MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1948, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1948, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Georges-Henri Soutou]. 2013.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1948

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1948

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2013

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2013

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2013
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-024-3
D/2013/5678/11

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre des Affaires étrangères.

Vice-présidents

Mme CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

M. PLAISANT, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Mme BADINTER, historienne.

M. BAECHLER, professeur émérite des universités.

M. BÉLY, professeur à la Sorbonne.

Mme BERGER DE NOMAZY, conservateur général honoraire du patrimoine des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. DE BOISHUE, ancien ministre.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Chapuis, directeur des systèmes d'information du ministère des Affaires étrangères.

M. Cousseran, ministre plénipotentiaire honoraire, secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Demoulin, professeur à l'université de Liège, directeur de la culture de la province de Liège.

Mme Dhérent, conservateur général du patrimoine.

Mme Elgey, présidente du Conseil supérieur des archives.

M. Kaspi, professeur émérite des universités.

M. Laurens, professeur au Collège de France.

M. Lequertier, ambassadeur de France.

M. Musitelli, conseiller d'État.

Mme Magnien, directrice des Archives nationales.

Mme Péquin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre.

M. Robin, ambassadeur de France.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Soutou, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Vaïsse, professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur.

M. Viot, ambassadeur de France.

M. Waquet, président de l'École pratique des hautes études.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut :

Mlle Michèle GALDEMAR, diplômée d'études approfondies en histoire.

M. Étienne SANTIARD, professeur certifié, docteur en histoire.

M. Sylvain WAGNON-CHARPY, professeur agrégé, docteur en histoire.

AVERTISSEMENT

Le deuxième semestre de l'année 1948 fut marqué par deux grandes crises, celle de Berlin dans laquelle la France était directement impliquée, et la crise yougoslave, qui eut des répercussions considérables dans tout le monde communiste et qui, sans bien sûr toucher Paris au même degré, joua un rôle incontestable dans les réflexions élaborées alors au Quai d'Orsay sur la nature et les réalités du système communiste international. La rupture Tito-Staline marqua la naissance de la soviétologie au Département.

En même temps, et en grande partie sans doute par réaction, ce semestre vit le lancement de deux grandes entreprises : le Conseil de l'Europe, fruit d'une initiative française, et le Pacte atlantique. Les deux institutions existent toujours, même si elles ont évolué de façon assez sensiblement différente de ce qui était envisagé et souhaité à Paris au départ. De nombreux documents attestent, comme nous l'avons déjà constaté depuis le traité de Dunkerque, que Paris et Londres se consultent régulièrement sur les grandes affaires. Encore durant le deuxième semestre 1948, le premier partenaire diplomatique de la France est le Royaume-Uni, même si certains signes montrent que Washington occupe une place croissante dans les préoccupations et les contacts de la diplomatie française.

En ce qui concerne la crise de Berlin, Paris maintient l'unité d'action avec les Américains et les Britanniques, et participe au pont aérien dans la mesure de ses moyens, le plus efficace ayant été l'établissement rapide d'un aéroport à Tegel, en secteur français. Ceci dit le gouvernement français trouve Washington trop raide dans la crise, et souhaiterait, surtout au début de celle-ci, une plus grande souplesse occidentale face à Moscou. Cependant la France reste ferme sur l'essentiel. Quand Staline reçoit les trois ambassadeurs occidentaux le 3 août, il laisse clairement entendre que la condition de la levée du blocus est la suspension des Accords de Londres du 4 juin, qui créait un État en Allemagne de l'Ouest. Or Paris décide de rester ferme et de ne pas laisser remettre en cause les Accords de Londres (documents n°s 122 et 150). C'était, à ce moment-là, le point crucial.

L'autre grande crise est la rupture Tito-Staline, qui a des répercussions dans toute l'Europe orientale, soigneusement notée par la diplomatie française. Le communiqué du Kominform le 28 juin 1948 condamnant la Yougoslavie avait été bien sûr une surprise, mais on avait compris tout de suite que l'argumentation qu'il développait n'était qu'un prétexte et que les vrais motifs de la rupture étaient ailleurs. L'ambassade de France à Belgrade allait d'ailleurs développer dans les mois suivants une analyse en profondeur des causes de la rupture, analyse qui allait être très largement répercutée dans les services du Quai et auprès des principales ambassades et qui allait puissamment contribuer aux réflexions de la sous-direction d'Europe orientale. La rupture entre Tito et Staline eut en effet une très grande importance pour la réflexion française sur le problème du Bloc de l'Est, sur le rapport entre l'idéologie et les intérêts nationaux, sur toute la problématique du

communisme dans les relations internationales ; c'est en grande partie à cette occasion que s'est élaborée au Quai d'Orsay la réflexion de base sur le communisme et les relations Est-Ouest dans ces années.

Dès le 6 juillet (document n° 18), les diplomates français à Belgrade notaient que les vrais motifs de fond de la rupture étaient la tendance au national-communisme des dirigeants yougoslaves, leur constant rappel du fait qu'ils avaient libéré seuls leur pays, leur refus de se laisser pénétrer par les services secrets soviétiques. Les causes immédiates étaient les divergences entre Moscou et Belgrade au sujet de la guerre civile en Grèce et de la Fédération balkanique. Moscou avait certainement pensé pouvoir faire renverser Tito et lui substituer des dirigeants plus souples, mais il était très probable que cette manœuvre échouerait et que Tito, appuyé sur ses partisans du temps de l'occupation allemande et sur le patriotisme yougoslave, parviendrait à se maintenir sans s'incliner devant Staline. En même temps Tito était obligé de tenir compte de l'opposition au sein de son propre parti de ceux qui regardaient vers Moscou. Il convenait donc d'être très prudent et de ne pas faire aux dirigeants yougoslaves des avances qui pourraient les compromettre ; en même temps il convenait de les ménager dans les différentes questions en litige avec eux, afin de favoriser prudemment leur éventuelle évolution. En effet si les considérations nationales jouaient un rôle dans la rupture, celle-ci n'opposait pas de façon classique une grande puissance et un petit pays et n'était pas à proprement parler « nationale » : elle se déroulait à l'intérieur du système communiste et dans un cadre idéologique déterminé par le marxisme-léninisme (document n° 226).

Face à ces tensions dangereuses, Paris essaie en particulier de développer le processus européen lancé au mois de mars avec le Pacte de Bruxelles. Le 19 juillet, à La Haye, à l'occasion d'une réunion des cinq ministres des Affaires étrangères des pays du Pacte de Bruxelles, Georges Bidault prononce une « déclaration européenne » proposant de développer toutes les virtualités du Pacte de Bruxelles et en particulier en créant une Assemblée européenne élue par les parlements nationaux des Cinq. Ce projet est repris au mois d'août par le nouveau ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman, mais les Britanniques, qui n'ont pas eu la primeur des démarches du ministre français et qui en montrent de l'humeur (documents n°s 130 et 143) s'efforcent de limiter la portée du projet (document n° 276). D'autre part la question de la participation de la Sarre (que souhaite Paris) et de l'Allemagne de l'Ouest (que l'on souhaite moins) tourne au casse-tête pour le Quai d'Orsay.

Dès la fin de l'année il est évident que le projet initial de renforcement du Pacte de Bruxelles n'aboutira qu'à une réalisation limitée. Du coup, la question de l'alliance avec les États-Unis se pose de façon toujours plus nette, d'abord sous la forme d'une présence de plus en plus marquée des Américains dans les organismes du Pacte de Bruxelles, mais en même temps par la préparation dès le mois de juillet du Pacte atlantique. D'emblée Paris manifeste deux soucis majeurs : être placé dans le Pacte au même rang que la Grande-Bretagne (document n° 328) dans ce qui est conçu très tôt

comme une sorte de direction à trois de la future alliance, et également voir le Pacte inclure l'Italie (document n° 386).

Particulièrement intéressants pour ce semestre sont les documents concernant l'Asie, où l'on observe un fort développement de l'activité subversive des partis communistes, tandis que se met en place, là aussi, une concertation franco-britannique (documents n°s 30, 43, 405, 433). Intéressant également le dossier chinois, pour lequel les diplomates observent la marche irrésistible des communistes vers la victoire, et ne se font guère d'illusions sur ce que sera le régime qui succédera au Kuo Min Tang.

Georges-Henri Soutou
Membre de l'Institut

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :
– les documents concernant des affaires dont l'importance dépasse un cadre géographique spécifique sont classés sous les rubriques générales ;
– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. GÉNÉRALITÉS				
1. COMMERCE EST-OUEST				
1948 13 août	Paris	Note du service de Coopération économique sur le commerce avec les pays de l'Est et la question de la sécurité.	N.	113
18 sept.	Paris à Londres	La question du commerce entre l'Est et l'Ouest de l'Europe reste d'actualité pour le Ministre.	D.	198
22 oct.	Paris	Note du service de Coopération économique pour Schuman au sujet du commerce avec les pays de l'Est européen et les restrictions imposées par les États-Unis.	N.	280
29	*Idem*	Note du service de Coopération économique à propos d'un recul du commerce Est-Ouest.	N.	305
2. ÉNERGIE ATOMIQUE				
1948 27 juil.	Washington à Paris	Déclaration du président Truman sur la politique américaine concernant l'énergie atomique.	D.	75
B. CONSEIL DE L'EUROPE				
1948 19 juil.	La Haye à Paris	Déclaration de Georges Bidault sur le problème du fédéralisme européen.	T.	52

1 Les lettres A., ARR., C.R., D., I., L., MÉMO, N., P.V., R., T. désignent respectivement un accord, un arrangement, un compte-rendu, une dépêche, des instructions, une lettre, un mémorandum, une note, un procès-verbal, un rapport, un télégramme.

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 août	Paris à divers postes	Proposition du gouvernement français en vue de créer une assemblée représentative européenne.	T.	121
24	Paris à Londres	Schuman explique pourquoi Paris a consulté Bruxelles avant Londres au sujet du mémorandum du Comité international.	T.	130
28	Londres à Paris	Massigli signale que la publicité donnée à la démarche faite à Bruxelles met Paris dans une position délicate vis-à-vis de Londres.	T.	143
28	Paris	Note pour le cabinet du Ministre au sujet du mémorandum du Comité international des mouvements pour l'union européenne.	N.	145
1er sept.	Paris à Bruxelles	Entretien de Schuman avec Spaak et accord sur la démarche franco-belge au sujet de la mise en œuvre du mémorandum du Comité international.	T.	151
1er sept.	Paris	Note du Secrétariat général sur la position du gouvernement italien au sujet de la création d'un parlement européen.	N.	152
11	Prague à Paris	On craint à Prague que la création d'un parlement européen ne fournisse un prétexte au Kremlin pour rattacher la Tchécoslovaquie et la Roumanie à l'Union soviétique.	T.	181
12	Paris	Lettre du Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne demandant que l'initiative reste aux Cinq et autorisant la venue de représentants d'autres pays démocratiques d'Europe.	L.	186
28	Sarrebruck à Paris	Demande de directives à Paris afin de déterminer si la Sarre peut être représentée à la conférence préparatoire pour installer une Assemblée européenne.	T.	220
29	Paris	Note sur l'entretien Ramadier-Bevin au sujet du projet d'Assemblée européenne.	N.	223
30	Londres à Paris	Discussions au sein de la Commission permanente des Cinq sur le projet d'Assemblée européenne.	T.	227
7 oct.	Paris à Londres	Les conceptions de Paris sur la procédure menant à l'Assemblée européenne.	T.	242
9	Paris à Sarrebruck	Réponse à la demande de directives de Grandval concernant la représentation de la Sarre.	D.	248
15	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel lui rendant compte de la dernière séance de la Commission permanente sur la question d'une Assemblée européenne.	L.	259

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21	*Idem*	Réticences anglaises à la Commission permanente au sujet de la préparation du projet d'Assemblée européenne.	T.	276
21	*Idem*	Texte du projet franco-belge de rapport sur la question de l'Assemblée européenne.	T.	277
23	Paris	Note de la direction d'Europe sur la nécessité d'agir rapidement pour que le projet d'Assemblée européenne prenne corps.	N.	288
2 nov.	Paris à Londres	Précisions apportées à la mise en œuvre de l'Assemblée européenne, suite à des interrogations britanniques.	T.	309
2	Paris à divers postes	Résolution du Conseil des ministres des Affaires étrangères du traité de Bruxelles sur l'union européenne.	D.	312
12	Rome à Paris	Le comte Sforza se montre favorable à une union européenne fondée sur les Seize plutôt que sur les Cinq.	T.	334
18	Paris	Note de la direction d'Europe au sujet de l'union européenne et les travaux du comité d'étude.	N.	355
17 déc.	Londres à Paris	Controverse doctrinale au sujet de l'union européenne dans le monde politique britannique.	D.	426
29	Paris	Note de la direction d'Europe sur la question de la répartition des sièges à l'Assemblée européenne en liaison avec la participation de l'Allemagne.	N.	445

C. PLAN MARSHALL

1948				
7 août	Paris à Londres et Washington	Création du Service de Coopération économique au Quai d'Orsay.	T.	102
17	Paris	Note d'Alphand pour le Ministre sur la question de la répartition de l'aide américaine entre les Européens.	N.	120
27	Washington à Paris	Le plan Marshall et le programme économique et financier du gouvernement français.	D.	140
28	Paris à Washington et Londres	Question du paiement inter-européen.	T.	144
6 sept.	*Idem*	Petites avancées mais pas encore d'accord sur la question du partage de l'aide américaine.	T.	160

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6	Paris	Note d'Alphand pour le Ministre faisant le point de l'avancée des discussions sur la question de la bizone dans l'aide américaine.	N.	162
8	*Idem*	Note d'Alphand pour le Ministre préconisant des propositions françaises pour débloquer la situation.	N.	172
11	Paris à Washington et Londres	Adoption du plan de répartition de l'aide américaine et du plan de paiements intereuropéens par le conseil de l'OECE.	T.	182
11	Paris	Exposé d'Alphand sur le rôle de la France dans les négociations sur l'organisation économique européenne.	N.	183
23	Sarrebruck à Paris	Problème de l'aide Marshall à la Sarre.	D.	207
29	Paris à Sarrebruck	Dépêche du ministère de l'Industrie et du Commerce sur la participation de la Sarre au plan Marshall.	D.	224
13 oct.	Paris	Compte rendu de la réunion sur l'application du plan Marshall à la Sarre.	C.R.	254
8 nov.	Washington à Paris	L'Italie et le plan Marshall.	D.	327
9	Paris	Note du service de Coopération économique sur l'articulation des programmes à long terme des grands pays industriels de l'Europe occidentale.	N.	330
15	*Idem*	Note du service de Coopération économique sur l'OECE et les programmes à long terme des pays participants.	N.	343
16	*Idem*	Note du service de Coopération économique pour la délégation française à l'OECE concernant les programmes à long terme des pays participants.	N.	345
17	*Idem*	Réaction britannique sur le programme français à long terme.	D.	352
23	Paris à divers postes	État des travaux de l'OECE et établissement du programme commun de relèvement.	T.	369
24	Paris	Note du service de Coopération économique pour la délégation française à l'OECE sur le programme de relèvement européen et la politique financière des pays participants.	N.	373
7 déc.	Paris à Washington	Lettre de Chauvel à Bonnet sur l'aveuglement du gouvernement français face aux mesures à prendre dans le domaine financier.	L.	408
15	Washington à Paris	Lettre de Bonnet à Chauvel à propos de l'aide à l'Europe et de la position française.	L.	422

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
31	Paris à divers postes	Rapport intérimaire de l'OECE.	T.	449
		D. PACTE DE BRUXELLES		
1948				
3 juil.	Londres à Paris	Association d'observateurs américains aux travaux du Comité militaire.	D.	10
3	*Idem*	Projet britannique d'instructions aux représentants des cinq Puissances à la conférence de Washington.	D.	11
6	Paris à Londres	Réponse française au projet anglais d'instructions aux représentants des Cinq à Washington.	D.	17
12	Paris	Propositions britanniques pour l'organisation de la défense de l'Union occidentale.	N.	27
15	*Idem*	Ordre du jour de la conférence de La Haye des cinq ministres des Affaires étrangères.	N.	38
16	*Idem*	Réunion du Conseil consultatif des Cinq.	N.	46
17	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel sur la visite du maréchal Montgomery à Paris.	L.	49
19	La Haye à Paris	Compte rendu des conversations des cinq ministres des Affaires étrangères : 1re partie.	C.R.	53
19 et 20	*Idem*	Compte rendu des cinq ministres des Affaires étrangères : 2e partie, les entretiens de Washington ; 3e partie, le rapport du Comité militaire permanent ; 4e partie, la sécurité.	C.R.	54
23	Paris à Londres	La commission permanente et les entretiens de Washington.	D.	66
23	Londres à Paris	Déclarations du général Lemnitzer, chef de la mission des observateurs américains au Comité militaire.	D.	67
26	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli en réponse à la lettre du 17 sur la visite de Montgomery à Paris.	L.	72
6 août	*Idem*	Mémorandum concernant les conversations de Washington.	D.	99
16	Londres à Paris	À propos du mémorandum relatif aux conversations de Washington.	D.	118
27	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel sur la question de l'union européenne.	L.	139
30	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli en réponse à la lettre du 27 sur l'union européenne.	L.	147

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1er sept.	*Idem*	Lettre de Chauvel à Massigli à propos de l'état des conversations sur la question de l'Assemblée européenne.	L.	153
3	Paris	Dépêche du ministre de la Défense nationale à propos de la demande française de faire partie de l'état-major combiné de Washington.	D.	156
4	*Idem*	Note du Secrétariat général sur le pacte de Bruxelles, les négociations de Washington et le pacte de l'Atlantique.	N.	158
20	Londres à Paris	Les États-Unis et le réarmement de la France.	D.	202
11 oct.	Paris à Londres	L'Italie et le traité de Bruxelles.	D.	249
11	*Idem*	Invitation aux gouvernements des États-Unis et du Canada à se faire représenter au Comité des chefs d'état-major de l'Union occidentale.	D.	250
13	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel à propos de la visite de De Lattre à Londres et de l'organisation de la défense européenne.	L.	253
14	Rome à Paris	Évolution de la position italienne concernant l'organisation défensive de l'Europe occidentale.	T.	255
16	Paris	Note de Ramadier en vue de la réunion du Conseil consultatif.	N.	263
18	Londres à Paris	Étude du Comité militaire au sujet de l'emploi des Allemands dans la défense de l'Europe occidentale.	L.	267
19	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel, rendant compte de sa conversation avec le maréchal Montgomery.	L.	271
22	Paris	Intensification des consultations politiques entre les Cinq.	N.	281
22	*Idem*	Les Territoires d'outre-mer et la coopération des Cinq.	N.	282
23	*Idem*	Lettre de Clappier à Schuman concernant les vues des militaires français sur la participation de l'Italie à la défense de l'Europe occidentale.	L.	289
28	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel rendant compte des résultats positifs de la réunion des chefs d'état-major et des commandants en chef.	L.	301
2 nov.	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli sur la question du commandement en chef.	L.	311
3	*Idem*	Lettre de Chauvel à Massigli apportant des précisions sur la question du commandement.	L.	317

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5	*Idem*	Le problème de la défense idéologique.	D.	324
24	Paris	Dépêche de Schuman à Ramadier, ministre de la Défense nationale, au sujet du pacte de l'Atlantique.	D.	376
20 déc.	Paris à Baden	Lettre de Chauvel à Koenig sur la question des problèmes allemands.	L.	429

E. PACTE ATLANTIQUE

1948				
18 juil.	Paris	Note de Chauvel avant la conférence de La Haye sur les conversations de Washington.	N.	51
30	*Idem*	Note de la direction des Affaires politiques sur les conversations de Washington.	N.	84
30	*Idem*	Note du Secrétariat des Conférences pour le Secrétaire général au sujet des conversations de Washington à propos de la conclusion d'un pacte de l'Atlantique.	N.	85
3 août	Paris à Washington	Lettre de Chauvel à Bonnet demandant si les Américains avaient changé leurs orientations stratégiques concernant la défense de l'Europe.	L.	95
16	Washington à Paris	Lettre de Bonnet à Chauvel en réponse à la lettre du 3 signalant que les conceptions américaines ne sont pas modifiées.	L.	117
26	Paris à Washington	Vues de Chauvel sur la préparation du Pacte de l'Atlantique.	L.	136
23 sept.	Washington à Paris	L'aspect militaire de l'aide américaine à l'Europe vu de Washington.	D.	208
4 oct.	Paris	Compte rendu des conversations Schuman/Marshall.	C.R.	236
27	*Idem*	Note de la direction d'Europe sur la visite du conseiller de l'ambassade américaine à Paris à propos de l'Union occidentale.	N.	295
8 nov.	Paris à Londres	Les idées fondamentales du gouvernement français sur le pacte de l'Atlantique.	D. + ANNEXE	328
11	Londres à Paris	Discussions à la Commission permanente des directives pour la conclusion du pacte de l'Atlantique.	D.	333
20	*Idem*	Rapport sur les travaux préparatoires à la conclusion d'un pacte de l'Atlantique par la Commission permanente.	D. + ANNEXES	367
25	Paris à Londres	Réaction du gouvernement français aux travaux préparatoires de la Commission permanente et propositions pour la suite.	D.	379

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
29	Paris à Washington	Lettre de Chauvel à Bonnet à propos de la dimension méditerranéenne du pacte voulue par Paris.	L.	386
6 déc.	Washington à Paris	Lettre de Bonnet à Chauvel en réponse à la précédente.	L.	403
7	Paris	Note du Secrétariat général à propos du point de vue du ministre des Affaires étrangères danois sur la sécurité des pays scandinaves.	N.	407
25	Paris à Washington	Lettre de Schuman à Bonnet sur les aspects militaires du pacte de l'Atlantique.	L.	440
28	Washington à Paris	Lettre de Bérard à Margerie sur la lettre du général Humbert.	L.	442
[31]	*Idem*	Projet de lettre de Bonnet à Schuman en réponse à sa lettre du 25.	L.	453
[31]	Paris à Londres	Lutte contre les menées subversives dans le cadre du futur pacte de l'Atlantique.	D.	455
F. PACTE MÉDITERRANÉEN				
1948				
2 oct.	Ankara à Paris	Vues turques sur le projet de pacte méditerranéen.	D.	232
8	Athènes à Paris	L'opinion publique grecque et la politique musulmane de M. Tsaldaris.	D.	245
G. NATIONS UNIES				
1948				
16 août	Paris	Note pour le Ministre au sujet de la question de la déclaration des Nations unies sur les droits de l'Homme.	N.	116
25	*Idem*	Rapport de la Commission des droits de l'Homme sur sa troisième session.	R.	132
26	*Idem*	Note pour le Ministre faisant le dernier point concernant la future déclaration universelle des droits de l'Homme.	N.	135
8 nov.	*Idem*	L'ONU et les questions coloniales.	N.	326

II. EUROPE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. EUROPE : GÉNÉRALITÉS				
FÉDÉRATION EUROPÉENNE				
1948				
7 juil.	Paris	Note de la sous-direction d'Europe du Nord sur le congrès de l'Europe à La Haye de mai 1948.	N.	19
7 sept.	Berlin à Paris	À propos d'une note de Laloy sur l'Allemagne et la fédération européenne : entretien avec M. Kogon.	D.	169
8	Washington à Paris	Intérêt des milieux américains pour l'organisation de l'Europe occidentale.	D.	174
26 oct.	Paris	Note du Secrétariat des Conférences pour la direction d'Europe au sujet du fédéralisme européen.	N.	293
30 nov	Berlin à Paris	L'unité européenne et l'opinion allemande.	D.	389
B. EUROPE SEPTENTRIONALE				
1. GRANDE-BRETAGNE				
1948				
20 juil.	Londres à Paris	Stupeur à Londres devant la crise ministérielle française.	T.	55
20 août	*Idem*	L'opinion britannique et les événements de Yougoslavie.	D.	125
27	*Idem*	Le bilan de la session parlementaire de 1947-1948.	D.	141
10 sept.	*Idem*	Le financement du plan de défense de l'Europe occidentale.	D.	178
1er oct.	*Idem*	L'opinion britannique et les événements d'Europe orientale.	D.	230
2	Paris	Compte rendu de l'entretien Schuman-Bevin du 2 octobre 1948.	C.R.	231
19	Londres à Paris	La grève des mineurs français et l'agitation communiste dans les *Trade Unions*.	D.	272
3 nov.	*Idem*	Discours de Sir Stafford Cripps sur la « guerre froide » sévissant en Europe.	T.	313
29	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli à propos des mesures fiscales.	L.	387
11 déc.	Londres à Paris	Suite du débat de politique étrangère : l'impression défavorable se confirme.	T.	412

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
14	Paris	Note au sujet de l'entretien entre le Secrétaire général et l'ambassadeur britannique à Paris.	N.	421
20	Londres à Paris	La politique étrangère du gouvernement travailliste à l'épreuve.	D.	430
23	*Idem*	Importance pour Bevin de la visite annoncée de Bidault à Londres.	T.	435
31	*Idem*	La situation politique britannique à la fin de l'année 1948.	D.	457
		2. BELGIQUE		
1948				
2 août	Bruxelles à Paris	Lettre d'Étienne de Crouy-Chanel à Pierre de Leusse à propos d'une démarche faite auprès de Spaak.	L.	92
20	*Idem*	La question de l'union douanière entre la France et le Benelux à nouveau en discussion.	D.	124
16 sept.	*Idem*	Lettre de De Hauteclocque à Schuman sur l'activité politique belge récente.	L.	194
22 oct.	*Idem*	Débat au Sénat sur la question royale et perspective de crise ministérielle.	D.	286
		3. FINLANDE		
1948				
15 juil.	Helsinki à Paris	Réduction par l'URSS des réparations de guerre dues par la Finlande.	D.	41
12 août	*Idem*	Attaques de la radio soviétique contre le gouvernement finnois.	T.	111
23 oct.	Moscou à Paris	Campagne de presse soviétique contre la Finlande.	T.	287
10 déc.	Helsinki à Paris	Nouveaux incidents dans les rapports finno-soviétiques.	D.	411
18	*Idem*	État des rapports finno-soviétiques à la fin de l'année 1948.	T.	428
30	*Idem*	Entretien avec le ministre des Affaires étrangères finnois, M. Carl Enckell.	T.	447
		4. IRLANDE		
1948				
21 juil.	Dublin à Paris	La situation politique de l'Irlande.	T.	59
20 sept.	Londres à Paris	Les relations entre l'Irlande et le Royaume-Uni vues depuis Londres.	D.	200

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 oct.	Dublin à Paris	Les relations de l'Irlande avec la Couronne britannique vues depuis Dublin.	D.	304
8 déc.	Londres à Paris	La rupture des derniers liens constitutionnels entre l'Irlande et la Grande-Bretagne.	D.	410
		5. Pays-Bas		
1948				
13 sept.	La Haye à Paris	Changement de règne aux Pays-Bas.	D.	187
22	*Idem*	La situation en Indonésie, entre Républicains et communistes, devient conflictuelle.	T.	204
23	*Idem*	Entretien avec le ministre hollandais des Territoires d'outre-mer sur la question indonésienne.	T.	206
27	*Idem*	Objections hollandaises aux propositions américaines de règlement du problème indonésien.	T.	216
4 oct.	Batavia à Paris	Le coup de Madioen et l'insurrection communiste en territoire républicain.	D.	237
12	La Haye à Paris	Acceptation par La Haye du projet américain Cochran comme base de négociation avec la République indonésienne.	T.	251
19	*Idem*	Le point sur la situation en Indonésie vue depuis La Haye.	D.	273
22	*Idem*	Refus des dernières propositions hollandaises par la République : la situation devient grave.	T.	279
11 déc.	*Idem*	Le gouvernement hollandais ne désire plus retarder l'institution d'un gouvernement intérimaire en Indonésie.	T.	413
		6. Scandinavie		
1948				
7 juil.	Copenhague à Paris	Au sujet de l'Union scandinave.	D.	21
20 août	*Idem*	Le voyage à Kiel de M. Rasmussen et la question du Slesvig du Sud.	D.	126
6 sept.	Paris à Copenhague	Réponse à la dépêche du 26 août sur la question du Slesvig du Sud.	D.	165
14	Stockholm à Paris	Relations russo-suédoises.	D. + Annexes	190
26 oct.	*Idem*	Relations de la Suède avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.	D.	294

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28	*Idem*	Lettre d'André Nègre à J.C. Paris, directeur d'Europe, au sujet de l'évolution politique en Suède.	L.	302
12 nov.	*Idem*	Note de l'attaché militaire à Stockholm au sujet d'une conversation avec le ministre de la Guerre suédois.	N.	335
22	*Idem*	Note des attachés militaire et naval à Stockholm au sujet de la position de la Suède au regard de l'Union occidentale.	N.	368
23	*Idem*	Considérations sur la neutralité suédoise.	D.	372

C. EUROPE CENTRALE

1. Le problème allemand

1948				
14 juil.	Paris	Note du Département sur la nécessité de penser le problème franco-allemand en termes nouveaux.	N.	33
23 août	Berlin à Paris	Déclaration de Walter Ulbricht sur une alliance germano-soviétique.	D.	129
31	Paris	Note du Département sur la nécessité de repenser le problème allemand dans le cadre d'une collaboration européenne constructive.	N.	149
29 sept.	Paris à Paris	Le problème des réfugiés dans les trois zones.	T.	222
14 oct.	Munich à Baden-Baden	Le problème des réfugiés de l'Est en Bavière.	D.	256
15	Berlin à Paris	Saint-Hardouin rapporte que Schuman aurait donné l'assurance que la France ne s'opposerait pas à l'avènement d'un État allemand sur une base fédéraliste.	T.	257
22	Baden à Paris	Lettres de Saint-Hardouin à Chauvel et Schuman au sujet de ses préoccupations concernant la constitution de l'Allemagne occidentale et la résistance à Berlin.	L. + Annexe	285
16 nov.	Francfort à Paris	L'organisation du contrôle des zones selon le général Koenig.	T.	345
19	Baden à Paris	Réaction du général Clay à la position française sur le contrôle des zones.	T.	363
27	Washington à Paris	L'évolution récente de la politique allemande du gouvernement américain.	D.	383
30	Paris	Note de la direction d'Europe sur les perspectives d'une politique française à l'égard de l'Allemagne.	N.	388

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. Le blocus de Berlin		
1948				
3 juil.	Paris	Note du Département sur la réunion des quatre commandants en chef à Berlin : la situation est bloquée.	N.	7
3	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel sur la difficulté pour la France à s'entendre avec ses alliés dans la question de Berlin.	L.	8
4	Berlin à Paris	Aggravation de la situation à Berlin au cours des derniers jours.	T.	14
5	Paris	Note de la direction d'Europe pour le Ministre sur la question de la négociation à engager à propos de Berlin.	N.	15
9	Londres à Paris	Hypothèses sur l'attitude à adopter face à la réponse soviétique à une éventuelle proposition de négociation sur Berlin.	T.	25
13	Paris	Note du Département sur le mémorandum américain concernant le blocus de Berlin.	N.	31
15	Londres à Paris	Position de Berlin sur les intentions américaines et soviétiques.	T.	36
17	Washington à Paris	Conversation de Bonnet avec Bohlen au sujet de la situation à Berlin.	T.	47
17	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel sur la position américaine.	L.	48
18	Paris	Note du directeur d'Europe sur la solution à trouver au problème de Berlin.	N.	50
21	*Idem*	Note du directeur d'Europe pour le Secrétaire général sur la question de l'opportunité d'un Conseil des ministres des Affaires étrangères consacré à la question de Berlin.	N.	60
22	*Idem*	Note du Département faisant le point sur la situation à Berlin : la situation est moins dramatique que prévue grâce au succès du pont aérien.	N.	63
23	Paris à Londres et Washington	Bidault explique les conversations de La Haye à Massigli et Bonnet.	T.	64
24	Washington à Paris	Conversation de Bonnet avec Lovett sur la question de Berlin.	T.	69
24	Londres à Paris	Massigli indique que les Américains restent sur leurs positions de fermeté.	T.	70
26	Berlin à Paris	Établissement d'un aérodrome français à Tegel.	T.	71

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
27	Paris à Moscou	Chauvel explique à l'ambassadeur français à Moscou la procédure adoptée par les Alliés pour répondre à la note soviétique du 14 juillet.	T.	73
27	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli sur l'effet psychologique de l'arrivée de forces aériennes américaines en Europe.	L.	74
29	Paris à Moscou	Dernières instructions envoyées à Chataigneau pour sa démarche auprès des autorités soviétiques.	T.	80
31	Baden à Paris	La situation à Berlin évolue toujours plus dans le sens d'une coupure.	T.	87
31	Moscou à Paris	Chataigneau est reçu par Molotov le 31 juillet au sujet de la protestation occidentale sur Berlin.	T.	89
3 août	*Idem*	Staline et Molotov reçoivent les trois représentants occidentaux.	T.	93
3	Paris à Moscou	Réponse de Paris concernant les instructions données à Chataigneau pour converser avec les Soviétiques.	T.	94
5	*Idem*	Accord de Schuman sur le projet de déclaration des trois représentants occidentaux à Moscou.	T.	97
7	Moscou à Paris	Nouvelle conversation avec Molotov au sujet de Berlin.	T.	100
7	*Idem*	Divergences entre les positions soviétiques et occidentales sur la question de Berlin.	T.	101
19	Paris à Londres	Lettre de J.C. Paris à Massigli montrant que le Quai d'Orsay était disposé à ralentir le mouvement mais non à remettre en cause les accords de Londres.	L.	122
1er sept.	Paris à Londres et Washington	Paris n'empêche pas l'exécution des accords de Londres : précision de Schuman sur le projet de déclaration commune.	T.	150
10	Paris à Moscou	Arrêt des discussions à Berlin entre les commandants en chef sur la levée du blocus et démarches envisagées à Moscou.	T.	176
12	Paris à Londres	Observations de Schuman au sujet d'une nouvelle proposition américaine visant à aboutir dans les négociations avec Moscou.	T.	185
14	Moscou à Paris	Nouvel entretien des trois ambassadeurs avec Molotov et remise de l'aide-mémoire établi à Londres.	T.	189
16	*Idem*	Le point sur l'évolution des négociations sur Berlin vue par l'ambassadeur à Moscou.	T.	193

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
26	Paris	Compte rendu de la réunion des trois ministres des Affaires étrangères français, britannique et américain.	C.R.	214
1er oct.	Londres à Paris	Lettre de Guiringaud à J.C. Paris rendant compte de la séance des experts du 24 septembre sur la question du recours à l'ONU.	L. + ANNEXE	229
4	Paris	La question du maintien du pont aérien et de la fin du blocus.	N.	235
5	*Idem*	Compte rendu de la réunion du 5 octobre entre les trois ministres des Affaires étrangères français, britannique et américain.	C.R.	239
19	Paris à Londres	Projet de résolution pour le Conseil de sécurité des Nations unies concernant l'affaire de Berlin.	T.	269
2 nov.	*Idem*	Lettre de Chauvel à Massigli apportant quelques précisions sur les conversations entre alliés sur Berlin.	L.	310
13	Paris à Washington	Lettre de Chauvel à Bonnet à propos du maintien du pont aérien.	L.	342
16	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli sur les rumeurs d'entretien entre Staline et Truman.	L.	348
6 déc.	Paris à Moscou	Télégrammes de Schuman concernant les évolutions de la politique soviétique et notamment les approches faites à la France.	T.	402
18	*Idem*	Doutes de Schuman sur un changement d'orientation dans la ligne de conduite soviétique.	T.	427

D. EUROPE MÉRIDIONALE

1. ESPAGNE

1948				
8 juil.	Paris	Participation de l'Espagne à des conférences internationales.	N.	22
10 août	Madrid à Paris	Question de la neutralité espagnole.	D.	105
13	Paris	Note pour le directeur d'Europe sur l'état des relations franco-espagnoles.	N.	112
6 sept.	*Idem*	L'ONU et la question espagnole.	N.	163
7	Barcelone à Paris	Réunion franco-espagnole sur l'avenir des relations entre les deux pays.	D.	170
4 oct.	Paris	Les États-Unis et l'Espagne.	N.	234

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
9	*Idem*	L'ONU et l'Espagne.	N.	247
15	Londres à Paris	La question espagnole.	D.	260
18	Madrid à Paris	Discours de Franco.	D.	268
19	*Idem*	Espoir espagnol de révision du cas espagnol à l'ONU.	T.	270
25	*Idem*	La neutralité espagnole.	D.	292
5 nov.	Paris	L'Espagne et les relations internationales depuis 1945.	N.	323
		2. ITALIE		
1948				
3 oct.	Paris	Note pour le Ministre sur l'Union douanière franco-italienne.	N.	233
23 nov.	*Idem*	Compte rendu des conversations Schuman-De Gasperi du 23 novembre.	C.R.	371
24 déc.	*Idem*	Compte rendu des entretiens Bidault-Sforza à Cannes.	D.	439
		3. TRIESTE		
1948				
11 août	New York à Paris	Question de Trieste au Conseil de sécurité.	T.	107
20	*Idem*	Examen de la plainte yougoslave sur Trieste au Conseil de sécurité.	T.	123
6 sept.	Paris à Washington	Relance américaine sur la question de Trieste.	T.	161
20 déc.	*Idem*	Politique américaine à Trieste.	D.	431
		4. ANCIENNES COLONIES ITALIENNES		
1948				
26 août	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel, à propos d'un entretien avec son collègue italien. L'Italie se rend compte qu'une solution transitoire serait dans son intérêt.	L.	137
30	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli : les responsables parisiens sont dubitatifs.	L.	148
1er sept.	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel : il maintient son point de vue.	L.	154

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel, sur la poursuite d'une négociation délicate.	L.	155
4	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel : il faut abandonner le projet pour le moment, à cause de l'opposition américaine.	L.	159
7	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel : Washington bloque tout.	L.	167
7	Londres	Lettre de Massigli à Douglas, ambassadeur des États-Unis à Londres : il exprime son inquiétude au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve la négociation.	L.	168
8	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli : on va sonder les Italiens.	L.	173
10	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel : les Britanniques ont durci leur position.	L.	177
25	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel : il fait le point de la situation.	L.	212
15 oct.	*Idem*	La position britannique.	D.	261
22	Paris	Note de la direction d'Afrique-Levant pour le Ministre concernant la proposition britannique de règlement de la question des anciennes colonies italiennes.	N.	283
25	*Idem*	Note du Secrétariat général au sujet des colonies italiennes.	N.	291
28	*Idem*	Note de la direction d'Afrique-Levant au sujet d'un entretien avec l'ambassadeur d'Italie.	N.	300
18 nov.	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel : quelle est actuellement la position de Paris ?	L.	356
19	Paris à divers postes	La question des anciennes colonies italiennes va venir devant les Nations unies.	T.	362
25	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli : Paris est fort préoccupé par le blocage de la situation.	L.	378
27	*Idem*	Lettre de Chauvel à Massigli : les Américains se rallient à la position britannique (octroi immédiat à la Grande-Bretagne de la Cyrénaïque).	L.	382
2 déc.	*Idem*	Lettre de Chauvel à Massigli : il n'y a plus rien à faire avant le vote de l'ONU.	L.	393
		5. SAINT-SIÈGE		
1948				
20 sept.	Rome (Saint-Siège) à Paris	Le Vatican et les pays de l'Europe orientale.	D.	201

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 nov.	*Idem*	L'audience du pape aux membres du Congrès de la Fédération européenne.	D.	339
18	*Idem*	La situation en Yougoslavie, Tchécoslovaquie et Roumanie d'après les indications de Mgr Montini.	D.	357
26	*Idem*	La situation religieuse en Pologne et en Hongrie.	D.	380
3 déc.	Prague à Paris	Attitude du régime communiste à l'égard de l'Église.	D.	397

E. EUROPE ORIENTALE

1. Bloc soviétique

1948				
1er juil.	Varsovie à Paris	La conférence des ministres des Affaires étrangères de l'Est européen.	D.	4
21	Bucarest à Paris	Le traité d'alliance entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie et les Pactes de l'Est européen.	D.	61
28 oct.	Prague à Paris	Les relations entre la France et le bloc soviétique.	D.	303
8 nov.	Londres à Paris	Moscou cherche-t-elle à établir une fédération de l'Europe orientale ?	T.	325
19	Prague à Paris	La conférence de Crimée de septembre entre dirigeants des pays de l'Europe orientale.	T.	361

2. Albanie

1948				
24 juil.	Tirana à Paris	Divergences au sein du gouvernement albanais et remous provoqués par l'affaire yougoslave.	T.	68
25 sept.	*Idem*	L'accord économique albano-soviétique et les relations entre la Yougoslavie et l'Albanie vus de Tirana.	D.	213
16 oct.	*Idem*	Répercussions de l'affaire yougoslave dans la vie politique albanaise.	D.	265
16	*Idem*	Le point de la situation albanaise à l'automne 1948.	D.	266
26 déc.	*Idem*	Les livraisons de l'URSS à l'Albanie.	D.	441

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. BULGARIE		
1948				
2 juil.	Belgrade à Paris	Questions sur un éventuel pacte d'amitié bulgaro-italien.	T.	5
7	Sofia à Paris	La Bulgarie et la condamnation du parti communiste yougoslave.	D.	20
29 sept.	*Idem*	Répression anti-occidentale en Bulgarie.	D.	225
8 nov.	*Idem*	La Bulgarie et la tension Est-Ouest.	D.	329
6 déc.	*Idem*	Le parti communiste et l'éducation politique.	D.	404
		4. GRÈCE		
1948				
3 juil.	Athènes à Paris	La condamnation du maréchal Tito vue d'Athènes.	D.	13
15	*Idem*	La Grèce et les pactes régionaux.	D.	40
31	*Idem*	Dépêche concernant les relations entre la Grèce et ses voisins du Nord.	D.	91
14 août	*Idem*	Grecs et Américains.	D.	114
27	*Idem*	Fin de la bataille du Mont Grammos et situation militaire générale.	D.	142
28	*Idem*	Lettre de Claude Lebel, chargé d'affaires à Athènes sur la question des frontières grecques.	L.	146
24 sept.	*Idem*	La question grecque devant l'Assemblée générale des Nations unies.	D.	210
3 nov.	Paris à tous les postes	La question grecque et les Nations unies.	D.	319
31 déc.	Londres à Paris	La situation grecque vue depuis Londres.	D.	456
		5. HONGRIE		
1948				
14 juil.	Budapest à Paris	Le conflit entre l'Église catholique et l'État en Hongrie.	D.	34
15	*Idem*	Le conflit entre la Hongrie et la Yougoslavie rallumé par la querelle Belgrade/Moscou.	D.	39
29	*Idem*	Mesures prises par le gouvernement hongrois sur le plan intérieur.	T.	81

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 août	*Idem*	Remaniement ministériel et croissance du contrôle communiste sur la Hongrie.	T.	108
21 sept.	*Idem*	La réponse hongroise à la note yougoslave.	D.	203
22	*Idem*	Bruits d'annexion de la Hongrie à l'URSS.	D.	205
27	*Idem*	Reconstitution de l'armée hongroise sur initiative soviétique.	T.	215
30 oct.	*Idem*	Question du « mindszentisme ».	D.	308
23 déc.	*Idem*	Changement récent dans le gouvernement hongrois : on est encore en transition.	T.	436
		6. Pologne		
1948				
9 août	Szczecin à Paris	Nouvelle politique économique polonaise.	D.	103
6 sept.	*Idem*	Position de l'URSS en Europe centrale et orientale.	D.	164
24	*Idem*	Les sentiments polonais envers la France d'après le consul de France à Szczecin.	D.	209
6 oct.	Varsovie à Paris	La situation religieuse empire en Pologne.	D.	241
7	*Idem*	Point sur la soviétisation de la Pologne.	T.	243
18 nov.	*Idem*	Entretien avec M. Modzelewski sur le tour inquiétant pris par les relations franco-polonaises.	T.	353
24	*Idem*	Poursuite de la détérioration des relations entre Église et État.	D.	374
4 déc.	Paris	Note sur les relations franco-polonaises.	N.	400
		7. Roumanie		
1948				
21 juil.	Bucarest à Paris	L'activité culturelle soviétique en Roumanie.	D.	62
27	*Idem*	Visite des ministres tchécoslovaques à Bucarest du 19 au 21 juillet et signature d'un traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie.	D.	76
4 août	Washington à Paris	Emprise soviétique sur l'armée roumaine.	D.	96

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11	Bucarest à Paris	Que se passera-t-il en Roumanie le 23 août ? Vers un rattachement du pays à l'URSS ?	D.	110
3 nov.	*Idem*	Conversations avec Ana Pauker sur l'avenir de l'Europe centrale et orientale.	D.	318
17	*Idem*	Précautions militaires en Roumanie.	T.	349
17	*Idem*	Fêtes de l'amitié roumano-soviétique : la Roumanie est un protectorat soviétique.	D.	350
1er déc.	*Idem*	Question des relations entre États de l'Europe centrale et orientale au travers des questions de protocole.	D.	392
22	*Idem*	Les communistes et les nationalités en Roumanie. Le problème juif.	D.	434
		8. Tchécoslovaquie		
1948				
23 juil.	Prague à Paris	Signification politique du traité roumano-tchécoslovaque du 21 juillet 1948.	T.	65
11 sept.	*Idem*	Hypothèse au sujet du prochain voyage de Gottwald à Moscou.	T.	180
14	*Idem*	Suite des hypothèses sur le voyage de Gottwald à Moscou.	T.	188
29 oct.	*Idem*	La Tchécoslovaquie et les grèves en France.	D.	306
29	*Idem*	La loi sur les « camps de travail » livre la Tchécoslovaquie à l'arbitraire du parti communiste.	D.	307
5 nov.	*Idem*	Les manifestations pour le trentième anniversaire de la République tchécoslovaque prouvent les progrès considérables de la soviétisation.	T.	322
12	Rome (Saint-Siège) à Paris	Séjour à Rome de Mgr Beran, archevêque de Prague.	D.	338
12	Prague à Paris	Attitude de la Tchécoslovaquie par rapport aux grèves françaises.	D.	340
18	*Idem*	Discussion de Dejean avec Clementis au sujet de la protestation française.	T.	354
30	*Idem*	L'évolution du parti communiste tchécoslovaque depuis la prise du pouvoir en février.	D.	390
3 déc.	*Idem*	Les rapports tchéco-yougoslaves.	D.	398
21	*Idem*	Résultats du voyage de la délégation gouvernementale tchécoslovaque à Moscou.	T.	432

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
29	Bratislava à Prague	L'importance du facteur religieux en Slovaquie.	D.	446
		9. URSS		
1948				
12 juil.	Moscou à Paris	Les exigences de la politique étrangère de l'URSS.	D.	29
15	*Idem*	Premier entretien entre Chataigneau et Molotov.	D.	42
28	Szczecin à Paris	Impressions sur l'armée soviétique recueillies par le consul de France à Szczecin.	D.	78
28	Moscou à Paris	Congrès des Églises orthodoxes à Moscou.	D.	79
31	*Idem*	Difficultés du travail à l'Ambassade de France à Moscou.	T.	88
25 août	*Idem*	Au sujet d'un rapport du SDECE relatif à la politique allemande de l'URSS.	D.	133
3 sept.	*Idem*	Au sujet d'un rappel à l'ordre stalinien chez les biologistes.	D.	157
15	Londres à Paris	Analyse britannique de la psychologie stalinienne.	T.	191
15	Paris à Moscou	Lettre de Schuman à Vichinsky au sujet du rapatriement des Alsaciens et Moselans se trouvant en URSS.	L.	192
6 oct.	Moscou à Paris	Paroisse catholique de Moscou.	D.	240
20	*Idem*	Nouvel entretien Chataigneau-Kozyrev sur la question du rapatriement.	T.	274
28	*Idem*	Télégramme du Quai d'Orsay au sujet de l'accord de rapatriement franco-soviétique.	T.	299
3 nov.	*Idem*	Efforts soviétiques pour faire apparaître des divergences entre la France et les Anglo-Saxons.	T.	315
12	Londres à Paris	Les idées du Foreign Office sur la politique extérieure soviétique.	D.	337
13	*Idem*	Démentis des rumeurs sur une possible entrevue Staline-Truman.	T.	341
20	Moscou à Paris	L'URSS et la guerre.	D.	366
8 déc.	*Idem*	L'URSS et la situation intérieure en France.	D.	409

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		10. YOUGOSLAVIE		
1948				
1er juil.	Prague à Paris	Stupeur provoquée par les événements de Yougoslavie.	T.	1
1er juil.	Washington à Paris	Analyse de la crise yougoslave depuis Washington.	T.	2
6	Belgrade à Paris	Le schisme yougoslave.	D.	18
14	*Idem*	Dégradation des relations avec les partis communistes des satellites est-orientaux.	T.	32
15	Budapest à Paris	Précautions soviétiques vis-à-vis de la Yougoslavie.	T.	35
20	Belgrade à Paris	La question macédonienne vue de Belgrade.	D.	57
11 août	Ljubljana à Paris	Cours possibles de l'évolution de la crise yougoslave.	D.	109
25	Paris	Le point sur la Yougoslavie.	N.	131
29 sept.	Belgrade à Paris	Tactique politique et orientation doctrinale des dirigeants du parti communiste yougoslave.	D.	226
21 oct.	Moscou à Paris	Entretien entre Tito et Johnston, président de l'association des Producteurs et Distributeurs de films américains.	T.	275
12 nov.	Belgrade à Paris	Cérémonies commémoratives de l'armistice du 11 novembre 1918 à Belgrade.	D.	336
24	*Idem*	Aspects de la politique des dirigeants yougoslaves à l'égard de l'URSS et de l'Occident.	D.	375
23 déc.	*Idem*	69e anniversaire de Staline.	D.	437
24	Sofia à Paris	La Macédoine, la fédération des Slaves du Sud et le congrès communiste bulgare.	D.	438
31	Washington à Paris	Orientation nouvelle des relations économiques de la Yougoslavie.	T.	450
31	Belgrade à Paris	Exposé de politique étrangère de Kardelj.	T.	451

III. ASIE-OCÉANIE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Généralités		
1948				
13 juil.	Paris	Mouvements subversifs en Extrême-Orient.	N.	30
15	Moscou à Paris	L'URSS et l'Asie orientale vue de Moscou.	D.	43
6 déc.	Londres à Paris	Lutte contre le communisme en Asie.	D.	405
21	Paris	Note de la direction d'Asie au sujet des conversations franco-britanniques sur la situation dans l'Asie du Sud-Est.	N.	433
31	Saïgon à Paris	Visite du général Blaisot à Singapour et échange de renseignements sur les questions ayant trait à l'activité communiste dans le Sud-Est asiatique.	T.	452
		2. Pacifique		
1948				
21 août	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet de la commission du Pacifique-Sud.	N.	127
		3. Afghanistan		
1948				
3 juil.	Kaboul à Paris	Premières impressions sur la situation politique intérieure et extérieure de l'Afghanistan.	D.	9
6	*Idem*	La querelle entre l'Afghanistan et le Pakistan.	D.	16
6 déc.	*Idem*	Les relations afghano-russes.	D.	406
		4. Birmanie		
1948				
15 juil.	Rangoon à Paris	Activité des insurgés communistes en Birmanie.	D.	44
10 août	Paris à Rangoon	Entretien de M. Schuman avec M. U Tin Tut.	D.	106
16	Londres à Paris	Inquiétudes de Londres devant la situation en Birmanie.	T.	115
4 nov.	Rangoon à Paris	Infiltrations étrangères dans les États Shans.	D.	321

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5. CHINE		
1948				
21 août	Paris	Situation politique en Chine à la mi-août.	N.	128
27 oct.	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie sur l'évolution de la situation en Chine.	N.	296
27	Tientsin à Nankin	Rapports sur les événements en Chine du Nord : impressions personnelles de Siguret sur le danger communiste en Chine.	D.	297
3 nov.	Nankin à Paris	Tchang Kaï Chek est résolu à poursuivre la lutte.	T.	314
27 nov.	Paris	Impressions d'un missionnaire français sur le communisme en Chine.	N.	381
29	Nankin à Paris	Refus américain d'une aide à Tchang Kaï Chek.	T.	385
2 déc.	Londres à Paris	La situation en Chine vue de Londres.	D.	394
13	Nankin à Paris	Conséquences de la victoire communiste en Chine d'après l'ambassadeur français à Nankin.	T.	419
		6. CORÉE		
1948				
18 sept.	Moscou à Paris	Intérêt soviétique pour la situation en Corée.	D.	199
2 déc.	Paris	Situation en Corée.	D.	395
		7. INDE		
1948				
15 oct.	New Delhi à Paris	L'avenir constitutionnel des Indes et leur politique extérieure.	D.	262
		8. INDES FRANÇAISES		
1948				
2 juil.	New Delhi à Paris	Établissements français de l'Inde : échanges de lettres et conversations techniques.	D.	6
8	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie pour M. Boissier au sujet de la situation dans les Indes françaises.	N.	23
31	Paris à New Delhi	Réponse à l'aide-mémoire de sir Girga Bajpaï sur les Établissements français de l'Inde.	T.	90

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 août	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la réunion au sujet des Indes françaises du 19 août.	N.	104
5 oct.	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet de la pression indienne sur les comptoirs français.	N.	238
16	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie en vue de l'entretien de Schuman avec Nehru.	N.	264
23	*Idem*	Compte rendu des entretiens entre Schuman et Pillai, chargé d'affaires d'Inde.	C.R.	290
28	Paris à New Delhi	Difficultés dans les Établissements français de l'Inde.	T.	298
9 nov.	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur l'institution éventuelle d'un régime de co-souveraineté de la France et de l'Inde sur les comptoirs. Contrôle du référendum.	N.	331
10	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le professeur Gros, au sujet de l'institution éventuelle d'un régime de co-souveraineté sur les comptoirs de l'Inde.	N.	332
15	*Idem*	Réponse du service juridique à la note précédente.	N.	344
18	*Idem*	Dépêche de Schuman à Coste-Floret au sujet de la déclaration de Nehru sur les Indes françaises.	D. + ANNEXE	359
1er déc.	*Idem*	Note du Service juridique pour la direction d'Asie-Océanie au sujet des Établissements français des Indes.	N.	391
4	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet de l'entretien de M. Tézenas du Montcel et M. de la Chevalerie au sujet des Indes françaises.	N.	399
11	*Idem*	Compte rendu de la réunion tenue au ministère de la France d'outre-mer au sujet d'un référendum dans les Indes françaises.	C.R.	415
15	*Idem*	Compte rendu de la réunion tenue au ministère de la France d'outre-mer au sujet d'un référendum dans les Indes françaises.	C.R.	423

9. INDOCHINE

1948				
1er juil.	Saïgon à Paris	Intérêt américain pour le règlement de la question indochinoise.	T.	3
15	Paris	Note du Secrétariat général à propos de la démarche américaine relative à l'Indochine.	N.	37

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 sept.	Washington à Paris	Impossibilité de faire bénéficier l'Indochine des crédits Marshall.	T.	171
17	Paris	Note du général Catroux pour Schuman à propos de ses conversations avec Bao Daï.	N.	196
27	*Idem*	Visite de M. Pignon, directeur politique adjoint au ministère de la France d'outremer.	N.	217
8 oct.	*Idem*	Note pour M. Baeyens au sujet d'éléments de négociation avec les représentants du Vietnam.	N.	244
15	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Secrétaire général au sujet de la lettre du roi du Cambodge sollicitant la proclamation de l'indépendance de son pays.	N. + ANNEXES	258
23 nov.	[inconnu]	Note de M. Ducrest sur son entrevue avec Bao Daï.	N.	370
13 déc.	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la représentation diplomatique au Vietnam.	N. + ANNEXES	420
17	*Idem*	Note du Département sur les conditions à remplir pour arriver à un accord avec Bao Daï.	N.	425

10. INDONÉSIE

1948				
9 juil.	La Haye à Paris	La situation indonésienne est toujours dans l'impasse.	T.	24
28	Batavia à Paris	Rupture des négociations entre les Pays-Bas et la République indonésienne.	T.	77
9 sept.	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur le comité des Bons Offices en Indonésie.	N.	175
11	Batavia à Paris	La crise de la République indonésienne devient aigüe.	T.	179
13 déc.	La Haye à Paris	Rivière veut profiter de l'affaire indonésienne pour obtenir un soutien hollandais dans les affaires européennes.	T.	417
13	*Idem*	Entretien avec Stikker, ministre des Affaires étrangères, sur la question indonésienne.	T.	418
17	*Idem*	Le déclenchement de l'action militaire hollandaise paraît très probable.	T.	424
28	Washington à Paris	Les États-Unis et l'affaire indonésienne.	D.	444

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		11. IRAN		
1948 18 nov.	Paris à Moscou	Voyage de l'attaché militaire français à Téhéran à travers l'Azerbaïdjan et le Kurdistan.	D.	360
		12. JAPON		
1948 29 juil.	Londres à Paris	La politique américaine au Japon vue par le Foreign Office.	D.	83
5 août	Tokyo à Paris	Les chances d'un Japon nouveau.	D.	98
12 oct.	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la situation du Japon.	N.	252
21	Tokyo à Paris	Les principes de la politique d'occupation.	D.	278
16 nov.	*Idem*	Lettre de Pechkoff sur la situation du Japon.	L.	347
28 déc.	Moscou à Paris	La situation japonaise vue de Moscou.	D.	443
30	Tokyo à Paris	Bilan de l'année 1948 au Japon.	T.	448
		13. PAKISTAN		
1948 16 août	Karachi à Paris	Premier anniversaire de l'indépendance du Pakistan : difficultés passées, problèmes présents, vues d'avenir.	D.	119
26	Moscou à Paris	Difficulté à établir des relations diplomatiques entre l'URSS et le Pakistan.	D.	138
30 sept.	Karachi à Paris	Après la mort de Jinnah, situation au Pakistan.	D.	228
9 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Karachi avec le Premier ministre pakistanais.	T.	246
		14. THAÏLANDE		
1948 21 juil.	Bangkok à Saïgon	Réponse à la demande de Saïgon sur la politique du maréchal Pibul.	T.	58
18 nov.	*Idem*	Commentaires sur une note de Saïgon concernant la politique du gouvernement Pibul à l'égard du Viet-Minh.	D.	358

IV. AFRIQUE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Afrique du Nord		
1948 25 août	Paris	Dépêche pour le ministre de l'Intérieur au sujet de la reconstitution du Comité de l'Afrique du Nord.	D.	134
		2. Maroc		
1948 15 juil.	Rabat à Paris	La collusion entre nationalistes et communistes au Maroc.	D.	45
29	*Idem*	La situation politique intérieure au Maroc : l'attitude du parti communiste et du parti nationaliste d'Istiqlal.	D.	82
		3. Tunisie		
1948 [31] déc.	Tunis à Paris	Rapport politique de la Résidence générale de France à Tunis.	N.	454

V. LEVANT ET PAYS ARABES

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Moyen-Orient : généralités		
1948 30 juil.	Rome à Paris	Le Saint-Siège et les États arabes.	D.	86
11 déc.	Paris	Note de la sous-direction du Levant sur l'attitude de la France face aux projets d'accords militaires entre pays du Proche-Orient et puissances occidentales.	N.	414

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. Égypte		
1948				
10 juil.	Le Caire à Paris	La Ligue arabe et la question palestinienne.	D. + Annexes	26
11 sept.	Paris	Note de la direction d'Afrique-Levant sur les rapports franco-égyptiens.	N.	184
25	*Idem*	Note de la direction d'Afrique-Levant pour le Ministre sur les différentes questions des rapports franco-égyptiens.	N.	211
		3. Turquie		
1948				
3 juil.	Ankara à Paris	La crise en Yougoslavie vue par l'ambassadeur Gaston Maugras.	D.	12
12	*Idem*	Souhait de la Turquie de bénéficier d'un appui militaire américain identique à ceux des pays d'Europe occidentale.	D.	28
6 sept.	*Idem*	Les relations turco-soviétiques.	D.	166
11 déc.	*Idem*	La guerre froide et la Turquie.	D.	416
		4. Palestine		
1948				
17 sept.	Rome à Paris	Statut d'internationalisation de Jérusalem.	D.	197
22 oct.	Paris	Note du Secrétariat des Conférences pour le Ministre sur la Palestine.	N.	284
20 nov.	*Idem*	Note de la Direction d'Afrique-Levant sur les droits de la France sur les Lieux Saints.	N.	365

VI. AMÉRIQUE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Amérique : généralités		
1948				
20 juil.	Washington à Paris	Les États-Unis et l'Amérique latine.	D.	56
27 nov.	*Idem*	Inquiétudes américaines devant les coups d'État militaires au Pérou et au Vénézuela.	D.	384
		2. Canada		
1948				
4 nov.	Ottawa à Paris	Le Canada et le pacte de l'Atlantique.	D.	320
25	Paris	Note sur l'entretien entre le Secrétaire général et le ministre canadien des Affaires étrangères.	N.	377
		3. États-Unis		
1948				
16 sept.	Washington à Paris	Stratégie américaine en cas d'agression soviétique.	D.	195
28	*Idem*	Relations commerciales entre les États-Unis et l'Est européen.	T.	218
28	*Idem*	Continuité de la politique américaine face à l'URSS.	T.	219
28	*Idem*	Campagne électorale américaine.	D.	221
3 nov.	*Idem*	Victoire de Truman à l'élection présidentielle américaine.	T.	316
17	Moscou à Paris	Réactions soviétiques aux élections américaines.	D.	351
19	Washington à Paris	Changement éventuel d'orientation de la politique extérieure américaine.	D.	364
3 déc.	*Idem*	Les États-Unis devant la crise chinoise.	D.	396
4	*Idem*	Les États-Unis et l'Espagne.	D.	401

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1948

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 826-839. *Prague, 1er juillet 1948, 17 h. 50*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 2, 8 h. 30)

Loin de se dissiper, la stupeur provoquée par les événements de Yougoslavie s'accroît à mesure que parviennent les renseignements sur l'attitude adoptée par Tito à l'égard de Moscou. Il y a deux jours, on croyait à une disgrâce. Aujourd'hui, on craint qu'il ne s'agisse d'une rébellion, dont les conséquences peuvent modifier profondément la situation politique en Europe.

À l'occasion d'une *garden-party* donnée hier 30 juin au Palais Cernin, je me suis entretenu de la question avec divers membres du gouvernement, notamment avec le ministre des Affaires étrangères, avec plusieurs personnalités communistes et avec certains fonctionnaires.

Des impressions et des informations ainsi recueillies, se dégagent les points suivants :

1) La surprise à Prague a été totale, même parmi les chefs du parti. On savait qu'il y avait quelques difficultés entre Tito et Moscou. Mais on était loin de s'attendre à une crise aussi grave et à un pareil éclat.

D'après les renseignements rapportés par les délégués tchécoslovaques au *Kominform*, la correspondance entre les partis communistes soviétique et

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel.

Note manuscrite : « *M. Gueyraud. Attitude de Tito à l'égard de Moscou. [Communiquer à] Londres, Rome, Washington, Baden, Berlin, Belgrade, Sofia, Varsovie, Budapest, Athènes, Bucarest, Moscou, fait 5-7-48* ».

yougoslave avait revêtu, au cours des derniers mois, un ton d'une violence telle que le conflit ne pouvait plus être dissimulé. Si le *Kominform* s'est décidé à le rendre public, c'est qu'il a craint d'être devancé par le maréchal Tito.

2) Les raisons d'ordre idéologique invoquées ne sont qu'une façade. Le différend est en réalité d'ordre politique. Il porterait sur deux points principaux :

a) La question de Trieste dans laquelle la Yougoslavie n'a pas trouvé auprès de l'URSS l'appui qu'elle escomptait. Or, cette question est l'une de celles pour lesquelles Slovènes, Croates et Serbes se passionnent également. Le maréchal Tito aurait surtout vivement ressenti la faiblesse de la réaction soviétique à l'initiative des puissances mandataires en faveur du retour de Trieste à l'Italie annoncée par M. Bidault le 20 mars.

b) Le projet de confédération balkanique, auquel le maréchal Tito est très attaché et auquel M. Dimitrov est demeuré favorable, malgré la rebuffade essuyée en janvier dernier. Moscou y serait aussi irréductiblement hostile qu'à toutes (…)[1] de l'Europe centrale. Ce que voudrait Moscou, c'est un réseau d'alliances directes avec des gouvernements faibles obligés de se conformer docilement à ses directives. Le relâchement de l'aide apportée par la Yougoslavie à Markos ne serait qu'une conséquence du mécontentement éprouvé par le maréchal Tito à propos de ces deux affaires considérées par lui comme d'une importance vitale.

3) Lors de la publication du communiqué du *Kominform*, on admettait généralement que les dirigeants soviétiques tenaient en réserve une communication toute prête et qu'elle serait annoncée sous peu. Après la réponse de Tito, cette illusion ou cet espoir se sont dissipés. On considère aujourd'hui comme invraisemblable que le Maréchal vienne à résipiscence. On estime d'autre part qu'étant donné son emprise sur l'armée et sur la police yougoslaves, il ne saurait être éliminé par une révolution de palais ou par un coup de force. En outre, on considère qu'il jouit d'un grand prestige parmi les jeunes gens. On estime même que, dans la mesure où il se fera le champion de l'indépendance du pays, il ralliera une partie des éléments qui hier encore lui étaient hostiles. Enfin, on tient pour fort peu probable, dans la situation internationale actuelle, une action militaire de l'URSS dans le sud-est de l'Europe, alors que le gouvernement soviétique est déjà engagé en Allemagne dans une partie très serrée. Dans ces conditions, les plus optimistes parmi les dirigeants tchécoslovaques font remarquer que la querelle ayant été maintenue jusqu'ici sur le plan du parti, on peut encore espérer un arrangement. Cependant, l'opinion la plus répandue est que le maréchal Tito va se détacher du bloc oriental et qu'il va essayer de garder entre l'URSS et les puissances occidentales une position indépendante.

4) On fait observer qu'étant donné l'origine du conflit qui l'oppose à Moscou, la ligne de conduite qu'adoptera le maréchal Tito sera déterminée dans une très large mesure par l'attitude du gouvernement de Sofia. Dans sa réplique au *Kominform*, le Maréchal vient d'évoquer à nouveau le projet

[1] Lacune de déchiffrement.

« d'union des peuples bulgare et albanais avec le peuple yougoslave sur le principe de l'indépendance nationale ».

On note, à cet égard, que les réactions de Sofia à la condamnation de Tito sont beaucoup plus nuancées que celles de Varsovie ou de Bucarest. Sans doute, le Conseil national du Front patriotique a-t-il approuvé la déclaration des partis communistes, mais il s'est exprimé en termes mesurés. En même temps, le gouvernement bulgare a souligné que la résolution du *Kominform* ne changerait rien aux rapports amicaux entre la Bulgarie et la Yougoslavie, ni à la collaboration entre les deux États frères sur la base du traité d'alliance.

Une personnalité qui connaît très bien la situation en Yougoslavie et qui est particulièrement versée dans les questions de politique extérieure, m'a dit, qu'à son avis, l'attitude des puissances occidentales aurait également une grande influence sur l'orientation des événements en Yougoslavie. Paris, Londres et Washington ne devaient pas perdre de vue que le maréchal Tito, qui se révèle aujourd'hui comme un nationaliste yougoslave, n'en demeure pas moins un communiste convaincu. Il est, d'autre part, très ambitieux et très sensible à la louange. En outre, il est possible qu'un ralentissement des échanges commerciaux avec l'URSS l'amène à désirer d'autres concours économiques. Tout en tenant compte de ces divers facteurs, la diplomatie occidentale devrait veiller à ne pas le compromettre aux yeux de ses propres troupes et de ses collègues balkaniques.

6) Il est une conséquence du coup de théâtre yougoslave dont chacun ici se rend compte quelles que soient ses tendances politiques, c'est que la position de l'URSS en Europe et dans le monde, notamment face aux puissances anglo-saxonnes, risque de s'en trouver affaiblie et sa liberté de manœuvre sensiblement réduite, au moment où s'engage en Allemagne une partie décisive[1].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 22)

[1] L'ambassadeur à Prague confirmait son impression que l'affaire yougoslave provoquait une inquiétude profonde chez les dirigeants communistes puisque la politique intérieure reprochée à Tito (maintien d'un front national, réforme agraire) était sensiblement identique à celle menée à Prague et que l'affaiblissement du bloc oriental, si la défection de la Yougoslavie était confirmée, serait important à leurs yeux (télégramme nos 840-843 du 1er juillet 1948 de Prague, non reproduit). Chataigneau, l'ambassadeur à Moscou tirait des conclusions identiques à celle de Dejean et estimait que « *ce serait un sérieux échec pour la politique russe que ce dernier puisse rester au pouvoir, et il est clair qu'à l'heure actuelle aucune précaution ne doit être négligée par les puissances occidentales pour éviter de compromettre le chef de l'État yougoslave aux yeux de ses partisans* » (télégramme nos 1184-1185 du 7 juillet 1948 de Moscou, non reproduit).

2

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3002-3011. *Washington, 1er juillet 1948, 22 h. 35*

Réservé. (*Reçu* : le 2, 11 h. 07)

Les événements de Yougoslavie apparaissent aux experts russes du Département d'État comme d'une importance exceptionnelle. Ceux-ci comparent cette crise dans l'histoire du communisme soviétique à ce qu'a été la Réforme dans celle de l'Église et ils soulignent que, de même que Luther a rompu avec Rome, sans abandonner le christianisme, le maréchal Tito se sépare de Moscou mais reste communiste, mais ils ne pensent pas que Moscou puisse provoquer une « contre-réforme » et c'est ce qui à leurs yeux fait pour le Kremlin la gravité de la situation.

L'origine de la crise actuelle remonte, déclarent-ils, aux conditions mêmes d'établissement de la République fédérative yougoslave : communiste convaincu, le maréchal Tito, après avoir joué un rôle décisif dans la libération de son pays, y a institué un gouvernement sans recourir à l'appui soviétique. Il s'est entouré d'hommes qui avaient été ses compagnons de lutte et il doit tenir compte de leurs idées. Le régime qu'il a organisé est une parfaite copie du régime soviétique, en particulier, en ce qu'il est aussi impénétrable que celui-ci à toute ingérence étrangère.

Dans tous les autres pays satellites les Soviets non seulement ont mis à la tête du gouvernement un homme à leur dévotion, mais ils ont encore tenu pour assurer leur contrôle à placer dans les postes clés des hommes affiliés au NKVD. Quand ils ont cherché à s'infiltrer dans le régime yougoslave, leurs agents ont été écartés d'une main ferme. C'est ce qui s'est passé pour M. Jouyovitch et pour Hebrang dont le maréchal Tito s'est défait parce qu'ils étaient à ses yeux des agents de Moscou et dont le renvoi a précipité la crise[2].

Moscou a espéré faire céder le maréchal Tito en créant le vide autour de lui et en le présentant à tous les chefs communistes d'Europe orientale comme se détachant de la véritable orthodoxie. Le Maréchal yougoslave s'est rendu compte de la manœuvre quand il a eu connaissance des décisions qui seraient débattues au Congrès du *Kominform* à Bucarest, il a refusé alors qu'aucune délégation yougoslave ne s'y rendît.

Depuis le triomphe de Lénine au Congrès de 1905, le Parti communiste a eu pour tactique de faire passer avant toute chose la discipline. Il veut être

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel.
Note manuscrite : « *M. Gueyraud. [Communiquer à] Londres, Rome, dans les autres capitales balkaniques, fait 5-7-48* ».

[2] Voir *DDF*, 1948-I, nos 260 et 437.

un parti monolithique, (...)[1] déclarait Lénine ne plus comprendre que six personnes. Les Soviets ont donc voulu écarter le maréchal Tito et suivant la méthode constamment employée par le parti, ils l'ont accusé d'hérésie. En fait, l'erreur des dirigeants moscoutaires, est d'avoir cru que l'on pouvait imposer à des pays souverains disposant d'une police autonome, d'une armée nationale, une discipline aveugle et un régime d'étroit contrôle comme celui qu'ont accepté les Républiques soviétiques russes dont les peuples n'avaient jamais connu de véritable indépendance nationale.

Pour cette raison fondamentale, on ne pense pas à Washington qu'une réconciliation sincère puisse intervenir entre Belgrade et Moscou. D'après les communiqués du Chargé d'affaires des États-Unis le maréchal Tito aurait la situation bien en mains. La police sous la direction du général Rankovitch et l'armée lui seraient loyales. On ne prévoit pas non plus que les Soviets osent recourir contre la Yougoslavie à une expédition militaire qui dans un pays montagneux s'annoncerait difficile et qui affaiblirait la position de l'URSS dans une situation internationale déjà tendue. Peut-être des déclarations conciliantes seront-elles échangées de part et d'autre, mais le schisme, pense-t-on, subsistera. L'exemple est donné pour la première fois d'une résistance, qui peut être victorieuse, aux ordres de Moscou. Le prestige du Kremlin en sera frappé. D'autres pays satellites y trouveront un encouragement.

Une situation intérieure particulièrement complexe risque de se développer en Bulgarie et surtout en Albanie où les partis communistes vont sans doute se diviser profondément entre partisans du maréchal Tito et partisans de Moscou. La situation albanaise est suivie par Washington avec une particulière attention. On estime que la riposte par laquelle le maréchal Tito a proposé une fédération des Slaves du Sud a accru sensiblement contre lui l'animosité de Moscou.

Les experts du Département d'État considèrent qu'en Russie même l'événement est susceptible d'importantes répercussions. Ils remarquent que les critiques portées par le *Kominform* contre les dirigeants yougoslaves de ne pas respecter dans la vie du parti les principes démocratiques (réunion régulière de congressistes, désignation par élection des nouveaux fonctionnaires du parti) sont précisément celles qui peuvent être retenues contre le fonctionnement actuel du parti communiste de l'URSS dont aucun congrès n'a été réuni depuis 9 ans et dont tous les nouveaux fonctionnaires ont été choisis par cooptation. On en arrive à se demander si le document du *Kominform* n'a pas été rédigé par un responsable soviétique préoccupé de pouvoir s'en servir en URSS même. Il reflète de toute manière les divergences que l'on croit exister au sein du *Politburo*. La seule répercussion éventuelle dont s'inquiètent les autorités américaines est que, pour résister victorieusement à Moscou, le maréchal Tito n'accentue encore le caractère révolutionnaire à son régime et n'adopte en politique étrangère une attitude plus hardie en particulier à l'égard de la Grèce.

[1] Lacune de déchiffrement.

Les événements de Yougoslavie ont provoqué à Washington une satisfaction analogue. Ils ont renforcé au Département d'État l'influence des experts des questions russes dont ils ont paru justifier les thèses telles qu'elles étaient exposées dans l'article de *Foreign Affairs* de Monsieur X.

Le Département d'État estime qu'en présence de cette situation, les Puissances occidentales doivent faire preuve de beaucoup de réserve et de doigté. Il a indiqué à Londres qu'il désapprouvait la suggestion de l'ambassadeur d'Angleterre à Belgrade concernant la publication d'un communiqué anglo-américain se félicitant des récents événements. L'administration estime que toute approbation inopportune de l'(...)[1] de Tito, toute déclaration donnant à entendre que les Puissances occidentales sont prêtes à lui accorder leur appui économique, ferait le jeu des Soviets en justifiant les accusations formulées dans le rapport du *Kominform*. Mais nous considérons qu'il serait aussi erroné de vouloir tenir à Tito la dragée haute et de lui donner le sentiment que tant qu'il ne reviendra pas aux pratiques capitalistes, il ne pourra espérer aucun soutien de l'Occident.

Les experts du Département d'État conseillent qu'au cas où le maréchal Tito en viendrait à demander que la Yougoslavie soit comprise parmi les pays bénéficiaires de l'ERP[2], il lui soit indiqué qu'il appartient aux seize nations européennes de décider quels pays elles veulent adjoindre à leur groupe. Mais on souhaite en même temps qu'en pareil cas la réponse des seize nations soit favorable[3].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 22)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] E.R.P.: *European Recovery Program*.

[3] L'ambassadeur à Washington revenait quelques jours plus tard sur l'attitude américaine dans cette affaire Tito en s'appuyant sur les articles de presse américaine qui développaient les raisons de la brouille survenue entre Belgrade et Moscou. On ne pensait pas que Moscou irait jusqu'à utiliser la force pour briser la résistance de Tito, mais on ne doutait pas de la détermination de Staline à tenter de le faire plier. On estimait que cela aurait de grandes répercussions dans le monde communiste, notamment parce que l'on prévoyait une grande épuration dans tous les partis communistes d'Europe orientale. Enfin, on soulignait la difficulté de la position américaine, qui devait chercher à détacher la Yougoslavie, « *pièce maîtresse de la muraille soviétique* » tout en prenant soin de ne pas rendre plus difficile la position de Tito (dépêche nº 1521 du 6 juillet 1948 de Washington, non reproduite).

3

HAUT-COMMISSARIAT DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 162-166. *Saïgon, 1er juillet 1948, 22 h. 20*

Réservé. (*Reçu* : le 1er, 18 h. 15)

Je me réfère au télégramme nos 17 à 28 du 27 juin de la légation de France à Bangkok.

À son passage à Saïgon, M. Wallner a demandé à venir me rendre visite en compagnie de M. Abbot, consul général des États-Unis. Je l'ai reçu le 29 juin en présence de M. de Pereyra, Conseiller diplomatique. M. Wallner m'a entretenu tout d'abord de son récent séjour en France. Il a mis l'accent sur l'impression optimiste des experts américains quant à l'avenir de notre économie dont le relèvement devrait s'accentuer rapidement après la prochaine récolte.

Passant en vue les principaux obstacles qu'il juge susceptibles de retarder cette évolution favorable, mon interlocuteur en est venu au règlement de la question indochinoise, me marquant ainsi l'intérêt particulier que porte à ce règlement le Département d'État, non seulement en fonction du péril communiste en Indochine, mais encore au regard du relèvement de notre pays.

Après avoir souligné les signes indiscutables de fatigue qu'accuse depuis quelque temps l'effort de guerre Viet Minh, j'ai insisté tout spécialement auprès de M. Wallner sur les perspectives heureuses qu'ouvraient les récents accords de la baie d'Along dont l'approbation par le Parlement et les développements logiques devraient assurer au nouveau gouvernement central vietnamien, avec une audience accrue, le ralliement progressif des éléments nationalistes, jusque là demeurés dans l'opposition.

Le lendemain de cette entrevue, à l'occasion d'une visite de courtoisie au Conseiller diplomatique, M. Wallner n'a pas manqué de s'étendre longuement sur la question indochinoise et il a repris à cet égard les propos déjà tenus en présence de notre Ministre à Bangkok. De cette conversation, M. de Pereyra a pu conclure :

1) Que son interlocuteur n'avait pas le moindre doute quant à l'appartenance communiste des principaux chefs du Viet Minh et quant au danger qu'une formule de compromis avec eux serait susceptible de faire courir, tant à l'influence française qu'à la stabilité politique dans l'Asie du Sud-Est.

[1] Télégramme adressé à la Présidence du Conseil et au ministère de la France d'outre-mer, communiqué à la légation à Bangkok et diffusé à la présidence de la République, au Cabinet et à MM. Chauvel et Falaize, avec prière de communiquer à M. Bollaert, le haut-commissaire en Indochine (qui se trouvait alors en France).

Note manuscrite : « *M. G.-Picot, communiquer Washington, F[rance] O[utre-]M[er], Bol[laert], E[tat-]M[ajor] G[énéral de la] D[éfense] N[ationale] (Capt. Leonzon)* ».

2) Qu'à mes yeux, le gouvernement central provisoire constituait une formule essentiellement précaire de transition et qu'il ne pouvait d'ores et déjà, sans se réclamer de l'appui et de l'autorité de Sa Majesté Bao Daï, nourrir l'espoir d'amorcer la dissociation nécessaire entre les extrémistes moscoutaires et les fonctionnaires nationalistes agréés par eux.

3) Qu'en conséquence, le Département d'État manifeste un grand intérêt à la prompte et heureuse conclusion des négociations projetées à Paris avec l'ancien Empereur, puisqu'elles sont destinées à compléter, sur le plan pratique, les accords de principe signés en baie d'Along et qu'elles permettront, avec le retour prochain en Indochine de Sa Majesté Bao Daï, d'inaugurer une phase nouvelle et réellement efficiente de retour à la paix.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 255)

4

M. DE BEAUSSE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE[1],
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 647. *Varsovie, 1er juillet 1948.*

Cinq jours ont passé depuis la publication par les huit ministres des Affaires étrangères de l'Est européen du communiqué résumant leurs entretiens. La surprise causée par la venue inopinée de M. Molotov et de ses collègues albanais, bulgare, hongrois, roumain, tchécoslovaque et yougoslave, n'est cependant pas encore apaisée.

À la lumière des derniers événements, et notamment de l'excommunication par le *Kominform* des dirigeants communistes yougoslaves, la conférence de Wilanow semble pourtant plus explicable qu'elle n'apparaissait de prime abord.

Le « silence de sécurité » scrupuleusement observé pendant le séjour des ministres orientaux à Varsovie, différents indices apparents, comme l'ampleur inaccoutumée de la mobilisation policière, destinée à assurer la protection des hôtes de marque de la Pologne, avaient fait croire d'emblée à beaucoup d'observateurs étrangers que des décisions d'importance majeure seraient prises à Wilanow. Le communiqué fut une déception.

Si l'on y relevait que la Pologne avait obtenu plus qu'une satisfaction de principe, non seulement par le fait qu'elle était avec l'URSS à l'origine de cette réunion, mais surtout par l'affirmation solennelle de l'intangibilité de ses frontières occidentales, force était de constater que les résolutions

[1] La dépêche fait référence aux télégrammes n°s 577, 581, 583, 585, 587, 592-594, 607, 609 de Varsovie, documents non reproduits. Sur la conférence de Varsovie, voir *DDF*, 1948-I, n°s 443 et 449.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait 10-7-48* ».

finales de la conférence n'apportaient rien de bien nouveau. Les gouvernements représentés se contentaient de condamner solennellement les résultats de la Conférence de Londres, puis, reprenant en substance la teneur de la lettre adressée récemment par le maréchal Staline à M. Wallace. Ils proposaient au monde occidental de résoudre au plus vite les principales questions sur lesquelles les Quatre Grands se sont depuis trois ans avérés impuissants à se mettre d'accord.

Cette démonstration tapageuse et spectaculaire du bloc oriental au complet apparut alors sous son vrai jour. Il s'agissait, en somme, pour le Kremlin non pas de faire homologuer par ses satellites telle ou telle décision positive concernant l'organisation de l'Allemagne de l'Est – Moscou pour agir n'a pas besoin de l'approbation de Enver Hoxha – mais d'une manœuvre pédagogique à l'usage de l'opinion. De l'opinion mondiale, tout d'abord, qu'on entendait frapper par la démonstration de l'unanimité et de la volonté pacifique des démocraties populaires, de l'opinion de ces mêmes démocraties qui devaient se réjouir de voir la puissante Union soviétique les traiter en puissances majeures, de l'opinion allemande enfin qu'on entendait se concilier par la promesse d'une fin prochaine de l'occupation militaire.

De fait, les participants à cette conférence et notamment M. Modzelewski, s'ils ont présenté le texte sur lequel ils s'étaient mis d'accord comme une ultime exhortation à la sagesse et à la raison, adressée à l'Occident, ont proclamé bien haut qu'aucune clause secrète n'avait été votée, et qu'aucun problème autre que ceux dont il est question dans le communiqué n'avait été abordé ».

La portée réelle et pratique de ces assises du bloc oriental, pour la première fois réuni au complet, pouvait donc légitimement paraître assez mince avant la publication, le 29 juin, des résolutions adoptées par le *Kominform* à l'encontre du maréchal Tito[1]. Les raisons qui rendaient d'une urgente actualité la réunion sous la présidence de M. Molotov de tous les représentants des États satellites apparaissent plus clairement si l'on tient compte du fait que la Conférence de Wilanow eut lieu les 23 et 24 juin, soit trois jours après la réunion des délégués des partis communistes européens à Bucarest, et 5 jours avant la publication du texte adopté à cette réunion.

Si, comme tout le laisse à penser, le Kremlin voulait faire de l'assemblée des ministres des Affaires étrangères orientaux une manifestation de la solidarité des « nations progressistes », il va de soi qu'une telle assemblée devait être convoquée avant que n'ait été rendue publique la condamnation prononcée contre le gouvernement de Belgrade. En eût-il été autrement, le maréchal Tito aurait sans doute renoncé à se faire représenter à Wilanow. Les communistes staliniens sont experts dans l'art de garder un secret, et il apparaît que tout au long de son séjour en Pologne M. Simic ignora la menace qui planait sur le chef de son gouvernement. Grâce à cette ignorance il peut, sans réticences, s'associer aux résolutions prises en

[1] Voir *DDF*, 1948-I, nº 451.

partie par ceux-là même qui, trois jours plutôt, dénonçaient la « déviation » enregistrée dans la politique des dirigeants de la Yougoslavie.

Quoi qu'il en soit, le communiqué de Bucarest, qui ouvre une brèche dans le front des démocraties annule pour une bonne part les effets escomptés du communiqué de Wilanow.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 30)

5

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 441-444. *Belgrade, 2 juillet 1948, 21 h.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : le 2, 22 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 329[2].

Envisagées dans le cadre de la stratégie politique générale de l'URSS, les ouvertures du gouvernement bulgare au gouvernement italien paraissent (...)[3] dans la même ligne que celles, d'une plus grande portée immédiate d'ailleurs, qui avaient été faites naguère à la France par la Pologne, par la Tchécoslovaquie et, d'une façon plus voilée, par la Yougoslavie (mon télégramme n° 433 du 15 avril 1946)[4]. Elles marquent le début d'une manœuvre destinée tout d'abord à neutraliser dans une certaine mesure l'Italie sur le plan mondial, puis à la détacher progressivement de l'Occident en l'engageant par étapes dans le réseau des pactes orientaux.

Si ces ouvertures se renouvelaient aujourd'hui elles s'inspireraient d'une arrière-pensée supplémentaire : associer l'Italie, pour le plus grand profit de l'URSS, au dispositif d'intimidation morale que l'on établit actuellement autour de la Yougoslavie du maréchal Tito. Le rôle de l'Italie serait à la fois passif et provisoire.

Dans un pacte d'amitié bulgaro-italien, la Bulgarie appuyée par l'URSS, serait encore aujourd'hui l'élément fort.

L'Italie devrait comprendre qu'elle ne pourrait que faire les frais d'une politique soviétique tendant à jouer momentanément Rome contre Belgrade dans les Balkans.

Il convient au surplus de rapprocher l'initiative de la Bulgarie de celle qu'elle a prise il y a quelques semaines en cherchant à renouer, par l'inter-

[1] Télégramme communiqué à l'ambassade de France à Rome et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Document non reproduit.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Voir *DDF*, 1946-I, n° 271.

médiaire de l'ONU, et dans le dos de Belgrade, des relations diplomatiques normales avec Athènes. La volonté d'encerclement de la Yougoslavie est évidente.

Au moment où l'on peut se demander si, potentiellement, l'URSS n'en arrive pas au point de renversement des forces, la conclusion actuelle d'un pacte d'amitié italo-bulgare pourrait ainsi aboutir à donner une nouvelle impulsion à son dynamisme peut-être défaillant.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 19)

6

M. LÉVI, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 249. *New Delhi, 2 juillet 1948.*

M. l'Inspecteur du Montcel repartant demain pour Paris, sa mission terminée, a bien voulu se charger d'une « valise » exceptionnelle. Je mets cette occasion à profit pour faire parvenir au Département le texte des lettres échangées avec le Pandit Nehru, le 29 juin, au sujet de nos Établissements dans l'Inde.

La réponse indienne ne fait que reprendre les divers paragraphes de la communication française, et n'appelle de ce fait aucune observation.

Dans un premier texte que m'avait soumis Sir Girja Bajpai, le projet de réponse comportait un paragraphe 4, supprimé sur ma demande dans la version définitive, et que je crois devoir reproduire ci-après :

« 4) *I am confident that our two Governments will be able to reach a settlement on the question of detail that still remain in the same spirit of mutual understanding which has led to a happy agreement on the general question of the future of French Establishments in India. The Secretary General of the External Affairs Ministry will take an early opportunity of discussing with Y.E. various points of detail, particularly those concerned with the supervision of the référendum to be held* ».

J'ai fait valoir verbalement que l'accord intervenu se bornait, de commune entente, aux lignes essentielles ; qu'il demeurait entendu que les questions techniques à régler feraient l'objet, en temps utile, de conversations ultérieures, mais que, s'agissant d'une « réponse », le texte indien ne devrait pas évoquer une matière à laquelle la communication française – déjà approuvée par Delhi – ne faisait pas allusion. Mes interlocuteurs se sont rangés à ces arguments, supprimant le paragraphe susvisé. Mais, en m'adressant, par lettre personnelle (plus exactement officieuse car l'envoi est numéroté), ci-jointe en copie, le texte définitif, Sir Girja Bajpai a repris en fait la substance de ce que contenait ledit passage.

[1] Note manuscrite : « *Communiquer à France outre-mer le 7 juillet 1948* ».

Nous avons intérêt à donner en l'espèce un témoignage nouveau de notre bonne volonté comme de notre bonne foi. Il y a lieu de penser que nous allons être très prochainement appelés à ouvrir ces négociations complémentaires. Il n'est pas douteux que, pour Delhi, le point essentiel, le seul qui les intéresse vraiment, est le contrôle du référendum.

À cet égard, le désir indien qui m'a été fréquemment exprimé, serait de voir la consultation populaire l'objet d'un contrôle uniquement franco-indien.

Je suis, pour ma part, en plein accord avec M. du Montcel pour estimer que, du point de vue français, il y aurait intérêt à un contrôle neutre. La pression que les éléments du Congrès pourront exercer sera en effet de loin plus forte que celle que seraient à même de mettre en œuvre nos partisans : on pourrait donc envisager une ou plusieurs commissions de contrôle comprenant un président neutre (choisi par exemple parmi les Corps diplomatique ou consulaire en ces régions ?) et deux membres respectivement français et indien.

Je serai heureux de recevoir à bref délai des instructions à ce sujet.

Quant aux questions techniques afférentes au résultat du référendum, là où il nous serait défavorable – option de nationalité, sort des propriétés publiques, protection des intérêts culturels ou économiques français, etc. – ce sont là des matières qu'il n'est guère possible à cette Ambassade d'étudier dans l'abstrait, et sur lesquelles il faudra arriver à un accord avec Delhi avant le référendum de Chandernagor. Il y aurait donc lieu, pour les services intéressés, d'en faire entreprendre l'étude sans tarder, afin que des instructions puissent m'être envoyées en temps utile. À moins que le Département n'estime préférable que cette seconde phase des négociations se poursuive à Paris avec l'ambassade des Indes. Je n'y verrais, en ce qui me concerne, qu'avantage. S'agissant en effet plus particulièrement d'affaires d'ordre technique dont l'étude suppose une connaissance approfondie des situations locales dans nos divers Établissements, cette dernière suggestion pourrait offrir des avantages.

Je dois signaler *in fine* le brusque changement d'atmosphère que nous constatons tous ici, à maints symptômes, du côté officiel indien, depuis peu ; l'amabilité qu'on nous témoigne, et la soudaine cordialité, je dirai même : les prévenances que nous marque le Pandit Nehru. Serait-ce que, jusqu'au dernier moment, on a douté de notre bonne foi ? Serait-ce aussi qu'on pense avoir besoin de nous ? Favorables tendances, trop récentes encore pour que je puisse faire autre chose que les signaler en passant.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

7

NOTE DU DÉPARTEMENT[1]

N. *Paris, 3 juillet 1948.*

La réunion des quatre commandants en chef à Berlin a duré 45 minutes. L'atmosphère a été correcte.

Avant de rencontrer le maréchal Sokolovski, les trois commandants en chef occidentaux avaient convenu d'une tactique commune. Il avait été notamment décidé de ne parler des questions monétaires que si le maréchal Sokolovski manifestait sa bonne volonté à propos des communications.

Sur la base de cette procédure concertée, la conversation s'est engagée sur le problème des communications et n'a donné aucun résultat. Le maréchal Sokolovski a indiqué qu'il ne pouvait prédire la date à laquelle le trafic pourrait reprendre entre les zones occidentales et Berlin. Il a ajouté que d'autres travaux devaient être sans doute entrepris sur les voies ferrées, une fois les premiers terminés, ce qui retarderait d'autant la reprise du trafic.

À la suite de cette conversation, le général Noiret estime qu'il n'y a plus rien à attendre sur le plan local. Pour lui, la seule chance d'aboutir à un règlement serait d'évoquer non seulement le problème des communications mais le problème de Berlin et sans doute de l'Allemagne dans son ensemble à un échelon plus élevé que celui des commandants en chef, c'est-à-dire à l'échelon gouvernemental.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 341)

8

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES, À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 3 juillet 1948, 10 h. 30*

Personnelle.

Je vous ai dit au téléphone l'embarras où m'avait mis jusqu'à présent l'absence d'indications précises sur nos vues dans l'affaire berlinoise.

Notre conversation de ce matin est pratiquement la première directive que je reçois : elle me permet de rectifier le tir, je vais indiquer tout à l'heure à mes collègues que j'aurai des corrections de forme à proposer sur le projet

[1] Note manuscrite : « *M. de Leusse* ».

de note et que, d'autre part, nous souhaitons un délai supplémentaire en ce qui concerne la remise du document.

Cela dit, je crois que nous devons faire à Paris tout le possible pour ne pas apparaître, ainsi qu'il est malheureusement déjà arrivé quelques fois, comme le partenaire le plus lent à se mouvoir.

Nous sommes, dans cette affaire, à la fois le principal intéressé quant aux conséquences possibles, la victime désignée si le drame éclate, et, d'autre part, le parent pauvre quand il s'agit de la contribution à fournir dans l'immédiat à l'action commune ; c'est une position délicate.

Les Américains et les Anglo-Saxons n'ont déjà que trop tendance à s'entendre entre eux et j'ai déjà eu l'occasion de relever discrètement auprès de Douglas une ou deux incorrections de cet ordre. Il ne faudrait pas que nous fournissions, par nos lenteurs des justifications à cette tendance.

Ce que vous m'avez dit tout à l'heure des difficultés qui s'opposent à la réunion d'un Conseil des ministres avant mercredi, est valable pour quelqu'un qui est au courant des conditions dans lesquelles fonctionne notre machine gouvernementale et je vais me servir de mon mieux de cet argument. Je ne suis pas absolument sûr qu'il apparaisse très convaincant. On aura de la peine à comprendre qu'il soit impossible de réunir les membres du gouvernement de manière un peu discrète et sans donner à cette réunion une inutile publicité. Est-il donc impossible de dire qu'en raison du nombre et de l'importance des questions dont le gouvernement doit actuellement s'occuper, une réunion spéciale a dû être consacrée à l'examen des questions extérieures ? Ou même ne peut-on pas trouver un autre prétexte quand ce ne serait que le prix des côtelettes ou celui de la paire de bas de soie, problèmes sur lesquels doit, par les temps qui courent, « se pencher », comme on dit maintenant, la sollicitude des Ministres ?

Ce n'est peut-être qu'un détail, je vous le répète nous ne pouvons à la fois réclamer une place de plus en plus large dans les conseils internationaux et nous montrer incapables d'adapter notre mécanisme gouvernemental au temps de la radio, des téléscripteurs et des téléphones transatlantiques.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

9

M. ROUX, MINISTRE DE FRANCE À KABOUL,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 214. *Kaboul, 3 juillet 1948.*

À la suite des conversations et des contacts que j'ai eus depuis mon arrivée à Kaboul, j'ai l'honneur de faire part ci-après à Votre Excellence de mes premières impressions sur la situation politique extérieure et intérieure de l'Afghanistan.

Je n'ai pas besoin de souligner qu'il ne s'agit là que d'impressions forcément incomplètes et sujettes à révision, car mon expérience des choses de ce pays est naturellement très rudimentaire. Mais, certains des propos que j'ai recueillis, certaines des confidences qui m'ont été faites m'ont cependant paru dignes d'être soumis à l'attention des services du Département.

Le chef de notre délégation archéologique, que j'avais rencontré à Peshawar, m'avait confié que tout n'allait pas pour le mieux dans le royaume où je me rendais. Il lui semblait notamment, m'avait-il dit, que le peuple était mécontent de l'augmentation récente et considérable du coût de la vie ainsi que de l'enrichissement croissant de quelques dizaines ou centaines de privilégiés. Les entretiens que j'ai eus depuis lors avec M. Brasseur ainsi qu'avec diverses personnalités afghanes ont entièrement confirmé cette opinion.

Le malaise que l'on sent ici et dont plusieurs hauts fonctionnaires locaux avouent du reste franchement l'existence, serait dû principalement, selon eux, aux causes suivantes :

– Sécheresse et mauvaises récoltes des années passées. La situation serait meilleure en 1948.

– Difficultés de vente des produits indigènes en particulier des peaux d'astrakan et des fruits frais ou secs. Les troubles survenus aux Indes à la suite de la division de ce pays seraient en partie responsables de cette mévente, en raison notamment des difficultés de transport consécutives aux luttes sanglantes qui ont mis aux prises hindous et musulmans.

La création du Pakistan a eu également pour conséquence de graves retards dans le ravitaillement de l'Afghanistan. On a généralement tendance ici à attribuer ces retards à une mauvaise volonté systématique des autorités voisines et l'on souligne, non sans aigreur, que celles-ci appliquent désormais des taxes élevées à toutes les marchandises importées dans ce pays.

Ce jugement paraît à tout le moins entaché de partis pris et ne tient pas suffisamment compte des difficultés auxquelles le nouveau dominion est lui-même en butte.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *[M. de la] Chevalerie. Résumer, f[ai]t. P[ar] l[ettre] Karachi, Téhéran f[ai]t 31/7* ».

À cette diminution des ressources et à ce ralentissement du ravitaillement s'ajouterait une augmentation sensible des dépenses qui serait due pour une large part à la présence dans le pays de la mission américaine chargée de la construction et de la réparation du réseau routier afghan. Les autorités locales ne cherchent pas à dissimuler à cet égard la déception et la mauvaise humeur que leur cause la cherté de la société Morrison et Knudsen. À les en croire, les techniciens américains envoyés ici travailleraient très lentement, se plaindraient de tout et seraient plus préoccupés de se faire construire des habitations confortables que d'améliorer les routes afghanes. Le ministre des Mines me disait, il y a quelques jours, que les travaux entrepris sur la route de Kandahar qui relie Kaboul à Quetta auraient déjà coûté 18 millions de dollars, ce qui était beaucoup pour ce pays, d'autant plus que ce ne serait là qu'un commencement. Il ajoutait que son gouvernement regrettait vivement aujourd'hui de ne pas avoir fait appel à des Français, mais que cette expérience lui servirait sans doute de leçon pour l'avenir. On m'a rapporté que, parlant du même sujet, le Roi aurait cité l'histoire d'un paysan afghan qui, ayant acheté au marché de Kaboul un piment rouge, l'avait trouvé peu comestible mais l'avait cependant avalé parce qu'il l'avait payé très cher.

Certains fonctionnaires admettent toutefois que le privilège des erreurs ne doit pas être imputé exclusivement aux étrangers. Ils reconnaissent qu'il y a du côté afghan aussi de réels défauts d'organisation et qu'en matière commerciale notamment, leurs compatriotes ont encore beaucoup à apprendre. Nos commerçants ne savent pas, avouent-ils, se contenter d'un bénéfice raisonnable. Aussi font-ils monter les prix. Et quand ils ont amassé de l'argent, ils ne le remploient pas dans l'intérêt du pays, aimable euphémisme pour ne pas avouer que l'argent gagné ici va se cacher hors du pays où son propriétaire l'estime plus en sûreté.

Le gouvernement actuel n'est certainement pas étranger à ce manque de confiance. Le régime féodal qui existe en Afghanistan ne doit pas favoriser l'essor économique du pays.

Le pouvoir en effet n'appartient guère qu'à une famille et ce pouvoir est absolu. Il doit être malaisé de faire fortune ici et, l'ayant faite, de la conserver. C'est sans doute pourquoi les privilégiés d'un jour se hâtent, afin de le mettre à l'abri, de faire évader leurs capitaux.

Mais ce n'est vraisemblablement pas là la seule raison. Tous les propos que j'ai recueillis indiquent que le gouvernement en place traverse une crise d'autorité. On parle d'ailleurs publiquement à Kaboul de changements prochains et importants. Comme je l'ai déjà dit, l'on sent en arrivant ici l'existence d'un réel malaise.

Sur le plan extérieur, les dirigeants afghans se sont bien imprudemment lancés dans une politique de revendications à l'égard du Pakistan qui n'est étayée par aucun argument solide ni par aucune manifestation valable de fermeté. Peut-être a-t-on cherché à l'origine, à profiter des difficultés du dominion voisin pour lui soutirer quelque menue concession ? Ou encore a-t-on voulu donner satisfaction à une jeunesse mécontente et puérilement nationaliste ?

Quoi qu'il en soit, les résultats ne sont guère encourageants. Le gouvernement afghan se rend compte aujourd'hui qu'il a malencontreusement engagé le fer ; il n'ose cependant pas rompre ouvertement de peur de perdre la face. Il sent qu'il est dans une posture plus ou moins ridicule et ne sait comment en sortir. Il a dépêché à Karachi un de ses représentants les plus autorisés, le maréchal Shah Wali Khan. Mais la manœuvre a échoué et la situation n'a fait qu'empirer. Il semble aujourd'hui acculé à une impasse.

Dans un régime aussi autoritaire, il y a cependant un moyen assez simple de tourner la difficulté. C'est de changer le Premier ministre qui, à lui seul, représente le gouvernement. S'y résoudra-t-on et dans l'affirmative, par qui le remplacera-t-on ?

C'est la question que chacun discute en ce moment ici, avec plus ou moins de franchise.

L'actuel Président du Conseil, Shah Mahmoud Khan, est en fonction depuis près de deux ans. De l'avis général, ce n'est pas un homme d'État. Il n'a pas réussi à faire oublier son demi-frère, Mohammed Hachem Khan qui, pendant dix-sept ans, avait gouverné rigoureusement mais avec sagesse. Par lassitude ou par prudence, Hachem Khan a volontairement abandonné le pouvoir. Lorsqu'il s'est retiré, son successeur a relâché bon nombre de prisonniers et inauguré une politique d'indulgence qui lui a valu jusqu'à présent une certaine popularité. Mais l'on commence à se rendre compte que cette politique n'est pas sans danger pour la dynastie car elle favorise la constitution de clans non-conformistes et elle permet à ceux-ci, d'une manière d'ailleurs très relative, de s'exprimer, ce qui n'eut pas été concevable il y a quelques années encore. L'on constate aussi qu'un certain nombre de personnes qui n'appartiennent pas toutes à la famille royale se sont exagérément enrichies tandis que l'ensemble de la population s'est appauvri. Il en résulte un mécontentement grandissant qui inquiète de plus en plus les autorités.

L'ambassadeur d'Angleterre, Sir Giles Squire, qui a une connaissance approfondie de ce pays, estime que le gouvernement actuel ne le contrôle que très imparfaitement. Il est surpris de la sécurité qui y règne et se demande si elle pourra durer. Il regrette manifestement l'ancien Premier ministre avec lequel il avoue qu'il a de longs et fréquents entretiens. Il ne cache pas que le retour de celui-ci serait souhaitable, mais il ne croit pas qu'Hachem Khan consentira à sortir de sa retraite volontaire. Assez âgé et malade, à la fois très autoritaire et physiquement timoré, l'ancien président serait convaincu qu'en reprenant le pouvoir et en rétablissant les mesures de fermeté nécessaires, il s'exposerait à de graves dangers. Et il tiendrait trop à sa vie pour courir ce risque.

Il est vrai que le Roi, âgé maintenant de 34 ans, atteint l'âge de la maturité. Soigneusement tenu jusqu'ici à l'écart de toute activité, il pourrait être tenté désormais de jouer un rôle personnel. Il s'intéresse beaucoup à l'armée et, durant ses années de quasi réclusion, paraît avoir réfléchi et médité sur ce qui conviendrait à son peuple et à son pays. Mais il n'a aucune expérience du pouvoir, est entouré de courtisans et semble timide. On peut donc

se demander s'il aurait la volonté nécessaire pour procéder au remaniement catégorique qui s'imposerait et s'il oserait notamment remplacer ses oncles par des personnalités plus jeunes et plus dynamiques.

Dans l'affirmative, il serait sans doute obligé de faire appel au concours de ses cousins, les fils de Mohammed Aziz Khan, assassiné à Berlin où il représentait son pays.

Le prince Naïm et plus encore le prince Daoud, actuellement ministre d'Afghanistan à Paris, exerceraient, dit-on, sur lui une certaine influence, seraient en bons termes avec Hachem Khan et auraient, le second surtout, la confiance de l'armée.

Mais ces deux princes sont jeunes et pourraient être tentés d'accaparer le pouvoir à leur profit. L'éloignement de Mohammed Daoud semble prouver en tout cas qu'il est l'objet de la méfiance du Premier ministre actuel.

Il est donc fort difficile de prévoir ce qui peut survenir dans ce pays. Aujourd'hui, calme en apparence, il peut être demain bouleversé par une crise violente. Toutefois, la famille régnante est trop intéressée à l'exercice du pouvoir et le détient trop exclusivement pour ne pas chercher à le retenir à tout prix. Instruits par l'expérience malheureuse d'Amanullah et par la révolution de 1929, il est probable que ses membres arriveront à un arrangement plutôt que de compromettre l'avenir du clan en s'entre-déchirant.

Si des changements s'avèrent nécessaires, ils se feront donc vraisemblablement dans l'ombre et de manière à ce que le prestige de la famille de Nadir Shah n'en soit pas entamé. Ceci, bien entendu, pour autant qu'un conflit mondial ne mette pas brusquement fin à ce régime archaïque dont le maintien dans un continent asiatique en pleine évolution n'est explicable que par l'état misérable et arriéré du peuple afghan dû à l'isolement où l'a tenu jusqu'ici la rivalité méfiante de l'Angleterre et de la Russie.

(Direction d'Asie-Océanie, Afghanistan, volume 9)

10

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric n° 29[2]. *Londres, 3 juillet 1948.*

Très secret.

Au cours de la réunion de ce matin de la Commission permanente, M. Jebb a annoncé que le général Hollis lui avait fait part du désir exprimé par l'état-major américain d'être associé sans retard aux travaux du Comité militaire par la participation à ses réunions de plusieurs observateurs. Il est précisé que les Américains envisagent d'envoyer au Comité un officier général assisté de trois officiers supérieurs qui appartiendraient officiellement au personnel de l'Ambassade des États-Unis ; leur présence aux séances du Comité serait tenue rigoureusement secrète.

J'ai aussitôt donné l'accord du gouvernement français. Mes collègues du Benelux ayant indiqué que leurs gouvernements n'élèveraient aucune objection, la mission américaine sera invitée dès son arrivée à suivre les travaux du Comité.

Ainsi se trouve réalisé un vœu exprimé par le Département dès la création de la Commission permanente et du Comité militaire (votre communication Metric n° 2)[3].

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

11

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[4].

D. Metric n° 30. *Londres, 3 juillet 1948.*

Très secret.

J'ai l'honneur d'adresser au Département, par le même courrier, un projet britannique d'instructions aux représentants des cinq puissances à la Conférence qui doit s'ouvrir dans quelques jours à Washington (document Metric n° 59)[5].

[1] Dépêche adressée au Secrétariat général.

[2] La série de télégrammes, de dépêches ou de notes « Metric », particulièrement protégée et à exemplaire unique, avait été mise en place à l'occasion du Pacte de Bruxelles, à la demande des Anglais et des Américains.

[3] Document non reproduit.

[4] Dépêche adressée au Secrétariat général. Note manuscrite : « *M. de Margerie, m'en parler* ».

[5] Document non reproduit.

L'examen de ce mémorandum a été abordé ce matin par la Commission permanente. Au *Foreign Office*, a déclaré M. Jebb, on avait jugé bon de mettre sur le papier un certain nombre de réflexions que l'on ne pouvait manquer de se faire à l'occasion de la conférence de Washington. Toutefois, la Commission devait se garder de voir dans ce document l'exposé d'une politique définitivement arrêtée ; du côté britannique, on n'était même pas absolument convaincu de la nécessité d'envoyer des instructions de ce genre à nos représentants. Bref, mon collègue anglais a marqué qu'il s'agissait simplement de suggestions et qu'il tenait à savoir ce que les autres délégations en pensaient.

J'ai répondu que je n'avais pas encore été en mesure de faire une étude approfondie de ce mémorandum. D'une lecture rapide, je gardais néanmoins l'impression qu'il n'était peut-être pas indispensable d'adresser, dès le début de la Conférence, aux cinq ambassadeurs des instructions couvrant un terrain aussi vaste. Citant en particulier le paragraphe 4 dans lequel se font jour des préoccupations analogues à celles du Département, j'ai dit qu'il y avait là un certain nombre de points sur lesquels il convenait d'attirer d'urgence l'attention, non pas de nos représentants à Washington, mais plutôt de nos gouvernements, afin de leur permettre, s'ils le jugeaient nécessaire, d'élaborer leurs instructions en temps utile.

M. Jebb ayant souligné que les signataires du Traité de Bruxelles, en cherchant à s'assurer l'appui militaire des États-Unis, avaient à choisir entre un traité en bonne et due forme avec Washington ou une déclaration unilatérale de garantie, j'ai indiqué que j'étais enclin, pour ma part, à penser que nous avions peut-être intérêt à envisager une association assez lâche, tant que nous n'aurions pas de précisions sur la façon dont l'état-major américain concevait l'aire atlantique. Nul n'ignorait que certains militaires américains avaient d'abord admis qu'en cas de guerre il faudrait, ne serait-ce que temporairement, abandonner l'Europe occidentale jusqu'aux Pyrénées. On pouvait donc se demander quelle était la limite exacte que les partisans d'une défense de l'Europe occidentale fixaient maintenant à leurs plans. Certes, on avait enfin réussi – et ceci était au crédit du Comité militaire – à poser le principe d'une défense organisée le plus à l'Est possible en Allemagne. Il n'en restait pas moins qu'avant d'entrer dans les détails d'un accord précis avec les États-Unis, nous avions intérêt à rappeler que l'Europe occidentale n'est pas seulement tournée vers l'Atlantique, mais qu'elle a aussi une vocation continentale.

Ces considérations ont paru rencontrer l'approbation de mes collègues. La Commission a décidé que le mémorandum britannique serait soumis sans délai aux cinq gouvernements et que chacune des délégations solliciterait de promptes instructions afin de permettre à la Commission de se réunir le plus tôt possible et de reprendre utilement l'examen des suggestions du *Foreign Office*.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

12

M. MAUGRAS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 511. *Ankara, 3 juillet 1948.*

L'excommunication du maréchal Tito et le mouvement de révolte contre l'influence yougoslave en Albanie qui en a été la conséquence ont, cela va sans dire, éveillé ici de grandes espérances. Déjà, il y a quelques mois, le blâme auquel s'était exposé le dictateur bulgare en parlant de ses projets de fédération avait permis de constater que toute velléité de pensée personnelle pouvait ne pas être abolie chez les hommes généralement considérés comme de simples exécutants des ordres soviétiques. À ce signe de mésentente entre Sofia et Moscou, les Turcs avaient déjà senti s'alléger la pression sur leur frontière de Thrace. Maintenant les journalistes ne se refusent pas la satisfaction d'annoncer à leurs lecteurs le prochain effondrement de tout le système de domination soviétique. Mais sans aller si vite et si loin, il n'est pas déraisonnable de voir dans les événements qui ont mis en opposition Sofia et Belgrade avec Moscou et d'autre part Tirana avec Belgrade les premières réactions d'un sentiment national qui reprend conscience de lui-même. Les Soviets ont tenté de reconstituer en Europe orientale un empire composite comme était l'empire des Osmanlis au temps où Bulgares, Roumains, Yougoslaves, Albanais, Hongrois et autres vivaient sous l'autorité du Grand Seigneur. Il est douteux que les particularismes nationaux aient déjà suffisamment perdu de leur capacité de résistance pour que, sans occupation militaire permanente, l'existence d'une sorte de nouveau Khalifat puisse longtemps se prolonger. Une foi commune sert sans doute de lien aux différentes parties de cette vaste communauté internationale mais n'a-t-on pas vu bien souvent au cours de l'histoire l'esprit national, mal à l'aise dans une religion étrangère, se manifester sous la forme de schismes et d'hérésies c'est-à-dire de ce qu'on appelle aujourd'hui « déviations ». Que de fois Napoléon n'a-t-il pas reproché à ses frères d'être devenus Espagnol, Hollandais, Wurtembergeois, à peine les avait-il installés sur leurs trônes étrangers. Il serait assez naturel que Staline eût des ennuis du même ordre avec ses protégés.

(Direction d'Europe, Turquie, volume 29)

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant. Note manuscrite : « *M. Schricke. Laisser à l'Europe le soin de traiter ce sujet, si elle le désire* ».

13

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 516. *Athènes, 3 juillet 1948.*

La nouvelle de la condamnation du maréchal Tito et du parti communiste yougoslave par le *Kominform*, a surpris tous les milieux à Athènes. Rien ne faisait, en effet, prévoir un pareil coup de théâtre.

Je me trouvais dîner ce jour-là – 28 juin – avec le ministre des Affaires étrangères chez des amis communs. Nous étions sur une de ces ravissantes terrasses que possèdent les maisons athéniennes et où les réceptions ont lieu l'été. Nous admirions l'Acropole illuminée pour la fête du Roi, la Saint-Paul, qui devait se célébrer le lendemain, quand le ministre de l'Information nous apporta la nouvelle. Elle était si inattendue que ce dernier, prévoyant une manœuvre des Russes, pensait que le Kremlin voulait se désolidariser des Yougoslaves pour le cas où ceux-ci attaqueraient la Grèce. Le bruit avait couru, en effet, que le gouvernement de Belgrade était sur le point de remettre à Athènes une note assez sévère protestant contre des violations de frontière de la part des Grecs. On pouvait craindre des mesures militaires.

M. Tasldaris, plus optimiste, estimait que la chose était moins compliquée, qu'elle se réduisait à un désaccord entre Russes et Yougoslaves et que les Grecs avaient tout intérêt à voir la discorde se mettre dans le camp de leurs alliés. De toute façon le Ministre était décidé à ne faire aucune manifestation, à calmer l'enthousiasme que pourraient manifester certains journaux et à attendre la suite des événements.

D'ailleurs le texte même du *Kominform* n'était pas clair et il n'indiquait pas les raisons précises de la condamnation du maréchal Tito. D'une part, on l'accusait de soutenir en sous-main les puissances capitalistes, et, d'autre part, on lui reprochait d'appliquer des méthodes extrémistes. Il fallait en outre attendre la réaction de Tito et des communistes yougoslaves. Le *Kominform* leur avait intimé l'ordre de se soumettre ou de se démettre suivant une formule devenue classique. S'ils se sentaient assez forts pour ne pas s'exécuter, il n'était pas impossible qu'un changement s'opère dans la politique intérieure et extérieure de la Yougoslavie, celle-ci s'appuyant sur les petits propriétaires et sur les puissances occidentales.

Ce sont les mêmes idées que développa hier devant moi le Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères. Il savait que l'entente était loin de régner entre Yougoslaves et Bulgares, particulièrement à propos de la Macédoine, que Tito et Dimitrov se disputaient l'hégémonie dans les Balkans, mais il pensait que le Kremlin, loin de prendre ombrage de ces discordes, les favorisait. L'ambassadeur des États-Unis à Belgrade, qui avait

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, fait 10-7-48* ».

passé tout récemment à Athènes, avait bien déclaré que le maréchal Tito et M. Bebler lui avaient paru « nerveux et inquiets », mais ce qu'ils redoutaient avant tout était une attaque de la part des Grecs. Cette crainte avait fait sourire M. Pipinellis, tant elle était loin de la réalité.

Il est vrai que d'autres signes, tels que la construction de fortifications autour de Belgrade, l'interdiction de circuler dans le sud du pays, et principalement l'inquiétude des Yougoslaves devant les démarches bulgares pour la reprise des relations diplomatiques avec la Grèce, avaient attiré l'attention du Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Mais il était loin de se douter de l'importance du désaccord.

En tout état de cause, la Grèce reste attentive et prudente. Elle ne diminuera en rien son effort contre les rebelles. Il faut attendre la réaction du maréchal Tito et du parti communiste yougoslave. Pour le moment, ils ont l'air de se raidir contre leur condamnation.

Depuis le premier jour de la condamnation du maréchal Tito, les troupes grecques à la frontière ont signalé des manifestations en territoire yougoslave, coups de canon, explosions, bruits de bataille, sans que l'on puisse savoir de quoi il s'agit.

En outre, les premières réactions sont assez significatives. Le général Markos dont la position devient de plus en plus difficile dans le Grammos, a pris nettement parti pour le *Kominform* et contre le maréchal Tito qu'il accuse d'avoir abandonné les partisans grecs à leur malheureux sort.

L'Albanie est aussi du côté du *Kominform* et son opposition au maréchal Tito est violente. Celui-ci, qui semble avoir pris le dessus à l'intérieur de son pays, a adressé au gouvernement de Tirana une note exigeant l'envoi à Belgrade d'une délégation pour rétablir les rapports normaux entre les deux pays.

Quant à la Bulgarie, elle a fait paraître une note assez obscure d'où l'on peut conclure, m'a dit M. Pipinellis, si l'on sait lire entre les lignes, que le gouvernement bulgare, s'il le pouvait, serait prêt à suivre l'exemple d'indépendance donné par le gouvernement yougoslave. Cependant les autorités de Belgrade semblent critiquer assez vivement celles de Sofia.

Toutes ces animosités qui naissent et se développent dans les Balkans, ne peuvent que réjouir le gouvernement grec qui ne s'attendait certes pas à une si rapide éclosion. Les vieilles antipathies que l'on croyait assoupies se réveillent à nouveau et les dirigeants d'Athènes ne peuvent que se réjouir, d'une part, de sentir la discorde parmi leurs ennemis, et, d'autre part, de voir la Yougoslavie, autrefois l'alliée de la Grèce dans les Balkans, se séparer du groupe slave.

À Athènes, les ambassades de Grande-Bretagne et d'Amérique réagissent différemment. L'ambassade d'Angleterre ne cache pas sa satisfaction devant le développement des événements ; le Chargé d'affaires des États-Unis est plus réservé, et quand on lui demande si les États-Unis ont joué un rôle dans ces événements, il évite de répondre. Cette réserve a amené

M. Tsaldaris à craindre que les États-Unis et la Yougoslavie ne s'entendent aux dépens de la Grèce.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 68)

14

M. Seydoux, Conseiller politique adjoint à Berlin,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 1305-1309. *Berlin, 4 juillet 1948, 11 h. 45*

(*Reçu* : le 4, 16 h.)

La situation à Berlin s'est sensiblement aggravée au cours de ces derniers jours.

Sur le plan local la rupture intervenue à la Kommandatura a pour conséquence qu'il n'existe plus pratiquement entre les Alliés aucun lien d'ordre quadripartite, le Conseil de contrôle n'ayant pas fonctionné lui-même depuis plus de trois mois. Les conditions dans lesquelles s'est déroulée d'autre part, dans l'après-midi du 3 juillet, la conversation entre les commandants en chef montrent qu'ici du moins les négociations sont condamnées à l'échec[2].

En même temps l'attitude des Américains et des Britanniques s'est raidie. L'énorme effort qu'ils tentent dans le domaine aérien les entraîne inévitablement ; leur détermination de se maintenir à Berlin est plus catégorique qu'elle ne l'était il y a quelques semaines. Avec les possibilités d'incidents qui en résultent, en raison aussi de la nervosité qui se manifeste spécialement au sein du (...)[3] et que suscitent les menaces communistes que les complications monétaires les risques de conflit se trouvent accrus.

Quant à la position des Soviétiques, elle semble claire et ne saurait du reste surprendre. Le maréchal Sokolovski a quitté le Conseil de contrôle le 20 mars en accusant ses partenaires de ne pas le renseigner sur les pourparlers de Londres qui préparaient la coupure de l'Allemagne.

Il n'accepte pas maintenant la négociation sur la seule question de Berlin ; elle fait partie de l'ensemble du problème allemand ; les alliés n'ont aucun droit de Berlin s'ils persistent à mettre en application le programme arrêté à Londres. Les Russes comptent sur le temps pour améliorer leur jeu. Ils se disent que la mauvaise saison viendra et qu'avec elle les puissances occidentales devront suspendre ou limiter l'assistance aujourd'hui fournie à la population berlinoise que la moindre lassitude alliée aura pour effet d'affermir, voire d'établir totalement l'emprise soviétique sur l'ancienne

[1] Télégramme adressé au Département, communiqué à Baden et Londres.

[2] Voir document n° 7.

[3] Lacune de déchiffrement.

capitale, que les propagandes et leur action pourront ensuite plus aisément s'exercer ailleurs sur la Ruhr par exemple que lors d'un éventuel marchandage la question de Berlin sera, de ce fait, déjà dépassée et que l'Allemagne occidentale hésitera d'autant plus à se constituer qu'elle doutera davantage ce jour-là de la volonté de résistance des Anglo-Saxons.

Des pourparlers ne pourraient, semble-t-il, s'orienter vers le succès que si, débordant largement le cadre de Berlin, ils portaient à tout le moins sur l'Allemagne entière.

Encore faudrait-il sans doute de l'avis des Russes que les résolutions de Varsovie servissent plus ou moins de base de départ et que principalement leur participation au contrôle de la Ruhr fût envisagée.

Le général Clay n'y est certainement pas disposé. Son intransigeance s'atténuera-t-elle au cours des prochaines semaines s'il constate la réticence des Allemands de l'Ouest ? N'en deviendra-t-elle au contraire que plus grande jusqu'à l'amener à vouloir à toute fin tenir à Berlin ? L'impression que l'on a ici est en tout cas que le gouvernement de Washington appuie la politique du commandant en chef qui estime qu'un premier recul engagerait les Alliés sur une pente fatale. Il est significatif à cet égard qu'à la réunion des Ministres-Présidents qui se tenait à Francfort le 1er juillet, M. Draper siégeait à côté du général Clay.

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 336)

15

Note de la direction d'Europe pour le Ministre

N. *Paris, 5 juillet 1948.*

À la suite de la suggestion du gouvernement français, la question de Berlin a été discutée à Londres entre les ambassadeurs de la France et des États-Unis, et le *Foreign Office* (Sir William Strang).

Le 1er juillet, le gouvernement américain a proposé l'envoi à Moscou d'une note identique des trois Puissances intéressées. À la suite des discussions, il est apparu qu'il était difficile que les trois gouvernements adoptent une rédaction identique, et il a été convenu que certaines variantes pourraient être introduites dans le projet de base. En outre, il a été entendu que, pour des raisons de commodité, les notes seraient remises par les trois gouvernements aux ambassadeurs d'URSS accrédités auprès de chacun d'eux. Cette démarche pourrait avoir lieu soit cet après-midi, soit demain.

Des divergences importantes, non encore résolues, existent quant à la rédaction du paragraphe final, qui renferme la proposition effective à présenter au gouvernement soviétique.

1) Dans son projet du 1er juillet, le gouvernement américain, tout en demandant que le trafic soit rétabli préalablement à toute négociation (demande qui a l'accord des trois gouvernements), suggérait que les négociations éventuelles soient conduites au Conseil des ministres des Affaires étrangères et que si le Conseil ne se mettait pas d'accord, le Conseil de sécurité des Nations unies fût saisi du désaccord, en vue d'aboutir à une décision. Le gouvernement américain suggérait également une procédure alternative, dont on aurait fait état dans la même note, tendant à soumettre immédiatement la « situation » aux Nations unies[1].

Le Département, de même que le *Foreign Office*, a fait les plus vives objections à cette procédure devant les Nations unies. Il a paru, dans un premier temps, que le gouvernement américain avait compris les raisons pour lesquelles le gouvernement français et le gouvernement anglais répugnaient à insérer dans la note l'idée d'un recours aux Nations unies, ainsi que d'un recours au Conseil des ministres des Affaires étrangères. Les Soviets, en effet, cherchent par tous les moyens une reprise des sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères en vue d'y saper les décisions prises par les gouvernements occidentaux à la suite des recommandations de Londres. Quant au Conseil de sécurité des Nations unies, il constituerait pour la politique soviétique un organe de publicité tout aussi dangereux ; en outre, par l'usage du droit de veto, les Russes pourraient pratiquement faire échec à toute notre politique en Allemagne à partir du moment où les intentions des trois gouvernements occidentaux seraient soumises pour décision au Conseil de sécurité ; il ne sert de rien de dire à cet égard que c'est seulement la situation à Berlin qui est en cause : il est tout à fait évident que, de Berlin, le Conseil de sécurité passerait à l'Allemagne.

Finalement, dans la journée d'hier, l'accord paraissait être fait sur une formule qui posait que la négociation aurait lieu à Berlin entre les autorités des quatre puissances alliées et occupantes en vue du règlement de toutes les questions litigieuses posées par l'administration de Berlin. Mais, en fin de journée, le gouvernement américain, revenant sur la décision qu'il semblait avoir déjà prise, a demandé que la note contînt un paragraphe

[1] Massigli, qui discutait à Londres avec sir William Strang et l'ambassadeur américain Douglas, jugeait le texte de la proposition de note américaine avec réserve et estimait que sous cette forme, il irait à l'encontre du but recherché. En effet, il soulignait, et ces points avaient été transmis à Washington, que les références au Conseil des ministres des Affaires étrangères et aux Nations unies offraient des possibilités de manœuvre aux Soviétiques pour diviser les Occidentaux et qu'il était quelque peu contradictoire de faire une mise en demeure solennelle à Moscou alors que l'on tentait par ailleurs à Berlin de chercher une solution locale au niveau des commandants en chef (télégramme nos 2465-2470 du 1er juillet de Londres, non reproduit). Effectivement, les ambassadeurs ont révisé le texte dans la nuit du 1er au 2 en s'attachant à faire disparaître les expressions brutales et les formules trop vagues, mais les Américains paraissaient vouloir maintenir la possibilité du recours aux Nations unies et déposer les notes conjointement et surtout très rapidement. Massigli réservait la décision du gouvernement sur ce dernier point (télégramme nos 2476-2479 du 2 juillet de Londres, non reproduit). Concernant la date de la remise des notes, Washington pressait ses alliés en estimant qu'il fallait retirer l'initiative aux Soviétiques et les empêcher de poursuivre la division de la ville en deux. Londres et Paris étaient certes d'accord sur le fond, mais ne pensaient pas qu'une remise le 6 fût possible (télégramme nos 2497-2501 du 3 juillet de Londres, non reproduit).

sur l'appel éventuel aux Nations unies. Ni nous, ni le gouvernement britannique ne sommes disposés à accepter cette suggestion[1].

Pour résumer, il n'est pas question pour le moment de recourir au Conseil des ministres des Affaires étrangères ; les négociations, dans un premier temps, doivent avoir lieu entre les gouverneurs militaires en Allemagne, et ceci est accepté par tout le monde. Le seul point de divergence est la question du recours aux Nations unies. Pour les raisons exposées plus haut, notre intérêt nous commande d'en écarter le principe, en dépit des pressions que l'administration démocrate des États-Unis semble subir de la part du groupe de M. Wallace[2].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 341)

16

M. ROUX, MINISTRE DE FRANCE À KABOUL,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. n° 216. *Kaboul, 6 juillet 1948.*

Confidentiel.

La correspondance de ce poste a tenu le Département au courant de la querelle qui met aux prises le gouvernement afghan et celui du nouveau dominion voisin.

Depuis mon arrivée à Kaboul, il y a près d'un mois, j'ai pu constater tant en lisant des articles de presse des deux pays qu'en m'entretenant avec mes collègues ou avec des autorités locales que les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan demeurent empreintes de mauvaise humeur et de méfiance réciproques. Les dirigeants afghans, certains d'entre eux tout au moins, ne dissimulent d'ailleurs pas l'irritation que leur cause l'attitude du gouver-

[1] Le projet de note à Moscou, corrigé par le Ministre et daté du 5 juillet, insistait sur le fait que les droits de la France à être présente à Berlin résultaient du droit établi en vertu de la défaite et de la capitulation de l'Allemagne, confirmé par les accords formels entre les principaux alliés et qu'elle n'était pas disposée à les abandonner ni à céder à la menace. Il indiquait que le gouvernement français était désireux de résoudre les divergences de vues et aplanir les différends par la négociation entre les autorités alliées sur une base quadripartite à Berlin, en « *une première instance* », après toutefois que le trafic ait été rétabli (projet de note à Moscou du 5 juillet, non reproduit).

[2] Massigli était revenu sur les péripéties qui ont marqué l'élaboration des notes destinées au gouvernement soviétique en soulignant les hésitations du Département d'État, désirant au départ inclure une allusion au Conseil des ministres des Affaires étrangères et aux Nations unies, puis retirant la référence au Conseil des ministres. L'ambassadeur à Londres soulignait que des considérations de politique intérieure avaient joué et que son collègue britannique pensait que les Américains répugnaient en réalité à toute conversation (télégramme n° 2605 du 6 juillet de Londres, non reproduit).

[3] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *[M. de la] Chevalerie. M'en parler. P[ar] l. Karachi, f[ai]t. M. Chauvel, en attirant l'attention de M. le Secrétaire général sur le post scriptum de cette dépêche* ».

nement de Karachi. Mais il est malaisé de les amener à préciser clairement leur position.

Voici cependant les explications qui m'ont été fournies par plusieurs personnalités afghanes autorisées.

L'on s'est d'abord empressé de m'affirmer que le gouvernement royal n'avait jamais formulé de revendications territoriales à l'égard du Pakistan, en sous-entendant du reste qu'il eut été fondé à le faire. L'on a souligné ensuite que l'existence d'au moins deux millions d'Afghans au-delà de la frontière impose au gouvernement de Kaboul certains devoirs. Il lui est en effet impossible de se désintéresser de ces frères de race et de religion. Il est contraint de veiller à ce que ces enfants de l'Afghanistan puissent tout au moins continuer à parler leur langue maternelle : le pouchtou, et soient autorisés à faire état de leur origine afghane. Les Anglais n'ayant pas pu ou pas voulu, dit-on, au moment où ils ont libéré l'Inde, reconnaître l'indépendance de la *North West Frontier Province*, le gouvernement afghan a dû faire appel au gouvernement du Pakistan en lui demandant de donner à cette province un nom qui rappelât l'origine ethnique de ses habitants. L'enseignement primaire devrait, au surplus, être fait en pouchtou.

Les dirigeants de Kaboul estiment que ces demandes sont fort modestes. Elles constituent, d'après eux, le minimum de compréhension que le gouvernement royal est en droit d'attendre du nouvel état musulman voisin. Car il est bien certain, ajoute-t-on, que, sentimentalement et historiquement le peuple afghan ne peut s'exposer à encourir, tôt ou tard, de la part de ses frères rattachés de force au Pakistan, le reproche de les avoir, en quelque sorte, reniés.

Ces demandes si modérées et si justifiées, m'a-t-on dit, n'ont cependant pas été comprises. Le premier émissaire du gouvernement de Kaboul auprès de M. Jinnah, le ministre de l'Instruction publique, Nadjibullah Khan, n'a pu réussir à obtenir satisfaction. Et la mission de l'ambassadeur du Roi, le maréchal Shah Wali Khan, n'a pas été couronnée de plus de succès. Bien plus, le gouvernement de Karachi aurait cherché, souligne-t-on, en déformant certaines déclarations de l'envoyé de Zaher Shah, à donner à entendre que le Maréchal ne serait pas d'accord avec son gouvernement. Cette manœuvre, si c'en est une, a porté le comble à l'irritation de certains milieux afghans qui reprochent en outre aux autorités du Pakistan de vouloir affamer l'Afghanistan en retardant volontairement le ravitaillement de ce pays.

Telle serait, à en croire quelques dirigeants locaux, la genèse de cette querelle.

Le point de vue du gouvernement de Karachi est naturellement assez différent. L'ambassadeur du Pakistan à Kaboul, M. Chundrigar que j'avais rencontré, l'an dernier, à Delhi, alors qu'il était ministre du Commerce dans le gouvernement intérimaire de l'Inde, me l'a exposé avec complaisance, de la manière suivante.

Cette affaire, m'a-t-il dit, est tout à fait « stupide ». Les Afghans déclarent qu'ils n'ont pas de revendications territoriales à formuler. Cela n'a rien de

surprenant, car ils savent fort bien que la *North West Frontier Province* est une région extrêmement pauvre dont l'acquisition éventuelle entraînerait la faillite de leur pays. Le gouvernement de l'Inde dépensait en effet annuellement plus de cent millions de roupies pour faire vivre la population de cette région. L'Afghanistan préfère nous laisser cette lourde charge, mais il voudrait que nous donnions à cette province le nom de Pathanistan et que nous imposions le pouchtou comme langue obligatoire dans les écoles primaires.

Nous nous sommes à maintes reprises, efforcés de faire comprendre à nos voisins, que nous ne verrions aucun inconvénient à ce que ces demandes fussent satisfaites. Mais nous n'avons aucune raison de contraindre les habitants de la *North West Frontier Province* d'adopter tel nom plutôt que tel autre ou d'employer le pouchtou s'ils préfèrent le pundjabi ou l'ourdou. Or, ces deux dernières langues sont parlées dans certaines parties de la province et le pouchtou seulement dans la partie voisine de la frontière afghane.

Nous estimons que c'est à la population de la province elle-même et à elle seule de décider du nom qu'elle entend porter et de la langue dont elle désire user. Ceci ne concerne en rien le gouvernement afghan que les Afghans résidant chez nous considèrent d'ailleurs comme autocratique et arriéré et auquel ils n'ont aucune envie de demander conseil. Nous ne voyons pas au surplus pour quel motif nous devrions céder à ce que nous considérons comme un empiétement sur notre souveraineté. Que dirait le gouvernement de Kaboul si nous lui demandions, de la part des Afghans du Pakistan, de modifier ses méthodes et, par exemple, de publier son budget ou de le soumettre à un vote parlementaire ?

Nous demeurons animés des meilleures intentions à l'égard de l'Afghanistan et souhaitons pouvoir nous entendre avec lui. Mais il met notre patience et notre bonne volonté à l'épreuve et il ne devrait pas oublier que plus des trois-quarts de ses importations et de ses exportations passent par notre pays ainsi que la presque totalité de ses communications avec l'extérieur.

Ainsi qu'on le voit, les points de vue en présence sont fort opposés et leur rapprochement paraît malaisé.

Au demeurant, la querelle apparaît un peu vaine et il est difficile de comprendre l'intérêt que les Afghans ont à la prolonger. Il est possible qu'à l'origine ils aient sous-estimé la capacité de résistance des difficultés avec lesquelles ce nouveau pays était aux prises, il serait contraint de se montrer conciliant.

Il est vraisemblable également que le gouvernement de Kaboul dont la situation ainsi que je l'ai signalé dans ma dépêche n° 214/AS du 3 juillet[1] laisse quelque peu à désirer, ait voulu donner satisfaction à une jeunesse turbulente et nationaliste.

Mais il est certain que les personnalités afghanes les plus pondérées doivent regretter aujourd'hui de s'être engagées dans une voie sans issue et

[1] Voir document n° 9.

dans une sotte dispute où l'honneur national a plus à perdre qu'à gagner. Sauront-elles conseiller la prudence à leurs compatriotes plus exaltés et mettre une sourdine à une campagne de presse qui paraît bien maladroite ?

La vanité toutefois, semble jouer ici un rôle si important que cette querelle inopportune n'est peut-être pas encore sur le point de prendre fin.

P.S. L'on se demande si le maréchal Shah Wali Khan retournera à Karachi. On ne fait guère mystère de l'échec qui a marqué le début de sa mission et l'on ne dissimule pas que son plus cher désir serait certainement de demeurer en France ou d'y représenter à nouveau son pays si la légation d'Afghanistan à Paris était élevée au rang d'ambassade.

(Direction d'Asie-Océanie, Afghanistan, volume 15)

17

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric n° 23. *Paris, 6 juillet 1948.*

Très secret.

Le projet britannique d'instructions aux représentants des Cinq puissances à la conférence de Washington, que vous me communiquez sous le n° 30 (METRIC)[2], montre, de la part de nos alliés anglais, des préoccupations analogues, au moins sur certains points, à celles dont s'est inspiré le gouvernement français dans ses instructions à notre ambassadeur aux États-Unis qui vous ont été récemment communiquées[3].

En ce qui concerne le principe même d'instructions collectives aux représentants des Cinq, je suis entièrement d'accord avec vous pour penser qu'il est encore trop tôt pour concevoir de telles directives. D'une part, nous n'entrevoyons encore que vaguement les intentions du Département d'État, et c'est après les premiers entretiens seulement qu'il nous sera possible de connaître plus exactement ce qu'ont dans l'esprit nos interlocuteurs américains. D'autre part, autant il est souhaitable que les Cinq se présentent à Washington comme animés d'une volonté et de préoccupations communes, autant il importe de réserver notre liberté de manœuvre sur des points particuliers pour la défense d'intérêts qui nous sont propres, et de ne point paraître vouloir dicter aux États-Unis et au Canada une politique qui doit précisément naître de notre collaboration avec eux. Enfin, il est trop certain que sur nombre de questions les échanges de vues entre les Cinq

[1] Dépêche envoyée par le Secrétariat général.

[2] Voir document n° 11.

[3] Document non reproduit.

n'ont pas encore été assez approfondis pour qu'il leur soit possible de formuler dès maintenant des principes communs. À cet égard, la conférence qui doit réunir à La Haye, le 19 juillet prochain les ministres des Affaires étrangères présentera la plus incontestable utilité, et permettra sans doute de faire un sérieux pas en avant dans la voie d'une harmonisation progressive de l'action internationale des Cinq[1]. Il est donc sage, comme le fait M. Jebb, de voir dans le document remis par la délégation britannique, le point de départ d'études effectuées par chaque gouvernement et d'échanges de vues préliminaires au sein de la Commission permanente.

Je note, dans les déclarations de votre collègue anglais, un certain souci, peut-être moins empirique qu'il n'est de coutume dans les cerveaux britanniques, de préciser la forme que prendra l'appui militaire des États-Unis ; traité du type classique, adhésion en quelque sorte parallèle au pacte de Bruxelles, ou déclaration unilatérale de garantie. Vous avez très justement indiqué qu'il s'agit là d'un point relativement secondaire, et qui dépend largement, au surplus, de la localisation géographique de l'assistance américaine. Ainsi que vous le savez par les télégrammes qui vous ont été communiqués, le gouvernement français, pour sa part, incline à attacher moins d'importance à l'aspect juridique que revêtira le concours des États-Unis qu'à sa nature réelle et à sa valeur concrète. D'ailleurs, c'est sur l'initiative du Département d'État que s'ouvrent les conversations de Washington, et c'est donc à lui qu'il appartient, dans ce domaine, de faire une proposition.

Sur le plan pratique, les différentes questions posées à la page 2 du document METRIC n° 59 présentent un intérêt certain. Je les ai examinées en commun avec le général Léchères et le général Ély, et nous avons abouti ensemble à quelques constatations préalables dont vous pourrez vous inspirer au cours de la discussion du 8 juillet prochain. Celle-ci permettra peut-être de dégager, avant la réunion des ministres des Affaires étrangères, une mesure d'accord ou certaines objections utiles à connaître avant la réunion de La Haye.

Aux yeux du gouvernement français, il ne paraît pas souhaitable d'envisager l'extension du pacte de Bruxelles à l'Italie, en ce moment, et peut-être même à terme, pour un ensemble de raisons dont certaines tiennent à la situation particulière de l'Italie, et d'autres sont d'ordre général. En effet, l'inclusion de l'Italie ne présenterait d'utilité réelle pour l'Europe occidentale que si ce pays se trouvait en mesure de nous apporter un concours militaire efficace ; pour organiser ce concours, la révision des clauses militaires du traité de paix deviendrait nécessaire, ce qui entraînerait fatalement un nouveau conflit avec l'URSS, tout en facilitant les manœuvres diplomatiques d'une nation qui n'a que trop oublié son attitude pendant la guerre, et ne montre que trop de dispositions à profiter du conflit qui divise actuellement l'Europe. D'autre part, on peut se demander si l'appui italien entraînerait avant longtemps un renforcement de la défense de l'Occident. L'Italie, comme les Cinq, est riche en hommes, mais dépourvue de matériel

[1] Voir document n° 51.

de guerre : se l'adjoindre ne serait guère qu'aligner à nos côtés une pauvreté de plus. Il paraît donc préférable, pour l'instant, d'étendre et d'approfondir la coopération militaire des Cinq, avec le soutien des États-Unis et du Canada, plutôt que de diluer nos efforts et le concours américain en élargissant de façon démesurée, dès le début de l'entreprise, l'étendue des territoires et des côtes à protéger, ou le nombre des pays à réarmer.

Il est clair que les mêmes arguments ne valent pas pour l'Irlande, relais essentiel sur la route de l'Amérique du Nord ; mais les questions délicates que posent les rapports de l'Irlande avec la Couronne donnent à penser qu'il appartient au *Foreign Office*, avec l'aide de l'influence américaine, de suggérer la formule la plus propre à convaincre l'Irlande de s'associer à l'organisation militaire des cinq Puissances.

Pour ce qui est, en revanche, des États scandinaves et de l'Islande d'une part, de la Grèce, de la Turquie et des États du Levant de l'autre, l'immense dispersion géographique de ces divers États conduit à penser qu'il serait préférable de les laisser en dehors du pacte de Bruxelles proprement dit, ce qui n'empêche aucunement d'entreprendre avec eux toutes les négociations nécessaires pour les faire participer à un programme général de sécurité. Plutôt que d'envisager un élargissement démesuré du traité du 17 mars 1948, l'on en vient ainsi à transporter la question sur un autre plan : celui des théâtres d'opérations.

En cas de conflit armé avec la Russie, l'on peut assez bien imaginer que les opérations militaires se poursuivront dans trois régions, qui appartiennent toutes au continent européen, mais qui n'en présentent pas moins des caractéristiques différentes et comme une individualité propre et que sépare parfois la mer :

– un théâtre d'opérations scandinave, comprenant la Suède, la Norvège, la Finlande éventuellement, et où se trouverait également englobée l'Islande ;

– un théâtre d'opérations occidental ou, mieux encore, continental, de la Baltique à l'Adriatique, où se produira l'effort essentiel des Cinq puissances, et où elles auraient à affronter, côte à côte avec les États-Unis, les forces principales de l'URSS ;

– un théâtre d'opérations méditerranéen, qui comprendrait l'Italie, la Grèce, la Turquie, et s'étendrait, à travers les États du Levant, jusqu'aux frontières septentrionales de l'Iran, théâtre d'opérations largement appuyé sur les possessions et les bases françaises de l'Afrique du Nord.

Si l'on envisage ainsi la question sous l'aspect de théâtres d'opérations, la conception stratégique prend le pas sur la préoccupation diplomatique, et il semble bien que les accords politiques possibles – tels qu'un pacte méditerranéen, dont la France ferait éventuellement partie, formant ainsi la charnière entre les Cinq et le Moyen-Orient – ne puissent être étudiés qu'en seconde ligne, en fonction des besoins militaires.

L'action à prévoir relève donc essentiellement d'un organisme tel que les « *combined Chiefs of the staff* », qualifié pour examiner les problèmes qui

sont à l'échelle mondiale, l'Extrême-Orient compris. C'est pourquoi le gouvernement français estime indispensable que la France fasse partie de ce comité ; en attendant, nous ne saurions trop nous féliciter de la décision prise par le gouvernement des États-Unis de se faire représenter dès maintenant auprès du comité militaire permanent de Londres par une mission de liaison[1].

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

18

M. Épinat, Chargé d'affaires p.i. à l'Ambassade de France à Belgrade, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 646. *Belgrade, 6 juillet 1948.*

La résolution du *Kominform* condamnant le parti communiste yougoslave repose sur des allégations gratuites, souvent contradictoires, et on ne saurait accorder à l'argumentation dont elle s'inspire une valeur objective. Ses rédacteurs semblent avoir reçu pour unique mission de dresser en hâte un réquisitoire justifiant sur le plan doctrinal une rupture que l'on estimait nécessaire de situer sur le terrain dogmatique. Ils devaient déclarer hérétiques un groupe de communistes, et peut-être même un parti tout entier, coupables en fait d' « erreurs » que l'on ne pouvait désigner expressément et qui ne sont pas celles que dénonce le communiqué du Bureau d'Information des partis communistes.

Les actes des dirigeants de la Yougoslavie nouvelle ont été depuis la fin de la guerre, en politique intérieure et en politique extérieure, conformes à la doctrine communiste et ont servi, en définitive, les intérêts de l'URSS.

Leurs intentions n'ont peut-être pas toujours été aussi pures. Il est vraisemblable qu'ils n'ont dû se plier parfois qu'avec réticence aux injonctions de Moscou. Le traité de paix avec l'Italie, les questions de Trieste, de Carinthie, de Macédoine, de la fédération balkanique, et enfin le plan Marshall, furent autant d'occasions où les intérêts yougoslaves durent céder devant les exigences de la politique extérieure soviétique. Enfin, la Yougoslavie, qui s'est vu contrainte de livrer à l'URSS d'importantes quantités de denrées alimentaires et de produits industriels, n'a reçu, semble-t-il, en contrepartie, que de parcimonieuses livraisons de matériel militaire. Sans doute les trop lourds sacrifices imposés sur ce plan aux responsables du secteur économique et industriel yougoslave ont-ils donné lieu, eux aussi, à des frictions.

Mais dans l'ensemble la Yougoslavie s'est toujours soumise aux « recommandations » ou aux ordres de l'URSS et elle a été pour la politique

[1] Voir document n° 10.

[2] Dépêche diffusée à 86 destinataires par le bordereau collectif n° 521 daté du 27 juillet 1948. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Rome, f[ai]t, ronéo* ».

étrangère de cette dernière un instrument efficace et un point d'appui précieux.

À l'intérieur, le parti communiste yougoslave, réel détenteur du pouvoir, a procédé à des réformes de structure économiques et sociales où l'on pourrait peut-être relever quelques infractions à la doctrine léniniste mais qui, en général, demeurent orthodoxes. Il est faux de prétendre, comme le fait aujourd'hui le *Kominform*, que le Parti favorisait les koulaks au détriment de la classe ouvrière, se laissait déborder par le Front Populaire et s'engageait dans une politique réactionnaire qui devait lui valoir l'indulgence et les faveurs des « puissances impérialistes ». Dans sa correspondance (notamment ses lettres n° 551/EU et n° 595/EU)[1] l'ambassade a procédé sur ce plan à des analyses qui demeurent valables.

Un examen attentif des discours prononcés par les chefs du parti communiste yougoslave depuis trois ans ferait même apparaître que certaines des hérésies dénoncées par le *Kominform* ont été défendues par M. Jouyovitch et combattues par le maréchal Tito. C'est ce dernier par exemple qui a défini, en septembre 1947, devant le congrès du Front populaire yougoslave, le rôle directeur du parti communiste dans les organisations de masses[2]. Ses propos, reproduits dans la presse communiste du monde entier et approuvés comme étant l'expression de la pure doctrine, ne s'écartent guère de la « ligne générale » telle qu'elle est orientée aujourd'hui.

La gratuité des allégations du *Kominform* est si évidente que l'on est conduit à rechercher par delà les textes et les formules les raisons véritables du conflit.

L'accusation de nationalisme qui revient à plusieurs reprises dans le communiqué de Prague et dans les messages adressés par le parti communiste bolchevik au parti communiste yougoslave constitue un demi-aveu de l'origine de la crise.

La tendance des communistes yougoslaves à devenir des nationaux communistes est depuis longtemps perceptible. Ils ne cessent d'affirmer, avec une assurance inquiétante pour Moscou, qu'ils instaurent « une démocratie d'un type nouveau », créant « un nouveau patriotisme yougoslave » et ont élaboré « une stratégie nouvelle ». Certes, leurs déclarations sont toujours assorties de formules qui rendent à l'URSS la précellence en matière révolutionnaire mais qui peuvent passer, pour peu qu'on les sollicite dans ce sens, pour de pures clauses de style.

Au surplus, leur goût des parades et des uniformes, leur propension à la suffisance et à la vantardise, les amènent à prétendre jouer dans le communisme international des rôles de premier plan. Ils revendiquent dans la hiérarchie communiste un rang trop élevé aux yeux de Moscou. Parfois même on les devine tentés d'ajouter à la trinité, Marx-Lénine-Staline, si souvent invoquée, le nom de Tito.

Assurés de tenir le pouvoir de leurs propres mérites et des victoires de l'armée des partisans, ils minimisent le rôle de l'Armée Rouge dans la

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 437.

[2] Voir *DDF*, 1947-II, n° 230.

libération de la Yougoslavie. Leur attitude sur ce point, parfois provocante et toujours très ferme, a dû irriter bien souvent les chefs de l'armée soviétique.

Mais ces aspects négatifs de leur nationalisme ont, au plus, mécontenté le Kremlin et éveillé sa méfiance. Pour que ce dernier se soit résigné à provoquer un conflit pouvant conduire à une rupture dangereuse pour les Soviets et pour le communisme, il a fallu sans doute qu'il se heurte à un refus catégorique de Belgrade sur une question intéressant la politique étrangère ou la stratégie de l'URSS.

Les vues des dirigeants yougoslaves touchant le rôle de la Yougoslavie dans l'affaire grecque ne sont plus, depuis longtemps déjà, celles des dirigeants soviétiques. Les premiers semblent avoir estimé qu'ils avaient avantage à ne pas s'engager trop loin tandis que les seconds paraissent avoir voulu utiliser plus à fond, au bénéfice de Markos, le commode instrument yougoslave[1]. Au moment où la Russie joue à Berlin une partie décisive, on peut légitimement penser qu'elle a cherché à accentuer l'effort militaire de l'armée de la Grèce démocratique. Au surplus, je sais de très bonne source que Moscou s'est opposé récemment à la publication en territoire grec « libre » d'un manifeste réclamant le rattachement de la Macédoine égéenne à la Macédoine yougoslave. Pour avoir pris position en faveur des auteurs grecs de cette motion le général Dapchevitch, délégué du maréchal Tito auprès du général Markos, aurait été rappelé à la demande de Moscou.

De plus, le maréchal Tito ne s'est pas résigné à abandonner son projet de fédération balkanique auquel l'URSS, pour des raisons que j'ai souvent analysées, demeure hostile. Les dirigeants yougoslaves semblent d'ailleurs moins disposés que jamais à donner sur ce point satisfaction au Kremlin. En effet, dans le programme du Parti qu'ils ont publié en même temps que leur réponse au *Kominform*, ils ont inséré le paragraphe ci-dessous :

« … Le Parti s'emploiera dans tous les domaines à préparer les conditions de l'union des peuples bulgare, albanais et yougoslave sur la base du principe de l'égalité des droits nationaux ».

Le caractère de provocation de ce texte demeure sensible à travers la prudence de sa rédaction.

Peut-être qu'après plusieurs mois de discussions qui paraissent avoir été d'une rare violence, Moscou ne s'est-il décidé à porter le débat au grand jour que parce qu'il redoutait d'être devancé ou sentait que les Yougoslaves lui échappaient.

Quoiqu'il en soit, les textes connus établissent que c'est le parti communiste bolchevik qui a pris l'initiative de la condamnation du parti communiste yougoslave et qui a décidé de la rendre publique.

Peut-être le *Politburo* du parti bolchevik a-t-il pensé que la publication du communiqué du *Kominform* entraînerait la soumission ou la démission

[1] *Note du document* : « En réalité, cette situation est plus complexe : l'attitude de Belgrade et celle de Moscou ont beaucoup varié. Elles ont été souvent contradictoires et rarement synchrones ».

du Comité central yougoslave. Peut-être a-t-il espéré provoquer la formation d'une dissidence qui eût été assez forte pour renverser l'équipe au pouvoir et se substituer à elle en cas de révolte du maréchal Tito et de MM. Djilas, Kardelj et Rankovitch.

Si telles étaient ses intentions, il pouvait espérer retirer de la crise de sérieux avantages pour l'URSS.

S'il y avait SOUMISSION, les dirigeants de la Yougoslavie, publiquement humiliés et ayant reconnu les droits sur eux de l'URSS et du parti communiste bolchevik, subissaient une perte de prestige et d'autorité qui les rendait davantage tributaires de l'appui soviétique. Leur cas avait valeur d'exemple et pouvait servir à montrer aux dirigeants communistes des démocrates populaires qu'il ne saurait y avoir d' « enfants terribles » du communisme. Leur humiliation pouvait enfin apaiser les jalousies suscitées par le traitement de faveur que Moscou semblait jusqu'ici réserver à la Yougoslavie, fille aînée de l'Église communiste.

En cas de DÉMISSION du maréchal Tito et de MM. Djilas, Kardelj et Rankovitch, l'équipe nouvelle, ne tenant plus son pouvoir d'elle-même mais ayant été investie par l'URSS, le gouvernement yougoslave se trouverait placé sur le même pied de dépendance à l'égard de Moscou que ceux des autres démocraties populaires.

S'il y avait RÉVOLTE enfin, le *Politburo* du parti bolchevik pouvait escompter que la force d'attraction de l'URSS serait suffisante pour dissocier le parti yougoslave et que la fraction « stalinienne », jouissant de l'appui soviétique, liquiderait les rebelles.

Jusqu'ici la publication du communiqué du *Kominform* n'a eu aucune de ces conséquences. Le maréchal Tito et ses fidèles ont réussi à maintenir le calme dans tout le pays et le Parti ne donne aucun signe visible de désagrégation. Au contraire, le caractère gratuit des accusations formulées par le *Kominform* et l'ironie maladroite apportée par ce dernier dans sa démonstration touchant la relative importance de l'effort et des succès militaires de l'armée des partisans, ont renforcé la solidarité des militants.

S'il n'a pas été débordé et contraint d'agir en hâte et malgré lui, Moscou a commis une lourde erreur d'appréciation en déclenchant, au moment où a lieu au surplus l'épreuve de force de Berlin, cette offensive pleine de risques contre le parti yougoslave. L'avenir montrera si l'URSS et le communisme ont perdu ou gagné dans cette partie. Pour le moment on ne peut que constater qu'une brèche est ouverte dans le dispositif de sécurité soviétique et dans l'édifice communiste qui paraissaient jusqu'ici monolithiques.

Le parti bolchevik semble s'être trompé tant dans le choix des moyens que dans l'estimation de la situation intérieure en Yougoslavie : le communiqué du *Kominform* a raidi dans une attitude d'orgueilleux défi des militants qui sont communistes mais aussi yougoslaves.

Qualifier d'« ottomane » la politique du Comité central yougoslave constitue une maladresse délibérément provocante ou bien oublieuse de

l'Histoire. En mettant sur un pied d'égalité la Résistance yougoslave et l'attentisme des masses bulgares, roumaines ou hongroises, le parti bolchevik ne pouvait pas rapprocher du maréchal Tito tous les patriotes yougoslaves, resserrer autour de lui ses camarades de combat et les anciens « partisans ». La condamnation massive de tous les dirigeants actuels du Parti devait renforcer leur solidarité et contribuer à empêcher une scission. Les maladresses sont si nombreuses qu'elles paraissent accumulées à dessein.

Au surplus, Moscou a dû surestimer l'autorité qu'il croyait détenir sur l'armée et la police yougoslaves dont la défection eût seule pu empêcher le maréchal Tito et M. Rankovitch de se maintenir au pouvoir. Elles sont en effet composées de partisans beaucoup moins dévoués à des idées qu'à des hommes et beaucoup plus fidèles à la camaraderie que sensibles à des arguments doctrinaux. Leur formation marxiste est encore rudimentaire et leur ardeur est plus patriotique et nationale que révolutionnaire.

Enfin, après ce premier échec, l'URSS, pour isoler la Yougoslavie et intimider le maréchal Tito, a fait publier par les communistes hongrois, bulgares et albanais des communiqués qui ont eu pour résultat de rendre le Comité central du parti communiste yougoslave plus ferme dans son refus de capituler. La dénonciation des traités et des accords commerciaux par l'Albanie, laquelle semble d'ailleurs n'avoir fait qu'exécuter à contre cœur un ordre formel de Moscou, a permis au maréchal Tito, dans une réponse cinglante et justifiée, d'émouvoir des zones de l'opinion publique bien étrangères au communisme.

M. Rakosi déclarant que l'attitude actuelle de la Yougoslavie rappelle « ce nationalisme bourgeois qui en 1941 a déjà conduit la Yougoslavie à la catastrophe », a donné à M. Djilas l'occasion de rappeler que son pays s'est dressé contre l'Allemagne tandis que celui de M. Rakosi, la Hongrie, donnait son adhésion au Pacte Tripartite. Il n'est pas un patriote yougoslave qui n'ait applaudi des deux mains à la réponse de M. Djilas.

Certes, le Comité central doit rester vigilant et éviter toute erreur qui serait de nature à amorcer la désagrégation du Parti. Les arrestations de vieux militants staliniens auxquelles il fait actuellement procéder témoignent de son souci d'éliminer toutes les forces centrifuges que Moscou pourrait polariser. Mais il agit avec une rigueur et une maîtrise de soi impressionnantes. Je note, pour montrer jusqu'où peut aller le contrôle de ses réflexes, qu'il a fait publier sa ferme réponse au *Kominform* en cinquième page du quotidien communiste *Borba* alors que les quatre premières étaient consacrées au programme du Parti. Fidèle aux principes de l'action communiste il fait passer la « praxis » avant la polémique et refrène les mouvements des passions.

De plus, la République de Macédoine, traditionnellement rebelle à l'autorité de Belgrade, paraît moins bien « tenue en mains » que le reste du pays. Si les bulgarophiles étaient tentés, sous l'impulsion de Moscou, d'utiliser le droit que reconnaît la Constitution à toute République fédérée de se détacher de la Fédération yougoslave et demandaient la création d'une grande

Macédoine rattachée à la Bulgarie, un coup sérieux ne serait-il pas porté au Comité central ?[1] Le couloir macédonien reliant la Bulgarie à l'Albanie, où l'URSS consolide ses positions, pourra éveiller un jour les convoitises soviétiques. Ces hypothèses sont aujourd'hui du domaine de la spéculation : il convient de ne les envisager qu'avec prudence.

Il est difficile de prévoir dès maintenant l'évolution de la crise actuelle. Il semble toutefois douteux que le Comité central fasse amende honorable.

Le maréchal Tito et ses plus proches collaborateurs connaissent trop bien les méthodes soviétiques pour ignorer que leur rébellion, quelles que soient les prudences dont elle s'entoure, leur interdit tout retour en arrière. Les dirigeants yougoslaves savent bien que leurs présentes protestations de fidélité à Staline et à l'URSS ne pèseraient guère en leur faveur s'ils acceptaient, grâce à un *mea culpa* général, de rentrer en grâce auprès de Moscou. Tout fléchissement dans leur attitude serait l'amorce du noyautage de leur armée, de leur police et de leur administration par l'URSS. Au moment opportun, ils seraient eux-mêmes éliminés.

Il est probable d'ailleurs qu'en se référant, dans leur réponse au *Kominform*, à des tentatives de corruption par les Soviets de policiers yougoslaves, ils aient fait allusion à la découverte par M. Rankovitch d'un essai de mise en place en Yougoslavie d'un dispositif de contrôle et d'espionnage qui eût permis de liquider l'équipe actuelle aux moindres frais. Le courage et la fermeté dont ils font preuve aujourd'hui sont peut-être à la mesure de la gravité du danger qu'ils ont conscience d'avoir couru.

Ils ont intérêt toutefois, pour ne pas s'aliéner ceux des membres de leur Parti qui ont déjà acquis des réflexes de fidélité à l'URSS et pour conserver certaines amitiés balkaniques, à sauver au moins les apparences de leurs bonnes relations avec les Soviets. Ils semblent s'être déjà engagés dans cette voie et ne négligent aucune occasion d'affirmer leur fidélité à la patrie du socialisme et au stalinisme. Cette attitude prudente contribuera en outre à diminuer leur isolement et leur ménagera certainement dans les milieux communistes internationaux des sympathies peut-être inavouées mais qui pourront, à la longue, se révéler efficaces.

Pour des raisons du même ordre, leur politique intérieure devra continuer à s'inspirer du marxisme-léninisme le plus orthodoxe. Il est vraisemblable qu'ils veilleront jalousement à empêcher qu'on puisse les accuser de « dévier à droite ou à gauche ». Ils mettront leur point d'honneur à infirmer la théorie stalinienne selon laquelle lorsqu'un parti communiste s'éloigne de l'URSS il dégénère en parti bourgeois et ils tiendront compte des observations du *Kominform*.

Leur politique extérieure ne semble pas devoir subir avant longtemps de sensibles modifications. Dès maintenant l'orientation qu'ils donnent à la propagande témoigne de leur souci de ne pas prêter le flanc aux accusations de déviation vers l'Occident. Les sommaires des journaux du Parti reflètent

[1] *Note du document* : « Sur ce point, l'URSS devrait certainement vaincre de fortes résistances de M. Dimitrov qui laisse condamner le parti yougoslave par le parti bulgare mais qui se montre soucieux de ménager ses voisins et parait nourrir de solides arrière-pensées ».

à cet égard de savantes consignes de presse. La formule, depuis le 29 juin, est invariable ; elle comprend : un article louangeux pour l'URSS, une attaque dirigée contre les « puissances impérialistes », un éditorial affirmant la ferme résolution du Comité central de rejeter les accusations mensongères du *Kominform* et une page consacrée à l'édification du socialisme en Yougoslavie.

Relâchant les liens qui rattachaient, trop étroitement à son gré, la Yougoslavie au bloc oriental, le maréchal Tito semble disposé à faire preuve d'une prudence et d'une modération accrues, dans ses relations avec l'Occident.

Pour le moment, cherchant peut-être à exercer sur l'URSS un chantage discret, il affirme qu'en dépit des divergences qui séparent les partis, la Yougoslavie appartient toujours au bloc démocratique et que l'État soviétique, en tant que puissance dirigeante, ne peut pas la laisser seule en face du bloc impérialiste. Il ajoute que si la Yougoslavie était placée « entre » l'Orient et l'Occident elle tomberait rapidement sous la coupe des capitalistes. On devine à travers ces déclarations que le maréchal Tito veut donner à entendre à Moscou que l'URSS a tout intérêt à maintenir des liens politiques et économiques avec Belgrade mais qu'elle aurait aussi avantage à les rendre plus souples.

Toutefois, si Moscou et, dans son sillage, les démocraties populaires, réduisent ou tarissent leurs échanges commerciaux avec Belgrade, celle-ci sera amenée, selon ce qui paraît avoir été d'ailleurs une de ses inclinations secrètes depuis plusieurs mois, à demander aux puissances occidentales les machines et les produits nécessaires à l'industrie et à la vie économique yougoslave.

Si la crise actuelle aboutit à rendre la Yougoslavie moins dépendante de l'Est, la diplomatie occidentale pourra peut-être retrouver dans cette région des Balkans une partie de l'influence qu'elle y a perdue.

Mais pour ne pas compromettre les chances fragiles qui lui sont peut-être offertes, elle doit s'abstenir de toute démarche hâtive et de toute intervention prématurée qui ne pourraient contribuer qu'à rendre plus impérieuse la pression que Moscou exerce sur Belgrade et à ranimer chez les communistes yougoslaves la mystique slavo-communiste et la nostalgie de l'URSS.

En apportant son aide à un régime devenu plus autonome et dont le prestige aux yeux de la population non communiste peut s'accroître très rapidement en raison des témoignages qu'il donne de sa volonté d'indépendance, la France notamment pourrait exercer une influence profonde sur des hommes qui ont bien souvent connu la culture et la civilisation françaises avant de passer au communisme oriental. Bien que très mince cet espoir doit être conservé. L'ambition personnelle du maréchal Tito et la tendance des militants yougoslaves à jouer les chefs d'une nouvelle école communiste constitueraient l'élément positif sur lequel pourrait s'appuyer notre action.

Dès maintenant il m'apparaît nécessaire d'éviter deux attitudes extrêmes qui tendraient : d'une part, à tenter de profiter de l'isolement actuel de la Yougoslavie pour lui imposer, dans les règlements en cours, des conditions peut-être indiscutables en droit mais politiquement inopportunes ; d'autre part, à crier trop tôt victoire et à faire aux dirigeants yougoslaves des avances et des promesses trop ouvertement destinées à les séduire[1].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 22)

19

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe du Nord)

Le Congrès de l'Europe

N. *Paris, 7 juillet 1948.*

Le « congrès de l'Europe » réunit à La Haye, du 7 au 10 mai 1948, sur l'initiative du Comité international de coordination du mouvement pour l'unité européenne, environ 800 délégués de 25 nationalités différentes[2]. Il se proposait d'examiner les problèmes soulevés par la mise en œuvre d'un fédéralisme européen.

I. *La physionomie du Congrès.*

Les délégations les plus importantes furent la délégation française et la délégation britannique entre lesquelles s'engagea l'essentiel de la discussion. La délégation britannique, en dépit de la réserve marquée aux Communes à la veille même du Congrès par MM. Attlee et Bevin, comptait environ 125 personnes. Aux côtés de MM. Churchill et Eden se trouvaient, pour les conservateurs, MM. Harold MacMillan, Hore-Belisha, Duncan Sandys, le Commander King Hall, sir David Maxwell Fyfe, et MM. Manningham-Buller et Hopkinson, secrétaire britannique de la commission politique ; du côté libéral on remarquait Lord Layton et M. Vernon Bartlett. Quant aux représentants de la tendance travailliste ils furent au nombre d'une trentaine. M. Crossman ayant, à la dernière minute, fait défaut fut remplacé à la tête du groupe par M. Mackay.

La délégation française, la plus nombreuse (plus de 130 délégués), se distinguait par la qualité des personnalités politiques qui la composaient : MM. Ramadier, Président de la Commission politique, Daladier et Paul Reynaud, M. Mitterrand, ministre des Anciens Combattants, M. Augarde, Sous-Secrétaire d'État MRP aux Affaires musulmanes, Mmes Peyroles et

[1] L'ambassade à Belgrade avait également préparé une intéressante dépêche sur la chronologie de la crise yougoslave depuis le mois de mars et l'analyse des documents s'y rapportant qu'il convient de signaler (dépêche n° 645 du 7 juillet 1948 de Belgrade, non reproduite).

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 326, 334 et 338.

Brossolette, Vice-Présidentes de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, M. Bonnefous, Président de la Commission des Affaires étrangères, MM. Paul Bastid, Pierre Bourdan, Capitant, P.O. Lapie, Laniel, Dautry, Michelet, anciens ministres, M. Bichet, député MRP, M. André Noël, député MRP, Secrétaire français de la Commission politique. Au total environ 45 députés et conseillers de la République, dont 10 membres du parti socialiste.

À ces personnalités s'ajoutaient : MM. François-Poncet, André d'Ormesson, le comte Coudenhove-Kalergi, MM. René Courtin, Bret, Jacques Rueff, Daniel Serruys, Tessier, Secrétaire général de la CFTC, ainsi qu'une délégation de Force ouvrière.

Dans la quarantaine de délégués hollandais, on remarquait M. Kerstens, sénateur catholique, et surtout le Dr Brugmans, travailliste. M. Van der Goes van Naters, leader travailliste, ne prit part à aucune discussion.

La délégation belge forte d'environ 70 personnes comprenait nombre de personnalités libérales groupées autour de M. Paul van Zeeland. L'absence de M. Spaak fut sans doute pour les promoteurs du Congrès la plus grande déception. L'homme d'État belge avait délégué son chef de Cabinet, M. Drapier, qui intervint à de nombreuses reprises.

Au sein de la délégation suisse, M. Pilet-Golaz, ancien Président de la Confédération helvétique, le professeur Rappard et M. Denis de Rougemont participèrent activement aux travaux des commissions politique, économique et culturelle.

Autrichiens, Irlandais, Luxembourgeois, Scandinaves, Grecs et Turcs, formant une masse d'une centaine de délégués, se contentèrent de présenter des amendements de détail. Quant à l'Allemagne, elle était représentée par une trentaine de personnes et la Sarre par cinq délégués.

Enfin, le Nonce apostolique à La Haye avait rang de délégué « semi-officiel ».

Toutes les désignations avaient été faites par les différentes organisations fédéralistes : Mouvement pour l'Europe unie (M. Churchill), Union parlementaire (M. Bohy), Ligue indépendante de coopération européenne des Fédéralistes (Dr Brugmans), Nouvelles Équipes internationales (M. Bichet).

II. *Travaux et Résolutions du Congrès.*

La base des travaux du Congrès a été fournie par trois rapports établis sous l'autorité du Comité de coordination, et destinés aux trois commissions : politique, économique et sociale et culturelle. Le rapport fut essentiellement l'œuvre de MM. René Courtin et Duncan Sandys, tous deux membres du Mouvement pour l'Europe unie, ainsi que du Dr Brugmans. Deux économistes libéraux : M. Serruys et Lord Layton, ont été les inspirateurs du rapport économique. Quant au rapport culturel, il est presque exclusivement dû à M. Denis de Rougemont.

Trois projets de résolutions ont été rédigés, avant la réunion des commissions, afin de condenser la substance des rapports élaborés :

a) *Résolution politique.*

Le projet de résolution présenté à la commission politique apporta deux modifications principales au rapport ; tout d'abord, du point de vue doctrinal, il affirma que « les nations de l'Europe ne constituaient plus des unités politiques viables », et que l'heure était venue pour elles de transférer certains de leurs « droits souverains ». En second lieu, il abandonna le projet d'un Conseil politique pour favoriser l'institution d'une Assemblée européenne.

Dans la résolution finale, la condamnation doctrinale du cadre national, telle qu'elle apparaissait dans le projet, disparut ; en revanche, sur une proposition belge, on décida de recommander l'institution d'une commission chargée d'entreprendre immédiatement la double tâche de préparer la charte des droits de l'homme et de proposer une définition des critères, auxquels doivent répondre les régimes politiques pour mériter le nom de « démocraties ».

Quant aux institutions, elle reprit dans l'ensemble la structure élaborée par le rapport initial :

– une assemblée délibérante européenne, élue dans « le sein ou en dehors des parlements des nations participantes »,

– une cour européenne indépendante, chargée de faire respecter la déclaration des droits, et devant laquelle non seulement les gouvernements, mais les simples citoyens pourraient se présenter.

À la commission politique, deux tendances s'affirmèrent avec netteté. La première, tenant compte de l'irresponsabilité gouvernementale des délégués, de l'insuffisante préparation de l'opinion et de l'attitude réservée des pouvoirs publics des différents pays condamnait toute initiative pouvant mettre en position difficile des gouvernements précisément engagés entre eux dans un processus d'étroite collaboration. La seconde, celle des fédéralistes intégraux, posait en principe que la formation de l'Europe était nécessairement appelée à prendre un caractère véritablement révolutionnaire, et qu'il convenait pour cela d'abandonner les méthodes diplomatiques, et d'associer à cette réforme les « forces vives des différents pays », les éléments syndicalistes en particulier.

b) *Résolution économique.*

L'existence de deux tendances divergentes se révéla particulièrement au cours des discussions d'ordre économique. Les partisans du libéralisme étaient prêts à accepter une certaine planification, mais repoussaient toute tentative d'imposer le socialisme à l'ensemble des pays européens. Au contraire, les représentants des mouvements syndicalistes s'efforçaient de faire reconnaître le droit des travailleurs à la « gestion des entreprises ».

La résolution économique votée à l'unanimité par le Congrès s'inspire essentiellement du rapport Serruys-Layton de tendance libérale. Elle invite instamment tous les gouvernements à annoncer aussitôt leur volonté de s'engager dans la voie de l'union économique européenne et énonce une série de mesures que ceux-ci devront prendre sans délai en ce qui concerne

les échanges, la monnaie, la production et le travail. Elle fixe les « objectifs ultérieurs » à atteindre lors de la réalisation de l'union européenne. Elle recommande enfin l'examen, par des organismes spéciaux, d'une série de questions, notamment celles du reclassement des personnes déplacées et de l'exploitation du bassin de la Ruhr.

c) *Rapport culturel.*

La résolution adoptée par l'assemblée plénière a repris dans l'ensemble les propositions élaborées par la commission. Il convient, d'une part, de dégager « une notion de l'homme et de la liberté », d'autre part d'envisager la création, dans la future Union européenne, d'une Cour suprême garante des droits de l'homme, enfin de définir la compétence d'un « centre européen de la culture », qui se situerait entre les instituts culturels nationaux, d'une part et l'UNESCO, d'autre part.

Il y a lieu de signaler pour terminer le vœu exprimé par l'Assemblée de voir organiser un « centre européen de l'enfance et de la jeunesse ».

Conclusion.

Le Congrès a préconisé la création d'une assemblée européenne, l'initiative étant laissée aux parlements. Il a prévu l'établissement d'une Cour de Justice, d'un Centre européen de la culture et d'un Centre européen de la jeunesse et de l'enfance. Il n'a pas directement mis sur pied aucun organisme nouveau. Le Comité de coordination demeure pour l'instant la seule expression commune des mouvements pour l'unité européenne.

Le Congrès de l'Europe s'est donc maintenu dans le domaine des résolutions, il apparaît néanmoins comme une manifestation importante, étant donné le nombre et la qualité des délégués qui le composaient.

Enfin, si on excepte la présence d'un certain nombre de personnalités balkaniques, il faut constater que ce Congrès a été celui de l'Europe de l'Ouest.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 7)

20

M. Jacques-Émile Paris, Ministre de France à Sofia,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 619. *Sofia, 7 juillet 1948.*

Il est trop tôt encore pour évaluer, de manière exacte, les répercussions en Bulgarie du coup de théâtre yougoslave. Du moins convient-il d'enregistrer le retentissement considérable qu'ont dans le pays la résolution de l'Informbureau et la réponse de Belgrade. Cette dernière, que la presse

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Rome, Belgrade, Athènes* ».

bulgare s'est gardée de divulguer, a été rapidement répandue par les émissions des radios étrangères.

Les dissentiments survenus au cours des derniers mois entre le Comité central du parti communiste soviétique et les dirigeants yougoslaves étaient connus seulement de quelques initiés. L'existence d'un malaise entre Belgrade et Sofia n'était guère davantage perceptible en dépit de certains indices, tels que le retard mis à régler la question de la Macédoine du Pirine et l'ajournement des projets de fédération sud-slave. Le fait qu'une réunion entre communistes bulgares et yougoslaves devait se tenir à Belgrade au mois d'avril montre qu'à cette époque les liens entre les deux partis étaient encore étroits.

L'impression de surprise a donc été à peu près générale et c'est avec la plus vive curiosité qu'étaient attendues les réactions des dirigeants bulgares. Ceux-ci ont laissé paraître quelque embarras. Sans doute, les résolutions, votées immédiatement par le Comité central du Front de la Patrie comme par le comité directeur du parti communiste, constituaient une approbation sans réserve de la résolution de l'Informbureau et une condamnation de l'attitude yougoslave. Mais le communiqué, publié le 30 juin par la direction de la Presse, affirmait « que les rapports amicaux existant entre la République populaire de Bulgarie et la République fédérative de Yougoslavie n'étaient en rien modifiés par la décision de la conférence des 8 partis communistes et que le gouvernement bulgare continuerait à collaborer sincèrement et honnêtement avec le gouvernement yougoslave, conformément au traité d'amitié et d'assistance mutuelle conclu entre les deux pays frères ».

La thèse officielle est que le désaccord porte uniquement sur des questions d'idéologie et de doctrine, qu'il ne s'agit pas d'une campagne dirigée contre le parti communiste yougoslave, mais de critiques formulées contre la politique de ses dirigeants.

En réalité, le conflit semble bien avoir été provoqué par des divergences graves ayant pour origine la volonté yougoslave de s'affranchir du contrôle soviétique. Cette opinion est corroborée par les critiques adressées, du côté bulgare, aux dirigeants yougoslaves à qui il est reproché de vouloir mener une « politique nationaliste » et d'avoir surestimé « le rôle indépendant et l'importance de la Yougoslavie nouvelle ». Dans l'exposé qu'il a fait devant le Comité du Front de la Patrie (voir annexe I)[1] M. Tchervenkov est allé jusqu'à accuser les chefs yougoslaves d'une attitude « ouvertement hostile à l'URSS et aux partis communistes ».

Les dirigeants communistes bulgares sont manifestement pris entre le double souci de conserver les bonnes grâces soviétiques et de ne pas heurter trop ouvertement le maréchal Tito. De là leur attitude quelque peu louvoyante. Mais l'orientation finale ne saurait faire de doute. Le sort du parti communiste bulgare est lié indissolublement à l'Union soviétique. Une Yougoslavie, dégagée du contrôle de Moscou, s'efforcerait immanquablement de régler à son profit exclusif la question macédonienne et peut-être

[1] Document non reproduit.

aussi celle de l'unité sud-slave. D'autre part, la classe paysanne bulgare qui, dans sa majorité, supporte impatiemment le joug communiste, encouragée par une Yougoslavie hostile à Moscou ou simplement neutre, ne manquerait pas de redresser la tête. Dès maintenant, des informations parviennent à Sofia sur l'effet considérable produit dans les campagnes par la décision yougoslave. Les éléments de l'opposition bourgeoise et intellectuelle y puisent des espoirs plus grands encore, et sans doute exagérés. « C'est l'événement le plus important depuis l'entrée en guerre de l'Union soviétique » entend-on dire couramment.

Le gouvernement est certainement décidé à ne pas se laisser surprendre et il prend des précautions à l'égard de ceux que l'exemple yougoslave risquerait d'entraîner. L'arrestation, aujourd'hui à peu près certaine, de M. Loultchev, chef du petit groupe des socialistes d'opposition, en est la preuve.

Il se confirme aussi que des dispositions d'ordre militaire sont prises et que l'on renforce les troupes stationnées à la frontière yougoslave.

Cependant, il est question de certaines divergences qui se seraient produites au sein même du parti communiste où deux tendances s'affronteraient, l'une représentée par M. Dimitrov et par M. Yougov, ministre de l'Intérieur, l'autre par le ministre des Affaires étrangères M. Kolarov et M. Kostov, Vice-Président du Conseil. La mise à l'écart du général Kozovski, Secrétaire général du Front de la Patrie, dont on annonce aujourd'hui la nomination comme ministre de Bulgarie à Budapest, pourrait bien indiquer que l'unanimité n'est pas aussi complète dans les sphères dirigeantes que veulent le faire croire les déclarations officielles.

Le Département voudra bien trouver, ci-joint, à titre d'information, les résumés des déclarations et des articles les plus caractéristiques parus ces jours derniers dans la presse bulgare au sujet de l'affaire yougoslave : exposé de M. Tchervenkov devant le Comité du Front de la Patrie de Sofia (annexe n° 1) ; commentaires de l'*Otetchestvene Front* (annexe n° 2)[1] ; réponse de l'organe communiste *Rabotnitchesko Delo* aux accusations du journal yougoslave *Borba* (annexe n° 3)[2] ; commentaires de M. Traikov, ministre de l'Agriculture, sur la politique paysanne des dirigeants yougoslaves (annexe n° 4)[3].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 22)

[1] Document non reproduit.
[2] Document non reproduit.
[3] Document non reproduit.

21

M. DE GIRARD DE CHARBONNIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 682. *Copenhague, 7 juillet 1948.*

M. de Lagarde a exactement tenu le Département informé de l'évolution, pendant sa gérance, de la question d'une éventuelle alliance militaire des trois pays scandinaves. Cette question dont on parlait depuis longtemps mais sans qu'aucune initiative concrète ne fût prise en ce sens, avait brusquement pris une valeur d'actualité à la suite de la réunion des Premiers ministres et des ministres des Affaires étrangères des trois pays tenue à Stockholm au début du mois de mai. Par une dépêche n° 485 du 12 mai, j'avais longuement fait le point de la situation telle qu'elle se présentait au lendemain de cette réunion et souligné les espoirs qu'elle avait fait naître à Copenhague.

Notre Chargé d'affaires a successivement marqué dans ses dépêches n°s 542 du 28 mai, 570 et 589 du 11 juin que les pourparlers ainsi engagés avaient rapidement tourné court et qu'en fait on ne paraissait pas, dans le courant de juin, plus avancé à ce sujet qu'on ne l'était deux mois plus tôt[2].

Depuis un mois, rien de nouveau ne s'est produit qui soit de nature à infirmer cette conclusion. Il semble même, en examinant les choses avec un peu de recul, que l'espoir de rapprochement qui avait pris naissance après la conférence de Stockholm provenait d'un malentendu et que ce malentendu avait lui-même été provoqué par une fausse interprétation de la position britannique dans cette affaire.

J'avais, dans ma dépêche précitée du 12 mai, noté que l'on avait ici le sentiment que le gouvernement de Londres appuyait pour une raison ou pour une autre le projet d'un groupement scandinave indépendant de toute organisation plus vaste des pays de l'Europe occidentale. M. Gustav Rasmussen m'avait lui-même laissé entendre que les dirigeants britanniques adoptaient à cet égard une attitude fort différente de celle du gouvernement américain. Les hommes d'État scandinaves n'ont pas tardé à être détrompés, le gouvernement britannique ayant, comme l'a rapporté notre ambassadeur à Londres dans son télégramme n° 2.090 du 28 mai[3], manifesté son opposition au projet envisagé à Stockholm dès qu'il en a été informé.

J'ai cherché à savoir comment on avait été amené à se méprendre sur la position du *Foreign Office*. Il semble bien que l'origine du malentendu doive être cherchée dans la dernière conversation que M. Bevin avait eue

[1] Dépêche communiquée aux ambassades de France à Stockholm et Oslo. Note manuscrite : « *Copie Londres et Washington, f[ai]t le 16/7/48* ».

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n° 431.

[3] Voir *DDF*, 1948-I, n° 381.

avec M. Unden. Le Secrétaire d'État aurait déclaré à son collègue de Suède qu'il « comprenait » la politique poursuivie par ce dernier. Dans le compte rendu en langue suédoise de cette conversation, le mot « comprendre » aurait été traduit par un mot dont le sens est beaucoup plus proche d' « approuver ». M. Unden aurait dans ces conditions fait savoir à la fois à son propre gouvernement et à ses collègues de Norvège et de Danemark qu'il bénéficiait du soutien du gouvernement de Londres.

Je ne puis bien entendu garantir l'exactitude de cette information que je tiens cependant d'une excellente source, mais il me paraît en tout cas certain que, aussi bien à Stockholm qu'à Copenhague et peut-être à Oslo, on a cru pendant quelque temps que l'Angleterre encourageait la constitution d'un bloc scandinave autonome. C'est d'ailleurs ce qui a amené le *Foreign Office* à réagir assez vigoureusement. Successivement sir Orme Sargent auprès de M. Boheman et M. Hector Mac Neill auprès du comte Reventlow ont marqué avec toute la netteté possible que le gouvernement britannique désapprouvait formellement l'idée d'une alliance militaire défensive scandinave conclue dans le cadre d'une politique de neutralité. Ce sont ces déclarations qui paraissent avoir ruiné les plans que l'on commençait à échafauder ici.

Il semble bien, comme je l'indiquais en commençant, que l'on soit maintenant à peu près revenu à la position qui existait au début du printemps. D'une part, la Suède demeure farouchement attachée à sa neutralité et il n'y a guère de chance de la voir modifier son attitude, en tout cas pas avant les prochaines élections. D'autre part, la Norvège et en tout cas le Danemark, tout en penchant vers l'Occident et en se rendant bien compte que c'est de lui seul que peuvent venir des garanties effectives de sécurité, éprouvent quelque malaise en constatant qu'aucune de ces garanties ne leur a jusqu'à présent été promise, et qu'ils demeurent pratiquement isolés en face de la menace russe.

Devant cette situation, l'ambassadeur des États-Unis, avec qui j'ai eu une longue conversation il y a quelques jours, est plus convaincu que jamais qu'il faut renoncer à gagner la Suède et s'efforcer de détacher d'elle la Norvège et le Danemark. À son avis, c'est d'ailleurs seulement la crainte d'être laissés complètement seuls qui pourrait amener éventuellement les Suédois à se départir quelque peu de leur neutralité. Pour l'instant, cependant, tout semble au point mort. Aucune des puissances du Pacte de Bruxelles n'est en mesure d'adresser une invitation quelconque au Danemark. Le gouvernement américain se borne à mettre en place les organes d'exécution du plan Marshall. Enfin, le projet de Stockholm, condamné par Londres, semble pour l'instant abandonné. L'atmosphère de vacances qui, en ce début de juillet s'étend sur tout le pays, ajoute encore à cette impression d'un calme diplomatique total.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 42)

22

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

La participation de l'Espagne à des conférences internationales

N. *Paris, 8 juillet 1948.*

Par sa communication n° 2937 du 30 juin[1], notre ambassadeur aux États-Unis a fait part au Département du désir du Département d'État d'examiner, de concert avec les gouvernements britannique et français, la position à adopter à l'égard de la question espagnole dans le cas vraisemblable où celle-ci serait soulevée à la prochaine Assemblée de l'ONU. Deux aspects de ce problème retiennent en particulier l'attention du Département d'État, celui d'un amendement éventuel à apporter à la résolution de l'Assemblée du 12 décembre 1946 qui permettrait la participation de l'Espagne à des conférences internationales de caractère technique et, d'autre part, la question de la reprise de relations diplomatiques normales avec l'Espagne.

La Direction d'Europe saisit cette occasion pour rappeler au Secrétariat des Conférences sa position à cet égard, en se référant notamment à sa note n° 653 du 15 juin dernier.

Soucieuse de voir se rétablir sur des bases normales les relations économiques franco-espagnoles, la Direction d'Europe a été amenée à accueillir favorablement la participation de l'Espagne à des conférences internationales ou à des organismes de caractère technique qui ne relèvent pas directement de l'ONU. C'est ainsi que le gouvernement français a récemment accepté la participation de l'Espagne à la Conférence internationale de Bruxelles sur le droit d'auteur.

Si, à la prochaine Assemblée générale de l'ONU était posée la question de la participation de l'Espagne à des organismes techniques relevant directement de l'ONU et qu'un amendement à la résolution du 12 décembre 1946 fût présenté par une grande puissance en vue de permettre une semblable participation, la Direction d'Europe estime qu'il serait alors de l'intérêt du gouvernement français d'appuyer cet amendement.

La position de la Direction d'Europe à l'égard de la question de la reprise de relations diplomatiques normales avec l'Espagne reste négative et déterminée par sa fidélité aux principes définis par la résolution de l'Assemblée de l'ONU du 12 décembre 1946. Même dans le cas où le gouvernement américain prenait l'initiative de proposer un amendement tendant à la reprise de relations diplomatiques normales avec l'Espagne, le gouvernement français ne pourrait, de l'avis de la Direction d'Europe, se rallier à ce point de vue, dans les circonstances actuelles[2].

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite en fin de document : « *Mais il est de toute évidence qu'il s'agit là d'une décision gouvernementale et qu'il importe de la soumettre au Ministre* ».

23

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR M. BOISSIER

Situation dans les Indes françaises

N. *Paris, 8 juillet 1948.*

Il ressort des indications données à la Direction d'Asie-Océanie par M. Tezenas du Montcel, qui revient de Pondichéry, qu'après la déclaration faite par le gouvernement français le 8 juin dernier à l'Assemblée nationale et à la suite de diverses circonstances (notamment la modification de l'attitude du parti communiste local qui, sans doute à cause des mesures prises par les autorités indiennes contre les organisations communisantes dans la péninsule, a décidé de se prononcer pour le maintien des comptoirs dans l'Union française), la situation dans les Établissements français des Indes a très nettement évolué en notre faveur au cours des dernières semaines.

À Chandernagor, maintenant que les élections fixées au 25 juillet doivent amener l'installation d'une nouvelle assemblée municipale appelée, suivant les décisions prises d'un commun accord avec Delhi, à fixer la date du référendum, on décèle une certaine gêne parmi les chefs des principaux partis ; après avoir réclamé avec insistance le rattachement immédiat à l'Union indienne, il semble que ceux-ci hésitent actuellement sur l'attitude à suivre pour décider à quel moment devrait intervenir la consultation populaire.

D'après les renseignements communiqués par M. Tezenas du Montcel, certaines personnalités locales désireuses de ne pas être les premières à « ouvrir la marche » à Chandernagor envisageraient de ne pas prendre de décision à cet égard avant de connaître celle qui sera prise pour les quatre autres comptoirs par les conseils municipaux de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon. On considérerait même que l'on pourrait éventuellement reculer la date du référendum jusqu'au jour où l'Inde cessera d'être un dominion britannique, ce qui aurait de toute évidence pour résultat de remettre *sine die* l'opération envisagée.

Il apparaît en fait que, de préférence à une fusion totale avec l'Union indienne, la population souhaiterait faire l'expérience de la « Ville libre » sous la double garantie de la France et de l'Inde, non pas une co-souveraineté, mais une sorte de co-suzeraineté.

Cette solution ne pourrait nous être que favorable, à plus forte raison si comme il y a tout lieu de le penser Delhi refusait de l'accepter, et devrait éventuellement faire l'objet d'une des questions à poser au référendum.

À Pondichéry et Karikal, qui forment bloc en quelque sorte, revirement également en notre faveur de la population qui a accueilli avec gratitude la déclaration du gouvernement français.

À Mahé, l'action énergique entreprise dans le Malabar par les autorités indiennes contre les communistes que l'on tire « comme des lapins » a eu

pour contrecoup de ramener à nous de nombreux éléments inquiets des mesures draconiennes prises par Delhi et très préoccupés de l'agitation et du désordre qui règnent présentement dans le territoire indien voisin. L'administrateur en charge a su très habilement mettre à profit ce courant et la population ne paraît pas soucieuse de rallier dans un avenir prochain l'Union indienne.

À Yanaon, la conjoncture nous est plus favorable que partout ailleurs. Les chefs de partis locaux ont été jusqu'à dire à M. Tezenas du Montcel que même si les quatre autres Établissements se prononçaient pour leur rattachement à l'Inde, la population de Yanaon déciderait le maintien de cette ville dans l'Union française.

M. Tezenas du Montcel incline à penser que les termes de l'accord conclu avec Delhi, dans des conditions particulièrement difficiles et grâce à l'heureuse action de M. Daniel Lévi, nous sont en fin de compte plus favorables que le délai de 5 années que nous avions espéré au début des négociations. Il estime en effet que nous n'aurions pu maintenir pendant une aussi longue durée le régime actuel dans nos Établissements sans aller au devant de graves incidents ; par contre, les décisions prises en laissant indéfinie la date du référendum tout en donnant satisfaction à l'opinion locale peuvent nous laisser le moyen de manœuvrer dans les meilleures conditions possibles et de conserver peut-être, en s'attachant à encourager par une politique adroite les sympathies des populations à notre cause, quelques-uns au moins des comptoirs.

On ne saurait cependant faire preuve à cet égard d'un optimisme trop absolu, le climat pouvant changer rapidement comme dans tous les pays d'Orient.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

24

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 524. *La Haye, 9 juillet 1948.*

Confidentiel.

La situation indonésienne est toujours dans une impasse. Le conflit avec la République s'éternise. La décision de l'Union soviétique et des Républicains, prise dans les conditions que l'on sait, d'échanger des représentants consulaires, de même que les propositions de compromis des membres américain et australien de la Commission des Bons Offices encouragent

[1] Document communiqué à Londres, Washington, New-York (ONU), Moscou, Batavia, Singapour, Bangkok, Saïgon, France outre-mer, Bollaert, état-major général de la Défense nationale, Nankin, New Delhi, Karachi, Rangoon.

Djogjakarta dans sa politique fuyante et dilatoire. Il apparaît d'ailleurs, d'après tous les renseignements que je recueille ici, que Soekarno et Mohammed Hatta, dans la mesure où ils seraient disposés à traiter raisonnablement avec les Hollandais, sont combattus par les nationalistes d'extrême-gauche, groupés autour de Sjarifuddin, ex-Premier ministre. Au demeurant, l'autorité du gouvernement républicain est loin de s'exercer, en fait, sur le territoire qu'il contrôle maintenant.

D'autre part, si la politique du Département d'État paraît actuellement compréhensive des intérêts hollandais, certaines initiatives des milieux d'affaires américains viennent d'apporter de nouveaux encouragements à la République. On se montre ému en Hollande des révélations dernièrement faites touchant la conclusion d'un contrat entre certains dirigeants de la République indonésienne et un groupe d'hommes d'affaires d'outre Atlantique, le groupe Fox, et assurant à ce dernier, pendant une dizaine ou une quinzaine d'années, l'exclusivité des achats de tous les produits « républicains », le dit groupement devant largement financer l'opération.

Je viens de m'entretenir assez longuement de la situation en Indonésie avec M. Van Vredenburch, qui rentre des Indes et qui, nommé administrateur de la zone de Tanger, n'y retournera pas. Selon ce haut fonctionnaire, qui a pris dernièrement une part capitale aux tractations avec la République, il serait nécessaire de brusquer dans quelque temps les choses avec les Républicains. Il pense qu'au mois de septembre, un gouvernement intérimaire étant formé, l'on devrait proposer à ceux-ci : 1) d'entrer dans ce gouvernement ; 2) d'accepter la participation militaire hollandaise pour réduire les éléments insoumis. Cette démarche devrait être faite avec une grande fermeté.

M. Van Vredenburch pense d'ailleurs que si, comme tout permet de le supposer, l'actuel président du Conseil, le Dr Beel, est chargé de constituer, à La Haye, le nouveau gouvernement, il s'efforcera d'obtenir « pleins pouvoirs » pour tenter de régler l'épineuse question des rapports avec la République.

J'ai interrogé M. Van Vredenburch sur la portée qu'il convient d'attribuer à la publication donnée par la presse hollandaise, depuis plusieurs semaines, avec grande abondance, à des nouvelles touchant l'influence communiste en Indonésie, ainsi d'ailleurs que dans l'Asie sud-orientale. Mon interlocuteur estime que cette influence est sérieuse et se développe surtout par le moyen d'éléments chinois venant de Malaisie. Il m'a dit, en outre, que le gouvernement général des Indes néerlandaises avait connaissance de nombreux messages plus ou moins secrets, qui parviennent directement ou indirectement de Moscou en Indonésie. Les autorités hollandaises utiliseraient peut-être prochainement cette documentation. M. Van Vredenburch reconnaît cependant que, contrairement, par exemple, à ce que paraît croire mon collègue américain à La Haye, le mouvement nationaliste indonésien, s'il est « exploité » par Moscou n'est pas « fomenté » par lui. Je suis, quant à moi, persuadé de la justesse de cette vue.

En conclusion, la période de stagnation va, selon moi, se poursuivre d'assez longues semaines. Il faut d'abord attendre, en tout cas, que soit formé le nouveau gouvernement hollandais et que celui-ci ait dégagé des éléments de sa vie interne une politique nette susceptible de résoudre ce problème obsédant.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 17)

25

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2600-2601. *Londres, 9 juillet 1948, 23 h.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 10, 3 h. 30)

Je me suis rencontré cet après-midi avec l'ambassadeur des États-Unis et sir William Strang. J'ai demandé à mes collègues de réfléchir à l'attitude qu'auraient à adopter les gouvernements alliés dans les différentes hypothèses qu'il était possible de prévoir.

L'échange de vues qui a suivi m'a permis de constater que si Américains et Britanniques sont d'accord pour estimer que quelle que soit la position qu'adoptent les Soviets aucune négociation ne doit être envisagée sans rétablissement préalable des communications avec Berlin ; par contre ils n'envisagent pas de la même manière les conditions dans lesquelles une négociation deviendrait possible.

M. Douglas se déclare convaincu que son gouvernement ne se prêtera pas à l'ouverture d'une conversation générale par la voie du Conseil des ministres des Affaires étrangères et qu'il n'acceptera de négocier que sur Berlin. D'après lui toute autre attitude affaiblirait gravement le prestige allié en Allemagne ; les effets s'en feraient sentir dans toute l'Europe notamment dans les régions où l'influence soviétique subit une crise.

Partant de ces prémices mon collègue n'envisage sous aucun prétexte l'élargissement de la conversation. Si les Soviets refusent de négocier à Berlin ou s'ils lient la négociation à une promesse d'extension ultérieure au problème général, il faudrait, selon lui, s'en tenir strictement aux principes posés et proposer en s'inspirant de l'article 33 de la Charte des procédures de règlement, médiation, arbitrage, etc. mais toujours en en limitant l'objet à Berlin.

Sir William Strang après moi a fait remarquer à M. Douglas que dans une affaire aussi grave il était essentiel pour les Alliés d'avoir le plein appui

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : « *M. de Leusse. C[ommuniqu]er Washington, Berlin, Baden, fait le 12/7/48* ».

de l'opinion publique. Si les Russes déclarent qu'ils sont prêts à rétablir les communications à condition qu'une négociation générale s'ouvre, cette opinion approuvera certainement que des précautions soient prises avant d'engager les pourparlers ; mais approuverait-elle un refus de principe de causer ? J'ai, pour ma part, prié en outre mon collègue de réfléchir à la situation qui se créerait en Allemagne et à l'attitude qu'adopteraient les Allemands des zones occidentales dont nous voyons déjà qu'ils sont d'une grande prudence et qu'ils manifestent beaucoup de réserves quant à l'application du programme élaboré à Londres. En présence d'une offre russe de négociation générale seraient-ils disposés à collaborer à l'exécution d'un programme pour lequel ils semblent déjà manifester fort peu d'enthousiasme ? Une chose me paraît claire en tout cas. Quel que soit le parti auquel les gouvernements alliés se rangent en définitive tout délai risque de créer une situation très délicate. Si nous ne voulons pas laisser à la propagande soviétique l'initiative de la manœuvre, des décisions rapides seront nécessaires.

J'aimerais connaître vos vues sur ces différentes questions. Nous ne sommes sans doute en présence que d'hypothèses ; mais il n'est pas sans importance avant que ne se cristallisent les vues américaines que je puisse dire à mon collègue comment nous-mêmes envisageons les développements possibles de la situation[1].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 341)

[1] Massigli avait obtenu des indications très confidentielles lui permettant de préciser comment le Département d'État envisageait la suite des négociations dans les différentes hypothèses qu'il était possible d'avancer. Si les Soviétiques acceptaient les propositions alliées, la négociation ne devrait avoir pour objet que la confirmation définitive des droits alliés sur Berlin. S'ils refusaient de lever le blocus sans proposer de négociation, le pont aérien devrait se poursuivre. S'ils acceptaient la levée du blocus à condition que le Conseil des ministres des Affaires étrangères soit saisi de l'ensemble des questions allemandes, y compris les décisions de Londres, il faudrait répliquer en acceptant la réunion du Conseil uniquement sur la question de Berlin. L'hypothèse la plus probable était que les Soviétiques prétendraient qu'il n'y avait pas de blocus mais une suspension temporaire provoquée par des mesures techniques et par les contre-mesures rendues nécessaires par l'action unilatérale des puissances occidentales, pour protéger l'économie de la zone russe. En ce cas, la levée du blocus serait demandée à nouveau et en cas de refus, on ferait appel à la Cour internationale de Justice. Cela confirmait selon Massigli l'impression qu'il avait eue que Washington n'était aucunement disposé à élargir le champ des discussions éventuelles (télégramme nos 2614-2619 du 10 juillet de Londres, non reproduit).

26

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1177. *Le Caire, 10 juillet 1948.*

Pendant toute la durée de la trêve, les chefs politiques arabes, aidés par une presse toujours surchauffée, se sont efforcés de maintenir les esprits sous les armes : chaque jour, de nouvelles démarches, de nouvelles déclarations, de nouveaux articles contribuaient à répandre l'idée que la suspension d'armes n'était profitable qu'aux Sionistes et que ceux-ci, complétant leur équipement grâce aux fournitures de l'Occident, renforçant leurs troupes par l'arrivée de nouveaux immigrants, n'hésitaient pas, de plus, à attaquer par traîtrise les positions arabes, chaque fois qu'ils le pouvaient sans risque. À cela, s'ajoutaient des appréciations sur l'action du médiateur lui-même, formulées en termes parfois peu courtois. La décision américaine d'envoyer un représentant diplomatique à Tel-Aviv, l'évacuation de Haïfa par les Britanniques apparaissaient comme autant d'épisodes du complot contre l'arabisme et l'Islam. Et chacun de réclamer une prompte reprise de la lutte, le succès des armes pouvant seul amener le triomphe du droit.

Un tel climat compromettait par avance le succès du comte Bernadotte. Remises aux représentants arabes, réunis au Caire, le 28, ses premières propositions étaient aussitôt étudiées par le comité de la Ligue ; on apprenait, peu après, qu'elles seraient certainement rejetées ; le 30, un Sous-Comité, comprenant MM. Djemil Mardan Bey, Aboul Hoda et Abdel Moneim Moustapha Bey (Égypte), était chargé de rédiger la réponse, que le Département trouvera jointe en annexe. Celle-ci devait être remise au médiateur le 4 juillet par Nokrachi Pacha.

Le plan Bernadotte était rejeté dans son ensemble, les Arabes lui reprochant d'avoir été élaboré à partir de principes tout à fait inacceptables pour eux, et de remettre même en cause l'indépendance de la Transjordanie. Une déclaration de Tewfik Aboul Hoda, citée tout au long, exprimait d'ailleurs l'indignation du gouvernement de ce pays en face d'une telle initiative. À la note arabe, étaient annexées des contre-propositions, reprenant en gros les suggestions présentées en 1946 à Londres (annexe II), et tendant à l'instauration d'une Palestine unifiée, au gouvernement étroitement centralisé. Comme ce projet ne saurait évidemment servir de base de discussion, il me paraît inutile de l'étudier ici en détail.

Le 6 juillet, à trois jours seulement du terme de la trêve, le comte Bernadotte revenait au Caire pour soumettre aux Arabes de nouvelles suggestions, préconisant notamment l'extension de la suspension d'armes, la démilitarisation de Jérusalem et celle de certains secteurs de Haïfa. Trois

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Afrique-Levant et communiquée à Beyrouth, Damas, Jérusalem, Amman et Bagdad. Note manuscrite : « *Copie à S[ecrétariat des] C[onférences]* ».

réponses distinctes devaient être faites à ces propositions (annexe III). La première écartait, en termes catégoriques, toute prolongation de la trêve, favorable, selon la Ligue, aux seuls Sionistes, qui en profitent pour ouvrir les portes de Terre Sainte à l'afflux de leurs immigrants, tandis que « plus d'un quart de million de civils arabes, habitants de ce pays, ont été forcés, sous la pression du terrorisme…, de quitter leurs foyers, leurs emplois et propriétés, et sont maintenant des réfugiés dans les États arabes ». Le principe de la démilitarisation était également écarté en ce qui concerne Jérusalem, les forces arabes assurant, à la satisfaction des communautés chrétiennes, la protection des Lieux Saints. Il n'était agréé que pour le port de Haïfa, à la condition, toutefois, que des représentants de la Ligue participassent au contrôle de cette zone.

Il ne restait donc plus qu'à poursuivre la lutte, dût-elle être longue et difficile. C'est ce que déclarait, dans la nuit du 8, au cours d'une conférence de presse, Azzam Pacha, prédisant de longues opérations de guérilla, exemptes de batailles spectaculaires. Dans la journée, Farouk était allé inspecter ses troupes en premières lignes, à Isdoud. Une réunion des « Quatre Grands » (il s'agissait des représentants de l'Égypte, de la Transjordanie, de la Syrie et du Liban) avait eu lieu pour examiner les mesures militaires à prendre. Le 9, à l'aube, les combats ont repris, sporadiquement sur les autres fronts, mais avec violence sur celui que tiennent les armées égyptiennes. Les pressions diplomatiques exercées par les ambassades des Etats-Unis et – sans doute avec moins de vigueur – de Grande-Bretagne n'avaient pu, au Caire du moins, ébranler la résolution arabe.

Bien qu'Azzam Pacha ait affirmé que les conversations peuvent se poursuivre parallèlement aux opérations militaires, on affecte de considérer ici qu'une solution pacifique du problème palestinien est plus éloignée que jamais. Les passions, même chez les plus modérés, sont excitées au point que nul ne saurait admettre le moindre abandon des revendications arabes. D'une façon générale, on s'oriente, au contraire, vers plus d'intransigeance encore : l'idée se répand rapidement qu'aucun accord n'est possible avec les Sionistes, même dans un État unitaire, qu'ils doivent purement et simplement être expulsés de Palestine jusqu'au dernier et qu'il convient même d'en finir avec toutes les minorités juives d'Orient. Ce sont là des thèmes de plus en plus fréquents dans la presse d'Égypte, et il n'est à craindre qu'ils ne soient accueillis avec trop de faveur. C'est, en tout cas, ce que redoutent les Israélites locaux, qui s'attendent au pire traitement.

Tel est l'état d'esprit qui a amené les Égyptiens à prendre délibérément position d'agresseurs. Si, dans les milieux gouvernementaux, on paraît manifester maintenant des regrets d'avoir rompu un peu trop vite avec le comte Bernadotte, qui avait proposé d'entreprendre un nouveau voyage au Caire et qui, quasi éconduit, s'est dirigé sur Amman[1], la masse de l'opinion publique ne manifeste aucune inquiétude sur les conséquences de ce coup

[1] Note manuscrite : « *Voir Iq. d'Argod et Dumarçay ; Abdallah tenté par le plan Bernadotte* ».

de tête. On affiche le plus grand scepticisme sur la possibilité de sanctions de l'Assemblée de « Lake-Failure », comme on se plaît à l'appeler ; elles n'auraient, en tout cas, pense-t-on, pas grande portée pratique. Enfin, grisés par la publicité mondiale que leur a faite la question palestinienne, les Arabes se voient déjà à l'origine d'un nouveau conflit général ; ils en ressentent une fierté puérile, qui leur en fait trop facilement oublier les risques.

Seule une énergique pression britannique aurait pu ramener ici un peu de sagesse. Or, notre attaché militaire m'assure que de nouveaux officiers de Sa Majesté viennent d'être rendus à la vie civile…, pour s'engager, par contrat privé, dans les troupes égyptiennes, qui ont le plus grand besoin de techniciens pour l'entretien de leur matériel. De nouvelles livraisons d'armes seraient également prévues.

Si l'on fait un retour en arrière et si l'on compare la scène politique arabe d'aujourd'hui à ce qu'elle était lors de l'ouverture du conflit, on est frappé de voir combien d'efforts ont été dépensés pour resserrer, du moins en apparence, devant l'intervention étrangère, des liens de solidarité, alors si dangereusement relâchés. Les voyages du roi Abdallah au Caire et à Riad, où a eu lieu son « historique réconciliation avec son frère Ibn Séoud », et à Bagdad, ne sont certainement pas étrangers au nouvel aspect qu'ont pris les choses, puisqu'ils ont permis de réaffirmer, à l'intention de l'homme de la rue, une communauté de vues dont celui-ci commençait à douter. Mais il est permis de penser aussi que la procédure adoptée par le comte Bernadotte dans ses consultations a considérablement facilité cette évolution. Le Caire, déserté pour Amman, est redevenu, grâce à lui, la capitale diplomatique du monde arabe ; Azzam Pacha, naguère malade et délaissé, a repris son rôle de porte-parole des nations-sœurs. Le grand Mufti, lui-même, s'il n'a rencontré que fortuitement le médiateur, s'est vu soumettre, avant qu'elle ne fût définitivement rédigée, la première note adressée à cette personnalité ; les Arabes de Palestine sont de nouveau représentés au Comité politique par Hussein El Khalidi, membre du Comité suprême palestinien, et par Ahmad Hilmi Pacha, assistés de MM. Choukeiri et Kattan. D'autre part, la Ligue arabe a étudié des mesures communes pour le ravitaillement et l'administration des territoires libérés, questions laissées jusque là à l'entière discrétion des armées occupantes.

Les rivalités qui se dissimulent derrière cette façade, demeurent, cependant, aussi vives que jamais. L'accueil assez froid réservé au roi Abdallah, lors de sa visite au Caire, la hâte avec laquelle Farouk a envoyé un de ses confidents prendre des nouvelles à Amman, aussitôt après le retour du souverain hachémite, sont autant d'indices de la méfiance qui règne entre les capitales arabes.

En entreprenant ses négociations, le comte Bernadotte avait bien senti qu'une chance de réussite s'offrait à lui s'il parvenait à exploiter ces dissensions ; c'est, sans doute, ce qui l'a amené à offrir à la Transjordanie, sous le couvert d'une fédération, la domination de la Palestine entière. Mais ces

propositions ne dissimulaient pas la manœuvre autant qu'il eût convenu pour permettre à son principal bénéficiaire de s'y prêter, sans trop se compromettre. De là, sans doute, la bruyante indignation manifestée par le souverain hachémite et par son représentant, à la Ligue. Ce dernier s'est vu obligé de renchérir sur le zèle de ses collègues et de rappeler que son maître n'avait d'autre objectif que la libération inconditionnelle de la Palestine et d'autre désir que de permettre au peuple de ce pays de décider lui-même de son avenir[1].

Cette formule, d'un irréprochable arabisme, suggère, cependant, un référendum. Elle laisse donc la porte ouverte à bien des interprétations et à bien des initiatives, de nature à satisfaire les ambitions du roi Abdallah, tout en permettant au monde arabe de sauver la face.

La partie se trouve donc loin d'être entièrement jouée, et le voyage qu'il vient d'effectuer en Transjordanie montre, à tout le moins, que le médiateur n'a pas perdu tout espoir.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 33)

Annexe

Projet du statut futur de la Palestine élaboré par la Commission politique de la Ligue arabe[2]

N. *Le Caire, 9 juillet 1948.*

1) Il sera instauré en Palestine, aussitôt que possible, un gouvernement provisoire représentant toutes les catégories de citoyens, sur la base de leur proportion numérique.

2) Le gouvernement provisoire élaborera à la première occasion une loi électorale, en vue de la création d'une assemblée constituante ; il tiendra un registre électoral et procédera aux élections pour la dite assemblée.

3) L'assemblée constituante remplira les fonctions du pouvoir législatif. Le gouvernement provisoire sera responsable devant la constituante, jusqu'à ce que se déroulent, en vertu de la nouvelle constitution, les élections dont sera issu un nouveau corps législatif.

Bien que la tâche d'élaborer la Constitution soit laissée à l'assemblée constituante, les principes suivants doivent être scrupuleusement respectés :

a) La Palestine sera un État unifié, souverain.

b) Elle aura une Constitution démocratique, un corps législatif élu, et un pouvoir exécutif responsable devant le corps législatif.

c) La Constitution doit donner des garanties sauvegardant le caractère sacré des Lieux Saints, en assurant leur inviolabilité, la liberté d'y accéder et la liberté des cultes conformément aux usages reconnus.

d) La Constitution doit assurer le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, sans aucune discrimination pour cause de race, de langue ou de religion. Elle doit également assurer la liberté de croyance et la liberté d'exercer les cultes selon les usages

[1] Note manuscrite : « *Dans le même temps Abdallah suggérait que le Conseil de sécurité fit pression sur les États arabes pour les détourner de la guerre* ».

[2] Document annexé à la dépêche n° 1177 du 10 juillet 1948 de l'ambassade de France en Égypte. Document traduit de l'arabe d'après le bulletin de la Ligue arabe du 9 juillet 1948 et correspondant à l'annexe de la réponse arabe collective au comte Bernadotte.

reconnus : cela comporte le maintien des différents tribunaux religieux, compétents de connaître des affaires de statut personnel.

e) La Constitution doit garantir les droits des organismes religieux et des autres groupements ainsi que des individus, à avoir, à côté des établissements scolaires dirigés par l'autorité publique, des établissements d'instruction privés, à condition que ceux-ci soient soumis au contrôle ordinaire du gouvernement.

f) La Constitution reconnaît aux Juifs le droit d'employer la langue hébraïque comme seconde langue officielle, dans les zones où ils constitueraient la majorité.

g) La loi sur la nationalité et la naturalisation doit prévoir, entre autres, que le postulant ait résidé à titre légal en Palestine pendant une période non interrompue que fixera l'assemblée constituante.

h) La Constitution doit assurer à toutes les fractions importantes de citoyens, et sur la base de leur proportion numérique, une représentation adéquate au sein du corps législatif.

i) La Constitution doit prévoir que le pouvoir exécutif et administratif représente adéquatement la distribution des sièges au corps législatif.

j) La Constitution doit donner au corps législatif le droit de déléguer aux autorités locales une vaste compétence dans les questions d'enseignement, et d'hygiène, et dans les autres services sociaux.

k) La Constitution doit prévoir la création d'une Cour suprême dont la compétence comprendra, entre autres, le droit de statuer sur la constitutionnalité de toute législation.

Toute partie qui se sentirait lésée aura le droit de recourir à cette Cour.

l) Les garanties contenues dans la Constitution, relatives aux droits des minorités, ne sont pas susceptibles de modification ou de changement, sans le consentement de la minorité intéressée, exprimé par la majorité de ses représentants au corps législatif.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 33)

27

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LE MINISTRE

Propositions britanniques pour l'organisation de la défense de l'Union occidentale

N. Metric. *Paris, 12 juillet 1948.*

Très secret.

Le comité militaire permanent de Londres vient d'être saisi d'un projet britannique d'organisation de la défense de l'Union occidentale, qui a servi de base aux entretiens du maréchal Montgomery à Paris, et qui peut se résumer ainsi :

La discussion d'une politique de défense commune,

l'organisation des forces voulues,

l'élaboration des plans de guerre,

et la préparation du haut-commandement nécessaire, justifient une collaboration étroite des cinq puissances signataires du pacte de Bruxelles, dont les activités devraient se concentrer sur trois points principaux :

1) Contrôle gouvernemental.

Les ministres de la Défense des Cinq, qui se réunissent occasionnellement, devraient former un Comité spécial de la défense de l'Union occidentale, capable de prendre, ou d'obtenir, rapidement, les décisions nécessaires.

2) Direction militaire supérieure.

Il est nécessaire de créer un Comité des chefs d'état-major de l'Union occidentale, doué d'un secrétaire général permanent (que le projet juge devoir être anglais, pour faciliter les rapports avec les « *combined chiefs of staff* ». Dans chaque pays, les trois chefs d'état-major des différentes armes désigneraient l'un d'entre eux pour les représenter dans ce comité.

Ce comité aurait pour tâche d'organiser les forces des Cinq et d'utiliser leurs ressources de façon à remplir les besoins stratégiques des Alliés. L'état-major combiné nécessaire de la coordination, à la standardisation et aux études nécessaires, aurait tout naturellement pour embryon le présent comité militaire permanent de Londres.

3) Commandement et élaboration des plans.

La préparation des plans ne saurait incomber à ce comité des chefs d'état-major, mais à un président du comité des commandants en chef de l'Europe occidentale, qui deviendrait commandant suprême sur ce théâtre d'opérations en temps de guerre. Ses responsabilités – déclare le document britannique – connaîtraient certaines limites du fait « que la bataille terrestre en Europe se livrerait, et serait basée, sur les territoires des pays de l'Union occidentale dont les gouvernements demeurent responsables pour ce qui concerne l'administration générale et la défense de leurs nations… en particulier… en matière de défense aérienne et de sécurité interne ».

Ce commandant suprême, et ces commandants en chef, n'exerceraient point de commandement actif en temps de paix. Leur tâche consisterait à :

– établir les plans nécessaires pour contenir l'ennemi en Europe, avec les ressources allouées par le comité des chefs d'état-major ;

– donner à celui-ci les conseils nécessaires en matière de préparation, d'entraînement et d'équipement ;

– préparer les directives nécessaires aux futures armées combattantes, et notamment aux forces d'occupation en Allemagne ;

– prendre contact, dès le temps de paix, avec les chefs et les formations qui constitueront les armées du temps de guerre.

Le commandant suprême devra se tenir en liaison étroite avec les gouvernements d'Europe occidentale, ainsi qu'avec les autres forces combattant dans cette zone. Les commandants en chef relèveront les gouverneurs militaires en Allemagne de leurs responsabilités de défense contre une attaque soviétique.

Une fois précisée, les liens de l'Union occidentale avec les États-Unis, ceux-ci feront automatiquement partie de tous ces organismes. D'ici là, la liaison devra s'établir par l'intermédiaire de la mission américaine auprès du comité militaire permanent, et des commandants en chef américains en Europe.

Pour ce qui est du commandement en temps de guerre, le document britannique propose de le faire exercer, sur chacun des trois grands théâtres d'opérations (Europe, Moyen-Orient, Extrême-Orient) par un commandant suprême, responsable devant les « *combined chiefs of staff* » et le comité des chefs d'état-major, et ayant sous ses ordres trois commandants en chef (un pour chaque arme).

Il est indiqué en outre que l'Extrême-Orient revient tout naturellement aux Américains ;

Que les forces françaises d'Afrique du Nord et de la Méditerranée se placeraient logiquement sous le commandant suprême dans le Moyen-Orient ;

Que les forces aériennes stratégiques seraient responsables directement devant les « *combined chiefs of staff* » ;

Que, dans le domaine naval, l'Atlantique nord devrait revenir à la Grande-Bretagne, l'Atlantique centre et sud aux États-Unis.

En résumé, l'organisation proposée pour l'Union occidentale en temps de paix (sur laquelle se calque, avec quelques changements de terminologie, l'organisation en temps de guerre, comprendrait :

– au sommet, un comité de défense, composé des ministres ;

– au centre, un comité des chefs d'état-major de l'Union occidentale, pourvu d'un état-major combiné (celui-ci existant actuellement en germe dans le comité militaire permanent de Londres) ;

– à la base, le président d'un comité composé des trois commandants en chef des armées de terre, de mer et de l'air, ce président devenant, en temps de guerre, commandant suprême en Europe.

Le document britannique spécifie, en concluant, que, faute des mesures de sécurité et de secret appropriées, un tel dispositif ne pourrait être mis en place sans risques sérieux, mais que son établissement constituerait un premier pas dans la voie de l'établissement de la sécurité voulue.

Deux graphiques schématisent l'organisation projetée.

Un premier examen du plan britannique, à la lumière d'indications supplémentaires données par le général Ély, permet les constatations suivantes :

1) Considéré dans son ensemble, le projet semble assez bien conçu, et n'est inconciliable sur aucun point essentiel, avec les idées que notre représentant au comité militaire permanent de Londres avait été amené à développer devant ses collègues.

2) L'insistance avec laquelle le mémorandum anglais, encore renforcé d'une note dans l'un des schémas, souligne que les responsabilités du futur commandement suprême en Europe seront limitées par celles que conserveront les gouvernements pour la défense de leur territoire est remarquable. Elle donne tout de suite à penser que la Grande-Bretagne, en mettant en avant des raisons d'ordre constitutionnel, songe plutôt à conserver la libre disposition, sur son sol, de la presque totalité de ses forces terrestres et aériennes, et à n'envoyer sur le continent que des formations peu nombreuses, nous plaçant ainsi dans une situation analogue à celle où nous nous sommes trouvés en mai-juin 1940.

Il est juste d'indiquer qu'à cette objection, formulée de la façon la plus nette par le général Ély, ses interlocuteurs ont répondu qu'il n'y avait rien de semblable dans leur pensée, que leur rédaction était sans doute confuse, et qu'ils avaient songé avant tout aux problèmes très compliqués que pose aujourd'hui la défense du territoire contre l'aviation ennemie ou contre une attaque aéroportée.

Néanmoins, il sera nécessaire d'éclaircir ce point sans équivoque. C'est ce que se propose de faire notre représentant au comité militaire permanent.

3) L'organisation prévue en temps de guerre superpose deux autorités très semblables en apparence aux commandants suprêmes des théâtres d'opérations. Les représentants de l'état-major britannique répondant à cela que les « *combined chiefs of the staff* » ne font point double emploi avec le comité des chefs d'état-major de l'Union occidentale, les premiers étudiant les problèmes à l'échelle mondiale, les seconds à l'échelle européenne seulement.

4) Bien que la nationalité des futurs commandants suprêmes et commandants en chef ne soit précisée qu'en un ou deux cas, la question présente une importance psychologique si considérable qu'il convient d'examiner les répercussions possibles du projet anglais à cet égard. Il est infiniment probable que l'état-major britannique souhaiterait exercer le commandement suprême sur le théâtre d'opérations européen et sur celui du Moyen-Orient ; d'autre part, il ne faut pas oublier qu'au sein du comité britannique des chefs d'état-major, le maréchal de l'Air Lord Tedder a le pas sur le maréchal Montgomery, ce qui pose en Angleterre même des questions de personnes assez délicates.

Le général Ély pense que nous pourrions justement réclamer pour nous le commandement en chef des forces terrestres en Europe et des forces navales en Méditerranée. Il paraîtrait également logique, étant donné l'importance de nos forces en Afrique du Nord, de nous faire attribuer dans le Moyen-Orient un commandement suprême que nous y avons exercé victorieusement pendant la première guerre mondiale.

Pour ce qui est, enfin, du commandement suprême en Europe, nous aurons évidemment intérêt à retarder la solution du problème jusqu'au jour où seront précisés les rapports des États-Unis avec l'Union occidentale ;

pour diverses raisons, nous serons amenés à préférer que ces fonctions soient dévolues à un général américain plutôt qu'à un général anglais, ne fût-ce que pour confirmer l'état-major américain dans la conviction que l'Europe occidentale doit être défendue sur l'Elbe et non sur les Pyrénées.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 8)

28

M. MAUGRAS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 534. *Ankara, 12 juillet 1948.*

M. Necmeddin Sadak m'a parlé aujourd'hui des conversations qui se poursuivent à Washington entre représentants du pacte occidental et fonctionnaires américains et il m'a dit que, d'après les nouvelles qu'il recevait de son ambassadeur à Paris, Votre Excellence se montrait disposée à essayer de faire admettre la Turquie au bénéfice des mêmes engagements de solidarité que prendraient les Etats-Unis à l'égard des Etats occidentaux. Cette initiative de Votre Excellence lui inspirait une vive reconnaissance.

D'après la résolution du sénateur Vandenberg, seuls les groupements régionaux pourraient prétendre à un appui militaire américain. « Mais en fait de groupement nous n'avons le choix qu'entre deux formules, m'a dit le Ministre et elles ne nous satisfont ni l'une ni l'autre ».

Il y avait celle du pacte oriental avec l'Iran et les États arabes. Mais les Iraniens n'avaient pas d'armée et la Turquie n'irait jamais s'engager à guerroyer à leur profit en Asie centrale. Quant aux États arabes, le gouvernement turc avait reçu une réponse négative quand, il y a quelques mois, (cf. ma dépêche nº 309) il avait demandé aux puissances anglo-saxonnes si elles approuveraient qu'il s'associât à eux dans la signature d'une déclaration de non agression.

L'autre formule, c'était celle du pacte méditerranéen. Elle présentait plus d'attraits que l'autre mais, par malheur, moins encore de possibilités de réalisation. L'Italie était désarmée ; elle ne faisait même pas partie de l'ONU, que pouvait-on espérer d'elle ? Se lier à la Grèce par un accord d'assistance mutuelle en ce moment, ce serait un acte de provocation que la Turquie ne pouvait pas se permettre.

La Turquie était donc hors d'état de satisfaire aux exigences de la résolution Vandenberg.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

Resterait-elle donc privée de l'appui américain ? Non : les Américains ne manquaient pas une occasion au contraire de lui dire qu'elle pouvait s'en tenir assurée. Mais c'était à elle qu'ils le disaient. Admettre publiquement la Turquie au partage des avantages reconnus aux États du pacte occidental, ce serait le dire aux Soviets.

J'écrivais dans ma lettre nº 460 du 17 juin que les Turcs ne vaincraient leur répugnance à entrer dans quelque constellation orientale ou méditerranéenne que si une garantie militaire américaine devait les en dédommager. Mais comme me le faisait remarquer le Ministre, cette garantie, en fait ils l'ont déjà. Ils souhaiteraient qu'elle fût rendue publique, mais ne vont pourtant pas jusqu'à penser qu'il soit raisonnable d'en payer la publication au prix de risques à courir en Perse, en Grèce ou ailleurs. Une garantie qui n'aurait pas pour contrepartie de les associer à des partenaires plus faibles qu'eux et plutôt destinés à demander de l'aide qu'à en donner, comblerait évidemment tous leurs vœux. M. Sadak m'a dit qu'il allait essayer de gagner les gouvernements de Londres et de Washington à cette idée d'une entrée de la Turquie à titre individuel, dans le système de solidarité du pacte occidental[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 197)

29

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. nº 808. *Moscou, 12 juillet 1948.*

Les mesures prises récemment par les autorités soviétiques pour créer une unité de législation dans Berlin au profit de l'URSS et la condamnation du maréchal Tito par le *Kominform*, expriment le soin incessant du *Politburo* à assurer la sécurité de l'Union et à maintenir l'unité de doctrine et d'action des partis communistes au pouvoir.

Le gouvernement soviétique entend ainsi prévenir l'offensive en retour d'une Allemagne qu'il juge seule à même, en Europe, de disposer également des matières premières essentielles à l'industrie, de techniciens disciplinés à l'État et d'une main-d'œuvre toujours prête à se soumettre aux

[1] Le ministre turc paraissait toujours aussi peu favorable à l'idée d'un pacte méditerranéen quelques mois plus tard, puisqu'il déclarait à ce propos qu'il était juste « *une conception purement théorique* » dont les conditions politiques nationales ou internationales n'étaient pas encore réunies (dépêche nº 810 du 30 octobre 1948 d'Ankara, non reproduite). La Turquie était de toute façon engagée dans un programme de consolidation économique et de mise sur pied d'une armée moderne avec un équipement capable d'offrir une certaine résistance à l'armée soviétique (dépêche du 30 novembre 1948 d'Ankara, non reproduite).

[2] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, fait le 23/7/48* ». Dépêche communiquée à Londres sous le nº 3133 et Washington nº 2441.

révélations officielles et à se montrer aussi intolérante à l'autocritique qu'implacable aux non-conformistes.

Il veut épargner les meurtrissures de la guerre à la terre russe et aux constructions morales et nationales d'un régime agissant en unité de principe et de doctrine selon l'évolution du matérialisme historique.

Les déclarations et les gestes de ses agents peuvent surprendre les Français d'esprit cartésien, indisposer les Américains habitués à calculer en catégories de barèmes les prix de revient et les délais d'amortissement de leurs entreprises, mais n'étonnent pas pour autant les Britanniques aptes à échelonner l'exécution de plans politiques à longue échéance en dispositions successives apparemment contradictoires.

La politique extérieure de l'URSS se propose, sous la contrainte d'impératifs géographiques permanents, les mêmes objets que celle de l'Empire russe. Elle ne peut avoir le caractère défensif qu'impose ailleurs la conservation de territoires encadrés par des reliefs où se limitent les horizons d'un peuple. Elle tend à protéger tout à la fois l'aire des peuples russes et celle dont les ressources leur permettent de vivre en autarcie, par des glacis étendus à la mesure de la guerre moderne.

Les tsars voulaient assurer à leur pays des ports sur la mer libre et ils ont cherché à lui donner accès à la Méditerranée tantôt par les Détroits, tantôt par le golfe de Salonique, tantôt par le golfe d'Alexandrette. L'URSS est fidèle à leur testament quand elle soutient à l'intérieur de la Fédération yougoslave la République populaire de Macédoine et la pourvoit d'une langue officielle autonome susceptible d'annexion aussi bien aux parlers serbo-croates qu'aux parlers bulgares, quand elle exerce une pression sur la Turquie, quand elle appuie les revendications nationalistes des Kurdes dont le peuplement atteint le Kurd dagh, à quelques kilomètres d'Alexandrette.

Une telle politique participe du mouvement d'un fleuve dont la masse est parfois détournée, mais n'est jamais refoulée, dont l'écoulement ne subit le calfatage forcé que pour se créer par équilibre un exutoire violent. Échoue-t-elle à Belgrade ou à Helsinki, elle se prépare un succès à Prague, à Téhéran ou à Kachgar.

Le relèvement de l'Allemagne paraît être aux dirigeants soviétiques l'obstacle essentiel à la sécurité qu'ils recherchent, parce qu'il constitue en sens inverse de la progression russe, l'expansion d'un peuple exigeant, des revendications d'espace vital et le soin de constituer un glacis de protection. Il y a interférence des aires de ces deux puissances, et, de ce fait, toute entente entre elles ne peut être que tactique. La règle de leurs rapports est le conflit latent ou en cours.

Les Allemands gardent à l'Union soviétique une haine plus tenace qu'aux puissances occidentales, en dépit des ruines accumulées sur leurs villes par l'aviation américaine ou britannique. La guerre des hommes a été plus dure et plus cruelle dans les steppes de Russie Blanche et d'Ukraine que sur le front de l'Ouest. Chaque famille allemande y a laissé tués, disparus ou prisonniers et l'incertitude où elle se trouve du sort des siens accuse encore

son ressentiment. Le gouvernement de l'URSS a conscience de la force morale de la haine quand elle anime un peuple riche de ressources techniques et de dure volition. Pour la contenir, il tient essentiellement à participer au contrôle de l'Allemagne occidentale où sont concentrées quatre-vingt pour cent des industries métallurgiques, soixante-dix pour cent des industries extractives, soixante pour cent des industries de constructions mécaniques, cinquante pour cent des industries chimiques, soixante-quinze pour cent des terres à blé, soixante-cinq pour cent des ressources de l'exportation de toute l'Allemagne.

Il redoute de voir ce pays récupérer son potentiel d'avant-guerre, grâce à des ouvertures de crédits en dollars et des importations d'outillage moderne, puis reprendre à son compte avec la complaisance de ses banquiers le processus d'unification des terres allemandes.

Il veut, pour parer à un tel danger, participer avec les puissances occidentales à l'administration d'une Allemagne unifiée dont il sera à même de contrôler les ressources ou intégrer la zone qu'il administre dans le système économique de l'Union soviétique en résorbant la poche d'observations gardée dans Berlin par les Américains, les Anglais et les Français. Il est hostile à la dissociation de l'Allemagne en plusieurs unités territoriales qui lui paraissent devoir constituer des zones d'influence au bénéfice des grandes puissances occidentales.

Il propose en contre-manœuvre aux Allemands le rétablissement d'un gouvernement central à Berlin, à l'intérieur du secteur dont il refait l'économie. En flattant leur sentiment national, il leur fait oublier le lourd appareil administratif et les transferts d'usines et de populations qu'il leur a imposés.

Il espère, à la faveur de ces méthodes, soit obtenir de guerre lasse, des grandes puissances occidentales son admission à discuter le règlement du statut de toute l'Allemagne, soit les forcer à évacuer Berlin et dans tous les cas détourner contre elles l'explosion différée du chauvinisme allemand. Ses préférences vont à la réunion d'une conférence des quatre ministres des Affaires étrangères avant l'élection du Président des États-Unis, car il craint pour l'avenir la résistance à ses prétentions d'un gouvernement américain assuré de quatre ans de stabilité.

Le dernier article de Servo dans le journal *Trud*, en commentaire de la déclaration commune des ministres des Affaires étrangères de l'Europe orientale à Varsovie[1], précise les intentions fermes et les attentes prudentes de la diplomatie soviétique qui tout en flattant le patriotisme allemand ne renonce point pour autant à soutenir la résistance des Tchèques et des Polonais aux revendications territoriales d'une Allemagne ardente à récupérer le potentiel de guerre de Silésie.

Le *Politburo* n'a pas cessé, dans cette vue, de favoriser la constitution en Europe orientale d'une union de puissances en état d'alerte pour faire équilibre aux pressions toujours possibles d'une Allemagne difficile à contenir et disposée à tirer toutes utilités des divergences de ses vainqueurs. Il ne

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 443 et 449.

pouvait y réussir que dans la mesure où il imposait à ces puissances la discipline d'une conduite politique et d'une structure économique dirigées par le parti communiste. La Tchécoslovaquie, après la Pologne, la Roumanie et la Hongrie, n'y ont pas échappé. La Finlande est invitée à coordonner ses moyens de production et ses modes d'échanges avec ceux de l'URSS avant d'être sollicitée à faire appel à nouveau au concours des ministres communistes.

Tout geste de résistance à ce système ou d'autonomie dans sa mise en œuvre en compromet l'équilibre et l'efficacité. Le maréchal Tito, incapable de réduire l'individualisme frondeur des paysans yougoslaves, était suspect d'un libéralisme contagieux pour la Bulgarie, pays de propriété si morcelée que l'unité principale de superficie agraire n'y est pas l'hectare mais le décare. Le *Kominform* l'a frappé au moment qu'il a jugé opportun, lui laissant le soin de faire amende honorable au maréchal Staline et au *Politburo* demeurés apparemment au-dessus d'un règlement intérieur de parti. Il ne pouvait laisser mettre en danger la partie la plus vulnérable du dispositif de sécurité de l'URSS parce que la plus éloignée de la masse centrale et la plus perméable aux entreprises adverses. Il entend convaincre les dirigeants de la démocratie populaire yougoslave avec le concours de ceux des démocraties voisines qu'elle risquait de détourner par contagion de la ligne tracée à Moscou. Les contestations de territoire peuvent tenter les Bulgares en Macédoine, les Albanais en Rascie.

Le *Politburo* ne voudrait point en les soulevant, rompre une cohésion établie non sans artifices entre les peuples balkaniques sous l'autorité de l'URSS. Mais il sait aussi qu'il ne peut engager directement ou par armée interposée d'actions militaires en Yougoslavie sans ouvrir ce pays aux tentatives d'intervention de puissances occidentales, sans offrir au maréchal Tito l'excuse d'un renversement d'alliances, sans être conduit à des précautions défensives de grande envergure sur une côte de neuf cents kilomètres, et à des opérations complexes de nettoyage à l'intérieur d'un pays de maquis quasi permanent depuis la bataille de Kosovo.

Le *Politburo* est prêt à adopter des mesures énergiques de coercition. Sans doute, souhaite-t-il la soumission du maréchal Tito à l'arbitrage du maréchal Staline.

L'appel lancé à ce dernier par les étudiants yougoslaves de l'université de Moscou, alors que tous les collaborateurs de l'ambassadeur général Popovic ont exprimé leur fidélité à la politique de Belgrade, a été pour le moins suggéré du Kremlin. Mais si le maréchal Tito se soumet, il restera coupable d'avoir mal interprété les principes de Marx et les directives fondamentales de Lénine. Aux yeux d'hommes qui se défendent de toute influence sentimentale et qui établissent chaque jour le bilan des profits et des pertes de leur gestion politique, l'homme est tenu responsable de ses erreurs d'action et n'est pas excusé de ses défaillances de jugement, encore moins de ne pas admettre l'autocritique « moyen de renforcement du parti » selon Staline, et de la « repousser en philistin, comme une insulte portant atteinte au prestige de l'uniforme du militant mis en cause ».

« Les dirigeants des partis communistes français et italien se sont avérés en ce sens à la hauteur de leur tâche ; ils ont honnêtement reconnu leurs erreurs après la conférence d'information des partis communistes tenue fin septembre mil neuf cent quarante-sept en Pologne et ils ont accepté en marxistes la critique sévère de leurs erreurs ». Lors de son dernier voyage à Moscou, le député français, Maurice Thorez, invité à une réception et questionné par des délégués de kolkhozes sur les progrès du parti communiste parmi les paysans, leur répondait que l'action de propagande menée par le parti communiste français dans les campagnes était efficace parce qu'assez prudente pour ne pas effrayer la masse des petits koulak dont se compose la paysannerie française. Le général Bedell Smith qui suivait l'entretien, m'a rapporté qu'un kolkhozien, massif et autoritaire, coloré et moustachu comme Tarass-Boulba, avait condamné les arguments du chef communiste français par une répartie péremptoire : « Petits ou grands, ils sont toujours koulak, il faut les liquider tous ».

La doctrine ne comporte ni atténuations ni compromis. Elle repose sur des textes impérieux même si le système qu'elle a créé est, suivant l'expression de Lénine, « en mouvement continu ». « L'autocritique ne vaut que pour liquider les faiblesses et les erreurs, pour supprimer à temps les défauts dans le travail ». Elle doit épargner aux militants le vertige du succès et faciliter la lutte contre les ennemis de la classe ouvrière et du socialisme toujours prêts à mener une action contre-révolutionnaire.

À partir du moment où le maréchal Tito a atténué le rythme prévu de la liquidation du capitalisme paysan, il est devenu hétérodoxe et il est entré dans la voie qui mène à l'hérésie. Pour Karl Marx la Révolution française de mil huit cent quarante-huit consolidait la bourgeoisie dirigeante et masquait la montée de la contre-révolution. Le *Politburo* ne juge pas autrement les mesures de nationalisation hâtives édictées par le maréchal Tito ; le maintien tactique de la petite paysannerie seule lui apparaît comme une étape de la marche descendante de la révolution yougoslave en dépit des invocations bruyantes à la fraternité des populations, au nationalisme populaire et aux principes supérieurs du marxisme, en honneur dans les articles de la presse, les émissions de la radiodiffusion et les discours officiels de Belgrade. Aucun argument de tactique n'est admis à excuser la persistance en régime communiste d'une petite propriété rurale « foyer d'appel au regroupement opéré par la politique américaine, en vue d'une action commune contre l'URSS ». L'hétérodoxie des partis communistes et ouvriers de Yougoslavie en la matière porte atteinte aussi grave au front de défense des démocraties populaires que le manquement de solidarité slave dont ils se sont rendus coupables.

Or, la conférence de Varsovie a été réunie justement pour rappeler les principes de cette double solidarité des pays à direction communiste, qu'ils soient slaves ou associés aux Slaves. Les déclarations publiées en clôture des travaux ont invoqué les frontières de l'Odra et de la Nissa et la personnalité de la Tchécoslovaquie, où ne subsiste plus la menace d'un accord avec les démocraties occidentales.

Le président Gottwald vient de déclarer dans son discours terminal de la journée slave de Bratislava, renouvelée du Congrès de Prague inspiré par Palacky, il y a un siècle, que la réaction avait voulu rompre les liens de la Tchécoslovaquie avec l'URSS et priver son pays de tous développements économique et politique.

Principes de doctrine et réactions de défense inspirent une politique et un régime économique solidaires, cohérents de conceptions et d'exigences.

Si la France acceptait de participer à cette construction elle contribuerait aux yeux des communistes russes à écarter le danger allemand de l'Europe, avec une efficacité singulièrement plus grande que l'alliance franco-russe du début du siècle, qui se heurtait à l'Autriche-Hongrie aujourd'hui résorbée. Les dirigeants soviétiques ont fermement espéré son concours jusqu'au moment où le parti communiste français a cessé de participer au pouvoir. L'orientation de la France vers une union des démocraties occidentales et vers la collaboration avec les États-Unis, en application du plan Marshall et des accords de Londres a rejeté l'URSS dans la défiance de nos dispositions.

À mon arrivée à Moscou, en dépit de la correction du protocole, et de la courtoisie du président Chvernik, j'ai observé une réserve massive de Monsieur Molotov exclusive d'inclinaison et d'effort à accueillir favorablement les propositions de la France tant que n'aura pas été amélioré l'esprit des rapports existant entre les deux pays.

Non seulement la France n'a pas voulu participer à l'organisation soviétique de l'Europe contre l'Allemagne, mais encore elle a pris place dans le camp des démocraties anglo-saxonnes. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir l'URSS rejeter aujourd'hui nos thèses concernant la Sarre, la Ruhr et l'Allemagne, prendre position demain à l'ONU contre notre gestion des territoires d'outre-mer et contre le rattachement du Fezzan au territoire français. Qui n'adhère pas aux propositions soviétiques n'est pas traité en indifférent mais en adversaire, et cela d'autant plus durement qu'il a pu être considéré momentanément comme un adhérent possible ou probable.

Dès maintenant, la presse soviétique dont les articles servent à transmettre les instructions du gouvernement et du parti communiste aux élites responsables des discussions de bureaux, de chantiers, d'usines ou de kolkhozes, présente régulièrement la situation de la France dans le trouble d'une augmentation du coût de la vie, de grèves, de la mise en sommeil de l'industrie nationale, de la pénétration économique américaine dans la métropole et au Maroc, de la guerre en Indochine. Les journaux d'hier ont reproduit un compte rendu détaillé du discours critique de Jacques Duclos au Comité central du parti communiste.

En ce mois de juillet mil neuf cent quarante-huit, les rapports franco-soviétiques doivent faire l'objet d'une soigneuse attention et leur amélioration est œuvre de patience et de longue haleine.

Inspirée par l'esprit de mission, la politique de l'URSS s'attache à diffuser les principes et les méthodes marxistes de gouvernement des hommes et d'utilisation rationnelle et équitable des biens et à opérer une transfor-

mation politique et sociale aussi radicale que celles provoquées dans le passé par la chute de l'Empire romain et par la Révolution française.

Un seul adversaire de la Révolution soviétique en a mis en danger les conquêtes au cours d'une guerre dévastatrice conduite sans merci. Il est momentanément abattu. Pour parer à son relèvement et au retour offensif qui y ferait suite, une construction politique et économique à la fois lui a été opposée plus forte que les alliances de l'Empire des Tsars contre l'Allemagne du pangermanisme, plus ferme que la Petite Entente formée par la France contre l'Allemagne du nazisme, car elle ne comporte pas de solution de continuité de la mer Baltique à la mer Adriatique.

Sollicitée d'apporter à cet édifice un concours sans doute appréciable, mais nullement indispensable, la France eut été considérée en y prenant place. Elle l'est moins que les États-Unis et la Grande-Bretagne en opposant un refus qui, s'il ne peut décevoir sans doute des hommes à l'abri de toute réaction sentimentale, rend du moins vains certains de leurs calculs.

En revanche, l'hétérodoxie du maréchal Tito et du parti communiste yougoslave risque de creuser une brèche dans le glacis que l'URSS juge indispensable à la sécurité de son territoire et à la sauvegarde des conquêtes de la Révolution d'Octobre. La procédure engagée actuellement pour y mettre fin peut être longue. Mais pas plus que la Secrétairie d'État du Vatican, le *Politburo* ne se hâte. La notion de temps en URSS est à la mesure de celle de l'espace et si « *zavtra* » est traduit dans les dictionnaires par « demain » il signifie « à partir de demain ».

À Berlin, l'URSS prend des gages dont la levée peut lui permettre d'être conviée à discuter du statut politique et économique de toute l'Allemagne, sans redouter pour trois mois encore de provoquer un conflit par ses initiatives.

Cependant, en prévision d'une résistance toujours possible à ses gestes, elle flatte le sentiment national allemand et le souvenir de la centralisation berlinoise liée au prestige de la Grande Allemagne, sans pour cela contredire à la crainte foncière qu'elle en éprouve par l'attitude tactique qu'elle adopte. Cela contrarie notre logique, mais participe de la dialectique soviétique.

Hier encore, la *Pravda* accusait le régime économique de l'Allemagne occidentale d'y réduire les ouvriers de l'industrie au chômage et affirmait aussi que la même industrie avait atteint le niveau normal de sa production.

Le *Politburo* ne souhaite point la guerre dont les effets peuvent ruiner les édifices de la révolution encore que mes collègues des États-Unis et de Grande-Bretagne pensent que l'URSS peut être tentée de profiter de la supériorité d'armement qu'elle possède encore pour quatre ou cinq ans. Mais ne conservera-t-elle pas cette supériorité plus longtemps, du fait de la recherche scientifique et de l'équipement industriel qu'elle poursuit sur tout son territoire d'un rythme accéléré ? En dépit des précautions qu'elle a prises, elle participe d'une fièvre obsidionale dans l'inquiétude de voir les

puissances occidentales mettre tout en œuvre pour l'empêcher de démontrer au monde la supériorité de confort généralisé du régime communiste sur le régime capitaliste et le succès de l'œuvre de Lénine et de Staline. Mais le gouvernement de l'URSS n'hésiterait pas à faire la guerre pour préserver cette œuvre dont il est fier s'il la croyait immédiatement menacée. L'organisation générale des formations paramilitaires de la nation qui entre actuellement en application éclaire sa résolution.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

30

Note de la Direction d'Asie-Océanie

N. *Paris, 13 juillet 1948.*

L'Extrême-Orient et l'Asie méridionale sont secoués depuis la guerre par une profonde agitation politique et sociale qui tend à l'instauration d'un ordre nouveau dont les traits définitifs sont encore confus, mais qui se réclame, dès à présent, d'un certain nombre de slogans : indépendance, éviction des intérêts étrangers, substitution aux hiérarchies traditionnelles d'une organisation démocratique et socialiste, mythe de l'Asie aux Asiatiques.

Ces revendications ne s'expriment pas seulement par les moyens constitutionnels et légaux dont disposent les autochtones. Des clans, des partis, des sociétés secrètes les invoquent pour justifier leurs entreprises contre des pouvoirs établis, entreprises qui n'hésitent pas à recourir à la violence et à utiliser toute la gamme de l'action subversive, depuis l'appel à la révolte jusqu'à la saisie d'otages, l'attentat terroriste et la guerre civile. Les organisations de brigandage, endémiques dans certaines régions, ont trouvé dans cette situation à la fois un emploi et une justification.

À côté des pays indépendants, comme la Chine, la Birmanie, le Siam et les Indes, ces mouvements se sont développés dans les régions, telles que les Indes Néerlandaises, la Malaisie britannique et l'Indochine, où la charge du maintien de la sécurité et la représentation extérieure reposent en totalité ou en partie sur des administrations de pays européens : les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la France, tous trois signataires du Pacte de Bruxelles. C'est en se fondant sur les engagements de ce traité que le gouvernement de La Haye envisage de proposer aux autres signataires une action commune contre les mouvements subversifs en Extrême-Orient.

Cette proposition se justifie par le caractère international qu'a effectivement pris l'action engagée contre l'ordre établi et qui se manifeste clairement par l'identité des thèmes de propagande développés dans les différents pays considérés. Les sociétés secrètes, qui ont toujours proliféré en Asie, ne connaissent pas la limite des frontières. Elles ont comme base soit la

communauté de race : c'est en particulier le cas des Chinois établis en groupes compacts dans l'Asie du Sud-Est, soit l'adhésion à un même parti politique. À cet égard, il est impossible de ne pas évoquer les liens existant entre les divers partis communistes d'Asie. Si la constitution d'un *Kominform* asiatique n'est pas certaine, il paraît par contre prouvé que des équipes de propagandistes généralement chinois, sont envoyées de Shanghai dans les différents points névralgiques du sud du continent.

La mise en œuvre du projet néerlandais soulève toutefois des difficultés dont la première est la définition même des mouvements subversifs. Il y a dans l'agitation des populations de l'Asie la manifestation d'une évolution historique dont les puissances possessionnées ont déjà tenu un large compte. Les autorités légitimes ont conclu des accords ou entrepris des négociations avec des groupements et des partis qui, il y a quelques années, étaient poursuivis et châtiés comme révolutionnaires. À cet égard, les *critériums* admis par les divers gouvernements ne sont pas les mêmes et tiennent compte de conceptions constitutionnelles et de contingences politiques différentes. D'autre part, la charge de la police locale et du maintien de l'ordre tend de plus en plus à passer, en vertu des accords existants ou en voie de conclusion, aux mains des autochtones, ce qui limite de façon variable les possibilités des administrations occidentales pour la lutte contre les actions subversives. Enfin, il faut noter que si une publicité était donnée à des accords d'action policière commune des puissances européennes en Asie, cette information serait immédiatement exploitée par les milieux autochtones hostiles à l'influence blanche et fournirait un thème facile aux excitations xénophobes.

La proposition des Pays-Bas doit donc être examinée avec une certaine prudence. Sous cette réserve, on peut concevoir que des arrangements soient passés entre les administrations européennes de l'Asie du Sud-Est en vue :

1) d'échanger des renseignements sur l'existence des organisations subversives, l'identité des agitateurs, leurs mouvements d'un pays à l'autre ;

2) d'exercer un contrôle sévère et concerté de la contrebande des armes et de la diffusion de la littérature subversive.

Il semble que ce programme ne pourrait être utilement mis au point qu'à l'occasion de contacts directs entre représentants des services spécialisés locaux des trois pays intéressés[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 35)

[1] Cette note a été prolongée par une autre note de la Direction d'Asie-Océanie, datée du 8 octobre 1948 (non reproduite), au sujet de l'évolution de la situation dans le Sud-Est asiatique, qui constatait que depuis le milieu de l'année, l'élément communiste se découvrait après avoir favorisé le développement des mouvements nationalistes, autant en Birmanie, qu'en Malaisie et en Indonésie. Il était possible que la poussée communiste dans le Sud-Est asiatique fût à relier à l'échec du *Kominform* en Europe occidentale au printemps précédent dans le but de gêner les bénéfices attendus de l'aide américaine pour la France, la Hollande et le Royaume-Uni.

31

NOTE DU DÉPARTEMENT

N. *Paris, 13 juillet 1948.*

Le mémorandum remis par l'Ambassadeur des États-Unis au Secrétaire général du Département suggère les observations suivantes :

En établissant un blocus de fait des zones occidentales de Berlin, les Russes recherchent, semble-t-il, ou l'éviction des Alliés de l'ancienne capitale du Reich, ce qui leur donnerait, à eux-mêmes, la possibilité d'y installer un gouvernement, ou, en échange de la levée du blocus, la convocation d'une réunion des ministres des Affaires étrangères où le problème allemand pourrait être discuté dans son ensemble.

La seconde hypothèse semble avoir plus de chance de se réaliser. Elle s'appuie sur le fait que le gouvernement soviétique, soit en raison des engagements pris à Varsovie, soit par suite de l'aggravation des rapports survenus entre l'URSS et la Yougoslavie, ne peut traiter actuellement les affaires d'Allemagne en toute liberté. S'il en est ainsi, il y a lieu de penser que ce qu'attendent les Russes d'une reprise des négociations à quatre n'est pas un règlement du problème allemand, mais plutôt l'ajournement de l'exécution des engagements de Londres.

Que le but poursuivi par les Russes soit l'éviction des Alliés de Berlin ou seulement une reprise des négociations, il n'en reste pas moins que, dans un délai plus ou moins bref, la solution du problème berlinois s'imposera de nouveau aux gouvernements américain, britannique et français. Ce problème est actuellement dominé par deux facteurs : d'une part, la volonté, affirmée avec éclat par les autorités américaines et britanniques, de demeurer à tout prix à Berlin, et, d'autre part, le blocus établi par les autorités soviétiques.

Telle étant la situation, le mémorandum américain ne paraît pas apporter les éléments d'une solution. Ce document indique que cette solution ne peut être trouvée dans la continuation du ravitaillement par air, encore que celle-ci soit une nécessité. Mais il fait suivre cette constatation de suggestions, qu'il s'agisse d'un recours à La Haye, ou d'un appel au Conseil de sécurité, qui n'ont, semble-t-il, guère de portée pratique. Moscou ne les retiendra vraisemblablement pas. Et même s'il en était autrement, il n'est nullement certain que cette acceptation s'accompagne, de la part de l'URSS, d'une levée du blocus.

Le gouvernement français ne conteste pas que, si une négociation à quatre s'engageait, et hormis l'hypothèse où elle aboutirait à un accord général, cette négociation n'aurait elle-même pour résultat qu'une simple suspension du blocus. Il ne perd pas non plus de vue le fait que, si les Puissances occidentales acceptaient aujourd'hui, sous la pression soviétique, une négociation à quatre qu'elles ont écartée en décembre dernier pour amorcer une politique d'organisation à trois de l'Allemagne occidentale,

il en résulterait pour elles, en Allemagne et ailleurs, une sérieuse perte d'autorité.

Néanmoins, et en faisant abstraction de la recherche d'un nouveau statut pour Berlin qui tienne compte de la situation actuelle, ce sont les possibilités concrètes d'action des Alliés qu'il faut définir. Il s'agit de rechercher les moyens dont les Alliés disposent, en dehors de leur départ de Berlin ou d'une négociation à quatre sur le problème allemand dans son ensemble, pour leur permettre de faire pression sur les Soviets et de les amener à lever le blocus.

Ces moyens, s'ils existent, ne se trouvent pas du côté français, pas plus que les autorités françaises ne sont les auteurs des déclarations marquant une volonté inébranlable de rester coûte que coûte à Berlin. Le gouvernement français ne peut donc, en l'occurrence, que demander aux gouvernements américain et britannique s'ils ont des possibilités de pression indirecte sur les Soviets, et lesquelles, s'ils peuvent agir directement et comment, et enfin s'ils ont l'intention d'user, le cas échéant, et toutes autres mesures s'avérant inefficaces, de ces possibilités d'action.

Ce n'est qu'en fonction d'indications de cette nature que le gouvernement français serait en mesure d'apprécier exactement la situation.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 341)

32

M. ÉPINAT, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À L'AMBASSADE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 483-489. *Belgrade, 14 juillet 1948, 8 h.*

(*Reçu* : le 14, 12 h. 30)

1) L'article de M. Mocha Pijadé (mon télégramme n° 479)[1] permet de penser qu'il y a désormais rupture réelle et profonde entre les dirigeants yougoslaves et les chefs des partis communistes, notamment ceux des démocraties populaires. Le ton de la polémique est devenu si acerbe, les accusations formulées de part et d'autre si graves et si directes que toute chance de réconciliation semble définitivement compromise. Au surplus, le conflit qui pourrait passer jusqu'ici pour une dispute entre personnalités rivales du communisme international, embrasse maintenant les partis communistes eux-mêmes. Il camoufle, de plus, de vieilles querelles nationalistes, étant pratiquement enclin à opposer des peuples les uns aux autres.

Le comité central yougoslave apporte en effet moins de soins qu'au début de la crise à distinguer les peuples bulgare, hongrois et albanais de leurs

[1] Document non reproduit.

dirigeants. Le tempérament balkanique reprend ses droits. En dépit de sa prétention à l'œcuménisme, la doctrine communiste semble se révéler aujourd'hui aussi impuissante que l'était hier la religion orthodoxe, à unifier des peuples profondément divisés.

Le schisme yougoslave, révisant et altérant la doctrine, donnera-t-il naissance à une Église réformée ou bien, restant fidèle au dogme, aboutira-t-il simplement à la création d'un parti autocéphale ? Cette dernière éventualité n'est pas à écarter.

Les dirigeants soviétiques doivent sans doute l'envisager, eux qui accueillent précisément aujourd'hui à Moscou les patriarches des Églises orthodoxes autocéphales venus conférer sous l'autorité de Monseigneur Alexis, à l'occasion du 500e anniversaire de la proclamation de l'autocéphalie de l'Église russe.

2) La publication de la résolution du parti communiste macédonien (mon télégramme nº 480)[1] accusant le parti communiste bulgare de poursuivre à l'égard de la Macédoine la politique des « éléments réactionnaires et panbulgares » témoigne de la crainte qu'éprouvent les communistes yougoslaves de voir l'URSS encourager, par le truchement de la Bulgarie, les tendances séparatistes de certains milieux macédoniens même communistes.

La création d'une grande Macédoine, indépendante ou rattachée à la Bulgarie, dirigée par des communistes « staliniens » approuvant les décisions du *Kominform* et rompant avec Belgrade, pourrait permettre aux dirigeants soviétiques de disposer d'un couloir macédonien reliant la Bulgarie à l'Albanie où l'URSS paraît consolider en hâte ses positions. J'ai envisagé cette hypothèse dans ma dépêche nº 646/EU du 6 juillet[2]. Les renseignements que me communique notre Consul à Skopje lui donnent plus de poids.

En effet, les autorités moscovites procèdent à des arrestations de personnalités et d'étudiants soupçonnés d'être bulgarophiles. Elles ne cachent pas que toute réserve touchant la réponse du comité central au *Kominform* constitue à leurs yeux une approbation de la politique bulgare en Macédoine.

Elles veillent enfin à ce qu'aucune allusion ne soit faite ouvertement à l'article de la Constitution permettant aux Républiques yougoslaves de se séparer de la Fédération.

Peut-être que les intentions de l'URSS ne vont pas si loin et que les Soviets, en attisant la vieille querelle macédonienne, cherchent simplement à faire pression sur Belgrade.

Quoi qu'il en soit, la Macédoine demeure le point le plus vulnérable de la Yougoslavie du maréchal Tito, celui où les intrigues russes et bulgares peuvent trouver un terrain favorable. Le gouvernement central qui vient

[1] Document non reproduit.

[2] Voir document nº 18.

d'y envoyer des officiers, des instructeurs et des propagandistes, réussit toutefois à y faire régner comme dans le reste du pays, un calme en apparence parfait[1].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 23)

33

NOTE DU DÉPARTEMENT

N. *Paris, 14 juillet 1948.*

Les recommandations de la conférence de Londres sur l'Allemagne ont profondément désorienté l'opinion publique française, peu préparée à admettre l'existence d'une réalité allemande permanente, indépendante des victoires ou des défaites de l'Allemagne. Cette réalité est pourtant évidente, elle est constituée par une masse de 70 000 000 d'hommes obligés pour vivre de tirer le maximum des ressources de leur pays et obligés aussi de regarder en dehors de ses frontières pour se chercher des débouchés que lui dicte sa croissance démographique. Les victoires ou les défaites ne peuvent entamer cette réalité allemande qu'elles ne font que traduire en termes de conflit. Nous devons penser ce problème en termes de solution et non en termes de suppression. Aux besoins naturels d'un pays, la communauté européenne qui cherche à s'élaborer doit proposer des solutions naturelles. Toute solution artificielle ne peut être que temporaire. Ce problème historique se double, au point de vue politique, de considérations immédiates, qui sont les efforts de l'URSS et des États-Unis d'utiliser chacun à son profit cette réalité allemande.

Dans ces conditions, le Département estime qu'il est urgent :

1) D'éclairer par tous les moyens l'opinion publique française sur le fait que l'existence au cœur de l'Europe et dans les circonstances économiques et politiques actuelles de cette réalité allemande dont les données démographiques, économiques et sociales sont connues, et se sont manifestées pour la première fois au point de vue international par les recommandations de la conférence de Londres, rend inéluctable le retour de l'Allemagne dans le concert des nations européennes à titre de partenaire égal au point de vue politique, économique et social.

2) Que la modification profonde des positions et de l'équilibre des grandes Puissances dans le monde, font que pour la France, l'Allemagne peut se

[1] L'ambassade à Belgrade transmettait à Paris des informations permettant de se faire une idée de l'atmosphère et des débats en cours à Belgrade en soulignant que la propagande yougoslave s'attachait à rejeter les accusations du Kominform comme infondées et à prouver que la Yougoslavie était restée fidèle au communisme et à Moscou (télégramme n°s 501-504 du 18 juillet 1948 de Belgrade, non reproduit). Également, dans son discours devant le cinquième congrès du parti communiste yougoslave, Tito avait fait l'historique du parti et de la résistance yougoslaves et n'avait que tout à fait à la fin insisté sur les attaques injustifiées qui touchaient le parti et lui-même (télégramme n° 512 du 21 juillet 1948 de Belgrade, non reproduit).

présenter encore comme un péril mais uniquement comme un péril associé, c'est-à-dire dirigé par une autre puissance.

3) Que dans ces conditions, le duel franco-allemand paraît historiquement dépassé et qu'il ne pourra se produire que comme une phase secondaire d'un conflit plus grand.

4) Que dans le cas où un tel conflit se produirait demain et quelles que soient les premières victoires ou les premières défaites, il est plus que probable que ce conflit à base idéologique trouvera la France et l'Allemagne divisées intérieurement d'une même façon et qu'il s'établira alors, sans doute, entre les deux peuples, à la tête, une communauté d'idéologie et d'action et à la base, une communauté d'idéologie et de résistance.

5) Que dans ces conditions, il est possible d'entrevoir en Europe la manifestation d'une donnée nouvelle, qui est une communauté de destin franco-allemand, dans la mesure où il devient de plus en plus clair, que désormais, ce qui sera subi par les Allemands sera également subi par les Français.

6) Que les remarques précédentes sont vraies aussi bien dans le cas d'une consolidation de l'idéal démocratique occidental, que dans le cas d'une victoire de l'idéologie communiste.

7) Donc, il nous appartient dès maintenant de tirer les conséquences de cette évolution et d'essayer de penser le problème franco-allemand en ces termes nouveaux : d'essayer de poser les bases d'une association économique et politique franco-allemande qui viendrait s'intégrer dans le cadre de l'organisation occidentale en lente gestation.

Le Département constate que depuis quelque temps déjà certains journaux français particulièrement sérieux ont pris d'eux-mêmes l'initiative d'éclairer l'opinion publique du pays dans le sens indiqué plus haut. On notera en particulier une série d'articles dans *Le Monde* de Georges Blun et Maurice Duverger. Cet effort doit être poussé et encouragé :

1) si possible par un discours du Ministre des Affaires étrangères,

2) par des conférences de presse posant franchement les termes nouveaux du problème franco-allemand.

En ce qui concerne l'action en Allemagne, le Département estime que dans les circonstances actuelles, les seules organisations capables d'exercer une action efficace et peut-être décisive en faveur d'une coopération politique et économique franco-allemande sont les partis politiques français et allemands. Aucun autre moyen d'action valable n'existe actuellement. Le Département considère, en effet, que les efforts tentés devront l'être complètement en dehors de nos organismes officiels en Allemagne. Il estime aussi qu'il existe une similitude réelle entre les partis français et allemands, entre la vie politique française et la vie politique allemande, que les mêmes courants idéologiques parcourent et divisent l'opinion publique des deux pays et rendent un tel dialogue possible. Le Département estime que dans la mesure, et dans la mesure seulement, où les partis politiques français accepteraient de participer à une telle œuvre, celle-ci pourrait donner

rapidement des résultats importants. Si les partis politiques français associés au gouvernement et donc à sa politique étrangère refusent un tel concours, aucune politique française valable en Allemagne ne saurait être tentée.

Le Département propose en conséquence :

1) Qu'une « charte commune » des partis français et allemands et plus particulièrement, le MRP, la SFIO d'un côté, la CDU, le SPD de l'autre, avec tous les autres partis qui voudraient bien s'y associer soit élaborée au cours d'une réunion commune.

2) Que cette charte porterait sur un programme de démocratie politique, économique et culturelle, pensée en termes d'association.

3) Que les partis politiques français proposent d'aider les partis politiques allemands correspondants dans la réalisation d'un programme commun.

4) Qu'étant donné l'impossibilité actuelle d'organiser une fédération des nations européennes et pour faire face à l'effort gigantesque tenté par le parti communiste à l'intérieur du *Kominform*, cette « charte commune » des partis politiques français et allemands constitue en quelque sorte une « fédération des partis » visant à la réalisation d'une union européenne.

Le Département insiste sur le fait que si les partis français associés à la politique étrangère du pays n'acceptent pas d'agir dans le sens indiqué, aucune politique française en Allemagne ne serait possible. Il estime que les partis allemands accepteraient dans leur majorité de participer à une telle réunion et à l'élaboration de cette charte des partis qui pourrait se réclamer directement de la charte de l'Atlantique.

Le Département considère que pour qu'un tel effort puisse être demandé aux partis politiques français et allemands, il importe avant tout de faciliter leur tâche auprès de leurs masses électorales respectives. À cet égard, le voyage du ministre des Affaires étrangères en Allemagne et un discours contenant une présentation réaliste des positions respectives de la France et de l'Allemagne, telles qu'elles se dessinent dans le monde d'aujourd'hui, entre l'URSS et les États-Unis, serait souhaitable. En ce qui concerne l'Allemagne un certain nombre de conditions préalables devrait être réalisé qui permettrait aux chefs des partis allemands démocratiques de parler à leur opinion publique d'une coopération avec la France sans que certains éléments de la situation en zone française d'occupation ne leur soient opposés.

Dans ce but il importe, dès à présent,

1) de donner solennellement aux *Länder* en zone française d'occupation le libre droit de discuter tout problème qui les intéresse,

2) de cesser les réquisitions et les prélèvements ainsi qu'une exploitation intensive de notre zone, notamment en matière d'exploitation forestière,

3) de renoncer à l'annexion de Kehl.

Ces mesures pourraient éventuellement et après accord préalable, être suggérées au cours d'une réunion commune des partis français et allemands et rapidement exécutées par le gouvernement français.

En deuxième lieu, il faut proposer aux partis :

1) de chercher en commun une solution démographique au problème allemand, dans le sens d'une émigration bien répartie dans les territoires de l'Union française et dans la métropole,

2) de créer un organisme d'étude des partis français et allemands ayant pour but d'établir une association des ressources économiques allemandes et françaises en ce qui concerne notamment la mise en valeur de l'équipement des territoires de l'Union française,

3) de tenter auprès de la jeunesse allemande un effort de « canalisation » vers la France en insistant surtout sur les possibilités d'immigration et d'établissement. L'étude de la culture française devrait être récompensée par un voyage en France et dans l'Union française avec possibilité de s'y fixer.

Le Département estime qu'avec la collaboration des partis politiques français et allemands, collaboration qu'il paraît possible d'obtenir, on peut dès maintenant fournir au futur gouvernement allemand une troisième solution entre l'expansionnisme économique américain et l'expansionnisme politique soviétique.

(Direction d'Europe, Allemagne, volume 83)

34

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 233. *Budapest, 14 juillet 1948.*

Une première phase du conflit aigu qui a opposé en Hongrie l'Église catholique à l'État semble être terminée. Les deux parties demeurent sur leurs positions, et tout espoir d'arriver à un accord est maintenant écarté. En effet :

1) Le gouvernement s'est acquis un avantage en faisant voter la loi de nationalisation des écoles confessionnelles, telle qu'il l'avait préparée et telle donc qu'elle lui paraissait convenir le mieux à ses intérêts. L'événement n'a rien eu de catastrophique. On a renoncé à sonner le tocsin le jour du vote de la loi, comme le Cardinal Primat l'avait tout d'abord envisagé : mesure sage, qui a évité à bien des curés de sérieuses difficultés et à une grande partie de la population d'avoir à sacrifier l'expression de ses sentiments à la peur de la police. La menace d'excommunication lancée par le Cardinal contre les auteurs de la loi, c'est-à-dire contre les membres du gouvernement, s'est trouvée réalisée *ipso facto*, frappant ainsi M. Ortutay, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, mais sans que les autorités

[1] Dépêche communiquée à la Direction générale des Relations culturelles. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Vienne, fait le 23.7.48* ».

religieuses aient procédé à une manifestation particulière. Il ne semble pas que ce fait ait beaucoup modifié l'opinion qu'on se faisait de part et d'autre du Ministre.

Le fait que la loi a été votée et ait été immédiatement mise à exécution fortifie incontestablement la position du gouvernement. En effet, l'obéissance à la loi n'est pas facilement discutée par le peuple hongrois à qui des siècles de servitude ont inculqué l'esprit de soumission à l'autorité temporelle. Ses sentiments intimes n'en sont pas pour cela modifiés, au contraire.

2) Le gouvernement a essuyé un échec complet dans ses efforts de conciliation. S'il ne s'y est pas toujours pris, pour l'obtenir, avec beaucoup d'adresse ou de force persuasive, il a certainement souhaité un accord qui eut été pour lui un succès moral, et qui eût largement compensé les concessions qu'il eût pu être amené à faire, au moins temporairement.

Avant le vote de la loi, les efforts en vue d'une entente se sont manifestés par de multiples contacts entre le ministère et le corps épiscopal, et surtout de nombreux échanges de lettres entre le ministre Ortutay et le Cardinal. Il faut reconnaître que ce dernier n'a jamais laissé paraître dans ses menaces un désir très évident d'aboutir. À la veille de la discussion de la loi au Parlement, Mgr Mindszenthy écrivait au ministre pour protester contre le principe même de la nationalisation tout en se déclarant prêt aux négociations, à la condition que le projet de loi soit retiré de l'ordre du jour. Comme le cardinal devait le prévoir, le gouvernement refusa en protestant de sa volonté d'apaisement, mais déclarant qu'il ne pouvait accepter de conditions préalables. À quoi Mgr Mindszenthy répondit qu'il n'avait plus à discuter puisqu'on n'acceptait pas ses conditions. M. Ortutay lui envoya une dernière lettre (la loi ayant été entre-temps votée) pour faire observer que la loi permettait d'aboutir à un accord sur plusieurs points, par entente et concessions réciproques. La correspondance finit là.

Depuis le vote de la loi, un autre effort d'entente a été tenté. Un article de la loi prévoit en effet que les directeurs et professeurs, religieux et laïcs, des écoles confessionnelles nationalisées peuvent être maintenus dans leurs fonctions et devenir ainsi fonctionnaires appointés de l'État. Le Primat, de son côté, a interdit aux ecclésiastiques d'accepter d'enseigner dans toute école nationalisée. Cette interdiction a jeté le trouble et l'inquiétude, dans beaucoup de communautés qui se sont alarmées d'abandonner peut-être prématurément des positions et des élèves qui, même en cas d'apaisement ultérieur, ils ne récupéreraient plus. Les religieux appartenant à des ordres dont les supérieurs se trouvent hors de Hongrie et échappent ainsi à la juridiction du Primat, sont, en vue de rechercher un *modus vivendi*, entrés en contact avec les autorités qui s'y sont prêtées avec un empressement visible. Or, ces négociations viennent d'être rompues.

3) Le cardinal Mindszenthy demeure donc intransigeant. « Nous résisterons de toutes les forces et jusqu'au bout contre la nationalisation », a-t-il dit dans une lettre pastorale, en ajoutant que « cette résistance se manifesterait dans le cadre de la légalité ». « C'est, a répliqué la presse

gouvernementale, vouloir substituer à la résistance ouverte qui a échoué, le sabotage ».

Par ailleurs, le gouvernement hongrois ne peut plus douter que le Vatican, dans l'intervention de qui il avait visiblement mis certains espoirs, approuve l'attitude du Cardinal si même il ne l'inspire.

4) Cette phase du conflit s'est terminée par la demi-arrestation, la mise en accusation puis la fuite du directeur de l'*Actio Catholica*, Mgr Mihalovics, qui avait été épargné tant qu'a duré l'espoir d'un compromis. Il a été accusé non seulement de trafic de devises mais d'avoir naguère soutenu l'effort de guerre hitlérien. Il est d'autre part accusé d'avoir fait secrètement imprimer des circulaires destinées à provoquer du désordre dans le pays, et d'avoir entretenu avec l'étranger une correspondance coupable. La presse a publié de cette correspondance des extraits qui correspondent, d'une façon un peu suspecte aux besoins de la cause. On y lit en effet : « Le cardinal Mindszenthy n'autorise pas le plus petit rapprochement avec le régime et même avec un courage incroyable, le catholicisme hongrois dans la voie du refus de la démocratie ». « Tout secours de l'étranger consolide nos positions et notre situation politique intérieure si importante »…

Il y a tout lieu de penser que les autorités hongroises ont fermé les yeux sur la fuite de Mgr Mihalovics, comme elles les ont fermés en d'autres circonstances.

La crise yougoslave survenue sur ces entrefaites, a, par l'émoi qu'elle a provoqué en Hongrie, rejeté au second plan de l'intérêt, le conflit entre l'État et l'Église. La résistance du Cardinal apparaissait sur le plan politique comme le dernier espoir d'obstacle à l'emprise communiste. La condamnation de Tito a fait apparaître de nouvelles perspectives. Mais le Cardinal n'y verra sans doute que de nouveaux motifs pour justifier son attitude et pour y persévérer.

Pour le moment il y a lieu de prévoir que l'attitude des autorités à l'égard de l'Église va se raidir : le procès qui se prépare contre Mgr Mihalovics et ses collaborateurs qui, eux, n'ont pas fui, en sera sans doute le signal. Mais il faut prévoir qu'une nouvelle crise se produira lorsque, à la rentrée des écoles, le refus des directeurs et professeurs ecclésiastiques d'enseigner posera la question de leur remplacement, de leur expulsion et de la saisie des locaux. Cette agitation pourra d'ailleurs coïncider avec celle que le projet de loi sur les coopératives ne manquera pas de susciter chez les paysans d'autant que ces derniers sont déjà fortement émus par la déclaration du *Kominform*, qu'une propagande habile a largement répandue dans la campagne hongroise. Il y a là un synchronisme dont les dirigeants hongrois avaient depuis longtemps aperçu le péril, qu'ils ont souhaité éviter et qui exigera d'eux beaucoup de prudence et de patience.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 18)

35

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 443[2]. *Budapest, 15 juillet 1948.*

Secret. Réservé. (*Reçu* : le 17, 18 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 370[3].

Les dispositions prises sur les instructions des autorités soviétiques pour les chemins de fer hongrois sont toujours en vigueur[4].

Les événements de Yougoslavie expliquent peut-être la publicité suspecte qui avait été donnée naguère à ces dispositions, qui étaient tout d'abord apparues comme intéressant l'Autriche. Une action russe contre la Yougoslavie apparaît, dans les circonstances présentes, comme invraisemblable. Mais il est possible que les autorités soviétiques aient jugé bon de prendre des précautions et d'être en état de recourir à des moyens de pression, dans le cas où par exemple, les relations s'envenimeraient entre la Yougoslavie et l'Albanie, à laquelle Moscou attache visiblement une importance toute particulière.

(Direction d'Europe, URSS, volume 16)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, Vienne, Belgrade, f[ai]t le 23/7. M. Maillard, M. Gueyraud* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Dans ce télégramme, Gauquié rapportait la prévision d'un prochain et vaste mouvement de troupes soviétiques en Hongrie, sans doute le rapatriement d'une partie des troupes d'occupation en Autriche, mais sans confirmation aucune (télégramme n° 370 du 18 juin 1948 de Budapest, non reproduit).

[4] On s'interrogeait sur les intentions soviétiques à l'état-major général de la Défense nationale à l'égard de la Yougoslavie et on notait que si rien ne permettait localement de prévoir des mouvements soviétiques, des mesures avaient néanmoins été prises pour permettre de telles opérations (note de l'EMGDN du 7 juillet 1948, non reproduite). Il est vrai que nombre de rumeurs étaient propagées à propos d'une action militaire contre la Yougoslavie, d'après les services spéciaux helvétiques (télégramme n° 180 du 3 juillet 1948 de Berne, non reproduit).

36

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2671-2673. *Londres, 15 juillet 1948, 23 h. 55*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 16, 6 h. 30)

Suite à mon télégramme précédent[2].

À l'issue de notre conversation à 3, j'ai été reçu par M. Bevin.

Le Secrétaire d'État connaissait les questions que je voulais lui poser (votre télégramme nos 2844-50)[3].

Il m'a tout de suite répondu qu'il comprenait fort bien notre souci, qu'il le partageait et que, pour cette raison, il ne voulait pas répondre avant de voir plus clair dans les intentions du Département d'État. Les Américains, a-t-il ajouté, tiennent souvent un langage très ferme et brusquement changent d'attitude : j'ai jugé inutile de lui faire remarquer que la même critique pouvait être adressée à d'autres.

Quoi qu'il en soit, j'ai pu constater que M. Bevin ne considère nullement la note soviétique comme une fin de non-recevoir. Quand je lui ai résumé les conclusions auxquelles nous venions provisoirement d'aboutir, il s'y est montré favorable sous réserve d'un examen plus approfondi. Il considère comme essentiel, en tout cas, que nous ne nous laissions pas manœuvrer par les Russes ; il faut, selon lui, que la responsabilité d'ouvrir la porte que nous aurions entrebâillée, ou au contraire de la fermer complètement, incombe tout entière à Moscou[4].

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : « *M. Maillard. C[ommuniqu]er Berlin, Washington, f[ai]t le 17.7.48* ».

[2] Dans ce télégramme (nos 2645-2650 du 15 juillet et nos 2667-2670 du 15 juillet de Londres, envoyés à 23 h. 50, non reproduits), Massigli rendait compte dans ses conversations avec Strang et Douglas à propos de la note soviétique. Celle-ci était « *bien celle à laquelle on pouvait s'attendre : les Soviets se maintiennent sur leur position* », ils attendaient donc que les Occidentaux fassent le premier pas dans la négociation. L'ambassadeur américain considérait la note soviétique comme un refus de causer alors que le représentant britannique soulignait la volonté évidente de Moscou de rejeter sur les alliés la responsabilité d'une rupture. Il fallait donc répondre avec prudence et ne pas s'enfermer dans des réponses trop rigides.

[3] Document non reproduit.

[4] Le lendemain, sir William Strang proposait un avant-projet de réponse et Douglas prévoyait la possibilité d'un recours aux Nations unies. Massigli a combattu cette suggestion en faisant valoir que les Soviétiques s'en empareraient pour éviter de découvrir leur jeu, et pour maintenir le blocus. Il fallait faire apparaître le recours aux Nations unies comme ultime ressource et il convenait d'abord d'établir sur quelle ligne de conduite se tenaient les gouvernements occidentaux (télégramme nos 2692-2696 du 16 juillet de Londres, non reproduit). Massigli était approuvé par Bidault sur ce point (télégramme no 2905 du 17 juillet de Paris, non reproduit). Massigli demanda d'ailleurs conseil au professeur Gros sur la question du recours aux Nations unies (télégramme no 2697 du 16 juillet de Londres, non reproduit). Celui-ci lui répondit qu'il était difficile de songer à obtenir des mesures conservatoires, soit la levée du blocus, d'un organisme quelconque des Nations unies dans le différend actuel sans compromettre le sort de l'ONU. Si des recommandations étaient obtenues, elles n'auraient ni autorité, ni caractère obligatoire (télégramme nos 550-554 du 19 juillet de La Haye, non reproduit).

Il y a donc une très grande différence entre le langage que l'on tient à Londres et celui dont usent à Berlin les fonctionnaires britanniques suivant le télégramme de Berlin n°s 13-39[1] (communiqué directement) dont je viens de prendre connaissance en rentrant à l'Ambassade. Tant le Ministre responsable que son personnel collaborateur pour les Affaires allemandes sont beaucoup plus prudents que les agents sur place.

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 342)

37

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL[2]

N. *Paris, 15 juillet 1948.*

Confidentiel.

L'Ambassadeur des États-Unis est venu le 15 de ce mois faire auprès du Secrétaire général du Département une démarche relative à l'Indochine annoncée par le télégramme de Washington n°s 3161 à 3166[3].

M. Caffery a donné à lire à M. Chauvel un mémorandum aux termes duquel le gouvernement américain, très désireux de voir le gouvernement français se maintenir en Indochine, et très frappé de la confusion régnant sur le territoire indochinois, estime que Bao Daï représente la seule chance de règlement qui subsiste actuellement, et que, pour que cette chance subsiste, il est important, voire indispensable, que les accords de la baie d'Along, y compris l'union des trois Kys, soient ratifiés par l'Assemblée au cours de sa présente session.

Au cas où cette ratification interviendrait et où le statut de la Cochinchine résultant de l'accord serait approuvé, le gouvernement des États-Unis serait disposé à donner son appui à la politique française, cet appui allant jusqu'à une approbation publique de l'action du gouvernement français comme devant conduire au règlement futur de la situation en Indochine et à la réalisation des aspirations du peuple vietnamien.

M. Caffery n'a point laissé le texte du mémorandum entre les mains de M. Chauvel. Il a marqué, d'une part, que ce mémorandum était rédigé en termes trop peu nuancés pour une communication diplomatique, d'autre part que le gouvernement américain ne voulait pas s'exposer à ce que nous lui disions qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas.

M. Caffery toutefois a autorisé M. Chauvel à noter la conclusion du mémorandum, laquelle est reproduite ci-dessous[4].

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 255)

[1] Document non reproduit.

[2] Document paraphé J.C. [Jean Chauvel].

[3] Document non reproduit.

[4] Document non reproduit.

38

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR LE MINISTRE

Ordre du jour de la conférence de La Haye

N. *Paris, 15 juillet 1948.*

Secret.

L'ordre du jour de la conférence de La Haye, tel que le prépare la Commission permanente de Londres, comporte notamment, à l'heure actuelle, les points suivants :

1) Politique à suivre à l'occasion des conversations de Washington

Les cinq ministres des Affaires étrangères pourront comparer les informations reçues jusqu'ici de leurs ambassadeurs et délibérer des instructions générales qu'elles pourraient rendre nécessaires. D'après les indications données par l'ambassadeur d'Angleterre ce matin, il semble assez probable que M. Bevin proposera de concrétiser le concours américain dans un « pacte de l'Atlantique », comprenant les États-Unis et le Canada, et garantissant les territoires des Cinq, même si tous les Cinq ne sont pas appelés à le signer.

2) Élections au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social

La Hollande ne désire pas remplacer la Belgique au Conseil de sécurité, car, étant partie au différend, elle ne pourrait voter quand se discutera la question d'Indonésie. En revanche, elle ne souhaite pas voir élire, en remplacement de la Belgique, un État scandinave qui pourrait, par crainte de l'URSS, prendre une attitude défavorable aux intérêts néerlandais. Elle suggère donc que les Cinq votent pour le Luxembourg, l'un des États de Benelux, dont l'élection – par l'exiguïté même de ce pays – consacrerait le principe de l'égalité souveraine des membres. D'autre part, au Conseil économique et social, la Belgique pourrait opportunément remplacer les Pays-Bas, conservant ainsi le siège à Benelux.

Le gouvernement français ne peut que se rallier volontiers à ces deux suggestions.

3) Article II du pacte de Bruxelles (questions sociales)

La Commission permanente de Londres doit mettre sur pied, à l'aide des mémoranda envoyés par les cinq gouvernements, diverses résolutions qui pourraient être adoptées par les ministres des Affaires étrangères et figurer dans le communiqué final.

4) Article III (questions culturelles)

L'on espère arriver en temps voulu au même résultat.

5) Rapport du comité militaire permanent

Ce rapport sera présenté par le colonel Mallaby, secrétaire général du Comité. Il se peut que M. Spaak (qui se fait accompagner du général qui représente la Belgique au comité militaire permanent) veuille soulever la question de l'organisation du commandement en temps de paix et de guerre, telle que l'expose le mémorandum britannique discuté à l'occasion du séjour à Paris du maréchal Montgomery (une note spéciale a été consacrée à ce projet anglais).

6) Questions de sécurité

Le Secrétaire général de la Commission permanente exposera les mesures prises par le comité de sécurité pour garantir le secret de la documentation et la discrétion des personnes.

Il paraît probable que la délégation britannique proposera d'envisager des mesures pour la lutte commune contre les menées subversives. M. Massigli a pris soin d'éviter que toute référence écrite à ce sujet fût inscrite dans la documentation. Mais nous devons nous attendre à ce que l'on nous demande dans quelles conditions fût convoquée à Paris, le 15 juin dernier, en dehors du cadre des Cinq et sans invitations officielles, une conférence des directeurs de la Sûreté.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

39

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 251. *Budapest, 15 juillet 1948.*

Le conflit entre Moscou et Belgrade risque d'avoir, entre autres conséquences, celle de rallumer les haines et les rancunes des peuples de l'Europe centrale, tant bien que mal mises en veilleuse, pendant les deux dernières années. À cet égard, la polémique qui vient de s'ouvrir entre le journal yougoslave *Borba* et M. Revaï, l'un des membres les plus marquants du parti communiste hongrois et son plus brillant publiciste, dans le *Szabad Nep* de Budapest n'est pas d'un heureux augure. Il n'est pas aisé de circonscrire les polémiques aux seules divergences sur l'interprétation marxisme-léninisme-stalinisme, surtout quand il s'agit de peuples de l'Est européen[2].

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Belgrade, fait le 23.7.48* ».

[2] Ces polémiques commençaient à se renforcer de plus en plus. Certes, le ministre de France à Budapest signalait que le gouvernement hongrois s'efforçait d'assurer que ses relations avec la Yougoslavie demeuraient normales, en déclarant notamment que le trafic fluvial n'était en rien modifié. Mais sur le plan des rapports entre les partis communistes, la polémique ne faisait que se renforcer (télégramme n° 434 du 11 juillet 1948 de Budapest, non reproduit).

L'origine de la polémique vient de ce que les communistes hongrois, qui se montrent moscovites à tout crin, prodiguent avec indiscrétion, les semonces aux Yougoslaves. On comprend sans peine que ceux-ci aient répliqué en invitant leurs voisins à méditer sur un récent passé.

M. Rakosi ayant commis dans un de ses discours l'imprudence de faire allusion à la catastrophe où le nationalisme avait mené la Yougoslavie en 1941, *Borba* a paraît-il écrit que c'était là une stupidité et s'est demandé si Rakosi estimait que Horthy, en adhérant au Pacte tripartite et en suivant Hitler, avait sauvé la Hongrie. A cela M. Rakosi répond que le rédacteur de *Borba* et les communistes yougoslaves sont des criminels, car ils ne comprennent pas que les critiques de M. Rakosi sont inspirées par un point de vue marxiste, et qu'ils essaient de travestir sa pensée pour éveiller le pire nationalisme petit-bourgeois hongrois, bulgare et roumain.

C'est également M. Revaï qui nous révèle des passages d'une lettre de Tito au comité central du Parti communiste hongrois – écrit le 19 avril 1948, ce qui est d'ailleurs un point intéressant, et où le Maréchal s'exprimait en ces termes : « Vous n'avez ni le droit moral, ni le droit politique d'attaquer de façon si inconsidérée nos dirigeants, notre parti, notre pays ». Et Tito ajoute par ailleurs : « Il est impossible de comprendre comment vous pouvez adopter une telle position à l'égard de notre parti après tout ce qui s'est passé sur le territoire yougoslave pendant l'occupation hongroise, alors qu'il avait fallu toute l'autorité de notre parti pour que notre peuple oublie ce qui s'est passé et tende la main au peuple hongrois ».

« Peut-on, reprend M. Revaï, salir d'une façon plus honteuse les communistes hongrois en les assimilant à Horthy, et peut-on prouver d'une façon plus évidente que le parti communiste yougoslave roule sur les pentes criminelles du nationalisme ».

« Lorsque le rédacteur de *Borba* aborde des discussions de ce genre, on sait très bien que ce n'est pas M. Rakosi qu'il vise, ni aucun autre leader communiste, mais Staline lui-même » écrit, dans un autre passage de son article, Revaï qui ajoute des douceurs de ce genre : « Mais il est trop lâche pour reconnaître explicitement qui il veut atteindre. Sa lâcheté est doublée d'hypocrisie. Car c'est la plus dégoûtante des hypocrisies que d'assurer Staline de sa fidélité et de son amour, et de lancer par ailleurs des flèches empoisonnées en ayant l'air de les diriger contre les autres chefs communistes ? ».

Dans ce même article enfin, M. Revaï évoque, à propos de Tito, le spectre du bonapartisme.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 20)

40

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 546. *Athènes, 15 juillet 1948.*

J'ai à maintes reprises entretenu le Département du désir de M. Tsaldaris de placer la Grèce dans un système de pactes régionaux. C'est là un projet qu'il n'a pas abandonné.

J'ai appris, en effet, par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis, que des échanges de vues auraient eu lieu à ce sujet à Ankara. D'après mon interlocuteur le ministère des Affaires étrangères grec verrait quatre moyens de sortir de son isolement.

Le premier serait un pacte Grèce-Turquie-Iran. Le second serait de lier la Turquie, la Grèce et l'Italie. Le troisième grouperait la Turquie, la Grèce et les pays arabes. Le quatrième enfin serait de rattacher la Grèce et la Turquie à l'union des puissances occidentales.

Les deux premières propositions ne seraient point du tout du goût de la Turquie, qui ne se soucierait guère de se voir lier à des nations aussi menacées que la Grèce et l'Iran ou à une Italie qu'elle soupçonnerait de vouloir bientôt reprendre un rôle de grande puissance et soulever quantité de revendications notamment sur ses anciennes colonies. Le troisième projet rencontre l'opposition des États-Unis, qui ne veulent à aucun prix compliquer davantage le problème grec et le problème arabo-palestinien en créant des interférences entre l'un et l'autre.

Quant au rattachement de la Grèce et de la Turquie au groupement des puissances occidentales, Washington, d'après le diplomate américain de qui je tiens ceci, n'y serait pas opposé en principe. Mais le Département d'État ne ferait rien pour le favoriser[2].

À mon sens, en effet, les pactes qu'il a recommandés doivent constituer des groupements régionaux et des entités économiques. Or l'on ne voit pas très bien comment la Grèce et la Turquie s'intégreraient dans un système qui comprendrait la France et le Benelux à l'exclusion de l'Angleterre. D'autre part la conclusion d'un tel accord ne manquerait pas d'être interprétée par les Russes comme une manœuvre d'encerclement, ce qui pourrait gêner considérablement la politique américaine, sans lui valoir, par ailleurs, un avantage réel.

Il découle de tout cela que la Grèce ne pourra sortir de son isolement qu'en entrant dans un système balkanique. C'est là une idée qui est chère au Sous-Secrétaire permanent aux Affaires étrangères, et que partagent certains Américains. Ces derniers, cependant, et notamment le personnel

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Ankara, Rome, Beyrouth, Damas, Le Caire, fait 27-7-48* ».

[2] Voir document nº 28.

de l'ambassade des États-Unis en Grèce, ne pensent pas qu'il soit possible de tenter quoique ce soit dans ce sens, même après la victoire sur les Andartes et un apaisement général sur les frontières septentrionales de la Grèce, tant que des gouvernements communistes seront au pouvoir à Tirana, Belgrade, Sofia et Bucarest.

Cette opinion est également celle de l'entourage du Président du Conseil.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 56)

41

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 654. *Helsinki, 15 juillet 1948.*

Par dépêche nº 560/EU du 18 juin 1948, j'ai informé le Département de la réduction des réparations de guerre que l'URSS avait consentie à la Finlande.

Cette générosité soviétique survenant quelques jours avant les élections, et ainsi que le spécifiait un communiqué officiel, à « la demande des membres communistes » du gouvernement de Helsinki, prenait évidemment l'aspect d'une manœuvre destinée à influencer, dans un sens favorable à l'Union démocratique, le résultat du scrutin des 1er et 2 juillet. Il était donc permis de supposer qu'un échec communiste aux élections risquerait de faire revenir l'URSS sur ses bonnes dispositions et d'entraîner un raidissement de l'attitude des Soviets qui, en punition de « l'ingratitude » manifestée par les Finlandais, exigeraient, à tout le moins, l'application stricte des clauses du traité de paix.

Or il n'en a rien été. Les journées des 1er et 2 juillet ont consacré, surtout en ce qui concerne le nombre des mandats au Parlement, un échec sensible de l'Union démocratique et pourtant la mise en œuvre des promesses soviétiques se poursuit sans à coup, semble-t-il.

Le 20 juin, une commission ministérielle finlandaise présidée par M. Pekkala, premier ministre, avait été constituée pour discuter avec les autorités soviétiques des modalités pratiques de la réduction des réparations, et le 10 juillet, l'URSS faisait connaître à la Direction des industries travaillant pour les réparations, la liste des fournitures sur lesquelles porteraient les réductions accordées.

Pour certains articles cette réduction serait de l'ordre de 100 %. Pour d'autres par contre elle ne jouerait aucunement.

Dans l'ensemble le gouvernement soviétique aurait pris en considération pour une grande part les demandes finlandaises. C'est ainsi qu'un certain

[1] Note manuscrite : « *Copie D[irection] E[conomique], Moscou, pour info, f[ai]t le 21/7/48* ».

nombre de livraisons pour lesquelles la Finlande doit importer des matières premières et qui sont à ce titre particulièrement lourdes, notamment les machines, ont été réduites de moitié. Les fournitures de câbles et de bois ont été entièrement supprimées. Les livraisons de pâte à papier ont été également réduites. Tous ces produits viendront augmenter notablement les possibilités d'exportations libres de la Finlande.

Par contre et cela malgré les demandes finlandaises, aucune réduction n'a été admise sur les livraisons de navires et c'est là un point sensible pour ce pays qui souhaiterait reconstituer sa flotte de commerce à peu près inexistante maintenant. Quoiqu'il en soit, il résulte des nouveaux arrangements, un notable allégement pour l'économie finlandaise puisque ainsi que l'a déclaré M. Takki, ministre du Commerce et de l'Industrie dans une allocution diffusée à la radio le 12 juillet, les réductions accordées représentent 50 % des réparations encore dues et portent sur un total de plus de 74 000 000 de dollars.

C'est là un succès d'autant plus remarquable qu'il s'est produit quelques jours après que la Finlande ait affirmé, dans ses élections législatives, sa volonté d'indépendance.

Dans son allocution, M. Takki a d'ailleurs pris soin de souligner qu'aucune condition n'avait été dictée à son pays et que les négociations, en vue de la réduction des dettes, s'étaient déroulées d'une façon absolument libre.

Il faut ajouter à ce témoignage de la mansuétude soviétique, le fait que l'URSS a, en juin, consenti à la Finlande un emprunt de 5 000 000 de dollars, que le 30 juin a été constituée, à Helsinki, une société industrielle finno-soviétique, et que le 10 juillet une délégation commerciale soviétique a accepté une demande finlandaise de 40 000 tonnes de blé payables en marchandises. Les bonnes relations continuent donc entre les deux pays, et cela en dépit des élections communales d'octobre, peu favorables aux communistes, du manque d'empressement apporté par le gouvernement finlandais à accepter le Pacte d'alliance proposé, en mars dernier, par le généralissime Staline, de la crise évoquée récemment par la « démission forcée » de M. Leino, et enfin du scrutin électoral du début de juillet.

La modération soviétique à l'égard de ce petit pays, vaincu, et traité, cependant, pour ainsi dire, d'égal à égal, apparaît exceptionnelle surtout si l'on songe à la rigueur dont le Kremlin a fait preuve vis-à-vis des pays satellites, même lorsqu'ils étaient d'anciens alliés, à la brutalité notamment du coup de force de Prague et à la violence doctrinale avec laquelle est attaqué le régime du maréchal Tito.

Quelles que soient les multiples explications que l'on puisse donner de cette longanimité soviétique et dont toutes contiennent sans doute une parcelle de vérité, sans qu'aucune soit vraiment entièrement satisfaisante, l'on ne peut que constater que, pour le moment du moins, le surprenant « paradoxe finlandais » continue.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 12)

42

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 809. *Moscou, 15 juillet 1948.*

Arrivé à Moscou le vingt-huit juin, j'ai sollicité le lendemain une audience de M. Molotov pour la remise des copies figurées des lettres de rappel de mon prédécesseur et de mes lettres de créance.

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence qu'en réponse à ma demande, le ministre des Affaires étrangères de l'URSS m'a reçu le lundi cinq juillet, c'est-à-dire moins d'une semaine après mon arrivée.

Mes collègues étrangers accrédités auprès du Présidium du Conseil supérieur de l'Union, ayant généralement dû attendre plus longtemps pour obtenir l'audience qu'ils avaient sollicitée à l'occasion de leur entrée en fonctions, je n'ai donc pas lieu de m'élever contre l'accueil qui m'a été réservé.

M. Molotov est demeuré au cours de notre entretien aussi immobile dans sa tenue qu'à mes propos. Son attitude participait non pas du maintien noble que reflète le visage des Arabes, des Persans ou des Afghans, mais de la contenance haute que composent les Germains pour paraître ne point vouloir s'en laisser imposer. La dureté du regard et des traits résiste en lui, de tout un art, à l'épreuve de la conversation.

Il tient cependant de l'Orient, le soin patient d'entendre la pensée de son hôte avant de lui proposer ses raisons. Aussi ne lui ai-je confié la mienne qu'au fur et à mesure du progrès de notre conversation.

J'ai attiré son attention sur l'intérêt que porte Votre Excellence au rapatriement des Alsaciens dont la présence a été signalée en URSS ainsi qu'à la reprise des négociations engagées l'an dernier pour la conclusion d'un accord commercial.

Les réponses de M. Molotov ont été massives à l'exclusion de toutes nuances. Je les ai analysées dans ma communication du six juillet. Mais je retiens principalement qu'elles tendent à considérer la convention du vingt-neuf juin mil neuf cent quarante-cinq relative au rapatriement comme épuisé[2]. La thèse soutenue à ce sujet par le gouvernement de l'URSS a déjà été publiée le cinq juillet par le service d'information de la radiodiffusion de Moscou et le six juillet par le journal l'*Étoile Rouge* dans les termes suivants : « Comme il a déjà été déclaré et démontré, aucun prisonnier de guerre français ne se trouve plus en URSS ».

[1] Note manuscrite : « *UN, f[ai]t le 23/7/48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L* ».

[2] Voir *DDF*, 1945-I, nº 469 et *DDF*, 1948-I, nos 3, 18, 40 et 172.

À deux reprises M. Molotov m'a fait état de la mauvaise impression qu'avaient produite en URSS les mesures prises en France à l'encontre de citoyens soviétiques. L'esprit selon lequel il a examiné mes propositions participe moins de la préoccupation de négocier sur la base du droit que d'une disposition générale de défiance de la conduite de la politique française.

J'en ai eu certitude confirmée lorsque j'ai voulu savoir si le gouvernement de l'URSS était prêt à reprendre les négociations engagées l'an passé dans la vue de conclure un accord commercial avec la France[1]. M. Molotov m'a déclaré que certes le gouvernement soviétique souhaitait développer les relations économiques de l'Union avec les pays étrangers, mais que les négociations à entreprendre à cet effet supposent une base politique favorable et il a ajouté que le gouvernement français n'avait pas depuis un an préparé le climat de compréhension mutuelle qui facilite les négociations de cet ordre.

Peut-être M. Molotov a-t-il voulu recourir au cours de ce premier entretien à la méthode d'intimidation fréquemment employée en Orient en la circonstance. J'aurais été tenté de le croire après l'accueil bienveillant que j'ai reçu de M. Chvernik.

J'entends bien reprendre avec les collaborateurs et les collègues du Ministre l'examen des questions que j'ai discutées avec lui. Mais l'intérêt que porte depuis quelques jours la presse soviétique à la situation intérieure de la France, ainsi que les échanges de notes actuellement en cours entre les gouvernements de la République et de l'Union m'inclinent au contraire à penser que l'URSS, déçue de l'attitude de la France, continuera d'examiner nos propositions sans bienveillance.

(Direction d'Europe, URSS, volume 53)

43

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 788. *Moscou, 15 juillet 1948.*

Pour apprécier la politique soviétique à l'égard de cette partie du monde, la presse est, en dehors de mes contacts avec mes collègues étrangers, le seul élément dont je dispose ici. Sans doute est-elle, du fait de son caractère officiel, très soigneusement contrôlée. Elle n'en est pas moins fort instructive

[1] Voir *DDF*, 1947-II, n° 395.

[2] Notes manuscrites : « *[Communiquer à] Saïgon, F[rance] O[utre-] M[er], Washington, Londres, Nankin, Bangkok, Rangoon, N[ew] Delhi, Tokyo, La Haye, M. Paul Bauer c/o Consulat général de France à Sh[an]ghaï, Batavia, É[tat] M[ajor] G[énéral de la] D[éfense] N[ationale], Singapour, EU[rope], Georges-Picot, f[ai]t le 26/7/48. M. Cattand, résumé* ».

car elle offre souvent au *Politburo* un moyen commode pour indiquer « des lignes » aux partisans communistes plus ou moins clandestins ou éloignés, ainsi qu'aux masses soumises à leur propagande qui ont connaissance du contenu des journaux soviétiques par des reproductions presque textuelles dans les journaux communistes ou affiliés et des discussions dans les réunions publiques.

D'après les observations sans doute encore peu approfondies que j'ai pu faire depuis que je suis arrivé en URSS, et d'après l'examen rapide des revues de presse des mois passés, les journaux soviétiques me semblent procéder par offensives successives en des points particuliers. Les journaux sont par exemple, depuis quelque temps déjà, assez laconiques sur les événements de Chine, qui sont, cependant, de première importance. L'Inde semble également être tenue pour le moment à l'écart de leurs préoccupations, et les récents événements de Birmanie et de Malaisie n'ont fait l'objet que de quelques dépêches *Tass*.

La presse russe est par contre très préoccupée en ce moment de la question indochinoise ainsi que de l'action américaine au Japon et en Corée. Comme je l'ai signalé à Votre Excellence dans mes communications des 1er et 3 juillet[1], notre politique en Indochine se trouve ici en butte aux plus vives attaques. Le 10 juillet encore, une longue dépêche de presse publiée par la plupart des journaux signalait les pertes considérables qu'essuieraient nos troupes en Indochine et s'étendait longuement sur la défection du sergent Louis Santurel qui serait passé depuis quelque deux mois aux forces armées du Vietnam avec 24 de ses hommes.

Quant au Japon, il est présenté comme une véritable colonie de l'impérialisme et du militarisme américains. Le relèvement de ce pays, qui est une des préoccupations essentielles du général MacArthur, ne serait profitable qu'aux « monopoleurs yankees » au détriment du prolétariat japonais qui serait maintenu en étroite sujétion et dont les mouvements revendicatoires seraient sévèrement réprimés. Ce relèvement de la puissance industrielle japonaise est présenté également comme un danger pour les peuples de l'Asie orientale, à qui les conquérants américains du Japon essaieront d'imposer les produits de l'industrie japonaise, mettant ainsi les autres pays de cette région dans l'impossibilité de relever leur industrie nationale ou de s'en donner une. Il n'est pas indifférent de noter que la presse russe a insisté à plusieurs reprises déjà sur les inquiétudes de l'Angleterre à cet égard et a fait abondamment mention des protestations ou des réticences qu'a soulevées la demande présentée par l'Amérique aux signataires des accords relatifs au plan Marshall en vue de l'octroi au Japon comme à l'Allemagne occidentale de la clause de la nation la plus favorisée.

La Corée est particulièrement intéressante, car elle offre une sorte de réplique orientale de la situation allemande. Les Soviétiques réclament constamment la fusion des deux zones et l'évacuation de la Corée par les troupes étrangères. Aucune occasion n'est négligée d'attaquer la politique

[1] Documents non reproduits.

américaine dans ce pays. Les récentes élections dans la zone Sud ne seraient rien d'autre qu'un coup de force des éléments réactionnaires appuyés par les troupes américaines d'occupation, et la *Pravda* du 11 juillet faisait longuement état du groupement des partis démocratiques, dont les représentants venus de toute la Corée vont tenir sous peu une conférence en Corée du Nord, en vue de préparer la formation d'un « gouvernement unifié ».

Au moment où dans l'Europe de l'Ouest l'offensive communiste est susceptible de rencontrer de sérieux obstacles et où il n'est pas interdit de penser que la situation actuelle pourrait, à moins d'événements irréparables, se cristalliser pour une assez longue période, la politique soviétique en Asie orientale mérite de retenir l'attention.

L'Asie orientale et sud-orientale, en effet, se présente comme un front immense en bordure de l'URSS sur une longueur de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres. Les masses paysannes de cette vaste région sont la plupart du temps misérables. Les campagnes étant surpeuplées, le paysan ici n'est pas isolé et c'est pourquoi ces pays se prêtent particulièrement bien à de vastes mouvements populaires venus des campagnes et dont la Chine et l'Indochine offrent en ce moment, me semble-t-il des exemples. Certains centres industriels en plein développement abritent un prolétariat ouvrier de plus en plus nombreux et dont le niveau de vie est précaire. Toutes ces masses prolétariennes ont été éveillées et agitées, lors de la guerre de la plus grande Asie, par la propagande japonaise dirigée principalement contre les Occidentaux et l'exploitation capitaliste et impérialiste. Voilà, semble-t-il, un terrain idéal d'action pour le communisme et je ne serais pas étonné que ce soit dans cette région que nous assistions dans un assez bref délai aux secousses les plus violentes et aux transformations les plus profondes[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 35)

[1] La presse américaine s'inquiétait elle aussi de cette situation, comme le rapportait la dépêche n° 1560 du 13 juillet de Washington en soulignant que le vide politique créé par le retrait ou l'affaiblissement des puissances occidentales créait un appel d'air dont l'Union soviétique s'efforçait de profiter (document non reproduit). La dépêche n° 1000 du 23 septembre de Moscou allait dans ce sens, à partir de l'analyse de la presse soviétique, en soutenant que le Kremlin n'avait pas renoncé à jouer la carte des mouvements de résistance nationalistes (document non reproduit).

44

M. RAOUL-DUVAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RANGOON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 75. *Rangoon, 15 juillet 1948.*

J'ai rendu compte au Département par ma lettre n° 74/AS[2] en date de ce jour de l'évolution des événements politiques en Birmanie. Ceux-ci ne peuvent cependant se concevoir clairement qu'à la lumière de la situation générale existant dans l'ensemble du pays et résultant de l'insurrection menée par les guérillas communistes.

Le banditisme a toujours trouvé dans ces régions un foyer favorable, en raison de la difficulté des communications et des tendances naturelles au pillage des populations d'origine purement birmane. Les statistiques des meurtres, agressions et cambriolages étaient déjà avant-guerre particulièrement élevées même dans les centres urbains importants tels que Rangoon ; par contre le long des frontières septentrionales et orientales peuplées d'éléments allogènes les actes de banditisme étaient beaucoup moins fréquents.

Au lendemain de la libération c'est donc en Basse Birmanie, entre Rangoon et Mandalay, que se déclenchèrent les premiers mouvements de rébellion organisés par les communistes les plus violents sous couleur du nationalisme outrancier implanté pendant l'occupation japonaise. Leurs rangs furent bientôt grossis par le passage à la dissidence du leader communiste Thakin Than Tun et de ses partisans. Il est difficile de déterminer exactement le nombre des rebelles, mais il apparaît comme de plus en plus évident que ceux-ci contrôlent aujourd'hui une portion du territoire d'une importance non négligeable. Leurs activités s'exercent particulièrement dans les régions de Bassein à l'ouest de Rangoon, de Pegu et Toungoo au Nord, et dans les terrains montagneux situés à 150 km environ au Nord-Est de la capitale. Dotés assez largement en armes automatiques légères, surtout d'origine britannique (*bran-guns* et *stan-guns*), leur tactique rappelle étrangement celle que j'ai eu l'occasion d'observer pendant deux ans et demi en Grèce du Nord. Le but de leur action semble être d'amener par la terreur la population à abandonner les travaux agricoles et à se replier sur les centres urbains plus importants, créant ainsi un problème économique et social. Dans les cas où ils ont réussi à éliminer l'administration locale, ils se substituent à celle-ci mettant à mort les chefs réguliers et procédant à une redistribution des terres ; une propagande communiste intense et adaptée à la compréhension des indigènes est alors exercée. Enfin leur action a pour effet de couper la capitale distributrice de produits finis de son arrière-pays

[1] Note manuscrite : « *[M. de la] Chevalerie, c[ommuni]quer à Saïgon, F[rance] O[utre-]M[er], DEF[ense] NAT[ionale], Singapour, f[ai]t 31/7. M. de Naville APDR, Résumé FC. À ajouter p[ar] b[ordereau] Delhi, Londres, Karachi, Washington, f[ai]t 19/8/48* ».

[2] Document non reproduit.

réservoir de produits alimentaires ; les communications ferroviaires, routières et fluviales entre la Birmanie du Nord, (qui jusqu'à présent n'a pas été touchée par l'insurrection), et Rangoon sont de plus en plus difficiles. On n'évalue pas encore le préjudice que la rébellion causera à la production agricole, mais il est à prévoir que les exportations de riz et de bois de teck, facteurs essentiels de la balance commerciale birmane s'en ressentiront fortement. Toutes les fois que les communistes viennent en contact avec les minorités ils s'efforcent, notamment dans le cas des Karens et des populations de l'Arakan d'exploiter tous les motifs de dissension que ceux-ci peuvent nourrir à l'égard des Birmans et du gouvernement de l'Union.

J'ajouterai que depuis quelques semaines on remarque dans la région même de Rangoon une activité analogue à celle déployée par les terroristes en Malaisie. Deux britanniques, directeurs de plantations, ont déjà été attaqués ; l'un a été tué par une bande armée composée de déserteurs, l'autre gravement blessé par des ouvriers en grève.

J'ai déjà signalé dans ma correspondance l'excellent thème que fournit à la propagande communiste la fréquence des désertions dans l'armée régulière et le peu de garanties de loyalisme qu'offrent certaines unités. Ce sont là des arguments de nature à persuader les populations indigènes de l'insuffisance de la protection que peut leur apporter le pouvoir actuellement établi en Birmanie.

Ainsi que l'indiquait M. Massigli dans un télégramme que le Département a bien voulu me communiquer le 2 juillet[1], il est très difficile de déceler la trace d'un lien existant entre la rébellion en Birmanie et l'action dirigée par l'Internationale communiste. Les tactiques utilisées et la phraséologie employée sont évidemment souvent les mêmes. Toutefois, dans l'étude de cet aspect de la question, il peut être intéressant de noter que Thakin Than Tun, chef des insurgés était depuis longtemps en contact avec les éléments communistes aux Indes ; Goshal, son principal adjoint aurait, aux dires mêmes du Premier ministre dans un récent discours, rapporté de Calcutta en mars dernier un plan complet de rébellion armée. Ce sont là les seuls faits tangibles susceptibles de caractériser, pour le moment, l'aspect international de l'insurrection. Il n'en demeure pas moins que le parallélisme des événements en Birmanie et en Malaisie entraîne inévitablement dans ces deux pays une incidence réciproque.

À la lumière de cette situation générale, la gravité de la présente crise politique apparaît plus clairement encore. Si les décisions prises le 20 juillet amenaient au pouvoir un gouvernement faible et disposé à transiger avec les forces de l'insurrection, celle-ci risquerait de prendre très rapidement une ampleur à laquelle l'Union birmane pourrait difficilement résister en raison de sa fragilité structurelle et politique.

(Direction d'Asie-Océanie, Birmanie, volume 4)

[1] Document non reproduit.

45

GÉNÉRAL JUIN, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 978. *Rabat, 15 juillet 1948.*

Confidentiel.

Dans des correspondances antérieures, j'ai eu l'occasion de signaler l'activité du mouvement communiste et celle du mouvement nationaliste au Maroc. J'ai indiqué, en particulier, les avances très nettes faites auprès des Nationalistes par le parti communiste, mais jusqu'à maintenant les membres de l'Istiqlal s'étaient refusés à envisager une action commune.

La situation semble évoluer. Les renseignements qui me parviennent de diverses sources tendent à prouver, en effet, que les Nationalistes, revenant sur leur réserve antérieure, ont accepté le principe d'une action commune avec le parti communiste. Le Département trouvera, du reste, en annexe, une note émanant du chef des services municipaux de Port-Lyautey qui résume les indications recueillies de diverses sources ces jours derniers à ce sujet.

En même temps me parvenait la copie d'une lettre adressée le 5 juillet par le parti communiste au Conseil supérieur du parti de l'Istiqlal. La photographie de ce document est également jointe à la présente lettre. Enfin il m'a été permis d'avoir connaissance d'une lettre écrite récemment à M. Pierre Hervé par un membre du parti communiste marocain et ce document, dont je prise le Département de trouver sous ce pli des extraits, prouve également tout l'intérêt que le parti communiste attache à ce que les militants du Maroc ménagent les notabilités marocaines en vue d'une action concertée qui aurait pour but de favoriser l'émancipation totale du Maroc.

Le communisme n'est, à de très rares exceptions près, pour le Marocain, qu'un moyen de se soustraire à la tutelle française. Il en est de même dans une large mesure pour le syndicalisme (voir ma dépêche nº 911/POL du 1er de ce mois)[2]. Or, en raison même de l'ignorance que la masse de ce pays professe à l'égard de l'organisation syndicale des pays modernes, tous les éléments qui comptent dans le syndicalisme du Maroc sont français. Légalement il ne peut en être autrement mais le Département n'ignore point qu'une tolérance de fait a permis depuis assez longtemps déjà aux Marocains de s'inscrire dans les syndicats locaux (c'est-à-dire en fait à la CGT) en attendant qu'un dahir, actuellement à la signature du Sultan, rende légale leur affiliation aux organisations ouvrières. Les travailleurs

[1] Dépêche communiquée au Cabinet du Ministre et adressée à la Direction d'Afrique-Levant. Note manuscrite : « *Copie à Tunis, 31-7-48* ».

[2] Document non reproduit.

marocains des villes se rendent bien compte que leur influence à l'intérieur des syndicats est de peu de poids et que ces organisations sont en fait entièrement aux mains des Français.

De là cette tendance, qui s'affirme chaque jour davantage, à envisager des syndicats uniquement marocains. Quelques dirigeants français à qui, depuis longtemps déjà, les avertissements n'avaient pas été ménagés, se rendent aujourd'hui compte du danger et s'effraient des résultats auxquels aboutit une propagande démagogique inconsidérée.

D'un autre côté les Nationalistes, gens des villes et pour la plupart aisés, savent bien que leur influence sur la masse est à peu près nulle et que les organisations syndicales et communistes leur permettraient, le moment venu, d'avoir à leur disposition des troupes organisées dont l'idéal politique se transformerait instantanément en idéal racial le jour où une action de masse pourrait se révéler efficace pour tenter d'obtenir l'indépendance totale du Maroc.

Dans ce débat, le Sultan paraît encore indécis. Il lui répugne, avec la conception qu'il a des pouvoirs d'un souverain musulman, de donner des gages à une masse qui ne manquerait pas, le moment venu, de prétendre exercer sur lui une influence que justifieraient les services rendus. Mais l'appoint que pourraient apporter les syndicats et le parti communiste marocains à la réalisation de ses ambitions personnelles serait d'une importance telle qu'il est difficile de penser qu'il ne fasse pas taire ses préventions actuelles. Il est donc probable qu'après examen du dahir sur le droit syndical, Sa Majesté Sidi Mohamed, qui pendant longtemps avait paru hostile à ce texte, discutera beaucoup plus de l'obligation dans laquelle se trouveront les syndicats du Maroc de compter 50 % au moins du personnel dirigeant appartenant à la nationalité française, que du principe même de l'admission des Marocains dans les syndicats.

Il y a là un danger évident pour l'avenir même du syndicalisme au Maroc et c'est la raison pour laquelle cette Résidence générale a tenu à peser très attentivement les termes du dahir actuellement soumis à la signature du Sultan.

Quoi qu'il en soit, par son influence prépondérante au sein de la CGT et par sa collusion avec les nationalistes, le parti communiste marocain exerce une action extrêmement pernicieuse sur la masse marocaine. Sa propagande, habilement conçue, exploite les difficultés matérielles de l'heure et prêche la révolte contre les agents du Maghzen et contre l'autorité française.

C'est pourquoi, j'ai porté, dès mon arrivée au Maroc, une attention toute spéciale à ses activités, faisant échec sans relâche à ses initiatives qui sont aussi bien dans les villes que dans le bled, de nature à compromettre l'ordre public et la présence française dans ce pays.

Je signale pour terminer que l'arrêté d'expulsion pris à l'encontre d'Ali Yata, Secrétaire général du parti communiste marocain, (voir ma communication du 18 juin dernier) n'a pas pu encore être exécuté, les recherches qui ont été faites par mes services pour découvrir le domicile actuel de

l'intéressé étant jusqu'à ce jour demeurées sans résultat. Il est possible qu'Ali Yata se trouve actuellement en Algérie. J'ai demandé à M. Naegelen de me renseigner à ce sujet.

(Direction Afrique-Levant, Maroc, volume 75)

46

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Réunion du Conseil consultatif des Cinq

N. *Paris, 16 juillet 1948.*

Secret.

L'ordre du jour de la réunion de La Haye appelle l'examen d'une suggestion présentée à la Commission permanente par l'Ambassadeur de Hollande à Londres et tendant à la création d'un Comité économique permanent des Cinq, placé sous l'autorité de la Commission permanente[1].

Le problème ainsi posé avait déjà été évoqué dans le mémorandum adopté le 15 mars à Bruxelles par les suppléants des ministres des Affaires étrangères. Il avait été jugé par le Département, à l'époque, que la création d'une Commission économique propre aux signataires du Traité de Bruxelles était contre-indiquée. Les circonstances présentes amènent à envisager la question sous un jour différent.

La collaboration économique des signataires du Traité de Bruxelles a, en effet, deux aspects.

Si l'on s'en tient au premier, que l'article I du Traité définit comme l'élimination de toute divergence dans la politique économique des partenaires par l'harmonisation de leurs productions et par le développement de leurs échanges commerciaux, l'organisation européenne de coopération économique est le cadre désigné d'une telle collaboration. En effet, il n'est pas possible de concevoir des programmes de productions et d'échanges particuliers aux Cinq qui ne soient pas des parties intégrantes du plan commun de relèvement européen. Un organisme séparé n'introduirait que de la confusion. Dans ce domaine l'entente des Cinq doit être assurée par une collaboration constante et intime de leurs délégations à l'OECE, les gouvernements devront leur adresser des instructions en ce sens.

En revanche si la proposition envisagée par M. Bidault de proclamer le principe de la future union douanière des Cinq et d'engager dès maintenant les travaux préparatoires est retenue par ses interlocuteurs, ou par certains d'entre eux, il sera indispensable de créer un organisme spécial.

[1] Pour l'ordre du jour, voir document n° 38.

La réponse à la suggestion hollandaise dépend donc de l'accueil qui sera fait à la proposition française, puisque seules les puissances qui auront accepté celle-ci devront faire partie de l'organisme économique envisagé.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

47

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3218-3230. *Washington, 17 juillet 1948, 21 h. 27*

Réservé. Priorité. (*Reçu* : le 18, 10 h.)

J'ai eu ce matin une conversation avec le conseiller du Département d'État au sujet de la situation à Berlin. Le gouvernement américain n'a pas encore établi les propositions qu'il soumettra à ses alliés. Le problème est l'objet d'études et de discussions très poussées qui vont se poursuivre pendant le week-end. M. Bohlen pense que la décision gouvernementale sera prise lundi et que la position américaine pourrait être communiquée ce même jour ou le lendemain à Paris et à Londres. Il est entendu qu'elle sera examinée et discutée par les trois gouvernements en vue de définir une attitude commune.

Le conseiller du Département d'État a souligné qu'il parlait à titre personnel. Notre conversation a eu de part et d'autre un caractère d'information.

1) L'administration américaine estime qu'elle a devant elle deux mois pendant lesquels elle est certaine d'assurer le ravitaillement de Berlin. Durant cette période la question du combustible elle-même ne soulèverait pas de difficultés insolubles.

2) L'étude de la situation et la recherche des solutions possibles se font dans trois directions principales :

A) Le problème peut-il être porté devant Nations unies ? Les alliés ont cherché à appliquer l'article 33 de la Charte, malheureusement ils n'y ont pas réussi et s'il y avait des négociations elles devraient se poursuivre sous la menace que l'URSS fait peser sur Berlin. L'attitude soviétique étant contraire aux engagements de l'article 2 de la Charte et « incompatible avec le but des Nations unies » il serait possible de demander au Conseil de sécurité de faire lever le blocus berlinois pour que puissent reprendre les procédures prévues à l'article 33. Un veto russe interviendrait vraisemblablement mais un vote de la majorité du conseil par exemple

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : « *Communiquer Londres, Berlin, Baden, fait* ».

contre 2 voix aurait de l'avis de mon interlocuteur une valeur morale susceptible de faciliter la solution du problème. Cette manière de poser la question paraîtrait à l'administration américaine préférable au recours à l'article 37.

B) Une autre hypothèse qui me paraît retenir plus particulièrement l'attention du gouvernement américain consisterait à entamer par la voie diplomatique des conversations avec Moscou. Le Département d'État estime que ces négociations devraient se faire dans le secret pour éviter des pressions d'opinion publique qui peuvent être gênantes et il se demande si la discrétion voulue pourrait être obtenue de Moscou, l'échange de notes Smith-Molotov pouvant donner à penser que les Soviets ne sont plus favorables à ce genre de conversations. Ces échanges diplomatiques s'ils peuvent être engagés devraient avoir pour but d'amener la levée du blocus en échange de réunions à 4 sur le problème allemand. S'il devait y avoir finalement, et après que les conditions en auraient été clairement définies, un conseil des 4 puissances il devrait être entendu qu'auparavant ou au moins pour son ouverture le blocus berlinois serait levé.

C) Les mesures de pression qui pourraient être exercées sur les Soviets sont à l'étude et une réponse sera donnée au mémorandum que vous avez remis hier à M. Jefferson Caffery. Le conseiller du Département d'État ne m'a pas caché que les possibilités qui s'offrent au gouvernement américain sont à cet égard assez limitées. Il estime en outre que les dispositions qui seraient éventuellement prises ne devraient pas être présentées comme une riposte aux incidents berlinois. Sans y être liées en aucune manière elles devraient pouvoir atteindre leur but en faisant comprendre à Moscou quelles seront en définitive les conséquences de son attitude. C'est dans l'ordre commercial surtout que pourraient être donnés ces avertissements en arrêtant pratiquement par exemple le chargement et le déchargement des bateaux soviétiques dans les ports américains. Dans le Pacifique et au Japon en particulier une gêne très sensible pourrait d'après mon interlocuteur en résulter pour l'URSS. Cette dernière a-t-il souligné est entièrement dépendante du commerce avec les Britanniques pour son ravitaillement en caoutchouc.

Dans un ordre d'idée voisin Bohlen m'a dit qu'il n'était pas impossible qu'on fit survoler par des B29 le couloir de ravitaillement sans d'ailleurs l'annoncer avec éclat.

3) De l'avis du conseiller du Département d'État il n'y a pas lieu d'être surpris par la réponse soviétique. Une étude serrée de son texte conduit nettement à penser que tout en constituant un rejet des suggestions alliées elle ne vise pas à couper les ponts et que conformément à la politique du généralissime Staline elle réserve la possibilité de reprendre la discussion après avoir éprouvé la détermination de la partie adverse. M. Bohlen a alors insisté longuement sur la nécessité de ne pas donner à Moscou une impression de faiblesse. Un succès soviétique à Berlin entraînerait à plus ou moins brève échéance à son avis une offensive analogue sur Vienne et l'installation d'un régime bolchevique en Autriche. Il a évoqué le souvenir de

Munich estimant une autre fois qu'en cédant on se rapprocherait de la guerre au lieu de l'écarter. Il craint en outre de voir celui-ci proposer dans un Conseil à quatre l'évacuation de l'Allemagne ajoutant que surtout si l'on devait évacuer Berlin l'opinion américaine pourrait être séduite par l'idée de voir les troupes russes reportées de quelques centaines de milles à l'est. Je n'ai pas manqué de lui faire observer aussi qu'il ne pouvait être question de mettre fin à l'occupation de l'Allemagne et de voir par-dessus le marché comme il l'a mentionné lui-même les Américains se retirer de l'Europe.

Peut-être y a-t-il dans cette dernière partie des réflexions de M. Bohlen le reflet de l'inquiétude qu'éprouve vraisemblablement le gouvernement américain de voir ses alliés insister fortement pour la recherche d'une solution par négociation avant que ne s'accroissent encore les difficultés de la situation à Berlin. Je n'avais pas manqué de souligner au cours de l'entretien qu'il était utile de chercher à prévoir aussi précisément que possible les conséquences des décisions que nous pourrions prendre en commun et de ne pas nous fixer à bref délai ou dans deux mois dans une impasse ridicule. Bien qu'il soit difficile de préjuger d'autre part la décision américaine il me semble certain que l'attitude de l'administration est moins intransigeante que ne l'indiquait récemment M. Douglas (votre télégramme nº 3428)[1] et que l'éventualité de négociations par la voie diplomatique pourra en tout cas être examinée avec fruit et discutée entre les 3 gouvernements.

M. Bohlen m'a redit à la fin de l'entretien le désir de son gouvernement d'examiner à fond la question avec ses alliés et en plein accord avec eux.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

48

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 17 juillet 1948.*

Personnelle.

Dans mon télégramme du 16 (nos 2692-96)[2], je vous ai indiqué la position prise par mon collègue américain. Je n'ai pas cru devoir ajouter que le langage de Douglas était assez pessimiste et donnait l'impression d'un nouveau raidissement : en même temps qu'il affirmait qu'on n'aboutirait à rien quelle que soit la voie choisie il insistait sur l'impossibilité de quitter Berlin sans une grave perte de prestige pour les Alliés non seulement en

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit. Voir note 4 du document nº 36.

Allemagne, mais aussi dans tous les pays derrière le rideau de fer et même en Europe occidentale…

Bref, je me demandais en l'écoutant si, dans l'esprit des Américains, on n'en est pas déjà à estimer que la solution de force est inévitable. Mais « solution de force », cela ne signifie pas seulement forcement du blocus pour le passage d'un convoi escorté ; comme Douglas l'a dit lui-même : « Ce n'est ni par route, ni par air que l'on peut normalement ravitailler Berlin, ce n'est que par voies ferrées et par voies d'eau ». Cela suppose le rétablissement des communications et d'un régime normal dans le corridor entre l'Allemagne de l'Ouest et Berlin ; cela suppose donc : ou une capitulation russe ou l'établissement d'un système dont le fonctionnement serait protégé par la force. De là à une opération militaire de grand style, il n'y a pas très loin. Néanmoins, quand je presse mon collègue de répondre aux questions que le Ministre m'a chargé de lui poser, je n'obtiens pas de réponse.

J'en viens, dès lors, à me demander si, du côté américain, des éléments importants, tant à Berlin qu'à Washington, ne sont pas déjà convaincus que les Soviets veulent aller jusqu'au bout, s'ils n'acceptent pas déjà ce qu'ils jugent inévitable et s'ils ne se résignent pas *in petto* au déchaînement d'événements graves.

C'est une politique qui peut nous mener loin. J'ai dit à mon collègue, de la façon la plus nette, qu'il fallait absolument laisser la porte ouverte pour une possible conversation à quatre. Mais, en même temps, il faut admettre que la négociation à quatre a fort peu de chances de succès ; du moins nous donnerait-elle le temps de réajuster notre politique, de mettre en balance ce que Berlin nous apporte et ce que Berlin nous coûte, en fournissant aux Soviets un incomparable moyen de pression. Au surplus, un délai de quelques mois permettrait en tout cas d'évacuer de Berlin les éléments allemands les plus compromis en notre faveur et de nous décrocher quelque peu nous-mêmes.

Mais une telle opération n'est possible sans compromettre la position alliée en Allemagne que si, d'autre part, nous poussions l'organisation de l'Allemagne occidentale dans des conditions telles que le succès de l'entreprise compense et au-delà le retentissement fâcheux qu'aurait, en toute hypothèse, notre évacuation de l'ex-capitale.

La pire politique serait celle qui, sous prétexte de conversations à quatre, aurait pour effet de retarder l'exécution du programme de Londres. Je dois vous dire qu'à cet égard les télégrammes qui arrivent d'Allemagne ne sont pas sans me préoccuper. Mais ceci, c'est une autre lettre…

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

49

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 17 juillet 1948.*

Je vous envoie ci-joint le compte rendu, établi par Rougemont de la visite à Paris du maréchal Montgomery.

Le Comité de Londres a récemment rédigé un document (n° 33)[1] relatif à l'organisation du commandement, document auquel je fais allusion d'autre part à propos de la lettre de Paul Reynaud au *Monde*.

Il n'est pas exclu que Montgomery, en offrant au général de Lattre, le commandement des forces terrestres en Europe, se réserve le commandement suprême du front occidental. Il est nécessaire que nous ne nourrissions aucune illusion à cet égard.

Le compte rendu de Rougemont ne porte que sur les entretiens du Maréchal avec M. Robert Schuman et avec M. Teitgen. En dehors de ses conversations avec le Président du Conseil et le ministre des Forces armées, Montgomery a participé à des séances de travail avec nos militaires. Je sais qu'il y a réaffirmé sans équivoque possible la décision du Haut-Commandement britannique de se défendre sur le Rhin sans esprit de recul, et qu'il a insisté sur la nécessité d'intégrer l'Espagne et le Portugal dans notre système de défense.

Après avoir examiné les directions probables de l'effort russe en cas de conflit, Montgomery a constaté que les deux théâtres : Europe occidentale et Moyen-Orient étaient d'égale importance ; mais alors que la position du Rhin était une responsabilité partagée entre la France, l'Angleterre et le Benelux, celle du Moyen-Orient était entièrement britannique et l'aide américaine s'y ferait attendre encore plus longtemps qu'en Europe. De ce côté là, les préoccupations des Anglais leur sont donc bien inspirées par des considérations essentiellement stratégiques.

Je vous donne les indications qui précèdent à titre strictement personnel, et je vous demande de n'en faire état, du côté de nos militaires, qu'avec la plus extrême prudence.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Document non reproduit.

50

NOTE DU DÉPARTEMENT[1]

N. *Paris, 18 juillet 1948.*

J'ai exposé, dans une note, quelques remarques sur une déclaration à opposer éventuellement à la déclaration de Varsovie du 24 juin dernier[2]. En réfléchissant de nouveau à la question, en relation avec le problème de Berlin, je crois devoir préciser mon sentiment sur l'ensemble de l'affaire. Les choses en sont, en effet, arrivées au point où une solution d'ensemble est nécessaire, à moins de risquer un conflit.

Il ne fait pas de doute, à mon sens, que l'organisation de l'Europe occidentale, qui revient, en un premier temps, à accepter la coupure de l'Allemagne en deux, présente pour nous de sérieux avantages. Dans l'état général où nous nous trouvons, c'est une solution à notre mesure, qui devrait nous permettre de nous renforcer progressivement, et d'attendre le moment d'un appel général en vue de l'organisation de l'Europe toute entière. Malheureusement une faute a été commise. Nous avons aliéné notre liberté d'action en acceptant (je parle pour les trois) de participer à l'occupation de Berlin. La faute est faite. Il faut maintenant nous dégager d'une manière ou d'une autre et tâcher de trouver la meilleure.

Nous pouvons partir de Berlin et persévérer dans la voie choisie, qui nous a d'ailleurs été en partie imposée par le refus des puissances orientales de participer au plan Marshall. Le risque est une perte d'autorité considérable sur les Allemands dont nous avons la charge et vis-à-vis des États satellites de l'URSS qui observent la situation avec d'autant plus d'intérêt que des remous se sont produits dans ce groupe, remous qui ont pour effet de l'affaiblir momentanément.

Quels que soient les artifices de procédure que nous pourrions imaginer pour camoufler la réalité, et, du côté de l'URSS, il est certain qu'on ne facilitera pas notre tâche, notre départ de Berlin sera considéré dans le monde entier comme un échec monumental, même s'il faut entendre seulement par « départ » le fait de ne plus participer à l'administration et au ravitaillement de la ville, tout en y conservant des garnisons et le drapeau, ce qui n'est pas absolument impossible. Il faudra peut-être en venir là (à moins de forcer délibérément le blocus par colonne blindée) mais nous ne devons pas nous dissimuler que la tâche que nous nous sommes assignée d'organiser l'Europe occidentale s'en trouvera considérablement compliquée et peut-être compromise. Mais avant d'en arriver au point où nous devrons choisir ou de forcer le blocus, ou de nous replier sur des positions peu favorables à la poursuite de notre politique, il y a sans doute quelque chose d'autre à tenter afin d'améliorer notre situation sur l'échiquier.

[1] Le paraphe en fin de note est de Jacques-Camille Paris, directeur d'Europe.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 443 et 449.

Il s'agirait de proclamer à nouveau notre intention d'organiser la fédération allemande toute entière dans le cadre d'une Europe également fédérée. Sur le plan de la politique intérieure, nous avons, semble-t-il, suffisamment colmaté le péril communiste pour ne plus craindre de proposer une formule de coopération générale avec des pays qui, de leur côté, à l'exception de l'URSS, n'assimilent qu'avec peine les thèses marxistes. Le manifeste de Varsovie nous fournit l'occasion d'une réponse et d'une proposition qu'il faudrait concevoir de manière à être certain de son retentissement. C'est, au fond, le sens des remarques que j'ai rédigées sur le document du 24 juin.

La proposition se réduit à ceci : nous avons demandé aux Russes de ne discuter que la situation à Berlin ; ils répondent : discutons la situation de l'Allemagne toute entière ; il faudrait, à mon sens, rétorquer : parlons de l'Europe.

On en vient dès lors à penser qu'il est important de gagner du temps et de ne pas nous hâter d'envoyer tout de suite notre réponse à la dernière note soviétique. Sans doute serait-il avantageux d'adopter l'ordre suivant : 1) déclaration au sujet du manifeste de Varsovie, 2) envoi d'une note au sujet de Berlin, inspirée de la déclaration, les deux documents se suivant à très court intervalle.

Dans le cadre ci-dessus exposé, le Pacte de Bruxelles constituerait la base de notre défense en dernier ressort. Sa portée ne serait pas diminuée ; il faudrait expliquer cela aux Anglais qui ne verront pas d'un bon œil l'initiative que nous prendrions dans le sens indiqué plus haut parce qu'ils l'interpréteront comme un nouveau revirement de notre politique. Et il faudrait surtout leur dire ceci : la manœuvre politique décrite plus haut placera Moscou dans l'alternative ou bien de faire repousser nos suggestions par les puissances orientales, en les contraignant à répondre qu'elles n'ont cure de l'Europe avec le plan Marshall, ou bien de les accepter, c'est-à-dire de négocier.

Hâtons-nous de dire que le second terme est moins vraisemblable que le premier. En outre, il est permis d'envisager que les Russes exigeront de sérier les questions : étude à quatre de la question allemande conformément aux accords de Yalta et de Potsdam, en premier lieu. En second lieu, étude du problème européen en dehors du plan Marshall. Il n'empêche que le refus de considérer l'affaire sous l'angle que nous aurons proposé ravivera d'anciens regrets dans les pays orientaux, alors qu'ils ont tous à se plaindre de la mainmise économique de la Russie. Cet aspect des choses n'est pas sans intérêt, au moment où des flottements se font sentir derrière le rideau de fer.

En admettant que Moscou réponde dans le sens qui vient d'être indiqué, la question de Berlin resterait sans solution. Mais, ayant affirmé nettement notre volonté de poursuivre l'organisation de l'Europe dans son ensemble, c'est-à-dire de ne jamais nous désintéresser des États satellites, de la zone orientale d'occupation en Allemagne et de Berlin, nous pourrons sans perdre complètement la face, accepter pour Berlin des cotes mal taillées du

genre de celle qui est rapportée dans le télégramme n° 705 de Berlin[1], du général Ganeval, et nous consacrer, d'autre part, à l'organisation de l'Europe occidentale.

Je pense que dans les 2 ou 3 mois qui viennent, les Russes ne pourront pas, sans risque de perdre sérieusement leur influence, même éventuellement sur le parti communiste allemand, maintenir totalement un blocus qui prive Berlin de travail, de lumière et de chauffage. Il ne faut pas oublier que les Allemands les ont mis en posture d'accusés et qu'il n'est pas de l'intérêt soviétique de priver la ville du nécessaire : le gouvernement soviétique s'est d'ailleurs offert à ravitailler Berlin. Ce serait d'autre part une pilule amère de plus à avaler pour les Polonais que d'avoir à fournir aux Russes, dans des conditions que nous ignorons, du charbon à la cadence d'un million de tonnes de plus par an, et d'avoir à repousser de nouveau en même temps le principe de la coopération économique européenne.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

51

NOTE DE M. CHAUVEL,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2]

Conversations de Washington

N. *Paris, 18 juillet 1948.*

Des conversations de Washington, il résulte que :

– les États-Unis souhaiteront donner une suite à la motion Vandenberg ;

– ils ne veulent à aucun prix qu'il soit question d'assistance militaire sous forme de *lend-lease* ;

– ils ne veulent pas prendre d'engagements qui préjugeraient des décisions qu'en cas de confit intéressant les États-Unis, seul, d'après la constitution, le Congrès est qualifié pour prendre ;

– ils mettent l'accent sur les charges que leur économie est appelée à supporter au titre du réarmement américain et du plan Marshall et sur la difficulté d'en assumer de nouvelles ;

– ils mettent l'Islande, le Groënland et les Açores sur le même pied que les cinq États signataires de l'accord de Bruxelles ;

– ils considèrent comme trop étroite l'association constituée par le pacte de Bruxelles et, au lieu de s'orienter vers l'établissement d'un lien

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite : « *Note de M. Chauvel pour M. Bidault avant la conférence de La Haye* ».

entre eux-mêmes et cette association, inclinent vers un pacte régional « de solidarité atlantique ».

La question étant ainsi posée, y a-t-il lieu d'entrer dans les vues exprimées par M. Lovett ?

Sans doute peut-il y avoir intérêt, en raison même des limitations et de la réserve américaine, à fixer la tendance malgré tout positive de Washington et à se prémunir contre le retour des États-Unis à l'isolationnisme. Mais il importe de mettre en balance avec cet intérêt les inconvénients de la suggestion qui nous est faite.

Ces inconvénients sont grands :

Il convient tout d'abord de marquer que les propos tenus par M. Lovett paraissent en contradiction avec les positions antérieurement prises par l'administration américaine à l'égard du pacte de Bruxelles et du problème de la sécurité européenne.

La négociation du pacte de Bruxelles a été encouragée par Washington. L'application de ce pacte intéresse assez les États-Unis pour qu'ils envoient des observateurs au comité militaire de Londres. Enfin c'est avec les représentants des cinq Puissances signataires du Pacte que M. Lovett s'entretient en ce moment à Washington. Pourquoi le même M. Lovett marque-t-il aujourd'hui un tel détachement à l'égard de ce premier effort tenté en Europe occidentale dans le sens de l'entente et de l'organisation à laquelle l'Europe est conviée ?

Il est à noter d'autre part que la suggestion relative à un pacte de solidarité atlantique marque une tendance à déplacer vers l'Ouest l'axe de la sécurité. À l'origine, il était question pour l'Europe occidentale de se défendre contre les périls auxquels elle est exposée et pour les États-Unis d'appuyer cette défense. C'est dans cette intention que le pacte de Bruxelles a été conclu. Les Puissances signataires de ce pacte ont assumé, en le signant alors qu'elles ne disposent pas encore de moyens effectifs de défense, des risques[1] supplémentaires qui leur ont paru compensés par l'espoir du soutien américain. Ce nonobstant, l'administration américaine paraît aujourd'hui s'intéresser beaucoup moins à la défense de l'Europe qu'à celle de l'Amérique à laquelle les Puissances de l'Europe occidentale seraient associées pour autant que cela présenterait, pour l'Amérique, une utilité.

Si c'est là une manifestation d'une tendance nouvelle et susceptible de prévaloir sur celle dont s'inspire l'envoi d'observateurs au Comité de Londres, il n'y a évidemment aucun intérêt à l'encourager.

Il n'y a pas non plus avantage à fournir aux États-Unis une occasion de satisfaire leur conscience à bon compte et de se prévaloir, lorsque le moment sera venu, de parler d'assistance concrète, de déclarations « généreuses et sans précédents dans l'histoire », mais dépourvues de toute substance.

Le gouvernement français, pour sa part, n'attache qu'une médiocre importance aux garanties politiques qui lui seraient aujourd'hui offertes.

[1] Il était marqué « devoirs » à la place de « risques », corrigé manuellement.

Dès à présent, il apparaît que les risques auxquels sont exposés les signataires du traité de Bruxelles ne sont pas d'ordre politique, mais d'ordre militaire. Ce n'est donc pas de garantie qu'il s'agit, mais bien d'assistance effective. Le principe de cette assistance est aujourd'hui assuré du seul fait de la présence de troupes américaines en Allemagne.

L'application se discute à Londres où la présence d'observateurs américains engagera, non en droit, mais en fait, chaque jour davantage le gouvernement des États-Unis.

Ce sont ces deux éléments de la sécurité de l'Europe occidentale qu'il faut éviter de remettre en cause. Or déjà le Pacte de l'Atlantique est évoqué par la presse et il est question d'une intention de M. Truman de convoquer le Congrès en session spéciale pour donner suite à la motion Vandenberg.

Il est fort à craindre que, si de telles initiatives sont prises, en période électorale, par l'administration démocrate, elle sera combattue par l'opposition républicaine, dont certains éléments sont au surplus isolationnistes par tradition. Ce serait compromettre l'effort poursuivi jusqu'ici pour faire du soutien à l'Europe une politique bipartisane. Ce serait, au cas probable d'une victoire républicaine, compromettre l'objet même de cet effort.

Outre ces considérations, le gouvernement français doit tenir compte de son opinion publique et de son opinion parlementaire. Les deux sont réticentes à l'égard de la politique qui a récemment trouvé son expression dans les accords de Londres. Les deux sont très averties des risques que comporte cette politique et de la part d'inspiration américaine qu'elle comporte. Les deux sont, d'une manière générale, critiques à l'égard des pactes. Or, les éléments de sécurité que constituent la présence de troupes américaines en Allemagne et l'envoi d'observateurs américains à Londres sont de ceux dont il y aurait inconvénient, en période électorale américaine, à faire trop publiquement état. Cela étant le « pacte de solidarité atlantique » apparaîtrait, s'il était conclu, comme la seule contrepartie des risques que comporte par ailleurs l'association à la politique américaine. Aux yeux de l'opinion française, cette contrepartie semblerait mince.

Pour toutes ces raisons, l'idée d'un pacte de solidarité atlantique ne peut être accueillie qu'avec réserve.

Si, après mûr examen, le principe en était retenu, l'opportunité de sa conclusion en période électorale devrait être débattue avec soin.

Le pacte enfin, s'il était conclu, devait être rédigé de telle sorte qu'il apparût non comme l'aboutissement d'une politique, mais comme le point de départ et l'instrument d'une collaboration future, couvrant dans l'immédiat les conversations de Washington et dans l'avenir tous développements techniques et concrets dont ces conversations feraient apparaître la nécessité.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 13)

52

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T.[2] *La Haye, 19 juillet 1948, 13 h. 30*

Déclaration du président George Bidault sur le problème du fédéralisme européen.

Le pacte de Bruxelles proclame dès son préambule la volonté des pays signataires de constituer ensemble une base pour l'organisation de l'Europe. Il s'agit de l'Europe occidentale pour commencer, puisque c'est l'Europe occidentale qui est la première, et, jusqu'ici, la seule parvenue à se grouper et à définir des buts communs. Cette organisation de l'Europe vaut pour le domaine politique et pour le domaine économique. Les 5 puissances signataires se doivent donc, selon leur volonté et leur affirmation, de former la première assise de la future Europe, sur laquelle pourra se construire l'association étroite des Nations unies par la résolution commune d'assurer leur sécurité et de développer leur prospérité.

Depuis 5 mois, des efforts ont été accomplis, un travail utile a été réalisé en ce qui concerne le problème essentiel de la défense. Cependant, ce travail en est encore à ses débuts et il est de bon sens qu'il ne pourra aboutir à une conclusion pleinement valable que par la coopération des États-Unis, qui a été envisagée, examinée des deux côtés de l'océan mais dont il serait téméraire de prétendre qu'au moins les modalités puissent en être prévues.

Sur tous les autres plans, je crois que nous ferons œuvre d'honnêtes gens en reconnaissant que le stade des intentions n'a pour ainsi dire pas été dépassé, et que, pour la réalisation des buts de première importance, que nous avons nous-mêmes proclamés, rien n'a été encore entrepris, ni peut-être véritablement étudié.

Or, les jours passent, des jours lourds de difficultés qui peuvent être redoutables et l'occasion de faire prévaloir les vues qui sont à la base de notre alliance ne doit pas être gaspillée.

Dans le monde d'aujourd'hui les opinions publiques s'éveillent à l'idée de l'Europe qui, si longtemps, ne recueillit pour son service que la conviction de grands esprits souvent calomniés. Les peuples comprennent désormais, ils sentent profondément que de la solution du problème européen dépend non seulement l'avenir mais peut-être l'existence même de nos pays et de la civilisation qu'ils ont depuis tant de siècles la tradition d'incarner.

Sur le plan économique, l'Europe occidentale dépend, pour les années qui viennent, de la continuation de l'aide des États-Unis d'Amérique, et

[1] Télégramme à transmettre à M. Clappier, directeur du cabinet du Président du Conseil, Hôtel Matignon, et M. Koscziuscko, chef du cabinet du Président de la République, Palais de l'Élysée. Note manuscrite : « *M. Maillard* ».

[2] Télégramme reçu par téléphone.

nous avons été formellement et très loyalement avertis, par les États-Unis eux-mêmes qu'ils ne continueront leur effort que si les États européens, de leur côté s'organisent pour former une large unité économique, en d'autres termes, pour constituer un ensemble viable dans les conditions de l'économie présente. L'organisation de l'Europe se trouve être ainsi l'un des moyens essentiels d'assurer l'indépendance nationale raffermie dans la prospérité. Il n'y a pas lieu de dissimuler au surplus, que le problème essentiel de l'Allemagne n'est pas susceptible d'un règlement pacifique et durable en dehors d'un cadre européen.

Pour cette raison, le gouvernement français demande que l'action des puissances signataires du pacte de Bruxelles, qui doit, bien entendu, se poursuivre sans désemparer sur le plan de la défense, soit orientée avec une égale résolution dans le sens de l'organisation politique et économique des 5 nations elles-mêmes, tout d'abord, de toutes les nations européennes, ensuite – et le plus tôt qu'il se pourra, tout de suite s'il se peut – qui seraient désireuses de s'associer à nous en partageant notre volonté.

Sur le plan politique, un vaste mouvement d'opinion, un grand courant d'espoir se sont produits dans nos pays et dans l'Europe en général. On insiste, de toute part, pour que soient créées des institutions européennes de collaboration. C'est un moment peut-être unique dans l'histoire du continent, un continent qui a connu tant de luttes, de divisions intérieures que celui où les forces de rapprochement sont devenues plus grandes que les forces de préjugés, de la défense et de l'égoïsme. Je considère qu'il est de notre responsabilité fondamentale en tant que conseil directeur d'une partie essentielle de l'Europe, la première à avoir pu s'organiser, de donner appui à cette thèse et vie à cette aspiration.

Du point de vue économique, le départ a déjà été donné par l'organisation des Seize. Celle-ci a commencé un travail considérable et très utile, dans le sens d'une coopération plus étroite de tous les pays participants. Il a été entendu que cette organisation des Seize pourra se prolonger après les 4 années prévues pour l'application du programme d'aide des États-Unis. Cette prolongation paraît conforme au simple bon sens, mais cela n'est pas suffisant. Il faut, pour vivre, pour survivre, pour améliorer le niveau de vie des populations, et rendre à nos peuples et à notre continent une grande place dans les rapports du monde, procéder à des réformes de structure qui changeront véritablement les conditions économiques d'une Europe où persistent encore tant d'archaïsme en créant un large marché de tous les pays participants et des territoires d'outre-mer dont ils ont la responsabilité internationale. Dans cette entreprise, qui vaut qu'on s'y dévoue et qui existe qu'on la fasse aboutir, les 5 puissances signataires du pacte de Bruxelles peuvent et doivent jouer un rôle décisif en s'entendant entre elles et en prenant l'initiative, au sein de l'organisation de coopération européenne d'une action constructrice qui dépasse même et qui dépassera nécessairement leur propre groupe.

Aussi bien dans la convention des Seize signée par nous tous que dans le pacte de Bruxelles il est dit que des régions d'union économique doivent

être encouragées. Ce n'est pas suffisant d'énoncer le vœu, il faut le réaliser. C'est pourquoi je pense qu'il est conforme à la clarté et à la facile sincérité de nos conversations de demander très nettement à ceux d'entre nous qui sont prêts à vouloir et à préparer sans inutile délai des régimes d'union douanière ou économique de le faire et aussi de le dire ; de demander en même temps à ceux d'entre nous qui pour des raisons dont ils sont juges ne sont pas actuellement en mesure de donner une acceptation immédiate, d'encourager cependant les efforts des autres en attendant, comme nous le souhaitons ardemment, de pouvoir s'y joindre.

En conclusion, je propose de faire étudier d'urgence par les voies appropriées afin que nous puissions prendre des décisions à la prochaine session les 2 points suivants :

1) Donner aux peuples d'Europe la possibilité de se rencontrer et de s'exprimer selon le vœu des opinions publiques par la création d'une assemblée européenne où seraient représentés en plus de nos parlements ceux des divers États qui voudraient participer à cette vaste et grande entreprise. Les gouvernements intéressés bénéficieraient des avis d'une telle assemblée pour poursuivre l'œuvre d'organisation de l'Europe qu'ils ont en vue[1].

2) Constitution entre les 5 puissances ou entre certaines d'entre elles, d'une union économique et douanière (qui devrait normalement s'étendre à toutes autres nations européennes disposées à s'y joindre).

La première question pourrait être renvoyée au comité permanent de Londres, assisté des experts dont la présence serait reconnue souhaitable. Pour l'étude de la seconde question, un comité spécial pourrait être utilement constitué par nos représentants à l'organisme de coopération européenne avec le concours de tous ceux qui accepteraient de prendre le même chemin que nous. Mais, de toute manière j'insiste sur la nécessité qu'il y a, dans un monde qui va très vite, à ce que nous puissions prendre des décisions, en tout cas quant au principe, d'ici les 3 mois qui nous séparent de notre projet de réunion.

Je crois profondément que nous allons faire l'Europe, que nous pouvons la faire. Non pas nous seuls, mais nous avons donné un exemple, et cela nous crée des devoirs.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

[1] Le 18 août, le gouvernement français avait approuvé le mémorandum du comité international des mouvements pour l'unité européenne convoquant une conférence préparatoire à la création d'un parlement européen et demandé à ses partenaires du traité de Bruxelles d'envisager la désignation par leurs parlements respectifs d'un certain nombre de délégués à cette conférence préparatoire, dans le but de démarrer les travaux de ce « pré-parlement » avant la fin de l'année 1948 et de prévoir la convocation d'une assemblée européenne en 1949. Il était bien évident que ce parlement européen n'aurait, au départ, qu'un rôle consultatif (circulaire nº 224-IP du 18 août 1948 de Paris, non reproduite).

53

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS ENTRE LES CINQ MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À LA HAYE LE 19 JUILLET 1948

C.R.

Très secret.

M. Bevin : Depuis la conférence de Moscou, et même depuis les dernières réunions tenues à Paris, la situation en Allemagne, devant la politique de l'URSS, est devenue de plus en plus sérieuse. Le contribuable britannique se voit dans la nécessité de dépenser 190 millions de Livres sterling par an. Nous nous sommes donc trouvés dans la nécessité de prévenir les Soviets que si les ressources de toute l'Allemagne n'étaient pas réunies, la Grande-Bretagne se verrait dans la nécessité d'interrompre ses dépenses. Les États-Unis ont proposé alors l'arrangement de la bizone qui a été accepté. À Londres, puis à Moscou, le gouvernement britannique s'est efforcé d'arriver à un arrangement sur la base d'une Allemagne unie. M. Bidault tombera d'accord avec moi que notre déception à Moscou fut terrible, et que nous avons néanmoins poursuivi nos tentatives d'accord avec les Soviets jusqu'à, peut-on dire, l'exaspération des Français. Tous nos projets de cette époque sont à présent dépassés par les événements, et il ne nous reste plus qu'à continuer d'essayer de mettre de l'ordre dans l'Allemagne de l'Ouest. Personne, pas plus nous que les autres, ne souhaite la division de l'Allemagne ; mais nous avons bien été obligés de continuer notre tâche, et de passer à l'organisation systématique de la zone occidentale, la réforme monétaire venant au premier plan. Depuis l'application de cette réforme, les piqûres d'épingle des Soviets se sont multipliées et ils s'efforcent de rendre notre vie impossible à Berlin.

Le blocus de Berlin était attendu. Nous sommes donc entrés en consultation avec nos amis américains et français. Ceux-ci privés de l'équipement nécessaire, je le dis sans intention de critique, ne peuvent contribuer au maintien de la position à Berlin. Quant à la RAF, elle a été d'avis que nous pouvions, en collaboration avec les Américains, assurer le ravitaillement de Berlin, et le gouvernement britannique s'est donc décidé à fournir cet effort, afin de nous placer sur le pied de l'égalité avec les Russes. Nous arriverons la semaine prochaine à 1 500 tonnes par jour ; les Américains sont à 1 400 tonnes, 70 C54 sont attendus la semaine prochaine et, à ce moment-là, le total transporté atteindra de 4 à 5 000 tonnes par jour. La dépense est énorme, mais une telle opération est encore meilleur marché que la guerre.

Alors s'est posée la question de savoir ce que nous ferions si les Russes élevaient un barrage de ballons, ou envoyaient des avions de chasse dans les corridors aériens. Le Cabinet britannique a décidé que les ballons seraient abattus, et les avions de transport accompagnés par des chasseurs

anglais. Toutefois, les États-Unis ont demandé qu'une décision fût prise au niveau gouvernemental avant qu'un ordre de tir ne fût donné et que les « *combined chiefs of staff* » fussent consultés. L'état-major américain considère d'ailleurs qu'il est peu probable que les Soviets n'entreprennent aucune action de ce genre, et estiment qu'il y a peu de danger sur ce point.

Depuis la guerre, l'URSS n'a cessé de nous placer devant un fait accompli, que ce soit en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Bulgarie, ou en Hongrie. Chaque opération a été menée avec la même technique. Subitement, nous nous trouvons en face d'une situation où tous les éléments de contrôle sont entre les mains d'un parti communiste ou d'une police secrète. Faut-il que nous acceptions que la même chose se passe en Allemagne ? Le gouvernement de Sa Majesté en est fort préoccupé. Il n'entend pas plus ressusciter l'Allemagne qu'en faire un État tampon pour la défense de l'Occident. Mais nous ne pouvons accepter que l'URSS se trouve soudain sur le Rhin. Les Slaves doivent être maintenus au-delà de l'Oder.

La nouvelle situation qui se développe à Berlin n'est qu'un symptôme de cette lutte pour la limite entre l'Orient et l'Occident. Les Russes se sont imaginé qu'ils allaient nous expulser de la capitale en trois ou quatre semaines, nous savons même par l'*Intelligence Service* qu'ils avaient prévenu les satellites qu'ils régneraient seuls dans la capitale à partir du 7 juillet. C'est à cela que nous nous sommes opposés, sans qu'aucun amour pour l'Allemagne y entre pour quoi que ce soit. Il faut donc continuer de résister là où nous sommes dans des conditions accrues, pour renforcer encore le pont aérien. Alors, nous pourrons essayer de rencontrer les Russes, quand, avec des forces de résistances accrues, nous nous trouverons sur un pied d'égalité avec eux, et non comme si l'Ouest devait être subordonné à l'Est et bousculé par lui.

De plus, et cette confidence ne doit pas dépasser les quatre murs de cette pièce, les États-Unis ont demandé au gouvernement de Sa Majesté des bases pour une puissante force de bombardement, sous le couvert d'exercices aériens. Après consultation avec le Premier ministre, nous avons accepté la venue ces B-29. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire la guerre à l'URSS, mais de pouvoir traiter avec elle, s'il y a conférence, sur le pied de l'égalité et non pas, comme nous l'avons fait jusqu'ici avec Molotov, en nous inclinant devant lui. En ma qualité de vieux syndicaliste, j'aime commencer une grève avec une bourse bien garnie. Il va sans dire que nous ne méconnaissons pas les dangers de la situation, ni que les États-Unis, avec leur puissance aérienne, puissent être tentés de faire la guerre aux Soviets, mettant ainsi en danger nos amis européens. Mais ceux-ci n'ont pas à s'inquiéter, et rien ne sera fait par le gouvernement de Sa Majesté qu'en étroit accord avec eux.

La première note des trois Puissances aux Soviets contenait un mot inquiétant, le mot : *prerequisite* (préalablement) qui m'a beaucoup préoccupé. Je me suis demandé si nous étions bien en état d'imposer des conditions préalables. En fin de compte, tard dans la nuit, je me suis incliné et

j'ai accepté. Quoi qu'il en soit, nous n'avons plus à nous occuper de cela maintenant. L'important, c'est que la réponse soviétique, conformément à ce qu'on pouvait attendre, laisse la porte ouverte, bien plus même que je ne le croyais. Toutes les indications que nous recueillons, montrent d'ailleurs que l'URSS n'est pas sûre de sa position en ce moment.

Ceci considéré, nous sommes arrivés, du côté britannique, à la conclusion que nous sommes désormais assez forts pour pouvoir, dans une nouvelle note, nous montrer plus modérés. Les ambassadeurs des trois gouvernements à Londres délibèrent actuellement de la réponse à faire. J'estime que le moment est venu qu'après avoir maintenu dans notre nouvelle note la position de droit, nous devons, à la fin, faire une offre, qui ne vise pas seulement Berlin, mais tout l'ensemble de la situation européenne, qui soit faite, non pas seulement au nom des Trois, mais au nom de tous les alliés. Parlant pour l'Angleterre, j'affirme ma conviction que le temps est venu d'arracher à l'URSS cette initiative de paix que lui a laissé prendre la terrible faute commise par le général Bedell Smith. Je pense également, et le général Robertson est d'accord avec moi sur ce point, qu'il convient de présenter nos suggestions à Moscou, pour tâcher d'engager à la suite de la remise de la note, des conversations autrement que par écrit. Car je reste convaincu que les Russes veulent parler. Le dernier paragraphe de la note soviétique laisse la porte ouverte. Mais nos propositions n'auront d'effet que si elles ne sont pas limitées au problème de Berlin. Les gouvernements se sont toujours déclarés prêts à reprendre la conversation, ils le sont encore aujourd'hui. On peut commencer par le problème de la réforme monétaire, qu'on la fasse examiner par les quatre commandants en chef ou par tous autres que l'on souhaiterait à Moscou. On peut discuter d'autres problèmes concernant Berlin, celui de la distribution d'électricité par exemple. L'important, c'est de recommencer à causer[1].

Je suis arrivé à la conclusion, en confrontant mon opinion avec celles de mes collègues, et en étudiant la presse, la presse française en particulier, que le moment est venu de reprendre la conversation, non pas dans un esprit de faiblesse, mais parce que nous sommes redevenus plus forts.

Naturellement nous ignorons encore ce que l'on pense à Washington de mes suggestions. Je suis obligé de tenir compte de mon opinion publique qui, à la fois ne veut pas que je cède, et veut que je fasse tout pour ne pas claquer la porte. Toute la presse anglaise d'hier et l'éditorial du *Times* en particulier indiquent que l'on me demande, tout en restant très ferme sur nos droits, de me montrer conciliant dans les termes. Si nous arrivons à ouvrir une véritable discussion sur l'Europe, nous ne pourrons que nous en féliciter. Si nous échouons, il nous restera à essayer de nous renforcer le plus possible, ce qui m'amènera, plus tard, à parler des conversations de Washington.

M. Bidault : Nous nous trouvons en présence d'une situation à la fois confuse et redoutable, et beaucoup d'éléments d'appréciation nous font défaut. Le gouvernement français a fait de son mieux pour que fussent

[1] Voir document n° 36.

prévues, au maximum, les conséquences de la réforme monétaire, aussi bien dans toute l'Allemagne qu'à Berlin. Il reconnaît, d'autre part, que sa participation au ravitaillement aérien de la ville est des plus modeste : c'est d'ailleurs là l'un des éléments principaux du problème, à savoir que les forces sont inégalement réparties. Sans doute, nous sommes en présence d'un effort extrêmement remarquable, mais chacun se demande combien de temps un tel effort pourra être soutenu, sans danger grave, et sans compter même que la saison viendra peut-être l'interrompre. La dépense du ravitaillement berlinois est considérable : nos experts calculent que la tonne de charbon ainsi transportée reviendra à 80 dollars. D'autre part, le gouvernement français s'est efforcé, à diverses reprises, d'obtenir, surtout des États-Unis, une réponse aux questions que soulève l'hypothèse d'actes de violence de la part de l'URSS. Quels sont exactement les éléments de force dont on dispose ? Si l'URSS impose le blocus aérien, comment cherchera-t-on à le forcer ? Les réponses faites jusqu'ici à ces questions sont insuffisantes à nous persuader que l'on pourra beaucoup si les choses tournent mal. On nous dit que les Russes ne veulent ou ne peuvent pas la guerre. Certes, je suis aussi désireux que quiconque de ne voir montrer aucune faiblesse envers eux, mais il faut être pleinement informé des risques que nous courons. Ils sont redoutables, et il ne suffit pas de vagues probabilités pour rassurer les esprits. M. Bevin a indiqué tout à l'heure qu'aucune décision ne serait prise à Londres sans consultation avec Washington et notamment avec l'état-major combiné : je me bornerai à rappeler que la France n'y est pas représentée.

Certes, nous approuvons cette pensée fondamentale de la défense sur l'Oder et sur le Rhin et nous voulons y consacrer nos volontés communes ; mais, dans le domaine du concret, comment y arriver ? À toutes les questions concrètes posées jusqu'ici, les États-Unis se sont montrés hors d'état de répondre d'une façon qui puisse véritablement nous tranquilliser. Je ne sais, si l'URSS, par simple folie, passait de la guerre froide à la guerre véritable, comment nous pourrions établir un barrage suffisant pour la contenir.

Il est exact qu'à la fin de la première note des Trois a été inséré le mot préalable. Le premier projet français comportait une conclusion plus évasive, et c'est la très forte insistance des États-Unis qui a imposé l'insertion de ce terme fort énergique.

En ce qui concerne la nouvelle réponse projetée, M. Bevin nous a fait connaître beaucoup d'éléments fort intéressants de sa pensée. Je voudrais maintenant lui donner mon impression générale, et lui poser quelques questions.

La principale, qui présente un aspect tout à fait essentiel à nos yeux, est la suivante : cette conversation avec l'URSS, que prévoit le Secrétaire d'État britannique, si elle commence par le problème monétaire, si elle continue ensuite par Berlin, si elle déborde ensuite sur l'Allemagne et même sur la situation européenne toute entière, cette conversation entraînera-t-elle la suspension des décisions prises à Londres par les Six, ou bien ces décisions continueront-elles d'être appliquées ?

Dans la première hypothèse, il y aura eu beaucoup de temps perdu et de grands sacrifices auront été faits en vain. Dans la seconde, il est permis de douter que la conversation puisse jamais s'engager.

Le gouvernement français est certainement en sympathie avec l'idée d'une offre de paix et d'une reprise d'initiative dans la manœuvre diplomatique. Mais certains points restent obscurs après l'exposé de M. Bevin. S'agit-il d'une initiative des Trois, ou de tous les alliés ? S'agit-il de Berlin, ou de tout ce qui s'y rattache indirectement ? Ne nous dissimulons point que si l'on discute l'ensemble du problème allemand, ce sera une victoire pour l'URSS. S'il s'agit de l'Europe toute entière, l'offre devient plus intéressante. Réduite à l'Allemagne, avec, en perspective, l'évacuation du territoire allemand dans un an, il faut bien avouer qu'aucune majorité parlementaire ne se trouvera en France pour ratifier un arrangement de cette nature, quand le précédent n'a obtenu que 14 voix.

Le gouvernement français étudiera avec le plus grand soin la proposition de M. Bevin, mais j'ai tenu à indiquer dès maintenant, tout en en approuvant la ligne générale, quelles sont les questions et les préoccupations actuellement présentes dans l'esprit de tous les Français, et de beaucoup d'autres Européens.

M. Bevin : J'avais eu l'impression que ma proposition répondait aux vœux du gouvernement français et de toute la presse française, qui réclame la négociation presque à tout prix.

M. Bidault : La presse française est le dernier endroit du monde où il faille chercher le reflet de la pensée du gouvernement de la France. Il est exact que le sentiment de la nécessité de faire quelque chose est actuellement fort répandu et de façon très légitime. Il ne s'agit pas de se laisser enfermer dans une situation sans issue, même sans intention de capituler : encore faut-il faire le compte des moyens d'action dont on dispose.

Au cours des conversations de Londres sur l'Allemagne, nous avons fait déjà de grands sacrifices : j'ai simplement voulu mentionner l'impossibilité d'en obtenir de beaucoup plus grands sur le même terrain. Mais l'opinion française souhaite certainement la reprise des conversations.

M. Bevin : Je n'ai pas cessé, pour ma part, d'attirer l'attention de tout le monde sur l'alternative en face de laquelle nous nous trouvons placés : ou l'on continue à parler avec les Soviets, ou que fait-on à Berlin ? Je ne doute point que les Américains ne pensent et ne disent des choses violentes au sujet de ma proposition d'une offre de conversation, ils m'accuseront certainement de faiblesse. Je leur répondrai : Combien mettez-vous de divisions d'infanterie en ligne ? Quelles forces apportez-vous à la défense de l'Occident ? Le temps des paroles est passé, il s'agit de savoir ce que l'on peut faire réellement.

Je n'entends point céder sur les résolutions prises à Londres, d'ailleurs le point n'est pas soulevé sérieusement dans la note russe. Nous ne pouvons pas reculer à Berlin, car l'opinion publique ne l'accepterait pas. Mais si les décisions de Londres pouvaient être fondues dans un arrangement concernant l'Allemagne toute entière, cela vaudrait la peine d'être examiné. Nous

ne savons pas ce que veulent les Russes, nous savons mal ce que veulent les Américains ; entre ces deux certitudes, il me semble que la réponse la plus conciliante sera la meilleure. Après l'erreur commise par le général Bedell Smith mais après l'amélioration survenue à Trieste, en Grèce et ailleurs, j'estime qu'un défi pacifique jeté à l'URSS vaut la peine d'être tenté, et qu'il est temps pour les alliés de l'Ouest de reprendre l'initiative perdue.

Les Américains accepteront-ils ? Cela n'ira pas sans grandes difficultés. J'ai essayé d'obtenir d'eux des précisions. Nous sommes tranquilles à Berlin pour cinq ou six semaines, Lord Tedder et les Américains pensent même que nous parviendrons à y passer tout l'hiver. Nous ne lâcherons pas le morceau quel qu'en soit le prix. Personnellement, je préférerais que nous n'ayons jamais été à Berlin. Mais le fait est que nous y sommes, en vertu d'une décision prise par le gouvernement de M. Winston Churchill ce qui engage à la fois notre prestige et notre avenir en Allemagne. C'est pourquoi j'ai combattu énergiquement en faveur de l'établissement du pont aérien qui est bien meilleur marché, en tout cas, qu'une guerre.

Et, pendant les délais dont nous disposons, nous tâcherons de mettre sur pied en secret des arrangements défensifs plus importants que ceux qui existent actuellement, sur un plan pratique, et non plus seulement dans des discussions théoriques.

M. Spaak : L'exposé de M. Bevin a rencontré mes préoccupations et apaisé mes inquiétudes. Je pense que les grands alliés ont eu raison d'opérer ce rétablissement en face des Russes, de renforcer leur position, et d'affaiblir par contrecoup la position diplomatique de l'URSS. L'affaire de Trieste, la résolution Vandenberg, le pacte des Cinq, le réarmement américain, sont autant de cartes dans notre jeu, et les manifestations de l'URSS en constituent les conséquences inévitables. Il est évident que la situation n'est pas favorable sur tous les points. Techniquement, et sur le plan tactique, les Russes sont plus forts que nous à Berlin. Je pense donc, comme M. Bevin, que le moment est venu de reprendre l'initiative perdue depuis le faux pas du général Bedell Smith, le communiqué de Varsovie et la réponse soviétique. Il faut une politique de fermeté, mais pour la paix, pas pour la guerre. À cet égard, il existe peut-être un certain déséquilibre entre la position des Puissances continentales et celle des Américains, qui, grâce à la distance, voient la situation d'un œil un peu différent. Il faut marquer cela aux Américains, et saisir dans la réponse russe tout ce qui offre une chance de reprendre les conversations. Toute autre politique équivaudrait pratiquement à se mettre dans une impasse, le dos au mur, et à attendre la guerre ; or, à l'heure actuelle, les conditions militaires en Europe occidentale ne nous sont guère favorables.

Je crois que si l'Angleterre et la France parviennent à convaincre les États-Unis qu'il est nécessaire d'envoyer une note ferme, mais conciliante, nous élargirons ainsi la brèche que nous avons constatée dans la réponse soviétique. Il y a deux points particulièrement délicats :

d'une part, il faut évidemment se montrer très ferme dans la note à Moscou, mais il faut également chercher à trouver une solution provisoire

au problème névralgique de Berlin, sans quoi des conversations diplomatiques plus vastes ne pourraient guère s'engager ;

d'autre part, en ce qui concerne les décisions prises par les Six, si la note russe ne semble pas les exclure absolument, il faut bien reconnaître cependant qu'il faudra les reconsidérer sur certains points sans quoi la négociation avec l'URSS resterait sans objet. Nous espérons fermement que les résolutions relatives à la sécurité, aux troupes, à l'occupation ne seront pas de celles qui pourront être reconsidérées. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : faute de suspendre certaines des décisions prises, l'on ne voit pas très bien comment la discussion pourrait reprendre.

Pour conclure, je dirai, dans le cadre du Pacte des Cinq, que nos amis français et anglais doivent savoir que nous sommes partisans d'une réponse ferme mais qui laisse la porte ouverte à une conversation.

M. Dupong : Je m'associe, en ce qui concerne le Luxembourg, à cette déclaration, et je pense qu'il est extrêmement important de gagner du temps, car, en Occident, personne n'est prêt à un conflit armé.

Le Baron Van Boetzelaer : Bien que représentant seulement d'un gouvernement intérimaire, je dirai que nous approuvons également la ligne générale indiquée par M. Bevin.

M. Bidault : M. Bevin voudrait savoir ce que pensent les Américains de son projet, et aussi obtenir que les Russes répondent. Une clarification générale est donc indispensable. Sans doute, il est très souhaitable de gagner du temps, mais l'énervement des opinions publiques s'aggrave. Si les résolutions de Londres sont réexaminées, leur révision interviendrait évidemment à l'encontre des vues que nous avons toujours défendues, et cela ne contribuera pas à calmer l'opinion française. Je crois donc que le gouvernement français sera partisan d'une tentative de discussion la plus vaste possible avec le plus grand nombre de gens possible.

M. Bevin : Les gouvernements pourront échanger leurs vues quand nous connaîtrons le point de vue américain. Je tiens absolument à éviter que le général Clay ne nous mette dans une situation impossible. On ne sait jamais très bien à quoi s'en tenir avec les Américains. Leur opinion prend une attitude extrêmement énergique, puis leur administration se montre singulièrement plus prudente. À mon sens, nous ne devrions pas tarder plus de 48 heures à répondre à l'URSS. J'ai une sorte d'intuition que si nous présentons habilement notre affaire, nous pouvons avoir une bonne réaction à Moscou, où l'on ne se sent pas plus à l'aise que nous. Les satellites ne sont pas heureux, et tout n'est pas rose derrière le rideau de fer. Bien entendu, si les Américains acceptent le principe de notre démarche, nous devrons insister auprès d'eux pour que leur réarmement n'en soit aucunement ralenti, et leur expliquer que l'Union occidentale continue ses efforts. Il est essentiel que nous nous trouvions de plus en plus en mesure de parler avec les Russes sur le pied de l'égalité, et mon gouvernement, pour ma part, est disposé à ne rien négliger à cet effet.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

54

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS ENTRE LES CINQ MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À LA HAYE LES 19-20 JUILLET 1948

2de, 3e et 4e parties : les entretiens de Washington, le rapport du Comité militaire permanent et la sécurité

C.R.[1]

Metric. Très secret.

Le Baron Van Boetzelaer : Nous aimerions essayer maintenant de nous faire une idée claire des conversations de Washington. D'un premier examen des comptes rendus, il semble résulter que le pacte de Bruxelles ne soit pas exactement l'espèce d'acte auquel les États-Unis souhaitent adhérer, et qu'ils préfèrent une solution plus large. Peut-être pourrions-nous trouver une base de travail dans un arrangement qui engloberait les puissances de l'Atlantique.

M. Bidault : Jusqu'ici, les conversations de Washington se sont montrées aussi brumeuses que le sont parfois les desseins de l'administration américaine. L'impression du gouvernement français est la suivante : les États-Unis entendent donner suite à la résolution Vandenberg ; ils ne sont pas favorables à une assistance militaire sous la forme « *lend-lease* » ; en période préélectorale, ils ne veulent point prendre d'engagement qui préjuge les décisions du Congrès ; ils insistent sur les charges que leur imposent déjà le plan Marshall et le réarmement américain et sur la difficulté d'en assurer de nouvelles. Enfin, en fonction d'intérêts spécifiquement américains, ils inclinent à élargir la zone géographique à laquelle s'appliqueraient les engagements prévus dans une direction qui, à nos yeux, n'est pas la plus désirable. Ils considèrent qu'une simple association avec les Puissances signataires du traité de Bruxelles constituerait une combinaison trop étroite et qu'en ses lieu et place, ils proposent un pacte atlantique.

Il y a un intérêt évident pour nous, même si l'association envisagée ne nous paraît pas tout à fait satisfaisante, il y a intérêt pour nous à fixer les États-Unis, et à barrer ainsi la route aux tendances isolationnistes qui peuvent toujours reparaître. Mais l'attitude actuelle de l'administration, dans une certaine mesure, se trouve en contradiction avec les propos antérieurement tenus par les représentants qualifiés des États-Unis, propos dont nous n'avons pas intérêt à les dégager. N'oublions pas que nous avons été fort encouragés à conclure le pacte de Bruxelles, qu'on nous a priés de fournir la démonstration que l'Europe occidentale voulait se défendre, et que nous avons tenu le général Marshall télégraphiquement au courant de la conclusion d'un pacte par lequel nous assumions certains risques, en vertu, pourrait-on presque dire de certaines promesses américaines.

[1] Note manuscrite : « *Exemplaire de M. Chauvel* ».

Aujourd'hui, les États-Unis paraissent beaucoup plus intéressés par leur propre défense, et ce n'est pas à nous de les encourager dans cette voie, en leur donnant le moyen de satisfaire à bon marché la conscience américaine. Le gouvernement français n'attache qu'une relative importance à l'aspect formel des garanties envisagées ; en revanche, il éprouve le plus vif intérêt pour les moyens concrets de défense qui seront mis à notre disposition, car les risques que nous courons sont évidemment d'ordre avant tout militaire. Sur ce point, il faut reconnaître d'ailleurs que l'assistance américaine nous est garantie par la seule présence des forces américaines en Allemagne. Quant aux textes dont on parle, ils paraissent à première vue faits pour embrouiller plutôt que pour contenter l'esprit.

Parallèlement, les États-Unis envoient une mission militaire à Londres, ce qui, de toute évidence, les engagent encore davantage en Europe. Il est important de ne rien faire qui remette en cause un résultat aussi important. Quant à ce qui est du pacte atlantique, il a déjà été évoqué dans la presse européenne, et voilà que M. Truman vient de convoquer le Congrès à une session exceptionnelle, en vue peut-être de lui soumettre quelque projet de cet ordre. Nous courons donc le danger de voir le problème passer au premier plan de la politique intérieure aux États-Unis.

Le gouvernement français et l'opinion publique française se montreront naturellement assez réticents à l'égard d'une formule de pacte atlantique. Déjà, les accords de Londres n'ont provoqué aucun enthousiasme. L'on peut évidemment répondre que la présence en Europe des armées américaines constitue un élément de sécurité véritable que nous recherchons, mais sans doute y a-t-il intérêt à ne pas trop souligner le fait aux yeux de l'opinion américaine pendant une année électorale. La politique des États-Unis prend certains risques, et il semblerait qu'aux yeux du Département d'État le pacte atlantique en soit la contrepartie. Peut-être va-t-il devenir l'un des enjeux de la lutte électorale. N'oublions pas, également, que l'actuelle administration américaine est condamnée. Dans ces conditions, si le texte en est vague et généreux, je ne vois pas qu'un tel pacte fût le dernier mot de la politique américaine à notre égard, mais, tout au plus, un instrument de collaboration future. C'est à ses développements concrets que nous le jugerons ; il devrait être le commencement d'une coopération plus étroite, et non pas la fin d'une espérance.

M. Bevin : Il me paraît extrêmement important pour nous de clarifier notre position sur ce point. Je ne suis pas, en principe, l'ennemi d'un pacte de l'Atlantique à la condition qu'il ne soit pas exclusif des garanties plus précises dont nous avons besoin. La conception américaine n'est pas très claire. Je ne crois pas, cependant, que les préoccupations électorales y tiennent une très grande place. Les Américains se demandent quelle doit être leur stratégie, et où ils doivent tracer la ligne de défense nécessaire à leur sauvegarde. Ils croient que cette ligne va de la Scandinavie jusqu'à la Grèce et jusqu'au Moyen-Orient, et se demandent quelle est la place qu'il convient de nous faire dans leur conception. À notre point de vue, il s'agit de se demander comment nous pouvons exploiter leur désir de sécurité dans l'hémisphère atlantique, comment nous pouvons obtenir de leur part

des armements, comment nous pouvons avoir accès à leurs ressources. Je voudrais que nous conduisions les Américains en sachant nous-mêmes où nous voulons aller, et je suis persuadé que nous arriverons à obtenir d'eux qu'ils nous suivent. Voilà qu'ils veulent un pacte de l'Atlantique : si nous résistons, ils seront déçus. Les Canadiens, qui connaissent bien les Américains, nous disent que ceux-ci sont particulièrement préoccupés de ce qui peut se passer au Groënland, et du Spitzberg aux Açores : d'où leur idée de faire entrer les Scandinaves dans la combinaison. À nos yeux, il est bien clair que cette conception entraîne un certain affaiblissement de l'appui prévu, et un certain glissement excessif vers le Nord. Quant aux Scandinaves, les Norvégiens seront sans doute d'accord, mais l'appui de la Suède est douteux, et l'on peut se demander si des tentatives de pression sur Stockholm n'auraient pas pour résultat de repousser davantage encore la Suède dans la neutralité. Évidemment, les Américains espèrent que leur conception du pacte atlantique attirerait un certain nombre de gens et contribuerait à renforcer leur défense.

Ne pourrions-nous attaquer le problème sous deux formes à la fois ?

Il y aurait, d'une part, la garantie européenne, dont M. Bidault a justement souligné le caractère vital, et, d'autre part, nous donnerions notre garantie aux États-Unis dans l'Atlantique, qui constitue pour eux un domaine essentiel. C'est un océan qu'il faut absolument contrôler pour éviter une reprise de la guerre sous-marine qui fut si menaçante pendant le dernier conflit. L'Islande, le Groënland, les Açores, sont des points essentiels pour nous. Notre alliance avec le Portugal, qui existe depuis 600 ans, a été d'une grande utilité pendant la guerre, et on peut se demander si celle-ci aurait pu être gagnée sans les Açores.

Le projet de pacte de l'Atlantique ne nous satisfait point pleinement, car les Puissances occidentales seraient mécontentes d'une garantie limitée. Les États-Unis, de leur côté, ne se contentent point de Bruxelles et voudraient quelque chose de plus étendu. Il semble donc que nous devrions rechercher deux garanties à la fois : celle des États-Unis en faveur de l'Union occidentale sur le continent européen, et, si nous l'obtenions, celle des Puissances occidentales dans un pacte atlantique qui donnerait satisfaction à l'Amérique. Je crois que cette double position donnerait satisfaction à tout le monde, et qu'elle correspondrait à ce que nous recherchons, en matière de défense régionale, dans le cadre de la Charte des Nations unies.

Il faut tenir compte de la psychologie des Américains. Ils ont leurs forces en Europe, et ils ont donc intérêt à une association avec nous. Mais, ce qui les attirera vraiment, c'est un traité avec l'Union occidentale qui engloberait l'Atlantique, et qui apporterait à l'opinion américaine les mêmes satisfactions concrètes que nous lui demandons vis-à-vis de l'Union occidentale. Ce qui me frappe, c'est que si nous persistons à vouloir nous maintenir uniquement sur le plan du traité de Bruxelles, les Américains considéreront que toute l'aide prévue vient d'eux. L'assistance n'aura pas de caractère mutuel. Il me semble que nous devrions chercher à traiter sur une base où, précisément, l'assistance serait plus mutuelle.

Parlant au nom du gouvernement britannique, je dirai que notre avis est à peu près le suivant : nous ne voulons pas d'un pacte purement atlantique qui ferait simplement de nous une base américaine, un avant-poste américain ; nous concevons des arrangements, qui ne soient pas à sens unique, mais qui comportent des avantages des deux côtés. De plus, de tels arrangements faciliteraient la collaboration ultérieure, aux États-Unis, avec une administration républicaine, si les Républicains reprennent le pouvoir. Quelles que soient nos ressources en hommes et en production, nous ne pouvons, budgétairement, assumer seuls tout le poids de l'organisation de notre défense, et il nous faudra le concours américain.

J'en viens donc à conclure qu'il nous faut essayer de voir ce que nous pouvons faire pour accentuer le caractère mutuel de la collaboration. Sans doute, les élections américaines nous causeront de grandes difficultés ; mais il est tout de même extrêmement remarquable que les conversations de Washington aient pu être engagées dès maintenant, sous la présente administration, en dépit des élections prévues.

Séance du 20 juillet
Suite de la discussion sur les conversations de Washington

M. Spaak : Les conversations de Washington m'ont surpris. Peut-être ont-elles commencé trop tôt. J'aurais préféré, pour ma part, que les Cinq allassent d'abord jusqu'au bout de leur effort commun avant de se tourner vers les États-Unis. Au cours des conversations elles-mêmes, il me semble que nos ambassadeurs n'ont peut-être pas tout à fait assez insisté sur le fait qu'une éventuelle guerre russo-américaine constituait un phénomène tout à fait différent de ce que nous avons vu en 1914 ou en 1939. Dans ces deux cas, il s'agissait d'un conflit européen, né en Europe. Cette fois-ci, il s'agit avant tout d'un conflit entre les États-Unis et l'URSS, dans lequel nous nous trouverions entraînés. Logiquement, les Américains devraient donc être moins préoccupés d'obtenir de nous des garanties que notre alliance. D'ailleurs, le discours du président Truman avait apporté une approbation morale aux représentants des cinq Puissances, et les États-Unis nous avaient assuré qu'ils nous apporteraient aide et soutien aussitôt que nous aurions démontré notre propre volonté de collaboration. Je me trouve donc en complet accord de vues avec M. Bidault quand celui-ci nous expose que nous avons moins besoin de pacte nouveau que d'une aide américaine concrète.

MM. Bevin et Bidault ont souligné tous les deux les difficultés psychologiques que soulève le pacte atlantique. Nous sommes obligés de penser à nos opinions publiques, surtout dans les pays où il existe un parti communiste puissant et actif. Je n'ai eu aucune peine à faire ratifier par mon Parlement le pacte de Bruxelles, dont il m'a été facile de souligner les différents caractères, défensif, culturel, social. Mais, si je devais défendre à la Chambre un pacte de nature purement militaire, où entreraient à la fois la Scandinavie, les États-Unis, le Groënland, l'Islande, l'opinion publique en Belgique y verrait une association très étroite avec certains aspects de la

politique américaine et en montrerait de l'inquiétude. Elle aurait l'impression que nous pouvons être entraînés sans exercer notre influence. D'autre part, on ne voit guère ce qu'un tel pacte ajouterait à la force de notre position actuelle si, militairement, les États-Unis ne sont point capables d'une intervention puissante.

Mais, si les États-Unis attachent une grande importance à un pacte atlantique et en font la condition d'une intensification de leur effort militaire, nous nous trouverions en présence d'un argument de poids et l'on ne pourrait rejeter facilement leurs propositions. En tout cas, il serait sage de leur demander : quel intérêt la combinaison présente-t-elle pour nous ? Quelle aide nous offrez-vous en échange ? C'est ce que M. Bidault disait tout à l'heure, et il faudrait faire de cette aide une condition *sine qua non*.

M. Bevin a lancé une idée intéressante à creuser, il a proposé de jumeler les deux pactes, d'obtenir l'adhésion des États-Unis au traité de Bruxelles moyennant notre propre adhésion au pacte de l'Atlantique. Il y aurait là, incontestablement, un pas en avant. On peut d'ailleurs se demander si l'évolution de la Scandinavie est suffisamment avancée pour que l'on puisse compter sur son concours.

En résumé, notre effort doit porter moins sur des garanties juridiques que sur l'appui militaire des États-Unis, qui ne doit pas se traduire seulement par la présence d'observateurs auprès du Comité militaire permanent de Londres, mais par une aide véritable en matière de défense. Car, si le conflit éclate entre les Russes et les Américains, c'est en Allemagne qu'il se produira, et les Américains ne nous ont pas encore dit comment ils y envisageaient notre défense commune. Il faut donc rester sur le terrain pratique, s'efforcer de connaître la position actuelle de la Norvège et du Danemark et tenter de savoir quel sera l'effort américain dans le cadre du pacte atlantique dont il est question. Quant à ce qui est d'un acte diplomatique nouveau, je ne vois pas qu'il y ait urgence ni nécessité à le conclure, il importe de consolider d'abord l'accord établi entre nous.

Le Baron Van Boetzelaert : Nous assistons actuellement à une évolution de la psychologie américaine qui est sans précédent dans l'histoire. La résolution Vandenberg et les comptes rendus des conversations de Washington nous montrent que les États-Unis sont prêts à venir à l'assistance de l'Europe. Il ne semble pas, toutefois, qu'il puisse s'agir d'une aide immédiate. Les Américains songent plutôt à un traité du genre du traité de Rio de Janeiro. Ce serait sans doute une erreur de notre part de ne pas saisir la perche qu'ils nous tendent, même s'ils n'accompagnent point leur offre d'un programme d'assistance immédiate. Nous avons plutôt intérêt à explorer les avenues qu'ils ont ouvertes et à examiner notamment si nous n'obtiendrions pas plus facilement ce que nous voulons des États-Unis au cas où la Scandinavie serait prête à entrer dans la combinaison. Pour ma part, je serais donc partisan de saisir l'offre qui nous a été faite.

M. Spaak : Je suis d'accord avec mon collègue néerlandais : il faut éviter de heurter les États-Unis, si nous sommes l'objet d'une offre ferme, et il est possible que l'on aboutisse plus facilement si le Danemark et la Norvège

apportent leur adhésion. Mais la conception des États-Unis paraît être celle qui a présidé à la rédaction du traité de Rio. Cela peut se défendre quand il s'agit du continent américain où tout le monde doit faire face aux mêmes périls, c'est-à-dire au danger communiste, et où toute autre menace reste singulièrement lointaine. Il est clair que, pour nous, une telle conception est insuffisante. Le principe général dont nous devons nous inspirer, est celui de l'assistance automatique. Or, dans le cas d'une guerre russo-américaine, nous nous trouverions immédiatement en première ligne, et peut-être ne recevrions-nous qu'un secours tardif. Notre problème est donc de ne pas avoir à attendre l'arrivée des Américains, mais de les mettre en première ligne dès maintenant. De nouveaux pactes ne seraient pas sans danger ; par le pacte de Bruxelles, nous avons pris un premier risque, et il s'agit maintenant de bâtir notre force militaire commune ; mais étendre nos engagements et prendre des obligations juridiques qui nous lieraient de plus en plus à la politique des États-Unis en nous mettant à leur avant-garde, cela me paraît singulièrement difficile, et comporter bien des dangers, pour pas grand-chose en échange. Évidemment, il reste toujours le danger isolationniste auquel nous devons faire attention : sans quoi, je dirais que le pacte proposé est à peine justifié pour nous. En tout cas, il s'agit de quelque chose qui diffère profondément de nos espoirs, puisqu'à l'origine nous escomptions purement et simplement un rattachement des États-Unis au pacte de Bruxelles. La réaction de M. Bidault et la mienne sont donc les mêmes : il convient de nous montrer prudents et d'étudier de très près ce dont on nous parle. Voit-on, par exemple, le Luxembourg signer des pactes avec le Groënland et l'Islande ? D'autre part, il est fort important d'introduire dans la négociation cet élément essentiel qu'est l'assistance automatique. Un petit pays comme la Belgique ne peut s'engager que s'il est assuré d'une telle assistance ; à première vue, il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages pour nous à nous engager avec une grande puissance sans que cet automatisme nous soit garanti.

M. Bevin : Tâchons de préciser de façon concrète ce que nous voulons. Il est important à nos yeux de ne pas compromettre l'intérêt que nous portent les Américains, et d'engager ceux-ci toujours davantage. L'utilité du pacte atlantique, c'est qu'il garantit la protection de leurs propres côtes, et non pas seulement celles de l'Europe ce qui est un élément important pour la présentation d'un traité au public américain. En outre, peut-être y a-t-il là un moyen de nous agréger la Scandinavie.

Pour le moment, il me semble que nous pourrions essayer d'arracher aux États-Unis un engagement plus précis, davantage propre à consolider le pacte de Bruxelles. Assurément, cela n'est pas facile pendant une année électorale, mais il n'y a pas lieu de désespérer. Les incertitudes que montrent les Américains ne doivent pas nous empêcher de les encourager, pendant que nous poursuivons l'amélioration de notre défense sur le plan militaire. Il faut nous rendre aussi indépendants que possible, afin de pouvoir négocier, même avec nos partenaires, sur un pied de plus grande égalité. Je suis également d'accord avec M. Spaak pour penser qu'il convient de faire mieux comprendre à l'Amérique qu'elle a besoin de nous. Quant à

la participation du Canada à un pacte de défense, elle est d'un intérêt vital pour nous, non pas à cause de son matériel humain, qui est faible, mais en raison de ses ressources immenses en matières premières et de sa position géographique.

Je ne cacherai pas que je suis plutôt déçu par un projet de pacte atlantique influencé par le traité de Rio de Janeiro. D'autre part, aucun arrangement n'a été prévu jusqu'ici en Allemagne occupée, alors que nous ne savons pas quand nous aurons un accord avec les Etats-Unis ; et pourtant, comme l'a fait observer M. Spaak, s'il se produit un conflit, nous nous y trouverons tout de suite engagés. Cent fois les Américains m'ont demandé : combien la Grande-Bretagne peut-elle tenir ? Je leur ai répondu : Pas un jour, il faut que vous entriez en action aussitôt, nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'attendre qu'il se produise un nouveau « Peal Harbour ». J'ai toujours été très franc avec le général Marshall, je lui ai toujours déclaré catégoriquement qu'il nous était impossible de mettre sur pied un système de défense pour permettre aux Américains de réfléchir, ou de succomber sous le poids de dettes de toutes espèces pendant que périt notre économie.

Si nous parvenons à aiguiller les discussions de Washington vers un accord qui nous offre plus de garanties et ceci simultanément avec une action concertée pour le développement de nos ressources militaires, nous pourrions alors, nous autres Européens, examiner s'il nous est possible d'étendre le pacte de Bruxelles, et comment l'on pourrait concevoir un pacte atlantique auquel viendraient s'agréger d'autres Puissances. L'attitude des États-Unis à cet égard est incertaine et nous ne savons pas si nous réussirons à leur extorquer des engagements plus concrets. Mais il faut éviter de leur donner l'impression que nous sommes tièdes ou que nous jetons de l'eau froide sur leurs propositions, ce qui ne manquerait point de les faire reculer.

Nous sommes en présence d'une chance à ne pas négliger, et il faut procéder à un examen plus détaillé de la question. Nos ambassadeurs à Washington se trouveront gênés si nous ne clarifions pas un peu l'attitude de nos gouvernements. Mais ce n'est pas ici que nous pouvons le faire, pendant le court délai qui nous est imparti, en confiant l'étude du problème à un sous-comité. Il me paraît préférable de confier la question à la Commission permanente de Londres. Nous lui dirons que nous voulons quelque chose de différent du traité de Rio et une discussion plus serrée et plus efficace de la garantie américaine à l'Union occidentale. Parallèlement, il est important de poursuivre l'œuvre entamée entre les Cinq : si nous pouvons faire état de progrès réels, notre position s'en trouvera singulièrement améliorée, et notre propre secours augmentera d'importance.

M. Bidault : Je suis d'accord avec la substance des déclarations de M. Bevin ainsi qu'avec les conclusions de M. Spaak ; mais je voudrais dire qu'il convient d'être prudents en ce qui concerne le sérieux de la politique américaine, qui est soumise à bien des variations, et, par conséquent, le sérieux du projet de pacte atlantique. Je redoute qu'une telle proposition, substituée à un appui plus concret, n'ait pour résultat, si nous nous n'y

rangeons trop facilement, de rassurer et de satisfaire à bon compte la conscience américaine, tout en nous nourrissant de viandes creuses… Ce pacte atlantique, dont nous parlons, c'est un animal fabuleux, une licorne ; aucun texte ne nous a été soumis. Avant de prendre des engagements graves, il faut savoir exactement ce qu'on a dans l'esprit.

Quant au traité de Rio de Janeiro, M. Spaak a justement indiqué qu'il ne constituait pas un exemple satisfaisant. Les États-Unis eux-mêmes, si je m'en souviens bien, n'en ont pas été contents, et l'opposition des pays de l'Amérique du Sud a empêché d'y inscrire quelques-unes des dispositions auxquelles Washington tenait le plus. Je ne vois donc point de raison de considérer comme une merveille ce que le Département d'État lui-même a jugé médiocre.

J'insiste également sur la prudence que commande la situation à Berlin. Nous avons fait un pacte de sécurité parce que nous sentions notre sécurité menacée. Mais il ne faut point que des traités nouveaux créent des périls nouveaux. Chez certains, le soupçon provoque la colère. Réfléchissons donc avant de conclure : et ne perdons point de vue que les risques doivent être compensés par des garanties. Les informations que je reçois de Washington montrent un singulier défaut de sens des réalités chez les représentants du Département d'État.

(M. Bidault donne alors lecture du paragraphe 2 du télégramme nº 3218 de Washington, où il est question de mettre l'embargo sur certains chargements de caoutchouc destinés à l'URSS)[1].

Si c'est avec de tels procédés que Washington pense rassurer l'Europe, et si c'est sur de telles bases que l'on conçoit un pacte atlantique il sera bien difficile d'obtenir que les opinions et des gouvernements européens s'y intéressent.

M. Bevin : Le plus piquant de l'affaire du caoutchouc, c'est que les Russes viennent de nous en acheter 170 000 tonnes et qu'ils ont exigé de les payer en dollars américains bien qu'ils aient de la livre en abondance.

M. Bidault : J'en viens à ma conclusion : il faut prendre grand soin de ne pas décourager les États-Unis, et de ne point leur donner l'impression que nous prenons en mauvaise part leurs suggestions, ce qui pourrait offenser leur susceptibilité. Mais nous en sommes actuellement à une besogne d'exploration qui peut, sans inconvénient, être poursuivie pendant un certain temps. La proposition de M. Bevin est sage : c'est une excellente idée de faire examiner le problème dans son ensemble par la Commission permanente de Londres, et nous verrons le résultat de ses travaux. L'ambassadeur de France à Washington nous envoie des informations où l'esprit français de logique et de système parvient à mettre un certain ordre ; mais la lecture des comptes rendus complets laisse une impression de confusion et même de bafouillage. Il sera excellent d'y voir plus clair.

Le Baron Van Boetzelaer : Les cinq ministres des Affaires étrangères sont donc d'accord pour inviter la Commission permanente de Londres à

[1] Voir document nº 47.

étudier les comptes rendus des entretiens de Washington, à en dégager les traits essentiels, et à élaborer, en s'inspirant des idées échangées au cours de notre discussion, un projet de directives concertées pour les représentants des cinq Puissances à Washington, projet qui sera soumis aux gouvernements.

Troisième partie : Rapport du Comité militaire permanent

Les cinq ministres des Affaires étrangères prennent alors connaissance du rapport établi par le Comité militaire permanent sur son activité depuis sa création, rapport que le colonel Mallaby, secrétaire du Comité, résume en quelques phrases.

Une très brève discussion s'engage ensuite, dont voici les points essentiels :

M. Bevin : Pouvez-vous nous indiquer si l'inventaire des ressources des Cinq est à peu près terminé, ce qu'il révèle, ce que l'on doit penser de notre capacité industrielle, et si la tâche de reconstruction militaire qui nous attend est particulièrement ardue ?

Le colonel Mallaby : L'inventaire est terminé, sauf en ce qui concerne le Royaume-Uni qui n'a pas encore répondu à notre questionnaire. Il révèle avant tout la complète insuffisance de nos armements actuels. Notre capacité industrielle, en ce qui concerne la fabrication de certaines armes, n'en est pas moins réelle. Quant à la tâche qui nous attend, elle est immense, et ses répercussions budgétaires atteindront une grande ampleur.

M. Spaak : Il me semble qu'il y a trois questions principales à considérer : l'organisation des armées, la standardisation des armements, l'organisation du commandement.

Le colonel Mallaby : L'organisation du commandement est la première que nous ayons considérée car il nous semble qu'elle doit être réglée tout d'abord : après quoi, il sera plus facile d'établir des plans.

En ce qui concerne l'harmonisation des armements, le sous-comité de l'air a obtenu des résultats très sérieux facilités par le fait que toutes les aviations occidentales empruntent actuellement des méthodes et des types anglais. En matière de standardisation, nous sommes moins avancés, mais nous venons de constituer un nouveau sous-comité spécial, qui est appelé à obtenir rapidement de bons résultats dans le domaine de l'artillerie, notamment en ce qui concerne Benelux.

M. Spaak : J'aimerais mettre dans cette discussion quelques buts précis et quelques dates. À un moment où nous autres Belges nous sommes obligés de modifier l'organisation de notre armée, je voudrais être sûr que cela se fasse conformément à la politique générale des alliés. Je pense qu'il convient donc de prévoir une nouvelle réunion des ministres de la Défense nationale.

M. Bidault : Le communiqué du 17 avril a prévu qu'ils se réuniraient toutes les fois que cela serait nécessaire, mais sans établir de périodicité.

Le colonel Mallaby : Je pense que vers la fin du mois d'août, nous serons prêts à soumettre à leurs délibérations un certain nombre d'éléments importants, notamment en ce qui concerne la conception stratégique générale et le commandement.

Le Baron Van Boetzelaer : Je propose donc que nous invitions les ministres de la Défense nationale à tenir une nouvelle réunion à la fin du mois d'août pour y examiner tout spécialement les deux problèmes dont vient de parler le colonel.

M. Bidault : Je demande qu'on y ajoute la question du financement des commandes d'armements, qui présente une importance particulière.

M. Spaak : Quelle est exactement la position des observateurs américains auprès du Comité militaire permanent de Londres ?

M. Bevin : J'ai discuté la question avec M. Douglas, et, avant mon départ de Londres, il m'a téléphoné pour m'indiquer que le Département d'État avait décidé d'accepter l'invitation officielle des Cinq, et que les officiers de la mission militaire américaine participaient aux travaux et aux discussions, comme les membres du Comité, mais sans voter.

M. Spaak : Il y a là un terrain pratique à cultiver pour attirer davantage les Américains vers nous. Il faudrait également étudier ce que les Américains sont disposés à faire en zone allemande occupée s'il s'y produisait un conflit.

Quatrième partie : Sécurité

M. Bidault propose de renvoyer la question devant la Commission permanente de Londres. Il constate que Paris est actuellement le meilleur centre en ce qui concerne la documentation sur le mouvement communiste, et que c'est donc à Paris qu'il conviendrait de se réunir si la discussion doit être menée en commun.

M. Spaak se déclare d'accord avec un préjugé favorable, et il est convenu que la Commission permanente de Londres étudiera la question, en lui donnant une priorité.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

55

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2725-2729. *Londres, 20 juillet 1948, 20 h. 05*

Réservé. (*Reçu* : le 20, 21 h. 45)

La démission du Cabinet provoque en Angleterre un sentiment de stupeur. On n'ignore pas les difficultés de la tâche de M. Schuman et de son gouvernement. Mais à observer l'habileté avec laquelle il avait franchi les obstacles qui s'accumulaient sans cesse sous ses pas, on était convaincu que c'était à lui qu'il appartiendrait de guider le pays durant la période de danger international où nous sommes entrés.

L'événement d'hier soir a soulevé une profonde inquiétude et beaucoup se demandent si l'opinion française a conscience de la gravité des problèmes qui peuvent se trouver posés d'un moment à l'autre.

Certains évoquent la situation où se trouvait la France en 1938 au moment de l'*Anschluss*.

Je me permets de dire que, du point de vue de nos affaires extérieures et de la sauvegarde des intérêts primordiaux du pays, il est indispensable que la crise ministérielle soit rapidement résolue.

Nous avons pu jusqu'à présent exercer une influence modératrice dans les conversations tripartites de Londres. Si les décisions capitales que peut appeler l'affaire à Berlin devaient se prendre en dehors de nous, nous aurions, j'en suis convaincu, tout à perdre et rien à gagner. La Grande-Bretagne, laissée face à face avec les États-Unis et manquant à la fois du soutien et de l'optique continentale, ne serait peut-être plus en mesure de leur faire entendre seule la voix de la prudence, et les décisions qui interviendraient ainsi n'en affecteraient pas moins, que nous le voulions ou non, notre sécurité et notre vie même.

Dans la mesure, d'ailleurs, où les chances d'un dénouement possible de la crise dépendraient de la promptitude des décisions alliées, il est évident que l'absence d'un gouvernement français jouissant de sa pleine autorité est chose grave.

Interrogé par M. Douglas et par sir William Strang, je leur ai répondu que si la note demeurait dans les lignes dont nous étions convenus hier, je ne doutais pas que, quel que fût le gouvernement qui serait formé, elle aurait d'une manière générale son approbation. Si non, et sous réserve de ce que Votre Excellence avait pu (...)[2] à M. Bevin, je ne voyais pas

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : « *M. Maillard, ne pas diffuser* ».

[2] Lacune de déchiffrement.

comment la question pourrait être traitée comme une simple affaire courante.

J'aurais besoin de savoir ce qui a pu être décidé à cet égard.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

56

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1646. *Washington, 20 juillet 1948.*

Par une communication en date du 18 juin vous avez bien voulu me prier de vous faire savoir dans quelle mesure il me semblait que les États-Unis eussent désormais tendance à s'intéresser moins directement à l'évolution des affaires de l'Amérique Latine.

La dernière guerre mondiale et l'abandon de l'isolationnisme qu'elle a entraîné, en contraignant les États-Unis à se détourner de leurs objectifs continentaux traditionnels pour prendre une part active et chaque jour grandissante aux affaires du monde entier, ont évidemment contribué à faire passer au premier plan de leurs préoccupations l'Europe d'abord, l'Extrême-Orient ensuite. Dans la mesure où l'Amérique du Sud ne présente pas aux yeux de Washington de difficulté politique qui doive être résolue en première urgence, l'intérêt que l'on porte ici à ses problèmes a été toutefois moins diminué que mis en veilleuse. L'attention vigilante qu'apportent les États-Unis à suivre les méandres de la politique sud-américaine ne me paraît pas en effet s'être notablement relâchée.

Le désordre persistant en Amérique centrale, la part qu'y jouent le Venezuela et Cuba, les événements du Paraguay et du Pérou, l'agitation anti-américaine en Uruguay, les difficultés que rencontre le régime Dutra au Brésil ne sont évidemment pas sans préoccuper Washington, où l'on paraît déterminé à intervenir avec discrétion et fermeté dans les questions susceptibles d'intéresser plus directement la sécurité des États-Unis[2]. L'action de ceux-ci s'est fait notamment sentir dans le dénouement de l'insurrection de Costa Rica. Sans doute la reconnaissance du gouvernement de Managua ne décèle-t-elle pas par ailleurs le simple désir de se conformer

[1] Dépêche communiquée aux Ambassades de France à Rio de Janeiro et de Buenos Aires, ainsi qu'à 25 destinataires sous bordereau collectif nº 541. Note manuscrite : « *Ronéoter (aussitôt le résumé fait)* ».

[2] Au sujet de cette agitation en Amérique centrale, voir l'intéressante dépêche nº 218 du ministre de France à Guatémala du 19 juillet 1948 (non reproduite) où il explique que le mouvement révolutionnaire est, dans son essence première, démocratique, social et national mais qu'il faut la replacer dans un cadre plus vaste des relations Est-Ouest. Toutefois, il ne pense pas que cette agitation pourrait donner lieu à des désordres trop importants, tant est grande la force de modération des États-Unis.

à l'une des décisions de la conférence de Bogota. L'attitude américaine vis-à-vis des dictateurs du Honduras et de Salvador sera sans doute également dominée par le désir de ne pas permettre à la politique guatémaltèque d'intervention à remporter dans ces deux républiques le succès que recherche le Dr Arevalo. La correspondance de notre Ambassade au Mexique a, par ailleurs, rappelé au Département la volonté américaine de ne tolérer dans ce pays aucun désordre grave.

Après l'accueil mitigé fait à Bogota à la délégation américaine, et qui manifestait la sympathie décroissante des Républiques comme leur intention de contester la primauté des États-Unis dans la politique de l'hémisphère, les émeutes parurent à ce pays-ci une humiliation supplémentaire, et l'on redouta pendant quelque temps que la conférence tournât au désastre. Pour désagréable qu'en ait été l'atmosphère, les réunions ne se sont toutefois pas achevées sans que les États-Unis eussent atteint leurs objectifs essentiels par le vote de la charte de l'Organisation des États américains, de la convention économique et de la déclaration sur la préservation de la démocratie sur le continent. Sans s'être d'autre part engagée ouvertement sur la question coloniale, la délégation américaine estime que son action modératrice avait influé de façon décisive sur le vote d'une déclaration d'après elle platonique, et dont la mise en application n'a pas encore commencé.

Quand M. Marshall demanda non sans rhétorique, lors de la première réunion du Comité de direction de la conférence, si l'ordre du jour de celle-ci ne comprenait pas un paragraphe permettant à l'assemblée de traiter le problème des activités subversives dans cet hémisphère, les représentants du Chili, du Pérou et du Brésil s'associèrent à son désir de provoquer le vote d'une condamnation du communisme. Les dictatures les plus marquées de l'Amérique Latine, celles du Paraguay, du Nicaragua et de la République Dominicaine se montrèrent malheureusement d'aussi enthousiastes soutiens de cette politique. Fidèle à sa doctrine de la « position intermédiaire » l'Argentine refusa au début de s'y associer tandis qu'un groupe de pays comprenant le Guatemala et le Mexique, et dont le Venezuela prit la tête, déclarait que la véritable menace subie par les institutions démocratiques en Amérique venait non de la gauche, mais de la droite. Les débats confus qui s'en suivirent provoquèrent toutefois le triomphe de la thèse américaine, et depuis la déclaration de M. Marshall rejetant sur le communisme la responsabilité des désordres de Bogota il a été entendu non sans euphémisme que le communisme, principal facteur de trouble de l'hémisphère, s'appliquait à envenimer les relations des États de l'Amérique Latine avec les États-Unis.

L'opposition constitutionnelle ne se traduisant généralement en Amérique du Sud que par des complots, les partis communistes tirent d'elle des moyens d'actions hors de proportion avec leur force propre dans des pays où ils ne représentent en général qu'une faible portion des corps électoraux. L'URSS étant loin, et du reste incapable d'apporter à l'Amérique Latine une aide économique réelle, les communistes trouvent leur principal point d'appui dans l'attirance qu'ils exercent sur les vastes courants de troubles

et de mécontentements, qui agitent en profondeur presque toutes les Républiques, dont ils semblent caractériser au premier chef la vie publique.

L'inquiétude présente semble avoir plusieurs sources. Il aurait été d'abord inconcevable que l'Amérique Latine ne ressentît pas l'appel d'une époque révolutionnaire, quand tant de gouvernements viennent d'être renversés, tant de valeurs anciennes déracinées. Un continent largement peuplé d'Indiens ne pouvait ne pas connaître le contrecoup du mouvement qui soulève contre leurs anciens maîtres blancs les peuples de l'Asie du Sud-Est.

Le mécontentement sud-américain se fait jour, semble-t-il, dans trois directions : par l'aggravation du nationalisme, par la croissance de partis populaires et par celle d'un fort mouvement syndicaliste dans différents pays. Le nationalisme, et ce n'est pas là son aspect le moins significatif, semble se manifester aujourd'hui moins par des revendications de vanité que par une tendance à la mise en œuvre de vastes projets d'industrialisation et par une hostilité manifeste à l'égard de la domination « impérialiste » des pays en question par des intérêts et par des États étrangers, et singulièrement par les États-Unis. Les partis politiques qu'il favorise font à leur tour appel aux masses en préconisant le changement de l'ordre social et la poursuite d'un meilleur niveau de vie, en mêlant les termes de liberté et d'égalité, mais en mettant l'accent davantage sur celle-ci plutôt que sur celle-là. Enfin les syndicats qui se sont formés avec la connivence ou du moins la tolérance de plusieurs gouvernements se sont montrés foncièrement nationalistes, vigoureusement anti-impérialistes ; en fait, ils tombent presque toujours sous la coupe d'un des partis populaires.

C'est à ces forces nationales mal canalisées que le communisme fait appel. Sa propagande, active dans les *Trade Unions*, tend à exaspérer dans les groupes raciaux, indiens ou nègres, l'esprit de classe et le nationalisme. Les diverses représentations soviétiques en Amérique du Sud secondent son action en distribuant soit des brochures de propagande, soit la traduction de publications soviétiques, soit des bulletins d'information abondamment diffusés parmi les leaders des organisations syndicales et populaires.

L'attitude de la délégation des États-Unis à Bogota a démontré l'intérêt attentif et inquiet avec lequel on suit ici le développement des activités communistes en Amérique du Sud. Plus que le Kremlin et ceux qui lui obéissent, c'est toutefois le régime du général Perón qui fait aujourd'hui figure d'ennemi numéro un des États-Unis dans cette partie du continent. On ne sous-estime ici ni son importance, ni sa force d'attraction. Malgré sa démagogie, son gouvernement est en effet le premier gouvernement argentin qui ait marqué un intérêt avoué et constant pour le bien-être de la classe ouvrière. Ses réalisations dans le domaine social sont vantées à son de trompe dans l'Amérique du Sud par les « attachés pour le travail » que comptent les ambassades argentines et qui, recrutés généralement parmi les éléments de second ordre du mouvement syndicaliste argentin favorable à Perón, établissent des contacts permanents avec les leaders locaux des « *Trade Unions* » à l'encontre desquels ils ont peut-être des moyens de

pression extrêmement persuasifs. L'action ainsi entreprise suffit partiellement à expliquer l'attrait indéniable qu'exerce le général Perón sur diverses nations sud-américaines, et auquel contribue certainement par ailleurs sa résistance ouverte à la politique des États-Unis.

On sait la longue histoire des démêlés politiques de Buenos Aires et de Washington et des desseins ambitieux qui, conditionnés par le soutien financier des États-Unis, n'ont pu finalement aboutir. Utilisant au maximum les difficultés des États-Unis, l'Argentine n'en a pas moins joué, après comme avant sa reculade de Rio de Janeiro, la carte de la « 3e position » avec une souplesse remarquable, faisant alterner une lutte implacable contre la prépondérance économique de Wall Street, avec le souci constant de ne pas pousser à l'extrême sur le plan politique des mesures de provocation à l'égard d'un pays qui demeure le seul rempart efficace du continent contre le communisme et contre une agression éventuelle.

La correspondance récente de notre ambassade à Buenos Aires a signalé au Département les améliorations récemment obtenues par le gouvernement argentin dans le domaine politique comme les inquiétudes croissantes que lui valent ses difficultés financières. Mais on n'est pas dupe ici des succès politiques du gouvernement Perón, que l'on veut abattre, et dont la perte de prestige subie par l'Argentine à la conférence de Bogota a du reste démontré la faiblesse aux autres Républiques sud-américaines. Le gouvernement de Washington entend se faire une arme de sa puissance économique et financière pour pousser à la chute d'un régime dont le maintien lui paraît dangereux pour la tranquillité de l'Amérique du Sud, et plus encore pour la sécurité des États-Unis dans la poursuite de leur politique mondiale.

Les pays de l'Amérique Latine s'attendaient au début de l'année à ce que les États-Unis accomplissent à leur profit un effort financier comparable à celui qui avait été affecté au relèvement de l'Europe, et ils escomptaient recevoir d'eux les moyens tant de financer leurs exportations que d'industrialiser des contrées exportatrices de produits qu'elles ne peuvent transformer et dont, l'Argentine mise à part, l'économie est rudimentaire. Mais la volonté de Washington de ne se laisser détourner par aucune considération de la priorité nécessaire au relèvement de l'Europe provoqua rapidement une désillusion et une rancœur que plusieurs gouvernements articulèrent hautement. L'Amérique Latine espérait toutefois que la conférence de Bogota fournirait à l'Amérique du Nord désireuse malgré tout, pensait-on, de reprendre son magistère moral l'occasion de libéralités qui ne se produisirent pas. Ce fut une grande désillusion pour la conférence, le 8 avril, que de devoir admettre que la contribution directe des États-Unis au relèvement de l'hémisphère se bornerait à l'augmentation de cinq cents millions de dollars des disponibilités de l'Exim Bank pour l'Amérique Latine. Les chiffres fabuleux de l'ERP sonnant encore dans leur mémoire, les délégués latins ne se montrèrent guère réceptifs à ce qui leur parut une concession sans valeur.

On n'a cependant pas à Washington l'impression de négliger dans le domaine économique les autres membres de l'Union panaméricaine autant

que ceux-ci le prétendent ; et, tout en reconnaissant l'impossibilité de leur conserver les balances commerciales extrêmement favorables dont ils avaient bénéficié pendant la guerre, on estime avoir fait le possible durant les années d'après-guerre pour leur procurer dans le domaine des échanges des rentrées de dollars substantielles. La balance commerciale des États-Unis avec les pays de l'Amérique Latine pour les années 1938, 1944 et 1946, dernière année pour laquelle on possède, paraît-il, des statistiques complètes, s'est du reste établie comme suit :

	1938		1944		1946	
	Excédent d'importations	Excédent d'exportations	Excédent d'importations	Excédent d'exportations	Excédent d'importations	Excédent d'exportations
Argentine		46.084	147.873		1.196	
Bolivie		4.528	26.236		2.292	
Brésil	35.976		74.560		51.616	
Chili	3.665		101.862		6.654	
Colombie	8.536		44.323		10.912	
Costa Rica		1.347		5.004		12.024
Cuba	29.360		219.619		50.912	
République Dominicaine	49		2.663			9.258
Équateur		727	822			9.007
Salvador	2.146		7.879		1.471	
Guatemala	2.668		7.474		8.111	
Haiti		675	3.232		5.128	
Honduras		600		1.704		9.240
Mexique		12.986		59.932		271.953
Nicaragua		329		1.063		5.686
Panama		6.813		21.165		40.578
Paraguay	692		1.784			1.754
Pérou		4.079		6.375		27.429
Uruguay		309	29.000		363	
Vénézuela		32.246		32.766		91.899

Les achats de matières premières effectués en Argentine pour l'Europe ont donc encore procuré à ce pays en 1946 un excédent d'exportations aux États-Unis de plus d'un million de dollars, alors que sa balance commerciale en 1938 était déficitaire de 46 millions. La balance commerciale des États-Unis avec le Brésil, le Chili, la Colombie, Cuba, Salvador, Guatemala

reste favorable à ces pays. La Bolivie, Haïti, l'Uruguay étaient voici deux ans dans une situation meilleure qu'en 1938. La balance commerciale est, par ailleurs, devenue négative en ce qui concerne les intérêts de la République Dominicaine et du Paraguay. Et le déficit des échanges avec Costa Rica, l'Équateur, le Honduras, le Nicaragua, Panama, le Pérou et le Venezuela marque, au détriment de ces contrées, un déficit accru dans des proportions considérables ; il est devenu catastrophique dans le cas du Mexique, dont les importations de produits américains ont passé en huit ans de 12 986 000 à 217 953 000 dollars et qui vient de se trouver acculé à la dévaluation de sa monnaie.

Non seulement les États-Unis estiment les difficultés actuelles de l'Amérique Latine un accident nécessaire, mais ils entendent faire contribuer positivement celle-ci au redressement de l'Europe, et se servir de l'ECA[1] pour faire pression sur elle afin d'obtenir l'octroi de crédits sud-américains aux pays bénéficiaires du plan Marshall. Quand celui-ci fut discuté à Washington, ses auteurs avaient précisé que d'autres pays que les États-Unis devraient apporter leur aide à l'Europe, et leur point de vue n'a pas varié. Le Brésil pourrait notamment, dans l'esprit du gouvernement américain, augmenter le plafond des accords de paiement. Ce pays-ci désire que l'Argentine non seulement fasse de même, mais accorde à l'Europe, des crédits substantiels ; et il entend utiliser à fond la pénurie de l'Argentine en dollars pour l'amener à céder ; les États-Unis ont même arrêté partiellement leurs échanges avec ce pays, malgré les dispositions de la Charte de l'ITO[2].

Désireuse, d'autre part, d'être agréable au Congrès, et afin de pouvoir affirmer à celui-ci que les États-Unis ne financent pas la totalité des exportations de l'Amérique du Sud vers l'Europe, l'ECA veut essayer de compenser les exportations de l'Amérique du Sud vers l'Europe par celles de ce continent vers l'Amérique du Sud. Ses administrateurs souhaiteraient contrôler un vaste système de compensation entre l'ensemble de l'Europe et l'ensemble de l'Amérique Latine, ou, à tout le moins, développer à l'extrême la pratique des accords commerciaux bilatéraux. Cette procédure, qui ne comporte aucun désavantage pour les pays européens bénéficiaires de l'ERP[3], ne contribue par contre en rien à apaiser la soif de dollars des pays de l'Amérique Latine, et elle est pour ceux-ci un autre motif de mécontentement.

Un vif conflit oppose enfin les États-Unis à l'Argentine sur la question des prix, beaucoup plus élevés, on le sait, en Argentine qu'aux États-Unis. Là encore il s'agit peut-être moins, pour l'ECA, de raisons relevant de la politique générale américaine et du souci des convenances que de la crainte du Congrès. L'ECA ne veut pas, en tout état de cause, que les nations bénéficiaires de l'ERP achètent plus cher en Argentine qu'aux États-Unis et dans les autres pays de l'hémisphère, et elle n'entend pas financer le plan quinquennal argentin de « libération économique » en fournissant aux pays

[1] E.C.A.: *European Cooperation Agency*.

[2] I.T.O.: *International Trade Organisation*.

[3] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

européens des dollars qui seraient employés, comme l'année dernière, à payer à l'IAPI[1] plus de $4.00 du blé pour lequel les producteurs argentins reçoivent de leur gouvernement de $1.21 à $1.37, seulement. On s'affirme ici résolu à utiliser au mieux les récoltes du Canada et des États-Unis, qui s'annoncent excellentes, pour ne pas céder aux rebuffades et aux menaces de M. Miranda, et ne pas payer le blé plus cher que son prix de revient sur le marché de Chicago, plus le coût du transport vers les ports du golfe du Mexique. Aussi bien tant que le problème des prix ne sera pas réglé, l'Argentine sera-t-elle hors d'état de déterminer les sommes qui lui reviendront sur l'ECA. On estime en tout cas que même si elle acceptait les prix de concurrence requis par l'ECA le déficit annuel des pays du plan Marshall dans leurs échanges avec elle serait au moins de 500 millions. Si elle refusait de s'incliner, le prélèvement supplémentaire sur les ressources de l'ECA qui s'en suivrait approcherait sans doute de 250 millions de dollars par an, et l'on conçoit que les États-Unis se refusent à débourser à son profit durant les quatre ans assignés au plan Marshall un milliard de dollars supplémentaire, qui risquerait du reste d'accroître l'inflation non seulement en Argentine mais aux États-Unis. Si la ligne de conduite de ce dernier pays est en l'occurrence compréhensible, peut-être gagnerait-elle à être poursuivie avec une rigueur moindre que celle dont fait preuve M. Struve Hensel, représentant de l'ECA à Buenos Aires, et qui suscite au Département d'État de discrètes critiques. La pénurie aiguë de dollars où se trouve l'Argentine et qui, d'après la Chambre de commerce de Buenos Aires, s'est traduite en 1947 par un déficit de sa balance commerciale de 500 millions de dollars environ, devrait en effet permettre à l'ECA de parvenir à ses fins et d'obtenir de ses antagonistes des concessions autrement substantielles que celles qu'a rapportées au Département la dépêche nº 517/AM du 29 juin de notre Ambassade en Argentine.

Le gouvernement américain traite donc aujourd'hui avec une fermeté accrue les pays de l'Amérique Latine, qui ne sauraient afficher à son égard une indépendance autre que verbale ; mais rien ne permet d'affirmer que l'intérêt qu'il leur porte soit réduit. Il semble que les banques et les capitalistes privés ne soient pas moins attentifs aux 20 Républiques. Leurs relations d'affaires avec elles sont anciennes et dans certains cas, tel au Chili et au Centre-Amérique, les sociétés américaines exercent pratiquement sur les affaires un contrôle quasi absolu. Si les échanges commerciaux sont souvent entravés par le nationalisme économique des Républiques sud-américaines et par la mauvaise gestion des affaires de certaines d'entre elles, d'où découlent des difficultés de trésorerie semblables à celles qui ont amené au début de l'année le *Foreign Credit Bureau* à restreindre l'octroi aux acheteurs sud-américains de crédits à longs termes, la faute n'en est pas aux milieux d'affaires des États-Unis. La suspension par différents pays du service de leur dette étrangère a provoqué d'autre part l'arrêt des investissements privés, que l'Amérique du Sud qualifie du reste « d'opérations

[1] I.A.P.I. : *Instituto Argentino de Promoción del Intercambio*, soit l'Institut argentin de promotion du Commerce extérieur.

d'asservissement économique », encore qu'elle soit hors d'état de s'en passer.

L'attitude de la délégation américaine à Bogota a toutefois amené les Républiques latines à se rendre compte qu'elles ne pourraient obtenir des dollars que de sources privées, à condition encore que le régime des expropriations soit assoupli, le service des dettes repris et le système des transferts amodié. Les récriminations de différentes Républiques, celles notamment du Mexique et du Venezuela, comme leurs objections d'ordre constitutionnel contre l'octroi aux capitalistes étrangers évincés de compensations équitables, n'ont pas amené les États-Unis à composition, et il leur a fallu céder. Plusieurs d'entre elles ont déjà repris le service de leur dette étrangère. Quant à la décision récente de la Banque centrale d'Argentine d'autoriser la sortie des capitaux entrés dans le pays depuis le 1er janvier et le rapatriement des revenus et bénéfices correspondant aux capitaux entrés en Argentine avant 1948, elle marque, escompte-t-on ici, le début de la capitulation du régime Perón. Le gouvernement brésilien envisagerait, d'autre part, de provoquer l'investissement de capitaux américains qui seraient affectés à l'industrialisation du pays, moyennant garantie de libre transfert des bénéfices et de rapatriement des capitaux en cas de besoin. On prévoirait, dans cet ordre d'idées, la constitution de plusieurs sociétés américano-brésiliennes.

Dans la poursuite du maintien de leur influence en Amérique Latine, les États-Unis conservent donc, en définitive, des moyens importants dont l'attrait du dollar, l'idéal que représente pour des populations arriérées le plus haut niveau de vie du monde, la possession enfin du mécanisme industriel le plus puissant ne sont pas les moindres. Leur forme militaire ne doit pas davantage être négligée à cet égard et, malgré leurs agacements, les pays latino-américains sont obligés de tenir compte du fait que leur principal partenaire dans le domaine économique est également la seule puissance militaire proche d'eux, et le meilleur garant éventuel de leur indépendance. Si les États-Unis combinent ces éléments de force avec la poursuite d'une politique équitable respectant le nationalisme des républiques, s'abstenant d'intervenir ouvertement dans leurs affaires, les traitant en égales et coopérant avec elles dans la réalisation d'un programme d'équipement raisonnable, sans doute leur prestige pourrait-il être assez aisément restauré dans le sud de l'hémisphère occidental. Leur propagande politique et culturelle, qui ne semble pas ralentir, y travaille sans doute. Mais ils auraient tort, dans cet ordre d'idées, de négliger l'attraction qu'exerça pendant longtemps sur des pays imprégnés d'idéologie rationaliste le système politique qui semblait être la manifestation la plus remarquable de l'esprit démocratique dans le monde. Et l'on peut se demander si la conception plus restreinte des libertés civiles qui prévaut aux États-Unis depuis quelques années n'a pas contribué à la désaffection de l'Amérique Latine dans une mesure moindre sans doute, mais aussi appréciable que la restriction de leurs libéralités financières.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 53)

57

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 668. *Belgrade, 20 juillet 1948.*

Une résolution adoptée le 13 juillet par le Comité central du parti communiste bulgare à l'issue d'une réunion plénière, déclare que les accords de Bled n'ont pas été respectés par la Yougoslavie. Elle nous apprend que ces accords prévoyaient le rattachement de la Macédoine du Pirine à la République populaire de Macédoine. Elle ajoute que ce rattachement, ainsi que la création d'une fédération des Slaves du Sud, demeureront irréalisables tant que la Yougoslavie restera infidèle à l'idéal socialiste et démocratique international.

La rupture des communistes yougoslaves avec le *Kominform* a donc, entre autres conséquences, celle d'ajourner *sine die* tous les projets de fédération balkanique, large ou restreinte. De plus, elle remet en question les concessions, de fait ou de principe, accordées à la Yougoslavie, touchant la question macédonienne, par les dirigeants bulgares.

En ce qui concerne l'ajournement de la mise en œuvre des projets de fédération balkanique, les vœux de Moscou, sinon de Sofia, sont comblés.

Pour ce qui est des Bulgares, on peut supposer aussi qu'en dépit de certaines de leurs déclarations, notamment de celles de M. Dimitrov, ils ne sont pas fâchés de profiter de la disgrâce du maréchal Tito pour lutter désormais ouvertement et non plus secrètement, contre l'influence yougoslave dans la Macédoine du Pirine. On sait en effet que Sofia n'a jamais montré beaucoup d'empressement à rappeler ceux de ses fonctionnaires que Belgrade lui désignait comme hostiles à la Yougoslavie et pénétrés de « l'idéal pan-bulgare ». Au moment même où M. Dimitrov déclarait que « de leur propre mouvement, les trois tronçons de la Macédoine seront réunis un jour dans le cadre de la Yougoslavie », son administration opposait à la propagande yougoslave une résistance d'abord passive, mais qui tendait, au cours des derniers mois, à devenir si active que plusieurs chefs politiques de la République populaire de Macédoine n'hésitèrent pas à la dénoncer avec violence dans leurs discours.

Au mois d'avril, M. Dimitar Vlahov déclarait devant la *Skoupchtina* de Skoplje qu'un recensement effectué récemment dans la Macédoine du Pirine avait été truqué par « des fonctionnaires du ministère bulgare de l'Intérieur ». Il est vrai que pour tempérer cette accusation, M. Vlahov ajoutait que « la malice de ces fonctionnaires n'avait pas été décelée par les autorités responsables ».

Mais quelques semaines plus tard, devant le IIe Congrès du Front populaire de Macédoine, M. Kolichevski se montrait moins prudent et mettait

[1] Note manuscrite : « *Communiquer [à] Moscou, Sofia, f[ai]t le 29/7/48* ».

directement en cause le « Front de la Patrie » bulgare. Pour lui, peu après l'entrée en vigueur des accords de Bled, certains membres du Front de la Patrie, qui n'auraient pas encore renoncé à leur rêve d'une « grande Bulgarie », auraient « saboté » dans la Macédoine du Pirine l'enseignement de la langue et de la littérature macédoniennes. Leur activité, qui portait d'abord atteinte au peuple macédonien et à la République populaire de Macédoine, aurait, en fin de compte, « réussi à compromettre des relations aussi fraternelles que celles qui unissent les peuples de Yougoslavie et de Bulgarie ». Ils s'efforçaient en fait d'empêcher la réalisation des vœux du peuple qui souhaite l'union rapide de tous les Macédoniens. Eux ne souhaitaient que la création d'un grand État slave du sud, autrement dit de la Grande Bulgarie du traité de San Stefano. En outre, la constitution bulgare divisant la Macédoine du Pirine en départements distincts, ne saurait être approuvée par les Yougoslaves. Ceux-ci constatent qu'elle ne peut que nuire au libre développement de la Macédoine et ils ne sauraient taire leur opinion sur ce point, s'agissant d'un peuple frère dont le sort les intéresse au premier chef.

Enfin, dans la résolution qu'il a publiée le 12 juillet pour se solidariser avec le parti communiste yougoslave contre le *Kominform*, le parti communiste de la République populaire de Macédoine, renonçant à toute distinction artificieuse, affirme que « la direction du parti communiste bulgare est elle-même directement responsable de la politique poursuivie en Macédoine du Pirine par le Front de la Patrie ».

Aux termes de cette résolution, le parti communiste bulgare aurait en 1941 « usurpé » la direction du parti communiste de Macédoine en séparant ce dernier du parti yougoslave et en l'incluant dans le bulgare. Par la suite, les choses rentrèrent dans l'ordre grâce à l'attitude énergique de Tito et à une décision du *Komintern*.

De plus, au cours de la guerre, le parti bulgare aurait préconisé une attitude « attentiste » et déconseillé au Comité central yougoslave, dans une lettre datée du 12 janvier 1942, d'organiser des maquis. Il n'aurait pas insisté dans sa propagande pour que l'armée d'occupation fasciste bulgare se retirât de la Macédoine, ce qui, précise la résolution, « constituait une approbation tacite de l'occupation de la Macédoine par l'État bulgare ».

Enfin, en décembre 1943, le Front de la Patrie, dirigé par le parti communiste bulgare, aurait adopté la « monstrueuse motion » suivante :

« Nous n'accepterons pour le moment aucune modification par l'ennemi du démembrement actuel de la Macédoine, non plus que le rattachement intégral de cette dernière à un État balkanique, quel qu'il soit. La solution salutaire est la suivante : la Macédoine tout entière libre et indépendante ».

Ce point de vue, ajoute le parti communiste macédonien, ne diffère en rien de celui qu'exprimait à l'époque « l'Allemand » Vantcha Mihajlo, bourreau du peuple macédonien.

Ces déclarations et ces documents établissent que les divergences de vues entre communistes bulgares et communistes yougoslaves dans la question

macédonienne sont profondes et datent de longtemps : la vieille dispute des dynasties balkaniques renaît en dépit de la « fraternité communiste ». Et l'on est conduit à penser que, comme la Russie des Tsars, la Russie des Soviets n'a pas manqué d'utiliser ces rivalités à son avantage.

De même qu'il se montre hostile à toute fédération balkanique (ma lettre nº 20/EU, du 7 janvier 1948)[1], qui du fait de sa masse même serait moins docile à ses impulsions, le Kremlin semble vouloir, en fait, éviter qu'une grande Macédoine ne vienne augmenter le poids spécifique de l'un ou l'autre des trois États qui en détiennent chacun une partie.

Dans l'état actuel des choses, la solution qui servirait, semble-t-il, le mieux ses intérêts à longue échéance serait, selon la formule citée ci-dessus et où il est difficile de ne pas voir une inspiration soviétique : « une Macédoine libre et indépendante ». Il est probable au surplus que, dans l'immédiat, tant à l'égard de Belgrade que de Sofia et même d'Athènes, la Macédoine lui sert ou pourra lui servir d'appât et qu'il trouve ainsi plus de profit à laisser la question pendante qu'à en favoriser la solution.

Aujourd'hui (ma communication du 13 juillet)[2] l'URSS attise la vieille querelle macédonienne qui constitue le moyen le plus efficace pour isoler la Yougoslavie de ses voisins. Il n'est pas exclu, si elle envisage l'éventualité de la création d'une Macédoine indépendante se détachant de la Yougoslavie, qu'elle espère pouvoir disposer d'un couloir d'accès à l'Albanie dont la Yougoslavie, maintenant rebelle, lui barre la route.

Son intervention dans l'affaire macédonienne n'est pas douteuse. C'est certainement elle que vise, en termes voilés, le passage ci-dessous du discours déjà cité de M. Kolichevski :

« On essaie souvent et surtout ces derniers temps d'embrouiller le problème du rattachement du peuple macédonien tout entier à la République populaire de Macédoine dans le cadre de la Yougoslavie. On se sert pour cela de différentes explications très vagues qui font état de certains intérêts supérieurs. En tant que communiste, je ne nie pas la subordination de la question nationale aux intérêts généraux des forces démocratiques, de la paix et du socialisme. Cependant, dans la situation actuelle, je considère que de telles explications ne servent que les intérêts de ceux qui, en Bulgarie, cherchent des prétextes pour dissimuler leur fausse conception de la question nationale macédonienne ».

La formation de l'unité nationale des Slaves du Sud s'est heurtée, selon les historiens marxistes eux-mêmes, aux manœuvres des impérialistes qui tendaient à faire de Belgrade et de Sofia deux pôles d'attraction rivaux cherchant chacun à se développer au détriment l'un de l'autre : deux Piémonts, deux Prusses.

Elle ne semble pas devoir être encouragée davantage par la Russie soviétique. Grâce aux intrigues de celle-ci et dans la mesure où elle ne parvient pas à les intégrer dans son système, les pactes d'amitié et d'assistance

[1] Voir *DDF*, 1948-I, nº 13.

[2] Document non reproduit.

mutuelle conclus par les démocraties populaires paraissent aussi fragiles et aussi peu durables que les traités d'amitié éternelle conclus par les dynasties. Les rivalités qui opposaient ces dernières ont pris parfois un caractère personnel. Il en est de même aujourd'hui où l'on devine, à travers les textes, que certains chefs communistes s'affrontent directement.

Sans vouloir aller trop loin dans le sens des observateurs qui prétendent qu'il existe une profonde mésentente personnelle, mêlée de jalousie, entre le maréchal Tito et M. Dimitrov, je crois toutefois devoir noter que, dans un article publié récemment, M. Mocha Pijadé a fait allusion, avec son ironie habituelle, aux dirigeants de certains partis communistes qui :

« sont rentrés dans leur pays libéré, en avion et la pipe au bec, après avoir invité en vain pendant quatre ans, quatre fois par jour à la radio, les masses de leur pays à lutter contre l'occupant ».

Cette « pointe » désigne clairement M. Dimitrov dont le quotidien *Borba* a publié en 1945 une photographie qui le montrait fumant la pipe, confortablement installé dans l'avion soviétique qui l'amenait de Moscou à Sofia.

Le fait que les communistes yougoslaves ne ménagent plus M. Dimitrov, jusqu'ici considéré avec affectation comme une pure figure appartenant à l'hagiographie du communisme international, permet de mesurer la gravité de la rupture qui sépare désormais les communistes yougoslaves des communistes bulgares[1].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 33)

58

M. GILBERT, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
À M. LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À SAÏGON[2].

T. nos 183-190[3]. *Bangkok, 21 juillet 1948.*

(*Reçu* : le 30, 12 h.)

Je réponds à votre télégramme no 69[4], point par point :

1) Situation générale : Les contradictions sont dans les informations beaucoup plus que dans la politique siamoise. Bangkok est la ville des

[1] Vue de Sofia, la vieille querelle bulgaro-serbe sur la Macédoine avait reparue car, depuis la fin juin, la Bulgarie s'était faite avec ardeur le champion d'une Macédoine indépendante et avait rouvert la question avec la Yougoslavie (dépêche no 738 du 18 août 1948 de Sofia, non reproduite). Cela s'était poursuivi et le ministre de France à Sofia soulignait que cela participait de la stratégie d'isolement contre Tito, menée depuis Moscou (dépêche no 911 du 13 octobre 1948 de Sofia, non reproduite).

[2] Télégramme adressé à Saïgon, sans doute au conseiller diplomatique, et communiqué au Département.

[3] Télégramme transmis par la valise.

[4] Dans ce télégramme de Saïgon, on interrogeait la légation de Bangkok afin de savoir si l'attitude anticommuniste de Pibul était une attitude opportuniste de circonstance ou une réelle conviction. On se demandait également dans quelle mesure la politique actuelle menée à Bangkok

potins, des racontars, des faux bruits ; les services des renseignements y recueillent donc toutes sortes de nouvelles qui, transmises sans synthèse, ni décantation, donnent les impressions contradictoires que vous indiquez.

En fait, la ligne suivie par le maréchal Pibul est celle d'un politicien oriental qui avance sur un terrain glissant, semé d'embûches, et qui a de plus un passé à se faire pardonner, tant par ses compatriotes que par les étrangers.

2) Politique anti-communiste du chef du gouvernement siamois :

A) La conviction du Maréchal, d'ailleurs incontrôlable, importe peu, car il agit comme s'il était convaincu[1].

B) Sans aucun doute, les événements de Birmanie et de Malaisie lui ont fait peur et il s'en est pris aussitôt aux seuls communistes, fortement organisés au Siam : les communistes chinois (innocents) ont été arrêtés et seront déportés. Il est vrai que les chefs les plus importants se sont échappés parce que la police est corrompue et inefficace.

Cette légation a appelé l'attention des autorités sur les communistes du Viet Minh qui, du reste, sont fort inquiets et évitent les domiciles fixes ; mais, là encore, il ne faut pas oublier que, même si le gouvernement favorisait leur arrestation, le résultat serait minime, faute de moyens valables.

C) Les seules initiatives de la représentation soviétique, jusqu'à présent entassée dans quelques chambres d'un hôtel siamois, ont été : la publication d'un bulletin hebdomadaire ronéotypé de nouvelles soviétiques, en anglais, et la présentation dans un cinéma chinois de deux films. Toutes autres nouvelles rocambolesques que lui a prêtées la rumeur sont de pures inventions. La principale préoccupation du Ministre et de ses deux (et non pas deux cents, comme on l'a dit) collaborateurs, est d'installer la légation en louant, en achetant une maison, tout en donnant l'impression – et ils ne s'en cachent pas – d'être quelque peu perdus dans un monde nouveau et excédés par la nonchalance des Siamois.

D) Il n'y a pas au Siam en ce moment de « jeu de bascule » ; le gouvernement, très faible à l'intérieur, n'a, sur le plan extérieur qu'un souci : être bien avec tout le monde et tirer de cette attitude le plus d'avantages possible. Tout naturellement, le Maréchal s'abandonne à l'amitié profitable des Américains, sans dédaigner celle des Britanniques, moins payante ; des Russes, il ne se préoccupe que pour les faire surveiller ; quant à la France, il a pour elle, eu égard ou en dépit de sa faiblesse, une inclination sentimentale.

3) Reste le problème chinois, qui, pour les Siamois, est un problème intérieur : la crainte suscitée par les événements des pays voisins a fait cesser

favorisait, sciemment ou non, les activités et le développement du parti communiste chinois local (télégramme nº 69 du 17 juillet 1948 de Saïgon, non reproduit).

[1] Une dépêche de Gilbert revenait sur l'attitude siamoise devant le communisme et soulignait que le gouvernement thaïlandais avait nettement pris position contre les menées communistes en Asie du Sud-Est, renforçant notamment la surveillance de ses frontières afin de gêner celles-ci. Cela apparaissait comme un atout pour gêner les infiltrations vietminh dans le pays (dépêche nº 290 du 5 juillet 1948 de Bangkok, non reproduite).

complètement la tolérance à l'égard du parti communiste chinois pratiquée par les gouvernements précédents. De plus, ce parti, qui a gardé, prétend-on, des attaches avec M. Pridi (...)[1] Omyong, constitue de ce fait un danger imminent de politique intérieure pour le Maréchal.

Cette hostilité n'entraîne pas un rapprochement avec la majorité chinoise, d'obédience Kuomintang. La clique militaire au pouvoir est anti-chinoise, Pibul aussi sans doute ; son appréhension des réactions étrangères, particulièrement des Américains, lui commande la modération. Il ne faut s'attendre à des mesures graves de coercition que si le présent gouvernement se consolide, ou si, au contraire, il est renversé par un groupe militaire extrémiste.

4) D'une façon générale, il convient de ne pas perdre de vue que tout gouvernement siamois – même celui du maréchal Pibul – a des moyens très limités et est, par conséquent, plus passif qu'actif ; ses ordres ne sont pas obéis ; administration, police, gendarmerie, sont corrompues et incapables à un point surprenant, même pour l'Extrême-Orient ; les communications sont dans un état effroyable.

Beaucoup de scepticisme est donc de rigueur dans l'appréciation de la situation politique de ce pays.

(Direction d'Asie-Océanie, Thaïlande, volume 34)

59

M. Ostrorog, Ministre de France à Dublin,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. nos 226-231[3]. *Dublin, 21 juillet 1948, 19 h.*

(*Reçu* : le 22, 2 h. 20)

À la discussion du budget de son Département, le ministre des Affaires étrangères a prononcé hier un grand discours sur la situation politique internationale et la position de l'Irlande.

Le Ministre a déclaré que, dans le conflit idéologique actuel, l'Irlande a pris nettement parti pour l'Europe occidentale afin d'assurer la défense du régime démocratique et des principes de liberté individuelle qui sont à la base de la civilisation chrétienne.

Tout en regrettant que l'organisation des Nations unies n'ait pas été en mesure jusqu'à ce jour d'apporter une solution aux grands problèmes de l'heure et en indiquant que l'Irlande, exclue de cet organisme, aura peut-être dans un avenir prochain, à retirer sa candidature, il a marqué que son

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Télégramme communiqué à l'ambassade de France à Londres.

[3] Télégramme envoyé en clair.

pays avait pris position de manière concrète en s'associant à l'organisation de coopération économique européenne qui pourrait un jour aboutir à une union politique des États européens.

En rappelant ensuite que la contribution éventuelle de l'Irlande est contrariée par un règlement politique injuste dont elle supporte encore le préjudice, M. MacBride a abordé le problème de la partition (sic).

Il l'a fait sans passion, s'interdisant de revenir sur le passé, ni d'entretenir un sentiment de rancune.

Les vues qu'il expose sont d'un homme d'État et le vœu qu'il formule de rechercher une solution concrète à ce problème cuisant sans exiger de l'Angleterre qu'elle seule en prenne l'initiative représente un effort indéniable de la part du gouvernement irlandais. Parlant enfin de la question des nationalités, M. MacBride a rendu hommage aux efforts faits par le gouvernement britannique actuel nonobstant l'opposition des Lords, pour trouver une solution acceptable en s'attachant comme il convient au fond du problème qui est celui des relations de l'Angleterre avec les pays ayant des attaches avec le *Commonwealth* britannique et non pas à des formes qui peuvent être périmées.

M. MacBride, chef du *clann na Poblachta*, avait pris position à gauche pendant la campagne électorale. On le représentait de ce fait comme un adversaire farouche de l'Angleterre ; son accès au pouvoir avait inspiré certaines inquiétudes.

Elles sont maintenant dissipées. Au contraire, les relations entre l'Angleterre et l'Irlande se sont affermies depuis quelques mois ; mais le ministre des Affaires étrangères rappelle, quand il y a lieu, avec calme et dignité, qu'un grave problème subsiste et qu'il ne faut pas que l'Angleterre une fois de plus prenne conscience trop tard des réalités.

M. de Valera a répondu au nom de l'opposition.

Après avoir déclaré que, dans le domaine de politique étrangère, les nouveaux dirigeants n'avaient pas, comme ailleurs, pris des initiatives regrettables, le chef du parti *fianna fail* a approuvé l'attitude du gouvernement.

(Direction d'Europe, Irlande, volume 8)

60

NOTE DU DIRECTEUR D'EUROPE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

N. *Paris, 21 juillet 1948.*

Les indications données par M. de Margerie à son retour de La Haye sur le déroulement des conversations relatives à Berlin donnent à penser que M. Bidault aurait affirmé la nécessité de maintenir la porte ouverte aux négociations avec l'URSS, sans suspendre l'application des décisions prises

par les Six à la suite de la Conférence de Londres. Il est en outre indiqué à la fin d'un télégramme adressé à M. Massigli : « J'ajoute aux observations du professeur Gros que notre insistance à ne pas éviter, sans raisons très sérieuses, des conversations à quatre, nous fait une obligation de ne saisir l'ONU qu'en dernière analyse et non pas comme un substitut à ces conversations »[1].

Je pose la question suivante : voulons-nous véritablement des conversations à quatre ou voulons-nous seulement maintenir la porte ouverte à ces négociations, c'est-à-dire laisser aux Russes la responsabilité du refus ? Les deux choses sont très différentes.

Dans le premier cas, nous ne pouvons prétendre vouloir effectivement des conversations et ne pas suspendre en même temps l'organisation de l'Allemagne occidentale.

Dans le second cas, nous ne cherchons à obtenir qu'un avantage tactique, ce qui est parfaitement légitime et rejoint les idées exposées dans ma note du 18 juillet[2].

J'ai le sentiment qu'une réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères se présenterait pour nous, dans le moment présent, dans les plus mauvaises conditions et aurait pour résultat final une aggravation considérable et, très probablement, extrêmement périlleuse de la situation. Au surplus, la réunion se solderait par un échec après des semaines de discussion et nous serions ramenés au point de départ. Je crois que nous ne pouvons nous dégager de la position où nous nous sommes placés à Berlin que par des cotes mal taillées ; notre intérêt est de poursuivre l'organisation de l'Allemagne occidentale, tout en élargissant le débat à la dimension de l'Europe de manière à placer les Soviets dans la plus mauvaise position pour refuser des conversations, ce qu'ils ne manqueront pas de faire néanmoins. Au surplus, il ne semble pas qu'il faille se hâter de répondre à la dernière note de Moscou[3].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

[1] Voir documents nos 36, 53 et 54.

[2] Voir document no 50.

[3] Dans une note manuscrite pour Chauvel, le directeur d'Europe, Jacques-Camille Paris, expliquait la hâte des Anglais à envoyer une nouvelle note à Moscou par la crainte d'un revirement de la part des Français. Il estimait facile de leur expliquer que Paris ne souhaitait pas une conférence à quatre mais uniquement placer Moscou dans une mauvaise posture morale vis-à-vis de l'opinion publique suite à un refus d'une conférence élargie à toute l'Europe. La situation à Berlin ne se réglera pas par des échanges de notes, mais bien au plan local, estimait-il (note du 22 juillet, non reproduite).

61

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 823. *Bucarest, 21 juillet 1948.*

Confidentiel.

Le traité d'alliance, dont le texte se trouve ci-joint[2], que la Roumanie vient de signer avec la Tchécoslovaquie complète sur un point le système de pactes créé par Moscou pour assurer la défense de l'Europe orientale. Ce document est du même type que celui signé par la Tchécoslovaquie avec l'URSS, la Yougoslavie, la Pologne et la Bulgarie.

Essentiellement le réseau de pactes qui partant principalement de Moscou et de Belgrade couvre l'Europe de l'Est comporte deux systèmes distincts. Les trois pays du Nord : l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, ont signé des pactes soit entre eux soit avec les pays tiers qui comprennent un engagement d'assistance immédiate au cas où l'une des parties contractantes serait entraînée dans un conflit armé contre l'Allemagne, si cette dernière cherchait à renouveler sa politique d'agression ou contre tout autre État qui directement ou indirectement mènerait aux côtés de l'Allemagne une telle politique, (article 1 des traités de l'URSS avec la Hongrie et la Bulgarie, article 2 des traités de l'URSS avec la Roumanie et la Yougoslavie, article 3 du traité de l'URSS avec la Tchécoslovaquie, article 4 du traité de l'URSS avec la Pologne, article 3 du traité de l'URSS avec la Pologne et la Yougoslavie ; article 3 du traité entre la Tchécoslovaquie et la Bulgarie, article 3 des traités de la Yougoslavie avec la Pologne, de la Yougoslavie avec la Tchécoslovaquie, de la Tchécoslovaquie avec la Pologne et de la Tchécoslovaquie avec la Bulgarie ; article 2 du traité de la Bulgarie avec la Pologne).

Ainsi que le montre le texte de l'article 2 du traité roumano-tchèque, celui-ci fait partie du même système de pactes. Et, contrairement aux traités passés par la Tchécoslovaquie avec la Pologne et avec la Yougoslavie, il prévoit également l'éventualité d'une agression indirecte.

Tandis que le système d'alliance URSS – Pologne – Tchécoslovaquie est orienté contre l'Allemagne ou ses satellites, les alliances conclues par la Yougoslavie avec la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie et l'Albanie ; par la Bulgarie avec la Roumanie et l'Albanie ; et entre la Roumanie et la Hongrie, ne se limitent pas au cas d'une agression de l'Allemagne « en vue de porter atteinte à l'indépendance nationale de l'une des parties, asservir ou lui ravir une partie de ses territoires » ; elles sont formées contre un État tiers quelconque ; il pourrait s'agir par exemple de la Grèce ou de la

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et en copie (n° 824) au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *Copie Londres, Washington, Moscou, Baden, Varsovie, Prague, Sofia, Belgrade, Budapest, Tirana, f[ai]t le 7/8/48* ».

[2] Document non reproduit.

Turquie. Bien plus, les traités signés avec la Yougoslavie, avec la Bulgarie et avec l'Albanie ne font même pas mention de l'Allemagne.

Par ces pactes, l'URSS a établi autour de son territoire un glacis non seulement militaire mais politique voire économique. Tous les États signataires sont en effet aux mains de partis politiques qui considèrent tous l'URSS comme le parti des travailleurs et le communisme comme le système « progressif » grâce auquel ces divers pays pourront reconstituer leur économie et reconstruire leur « démocratie ». Toute déviation de cette thèse est une apostasie ; d'autant plus qu'à la troisième étape de la Révolution (l'étape actuelle), la dictature du prolétariat dans un pays doit être utilisée comme « point d'appui pour renverser l'impérialisme dans tous les pays » et constitue la première des « forces fondamentales » de la révolution[1]. L'opinion contraire est par conséquent entachée d'hérésie et l'excommunication majeure lancée contre Tito est une illustration récente de l'importance du dogme.

Les pactes sont à ce point imbriqués qu'une agression contre l'un des États faisant partie du système entraînerait automatiquement une réaction de tous les autres. Ce système de pactes présente d'un point de vue général un intérêt capital en ce sens que, sauf pour ce qui est des traités passés par la Tchécoslovaquie avec la Yougoslavie, et avec la Pologne, il est fait expressément mention de l'agression indirecte.

Comme l'on s'en souvient, le projet soviétique remis en juillet 1939 par M. Molotov aux gouvernements français et britannique comportait dans sa lettre annexe que le traité signé devrait « s'appliquer tant dans le cas d'agression directe que dans le cas d'agression indirecte », « c'est-à-dire d'un coup d'État intérieur ou de changement politique favorable à l'agresseur ». Certes, M. Molotov expliquait aux Ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne, le 8 juillet 1939, qu'il entendait par là une agression dont l'objet serait d'utiliser un des États indiqués pour effectuer une agression contre ce dernier ou une des puissances contractantes[2]. Mais le texte du projet soviétique fait bien mention d'un coup d'État intérieur. L'affaire est d'actualité. Il est évident, en effet, que la préparation d'une révolution par l'intérieur peut être considérée comme une forme caractérisée d'agression ; elle est même d'autant plus grave que, dans l'état de tension actuelle, la modification du régime intérieur d'un État qui passe de l'ordre bourgeois à l'ordre socialiste a pour effet de transformer cet État en satellite de l'URSS ou en partisan des États-Unis.

L'on pourrait même aller plus loin. En effet, il suffit de lire la presse soviétique ou celle des pays qui en sont le reflet pour s'apercevoir que « l'impérialisme anglo-saxon » est explicitement accusé d'une part d'agression économique à l'égard des États de l'Ouest européen, de l'autre d'apporter à l'Allemagne une aide contre l'URSS. De là à conclure que l'agression dont il est question dans les divers traités de l'Est européen existe dès

[1] *Note du document* : « Staline – *Questions du Léninisme* – Chap. VII, Stratégie et Tactique ».

[2] Voir *DDF* 1932-1939, 2e série (1936-1939), tome XVII, document nº 154.

maintenant, il n'y a qu'un pas. C'est dire que dès maintenant le *casus foederis* joue.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 30)

62

M. LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT FRANÇAIS À BUCAREST,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1449. *Bucarest, 21 juillet 1948.*

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli quelques informations sur l'activité culturelle soviétique en Roumanie. Cette activité réduite encore l'an dernier à des manifestations isolées a pris depuis juillet 1947 une ampleur considérable et domine à l'heure actuelle la vie intellectuelle roumaine, du moins celle qui a la possibilité de s'exprimer. Le développement de cette propagande que les autorités encouragent et dirigent est assuré par une série d'institutions et d'organismes.

I) L'Institut roumano-soviétique, fondé au mois de juin 1947 est un organisme d'État roumain, chargé de resserrer les liens culturels qui unissent la Roumanie à l'URSS. Ce caractère suffit à le distinguer des instituts de type italien ou français. Tout le personnel est roumain, ainsi que les membres fondateurs, sorte de comité de patronage et de direction, parmi lesquels figurent des personnalités éminentes du monde intellectuel et politique, le docteur Parhon, Président du Présidium de la République populaire roumaine, M. Mihail Sadoveanu, membre du Présidium, le professeur Stoïlov, ministre de Roumanie à Paris, le professeur Rosetti, recteur de l'Université de Bucarest, le docteur Stefan Nicolau, membre de l'Académie de Médecine et directeur de l'Institut roumano-soviétique. La seule exception est M. Bocicariov, secrétaire d'ambassade soviétique, chargé de cours.

Cet institut comprend cinq directions répondant aux buts principaux de l'organisme : 1) direction des études ; 2) direction des cours ; 3) direction des publications ; 4) direction des bibliothèques et de la documentation ; 5) direction administrative.

1) La direction des études comporte diverses sections scientifiques, littéraires et artistiques. Elle organise des séances de travail restreintes et des séances publiques où des intellectuels roumains de renom font des communications.

2) La direction des cours contrôle du point de vue technique l'enseignement de la langue russe dans les établissements scolaires de tous les degrés. Son rôle à cet égard peut être considérable au moment où après trois ans

[1] Dépêche adressée à la Direction générale des Relations culturelles, sous couvert du ministre de France à Bucarest.

d'effort le russe va devenir la première langue vivante obligatoire dans l'enseignement roumain.

Au siège même de l'institut fonctionne depuis un an un « séminaire pédagogique », sorte d'école normale chargée du perfectionnement des professeurs de russe déjà formés, et de la formation des nouveaux maîtres de tous les degrés, de traducteurs autorisés et de spécialistes des questions sciences et techniques soviétiques. À l'heure actuelle 300 étudiants environ, en majorité Bessarabiens d'origine bénéficient de cet enseignement. L'institut délivre des diplômes officiels d'enseignement.

Cette section est également chargée de la préparation des manuels, de l'organisation de cours du soir à Bucarest et en province et de l'enseignement par correspondance.

Le « lectorat de l'Institut » organise des conférences publiques dans des salles de la capitale sur la littérature russe et soviétique ou sur l'histoire des peuples de Russie avec le concours de personnalités roumaines.

3) La direction des publications contrôle en particulier deux revues : les *Annales roumano-soviétiques* et *Problèmes de littérature et d'art*. Bientôt paraîtra à Cluj une revue en hongrois.

4) La direction des bibliothèques et de la documentation dirige la bibliothèque de l'Institut et en outre coordonne les sections russes des autres bibliothèques de la ville, à l'idée d'un système de fichiers. Cette année l'institut roumano-soviétique offre des prix attribués au concours.

L'institut roumano-soviétique a établi des filiales dans les principales villes de province : Cluj et Iassy.

En résumé cet institut a un triple but : enseigner la langue russe, faire connaître les sciences soviétiques dans tous les milieux, coordonner enfin l'activité intellectuelle officielle en ce qui touche à la culture russe. La souplesse de ce système lui permet, sans avoir un personnel permanent considérable, de contrôler et de stimuler l'enseignement du russe ou la diffusion de la pensée russe dans tous les secteurs. Les résultats jusqu'à présent sont difficiles à apprécier. Nul doute que cet institut ne groupe tous ceux qui par leur situation même sont dans l'obligation de s'intéresser à la culture soviétique. En revanche, il semble que malgré les envois russes de livres et de revues, les communications restent difficiles. Plusieurs professeurs ou techniciens se sont plaints de ne pas recevoir les revues russes de spécialités. Aucun effort sérieux ne semble être fait du côté russe pour établir des liaisons entre les milieux savants des deux pays. Une seule fois une délégation de quelques professeurs russes est venue visiter la Roumanie. Rien n'est fait pour donner aux professeurs roumains des occasions d'aller en Russie. L'an dernier, vingt bourses d'un an ont été offertes à des étudiants roumains. Cette année il semble qu'aucune bourse n'ait été distribuée.

II) L'Arlus (initiales de Association pour le resserrement des liens avec l'Union soviétique).

L'Arlus est une association destinée à développer les relations culturelles roumano-russes, analogue aux associations roumano-bulgares, roumano-

yougoslaves et roumano-hongroises récemment créées. De fondation plus ancienne que l'institut roumano-soviétique (1945) l'Arlus n'a en principe aucun caractère officiel (cf. les Amis de l'URSS en France). En réalité, la personnalité même de son président, qui est M. Parhon, président du Présidium, est le signe évident de l'appui que l'Arlus reçoit du gouvernement. En outre cette organisation est très certainement subventionnée. Son recrutement est large, dans tous les milieux, car la propagande faite par les syndicats ou les organismes officiels est impérative.

L'Arlus se divise en sections locales et en sections d'entreprises. Il existe des sections de l'Arlus auprès de toutes les administrations, de tous les établissements scolaires, etc. Depuis un an, ses effectifs se sont beaucoup accrus.

Il est difficile d'apprécier la valeur de son activité en raison même de la diversité de ses adhérents. Très souvent ses manifestations ne sont que des bals ou des fêtes. Son but essentiel paraît être de grouper un faisceau de sympathies éclairées ou non vers l'URSS, d'acclimater dans le peuple l'idée de l'amitié roumano-soviétique.

L'Arlus au mois d'octobre 1947 a organisé une exposition du livre soviétique, qui n'a obtenu qu'un faible succès. Elle a montré une maison d'éditions qui traduit en roumain les œuvres marquantes littéraires ou politiques d'URSS.

D'autre part l'Arlus organise des conférences de vulgarisation sur la civilisation russe. Des cercles spécialisés (cercles dentaires, etc.) font des conférences sur des questions particulières intéressant une corporation ou un milieu. Les séances sont souvent accompagnées de projection de films russes. L'Arlus, par ses manifestations est une organisation de masse qui permet de tenir sous une emprise plus précise et plus continue chaque milieu roumain.

III) Bien que le Parti ouvrier, les syndicats et les organisations corporatives n'aient pas pour but direct d'assurer la diffusion de la culture russe, actuellement toute question politique ou professionnelle est traitée par référence à la Russie, si bien qu'il se pratique un débordement continuel du plan politique sur le plan culturel, qu'il s'agisse d'agriculture, de philosophie, de biologie ou d'assurances sociales, tout conférencier se croit obligé d'examiner d'abord l'état de la question en Russie.

IV) Dans l'enseignement public, non seulement une grande partie des heures d'enseignement culturel et éducatif sont consacrées à la Russie, mais encore les programmes mêmes ont été révisés. Le russe est enseigné théoriquement du moins dans tous les lycées et au baccalauréat, les candidats qui choisissaient le russe comme langue vivante bénéficiaient de grandes facilités « du fait qu'ils ne pouvaient l'apprendre que depuis deux ans ». Les nouveaux manuels d'histoire et de philosophie font la part belle à la Russie et il n'est jusqu'au programme de sciences naturelles qui ne se soit vu ajouter des biographies des biologistes russes. Des cours facultatifs de russe ont été ouverts dans certaines écoles primaires. Il est certain que la réforme de l'enseignement qui doit être publiée incessamment consacrera et étendra

ces avantages en faisant du russe la première langue obligatoire dans les lycées.

V) Les librairies spécialisées (Cartea rusa, Libraria noastra) commencent à éditer des traductions d'ouvrages russes, mais en petit nombre et pour le moment réservées aux œuvres de caractère politique. Il n'est pas rare de trouver en vente dans ces librairies des traductions en français d'auteurs russes.

La presse est inondée d'articles sur la Russie et les choses russes ; sans que ces articles revêtent un caractère original, ce ne sont, le plus souvent, que des démarquages d'autres articles ou de consignes officielles.

Un tiers environ des films ou des pièces jouées à Bucarest sont russes. Après une attaque de grand style contre les films américains et anglais, qui laissait prévoir une domination exclusive, une place a été laissée aux films occidentaux et même à certaines pièces françaises (Molière). Cet assouplissement n'est dû qu'à des motifs techniques : le nombre des films venus de Russie est insuffisant. D'autre part, la désaffection du public à l'égard des films russes est si marquée et si générale que les conséquences commerciales en sont très sensibles et doivent être prises en considération.

VI) L'activité des Russes eux-mêmes :

Les Russes ont créé des « Maisons de l'Amitié roumano-soviétique », tant dans la capitale qu'en province. Celle de Bucarest comporte outre une bibliothèque encore très réduite, une salle de cinéma. Elles abritent des conférenciers roumains qui présentent des thèmes de propagande : « Efforts de la Russie dans la guerre », « La Politique étrangère de l'URSS avant la deuxième guerre mondiale », etc.

Comme on le voit, cette activité culturelle étend son emprise sur tous les milieux et s'impose continuellement aux esprits. Elle est l'œuvre des Roumains eux-mêmes. Il est possible que les autorités soviétiques donnent des mots d'ordre général ; mais elles laissent le soin des réalisations aux divers comités roumains. L'URSS n'envoie, pour le moment, que très peu de savants et des conférenciers, assez peu d'ouvrages, à l'exception des brochures politiques éditées à Moscou, très peu de revues de spécialités. Du reste pour le moment le peu de diffusion de la langue russe en Roumanie leur interdit tout effort en profondeur. Avant plusieurs années il leur sera impossible de répandre les ouvrages russes sur une grande échelle. D'où les efforts du régime actuel pour introduire et favoriser la langue russe dans les établissements d'enseignement.

En attendant il est clair que le contenu même de cette propagande reste extrêmement ténu. Hormis le domaine des théories politiques la matière des conférences et des articles sur l'URSS est très peu dense, très peu vivante. On sent bien que leurs auteurs n'ont de l'URSS et de sa culture qu'une connaissance de seconde main et qu'ils ne font que des variations sur des théories imposées.

Il est impossible actuellement d'apprécier avec exactitude les résultats d'une propagande encore en plein développement. Sans aucun doute elle

atteint son but si celui-ci est de maintenir présente à l'esprit de tout un peuple l'image même dénuée de contenu de l'URSS et de forcer l'attention à se tourner vers elle ; mais précisément, cette propagande, étroitement liée à la politique, n'a et n'aura que le destin de cette politique. Elle en est tributaire et subit par conséquent le contrecoup de toutes les hostilités ou des indifférences résignées que celle-ci peut soulever.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 28)

63

Note du Département

N. *Paris, 22 juillet 1948.*

Les indications que nous possédons actuellement sur la situation à Berlin tendent à montrer que les puissances occidentales ne sont nullement « prises à la gorge » et obligées de trouver d'urgence une solution pour sortir de l'impasse où elles sont actuellement engagées.

1) L'effort extraordinaire fait pour le ravitaillement aérien par les Anglo-Américains permettra au début d'août d'arriver à transporter quotidiennement de l'ordre de 5 000 tonnes. Un effort supplémentaire est envisagé par la suite. D'ores et déjà nous sommes certains, toutes choses restant égales, de tenir au moins jusqu'au 15 octobre. Pour la suite les Anglo-Américains cherchent à constituer d'ici là des stocks qui leur permettraient de tenir pendant l'hiver, compte tenu de ralentissement de la navigation aérienne dû à la mauvaise saison.

Il n'est donc pas exclu entièrement que le ravitaillement aérien permette de passer l'hiver à Berlin. Le point noir est évidemment la question du charbon.

2) Les autorités soviétiques à Berlin ont annoncé leur intention de ravitailler tous les secteurs de la ville. Les conditions dans lesquelles ce ravitaillement serait opéré seront annoncées bientôt. Il est clair que les Russes chercheront à renouveler la manœuvre qu'ils ont tentée lors de la réforme monétaire, c'est-à-dire à prendre eux-mêmes et directement en mains l'administration du ravitaillement pour les secteurs occidentaux. Néanmoins il faut attendre de savoir quelles sont leurs vues précises et d'autre part on peut se demander si dans une hypothèse pessimiste il ne vaudrait pas mieux accepter cette solution humiliante que celle, plus humiliante encore, d'être purement et simplement chassés de Berlin.

3) Les autorités occidentales à Berlin ont été récemment approchées par des membres allemands de la municipalité qui les ont entretenus de la possibilité d'un accord avec les autorités soviétiques pour une reprise des livraisons d'électricité par ces dernières aux zones occidentales moyennant des envois de charbon de la Ruhr.

Ces approches n'ont pour le moment pas eu de suite. Si quelque arrangement était possible dans cette direction, il est évident que la situation à Berlin serait transformée.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 336)

64

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE À LONDRES ET WASHINGTON[1].

T. nos 2961-2966 et 3549-3554. *Paris, 23 juillet 1948, 2 h. 45*

Réservé.

Le texte de projet de réponse à Moscou n'a fait l'objet d'aucune discussion à cinq ni même d'examen entre M. Bevin et moi[2].

M. Bevin a fait, à l'usage des représentants du Benelux, un large exposé des origines de l'affaire de Berlin, pour conclure à l'opportunité d'allier la fermeté quant au fond à une certaine souplesse quant à la forme. Dans cet esprit, il s'est déclaré prêt à mentionner, non seulement une possibilité d'entretien à quatre sur Berlin, mais aussi l'extension de cet entretien aux affaires européennes. Il a fait état de la possibilité d'une conférence européenne élargie englobant les alliés de la guerre.

Sur une question posée par moi, il a précisé toutefois que, dans son esprit, il ne pouvait être question de suspendre l'application des recommandations de Londres. Par contre, il n'a pas caché son regret d'avoir consenti à ce que, dans la note précédente, la levée du blocus ait été présentée comme une condition préalable à l'engagement de la conversation et son désir qu'un artifice soit trouvé qui permette éventuellement d'obtenir une simultanéité sans en faire une condition. Il a donné des précisions sur le développement du ravitaillement par air dont les résultats actuels et prochains mettaient les alliés sur un pied d'égalité pour parler avec les Russes. Il a indiqué que la nécessité de disposer des moyens d'une action éventuelle avait été soulignée par lui à Washington et que quelque chose avait été fait, qui serait suivi d'autres réalisations.

J'ai pour ma part mis à nouveau l'accent sur la nécessité de prévoir avant de décider et marqué mes préférences, si les entretiens à quatre sur l'affaire de Berlin devaient être étendus à d'autres sujets, de les voir porter sur les affaires européennes plutôt que sur les seules affaires allemandes. J'ai par contre rappelé les inconvénients antérieurement reconnus d'associer à des négociations de cette nature un trop grand nombre de puissances dont certaines auraient peu de qualité pour en délibérer.

[1] Note manuscrite : « *M. Maillard* ».

[2] Voir document n° 53.

M. Spaak a marqué sa surprise d'apprendre que l'offre de conversations à quatre ne comportait pas suspension automatique de l'application des recommandations de Londres. Il a insisté sur la crainte que lui-même et ses collègues de Benelux éprouvaient de se voir « embarqués » par les Américains dans une aventure dont les développements n'auraient pas été préalablement appréciés.

La démission du gouvernement ne nous permet pas actuellement de nous associer à la remise d'une note à Moscou. L'annonce d'une conférence à quatre susceptible de porter sur l'ensemble des problèmes actuellement posés en Europe ne peut en effet être considérée comme une affaire courante. Les gouvernements américain et britannique seraient donc amenés, soit à nous attendre pour faire une démarche à Trois, soit à agir sans nous. Il est bien évident, toutefois, que, dans cette seconde hypothèse, nous ne pourrions donner délégation à ces deux gouvernements pour inviter le gouvernement soviétique à une conversation à quatre. L'invitation, si elle était faite par Londres et Washington seulement, devrait être adressée à nous en même temps qu'à Moscou. Les inconvénients d'une telle procédure sont évidents et peuvent être graves.

Quant au fond, je pense, et je l'ai dit à La Haye, que l'offre de conversation sur l'ensemble des problèmes européens est en elle-même de meilleur effet qu'une offre d'élargissement de l'entretien au seul problème allemand. J'y vois en outre l'avantage de ne point nous mettre en trop grande contradiction avec nos positions antérieures. Je souhaiterais donc, pour ma part, que le dernier paragraphe du projet soit, si possible, précisé et renforcé.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

65

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 924[2]. *Prague, 23 juillet 1948.*

Réservé. Confidentiel. (*Reçu* : le 26, 12 h.)

1) Le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle signé le 21 juillet à Bucarest entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie est, pour l'essentiel, semblable à celui qui avait été conclu à Prague le 23 avril de cette année entre la République tchécoslovaque et la République bulgare.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Communiquer par courrier Moscou, Londres, Washington, Baden, Vienne, Belgrade, Varsovie, Budapest, Sofia, Tirana. M. Bresset* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

L'instrument diplomatique qui vient d'être forgé n'est pas un pacte *ergo omnes*. Il est dirigé contre l'Allemagne et plus nettement encore contre les États qui se joindraient à l'Allemagne, non seulement dans une agression, mais surtout dans la préparation, immédiate ou lointaine, directe ou indirecte, d'une nouvelle agression.

Étant donné les circonstances, il est clair que ce sont les Anglo-Saxons et d'une façon plus générale les Puissances occidentales qui, à travers l'Allemagne, sont visées par ces formules indéfiniment extensibles.

Les déclarations faites, lors de la cérémonie de la signature, par Mme Pauker sont, à cet égard, d'une clarté qui ne laisse rien à désirer.

Tel était déjà d'ailleurs le véritable sens du traité conclu par le gouvernement de Prague avec la Bulgarie (cf. ma communication du 28 avril).

2) Quelques différences apparaissent cependant soit dans le préambule, soit dans le corps du traité.

Dans son préambule, le pacte avec Sofia avait souligné la fraternité entre deux peuples slaves, ce qui ne pouvait être le cas pour un traité avec la Roumanie. D'autre part, il avait affirmé la solidarité entre les régimes de démocratie populaire. Il n'en est pas fait mention dans le nouveau traité, Mme Pauker ayant d'ailleurs dans ses déclarations suppléé à cette lacune.

La seule nuance digne d'être notée réside dans les références à l'organisation des Nations unies.

Le traité du 23 avril 1948, stipule en son art. 2 (mesures préventives) que « dans l'exécution de la convention, les Hautes Parties Contractantes tiendront compte de leurs obligations envers l'organisation des Nations unies et agiront conformément aux principes définis dans la Charte de cette organisation ».

Cette formule paraissait couvrir l'obligation stipulée à l'art. 25 de la Charte et concernant l'acceptation et l'exécution des décisions du Conseil de sécurité.

Elle figurait déjà dans le traité entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie du 9 mai 1946 (art. 2), et dans le traité entre Prague et Varsovie du 10 mars 1947 (art. 2).

Le nouveau texte se borne à des références à l'esprit (paragraphe 2 du préambule) et aux principes de la Charte des Nations unies (art. 6). Il n'est pas fait mention de l'organisation elle-même, ni des devoirs des États membres à son égard.

Il semble qu'il y ait eu chez les signataires l'intention de prendre quelque distance à l'égard de l'ONU, en tant qu'organisation. Cette intention paraît se manifester à nouveau dans l'art. 3 par lequel, les Hautes Parties Contractantes s'engagent à se consulter non seulement sur les grandes questions internationales concernant les intérêts de l'un ou de l'autre pays, mais également sur celles qui concernent « le maintien de la paix et de la sécurité internationale » et qui relèvent de la juridiction propre du Conseil de sécurité (art. 26 de la Charte).

On peut se demander si les signataires, tout en proclamant leur fidélité à l'esprit et aux principes de la Charte, n'ont pas entendu se réserver une certaine faculté d'interprétation et même une certaine latitude à l'égard des décisions que pourrait prendre l'Organisation des Nations unies.

3) Un entretien que j'ai eu avec un haut fonctionnaire du Palais Cernin m'a confirmé dans l'impression que telle était bien la signification qui s'attachait aux formules choisies par les signataires du traité de Bucarest pour définir leur position à l'égard de l'ONU.

En suivant cette ligne, les États du bloc oriental pourraient en arriver un jour à se poser en défenseurs de l'esprit véritable et des principes authentiques de la Charte contre les organes compétents des Nations unies.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 50)

66

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric nº 26. *Paris, 23 juillet 1948.*

Très secret.

Je vous ai adressé, en annexe à ma lettre METRIC nº 000, le compte rendu littéral des entretiens qui se sont déroulés à La Haye entre les cinq ministres des Affaires étrangères de l'Union occidentale, en dehors des séances plénières dont un communiqué officiel vous a fait connaître le résultat[2].

Ces entretiens ont permis d'utiles échanges de vues, en particulier entre M. Bevin et M. Bidault, sur la situation à Berlin et sur les conversations de Washington. Vous avez été informé déjà des vues du gouvernement français au sujet du projet britannique de réponse à la dernière note soviétique, et je ne reviens donc pas sur ce dernier point.

En ce qui concerne les conversations de Washington, le Conseil consultatif a décidé de confier à la Commission permanente le soin d'étudier les comptes rendus des entretiens de Washington, d'en dégager les traits essentiels, et d'élaborer, en tenant compte des idées échangées à La Haye, un rapport destiné aux cinq gouvernements intéressés.

Au cours des délibérations que va donc ouvrir incessamment la Commission permanente, vous pourrez vous inspirer, en ce qui concerne le point de vue français, des indications déjà données à ses collègues par M. Georges Bidault, au cours de la réunion de La Haye. Vous trouverez, d'autre part, un certain nombre d'informations supplémentaires dans une

[1] Dépêche envoyée par le Secrétariat général.

[2] Document non reproduit. Voir documents nos 53 et 54.

note que vous possédez déjà et dans les notes ci-jointes, préparées pour la documentation du Ministre.[1]

Notre position peut se résumer ainsi :

Dans les négociations qui se poursuivent à Washington, nous sommes plus soucieux d'obtenir des Américains un appui concret que des engagements verbaux. À cet égard, nous considérons que la présence des troupes américaines en Allemagne occupée constitue notre meilleure garantie, puisqu'elle soumet inévitablement les Etats-Unis à toute offensive que prendraient les Soviets ; d'autre part, l'arrivée à Londres des missions américaine et canadienne constitue un pas de plus dans la voie d'une collaboration militaire étroite entre les Cinq et l'Amérique du Nord.

Nous sommes loin cependant de méconnaître la valeur psychologique des engagements que pourraient prendre en notre faveur les États-Unis, et nous comprenons parfaitement que le Département d'État, afin de rendre de tels engagements plus acceptables pour l'opinion américaine, s'efforce de les concevoir et de les présenter de façon qu'ils apportent à la sécurité des États-Unis eux-mêmes un appréciable renfort.

Mais il nous paraît singulièrement douteux que la présente administration, à la veille des élections présidentielles, soit en mesure de conclure un arrangement définitif avec les Cinq ; peut-être souhaite-t-elle faire de cette question l'un des enjeux de la lutte électorale, ce qui n'irait point sans graves inconvénients pour nous ; et, sur ce point, nous n'envisageons pas sans une certaine appréhension les conséquences, dans le domaine de la politique extérieure, de la convocation du Congrès que vient de décider M. Truman.

En examinant la conception du « pacte atlantique » qui ressort, assez vaguement, des conversations de Washington, et, avec un peu plus de précision, de l'exégèse de M. Bevin, nous ne devons perdre de vue ni que les États-Unis songent à leur propre sécurité d'abord, et obéissent aussi à certaines préoccupations électorales ; ni qu'il convient de ne pas les décourager, mais au contraire de nous efforcer de les attirer toujours davantage vers nous.

Le « pacte atlantique » vaut aussi d'être considéré en lui-même, sur ses propres mérites. Tel qu'on l'entrevoit actuellement, il offre l'inconvénient de déplacer vers l'Ouest le centre de gravité de l'association projetée et l'axe de la sécurité ; de négliger, au profit de préoccupations maritimes et aériennes d'ailleurs capitales, nos légitimes anxiétés continentales, qui ne le sont pas moins ; et de s'étendre éventuellement à des nations ou à des territoires envers lesquels certains signataires du traité de Bruxelles trouveraient sans doute malaisé de contracter des engagements. Il ne semble donc pas, à première vue, que la combinaison projetée, si elle ajoute à la sécurité des États-Unis, consolide appréciablement la nôtre.

Or, nous ne saurions oublier que les États-Unis nous ont vivement encouragés à conclure le pacte de Bruxelles ; que, sans nous faire de promesses

[1] Documents non reproduits.

formelles, ils nous ont cependant prodigué, au moment de sa signature, des assurances qui nous autorisaient à espérer un appui plus précis ; que, si leurs forces d'occupation en Allemagne sont attaquées par les Russes, à la suite d'un conflit avant tout russo-américain, celles des Cinq le seront du même coup ; et que, si leur concours nous est absolument indispensable, notre soutien en Europe ne leur est pas moins précieux en cas de guerre, étant donné les effectifs considérables que nous pouvons mettre au service de la coalition si nous recevons les armes nécessaires.

En un mot, nous pensions assez légitimement, après les réponses du général Marshall aux télégrammes des cinq ministres des Affaires étrangères, que nous étions fondés à espérer une aide américaine rapide, sous quelque forme analogue au *lend lease*. Nous constatons aujourd'hui que la question se présente sous un aspect moins favorable pour nous, soit que nous ayons conçu des espoirs excessifs, soit que l'administration américaine ait elle-même changé de point de vue.

Le rapport que la Commission permanente mettra sur pied devra donc chercher à serrer de plus près le problème et à exposer les arguments propres à convaincre nos interlocuteurs de l'importance essentielle que présentent pour leur propre sécurité non pas seulement des points stratégiques du Groënland, d'Islande et des Açores, mais aussi les territoires et les populations des cinq Puissances signataires du traité de Bruxelles. L'ordre du jour des conversations de Washington prévoyait d'ailleurs, comme premier point, l'examen de « la situation générale en Europe en ce qui concerne la sécurité », le quatrième point portant sur « la nature d'une association des États-Unis », selon les termes mêmes de la résolution Vandenberg, « avec les accords de sécurité européens ».

Le « pacte de l'Atlantique », tel qu'il a été entrevu jusqu'ici, tend plutôt à renverser les termes de la proposition, et à se présenter comme un renforcement de la sécurité américaine par les cinq Puissances de l'Union occidentale ; il importe de redresser cette notion, et de ramener le Département d'État à une vue plus équilibrée des engagements réciproques à prévoir.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

67

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric n° 36. *Londres, 23 juillet 1948.*

Très secret.

En assistant hier pour la première fois à une réunion du Comité militaire, le général Lemnitzer, chef de la mission d'« observateurs » américains qui participeront désormais aux travaux du Comité[2], a fait, au nom des « chefs d'état-major des États-Unis », d'importantes déclarations dont je vous adresse le texte par une communication séparée (Document METRIC WMC 48)[3].

De ces déclarations qui constituent en quelque sorte un premier pas, en fait, sinon en droit, dans la voie d'une aide militaire aux signataires du Traité de Bruxelles, je crois devoir souligner plus particulièrement les points suivants :

1) Les chefs d'état-major américains considèrent que toute agression armée dirigée contre l'un des Cinq serait le prélude d'une agression du même genre contre les États-Unis. Toutefois, cette agression devrait avoir lieu « en Europe ». Dans une pareille éventualité, les chefs d'état-major s'engagent seulement à attirer l'attention du gouvernement de Washington sur le fait que les États-Unis ne pourraient se tenir, même momentanément, à l'écart du conflit.

2) Les chefs d'état-major américains envisagent une sorte de « plan Marshall » d'aide militaire aux Cinq Puissances.

3) Pour que les chefs d'état-major puissent valablement recommander à leur gouvernement l'adoption de certaines mesures, il faut :

a) Que les plans stratégiques élaborés par le Comité militaire offrent des chances raisonnables de succès (c'est là un point dont l'importance n'a pas échappé au général Ély) ;

b) Que tout appel aux ressources américaines soit motivé par des besoins essentiels et se justifie par une contribution directe à la sécurité des États-Unis ;

c) Que les plans stratégiques aient pour but, non seulement d'assurer la défense de l'Europe occidentale, mais encore d'aboutir à la défaite rapide et complète de l'agresseur.

4) Avant que les États-Unis ne prennent une décision quant à l'étendue de leur « aide supplémentaire » aux signataires du Traité de Bruxelles, l'Union occidentale doit au préalable établir un plan coordonné de défense

[1] Dépêche adressée au Secrétaire général.

[2] Voir document n° 10.

[3] Document non reproduit.

en utilisant les moyens dont elle dispose actuellement et examiner dans quelle mesure elle peut, par ses propres moyens, accroître son potentiel militaire.

5) Les États-Unis comptent sur une assistance réciproque de la part des nations de l'Europe occidentale.

6) En conclusion, les déclarations du général Lemnitzer précisent de façon catégorique que les conditions énumérées par lui doivent être remplies pour que le président Truman, se fondant sur l'avis des chefs d'état-major, puisse légitimement recommander au Congrès de prendre les dispositions législatives nécessaires.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

68

M. MENANT, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 199-203. *Tirana, 24 juillet 1948, 14 h.*

(*Reçu* : le 5, 1 h.)

On signale de nombreuses arrestations tant dans l'armée que dans l'administration civile que l'on attribue à des divergences politiques sur la position gouvernementale envers Belgrade.

À Tirana sept personnes après jugement sommaire ont été condamnées et fusillées le jour-même.

Parmi elles se trouvait un rédacteur du journal *Baskimi* ex-chef de section à la direction de la presse, communiste convaincu. Le Président du tribunal était beau-frère de cet accusé. Les débats se sont déroulés à huis-clos.

On dit que plusieurs ministres sont en disgrâce et que l'accord n'est pas parfait entre le président du Conseil Hoxha et son ministre de l'Intérieur Koci Xoxe. Le différend porterait entre autres sur l'attitude à observer envers les partisans grecs franchissant les frontières, le ministre de l'Intérieur soutenu dit-on par le ministre de l'URSS à Tirana demandant que la liberté d'entrée et de sortie soit accordée.

On rapporte que des escortes envoyées par le gouvernement de Tirana auprès de la population albanaise de la région de Kossovo, en territoire yougoslave, ont refusé de rentrer, se sont déclarées solidaires de la politique du maréchal Tito et demandent asile en Yougoslavie. Des pétitions circulent dans les bureaux : les fonctionnaires doivent dire s'ils sont pour ou contre le maréchal Tito.

[1] Note manuscrite : « *Comm[uniquer] Boswell, Millard, fait 27.7.48. M'en parler* ».

On comprend aujourd'hui la décision gouvernementale concernant le renforcement de la garde des frontières « par crainte de voir des éléments ennemis pénétrer dans le territoire albanais animés d'intentions hostiles et provocatrices » (mon télégramme nos 173 et 175)[1], le bruit du retour en Albanie de réfugiés politiques de Grèce étant confirmé.

De nombreux prisonniers politiques qui travaillent aux chantiers de Malik, au sud de l'Albanie, ont profité du départ des Yougoslaves pour fuir, on affirme même avec leurs gardes. Les Yougoslaves enlevant tout le matériel qu'ils ont apporté, les Albanais sont dans l'impossibilité de continuer seuls les travaux commencés. Le gouvernement yougoslave aurait réclamé le remboursement immédiat de ses avances financières dont le montant s'élève dit-on à 2 700 000 000. Le gouvernement albanais est sans doute dans l'impossibilité d'effectuer ce remboursement ; des conversations sont engagées avec les Russes sur ce sujet. De nouvelles taxes sont déjà imposées à de nombreux commerçants dont le montant varie de 10 000 lek à 3 millions et qui sont dans l'impossibilité de s'acquitter ayant déjà été lourdement imposés dès l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et l'on prévoit une majoration brutale des prix des produits de consommation courante.

Tous ces faits agitent l'opinion publique et l'inquiétude qui règne dans les milieux gouvernementaux pourrait bien amener une nouvelle répression, le jugement et l'exécution hâtifs que je viens de vous signaler en étant un des signes précurseurs.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 6)

69

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 3378-3390. *Washington, 24 juillet 1948, 21 h. 05*

Réservé. Priorité. (*Reçu* : le 25, 9 h.)

J'ai eu ce matin une longue conversation avec le Sous-Secrétaire d'État sur la question de Berlin.

1) Ainsi que vous le savez (...)[3], Douglas et par les informations que M. Jefferson Caffery a données hier à M. Chauvel, le gouvernement des États-Unis n'accepte définitivement pas la procédure proposée par Londres de l'envoi d'une note à Moscou. Il a trouvé le projet britannique très peu satisfaisant, trop vague et se prêtant trop facilement à une manœuvre

[1] Documents non reproduits.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : *M. Maillard. [Communiquer à] Londres, Berlin, Baden, fait le 26-7-48* ».

[3] Lacune de déchiffrement.

soviétique. Au cours des réunions des 2 derniers jours la décision a été prise de nous proposer des négociations par la voie diplomatique. Le gouvernement de Washington attendra que la France puisse se joindre aux démarches envisagées qu'il (...)[1] à ne pas voir effectuer uniquement par la Grande-Bretagne et les États-Unis.

2) L'administration estime que les mesures prises pour améliorer le ravitaillement par air de Berlin permettront aux alliés de tenir sans difficulté dans la capitale allemande.

60 à 75 avions DC 3 qui transportent deux tonnes et demie, vont être remplacés par des avions DC 4 dont la capacité est de 10 tonnes. On arrivera pendant la période froide à transporter 4 000 tonnes par jour, et des dispositions sont prises pour qu'à partir du mois d'octobre le vol par mauvais temps puisse être assuré au maximum.

Monsieur Lovett, confirmant les déclarations de monsieur Marshall et du président, a affirmé la volonté de son gouvernement de ne pas se laisser contraindre à l'(...)[2] de Berlin et d'en persuader l'URSS.

3) Le Sous-Secrétaire d'État a comparé la procédure maintenant envisagée de négociations par les ambassadeurs à Moscou à celles qui avaient jadis été employées lorsque M. Harriman ou M. Hopkins avaient poursuivi des conversations directes avec le gouvernement soviétique. C'est un entretien avec le maréchal Staline que devrait demander l'Ambassadeur accrédité des trois pour lui et pour ses deux collègues si Paris et Londres sont d'accord. En cas de refus la conversation pourrait avoir lieu avec M. Molotov. Il n'y aurait pas remise de notes mais rédaction d'un procès-verbal par les deux interprètes et approbation de ce procès-verbal par les quatre interlocuteurs. On éviterait ainsi dans la pensée de Washington les possibilités d'utilisation d'une note alliée à des fins de propagande et un échange stérile de memoranda avec Moscou.

4) Mr Lovett m'a donné lecture de deux télégrammes adressés hier à M. Douglas. Ils énumèrent trois éventualités que le gouvernement américain n'acceptera sous aucun prétexte.

A) Quitter Berlin.

B) Négocier un accord sous la menace du blocus.

C) Remettre en cause avant les négociations les décisions de Londres au sujet de l'Allemagne de l'Ouest.

Aussi les Ambassadeurs devraient-ils dès le début de la conversation affirmer hautement le droit des Alliés de rester à Berlin et de ravitailler la ville et leur intention d'user de ce droit. Ils feraient ressortir que dans ces conditions le blocus est une mesure vaine et dangereuse et remarquer que la porte a toujours été ouverte pour des négociations pacifiques. Si le but des Soviets est comme celui des puissances occidentales de maintenir la paix ce n'est pas par des pressions inacceptables qu'ils ont chance d'y parvenir.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

Si au contraire le blocus n'est que le résultat de difficultés techniques de divers ordres auxquelles les Alliés aideraient volontiers à porter remède il doit pouvoir être levé dans un temps donné et la possibilité de négociations serait alors ouverte. Des réponses de M. Lovett aux questions que je lui ai posées il semble résulter qu'un accord pourrait se faire sur les conditions de la levée du blocus. On pourrait convenir qu'elle soit annoncée en même temps que la reprise des conversations et sans doute qu'elle les précédât de quelques jours. Un moyen d'éviter de part et d'autre une défaite d'amour-propre serait en tout cas recherchée.

5) En ce qui concerne ces négociations le Ministère de l'Air offrirait aux Soviets de les poursuivre soit à Berlin (...)[1] d'un conseil des 4 à Paris le (...)[2] capital étant venu. Le Conseil des 4 devrait se tenir avec un ordre du jour arrêté (sic). Parmi les questions à discuter, les ambassadeurs mentionneraient d'abord celle de la monnaie (...)[3] admettraient la possibilité de traiter d'autres questions allemandes ainsi que tout problème relevant de la compétence du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Les Américains voudraient toutefois poser une condition qui soulèvera évidemment une difficulté avec Moscou à savoir que l'ordre du jour du Conseil ne serait fixé qu'(...)[4] sur la reprise des négociations et sur la levée du blocus. Washington semble tenir particulièrement à cette précaution en raison de l'évidence de son désir de ne donner à aucun degré l'impression de céder à la force et de payer trop cher la levée du blocus.

6) Si les propositions américaines dans leurs grandes lignes sont acceptées par nous et par les Britanniques (...)[5] convaincu qu'un accord puisse s'établir avec les Soviets sur la première étape d'un règlement, c'est-à-dire sur l'ouverture de négociations, il est probable aussi d'après ce que l'on sait de la politique russe que ces négociations prendront la forme d'une rencontre des Ministres plutôt que d'une discussion entre les commandants en chef ou entre des suppléants. Si cette hypothèse se confirme, une voie serait ouverte pour aborder les problèmes les plus (...)[6] et qu'indiquait en termes assez vagues le dernier paragraphe de la note britannique et nous pourrions avoir l'occasion de faire, comme nous le désirions, préciser dans l'ordre du jour les points sur lesquels une discussion pourrait utilement porter en vue de créer une meilleure atmosphère en Europe et d'amorcer si possible un règlement des difficultés qui paralysent les relations internationales sur l'ancien continent.

Il me paraît préférable de rechercher ce résultat en entamant sans plus attendre des conversations directes et sans passer par des échanges de notes où chacun reste plus ou moins sur ses positions bien qu'il faille évidemment

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Lacune de déchiffrement.
[4] Lacune de déchiffrement.
[5] Lacune de déchiffrement.
[6] Lacune de déchiffrement.

s'attendre à ce que les Soviets s'efforcent de limiter l'ordre du jour au programme de Varsovie.

7) En cas d'échec le différend devrait être de l'avis du gouvernement américain porté aux Nations unies. Washington a préparé un projet de note très clair et très dur pour les Soviets, m'a dit M. Lovett. Le Conseil de sécurité serait saisi, en raison de l'impossibilité de faire jouer l'article 33 de la Charte et de la menace que, en violation de l'article I, les Soviets font par leur blocus de Berlin peser sur la paix.

M. Lovett pense que le Conseil pourrait demander la levée du blocus bien qu'il faille s'attendre à voir les Russes se plaçant dans le cadre du chapitre 6 de la Charte invoquer le droit de veto. Le gouvernement américain est de toute manière décidé à expédier le cas échéant la convocation d'une assemblée extraordinaire qui pourrait se réunir à (...)[1] dès le début d'août et qui aurait à connaître du différend depuis ses origines. Les Soviets seraient mis publiquement en face de leurs responsabilités et s'ils voulaient en arriver au pire a déclaré le Sous-Secrétaire d'État ils auraient dans le conflit déclenché par leur faute l'opinion détournée contre eux.

Mais il me semble qu'avant d'en arriver là il y a comme je l'ai fait remarquer de sérieuses possibilités de mettre une négociation sur pied. Elle devrait (...)[2] quelle qu'en soit l'issue de mettre un terme à la situation dangereuse qui s'est développée à Berlin.

8) Comme vous le savez M. Douglas va être directement et complètement mis au courant des discussions qui ont lieu à la Maison Blanche par monsieur Bohlen et par le général Clay qui doivent arriver ce soir à Londres. M. Bedell Smith les y rejoindra probablement dès cette nuit ou demain matin. Le Département d'État a voulu qu'il prenne part dès maintenant aux discussions de Londres et que le général Clay lui fasse connaître directement son impression à la fois des conversations qu'il a eues à Washington et de la situation à Berlin. À ce dernier point de vue le commandant en chef de la zone américaine a tenu dans les conversations qu'il a eues à Washington avec des journalistes et des membres du Congrès à se montrer optimiste. Je tiens de l'amiral Leahy qu'il a déclaré avoir été surpris de trouver l'opinion américaine aussi nerveuse et d'entendre parler de la possibilité d'une guerre à propos de Berlin. Il n'a pas, m'a dit mon interlocuteur, complètement écarté la possibilité d'un accident susceptible de compliquer dangereusement la situation mais il demeure convaincu qu'il n'y a pas de péril immédiat et que les Soviets ne cherchent pas à déclencher la bataille.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

70

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2803-2805. *Londres, 24 juillet 1948, 21 h. 30*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 24, 23 h. 10)

J'ai dit dans mon télégramme nos 2792-98[2] que je n'avais perçu aujourd'hui aucun signe de mollissement du côté américain. Je cite à l'appui de cette opinion le fait suivant : M. Douglas a proposé sur instructions du Département d'État un amendement au paragraphe II aux termes duquel les gouvernements alliés déclareraient formellement qu'ils ne se laisseront contraindre par aucune méthode de pression à abandonner l'exercice de leurs droits d'occupation à Berlin[3].

J'ai fait remarquer que l'acceptation d'un pareil texte impliquerait que nous sommes d'ores et déjà décidés à recourir éventuellement à la force pour nous maintenir dans l'ex-capitale ; M. Douglas ne m'a pas démenti. J'ai alors déclaré qu'en l'absence d'indications plus précises sur les moyens que les alliés comptaient mettre en œuvre, je refusais d'accepter le texte proposé.

Mon collègue britannique de son côté a réservé son opinion en faisant valoir que, s'il croyait son gouvernement dès maintenant décidé à maintenir le trafic aérien coûte que coûte, il ne pouvait pas s'engager en ce qui concerne le rétablissement éventuel de communications par voie de terre.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

[1] Télégramme adressé à la direction d'Europe et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre et à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : « *M. Maillard. [Communiquer à] Washington, Berlin, Baden, fait le 26-7-48* ».

[2] Document non reproduit. Dans ce télégramme en date du 24 juillet, Massigli faisait le point de la situation après une réunion de plusieurs heures avec ses collègues. On admettait du côté américain que la levée du blocus ouvre la porte à la négociation, mais on tenait à ce qu'aucun engagement ne soit pris vis-à-vis des Soviétiques sur le résultat à atteindre par la négociation. Le seul point acceptable serait de s'engager à parler de la réforme monétaire et sur l'acceptation du principe d'une monnaie unique à Berlin sous contrôle quadripartite. Il ne constatait aucun amollissement du côté américain et s'attendait à ce que l'on presse le gouvernement français à prendre position sur les textes en préparation.

[3] C'était effectivement la position américaine clairement affichée depuis le printemps, comme le rappelait Massigli en citant une intervention de l'ambassadeur américain à Londres du mois de mai. Il semblait bien que les Anglais étaient désormais sur une ligne très proche (télégramme nos 2046-2048 du 25 mai 1948 de Londres, non reproduit).

71

GÉNÉRAL GANEVAL, GOUVERNEUR MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN, À M. SCHNEITER, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES[1].

T. n° 747. *Berlin, 26 juillet 1948, 22 h. 45*

(*Reçu* : le 26, 23 h. 20)

La question de l'établissement d'un terrain d'aviation dans le secteur français, question pour laquelle vous m'aviez donné votre accord de principe, se pose à nouveau. Ainsi que je vous en ai rendu compte en son temps, les Américains avaient renoncé à mettre en état le terrain de Stolpe. Ils préfèrent le grand terrain d'exercice situé à Tegel à proximité de la caserne Napoléon. Celui-ci, beaucoup plus rapproché du centre de la ville, est d'un nivellement plus facile. Il ne présente surtout pas l'inconvénient de la proximité presque immédiate des aérodromes soviétiques. D'autre part, si nous installons un terrain à Stolpe avec l'aide américaine, nous risquons que les Russes n'attaquent la validité du protocole qui nous a cédé ce territoire en novembre 1945. En ce qui nous concerne, le choix de Tegel a l'inconvénient de nous priver d'un terrain d'exercice commode, mais cette considération doit naturellement passer derrière la nécessité de développer le ravitaillement par air de Berlin.

La question de principe a été arrêtée aujourd'hui entre le colonel Howley, le général Herbert, le colonel Dorr commandant l'aérodrome de Tempelhof et moi-même.

Les géomètres et les autres techniciens se rencontreront demain et la décision définitive sera prise cette semaine. Nous coopérerions à la mise en état du terrain avec les moyens dont dispose le secteur français mais le gros effort serait naturellement fourni par les Américains.

J'ai réservé la question du commandant de l'aérodrome. Les Britanniques et les Américains poussent hâtivement la construction des nouvelles pistes à Gatow et à Tempelhof, mais je ne pense pas qu'elles puissent être mises en service avant le 15 septembre.

Pendant les deux dernières journées, 1 000 appareils ont rapporté près de 6 000 tonnes de ravitaillement divers.

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 336)

[1] Note manuscrite : « *M. Maillard* ».

72

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 26 juillet 1948.*

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir le papier Rougemont[1].

Votre collaborateur aura pu vous dire que, en toutes circonstances publiques et privées, Montgomery avait parlé avec les plus grandes éloges du général de Lattre.

J'ai dîné hier soir chez ce dernier. Il m'a montré la lettre de Montgomery. C'est un document fort court qui comprend, conformément à l'usage de Montgomery, deux paragraphes numérotés. Montgomery dit en substance que son voyage avait deux objets qui étaient :

1) d'affirmer la décision britannique de livrer combat avec nous, sur le Rhin ;

2) d'appuyer de Lattre, considéré comme le principal chef militaire français et le commandant en chef nécessaire des armées de terre de l'Union occidentale.

Il vous semblera sans doute comme à moi qu'en ce qui concerne ce second point, les Britanniques se mêlent de ce qui ne les regarde pas, quand ils prétendent désigner notre propre généralissime, fût-ce pour le promouvoir ensuite à un poste interallié.

Dans le même temps, de Lattre subissait, affirme-t-on, une atteinte sensible sur le plan français du fait de la mise en minorité de M. Teitgen avec lequel il avait partie liée. De là à conclure à la nécessité d'éloigner de Lattre en le nommant par exemple Ambassadeur en Argentine, il n'y a qu'un pas. Ce pas est aussitôt franchi, si j'en juge par des propos qu'ont échangés devant moi des hommes politiques et des journalistes samedi dernier.

J'attends avec impatience d'avoir un Ministre pour mettre au point le mouvement qui est en préparation depuis janvier. J'espère que je n'aurai pas à caser, outre mes propres enfants, cet œuf de canard qu'est de Lattre.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Voir document nº 49.

73

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 487-491. *Paris, 27 juillet 1948, 22 h.*
Réservé. Priorité absolue.

Depuis le 14 juillet, date de la note adressée par le gouvernement soviétique aux gouvernements français, anglais et américain en réponse à la protestation élevée par ceux-ci contre le blocus de Berlin, les discussions se sont poursuivies à Londres entre M. Massigli, M. Douglas et Sir William Strang pour arriver à un accord sur la suite à donner à cette réponse[2].

Le *Foreign Office* a établi un premier projet de note, mis au point le 21 juillet, et qui, tout en confirmant le droit incontestable des Alliés à demeurer à Berlin, et en faisant de la levée des mesures de blocus une condition préalable à la reprise de tous pourparlers, concluait en acceptant le principe de conversations à quatre et en précisant que celles-ci pourraient s'étendre, le cas échéant, à d'autres sujets que Berlin.

Les 19 et 20 juillet, les cinq ministres des Affaires étrangères du pacte de Bruxelles se réunissaient à La Haye et y procédaient à un large échange de vues sur l'ensemble de la situation créée par le blocus de Berlin[3]. M. Bevin souligna la nécéssité d'allier la fermeté quant au fond (fermeté que justifiait le succès des mesures de ravitaillement par air prises par les Alliés) à une certaine souplesse quant à la forme. De son côté, M. Bidault attirait l'attention de ses collègues sur les dangers que pourraient comporter, dans l'état actuel de la situation en Europe, des invitations imprudentes. Il insistait pour que les conversations, si elles avaient lieu, puissent être étendues non seulement à l'Allemagne, mais à l'ensemble des problèmes européens.

Sur ces entrefaites le gouvernement américain prit à son tour position et fit savoir le 23 juillet que dans la situation présente l'envoi d'une note formelle pourrait, à son avis, présenter des inconvénients. Elle risquerait de porter à nouveau la question sur le plan des considérations de prestige et d'empêcher en même temps une véritable discussion.

Le gouvernement américain suggérait pour cette raison qu'une démarche fût effectuée à Moscou de concert par les trois ambassadeurs, de préférence auprès du généralissime Staline. Cette demande pourrait prendre pour base le texte d'un memorandum établi en commun et dont un projet avait été proposé par le Département d'État. À un stade ultérieur et en cas d'échec, le différend devrait être, de l'avis du gouvernement américain, référé au Conseil de sécurité des Nations unies.

[1] Télégramme envoyé par la sous-direction d'Europe Centrale et paraphé par Chauvel.

[2] Voir documents nos 48 et 70.

[3] Voir documents nos 53 et 64.

Depuis lors les conversations se sont poursuivies à Londres, avec le concours, du côté américain, de M. Bedell Smith et de M. Bohlen. Elles ont abouti à la conclusion qu'une démarche conjointe des trois ambassadeurs à Moscou auprès du généralisme Staline serait suggérée aux trois gouvernements, les ambassadeurs devant, par des démarches séparées, demander à M. Molotov d'accepter cette procédure.

Le projet d'instruction aux Ambassadeurs pour ces deux missions consécutives a été établi à Londres et vous sera apporté par M. Bedell Smith. Le gouvernement va maintenant être saisi de ce projet et des instructions vous seront envoyées incessamment[1].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

74

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 27 juillet 1948.*

Je me réfère à votre lettre du 2 juillet relative à la concentration de bombardiers américains en Europe[2].

M. Bevin nous a dit incidemment à Bruxelles qu'il avait vivement insisté auprès des Américains sur l'impossibilité dans laquelle se trouverait notamment la Grande-Bretagne de tenir, fût-ce un jour, devant une éventuelle action militaire soviétique.

[1] Massigli avait transmis les grandes lignes des instructions prévues pour les ambassadeurs à Moscou au cas où ils obtiendraient une audience de Staline. On y réaffirmait le droit pour les Occidentaux d'être présents à Berlin de manière indiscutable et absolue ainsi que la possibilité toujours effective de discuter des problèmes techniques soi-disant rencontrés par les Soviétiques pour expliquer le blocus. Évidemment, une négociation ne pourrait être engagée qu'après la levée du blocus (télégramme nº 2823 du 27 juillet de Londres, non reproduit). Il signalait le même jour qu'au cas où Staline refuserait de recevoir les trois ambassadeurs ensemble, mais accepterait de les voir séparément, il faudrait accepter cette procédure et utiliser les mêmes instructions que s'ils étaient reçus ensemble (télégramme nos 2828-2829 du 27 juillet de Londres, non reproduit). Paris donne son accord à ces instructions et rappelle que chaque ambassadeur doit faire séparément la démarche de demander audience à Staline auprès de Molotov et qu'un compte rendu commun devra être établi par les interprètes, quelque soit l'interlocuteur (télégramme nos 499-503 du 28 juillet de Paris à Moscou, non reproduit). Massigli a d'ailleurs envoyé à Chauvel les dernières instructions qu'il avait fait parvenir à Chataigneau qui résumait l'ensemble de la procédure (lettre du 28 juillet de Massigli à Chauvel, non reproduite). L'ambassadeur français à Moscou a donc été reçu le 30 juillet par Zorine, Molotov étant absent, qui a écouté et pris le document prévu. La réponse soviétique immédiate était que le document occidental ne constituait pas une réponse à la note soviétique du 14 juillet (télégramme nos 1358-1359 du 30 juillet de Moscou, non reproduit).

[2] Dans cette lettre, l'ambassadeur à Londres rapportait l'interrogation de l'ambassadeur américain à Londres, Douglas, qui lui demandait confidentiellement ce qu'il penserait de la concentration en Europe de bombardiers américains. La réponse de Massigli était très positive puisqu'il jugeait que l'effet en serait excellent (lettre du 2 juillet de Massigli à Chauvel, non reproduite).

Il a ajouté que les Américains l'avaient approché pour obtenir des bases d'aviation permanentes dans les îles britanniques, que cette facilité leur avait été accordée, que, dès à présent, « les forces étaient là » et qu'il en viendrait d'autres.

Il ne semble pas qu'il puisse s'agir d'autres forces que des soixante superforteresses dont l'arrivée nous est connue.

Je pense que c'est à cette arrivée que Douglas faisait allusion dans son entretien avec vous.

J'ajoute que soixante superforteresses représentent bien en effet une certaine force mais qu'elle suffirait malaisément à contenir l'avance russe, si l'affaire de Berlin devait mal tourner !

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

75

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1650. *Washington, 27 juillet 1948.*

Dans une déclaration qui accompagne le quatrième rapport semestriel de la Commission de l'énergie atomique, le président Truman s'est félicité de la sagesse des dispositions de l'*Atomic Energy Act* of 1946 et a réaffirmé les bases de la politique américaine concernant l'énergie atomique contenues dans ce texte.

Les quatre éléments de cette politique demeurent : 1) le contrôle civil ; 2) la propriété de l'État tant que l'utilisation de l'énergie nécessite des précautions particulières ; 3) le secret tant qu'il n'existera pas de contrôle international pour interdire l'utilisation militaire de l'énergie atomique et 4) la détermination de pousser le développement de l'énergie atomique tant pour la défense du pays que pour des usages pacifiques.

Ainsi le président montre bien que sauf sur le premier point, les positions actuelles ne sont pas tout à fait souhaitables. Il laisse espérer que le secret et l'utilisation militaire seront restreint ou abandonnés lorsqu'un contrôle international approprié sera instauré et que par voie de conséquence, l'industrie privée participera aux travaux. M. Truman rappelle qu'il a cherché à faire adopter par les Nations unies un système international de contrôle et que c'est l'attitude intransigeante de l'URSS qui l'a fait échouer.

La déclaration fait état des progrès réalisés dans le domaine des armes atomiques, et les récentes expériences d'Eniwetok l'ont prouvé. De tels progrès témoignent de la valeur du contrôle civil de l'énergie atomique : en effet les civils n'ont pas relâché leurs efforts vers la recherche et le dévelop-

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences.

pement des armes atomiques. Aussi le président réaffirme-t-il la nécessité de maintenir ce contrôle civil sur tous les aspects du programme, y compris la recherche, le développement et la conservation des armes atomiques, et par là il rejette la prétention des militaires à regagner le contrôle et la conservation de ces armes. Il recommande néanmoins une coopération très étroite entre civils et militaires.

M. Truman souligne aussi les progrès qui ont été faits dans les applications pacifiques de l'énergie atomique à l'agriculture, à l'industrie et à la santé publique. Ces progrès entraîneront une production plus importante des usines et des fermes et une augmentation de l'énergie mécanique et humaine. Le président laisse espérer une participation plus grande de l'industrie privée au développement de l'énergie atomique bien que, pour des raisons de sécurité, il reste indispensable de maintenir le secret.

Le président Truman a tenu ainsi à dissiper toute équivoque à propos d'une modification éventuelle de la politique américaine concernant l'énergie atomique. En même temps il a clairement souligné que seule l'URSS s'opposait à ce que les États-Unis partagent le secret de découvertes qui bénéficieraient au monde entier.

Le Département trouvera en annexe le texte de la déclaration du président Truman et recevra le rapport de la Commission de l'Énergie atomique par une prochaine valise[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 214)

76

M. DE LUZE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST P.I.,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 835. *Bucarest, 27 juillet 1948.*

Venus à Bucarest pour signer le traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie, le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaques sont arrivés dans la capitale roumaine lundi 19 juillet, accompagnés de MM. Sevcik, Vice-Président du Conseil et Gregor, ministre du Commerce extérieur. Accueillis à la frontière par M. Zeigher, ministre adjoint à la Présidence du Conseil, quelques hauts fonctionnaires roumains et l'ambassadeur de Tchécoslovaquie, ils ont été reçus à la gare de Mogosoaia par le gouvernement roumain au complet, des représentants du Corps diplomatique, la presse et la colonie tchèque de Bucarest.

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la Direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Moscou, Prague, fait le 6.8.48* ».

M. Groza a souhaité la bienvenue à la délégation tchécoslovaque. Après avoir rappelé que les deux pays avaient été libérés par la « vaillante armée soviétique » et qu'ils avaient eu dans le passé les mêmes ennemis en la personne des Habsbourg et des Hohenzollern, il a ajouté qu'aujourd'hui encore un même danger les menaçait. « Nos peuples se rendent compte, a-t-il dit, qu'ils doivent se tenir sur leur garde pour protéger leurs conquêtes démocratiques contre les machinations des agents de l'ennemi… La conférence de Varsovie a confirmé notre solidarité… Le front de la paix sera renforcé par le traité d'amitié que nous allons signer ».

M. Zapotocki a remercié le gouvernement de Bucarest de son accueil et exprimé sa satisfaction de pouvoir rendre la visite, faite à Prague en septembre dernier par les ministres roumains. « Le resserrement des relations d'amitié entre les États d'Europe centrale et ceux d'Europe orientale, a-t-il dit, s'est fait ressentir depuis longtemps. Mais la possibilité d'une collaboration étroite n'est possible que depuis que les démocraties populaires ont été instaurées dans ces pays ». Rappelant l'aide apportée par les soldats roumains aux côtés de l'Armée rouge pour libérer son pays, le Président du Conseil tchécoslovaque a affirmé que le gouvernement de Prague avait soutenu les intérêts du peuple roumain à la conférence de Paris « en signe de reconnaissance » pour la façon dont celui-ci s'était comporté envers les peuples tchèque et slovaque après Munich. Il a terminé en célébrant le front de la paix qui se constitue « sous la direction de la puissante Union soviétique ».

En dehors des négociations, les trois journées à Bucarest des hommes d'État tchèques ont été consacrées à différentes visites : le 19 chez le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ; le 20 au Presidium de la Grande Assemblée nationale ; le 21 à la CGT roumaine, en présence des ouvriers des usines « du 23 août ». Cette dernière manifestation avait pour but de renforcer les liens entre les associations ouvrières des deux pays et d'honorer particulièrement M. Zapotocki en tant que président de la CGT tchécoslovaque.

Des réceptions ont été offertes en l'honneur des ministres tchèques par le gouvernement roumain le 19 juillet au restaurant Pescarus, et par l'ambassade de Tchécoslovaquie le 21 juillet dans les locaux du Cercle militaire. Le 20 au soir un concert de musique militaire et des danses folkloriques ont été donnés dans les arènes romaines. Enfin, le 21 juillet, jour de la signature du traité, un déjeuner a été offert au Palais présidentiel.

Après la signature du traité les deux délégations ont procédé à un échange de décorations : les ministres tchèques reçurent l'Étoile de la République populaire roumaine de 1re classe. M. Zapotocki conféra l'Ordre de la Liberté de 1re classe au Président du Conseil roumain et l'Ordre du Lion blanc de 1re classe à MM. Gheorghiu-Dej, Savulescu et Voïtec, vice-présidents du Conseil, à Mme Ana Pauker, aux ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Industrie et du Commerce.

Le 21 juillet à minuit la délégation tchécoslovaque a repris le train pour Prague.

En somme la visite des ministres tchécoslovaques s'est déroulée selon le scénario prévu lors des réceptions des délégations des autres démocraties populaires. Toutefois, cette fois-ci, on a remarqué le caractère officiel et presque froid des réceptions. Les drapeaux des deux pays n'ont été accrochés qu'à la toute dernière minute, ainsi que les banderoles rouges sur lesquelles se détachaient en lettres blanches les mots : Vive l'amitié entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Suivant apparemment le mot d'ordre lancé après la condamnation du maréchal Tito, les Roumains n'ont pas exposé de portraits gigantesques de leurs hôtes, ni acclamé leurs personnes. Au cours des différents meetings populaires, les vivats n'ont été en général poussés qu'au nom d'entités abstraites : l'amitié tchéco-roumaine, le Front de la Paix et de la Démocratie, la puissante Union soviétique, etc. Le nom de Staline et parfois celui de Mme Pauker ont fait exception. À la soirée aux arènes, le fond de la tribune centrale, où se trouvaient les deux délégations, était tapissé d'un immense drapeau soviétique sur lequel se détachait un portrait monumental du Généralissime. De chaque côté pendaient deux très grands drapeaux russes formant contraste avec les oriflammes de dimensions réduites aux couleurs tchécoslovaque et roumaine qui ornaient les deux côtés de l'amphithéâtre.

Le public n'a pas manifesté de curiosité ni d'enthousiasme. À vrai dire seules les personnes auxquelles avaient été envoyés des invitations et des laissez-passer pouvaient franchir l'important barrage d'ordre qui interdisait l'accès des principales artères de la ville. Dans celles-ci, les voitures officielles filaient à grande allure sous l'œil plutôt indifférent des badauds.

Les chefs de mission diplomatique ont été invités par le gouvernement roumain ou l'ambassade de Tchécoslovaquie à assister à la plupart des réceptions officielles, à l'exception toutefois des manifestations qui ont eu lieu à l'occasion des pourparlers ou dans le cadre du Parti. Il s'y est produit une sorte de scission, voulue vraisemblablement du côté roumain, entre les représentants du bloc oriental et les autres diplomates. L'incident qu'a rapporté M. Charpentier dans sa dépêche nº 813 du 21 juillet[1], lors de la réception offerte par le gouvernement roumain s'est reproduit, bien que sous une forme atténuée, le surlendemain chez l'ambassadeur de Tchécoslovaquie. L'absence de l'ambassadeur de Yougoslavie parmi les diplomates privilégiée a été remarquée.

Le manque de chaleur des réceptions officielles ne serait pas dû uniquement aux consignes de Moscou après l'affaire yougoslave. De divers côtés on raconte que les Tchèques se seraient montrés réticents au cours des pourparlers qui viennent d'avoir lieu. Le gouvernement de Prague, dit-on, n'était pas pressé de conclure et aurait même ajourné l'envoi d'une délégation, sans l'insistance mise par son ambassade à Bucarest qui lui transmettait les doléances du gouvernement roumain.

Cette légation a déjà rendu compte (dépêche nº 823 du 21 juillet, communications du 22 juillet)[2] des différents accords qui ont été signés. Le

[1] Document non reproduit.

[2] Documents non reproduits.

principal est le traité d'amitié, conforme aux autres pactes conclus contre l'Allemagne et ses alliés éventuels par l'URSS et les démocraties populaires. On croyait communément ici que la clause prévoyant « l'agression indirecte » n'y serait pas incluse. Aussi explique-t-on volontiers dans les milieux hostiles au gouvernement que le texte du traité publié est d'une portée plus étendue que le traité réel, resté secret. Cette explication, assez invraisemblable, trouve créance parce que certains délégués tchécoslovaques n'ont pas caché leur manque d'empressement. La différence de ton entre les discours de Mme Pauker et de M. Clementis en est un exemple. On m'a rapporté de source sûre que le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie s'était plaint des Roumains et avait résisté à certaines de leurs demandes.

Il est possible que ce soit le cas à propos de la conclusion d'un pacte militaire destiné à renforcer la convention politique. Il est certain d'autre part qu'il y a eu quelque difficulté à accorder les intérêts économiques des deux pays. La loi de nationalisation a atteint des sociétés tchécoslovaques, malgré les liens politiques et la similitude de régime. L'exécution des traités de commerce roumano-tchécoslovaques est sans cesse remise en cause du côté roumain, à tel point que de nouveaux arrangements sont nécessaires. Les deux délégations n'ont pu convenir que d'un accord provisoire. L'ambassadeur de Tchécoslovaquie que j'ai interrogé à ce sujet ne m'a pas caché que la conclusion d'un traité durable serait « épineuse », les Roumains n'offrant pas d'indemnité suffisante pour les biens des ressortissants tchèques et slovaques rapatriés dans leur pays et la nationalisation des entreprises posant de nombreux problèmes. Enfin, la planification combinée des deux économies s'étalant sur une durée de cinq ans sera, m'a-t-il dit, une tâche délicate et difficile à mettre au point.

Il ne faut sans doute pas exagérer l'importance des désaccords et des divergences entre les deux gouvernements. Il n'est un secret pour personne que la plupart des délégations de pays amis de la Roumanie, venues ici pour négocier des arrangements économiques, n'ont pas caché leur mécontentement de la façon dont les Roumains défendent leurs intérêts. Dans le domaine politique les liens étroits entre les démocraties populaires et l'URSS laissent à chacune fort peu d'initiative. Le modèle du traité qui vient d'être conclu porte la marque de Moscou. Il s'intègre dans un plan d'ensemble d'organisation de l'Europe orientale conforme aux intérêts de l'Union soviétique. Les gouvernements actuels de Prague et de Bucarest se retrouvent unis par leur commune allégeance à l'égard du Kremlin.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 21)

77

M. SALADE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BATAVIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 90-91. *Batavia, 28 juillet 1948, 12 h.*

(*Reçu* : le 28, 9 h. 30)

La rupture des négociations par la République paraît avoir causé peu de surprise chez les Hollandais comme au Comité des Bons Offices. Aussi bien elle n'a fait que sanctionner un état de choses qui durait depuis plusieurs mois, auquel la malencontreuse proposition Dubois-Critchley n'avait pu porter remède, et que le départ de M. Van Vredenburch puis la crise ministérielle néerlandaise avaient prolongé.

On avait d'ailleurs au cours des dernières semaines noté dans l'attitude des républicains un raidissement général attribué aux encouragements que le gouvernement de Jogja aurait reçus de certains milieux du Comité des Bons Offices et à l'appui dont il serait assuré de la part de l'URSS et de ses satellites.

Parmi les différentes explications qui circulent sur les raisons tactiques de la rupture, il est intéressant de relever celles-ci : ayant choisi politique du pire, les républicains vont multiplier incidents le long de la ligne de démarcation et causer des troubles dans la partie de Java et de Sumatra occupée par les Hollandais de façon à acculer ceux-ci à une nouvelle action police qui provoquerait des mesures énergiques du Conseil de sécurité. La République espère, semble-t-il, que les débats de l'Assemblée sur l'abus du veto seraient de nature à gêner la France dans l'exercice de ce droit, surtout si le Conseil siège à ce moment-là à Paris.

Quoi qu'il en soit, le général Spoor m'a dit que « malheureusement » il ne pensait pas que le prochain gouvernement néerlandais soit disposé à prendre responsabilité d'une nouvelle action de police. Il n'est pas douteux que du côté hollandais les militaires rongent leur frein, la plupart d'entre eux étant en faveur de solutions de force avant la saison des pluies.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 17)

[1] Notes manuscrites : « *Millet, Pourquoi omettre les articles ? Démarquer F[rance] O[utre] M[er] et DEF[ense] NAT[ionale]* ».

78

M. LEGUÈBE, CONSUL DE FRANCE À SZCZECIN,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 238. *Szczecin, 28 juillet 1948.*

Confidentiel.

La valeur de tout renseignement recueilli sur l'armée soviétique et ses intentions, quelque soin qu'on apporte à le vérifier, reste relative. Je crois devoir, dans la situation actuelle, ne pas laisser ignorer au Département l'opinion que j'estime pouvoir me faire et qui résulte de conversations menées, en particulier ces derniers jours, avec trois personnes mêlées de très près depuis 1939 à la vie de l'armée rouge.

Depuis plusieurs mois, les Russes n'ont cessé de renforcer à travers la Pologne leur armée d'occupation en Allemagne. On a vu passer, à un rythme modéré mais ininterrompu des trains de troupes et de matériel (surtout des blindés et de l'artillerie). Certaines garnisons soviétiques, en premier lieu celles qui tiennent les débouchés du pays (Swinemunde) ont été renforcées. Enfin, dans les mêmes conditions de débit, des troupes et du matériel ont pris la direction du Sud-Est (Tchécoslovaquie).

Aux yeux des Allemands qui voient affluer ces renforts, entendent les propos des soldats et assistent à leurs manœuvres, les Russes auraient pris la décision d'occuper l'Allemagne entière à une date qu'on fixe généralement dans le courant du mois d'août. De telles interprétations ne manquent pas de franchir la frontière et se retrouvent ici, répétées sur un autre mode : l'occupation de l'Allemagne sera suivie de l'occupation de l'Europe occidentale et tout aussitôt d'une guerre avec les États-Unis. Dans les masses populaires, il n'existe pas le moindre doute à cet égard. La rumeur générale est telle qu'il suffirait (et qu'il suffit dans certains cas) à l'observateur étranger de s'abandonner à une humeur morose pour se laisser emporter par la même conviction. Elle n'est d'ailleurs pas absurde, car il suffirait sans doute à l'armée rouge d'être ce qu'on en voit (une énorme masse d'infanterie médiocrement ou mal équipée en moyens modernes) pour prendre possession de l'Europe jusqu'aux rivages occidentaux et aux Pyrénées. Si le problème stratégique ne consistait qu'en cette opération, il ne resterait effectivement à mes collègues et à moi-même qu'à annoncer au Département pour le mois d'août une avance de l'armée soviétique, dont toutes les conditions psychologiques sont réunies.

Le doute n'intervient que si l'on suppose que la première opération provoquerait immédiatement une réaction armée des États-Unis. Dans ce cas, les signes de danger de guerre, pour impressionnants qu'ils soient parfois, ne sont pas convaincants. Je ne peux citer que quelques faits. On constate des regroupements de matériel de voie ferrée aux points stratégiques

[1] Dépêche communiquée à l'Ambassade de France à Varsovie. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, f[ai]t le 5/8/48* ».

(wagons-citerne à Szczecin), mais les voies elles-mêmes sont toujours à faible débit, étranglées et exposées à tous les franchissements d'obstacles ; de même rassemble-t-on les camions, mais le réseau routier comprend une majorité de ponts de 10 tonnes et le matériel rassemblé est vétuste autant qu'hétéroclite. La surveillance policière s'est encore accrue (les voyageurs polonais ne peuvent plus descendre à l'hôtel que par l'intermédiaire de la milice), quelques officiers de réserve et médecins ont été convoqués mais la plupart semblent n'avoir reçu aucun avis avant de partir en vacances dans les directions les plus variées[1].

Le service du travail (*Sluzba Polsce*) s'est rapidement constitué et tient désormais la plus grande partie de la jeunesse sous surveillance. Mais sa formation est encore bien récente pour qu'on en puisse attendre une participation efficace à des opérations de guerre, ne fût ce que de contrôler une jeunesse tentée par le maquis.

Mais surtout, l'impression d'un technicien, fort au courant (autant qu'on peut l'être) de la vie de l'armée rouge, est la suivante : la faiblesse de l'armée rouge reste considérable en matière d'équipements de précision et de haute puissance (aviation, radio électricité – armement atomique) et en personnel apte à les servir. Sa force est au contraire impressionnante dans tous les armements qui suffiraient à une conquête continentale (en premier lieu « terrible et très moderne artillerie » à explosifs et à réaction, très puissante armée blindée). Il est exact que le commandement soviétique constitue de très fortes bases militaires en Allemagne et en Tchécoslovaquie, sous la forme d'armées dont l'autonomie est assurée pour un temps considérable. Mais l'informateur rappelle qu'en 1939-40-41 il avait assisté à de semblables groupements en Pologne orientale et qu'on eût pu en tirer les mêmes pronostics d'agression imminente. Il a cependant eu la preuve que ces groupements furent pris au dépourvu par le déclenchement de l'attaque allemande.

Les groupements actuels en Occident ne sont donc pas forcément offensifs.

La volonté de conquête serait unanime dans l'armée rouge ainsi que la certitude de la victoire (dans l'ambiance morale que décrivait un témoignage que j'ai communiqué au Département sous le titre « Déclarations d'une personnalité de passage »). On serait certain que la guerre est inévitable, qu'elle est d'ailleurs dans la « mission » du peuple russe. Mais les officiers soviétiques estimeraient que leur armée n'est pas encore prête (à quoi mon informateur ajoute : « c'est une tradition ») et que les opérations actuelles n'auraient pour but qu'une pression.

Les quelques indications de cette dépêche n'ont de valeur que ce qu'en autorise le mystère qui entoure les actes de l'armée rouge, les intentions soviétiques, mystère dont les acteurs sont eux-mêmes victimes.

(Direction d'Europe, URSS, volume 16)

[1] *Note du document* : « Il importe de remarquer que, par ailleurs, cette période d'été où les gens disparaissent de leur résidence, est extrêmement propice à une mobilisation qu'il est difficile d'observer ».

79

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 879. *Moscou, 28 juillet 1948.*

Par une communication en date du 16 juillet[2], j'avais donné à Votre Excellence les premiers renseignements que j'avais pu recueillir sur le Congrès des Églises orthodoxes du monde entier convoquées à Moscou sur l'invitation du patriarche Alexis et qui a pris fin le 21 juillet.

Quoique le *Journal patriarcal* qui paraît ici d'une manière irrégulière n'ait pas encore donné de rapport détaillé du Congrès, il me paraît dès maintenant possible, sur le vu des comptes rendus de presse et grâce aux renseignements qui m'ont été apportés de diverses sources, d'essayer de dégager les précédents historiques du Congrès, l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé, la portée des résolutions qu'il a adoptées et les quelques considérations politiques qu'il peut autoriser.

Il aurait pu être permis de penser, après le succès de la révolution communiste de 1917, que l'Église orthodoxe devait disparaître de la face de la Sainte Russie. Le premier signe de relèvement fut en 1924 la recommandation donnée aux membres du Parti, par le Congrès communiste, d'éviter de porter atteinte aux sentiments des croyants. Depuis cette date, malgré bien des vicissitudes, l'Église orthodoxe n'a cessé de se relever. En mai 1927, elle recevait un statut légal. En avril 1929, une loi réglementait l'organisation des cadres de son clergé. La constitution de 1936, enfin, sépara l'Église de l'État et, tout en permettant la propagande anti-religieuse n'en accordait pas moins la liberté du culte.

La guerre obligeant le gouvernement à utiliser tous les facteurs de propagande nationaliste, permit une sorte de renouveau de la foi orthodoxe. Ce fut le métropolite Serge qui, dans cette période difficile, dirigea l'Église et la mit entièrement au service de la lutte pour l'indépendance de la Patrie. En récompense de son action, Serge était reçu par Staline le quatre septembre 1942 et le Généralissime lui promettait le rétablissement du Patriarcat. Cinq jours plus tard, il était élu Patriarche et le Soviet suprême décidait la création d'un conseil des Affaires ecclésiastiques pour assurer les relations entre l'État et le Patriarcat. Il est piquant de noter que le premier Président de ce Conseil fut le camarade Karpov, ancien chef du groupement des « Sans Dieu ».

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Rome St Siège, Prof[esseur] Le Bras, Nankin, fait le 11/8/48* ».

[2] Document non reproduit. Dans ce télégramme n°s 1231-1234, l'ambassadeur de France à Moscou signalait l'ouverture à Moscou le 8 juillet d'un Congrès des Églises orthodoxes du monde entier à l'occasion de la célébration du 500e anniversaire de l'autocéphalie de l'Église orthodoxe russe et notait que si les délégations étaient nombreuses, elles manquaient de personnalités importantes.

Le 15 mai 1945, Serge mourait et Alexis, évêque de Léningrad, devenait « gardien du trône patriarcal ». Le 2 février 1945, un Concile nombreux auquel participaient les délégués des autres Églises orthodoxes invités par lui l'élisait Patriarche par acclamations. Le 10 avril, il eut une nouvelle entrevue avec Staline qui, selon la gazette patriarcale du mois de mai « le reçut comme un père son enfant ».

C'est avec le patriarche Alexis que l'Église orthodoxe russe est entrée à nouveau dans la grande politique.

Alexis s'attacha tout d'abord à réduire les oppositions ou les dissidences qui existaient encore au sein de l'Église sur le plan intérieur. Puis il poursuivit les efforts déjà entrepris avant lui pour rallier à Moscou les Églises émigrées. Dans le même temps, s'appuyant sur la puissance politique de l'URSS, il cherche à affilier à Moscou les Églises des États satellites de l'Union soviétique. Enfin il est engagé actuellement dans une politique qui tend à affermir les liens qui existent entre Moscou et les vénérables Églises du Proche-Orient. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus vraisemblable que le but ultime de son action soit de faire de Moscou le siège d'une nouvelle Église œcuménique au détriment du Patriarcat de Constantinople.

Sur le plan intérieur les choses se passèrent assez facilement.

Dès 1945, l'évêque Vedenski, chef de la secte dissidente de « l'Église vivante » dut faire amende honorable et fut réduit au rang d'un simple desservant.

Le rattachement à Moscou des quatre millions d'Uniates d'Ukraine s'opéra suivant les procédés les plus classiques des purges politiques. Les évêques furent arrêtés. Un comité de quatre prêtres ambitieux, habiles et munis de pleins pouvoirs, effectua le rattachement sans que les fidèles aient eu le temps ou l'occasion de réagir. Dans les pays baltes, l'opération connut un égal succès, de même dans les provinces polonaises récemment annexées.

L'Église russe a connu jusqu'ici, semble-t-il, moins de succès avec les Églises de l'émigration. Votre Excellence connaît les intrigues dont est depuis longtemps l'objet l'église de la rue Daru, la résistance opposée presque jusqu'à sa mort en août 1946, à la pression de Moscou par Euloge exarque de Paris et l'état de division où du fait de l'action des émissaires du patriarche Alexis se trouve actuellement l'Église orthodoxe de Paris au détriment du Patriarcat de Constantinople.

À Londres, le Patriarche de Moscou ne semble pas encore être parvenu à créer d'Église sous sa dépendance.

Aux États-Unis et au Canada, Alexis connut un échec également cuisant. Après une vaine tentative faite en 1945 auprès de Théophile évêque de New York, le patriarche de Moscou dépêcha en 1947 le Métropolite de Leningrad, Grégoire qui, selon mes renseignements n'aurait même pas pu entrer en relation avec son collègue américain et aurait dû retourner en URSS après trois mois de démarches infructueuses. C'est à la suite de l'échec de cette mission que Théophile fut excommunié par Alexis.

Toutefois, l'Église qui avait été créée sous la dépendance de Moscou en 1939 continue d'exister, mais elle ne compterait à New York qu'un nombre très faible de fidèles. C'est monseigneur Macaire, évêque de cette Église qui assista au Congrès de Moscou et dont la *Pravda* n'a pas manqué de faire mention.

En ce qui concerne la Chine où existe encore une assez importante colonie russe, je sais seulement ainsi que je l'ai rapporté dans ma communication précitée qu'un représentant de la mission spirituelle russe en Chine assistait au Congrès. J'attacherais du prix à ce que me soient communiqués tous les renseignements que notre ambassade à Nankin pourrait recueillir sur cette question.

En Europe centrale, Alexis connut quelques succès mineurs. Dès 1945, Eleuthère archevêque de Rostov était nommé exarque à Prague pendant qu'un orthodoxe russe était dépêché en Sud Caparthie avec mission de rattacher l'Église de Hongrie, ce qui fut réalisé en 1946.

Il est hors de doute que l'influence politique de l'Union soviétique sur les États dits satellites est susceptible de faciliter considérablement les efforts d'Alexis pour affilier à celui de Moscou les patriarcats de ces différents pays. Toutefois, Alexis n'est pas encore parvenu à ses fins et le présent Congrès ne peut être considéré que comme une étape de la politique du patriarche. Si mes renseignements sont exacts, en effet des Églises bulgare, roumaine, et serbe sont encore autonomes.

Les Bulgares n'étaient pas représentés aux fêtes d'intronisation du patriarche Alexis en 1945. La raison invoquée pour cette absence était le désir d'éviter tout incident avec les Églises grecques qui avaient rompu avec les Églises bulgares depuis soixante treize ans. Cependant après la visite du métropolite Grégoire de Léningrad à Sofia, l'exarque Stéphane vînt à Moscou en juin 1945. Il invita Alexis à Sofia pour le millénaire du premier Bienheureux bulgare St Jan de Rila. Malgré ces excellentes relations, le projet de soumission de l'Église bulgare à celle de Moscou n'aboutit pas et aurait plutôt pour effet de réconcilier Stéphane avec le patriarche de Constantinople qui lui donna le titre d'exarque le 11 mai 1947.

En Serbie, Moscou délégua à Belgrade au printemps de l'année 1946, l'évêque de Kirovgrad avec une lettre du patriarche Alexis proposant de publier une déclaration commune condamnant l'activité politique du Vatican, en Europe centrale et demandant que soient examinées les possibilités de rattachement de l'Église serbe à celle de Moscou. Le Synode de Belgrade repoussa la première de ces propositions parce que les difficultés entre les Églises catholique et orthodoxe en Yougoslavie avaient été réglées par une entente et la seconde comme contraire à l'indépendance de l'Église serbe. Il ne serait pas impossible que le retour du patriarche Gavrilo à Belgrade en novembre 1946 ait été négocié par l'intermédiaire de Moscou. Gravilo, en tout cas, prit nettement position en faveur du régime et ne ménagea pas dans ses discours les éloges à Staline et au maréchal Tito. Il est évident cependant que la présente tension entre Belgrade et Moscou ne facilitera pas la réalisation des ambitions d'Alexis à l'égard de l'Église serbe.

Quant aux Roumains, ils persistent également à refuser l'hégémonie de Moscou, encore que l'abdication du roi et la totale affiliation politique de la Roumanie soient susceptibles de préparer une soumission analogue sur le plan religieux. Alexis n'aurait cependant pas ménagé ses efforts à l'égard de cette importante fraction de la confrérie orthodoxe. Selon un renseignement que je n'ai malheureusement pas pu confirmer, il aurait en juin 1947, au cours d'une visite spectaculaire qu'il fit à Bucarest, proposé au patriarche Nicomède le titre de patriarche œcuménique. L'affaire en tous cas n'eut pas de suite, et Nicomède se retira peu après dans un monastère où il mourut. Son vicaire épiscopal Justinian fut appelé à lui succéder et c'est lui-même qui présidait la délégation roumaine au congrès qui fait l'objet de la présente dépêche.

La Finlande où le Patriarche de Constantinople avait organisé un archevêché en 1923 résiste malgré la pression des fidèles originaires de Russie.

Les efforts faits par Alexis pour se rapprocher des Églises du Proche-Orient me paraissent plus révélateurs encore des ambitions œcuméniques du Patriarche de Moscou.

Après l'éclat donné à son intronisation, il entreprit un voyage pour rendre visite aux patriarches qui avaient assisté à la cérémonie. Du 26 mai au 26 juin 1945 il parcourut la Syrie, la Palestine et l'Égypte et passa au retour par Constantinople. Il fut reçu avec sympathie par certaines communautés, mais il échoua dans sa tentative de rallier les Russes de Jérusalem. En mai 1946, lors de sa visite en Roumanie, il annonça son intention de convoquer un concile de toutes les Églises orthodoxes pour montrer « que l'Église orthodoxe est une puissance », et il ajouta dans sa proclamation qu'au lieu des Églises d'Orient éparses et divisées « nous aurons un jour l'Église orthodoxe une et vivante ». Une invitation fut adressée à tous les principaux patriarches dont ceux d'Alexandrie, de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem, de Roumanie et de Yougoslavie. L'accueil fut peu chaleureux. Le Patriarche de Constantinople notamment protesta que lui seul était habilité à convoquer une telle assemblée et qu'Alexis avait violé les canons. La conférence en tout cas fit long feu. Alexis fit une nouvelle tentative en 1947. Il demandait entre autre chose dans sa lettre que soient examinées les relations de l'Église orthodoxe avec le Vatican. Cette invitation resta également sans résultat.

Cette année, la célébration du 500e anniversaire de l'autocéphalie de l'Eglise russe fournissant un prétexte plus valable à la réunion d'un Congrès permit enfin au Patriarche de Moscou de réunir autour de lui « les représentants des Églises orthodoxes du monde entier ».

Je donne ci-joint à Votre Excellence la première liste des délégations publiée lors de leur arrivée par la *Pravda*. Il n'est pas fait mention dans cette liste de deux représentants de l'Église grecque dont la présence ne fut signalée qu'après le Congrès, mais qui m'a été confirmée par le Chargé d'affaires de Grèce. Le délégué de la mission orthodoxe en Chine n'y est pas non plus mentionné car il arriva quelques jours plus tard.

Il est certain qu'après toutes les tentatives relatées plus haut, la très large participation qu'a connue cette réunion est en soi un succès pour Moscou. Aussi bien les prévenances et les courtoisies ne furent-elles point ménagées aux délégués. Pendant près de quinze jours, l'importante file des voitures mises à leur disposition sillonna la ville pour les conduire dans les différentes Églises et monastères qu'ils allaient visiter et qui furent soigneusement remis à neuf pour cette occasion. Des réceptions nombreuses leur furent données. La *Pravda* fit en particulier mention de la réception qu'organisa en leur honneur le camarade Karpov, dont il a été question plus haut.

Le Congrès s'est terminé le 21 juillet et le compte rendu qui est donné de ses travaux indique que les principales questions discutées furent : le Vatican et l'Église orthodoxe ; le mouvement œcuménique et l'Église orthodoxe ; la hiérarchie anglicane et enfin le calendrier ecclésiastique.

Sur la première question, une résolution fut adoptée « à l'unanimité » qui condamne le rôle actif du Vatican comme provocateur d'une nouvelle guerre et comme instrument de lutte contre la démocratie mondiale. Les papes « ont toujours été du côté des puissants de ce monde et ont lutté contre les faibles et les exploités. De même aujourd'hui l'activité du Vatican est dirigée contre les intérêts des travailleurs et le Saint-Siège est le centre international d'intrigues contre les intérêts des peuples et en particulier des peuples slaves ».

La résolution souligne que la Conférence a fait un départ très net entre la hiérarchie ecclésiastique dirigée par le pape et la masse des fidèles qui ne sont pas coupables des crimes du Vatican.

En ce qui concerne le « prétendu mouvement œcuménique ou universel », la Conférence se déclara unanimement opposée à toute participation au Congrès mondial des Églises qui doit se réunir à Amsterdam au mois d'août prochain, car ce mouvement « poursuit dans une large mesure des buts politiques anti-démocratiques et non ecclésiastiques ». En même temps la Conférence adopta un message invitant les chrétiens du monde entier à combattre pour la paix contre les fauteurs de guerre.

Je n'ai encore aucun détail sur les motions qui furent adoptées quant aux deux derniers points de l'ordre du jour.

Quoique le communiqué fasse mention de décisions unanimes, il est à noter que les résolutions prises ne furent pas signées par tous les chefs de délégation. Seuls y souscrivirent, hormis les différents évêques de Russie, les représentants des Églises serbe, roumaine, bulgare, albanaise, polonaise, tchèque et, il n'est pas inutile de le souligner, le métropolite Alexandre d'Émesse « au nom des Églises d'Alexandrie et d'Antioche » sur l'autorisation des patriarches Christophore et Alexandre.

Sans vouloir exagérer l'importance politique de ce Congrès et sans se dissimuler que dans ses conclusions il constitue probablement un demi échec pour le patriarche Alexis, il ne m'en paraît pas moins intéressant par les thèmes utilisés pour grouper les orthodoxes, en particulier l'anti-

papisme et le nationalisme slave, et parce qu'il montre que l'Église orthodoxe reste en Russie et dans l'Europe orientale une puissance dont Moscou voudrait être le centre.

L'Aube indiquait récemment que les décisions du Congrès étaient un signe supplémentaire de l'alignement du patriarcat moscovite sur la politique soviétique, et *l'Époque* écrivait que l'Église orthodoxe orientale n'est plus qu'un *kominform* religieux. Cette analyse me paraît un peu sommaire et la réalité est plus subtile. Ce qu'il faut retenir c'est que malgré la révolution communiste et la doctrine marxiste, léniniste, la foi religieuse reste en Russie une force morale et par conséquent une donnée politique. Sans doute le *Kominform* ne néglige-t-il aucune occasion d'utiliser cette force pour la réalisation de ses buts. Mais l'Église elle-même sait aussi mettre à profit la puissance gouvernementale et jouer de la nécessité où le Kremlin se trouve de l'utiliser.

(Direction d'Europe, URSS, volume 27)

80

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[1].

T. n°s 499-503. *Paris, 29 juillet 1948, 1 h.*

Réservé. Priorité absolue.

Le gouvernement a approuvé aujourd'hui les propositions pour une démarche à Moscou qui ont été établies par les représentants français, américain et britannique dans les conditions exposées par mon télégramme n°s 487-491[2].

Vous voudrez bien en conséquence vous entendre avec l'Ambassadeur des États-Unis et le Chargé d'affaires britannique qui ont dû recevoir des instructions analogues pour donner suite aux décisions prises.

M. Bedell Smith vous aura remis les deux textes que lui avait confiés à M. Massigli, à savoir :

1) un bref aide-mémoire devant être remis à M. Molotov par chacun des trois ambassadeurs en même temps qu'ils demanderont à être reçus ensemble par le généralissime Staline ;

2) une instruction aux trois ambassadeurs en vue de la démarche à effectuer auprès du généralissime.

Les corrections suivantes doivent être apportées au texte français du premier document.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Washington (n°s 3680-3684), Londres (n°s 3023-3027), Berlin et Baden (n°s 1422-1426).

[2] Voir document n° 73.

En premier lieu, au 3e paragraphe, après la phrase « la possibilité de négocier n'a jamais et n'est pas mise en question », vous ajouterez « nous avons toujours été disposés à négocier s'il n'y a pas contrainte ». Cette addition a été faite également au texte anglais.

D'autre part, les derniers mots du texte français doivent être modifiés de la manière suivante : au lieu de « en vue d'examiner la situation qui existe actuellement à Berlin sous ses aspects les plus larges », lire : « en vue d'examiner la situation qui existe actuellement à Berlin et les questions plus larges qui s'y rattachent ».

La première démarche est à faire auprès de M. Molotov par chaque ambassadeur séparément.

Au cas où Staline ne pourrait pas ou ne voudrait pas donner audience aux trois ambassadeurs, la seconde démarche serait faite auprès de M. Molotov, chacun des ambassadeurs étant libre ensuite, s'il en a la possibilité ou l'occasion, de se faire recevoir par le généralissime.

Au cas où ce dernier refuserait de recevoir les trois représentants ensemble, mais accepterait de les voir séparément, cette procédure devrait être acceptée, chaque ambassadeur devant utiliser pour sa démarche le document préparé en vue de la démarche commune.

Vous vous efforcerez, d'autre part, de faire établir par les interprètes un compte rendu commun de l'entretien, qu'il ait lieu avec Staline ou avec Molotov.

Enfin, aucune publicité ne devrait être donnée à la conversation sinon d'un commun accord. Si des indiscrétions rendaient nécessaires une communication officielle, elle ne devrait être faite dans toute la mesure possible qu'après un préavis suffisant.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 336)

81

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nº 479[2]. *Budapest, 29 juillet 1948.*

(*Reçu* : le 2, 18 h. 30)

Sans se laisser arrêter par les difficultés de la situation internationale ni par les incidences de la crise yougoslave, le gouvernement hongrois vient

[1] Note manuscrite : « *À diffuser en clair et par courrier. Moscou, Londres, Washington, Baden, Vienne, Prague, Varsovie, Bucarest, Belgrade, Sofia, Tirana, f[ai]t le 3/8/48* ».

[2] Télégramme reçu en clair et par courrier.

d'engager à l'intérieur une action d'une importance extrême, de longue haleine et dont les résultats seront décisifs. En effet :

1) Le conflit religieux qui, au cours de ces derniers mois, avait constitué sa préoccupation dominante, demeure ouvert, mais il a beaucoup perdu de son acuité[1]. Les communistes se montrent à cet égard très optimistes. Ils escomptaient des difficultés beaucoup plus grandes que celles auxquelles ils ont eu à faire face. La faiblesse des réactions de la population a dépassé tout ce qu'ils attendaient.

2) Le gouvernement hongrois a donc pu, d'un esprit plus libre, s'attaquer au problème le plus difficile qu'il ait encore eu à résoudre et qui est le problème essentiel de la Hongrie : la réorganisation de l'exploitation agricole du pays sur une base collective par l'introduction progressive et généralisée d'un système coopératif et, sur le plan politique, la formation d'un front démocratique commun de la paysannerie unie à la classe ouvrière.

3) Dès maintenant l'offensive contre les koulaks – c'est-à-dire tout paysan possédant entre trente et cent acres – a été déclenchée. Discours et campagne de presse se multiplient. Trois fermiers viennent d'être condamnés à dix ans d'emprisonnement pour fausse déclaration sur la livraison qu'ils devaient faire à titre d'impôt. De nombreuses arrestations ont eu lieu dans tout le pays. « Maintenant on ne plaisante plus » a déclaré le président du Tribunal du Peuple, à Budapest, au cours d'un de ces procès.

4) Les dirigeants hongrois se rendent fort bien compte des obstacles considérables qu'il leur faudra surmonter : « Nous n'avons eu surtout jusqu'ici, disent-ils, qu'à écarter des idéologies vacillantes et les fantômes du passé. C'était relativement facile. Maintenant c'est sur la réalité vivante de la Hongrie qu'il nous faut opérer ». Ils n'ignorent pas que c'est au moment de la collectivisation des terres, et non pendant la guerre civile et l'intervention étrangère, que la révolution russe a connu ses moments les plus critiques. Ils n'ignorent pas non plus que la méfiance, même l'hostilité des paysans est générale, ni que chez les nouveaux petits propriétaires créés par la réforme agraire, qu'il s'agit précisément de soustraire à l'influence des koulaks, s'est développée une mentalité au moins aussi « koulak » que chez le gros paysan. Il faudra pour éviter le péril d'une guerre civile au village, beaucoup de patience, de prudence et de temps. Les communistes hongrois ont montré qu'ils étaient capables d'habileté. « Nous devons, a dit M. Gerö, dans l'un de nos discours, amener le paysan à se rendre compte qu'il est de son intérêt de jouir des avantages de la grande exploitation. Mais pour cela les conditions générales n'existent pas encore… ». « Il serait extrêmement dangereux de se hâter ».

5) C'est en effet M. Gerö, le puissant ministre des Travaux publics dont le rôle dépasse de loin les limites de son Département, qui mène l'entreprise, comme il a présidé à la reconstruction, à la réforme monétaire et aux nationalisations. Il est, par excellence, l'homme du *Kominform*. Ce qui ne signifie pas comme on l'a dit à l'étranger, qu'il y ait lieu de prévoir une

[1] Voir document nº 34.

éclipse de M. Rakosi. Sans doute ce dernier représente la politique de la conciliation, des compromis et jusqu'à un certain point, la tendance nationaliste. Mais il est beaucoup trop orthodoxe et moscovite et aussi beaucoup trop intelligent pour « dévier ». La Hongrie dispose de la pédale Rakosi et de la pédale Gerö. Pour l'instant c'est sur la pédale Gerö que Moscou appuie à fond.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 17)

82

M. Lacoste, Ministre Délégué à la Résidence générale de la République française au Maroc,
à M. Schuman, Ministre des affaires étrangères[1].

D. nº 1047. *Rabat, 29 juillet 1948.*

Le télégramme de cette Résidence nos 256-262 du 27 mars[2] dernier indiquait, notamment dans ses premier et deux derniers paragraphes, deux tendances remarquables dans l'évolution politique interne du Maroc : l'une dans le sens d'une recrudescence de l'activité de la CGT, et d'une prédominance grandissante des éléments indigènes dans ses organisations ; l'autre, une tentation nouvelle de collusion entre mouvements nationalistes et communiste. Le moment paraît venu de refaire le point de ces deux tendances.

Il semble que l'on puisse constater – autant qu'il soit possible de le faire dans un domaine aussi mouvant, et à propos d'une action dont une bonne partie se développe en secret – que le communisme est pour le moment, en zone française du Maroc, sur un palier, sinon même en léger déclin. Les indications recueillies à cet égard dans tous les principaux centres urbains sont concordantes : Casablanca note que « les réunions sont suivies avec beaucoup moins d'assiduité, que la caisse du groupement est de plus en plus déficitaire, que la vente du journal *Espoir*, qui constituait l'une de ses principales ressources, est en régression ». Marrakech signale qu'« un certain malaise se manifeste au sein de la section locale du parti communiste ». À Khouribga, malgré de nombreuses réunions, il n'a pas été possible, en raison du nombre restreint des assistants, de procéder au renouvellement du bureau, élu en 1946. À Meknès, le secrétaire général du parti, Abdesselem Bourquia, venu de Casablanca le 26 juin pour présider la conférence annuelle du « rayon » meknassi, déclare que « … le parti est encore puissant… » ; mais il avoue ses « embarras », déplore la mollesse des responsables locaux (« nous pouvons dire que notre action dans le sens du

[1] Dépêche communiquée au Cabinet du Ministre, au Secrétariat général, au Secrétariat des Conférences, au Caire, à Alger et à Tunis.

[2] Document non reproduit.

recrutement est négative »), constate que, « faute d'éléments qualifiés, et par manque de bonnes volontés », il faut renoncer à créer à Meknès une section de l'Union de la Jeunesse marocaine ; et la réunion se termine sur la résolution de remanier prochainement le bureau politique local du Parti, inactif et incapable. De Fès, d'Oujda, parviennent des rapports qui reflètent la même mélancolie.

Les causes de cette apparente atonie générale sont diverses. L'une des plus profondes réside sans doute dans l'inaptitude foncière des Marocains à se plier longtemps aux disciplines et aux sacrifices qui sont la base même du système d'action du parti. Aller régulièrement aux réunions, verser des cotisations à jour fixe, présenter des rapports écrits ou même verbaux, faire du prosélytisme, recruter des adhérents payants, prendre des initiatives de propagande – tout cela est contraire à leur tempérament, à leurs goûts, à leur conception de l'ordre – ou même du désordre. On les trouvera prêts à répondre, avec un empressement soudain et violent, à un appel impromptu pour une manifestation de protestation, d'indignation, de révolte. Mais l'action patiente, prolongée, silencieuse, fatigante sans résultats immédiats, coûteuse sans profits concrets en perspective, n'est pas leur fait. Il est possible que le travail persévérant des zélateurs du parti, – Français pour la plupart, mais il se trouve aussi parmi eux quelques Marocains qui ont la foi, le talent et l'énergie nécessaires pour réussir –, finisse par changer cet état de fait, qui résulte d'un état d'esprit, ou plutôt d'un état d'âme. Mais, pour le moment, c'est vraisemblablement l'une des plus grosses pierres d'achoppement que le communisme rencontre au Maroc, et il lui faut, pour faire des progrès importants, des circonstances générales favorables, un climat de succès.

Tel n'a pas été le cas depuis deux mois. À cet égard, l'échec de la grève des employés et ouvriers des phosphates lui a porté un coup sensible, dont les effets ont été durables. Il semble que même le personnel européen, en tout cas la main d'œuvre marocaine, aient été frappés par l'issue de cette épreuve de force. La Résidence l'a conduite avec d'autant plus de fermeté qu'elle savait avoir affaire à une manœuvre politique, – l'un des principaux objets de la grève étant non seulement d'engager le gouvernement dans un nouveau tour de la spirale d'inflation, mais de démontrer sa faiblesse ; et à un chantage, les organisateurs escomptant que la crainte de perdre d'importantes recettes en dollars amènerait promptement les pouvoirs publics à résipiscence. Je puis dire aussi que cette lutte a été soutenue avec une fermeté d'autant plus sereine que tout le personnel des phosphates – aussi bien main d'œuvre de force qu'employés de bureau – bénéficie d'une rémunération relativement élevée par rapport à la moyenne des salaires dans l'ensemble du Maroc, et surtout d'avantages divers, notamment en matière de logements et de congés, qui les classe dans une catégorie réellement privilégiée parmi les travailleurs du pays. La faillite complète du mouvement de grève ordonné par la CGT a produit une vive impression, particulièrement sur la main d'œuvre marocaine, qui s'est rendu compte qu'elle en avait été la principale victime – non pas tant en raison des arrestations qui ont dû être faites parmi certains des meneurs, pour entraves à la liberté

du travail, que parce que les journées de grève n'ont pas été payées, malgré les promesses que leur avaient prodiguées les dirigeants syndicalistes, et les objurgations adressées sur ce point à la Résidence par ces derniers au moment de leur capitulation.

Cet échec a été ressenti dans bien d'autres entreprises employant une main d'œuvre marocaine importante, et notamment dans les entreprises minières de l'Oriental. Les mesures d'assainissement qui l'ont suivi, en particulier les perquisitions au siège du parti à Casablanca et le mandat d'arrêt lancé contre Ali Yata, qui n'a plus osé reparaître en public depuis lors, ont également produit dans tout le Maroc une forte impression, et ne sont pas étrangères aux difficultés actuelles du Parti, obligé à plus de prudence dans ses mouvements, et aux prises avec des réflexes de crainte, ou tout au moins de timidité, dans son public et même chez certains de ses adhérents.

Enfin, l'affaire de Palestine a placé le Parti en situation fausse. La querelle judéo-arabe éveille ici des passions trop vives, sur un thème trop éloigné des objectifs communistes, pour ne pas le mettre dans l'embarras. Sur ce point, sa doctrine est flottante. Il ne peut pas « capter » le sentiment populaire, comme il le fait si volontiers en d'autres circonstances, et prendre la tête du mouvement pour le guider dans les directions qui lui conviennent. L'exclusivisme raciste, et le fanatisme religieux en général, et la haine d'Israël en particulier, ne peuvent pas être articles de foi officiels pour les tenants du marxisme-léninisme. Ceux-ci ont essayé, dans un tract répandu il y a quelques semaines à Casablanca, de conseiller au peuple marocain de résister à cette tentation, d'éviter une division dangereuse, de garder toutes leurs forces cohérentes et intactes pour la seule cause vraiment marocaine – la libération du joug colonialiste. Mais ce n'était pas là une position tenable dans les circonstances du moment pour qui voulait rayonner largement et profondément dans la masse marocaine, et le parti n'y a pas longtemps insisté.

Devant ce flottement – dont il faut d'ailleurs se garder d'exagérer la portée –, les dirigeants du Parti sont décidés à vigoureusement réagir. Après avoir confessé leurs soucis et leurs inquiétudes (« le Parti est trop faible en quantité et en qualité dans la Région », dit l'un des orateurs de l'assemblée annuelle de Meknès cité plus haut), les chefs dénoncent les ennemis de la cause : l'Administration, responsable des arrestations, de la censure, des restrictions à l'action publique ; l'argent, le capital exploiteur égoïste du travail du peuple ; le mensonge, dans lequel trempent tous les non-communistes, « depuis les socialistes jusqu'aux pires réactionnaires ». Ils réclament, pour reprendre efficacement leur action, certains moyens : la libération immédiate des syndicalistes militants arrêtés à la suite des massacres d'Oujda et de Djerada, l'octroi légal du droit syndical aux masses ouvrières marocaines, la suppression pure et simple de la censure. Enfin, ils proclament les deux thèmes magistraux qu'ils ont choisis pour leur campagne : revalorisation générale des salaires sur le plan économique, anticolonialisme sur le plan politique.

Lutte contre la vie chère, lutte pour l'amélioration du pouvoir d'achat de l'ouvrier : mais, entre les deux moyens susceptibles de leur assurer la conquête de cet objectif, – qui est bien plus que le leur celui du gouvernement, ils insistent beaucoup moins sur la baisse des prix que sur la hausse des salaires. Sans doute, ils dénoncent – et souvent avec raison – les commerçants profiteurs, les industriels avides de fortunes vite faites, les intermédiaires abusifs. Mais ils savent qu'une baisse effective des prix ne sera pas comptée à leur avantage, tandis qu'un relèvement effectif des salaires sera aussitôt porté à leur crédit. Tel est donc le leitmotiv de la presse communiste ou communisante, et le ressort favori de l'action du parti. Ses sections locales sont exhortées à faire le « trust » – si l'on peut employer un tel mot au service d'une telle idéologie – des revendications des quartiers et des villes, à rechercher tous les objets de mécontentement, tous les sujets de plaintes, et surtout ceux qui ont trait au prix des produits de consommation. La consigne est de fonder des comités de défense des consommateurs, du petit commerce, de l'artisanat. Il est prescrit de réclamer l'abrogation des dahirs « monstrueux » du 8 janvier 1948, qui, destinés à donner à la construction un encouragement indispensable dans l'état de crise actuel du logement au Maroc, ont rendu la liberté aux prix des locaux commerciaux et industriels. Il est recommandé de soutenir, ou de provoquer quand il le faut, les revendications des travailleurs des campagnes, de répandre l'idée que la collecte des olives n'a été évitée que par l'action du parti communiste, dont le gouvernement a eu peur, de demander que la collecte des céréales ne soit imposée qu'aux colons, gros producteurs, et épargnée aux fellahs.

Il faut, dans les villes, faire alliance avec les femmes, à qui revient le soin d'aller au marché, qui vident le porte-monnaie familial ; il faut les appuyer pour les attirer ; par elles, attirer les hommes ; et enfin pousser ceux-ci aux syndicats. Il faut que le Parti fasse partout savoir qu'il lutte pour le relèvement du niveau de la vie populaire, qu'il est pour ainsi dire le seul à lutter, et qu'en tout cas il est partout à la pointe du combat. Enfin, cette action devra être complétée par l'action auprès des enfants, des jeunes, dont il faut gagner la confiance et l'affection en leur offrant des jeux, du plein air, en occupant leur temps pour occuper leur cœur.

Rien de nouveau, rien d'original dans cette tactique, qui a déjà fait ses preuves en tant de pays ; rien de très particulier non plus dans ses méthodes d'adaptation au milieu marocain. Mais certainement des difficultés spéciales dues à l'inertie de ce milieu, et à son attachement traditionnel, encore très puissant, à un ordre social autoritaire fortement hiérarchisé.

C'est ici qu'intervient la partie proprement politique de la campagne. Ce n'est pas directement à cet ordre social, consacré par une religion dont l'emprise est encore exceptionnellement vigoureuse, que le communisme s'en prend aujourd'hui. Pour le moment, c'est au protectorat. Le Parti sert ainsi deux fois la cause du communisme soviétique : sur le plan international, en dénonçant l'administration française comme inféodée à l'impérialisme américain (« l'administration range le Maroc dans le camp antidémocratique », déclare un orateur communiste au cours d'une réunion privée) ; et sur le plan universel, en faisant vibrer la corde nationale,

– l'indépendance par rapport à la France, comme par rapport à l'Espagne, et à toute autre puissance protectrice dont le régime ne serait pas communiste, étant considérée comme la condition de l'avènement du communisme au Maroc.

Entre le nationalisme et le communisme « marocain » – qu'il faut comprendre ici comme le communisme appliqué au Maroc par les agents européens chargés de l'implanter dans ce pays, l'« anticolonialisme » est le seul élément de doctrine commun. Ils avaient, jusqu'à présent, développé parfois leur action sur des plans parallèles ; mais ces plans ne se recoupaient que par leur convergence anti-française, et ne se confondaient nullement. Au contraire, leur antinomie profonde les opposait sur presque tous les points, et rendait pratiquement irréalisable la conjonction de leurs efforts pour atteindre un objectif déterminé. Le parti communiste s'emploie, dans les centres miniers et industriels, accessoirement dans les campagnes, beaucoup moins accessibles à son action, à soustraire les masses populaires au commandement et au contrôle des autorités françaises, et à les organiser sur une base « démocratique ». Au contraire le parti nationaliste, oligarchique, s'applique surtout à assurer, autour du Souverain, la prééminence d'une classe peu nombreuse, essentiellement arabe, bourgeoise, citadine, où dominent des hommes d'affaire, des intellectuels.

Une différence aussi profonde dans les aspirations et les méthodes plaçait inévitablement dans des camps différents l'élite musulmane nouvelle, en sympathie ouverte et en liaison suivie avec la Ligue arabe, et le prolétariat naissant des villes, clientèle désignée aux entreprises des mouvements politiques à tendances populaires, dégagés de préoccupations raciales, confessionnelles, ou de hiérarchie sociale.

Depuis deux mois pourtant, des signes tangibles de rapprochement entre les deux mouvements se sont produits. Le plus manifeste, sinon le plus calculé, réside dans la collusion qui est apparue entre agents d'exécution des deux bords au cours des affaires d'Oujda et de Djerada des 6, 7 et 11 juin[1]. Il est en effet résulté des premières observations des autorités locales que nationalistes et communistes semblent avoir jugé que l'excitation causée par l'affaire de Palestine pourrait leur offrir un terrain d'action conjointe : ce ne sont vraisemblablement pas les mêmes inspirateurs qui ont déchaîné les hordes de meurtriers de Djerada, et armé l'assassin du Pacha d'Oujda. Mais ils ont pu trouver dans la conjoncture politique un moyen d'atteindre une cible commune : l'ordre français, qu'ils s'accordent à nommer « l'impérialisme français ». Il semble bien que l'intermédiaire qui a rapproché et mis d'accord agents nationalistes et agents communistes dans ces confins algéro-marocains ait été le « Parti populaire algérien » (ma dépêche n° 912 du 27 juin)[2], parti des ruraux déracinés devenus prolétaires urbains, étroitement lié néanmoins avec l'aristocratie arabe du Proche-Orient par son chef Messali Hadj.

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 429 et 448.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n° 448.

C'est seulement après ces événements tragiques, où les agents sur place des deux mouvements paraissent avoir été seuls à entrer en conspiration, que les chefs des mouvements eux-mêmes ont sérieusement songé à lier partie. Le premier indice a peut-être été un tract du parti marocain en date du 24 juin (annexe I) tout entier dirigé contre le « colonialisme » français, et qui trahit une préoccupation toute nouvelle à l'effet d'appuyer les mouvements nationalistes : « … le colonialisme attaque le mouvement national marocain, et estime indispensable de diriger d'abord son action criminelle contre le parti communiste marocain, porte-drapeau de la lutte nationale ; il attaque ensuite les autres partis nationaux et les organisations démocratiques… »

Le deuxième indice est plus caractérisé. Le fait est, cette fois, d'initiative nationaliste : le 1er juillet, au cours d'une réunion organisée à l'occasion du passage à Fort-Lyautey du secrétaire général du parti de l'Istiqlal, Balafrej, il est décidé de procéder à un « rapprochement avec le Parti communiste, qui, seul, respecte la politique de l'Istiqlal », et de permettre aux membres du parti d'adhérer à la CGT, où ils pourront faire de la propagande au profit de l'Istiqlal lui-même.

Troisième fait : le 5 juillet, le secrétaire marocain du parti communiste, Abdesselam Bourquia, adressait de Casablanca au Conseil supérieur de l'Istiqlal une lettre (annexe II) pour dénoncer « la réaction colonialiste » qui veut « … empêcher toute activité des partis nationaux et des organisations démocratiques… », et qui, « … en ne frappant aujourd'hui que les dirigeants du parti communiste marocain… espère empêcher la réaction unanime du peuple marocain et des démocrates européens, ce qui lui permettrait ensuite de porter les mêmes coups aux autres partis nationaux et aux organisations démocratiques afin d'affaiblir le puissant mouvement national ». Pour finir, le bureau politique du parti communiste marocain propose aux « chers compatriotes », membres du Conseil supérieur de l'Istiqlal, une réunion, afin « d'étudier les moyens de lutte contre la politique de force, de répression et d'arbitraire pratiquée par l'administration colonialiste ».

Enfin, le 14 juillet, le secrétariat du parti adressait au Sultan une lettre (annexe III) protestant contre l'application du plan Marshall au Maroc. Dans cet extraordinaire document, le parti de Karl Marx et de Lénine, « sûr d'interpréter la volonté des démocrates et progressistes marocains », s'adressait au Commandeur des Croyants du Maroc et n'hésitait pas à écrire « … nous sollicitons de Votre Majesté qu'Elle veuille bien élever une protestation solennelle auprès du gouvernement français présidé par M. Schuman et exiger la non application de l'accord franco-américain au Maroc ».

Bien que rien de certain ne soit actuellement connu sur la suite que les « chers compatriotes » de l'Istiqlal ont réservée à l'invitation du parti communiste, le fait demeure que, de part et d'autre, au sommet des deux organisations, on envisage sérieusement une alliance. L'un au moins des « buts de guerre » n'est que trop évident : l'éviction de l'autorité française. Mais

peut-il y avoir accord sur d'autres buts ? Et d'autre part, comment l'idée d'une alliance à tant d'égards contre nature entre gens d'origines, de classe sociale et de tendances aussi différentes a-t-elle pu germer dans leurs esprits et y venir à peu près simultanément à maturité ?

La première question ne paraît guère susceptible que d'une réponse négative. Pour la seconde, quelques explications paraissent plausibles.

Tout d'abord, l'affaire de Palestine a réellement été pour eux l'occasion d'un rapprochement, en causant aux uns un grand embarras, et aux autres une vive déception, dans leurs relations extérieures : en effet, le paradoxe pour ainsi dire mondial qu'a été la reconnaissance simultanée d'Israël par les deux grands adversaires de l'après-guerre, paradoxe qui a surpris vivement les États arabes du Proche-Orient, a produit au Maroc l'effet singulier de jeter un trait d'union entre communistes et nationalistes. Les premiers ont vu, dans la sympathie marquée à l'État juif par l'URSS, un élément de nature à leur aliéner toute leur clientèle musulmane. Les seconds, qui avaient accoutumé, depuis 1943, de considérer les États-Unis comme un allié potentiel, ont été profondément blessés par ce geste d'amitié, bien plus, ce renfort moral de la plus haute importance, officiellement donné à l'ennemi déclaré des peuples arabes. Malgré les déconvenues qu'ils avaient déjà éprouvées du fait de l'indifférence, en tout cas de l'inaction du gouvernement américain depuis la fin de la guerre, malgré l'impatience que leur avaient causée certains conseils de modération, les nationalistes marocains aimaient à voir dans les États-Unis à la fois les hérauts de la liberté, les amis traditionnels des peuples qui luttent pour leur indépendance ; et les défenseurs de la Porte ouverte, les pourvoyeurs abondants, les clients à dollars, le pays des riches affaires. Tout ce prestige est prêt, bien sûr, à retrouver tout son lustre, à la première occasion. Mais en attendant, le choc a été rude. J'ai recueilli, à ce propos, les confidences du ministre des États-Unis à Tanger, et il m'a dit l'embarras dans lequel l'initiative de son gouvernement l'avait placé dans ses rapports avec les milieux nationalistes, l'amertume et la rancœur qui s'exhalent des propos de leurs dirigeants.

C'est donc ainsi que les nationalistes, dégoûtés par l'attitude des anticommunistes américains, paraissent éprouver actuellement moins de scrupules à faire alliance avec leurs compatriotes communistes, au moment où ceux-ci, craignant d'être compromis aux yeux de l'Islam par la position pro-juive de l'URSS, sont particulièrement tentés pour leur part de rechercher la couverture du nationalisme marocain. Et c'est ainsi que le PCM a pu, à la veille de tendre la main à l'Istiqlal, écrire dans son tract du 24 juin, sans crainte de gêner ce dernier : « … La Résidence générale vise à soumettre le peuple marocain afin de… livrer le Maroc aux milliardaires américains, qui en feront une base importante pour préparer la guerre contre l'Union soviétique… La Résidence générale… livrera notre pays à Truman et à ses amis… Le parti communiste marocain… lance un appel à tous les habitants du Maroc… pour qu'ils s'unissent contre leurs ennemis, l'impérialisme américain et l'impérialisme français ».

Si l'affaire de Palestine a été l'occasion de ce rapprochement, il semble bien cependant que certaines arrière-pensées, de même nature mais de

sens opposé, animent communistes et nationalistes dans cette tendance simultanée à l'association. Trop d'éléments de principe les séparent pour qu'une telle association puisse être durable, ou surtout sincère. Les uns et les autres n'y voient qu'un moyen, un moment, une manœuvre d'opportunité. Et il est vraisemblable que les uns et les autres n'y recherchent pas tant l'occasion d'un avantage commun, que chacun la chance d'un succès exclusif au détriment de l'autre partie. Comme le communisme, l'Istiqlal vise à s'assurer le concours de la plus grande partie possible de la population. Comme l'Istiqlal, le communisme cherche à tirer pour lui-même le plus grand parti possible des mots d'ordre les plus capables d'enthousiasmer les masses et de les enrôler pour l'action. En faisant alliance, communisme et Istiqlal cherchent en réalité à se grandir au détriment l'un de l'autre.

Quelles sont, en fait, leurs véritables forces respectives ? Il est difficile de les mesurer, mais il semble que les deux partis soient pour le moment plus dangereux par les éclats soudains qu'ils sont capables de provoquer comme dans l'affaire d'Oujda – chacun seul ou en collusion avec l'autre, qu'ils ne sont encore redoutables par le nombre de leurs troupes, ou par la puissance effective et permanente de leur emprise sur l'opinion des masses. Cette observation paraît d'ailleurs devoir s'appliquer, plus qu'à l'Istiqlal, qui paraît plutôt en ascension, au parti communiste marocain, dont la « perte de vitesse » relative a été signalée plus haut, et qu'un émissaire de France, M. Jean-Baptiste Feix, arrivé tout récemment pour le « dynamiser », critiquait âprement, il y a quelques jours à peine, au cours d'une réunion tenue à Casablanca le 19 juillet.

Mais il ne faut pas déduire de ces indications que l'un comme l'autre ne puissent dès maintenant créer au gouvernement du Protectorat de sérieux embarras. Ils trouvent en effet dans leurs attaches extérieures le secret de leur force réelle. C'est du dehors que le PCM reçoit ses idées, ses mots d'ordre, ses consignes d'action, ses encouragements ; et c'est dans les exemples et les conseils qui lui viennent du Proche-Orient que l'Istiqlal puise une bonne part de sa vitalité, de ses espoirs.

Quelle est, par rapport à ces deux partis unis, si l'on peut dire, dans la rivalité, la position du Sultan ? Ce sujet mériterait des développements qui sortiraient du cadre de la présente étude. Mais il convient de noter au moins ici que le souverain, jusqu'à présent radicalement hostile au communisme, pourra se trouver parfois quelque peu influencé par la tactique nouvelle à laquelle paraît songer l'Istiqlal. Il semble, en effet, plus que jamais inféodé à ce dernier, et sera, peut-être, tenté de le suivre dans certains méandres imprévus de sa politique, comme par exemple, un changement d'attitude éventuel à l'égard du syndicalisme.

Au milieu de ce jeu compliqué, où les principales initiatives sont prises le plus souvent en dehors du Maroc et bien loin de lui, il paraît évident que le gouvernement du Protectorat a pour premier devoir de maintenir un ordre de choses qui a permis jusqu'à présent de sauvegarder au mieux tout à la fois les intérêts du Maroc lui-même, et ceux de la France dans ce pays. Mais il doit aussi voir au delà de l'immédiat, et il importe que dans tous les

domaines de fait où il est en mesure de garder le plus aisément l'initiative, il prépare dès maintenant l'avenir.

(Direction Afrique-Levant, Maroc, volume 75)

83

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 1587. *Londres, 29 juillet 1948.*

Confidentiel.

Par lettre du 7 juillet[3], le Département m'a fait part des appréhensions qui lui semblaient de nature à soulever la politique américaine au Japon et m'a demandé de recueillir le sentiment du *Foreign Office* sur certains aspects de la procédure d'élaboration et d'exécution des décisions du Commandement suprême allié au Japon.

Avant de répondre à la question posée par le Département, je crois utile de revenir sur certaines données plus générales de la politique américaine en Extrême-Orient, telles qu'elles sont vues du *Foreign Office*. Le problème japonais ne saurait en effet être isolé du problème du Pacifique et la véritable optique dans laquelle il a de plus en plus tendance à être apprécié, à Londres comme à Washington, est celle de la guerre froide contre l'URSS.

J'ai signalé au début de l'année (voir notamment ma dépêche nº 48 du 7 janvier)[4] les critiques que le *Foreign Office* dirigeait contre les hésitations et les revirements de la politique des États-Unis en Extrême-Orient – ou plutôt contre son absence de politique cohérente. Ces critiques portaient à l'époque sur les points suivants :

En Chine, après avoir tenté, contre tout espoir raisonnable, d'amener un compromis entre communistes et Kouomintang, tentative qui a abouti à l'échec retentissant de la mission du général Marshall, le gouvernement américain a marqué une réprobation presqu'égale aux deux partis et a donné l'impression au gouvernement du maréchal Tchang Kaï Chek qu'il se désintéressait du sort de la Chine. La conséquence a été un refroidissement marqué dans les relations entre Nankin et Washington et une prise

[1] Note manuscrite en fin de document : « *Cette dépêche a été rédigée par M. Baudet* ». En réponse est indiqué : « *Je m'en doutais. A[ndré] N[ègre]* ».

[2] Notes manuscrites : « *M. Donati. Précedent SVP. C[ommuni]quer M. Couve de Murville, APDR, Washington, Nankin, Tokyo, Canberra, Moscou. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et Am[érique]. Cette lettre répond à la question politique que vous souleviez et parait pertinente. Reste le problème juridique posé par les lois japonaises votées à la Diète sous intervention de la Commission de l'Extrême-Orient et sous directives américaines (art. 3 section III des statuts de la Commission, A[ndré] N[ègre]* ».

[3] Document non reproduit.

[4] Voir *DDF*, 1948-I, nº 14.

de position du gouvernement chinois, dans la question du traité de paix avec le Japon, qui équivaut à une rupture du front opposé à Moscou par les nations représentées à la Commission d'Extrême-Orient. On reprochait également au Département d'État d'avoir pris des positions beaucoup trop tranchantes en Corée, au lendemain de la capitulation japonaise, d'avoir tenu insuffisamment compte des aspirations du peuple à l'indépendance et d'avoir ainsi mécontenté à tel point l'opinion coréenne qu'un recul devant la poussée soviétique était devenu manifeste et même qu'un retrait plus ou moins prochain des troupes américaines semblait inévitable.

Quant au traité de paix avec le Japon, le *Foreign Office* condamnait sévèrement les lenteurs américaines et reprochait ouvertement au Département d'État de se résigner trop facilement à constater l'impossibilité de réunir la Conférence. Ce faisant le général MacArthur, derrière l'écran commode de la Commission d'Extrême-Orient, était laissé libre de conduire une politique de redressement économique du Japon qui mécontentait les éventuels bénéficiaires des réparations, irritait la Chine et n'était pas sans soulever de sérieuses inquiétudes à Londres, à Canberra et à Wellington.

Au début de cette année, le caractère incertain de la politique américaine apparaissait donc au *Foreign Office* comme de nature non seulement à compromettre les intérêts anglais en Extrême-Orient, mais encore à créer au gouvernement de sérieuses difficultés avec ses dominions du Pacifique. Le *Foreign Office* allait même plus loin. Il reprochait aux États-Unis de ne pas tenir compte de la solidarité des intérêts alliés dans cette région et s'alarmait du peu d'effet des représentations faites au Département d'État.

C'est dans ces circonstances que M. Dening, Sous-Secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie fut envoyé à Washington au mois d'avril dernier, avec mission de procéder aux plus longs échanges de vues avec ses vis-à-vis du Département d'État.

À son retour le Ministre-Conseiller de cette ambassade l'a trouvé beaucoup plus conscient des difficultés de la politique américaine en Extrême-Orient et beaucoup moins critique des lignes suivant lesquelles elle se développe.

Pour ce qui est de la Chine, M. Dening admet maintenant que la situation politique s'y est détériorée à tel point depuis quelques mois qu'à moins de prendre le pays complètement en charge – ce à quoi toute la puissance américaine ne suffirait pas, même si la Chine était consentante – la seule attitude possible est, provisoirement au moins, une prudente expectative qui n'exclut d'ailleurs pas certains gestes apparents de sympathie et d'encouragement aux éléments anticommunistes les plus sains. Une politique de pression destinée à amener le gouvernement chinois à suivre les vues américaines dans la question du traité de paix avec le Japon risquerait en effet de rejeter Nankin vers Moscou, étant donné la nouvelle éruption de xénophobie et plus précisément d'anti-américanisme qui se développe en Chine. D'autre part, une politique d'aide financière et économique vraiment substantielle irait inévitablement à l'engloutissement, en pure perte,

des milliards de dollars qui seraient nécessaires au gouvernement de Nankin pour rétablir sa monnaie, rééquiper et reprendre en mains son armée et organiser son économie. Le risque de voir le bénéfice de cette aide profiter aux communistes suffirait d'ailleurs, en dehors de toute autre considération, à empêcher le Congrès de s'orienter vers une telle politique tant que le gouvernement chinois se refusera à déférer le complet contrôle de la disposition des fonds aux États-Unis. Il est à peine besoin d'ajouter que, sans méconnaître l'existence des courants d'opinion néo-isolationnistes tendant à attribuer la priorité aux questions du Pacifique sur celles de l'Atlantique, une pareille politique d'aide financière à la Chine paraît inconcevable à Washington tant que durera l'exécution du plan Marshall.

De même l'effort financier qu'il faudrait faire pour maintenir l'occupation de la Corée apparaît disproportionné avec les résultats qu'on pourrait en attendre. La précarité de la position stratégique des Américains dans cette péninsule ne serait compensée par aucun soutien des Coréens. En cas de conflit avec la Russie, la position serait intenable et on semble maintenant préférer à Washington l'élimination pure et simple de ce point de friction supplémentaire avec l'URSS.

Enfin, dans le Sud-Est asiatique, on reconnaît maintenant ouvertement à Washington le danger de la conjonction des éléments nationaux et communistes. Mais cette région apparaît comme trop distante pour qu'une action américaine concrète y soit entreprise. On se bornerait actuellement à étudier au *State Department* les moyens propres à faciliter la tâche des puissances qui y ont des responsabilités plus directes.

D'après M. Dening, la ligne stratégique de sécurité américaine dans le Pacifique se tiendrait maintenant en dehors du continent asiatique. S'appuyant sur l'Australie au sud, cette ligne ne couvrirait plus que la Nouvelle-Guinée, les Iles Philippines, Formose, les Riou-Kou et l'archipel japonais. Dans l'éventualité d'un conflit, c'est le Japon qui serait naturellement le territoire le plus menacé et aussi le plus difficile à défendre sans base d'appui sur le continent. C'est pourquoi l'on insiste vivement à Washington sur l'absolue nécessité de poursuivre au Japon, tant qu'existera la menace soviétique, une politique propre à s'y assurer une position forte et sûre. D'autre part, l'opinion américaine demande avec une insistance croissante la réduction des considérables saignées de dollars entraînées par l'occupation et par l'approvisionnement alimentaire de ce pays. Enfin, il n'apparaît pas moins important de corriger dans l'opinion japonaise les réactions hostiles que provoque la prolongation de l'occupation par des mesures destinées à redonner au peuple nippon une certaine confiance dans les destinées de son pays, l'objectif immédiat étant le retour à un niveau de vie suffisant.

Telle est la triple nécessité devant laquelle, suivant M. Dening, se trouve placée la politique américaine au Japon et tels sont les motifs qui, aussi longtemps que dureront le chaos chinois et la tension avec l'URSS, inspireront le gouvernement américain.

Bien que, quant au fond, le *Foreign Office* soit maintenant largement d'accord sur les bases de cette politique, il demeure encore inquiet sur les

moyens qui sont utilisés pour la mettre en œuvre. Il admet certes que l'attitude des nations victorieuses à l'égard du Japon doive évoluer en fonction des nécessités de la guerre froide, comme d'ailleurs pour des raisons plus permanentes d'équilibre asiatique. Mais il craint visiblement que la responsabilité de cette délicate évolution soit trop exclusivement laissée aux États-Unis, dont il redoute les sautes d'humeur. Il persiste à penser, en particulier, qu'il y aurait de grands avantages à réunir, dans l'esprit de la proposition américaine de l'an dernier, une conférence de la paix entre les Puissances représentées à la Commission d'Extrême-Orient. Au cas où l'adhésion de la Chine pourrait être obtenue – et ceci ne semble pas impossible à M. Dening, si Washington voulait s'y employer sérieusement – l'on pourrait se passer de la participation soviétique, pourvu qu'il soit donné aux travaux de cette conférence un caractère préparatoire. Une telle réunion offrirait un cadre beaucoup plus large et une base de complète égalité aux échanges de vues entre puissances intéressées. Elle permettrait donc de remédier au principal inconvénient du statut juridique suivant lequel s'élabore et s'exécute actuellement la politique alliée au Japon.

Le *Foreign Office*, comme le Département – et plus encore que lui, peut-être, en raison des difficultés créées au sein du *Commonwealth* par la politique américaine – s'inquiète donc des conséquences de la prolongation de la situation actuelle, qui donne un champ presqu'entièrement libre à l'action des États-Unis. Mais il ne pense pas qu'il soit possible aux pays qui partagent ce sentiment d'exercer une action commune à Washington en dehors du cadre d'une éventuelle conférence de la paix. Il craindrait en effet qu'un tel groupement ne revêtit une apparence hostile qu'il désire à tout prix éviter.

Sur la forme, le *Foreign Office* ne pense pas possible non plus d'élever d'objections contre les agissements américains. D'après le statut fixé par la déclaration de Moscou de décembre 1945, c'est certes, à la Commission d'Extrême-Orient qu'il appartient d'élaborer les décisions de principe destinées à réaliser les buts fixés par la convention d'armistice, et l'on ne peut que constater que cet organe n'a jamais servi, en fait, qu'à neutraliser la voix russe, neutralisant en même temps celles des autres puissances. Cela dit, il semble inattaquable au *Foreign Office* que, pour suppléer à la carence de la CEO, la procédure d'urgence statutairement prévue ait été constamment appliquée. C'est en vertu de cette procédure que le général MacArthur, soit de sa propre initiative, soit sur celle du Département d'État, s'est constamment substitué au CEO paralysé.

Il ressort des considérations ci-dessus que le *Foreign Office*, quoique partageant la plupart de nos préoccupations, n'a pas l'intention d'entreprendre, dans un avenir immédiat, une action à Washington dans le sens suggéré par le Département. Il faut évidemment voir, dans cette prudente attitude, le souci des Anglais de ne pas heurter de front la politique américaine dans une région qui n'est, après tout, que d'importance secondaire, comparée à celle de l'Europe et du Proche-Orient. À plus forte raison les Anglais répugneraient-ils à une action collective des « mécontents » auprès

du gouvernement américain, action dont ils craindraient de se voir attribuer la responsabilité.

Il n'est cependant pas exclu que cette attitude passive vienne à se modifier quelque peu à la suite de la conférence impériale qui aura lieu en octobre. Le Dr. Evatt, ministre des Affaires étrangères d'Australie, de passage à Londres, a fait hier une tapageuse déclaration, qui est bien dans sa manière, sur l'urgence de la conclusion d'un traité de paix avec le Japon. La question sera donc sans doute placée à l'ordre du jour de la conférence impériale. Peut-être en sortira-t-il une résolution qui se traduirait par de nouvelles ouvertures au gouvernement américain. Le moment pourrait alors être opportun pour que, de notre côté, nous exercions à Washington une action de même sens.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 42)

84

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES

N. *Paris, 30 juillet 1948.*

Des conversations sont en cours à Washington depuis le 6 juillet 1948 entre les représentants des États-Unis, du Canada et des cinq Puissances signataires du Pacte de Bruxelles. Ces conversations d'un caractère officieux et exploratif avaient essentiellement pour objet au départ d'examiner de quelle manière les États-Unis pourraient, dans le cadre de la résolution Vandenberg, être associés aux arrangements européens en matière de sécurité[1].

Une série de réunions ont été tenues du 6 au 9 juillet auxquelles participaient les Ambassadeurs des différentes Puissances à Washington et, du côté américain, M. Lovett.

D'après les comptes rendus qui ont été envoyés, ces réunions ont donné lieu à des échanges de vues d'un caractère assez vague et n'ont pas abouti à des conclusions précises. Il a été cependant décidé de créer un sous-comité dont la tâche n'était pas définie clairement mais qui semblait avoir pour objet de clarifier les idées des participants et d'arriver à définir quel genre de pacte pourrait être envisagé entre ceux-ci et aussi, le cas échéant, différents autres pays non participants.

Depuis lors, d'après les quelques informations qui ont été envoyées, de Washington, ce comité de travail, auquel la France est représentée par M. Daridan, semble s'être réuni assez fréquemment. Aux dernières nouvelles, il y serait envisagé un pacte nord-atlantique qui réunirait, outre le groupement de Bruxelles, un certain nombre d'autres pays.

[1] Voir documents nos 50, 51 et 85.

L'objet de la présente note n'est pas d'étudier le fond du problème au sujet duquel des observations et des réserves très importantes devraient être formulées dans le sens de ce qui a été dit par M. Bidault à la Conférence de La Haye. Il est plutôt d'attirer l'attention sur le caractère tout à fait anormal d'une procédure de discussion où les représentants français ne sont munis d'aucune instruction précise et sont laissés à leur jugement et à leur bonne volonté. Sans doute les conversations sont-elles officieuses et n'engagent-elles, en principe, aucunement le gouvernement français. Mais il serait vain de penser que, même dans ces conditions, elles n'aboutissent pas à établir des positions et à servir pour l'avenir de références. Quelles que soient les qualités personnelles de nos négociateurs, et la confiance que nous leur faisons, il n'est pas possible que le ministère des Affaires étrangères et le gouvernement ne soient pas au courant de façon détaillée de ce qui se passe à Washington et se trouvent en fait hors d'état d'orienter du côté français l'évolution des pourparlers. On notera à cet égard que si le Département a bien reçu, par l'intermédiaire d'ailleurs du *Foreign Office*, les comptes rendus des réunions des Ambassadeurs, aucun compte rendu détaillé des séances du Comité de travail n'est parvenu à la date d'aujourd'hui. Les indications partielles qui sont données par le télégraphe montrent d'ailleurs que d'une manière générale il n'y a pas de point de vue français.

Parallèlement, les travaux de Washington ont fait l'objet à la Conférence de La Haye d'une discussion entre les cinq ministres des Affaires étrangères et, à la suite du très intéressant échange de vues qui a eu lieu, il a été décidé de faire étudier les questions posées par le Comité permanent de Londres en vue de l'établissement d'un memorandum commun.

M. Massigli, qui nous représente à ce comité a reçu, comme d'ailleurs de son côté M. Bonnet, le texte du procès-verbal de La Haye. Mais il ne semble pas qu'il ait eu du gouvernement des instructions précises. La position de la France va donc être discutée à Londres, en même temps que se poursuivent les conversations de Washington, sans que le ministère des Affaires étrangères ait défini sa position et sache exactement ce qui se passe. On peut penser que d'ailleurs notre représentant à Londres n'est pas davantage que le Quai d'Orsay informé de ce qui se passe à Washington.

En résumé la question essentielle de la conclusion d'un accord de sécurité avec les États-Unis est actuellement du côté français traitée simultanément à Paris, à Londres et à Washington, sans qu'il soit possible de savoir clairement où nous en sommes, ni dans quelle direction les représentants français s'engagent, même officieusement. En fait Paris est totalement dessaisi de la direction des opérations et n'arrive même pas à suivre le déroulement des pourparlers.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 13)

85

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Conversations de Washington

N. *Paris, 30 juillet 1948.*

Les entretiens de Washington, qui réunissent les représentants des États-Unis, du Canada, et des cinq Puissances signataires du pacte de Bruxelles ont donné lieu, du 6 au 9 juillet dernier, à cinq réunions plénières au cours desquelles l'ordre du jour a été examiné dans son ensemble[1].

Depuis lors, un sous-comité de travail a été chargé de procéder à une étude plus précise des questions examinées. Le 26 juillet, il a consacré une longue séance à la discussion du point 3 de l'ordre du jour, ainsi conçu : « Relations avec d'autres pays européens en ce qui concerne la sécurité ». Le très long télégramme envoyé à ce sujet par M. Henri Bonnet peut se résumer ainsi :

1) Partant de l'idée, non pas d'une extension éventuelle du pacte de Bruxelles, mais de la conclusion possible d'un « pacte de l'Atlantique » analogue à celui qui a été discuté au cours des entretiens de La Haye, les représentants américains, canadiens, et anglais, quand furent passées en revue tour à tour toutes les nations européennes, ont montré une tendance extrêmement nette à étendre le plus possible le cadre de la « communauté atlantique » et à y comprendre tous les pays d'Europe occidentale, c'est-à-dire tous ceux qui se trouvent à l'Ouest du rideau de fer.

2) Ont été éliminés de la discussion : la Grèce et la Turquie, qui ne peuvent évidemment être considérées comme appartenant à la sphère atlantique ; la Suisse, vu son refus habituel ; l'Autriche, dont la participation ne peut être envisagée avant la signature du traité de paix ; et l'Allemagne, dont Américains et Canadiens ont cependant souligné avec insistance que la zone occidentale constituait une pièce indispensable du système atlantique, et qu'elle devrait, en cas de guerre, mettre son potentiel industriel au service de l'effort allié. La question allemande a été provisoirement réservée. Il en est de même pour la participation de l'Irlande, à qui les États-Unis, en cas de conflit national, imposeraient de collaborer avec les Alliés.

Les Anglais envisagent, sous une forme atténuée, la collaboration du Brésil.

3) Restent les points les plus importants :

1) *Italie :* Les États-Unis tiennent sa participation pour indispensable, la Grande-Bretagne voit l'Italie prenant part à la fois à un pacte atlantique et

[1] Voir documents n°s 50, 51 et 84.

à un pacte méditerranéen. Mais l'on reconnaît l'impossibilité de réviser à brève échéance les clauses militaires des traités de paix.

2) *Péninsule ibérique :*

a) *Espagne.* Américains et Anglais jugent sa participation essentielle, mais reconnaissent que la présence au pouvoir du général Franco la rend impossible. Les Américains considèrent qu'en cas de guerre, l'Espagne subirait une telle pression qu'elle devrait se ranger à nos côtés.

b) *Portugal.* Son adhésion ne soulève point de difficultés ; elle est nécessaire à cause des Açores.

3) *Pays scandinaves et Islande.* La participation de la Norvège et du Danemark (avec le Groënland) semble pouvoir être obtenue aisément. Il ne faut pas compter aujourd'hui sur celle de la Suède, mais elle pourrait, en quelques mois, changer d'opinion, devant la promesse de la coopération américaine.

L'adhésion de l'Islande, importante sur le plan des communications, n'offre que des difficultés secondaires.

Bien que les conversations qui se poursuivent au sein du comité de travail n'engagent point les gouvernements, M. Bonnet demande des instructions.

En effet, celles qui lui ont été adressées jusqu'ici ne visaient que l'hypothèse d'une extension du pacte de Bruxelles.

Il s'agit donc de savoir si le gouvernement français souhaite que se poursuivent dès maintenant des conversations, d'ordre d'ailleurs purement préparatoire, concernant la nature et l'extension d'un éventuel « pacte de l'Atlantique ».

Il convient de rappeler, à ce propos, que le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères des cinq Puissances, réuni à La Haye les 19 et 20 juillet derniers, a expressément chargé sa commission permanente à Londres de rédiger un memorandum portant sur l'ensemble des questions discutées au cours des conversations de Washington. Ce memorandum sera sans doute prêt vers le début de la semaine prochaine ; il y aurait peut-être lieu d'en attendre l'arrivée avant d'adresser à M. Henri Bonnet les instructions qu'il sollicite.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 18)

86

M. Bourdeillette, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France près le Saint-Siège,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 285. *Rome (Saint-Siège), 30 juillet 1948.*

Cette ambassade se préoccupe depuis longtemps, le Département le sait, de l'évolution qui s'est produite depuis la fin de la guerre dans la politique suivie par le Saint-Siège vis-à-vis des États arabes. Nos représentants dans les pays du Levant et notamment à Beyrouth et au Caire, ont suivi avec inquiétude le développement de cette politique et constaté ses effets. La guerre de Palestine en a révélé d'autres aspects. Nul doute que nous ne nous trouvions devant une action à longue portée, sûrement réfléchie. Nul doute aussi que déjà les inconvénients ne s'en fassent sentir pour l'Église elle-même et que les derniers événements ne lui imposent de salutaires réflexions. Le moment me semble donc venu, en se référant aux éléments historiques du problème, de faire le bilan de l'action du Saint-Siège, d'en déceler les inconvénients ainsi que les faiblesses, d'arrêter enfin si possible un plan cohérent pour la combattre.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur l'importance de la place que les Églises orientales occupent dans les préoccupations du Saint-Siège. Les communautés qui demeurent unies à Rome et qui sont placées sous l'autorité de Patriarches rappellent à l'Église Universelle devenue romaine, son berceau oriental ; elles sont les témoins d'un riche passé spirituel : elles attestent l'unité de l'Orient et de l'Occident dans la foi ; elles délivrent l'Église romaine de la mauvaise conscience que lui donnerait un occidentalisme exclusif : elles lui semblent les pierres d'attente d'un œcuménisme auquel l'orthodoxie slave se dérobe, ou plutôt qu'elle réclame pour elle. C'est dire la place considérable que les Églises orientales tiennent dans la vie romaine. Le Saint-Siège leur accorde une attention et leur décerne des honneurs sans proportion avec le nombre de leurs fidèles et avec leur vitalité présente, et la codification bientôt achevée du droit canon qui les régit est un des travaux auxquels le Vatican attache le plus d'intérêt.

La création d'États arabes dans les régions où se trouve le berceau de ces Églises et où le catholicisme avait fait d'importants progrès grâce à sa collaboration historique avec la France, a placé le Vatican devant un problème des plus délicats.

Mais, à vrai dire, le Saint-Siège semble avoir pris son parti de l'éveil des nationalismes locaux et s'être adapté à la situation nouvelle avec une promptitude assez étonnante. Tout en affirmant sans cesse, du moins à Rome, le rôle irremplaçable dans ces régions de nos missions et de notre culture, le Saint-Siège a cru habile de répudier des solidarités qui, en liant

[1] Dépêche communiquée à la Direction d'Europe et aux Relations culturelles.

apparemment son œuvre à la nôtre, la compromettrait aux yeux des nouveaux États.

C'est au Liban surtout que la politique du Saint-Siège nous est apparue dans tout son réalisme opportuniste. Qu'il s'agisse du règlement des affaires religieuses, de la nomination de dignitaires ecclésiastiques, de la suppression de la délégation occupée par Mgr Leprêtre, de la création d'une Nonciature que nous aurions voulu à juste titre voir confiée à un Français, le Saint-Siège, tout en multipliant ses protestations de bonne volonté, s'est montré surtout préoccupé de se ménager la sympathie du jeune État libanais sans mesurer, semble-t-il, à quel point celui-ci avait à sa naissance besoin de l'Église.

Le Département se souvient des conditions dans lesquelles un internonce italien a été nommé à Beyrouth : l'éloignement rapide de Mgr Leprêtre, la manière dont a été écartée la nomination d'un internonce français en raison d'un veto plus ou moins formel du gouvernement libanais, la nomination enfin de Mgr Marina, ont été les signes évidents de la volonté du Saint-Siège de se désolidariser au Liban de la cause française. Personne dans ce pays ne s'y est trompé et l'abolition au même moment des messes consulaires a été considérée comme symbolique. Nous n'avons obtenu, en contrepartie, que la nomination du R.P. Prouvost au Vicariat d'Alep. Il ne faut pas oublier à ce sujet que la désignation de Mgr Marina a été approuvée par le cardinal Tisserant lui-même et que ce dernier s'est trompé sur les sentiments du nouveau représentant du Saint-Siège à l'égard de notre pays ; des assurances formelles à ce sujet ont été données à M. Maritain tant par le Cardinal que par la Secrétairerie d'État. Or, d'après les renseignements transmis par notre Ministre au Liban, Mgr Marina a pris dès son arrivée à Beyrouth une attitude hostile à la France ; il a notamment déclaré qu'il considérait comme périmé le statut des écoles françaises, il a manifesté son intention d'ordonner aux missions chrétiennes de s'abstenir de toute motivité politique et s'est appliqué à épurer la hiérarchie des Églises suivant les indications du gouvernement libanais. C'est ainsi que la réorganisation du Patriarcat maronite, sans doute justifiée au point de vue moral, a été due en grande partie aux pressions de Beyrouth. La sanction prise contre Mgr Mobarak a porté un nouveau coup à l'autonomie dont jouissaient les Maronites.

Je note à ce propos que Mgr Mobarak qui a quitté Beyrouth dans les conditions que connaît le Département, vient de faire à Rome un séjour de cinq semaines. L'Archevêque maronite de Beyrouth a profité de son passage pour prendre contact avec diverses personnalités romaines et avec la Secrétairerie d'État. Il a vu notamment le cardinal Tisserant, Mgr Tardini et Mgr Valerio Valeri. Il m'a rendu également visite et m'a mis au courant de ses diverses démarches. Mgr Mobarak qui n'a pas caché les sentiments que lui inspire la politique de la Secrétairerie d'État, et qui s'est fait l'interprète des sentiments des chrétiens du Liban, a reçu dans les milieux officiels un accueil réservé. Mgr Tardini ne lui a pas permis d'exercer longuement ses thèmes et le Saint Père lui a fait attendre longtemps son audience. On a pu même croire un moment qu'il ne serait pas reçu. À la

suite de nombreuses instances le Saint-Père a enfin reçu le Prélat le 28 juillet. Il lui a donné des conseils de modération, mais son accueil a été bienveillant et il a paru à son interlocuteur mieux disposé que ses collaborateurs à comprendre la situation des chrétiens du Liban. Mgr Mobarak a été autorisé à rejoindre son diocèse. Il quittera Rome le 2 août. Personne ne doute ici que l'Archevêque de Beyrouth n'ait dû sa disgrâce à l'action de Mgr Marina qui s'est fait l'instrument docile des rancunes du gouvernement libanais.

Depuis mon arrivée à Beyrouth Mgr Marina s'est en somme conduit en adversaire déterminé de l'influence française au Liban ; il a lié ouvertement sa politique à celle du gouvernement aux dépens de l'autonomie et du prestige des chrétiens encore attachés à la France.

En ce qui concerne l'Égypte, le Saint-Siège s'est particulièrement réjoui de voir accréditer auprès de lui un ministre d'Égypte et de pouvoir transformer en internonce le Délégué apostolique qui résidait au Caire. Mgr Hughes a pratiqué malheureusement, quoiqu'avec moins de suite et d'hostilité, la même politique que Mgr Marina ; il a fait lui aussi son possible pour dissocier les intérêts français et catholiques, recommandant l'abandon des messes consulaires, affectant de considérer que les Congrégations et Établissements catholiques ne relèvent que du Saint-Siège, élaborant un projet de statut des écoles religieuses qui leur aurait conféré le caractère de propriétés vaticanes.

Il est certain que le Pape serait également heureux d'accueillir les envoyés de la Syrie et de l'Irak, le jour où ces pays demanderaient à échanger avec le Saint-Siège des représentants diplomatiques. Et il est certain qu'il poursuivrait dans ce cas la même politique qu'au Liban et en Égypte.

On ne peut qu'être frappé de l'empressement remarquable que le Vatican a mis à traiter les États arabes avec les égards dus à des nations majeures, à leur montrer sa confiance, à leur accorder toutes les satisfactions qu'il jugeait compatibles avec le respect de ses intérêts essentiels. Et l'on ne peut se dissimuler que la politique du Saint-Siège ne tient pas un compte suffisant des intérêts traditionnels de la France et les compromet même gravement, sans mesurer semble-t-il les répercussions probables d'une telle action sur les positions du christianisme lui-même.

Le conflit palestinien a confirmé les tendances de la politique du Saint-Siège. Sans doute le Vatican a-t-il gardé officiellement une stricte neutralité. Dans son discours du 2 juin le Pape s'est borné à déplorer que le sang coulât aux Lieux de la Rédemption et n'a cité ni l'État d'Israël ni les États arabes. Seuls la protection des Lieux Saints a été l'objet des démarches diplomatiques que le Saint-Siège a accomplies auprès de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Mais ce n'est un secret pour personne que la Secrétairerie d'État s'est toujours montrée opposée au sionisme : à ses yeux la création d'un État juif ne répondrait pas aux nécessités de l'histoire. Et l'on sait que dans le conflit actuel les vœux de l'entourage du Saint-Père sont allés vers les Arabes. On s'est plu à la Secrétairerie d'État à souligner les contradictions entre les assurances données par les dirigeants sionistes et la

manière dont les troupes juives ont au cours du conflit méconnu et violé les droits de l'Église. On oppose à cette attitude la correction des Arabes. On s'efforce par ailleurs de mettre en lumière le caractère précaire des succès juifs et de laisser prévoir qu'après les élections américaines une évolution opportune de la politique des États-Unis permettra de régler équitablement le problème palestinien, conformément aux vues des Arabes, mais en plaçant toutefois les Lieux Saints sous une garantie internationale.

Dans ses rapports avec les États de la Ligue arabe, le Pape semble avoir été surtout préoccupé du rôle important que ce groupement politique peut jouer en endiguant la poussée communiste. C'est un élément non négligeable sur le vaste échiquier où le Vatican cherche à avancer ou à consolider des pions contre l'athéisme marxiste. De là, en grande partie, son désir de n'être en rien désagréable aux jeunes nationalismes arabes. Ceux-ci supportent difficilement, dit-on au Vatican, le patronage ou même la présence des puissances occidentales, et notamment de la France. Et le Saint-Siège doit en tenir compte. C'est, croit-on, une réalité indiscutable, dont Mgr Tardini, qui n'est pas particulièrement favorable à notre influence, s'accommode d'ailleurs plus facilement que Pie XII.

Ainsi que le sait le Département, cette ambassade n'a cessé de combattre les conceptions qui guident la Secrétairerie d'État et de défendre, dans la mesure du possible, nos intérêts. Mais elle s'opposait à des convictions bien établies, à une vue générale des choses à laquelle la diplomatie pontificale était décidée de sacrifier ce qu'elle considérait comme l'accessoire. Les collaborateurs du Saint-Père se défendaient d'avoir modifié leur politique, mais il était bien évident qu'ils tenaient pour assuré que l'aide de la France dans les États du Levant était plus compromettante qu'utile pour le christianisme. Cette persuasion ne pouvait être dissipée ou ébranlée par des arguments, mais seulement par des faits. À M. Maritain et à moi-même qui avons entretenu souvent de cette question Mgr Tardini et Mgr Montini, ces derniers ont toujours répondu par des dénégations générales et par l'affirmation d'une solidarité culturelle toujours intacte derrière lesquelles il était facile de déceler la volonté ferme de ne pas dévier de la ligne qu'ils s'étaient tracée. La poussée nationaliste et le repli que les circonstances imposaient à notre pays fournissaient à la Secrétairerie d'État des arguments difficiles à réfuter.

Des éléments nouveaux sont depuis lors intervenus. D'une part, la situation de la France semble s'être nettement améliorée au Liban, grâce en grande partie à l'action efficace de notre Légation. D'autre part, le cardinal Tisserant, qui, malgré son attachement à nos intérêts, avait cru pouvoir recommander la désignation d'un internonce italien, a été très déçu de l'attitude de Mgr Marina. Les protestations des chrétiens du Levant contre la politique de l'Internonce à Beyrouth se font plus nombreuses et le Cardinal en est frappé. Il est à noter que la Secrétaire de la Congrégation orientale s'est vu un moment dans l'obligation d'accorder son action avec celle de la Secrétairerie d'État en raison de son désir de mettre de l'ordre dans la communauté maronite. Mais actuellement il ne cache plus à personne les sentiments que lui inspire la politique de la Secrétairerie d'État

dans les pays du Levant, et il déplore que ses relations avec le Saint-Père ne lui permettent pas d'exercer sur lui une influence déterminante. Il est toutefois intéressant de noter que quels que soient ses rapports personnels avec le Père, le cardinal Tisserant peut nous accorder d'une manière utile dans l'action que nous déciderions de mener contre Mgr Marina. Il s'applique souvent à démontrer à ses interlocuteurs que l'Islam demeurera toujours fanatique, qu'une alliance entre l'Église et lui ne peut être que passagère et qu'il serait dangereux pour le Catholicisme de croire à la possibilité de coopérer avec les Musulmans sur un pied d'égalité. Il affirme que l'aide de la France est toujours nécessaire à l'Église et il va jusqu'à dire que la nomination d'un nonce français à Beyrouth serait maintenant possible et désirable. Nous pouvons espérer que cette campagne portera ses fruits, surtout si le Saint-Père aperçoit d'autres inconvénients à sa propre politique.

En troisième lieu il est probable que les réactions des Chrétiens du Liban vont devenir plus vives. Le retour de Mgr Mobarak, compte tenu du caractère et des faiblesses connues du Prélat, marquera sans doute le début d'une nouvelle campagne. Aux Maronites viendront peut-être se joindre d'autres Chrétiens, séduits par le pouvoir mais encouragée par la tournure qu'ont pris les événements de Palestine. Le cardinal Tappouni ne cache pas ses sentiments. Quant au cardinal Agagianian lui-même que j'ai vu durant son séjour à Rome, il m'a semblé, malgré ses liens très étroits avec le Saint-Père et l'accord existant entre sa pensée et celle du Souverain Pontife en ce qui concerne la politique générale, disposé à comprendre notre manière de voir et à ménager pour l'avenir les atouts que la France fournit à l'Église. Malgré l'attitude de certains membres de son entourage, très dociles aux indications de la Nonciature, on peut espérer que le Cardinal pourrait, le cas échéant, donner de sages conseils à Rome.

Enfin, et d'une façon plus générale, les événements de Palestine ont commencé à ébranler sur certains points les convictions de la Secrétairerie d'État. La manière dont les Juifs se sont défendus et ont intéressé à leur sort les États-Unis, la faiblesse qu'ont démontrée les États arabes, ont éveillé l'attention. Le monde arabe serait-il un rempart vraiment efficace contre le communisme ? Le fait juif, lié d'ailleurs au fait chrétien dans les pays du Levant, doit-il être négligé ? N'est-il pas nécessaire d'accorder l'action de l'Église à celle des États-Unis ? L'attitude des Chrétiens du Levant, qui espèrent que les Juifs mettront en échec le panislamisme, ne doit-elle pas être prise en considération ? Autant de questions qui, d'après certains indices, ont amené le Saint-Père à réfléchir.

Il semble donc que le moment soit venu d'exposer d'une façon très précise nos griefs et d'évoquer dans toute son ampleur les problèmes des rapports du Saint-Siège avec les pays arabes.

J'ai déjà abordé à plusieurs reprises cette question au cours de mes conversations avec Mgr Tardini et Mgr Montini, mais c'est auprès du Saint-Père lui-même qu'il conviendrait maintenant d'agir, non seulement parce qu'il anime et dirige lui-même cette politique mais parce que, ainsi que je l'ai

noté, il semble devoir être plus accessible que ses collaborateurs à certains de nos arguments.

Lors du passage à Rome de M. Lucet je lui ai demandé de m'envoyer une note détaillée permettant de préciser nos griefs et nos désirs en ce qui concerne l'Égypte ; le Conseiller de notre Ambassade au Caire s'est également chargé de demander à notre Légation à Beyrouth de préparer pour le Liban un document similaire.

J'ai l'intention d'entretenir le Pape de cette question dès que je serai en possession de cette documentation. J'attacherais du prix à connaître la manière de voir du Département sur l'opportunité de cette démarche. D'ailleurs, il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agit d'une action de longue haleine et qu'il sera nécessaire de revenir souvent sur ce sujet. Mais il serait bon, je crois, de profiter des circonstances favorables que je viens de noter pour attirer l'attention du Saint-Père sur les graves conséquences que peut avoir la politique de ses représentants aussi bien pour l'avenir du Christianisme au Levant que pour nos propres intérêts. Il semble que nous pourrions nous attacher en particulier à ébranler peu à peu la position personnelle de Mgr Marina et à préparer son remplacement par un nonce français.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 56)

87

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n°s 254-257. *Baden-Baden, 31 juillet 1948, 14 h. 20*

(*Reçu* : le 31, 22 h.)

Après m'être entretenu avec M. Seydoux qui est passé ici ce matin venant de Francfort avant de retourner dans l'ancienne capitale j'estime avec lui que la situation évolue à Berlin dans le sens d'une coupure toujours plus accentuée entre le secteur soviétique et les trois secteurs occidentaux. Dans la plupart des domaines par exemple dans celui du ravitaillement la ville se scinde en deux parties inégales soumises à des autorités hostiles l'une à l'autre. Cette constatation s'applique maintenant à la police qui se trouve placée sous les ordres des deux préfets différents. Jusqu'à présent les Soviets n'ont pas marqué sur le plan local un point décisif.

Sans doute cherchent-ils à tourner en ridicule les efforts des Alliés occidentaux obligés de mobiliser des escadres aériennes toujours plus considérables. L'admirable lutte qui se poursuit depuis plusieurs semaines a eu en

[1] Note manuscrite : « *C[ommuniqu]er Londres, Moscou, Washington, fait 2-8-48* ».

revanche le résultat de leur montrer en pleine clarté que pour la grande majorité des Berlinois l'URSS est actuellement l'ennemi numéro 1. Pour le moment ce sont les Allemands qui profitent le plus de ces circonstances ; exploitant la division des vainqueurs leurs principaux dirigeants ne se proclament pas seulement les champions de la liberté ils s'expriment publiquement aujourd'hui à l'égard d'un des quatre occupants, le Russe, en des termes qu'ils n'hésiteraient pas sans doute à employer demain vis-à-vis d'un autre. Les Anglo-Saxons ne les ont certainement pas dissuadés de prendre une attitude qui risque éventuellement de se retourner contre eux ; il est en tout cas regrettable que certains hommes politiques berlinois bénéficient actuellement d'un prestige qui est apparu ces jours derniers à Francfort où M. Reuter aurait joué un rôle déterminant (télégramme de Berlin)[1]. Il y a là un état de choses qui mérite d'être pris d'autant plus en considération que la vaillance déployée par les chefs des partis de l'ancienne capitale suscite dans de nombreux milieux alliés une admiration qui ne demande qu'à se manifester. Cet aspect du problème devrait cependant semble-t-il donner à réfléchir aux quatre occupants et retenir notamment l'attention des Russes contre lesquels se dirigeraient les manifestations du nationalisme berlinois.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 336)

88

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. nos 1366-1370. *Moscou, 31 juillet 1948, 17 h. 15*

Réservé. (*Reçu* : le 31, 22 h.)

Au moment où Votre Excellence vient de prendre la direction du ministère des Affaires étrangères je tiens à lui exprimer en mon nom personnel et en celui de tous mes collaborateurs l'entier dévouement des membres de l'Ambassade à Moscou et les vœux qu'ils forment pour le succès de la haute tâche qu'elle choisit d'entreprendre.

Les événements actuels confirment l'importance du facteur soviétique dans la reconstruction de l'Europe et dans les relations internationales. Notre Ambassade à Moscou, malgré les possibilités réduites de négociation que lui laissent les circonstances et la politique du Kremlin n'en est pas moins une des missions essentielles de la diplomatie française.

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier, de Bourbon-Busset.

Si mes collaborateurs et moi-même sommes comme tous les autres diplomates ici privés de contacts suivis avec les citoyens soviétiques, qu'ils soient fonctionnaires ou particuliers, nous n'en vivons pas moins dans le climat russe, informés par l'étude soigneuse de la presse locale et par les réactions de l'homme de la rue[1].

Nos vues sur la vie et sur la politique soviétique me paraissent de nature dans les graves conjonctures actuelles à retenir la particulière attention de Votre Excellence.

J'ai signalé au Département par mon télégramme n° 1293[2] l'urgence qu'il y avait à remettre cette Ambassade en état, à donner à mes collaborateurs des conditions de logement qui leur permettent de participer convenablement à la représentation de la France.

J'ai l'honneur aujourd'hui de vous signaler l'intérêt qu'il y aurait à accroître les communications et les contacts entre mon Ambassade et le Département.

J'apprécie certes la liaison bimensuelle effectuée par la valise convoyée. Il m'est difficile d'en tirer parti autant que de communications quotidiennes par le télégramme. Toutefois les documents que m'apporte en bloc chaque valise datent généralement de 15 jours à 3 semaines. Le jeu de leur exploitation ne concorde ni avec le rythme quotidien du travail de l'Ambassade ni avec celui de l'actualité.

Aussi m'est-il indispensable d'être tenu au courant chaque jour par le télégraphe des négociations les plus importantes dont aucune ne peut être indifférente à Moscou quel que soit le lieu où elle est menée aussi bien que de recevoir par radio copie ou analyse des télégrammes politiques essentiels de nos différentes Ambassades.

Je n'ai reçu depuis un mois que 10 télégrammes politiques d'importance inégale et inférieure dans tous les cas à celle qu'aurait prise à mes yeux la communication des télégrammes de Berlin au moment où s'y développait une crise susceptible de conduire le monde aux événements les plus graves.

Je n'ai eu connaissance jusqu'au jour d'avant-hier que par les télégrammes de presse des conversations menées à Londres par M. Massigli, Sir William Strang et M. Davis. Or je me trouve aujourd'hui sur le point de négocier

[1] En effet, une note du 30 septembre 1948 du ministère des Affaires étrangères soviétique a fait connaitre aux missions diplomatiques accréditées à Moscou l'interdiction qui leur était faite de circuler en URSS à l'exception de quelques localités strictement délimitées. De plus, on n'autorisait pas les agents à circuler en voiture sans un permis de conduire soviétique, évidemment très difficile à obtenir (dépêche n° 1031 du 4 octobre 1948 de Moscou, non reproduite). Cela provoquait une vive émotion dans le corps diplomatique dont les conditions d'existence étaient rendues encore plus sévères (télégramme n°s 2188-2189 du 2 octobre 1948 de Moscou, non reproduit). Pourtant, les Soviétiques autorisaient les diplomates à circuler sur un cinquième de leur territoire et, à une demande de l'attaché militaire américain pour se rendre à Stalingrad, les autorités soviétiques répondirent qu'il n'avait pas besoin d'autorisation, ce qui était vu comme une manœuvre pour amoindrir les effets négatifs de la note du 30 septembre (télégramme n°s 2227-2229 du 9 octobre 1948 de Moscou, non reproduit et note du 26 octobre 1948 de la sous-direction d'Europe Orientale, non reproduite).

[2] Document non reproduit.

avec M. Molotov, peut-être avec le généralissime Staline sur la base de textes et d'instructions dont je n'ai pas été à même de suivre la genèse.

Je suis certain que Votre Excellence en raison de la mission qui m'incombe à l'Ambassade de France à Moscou voudra bien lui accorder le bienveillant appui d'une réponse favorable à toutes les demandes d'aménagement et d'information que cette Ambassade a adressées au Département depuis mon arrivée en URSS.

(Direction d'Europe, URSS, volume 2)

89

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1379-1383. *Moscou, 31 juillet 1948, 23 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 1er, 3 h. 40)

Je me réfère à mon télégramme no 1358[2].

M. Molotov a convoqué successivement mes collègues américain et britannique, le 1er à 19 heures, le 2e à 20 heures, j'ai été reçu à mon tour à 21 heures[3].

Chaque entretien a duré 20 minutes et a été empreint de réelle courtoisie. Le Ministre m'a d'abord déclaré n'avoir pu me recevoir hier en raison de son absence de Moscou. Je l'ai remercié d'avoir bien voulu interrompre le repos qu'il prenait pour me donner audience. Il m'a demandé ensuite si j'avais des indications à ajouter à la note que j'avais remise hier à M. Zorine et aux propos échangés à cette occasion. Il a ajouté qu'il m'avait convoqué ce soir parce qu'il tenait à m'entendre de façon à pouvoir renseigner son gouvernement et le généralissime Staline sur l'objet précis de la négociation proposée, donnant l'impression qu'il prenait presque l'initiative d'activer les pourparlers que nous souhaitions.

Dans tous les cas il s'est attaché à me faire préciser les intentions du gouvernement français sans toutefois y mettre l'insistance que mes deux collègues ont notée dans la façon dont il leur posait des questions.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *C[ommuniqu]er Londres, Washington, Berlin, Baden, fait 2/VIII* ».

[2] Document non reproduit. Voir note 4 du document no 73.

[3] L'ambassadeur français à Moscou rapportait les impressions de M. Roberts, qui avait accompagné le Chargé d'affaires britannique chez Zorine, où il avait été reçu de manière courtoise. Le vice-ministre soviétique était surtout intéressé par le fait de savoir si la démarche britannique correspondait à une proposition de conversations ou une proposition de négociations et qu'il semblait tenir à ce qu'une réponse soit plus clairement faite, point par point, à la note soviétique du 14 juillet (télégramme nos 1361-1365 du 31 juillet de Moscou, non reproduit).

En revanche, il m'a demandé ce que signifiait dans la note française l'expression relative à l'examen de la situation existant à Berlin sous ses aspects les plus larges. J'ai répondu tout d'abord que les notes échangées comportaient toujours un aspect rigide, que les négociations orales permettaient d'éclaircir les points que ces notes présentaient nécessairement sous une forme concise et que le gouvernement français entendait ne laisser dans l'obscurité aucun des problèmes soulevés actuellement à Berlin.

M. Molotov creusant sa pensée m'a déclaré que le gouvernement soviétique ne pouvait pas ainsi qu'il l'avait fait savoir par sa note du 14 juillet séparer l'examen de la situation locale de Berlin de celui du contrôle des quatre sur toute l'Allemagne et qu'à cet égard la note française remise hier à M. Zorine ne répondait pas aux questions posées par la note soviétique.

J'ai répondu que le texte même de la note du gouvernement français en date du 30 juillet mentionnait justement qu'il n'était point dans son intention d'y entamer une discussion détaillée des allégations contenues dans celle de monsieur Abramov.

M. Molotov a rappelé à nouveau que le problème de Berlin ne se séparait pas de celui du contrôle de toute l'Allemagne et spécialement de la Ruhr dont le contrôle international constituait le problème essentiel du contrôle général de l'Allemagne étant donné que c'était justement là où pouvait se reconstituer tout le potentiel agressif de ce pays. M. Molotov a compris qu'il ne m'appartenait pas de m'engager sur ce point et il m'a dit qu'il cherchait à se renseigner de façon à contribuer à faire aboutir les conversations que nous demandions à engager.

Il a ajouté qu'il demanderait au généralissime Staline de recevoir les 3 ambassadeurs et qu'il leur ferait connaître la réponse à leur demande dès qu'il serait en sa possession.

J'ai emporté de cet entretien l'impression que le Ministre transmettrait favorablement notre demande d'audience auprès du Généralissime[1].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

[1] Chataigneau revenait sur ces bonnes dispositions dans un télégramme suivant en signalant qu'il serait reçu avec les représentants américain et britannique par Staline le lundi 2 août à 21 heures (télégramme n°s 1393-1394 du 1er août de Moscou, non reproduit).

90

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉVI, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI.

T. nos 454-458. *Paris, 31 juillet 1948*

Je me réfère à mon télégramme no 438[1].

Je reprends un à un les paragraphes de la note que Sir Girja Bajpaï vous a remise le 1er juillet en vous laissant le soin de lui apporter les éléments de réponse suivants au moment que vous jugerez le plus opportun :

a) Pendant la période des élections municipales, toutes les garanties accordées par les lois et règlements actuellement en vigueur dans l'Inde française en matière de liberté d'expression continueront d'être assurées aux citoyens de nos Établissements, étant bien entendu que continueront d'être également en vigueur tous les textes destinés à réprimer les abus qui pourraient être faits de cette liberté. (Pour votre information personnelle, j'attire votre attention sur le fait que les ressortissants de l'Union indienne ou de tout autre nationalité étrangère ne sauraient se prévaloir ipso facto de ces garanties légales quelles que soient les libertés de fait qui leur ont été ou leur seraient accordées par les autorités locales).

Dans ces conditions, la déclaration spéciale suggérée par le gouvernement indien apparaît sans objet.

b) Le décret du 13 mars 1946 à l'application duquel Delhi demande qu'il soit sursis est le texte qui étend à nos territoires d'outre-mer les titres I et II de la loi de 1901 sur les associations, laquelle prévoit en effet l'interdiction des associations qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

Ce décret en vigueur dans l'Inde française depuis de longs mois ne fait pas obstacle à l'activité des partis locaux qui militent pourtant ouvertement pour le rattachement des comptoirs à l'Union indienne.

Le gouvernement français n'a pas l'intention de recourir à une application plus stricte de ce texte qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

c) Nous ne voyons pas d'objection à ce que le président de l'assemblée municipale de Chandernagor et le président de l'assemblée qui doit grouper les conseils municipaux des quatre autres Établissements soient placés vis-à-vis du Commissaire de la République dans nos comptoirs dans la même situation que le Président de l'Assemblée représentative de Pondichéry ; nous ne voyons pas non plus d'inconvénients à ce que les séances de ces assemblées soient publiques.

d) La question du contrôle du référendum est actuellement à l'étude par le gouvernement français et je ne manquerai pas de vous faire parvenir ultérieurement des instructions à ce sujet.

[1] Document non reproduit.

Me référant par ailleurs au passage de votre dépêche nº 243 AS du 2 juillet relatif aux questions techniques (option de nationalité, etc.)[1] afférentes au résultat de la consultation populaire, dans le cas où elle nous serait défavorable, je ne considère pas qu'il y ait là autant de matières sur lesquelles il nous faut arriver à un accord immédiat avec Delhi. S'il semble en effet que nous ayons intérêt à étudier aussitôt que possible ces problèmes (le jurisconsulte du ministère de la France d'outre-mer a déjà préparé à ce sujet un premier rapport dont je vous communiquerai prochainement le texte), il n'apparaît pas que nous ayons avantage à prendre les devants et préjuger des résultats du référendum en engageant dès maintenant, sur ce plan, des négociations avec les autorités indiennes.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

91

M. CHARVÉRIAT, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. *Athènes, 31 juillet 1948.*

Je me réfère à ma lettre nº 224 du 24 juillet.[3]

Au cours d'un entretien fortuit que j'ai eu ce soir avec M. Pipinellis, le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a donné les quelques précisions qui suivent sur la nature des revendications territoriales de la Grèce à l'égard de la Bulgarie et de l'Albanie.

Pour ce qui est de la Bulgarie, M. Pipinellis rappelle que son gouvernement avait, au lendemain de la guerre, suggéré diverses modifications de frontières qu'il avait été amené à amenuiser, la principale restant celle de la région de Belès où, pour des raisons d'ordre plutôt stratégique, la Grèce souhaite voir reporter sa frontière de la crête de la montagne (actuellement base d'un groupe de rebelles) à la Strumitsa.

À la différence des revendications contre la Bulgarie, celles contre l'Albanie sont d'ordre ethnique plus que géographique ou stratégique ; là le gouvernement hellénique s'intéresse à des populations d'allégeance ethnique grecque. Le Sous-Secrétaire d'État m'a assez ingénument pris à témoin de l'infortune de la Grèce qui, sur une large étendue de ses possessions, ne contrôle qu'une mince bande de territoire en arrière de ses côtes. Je n'ai pu m'empêcher de penser que cette même situation existant dès l'Antiquité était déjà à l'origine des guerres médiques. On pourrait d'ailleurs ajouter que c'est précisément l'une des raisons qui commandent aux Grecs de vivre

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences.

[3] Document non reproduit.

en bonne harmonie avec leurs voisins et leur rend la vie impossible dans une économie fermée, confinée à l'espace national.

La conversation en est venue enfin à la conférence danubienne qui s'est réunie aujourd'hui à Belgrade. Le gouvernement grec n'a pas encore d'informations, mais note avec intérêt la présence de Vichinsky dans la capitale yougoslave et pense que la conversation sera propice à des conversations politiques étendues.

M. Pipinellis a par ailleurs évoqué avec regret le souvenir de l'ensemble balkanique qui, vers 1934, fut près de se réaliser et qui plus tard peut être encore eut pu, croit-il, s'agréger même la Bulgarie. Le malheur fut, pense le Sous-Secrétaire d'État grec, que la France et l'Angleterre, l'une en Syrie, l'autre en Égypte, étaient trop loin pour pouvoir polariser et revigorer les éléments qui, même en Bulgarie, eussent été favorables ou propices à une entente. Les choses s'étaient passées de même en Hongrie où le régent Horthy disait lui-même, la guerre commencée, à M. Pipinellis : « L'Angleterre gagnera la guerre, ceci est hors de doute, mais isolés comme nous le sommes nous ne pouvons pas ne pas marcher avec l'Allemagne. » De fait, a observé le Sous-Secrétaire d'État, les Allemands pouvaient être en Hongrie en quelques heures.

Ce souvenir que je crois avoir déjà entendu évoquer par M. Pipinellis, concrétise peut-être pour lui cette idée familière aux milieux grecs qu'il appartient à l'Occident de faire lui-même le nécessaire pour mettre les peuples balkaniques en état de résister aux influences ou aux oppressions qui peuvent venir du Nord ou de l'Est.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 50)

92

M. DE CROUY-CHANEL, CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DE LEUSSE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE CENTRALE.

L. *Bruxelles, 2 août 1948.*

J'ai donné connaissance ce matin à M. Spaak des documents que Choiseul était venu prendre chez vous samedi. J'ai pris sur moi d'indiquer que cette démarche d'information m'était prescrite par M. Schuman et correspondait au désir de notre Ministre d'entretenir avec son collègue belge les relations les plus confiantes. M. Spaak m'a remercié en termes émus et j'ai tout lieu de penser qu'il s'est montré on ne peut plus sensible à cette attention.

Sur le fond même de la question, le Premier ministre n'avait évidemment que peu de choses à dire, si ce n'est son approbation de l'esprit et des termes de la démarche à effectuer.

Il a toutefois noté que la question monétaire était traitée presque par prétérition et que ceci lui donnait à penser que nous serions éventuellement disposés à trouver sur ce point des contreparties à la levée du blocus, point de vue qui rejoignait tout à fait les idées personnelles qu'il nourrissait sur la question.

M. Spaak m'a répété qu'il ne croyait pas à la guerre : « J'espère, m'a-t-il dit, qu'il ne s'agit pas d'une de ces convictions que les Anglais appellent un *wishfull thinking*. Cependant la situation est incontestablement très tendue et les jours que nous vivons sont décisifs pour l'Europe. C'est le rôle de la diplomatie de découvrir les formules de nature à ne pas laisser les impasses se créer car alors ce serait dangereux ». Il s'est dit persuadé de la bonne volonté des Américains mais inquiet de leur habileté : « On m'a demandé ce que je voudrais être si je n'étais pas Premier ministre de Belgique et je crois que ce qui me tenterait le plus serait d'être conseiller des États-Unis pour les affaires d'Europe », phrase qui en dit long sur sa psychologie et son attitude générale dans les affaires internationales.

J'y trouve aussi confirmation du fait que rien ne peut être plus sensible au Premier ministre que les initiatives du genre de celle-ci qui lui permettent d'être au courant et éventuellement d'exprimer un avis personnel et officieux, d'ailleurs presque toujours sensé. En agissant ainsi régulièrement avec lui, nous sommes assurés de nous l'attacher. C'est pourquoi j'aimerais rester au courant de la suite de l'histoire et me recommande à ce point de vue à votre vigilante attention.

Sur un coup de téléphone de vous, je puis toujours faire un saut à Paris ou y envoyer quelqu'un. La moisson ne peut qu'en être abondante pour nous.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 34)

93

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 1403-1410. *Moscou, 3 août 1948, 1 h. 20*

Réservé. Priorité absolue. (*Reçu* : le 3, 5 h.)

Le généralissime Staline et Molotov m'ont reçu avec l'Ambassadeur des États-Unis et M. Roberts, Secrétaire de M. Bevin, ce soir à 21 heures. Assistaient en outre à l'entretien deux interprètes soviétiques, un interprète anglais et M. de Fonscolombe, Attaché à cette ambassade.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Les transmissions ont été faites 3.VIII.48, P[ierre de] L[eusse]* ».

L'entretien a duré deux heures. Le général Bedell Smith a pris la parole et a fait un exposé conforme aux instructions préparées à Londres et la discussion s'est poursuivie selon les divers développements de ces instructions.

Un procès-verbal commun aux (...)[1], actuellement en cours de rédaction à l'Ambassade des États-Unis, fera objet d'un télégramme à la prochaine vacation.

En conclusion de l'entretien, Staline a déclaré que le gouvernement soviétique serait d'accord pour souscrire à une déclaration commune embrassant les propositions suivantes :

1) Suppression de toutes les mesures restrictives concernant tant les transports entre Berlin et les zones occidentales que le trafic en transit en provenance ou en direction de la zone orientale.

2) Retrait des marks « B » de l'agglomération berlinoise et leur remplacement par les marks allemands de la zone soviétique.

3) Annonce d'une reprise des négociations relatives à Berlin et d'une réunion des Quatre pour examiner les autres questions les plus importantes concernant l'Allemagne.

Ces trois dispositions doivent être prises simultanément.

Staline s'est attaché avec opiniâtreté à obtenir en 4e condition qu'il soit suspendu à l'exécution des accords de Londres, poussant même jusqu'à dire qu'il était prêt à se contenter à cet égard d'une déclaration orale qui garderait un caractère confidentiel. Lorsque finalement il abandonna cette position, il tint à déclarer qu'il souhaitait de voir mentionner comme un désir instant du gouvernement soviétique que l'exécution des décisions de Londres relatives à l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest soit suspendue jusqu'à ce que les Quatre se fussent réunis et eussent essayé d'aboutir à un accord relatif à l'Allemagne.

Nous nous sommes engagés à recommander l'acceptation de la déclaration simultanée proposée et j'ai l'honneur de suggérer à Votre Excellence d'y donner son agrément. Nous avons informé M. Molotov que dès que nous serions en possession de la déclaration de nos gouvernements, qu'elle soit affirmative ou négative, nous lui ferions connaître cette décision. En raison du fait qu'il y aura discussion ultérieure sur la rédaction exacte des termes de ces propositions, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision, le plus tôt possible et vos préférences quant au libellé exact de la déclaration proposée, si elle vous paraît acceptable. Peut-être jugerez-vous opportun de me laisser toute latitude quant aux derniers détails de la rédaction à fixer éventuellement, d'accord avec mes collègues et le gouvernement soviétique[2].

Les dispositions que nous avons rencontrées se sont révélées dans l'ensemble beaucoup plus amicales que celles auxquelles s'attendaient mes collègues habitués au climat des négociations moscovites. Le maréchal

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Voir document n° 94.

Staline à quatre occasions différentes a déclaré catégoriquement que le gouvernement soviétique n'avait point l'intention de faire partir de Berlin les troupes d'occupation des Alliés encore qu'il n'ait pas manqué de confirmer vigoureusement la position soviétique selon laquelle du fait des décisions de la conférence de Londres, nous aurions perdu toute la base juridique à notre maintien dans le secteur.

Dans l'ensemble mes collègues et moi-même (...)[1] satisfaits des résultats et de l'allure générale des conversations que nous avons eues ce soir.

Au début de la discussion les thèses étaient nettement opposées à savoir du côté du maréchal Staline la suspension des effets de la conférence de Londres et du nôtre la levée préalable des mesures soviétiques de blocus de Berlin. La conversation a évolué favorablement à partir du moment où elle s'est étendue à la question de la monnaie en cours à Berlin. Elle aboutit lorsque Staline et M. Molotov ont eu l'impression qu'ils pourraient obtenir la levée des mesures restrictives de transit prises par les Alliés, en contrepartie de celles des mesures de blocus établies par le gouvernement soviétique à Berlin[2].

Le maréchal Staline et M. Molotov sont d'accord pour garder à nos discussions un caractère confidentiel encore que l'Ambassadeur des États-Unis ait répondu sans autre commentaire aux journalistes américains qui l'interrogeaient ce soir « Staline et M. Molotov ont reçu ce soir au Kremlin les représentants des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne ».

D'accord avec mes collègues je prends toutes mesures pour éviter les indiscrétions.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Ce n'était pas tout à fait ce qui était ressenti à Paris où le Secrétaire général demandait à l'ambassadeur américain ce qui se passerait si on n'arrivait pas à résoudre la crise berlinoise et si l'on aboutissait au final à une accentuation de celle-ci. Il soulignait que la question avait été posée à plusieurs reprises au gouvernement américain et qu'aucune réponse ne lui avait été faite. L'ambassadeur américain déclarait comprendre les demandes des Français tout en rappelant le contexte de période électorale aux États-Unis (télégramme nº 3771 du 3 août de Paris pour Washington, non reproduit).

94

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[1].

T. nos 516-518. *Paris, 3 août 1948.*
Réservé. Priorité absolue.

Suite à votre télégramme nos 1403-1408[2].

Je comprends que la conclusion de votre entretien avec le généralissime Staline est de proposer une déclaration des quatre gouvernements dans laquelle ceux-ci annonceraient les décisions énumérées sous les numéros 1°), 2°) et 3°) et relatives respectivement à la levée du blocus, au retrait du mark occidental à Berlin et à la reprise des conversations quadripartites.

Sur ces lignes générales, qui correspondent aux instructions qui vous ont été adressées, je puis vous donner mon accord de principe. Mais un accord définitif de la part du gouvernement est subordonné à l'examen du procès-verbal commun de l'entretien dont vous annoncez l'envoi. Les termes dans lesquels sera établie la déclaration envisagée ont d'autre part une importance essentielle, et je pense que vous m'adresserez à ce sujet très rapidement des indications plus détaillées.

D'ores et déjà je crois utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

En ce qui concerne le retrait des marks occidentaux et la mise en circulation à Berlin du mark oriental comme monnaie unique, il va de soi qu'il devrait s'agir d'une décision quadripartite, c'est-à-dire prise par la *Kommandatura* alliée. La question a été en son temps longuement débattue à Berlin, et l'accord n'a pu se faire parce que les Soviétiques prétendaient décider du régime monétaire berlinois par mesure unilatérale de leur part.

En ce qui concerne la reprise des discussions à quatre, je comprends que les conversations relatives à Berlin pourraient commencer immédiatement sur place entre les commandants en chef ou leurs représentants, notamment pour régler la question monétaire et celle du trafic. Les négociations à Quatre sur l'ensemble des problèmes allemands seraient dans le cadre du Conseil des ministres des Affaires étrangères, et auraient sans doute lieu plus tard.

Pour vous assister dans la suite des discussions, je crois utile de demander à M. Seydoux, Conseiller politique adjoint du général Koenig, de se rendre immédiatement à Moscou. M. Seydoux connaît tous les aspects des

[1] Télégramme communiqué à Berlin et Baden-Baden (nos 1476-1478), Londres (nos 3083-3085) et Washington (nos 3768-3770).

[2] Voir document n° 93.

problèmes allemands et pourra rester auprès de vous jusqu'à ce que le projet de déclaration soit établi. Il arrivera à Moscou par avion le 4 août vers midi.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

95

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

L.[1] *Paris, 3 août 1948.*

Nous avons tous été frappé ici par la lecture de votre télégramme n° 10.068[2] par la phrase de votre sixième paragraphe affirmant votre conviction du fait que les États-Unis ne seraient pas disposés à modifier leurs conceptions stratégiques.

Comme pourra vous le dire Bérard, on a enfin compris ici les inconvénients qu'il y aurait à maintenir, au bénéfice du général Billotte une sorte de secret des rois. En conséquence, en même temps que la liaison s'établissait ici entre un collaborateur de Billotte et le général Léchères, le général lui-même recevait instruction de Schuman de nous mettre au courant de ses entretiens. Subsidiairement, Léchères m'envoyait un collaborateur de Billotte qui m'a grosso modo mis au courant de l'activité de son chef.

Des indications fournies par cet officier, j'ai retenu deux choses essentielles qui sont :

1) que l'état-major américain renonçait au plan stratégique de 1945 et se serait orienté vers une politique de défense de l'Europe occidentale,

2) que ce même état-major aurait établi le principe de l'utilisation tactique des armes atomiques[3].

J'imagine que Billotte a dû vous dire la même chose, mais je suis d'autant plus frappé (et M. Schuman l'a été avec moi) de la phrase de votre télégramme mentionnée ci-dessus.

J'attacherais le plus grand prix à ce que vous me disiez, sous une forme aussi personnelle que vous voudrez, ce que vous aurez retiré de votre entretien avec Billotte et ce que vous pensez de ce qu'il vous a dit. Il n'est pas douteux en effet que les affirmations venues de lui, et dont le bafouillage optimiste et bienveillant de Caffery a paru apporter une confirmation, ont

[1] Note manuscrite : « *Proposition Pacte atlantique, question de la défense de l'Europe et de l'emploi tactique des armes atomiques* ».

[2] Document non reproduit.

[3] Note manuscrite en marge : « *Pour quand ?* ».

fortement contribué à orienter M. Bidault, et avec lui tout le gouvernement, vers la collaboration complète avec les Anglo-Saxons qui est la caractéristique de notre politique au cours de ces derniers mois[1].

Sans doute serait-il un peu tard pour modifier cette orientation. Il n'en est pas moins essentiel que nous puissions avoir un sentiment un peu net sur ce que, dans telle éventualité que l'on peut imaginer, nous pouvons attendre de Washington[2].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

96

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[3],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[4].

D. n° 1748. *Washington, 4 août 1948.*

Les commentateurs militaires de la presse américaine constatent que l'emprise que les Soviets cherchent à acquérir sur les États satellites s'étend rapidement aux forces armées de ces États. Ils en voient un indice dans l'épuration que subit l'armée tchécoslovaque et qui s'est traduite récemment par de nombreuses défections et désertions parmi les officiers de rang élevé, ainsi que dans la « coordination » étroite qui s'est établie entre le commandement polonais et les troupes soviétiques stationnées en Pologne.

Mais c'est en Roumanie que pour ces commentateurs américains l'emprise paraît la plus étroite.

Selon les informations recueillies à Bucarest, déjà les uniformes roumains et les grades sont identiques à ceux de l'armée soviétique. Certes l'équipement demeure très composite en raison de son origine variée, mais les tableaux d'équipement sont semblables à ceux des forces russes.

La Roumanie possède deux divisions à effectif complet parfaitement entraînées et équipées : elles sont composées d'anciens prisonniers de guerre roumains qui manifestement sont considérés par les Russes comme bien disposés à leur égard au point de vue politique et qui auraient été endoctrinés par ceux-ci quand ils se trouvaient en Russie. Ces divisions ont comme les divisions soviétiques des noms qui rendent hommage à la

[1] Note manuscrite en marge : « *L'accord franco-américain doit se développer sur la base des réalités et de la vérité. Ce n'est pas par les illusions que nous ferons évoluer les conceptions américaines. Vrai moyen de consolider l'orientation actuelle qu'il serait insensé de "modifier" dans un sens moins "anglo-saxon" !* ».

[2] Les notes manuscrites sont de la main d'Henri Bonnet, mais rien ne permet de savoir à quel moment elles ont été rédigées.

[3] Dépêche signée par ordre Armand Bérard.

[4] Dépêche communiquée à la Direction d'Europe et à la légation de France à Bucarest.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] E[tat-] M[ajor de la] D[éfense] N[ationale], Moscou, Londres, fait le 14-8-48* ».

tradition nationale : l'une est la division Tudor Vladimir, l'autre la division Horia, Closca, Crisa.

L'armée roumaine réorganisée selon le modèle russe comprend deux armées et quatre régions militaires ayant chacune un quartier général régional qui est en même temps le quartier général d'un corps d'armée. Le général V. Atanasiu commande la première armée et le général G. D. Damacianu la seconde. Les quartiers généraux régionaux seraient à Timisoara, à Bucarest, à Jassy et à Cluj ou dans une autre ville de Transylvanie.

On estime que l'armée roumaine doit être organisée sur la base de onze divisions plus les unités de servitudes, mais plusieurs de ces divisions n'ont pas leurs effectifs complets. En dehors des deux divisions indiquées plus haut, il y aurait environ six divisions d'infanterie, une de montagne, une de cavalerie, une division mécanique ainsi qu'un bataillon de parachutistes, un bataillon d'infanterie de marine et d'autres unités. Le nombre d'avions est très faible.

Le système des commissaires est en vigueur, du moins dans les principales unités, et une école de formation d'officiers où se trouvent des instructeurs soviétiques a été créée.

Tel est le tableau des forces d'un des satellites présenté au lecteur américain. Celui-ci y verra l'un des aspects de l'expansion soviétique et la volonté de Moscou d'étendre son contrôle sur les armées elles-mêmes des États situés derrière le rideau de fer afin d'en faire des instruments en qui il puisse avoir confiance.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 210)

97

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[1].

T. n° 542. *Paris, 5 août 1948, 23 h. 30*

Réservé. Priorité absolue.

Je vous confirme l'accord qui vous a été donné téléphoniquement sur le nouveau projet de déclaration que vous m'avez communiqué par vos télégrammes n°s 1476-1481[2].

[1] Télégramme communiqué à Londres (n° 2118), Washington (n° 3820), Berlin et Baden (n° 1494). Note manuscrite : « *M. Maillard* ».

[2] Document non reproduit. Ce projet indiquait que le blocus serait levé entre Berlin et les trois zones occidentales ainsi qu'entre celles-ci et la zone soviétique. De plus, les représentants des quatre gouvernements se réuniraient pour examiner toutes les questions pendantes concernant Berlin et les autres problèmes non résolus relatifs à l'Allemagne. Le mark soviétique serait accepté comme monnaie unique à Berlin dès que des arrangements auraient été trouvés par les quatre commandants en

J'y ajoute les observations suivantes :

1) Le nouveau paragraphe 3 ne fait plus la distinction entre les conversations relatives à Berlin et celles relatives aux problèmes allemands en général. La formule précédente qui séparait les deux discussions me paraît préférable et vous pourrez y revenir.

2) Le nouveau paragraphe 4 est satisfaisant, mais soulèvera sans doute des difficultés en raison de son contenu détaillé et technique. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que la déclaration contienne une formule plus générale, un échange de lettres non publié renfermant toutes les précisions nécessaires.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

98

GÉNÉRAL PECHKOFF, AMBASSADEUR DE FRANCE, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE À TOKYO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 610. *Tokyo, 5 août 1948.*

Ce poste a déjà maintes fois signalé tout ce qui s'opposait au ralliement entier et sincère de ce pays aux idées de l'Occident et à sa prise de position, stable et raisonnable, parmi les nations du monde. Me référant à la dépêche nº 33 du 8 août 1887, de mon prédécesseur, M. Sienkiewicz, je rappelle les propos que lui tenait une des plus hautes personnalités du Japon d'alors, le général Tani :

« Je ne méconnais pas l'heureuse influence que la civilisation occidentale est appelée à avoir sur l'avenir du Japon ; je ne prétends pas non plus que l'on ait eu tort d'introduire dans la constitution sociale du pays les réformes si radicales qu'elles puissent me paraître, qui ont marqué la chute du Shogunat et l'abolition du système féodal. À l'époque actuelle, un peuple n'a plus le droit ni le pouvoir de se renfermer chez lui et de vivre complètement à l'écart des autres peuples. Une grande révolution s'imposait : elle s'est accomplie. Le vieux Japon n'avait plus de raison d'être : il y avait nécessité d'en créer un nouveau. Mais, devait-on essayer de faire de ce

chef (télégramme nos 1478-1481 du 5 août de Moscou, non reproduit). Schuman s'attendait à ce que des objections soviétiques portent sur la réaffirmation des droits d'accession sans entrave à Berlin) et sur la reprise du fonctionnement de la *Kommandatura* et des autres organismes quadripartites à Berlin (télégramme nos 539-540 du 5 août de Paris, non reproduit). Chataigneau pensait que les Soviétiques voudraient à nouveau soulever la question de la suspension des accords de Londres. Il suggérait de repousser la convocation du Conseil parlementaire au-delà du 1er septembre, ce qui serait un signal envers les Soviétiques, tout en se montrant sceptique au sujet de son acceptation par les deux autres alliés occidentaux (télégramme nos 1488-1493 du 6 août de Moscou, non reproduit).

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *Copie Washington, f[ai]t le 31/8/48* ».

nouveau Japon une Puissance européenne ? Je ne le pense pas. Un simple décret ne suffit pas pour changer du jour au lendemain les mœurs et les habitudes d'une nation. On peut bien, d'un trait de plume, modifier le costume d'un homme : il est moins facile de transformer ses idées. Les premiers réformateurs, dans l'ardeur de leur zèle, ont un peu trop oublié que les Japonais sont des orientaux et qu'il est, par suite, certaines idées de l'Occident auxquelles leur esprit reste inaccessible. Ce qu'il fallait au Japon, c'était une série de réformes successives, sages, bien entendues et bien comprises, auxquelles on aurait peu à peu préparé et habitué le peuple. Voyez où nous a mené le système suivi jusqu'à présent – les impôts augmentent tous les jours, les charges les plus lourdes pèsent sur le Trésor, nous ne saurons bientôt plus comment faire face à nos dépenses. Le peuple souffre, il ne faut pas se le dissimuler : on lui a créé des besoins, des exigences qu'il ne connaissait pas jadis et qu'il lui est difficile de satisfaire. Aussi, une grande réaction s'opère-t-elle dans les esprits, croyez-le : le sentiment national commence à s'éveiller, l'opinion publique s'agite : elle demande que le Japon cesse de se jeter, comme il ne l'a que trop fait, dans les bras de l'Europe, qu'il apporte un peu plus de réserve dans ses relations avec les Puissances de l'Occident, qu'il tâche d'adopter une vie propre, au lieu de s'obstiner à n'être qu'un reflet, qu'une copie souvent ridicule de l'Europe, en un mot qu'il soit le Japon, et non, comme on l'a dit, l'Allemagne de l'Extrême-Orient ».

J'ai peu de chose à changer à ce que disait le général Tani à mon prédécesseur. Mais le problème se complique du fait que cette transformation japonaise se fait aujourd'hui à la suite d'un désastre militaire, sous l'occupation étrangère, et dans une situation internationale peu assurée. Il se complique encore du fait que ce second bouleversement des mœurs et des esprits ajoute son déséquilibre au premier, dont les effets n'ont pas encore cessé de se faire sentir.

Les missionnaires et les propagandistes savent qu'il faut, pour rallier la conviction d'un peuple, lui inculquer de nouveaux modes de vie et le transformer profondément, un certain nombre de données fondamentales. La première est sans doute de posséder une doctrine ferme, établie solidement sur des bases théoriques valables. Or la démocratie telle que SCAP[1] l'expose est une forme complexe où entrent autant d'idées vagues que d'intérêts précis, autant de préoccupations spirituelles que de calculs temporels. Telle qu'elle est à l'origine, cette formule s'est de plus en plus accommodée au goût militaire qui est ici de règle. Elle y a acquis une certaine assurance, une certaine éloquence de forme, sans gagner en valeur dans le fond. Genre de vue plutôt que doctrine aux États-Unis, la démocratie, en traversant le Pacifique, est devenue un exposé fort brumeux au moment même où il aurait dû se préciser. Cette obscurité devait naturellement chercher à se couvrir derrière des déclarations de principe d'autant plus assurées que leur fermeté théorique faisait défaut.

[1] S.C.A.P. : *Supreme Commander for the Allied Powers* soit le Commandement suprême allié au Japon.

Aussi, cette idée de la démocratie a considérablement changé. Ayant d'abord pour objet de détourner le Japon de toute résurgence de l'esprit d'agression, elle est devenue peu à peu une démocratie de lutte : lutte anti-marxiste, puis lutte anti-soviétique, aux dépens des idéaux pacifiques qu'il s'agissait pourtant de répandre, et qui, de ce fait, disparaissaient avant de naître.

De plus, comme il faut préparer de loin cette lutte anti-soviétique, tout ce qui ouvrait trop largement les portes de l'émancipation populaire se trouvait irrémédiablement suspect ; le fait était frappant dans la politique syndicaliste de SCAP. Si dans son principe la démocratie américaine fait confiance au peuple, il ne pouvait être question de se comporter ainsi pour les autorités militaires du Japon. L'enseignement de la démocratie se trouvait donc aussitôt vicié.

Enfin, les nécessités politiques devaient faire adopter aux organismes de SCAP un souci économique constant. On assistait à la création d'une « démocratie d'affaires ». D'abord préoccupée de détruire le potentiel nippon, SCAP s'est décidé à le relever. Il gagnait sans doute l'appui des capitalistes japonais. Mais il était alors contraint de se fonder sur eux aux dépens des classes inférieures de la population. Il établissait ainsi sa clientèle dans les milieux les plus riches. Là encore il contredisait ses propres conceptions de la démocratie. Son œuvre d'éducation morale s'en trouvait évidemment affectée.

Ces capitalistes nippons sur lesquels Washington se fonde, on ne peut méconnaître qu'elle les tient dans un réseau d'intérêts si dense qu'elle peut les ruiner facilement. Si l'on supprime les importations et l'afflux des capitaux provenant d'Amérique, le capitalisme nippon s'écroule. Mais l'Amérique peut-elle le faire sans risquer de perdre sa clientèle de possédants, cependant qu'elle plongerait le peuple dans un désespoir dont elle craint pour lui les effets ?

Il reste sans doute les troupes d'occupation. L'armée américaine peut s'abattre sur un pays dépourvu de moyens de résistance matérielle. Mais Washington peut-elle adopter cette attitude sans encourir des réactions profondes et sans ébranler la solidité du « bastion anti-soviétique » qu'elle veut créer. Le Japon a donné d'étonnants exemples de souplesse et de patience. Mais il a bien plus encore donné la mesure de son fanatisme. La capitulation totale et immédiate doit-elle nous faire oublier l'agitation, les troubles, les violences d'avant-guerre ? Des mots d'ordre nationalistes peuvent-ils au contraire galvaniser encore une jeunesse qui leur a si souvent répondu et se trouve après une aventure étonnante réduite à la misère morale et à la pauvreté physique ?

SCAP, s'il avait à rétablir l'ordre, le ferait sans doute et le pourrait. Mais au prix de grands sacrifices et de la ruine de trois années d'efforts. L'Amérique serait obligée de bloquer au Japon une armée et des moyens dont la nécessité risque de se faire sentir ailleurs et contre d'autres ennemis. La politique américaine trouve, de ce fait, ses bornes.

Les rapports entre SCAP et le Japon ne sont plus ainsi de simples rapports d'occupants et d'occupés. Il s'agit maintenant d'un contrat tacite. SCAP a organisé l'État japonais, renfloué son économie, supprimé les réparations. L'eut-il fait sans intérêt ? Cet intérêt est simple : c'est de gagner le pays. Dans l'état actuel des rapports internationaux, l'Amérique n'apporte plus la paix. Qu'elle apporte du moins la richesse et la renaissance. Voilà ce qu'entendent bien les Japonais. La défense contre les Soviets, le « second front » s'établit à ce prix.

Washington fera ce qui est nécessaire pour atteindre ce but : sacrifices financiers, concessions morales, adaptations politiques. Des moyens militaires importants doivent, en cas de nécessité internationale, trouver leurs bases en ce pays ; il ne s'agit pas de se mettre sur les bras le fardeau d'une insécurité japonaise. Ce risque ne joue pas seulement en cas de conflit : dès maintenant, ce serait pour l'Amérique un échec très grave que d'avoir à réprimer au Japon un trouble quelconque ; échec moral d'abord, car elle est l'unique responsable en ce domaine réservé des 4 îles. Échec politique, car ce serait donner à la Russie la preuve que les difficultés de Washington ne sont pas limitées au domaine européen, et qu'il existe ici une zone de faiblesse dont il est possible au communisme de profiter.

Tout porte à croire que le contrat qui lie ainsi Washington et Tokyo sera respecté, et que les éventualités de violences japonaises ne se verront point. Mais il faut bien marquer que, s'il en est ainsi, c'est que le subordonné tient autant le maître que le maître tient le subordonné. De même, le débiteur tient autant le créancier que le créancier tient le débiteur. En matière internationale, les règles unilatérales du code civil ne jouent pas.

L'Amérique se trouve ainsi compromise au Japon. Elle le domine de toute sa force matérielle. Mais elle ne peut s'en servir jusqu'à le heurter brutalement. Le Japon, par contre, se trouve-t-il compromis avec l'Amérique de la même façon, et si, en cas de conflit, le sort des armes était défavorable à Washington serait-il en posture plus difficile pour des revirements *in extremis* que ne le fut la Roumanie avec le Reich ?

Dès lors on n'aperçoit plus à la même place et sous le même angle le souci américain de transformer le Japon, de le réhabiliter, de l'amener à la civilisation occidentale. Le rêve comportait sans doute une grande part de chimère. Pourtant il méritait d'être tenté. Tout au moins il méritait de ne pas échouer aussi vite.

Ce que l'Amérique se proposait de faire d'abord du Japon, c'est un pays doué d'une volonté sincèrement pacifique, capable de résister aux tentations de l'aventure violente, qu'elle soit intérieure ou internationale. Ce qu'elle veut faire aujourd'hui, c'est un pays vraiment soumis, client fidèle en politique, bon agent économique, bonne base militaire, capable de la suivre aveuglément dans les épreuves de la guerre ou de la paix. On ne peut s'étonner que la réforme japonaise, ce nouveau Meiji, donne des résultats bien surprenants. Un pays tant de fois bouleversé en si peu d'années, qui a conservé très vif le souvenir de l'âge féodal et à qui on présente tout à coup

un américanisme triomphant, puis un américanisme inquiet, peut-il y gagner sa stabilité et sa sagesse ? Les perspectives d'un nouveau conflit où ses vainqueurs viendraient à se déchirer trois ans après l'armistice, perspectives redoutables sans doute, mais qui seraient peut-être aussi la chance de son destin, la route de la puissance et du prestige retrouvé, se mêlent aux lassitudes des longues souffrances physiques, aux blessures d'un orgueil qui fut si longtemps cultivé. Quel que soit le sort des 80 millions de Japonais, il semble bien douteux qu'ils trouvent leur équilibre, et « s'assurent sur le chemin de la paix ».

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 21)

99

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

D. Metric nº 27. *Paris, 6 août 1948.*

Très secret.

J'ai pris connaissance avec intérêt du mémorandum sur les conversations de Washington qui a été établi par la Commission permanente et dont vous m'avez communiqué un avant-projet en annexe à votre dépêche METRIC nº 39[1].

Ce document apporte une contribution utile à l'étude d'une question qui n'a pu faire, jusqu'ici, que l'objet d'examens tout à fait préalables et superficiels de la part des gouvernements intéressés. Les entretiens de Washington ayant permis de reconnaître, dans l'esprit de nos interlocuteurs américains, des préoccupations qui tendent à se cristalliser sous la forme d'un « pacte de l'Atlantique », il était naturel que le mémorandum projeté s'appliquât surtout à passer en revue les différents aspects de ce problème, et il n'est pas douteux qu'il ne contienne, à cet égard, nombre de réflexions pertinentes.

Mais il convient de ne pas perdre de vue que la conception américaine a provoqué, lors de la conférence de La Haye, les plus expresses réserves de la part de certains des ministres présents et de M. Bidault en particulier ; et que M. Bevin lui-même a convenu qu'elle ne présentait d'intérêt pour les cinq Puissances que dans la mesure où, en poursuivant les discussions politiques de Washington, nous pouvions hâter la réalisation de cette assistance militaire pratique qui constitue le premier besoin de l'Union occidentale[2].

Dans ces conditions, je vous serais obligé d'indiquer expressément, au cours de la séance du 9 août, que le mémorandum de la Commission

[1] Document non reproduit.

[2] Voir documents nos 53 et 54.

permanente, aux yeux du gouvernement français, ne saurait à aucun degré présenter le caractère de directives concertées destinées aux représentants des Cinq à Washington. Avant d'adresser des instructions à M. Henri Bonnet, le Département entend procéder à une étude beaucoup plus approfondie de la question ; de cette étude, le mémorandum de la Commission permanente constituera l'un des éléments, et, encore une fois, un élément fort utile, mais il ne saurait préjuger en rien l'opinion ou l'attitude du gouvernement français.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

100

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1516-1521. *Moscou, 7 août 1948, 3 h. 45*

Réservé. Priorité absolue. (*Reçu* : le 7, 12 h.)

Les conversations que nous avons eues aujourd'hui au Kremlin ont dès l'abord permis à M. Molotov d'affirmer la volonté du maréchal Staline, s'il ne peut obtenir la suspension des accords de Londres, d'éliminer tout contrôle quadripartite de Berlin.

Sans doute le gouvernement soviétique n'est pas mécontent du maintien d'une Allemagne unifiée de l'Ouest, parce que le temps qu'il mettra à assimiler celle qui à l'Est, placée sous son contrôle et (...)[2] de la capitale traditionnelle de la grandeur et de la prospérité allemandes, ne manquera pas d'exercer sur l'autre une réaction certaine. Mais il se doit de se faire le champion de l'unité allemande pour gagner l'adhésion des Allemands capables de sacrifier le confort aux exigences d'une tactique politique. Il ne peut permettre, d'autre part, qu'une construction de l'Allemagne occidentale contrarie la déclaration faite le 24 juillet à Varsovie par les huit ministres des Affaires étrangères recommandant de rechercher des garanties contre la réaction impérialiste, industrielle et agrarienne du germanisme dans la politique intérieure d'un État allemand unitaire reconstitué.

Il veut procéder par étapes et c'est pourquoi reconnaissant que les Alliés de l'Ouest ont fait de Francfort la capitale de leur Allemagne il entend se réserver le contrôle absolu de Berlin, capitale de la sienne. En cela il n'admet plus à Berlin que deux interlocuteurs au lieu de quatre : le représentant de l'autorité qui contrôle l'Allemagne soviétique et celui des autorités qui contrôlent l'Allemagne occidentale, libre à ces dernières de s'entendre pour

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Londres, Washington, Berlin et Baden-Baden.

[2] Lacune de déchiffrement.

le désigner. Il sait patienter. M. Molotov reprenant aujourd'hui les termes employés par le généralissime Staline lors de notre entretien du 2 août[1] a répété deux fois que bien qu'ayant perdu leur base juridique à l'occupation de Berlin, les Alliés de l'Ouest n'en seraient point mis à la porte. Mais le gouvernement soviétique entend y administrer en maître ; dans cette vue il ne tolère plus d'immixtion des trois puissances occidentales dans le règlement des dispositions de change, de crédit et de budget à prendre à la suite de la mise en circulation exclusive à Berlin des signes monétaires de l'Allemagne soviétique. Il veut pour autant apporter à la population berlinoise la satisfaction d'être débarrassée du fardeau des dépenses d'entretien des troupes d'occupation à mettre désormais à la charge de chacune des deux Allemagnes, c'est-à-dire en définitive de chacune des Puissances occupantes dans leur zone. Ainsi s'explique la résistance de M. Molotov à toutes mesures techniques qui ne seraient pas élaborées exclusivement par le gouvernement soviétique. En connaissance de cette disposition je suis intervenu dans la discussion pour rappeler que nous nous étions mis d'accord sur les deux principes de levée des restrictions du trafic et de l'introduction de la monnaie de la zone soviétique à Berlin et que dans ces conditions il convenait maintenant de trouver les moyens de mettre notre accord en pratique.

J'ai amené M. Molotov à déclarer qu'il nous ferait connaître à notre prochaine réunion les propositions pratiques de son gouvernement. Ainsi demain ou après-demain serons-nous à même de discuter sur des contre-propositions précises. C'est à ce prix seulement que la discussion peut progresser.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

101

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n^os^1523-1529. *Moscou, 7 août 1948, 14 h. 30*

Réservé. Priorité absolue. (*Reçu* : le 7, 18 h.)

Les thèses du gouvernement soviétique et des puissances occidentales se sont révélées divergentes sur 4 points principaux :

1) Celles des alliés de l'Ouest tendent à obtenir la levée immédiate des mesures restrictives de trafic appliquées par les autorités soviétiques à

[1] Voir document n° 93.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Londres, Washington, Berlin et Baden-Baden.

Berlin et à offrir en contrepartie la levée des mesures correspondantes prises par les autorités anglo-américaines.

Celles de M. Molotov visent à la simultanéité du retrait des mesures de blocus et de la mise en circulation de la monnaie de la zone soviétique dans tous les secteurs de Berlin.

2) Monnaie.

Les propositions contenues dans le projet de déclaration que nous avons remis hier sont destinées à faire établir par les autorités compétentes des quatre puissances à Berlin les garanties à prendre pour épargner tout dommage aux porteurs de la monnaie de l'Allemagne de l'Ouest et pour éviter la spéculation.

M. Molotov n'admet qu'une conversation pour fixer un taux de change entre la monnaie de l'Allemagne de l'Est et celle de l'Allemagne de l'Ouest et la date de l'échange des billets.

3) Mesures d'application proposées.

Les alliés de l'Ouest maintiennent que les mesures d'application concernant la monnaie ressortissent à la compétence de la *Komandatura*.

M. Molotov dénie toute compétence à cet organisme quadripartite à l'activité duquel il veut substituer des conférences bipartites.

4) Problème allemand.

D'autre part le général Smith a déclaré que la conversation du conseil parlementaire de l'Allemagne de l'Ouest à Francfort pour le 1er septembre n'impliquait point constitution à cette date d'un gouvernement allemand dont la mise en place, le siège et la compétence n'étaient point précisés.

M. Molotov a rappelé le désir exprimé par le généralissime Staline de voir surseoir la mise en place prévue pour le 1er septembre du conseil parlementaire de Francfort, acte initial de la constitution d'un gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest.

Telles sont les divergences fondamentales des vues des puissances occidentales et de l'URSS.

Est-ce à dire qu'un terrain d'entente ne peut être trouvé ?

Sans doute les alliés de l'Ouest ne veulent-ils pas soumettre leur occupation de Berlin à un caractère de précarité en la laissant sous la menace de la substitution d'un blocus monétaire à celle du blocus des transports. M. Molotov de son côté n'admet pas l'établissement d'un contrôle étranger sur la circulation d'une monnaie émise par un institut allemand soumis à l'autorité militaire soviétique.

Mais la proposition du général Smith de renoncer à insérer le règlement de ces questions dans le texte d'une déclaration commune pour envoyer des instructions confidentielles aux commandants en chef d'une part, la proposition de M. Molotov, d'autre part, de faire connaître les

mesures d'application prévues par son gouvernement offriront sans doute une base de discussion valable.

En résumé pour les dirigeants soviétiques la question de Berlin est étroitement liée à celle des accords de Londres. Si nous ne renonçons pas à appliquer ces derniers, Berlin cesse d'être la capitale de l'Allemagne pour devenir ou rester uniquement celle de la zone de l'Est.

Dès à présent tout porte à croire que les Soviets, tout en affirmant ne pas vouloir chasser les alliés de Berlin, n'y admettront plus la manifestation d'aucune autorité quadripartite sous quelque forme que ce soit.

Le 1er septembre est aux yeux de M. Molotov la date critique.

Le Conseil parlementaire sera-t-il ou non convoqué ce jour-là ? De la réponse qui sera donnée à cette question dépend manifestement la possibilité pour le ministre des Affaires étrangères soviétique de régler ou non aussi bien le problème berlinois que le problème allemand.

J'ajoute que M. Molotov paraît désirer la réunion prochaine du Conseil des ministres des Affaires étrangères. J'ai déclaré que si cette réunion devait avoir lieu à Paris toute date à partir du 10 septembre conviendrait au gouvernement français.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 342)

102

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1],
aux Représentants diplomatiques de la France à Londres et Washington.

T. nos 3137-3138 ; 3840-3841. *Paris, 7 août 1948.*

Un service spécial, dit de Coopération économique, chargé de suivre les questions afférentes au plan Marshall et à l'Organisation économique européenne, et dépendant directement du Directeur général chargé des Affaires économiques et financières vient d'être créé au Département.

Ses attributions sont les suivantes :

1) Toutes les négociations touchant au plan économique de relèvement européen (ERP dit plan Marshall)[2] et à son exécution (négociations relatives au programme d'importations).

2) Les négociations avec l'ensemble des pays européens membres de l'Organisation européenne de Coopération économique en ce qui concerne l'activité de cette organisation.

[1] Télégramme envoyé par le service de Coopération économique et signé p.o. Alphand.

[2] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

3) Les questions de coopération financière économique générale :

– Commission économique pour l'Europe (Genève),

– Commission économique du Moyen-Orient, de l'Amérique Latine et de l'Extrême-Orient,

– Institutions spécialisées dépendant de l'ONU (FAO[1], Banque internationale, Fonds Monétaire, Organisation internationale du Commerce, Conférences de La Havane et de Genève),

– Conférences internationales relatives aux grands produits.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir désormais faire précéder de la mention « Pour le service de Coopération économique » les communications relevant de la compétence de ce nouveau service.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

103

M. Leguèbe, Consul de France à Szczecin,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 251. *Szczecin, 9 août 1948.*

Une longue conversation avec une personnalité importante d'un des partis du bloc démocratique vient de m'aider à mieux éclairer certaines observations dont j'ai donné fragmentairement connaissance au Département, concernant l'évolution économique du pays en général, et surtout de cette province en particulier.

Plus apparente sur cette terre d'expérience qu'est la Poméranie que dans le reste de la Pologne, l'évolution vers une économie entièrement nationalisée se poursuit sans désemparer depuis les élections à la Diète. La théorie officielle établie au cours des différents congrès techniques de l'année 1947 assure, à égalité de chances, l'existence des trois secteurs étatisé, coopératif et privé, tant dans l'industrie que dans l'agriculture. Pendant les années 1946 et 1947, on a même laissé l'initiative privée se déployer sans limites, dans le commerce en particulier ; ainsi a-t-on, fort adroitement, provoqué des investissements considérables : la quasi-totalité de la reconstruction économiquement utile effectuée pendant cette période, est due à l'activité et aux capitaux privés.

1948 a vu se généraliser l'emploi des pressions destinées à provoquer la collectivisation : fiscalité écrasante sur les commerçants et concurrence des magasins d'État, procès de fraude économique, faveurs accordées aux

[1] F.A.O. : *Food and Agriculture Organization*, soit l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à l'ambassade à Varsovie.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Baden, fait 21-9-48* ».

coopératives paysannes, pressions politiques et policières sur les patrons de l'industrie privée. Mais cette action, pour visibles et considérables qu'en fussent les effets (à Szczecin, disparition de 50 % des magasins privés au profit des coopératives et des magasins d'État) restait fragmentaire, n'offrait pas un front continu et sans fissures. Elle n'était en effet menée que par le PPR[1], les autorités policières et une fraction des autorités économiques. Les chambres de commerce, certains syndicats parvenaient encore, par l'intermédiaire des partis de la coalition autres que le PPR à se faire entendre et à garantir certaines immunités à l'économie de type capitaliste. Enfin, les orateurs politiques restaient toujours affirmant que ce qui convenait à la Russie soviétique ne pouvait convenir à la Pologne, que dans ce domaine ainsi que dans les autres, la « démocratie populaire » n'était pas un régime soviétique non plus que capitaliste, mais une formule nouvelle, combinant dans une conception originale, les avantages de l'un et de l'autre.

La situation va prochainement se modifier, à la suite d'une transformation et de la position des partis et de la théorie économique.

En ce qui concerne les partis, la transformation est double, résultat d'ailleurs des manœuvres communistes que nous avons pu suivre au jour le jour. Dans la compétition politique à l'intérieur du bloc seuls deux partis, le PPR et le PPS[2] restent encore en ligne. On a vu le PPS s'épurer lui-même avec une bonne volonté étonnante, c'est-à-dire donner tous les postes de commande aux activistes et se livrer sans défense au parti communiste. Pour ce qui regarde cette province l'épuration est terminée depuis plusieurs mois parmi les dirigeants. Selon mon interlocuteur, elle viendrait de l'être dans le pays tout entier. Rien ne s'opposerait plus à la fusion tant de fois proclamée comme imminente des deux partis marxistes qu'une forte réticence de masses ; mon interlocuteur définit lui-même les conceptions « démocratiques » en vigueur ici en déclarant que l'obstacle restant est de peu d'importance en regard de tous ceux qu'on a surmontés, qu'il ne s'agit plus que d'une question d'« éducation progressive ». Donc, la fusion serait faite dans quelques semaines[3].

Le PPR s'est lui-même purifié, mais de manière insuffisante ; les nouvelles exclusions demanderont peu de temps.

À l'épuration du PPR et du PPS, à l'union des deux partis va succéder une autre phase. Ainsi que le vice-maréchal de la Diète l'a annoncé, le nouveau parti ouvrier unifié cessera tout recrutement, maintenant sa composition actuelle avec un million et demi de membres dont 57 % d'ouvriers et 23 % de paysans. Il prendra alors vigoureusement la tête du pays.

Quelles que soient les dénégations des orateurs officiels, la Pologne va réellement entrer sous un régime de « dictature du prolétariat », non certes

[1] PPR : *Polska Partia Robotnicza,* soit le parti ouvrier polonais.

[2] PPS : *Polska Partia Socjalistyczna,* soit le parti socialiste polonais.

[3] *Note du document* : « Mon interlocuteur estime que toutes les lenteurs de la fusion ne provenaient que de questions de vocabulaires. "Désormais le langage commun est trouvé dans un pur marxisme-léninisme", et, ajoute-t-il "même dans les œuvres de Staline" ».

sous la forme dogmatique prise par ce régime dans la Russie de 1917-23, mais selon un programme tiré de l'expérience et par personnes interposées.

Les manœuvres du PPR se sont déroulées avec une telle adresse qu'il n'a rien à craindre de l'apport PPS pour la pureté de la doctrine. Le nouveau parti ne sera plus comme l'était en 1947 le PPS, encombré par les puritains du marxisme (trotskistes en particulier), non plus que par les capitalistes repentants.

Dans sa première phase, en 1945-46, la Révolution « populaire » s'est particulièrement attachée à modifier l'aspect social de la nation par des mesures brutales de confiscation et de déportation. Depuis le début de 1947 la police politique n'a plus guère visé qu'à maintenir. La stabilité relative du milieu social, la participation relativement importante de paysans aux affaires politiques, les indécisions dogmatiques des partis de la coalition, toutes ces causes, comme le disent fort bien les discours officiels prononcés depuis quelques semaines, ont réellement eu pour effet la constitution d'une nouvelle hiérarchie des fortunes, tout à fait comparable à celle qui marqua l'ère de la NEP en Russie, et fort peu conforme aux théories socialistes[1]. Les dirigeants orthodoxes du PPR avaient constaté cet état de choses depuis des mois, mais ils ne pouvaient parvenir à faire admettre leur point de vue que lorsque les patientes opérations d'épuration politique seraient terminées. Il y a même fallu une puissante pression extérieure.

Lorsque le vice-maréchal de la Diète affirme que « La démocratie populaire est une voie nouvelle, différente de la dictature du prolétariat, pour aboutir au socialisme, et qui a été rendue possible grâce à la victoire de l'URSS par le moyen de la dictature du prolétariat », il veut dire simplement que la Pologne, grâce à l'exemple de l'URSS peut faire l'économie de quelques expériences dont l'une, la collectivisation forcée de 1923 fut désastreuse, et une autre, la NEP, était contraire au dogme socialiste.

Maintenant que la classe ouvrière, bien disciplinée, disposera dans le parti unifié d'une majorité de 57 % (alors qu'elle ne représente guère que 25 % de l'ensemble de la population) que dans tous les ministères la direction est passée récemment à des hommes qui ont toute la confiance de Moscou, il est aisé à M. Zambrowski de dire, citant Engels : « Nous nous rangeons résolument aux côtés du petit paysan ; nous ferons tout le possible pour lui permettre de vivre de façon supportable et ne lui faciliterons son accès au travail collectif que s'il décide, lui-même d'y venir ». Les mesures envisagées sont de nature en effet à la décider « d'y venir ».

L'action prévue pour la prochaine campagne agricole obéit aux mêmes règles qui ont provoqué jusqu'ici la création de quelques exploitations coopératives ou collectives ; ces règles seront seulement appliquées totalement et sur un rythme accéléré. Il subsiste trois secteurs : privé, coopératif, collectif. Le but est d'amener le paysan à ne pouvoir vivre dans le premier, à se joindre au second, qui, une fois constitué solidement, aura besoin du

[1] *Note du document* : « Ma dépêche n° 129 du 19 mars 1948 ».

troisième pour fonctionner. Ces opérations doivent s'effectuer dans un régime de « pleine liberté économique ». Le gouvernement se réserve la possibilité d'interventions locales et momentanées, il n'est pas question de quoi que ce soit qui ressemble au « dirigisme ».

Afin de rester maître des prix en général et de leur hiérarchie à partir du commerce d'État jusqu'au commerce privé, il emploiera avec plus d'énergie à son profit les procédés habituels de la spéculation capitaliste : stockage de masses de manœuvre lui permettant de parer à des pénuries ou même de les provoquer (le premier stock serait constitué par une réquisition qui a déjà commencé).

La pression sur les prix agricoles, jointe à une fiscalité déjà éprouvée depuis deux ans, acculera les paysans privés à la faillite. En même temps de nouveaux moyens seront donnés à la *Samopomoc Chlopska* (Entraide paysanne) qui pourra ouvrir d'importants crédits contre simple signature à tout paysan pour l'achat de vêtements, de matériel. Peu à peu, la paysannerie se trouvera de la sorte engagée dans un vaste système de crédit qu'il sera aisé de manœuvrer en vue du groupement en coopératives.

Or, le groupement en coopératives accroît les besoins de matériel agricole ou les modifie. L'État disposant de toute la production de ce matériel servira par priorité ou exclusivement, suivant la situation générale, les coopératives qui accepteront le statut de collectivité nationalisée.

Nul obstacle dangereux ne se dresse devant les entreprises de collectivisation de l'industrie et du commerce, où tout se réduit à des mesures d'administration.

Il semble bien qu'il n'en soit pas de même en ce qui regarde l'agriculture. La mentalité paysanne n'est absolument pas préparée à l'expérience. Les pressions impitoyables envisagées peuvent aussi bien la pousser au désespoir qu'à admettre le statut collectif : on peut déjà noter dans cette province, entre l'agriculture qui ne nourrit pas ses gens et l'industrie qui n'est pas encore en mesure d'admettre les transfuges de la campagne, la constitution d'un important prolétariat de familles déracinées et misérables que les organismes officiels du travail ne parviennent pas à absorber.

D'autre part, les dirigeants sont bien forcés d'admettre qu'il faudra, pour la nouvelle organisation économique de la nation, une bureaucratie et un cadre technique qu'on est bien loin de posséder. Enfin, on constate que les entreprises d'État (mettant à part les 700 % de la norme réalisée par les nouveaux héros « stakanovistes ») continuent de produire moins que les entreprises privées.

C'est pourquoi on ne peut suivre les dirigeants politiques dans leurs prévisions optimistes. De nombreux observateurs étrangers se sont extasiés sur l'abondance alimentaire qui règne en Pologne, sur certaines reconstructions. Or, outre que cette abondance est une conséquence directe de la faible consommation, 90 % de la production venaient du travail privé.

Il est parfaitement évident que les motifs de la nouvelle réforme sont avant tout et peut-être exclusivement politiques.

La nation polonaise avec ses 70 % de paysans encore individualistes, était insuffisamment manœuvrable.

Le caractère international de l'opération transparaît dans les thèmes qu'on a développés à l'occasion des réunions où elle a été décidée. En toute occasion, l'affaire yougoslave a fourni les exemples nécessaires aux démonstrations. La simultanéité des mesures de concentration politique et de collectivisation économique dans presque tous les pays d'Europe orientale, évoque un plan d'ensemble de l'Union soviétique. À ce propos, on peut se demander si l'affaire yougoslave n'est pas dans une certaine mesure une comédie politique utilitaire.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 68)

104

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE.

Compte rendu d'une réunion tenue le 9 août
à la Direction d'Asie-Océanie
au sujet des Indes françaises

N. *Paris, 10 août 1948.*

Au cours d'une réunion tenue à la Direction d'Asie-Océanie le 9 août et à laquelle assistaient le gouverneur Baron, actuellement en congé en France, M. Tezenas du Montcel, inspecteur des colonies, et M. Brunikel, sous-directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer, diverses questions relatives aux Établissements français des Indes ont été évoquées.

1) Visite éventuelle de M. Daniel Lévi à Pondichéry.

Le gouverneur Baron a exprimé l'avis qu'il y aurait intérêt à ce que M. Daniel Lévi fasse une courte visite au cours des premiers jours de septembre à Pondichéry. Cette visite devrait avoir lieu avant les élections prévues le 25 du même mois. Le Commissaire de la République dans nos Établissements incline à penser que dans les conditions présentes, la venue dans les comptoirs du représentant de la France auprès de l'Union indienne ne pourrait avoir qu'un heureux effet pour notre prestige vis-à-vis des populations locales.

– Le Département a télégraphié à notre ambassadeur à Delhi pour lui demander son sentiment en ce qui concerne l'opportunité de cette visite.

2) Escale d'un bâtiment de guerre français à Pondichéry.

M. Baron estime qu'il y aurait également avantage à ce qu'un bâtiment de notre marine nationale touche Pondichéry entre le 8 et le 15 septembre.

Aucun navire de guerre français n'a fait escale dans nos comptoirs depuis la fin de la guerre et la présence d'un bateau ne pourrait que servir, en ce moment, et pour les mêmes raisons que plus haut, notre cause auprès des populations des Établissements.

M. Baron redoute des troubles éventuels au moment où se dérouleront les élections, et il pense qu'il pourrait, en prenant contact avec le commandant de l'unité qui fera escale à Pondichéry, convenir d'un mot d'ordre, afin que celui-ci prenne des dispositions pour revenir en cas de besoin à la fin de septembre.

– Il est convenu que le ministère de la France d'outre-mer saisira directement le Secrétariat d'État à la Marine de cette question.

3) Prochaine venue en France de M. Debendranath Dash, membre de l'ancien Conseil d'administration de Chandernagor.

M. du Montcel indique que M. Debendranath Dash, membre très influent de l'ancien Conseil d'administration de Chandernagor, doit venir en France vraisemblablement dans la dernière semaine de septembre ou au début d'octobre. Il souligne qu'il y aurait intérêt à lui réserver le meilleur accueil, cette personnalité étant toute puissante sur le plan local et pouvant servir nos intérêts.

– Il est convenu que les services de la Rue Oudinot nous préviendront en temps voulu de sa visite, et que des dispositions seront prises pour qu'il soit reçu par le ministre des Affaires étrangères.

4) Ouverture d'un consulat de France à Madras.

M. Baron fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à ce que notre consulat à Madras, dont l'ouverture a été récemment décidée, soit pourvu le plus vite possible d'un titulaire. Il y aurait avantage à ce que nous fussions représentés auprès du gouvernement de cette ville, capitale de la grande province où sont enclavés nos Établissements – à la seule exception de Chandernagor – avant les élections du 25 septembre.

– La Direction d'Asie a envoyé une note au Personnel à ce sujet.

5) Situation actuelle à Pondichéry et à Mahé.

À Pondichéry : la conjoncture nous est favorable. Il vient notamment de s'y créer un parti intitulé « groupement d'opposition à l'intégration dans l'Union indienne ».

À Mahé : on note depuis quelques semaines une série d'incursions de policiers indiens en territoire français ; M. Baron estime qu'il y aurait lieu de faire à ce sujet, une démarche formelle de protestation auprès du gouvernement indien.

– Le Département télégraphiera en ce sens à M. Daniel Lévi dès qu'il aura été saisi à cet effet par le ministère de la France d'outre-mer.

6) Question de contrôle du référendum.

La solution préconisée par M. Daniel Lévi et qui consiste à faire appel à la fois à des observateurs neutres et à des observateurs indiens paraît devoir être retenue.

– M. Brunikel et M. de La Chevalerie se mettront d'accord sur les termes d'une note à rédiger en ce sens pour MM. Coste-Floret et Schuman, afin qu'ils puissent saisir de cette question le Conseil des ministres.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

105

M. Hardion, chargé de la Délégation du Gouvernement de la République française en Espagne,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 1027. *Saint-Sébastien, 10 août 1948.*

Me référant à ma lettre du 3 août, n° 1.004/EU[3], je crois devoir revenir sur les commentaires qui ont accompagné, dans la presse espagnole, la publication de l'article paru, le 27 juillet, dans l'*Evening Star* de Washington, sous la signature de M. Constantine Brown.

Cet article, ou du moins les commentaires qu'il a inspirés, ont donné lieu, de la part de l'ambassadeur d'Argentine, M. Pedro Radio, à des déclarations qui constituent une réplique tant aux réserves d'*Arriba* définissant quel était, à son sens, « le seul intérêt de l'Espagne » qu'aux timides constatations de *Ya* sur « la continuité de la politique de Franco et de Perón face au communisme » et la position très nette prise par *ABC* en faveur de la neutralité.

« Les généraux Franco et Perón – déclarait l'Ambassadeur d'Argentine, le 31 juillet, à un rédacteur de l'organe de Gijon, *Voluntad* – sont actuellement les deux seuls chefs d'État dont les objectifs répondent à un plan et à des positions définies ».

« Ainsi que l'a écrit l'*Evening Star*, les deux généraux, dont la parfaite entente revêt une portée historique, ont proclamé, par avance, cette vérité que, devant les événements à venir, ils se rangeraient aux côtés des démocraties occidentales. De telles déclarations sont claires. Si une guerre venait à éclater, l'Espagne et l'Argentine marcheraient unies dans la défense de l'Occident, face aux tyrannies. La paix actuelle reste précaire et c'est pourquoi le général Perón et le généralissime Franco font connaître la décision qu'ils ont prise sans attendre que surgisse la catastrophe. Franco compte sur un peuple discipliné qui le suivra sans réserves… ».

[1] Document communiqué au service d'Information et de Presse et à la Direction d'Amérique.

[2] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres et Washington. Fait le 2.08.1948* ».

[3] Document non reproduit.

Ces déclarations que toute la presse espagnole a publiées le 1er août ont été également reproduites par *ABC* sous le titre :

« L'Ambassadeur d'Argentine affirme, une fois de plus, à Gijon, la communauté d'idéaux entre sa patrie et l'Espagne ».

Un des aspects intéressant de l'interview accordée par l'Ambassadeur d'Argentine au journal local de Gijon est qu'il confirme l'authenticité de la version que donne M. Constantine Brown de l'entrevue du général Franco et de M. Myron Taylor.

« Au mois de mai dernier, écrivait M. C. Brown dans l'*Evening Star*, Franco reçut Myron Taylor, représentant spécial du président Truman auprès du Vatican. L'audience dura deux heures et, bien que celle-ci n'ait donné lieu à aucune publicité, de hautes personnalités de Washington savent qu'on y discuta la possibilité d'un conflit entre la Russie et les nations occidentales. Le général Franco dont le principal crime aux yeux des nations occidentales consistait dans sa ferme position anti-communiste déclare-t-on – qu'il était convaincu que la guerre entre l'Orient et l'Occident était inévitable. Il ajouta qu'il ne s'agirait nullement d'une simple lutte pour l'hégémonie, mais d'une croisade de l'Est en vue de substituer à la civilisation occidentale une dictature soviétique. Franco souligna l'importance stratégique de la péninsule ibérique qu'il considère être la seule position de l'Europe occidentale capable de résister à une attaque rouge durant une longue période de temps et il offrit sa collaboration… ».

Le journaliste américain avait précédemment signalé que les chefs d'État argentin et espagnol avaient adopté une position identique :

« Le Président argentin, général Perón et le généralissime Franco ont montré bien clairement, il y a peu de semaines, que, devant la grave menace qui pèse sur notre civilisation, ils rangeraient leurs pays aux côtés des démocraties occidentales en cas d'une guerre contre la Russie ».

C'est donc la confirmation de cette attitude que nous apporte l'ambassadeur d'Argentine à Madrid au lendemain d'un déjeuner que lui avait offert le général Franco dans sa résidence d'été du « Pazo de Meiras ». On peut même considérer que la prise de position très nette de mon collègue argentin constitue une critique indirecte des réticences dont avait fait preuve la presse espagnole sous l'inspiration, sinon du ministère des Affaires extérieures, du moins de la Direction générale de la Presse. D'ailleurs selon les informations recueillies à ce sujet par un de mes collaborateurs auprès d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, la Direction générale de la Presse ne fait, en pareil cas, qu'exécuter les consignes qu'elle reçoit du sous-Secrétariat à la Présidence du Conseil, dont le titulaire, M. Carrero Blanco, est considéré, à juste titre, comme le porte-parole du général Franco.

Par souci de ménager l'opinion intérieure, tout en faisant état pour l'extérieur, des réticences de cette même opinion, les milieux officiels espagnols sont peut-être allés un peu loin et leurs commentaires imprudents auraient provoqué la réaction de l'Argentine qui, par l'organe de son ambassadeur

à Madrid, déclare que « les positions prises d'un commun accord sont nettes et qu'elles n'admettent pas qu'on puisse tergiverser ».

(Direction d'Europe, Espagne, volume 70)

106

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. RAOUL-DUVAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RANGOON.

D. nº 79. *Paris, 10 août 1948.*

À l'issue d'un déjeuner offert au Quai d'Orsay, le vendredi 6 août, j'ai eu un entretien avec le ministre des Affaires étrangères de Birmanie ; MM. Bollaert, actuellement à Paris, Couve de Murville et Baeyens assistaient à la conversation.

En ce qui concerne notre politique en Indochine, j'ai indiqué à M. U Tin Tut que la France n'était nullement poussée par des visées colonialistes mais qu'elle avait le devoir de faire en sorte que le communisme ne se répande pas dans ce pays pour contaminer ensuite les provinces méridionales de la Chine et en fait tout le Sud-Est Asiatique. Le ministre des Affaires étrangères de Birmanie a pris acte de cette déclaration et a affirmé que le communisme représentait également le plus grand danger pour sa patrie. Il a cependant signalé à cette occasion que son gouvernement avait la situation en main et que le nombre des communistes birmans ne dépassait pas 2 % de la totalité de la population. À une question posée par M. Bollaert, il a répondu qu'il n'avait pas encore constaté une collusion des communistes birmans avec les organisations communistes des nations voisines[2].

M. U Tin Tut, en mettant en relief le fait que l'Union de Birmanie était un état neuf et jeune où tout était à créer, a souligné qu'il estimait nécessaire de développer les relations économiques et culturelles avec les pays limitrophes et en particulier avec l'Indochine. M. Bollaert et moi avons approuvé cette idée en indiquant que le développement d'une entente régionale entre ces nations ne pouvait avoir qu'un heureux effet pour cette région du monde.

L'envoyé du gouvernement de Rangoon a exprimé le désir de voir venir en Birmanie des professeurs et des savants français. Je lui ai répondu que nous nous efforcerions de lui donner satisfaction et que nous serions nous-mêmes très heureux d'accueillir des étudiants birmans en France. Notre Haut-Commissaire en Indochine a offert de recevoir également des étudiants dans nos écoles de Saïgon et d'Hanoï en déclarant qu'il veillerait à ce que le meilleur accueil leur soit réservé. M. U Tin Tut l'a remercié et a paru séduit par cette idée.

[1] Document signé Couve de Murville.

[2] Note manuscrite : « *ni l'action concertée et effective du Kominform dans son pays* ».

M. Bollaert a entretenu par ailleurs le ministre des Affaires étrangères de Birmanie d'un projet tendant à créer une ligne aérienne reliant directement Rangoon à Saïgon. Il se propose d'étudier à nouveau la question avec les services compétents birmans sur le chemin de son retour en Indochine.

À la fin de l'entretien, M. U Tin Tut s'est déclaré très touché de la réception qu'il a reçue en France et a manifesté son contentement des bonnes relations existant actuellement entre nos deux pays. Il a souligné à cet égard les heureux effets de votre action. J'ai tenu à vous signaler ce point en vous marquant sa satisfaction pour le travail que vous avez accompli depuis votre arrivée à Rangoon.

(Direction d'Asie-Océanie, Birmanie, volume 13)

107

M. PARODI, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1880. *New York, 11 août 1948.*

(*Reçu* : le 12, 9 h.)

Les délégués américain, britannique et soviétique ont exposé la position de leurs gouvernements dans la question de Trieste au Conseil de sécurité du dix août. M. Jessup a déclaré que les accusations du gouvernement yougoslave constituaient une série d'affirmations dénuées de tout fondement et paraissaient n'avoir pour but que de détourner l'attention du Conseil de la mauvaise administration de la zone yougoslave. Derrière ces accusations on trouverait deux motifs étroitement liés : le dessein bien connu de séparer le territoire de Trieste de l'Italie et le souci en accusant autrui de ses propres fautes de faire oublier ces dernières. Dans un long exposé juridique M. Jessup a démontré que les actes du gouvernement militaire dans les zones américaine et britannique de Trieste n'avaient pas porté atteinte aux dispositions du traité de paix avec l'Italie, mais qu'ils découlaient au contraire des stipulations de ce document. Il a assuré que les États-Unis seraient prêts à accepter une décision de la Cour internationale de Justice sur tous points en litige quant à la légalité de l'administration alliée du territoire de Trieste. En souhaitant le retour de ce territoire à l'Italie, conformément à la déclaration commune du vingt mars 1948, le délégué américain a dit que son gouvernement continuerait à remplir toutes les obligations découlant du traité en vigueur et coopérerait avec le Conseil de sécurité afin que ce dernier pût assumer ses responsabilités. Sir Alexander Cadogan a développé les mêmes arguments juridiques que son collègue américain. Il a en outre cité un article publié par les principaux journaux soviétiques du 25 juillet accusant le ministre de l'Intérieur yougoslave dont

relève en partie la zone yougoslave de Trieste d'appliquer des mesures terroristes inspirées du fascisme. M. Malik a dénoncé cette manœuvre de diversion, la violation par les Anglo-Saxons du traité de paix avec l'Italie n'ayant aucun rapport avec l'attitude des leaders yougoslaves à l'égard d'un certain parti politique. Le délégué soviétique a supposé que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France avaient fait obstacle à la nomination d'un gouverneur afin de pouvoir ensuite proposer une révision du traité de paix. Il a reproché aux États-Unis d'être intervenus pendant les dernières élections italiennes. Puis épousant les griefs yougoslaves il a soutenu que par ses accords financiers et monétaires avec l'Italie, le gouvernement militaire de Trieste avait violé le traité de paix.

Le débat reprendra le treize août.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 59)

108

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nº 509[2]. *Budapest, 11 août 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 16, 19h.)

La crise présidentielle hongroise a été l'occasion plutôt que la cause du récent remaniement ministériel. Il faut y voir moins un renforcement de la force des communistes – ils n'en ont guère besoin – qu'un aménagement de cette force en vue d'une étape nouvelle à franchir. Comme l'écrit le *Szabad Nep* : « Nous sommes maintenant suffisamment forts pour lutter à visage découvert ».

Il y a plus, ce remaniement – qui laisse prévoir de plus grands changements ultérieurs – apparaît surtout comme un épisode local d'une action beaucoup plus vaste. On dit que de nombreux agents du NKVD[3] sont arrivés récemment à Budapest afin d'exercer leur contrôle et de former des cadres.

C'est là chose qu'il n'est pas aisé de vérifier, mais qui est fort possible. Il est évident que le comité central du parti, à Moscou, est décidé à poursuivre avec la plus grande activité l'œuvre d'organisation, d'unification, de défense et de mise en exploitation de l'Europe centrale et orientale. L'affaire yougoslave a montré jusqu'où il pouvait aller pour parvenir à ses fins.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Télégramme communiqué à Moscou (nº 628), Londres (nº 3272), Washington (nº 4012), Berlin-Baden (nº 1572), Prague (nº 469), Belgrade (nº 523), Varsovie (nº 495), Vienne (nº 462), Bucarest (nº 528), Sofia (nº 366), Tirana (nº 137) fait le 19 août.

[2] Télégramme reçu en clair et par courrier.

[3] N.K.V.D. : police politique soviétique.

En Hongrie, c'est M. Rakosi qui toujours mène le jeu. Ce qui n'empêche pas M. Gerö, « l'homme du *Kominform* », d'exercer son influence[1]. Ils forment un attelage – de grande qualité d'ailleurs – qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, la collaboration de Staline avec Jdanov. Les deux nouveaux ministres de l'Intérieur et de l'Économie, MM. Kadar et Kossa sont en effet des hommes de M. Rakosi. Peu connus encore, et jeunes, ils passent pour avoir de la valeur. Ils sont l'un et l'autre de formation essentiellement marxiste.

Quant à M. Laszlo Rajk, il a dû quitter l'Intérieur d'abord pour la Défense nationale et en définitive pour les Affaires étrangères ; ce qui, pour un petit pays comme la Hongrie, et surtout dans les circonstances présentes, est une promotion toute honorifique. M. Rajk figure parmi les cinq ou six personnalités les plus marquantes du parti communiste hongrois. Il est, parmi elles, le seul à n'être pas « moscovite », comme il est aussi le seul à n'être pas Israélite. Il passe pour être assez nationaliste. C'est un homme énergique et dynamique, qui l'a prouvé lors de la guerre d'Espagne (ce qui lui a valu, après, d'être pendant deux ans interné en France). Sa présence va redonner quelque vie au ministère des Affaires étrangères. M. Rajk a déclaré qu'il voulait en faire un ministère « militant », ce qui se manifestera sans doute surtout dans les relations avec les Puissances de l'Ouest, et en particulier avec les Puissances anglo-saxonnes, les relations avec l'Est dépassent de beaucoup les attributions d'un ministre des Affaires étrangères.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 17)

109

M. Heuman, Consul de France à Ljubljana,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 147. *Ljubljana, 11 août 1948.*

Unanimité sans faille contre les Russes au congrès du parti : loyauté sans réserve pour eux à la conférence danubienne, la fiction où l'on vit depuis la rupture avec le *Kominform* se poursuit et distingue toujours avec application le conflit entre partis d'un conflit entre États.

Déroutante pour le grand public, combien en sont dupes parmi les communistes ? Peu ou point, il semble. Malgré la peur que son issue inspire, chacun juge le conflit à son assiette et à son intensité vraies : c'est donc qu'on le tient pour grave et excluant toute possibilité de compromis entre les deux positions également irréductibles. L'hypothèse d'une « querelle de famille » qui tôt ou tard s'arrangera à l'amiable apparaît, au bout de ces

[1] Voir document n° 81.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à l'ambassadeur de France à Belgrade sous bordereau n° 589.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Rome, fait 30-8-48* ».

six semaines de crise, comme la moins plausible ; si l'on veut maintenir à tout prix la métaphore dans le cadre matrimonial – on serait mieux venu de songer au crime passionnel qu'au coup de canif.

La peur reste donc le sentiment qui prédomine chez les Slovènes. Une peur d'ailleurs plus mystique que raisonnée, car on s'accorde à penser qu'une action brutale des Russes est impensable tant qu'une dissidence sérieuse ne sera pas créée, au sein du Parti, au bénéfice des staliniens.

La question de savoir si cette dissidence existe ou se prépare est probablement de loin la question la plus importante que l'on ait à résoudre en ce moment. Il me revient que certains efforts de propagande russe n'ont pas été perdus en Serbie ; en Slovénie où depuis 15 jours je multiplie des contacts, aucun indice sérieux ne permet d'affirmer qu'un parti du *Kominform* soit en train de se former ; un vice-ministre d'Instruction publique destitué, quelques étudiants renvoyés de l'université, voilà, pour l'instant, la liste des seuls sévices de la Ozna[1]. Reste le for intérieur, mais il n'est peut-être pas déraisonnable de penser qu'en présence d'une bonne police politique le for intérieur n'est pas nécessairement un facteur politique.

On objectera avec fondement à ces considérations que le principal atout n'a pas encore été joué ni l'immense poids du prestige de Staline jeté dans le plateau russe de la balance. Mais le délai même imparti à l'usage de cette arme qui passe pour décisive ne trahit-il pas la crainte de la déprécier en donnant un coup d'épée dans l'eau ? Ainsi, à mesure que le temps passe, l'effet moral de cette menace s'amenuise et les chances décroissent de voir une prise de parti nette de Staline pour le *Kominform* multiplier outre mesure le nombre des opposants déclarés à Tito.

Il semble donc qu'il y ait des raisons vraiment sérieuses de douter (au moins en Slovénie) de la possibilité de voir surgir une dissidence avec l'atmosphère de la guerre civile qu'elle implique ; donc et par voie de conséquence, de douter de la possibilité d'une intervention extérieure qui n'aurait aucune prise sur une surface aussi parfaitement lisse.

Le seul danger pour Tito ne pouvant éventuellement venir que d'une scission dans le parti, on peut donc tenir provisoirement sa position pour très forte et on ne voit, en dehors de la simple peur d'une intervention inconcevable tant que l'homogénéité politique de ses troupes n'est pas entamée, qu'un seul motif susceptible de l'amener à capituler : la menace de sanctions économiques.

Il n'est certes pas douteux que le Kremlin pourrait couper aisément les livraisons de pétrole roumain, du charbon polonais, des machines tchèques et du coton et de la laine d'Asie centrale et ainsi atteindre la Yougoslavie dans ses œuvres vives et dans ce qui fut l'enjeu du conflit : son industrie. On remarque cependant que, là encore, l'irrémédiable n'a pas été accompli ; n'est-ce point par crainte, chuchote-t-on, de rejeter automatiquement le pays rebelle vers les fournisseurs, sinon les clients occidentaux.

[1] Ozna : Service de sécurité yougoslave.

Les résolutions du Congrès ne laissent, en effet, aucun doute sur la compatibilité que l'on juge parfaite entre un régime du type yougoslave et des relations commerciales avec les pays libéraux et capitalistes. On doute donc d'autant moins que Tito jouera, s'il le faut, cette carte que tous – communistes et non communistes – sont ici persuadés que les États-Unis n'y mettraient aucune condition de politique intérieure et encore moins économique, eux qui tolèrent déjà un premier Franco à Madrid en songeant qu'il y a un Staline à Moscou.

En revanche, pense-t-on, l'Amérique exigera certainement des garanties d'ordre diplomatique et stratégique et cherchera sans doute à imposer un traité de neutralité. Plusieurs de mes interlocuteurs n'ont d'ailleurs rien décelé, dans cette conjecture, qui choquât leur conscience de marxistes.

Ce qu'ils décèlent, par contre, fort bien c'est le danger d'un accord russo-américain qui prenant les Yougoslaves de vitesse pourrait leur couper cette voie de retraite vers l'Occident. On pense que, dans le cadre d'un règlement général, Moscou sacrifierait beaucoup de choses, et notamment en Allemagne, pour obtenir qu'en échange le droit d'asile économique soit refusé à Tito et que l'impasse se referme sur lui.

Les négociations des Quatre seront donc suivies avec une certaine inquiétude de Belgrade. Pour l'instant, cependant, entre une Russie à peu près impuissante, et un Tito peu enclin, sans doute, à des revirements sensationnels tant il n'y sera pas acculé : tout porte à croire que les adversaires resteront encore longtemps sur leurs positions, à l'abri de la même fiction hypocrite mais reposante, que divergences entre Partis n'ont point de répercussions entre États.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 23)

110

M. DE LUZE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST P.I.,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 894. *Bucarest, 11 août 1948.*

Le 23 août est, on s'en souvient, l'anniversaire du retournement de la Roumanie à la fin de la guerre. Ce jour-là, en 1944, le roi Michel fit le coup d'État qui renversa la dictature d'Antonescu et ouvrit à l'armée soviétique les portes de la Roumanie.

On s'attend à Bucarest à ce que le parti et le gouvernement célèbrent cet anniversaire par des fêtes et aussi par quelque mesure spectaculaire. La Grande Assemblée qui, en général, se réunit en de brèves sessions pour

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Londres, Moscou, Varsovie, Belgrade, Sofia, Tirana, Prague, Budapest, fait 25-8-48* ».

approuver des décisions redoutées à l'avance, serait déjà convoquée. Certains chefs de mission de pays amis de la Roumanie, actuellement en vacances, rentrent spécialement à cette occasion.

Sur la nature des décisions qui seront prises, on ne sait rien. Le parti communiste a réussi – chose assez exceptionnelle dans ce pays de gens bavards – à garder le secret sur les dernières réformes instaurées. Aussi l'imagination des Roumains se donne-t-elle libre cours. Les milieux de l'opposition qui alimentent les rumeurs en circulation, racontent que l'événement du jour sera le rattachement de la Roumanie à l'URSS (dépêche nº 601 du poste en date du 5 juin dernier). On dit, mais sans preuves à l'appui, que des syndicats en auraient discuté, que la question serait à l'ordre du jour du Comité central du parti ouvrier, que différentes notabilités, dont le président Parhon, se seraient prononcées en sa faveur. On va même jusqu'à prétendre que le ministre de la Défense nationale, le général Bodnaras, qui passait tout récemment pour le successeur probable du Président du Conseil de plus en plus effacé, aurait rejoint dans le gouvernement ceux des ministres qui, avec M. Gheorghiu-Dej, y sont hostiles. On cite les mesures de précaution prises : transfert en Transylvanie de prisonniers politiques importants, arrestations nouvelles. Le scénario se déroulerait de la façon suivante : manifestations « spontanées » en faveur du rattachement qui forceraient la main au gouvernement, suivies d'une décision de la Grande Assemblée.

Il y a lieu d'accueillir ces bruits avec la plus extrême réserve. L'ancienne classe dirigeante ne voit d'autre remède à ses maux que dans la politique du pire et considère les événements mondiaux en fonction de sa situation personnelle. Elle appelle la guerre de tous ses vœux avec le secret espoir de n'avoir pas à la faire. Or l'incorporation de la Roumanie dans l'Union soviétique serait vraisemblablement un signe avant-coureur de la catastrophe.

Est-ce à dire que tout danger d'annexion de la Roumanie soit exclu, la question de date mise à part ? Dans les milieux diplomatiques de Bucarest cette éventualité est très discutée en ce moment. Un de mes collègues m'a affirmé tenir de source très sûre qu'une démarche en ce sens aurait été faite il y a déjà plusieurs mois à Moscou par des communistes roumains et qu'on leur aurait répondu alors que la question n'était pas encore assez mûre. Si ce renseignement est exact, il indiquerait que Moscou ne rejette pas *a priori* l'annexion. On s'accorde du reste à reconnaître que si celle-ci doit avoir lieu, la décision sera prise à Moscou et exécutée à Bucarest dans les 48 heures qui suivront.

Mais les avis diffèrent sur l'opportunité d'une pareille décision pour l'URSS. Les uns font remarquer qu'elle est inutile, le gouvernement roumain étant entièrement dans la main des Soviets et Mme Pauker, la fidèle exécutrice des volontés de Staline et du *Politbureau*. Quel intérêt les Russes auraient-ils à modifier un statut qui leur donne toute satisfaction ? Indépendamment des répercussions internationales de cet acte, ils risqueraient, ce faisant, de provoquer un mouvement de révolte chez ce peuple si passif

malgré son mécontentement, mais qui supporte sa sujétion parce que la fiction de son indépendance subsiste. Moscou n'a-t-il pas bâti toute sa propagande sur la souveraineté des États satellites ?

Les autres objectent que la Roumanie occupe une situation à part dans le système soviétique. L'intimité des rapports entre Mme Pauker et Staline, l'abondance de portraits et de photographies de ce dernier, etc. en sont un signe. Les réformes de structure réalisées depuis l'arrivée au pouvoir des communistes et, depuis deux mois, un certain nombre de mesures dont plusieurs ont leur origine à Moscou, en accélérant l'éviction des Occidentaux du pays, la rapprochent du statut de province russe. Rappelons la loi de nationalisation, le renvoi des professeurs étrangers, la fermeture des écoles étrangères et confessionnelles, la dénonciation du Concordat, la suppression progressive des agences consulaires.

Enfin et surtout l'annexion de la Roumanie présenterait pour l'URSS un intérêt majeur sur le plan militaire. L'importance stratégique de ce pays ne peut échapper à l'armée soviétique, soit qu'elle veuille prendre des précautions en prévision d'un conflit avec les puissances occidentales, soit qu'elle entende contrôler de plus près les satellites balkaniques encouragés par l'exemple yougoslave ou accentuer sa pression sur la Turquie. Or, quoi qu'on en dise, il serait plus facile aux Russes d'aménager leurs bases dans une Roumanie incorporée à l'Union soviétique.

Quant à dire que l'événement se produira et à plus forte raison vouloir en indiquer déjà la date, cela relève de la plus haute fantaisie. Pour le moment, aucun fait précis ne permet d'étayer cette hypothèse. Cette décision, si elle est prise un jour à Moscou, serait un grave indice de l'imminence d'un conflit. Il est probable que les Russes ne la prendraient que s'ils envisageaient sans espoir les négociations entamées avec les puissances occidentales.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 28)

111

M. Coulet, Ministre de France à Helsinki,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 166-168. *Helsinki, 12 août 1948, 20 h.*

(*Reçu* : le 12, 22 h.)

L'optimisme un peu naïf qui régnait depuis les élections législatives dans les milieux officiels en Finlande, vient d'être brusquement troublé par la violente attaque à laquelle la radio de Moscou s'est livrée cette nuit contre le cabinet Fagerholm.

Jamais encore, même au plus fort de la crise de l'hiver dernier, le gouvernement finlandais n'avait été, de la part de l'URSS, l'objet de critiques

d'ensemble aussi vives. On ne lui reproche pas tel ou tel fait : on lui reproche d'exister. Les éloges, en quelque sorte posthumes, au cours de la même émission, du cabinet Pekkala, accentuent encore les malveillantes intentions du commentateur politique du Kremlin à l'égard du gouvernement social-démocrate de Helshinki.

On peut se demander si l'URSS, dont le prestige est engagé aujourd'hui sur tant de théâtres divers, n'estime pas le moment venu de s'affirmer en Finlande et, en éliminant une équipe ministérielle dont l'origine minoritaire et les tendances anti-communistes profondes lui sont difficilement acceptables, d'imposer à ce pays un gouvernement auquel participerait à nouveau, avec une autorité accrue, l'union démocratique.

S'il en était ainsi les dirigeants de la politique finlandaise et particulièrement le président Paasikivi et M. Enckell auraient bientôt lieu de regretter d'avoir prêté la main à la constitution d'un gouvernement de parti qui, en dépit de toutes les précautions de forme, ne pouvait escompter l'aval du gouvernement de Moscou.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 12)

112

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE POUR LE DIRECTEUR D'EUROPE

État des relations franco-espagnoles

N.[1] *Paris, 13 août 1948.*

Dans ses relations avec l'Espagne, la France est liée par trois textes internationaux :

1) Déclaration du 5 mars 1946 ;

2) Résolution de l'Assemblée générale du 12 décembre 1946 (documents 1 et 2)[2].

Dans ce dernier texte les Nations unies recommandent l'exclusion du gouvernement franquiste des institutions et conférences internationales rattachées à l'ONU, l'organisation d'un gouvernement démocratique en Espagne, et dès maintenant le rappel des ambassadeurs et ministres accrédités à Madrid.

[1] Cette note a été établie sur la base d'un projet du Département (document non reproduit, carton Espagne nº 83), en date du 15 juillet 1948. Ce projet précise l'évolution de la politique française à l'égard de l'Espagne notamment sur le fait qu'« *une position de combat adoptée au lendemain de la Libération a fait place à une position de réserve* ». Rappelant le traité de commerce franco-espagnol du 15 mai 1948, le projet affirme la nécessité de rétablir des relations économiques permanentes et stables pour à la fois soutenir les intérêts français existants en Espagne et développer les échanges entre les deux pays.

[2] Document non reproduit.

3) L'Assemblée de l'ONU du 16 novembre 1947 avait adopté une résolution par laquelle elle « exprimait sa confiance que le Conseil de sécurité exercerait ses responsabilités conformément à la Charte aussitôt qu'il jugerait que la situation vis-à-vis de l'Espagne l'exige ».

En raison de l'attitude de la délégation américaine, le paragraphe 1 du projet du Comité de rédaction par lequel l'Assemblée renouvelait sa résolution du 12 décembre 1946 concernant les relations des membres des Nations unies avec l'Espagne, avait été disjoint. La recommandation de l'année précédente perdait en conséquence une grande partie de sa valeur internationale (document 3, page 19)[1].

La tendance des Républiques Sud-Américaines à envoyer de nouveau à Madrid des ministres et des ambassadeurs (Uruguay, Pérou, Brésil), va s'accentuant. Le Département d'État, tout en admettant la validité de la résolution du 12 décembre, désire y apporter certains adoucissements (télégramme Washington du 30 juin, document 4)[2].

Participation de l'Espagne aux conférences internationales :

a) Conférences à caractère purement humanitaire. La France ne s'oppose pas à la présence de l'Espagne ;

b) Conférences techniques qui ne sont pas rattachées à l'ONU : la France accueille la participation espagnole ;

c) Conférences internationales d'un caractère purement technique, mais rattachées à l'ONU (aviation, télécommunications, santé). Les États-Unis ne sont pas opposés à la participation espagnole. La Direction d'Europe désirerait que la participation espagnole soit appuyée par nous sans que nous en prenions l'initiative.

Relations entre la France et l'Espagne.

Réouverture de la frontière franco-espagnole : à partir du 10 février, la circulation des voyageurs, ainsi que les communications postales, télégraphiques et téléphoniques ont été rétablies entre la France et l'Espagne. À partir du 1er mars 1948, le transit des marchandises a repris et le 8 mai un traité de commerce et un accord financier ont été signés qui rétablissaient des relations commerciales normales entre les deux pays[3].

Cependant, diverses affaires contentieuses ont provoqué et provoquent encore des difficultés.

Affaires Pasquine, Cosson et Leblanc. Mme Pasquine est arrêtée le 7 novembre 1947 et libérée le 12 juin 1948. MM. Cosson et Leblanc, arrêtés à la même date sont libérés le 5 mars. Le gouvernement français avait dû reconduire immédiatement à la frontière le Chancelier du Consulat d'Espagne à Toulouse, Pardo, arrêté en représailles. L'Espagne demande qu'il soit autorisé à séjourner à nouveau en France.

En outre, le gouvernement français s'efforce de faire libérer les quelque 72 Français encore internés en Espagne et d'obtenir des adoucissements de peines pour les Républicains espagnols condamnés.

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

[3] Voir *DDF*, 1948-I, nos 76 et 123.

En sens inverse, le gouvernement espagnol se plaint de l'activité des Républicains espagnols en France (gouvernement de M. de Albornoz appartenant en majorité à la gauche démocratique, qui a succédé au gouvernement Llopis lorsque celui-ci s'effondra sous la pression de Prieto. Celui-ci, on le sait, avait formé une sorte de tiers parti ; il est actuellement gravement malade).

Des difficultés opposent encore les deux pays en ce qui concerne les amendes fiscales que le gouvernement espagnol entend faire payer arbitrairement aux établissements français dans la Péninsule. Un accord sera négocié au mois d'octobre prochain.

À l'occasion de l'incident du Lycée de Madrid (11 juin 1947), le gouvernement espagnol a fait peser une menace sur nos établissements culturels en Espagne. Cette menace pourrait être levée si nous accordions à ce pays certaines facilités pour ses établissements culturels en France (une négociation s'ouvrira en septembre).

Un accord aérien a été paraphé le 29 juillet qui rétablit entre les deux pays des facilités réciproques de survol et autorise les lignes régulières.

Enfin, l'accord sur la répartition des avoirs allemands en Espagne a été signé conjointement avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Diverses questions relatives à l'abornement de la frontière franco-espagnole, aux pacages et à l'état des communications entre les deux pays seront réglées à la Commission des Pyrénées au début du mois d'octobre prochain. Enfin, diverses questions de contentieux individuel et collectif doivent faire l'objet d'une négociation qui sera engagée à Madrid également au mois d'octobre.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 83)

113

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Commerce avec les pays de l'Est. Sécurité

N. *Paris, 13 août 1948.*

Le 13 août, M. Joseph Mc Daniel Jr, Conseiller spécial de M. Harriman sur les questions du commerce entre l'Est et l'Ouest accompagné de M. Timmons, de la mission Bruce, a exposé au Département les vues de la Mission Harriman sur la clause de la loi américaine de coopération relative aux exportations vers les pays de l'Est européen susceptibles de compromettre la sécurité.

M. Joseph Mc Daniel a indiqué que la mission Harriman s'efforçait en ce moment de mettre au point une doctrine concernant ces exportations.

Elle désirait recevoir du gouvernement français des précisions concernant nos exportations vers l'Europe de l'Est.

1) Pour des produits qui présentaient par définition un intérêt au point de vue sécurité et dont l'exportation pourrait être prohibée.

2) Pour des produits qui ne présenteraient un intérêt au point de vue sécurité que s'ils étaient exportés en quantités considérables et par là même anormales.

M. Mc Daniel a précisé enfin que le gouvernement américain ne voulait en aucune façon compromettre les chances d'expansion du commerce entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

D'après M. Mc Daniel, les informations statistiques sur le commerce extérieur français ne permettaient pas, dans bien des cas, de se rendre compte de façon précise de la nature exacte des biens exportés. La mission de M. Harriman espérait que par le canal de la mission Bruce, les renseignements complémentaires lui seraient fournis.

Du côté français, il a été indiqué à M. Mc Daniel que le gouvernement français était lui aussi en principe favorable à un développement des échanges avec l'Est européen et que telle avait été la position prise par la délégation française, non seulement à l'OECE[1] mais aussi à Genève. D'autre part, le gouvernement français était au courant des préoccupations qui avaient dicté au Congrès la clause de la loi de coopération et qu'il était pour sa part désireux de ne rien faire qui pût compromettre la sécurité.

Toutefois, il s'agissait essentiellement d'examiner les exportations de certains produits déterminés sur lesquelles le gouvernement français serait disposé à donner les informations complémentaires nécessaires et à discuter avec la mission américaine pour se mettre d'accord sur la question de savoir si de telles exportations étaient susceptibles de compromettre la sécurité.

Il a été fait remarquer à M. Mc Daniel que les listes de produits annexées aux accords commerciaux français étaient connues du gouvernement américain et que ce dernier devait déjà avoir une idée générale du genre de produits exportés de France.

Après discussion, il a été entendu que les services du Département chargés des relations économiques avec l'Est de l'Europe obtiendraient de la Direction des Relations économiques extérieures du ministère des Affaires économiques des renseignements plus détaillés sur nos exportations vers l'Est de l'Europe en ce qui concerne les minerais, les biens d'équipement et machines et les produits chimiques, et que ces renseignements seraient communiqués de façon officieuse à la mission Bruce par les soins du service de Coopération économique.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

[1] O.E.C.E. : Organisation européenne de Coopération économique.

114

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 613. *Athènes, 14 août 1948.*

La prise en charge de la Grèce par les États-Unis ne va pas sans heurts ni difficultés. Les différences de caractère et de mentalité entre les deux peuples sont pour une grande partie à la base de ces incompréhensions mutuelles.

Avant les Américains, les Anglais avaient connu les mêmes obstacles et Grecs et Britanniques s'étaient opposés non seulement sur le terrain économique, mais encore sur le terrain politique. Comme il n'y avait pas encore eu d'élections en Grèce et par conséquent pas de parlement, l'ambassadeur de Grande Bretagne désignait les gouvernements et pour satisfaire l'opinion publique anglaise, il les prenait toujours parmi les hommes politiques situés de plus en plus à gauche. Cette politique n'a pas manqué d'indisposer d'abord le général Scobie, chef de la mission militaire anglaise, dont les opinions, tout autant que ses amis les militaires grecs, le portaient vers la droite, et ensuite tous les anciens membres des partis conservateurs.

Ceux-ci ne comprenaient pas que la vieille règle de la politique grecque ne jouât plus, qui veut que les partis se succèdent au pouvoir afin que chacun puisse profiter à son tour des prébendes.

Dans les questions économiques, les Anglais se sont fait souvent duper par les Grecs dont l'astuce proverbiale n'est pas un vain mot, et le général Clark, chef de ces services, m'a dit à la veille de son départ : « Il faudra du temps aux Américains pour acquérir l'expérience que nous ne sommes arrivés à posséder qu'à nos dépens ».

Soit que les Américains aient été avertis, soit que leur manière d'agir ait été plus brutale que celle des Anglais, il semble qu'ils aient moins à souffrir que leurs prédécesseurs. Par contre ils ont étonné et déçu les Grecs, qui, toujours à la recherche d'une source de richesse qui puisse les nourrir sans leur coûter, croyaient voir couler un nouveau pactole.

Les Américains ont rapidement mis les choses au point. Ils ont imposé dans chaque ministère et dans chaque administration un délégué américain qui devait surveiller l'emploi des sommes accordées à la Grèce. Les ministres eurent beau protester et dire qu'ils n'étaient plus maîtres dans leur département, les Américains tinrent bon et aucune dépense ne put être engagée et aucune nomination faite, sans l'accord du délégué. De là à dire que les Américains traitaient les Grecs comme des nègres et à soutenir que la Grèce était devenue une colonie américaine, il n'y avait qu'un pas, qui fut vite franchi.

Sur le plan de la politique intérieure, ils ne se laissèrent pas entraîner dans le dédale des spéculations byzantines chères aux Grecs. Quand le

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique.

ministère Tsaldaris se fût usé dans l'exercice du pouvoir, un fonctionnaire venu de Washington imposa un cabinet comprenant libéraux et populistes et ne laissant dans la Chambre qu'une infime opposition. Et chaque fois qu'un homme politique estimait que le ministère était depuis trop longtemps au pouvoir et entamait une campagne pour le renverser, les Américains faisaient savoir que le gouvernement actuel leur convenait parfaitement et que s'il changeait, la Grèce cesserait immédiatement de recevoir les subsides américains. Tout rentrait rapidement dans l'ordre.

Mais du côté grec les critiques se faisaient nombreuses. Bien souvent M. Tsaldaris s'est plaint devant moi d'être obligé de gouverner avec les libéraux « ce qui complique tous les problèmes, disait-il, et rend impossible la poursuite d'une ligne politique stable ». Plus souvent encore il a maudit devant moi ces délégués américains qui recherchent dans les administrations l'emploi fait de chaque dollar américain. « Ces gens, disait-il, ne comprennent pas que nous sommes en guerre et qu'en temps de guerre il est naturel que des dollars se perdent dans les poches des intermédiaires ! ».

Si cette manière d'agir était compréhensible de la part des Américains se méfiant de l'Orient et des Orientaux, d'autres mesures prises par eux étaient plus contestables.

C'est ainsi qu'ils exigèrent que tous les membres de l'AMAG (mission d'aide à la Grèce) fussent soustraits à la juridiction grecque, que leurs automobiles entrassent en franchise, qu'ils jouissent de certains privilèges diplomatiques. Ils ne paient pas les taxes sur l'essence. Des lois spéciales ont dû être prises au parlement pour régulariser cette situation, et certains députés ne se sont pas fait faute de protester. Récemment la Chambre a été appelée à ratifier les conventions du 20 juin et du 8 juillet 1947 au sujet de l'aide apportée par les États-Unis à la Grèce. Ces conventions ont cessé d'être en vigueur depuis le départ de M. Griswold et la substitution du plan Marshall à l'AMAG. M. Vamvetsos s'est élevé contre la tactique du gouvernement qui met le parlement devant des faits accomplis et contre les conditions qui furent imposées à la Grèce mais à aucun autre pays. Parmi ces conditions, M. Vamvetsos a cité ces dispositions « qui subordonnent l'État grec au moindre membre de l'ECA et les privilèges d'exterritorialité reconnus au personnel des missions américaines ». Le député a protesté en outre contre le fait que la mission américaine impose au gouvernement le prix de vente du blé et qu'elle ait le droit d'empêcher trois professeurs grecs d'assister à un congrès international de byzantologie.

Le ministre des Affaires étrangères n'a pas eu de peine d'ailleurs à montrer que bien que ces conditions fussent humiliantes, il était impossible de les repousser. Il y allait du sort même de la Grèce.

Il n'est pas jusque dans la vie privée que les heurts se manifestent chaque jour. Les Américains se sont réservé une des plus belles plages des environs immédiats d'Athènes, à Cavouri. Ils ont entouré le terrain de fils de fer barbelés et ont posté des gardiens qui en interdisent l'entrée aux Grecs. Ceux-ci, de caractère profondément égalitaire, supportent avec peine cette mainmise sur une plage qui leur est chère, à laquelle ils accèdent facilement

avec des autobus, alors que les Américains qui ont tous des automobiles, pourraient aisément se baigner plus loin.

Pour les maisons les difficultés ne sont pas moindres et chacun cherche à duper son adversaire. Les Grecs, tout malins qu'ils sont, n'ont pas toujours le dessus. Bon nombre de fois le cas suivant s'est reproduit. Des Grecs ayant des propriétés à la campagne aux environs d'Athènes, les ont louées à des Américains, en hiver, espérant les récupérer pour l'été avec un bon bénéfice. Ils ont loué, comme c'est l'habitude ici, en pièces-or et, comme c'est également l'habitude, ils ont demandé qu'une partie seulement du prix paraisse sur le contrat pour éviter les impôts onéreux. Les Américains ont accepté, puis au bout de six mois, alors que les propriétaires escomptaient passer l'été chez eux à la campagne, la mission américaine a forcé le gouvernement grec à décréter le moratoire applicable aux Américains. Du coup les Américains restaient dans les maisons louées et cela pour une durée indéterminée et ils ne payaient plus que le prix inscrit au contrat. Un ancien ministre de Grèce à Washington, à qui pareille mésaventure est arrivée, ne cachait pas sa colère et me répétait, l'appliquant aux Américains, la phrase célèbre : « Mon Dieu protégez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis ».

Cependant les Grecs n'ont pas eu toujours le dessous. On me citait récemment le cas d'une jeune fille qui, ayant appris que les Américains rétribuaient beaucoup mieux dans leurs services les personnes engagées aux États-Unis, n'a pas hésité à faire le voyage jusqu'à New York où elle avait un parent. Connaissant le grec, elle n'a pas eu de peine à se faire prendre dans les services de l'AMAG et elle est rentrée à Athènes où elle touche un traitement deux ou trois fois plus élevé que ses camarades.

On peut être sûr que les Grecs, qui ne sont jamais à court d'imagination, qui sont arrivés à se faire donner de l'or successivement par les Allemands et les Anglais pendant la guerre et par les Américains depuis, ne se laisseront pas « coloniser » par les États-Unis. Ils sont parvenus même – ce qui est un record – à se faire livrer par les Américains de l'or qui gageait un emprunt, sans rembourser cet emprunt. On peut tout attendre d'eux[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 197)

[1] L'ambassadeur de France à Athènes relevait toutefois en fin d'année que la politique américaine envers la Grèce semblait marquer une certaine évolution dans le sens d'une plus grande discrétion et plus grande réticence à apporter son aide aux Hellènes. Les Américains paraissaient accorder moins d'intérêt à la situation politique du pays et laissaient à penser que, s'ils accordaient à la Grèce des moyens pour se défendre, ils n'en faisaient plus à tout prix une place forte à protéger absolument. Mais l'ambassadeur estimait que, vu l'importance que prenait la route du pétrole vers le Moyen-Orient, les États-Unis ne pourraient pas se permettre de négliger trop longtemps la Grèce en lui refusant une augmentation des moyens qui lui étaient alloués (dépêche n° 927 du 17 décembre 1948 d'Athènes, non reproduite).

115

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 3009[2]. *Londres, 16 août 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 18, 16 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3193[3].

Le gouvernement anglais considère comme grave la situation en Birmanie.

En dehors des forces de police et d'éventuels volontaires hâtivement recrutés, le gouvernement birman ne pourrait compter sur la loyauté d'aucun des 5 bataillons qui constituent ses forces armées proprement dites. On s'attend à ce que les trois bataillons encore fidèles se joignent aux rebelles. Quant aux 7 bataillons des États frontières, il est probable qu'ils se tiendront en dehors du conflit et que ces États préféreront, plutôt que d'aller au secours d'un gouvernement dont les chances de survie sont compromises, reprendre leur liberté d'action.

Il est clair que, si les rebelles triomphaient, c'est un gouvernement de tendances nettement communisantes qui prendrait le pouvoir. Le *Foreign Office* avoue l'extrême embarras dans lequel ces événements placent l'Angleterre et son impuissance à y apporter remède par des moyens directs. Pour le moment, les autorités britanniques doivent se contenter de donner des conseils au gouvernement birman touchant la réorganisation du commandement, le ravitaillement en riz de la capitale, etc. On est pessimiste au *Foreign Office* sur l'issue du conflit et le service compétent étudie la possibilité d'un appel du gouvernement birman au Conseil de sécurité.

Un plan d'évacuation a été établi pour le cas où la situation deviendrait dangereuse pour les étrangers. Il s'appliquerait aux ressortissants britanniques, américains et aux quelques étrangers blancs (dont les Français, naturellement) résidant en Birmanie. Éventuellement, un croiseur serait envoyé pour assurer l'évacuation. L'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rangoon a reçu instruction de se tenir en étroite liaison à ce sujet avec M. Raoul-Duval.

(Direction d'Asie-Océanie, Birmanie, volume 4)

[1] Télégramme envoyé à la direction d'Asie-Océanie et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[M. de la] Chevalerie, C[ommuni]uer Rangoon, f[ai]t 19/8/48* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

116

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 16 août 1948.*

La Charte des Nations unies contient de nombreuses dispositions relatives aux droits de l'homme (préambule, chapitres relatifs aux buts et principes, à l'Assemblée, au Conseil économique et social, aux territoires non autonomes et au Conseil de Tutelle). Mais les auteurs de la Charte n'ont pas assumé eux-mêmes, malgré les efforts de certaines délégations, le soin de définir les droits fondamentaux de l'homme. Cette tâche est échue à la Commission des Droits de l'Homme qui comprend les représentants de 18 États, dont la France.

1) En 1947, la Commission des Droits de l'Homme s'est bornée à mettre en évidence le fait qu'une Charte internationale des Droits de l'Homme devrait comprendre trois éléments :

– une déclaration, sous la forme d'une résolution prise par l'Assemblée générale. Un texte aussi solennel réunirait sans doute devant cet organisme une imposante majorité mais son effet moral ne suffirait pas à compenser entièrement sa faible valeur juridique ;

– un pacte ou convention qui, complétant la déclaration reprendrait en les précisant la majorité des dispositions contenues dans la déclaration. La force juridique de cet engagement souscrit serait plus grande, mais pour cette raison de nombreux États hésiteraient peut-être à le signer et à le ratifier ;

– des mesures d'application et de contrôle destinées à assurer le respect des droits ainsi proclamés.

2) Entre-temps, le gouvernement français, soucieux d'apporter sa contribution à une œuvre conforme à sa tradition nationale, avait chargé en 1947 une Commission consultative, présidée par M. René Cassin, expert français à la Commission des droits de l'Homme, d'établir des projets français. La Commission consultative avait ainsi adopté le 10 avril 1948 un projet de Déclaration dont le texte figure ci-joint en annexe I et qui a été soumis à l'examen de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies[1].

3) La 3e session de la Commission des Droits de l'Homme (du 24 mai au 18 juin 1948) avait pour tâche la mise au point des projets de déclaration et de pacte et l'établissement d'un projet relatif aux mesures d'application. Ces textes devaient être ensuite transmis au Conseil économique et social pour examen, puis renvoyés à l'Assemblée[2].

En fait, la Commission, laissant de côté, faute de temps, le pacte et les mesures d'application, n'a pu préparer que le projet de Déclaration

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 299.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 327, 342, 346, 348, 362, 363, 374, 405 et 412.

(Annexe II) adopté par 10 voix et 4 abstentions (celles du groupe soviétique). La Grande-Bretagne, par son désir d'amender le projet antérieur, et l'URSS, par son souci d'ajourner l'étude des garanties, sont les principaux responsables du retard apporté aux travaux.

Le texte adopté par la Commission nous paraît assez satisfaisant. Il réalise un juste milieu entre la conception britannique d'une déclaration très succincte et la conception soviétique d'une déclaration très touffue. Il consacre sur bien des points les idées contenues dans notre projet et notamment dans le préambule.

Par contre, on peut reprocher à cette déclaration de ne faire qu'une place insuffisante aux droits proprement internationaux ; à cet égard, certains articles ont été affaiblis (droit d'asile, article 12 ; nationalité, article 13) ; d'autres n'ont plus qu'une signification diminuée (propriété, article 13 ; salaire égal, article 21) ; enfin et surtout, toute recommandation aux États de conformer aux termes de la déclaration leur législation et leur pratique, toutes allusions au recours interne ou à des garanties conventionnelles ont été éliminées du texte comme rentrant dans le domaine des mesures d'application.

4) Ainsi, seul le projet de déclaration a pu être soumis pour discussion au Conseil économique et social qui se tient actuellement à Genève. Jusqu'à présent, ce point n'a pu être abordé par le Comité des Droits de l'Homme du Conseil. Le début de la discussion est prévu pour la fin de la présente semaine. Il se continuera sans doute jusqu'à la veille de l'ouverture de la session de l'Assemblée.

À cet égard et compte tenu de la composition actuelle du Conseil économique et social, qui comprend 18 États membres, les voix semblent devoir se diviser par moitié : d'après les prévisions, neuf délégations seraient, à des degrés divers, hostiles au renvoi de la déclaration à l'Assemblée. La Grande-Bretagne, soutenue par l'Inde et l'Australie, serait particulièrement ferme dans ce sens, tandis que la Chine serait d'un avis opposé ; les États-Unis hésiteraient encore.

La délégation française au Conseil, dirigée par M. Mendès France, a reçu pour instruction d'adopter pour base de son action les principes suivants :

1) La Charte internationale des Droits de l'Homme ne saurait être complète et efficace que si elle comporte ces trois éléments : Déclaration, Convention, mesures d'application. Ce principe devrait être proclamé à nouveau par le Conseil.

2) La déclaration devrait être adoptée par l'Assemblée à sa prochaine session ; mais cette adoption ne peut être considérée que comme une étape et un gage de la volonté des Nations unies de faire aboutir un statut complet des Droits de l'Homme.

3) En attendant et pour souligner cette volonté, le texte de la Déclaration devrait comporter au moins dans son préambule une référence précise à la Convention et aux mesures d'application qui devront être adoptées par la suite.

C'est cette position que le président Cassin, qui doit quitter Paris pour Genève dans le courant de la semaine, sera chargé de défendre devant le Comité des Droits de l'Homme du Conseil.

5) Quelle que soit la solution qui sera adoptée en définitive par le Conseil, il ne faut pas se dissimuler qu'elle comportera des inconvénients : se prononcer pour le renvoi, c'est accepter que la déclaration soit séparée du pacte qui dans ce cas perdrait peut-être toute chance d'être adopté par la suite. Par contre, une décision négative risquerait de retarder, sinon de compromettre définitivement, l'avenir de la déclaration elle-même. Il serait regrettable que l'on renonçât à celle-ci faute de pouvoir tout obtenir ; d'autre part l'adoption à Paris d'un texte aussi solennel serait de nature à servir le prestige de notre pays.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

117

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Washington, 16 août 1948.*

La phrase de mon télégramme n° 10068, paragraphe 6, à laquelle vous vous référez dans votre lettre du 3 août[1], ne faisait que rappeler ce que j'ai toujours dit au Département. Vous savez combien j'ai été affirmatif à ce sujet dans mes télégrammes de mars et avril derniers, qui confirmaient d'ailleurs l'évidence et les renseignements d'ordre militaire que cette Ambassade avait toujours fait parvenir à Paris[2]. Il est inutile de dire que si j'avais été informé d'un changement de l'attitude américaine, j'en aurais immédiatement prévenu le Département.

Quand le général Billotte est venu me voir au début de juillet, il m'a paru qu'il était d'accord avec moi sur les conceptions de l'état-major américain.

Ce qu'il y a de nouveau à ma connaissance depuis lors est que, devant notre insistance, le gouvernement américain fait certainement étudier les possibilités d'aide au réarmement de l'Europe. En principe, l'état-major y a toujours été favorable, ainsi que je l'ai plusieurs fois signalé. Mais il a toujours marqué aussi qu'il lui fallait, pour s'engager dans cette voie, obtenir l'autorisation du Congrès et un supplément fort important de budget. Il n'a pas envisagé de sacrifier une partie du réarmement des États-Unis pour équiper les autres forces de l'Occident et, ne pouvant obtenir les ressources supplémentaires pour l'année fiscale en cours, il s'est concentré sur la préparation américaine, considérée et présentée comme la garantie la plus

[1] Voir document n° 95.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, notamment les n°s 247, 273, 288, 300, 308 et 325.

efficace contre une possibilité d'agression et le meilleur moyen d'y faire face, si elle se produisait.

Un des premiers buts des négociations actuellement engagées doit être d'obtenir que des moyens de défense soient mis à la disposition des signataires du Pacte de Bruxelles.

En ce qui concerne l'emploi des armes atomiques, j'ai dit au Département il y a quatre mois (mon télégramme en clair n° 1479)[1] quelles étaient les vues de l'état-major américain à ce moment. Le bruit avait couru alors qu'il était possible de créer avec ces armes nouvelles une zone infranchissable à des armées en marche. Un de mes attachés militaires était venu me dire qu'il tenait cette information d'une source qu'il considérait comme sérieuse. J'ai pu m'assurer que les chefs militaires américains ne considéraient pas que la bombe atomique pût être employée contre des troupes au combat.

Je m'efforcerai, à la première occasion favorable, de vérifier les conceptions du Haut état-major à cet égard. Rien, jusqu'à présent, ne me donne à penser qu'elles se soient modifiées.

Pour ce qui est des forces américaines susceptibles d'être rapidement dirigées sur l'Europe en dehors de l'aviation, la situation n'a, bien entendu, pas changé, la conscription et les autres mesures de préparation n'ayant pas encore commencé à produire leurs effets. Le général Bradley m'avait dit le 3 mai, confirmant un propos encore plus net de M. Lovett quelque temps auparavant, qu'il n'y avait pas, aux États-Unis, de formations importantes prêtes à être envoyées en Europe[2].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

118

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. Metric n° 40. *Londres, 16 août 1948.*

J'adresse d'autre part au Département le texte définitif du mémorandum de la Commission permanente relatif aux conversations de Washington (document n° 92)[4].

La première phrase du paragraphe 5 a été modifiée de manière à ne pas préjuger la décision que prendrait chaque gouvernement. Le document a été envoyé à Washington et une lettre du Président de la Commission

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 247.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n° 308.

[3] Dépêche adressée au Secrétaire général. La mention « Metric » indique une série particulièrement secrète, à exemplaire unique, réservée aux questions du Pacte de Bruxelles.

[4] Document non reproduit.

permanente a été adressée à chacun des représentants diplomatiques des Cinq pour préciser que le mémorandum dont il s'agit représente pour eux un élément d'information mais qu'il appartient à leurs gouvernements respectifs de leur adresser individuellement des instructions.

Ainsi que Votre Excellence pourra le constater à la lecture du compte rendu de la 23e séance de la Commission permanente (document Metric nº 97)[1], j'ai particulièrement insisté sur la nécessité de faire comprendre aux Américains l'importance qui s'attache aux dispositions à prendre immédiatement par eux en vue de venir en aide aux pays de l'Europe occidentale.

Cette préoccupation a été, en principe, approuvée par mes collègues, en particulier par l'ambassadeur de Belgique qui a, de plus, souligné la volonté de son gouvernement de ne pas se laisser entraîner à assumer des obligations automatiques d'une portée trop générale.

Il est évident que le gouvernement britannique, pour sa part, souhaite lier les États-Unis « à tout prix », et qu'il se contenterait, faute de mieux, d'un engagement très vague de la part du gouvernement de Washington. Il a néanmoins conscience de l'importance essentielle du problème immédiat, et nos thèses à cet égard reçoivent, d'une manière générale, l'appui des délégués britanniques, notamment au Comité militaire.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

119

M. Marchal, Ambassadeur de France à Karachi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. nº 400. *Karachi, 16 août 1948.*

Le plus grand État musulman du monde est entré avant-hier dans la deuxième année de son existence. C'est en effet le 14 août 1947 que Lord Mountbatten, dernier Vice-Roi des Indes, a transféré ses pouvoirs à M. Mohammed Ali Jinnah, premier gouverneur général du Pakistan.

Ainsi a prévalu, parmi les solutions possibles de la crise ouverte aux Indes par la démission britannique, celle que l'on tenait ordinairement pour la moins souhaitable, la moins probable, la moins viable. Douze mois ont passé, ce qui est bien peu pour en juger les mérites comme les chances de durée. Ce que l'on voit, c'est un État en train de s'édifier, dans des conditions qui paraissent un défi à l'histoire, à la géographie, aux lois de l'équilibre économique et social. Quel sera son avenir ? Toutes les hypothèses

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée aux directions générales politique et économique, aux directions d'Amérique et d'Europe, au cabinet du Ministre, au Secrétariat général, et aux ambassades et postes à Washington, Rome, Rio de Janeiro, Buenos Aires, Rangoon, Batavia, Singapour, Bangkok, Nankin, Manille, Téhéran, Colombo et Ankara.

demeurent plausibles, ou toutes du moins peuvent s'étayer d'arguments valables, pourvu que dans les données du problème on prenne soin d'inclure un facteur souvent négligé : la volonté des hommes et leur capacité à construire leur destin collectif.

Le Pakistan, qui n'était hier qu'une idée, est aujourd'hui encore un paradoxe.

C'est un État, mais ce n'est pas un pays. Pas d'unité géographique. Les deux territoires qui le composent sont séparés par une distance de plus de mille kilomètres et pour les relier par mer il faut faire le tour complet de la péninsule. Situation unique dans le monde contemporain. Et si l'histoire en offre des exemples, ils furent tous éphémères. Le tracé des frontières ne correspond lui-même à aucune division naturelle. Des provinces ont été coupées en deux au hasard des compromis, rectifiés ça et là par la violence. Entre les deux Punjabs, entre les deux Bengales, il n'y a même pas « la plaisante justice d'une rivière-borne ».

C'est un État, mais ce n'est pas un peuple. Pas d'unité ethnique. Tous les types humains de la péninsule, toutes les postérités des envahisseurs successifs de l'Inde y sont représentés. Pas d'unité linguistique. L'idiome usuel varie d'une région à l'autre. Dans cette Babel, où l'on entend suivant les lieux le bengali, le pundjabi, le sindhi, le baloutchi, le pouchtou et bien d'autres dialectes, l'anglais demeure le seul moyen de se faire comprendre à peu près partout, en attendant qu'un ourdou, révisé, évolué, unifié, création volontaire et consciente de la politique, réussisse à prendre sa place.

Même pas, quoi qu'en dise, d'unité confessionnelle. Le problème n'a été résolu qu'en partie, même si l'on fait abstraction des différences de sectes et de rites entre fidèles de l'Islam. Il subsiste, en effet, 17 millions de non musulmans, Hindous pour la plupart, au Pakistan et 40 millions de musulmans continuent à vivre dans l'Union indienne.

Pas davantage d'unité dans le développement humain ou dans la structure sociale. Les tribus de la montagne, les fellahs de la plaine, le petit peuple des villes, l'intelligentsia nouvelle forment autant de couches qui se situent à des âges différents de l'humanité. Leurs civilisations respectives vont des temps bibliques à l'époque industrielle en passant par la féodalité. L'élite formée aux disciplines occidentales n'est qu'une mince pellicule à la surface mal figée de ce conglomérat.

Si, du moins, l'équilibre économique paraît possible, c'est à un niveau très bas. Un certain surplus de produits alimentaires, mais il est dû à la sous-consommation plutôt qu'à la fertilité du sol. Quelques matières premières exportables : jute et coton. Un sous-sol à prospecter, sans grandes promesses de succès. Des ressources d'énergie hydro-électrique à équiper. Des industries embryonnaires. Un réseau de communications à peine ébauché. Une monnaie gagée sur les promesses de Londres. En bref, à peu près tout ce qu'il faut pour subsister pauvrement, mais rien de ce qui permettrait d'entraîner les foules crédules en faisant luire à leurs yeux le mirage des prospérités futures.

Ainsi le Pakistan ne se fonde ni sur la géographie, ni sur la race, ni sur la langue, ni sur l'intérêt économique, ni d'une manière générale sur ce qui caractérise un État dans les temps modernes, mais sur l'idée de communauté, sur la conscience que les masses musulmanes de l'Inde ont prise peu à peu de former un corps distinct au sein d'un monde hétérogène et hostile, sur la conviction qu'il n'est pas pour elles de survie possible en dehors de l'indépendance politique.

Qu'est-ce qu'une nation, si ce n'est la volonté de vivre ensemble, de construire ensemble un État, de préserver ensemble le patrimoine de l'avenir ? Telle est la conception que Renan opposait naguère à l'impérialisme bismarckien. Telle est aussi, à bien voir les choses, la raison d'être et de durer du Pakistan.

De l'idée de communauté religieuse à celle de société politique, l'évolution a été lente. Que de chemin parcouru depuis la création de la Ligue musulmane en 1906, sous le patronage de l'Aga Khan, avec ses objectifs modestes de recours à la protection britannique pour la défense d'une minorité. Trois facteurs principaux me paraissent avoir influencé le cours des événements. Ils l'ont accéléré en tout cas dans sa phase décisive.

Tout d'abord, le sentiment de la solidarité islamique, assoupi pendant des siècles, s'est brusquement réveillé il y a plus d'une génération d'une extrémité à l'autre du monde musulman. C'est lui qui a déchaîné aux Indes, pendant la première guerre mondiale, les violences de l'agitation khalifatiste. C'est lui qui a suscité de Fez à Damas les nationalismes arabes. L'Islam n'est pas seulement une foi. C'est aussi, c'est peut-être même davantage un type de société. Le spectacle du monde moderne, de ses crises économiques, de ses désordres sociaux, de ses conflits sanglants détourne de plus en plus les croyants de nos idéologies, toutes matérialistes à leurs yeux, qu'elles se nomment démocratie ou communisme, et les porte à rechercher des formes d'organisation politique qui, pour être adaptées aux besoins présents, n'en soient pas moins inspirées des préceptes du Livre. Ces aspirations peuvent paraître chimériques, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elles constituent une des tendances les plus vigoureuses de notre temps.

En second lieu, le développement du nationalisme aux Indes, la retraite progressive de l'autorité britannique – que l'on détestait sans doute, mais qu'on savait capable d'arbitrage – l'annonce fréquemment répétée de l'avènement prochain de l'indépendance, l'échec des nombreuses tentatives d'organisation qui ont précédé celle-ci ont fait redouter aux Musulmans de l'Inde l'instauration d'un régime qui consacrerait la prédominance de la majorité hindoue. La présence et l'action d'un fédérateur étranger pouvaient seules permettre aux deux grandes communautés de la péninsule de vivre au sein d'un même État. Dès que cette action s'est affaiblie, dès que cette présence est apparue provisoire, les forces divergentes ont joué. À l'égard de l'Hindou, le Musulman est animé de sentiments complexes et contradictoires. Il se dit volontiers supérieur, parce qu'il détient la vérité révélée, parce qu'il méprise certaines formes grossières de superstition, parce qu'il descend ou croit descendre des conquérants mogols. Mais il se

sent aussi inférieur parce qu'il est moins riche, moins instruit, moins évolué, moins propre aux fonctions dirigeantes de la société moderne. La perspective de voir la domination hindoue succéder à la tutelle anglaise a inspiré aux masses musulmanes un sentiment croissant d'insécurité, dont les massacres de l'année dernière ont été à la fois la révélation et la justification. C'est pour s'affranchir de la peur, c'est pour s'assurer cette « *freedom from fear* » dont le président Roosevelt a si bien marqué le caractère essentiel qu'à l'heure du péril, elles se sont ralliées à l'idée du Pakistan. Rien n'est plus significatif à cet égard que les votes émis en 1946 dans les régions de l'Inde qui ne pouvaient en aucune façon espérer leur intégration dans le nouvel État musulman. Il est clair que celui-ci leur apparaissait comme l'intercesseur dont la proximité garantirait leurs droits.

En troisième lieu, le facteur décisif a été incontestablement l'action résolue et persévérante d'un homme d'État, doué comme il en est peu pour la séduction des foules et la conduite des affaires publiques. Le Pakistan n'aurait jamais sans doute été qu'une idée si cette idée ne s'était incarnée en la personne de Mohammed Ali Jinnah. Ce visionnaire puissant, qui se double d'un réaliste sans illusion, et peut-être aussi sans scrupule, a su attendre le moment propice pour lancer la formule qui rassemblerait autour de lui les membres de sa communauté en vue de l'assaut final. Longtemps, il ne fut question dans ses discours que de garanties à donner à une minorité : électorats séparés, sièges réservés, représentation au gouvernement. En janvier 1940, il écrivait encore : « partage du pouvoir ne veut pas dire séparation ». Mais deux mois plus tard, à Lahore, la convention de la Ligue musulmane, écartant toutes les solutions de compromis, revendiquait la création d'un État distinct pour les musulmans. Et depuis lors, pendant sept ans, toutes les propositions britanniques comme à toutes les ouvertures des dirigeants hindous, M. Jinnah s'est contenté de répondre, inflexiblement, comme il le proclamait à Karachi en 1943 : « *Nothing short of Pakistan will be acceptable to us* ». Il est vrai que, pour aboutir, il a fallu, à la dernière heure, se résigner à des concessions sur le plan territorial, abandonner la moitié du Bengale et Calcutta, sacrifier la moitié du Punjab, laisser dans le vague le sort du Cachemire, mais le principe de la pleine souveraineté et de l'indépendance totale a été maintenu jusqu'au bout avec une intransigeance farouche. Ainsi M. Jinnah est parvenu à ses fins. Il a conquis pour son peuple la terre promise et, plus fortuné que Moïse, il est le premier à y régner.

Les débuts du Pakistan ont été pénibles, et la phase des difficultés initiales n'est même pas encore révolue aujourd'hui, tant s'en faut. Alors qu'à New Delhi et dans tous les chefs-lieux de provinces de l'Union indienne, le nouveau régime n'avait qu'à s'installer dans les meubles confortables de son prédécesseur pour tenir en main les leviers de commande, il fallait à Karachi créer de toutes pièces le gouvernement et l'administration du nouveau dominion. Les ministres, les députés, les hauts fonctionnaires avaient quitté précipitamment les grandes villes de l'Inde, où ils résidaient presque tous avant le partage, abandonnant leurs biens, laissant leurs familles exposées au massacre. Pas de bureaux pour les accueillir. Pas d'archives pour

guider leurs premiers actes. Pas de liaison avec les autorités de l'intérieur, aux prises elles-mêmes avec des situations tragiques, notamment à Lahore, que le pillage, le meurtre et l'incendie avaient dévastée. La majorité hindoue de la nouvelle capitale, résolue à l'exode, désertait le port, les comptoirs, les banques, les services publics. Les réfugiés, sans logis, sans ressources, sans emploi, et presque toujours sans compétence, commençaient à affluer. Tout était désorganisé. Tout menaçait de rester longtemps frappé de paralysie.

De cette grave crise de naissance, il subsiste encore aujourd'hui bien des traces et bien des séquelles. Mais l'on ne saurait nier que l'ordre soit établi là où sévissait le chaos. Un ordre que l'on peut juger imparfait et précaire, mais un ordre quand même. La vie a repris. Les services essentiels sont assurés. Les administrations fonctionnent. L'autorité s'exerce.

Après un an d'existence, le Pakistan peut inscrire à son actif un budget en équilibre, une trésorerie aisément alimentée par l'emprunt, un excédent d'exportations, un ravitaillement facile. Sa monnaie nationale a été créée. Ses accords financiers avec la Grande-Bretagne lui assurent de larges moyens de change. Ses accords économiques avec l'Inde, malgré la tension des rapports politiques, lui permettent de troquer ses céréales et ses matières premières contre une grande partie des combustibles et des produits fabriqués qui lui font défaut. Des plans, peut-être ambitieux, certainement à échéance lointaine, sont tracés pour la mise en valeur de ses richesses naturelles et l'équipement de ses industries.

Un tel bilan n'est pas méprisable, surtout lorsqu'on se reporte au point de départ. Les cadres gouvernementaux et administratifs du nouveau dominion portent toujours la marque de l'improvisation et de l'inexpérience. Ils n'en ont pas moins obtenu des résultats qui comptent, même si, pour une part, ces résultats sont dus aux conseillers et techniciens britanniques demeurés en fonction, sur le devant de la scène ou dans la coulisse.

Il a fallu, entre-temps, accueillir, héberger, nourrir, employer six millions et demi de réfugiés comme remplacer, dans la production et dans le commerce, les quatre millions et demi d'Hindous qui ont quitté le pays. Ce mouvement humain – le plus vaste sans doute et le plus tumultueux qu'ait connu l'histoire – se solde ainsi pour le Pakistan par un excédent de population d'environ deux millions d'hommes, qui, jusqu'à ce que leur recasement soit achevé, sont à peu près autant de bouches inutiles. La résignation traditionnelle en terre d'Islam explique pour beaucoup que ces foules déracinées aient supporté et supportent encore leur indescriptible misère sans se révolter. Les mesures, même insuffisantes, prises en leur faveur par le gouvernement et la confiance que celui-ci leur inspire y sont aussi pour quelque chose, c'est évident.

L'affirmation de l'autorité du gouvernement central sur les administrations subordonnées et sur les mouvements politiques ne s'est pas faite sans heurts ni incidents. Le statut instauré par l'*India Act* de 1935 donnait aux gouvernements provinciaux des pouvoirs étendus et de larges moyens d'action. Sous la domination étrangère, l'habitude avait été prise de regimber

contre la tutelle fédérale. L'instinct en a survécu au changement de régime. En plus d'une occasion, le gouvernement de M. Jinnah a dû réprimer, d'une main ferme, des tendances particularistes, voire même des menées séparatistes, que l'on qualifie ici de « *disruptives* ». Il a fallu des mois d'efforts pour surmonter les résistances du Sind à l'établissement de la capitale fédérale à Karachi. La vie politique du Punjab occidental est constamment traversée par des crises. À l'Est, bien des gens ne se cachent pas de souhaiter la réunion des deux Bengales. Dans les régions de montagne (frontière du Nord-Ouest et Béloutchistan), l'ordre n'a été maintenu et ne se maintient encore que par des opérations de police, parfois un peu rudes. Malgré ses prétentions d'allure totalitaire, l'unité de la Ligue musulmane, soutien du gouvernement, est plus apparente que réelle. En fait, elle a épuisé son programme, qui était de se séparer de l'Inde. Dans cette bataille de mots où chacun se réclame du Coran, que ce soit pour prôner un « socialisme islamique » ou pour réclamer l'application intégrale du Shariat, il est encore bien malaisé de discerner les tendances, les rivalités, les ambitions, mais c'est assez pour faire comprendre pourquoi l'Assemblée constituante est si peu pressée de constituer.

En fait, jusqu'à ce jour, quel que soit le respect que l'on affiche extérieurement pour les formes juridiques, il n'est dans l'État qu'une seule loi : la volonté du Quaid-i-Azam. Tout s'incline devant elle, et cette unanimité dans l'obéissance est trop complète pour n'être pas sincèrement consentie par l'immense majorité de la population. Les débats s'élèvent et parfois s'enveniment aussi longtemps que M. Jinnah garde le silence. Chacun acquiesce dès qu'il a parlé. Le prestige d'un homme, l'admiration qu'on lui porte, la reconnaissance qu'on lui voue sont ainsi l'unique ressort du gouvernement.

Or, cet homme est âgé de 72 ans. Sa santé est atteinte. Gravement ? Nul ne le sait au juste. Il n'est pas de secrets d'État plus jalousement gardés. Mais voilà trois mois bientôt, sauf une brève visite à Karachi au début de juillet, qu'il s'est retiré dans une petite station de montagne où seuls ses confidents peuvent l'approcher. Rien n'autorise à croire qu'il ait abandonné à qui que ce soit ou en quoi que ce soit la conduite des affaires. Les décisions prises au jour le jour témoignent d'une continuité de vues et d'une fermeté de vouloir qui ne peuvent être que les siennes. Cette âme vaillante demeure « maîtresse du corps qu'elle anime ». La question qui se pose est de savoir combien de temps elle l'animera encore.

De la réponse qui sera donnée à cette question, dépend, me semble-t-il, tout l'avenir de ce pays. Le Pakistan, comme toutes les constructions politiques dont le mérite principal revient à un seul homme, est à la fois robuste et sûr dans l'immédiat, fragile et incertain dans l'avenir. Si M. Jinnah venait à disparaître avant d'avoir créé des institutions et désigné un successeur de haute capacité et de grand prestige pour les prendre en charge, la durée de son œuvre deviendrait fort aléatoire. Les difficultés intérieures qu'il a été possible de surmonter non sans peine au cours de cette première année d'indépendance ne tarderaient pas à s'aggraver, d'autant plus que,

selon toute vraisemblance, elles se conjugueraient avec une crise extérieure qui n'a été éludée jusqu'à présent que par des prodiges d'adresse.

Pour n'en prendre que l'exemple le plus significatif, il est prodigieux, en effet, que l'Inde et le Pakistan aient pu engager leurs troupes régulières les unes contre les autres au Cachemire, sans que ces hostilités locales aient dégénéré en conflit ouvert. Il a fallu, pour cela, de part et d'autre, malgré la violence de certains propos, une ferme volonté d'éviter le pire. On pourrait en dire autant de l'affaire de Hyderabad qui, du côté du Pakistan, se caractérise par une opposition sournoise mais résolue aux desseins de l'Inde.

Nul ne saurait affirmer comment évolueront ces deux querelles. Les chances de solutions pacifiques ne sont pas exclues. Les risques de généralisation du conflit subsistent. Mais, ce qui me paraît certain, c'est que la disparition prématurée de M. Jinnah aurait pour conséquence de situer sur un plan très dangereux le débat ouvert entre l'Inde et le Pakistan.

L'Inde, qui se veut non confessionnelle, ne s'est pas résignée à la perte de ses provinces musulmanes. Elle persiste à y voir une rupture de son unité naturelle. Elle admet malaisément que l'État voisin se soit fondé sur le principe communautaire qu'elle réprouve.

Tout cela ne s'exprime encore aujourd'hui que dans des discours, tantôt menaçants, tantôt apitoyés, voire sur le ton de la conciliation, comme dans le message d'anniversaire du nouveau gouverneur général de l'Union indienne, qui souhaite une bonne entente et une franche coopération « entre les deux parties de l'Inde ».

Tant que M. Jinnah est en vie, si l'existence du Pakistan était menacée, la nation tout entière se lèverait à son appel pour défendre sa liberté. Si le Quaid-i-Azam venait à mourir avant d'avoir consolidé son œuvre, il est à prévoir que celle-ci serait ébranlée par des dissensions intestines, par des querelles d'intrigants, par des rivalités d'égoïsmes provinciaux. On imagine mal que les dirigeants de l'Inde aient la force morale de résister aux tentations qui s'offriraient à eux dans cette hypothèse, ni la clairvoyance de reconnaître ce qu'ils ont tant de peine à comprendre aujourd'hui, c'est-à-dire : l'existence de la communauté musulmane en tant que nation.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 27bis)

120

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N.[1] *Paris, 17 août 1948.*

Le Conseil de l'Organisation de Coopération économique européenne s'est réuni au cours des derniers jours afin de tenter de fixer la répartition de l'aide américaine. Il s'agissait essentiellement de prendre une décision sur les recommandations faites par le groupe des quatre experts sur la division de l'aide.

Il n'a pas été possible d'arriver, pour le moment, à une entente unanime.

D'une part, la plupart des délégations, y compris la délégation française, ont souligné qu'il était impossible de se prononcer d'une façon définitive sur les chiffres d'allocations prévus avant de savoir les conséquences du plan accepté en principe sur les paiements intra-européens. Il a donc été convenu que dans un délai de dix jours, les négociations bilatérales nécessaires pour fixer la part des monnaies européennes qui seront données par chaque pays créditeur pour assurer le fonctionnement du système, devront être terminées.

D'autre part, deux délégations, celles de la Grèce et de la Turquie, ont déclaré avec beaucoup de violence que le complément qui résulterait du plan de paiements intra-européens ne sera pas suffisant et qu'elles insistaient pour une augmentation de leur part en dollars. La bizone, de son côté, a fait les plus expresses réserves sur l'allocation qui lui a été faite par le groupe des quatre. Nous risquons donc, le 27 août, au moment où nous connaîtrons les résultats des négociations entreprises en ce qui concerne les paiements européens, de nous trouver devant une impossibilité de réaliser un accord au sein du Conseil.

Cet échec sur la première question pratique posée à l'Administration aurait les plus sérieuses conséquences. Il révélerait aux yeux du monde, et notamment aux États-Unis, la mésentente européenne dès qu'il s'agit de sortir des généralités pour régler des problèmes concrets.

M. Bruce, que j'ai informé ce matin, n'a pas caché son appréhension à cet égard. Il doit en parler à M. Harriman aujourd'hui même. Sans doute la France et la Grande-Bretagne devront-elles intervenir notamment à Athènes et à Ankara, au cours des dix prochains jours, de façon à éviter une pareille rupture. Je pense que nous pourrons compter également sur l'aide des États-Unis pour ramener à la raison les plus récalcitrants de nos partenaires et agir aussi sur le général Clay dont dépend l'attitude de la bizone.

[1] Notes manuscrites : « *Copie pour M. Wormser. Faire circuler* ».

Ce défaut d'accord qui a pris souvent une forme extrêmement violente, n'est évidemment pas, pour le moment, connu du public[1]. Nous avons simplement indiqué que la répartition de l'aide américaine nécessitait au préalable la solution du problème des paiements intra-européens et que l'Organisation allait, dans les jours qui viennent, se consacrer à cette tâche. Il est évident que le temps presse : les différents programmes nationaux doivent être envoyés à l'Administration avant le 1er septembre, de telle sorte que celle-ci puisse adresser le 15 septembre un programme d'ensemble pour l'année 1948-1949 à M. Hoffman. Si donc l'accord ne se réalise pas le 27 août, il est à craindre que les pays européens n'aient d'autre solution que de s'en remettre à l'Administration américaine du soin de répartir l'aide.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'effet politique d'une semblable abdication.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

121

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE HAUTECLOQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES[2].

T. nos 970-972. *Paris, 19 août 1948, 23 h.*

Priorité absolue.

À la suite du Congrès qui s'est tenu à La Haye en mai dernier[3], le Comité international des mouvements pour l'unité européenne a fait parvenir aux gouvernements des pays intéressés un mémorandum en date du 18 août préconisant la création d'une assemblée représentative des pays qui ont donné leur adhésion à la convention pour la coopération économique européenne, assemblée qui aurait un rôle de délibération et de conseil. Je vous en fais parvenir le texte par télégramme séparé en clair[4].

Au cours de sa réunion d'hier, le gouvernement a décidé de faire siennes les suggestions du Comité et, par conséquent, de proposer dès maintenant aux gouvernements signataires du pacte de Bruxelles, conformément aux

[1] Un télégramme du 18 août revenait sur cette situation en soulignant que le groupe des quatre experts avait été amené à demander de sensibles réductions des programmes d'importation en provenance de la zone dollar présentés par les seize membres et que cela n'avait pas été accepté par la Grèce, la Turquie et la Bizone. Comme les objections n'avaient pu être surmontées, il était donc prévu une réunion du Conseil le 27 août pour examiner le projet du plan de partage de l'aide américaine et le plan des paiements intra-européens (télégramme du 18 août de Paris à divers postes, non reproduit).

[2] Télégramme communiqué à La Haye (nos 809-811), Londres (nos 3267-3269), Luxembourg (nos 476-478) et Washington (nos 4008-4010).

[3] Voir *DDF*, 1948-I, nos 326 et 338.

[4] Document non reproduit. Voir note no 3 du document no 52.

points 4 et suivants du mémorandum, la convocation d'une conférence préparatoire.

Répondant à une question qui lui était posée au Sénat, le 29 juillet dernier, M. Spaak a déclaré que, dès que le comité aurait mis son projet au point et le lui aurait communiqué, il s'engageait à aider à sa réalisation en le soumettant aux autres gouvernements et en intervenant éventuellement en sa faveur par la voie diplomatique. Dans ces conditions, le gouvernement français souhaite obtenir le concours du gouvernement belge en vue d'une démarche conjointe à Londres, La Haye et Luxembourg, aux fins ci-dessus exposées. Il lui serait particulièrement agréable que la Belgique s'associât dès maintenant à la France dans cette entreprise, dont le principe avait fait l'objet d'une déclaration de mon prédécesseur au cours de la réunion des cinq ministres des Affaires étrangères du 20 juillet dernier.

J'appelle toute votre attention sur le caractère d'urgence que le gouvernement français attache à cette affaire. Le Parlement va se séparer à la fin de ce mois ou au plus tard au début de septembre. Il ne se réunira vraisemblablement pas avant la mi-novembre. Le gouvernement français a le plus vif désir de le saisir de la question avant la fin de la présente session. Le délai est donc très court, et je vous serais obligé de me faire connaître d'extrême urgence la réaction du gouvernement belge à la proposition de démarche à deux que vous lui soumettrez[1].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

122

M. Jacques-Camille Paris, Directeur d'Europe au Ministère des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

L. *Paris, 19 août 1948.*

Je ne sais par quel excès de zèle on a pu donner à entendre à Guiringaud que nous nous étonnions de ne pas recevoir de vous, régulièrement, le texte des instructions que M. Bevin envoie à Moscou. Il y a, d'ailleurs, dans cette question des communications, un fait qui domine tout : c'est l'insuffisance du service du Chiffre du Département et le manque de rapidité de nos transmissions. Tout ceci est à réformer et les postes ne sont responsables de rien à cet égard. J'en ai encore parlé ce matin avec Chauvel et j'espère que

[1] Une note de la sous-direction d'Europe du Nord revenait fin août sur les objections qu'avait apporté le Premier ministre belge Spaak à l'initiative française, du fait de la dispersion de trop nombreux parlements qui risquait de provoquer l'ajournement du projet. La note soulignait qu'il existait des tentatives de diversion plus dangereuses encore menées par les délégués travaillistes anglais au prochain congrès d'Interlaken début septembre, car elles laisseraient à des organisations privées le soin de promouvoir l'idée d'une assemblée européenne, ce qui risquerait de la retarder davantage (note du 30 août 1948 de la sous-direction d'Europe du Nord, non reproduite).

nous pourrons bientôt mettre sur pied une organisation améliorée. Étant donné la lenteur actuelle du système et la rapidité concomitante de celui de nos amis, il est impossible que les réactions du Département ne prennent pas immédiatement la forme d'instructions. Au surplus, jusqu'à présent, il n'a pas été constaté de divergences substantielles entre les points de vue des trois gouvernements depuis le début des conversations de Moscou. Seule la question du recours à l'ONU préconisé par le Département d'État nous rend perplexes et vous allez recevoir un télégramme à ce sujet.

Nous sommes disposés à retarder l'application des accords de Londres, si cela est absolument nécessaire pour obtenir l'assentiment des Russes sur l'ensemble, mais, selon une formule vague, ne comportant aucune date et, de préférence, en reprenant purement et simplement la formule dont s'était servi le général Bedell Smith dans la conversation avec Staline. Quant aux remarques du général Koenig, il ne faut pas y attacher une importance excessive : finalement, malgré ses déclarations destinées à la galerie, il n'a rien empêché du tout. Sa dernière trouvaille est la suivante : vous savez que nous avons insisté auprès du gouvernement américain afin d'obtenir son assentiment à la formule de la ratification de la loi constitutionnelle allemande par les parlements des États : Washington a acquiescé et Clay a dit à Koenig que nous ferions part de notre sentiment aux Allemands, le moment venu ; là-dessus, Koenig a dit à un de ses collaborateurs que si Clay se déclarait alors partisan de cette procédure de ratification, il rétorquerait qu'elle n'est pas conforme aux accords de Londres : tout cela n'est pas sérieux et il ne faut pas nous en alarmer. Ceci dit, on est ici parfaitement disposé à poursuivre l'organisation de l'Allemagne occidentale, même si, pour des raisons de tactique, il s'avérait nécessaire de ralentir quelque peu le mouvement.

Notre Ambassade à Washington ne nous a pas envoyé de télégrammes sur les conversations de Moscou. C'est l'Ambassade des États-Unis qui nous renseigne en nous donnant connaissance des communications adressées à la fois à Moscou et à Londres.

Ci-joint une copie de lettre qui vous intéressera[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 101)

[1] Document non reproduit.

123

M. PARODI, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1902-1906. *New York, 20 août 1948, 19 h. 01*
Très urgent. (*Reçu* : le 21, 7 h.)

Le Conseil a terminé le 19 août l'examen de la plainte yougoslave contre l'administration américaine de la zone occidentale de Trieste.

Le représentant de la Yougoslavie a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'interprétation du traité mais que la question était la situation politique issue par la volonté anglo-américaine de ne pas exécuter le traité de paix.

J'ai noté que le représentant yougoslave avait au début présenté un texte concret de caractère juridique qui mettait en cause certains actes du gouvernement militaire allié, les analysait à la lumière du traité de paix et en prononçait l'illégalité. Les délégués britannique et américain ayant réfuté point par point ces accusations, la Yougoslavie déclarait maintenant que la question n'était pas juridique mais politique. Ceci prouvait que la plainte n'était pas fondée, et le Conseil devait repousser la résolution suggérée par la Yougoslavie et reprise par l'Ukraine. Sur la question générale de Trieste, j'ai rappelé que notre position avait été définie par le note du 20 mars et le discours de M. Bidault à Turin[1].

Les représentants chinois et syrien ont indiqué que la question de l'interprétation des traités était de la compétence de la Cour de Justice.

Le délégué de l'Ukraine a alors introduit une résolution aux termes de laquelle le Conseil de sécurité estimerait « qu'il importe de résoudre sans délai la question de la nomination du gouverneur de Trieste ».

Un débat de procédure s'est engagé pour savoir si cette résolution pouvait être introduite à l'occasion d'un débat qui avait porté sur la question de savoir si le gouvernement allié avait violé le traité de paix avec l'Italie.

Devant l'impossibilité d'obtenir une majorité pour écarter un vote sur cette résolution, plusieurs de mes collègues et moi-même, avons fait toutes réserves sur cette procédure et indiqué que nous ne saurions l'accepter comme un précédent.

La résolution yougoslave a obtenu deux voix, le reste du Conseil s'abstenant. La résolution ukrainienne a obtenu quatre voix (dont celles de la Chine et de la Syrie). Le Royaume-Uni n'a pas pris part au vote et les autres délégués se sont abstenus.

À l'issue du vote M. (...)[2] a déclaré que le vote révélait la volonté de la majorité du Conseil de faire respecter le traité de paix, traité qui donnait

[1] Voir *DDF*, 1948-I, nos 219, 223 et 298.

[2] Lacune de déchiffrement.

aux États-Unis et au Royaume-Uni le droit d'entretenir 5 000 hommes de troupe, chacun jusqu'à la désignation du gouverneur.

L'ensemble du débat a été marqué par la violence des arguments employés du côté soviétique, les représentants de l'URSS, de l'Ukraine et de la Yougoslavie s'étant désintéressés des raisons qui leur étaient opposées, pour se livrer à des interventions de pure propagande qui donnent un avant-goût de ce que sera vraisemblablement l'attitude soviétique au cours de la prochaine Assemblée.

Il n'est pas d'ailleurs douteux que la proposition ukrainienne a placé les représentants des trois puissances signataires de la note du 20 mars en situation délicate à notre conseil.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 59)

124

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1536. *Bruxelles, 20 août 1948.*

La question de l'union douanière entre la France et le Benelux revient périodiquement en discussion dans les journaux ou les revues économiques belges qui s'étonnent souvent de ne pas la voir progresser d'un seul pas.

Sur les recommandations que m'avaient données personnellement M. Chauvel ainsi que la Direction générale des Affaires économiques du Département, j'avais trouvé l'occasion, lors du déjeuner qu'offrait en mon honneur la Chambre de Commerce de Bruxelles, de faire un bref exposé de cette question afin d'en montrer les avantages et les possibilités de réalisation. Vous voudrez bien trouver ci-joint le texte de cette allocution, qui avait d'ailleurs été rédigée à l'aide de la documentation que m'avait fournie le Département et qui a reçue une très large diffusion dans toute la presse belge.

Dans l'article ci-joint que publie aujourd'hui *Le Peuple* dans sa chronique économique[2], le rédacteur, qui dissimule sa compétence certaine derrière une signature anonyme, remet la question sur le tapis en l'accompagnant d'un certain nombre de commentaires intéressants tant par eux-mêmes que du fait du caractère officieux du journal socialiste de Bruxelles, traducteur habituel de la pensée de M. Spaak.

Le journal nous reproche de rester indifférents à un rapprochement douanier avec Benelux et met en regard de cette négligence tous les efforts que nous faisons pour conclure une union douanière avec l'Italie ainsi que

[1] Dépêche communiquée à la direction d'Europe.

[2] Document non reproduit.

pour le recrutement de main-d'œuvre en Allemagne ; il met également en avant avec des arguments qui ne sont d'ailleurs ni convaincants ni toujours exacts le problème de l'installation en France de fermiers belges. Mais les deux passages principaux qui sont à retenir de cet article sont d'abord celui où le rédacteur reconnaît que « l'Angleterre reste trop attachée au *Commonwealth* et est trop exclusivement préoccupée de son propre redressement pour entrer de plain pied et sans réserve dans une union avec des pays européens » – « Dès lors, écrit très justement le rédacteur de l'article, faut-il sacrifier des possibilités immédiates à des éventualités lointaines ? Cela paraît peu sage ».

Ensuite, pour la première fois à ma connaissance dans un journal belge, l'article du *Peuple* fait allusion, en termes précis, aux possibilités de ravitaillement de la Belgique en blé français ou nord-africain. Les Belges feraient bien de ne pas oublier, écrit le rédacteur, « que le potentiel agricole de la France et de l'Afrique du Nord est en mesure de nous affranchir de l'obsession du pain quotidien et de ce qu'ils veulent dessus ». Je crois devoir souligner particulièrement cette remarque, car j'ai toujours été persuadé, pour ma part, que si la France poursuivait une politique d'encouragement à la production du blé, comme cela paraît être le cas ces tous derniers jours, nous aurions un marché d'exportation tout trouvé et par suite des facilités d'acquisition de devises en Belgique et sans doute aussi aux Pays-Bas, le blé français ou nord-africain devant revenir beaucoup moins cher dans ces deux pays que le blé américain ou canadien. L'exemple du contrat du blé passé par la Grande-Bretagne avec le Canada ne serait-il pas un exemple que nous pourrions suivre ? L'article du *Peuple*, dont le Département ne mésestimera certainement pas l'importance aussi critique soit-il pour nous sur certains points, termine cependant par une note fort optimiste sur l'avenir de notre pays et ses facultés de récupération rapide après les dures épreuves de deux guerres.

Il est certain – ou tout au moins j'ai lieu de le croire – que nos préoccupations économiques sont à l'heure actuelle surtout orientées vers les problèmes internationaux que pose l'organisation européenne des Seize. Je pense toutefois que l'on aurait tort de négliger « les appels du pied » qui nous viennent de Belgique et dont l'article du *Peuple* est un nouveau témoignage. Si, comme nos amis belges commencent à le voir eux-mêmes, malgré les sympathies très étroites qui nous unissent à la Grande-Bretagne la position anglaise au sein des Cinq est de nature à freiner les efforts qui pourraient être faits dans le sens de l'union douanière entre la France et le Benelux, n'y aurait-il cependant pas avantage à poursuivre activement les études préliminaires de ce problème de façon à être aussi prêts que possible lorsque la question deviendra mûre et aussi à ne pas donner ici le sentiment que nous nous en désintéressons[1].

(Direction d'Europe, Belgique, volume 48)

[1] La presse belge attirait à ce moment-là l'attention de son lectorat sur la possibilité d'une union économique avec la France qui permettrait d'aller plus loin que la formule Benelux (dépêche n° 253 du 27 août 1948 de Bruxelles, non reproduite).

125

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1729. *Londres, 20 août 1948.*

Le *Foreign Office* estime que les organes de l'opinion démocratique n'ont pas, d'une manière générale, présenté dans leur véritable perspective les événements dont la Yougoslavie vient d'être le théâtre. À la fin du mois de juin, ils ont salué la condamnation de Tito par le *Kominform* comme le signe précurseur d'un prochain effondrement du système échafaudé par les Soviets en Europe centrale et balkanique. Aujourd'hui, après avoir noté l'accord absolu réalisé entre l'URSS et le gouvernement de Belgrade à la conférence danubienne, ils affirment volontiers que la crise yougoslave est en voie de solution. La vérité se trouve à mi-chemin entre ces opinions extrêmes. Sans attribuer trop d'importance immédiate au schisme balkanique, il convient cependant de ne pas sous-estimer la portée considérable qu'il peut avoir sur l'équilibre de l'Europe.

Dans la conjoncture présente – et sous réserve de l'entrée en jeu d'éléments encore imprévisibles – le *Foreign Office* exclut entièrement l'hypothèse d'une intervention militaire des Soviets contre Tito. D'après ses informations il n'existe pas aujourd'hui de signes permettant de conclure que les Russes se préparent à une telle extrémité. Les mouvements de troupe signalés de divers côtés au cours des dernières semaines visent uniquement à assurer les relèves normales de leur armée d'occupation en Autriche. En effet, ils portent sur des effectifs peu considérables qui empruntent les voies habituelles pour ce genre d'opérations. Leur stationnement temporaire à la frontière du Banat constitue tout au plus une mesure de pression destinée à influencer l'opinion yougoslave. Mais on ne s'attend nullement à Whitehall à une intervention de leur part. Une action violente, en effet, ne pourrait aboutir qu'à créer à la Russie les plus graves difficultés. Les montagnards yougoslaves sont de rudes guerriers dont n'ont pu venir à bout ni les Turcs ni les Allemands. Les contraindre à prendre les armes constituerait une lourde maladresse. Des maquis insaisissables se constitueraient bientôt dans les Balkans, et la porte se trouverait ouverte à toutes les interventions étrangères. En d'autres termes, l'action armée aboutirait immanquablement à la création d'un véritable cancer au flanc du système soviétique – donc à un sérieux affaiblissement du bloc oriental de nature à gêner sérieusement la diplomatie du Kremlin.

Mais l'idée même des immenses possibilités qu'un développement du schisme yougoslave pourrait offrir aux Anglo-Saxons, est un fait de nature à confirmer les Russes dans leur décision d'écarter au plus vite du pouvoir Tito et ses amis. Toute idée de rapprochement, toute possibilité de

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington et Rome, fait 30-8-48* ».

compromis, semblent devoir être écartées aujourd'hui. Sans brusquer les choses, mais avec la volonté inflexible d'arriver à leurs fins, les Soviets mettront tout en œuvre pour abattre leur ennemi. En même temps qu'une vaste campagne de propagande orchestrée dans toutes les démocraties populaires, ils ont eu recours d'abord contre lui aux sanctions économiques – directes ou indirectes. Au mois d'avril, en effet, la Russie faisait connaître à Belgrade qu'elle n'était pas disposée à négocier un traité de commerce anticipé. Puis, à la première heure du conflit, l'Albanie a dénoncé les accords la liant à sa voisine. Comme la Roumanie, elle se refuse obstinément à lui envoyer du pétrole. L'URSS a interrompu ses envois de coton, de papier journal et d'amiante ; la Tchécoslovaquie, de camions et de matériel pour l'armée.

Les résultats de ces simples mesures pèsent déjà lourdement sur l'économie yougoslave. Les diplomates de Tito sont aujourd'hui devenus plus conciliants dans leurs négociations commerciales avec la Grande-Bretagne dont ils espèrent obtenir entre autres choses, du pétrole et du matériel sidérurgique.

La mise en œuvre du plan quinquennal yougoslave dépend entièrement des livraisons tchécoslovaques et hongroises. Les dirigeants de Belgrade n'ignorent pas que leur pays ne saurait résister par ses propres moyens à un blocus économique total des démocraties populaires.

D'après les renseignements parvenus à Londres, les maîtres du Kremlin seraient surpris que le régime de Tito ait survécu aux premières représailles qui ont suivi l'excommunication du Maréchal. Mais déjà l'histoire de la fuite et de la mort du général Yovanovitch vient de soulever un coin du voile qui a caché jusqu'ici le jeu des hommes du *Kominform*. Pour la première fois apparaît clairement l'existence d'un complot dans lequel sont impliquées les plus hautes personnalités du régime et de l'armée.

L'avenir nous apprendra si l'on est fondé à conclure – comme le fait déjà l'éditorialiste du *Daily Worker* – que c'est là le début d'un vaste mouvement militaire destiné à entraîner enfin la chute du Maréchal. La réalisation de ce but marquerait un progrès sensible dans l'accomplissement du programme soviétique d'alignement définitif des États satellites.

Comme le coup d'État de Prague, la rébellion de Tito a alerté contre l'URSS de larges fractions de l'opinion mondiale. Cependant si les Soviets réussissent à faire rentrer la Yougoslavie dans l'obédience, leurs objectifs stratégiques auront été atteints, que ceux-ci répondent à des préoccupations surtout défensives ou non.

De la Baltique à l'Adriatique, de Stettin à Trieste, le système soviétique se présenterait comme une forteresse impénétrable, comme un front de combat dont toutes les brèches auraient été colmatées. Il ne resterait plus qu'à chasser de Berlin les puissances occidentales pour que l'Europe de l'Est se présente enfin comme un bloc sans fissure.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 31)

126

M. DE GIRARD DE CHARBONNIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COPENHAGUE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 848. *Copenhague, 20 août 1948.*

De Kiel où il était allé négocier avec le chef du gouvernement militaire britannique (ma dépêche n° 797 du 6 août)[2], M. Gustav Rasmussen n'est pas revenu les mains vides. S'il n'a, en effet, apparemment rien obtenu en ce qui concerne la séparation administrative du Slesvig et du Holstein, ce qui ne doit pas surprendre, et si, sur la question des réfugiés le silence qu'il a observé à son retour marque bien que peu de progrès ont été réalisés, il est en revanche parvenu à une solution satisfaisante en ce qui concerne un autre des problèmes litigieux, celui des droits politiques revendiqués depuis longtemps par l'« Association du Slesvig du sud ». Un communiqué du gouvernement britannique de Kiel a en effet annoncé qu'il avait autorisé la constitution d'une « Ligue électorale du Slesvig du sud » qui bénéficierait du statut de parti politique.

Je n'ai pas à revenir sur l'importance que les milieux danois qui s'intéressent au sort des Slesvigois ont toujours attachés au droit réclamé par ces derniers de former un parti politique reconnu, placé sur le même pied que les autres partis allemands et pouvant notamment, comme ces derniers, présenter, sous sa propre étiquette, des candidats aux élections. Cette revendication présentée au nom de l'Association du Slesvig du sud, avait toujours été, en fait, repoussée par le gouvernement britannique qui avait en dernier lieu fait savoir au gouvernement de Copenhague, par une note du mois de décembre dernier, que pour bénéficier du statut de parti politique l'association devrait d'une part renoncer à faire campagne en vue de la sécession du Slesvig du sud d'avec le Reich, d'autre part rompre les liens qui l'unissaient au Danemark y compris celui qui résultait des envois de vivres qu'elle recevait du royaume. Ces conditions, énoncées au surplus sous une forme extrêmement sèche qui donnait à la note l'allure d'un ultimatum, équivalaient à exiger de l'association qu'elle répudiât en même temps sa raison d'être et ses moyens d'exister. Elles n'avaient donc pas été acceptées et le problème demeurait pendant.

La solution qui vient d'y être donnée est ingénieuse. L'association reste ce qu'elle était jusqu'à présent. Elle pourra poursuivre sa propagande et continuer à bénéficier de l'appui matériel et moral du Danemark. C'est à côté d'elle, bien que vraisemblablement avec les mêmes membres, qu'est créée la nouvelle « Ligue électorale du Sud-Slesvig » qui, elle, se plie aux conditions précédemment posées par les Anglais. C'est ainsi que le programme

[1] Note manuscrite : « *M. Gary, m'en parler. Répondre voir page 5* [cela correspond à l'avant-dernier paragraphe du document]. *Copie Londres, Berlin, fait le 3/9/48* ».

[2] Document non reproduit.

qu'elle a publié dès sa fondation ne fait pas la moindre mention d'un détachement de la province de l'Allemagne et bien moins encore naturellement d'une inclinaison quelconque vers le Danemark. Il se borne à revendiquer la séparation administrative du Slesvig d'avec le Holstein et son érection en un « land » autonome, ce qui ne saurait être considéré comme « anti-national », ainsi qu'un certain nombre de réformes dans les domaines municipal, éducatif et social.

Bien entendu cette façade ne trompera personne, mais elle permet aux Anglais de soutenir qu'ils ont maintenu le point de vue qu'exposait la note de décembre 1947 et que confirmait un mois plus tard M. Bevin dans des déclarations dont j'ai rendu compte dans la dépêche nº 18 du 9 janvier. Elle n'en donne pas moins aux activistes sud-slesvigois toutes les facilités qu'ils pouvaient souhaiter. Il ne leur reste plus qu'à obtenir le droit de publier le journal en langue allemande, droit qu'ils espèrent recevoir très prochainement. C'est en un mot, la réalisation du programme esquissé au début de juin par le Premier ministre (dépêche de cette ambassade nº 558 du 10 juin). C'est aussi la première concession substantielle faite en l'espèce, depuis trois ans, par le gouvernement britannique au gouvernement danois. La satisfaction qu'en a ressentie l'opinion s'est clairement exprimée dans la presse, le journal conservateur *National Tidende* n'hésitant pas à afficher la « grande joie » que lui a apportée le ministre des Affaires étrangères du cabinet socialiste et *Information* soulignant la déception hargneuse ressentie par la presse allemande du Holstein à la nouvelle de la création d'un « parti de traîtres ».

La presse danoise a d'ailleurs découvert d'autres sujets de satisfaction qui, dans l'euphorie du moment, lui donnent le sentiment que la justice de la cause danoise pénètre, peu à peu certains milieux anglais. Témoin un article récemment publié dans le *Manchester Guardian* et préconisant comme solution du problème du Slesvig du sud, que ce territoire soit placé pendant 5 ans sous la tutelle de l'ONU et qu'à l'expiration de ce délai de réflexion, une autorité internationale y organise un plébiscite. Une telle proposition marque, aux yeux du *National Tidende*, que la presse britannique, trop sensible jusqu'ici à la propagande allemande, s'est enfin décidée à étudier le problème dans un esprit de sympathique compréhension de la thèse danoise.

L'opinion se rend compte, toutefois, que les amis du Slesvig ne sont pas au bout de leurs peines et que la réalisation du but principal qu'ils se sont assigné, dans l'immédiat, à savoir la séparation administrative du Slesvig et du Holstein, se heurte encore à bien des obstacles.

Mais les Danois sont opiniâtres et l'on peut être sûr qu'ils ne se lasseront pas de plaider devant toutes les instances en faveur de cette réforme. Comme le sait le Département, des conversations dano-britanniques auront lieu à Londres au mois de septembre. Les délégués danois y développeront certainement leurs arguments bien connus en faveur de l'octroi d'un statut spécial au Slesvig du Sud. Mais, encore qu'ils paraissent mieux disposés aujourd'hui qu'hier, il est douteux que leurs interlocuteurs se laissent persuader. Certains amis de la minorité danoise sont d'ailleurs, comme

je l'ai déjà signalé, arrivés à la conclusion qu'il est vain de s'entêter à vouloir convaincre les Anglais et que ce n'est qu'en portant le problème sur le plan international que le Danemark a quelque chance de faire admettre ses vues. Quelques-uns persistent à chercher un appui de notre côté comme en témoigne un article récent d'*Information* où se trouve développée l'idée que si la France était sollicitée de recevoir dans sa zone de nouveaux réfugiés du Slesvig, elle pourrait subordonner son acceptation à certaines conditions dont la première serait précisément la séparation du Slesvig et du Holstein « à laquelle le ministère des Affaires étrangères porte, à Paris, un grand intérêt ». Je ne serais pas surpris que cet article eut été inspiré par M. Erling Foss dont le Département a reçu au mois de juillet la visite et à qui la courtoisie de l'accueil qu'il a reçu semble avoir donné certaines illusions. Je serais néanmoins heureux de savoir si le Département a effectivement un point de vue en ce qui concerne le bien-fondé de la thèse danoise qui m'est constamment exposée ici et à propos de laquelle je ne puis, en l'absence de toute directive, émettre que les appréciations les plus réservées[1].

Il m'apparaît personnellement que, cette thèse se recommandant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes auquel nous sommes traditionnellement attachés et son succès pouvant conduire, dans une mesure bien faible il est vrai, à un affaiblissement de l'Allemagne, nous aurions avantage à la soutenir si nous venions à être consultés à son sujet.

(Direction d'Europe, Danemark, volume 13)

127

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Au sujet de la Commission du Pacifique Sud

N.[2] *Paris, 21 août 1948.*

Deux questions importantes sont à l'heure actuelle à l'ordre du jour : la désignation du siège de la Commission et la nomination du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et du vice-Président du Conseil des Recherches de cet organisme.

Au cours de la dernière session de la Commission (mai 1948), il a été décidé que le choix du site précèderait la nomination des postes de fonctionnaires. Cette solution nous est avantageuse car nous souhaiterions pour diverses raisons que Nouméa fut désignée[3].

Le gouvernement de Canberra a voulu tout récemment cependant revenir sur la décision prise à cet égard en mai dernier et a exprimé le désir

[1] Voir document n° 165.

[2] Note manuscrite : « *1 exemplaire remis au Cabinet de M. Schuman le 21 août* ».

[3] Voir *DDF*, 1948-I, n° 297.

qu'un Secrétaire général soit nommé avant la nouvelle session de la Commission fixée au 28 septembre, les Australiens aimeraient en effet qu'un de leurs ressortissants fut désigné aussitôt que possible à ces fonctions ; il a fait sur ce plan des avances à notre représentant en Australie et a indiqué que le *Working Comittee*, simple organisme de travail de la Commission qui s'est réuni le 17 août 1948 pourrait immédiatement appointer « en raison de l'urgence » à titre provisoire un Secrétaire général.

Le Département a envoyé des instructions à M. Augé pour lui souligner que le gouvernement français ne saurait partager ses vues. La solution préconisée par le gouvernement australien est contraire en effet à toutes les dispositions formelles des règles écrites de procédure élaborées antérieurement et présenterait pour nous le danger de nous placer devant le fait accompli au moment où s'ouvrirait la discussion sur le lieu du siège. Notre meilleure garantie de succès en ce qui concerne la désignation de Nouméa comme siège de la Commission réside certainement dans une négociation générale à la fois sur le site et les postes d'administration et dans la liberté qu'aurait de discuter sur tous ces points notre commissaire M. Lassalle-Sere.

En outre une question de principe se pose : la désignation du Secrétaire général et le choix du siège de la Commission constituent l'un des pouvoirs essentiels de cette dernière et en fait correspondent aux décisions les plus importantes qu'elle sera amenée à prendre ; déléguer ce pouvoir à un organisme secondaire comme le *Working Comittee* constituerait une violation de la convention de Canberra que le gouvernement français ne pourrait accepter. Ce point de vue qui avait été exposé en mai 1948 par la délégation française avait été admis d'ailleurs à cette époque par la Commission.

(Direction d'Asie-Océanie, Pacifique, volume 14)

128

Note de la direction d'Asie-Océanie

Situation politique en Chine

N.[1] *Paris, 21 août 1948.*

Depuis le début de ce mois, fort des succès remportés sur les armées de Nankin[2] et enhardis par la crise économique et politique dans laquelle se

[1] Note communiquée à la Présidence du Conseil, au Secrétariat général, à la direction générale politique, aux directions d'Europe, d'Amérique et d'Afrique-Levant, au service d'Information et Presse et au Cabinet du Ministre.

[2] En effet, la victoire communiste de Kaifeng avait eu dans toute la Chine nationaliste un profond retentissement car il s'agissait d'une importante ville provinciale et d'un centre d'approvisionnement militaire, et elle avait suscité un grand pessimisme même parmi les plus fervents supporters du régime nationaliste et porté atteinte au prestige de Tchang Kaï Chek (télégramme n°s 588-596 du 30 juillet de Nankin, non reproduit).

débat le gouvernement central[1], les communistes chinois laissent entendre qu'ils se préparent à constituer un gouvernement de coalition destiné à renverser Tchang Kaï Chek.

Cette coalition grouperait plusieurs partis, entre autres la ligue démocratique et le parti des dissidents de Hongkong (ADD) opposés au Kuomintang.

L'hypothèse d'une telle manœuvre trouve sa confirmation à la fois dans les déclarations de la radio communiste et dans l'agitation qui se manifeste au sein du gouvernement de Tchang Kaï Chek et qui s'est notamment traduite par la récente convocation à Kuling où réside le généralissime, du vice-Président Li Tsong Jen que l'on soupçonne d'avoir récemment pris contact avec les communistes.

Tout ceci permet également d'envisager – comme toujours en Chine – la possibilité d'un compromis – cependant peu vraisemblable en l'état actuel des choses.

La guerre civile chinoise étant lutte de factions autant que combat idéologique, le coup de théâtre n'est pas à écarter. Mais il ne semble pas que les communistes, en annonçant leur intention de mettre sur pied un gouvernement aient immédiatement en vue un tel objectif. De nombreuses raisons d'opportunité justifient en effet leur initiative.

Les communistes n'ont pas eu jusqu'ici, à proprement parler, de gouvernement. Dans leur capitale de Yenan ou dans leurs centres de Mandchourie, ils se sont contentés de grouper les services directeurs du parti et les organes de commandement militaire. La formation d'un gouvernement dont, en raison de la faiblesse des partis invités, les communistes auraient la direction suprême, correspond donc pour eux à une nécessité d'ordre interne.

L'extension des territoires contrôlés a posé pour le parti communiste chinois des problèmes de structure. Du fond de la Mandchourie aux rives du Yangtsé, il lui devient d'autant plus difficile de maintenir sa cohésion que l'absence d'une doctrine politique nettement définie autorise les chefs éloignés à l'interprétation des directives, voire à des excès nuisibles. Un remède négatif, sous la forme d'importantes purges, n'a pas mis fin à ces difficultés. Un gouvernement centralisé, une loi, devient nécessité dans l'immense territoire « libéré ».

Ce projet des communistes chinois est, par ailleurs, une exploitation logique de leurs succès militaires. Leur adversaire n'est pas tant le gouvernement de Nankin que la personne de Tchang Kaï Chek et le parti Kuomintang, et moins encore le Kuomintang que son aile droite dont les membres préconisaient déjà au cours des négociations de 1946 le règlement par les armes du conflit chinois.

[1] Cette crise politique était expliquée dans une longue dépêche de l'ambassadeur de France en Chine, Meyrier, au sujet de la situation intérieure chinoise (dépêche n° 842 du 2 août de Nankin, non reproduite) au terme de laquelle il jugeait que le maréchal Tchang Kaï Chek restait le seul dirigeant de la Chine nationaliste capable de s'imposer pour lutter contre les communistes. Il notait également l'exacerbation du sentiment de supériorité nationale du peuple chinois et que pour pouvoir s'affirmer sur la scène internationale, il désirait l'unité, y compris sous obédience communiste.

Le seul prestige dont Tchang puisse actuellement se parer est celui d'un passé glorieux. Il se maintient par force d'inertie tandis que le Kuomintang est plus divisé que jamais. Les réactionnaires de droite de plus en plus critiqués par leurs collègues libéraux et par l'opinion toute entière, défendent âprement leurs positions. Enfin les récentes élections « démocratiques » à Nankin, moralement dictées par Washington, ont créé une fissure dans l'exécutif en portant à la vice-présidence le général Li Tsong Jen, homme peu soumis au généralissime.

En politique étrangère, domaine où l'opinion chinoise a le plus de consistance, on peut dire que jamais les chances de ralliement des éléments mécontents de Nankin à un second gouvernement qui se dirait « national » n'ont été aussi grandes qu'aujourd'hui. Qu'il s'agisse du traitement accordé au Japon ou de l'aide américaine à la Chine, l'opinion chinoise qui, ces derniers temps, a violemment exprimé ses inquiétudes, rejoint naturellement la thèse des communistes, farouches adversaires de la politique américaine et partisans de l'autarcie.

Après dix-huit mois de guerre civile épuisante, les deux adversaires sont au point mort, bien qu'ils n'aient pas cessé l'un et l'autre de clamer périodiquement l'annihilation d'armées entières. Leurs troupes continuent à se faire échec. Les communistes chinois ont, sans aide extérieure notable, réalisé cependant des gains très sensibles, tandis que les gouvernementaux, malgré l'aide américaine, ont subi pendant les douze derniers mois une série de revers caractérisés.

La détérioration économique et politique se traduit, dans les territoires contrôlés par Nankin, par une recrudescence de xénophobie. Ceci, et le prestige des victoires communistes, pourrait donner au gouvernement projeté l'assise solide de l'opinion, et faciliter sa création sous une étiquette nationale.

Une solution radicale par les armes est imprévisible. Une reprise de négociations entre les dirigeants communistes et gouvernementaux est peu probable. Mais la nouvelle formule proposée par les communistes pourrait être le cadre d'une série d'arrangements par la base – négociations locales, ralliement de groupes politiques et administratifs – en vue de l'unification progressive de la Chine sous la bannière communiste[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 117)

[1] La situation devenait compliquée pour le gouvernement nationaliste, notamment en Chine du Nord, comme le rapportait le consul de France à Pékin, Michel Bréal. Le gouvernement nationaliste tentait d'affermir ses positions et donnait un tour de vis aux menées communistes dans la vie politique et sociale de la région (dépêche nº 205 du 2 septembre de Pékin, non reproduite).

129

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 3961. *Berlin, 23 août 1948.*

La discrétion dont font généralement preuve les dirigeants des démocraties dites populaires, à l'égard des journalistes anglo-saxons, est une constatation valable en ce qui concerne les chefs du Parti d'unité socialiste (SED) de la zone soviétique d'occupation en Allemagne. Si les deux présidents du parti, MM. Pieck et Grotewohl, ont parfois accepté de reprendre, avec des représentants de la presse anglaise ou américaine, les lieux communs de la propagande qui s'étale dans la presse communiste, l'expérience à laquelle s'est livrée, le 21 août, le correspondant londonien d'un journal américain, M. Kuh, lorsqu'il est allé rendre visite à M. Walter Ulbricht, présente un intérêt particulier.

Bien que n'étant officiellement que vice-président du SED, M. Ulbricht jouit d'un prestige considérable. Communiste militant depuis la fin de la première guerre mondiale, il a fait son véritable apprentissage à Moscou, où il s'est réfugié sous le régime hitlérien ; rentré en Allemagne en 1945 avec les troupes soviétiques, il est considéré comme le dépositaire de la doctrine et l'interprète des desseins de ses maîtres moscovites. Il est, d'autre part, réputé comme étant d'accès difficile et résolument réfractaire à tout contact avec les représentants de la presse « impérialiste ». Pour ces deux raisons, je crois devoir communiquer au Département l'essentiel des déclarations faites par M. Ulbricht à M. Kuh, telles qu'elles m'ont été rapportées.

Interrogé sur l'avenir des relations entre l'Allemagne et l'URSS, M. Ulbricht se prononce en faveur d'une alliance germano-russe. Il est plus évasif en ce qui concerne la frontière avec la Pologne ; s'il admet que les communistes allemands « reconnaissent le fait que constitue la ligne Oder-Neisse », il ne va pas jusqu'à déclarer qu'ils l'acceptent. La frontière orientale de l'Allemagne est pour lui un héritage de la guerre voulue par Hitler ; puisqu'elle a été fixée par l'accord des quatre Grandes Puissances, il interprète l'attitude « révisionniste » des Alliés occidentaux comme étant inspirée par le désir de rendre impossible tout rapprochement entre l'Allemagne et une Pologne démocratique. Il serait en outre criminel, à son avis, d'entretenir dans l'esprit de ses compatriotes transférés l'illusion qu'ils retrouveront leurs terres.

Se référant à un accord intervenu entre l'URSS et la zone soviétique, M. Ulbricht reconnaît que cette dernière s'est engagée à fournir, pour

[1] Dépêche signée Noblet.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au général Noiret (nº 1080/BF) et à l'Ambassade de France à Londres (nº 1081/BF). Note manuscrite : « *Copie Moscou, Washington, fait le 3/9/48* ».

l'année 1948, 25 % de sa production industrielle au titre des réparations, 17 % étant livrés directement à l'Union soviétique, le complément – soit 8 % – représentant les frais d'entretien des troupes d'occupation. Ce pourcentage sera abaissé, ajoute-t-il, à 23 % en 1949, même si le niveau de la production industrielle de la zone devait demeurer le même qu'au cours de cette année.

Le journaliste américain lui ayant demandé si le fait que la zone soviétique était tributaire de l'URSS et des démocraties populaires pour un grand nombre de matières premières (charbon, fer, pétrole…), ne risquait pas de placer l'Allemagne orientale dans un état de dépendance politique vis-à-vis de l'Union soviétique et de ses satellites, M. Ulbricht a esquivé le piège qui lui était tendu en répondant que ce qui était vrai au-delà de l'Elbe ne l'était pas en deçà : d'un côté, il existait une menace de concurrence économique que le capitalisme anglo-américain s'efforçait d'écarter en retardant la réapparition d'un rival, alors que, de l'autre, une communauté d'intérêts imposait l'établissement de courants d'échanges normaux et le développement poussé au maximum d'une production industrielle dont l'Europe centrale et orientale constituaient les marchés naturels.

Dans le domaine de la politique intérieure, M. Ulbricht accuse les Occidentaux de vouloir la division d'une Allemagne dont les forces « démocratiques », représentées par le Conseil du Peuple, continueront de lutter jusqu'au rétablissement de l'unité. Lorsque celle-ci sera de nouveau réalisée, rien ni personne, reconnaît-il, ne pourra s'opposer au rapprochement de l'Allemagne avec les États « démocratiques » qui se font les champions de la conclusion rapide d'un traité de paix et du retrait des forces d'occupation. Il se montre au demeurant convaincu que le temps travaille pour les éléments progressistes et que la présence des troupes américaines, britanniques et françaises à l'Ouest, si elle devait se prolonger, ne pourrait que renforcer le Parti d'unité socialiste dans l'ensemble du pays.

Enfin, en ce qui concerne Berlin, il rend la municipalité responsable des difficultés que connaît actuellement la population et demande qu'elle disparaisse au plus vite. S'il est en principe favorable à ce que des élections aient lieu au mois d'octobre, ainsi que le prévoit la nouvelle constitution, il s'empresse d'ajouter que les conditions d'une consultation populaire véritablement « démocratique » n'existent pas dans les secteurs occidentaux de la ville.

(Direction d'Europe, URSS, volume 37)

130

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nos 3316-3317. *Paris, 24 août 1948, 14 h.*

Réservé.

Je réponds à votre télégramme nos 3061/3063[2].

Le gouvernement français, fidèle à la pensée exprimée à La Haye par mon prédécesseur le 20 juillet dernier et qui répond à un sentiment très profond en France, a considéré qu'il ne pouvait s'abstenir de prendre publiquement position sur les conclusions du mémorandum du Comité international.

Si vous êtes interrogé à ce sujet, vous direz que le gouvernement britannique sera prochainement saisi de nos intentions. Ne faites pas état de notre démarche préalable à Bruxelles : si le gouvernement belge mettait le gouvernement britannique au courant, il suffirait, je pense, d'indiquer qu'il nous a semblé courtois de sonder M. Spaak, étant donné sa déclaration au Sénat.

La prise de position française n'exclut aucunement une étude de la question par la commission permanente. Je dois toutefois attendre de connaître la réaction du gouvernement belge avant de vous donner des instructions sur la déclaration que vous suggérez.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France à Londres signalait que la presse britannique avait mis en avant l'initiative française prenant position sur le mémorandum du Comité international et rappelait qu'il avait été admis que la question serait examinée par les cinq gouvernements. Il réclamait des instructions pour savoir comment répondre aux interrogations britanniques sur cette initiative française (télégramme nos 3061-3063 du 20 août 1948 de Londres, non reproduit).

131

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Yougoslavie

N. *Paris, 25 août 1948.*

1) Affaire Tito.

La tension russo-yougoslave qu'on percevait depuis quelque temps a pris corps brusquement le 28 juin par l'attaque lancée contre le parti communiste yougoslave par le *Kominform* qui l'accusait de s'être engagé dans une voie fausse en matière de politique extérieure et intérieure et dans ses relations avec l'URSS.

La réponse du gouvernement yougoslave a constitué une nette prise de position contre le *Kominform*, dont elle a réfuté les accusations en les qualifiant de mensongères et de calomnieuses.

C'est ainsi que naquit l'affaire Tito[1].

Depuis ces événements une sourde inquiétude, sous un calme apparent, se fait sentir dans les pays d'obédience soviétique, qui ne ménagent pas leurs attaques au maître actuel de la Yougoslavie[2].

Quant aux pays occidentaux, ils restent dans l'expectative, ne voulant pas brusquer les choses.

Le maréchal Tito se proclamant plus communiste que jamais et soutenu par son armée et son peuple, procède actuellement à une sévère épuration des cadres administratifs et militaires de son pays.

2) Carinthie.

L'essentiel des prétentions yougoslaves à l'égard de l'Autriche, telles qu'elles ont été exprimées lors de la conférence des suppléants, qui se tint à Londres au commencement de mai 1948, peut se ramener à trois réclamations principales : réparations ; contrôle des « *displaced persons* » ; réajustement territorial.

La revendication territoriale portait sur la presque totalité de la Carinthie méridionale, avec les villes de Klagenfurt, Villach et Völkermarkt, une partie du Steiermark, ainsi que sur un statut des minorités au bénéfice des Croates du Burgenland. Elle s'appuierait sur des arguments ethnographiques, stratégiques et économiques.

La conférence des suppléants ayant abouti à un échec, la Yougoslavie est restée sur ses positions, mais il est évident qu'elle serait prête à reprendre dans un proche avenir son programme maximum de revendications

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 437, 451 à 454, et dans ce volume, le document n° 18.

[2] Voir documents n°s 1 et 20.

comme base d'un compromis éventuel, surtout si l'Union soviétique, actuellement en conflit avec ses dirigeants, acceptait à nouveau d'appuyer ses prétentions.

3) Trieste.

En ce qui concerne le territoire de Trieste, la Yougoslavie entend se maintenir sur les bases du traité de paix avec l'Italie, qui lui accordait le droit d'en occuper la partie Sud, dite zone B. Elle s'est servie en fait de cette occupation pour préparer l'incorporation définitive de la zone B.

Elle a en conséquence repoussé la proposition des 3 puissances occidentales du 20 mars 1948 tendant à replacer le territoire sous la souveraineté italienne[1].

4) Macédoine.

La Yougoslavie, liée cependant vis-à-vis de la Bulgarie par les accords de Bled, se serait faite au printemps 1948 le champion de l'idée d'une Macédoine indépendante groupant la Macédoine serbe, la Macédoine bulgare du Pirin et la Macédoine grecque, avec pour capitale Salonique.

Cette grande Macédoine ferait partie d'une fédération balkanique largement dominée par Belgrade.

Il semble que cette question de la fédération balkanique et plus spécialement de la grande Macédoine ait été un des principaux facteurs de la tension actuelle russo-yougoslave[2].

5) Conférence du Danube.

Pendant cette conférence, tenue sur son territoire, la Yougoslavie s'est strictement conformée aux vues soviétiques, selon lesquelles le Danube doit rester entre les mains des États satellites et de l'URSS, évinçant ainsi les autres Puissances, signataires de la Convention de 1921.

Cette bonne volonté manifeste, jointe aux possibilités offertes par la Conférence de Belgrade à des pourparlers entre les diverses délégations ont pu faire croire que le différend Tito-*Kominform* s'acheminerait vers une solution amiable, mais les nouvelles récentes de Yougoslavie semblent infirmer cette prévision[3].

6) Rapports commerciaux franco-yougoslaves.

Les rapports commerciaux franco-yougoslaves sont actuellement régis par l'accord de paiement du 1er mai 1947.

Cet accord arrivé à expiration le 30 avril 1948 va être prorogé ces jours-ci au 31 décembre 1948.

À cette époque, se posera la question de la négociation d'un nouvel accord commercial qui devrait englober cette fois la délicate question des

[1] Voir *DDF*, 1948-I, nos 223 et 298.

[2] Voir document no 57.

[3] Voir *DDF*, 1948-I, no 398.

biens français en Yougoslavie, question qui, jusqu'à présent, n'a obtenu aucune solution.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 23)

132

RAPPORT DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME SUR SA TROISIÈME SESSION

R.[1] *Paris, 25 août 1948.*

M. Cassin (France) souligne que la défense et la protection effectives des droits de l'homme sont une des bases fondamentales de l'indépendance des nations et du maintien de la paix. Il regrette que la Commission des droits de l'homme n'ait pas disposé d'un temps suffisant pour s'acquitter d'une manière plus complète de la tâche qui lui avait été confiée, il y a deux ans, de préparer une Charte internationale des droits de l'homme. À la fin de la Conférence de San Francisco, le président Truman avait promis qu'une déclaration internationale des droits de l'homme serait élaborée. À chaque assemblée de l'Organisation des Nations unies cette promesse a été renouvelée. Bien que la Commission des droits de l'homme n'ait pu remplir entièrement la mission dont elle était chargée, elle n'en a pas moins établi un projet de déclaration des droits de l'homme. Le projet de pacte est également presque achevé, mais la Commission est un peu en retard dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre et d'application de cet instrument sur le plan international. Cette partie de sa tâche est beaucoup plus délicate[2].

Le Conseil doit décider s'il y a lieu d'attendre l'achèvement de tous les travaux ou s'il convient de procéder par étapes.

M. Cassin estime que le Conseil a ses propres responsabilités dans ce domaine et que, malgré le peu de temps dont il dispose, il a les pouvoirs et les moyens de s'acquitter de ses tâches principales. Il devrait prendre les deux mesures suivantes :

1) transmettre le rapport de la Commission avec ses annexes et appendices à l'Assemblée générale, afin que celle-ci puisse prendre une décision à ce sujet, et

2) convoquer une session de la Commission des droits de l'homme pour 1949, afin qu'elle mette au point aussi rapidement que possible à la fois le projet de pacte et les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

La délégation française demande que le projet de déclaration des droits de l'homme soit soumis à l'Assemblée. On peut s'attendre à deux objections

[1] Note manuscrite : « *Conseil économique et social* ».

[2] Voir document n° 116 pour l'historique.

possibles : la première, soulevée par certains membres de la Commission, est que les trois parties de la Charte internationale des droits de l'homme constituent un tout complet et indivisible et qu'on ne peut porter séparément devant l'Assemblée. On redoute que, si l'Assemblée adoptait seulement la déclaration, l'opinion publique mondiale ne conçoive de faux espoirs. On a fait valoir qu'une telle déclaration ne présenterait qu'une valeur purement théorique. L'objection est dangereuse, car elle laisse simplement le choix entre tout ou rien. Elle repose également sur l'idée que le temps travaille à améliorer les choses ; mais le temps ne travaille que pour ceux qui s'aident eux-mêmes. Le Conseil décevait l'attente des pays membres, celle des organismes consultatifs qui, depuis longtemps, apportent leur concours à la Commission des droits de l'homme, celle des institutions spécialisées et, surtout, celle des peuples qui ont besoin d'être rassurés sur la valeur des promesses faites au cours de la guerre.

M. Cassin rappelle que l'Allemagne, lorsqu'elle fût interrogée, vers 1930, non loin du Palais des Nations, sur le traitement qu'elle infligeait aux Juifs allemands, répondit que chacun était maître chez soi. La notion des droits de l'homme ayant été évoquée, l'Allemagne quitta la Société des Nations, qui fut impuissante à remédier à la situation parce qu'elle n'avait le pouvoir de prendre aucune mesure. Il ne faut pas que l'on puisse dire que le sort des citoyens d'un État quelconque n'intéresse pas la communauté des Nations ; car, si un pays opprime ses citoyens, il prouve ainsi qu'il est capable d'étendre cette oppression à ses voisins, et même plus loin. Telle est la raison impérieuse pour laquelle on devrait voter la déclaration des droits de l'homme sans le moindre retard.

La deuxième objection possible à la solution que préconise la délégation française, c'est que le projet de déclaration n'est pas encore parfaitement au point et qu'on pourra l'améliorer lorsque les principes généraux auront été plus nettement précisés au cours de la rédaction du pacte. Toutefois, bien que le texte de la déclaration ne soit pas parfait, il convient de rappeler qu'il sera loisible à l'organisation des Nations unies de l'améliorer par la suite. Le gouvernement français lui-même a relevé plusieurs défauts dans la déclaration des droits de l'homme, le principal étant à son avis que la portée n'en est pas suffisamment universelle, ni suffisamment internationale.

Toutes les délégations se sont, au début, inspirées de l'esprit des déclarations figurant dans leur législation nationale et des déclarations classiques sur les droits de l'homme. Cependant, il serait faux de dire que la déclaration des droits de l'homme, telle qu'elle a été rédigée par la Commission, n'est qu'une réplique des diverses déclarations existantes. Dès l'abord, la Commission a pris une attitude diamétralement opposée à la conception hitlérienne en proclamant l'égalité de tous les êtres humains sans distinction de races. Cette attitude peut avoir des conséquences incalculables si l'on en tire les conclusions logiques.

Cependant, lorsque la déclaration traite de l'ordre international, certains défauts apparaissent.

La déclaration des droits de l'homme, dans son texte actuel, ne donne pas une importance suffisante aux droits qui ne peuvent figurer dans les

déclarations nationales à ce sujet. À une époque où tant d'êtres humains, sans nationalité, sont obligés de demander asile quelque part, il faut bien dire que l'un des devoirs de l'Organisation des Nations unies, en tant que représentant de la communauté des nations, est de garantir le droit d'asile. C'est son devoir de rechercher, en accord avec chacun des membres de cette communauté, les moyens de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'êtres humains privés de racines dans un groupe national déterminé.

L'étendue et la portée de certains autres droits reconnus dans les déclarations antérieures ont été réduites ou déformées, par exemple, en ce qui concerne les clauses relatives aux arrestations arbitraires ou à l'égalité de salaire.

L'égalité de salaire présuppose une égalité de pouvoir d'achat si l'on veut que ce soit une réalité. C'est une question qui ne se règle pas par un décret. La déclaration ne fait aucune place aux pionniers de la science ou de l'art, bien que ceux-ci aient contribué au progrès de la civilisation et soient en droit de penser que leurs intérêts doivent être protégés.

Quoiqu'il en soit, par des principes qu'il énonce, par son plan et son contenu, le projet de déclaration ne constitue pas simplement une consécration des vieilles libertés individuelles, mais formule encore deux idées nouvelles qui montrent que les leçons de deux guerres mondiales ont été retenues. Il garantit en effet les droits économiques et sociaux de l'individu. Le projet consacre de plus une troisième idée, à savoir que personne n'a le droit de se servir des libertés qu'il proclame pour détruire la liberté, posant ainsi en principe que les régimes démocratiques ont, eux aussi, le droit de se défendre. Le concept de la démocratie y est mentionné également dans le projet, bien que pas aussi souvent, apparemment, que d'aucuns le souhaiteraient.

Il n'y a donc pas de doute qu'un grand pas serait franchi si le Conseil présentait le projet de déclaration à l'Assemblée générale en l'invitant à prendre une décision. L'orateur ajoute que sa délégation est convaincue que c'est le devoir du Conseil de prendre une mesure pratique, ne serait-ce que pour s'acquitter de la première partie de la tâche qui lui a été confiée à San Francisco.

Une décision survenant en 1948 serait d'autant plus opportune que trois ou quatre congrès importants qui ont traité des droits de l'homme se sont tenus dans le courant de l'année et que certains des États qui y ont participé ne sont pas membres des Nations unies. Et aussi – car les dates ont leur importance – une Déclaration des droits de l'homme promulguée en 1948 coïnciderait avec le centenaire de 1848, cette année qui a été marquée par un vaste mouvement d'émancipation, fertile en conséquences internationales, qui a secoué toute l'Europe, et au cours de laquelle l'esclavage a été aboli dans tous les territoires d'outre-mer où flotte le drapeau français. Une décision concernant la déclaration des droits de l'homme serait de nature à hâter la réalisation d'une déclaration internationale des droits de l'homme en général. Pour atteindre ce but, le Conseil pourrait convoquer la Commission des droits de l'homme au début de 1949 et les débats sur

cette question qui se seraient à ce moment déjà déroulés à l'Assemblée générale, ne pourraient que stimuler le travail de la Commission sur le pacte et son application.

Le gouvernement français estime qu'il n'y a pour le Conseil pas d'autre solution possible que de transmettre le projet de déclaration des droits de l'homme à l'Assemblée générale, et il propose que soient indiqués à l'Assemblée les liens qui existent entre cette déclaration et la Charte des Nations unies. Il serait dangereux de dire aux peuples que la déclaration n'a pas pleine validité juridique et que son rôle est celui d'un phare guidant l'humanité vers le but final. La déclaration des droits de l'homme est un complément de la Charte des Nations unies ; elle n'a pu être insérée dans cette Charte parce qu'elle nécessitait une longue étude préparatoire. Elle éclaire la Charte et constitue un acte organique des Nations unies possédant toute la valeur juridique d'un tel acte. Il n'est personne qui puisse impunément méconnaître les principes qu'elle proclame.

Le gouvernement français se réserve le droit de proposer que l'Assemblée générale : 1) invite tous les États à prendre sans délai les mesures nécessaires pour mettre leurs lois et leurs usages en harmonie avec la Déclaration des droits de l'homme et pour organiser une procédure administrative et judiciaire d'appel indispensable pour que soient respectés les droits de l'homme ; et 2) qu'elle rappelle la nécessité de poursuivre l'étude des conventions destinées à assurer en pratique l'observation des droits de l'homme et de recommander leur adoption.

À ce propos, il est nécessaire de préciser que la question des droits de l'homme présente plusieurs aspects dont chacun devrait faire l'objet de conventions spéciales. Les institutions spécialisées intéressées seraient les organes les plus compétents pour préparer de telles conventions.

Si le projet de déclaration des droits de l'homme était présenté seul à l'Assemblée, il serait encore possible d'établir un lien entre le projet de déclaration et les travaux que n'a pas encore achevés la Commission des droits de l'homme.

En ce qui concerne le projet de résolution proposé par le Secrétariat (document E/AC.27/WI)[1], l'orateur tient à déclarer que son gouvernement suit attentivement les travaux de la sous-commission pour la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités. La France vient précisément d'élaborer sur la base de propositions faites par l'Organisation internationale du Travail, et d'après sa propre législation métropolitaine, un nouveau code du travail applicable aux territoires non autonomes, dont le but est d'éviter les mesures discriminatoires. Dans l'état actuel de ses travaux, la sous-commission pour la lutte contre les mesures discriminatoires semble n'avoir pas une tâche suffisamment précise. La délégation française espère que le Conseil invitera la Commission des droits de l'homme à procéder à une révision des termes du mandat de sa sous-commission, de façon que celle-ci puisse accomplir un travail plus profitable. La procédure qui consiste à demander aux gouvernements de

[1] Document non reproduit.

répondre aux communications signalées à leur attention conformément au paragraphe c) de la résolution 75 (V) du Conseil est par bien des côtés imparfaite et ne peut être considérée que comme une procédure provisoire. Quant aux communications elles-mêmes, la délégation française en approuve le texte proposé par le Secrétariat ; elle approuve également la proposition contenue dans le même document et qui a trait à la nomination de membres suppléants au sein de la Commission. Ces membres ont été choisis sur des listes de candidats fournies par les gouvernements ; or, si un représentant se trouve empêché d'assister aux séances, il est préférable de désigner un nouveau représentant plutôt que de le remplacer par un suppléant qui pourrait prendre la parole, mais n'aurait pas droit de vote.

Après avoir rendu hommage au Secrétariat pour la publication de l'Annuaire des droits de l'homme, l'orateur exprime l'espoir que le Conseil adoptera le projet de résolution présenté conjointement par les délégations de la France et du Brésil (document E/1009)[1].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

133

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 922. *Moscou, 25 août 1948.*

Par une lettre portant le numéro 785 et la date du 22 juillet[3], le Département a bien voulu m'adresser copie d'un rapport sur la Russie qui lui avait été remis par la Direction de Recherches et de Documentation le 19 juillet, et me demander de lui faire part des indications que j'aurais pu recueillir pour confirmer ou pour infirmer les propositions du rapport dont il s'agit.

Bien que mes lettres relatives à la politique soviétique de l'Allemagne et aux articles de l'*Intelligence Digest* aient déjà répondu à cette question quant au fond, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que je ne partage pas les vues générales séduisantes du rapport de la SDECE.

Que l'URSS cherche à consolider la zone qu'elle occupe en Allemagne en s'attachant à y généraliser l'influence sur les esprits de l'éducation marxiste, selon les méthodes de Lénine et de Staline et en intégrant l'économie de cette zone dans le régime des échanges du bloc oriental, cela n'est point douteux[4].

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite : « *Copie Londres, Washington, fait le 7/9/48. C[ommuniqu]er à [sous-direction d'Europe de l'] Est* ».

[3] Document non reproduit.

[4] C'était le thème que l'ambassadeur de France à Moscou développait dans une autre dépêche (nº 870 du 29 juillet 1948, non reproduite) en insistant sur le fait que l'Union soviétique n'abandonnait pas son objectif de contrôle de toute l'Allemagne.

Toutefois, elle s'en tient encore à l'effort de propagande politique, œuvre de longue haleine, qui serait compromise par la mise en place prématurée d'un organisme gouvernemental dont le seul soutien serait l'armée d'occupation. C'est à cet effet qu'elle a encouragé la pétition populaire (*Volksbegehren*) pour l'unité de l'Allemagne et pour une paix juste et que dans le secteur soviétique de Berlin l'heure d'enseignement de l'actualité avait été consacrée à cette collecte de signatures.

D'autre part, les communistes se sont attachés à prendre la direction, pour l'utiliser à leur profit, de l'importante association des victimes des persécutions nazies qui a ses ramifications dans tout le pays.

Dans le domaine de l'économie, l'arrêt des démontages n'implique pas du tout soviétisation de l'économie locale, mais disposition à tirer parti d'une industrie en place pour produire en vue de l'exportation. Les consuls et les agents des représentations commerciales soviétiques à l'étranger jouent depuis plusieurs mois le rôle de commis voyageurs pour placer des articles textiles fabriqués dans la zone orientale de l'Allemagne.

La banque allemande d'émission et de virement de la zone soviétique a été créée dans la vue de répondre aux besoins d'une économie capitaliste de relations économiques privées. Sans doute son capital social comporte-t-il apport des administrations de la planification économique et des administrations financières, jusqu'à concurrence de 55 pour 100. Mais son statut ne diffère pas sensiblement de celui de l'ancienne Reichsbank. Elle doit non seulement jouer le rôle de banque d'émissions pour l'agglomération du grand Berlin qui compte les trois secteurs occupés et administrés par les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, mais encore servir d'établissement de crédit pour les opérations commerciales à effectuer entre les zones confiées à ces trois pays et celles confiées à l'Union soviétique.

Sans doute l'URSS s'efforcera-t-elle d'adapter l'économie de la zone qu'elle occupe en Allemagne à celle qu'elle a étendue à toute l'Europe orientale, mais elle n'accélérera cette transformation que si elle est momentanément contrainte à renoncer à toute participation au contrôle de l'Allemagne entière, c'est-à-dire si la mise en œuvre des accords de Londres relatifs à l'Allemagne occidentale n'est pas suspendue. Son entreprise s'accompagnera d'une tentative de résorption de Berlin, siège du Conseil de contrôle des quatre puissances dans la zone soviétique. C'est à ce prix que l'URSS s'accommodera d'un partage de l'Allemagne. Mais elle n'en redoute pas moins la constitution d'une Allemagne occidentale, peuplée de quarante-cinq millions d'habitants, forte de l'arsenal du bassin industriel de la Ruhr, sous un régime politique dont la direction appartiendrait au Centre catholique reconstitué.

Elle ne doute pas que cette Allemagne rhénane et danubienne adossée à la France et au Benelux ne bénéficie d'un appui financier et militaire de la part des États-Unis et n'exerce une attraction de prestige, de puissance et de confort sur l'Allemagne soviétique. C'est ce qui explique sa ténacité à libérer Berlin de toute ingérence et de toute présence des autorités des puissances occidentales, de façon à tirer avantage, quand il est temps encore,

de l'influence qu'exerce l'ancienne capitale sur les esprits des hommes qui ont vécu ou qui ont été éduqués dans l'orgueil d'appartenir au Reich et dans la certitude d'une relation de cause à effet entre la puissance de leur pays et son organisation centralisée à Berlin.

Les dirigeants soviétiques ne sont pas assurés pour autant du succès de leurs entreprises de désagrégation politique de l'Allemagne occidentale, s'ils sont écartés de toute organisation de contrôle de la Ruhr où se trouvent les cellules communistes les plus agissantes, c'est-à-dire les troupes de choc de leurs manœuvres.

Si, d'autre part, la division de l'Allemagne en deux parties leur facilite l'intégration dans le système des démocraties populaires de l'Europe « orientale » de celle de ces parties qui leur paraît être la plus assimilable, elle n'en fait pas moins naître dans leur esprit des doutes quant à la fusion ultérieure de deux communautés qui auraient affirmé dans la séparation administrative les divergences latentes de leurs tendances foncières. Ils craignent de voir creuser un fossé entre l'Allemagne des Slaves germanisés et celles de Germains, entre l'Allemagne prussienne et l'Allemagne romaine, entre l'Allemagne totalitaire et l'Allemagne libérale. Or, la soumission de la première à leur idéologie et à leur organisation n'est qu'étape d'une opération plus vaste qui doit s'étendre après un temps plus ou moins long à la seconde. Encore faut-il que le fossé creusé entre les deux soit comblé assez vite pour qu'il ne s'élargisse pas et ne constitue pas obstacle ensuite à l'expansion des idées et des méthodes soviétiques. L'URSS cherche à cet égard, non pas à faire « du problème allemand le point de contact permanent entre elle et les puissances occidentales pour être à même d'engager à tout moment des négociations avec les Anglo-Américains » ; elle cherche à éviter dans toute la mesure du possible une séparation de longue durée entre une Allemagne orientale et une Allemagne occidentale qui rendrait plus difficile la réunion des deux pays dans sa sphère d'influence.

Les négociations engagées à Moscou pour mettre fin au blocus des secteurs occidentaux de Berlin sont utilisées par l'URSS pour essayer d'assurer l'unité de la zone qu'elle occupe en ne laissant subsister les autorités alliées à Berlin qu'à titre symbolique, en attendant de les éliminer de la ville. Si elles ont pour résultat, en l'absence de tout accord général sur l'Allemagne, de provoquer la division de ce pays, en deux États de tendances divergentes, elles aboutiront ainsi à déplacer l'objet immédiat du débat qui oppose au centre de l'Europe l'URSS et les puissances occidentales.

L'Allemagne de l'Ouest, rhénane et danubienne, tendra nécessairement au rassemblement de ses ressources matérielles et morales jusqu'à l'Autriche y compris, et elle se heurtera à Vienne à la conception soviétique d'un regroupement des pays de l'Oder et du Danube dans l'unité économique d'une Autriche-Hongrie renouvelée et élargie.

(Direction d'Europe, URSS, volume 37)

134

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. MOCH, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

D. nº 4750. *Paris, 25 août 1948.*

Depuis la suppression du Comité de l'Afrique du Nord, dissous par décret du 9 janvier 1947, il a été constaté que la solution des problèmes communs à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc se heurtait fréquemment à de sérieuses difficultés.

Cette situation n'a pas échappé à M. le président de la République qui, par lettres en date du 18 juin et du 25 juillet 1947[2], a signalé au Président du Conseil l'intérêt que présenterait la mise au point d'un mécanisme de coordination entre les divers départements ministériels chargés de suivre les problèmes communs aux trois territoires nord-africains. Le ministère des Affaires étrangères, de son côté, n'a jamais caché combien il regrettait la suppression du Comité de l'Afrique du Nord, et vous avez bien voulu vous-même, il y a quelques mois, à l'occasion d'un Conseil restreint chargé de se prononcer sur des problèmes nord-africains, constater les inconvénients qui résultaient de l'absence d'un tel organisme.

J'estime qu'il y aurait intérêt, si vous partagez ma manière de voir, à ce que fût reconstitué, sous forme de consultations périodiques entre les Départements intéressés, un mécanisme de coordination analogue à l'ancien Comité de l'Afrique du Nord. Une des principales tâches de ces consultations interministérielles serait la préparation des conférences réunissant, sous la présidence du chef du gouvernement, avec les ministres intéressés, le gouverneur général de l'Algérie, le résident général de France au Maroc et le résident général de France en Tunisie.

Ces conférences auraient l'avantage de permettre aux représentants de la France dans les pays musulmans dépendant de la France de procéder à des échanges de vues sur leurs problèmes respectifs, de discuter ensemble ceux qui leur sont communs, et surtout de faire arbitrer par le chef du gouvernement les différends qui peuvent les séparer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître si une telle suggestion est de nature à rencontrer votre accord.

Les réunions périodiques que j'envisage entre les Départements intéressés devraient disposer d'un secrétariat permanent qui relèverait de la Présidence du Conseil. Il importerait, toutefois, que la constitution de ce secrétariat ne comportât aucune création d'emploi.

Le secrétariat permanent du nouveau comité de l'Afrique du Nord pourrait être composé de quelques fonctionnaires détachés par le gouvernement général de l'Algérie et par nos résidences générales au Maroc et en Tunisie.

[1] Dépêche signée Chauvel.

[2] Voir *DDF*, 1947-II, annexes I et II du doc. nº 120.

On pourrait également prévoir que l'état-major général de la Défense nationale y soit représenté par un officier.

En ce qui concerne la direction de ce secrétariat, je vous proposerais la candidature de M. Émile Fauquenot qui a servi avec distinction, pendant de nombreuses années, dans nos services politiques du Levant, et plus récemment, en Indochine. Ce haut fonctionnaire a été rattaché pour ordre, en 1939, au corps du contrôle civil du Maroc et il a actuellement le grade de contrôleur civil de classe exceptionnelle, sans cependant avoir jamais occupé de poste dans le protectorat. Il n'en possède pas moins une grande expérience des affaires de l'Islam et j'estime qu'il serait particulièrement qualifié pour les fonctions de secrétaire du comité de l'Afrique du Nord. Si cette désignation ne rencontrait pas votre agrément, la direction du secrétariat pourrait éventuellement être confiée à un officier détaché par l'état-major de la Défense nationale.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 90)

135

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 26 août 1948.*

Par note du 16 août[1], le secrétariat des Conférences a fait part au Ministre du dernier état de la question de la Charte des Droits de l'homme.

Ainsi qu'il ressort de la note précitée, des trois éléments dont est composée cette Charte :

– Déclaration,

– Convention ou Pacte,

– Mise en œuvre,

seule la déclaration est actuellement terminée et doit faire l'objet d'un examen à l'actuelle session du Conseil économique et social, et si le Conseil en décide ainsi, à l'Assemblée générale qui se réunira à Paris en septembre prochain.

La Commission consultative française des Droits de l'homme qui a tenu ses réunions au ministère des Affaires étrangères au printemps dernier, avait accordé une attention toute particulière à cette question de la « mise en œuvre ». Jugeant qu'une Convention qui ne comporterait pas de mesures d'application risquerait de demeurer lettre morte, elle a tenu à insérer les dispositions concernant cette mise en œuvre dans son projet de Pacte (articles 21 à 36 du projet français ci-joint).

[1] Voir document n° 116.

Ces dispositions tendent essentiellement à l'institution d'une Commission de onze personnalités élues directement pour trois ans par l'Assemblée générale des Nations unies, en raison de leur compétence et de leur autorité, en vue de veiller au respect des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, telles que définies par les articles du Pacte.

Cette Commission qui est assistée d'un Secrétaire général permanent, lui aussi élu, a une triple mission :

a) En premier lieu, elle examine les dispositions d'ordre législatif et réglementaire en vigueur dans les différents États, celles des accords passés entre eux, les actes administratifs et d'exécution, ainsi que les actes juridictionnels en dernier ressort en vue de vérifier leur conformité avec les dispositions du Pacte.

Sous cet aspect, la nouvelle Commission qui se réunit au moins trois fois par an, aura à exercer une activité encore plus importante que celle exercée au sein de l'Organisation internationale du Travail, en vue de contrôler l'application par les États membres des conventions ratifiées, en particulier d'examiner leur rapport annuel prévu par l'art. 22 nouveau (du statut de l'OIT) et de formuler des recommandations aux États qui n'ont pas encore ratifié certaines conventions. On pourra s'inspirer de ce précédent pour l'organisation de rapports périodiques.

b) La commission prévue par le projet du gouvernement français a une autre mission encore plus délicate, celle d'examiner les requêtes qui lui seraient adressées, même à propos d'un cas particulier, non seulement par un État, partie au Pacte, mais encore par une organisation non gouvernementale ou un particulier.

Pour l'exécution de cette mission la Commission jouit d'un pouvoir d'enquête. Elle a recours aux moyens d'information qui lui paraissent nécessaires. Elle peut, si elle y a été autorisée par l'Assemblée des Nations unies (art. 96 parag. 2 de la Charte), demander à la Cour internationale de Justice des avis consultatifs sur des questions juridiques qui se poseraient dans le cadre de son activité.

Elle peut enfin adresser des recommandations soit aux parties contractantes à la suite des examens auxquels elle procède et après discussion avec la ou les parties intéressées, soit aux autres organes des Nations unies ou à d'autres organes internationaux.

c) La Commission peut enfin proposer à l'Assemblée générale des Nations unies des projets de recommandations concernant des modifications éventuelles au Pacte en vertu duquel elle a été instituée.

C'est le Secrétaire général qui assure la préparation et l'exécution du travail de la Commission, qui dresse le rapport annuel d'activité et possède la prérogative de présenter à la Commission des propositions en vue des mesures à prendre par elle.

La Commission des Droits de l'homme des Nations unies qui s'est réunie du 24 mai au 18 juin dernier, a été obligée, faute de temps, de laisser de côté le Pacte et les mesures d'application. Néanmoins, M. Cassin, expert

français à la Commission des Droits de l'homme, a pu, d'une part, déposer le projet français de pacte au Secrétariat des Nations unies, et d'autre part, faire devant la Commission, le 16 juin, un exposé de la position de la France en ce qui concerne plus particulièrement la mise en œuvre[1].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 380)

136

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

L.[2] *Paris, 26 août 1948.*

Jebb a fait un saut à Paris avant-hier pour s'entretenir avec le Ministre et moi-même du Pacte de l'Atlantique.

Vous trouverez ci-joint un compte rendu de l'entretien qui a eu lieu dans mon bureau et de l'audience qu'a donnée M. Schuman à sir Oliver Harvey et au messager de Londres[3].

Il n'y a rien là dedans qui soit bien nouveau. Tout au plus Jebb nous a-t-il donné certaines précisions concernant la genèse de l'idée de pacte.

Je vous signale l'idée de M. Schuman concernant la constitution de stocks américains en Europe ou en Afrique du Nord. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir à un stade ultérieur des négociations.

Je suis actuellement un peu démuni en personnel. Aussitôt que Margerie rentrera de congé c'est-à-dire peut-être demain, je l'attellerai à une étude d'ensemble du dossier pour dégager les éléments d'un exposé du Ministre à ses collègues intéressés, d'où sortiraient les instructions pour vous.

Je vise à m'efforcer de vous envoyer au moins une première orientation avant le début de la semaine pour vous éviter d'être court-circuité par Jebb. Je me méfie toujours un peu, en effet, de la tendance que peuvent avoir les messagers de Londres à se présenter à Washington comme étant les porte-parole patentés des puissances du Pacte de Bruxelles.

Vous avez reçu, ainsi que vos collègues du Pacte de Bruxelles, l'étude faite à Londres au sein du Comité permanent, sur le Pacte de l'Atlantique. Ce document, à mon sens, n'aurait pas dû vous être envoyé par le Président du Comité permanent lequel n'a pas qualité pour communiquer officiellement avec les Ambassadeurs à Washington des puissances associées. Je l'ai dit à Massigli. En fait, ce document n'est qu'un des éléments de l'étude à laquelle

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 327, 342, 346, 348, 362, 363, 374, 405 et 412.

[2] Note manuscrite : « *Metric, n° 180* ».

[3] Document non reproduit.

je vais faire procéder ici. Pour ce qui vous concerne, le dernier état des choses est celui qu'exposent les télégrammes du Département.

Comme vous le verrez en lisant les notes jointes, les très utiles discussions auxquelles vous-même et vos collaborateurs ont participé nous permettent de nous faire du Pacte de l'Atlantique une idée suffisamment claire pour faite tomber nos réserves. Du moins est-ce très nettement l'avis de M. Schuman et je ne pense pas qu'il aura des difficultés à le faire partager par ses collègues.

J'aime à penser toutefois que vos interlocuteurs américains ne se font pas d'illusions sur les difficultés qu'ils auront à convaincre des pays tels que le Danemark et la Norvège à entrer dans une coalition qui au départ les compromettra sans les assurer d'une assistance complète immédiate en cas d'attaque russe. Je pense que le pacte de l'Atlantique, tout comme le pacte de Bruxelles, devra être un instrument ouvert aux États que les associés appelleraient à se joindre à eux. Y entreraient dès l'abord ceux qui le voudraient bien (j'imagine que le Portugal et l'Islande seraient probablement du nombre). Pour les autres, le travail de persuasion aurait probablement un caractère progressif.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 5)

137

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNERAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 26 août 1948.*

Personnelle.

Depuis que je vous ai envoyé hier copie d'un télégramme en clair sur l'affaire tripolitaine, j'ai causé avec mon collègue italien et je lui ai demandé comment serait accueillie à Rome une solution de transition préparant le retour de l'Italie.

L'idée a été accueillie si chaleureusement que j'ai eu l'impression qu'au fond d'eux-mêmes les Italiens se rendaient très bien compte qu'il leur faudrait de toutes manières du temps pour se réinstaller et qu'ils seraient fort embarrassés si on les invitait à rentrer demain.

J'ai prié Gallarati-Scotti de réfléchir et de me suggérer les mesures qui seraient opportunes, selon lui, pour aménager cette période transitoire au mieux des intérêts italiens.

Bien entendu j'ai ajouté qu'il ne s'agissait là que d'idées encore très vagues et toutes personnelles, que j'ignorais si elles ouvriraient des possibilités

d'entente et qu'il n'était pas question de lui donner des espoirs prématurés.

Je crois en définitive qu'une solution telle que celle qu'esquisse mon télégramme serait bien accueillie à Rome, ce qui ne veut pas dire qu'elle nous vaudrait une reconnaissance durable ! Je pense de surcroît qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud ; j'ai donc hâte d'avoir les instructions du Département. D'ailleurs, le temps presse…

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

138

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 905. *Moscou, 26 août 1948.*

Des dix-sept États non représentés à Moscou et dont la liste est ci-jointe, le Pakistan est sans doute celui qui rencontre le plus de difficultés à établir les relations diplomatiques qu'il désire nouer avec l'URSS.

Les négociations qu'il a engagées à cet effet au lendemain de sa constitution en État se sont heurtées à une exigence soviétique qui lui a paru inacceptable, à savoir la création d'un consulat général d'URSS à Peshawar.

Le *Politburo* n'entend pas seulement disposer de deux foyers de renseignements et d'action politique au Pakistan. S'il en était simplement ainsi, il aurait proposé d'établir un consulat général soit dans le Pendjab soit au Bengale. Il veut surtout intervenir à la fois dans les territoires les plus turbulents du Pakistan où les autorités britanniques prêtent encore leur concours au gouverneur Mohammad Jinnah, entretenir un poste qui lui assure des vues sur le Cachemire et un relais entre ceux qu'il possède déjà à Kachgar et à Delhi.

Le directeur d'Asie centre-sud au *Minindiel*[2], l'ambassadeur Konstantin Mihaïlov a étudié pendant les quatre années de sa mission à Kaboul, avec tout son esprit critique d'historien, les agitations des tribus wazir, afindi et mohmand de la province frontière du Nord-Ouest du Pakistan, ainsi que les remous provoqués dans cette province par les initiatives turbulentes d'Abdul Ghaffar Khan et de ses « chemises rouges ».

Il sait que l'ordre est maintenu dans toute la région par l'autorité personnelle du gouverneur britannique maintenu en place par le gouvernement de Karachi, sir Georges Cunningham de qui il m'a été donné, alors que j'étais son hôte pendant une semaine entière à la résidence de Peshawar cantonment, d'apprécier la haute culture générale et la connaissance de

[1] Dépêche adressée à la Direction politique.

[2] *Minindiel* : le ministère des Affaires étrangères soviétique.

toutes questions intéressant les fractions de tribus et la vie économique de la frontière.

Or, un consul soviétique à Peshawar pourrait reprendre contact avec le fakir d'Ippi, favoriser le mouvement national d'une population en immense majorité afghane et qui manifeste à l'occasion de réunions sportives où se rencontrent équipes et athlètes du royaume et du dominion sa sympathie au premier.

Le conflit qui n'a point cessé au Cachemire entre le Pakistan et l'Inde offrirait à un consul actif l'occasion d'interventions variées et multiples dans un pays qu'une bande de la province afghane du Badachan, large de moins de cent kilomètres sépare du Tadjikistan et du Kirghizistan soviétiques.

L'intérêt que porte le gouvernement soviétique à toutes ces régions explique l'insistance qu'il met à obtenir la création d'un consulat à Peshawar, où il veut être au surplus à même de combattre l'influence britannique très forte qui est exercée dans toute la province frontière du Nord-Ouest par l'entremise de sir Georges Cunningham.

Encore qu'il souhaite vivement installer au Pakistan une importante mission diplomatique, le gouvernement soviétique maintient d'autant mieux ses exigences qu'il sait le désir du gouvernement de Karachi d'être représenté dans tous les pays étrangers où l'est le gouvernement de l'Inde et tout particulièrement en URSS.

Il joue avec art de l'émulation des deux dominions issus de l'ancien Empire des Indes et ne doute pas de pouvoir en tirer parti de façon substantielle, en faisant peser la menace de soutenir éventuellement l'un contre l'autre au Cachemire ou d'appuyer les revendications d'un tiers, en l'espèce celles du gouvernement afghan, sur tout ou partie du Cachemire et sur la région du Pakistan peuplées de Pathans et de Belouches.

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, volume 20)

139

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 27 août 1948.*

Personnelle.

Je ne comprends pas très bien ce que nous voulons dans la question que, pour abréger, j'appellerai la question de l'Union européenne.

Voilà environ une dizaine de jours, l'on annonçait à Paris, à grands sons de trompe, que le gouvernement avait décidé de reprendre à son compte

les projets de La Haye et de provoquer la réunion d'une assemblée formée par les parlements européens. Puis silence… Samedi dernier seulement je recevais communication d'un télégramme adressé à Bruxelles demandant à Hautecloque d'obtenir de Spaak qu'il s'associât à notre proposition. Depuis, le silence officiel n'a été rompu que pour m'enjoindre de ne pas bouger en attendant le résultat de la démarche faite à Bruxelles, et cela en réponse à un télégramme, qu'après avoir lu les informations de la presse parisienne, j'avais envoyé au Département pour suggérer de saisir de l'affaire la Commission permanente du traité de Bruxelles.

Ces lenteurs ont permis à l'opposition – ou plus exactement elles ont permis à la prudence anglaise de préparer la mise en place du nombre de freins et de sabots nécessaires pour ne pas être entraînés plus vite qu'elle n'entend aller, c'est-à-dire pour pouvoir attendre le moment où la conférence des Dominions aura pu être consultée et où elle aura autorisé le gouvernement à marcher avec prudence.

Profitant de l'alerte qui avait été donnée par nous-mêmes mais qu'aucune démarche n'avait suivie, les Anglais, par la publication de l'échange de correspondance entre Churchill et Attlee, ont marqué discrètement leur position. Du même coup, ils incitent Bruxelles à la prudence et, s'il est vrai, comme l'affirme l'agence Reuter, que c'est hier seulement que le gouvernement belge a été saisi de notre mémorandum, vous pouvez être maintenant certain que Spaak ne fera rien sans avoir pris contact ici.

Enfin, ajoutez que les Anglais peuvent nous faire grief de comploter derrière leur dos avec Bruxelles, alors qu'ici nous ne bougeons pas ; et que la Commission permanente, organisme qualifié pour délibérer de l'affaire, n'en est pas saisie malgré l'initiative que M. Bidault avait prise à La Haye, à l'heure actuelle ils sont en droit de dire qu'il n'y a pas de projet français.

Laissons passer encore quelques jours et lorsque nous poserons la question, on nous répondra très poliment qu'il est bien inutile d'envisager maintenant une procédure spéciale mettant en mouvement les parlements alors que l'Union interparlementaire – émanation elle-même de ces parlements – est déjà saisie.

Suivant les instructions que j'ai reçues, je ne bouge pas. Mais je ne dois pas vous cacher que lorsque je serai autorisé à bouger, je crains qu'il ne soit trop tard pour entreprendre une action qui puisse aboutir à des résultats.

Une lettre officielle vous a été envoyée hier, suggérant que l'on saisisse sans tarder davantage la Commission permanente[1].

Je suis convaincu que c'est la bonne procédure – sinon la seule. Après tout, l'appui de Spaak peut se manifester aussi bien à la Commission permanente que par une démarche spéciale de son ambassadeur au *Foreign Office* ; en tout cas il faut aller vite, car si, jeudi prochain, à la séance de la Commission, mon collègue belge venait à dire que son gouvernement a reçu un mémorandum français et qu'il souhaiterait savoir comment le

[1] Document non reproduit.

délégué français désire que la question soit discutée, je serais dans une situation fort désagréable.

Cela dit, il est possible que le gouvernement ait simplement eu en vue de faire une politesse aux promoteurs du projet et qu'il fût sans illusion sur les conséquences immédiates de son geste. Mais alors j'aimerais qu'on me le dise.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

140

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1871. *Washington, 27 août 1948.*

Le Département n'ignore pas le sentiment d'inquiétude qu'a provoqué, aux États-Unis, la dernière crise ministérielle française, survenue au moment où le programme d'aide américaine à l'Europe commençait à prendre corps et où M. Hoffman se trouvait à Paris. Le public américain en venait à se demander s'il n'avait pas aventuré son argent dans une entreprise sans espoir et si les crédits du plan Marshall n'allaient pas tomber dans le gouffre sans fond du désordre politique et économique européen. Cette impression défavorable s'était maintenue durant la période de tractations difficiles qui a précédé la formation du nouveau gouvernement.

Celui-ci une fois constitué, les mauvais auspices qui avaient présidé à sa naissance, ne tardèrent pas à se dissiper. Le public américain fut frappé par l'ampleur des pouvoirs demandés au Parlement par le Cabinet. Il fut favorablement impressionné par M. Paul Reynaud. Enfin, la personnalité du nouveau ministre des Finances retint toute son attention. Dans ces conditions, c'est avec un intérêt sérieux et suivi que furent observées, des États-Unis, les diverses péripéties de la lutte parlementaire soutenue par le gouvernement pour obtenir les pouvoirs réclamés par l'ancien Président du Conseil. Lorsqu'un vote du Conseil de la République, finalement suivi par l'Assemblée, accorda à peu près satisfaction au gouvernement, une vive satisfaction éclata dans les milieux politiques et la presse américaine. Un article du *New York Times*, dont j'ai envoyé la traduction à Paris, portait le titre significatif : « Reynaud dans le rôle rendu fameux par Poincaré ». Le développement exposait les raisons pour lesquelles les États-Unis faisaient confiance à notre ministre des Finances ; la franchise avec laquelle il a reconnu que la France vivait de l'aide américaine, l'insistance avec laquelle il a souligné la nécessité d'utiliser les crédits ERP[2] au rééquipement

[1] Dépêche adressée à la Direction politique et à la direction d'Amérique et communiquée au Cabinet du Ministre, au service de Coopération économique et au Secrétariat des Conférences.

[2] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

du pays plutôt qu'à l'achat de biens de consommation, les mesures libérales qu'il a préconisées dans le domaine de la production agricole, sa politique de desserrement des contrôles d'État, son programme tendant à l'amélioration du rendement et à la rentabilité des industries nationalisées… ont été particulièrement appréciés aux États-Unis.

La presse américaine n'a pourtant pas dissimulé les graves difficultés auxquelles M. Paul Reynaud avait à faire face. Le léger fléchissement du franc qui s'est manifesté, il y a quelques jours, a été enregistré ici avec inquiétude. Les journaux ont relevé, d'autre part, la persistance d'un mécontentement de la classe ouvrière, non sans souligner le rôle d'excitateur joué, à cet égard, par le parti communiste français. D'autant que celui-ci a pris pour thème de sa campagne le plan Marshall qu'il s'attache à déconsidérer dans l'esprit des milieux populaires et dont il s'efforce de saboter l'application.

Le public américain, s'il paraît faire confiance au gouvernement Marie, n'ignore donc pas les écueils que celui-ci rencontrera sur sa route. En outre, le sort immédiat du plan d'aide à l'Europe lui paraît lié, jusqu'à un certain point, au développement de la situation politique et économique de la France.

À cet égard, l'opinion américaine a été fort intéressée par les travaux du « Comité des quatre hommes sages » qui ont abouti à un projet de répartition des crédits entre les bénéficiaires de l'aide américaine. Il est dans l'esprit de la loi d'aide à l'étranger que les Européens prennent eux-mêmes en main, dans la plus large mesure possible, la reconstruction du continent sur la base d'une entente commune. On s'est donc félicité à Washington lorsqu'on a vu que cette tâche avait été prise au sérieux à Paris.

Mais ce n'est pas sans un désappointement manifeste que l'on a constaté ici que certains pays, la bizone, la Grèce et la Turquie avaient protesté véhémentement contre la répartition proposée, tandis que d'autres, l'Irlande, le Portugal, le Danemark, l'Islande avaient fait des réserves[1]. Cette constatation a fourni à M. Walter Lippman l'occasion d'écrire un article assez désabusé sur la coopération européenne. Selon lui, l'Europe n'aurait pas réussi à s'élever à la conception d'une union constructive. Le nationalisme économique serait encore dominant, M. Lippman déplorait également que l'on n'entendît plus parler de la fédération politique européenne. En conclusion, il se faisait l'écho du sentiment de déception qu'éprouvait, selon lui, le peuple américain devant l'incapacité des pays européens à s'unir pour utiliser, ensemble, l'aide américaine et pour organiser en commun la défense des démocraties.

À cet égard, pourtant, quelques faits, de nature à démentir les pronostics pessimistes de M. Lippman, ont, au cours de la dernière semaine, été relevés par la presse américaine. Un rapport du *New York Herald Tribune* de Paris signalait que l'ERP avait « accompli un bon départ ». La production agricole était en progrès considérable par rapport à l'année passée. Des améliorations très sensibles étaient également constatées dans la production

[1] Voir document nº 120.

industrielle. Sans doute, l'activité commerciale demeurait-elle encore fort en retard par rapport à l'industrie et à l'agriculture ; des signes favorables se manifestaient néanmoins. L'un d'eux a particulièrement retenu l'attention des États-Unis : le retour vers l'équilibre d'avant-guerre qui se produit dans le commerce du charbon. Le fait que la plupart des États européens, la France en tête, ont pu pratiquement arrêter leurs importations de charbon des États-Unis – s'il a provoqué des inquiétudes sur le marché américain des frets maritimes – a été unanimement considéré, ici, comme un signe non équivoque, pour l'Europe, de retour à la santé. Des commentaires favorables ont, d'autre part, accueilli un article de M. Van Zeeland qui préconisait le maximum de publicité et de libéralisme dans l'application du plan d'aide américaine.

Mais, plus que toute autre, l'initiative récemment prise par le gouvernement français de proposer la mise en œuvre des principes de la fédération européenne adoptés à la Conférence de La Haye, a été très favorablement accueillie aux États-Unis. D'assez nombreux articles ont souligné que, par cette démarche, la France avait encore une fois manifesté son attachement à cet universalisme généreux qui est dans sa tradition nationale[1]. D'autres, tel celui qui a paru dans le *Washington Post* de ce matin, ont estimé que la France sans la Grande-Bretagne avait peu de chances de faire aboutir le projet de fédération européenne et ont, par suite, déploré, en termes sévères, l'attitude négative prise à cet égard par M. Attlee.

Enfin, dans un domaine plus limité, mais qui est considéré aux États-Unis comme d'un intérêt concret et direct, deux nouvelles ont été soulignées ces jours derniers :

– le retour aux États-Unis après un voyage de cinq semaines en Europe de MM. Golden et Jewell, dirigeants importants du CIO et de l'AFL[2], actuellement conseillers de l'Administration de Coopération économique pour les questions de travail. Ces représentants des deux grands syndicats ont fait valoir la nécessité d'une aide américaine à l'Europe, dans le domaine de l'organisation technique et sociale du travail. Ils ont préconisé une entente entre les forces ouvrières américaines et les syndicats européens non communistes. Leurs déclarations ont une valeur certaine car elles sont de nature à intéresser les milieux ouvriers américains à la reconstruction du continent européen ;

– le départ pour l'Europe de M. Evan Just, chef de la Division des produits d'intérêt stratégique à ECA[3], accompagné de plusieurs experts, a été noté par la presse américaine. Celle-ci ne perd pas de vue, en effet, le bénéfice que les États-Unis entendent tirer, du point de vue de leur approvisionnement en produits d'intérêt militaire, des différents accords bilatéraux passés avec les États bénéficiaires.

[1] *Note du document* : « J'ai envoyé au Département le texte du plus caractéristique de ces articles qui a paru dans le *New York Times* du 19 août sous le titre [le titre est malheureusement illisible sur le document original car il a été coupé] ».

[2] C.I.O. : *Congress of Industrial Organization* et A.F.L. : *American Federation of Labor*.

[3] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

Les diverses indications ci-dessus rapportées confirment à quel point non seulement les techniciens, le gouvernement et les milieux parlementaires, mais aussi le grand public américain demeurent attentifs à la façon dont se développe en Europe l'application du plan Marshall. Le principe même de l'aide à l'étranger n'a pas été acquis sans difficultés. Les discussions du Congrès sur la loi fondamentale du 3 avril 1948, puis sur la loi des appropriations sont encore fraîches à notre mémoire, mais aussi à celle des Américains. Dans l'esprit de beaucoup d'entre eux, l'affectation d'une somme de quelque 3 milliards de dollars à la reconstruction de pays étrangers, représente une expérience audacieuse, contraire à une tradition isolationniste encore tenace dans de nombreux secteurs. En termes d'affaires – ceux auxquels se réfèrent tout naturellement les Américains – cette expérience est considérée, par eux, comme un placement. Un intérêt sentimental et sincère pour le sort de l'Europe n'est certainement pas exclu. Mais l'idée qu'en aidant l'Europe, les États-Unis travaillent à leur propre sécurité et à la défense de ce que la démocratie représente dans ce pays, à la fois du point de vue idéal et du point de vue matériel, demeure essentielle.

Cet investissement a besoin, aux yeux de l'opinion américaine, d'être justifié par le succès. Le contribuable n'entend pas que son argent soit perdu et il en surveille jalousement l'emploi. La venue en Europe, au printemps dernier, d'innombrables commissions parlementaires reflète cette préoccupation. Le désir de M. Hoffman d'envoyer en Allemagne une commission d'industriels statuer sur le transfert d'usines allemandes au titre des réparations (cf. mon télégramme nº 3746)[1] en est une confirmation nouvelle. Si, au bout d'un an, le public américain a le sentiment que les résultats obtenus par l'utilisation en Europe de l'aide américaine, n'ont pas justifié son attente, il sera difficile de lui faire accepter le vote de nouveaux crédits.

À cet égard, le gouvernement et l'opinion américaine attachent certainement une importance toute particulière à l'évolution de la situation en France. La Grande-Bretagne est certes européenne, mais elle s'appuie aussi sur ses Dominions et elle hésite parfois enter ses deux vocations. Les États nordiques et du Benelux sont relativement petits. L'Italie et la Grèce sont des positions avancées. La France, au contraire, à la fois par sa situation et par son extension géographique, mais aussi par l'acuité des questions politiques et économiques qui y sont en jeu, tient, dans les préoccupations américaines, une place décisive. Du succès ou de l'échec du redressement français peuvent dépendre le succès ou l'échec du plan d'aide à l'Europe. Celui-ci est considéré comme un tout. S'il fallait en désigner le centre, le choix des Américains se fixerait, je crois, sur notre pays.

Il est naturel par conséquent que le gouvernement et le public des États-Unis soient particulièrement attentifs à notre redressement. L'un des collaborateurs de M. Caffery me disait récemment avec quel soin son chef consultait tous les matins son baromètre et les statistiques agricoles, tant le succès de notre récolte lui paraissait essentiel. Je constate, chaque jour, un intérêt analogue pour notre rééquipement industriel, dans les milieux de

[1] Document non reproduit.

l'ECA. Mais la préoccupation dominante des Américains va, avant toute autre, à notre situation financière. Une monnaie stable, l'équilibre budgétaire commandent, à leurs yeux, tout le problème de notre redressement et ceci explique l'accueil extrêmement favorable qui a été réservé, aux États-Unis, au programme d'assainissement financier présenté, au nom du gouvernement, par M. Paul Reynaud. Le développement de ce programme, d'ici les élections d'octobre, sera observé dans un esprit bienveillant certes, mais critiquement attentif. Si nous surmontons nos difficultés par des compressions budgétaires, par la réforme fiscale, par le recours à l'emprunt dans la confiance restaurée, nous aurons, du même coup, amélioré notre position aux États-Unis. Le recours à de nouvelles émissions monétaires, la reprise de la course entre les salaires et les prix seraient, au contraire, jugés générateurs de difficultés politiques prochaines où l'équilibre, jusqu'à présent maintenu par le gouvernement français entre les excès de l'extrême-gauche et ceux de l'extrême-droite, ne tarderait pas – pense-t-on – à sombrer. Aux yeux de l'opinion américaine, la France apparaîtrait alors comme un pays peu sûr où les crédits américains auraient tort d'aller s'investir à nouveau. C'est dans les semaines qui viennent que se jouera, en grande partie, le sort de l'aide américaine à la France pour l'année prochaine et avec lui, peut-être l'avenir du programme de restauration européenne tout entier.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 167)

141

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1762[2]. *Londres, 27 août 1948.*

En dépit de la tension à Berlin, le Parlement britannique ne s'est pas séparé le 30 juillet dans la psychose de catastrophe qui tendait à prévaloir au milieu de l'été dernier, alors qu'après les secousses successives de la crise du charbon et de la crise de la convertibilité, les dirigeants travaillistes semblaient incapables de définir une ligne d'action susceptible de soustraire le pays à des périls plus graves encore et menaçant les fondements même de l'économie britannique. Cette différence d'atmosphère ne tient pas seulement au vigoureux redressement opéré sous l'impulsion de sir Stafford Cripps par un gouvernement largement remanié au début d'octobre, et à l'adoption rapide par le Congrès du programme de reconstruction européenne, mais également à la conscience du fait que la solution du problème

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée pour information à 69 destinataires sous bordereau collectif n° 620.

[2] Référence en début de document : « Mes dépêches n° 2098 du 19 août 1947 et n° 1558 du 22 juillet 1948 ».

des relations entre l'URSS et le monde occidental dépasse de beaucoup la Grande-Bretagne et dépend bien plus des desseins véritables du Kremlin et de l'orientation de la politique américaine que des désirs du gouvernement britannique.

Ainsi que le laissait prévoir le discours du trône du 21 octobre 1947, la session parlementaire qui vient de se terminer a été consacrée avant tout à la lutte contre les difficultés économiques. Cette lutte a même dominé de façon presque exclusive les quatre premiers mois de la session, au point de rejeter à l'arrière-plan, à la fin de décembre 1947, la rupture entre l'URSS et les puissances occidentales à la conférence de Londres.

La concentration des préoccupations de la nation sur la nécessité de parer au plus vite, par le développement rapide de la production et des exportations, à une évolution catastrophique de la crise des dollars, a d'ailleurs abouti à un effort collectif dont l'ampleur évoquait les années de guerre. Elle a ainsi contribué largement aux succès appréciables qui ont marqué la mise en œuvre des plans de sir Stafford Cripps, exposés dans son discours mémorable du 23 octobre 1947. Elle a permis au gouvernement de faire accepter par le pays les sacrifices que comportait le développement systématique de son programme de salut public, et d'intervenir dans un domaine qui lui était traditionnellement fermé en proclamant dans le Livre Blanc du 4 février une politique de stabilisation des salaires et des profits.

D'autre part, c'est dans une très large mesure à la recherche d'un nouvel équilibre économique et au souci de soustraire peu à peu la Grande-Bretagne à sa dépendance du dollar que l'on doit attribuer l'unité de vue croissante en matière de politique étrangère, qui a tendu à se cristalliser autour de l'idée de l'Union occidentale et qui a relégué définitivement dans le passé la rébellion travailliste de novembre 1946. Révélé au public le 22 décembre par la circulaire de M. Morgan Phillips, le plan d'action méthodique contre le communisme visait lui-même moins à réagir contre la formation du *Kominform* qu'à prévenir l'exploitation par le parti communiste des graves difficultés qui ne manqueraient pas de surgir au printemps au cas où des retards se produiraient dans l'adoption du plan Marshall par le Congrès.

Aussi bien a-t-il fallu le choc psychologique provoqué par les événements de Prague dans la dernière semaine de février pour replacer subitement les problèmes internationaux au premier plan des préoccupations du gouvernement et de l'opinion. On ne saurait trop insister sur l'influence déterminante que la crise tchécoslovaque a exercé sur les développements internes en Grande-Bretagne. En écartant, au moins, pour un temps, la menace d'une aggravation soudaine et catastrophique de la disette des dollars, l'adoption par le Congrès avec une rapidité inattendue du programme de reconstruction européenne aurait suffi pour faire de cette crise l'événement capital de la session.

Mais la mise au pas de la Tchécoslovaquie a eu en outre des répercussions directes de première importance en Grande-Bretagne. Elle a mis

subitement en relief l'urgence d'un regroupement des pays de l'Europe de l'Ouest, assez étroit pour parer aux dangers d'une politique soviétique d'expansion et d'évangélisation, qui paraissait exclure toute possibilité de compromis durable et sincère, et contre laquelle le soutien de l'Amérique était une garantie primordiale mais insuffisante. Aussi, l'idée de l'Union occidentale a-t-elle fait en quelques semaines des progrès immenses et inespérés, à la fois dans le public et dans les milieux responsables. Sur le plan idéologique, la rupture du *Labour Party* et de l'Internationale socialiste avec les sociaux-démocrates du continent, associés aux communistes dans des coalitions gouvernementales ou électorales, loin d'être rejetée comme une manifestation d'intolérance, a été saluée, même à la gauche travailliste, comme une mesure de protection indispensable contre les infiltrations du bolchevisme ; isolés à l'extrême gauche, les signataires du télégramme à M. Nenni ont préféré se soumettre plutôt que de subir le sort de M. Platts-Mills, expulsé du parti le 28 avril. D'autre part, la faiblesse des réactions provoquées au milieu de mars par une mesure aussi grave et aussi contraire aux plus solides traditions du libéralisme britannique que l'élimination dans certains services essentiels des fonctionnaires d'allégeance communiste eût été inconcevable un mois auparavant.

Au demeurant, l'émotion soulevée par le putsch de Prague n'a pas distrait les efforts de la nation des objectifs que lui avait assignés sir Stafford Cripps. Bien au contraire, la nécessité de sauver l'économie britannique est apparue sous un jour nouveau, comme un des facteurs essentiels de la défense de l'Occident. Plus encore que dans les mois précédents, le gouvernement pouvait donc compter sur la discipline du pays dans son ensemble, et en particulier sur la cohésion du mouvement travailliste dont le Congrès de Scarborough, du 17 au 21 mai, a été une manifestation éclatante.

C'est seulement au cours des deux derniers mois de la session que l'attention du public a tendu à se disperser quelque peu et qu'une certaine désaffection a paru se manifester dans la masse flottante des électeurs à l'égard des dirigeants travaillistes qui, depuis la grave crise de confiance de l'été dernier, avaient pourtant réussi à rétablir solidement leur autorité. Alors que l'entrée en vigueur du programme de reconstruction européenne avait atténué l'imminence d'une crise de grande envergure, et que le souvenir du coup de force de Prague s'estompait avec le temps, il était peut-être naturel qu'une certaine lassitude commençât à gagner la nation, qui, au surplus, en dépit du relâchement de diverses restrictions, n'escomptait aucune amélioration prochaine de sa condition.

Le blocus de Berlin a sans doute succédé de trop près aux événements de Tchécoslovaquie pour agir comme un coup de fouet sur l'opinion. Le pays en a suivi l'évolution avec une vive inquiétude, mais aussi avec un sentiment de résignation devant l'inévitable. Mal placé pour comprendre la situation, il s'en est remis volontiers aux chancelleries pour le règlement d'un conflit dont il a été porté, je dirais presque par instinct, à n'attendre un dénouement pacifique que d'une politique de fermeté. Il préférait d'ailleurs se réfugier dans l'espoir qu'on éviterait le pire, et il sentait fort bien, ainsi que je le signalais au début de cette étude, qu'en l'occurrence le dernier mot

appartiendrait à Washington et à Moscou. La Chambre des Communes elle-même, en dépit des efforts de l'opposition, ne laissa apparaître les signes d'un véritable malaise qu'après la réponse soviétique du 15 juillet et ce fait était d'autant plus significatif que l'attention requise par les autres problèmes de l'actualité ne l'expliquait que partiellement. On aurait tort notamment d'exagérer l'acuité du conflit constitutionnel entre les deux Chambres relatif à la réduction d'un an du pouvoir de veto des Lords, ou à plus forte raison la gravité des désaccords sur la suspension de la peine capitale ou sur la nouvelle définition de la nationalité britannique. Quant à la grève des dockers de Londres, dont les conséquences auraient pu être redoutables, commencée le 14 juin, elle s'était terminée subitement dès le 29 juin grâce à la proclamation inattendue de « l'état d'alerte » qui avait été saluée à juste titre dans les milieux politiques comme un « coup de maître » du Premier ministre.

L'œuvre législative accomplie pendant les neuf mois de la session est moins massive et moins spectaculaire que celle des années précédentes, mais elle ne doit pas être sous-estimée. Outre la nationalisation de l'industrie du gaz et la révision des circonscriptions électorales, elle comporte des mesures fort importantes telles que la loi d'assistance publique, la loi pour la protection de l'enfance abandonnée, la loi de la nationalité britannique et la loi de justice criminelle qui, à défaut de la suspension de la peine de mort, introduit un grand nombre d'innovations notables. Rejeté par les Lords, le projet d'amendement au *Parliament Act* de 1911 devra faire l'objet d'une session spéciale de deux semaines qui se réunira le 14 septembre.

Le travail parlementaire – toujours trop chargé – s'est effectué dans des conditions qui, sans être idéales, marquaient par rapport à l'an dernier un léger progrès. De son côté, la nouvelle équipe ministérielle, mieux équilibrée et plus dynamique, a su faire preuve d'une autorité, d'une clairvoyance et d'un courage qui tranchaient avec les faiblesses et les incertitudes de son aînée. Elle a certes commis des erreurs et des maladresses qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais elle a su éviter des fautes de première grandeur. Il est d'ailleurs significatif qu'en dépit d'un certain recul de l'influence travailliste sur les classes moyennes, les efforts, souvent intelligents, de l'opposition pour regagner les faveurs de la majorité des électeurs n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des résultats assez minces.

En conclusion, la session parlementaire de 1947-1948 marque au premier chef la phase initiale de la lutte engagée par le gouvernement travailliste pour sauver le pays d'une catastrophe économique et financière aux conséquences incalculables. Le gouvernement a été considérablement aidé dans sa tâche par la douceur exceptionnelle de l'hiver, par l'évolution de la situation internationale, et surtout par l'adoption en temps utile du programme de reconstruction européenne sans lequel la sauvegarde de l'économie britannique ne saurait être assurée que par un miracle. D'une manière générale, et bien que les buts recherchés n'aient pas toujours été atteints, notamment en ce qui concerne les transferts de main-d'œuvre vers les

industries-clés, la mise en œuvre des plans de production et d'exportation s'est poursuivie dans des conditions relativement satisfaisantes.

Pourtant de graves incertitudes continuent à planer sur l'avenir de la Grande-Bretagne. La plus sérieuse d'entre elles tient au rythme alarmant de la diminution des réserves monétaires de la zone sterling. Dans le deuxième trimestre, les réserves se sont réduites de 107 000 000 de livres. Inférieur de 400 000 000 aux pertes du premier trimestre, ce chiffre dépasse néanmoins de 17 000 000 les prévisions du gouvernement. Si on ne peut encore apprécier les effets de l'aide américaine sur les sorties d'or, on doit dès maintenant douter sérieusement de la possibilité de maintenir les réserves au niveau de 500 000 000 de livres que sir Stafford Cripps paraît considérer comme un minimum. Or le principal objet de la politique du Chancelier de l'Échiquier était précisément de combler, avec l'assistance américaine, le déficit en dollars.

D'autre part, les résultats encourageants obtenus à l'extérieur dans la recherche des débouchés et à l'intérieur dans la lutte contre l'inflation sont imputables, pour une part appréciable, à la discipline avec laquelle la classe ouvrière et les organisations syndicales se sont prêtées depuis février à la stabilité des salaires. Cette discipline, qui a dépassé les prévisions les plus optimistes, a été encouragée par l'introduction dans le budget d'une « contribution spéciale » sur les fortunes et par le fait qu'à tort ou à raison, le Cabinet a renoncé à pousser la politique d'austérité jusqu'à ses conséquences extrêmes. Mais elle supposait également une stabilisation des prix que le gouvernement n'est pas parvenu à réaliser dans tous les domaines. Les signes d'une nouvelle poussée en faveur de la hausse des salaires se sont d'ailleurs multipliés depuis le début de l'été de façon inquiétante. On doit même se demander s'il sera possible de sauvegarder l'équilibre actuel, dont la rupture serait d'autant plus redoutable que les revendications de salaires en suspens intéressent quelque 4 000 000 d'ouvriers. Le Congrès du TUC[1] qui doit s'ouvrir à Margate dès le 6 septembre, pourrait donc bien prendre cette année une importance exceptionnelle.

Enfin, si jusqu'à présent la crise de Berlin n'a pas secoué profondément l'opinion, il en serait autrement dans le cas où elle aboutirait à une reculade spectaculaire des puissances occidentales ou à une suite d'événements graves. On parle sans doute moins de la guerre à Londres que dans aucune capitale. Mais, ici comme ailleurs, la tension internationale jette sur les mois à venir une ombre inquiétante.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 18)

[1] T.U.C. : *Trade Union Congress*.

142

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 646. *Athènes, 27 août 1948.*

Plusieurs fois devancée par les proclamations gouvernementales et les ordres du jour du haut commandement, la conquête du Grammos est maintenant un fait acquis. Sans doute des opérations de nettoyage sont-elles encore nécessaires, mais celles-ci ne nécessitent plus que la présence sur le terrain d'une faible fraction des forces précédemment engagées.

Cette ambassade a déjà eu l'occasion à diverses reprises de faire ressortir la très grande importance que la position du Grammos représentait pour les rebelles : bastion naturel communiquant aussi bien avec l'Albanie (c'est-à-dire avec les centres de ravitaillement et les bases d'évacuation) qu'avec les autres massifs montagneux de la Grèce, le Grammos était à la fois une forteresse naturelle et la plaque tournante par où passait la plupart des rocades intéressant la rébellion.

Aussi s'attendait-on à ce que la conquête de ce massif représentât une opération particulièrement longue et difficile puisque Markos ne pouvait faire autrement que de défendre avec acharnement un territoire que la nature s'était déjà chargée de rendre redoutable.

De fait, comme le Département aura pu le constater, l'offensive piétina pendant un bon mois, au point que des changements de commandement d'un corps d'armée devinrent nécessaires. À peine avaient-ils été annoncés et avant même que le général Kitrilakis eût pu prendre matériellement la succession du général Kalogeropoulos, le front des rebelles céda tout à coup, ouvrant la voie à la série des succès spectaculaires remportés depuis lors par les troupes gouvernementales.

Sans doute les observateurs objectifs s'accordent-ils à reconnaître le mordant des troupes gouvernementales, et particulièrement des aviateurs, qui ont tiré, semble-t-il, le maximum d'une situation « logistique » précaire : je citerai, à titre d'exemple des difficultés rencontrées par l'armée, le fait que la division opérant vers le nord-est en remontant le cours du Sarandaporo n'avait pour unique ligne de communication que le lit même de ce fleuve, heureusement à sec en cette saison ; encore les camions devaient-ils s'arrêter dès les premières pentes, où vivres et munitions étaient prises en charge par des compagnies muletières.

Au demeurant, les pertes gouvernementales sont sérieuses, telle division engagée ayant eu 50 % de son effectif hors de combat, et monsieur Tsaldaris ayant fait état lui-même il y a déjà trois semaines de quatre mille morts chez les gouvernementaux.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, fait 7-9-48* ».

Mais, à voir le nombre extrêmement faible des prisonniers ainsi que des morts relevés sur le champ de bataille, il apparaît clairement que la « victoire » du Grammos a été davantage le résultat d'une manœuvre en retraite des rebelles que d'une conquête de haute lutte par les gouvernementaux : ainsi s'expliquent tout naturellement, en particulier, les étonnants résultats obtenus par le général Kitrilakis avant même qu'il n'ait effectivement pris son commandement.

Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir l'ensemble de la presse et des milieux politiques manifester en cette occasion beaucoup moins d'enthousiasme que lors de la reconquête de régions moins importantes du point de vue stratégique : M. Sophoulis, qui avait déclaré il y a quinze jours qu'il se refuserait à discuter toute question de politique intérieure jusqu'à la fin de la bataille du Grammos, a déclaré publiquement qu'il entendait encore se consacrer exclusivement aux questions intéressant les opérations militaires.

Et, si l'on veut se reporter à la carte ci-jointe, établie alors que le Grammos n'était pas encore tombé[1], c'est-à-dire avant que les infiltrations rebelles à travers les lignes gouvernementales n'aient grossi les effectifs repérés, déjà établis en d'autres lieux, on peut se rendre compte d'un fait très certain : que la conquête du Grammos soit une véritable victoire ou non, la rébellion n'est nullement terminée en Grèce.

Il semble du reste que les rebelles obéissant à une consigne d'ensemble, manœuvrent actuellement pour bien convaincre le pays de cette réalité : depuis huit jours, il ne se passe de nuit sans que des bourgades importantes ou de petites villes soient attaquées par de fortes bandes, Aighion, sur la côte nord du Péloponnèse, Delphes (attaqué il y a trois jours par une bande descendant du Parnasse, dont le Département se rappellera qu'il avait été nettoyé il y a trois mois), Kalabaka dans le nord de la Thessalie, Kastoria dans la Macédoine occidentale… et jusqu'aux environs immédiats de Salonique d'où les habitants ont dû se replier sur la ville tant l'insécurité y était devenue grande.

Poursuivant son plan il semble que le général Van Fleet soit décidé à ne pas se laisser impressionner par ce regain d'activité des rebelles. Avant de passer au nettoyage du Péloponnèse, les troupes gouvernementales se préparent dès maintenant à nettoyer le massif du Mourgana, situé entre la frontière albanaise, l'Adriatique et la route de Janina à Prévesa qu'il commande.

S'il est peut-être opportun pour le haut commandement américano-grec de paraître ignorer la menace qui pèse de nouveau sur de nombreuses villes de l'intérieur, il serait en revanche désastreux que les milieux politiques américains aient l'impression que la victoire du Grammos, éventuellement suivie de celle du Mourgana et du Péloponnèse, ait mis un terme à la rébellion, et que, de ce fait, les crédits militaires alloués à la Grèce puissent désormais être supprimés.

[1] Note manuscrite : « *Cette carte a pu, au dernier moment, être complétée d'une nouvelle carte, à jour à la date d'aujourd'hui* ». Les deux cartes n'ont pas été reproduites.

L'ambassade des États-Unis à Athènes se préoccupe vivement de cette situation, et estime qu'au cas où les partisans de l'économie l'emporteraient au Congrès, il faudrait s'attendre avec la plus grande certitude à voir au printemps prochain la situation de la Grèce au moins aussi mauvaise qu'à la fin de l'hiver dernier.

Peut-être l'aspect international de la question, c'est-à-dire les facilités accordées par l'Albanie au transit des rebelles qui se réinstallent actuellement au sud des lacs, près du point de jonction des frontières grecque, albanaise et yougoslave, attirera-t-il suffisamment l'attention de l'opinion américaine pour qu'une telle éventualité puisse être écartée.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 34)

143

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3186-3187. *Londres, 28 août 1948, 0 h. 15*

Réservé. (*Reçu* : le 28, 3 h. 50)

Une information de Bruxelles du 26 août publiée ce matin dans le *Manchester Guardian* relève que le ministre des Affaires étrangères belge a reçu hier le mémorandum contenant l'invitation du gouvernement français à participer à une conférence préparatoire où serait discutée la constitution d'une assemblée européenne. Il est ajouté que le gouvernement belge « consultera probablement les autres signataires du pacte de Bruxelles avant de prendre (...)[2] ».

Je n'ai pas besoin de souligner que la publicité ainsi donnée à notre démarche à Bruxelles nous met dans une situation assez délicate vis-à-vis des Anglais. Notre situation deviendrait ridicule si les Belges saisissaient la Commission permanente. Nous ne devons donc à mon sens plus perdre un jour pour saisir nous-mêmes la Commission[3].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Bruxelles, fait 28-8-48* ».

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Sur ce sujet, voir document n° 130.

144

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON ET LONDRES.

T. nos 4164-4171 et 3412-3420. *Paris, 28 août 1948.*

Comme vous le savez, le Conseil de l'OECE[2] n'a pu, à sa dernière session, prendre une décision définitive sur le partage de l'aide américaine, par suite du refus de certains pays de se commettre avant d'être renseignés de façon plus précise sur ce qu'ils pouvaient attendre du plan de paiement inter-européen ; or, ce plan, qui a été adopté dans son principe il y a plus d'un mois, est lié directement à l'aide américaine puisqu'il prévoit l'utilisation d'une partie de la contre-valeur en monnaie nationale de cette aide pour lubrifier le mécanisme partiellement enrayé du commerce inter-européen. De plus, la Comité des Quatre, auteur du plan de partage de l'aide, en réduisant l'allocation en dollars de certains pays, avait exprimé l'espoir que ceux-ci pourraient trouver dans les pays participants des produits qu'ils se proposaient d'acheter dans la zone dollar.

Le Conseil a donc nommé un Comité dit « des Cinq » (mon télégramme nos 3984/89 pour Washington – nos 3248/53 pour Londres)[3], dont le mandat est de déterminer :

– le solde créditeur ou débiteur net de chacun des pays participants pour la période 1er juillet 1948 / 30 juin 1949 ;

– dans quelle mesure ces soldes débiteurs peuvent être financés par les méthodes classiques ;

– accessoirement, et ceci est extrêmement important, quel serait le montant en monnaie nationale équivalent à l'aide ERP[4] que les pays créditeurs devraient fournir comme contrepartie de l'aide ERP conditionnelle et quels seraient les droits de tirage des pays débiteurs.

Les négociations qui se sont déroulées sous l'égide de ce Comité depuis la fin de la dernière session du Conseil ont été très laborieuses et le Conseil ne pourra discuter le rapport de ce Comité avant le 1er septembre, c'est-à-dire trois jours après la date primitivement fixée.

Les difficultés auxquelles se sont heurtés les Cinq tiennent à plusieurs causes :

– Les chiffres de prévision des balances des prélèvements des pays participants les uns vis-à-vis des autres ne concordaient souvent pas entre eux.

[1] Télégramme paraphé par Schuman.

[2] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

[3] Document non reproduit.

[4] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

– Certains pays prétendent ne pouvoir effectuer intégralement les transferts d'approvisionnement de la zone dollar aux pays participants préconisés par le Comité des quatre (cas de la Grèce, de la bizone et de la Turquie).

– La Belgique, créditrice nette de l'Europe, se voit demander par ses débiteurs des dons en francs belges, dont le montant est supérieur à l'aide que reçoit la Belgique dans le cadre de l'ERP pour couvrir leurs déficits envers elle.

– La bizone déclare ne pas pouvoir accepter, bien qu'elle soit également bénéficiaire du plan de paiement inter-européen, que notre solde débiteur à son égard dépasse 60 millions de dollars au lieu de 93 que nous demandons. La position prise par la bizone indique pour nous soit une réduction de nos achats de charbon de la Ruhr, soit un accroissement de nos exportations de produits essentiels, que nous ne sommes pas en mesure de fournir à l'Allemagne.

Sous son double caractère commercial et financier, cette négociation, ou plutôt cet ensemble de négociations, étroitement liées l'une à l'autre, est d'une grande complexité ; les experts du Comité des Cinq disposent de si peu de temps pour concilier tant d'intérêts divergents qu'ils ne pourront vraisemblablement aboutir qu'à une cote mal taillée qui ne satisfera personne. Il suffit de se souvenir à ce propos que le problème de l'allocation entre les pays européens des francs belges mis à leur disposition par la Belgique est, à une échelle plus modeste, tout aussi difficile à résoudre que celui des allocations de dollars ERP et suscite les mêmes passions entre les parties prenantes.

Il y a tout lieu de croire qu'en ce qui concerne la France, son aide en dollars, fixée primitivement, comme vous le savez, à 1 009 millions, ne sera pas modifiée, mais que nous devrons accepter quelque abattement sur notre aide en francs belges et en deutschmarks. Nous serons, d'autre part, amenés, dans l'esprit de la coopération européenne, à accroître d'une manière assez considérable nos exportations vers certains pays (Grèce, Turquie, Pays-Bas) afin de leur permettre de maintenir un plan d'importations raisonnables malgré la réduction de leur aide en dollars décidée par le Comité des Quatre.

Pour Londres seulement :

Nous avons constaté un raidissement dans l'attitude britannique à l'égard du plan de paiement inter-européen ; les Anglais répugnent à s'engager sur des chiffres précis et à perdre ainsi des armes dans leurs négociations bilatérales à venir avec des pays européens. En particulier, nous ne pouvons être certains à l'heure actuelle qu'ils accepteront de couvrir par un don en sterling le déficit – 205 millions de dollars – entre la zone franc et la zone sterling arrêté d'un commun accord au début de ce mois.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

145

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE CABINET DU MINISTRE
(Sous-direction d'Europe du Nord)

Mémorandum du Comité international des Mouvements pour l'Union européenne

N. *Paris, 28 août 1948.*

Au cours de sa réunion du 18 août 1948, le gouvernement a pris la décision de faire siennes les suggestions formulées par le Comité international des Mouvements pour l'Union européenne à la suite du Congrès de La Haye du mois de mai dernier. La position prise par M. Spaak en faveur de ce projet au cours de la séance du Sénat du 29 juillet 1948, a inspiré au Département la pensée d'associer le gouvernement belge à son initiative.

Par télégramme nº 527, en date du 25 août[1], M. de Hautecloque a fait connaître les sentiments avec lesquels M. Spaak avait accueilli, dans sa résidence de Biarritz, la démarche française. Le Premier ministre pense que dans la mesure où l'action entreprise ne pourrait être menée sans interruption jusqu'à la réunion de la conférence préparatoire envisagée dans le mémorandum, son issue pourrait en être compromise. Or, plusieurs Parlements des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles, sont en ce moment dispersés. Cet état de choses serait précisément de nature à entraver dès l'origine la mise en application du projet conçu par le gouvernement français.

La Direction d'Europe estime que les objections prêtées à M. Spaak doivent être mises en balance avec les dangers plus réels que ferait courir à l'ensemble du projet un ajournement de celui-ci. On peut redouter que sous le couvert d'une certaine confusion, des tentatives de diversion ne soient amorcées, dont le Congrès interparlementaire, qui doit se tenir à Interlaken du 1er au 4 septembre, pourrait fournir l'occasion prochaine. Si d'ici la fin de ce Congrès, l'initiative française ne prenait pas une forme plus concrète, on verrait s'instaurer d'une façon paradoxale la concurrence là où ne devrait régner que l'émulation.

Dans ces conditions, la Direction d'Europe a l'honneur de soumettre à l'appréciation du Ministre l'intérêt qu'il y aurait à convaincre M. Spaak, lors de son passage à Paris le 31 août prochain, de la nécessité de poursuivre l'action entreprise. Si le Premier ministre belge décidait de s'y associer, des instructions pourraient être adressées à nos représentants à Londres, La Haye et Luxembourg pour qu'ils effectuent avec leur collègue belge une démarche commune auprès du gouvernement du pays de leur résidence. Si M. Spaak se récusait, nos représentants pourraient être amenés à faire cette démarche seuls. Dans l'une ou l'autre éventualité, il serait

[1] Document non reproduit.

indispensable de connaître la réponse belge avant le 2 septembre afin de mettre le gouvernement en mesure d'agir avant la fin du Congrès d'Interlaken[1]. Par la même occasion, ce délai de quelques jours pourrait être mis à profit pour obtenir de l'Assemblée nationale une motion favorable aux conclusions du mémorandum.

Le Cabinet du ministre voudra bien trouver ci-joint en annexe, la copie du mémorandum présenté au gouvernement par le Comité international des Mouvements pour l'Unité européenne, du télégramme nº 527 de Bruxelles, un projet de télégramme à Londres, La Haye et Luxembourg, ainsi qu'une note sur le Congrès interparlementaire[2].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

146

M. LEBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À ATHÈNES, À UN FONCTIONNAIRE DU DÉPARTEMENT[3].

L. *Athènes, 28 août 1948.*

Frappés de paralysie par une panne de dactylos (l'une en congé, l'autre malade), nous ne vous envoyons par cette valise que le strict indispensable qu'Alyette de Vaux Saint Cyr a eu la gentillesse de taper.

Vous êtes certainement trop préoccupé par les affaires de Moscou et par notre situation politique intérieure pour attacher quelqu'importance à la légèreté de notre courrier. Il me faut toutefois vous signaler que nous sommes, nous aussi, très préoccupés par une question : celle de la perméabilité de la frontière grecque.

L'exemple tout récent de la bataille du Grammos prouve une fois de plus que la situation ne peut s'améliorer une bonne fois aussi longtemps que les voisins de la Grèce (et l'Albanie en particulier) laisseront les rebelles se reformer sur leur territoire.

Le gouvernement grec est donc fondé à demander une protection sérieuse à cet égard. Or, que fait-on, et que peut-on faire ?

Pour le moment, il n'y a eu que la récente décision de l'UNSCOB[4], c'est-à-dire du vent.

Les Anglais ont tenté de provoquer une déclaration des puissances occidentales donnant du poids à cette décision. Le Département d'État a estimé qu'une telle déclaration manquerait de force et, d'après ce que me dit Monmayou, le Département n'a aucune envie de se mêler de cette affaire.

[1] Voir document nº 121.

[2] Documents non reproduits. Voir document nº 121.

[3] Note manuscrite : « *M. Gueyraud, répondre de ma part* ».

[4] UNSCOB : *United Nations Special Commission On Balkans*, soit la commission spéciale des Nations unies pour les Balkans.

On arrivera donc devant l'Assemblée de l'ONU sans qu'un début de satisfaction n'ait été donné aux Grecs.

Que fera l'Assemblée ? Constituer un corps international de garde des frontières, il n'y faut pas songer, je crois.

Doubler le nombre d'observateurs, fait, etc. Mais de quelle utilité pratique seront-ils ? Une fois les rebelles réfugiés hors de Grèce ou ayant lancé une contre-offensive en provenance d'Albanie, la dénonciation du fait ne sert plus à rien.

Aussi les Grecs parlent-ils de plus en plus d'exercer le droit de suite et d'entrer en Albanie à la suite des rebelles, la prochaine fois que ceux-ci répéteront la manœuvre. Juridiquement, ils en ont le droit. Mais politiquement, que se passera-t-il ?

Il me paraît donc nécessaire qu'une initiative concrète soit prise par quelqu'un avant la réunion de l'Assemblée, si l'on veut éviter que, poussés à bout, les Grecs ne fassent de graves fautes politiques.

Puisque l'Albanie veut être admise à l'ONU, ne pourrait-on pas monnayer son admission contre l'acceptation par elle d'un contrôle de l'internement des rebelles qu'elle prétend effectuer ?

Ne voyez pas dans cette lettre un plaidoyer pour les Grecs (qui en ont bien besoin, d'ailleurs, tant ils entassent les gaffes) mais bien un cri d'alarme en ce qui concerne l'ensemble de la situation en Méditerranée orientale : l'ambassade des États-Unis redoute en effet de voir le Congrès, trompé par le pseudo-succès du Grammos, couper les crédits militaires à la Grèce.

S'il en est ainsi, et si en même temps les voisins de la Grèce continuent à soutenir la rébellion, l'Europe occidentale perd le bastion qui reste en Grèce, avec ce que cela représente du point de vue stratégique.

Certes, c'est aux États-Unis à savoir ce qu'ils veulent, mais je crois qu'il faut tout faire pour ne pas les gêner ici, et même pour les aider. Or, nous sommes destinés à être représentés à Tirana…

C'est bien peu de choses, la Grèce, en comparaison de l'Allemagne, mais on se rendrait vite compte de son importance si l'on venait à la perdre.

Bien certain d'être compris de vous, je m'excuse d'avoir si longtemps retenu votre attention et vous adresse mon plus cordial souvenir[1].

(Direction d'Europe, Grèce, volume 34)

[1] Note manuscrite : « *Je suis pleinement d'accord, C. de Vaux S. Cyr* ».

147

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 30 août 1948.*

Je viens de lire votre dépêche nº 1747 du 26 août au sujet du projet d'une assemblée européenne[1].

Je crois utile de vous signaler tout d'abord la grande importance que M. Schuman et, semble-t-il, tous les membres du défunt gouvernement attachent à cette affaire. La position prise par le gouvernement français sur le mémorandum de l'organisation internationale a provoqué des réactions extrêmement favorables en France même et aussi aux États-Unis et en Allemagne. Le fait que nous nous soyons prononcés aussi nettement en faveur de la transposition sur un plan officiel des initiatives demeurées jusqu'alors sur un plan privé, devient un élément important de notre politique et sera, selon toute vraisemblance, considéré comme tel par tout futur gouvernement.

Quant aux réactions anglaises, nous ne devons évidemment pas nous dissimuler que la nécessité qui nous est opposée de s'assurer d'un accord des Dominions, pour fondée qu'elle soit en pratique constitutionnelle anglaise, masque opportunément une position résolument négative du gouvernement britannique à l'égard de ce mode de collaboration internationale.

La position de M. Bevin est apparue avec une grande clarté à La Haye. Il n'était pas question alors de Dominions. Jebb, l'autre jour, à l'ambassade, s'est exprimé avec une toute autre clarté devant Paris. Sur ce point comme sur le plan économique à Genève ou aux Seize et aussi, dans une certaine mesure, sur le plan de Bruxelles le gouvernement britannique actuel tient essentiellement à prendre le bénéfice de propositions spectaculaires d'organisation internationale, mais dans la pratique ses représentants s'arrangent pour torpiller toute mesure effective proposée en ce sens, quel qu'en soit l'auteur. Hall Patch est ici un éminent représentant de cette tendance. J'ajoute que les Américains, et quelques autres, en sont maintenant parfaitement conscients.

Dans l'affaire qui nous occupe, cette politique se traduit par une manœuvre tendant à enliser dans les sables des confabulations privées le courant qui se dessine en Europe. Dans une affaire aussi difficile et aussi complexe, l'opposition larvée du gouvernement britannique est, nous nous en rendons parfaitement compte, de nature sinon à empêcher, du moins à retarder considérablement les réalisations pratiques. Il n'en reste pas moins que nous maintiendrons, pour ce qui nous concerne, la position que nous avons prise en faveur du transfert sur le plan officiel des discussions amorcées sur le

[1] Document non reproduit.

plan privé. Cette divergence de vues entre les Anglais et nous apparaîtra certainement en maintes circonstances et notamment, ces prochains jours, à Interlaken. Nous devons en prendre notre parti. Les Anglais aussi.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

148

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNERAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 30 août 1948.*

Je vous ai dit ce matin que j'espérais pouvoir vous donner sans trop tarder une indication au sujet des colonies italiennes.

Quand j'ai été en parler au Ministre, il a été vivement surpris de ce que le gouvernement italien soit actuellement disposé à renoncer à souscrire à l'abandon de la Cyrénaïque et du Fezzan. Je lui ai montré votre lettre. Il n'en est pas moins resté un peu sceptique.

Par ailleurs des craintes assez vives se font jour ici qui portent sur le risque de voir nos amis anglais mettre à profit le délai d'un an qui leur serait imparti, par ces procédés locaux dont nous avons fait état dans ces réunions, pour rendre le retour des Italiens en Lybie définitivement impossible.

Pour ces deux raisons, M. Schuman inclinerait plutôt à maintenir la position que vous aviez été chargé d'exposer et qui consistait à refuser tout arrangement qui ne prendrait pas simultanément effet pour les trois parties de la Tripolitaine.

Je lui ai fait observer d'une part, en ce qui concerne les dispositions du gouvernement italien, que nous avions diverses façons de nous en assurer ; d'autre part qu'il nous appartiendrait de stipuler, dans l'arrangement ainsi prévu, des garanties contre des malfaçons britanniques ; qu'en tout état de cause nous devions être attentifs à ne pas laisser les Anglais et les Italiens face à face ; que par conséquent les assurances relatives à l'avenir de la Tripolitaine, si la solution que vous avez en vue prévalait, devraient être données conjointement aux Italiens par les Anglais et par nous-mêmes. J'ai conclu qu'en tout état de cause les sondages dont vous seriez chargé ne pouvaient compromettre quoi que ce soit, et ce d'autant moins que, en raison de la crise ministérielle actuelle, vous seriez particulièrement justifié de les présenter comme des démarches personnelles n'engageant pas le gouvernement.

C'est sur ces bases que je compte reprendre l'entretien, ce soir si je le puis, mais l'afflux des journalistes sur le perron me donne à penser que notre Ministre peut être fort pris par ailleurs.

En attendant, j'aimerais que vous pensiez un peu aux stipulations ou aux procédures qui nous assureraient, autant que faire se peut, un règlement convenable. Ce sujet est, comme vous le savez, de ceux sur lesquels l'esprit critique de certains s'exerce avec une activité particulière. Il faut donc avoir réponse prête aux questions qui nous seront posées[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

149

Note du Département

N. *Paris, 31 août 1948.*

La démagogie anti-allemande du néo-patriotisme communiste et le souvenir vivace des souffrances de l'occupation, ont concouru depuis la libération, à entretenir dans l'opinion et à inspirer au gouvernement une volonté d'intransigeance dans nos revendications à l'égard de l'Allemagne.

Il était sans doute impossible de lutter contre cette tendance, à laquelle il serait injuste d'imputer les déceptions auxquelles nous nous heurtons. Mais le moment est peut-être venu de « repenser » le problème allemand et de tenter un effort d'imagination qui, sans compromettre les garanties essentielles de notre sécurité, en prépare une solution contractuelle et durable dans le cadre d'une collaboration européenne constructive.

C'est indiscutablement sur la question de la Ruhr que les divergences avec nos Alliés sont les plus accusées et que nos solutions rencontrent du côté allemand l'hostilité la plus générale et la plus résolue. Les concessions que nous avons consenties à Londres sont certes importantes, mais le traitement discriminatoire permanent et les servitudes que nous visons à imposer à l'Allemagne dans ce domaine comportent des risques à long terme qu'il convient d'évaluer sans illusion.

Nous nous exposons d'abord à voir naître un mouvement pour « l'égalité des droits économiques », appelé à trouver bien plus d'écho encore, aussi bien en Allemagne qu'au dehors, que la revendication hitlérienne sur « l'égalité des droits » en matière d'armement. Car on aura tôt fait de présenter sous le jour d'un malthusianisme inhumain et d'une assurance déloyale contre une concurrence redoutée les limitations de sécurité que nous aurons réussi à imposer. Ce mouvement ne peut que se trouver fortifié par les récents événements de Tchécoslovaquie, dont la portée économique à long terme est sans doute plus importante que la signification politique immédiate. En proclamant leur volonté de faire de la Tchécoslovaquie le

[1] Une note datée du 31 août 1948, à 11 h 30, (Papiers Massigli volume 95, non reproduite), précise que M. Chauvel, après accord avec le ministre des Affaires étrangères, demande à Massigli de poursuivre les négociations pour un accord à trois sur la question des colonies italiennes ; ces conversations n'engageant en rien la position du gouvernement.

« Magnitogorsk »[1] de l'Ouest soviétique, les Russes révèlent clairement leur intention de faire du rideau de fer le *Limes* infranchissable d'un nouvel univers économique qui arrachera définitivement à l'Allemagne industrielle de l'Ouest la plus large part de ses débouchés continentaux et ses sources traditionnelles de ravitaillement agricole. Les accords conclus par les « satellites » avec l'Ouest ne suffisent pas à démentir ces plans, car ils ne visent qu'à couvrir des déficits provisoires que la grande autarcie orientale comblera un jour.

L'Allemagne non soviétique deviendra alors, par le déséquilibre fondamental de son économie, aggravé par la surpopulation et la charge des réparations, une sorte de nouvelle Grande-Bretagne, obligée de remployer 50 % du produit de ses exportations à l'achat de denrées alimentaires vitales. Son déficit actuel, considéré jusqu'ici comme fonctionnel et transitoire, deviendra le signe d'une « lésion » organique profonde dans le corps de l'Europe. La sévère compétition qui opposera les grands pays producteurs de l'Occident après la période de reconstruction s'en trouvera dangereusement aggravée. La part qui devra nécessairement être faite à l'Allemagne dans le partage des marchés sous terme de recréer les conditions psychologiques et sociales d'une nouvelle aventure, exigera le relâchement des contraintes qu'on aura réussi à lui imposer.

C'est dans la mesure où ces contraintes auront été plus dures et plus aveuglément appliquées que leur desserrement inévitable sera plus anarchique et plus incontrôlable. D'autant que l'Amérique est déjà secrètement résignée à demeurer passive devant les efforts que déploieront les Allemands de l'Ouest pour secouer leur joug économique car elle est manifestement prête à faire d'eux les mercenaires de sa puissance contre le nouvel ennemi de l'Est.

Le problème à long terme des débouchés pour l'Allemagne a été d'ailleurs exposé avec une clairvoyance qui mérite la plus sérieuse attention dans le mémorandum du 2 mars de Benelux sur le rôle de l'économie allemande dans l'économie européenne.

On peut prévoir, en tout cas, que la future campagne pour « l'égalité des droits » finira par triompher car les Allemands auront l'habileté de la cantonner au domaine économique et affecteront de respecter les servitudes propres de la démilitarisation. De la confusion qu'elle provoquera et du trouble qu'elle apportera dans les relations alliées, il y a tout lieu de redouter que l'Allemagne, rompant ses amarres regagne un niveau industriel que déterminera seule la « force ascensionnelle » d'une population laborieuse et affamée, et qui s'établira bien au-delà des limites que lui assigne le souci de notre sécurité.

Nous risquons, en second lieu, de voir la Russie soviétique exploiter à son profit, la déception des aspirations sociales et nationales des Allemands de l'Ouest. C'est en effet sur ce double plan que nous lui offrons la possibilité de fonder sa propagande. Car la nécessité de sauvegarder les droits des

[1] Magnitogorsk est une ville de Russie, qui a abrité pendant longtemps la plus grande usine métallurgique du monde.

propriétaires étrangers et alliés dans les mines de la Ruhr (n'oublions pas que la production des puits qui nous appartiennent dépasse 5 millions de tonnes, soit 10 % de l'extraction française) aussi bien que l'influence croissante du grand capitalisme privé, compromettent les nationalisations envisagées par le parti social-démocrate. Celles-ci seront, en tout cas, sujettes à trop de dérogations et de réserves pour ne pas permettre à la propagande communiste de s'exercer.

Nourrie de souvenirs historiques, soutenue par des personnalités de premier plan comme von Nadolny, la cause d'une réconciliation germano-russe rallie, en dehors du parti SED, des partisans nombreux en Allemagne. L'URSS garde vraisemblablement en réserve au service de cette politique une « Pologne de rechange » qui recouvrerait ses frontières de 1939. Il faut admettre, de toutes façons, qu'une Allemagne solidement rattachée à la Russie à l'Est, mais « flottante » et déçue à l'Ouest, est appelée à passer un jour sous la dépendance des Soviets.

Ces risques ainsi analysés justifient que soit envisagée une révision de nos positions actuelles. On peut se demander si une concession immédiate de notre part sur le principe de « l'égalité des droits économiques » ne créerait pas un « climat » nouveau qui nous permettrait de fixer, dès maintenant, par un accord contractuel entre l'Allemagne et ses voisins dans le cadre d'une collaboration européenne constructive, un rapport de forces à la fois stable, conforme à notre sécurité et économiquement justifiable ? Ce rapport de forces moins favorable que nous le voudrions dans l'immédiat, le serait infiniment plus que celui qui s'établirait à l'issue de la campagne évoquée ci-dessus. Anticipant pour la contrôler et en tirer un bénéfice politique sur une évolution fatale, nous enserrerions, le moment venu, l'inévitable renaissance allemande dans le cadre d'un accord européen qui ne serait pas vicié à l'origine par les relations de vainqueur à vaincu, et dont les stipulations, « d'ordre public international », dissociées des mesures répressives et discriminatives du traité de paix seraient en raison de leur caractère contractuel, opposables aux futurs gouvernements allemands.

Mais chaque jour qui passe réduit les chances que nous avons de faire prévaloir un accord conciliable avec notre sécurité et acceptable par des négociateurs allemands libres. Nous devrions, sans tarder, inviter nos experts à étudier la situation sous cet éclairage nouveau et à en tirer toutes les conséquences en vue de la révision éventuelle de l'ensemble de notre politique allemande.

Leurs travaux, poursuivis sans esprit d'illusion et constamment confrontés avec les données réelles du problème allemand aussi bien qu'avec les exigences *minima*, maintenant évoluables, de nos Alliés, viseraient en premier lieu à réviser les revendications françaises en matière de réparations, de sécurité et d'organisation complète.

Cette révision s'inspirerait résolument de l'idée d'une solidarité occidentale face au danger de l'expansion russe. Sans perdre de vue le péril allemand, nos revendications cesseraient d'en faire le thème unique et l'hypothèse centrale d'un nouveau conflit mondial.

La France pourrait apporter à cette œuvre d'apaisement et de réconciliation une contribution décisive et positive en faisant admettre le principe que la plupart des servitudes que le contrôle de la Ruhr, puis le traité de paix imposeront à l'Allemagne devraient être la préface et comme le premier essai d'un plan d'organisation internationale. Si les vaincus remplissaient loyalement leurs obligations ils auraient comme réconfort à leurs présents et nécessaires sacrifices la certitude de voir les vainqueurs, dans un délai proche et dès maintenant évoluable, se soumettre à leur tour aux mêmes règles de discipline et aux mêmes institutions de contrôle dont ils auraient fait l'expérience. D'abord utilisées pour surveiller l'exécution des obligations de réparations et de sécurité qui leur incombent, ces institutions deviendraient le cadre d'une coordination technique, commerciale et sociale destinée à assurer le bien-être : la permanence des débouchés et le plein emploi.

L'analyse des décisions prises pendant les conversations tripartites de Londres par le groupe de travail du « Contrôle international de la Ruhr » atteste la possibilité d'une telle évolution. La plupart des attributions prévues pour « l'Agence internationale de contrôle » sont celles dont devrait être doté tout organisme efficace de collaboration, dans le même domaine, entre nations souveraines.

Les principes esquissés ci-dessus ouvriraient des possibilités particulièrement intéressantes dans le domaine délicat et complexe du contrôle. La collaboration économique pacifique des pays européens exigera un échange d'informations et de vérifications techniques dont pourraient fort bien hériter les organismes prévus pour l'instant pour la seule Allemagne. Franchissant un nouveau pas dans la voie de la réconciliation, les Alliés pourraient, dans un proche avenir négocier avec une Allemagne libre l'accord militaire que leur imposera tôt ou tard le déplacement des périls qui menacent l'Europe, et la nouvelle répartition des moyens de puissance dans le monde.

Rien ne s'opposerait alors à ce que les organismes de contrôle prévus reçoivent une compétence mixte et soient chargés de veiller au respect du « rapport des forces » d'ordre militaire qui unirait les pays assujettis. La fonction économique de ce contrôle et son universalité lui enlèveraient tout caractère vexatoire, tandis que sa mission proprement militaire bénéficierait de sa permanence et de son ubiquité.

Un autre élément nouveau de nos propositions consisterait à reconnaître aux variations démographiques qui feraient l'objet de recensements plus fréquents l'importance qui leur a été refusée jusqu'ici. Ces variations deviendraient un des facteurs fondamentaux et contrôlables de la conjoncture internationale, et entreraient dans la compétence d'un organisme d'exécution compétent.

En vue de prévenir les difficultés évoquées plus haut quant à l'écoulement futur de la production allemande et européenne – difficultés soulignées récemment par le Dr Schacht, dans l'interview donnée au *Monde* (2 mars) – il serait mis à l'étude des plans à longue échéance, susceptibles par leur

ampleur et leur audace de divertir les haines renaissantes vers l'accomplissement d'un grand « dessein » où se rejoindraient les énergies unies de l'Europe et qui pourraient rivaliser avec la propagande « épique » des plans quinquennaux.

Il semble qu'un élargissement à l'échelle de l'Europe, des essais encore timides de collaboration franco-britannique en Afrique, pourrait fournir l'occasion et la base de ce brusque « virement » de forces qui s'impose à l'Europe occidentale. Ses masses déçues restent exposées à la tentation de l'ordre soviétique. Pour les en détourner il semble qu'il faille leur offrir autre chose qu'un « néopoincarisme » à trois, en Allemagne plus lourd de dangers encore que le premier. Les tentatives louables d'union douanière et de coordination économique amorcées dans le Plan des Seize et le traité avec le Benelux s'inspirant d'une technique ésotérique insaisissable pour l'homme de la rue ne sauraient pas davantage nous apporter la « mystique de remplacement » qu'exige une lutte efficace contre le bolchevisme missionnaire.

La politique qui vient d'être esquissée comporte certes des risques, mais son retentissement serait tel dans l'état de tension actuel que la France en retirerait un bénéfice moral immense qui pourrait lui rendre d'un seul coup sa place dans la direction politique du continent. Bientôt soutenue par l'opinion, elle contribuerait ainsi pour sa part à éviter que le regroupement occidental qui s'esquisse ne soit qu'une coalition éphémère provoquée par la panique obsidionale d'un système social menacé.

(Direction d'Europe, Allemagne, volume 83)

150

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1], aux représentants diplomatiques de la France à Londres et Washington[2].

T. nos 3448-3449 et 4205-4206. *Paris, 1er septembre 1948, 21 h. 15*

Réservé. Priorité absolue.

Je me réfère au télégramme de Moscou nos 1936/1941[3].

J'incline à partager l'avis de nos représentants à Moscou et à accepter que le texte relatif aux accords de Londres, d'une part figure dans la déclaration commune, si M. Molotov insiste à nouveau sur ce point, d'autre part s'arrête aux mots : « N'empêchaient pas un tel accord ». L'omission des

[1] Télégramme envoyé par la sous-direction d'Europe Centrale et signé Schuman.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Moscou (nos 719-720) et Baden-Baden (nos 1660-1661).

[3] Document non reproduit.

phrases suivantes (mon télégramme n° 3407 pour Londres, n° 4152 pour Washington, n° 705 pour Moscou, n° 1649 pour Berlin et Baden)[1] ne présente plus aujourd'hui le même inconvénient, notre résolution de ne pas consentir à un ajournement de l'exécution des décisions prises apparaissant clairement du fait même que le Conseil parlementaire s'est réuni à Bonn.

Nous avons d'autre part tout intérêt à éviter qu'un échec des conversations de Moscou puisse se produire sur ce terrain.

Vous voudrez bien informer de cette position le Secrétaire d'État et me tenir au courant des instructions qu'il adressera à Moscou à ce sujet[2].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 345)

151

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3],
À M. DE HAUTECLOQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES[4].

T. nos 993-998. *Paris, 1er septembre 1948, 17 h. 30*

Réservé. Priorité absolue.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Spaak, lors de son passage à Paris, du projet d'Union européenne.

J'ai indiqué à cette occasion que je me proposais de faire le plus tôt possible une déclaration à l'Assemblée confirmant la position prise en Conseil des ministres par le précédent gouvernement, puis de saisir officiellement les gouvernements des autres États participant au Pacte de Bruxelles des conclusions du mémorandum du Comité international. J'ai demandé à mon interlocuteur s'il était disposé à s'associer à cette initiative. M. Spaak m'a répondu sans hésitation qu'il était prêt à le faire. Il avait cru tout d'abord que le gouvernement français se proposait de provoquer dès maintenant la désignation par les Cinq parlements des délégations destinées à constituer la première assemblée. Il lui était apparu que cette désignation soulèverait actuellement quelques difficultés, puisque quatre parlements

[1] Document non reproduit.

[2] Massigli signalait que les Américains et les Britanniques étaient aussi opposés à ce que se poursuivent à Moscou des discussions sur les accords de Londres alors que les conversations sur Berlin n'avaient pas encore abouti (télégramme nos 3229-3230 du 1er septembre, 22 h. 30, de Londres, non reproduit). À Washington, le sous-secrétaire d'État Lovett s'opposait absolument à ce que l'on adopte la formule de compromis sur les accords de Londres proposée par Schuman en insistant sur la duplicité soviétique et les effets que la propagande tirerait en Allemagne de la concession proposée (télégramme nos 3820-3822 du 2 septembre de Washington, non reproduit).

[3] Télégramme signé Chauvel.

[4] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Londres (nos 3440-3445), La Haye (nos 828-833) et Luxembourg (nos 489-494).

sur cinq se trouvaient en congé. Il avait estimé d'autre part qu'il y avait lieu, ne fut-ce que par courtoisie, de laisser aux gouvernements britannique, luxembourgeois et néerlandais la latitude de discuter des conclusions mêmes du rapport du Comité international avant de les inviter à y donner effet. C'est pour ces raisons qu'il avait d'abord préconisé le renvoi de toute démarche à l'automne. Il était par contre très favorable à une initiative par laquelle les gouvernements français et belge, reprenant à leur compte le mémorandum, en saisiraient officiellement les trois autres gouvernements. Il lui semblait que le Comité permanent de Londres était qualifié pour en discuter. Aussi bien était-ce la procédure qui avait été prévue à La Haye.

J'ai donné mon accord à cette dernière suggestion.

Le 31 août dernier j'ai inclus dans ma déclaration ministérielle un passage relatif au projet d'union européenne. Ce passage a été chaleureusement accueilli à l'Assemblée. J'estime donc être en mesure de pousser cette affaire sans plus attendre et, en raison des efforts qui seront sans doute tentés à Interlaken pour l'orienter différemment, je verrais des inconvénients à différer notre démarche.

Je vous serais en conséquence obligé de demander d'urgence à M. Spaak et de lui proposer :

1) Une démarche commune de nos représentants à Londres, La Haye et Luxembourg avisant les gouvernements auprès duquel ils sont accrédités de la décision prise par nos deux gouvernements de faire leur mémorandum du Comité international et d'en proposer l'examen par la Commission permanente de Londres.

2) Des déclarations concertées de nos représentants au sein de ladite commission saisissant cet organisme du texte du mémorandum.

La Commission se réunissant demain à onze heures, je verrais avantage à ce que les déclarations puissent être faites à cette occasion.

Si le temps était trop court pour le faire, nos deux représentants pourraient du moins annoncer, pour la réunion prochaine, ces déclarations.

Je donne dès maintenant pour instructions à MM. Massigli, Rivière et Saffroy de se tenir en contact avec leurs collègues belges pour convenir des démarches à faire aussitôt que ces derniers auront reçu leurs instructions.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

152

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N. *Paris, 1er septembre 1948.*

L'ambassadeur d'Italie est venu le 31 août remettre au Secrétaire général du Département un aide-mémoire exposant les suggestions du gouvernement italien au sujet de la constitution d'un Parlement européen.

Ce faisant, M. Quaroni s'est référé à un entretien en date du 25 août au cours duquel il avait fait état du désir de son gouvernement d'être associé à l'étude de la question et ce, si possible, dès le début.

Reprenant cet exposé, M. Quaroni a précisé que l'aide-mémoire dont il était porteur avait été préparé avant la prise de position du gouvernement au sujet du mémorandum du Comité international du Mouvement pour l'Unité européenne.

M. Quaroni était chargé de dire que le gouvernement italien comprenait que le gouvernement français s'adressât d'abord à ses quatre associés du Pacte de Bruxelles. Il n'apporterait aucune susceptibilité en cette affaire. Il exprimait simplement le vœu que le gouvernement français se prêtât à un échange de vues et considérât l'aide-mémoire remis par l'ambassadeur comme un des éléments sur lequel faire porter l'entretien.

M. Chauvel a répondu à l'ambassadeur que le gouvernement n'avait pas encore délibéré de la suite à donner à la position de principe récemment prise ; que toutefois prenant à son compte le mémorandum du Comité international, il serait nécessairement amené, dans un premier temps, à suivre la procédure même que mentionnait ce mémorandum, lequel préconisait une étude préparatoire par les délégations des cinq Parlements.

L'engagement de cette procédure n'empêchait en aucune manière une conversation latérale avec le gouvernement italien. Sans doute le gouvernement français tiendrait-il à tenir le gouvernement italien informé de la suite donnée à son initiative. Sans doute aussi, si cette initiative conduisait à un résultat positif, ferait-il en sorte que l'Italie pût de quelque manière y être associée.

M. Chauvel a souligné qu'en l'état actuel des choses, les indications qu'il venait de donner devaient avoir un caractère personnel. Le nouveau gouvernement français serait appelé tout à la fois à statuer sur les suites à donner à la position prise par le précédent gouvernement et à connaître le mémorandum italien.

M. Quaroni serait tout naturellement informé des décisions qui seraient prises.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

153

M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

L. *Paris, 1er septembre 1948.*

Je vous ai donné hier quelques indications sur la question de l'Assemblée européenne telle que nous la voyons ici et sur l'état de nos conversations avec les Belges au sujet de cette même affaire[1].

Je comprends fort bien votre souci, que nous expose votre lettre du 27[2], de voir notre attitude plus nettement dessinée face au gouvernement britannique et, d'une façon générale, à nos associés de Bruxelles. Comme vous le savez, cette clarification a été retardée du fait du congé de M. Spaak hors Bruxelles, puis de la crise ministérielle. Vous comprendrez sans peine que cette affaire ayant été introduite à La Haye par le ministre des Affaires étrangères démissionnaire[3], j'ai eu le souci de ne pas la ramener à Londres sous une forme quelque peu différente d'ailleurs, sous l'égide d'un autre gouvernement également démissionnaire.

M. Schuman ayant reçu hier l'investiture en qualité de Président du Conseil et étant par ailleurs, jusqu'à la constitution d'un nouveau gouvernement, chargé de l'expédition des affaires courantes aux Affaires étrangères me paraît avoir qualité suffisante pour reprendre les choses.

Il a donc, à notre suggestion, introduit une mention de l'Union européenne dans sa déclaration d'hier après-midi. Le Parlement se trouve ainsi, pour la première fois, associé à la position prise par le gouvernement précédent. Je pense que le Président peut aujourd'hui même faire une proposition précise à M. Spaak, laquelle conduirait à une communication conjointe sinon dès la réunion de demain tout au moins dès la suivante.

Au cas où les Anglais manifesteraient quelque mauvaise humeur du fait de notre concert préalable avec Bruxelles vous pourriez je pense leur répondre que, seul des cinq gouvernements associés, le gouvernement belge s'était, comme le gouvernement français, prononcé en faveur d'une reprise sur le plan officiel des travaux poursuivis jusqu'à présent par les organisations privées ; il était donc normal que nous proposions nous-mêmes de soutenir cette thèse, et que nous ayons la courtoisie de nous entendre avec eux à ce sujet.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Voir document nº 147.

[2] Voir document nº 139.

[3] Il s'agit de Georges Bidault.

154

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 1er septembre 1948.*

Personnelle.

Un mot pour vous rassurer sur l'affaire des colonies italiennes.

Dans l'état actuel des conversations, toutes personnelles de mon côté, je crois pouvoir soumettre dans peu de jours au Ministre un arrangement qui tiendrait pleinement compte de nos préoccupations essentielles.

D'une part, il engagerait les Britanniques en ce sens que la réinstallation des Italiens à Tripoli y serait posée comme le but à atteindre dans un an et qu'il stipulerait des mesures à prendre dès maintenant pour atteindre ce but : retour progressif des colons et ouvriers réfugiés en Italie, envoi en Tripolitaine d'un représentant italien reconnu comme tel par les Britanniques et d'un « format » très supérieur à celui de l'agent italien actuellement sur place, mesures pour associer les Italiens à l'administration locale.

Avec ces précisions, et toutes autres mesures du même ordre que l'on pourrait proposer, – j'ai prié mon collègue italien de me faire des suggestions, mais il ne m'a, en fait, rien proposé de plus – nous serons pratiquement assez bien couverts.

Les Américains seraient naturellement associés à l'affaire (nous aurons un entretien à trois demain matin) et leur accord et l'arrangement Cyrénaïque-Fezzan serait obtenu.

Quant aux Italiens, il ne peut pas être question de leur demander de souscrire actuellement à un arrangement de ce genre. Ce qui est possible, c'est de le leur communiquer, de s'assurer qu'il ne soulève pas d'objections sérieuses de leur part et de leur demander de le prouver par une action positive, je veux dire en usant de leur influence auprès de certains Sud-Américains, pour que, aux Nations unies – et malgré leurs sentiments anti-colonialistes – ils se déclarent en faveur de deux *trusteeships* (Cyrénaïque et Fezzan). J'ajoute que Sir Noël Charles, reconnaissant le rôle que nous pouvions jouer dans cette affaire, m'a dit ce matin que dans son esprit c'était la France qui devait être l'intermédiaire du côté italien ; c'est d'ailleurs ce qui se passe en fait depuis huit jours et mon collègue italien se rend parfaitement compte (et il l'a dit, je crois, à Rome) du rôle de la délégation française dans cette affaire.

Quant à la forme de l'accord, je crois, toutes réflexions faites, que ce qu'il y aurait de mieux serait de rédiger ce que les Anglais appellent une « *agreed minute* », sorte de procès verbal constatant les points sur lesquels nous nous serions entendus. C'est ce qui serait communiqué à Rome et c'est

sur le vu de ce procès-verbal que les Italiens nous assureraient de leur appui sans s'engager directement.

Je suis naturellement tout-à-fait d'accord pour que vous parliez de l'affaire à Fouques-Duparc ; mais, précisément parce que nous ne pouvons pas demander au gouvernement italien de souscrire maintenant à l'abandon de la Cyrénaïque et du Fezzan, je ne crois pas qu'il convienne que Fouques-Duparc aborde là-dessus Sforza dans la phase actuelle ; je préférerais laisser l'affaire entre les mains de mon collègue italien ; il devait partir en vacances, je l'ai retenu en lui expliquant à peu près les développements que j'entrevoyais… Au surplus, ce qu'il m'a dit des indications déjà reçues de son Ministre me donne à penser que celui-ci se sentira plus à l'aise s'il n'a pas à s'engager directement vis-à-vis de l'Ambassadeur de France.

J'espère, d'autre part que Douglas et moi allons amener Bevin à renoncer au lien établi par la délégation britannique entre le règlement du Somaliland et le règlement érythréen et que lui-même et Douglas accepteront d'autre part notre projet de cession immédiate de la côte Dankalie à l'Éthiopie. Cette solution soulagerait beaucoup les Italiens, parfaitement conscients des difficultés auxquelles ils s'exposent s'ils se réinstallent en Somaliland sans que leurs voisins d'Éthiopie aient reçu eux-mêmes aucune part du gâteau italien. Dans tout ceci il y a naturellement encore quelques incertitudes. Je vous demande donc expressément que le Ministre n'en fasse pas encore état et que l'ensemble de l'affaire reste, pour le moment, entre vous et lui.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

155

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. *Londres, 3 septembre 1948.*

Personnelle.

Je reçois votre mot du 1er septembre m'annonçant l'arrivée de Fouques-Duparc.

Voici le dernier état de l'affaire après notre conversation tripartite d'hier :

Douglas consulte Washington ; si Washington est d'accord sur le plan général que vous esquisse ma dernière lettre, lui et Noël Charles demandent que j'aborde notre collègue italien en lui disant que, si le gouvernement italien, sans donner au plan une adhésion formelle, se déclare prêt à en faciliter le succès en faisant agir ses amis sud-américains à l'Assemblée,

j'aurai la possibilité de déterminer Anglais et Américains à l'accepter de leur côté.

Je ne remettrais pas à Gallarati-Scotti une « *agreed minute* », mais je lui lirais un texte (dont naturellement je lui laisserais personnellement prendre copie) et qui aurait été rédigé, mot par mot, d'accord avec mes deux collègues.

Gallarati-Scotti, d'autre part, (qui craint que sa correspondance ne s'égare dans des bureaux malveillants) veut aller lui-même expliquer l'affaire à Sforza ; il partira dès que je serai en mesure de lui dire quelque chose de précis.

Dans ces conditions et tout en étant tout à fait d'accord, je le répète, pour que Fouques-Duparc soit mis pleinement au courant, je crois devoir insister pour qu'il n'aborde pas le sujet avec Sforza avant que celui-ci ne le fasse lui-même.

J'espère – sans être sûr du fait des lenteurs américaines – que nous pourrons dès demain établir à trois le texte de ma communication à Gallarati-Scotti.

Je ne sais si finalement nous aboutirons, ce qui est en tout cas certains, c'est que la position britannique est entièrement modifiée. La crainte d'un échec devant les Nations unies, le souci de ne pas se brouiller avec nous sur l'affaire Tripolitaine y sont pour beaucoup – la déclaration Dewey est venue ensuite. Enfin, j'imagine que Bevin n'a pas envie de prendre en Afrique du Nord une position qui irait directement à l'encontre de celle que recommande au Cap le Dr. Malan dont les relations avec Londres sont, vous le savez, assez délicates actuellement[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

156

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À M. RAMADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE[3].

D. Metric n° 4. *Paris, 3 septembre 1948.*

Très secret.

Par lettre n° 2021 DM/3/TX du 13 août dernier[4], vous m'avez mis au courant de l'adoption, par les commandants en chef français, anglais et

[1] Note manuscrite : « *Ci-joint la copie du papier déjà agrée par Noël Charles. Le délai de l'ajournement n'est pas fixé dans ce papier ; mais il serait entendu entre nous – dans un autre papier – que ce délai serait d'un an* ».

[2] Dépêche en provenance du Secrétariat général.

[3] Dépêche adressée à l'état-major général de la Défense nationale, avec copies à la Présidence du Conseil et à l'état-major général des F[orces] A[rmées].

[4] Document non reproduit.

américain en Allemagne, d'une résolution commune relative à la coordination de leurs forces en cas d'attaque soviétique, et vous m'avez demandé d'intervenir auprès du gouvernement des États-Unis et du gouvernement britannique en vue d'obtenir l'admission de délégués français au CCS[1] (état-major combiné) de Washington, sur le pied de l'égalité avec les Anglo-Saxons, afin d'y négocier, sur le plan tripartite, le problème de la défense de l'Europe occidentale.

Les instructions nécessaires ont été adressées dès le lendemain à nos ambassadeurs à Londres et à Washington.

M. Massigli s'en est acquitté le 18 août au cours d'un entretien avec le Sous-Secrétaire d'État permanent au *Foreign Office*. Celui-ci a pris acte de notre demande, sans pouvoir s'engager avant un examen plus approfondi. Il s'est borné à faire observer que notre entrée dans l'organisme combiné entraînerait la transformation du système actuel, qui est une survivance de la guerre, et il a également demandé si nous ne craignions pas de voir les Belges et les Hollandais présenter une requête analogue.

Grâce à des indications données au général Ély par le chef de la délégation néerlandaise au Comité militaire permanent de Londres, notre ambassadeur a pu répondre à Sir Orme Sargent que nous avions de sérieuses raisons de penser que les pays Benelux trouveraient naturel de nous voir intervenir à l'état-major combiné en tant que représentants de tous les Alliés continentaux.

À Washington, M. Henri Bonnet a effectué la démarche prescrite le 17 août auprès du général Marshall. Celui-ci n'avait pas connaissance encore du rapport commun des trois commandants en chef en Allemagne. Il s'est montré surpris à la pensée que ce document pourrait être étudié par le CCS qu'il considérait, a-t-il dit, comme n'existant plus ; il a ajouté qu'à son avis la question relevait plutôt du Comité militaire permanent de Londres, où siègent à présent les Américains ; et il a indiqué qu'il nous rendrait réponse dès qu'il aurait pu s'informer davantage.

Le 20 août, le Secrétaire d'État a fait savoir à notre ambassadeur que l'état-major combiné n'avait pas fonctionné depuis la guerre et que le gouvernement américain n'avait pas l'intention d'en rétablir les fonctions. Quant au rapport des trois commandants en chef, le texte n'en était toujours pas arrivé à Washington à cette date et le Département d'État n'a donc encore fait aucune suggestion ni quant à la procédure convenable pour l'examiner, ni au sujet des suites à lui donner.

Conformément aux indications qui vous ont été données hier de vive voix par le Secrétaire général de mon Département, je me propose de prier M. Henri Bonnet de revenir à la charge auprès du général Marshall pour lui demander si le rapport des commandants en chef est enfin parvenu à destination, et pour en hâter la discussion.

D'autre part, j'invite notre ambassadeur à Washington à prendre contact avec le général Billotte pour étudier avec celui-ci la question du CCS, et

[1] *Combined Chiefs of Staff* : l'état-major combiné anglo-américain (constitué pendant la Deuxième Guerre mondiale).

pour recueillir les indications qui nous sont nécessaires pour décider en pleine connaissance de cause de l'importance réelle de cet état-major combiné.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 2, dossier 4)

157

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 942. *Moscou, 3 septembre 1948.*

La doctrine marxiste selon Lénine et Staline n'admet point de divergences dans l'interprétation des idées générales qui conduisent le règlement des entreprises humaines appliquées aussi bien à la recherche scientifique et à l'expansion artistique qu'à la mise en ordre des moyens de production et de consommation.

Déjà le 14 août 1946, un décret du Comité central du Parti communiste avait condamné les erreurs commises par les directeurs des revues *Zvezda* et *Léningrad*, qui avaient publié les œuvres « indifférentes, triviales et apolitiques » de Zochtchenko, et « les vers décadents d'Akhmatova, empreints d'esthétique de salon et de décadence bourgeoise-aristocratique traduite sous le couvert de l'art pour l'art ». Le président de l'Union des écrivains soviétiques, Tikhonov, avait été relevé de ses obligations et les auteurs Zostchenko et Akhmatova exclus de l'Union.

Le 9 septembre, le Comité central du Parti avait privé les périodiques de critique théâtrale de leurs collaborateurs qui avaient négligé leur devoir de combattants pour « l'éducation du peuple et qui avaient sacrifié à la morale bourgeoise incompatible avec l'esprit soviétique et même propagé les pièces triviales de l'étranger, telles que le « Petit Café » de Tristan Bernard, « Le meurtrier de M. Parker » de Morrisson et « L'âge dangereux » de Pinero. Il avait en même temps infligé un blâme à l'Union des auteurs et au Comité des artistes soviétiques.

Au commencement de cette année, le Comité central du parti communiste a accusé à leur tour les compositeurs Prokofiev, Chostakovitch et Katchaturian d'avoir écrit des opéras, des symphonies et des ballets indifférents à la politique soviétique et à son idéologie, d'avoir négligé l'actualité soviétique, de ne s'être pas inspiré des œuvres géniales et des conseils de Lénine et de Staline, d'avoir oublié les aspirations et les préoccupations du peuple.

Les coupables n'ont pas manqué de reconnaître leurs erreurs, de faire amende honorable et de promettre de ne plus recommencer. À ce prix, s'ils

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] I[nformation et] P[resse], Londres, Washington. Le service de presse pourrait utiliser cela. P[aris]* ».

ont connu la pénitence, ils ont pu conserver la jouissance de leur logement et le bénéfice de leur traitement.

Le 27 août le rappel à l'ordre stalinien s'est appliqué cette fois aux biologistes qui avaient accordé crédit aux théories de Weissmann sur le plasma germinatif, à celles de Morgan sur les mutations brusquées et de Mendel sur le polymorphisme de la seconde génération. Les académiciens L.R. Orbeli, secrétaire de la section des sciences biologiques et I.I. Schmalgaugen directeur de l'Institut de morphologie évolutive ont été décrétés coupables de s'être livrés à des travaux idéalistes et antipopulaires contraires aux thèses de Mechnikov et de Michurin, et aux principes matérialistes de la science soviétique respectueux sinon de l'hérédité des caractères acquis, du moins de la continuité chimique de l'évolution.

Du 24 au 26 août, le bureau de l'Académie des Sciences a discuté des travaux de la dernière session de l'Académie des Sciences agricoles. Le Président S.I. Vavilov a consacré son discours inaugural à la gloire de Michurin et aux services rendus par ce savant à la biologie soviétique. Il a rappelé que le bureau de l'Académie et la section de biologie avaient perdu de vue la rivalité qui s'était affirmée entre deux écoles de biologie, dont l'une matérialiste et progressive celle de Michurin avait innové en matière d'agriculture socialiste et l'autre idéaliste et réactionnaire, confinée dans la génétique formelle s'était montrée inefficace.

Il a invité le Président de la section de biologie, l'académicien Orbelli à se justifier et à expliquer les raisons des faveurs accordées aux partisans des théories de Weismann et de Morgan qui s'étaient vu confier la direction des instituts et des laboratoires et réserver l'usage des revues scientifiques.

M. Orbelli ne se permit point de critiquer les travaux de Michurin, il admit que ceux de Weismann et de Morgan étaient entachés de métaphysique et déclara que les élèves de Michurin avaient préféré publier les résultats de leurs recherches dans la revue d'agrobiologie plutôt que dans le bulletin de biologie de l'Académie. Il ajouta qu'il s'était toujours montré respectueux des thèses soutenues par ses collègues. Il ne parvint à convaincre l'Académie ni de son objectivité, ni de son sens politique.

En revanche, le directeur de l'Institut de Bio-Chimie l'académicien A.L. Oparin, se plaignit de la présence généralisée des partisans de Weismann dans toutes les institutions relevant de l'Académie. Le ministre de l'Éducation nationale S.V. Kaftanov condamna l'absence d'esprit critique du rapport d'Orbelli, insista sur l'importance donnée à l'école de Morgan, aux États-Unis, refuge de la réaction littéraire, scientifique et politique, accusa Dobjanski et Mateev de se conduire en « obscurantistes et en gardes blancs » de l'impérialisme américain et d'être suivis par les Jebrak et les Dubinin et par la section de biologie de l'Académie des Sciences.

Le ministre de l'Agriculture I.A. Benediklov déplora l'incapacité de l'Académie des Sciences à contribuer à l'amélioration de la production agricole et du ravitaillement. Le ministre des Sovkhoz, N.A. Skvortsov appuya les

observations de son collègue, insista sur la vanité des travaux des représentants de la « génétique formelle » et condamna le gaspillage éhonté de deniers publics auquel avaient donné lieu ces travaux pseudo-scientifiques.

Suivant l'usage, l'académicien Orbelli a reconnu publiquement la vanité de son rapport, et la faute qu'il avait commise en négligeant les travaux de Michurin alors qu'il leur devait en sa qualité de directeur de la section de biologie une attention particulière. Il confessa la responsabilité qu'il encourait pour ne s'être pas suffisamment soucié des besoins de l'agriculture, pour s'être montré libéral dans l'organisation des travaux de recherches qui lui revenait, pour avoir tenté de jeter le discrédit sur l'enseignement de l'académicien Lysenko.

En fin de séance, l'académicien S.I. Vavilov prit sa part des responsabilités mises en cause et déclara que l'Académie devait procéder au plus vite à une réorganisation de ses travaux de façon à être à même de répondre aux exigences de la science soviétique.

Le 26 août, l'Académie des sciences agricoles de l'Union a condamné à son tour les tendances réactionnaires et antipopulaires des écoles de Weismann, de Morgan, de Mendel et de leurs partisans et s'est félicitée des possibilités qu'offrait leur condamnation à un renouveau des recherches biologiques en URSS.

Elle a rendu hommage aux travaux de Michurin qui ont renforcé la théorie de l'évolution et fondé sur la réalité les lois du développement de la nature vivante, à la différence de ceux de Morgan et de Weissmann qui sont utilisés pour affirmer l'indépendance des variations dans l'hérédité d'un organisme à l'égard des conditions particulières de vie de cet organisme et qui découragent les agronomes de chercher à améliorer les variétés existantes de plantes et d'animaux et à en produire de nouvelles.

L'Académie des sciences agricoles a reproché à l'Académie des Sciences de n'avoir pu combattu les tendances réactionnaires et bourgeoises de la science biologique et d'avoir soutenu les adeptes d'une pseudo science de la génétique formelle et l'Institut de cytologie, d'histologie et d'embryologie, à l'Institut de morphologie évolutive, à l'Institut de phytophysiologie et au Jardin botanique. Le bureau de l'Académie des Sciences a été critiqué pour avoir en 1946 proposé de créer un Institut spécial de génétique et de cytologie dans la vue de combattre l'Institut de génétique dirigé par le professeur Lysenko et pour avoir laissé les Instituts de la section de Philosophie et d'Histoire soutenir les tendances idéalistes dans les sciences.

L'Académie des sciences agricoles de toute l'Union a célébré enfin les mérites de I.M. Secherov, I.I. Mechnikov, K.A. Timiriazev et A.N. Severtsov qui dont défendu le darwinisme contre les attaques réactionnaires des biologistes de l'Europe occidentale.

Tous ces débats ont abouti, suivant la tradition soviétique à l'envoi d'une lettre au généralisme Staline par le bureau de l'Académie des Sciences. Cette lettre commence ainsi :

« La session extraordinaire du bureau de l'Académie des Sciences de l'URSS consacrée à l'état et à l'objet de la science biologique vous envoie, Chef et Maître bien aimé, ses saluts de cordialité bolchevique et vous exprime sa gratitude pour l'attention que vous accordez et pour l'aide que vous apportez chaque jour à la science et aux savants soviétiques. La science soviétique vous doit ses plus grands remerciements. Vous avez toujours orienté son développement dans le sens des intérêts du peuple. Vous nous avez toujours aidé et vous continuez de nous aider à triompher des enseignements réactionnaires hostiles au peuple et de protéger la science progressiste du danger d'être séparée du peuple dans ses applications ».

La lettre rappela ensuite l'approbation donnée par le Comité central du Parti panunioniste au rapport présenté par Lysenko sur l'état de la science biologique au cours de la dernière session de l'Académie des sciences agricoles de toute l'Union, les mérites des savants Sechenov, Pavlov, Mechnikov, Timiriazev, Dokuchayev et Vilyams, et surtout de Michurin « découvert par le génie de Lénine et Staline ».

Elle exprime les regrets de l'Académie d'avoir en encourageant des recherches selon les théories réactionnaires de Weismann et de Morgan, contrarié la construction socialiste.

Elle se termine par cette phrase : « le bureau de l'Académie des Sciences vous promet, cher Joseph Vissarionovitch, grâce à vous, à notre parti et au gouvernement, de redresser résolument les erreurs que nous avons commises, de réorganiser le travail de la section des sciences biologiques et de développer la science biologique dans le sens vraiment nationaliste proposé par Michurin… Nous vous promettons, camarade Staline, de prendre la direction du combat contre les enseignements idéalistes et réactionnaires et de déblayer toutes les voies des obstacles qui pourraient gêner le développement de la science soviétique, au nom des grandes tâches de notre peuple, au nom de la victoire du communisme ».

Tout ce débat a préparé une importante épuration de biologistes : L.A. Orbelli a été remplacé au poste de secrétaire de la section des sciences biologiques par A.I. Oparin, cependant que I.D. Lysenko a pris place au bureau de la section. L'académicien I.I. Schmalgauzen a été relevé des fonctions de direction de l'Institut de morphologie évolutive. Le laboratoire de cyto-génétique de l'Institut de cytologie, histologie et embryologie divisé par N.P. Dubinin a été supprimé.

Le Comité des publications de section des sciences biologiques a reçu l'ordre d'éditer une biographie de Michurin dans la collection des « classiques de la science ». La section des sciences biologiques a été invitée à organiser tout son enseignement selon les théories de Michurin.

Toutes ces mesures dépassent le cadre de la querelle qui opposait les académiciens Orbelli, Schumalgauzen et Dubinin à Lysenko. Elles expriment un hommage au parti qui a tiré l'agronomie soviétique des recherches de la science appliquée poursuivies par ce dernier.

Elles ont mis en application les principes du léninisme exposés en septembre 1938 par Staline dans son étude sur le matérialisme historique et le

matérialisme dialectique : « L'action pratique du parti doit être fondée non sur les désirs louables des individualités d'élite, mais sur les lois du développement social, non sur les abstraits, mais sur les conditions concrètes de la vie de la société ».

Le journal *Pravda* du 27 août les commente pour démontrer que la science soviétique est au service du peuple, tandis que la science bourgeoise sert les intérêts de la bourgeoisie impérialiste pour de l'argent et demeure séparée du peuple par une muraille de Chine… La théorie matérialiste de Michurin est la seule qui ait valeur scientifique parce qu'elle est fondée sur les principes du matérialisme dialectique de la transformation révolutionnaire du peuple. La théorie de Weismann et de Morgan est pseudo-scientifique parce qu'en dernière analyse elle est fondée sur la soumission à un principe divin dans le développement du monde, et à l'adaptation passive de l'homme à des lois éternelles et immuables de la nature… Le bureau de l'Académie des sciences a manqué à ses devoirs, parce qu'il a oublié le principe le plus important de toute science : l'adhésion au point de vue du parti « et qu'il a adopté des positions apolitiques et objectives ».

Tel apparaît en URSS le rôle dévolu à la recherche scientifique. Celle-ci doit être orientée exclusivement vers les applications profitables à l'État soviétique et au parti communiste dont la doctrine procède du strict matérialisme exposé au tome XIII, page 288 des œuvres de Lénine : « Le tableau du monde est un tableau qui montre comment la matière se meut et comment la matière pense ».

(Direction d'Europe, URSS, volume 21)

158

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LE MINISTRE

Pacte de Bruxelles, négociations de Washington et pacte de l'Atlantique

N. Metric. *Paris, 4 septembre 1948.*

Très secret.

Après la signature du pacte de Bruxelles, le 17 mars 1948, les cinq Puissances se sont aussitôt appliquées à traduire dans les faits les principes inscrits dans le traité.

Au cours d'une première réunion, tenue le 17 avril, les ministres des Affaires étrangères se sont constitués en un conseil consultatif, qui tient une réunion tous les trois mois, et que représente une Commission permanente, composée des envoyés de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg à Londres, ainsi que d'un délégué du gouvernement britannique. Ils ont décidé en même temps la création, sous l'autorité du Conseil

consultatif, d'un comité militaire permanent, qui siège à Londres depuis cette époque, et où la France a délégué le général Ély ; ils ont prévu, enfin, que des réunions spéciales d'autres ministres et d'experts auraient lieu toutes les fois que cela paraîtrait nécessaire. C'est ainsi que les ministres de la Défense nationale s'apprêtent à tenir à Paris leur seconde conférence, au lendemain d'une entrevue de leurs chefs d'état-major. D'autres conversations ont eu lieu également entre délégués financiers, sociaux et culturels des cinq gouvernements.

Le traité de Bruxelles étant, avant tout, un pacte d'assistance mutuelle, et les Cinq ne pouvant, dans le domaine militaire, se passer de l'appui américain, il est apparu dès l'origine qu'il était essentiel de faire collaborer les États-Unis, le plus rapidement possible, à l'œuvre entreprise. Il n'est pas exagéré de dire qu'aux yeux de ses négociateurs le traité lui-même ne constituait qu'une première étape dans la voie d'une association étroite avec le gouvernement de Washington, en vue d'organiser, avec son concours, la défense de l'Europe occidentale et d'obtenir, à cet effet, un appui immédiat.

Les Cinq étaient d'ailleurs fondés à concevoir les plus sérieuses espérances à ce sujet, la diplomatie américaine ayant montré une véritable impatience de voir conclure le pacte de Bruxelles, et le général Marshall lui-même, au moment de sa signature, s'étant déclaré disposé à entrer sans tarder en conversation avec les représentants à Washington des pays de l'Union occidentale.

La présente note a pour but d'exposer les principales étapes des entretiens qui se sont déroulés depuis cette époque, et d'étudier les directives qu'il est nécessaire, au point où nous sommes parvenus, d'adresser prochainement à notre ambassadeur aux États-Unis.

C'est sur le terrain de l'assistance militaire pratique que les Cinq se sont efforcés d'attirer immédiatement les États-Unis. Dès le 30 avril dernier, au cours d'une première réunion, à Londres, des ministres de la Défense nationale, M. Teitgen marquait le désir de voir des observateurs américains prendre part aux travaux du Comité militaire permanent. Celui-ci s'employait, d'autre part, à établir d'urgence le bilan des ressources et des besoins de l'Union occidentale et à répondre à un questionnaire formulé par M. Lovett à la demande de l'état-major américain. Cette réponse, remise le 14 mai à l'ambassadeur des États-Unis à Londres, a donné notamment l'occasion aux Cinq de faire connaître à Washington leur résolution de « se battre en Allemagne, aussi loin à l'Est que possible, dans le cas d'une attaque par la Russie, si proche qu'en puisse être l'échéance ».

Devant l'aggravation de la crise en Europe, le gouvernement des États-Unis s'est décidé à envoyer à Londres, sans plus attendre, une importante mission militaire dirigée par le général Lemnitzer, auquel s'est joint un représentant de l'armée canadienne. Depuis le 22 juillet dernier, cette mission a pris une part active aux travaux du Comité militaire permanent, et sa présence a permis de fructueux échanges de vues, notamment avec le général Ély, au sujet des modalités éventuelles d'un appui américain.

Au cours de la séance du 12 août, le général Lemnitzer a proposé, au nom des chefs d'état-major américain, de terminer pour le 15 septembre, l'élaboration d'un plan de défense de l'Union occidentale, avec les moyens dont celle-ci dispose actuellement ; pour le 15 octobre, l'étude de la coordination de la production et des approvisionnements ; et pour le 15 novembre, l'estimation de l'aide supplémentaire requise des États-Unis, en vue « des évaluations à soumettre à la prochaine réunion du Congrès en janvier 1949 ». Rien, mieux que ce calendrier, ne saurait souligner l'importance que le haut commandement américain attache aux travaux du Comité militaire permanent.

D'autre part, les événements amenaient le gouvernement de Washington à établir en territoire britannique, de façon durable, une partie importante de son aviation de bombardement, avec le personnel nécessaire au fonctionnement des bases aériennes.

Il importe de noter que ces diverses suggestions ou décisions ont été formulées ou prises sur un plan exclusivement pratique, sans aucun engagement politique ou juridique correspondant.

Si les États-Unis se sont avancés plus rapidement sur ce terrain pratique qu'on ne l'avait d'abord espéré, sur le plan politique, en revanche, le démarrage a été assez lent. La perspective de l'élection présidentielle et la longue absence du général Marshall pendant la conférence de Bogota ont contribué à retarder l'ouverture de ces conversations que le Secrétaire d'État avait pourtant indiquées comme imminentes dès la signature du traité de Bruxelles. Mais, par-dessus tout, l'administration américaine attendait d'être mieux fixée sur l'attitude du Sénat, et ce n'est qu'après le vote, le 11 juin 1948, de la résolution Vandenberg qu'elle s'est sentie en mesure d'aller de l'avant.

On en saurait trop insister sur l'importance de ce texte, ci-joint en annexe ; il constitue, suivant l'expression de M. Henri Bonnet, « un pas décisif vers l'abandon de tout isolationnisme » et il prévoit, en son paragraphe 4, la possibilité pour les États-Unis de s'associer par la voie constitutionnelle « à tels arrangements régionaux ou collectifs, qui sont fondés sur un effort continu et effectif, sur le plan national ou dans le domaine de l'assistance mutuelle », pour autant que la sécurité américaine y soit intéressée.

Aussitôt après le succès de cette motion, le Département d'État invite, le 23 juin dernier, les représentants à Washington de l'Union occidentale, ainsi que l'ambassadeur du Canada, à prendre part à des entretiens portant sur les quatre points suivants :

« 1) Situation générale en Europe, en ce qui concerne la sécurité, compte tenu d'une appréciation des intentions soviétiques ;

2) Mesures déjà prises, ou à prendre, en Europe par les Cinq en matière de sécurité ;

3) Relations avec d'autres pays européens en ce qui concerne la sécurité ;

4) Nature d'une association des États-Unis, selon la résolution Vandenberg, avec les accords de sécurité européens ».

Les entretiens de Washington se sont ouverts le 6 juillet. Il importe de souligner – et les représentants français y sont revenus à plusieurs reprises –, qu'aussi bien pour les États-Unis que pour les Cinq, ces conversations ne peuvent avoir qu'un caractère préliminaire, et ne sauraient engager en rien la responsabilité des gouvernements participants. Néanmoins, les intérêts communs aux Cinq et à l'Amérique du Nord présentent un caractère si permanent, et les contacts entre les collaborateurs du général Marshall et leurs successeurs éventuels au lendemain de l'élection présidentielle, sont d'ores et déjà si étroits, que les conclusions, même provisoires, de ces échanges de vues présentent une valeur réelle, et qu'on peut y trouver, notamment en ce qui concerne la position américaine, des indications d'une portée fondamentale.

Telles qu'elles se dégagent d'une documentation surabondante, ces conclusions peuvent se résumer ainsi :

1) En ce qui concerne les deux premiers points de l'ordre du jour, les conseillers du général Marshall sont unanimes à considérer que la menace militaire soviétique est à long terme que la présence des forces d'occupation américaines en Allemagne apporte aux Cinq, jusqu'à nouvel ordre, la garantie d'une participation des États-Unis à une guerre éventuelle ; et que le poids des conversations poursuivies à Washington même doit donc porter sur la recherche des mesures propres à assurer notre sécurité commune dans un avenir plus éloigné – l'examen des aspects purement militaires du problème étant réservé jusqu'à plus ample connaissance des travaux poursuivis à Londres par le Comité militaire permanent.

2) L'étude du point 3 a fait ressortir, dans l'esprit des Américains, la nécessité, pour rendre leur assistance efficace et en raison du rôle essentiel dévolu à cet égard aux escales de l'Océan Atlantique (Islande, Groënland, Irlande et Açores en particulier), d'associer un certain nombre de pays d'Europe occidentale aux accords envisagés.

3) Enfin, l'examen du point 4 a montré que, si les délégations européennes insistaient sur l'emploi, dans la rédaction du pacte projeté, de formules inspirées du pacte de Bruxelles, les délégations nord-américaines préconisaient non moins vigoureusement l'utilisation du texte du pacte de Rio.

Dans l'ensemble, la discussion a permis de dégager, dans l'esprit de nos interlocuteurs à Washington, la conception générale d'un pacte de l'Atlantique nord, qui permettrait d'associer aux Cinq les États-Unis et le Canada d'une part, et, de l'autre, les puissances d'Europe occidentale dont la coopération paraît indispensable pour l'utilisation d'escales et la préparation de bases propres à faciliter l'assistance américaine. Les experts du Département d'État, enfin, ont constamment souligné la nécessité pour tout le gouvernement des États-Unis, de ménager le Sénat, qui ne donnerait certainement pas son approbation à des engagements d'assistance automatique, et de s'attacher à suivre de plus près, dans les rédactions projetées, le texte de la résolution Vandenberg déjà adoptée par le même Sénat.

Ce qui précède constitue un résumé très bref des conclusions des conversations de Washington. L'on trouvera ci-joint deux documents qui offrent un tableau beaucoup plus complet : l'un rédigé par un comité de travail (où toutes les délégations étaient représentées) énumère les nombreux points discutés au cours des entretiens, et contient en outre un projet américain de directives pour la négociation d'un traité ; l'autre est un mémorandum établi, après la conférence de La Haye et à la demande des ministres des Affaires étrangères, par la Commission permanente de Londres, et où se trouvent examinés, du point de vue des Cinq, les avantages et les inconvénients des solutions envisagées[1].

Lors même de la signature du traité de Bruxelles, les Cinq avaient envisagé la possibilité pour les États-Unis d'être associés au pacte sous une forme quelconque. Les négociations de Washington ont eu l'utilité de préciser la position américaine. Elles ont montré notamment que l'acte de Bruxelles présente un caractère trop nettement européen pour que les États-Unis puissent y adhérer, et que ceux-ci, pour des raisons qui sont à la fois d'ordre électoral, parlementaire, juridique et psychologique, ne sauraient entrer que dans une combinaison plus vaste, comprenant, à côté des Cinq, un certain nombre d'autres puissances, et apportant au public américain certaines garanties pour la sécurité propre du nouveau continent.

L'adhésion, fort importante, du Canada peut être considérée comme acquise déjà, ce qui souligne encore l'aspect géographique du problème. Aux yeux des gouvernements de Washington et d'Ottawa, le monde occidental dont il faut assurer la sécurité et que nous avons une tendance naturelle à réduire à l'Europe de l'Ouest, comprend aussi toute l'Amérique du Nord, qui participe aux mêmes préoccupations, et qui a hérité des mêmes traditions morales et politiques.

Ainsi s'est substituée à la notion du pacte de Bruxelles étendu celle d'un pacte de l'Atlantique groupant les nations auxquelles cet océan sert de trait d'union.

Dans quelle mesure une telle conception répond-elle aux besoins de la sécurité européenne et, plus particulièrement, aux intérêts français ?

La participation de l'Amérique du Nord à un système régional, aux côtés de l'Union occidentale, constitue en elle-même un événement d'une extrême importance, qui consacre l'échec durable de l'isolationnisme et une évolution que nous eussions à peine osé espérer il y a dix-huit mois encore. Si, en signant le pacte de Bruxelles, les puissances occidentales se sont proposé notamment de prouver leur volonté de défense et d'accélérer par là le mouvement d'opinion qui porte les États-Unis, pour des raisons qui tiennent à leur propre sécurité, à prendre leurs responsabilités en Europe en s'associant plus étroitement à la France, à la Grande-Bretagne et aux États de Benelux, nul doute que ce résultat n'ait été atteint, et qu'un pas en avant très considérable ne se trouve dès maintenant franchi.

Il serait au surplus inexact de dire qu'un pacte de l'Atlantique n'entraînerait aucun avantage qui ne résulte déjà à notre profit de la présence en

[1] Documents non reproduits.

Allemagne des forces d'occupation américaines. De fait, cette présence nous apporte actuellement la certitude que les États-Unis se trouveraient englobés dans une attaque soviétique. Mais elle ne saurait durer toujours, et, en tout cas, l'expérience a formellement prouvé qu'elle ne suffisait pas à provoquer ces arrangements pratiques et ces préparatifs qui nous paraissent indispensables dans le domaine de l'assistance mutuelle.

D'autre part, nous sommes amenés à constater, après plusieurs semaines de discussion, que le gouvernement des États-Unis, lié par la résolution Vandenberg, ne croit pouvoir se joindre à nous que dans le cadre d'un pacte de l'Atlantique. Le gouvernement britannique, pour cette raison, et aussi parce que ses conceptions navales et aériennes, à cause de ses rapports avec les Dominions, sont assez proches de celles qui prévalent à Washington, nous a fait connaître par M. Gladwyn Jebb, venu à Paris à cet effet le 23 août dernier, qu'il était favorable à cette solution, sous réserve, bien entendu, d'une étude plus approfondie des modalités du futur traité et d'une rédaction conforme aux vues et aux besoins des Puissances européennes. Nous savons enfin que les États de Benelux se montrent très désireux de saisir l'occasion qui nous est offerte ainsi de stabiliser d'abord et de développer ensuite l'aide américaine à notre continent.

Les premières indications adressées aux gouvernements signataires du traité de Bruxelles concernant le pacte de l'Atlantique avaient éveillé quelques inquiétudes dans leur esprit. Il importait de ne laisser s'établir, dans l'esprit de nos interlocuteurs américains, aucune tendance à substituer, à cette aide matérielle et concrète dont nous avons besoin sans tarder, des engagements à la fois vagues et lointains ; il convenait aussi d'attirer leur attention sur l'inconvénient qu'il y aurait à diluer, au profit de bénéficiaires trop nombreux, le concours que les Cinq sont en droit d'attendre des États-Unis.

Au cours de la conférence de La Haye, le 19 juillet 1948, M. Georges Bidault fut amené à exposer les appréhensions que nous pouvions éprouver à cet égard, et M. Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, se montra particulièrement soucieux de dissiper tout malentendu sur ces points essentiels[1]. Il n'est pas jusqu'à M. Bevin qui n'ait, lui aussi, jugé nécessaire de faire connaître notre position sans équivoque. Les instructions envoyées par le Département à notre ambassadeur à Washington, au lendemain de cette réunion des cinq ministres des Affaires étrangères, tendaient à obtenir dans ce domaine des éclaircissements voulus et les apaisements indispensables ; et c'est en grande partie grâce aux démarches de M. Henri Bonnet que nous devons de pouvoir, aujourd'hui, apprécier en pleine connaissance de cause le point de vue américain, tel qu'il s'est précisé peu à peu en tenant compte du nôtre.

Dans ces conditions, il semble donc que le moment soit venu pour le gouvernement français de donner son accord de principe à un pacte de l'Atlantique, et d'autoriser notre ambassadeur à Washington à poursuivre les conversations sur la base des directives qu'a formulées le Comité d'études

[1] Voir document nº 53.

dans son rapport final et qui sont reproduites dans l'une des pièces jointes à la présente note. Nous aurons à faire valoir, – comme il sera indiqué plus loin –, des observations ou des demandes d'une importance fondamentale, qui entraîneront, selon toute vraisemblance, de longs échanges de vues. Il serait souhaitable que le projet de traité pût être mis au point pour le début de 1949 : c'est à cette époque, en effet, que s'effectuera l'installation du nouveau Président, avant quoi le gouvernement des États-Unis ne pourra soumettre aucun texte à la ratification du Sénat. Si l'accord s'établit d'ici là entre le Département d'Etat, le Canada, les Cinq et telles autres puissances européennes dont il paraîtrait nécessaire d'obtenir l'adhésion, nous aurons mis à profit, le mieux possible le temps dont nous disposons jusqu'au moment où l'administration américaine aura retrouvé sa liberté de mouvement.

Si le gouvernement français croit pouvoir accepter le principe d'un pacte de l'Atlantique, deux questions essentielles seront à résoudre : celle de la substance des engagements qui devront y être inscrits, et celle de la consistance géographique du traité.

En ce qui concerne le premier point, les négociateurs européens tendront évidemment à s'inspirer du texte de Bruxelles, et les représentants américains de celui de Rio. Il résulte de la comparaison très attentive à laquelle s'est livré le jurisconsulte du Département dans la note ci-jointe[1] que les textes envisagés jusqu'ici à Washington ne constituent aucun progrès sur les engagements actuels des Etats-Unis ; qu'ils se bornent en fait à répéter les dispositions inscrites dans l'article 51 de la Charte des Nations unies, en vertu desquelles tout État a le droit de porter assistance à un autre État en cas d'agression armée ; et que nous devrons par conséquent nous efforcer d'obtenir la définition d'un certain nombre de cas d'agression où l'assistance serait immédiate et préparée. De même, il conviendra de prévoir, entre les États signataires, une procédure de consultation qui soit plus conforme que les termes du pacte de Rio au caractère particulier de la menace qui pèse sur la sécurité européenne.

Entre autres avantages, les conversations de Washington auront présenté celui de permettre un examen déjà assez approfondi de ces divers points, de telle sorte que, dès maintenant, nos interlocuteurs américains connaissent la portée de nos objections ou de nos demandes, et qu'ils ont pu nous faire savoir qu'ils estiment possible de réduire sensiblement l'écart entre les engagements d'assistance prévus à Bruxelles et ceux du pacte de Rio. Si les scrupules juridiques du Sénat et du Congrès devaient leur interdire d'accepter le principe d'une assistance automatique, nous devrions au moins faire en sorte que soient arrêtées à l'avance les mesures d'assistance immédiate qu'aurait à prendre en cas d'agression, avant toute consultation, chaque gouvernement.

Pour ce qui est de l'extension géographique du Pacte, Anglais et Américains tiennent pour acquise l'inclusion du Canada, d'ailleurs extrêmement souhaitable à notre point de vue. L'adhésion éventuelle des États dont

[1] Document non reproduit.

l'appui nous est nécessaire pour l'utilisation de certaines bases navales ou aériennes (Islande, pays scandinaves, Irlande, Portugal) posera des questions délicates qui ne pourront être éclaircies qu'au fur et à mesure des échanges de vues poursuivis avec les intéressés.

Le cas de l'Italie, enfin, mérite une attention particulière. Le gouvernement français a toujours considéré que la sécurité de l'Europe occidentale, telle qu'y pourvoit le traité de Bruxelles, devrait être étayée par un système méditerranéen, auquel appartiendrait évidemment l'Italie, mais qui n'a pas encore été sérieusement étudié.

Les conversations qui vont s'engager donneront l'occasion d'examiner ce problème ; à première vue, bien que l'Italie n'ait pas accès à l'Océan, il semble souhaitable qu'elle soit un des signataires du Pacte de l'Atlantique, plutôt que de la voir adhérer au traité de Bruxelles. Mais son inclusion soulève certaines difficultés particulièrement malaisées à résoudre, dont la moindre n'est pas la révision des clauses militaires du traité de paix.

Comme il a été indiqué plus haut, la préparation du pacte de l'Atlantique se prolongera sans doute jusqu'au mois de février prochain. Or, nous ne devons pas oublier qu'un tel traité se propose sans doute de garantir à long terme la sécurité de l'hémisphère occidental, mais que les menaces qui pèsent dès aujourd'hui sur cette même sécurité exigent certaines décisions immédiates qui ne peuvent être prises de façon satisfaisante qu'avec le concours américain. Il ne faudrait donc pas que la négociation du pacte entravât, ou seulement retardât, l'examen, puis l'application des mesures indispensables pour coordonner la défense des Cinq et assurer leur réarmement avec l'appui des États-Unis. Il eût été fâcheux que le gouvernement de Washington considérât les garanties politiques offertes par un pacte de l'Atlantique comme tenant lieu de l'assistance technique et concrète sans laquelle le traité de Bruxelles ne pourrait acquérir aucune réalité. Mais les conversations de Washington d'une part, et, de l'autre, les travaux du Comité militaire permanent de Londres auxquels il a été fait allusion au début de la présente note, ne peuvent que diminuer nos appréhensions à cet égard. Il parait désormais évident, à la lumière des explications données, que le gouvernement américain établit la distinction voulue entre les diverses catégories de mesures à prendre, et même qu'à ses yeux la conclusion d'un pacte de l'Atlantique et son approbation par le Sénat constitueraient l'acte le plus propre à donner une impulsion vigoureuse à l'assistance effective que la résolution Vandenberg prévoit en faveur des arrangements régionaux de sécurité.

Rien ne paraît s'opposer à ce que les diverses conversations en cours se poursuivent de façon parallèle, en conservant leur autonomie ; et l'attitude de la délégation militaire américaine à Londres suffit à prouver que celle-ci est désireuse d'agir sur un terrain pratique sans attendre la conclusion des entretiens qui continuent sur le plan politique ou juridique.

Le programme que le gouvernement français devrait chercher à réaliser porterait donc sur trois catégories de mesures à prendre, à savoir :

1) Des mesures immédiates, ayant trait à l'organisation d'un commandement unique en Allemagne. À la faveur de la récente réunion des chefs

d'état-major des Cinq, des progrès substantiels ont pu être réalisés sur ce point, et, au cours de leur prochaine conférence, les ministres de la Défense nationale seront sans doute amenés à décider de la formation d'un état-major spécial, destiné à assurer la coordination et le commandement des forces alliées en Allemagne et à décharger de ce soin les commandants en chef des zones française, britannique et américaine. Il est inutile de souligner l'importance d'un tel état-major, qui formera l'embryon du haut commandement allié sur le continent européen en cas de guerre. Point particulièrement notable, les Etats-Unis en feront automatiquement partie, et se trouveront ainsi, par le détour de l'occupation, associés instantanément à la préparation de nos plans de défense.

2) Des mesures à court terme, dont l'élaboration relève essentiellement du Comité militaire permanent de Londres, et qui se trouve actuellement en cours de discussion conformément au calendrier exposé à la page 4.

Les Cinq disposent d'effectifs, et manquent d'armes ; la situation est inverse aux États-Unis. Il s'agit donc d'obtenir de l'Amérique le matériel nécessaire à la formation de grandes unités européennes, et, pour y arriver rapidement sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement du Sénat de Washington, il faudra recourir à quelque procédé oblique : il ne paraît pas impossible de persuader l'état-major américain de constituer, sur notre continent ou en Afrique du Nord, des dépôts d'armes que nous pourrions utiliser, mais qui resteraient la propriété des États-Unis, puisque ce même état-major n'a pas hésité à stationner en territoire britannique une partie de son aviation de bombardement.

3) Des mesures à long terme, c'est-à-dire l'élaboration d'un pacte de l'Atlantique, permettant aux États-Unis et au Canada d'aider l'Union occidentale à s'organiser militairement aussi bien que de se porter, le cas échéant, à son secours de façon immédiate, même si pour des raisons de psychologie parlementaire ou de scrupules juridiques, une clause d'assistance automatique absolument formelle ne peut être inscrite dans le traité : l'équivalent pourrait en être fourni par la garantie contractuelle d'un plan d'assistance militaire établi à l'avance.

Si la diplomatie française, en poursuivant simultanément son action dans les directions qui viennent d'être indiquées, parvenait, au cours des six prochains mois, à obtenir des résultats positifs dans ces trois domaines, nous serions en droit de considérer que le traité de Bruxelles a été efficacement consolidé, et qu'un pacte de l'Atlantique apporterait une contribution précieuse au renforcement de notre sécurité aussi bien qu'à la défense de toute l'Europe occidentale.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

159

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 4 septembre 1948.*

Personnelle.

Le projet d'arrangement sur la Tripolitaine doit être momentanément abandonné.

Nous avions réunion ce matin chez Sir Noël Charles. Ce dernier m'a confirmé l'accord du *Foreign Office* au papier que je vous ai communiqué par ma dernière lettre et qui (si l'on met à part deux ou trois modifications plus formelles que réelles) continue à traduire exactement les intentions du gouvernement britannique.

Les objections sont venues du côté américain. Le Département d'État veut insérer dans le texte de l'arrangement les deux conditions suivantes :

1) Les trois gouvernements n'approuveront la candidature italienne à une tutelle sur la Tripolitaine que s'ils ont et quand ils auront l'impression (*if and when they feel*) que l'Italie est capable d'assumer la responsabilité d'administrer le territoire en question et si l'administration italienne peut et quand elle pourra être réinstallée (*if and when Italian administration could be inaugurated*) sans provoquer de sérieuses répercussions dans un territoire.

2) Le représentant italien à Tripoli n'aura que le titre de consul et les fonctions qu'il sera censé remplir (*his stated functions*) seront celles de représentant des intérêts des Italiens déjà établis en Tripolitaine.

Bien que rien dans ces deux conditions ne soit formellement contraire au projet accepté par les Britanniques, il est trop évident que leur adjonction change entièrement l'esprit du projet. Je ne pouvais donc plus demander à Gallarati-Scotti de faire accepter par Rome un abandon des prétentions italiennes sur la Cyrénaïque et le Fezzan si l'assurance qui leur serait donnée concernant la Tripolitaine était accompagnée de tant de « si » et de « quand », je me suis donc borné à lui faire part des intentions britanniques et à lui indiquer les réticences américaines. Ce sera aux Italiens d'agir à Washington.

Je compte, d'autre part, revoir Douglas et attirer son attention sur la lourde responsabilité que prend le Département d'État en faisant pratiquement obstacle à l'arrangement proposé. Je suis persuadé que cette opposition a son origine dans les milieux militaires américains qui ne veulent courir aucun risque pour leur base aérienne de Mellal, mais c'est une opposition à très courte vue. J'espère que nous pourrons la surmonter. Il faudra cependant quelque temps.

En tout état de cause, cette négociation n'aura pas été inutile.

Elle nous a permis d'obtenir l'acquiescement formel des Américains à nos vues sur le Fezzan.

Elle nous assure d'une réorientation de la politique anglaise en Tripolitaine.

Enfin, elle aura été l'occasion de montrer, à Rome, que nous avons tenté de faire aboutir la revendication italienne et, à Londres, que nous avons fait un effort sincère pour sortir de la présente impasse. Ici et là, nous sommes provisoirement dégagé de la position difficile dans laquelle nous étions encore, il y a une quinzaine de jours.

Au reste, je ne désespère pas encore d'aboutir[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

160

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON ET LONDRES[3].

T. nos 4231-4235 ; 3516-3520. *Paris, 6 septembre 1948, 23 h. 15*

Très secret. Réservé. Priorité absolue.

Je me réfère à mon télégramme nº 5 (pour Washington : 4164/71, pour Londres : 3412/20[4]).

Les 19 membres du Conseil de l'OECE[5] n'ont encore pu se mettre d'accord ni sur le partage de l'aide américaine en dollars pour l'année se terminant au 30 juin 1949, ni sur leur contribution en monnaie nationale au plan de paiement inter-européen pendant cette même période.

Le champ de divergences s'est néanmoins rétréci depuis l'envoi de mon télégramme cité en référence ; seule la bizone proteste encore contre la diminution de son allocation en dollars et se refuse à accepter d'être créditrice de l'Europe.

Dans ces conditions, il apparaît vraisemblable que certains pays participants, parmi lesquels la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas seront appelés à faire des sacrifices pour accroître la part de la bizone. Au cours de réunions officieuses qui se sont tenues vendredi et samedi, nous nous sommes d'ores et déjà déclarés prêts à exporter vers

[1] Note manuscrite : « *Douglas est allé se reposer (ce que je n'ai pas fait hélas !) et rentre au début de la semaine. J'espère qu'il interviendra vigoureusement à Washington* ».

[2] Télégramme envoyé par le service de Coopération économique et signé p.o. Alphand.

[3] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[4] Voir document nº 144.

[5] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

l'Allemagne des quantités substantielles de minerai de fer, de fonte et d'acier et éventuellement à abandonner 24 millions de dollars de notre aide directe et indirecte. La Grande-Bretagne et les Pays-Bas accepteraient de consentir certains sacrifices, d'ailleurs moindres. À la fin de la journée de samedi, l'aide directe et indirecte que recevra la bizone au cours de l'année fiscale se trouvait, aux termes de ces diverses propositions, accrue de 75 millions de dollars. Le représentant de la bizone n'en a pas moins indiqué qu'il lui était impossible d'accepter cette offre et a suggéré que la France, principale bénéficiaire de l'aide, consentit de nouveaux sacrifices.

Or, comme vous le savez, la France se voit menacée de renoncer aux réparations sur lesquelles elle croyait pouvoir compter et auxquelles elle a droit. Elle n'a reçu encore aucun apaisement réel ni en ce qui concerne sa sécurité, ni en ce qui concerne le contrôle de la Ruhr et la limitation des industries de guerre allemandes. Elle vient de prendre la décision de livrer du minerai de fer et de l'acier en Allemagne. Il est inconcevable qu'elle soit amenée au même moment à céder à la bizone une partie des dollars qui lui sont absolument nécessaires pour maintenir son rythme de production actuel.

J'ai donc l'intention de m'expliquer très franchement sur cette question avec M. Harriman. La France ne peut aller au-delà des concessions qu'elle s'est déjà déclarée prête à faire et qui représentent de sa part un très gros effort. La France, consciente des obligations qu'elle a assumées en signant la Convention de coopération économique européenne, et de l'intérêt qui s'attache à maintenir l'unité de l'Europe occidentale, ne peut cependant accepter que la mise en œuvre de l'ERP[1] entraînerait le relèvement par priorité de l'Allemagne, dont au demeurant, les besoins en dollars sont couverts à concurrence de 1/3 seulement par l'ERP, le reste en lui étant fourni par le *War Department*.

Pour Washington seulement : « Il y aurait le plus grand intérêt à ce que vous expliquiez d'urgence notre point de vue tant au Département d'État qu'à M. Hoffman ».

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

[1] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

161

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1].

T. nos 4256-4259. *Paris, 6 septembre 1948.*

Réservé.

Le Département a reçu la visite d'un fonctionnaire du Département d'État, M. Sale, qui est venu l'entretenir officieusement de la question de Trieste. Il venait de Londres où il avait rempli la même mission.

Washington envisage d'adresser au gouvernement soviétique avant la fin de septembre une nouvelle note de rappel de la proposition du 20 mars[2] ; il espère que Londres et Paris accepteront de se joindre à cette démarche.

Si le gouvernement soviétique ne répondait pas dans un délai d'environ trois semaines, le gouvernement américain entendrait saisir l'Assemblée générale des Nations unies, dans l'espoir que celle-ci approuverait la déclaration des trois puissances et recommanderait la révision des clauses du traité de paix concernant Trieste.

Je vous serais obligé d'entretenir à l'occasion le Département d'État de cette question, en lui expliquant les raisons pour lesquelles il nous semble que l'action qu'il envisage n'est pas opportune.

Il n'y a pas lieu de penser que le gouvernement soviétique réponde à une nouvelle démarche des trois puissances, et par conséquent, l'objectif réel serait de soulever le problème de Trieste devant les Nations unies. Ici non plus aucun résultat positif ne peut être attendu, puisque toute révision du traité de paix suppose l'accord de trois des signataires. Il s'agirait donc simplement d'attirer l'attention de l'opinion publique internationale. Ce faisant on obtiendra sans doute assez aisément qu'une majorité des deux tiers se prononce en faveur de notre thèse, face à l'opposition du groupe slave.

Mais le seul résultat pratique aura été de ressouder ce dernier, et par conséquent de donner à l'Union soviétique et à la Yougoslavie une occasion d'affirmer, comme lors de la récente conférence danubienne, la solidarité de leurs points de vue. En même temps, on aura fourni à la Yougoslavie une preuve que ses intérêts nationaux sont combattus par les puissances occidentales et qu'elle ne peut trouver d'appui que du côté soviétique.

La seule possibilité d'un règlement satisfaisant de l'affaire de Trieste paraît être un arrangement direct entre la Yougoslavie et l'Italie. Une action devant les Nations unies ne ferait que la rendre plus lointaine encore[3].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 72)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et à communiquer aux ambassades de France à Londres (nos 3534-3537) et à Rome (nos 1211-1214).

[2] Voir *DDF*, 1948-I, no 223.

[3] L'ambassadeur à Washington, Henri Bonnet, répondit qu'il avait effectué la démarche prescrite et que M. Lowett, avec qui il s'était entretenu du projet américain, s'était déclaré intéressé par

162

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. *Paris, 6 septembre 1948.*

Très confidentiel.

À la suite des négociations qui se sont poursuivies au sein de l'Organisation européenne[1] dans les journées de vendredi et de samedi, la situation se présente de la façon suivante :

Un effort sensible a été fait pour régler les problèmes soulevés par la bizone, et la France, dès maintenant, a apporté la plus importante contribution :

– en s'engageant à exporter des quantités substantielles de minerai de fer (500 000 tonnes de minerai lorrain et 500 000 tonnes de minerai de l'Ouest en un an), d'acier (400 000 tonnes pour les trois zones occidentales de l'Allemagne) et de fonte (100 000 tonnes),

– en diminuant de 9 millions de dollars sa part d'aide directe ramenée de 1 009 millions dollars à 1 000 millions de dollars,

– En diminuant de 15 millions le déficit fixé à 83 millions de dollars sur la bizone.

La Grande-Bretagne et la Hollande ont également consenti des sacrifices d'ailleurs moindres, de telle sorte qu'à la fin de la journée de samedi, la situation de la bizone était améliorée de la façon suivante :

– sa part d'aide directe se trouvait portée de 364 à 414 millions de dollars (y compris l'affectation de la bizone des 40 millions de dollars de réserve),

– sa position créditrice nette dans les paiements intra-européens était réduite de 91 millions à environ 66 millions de dollars.

Le représentant de la bizone n'en a pas moins indiqué cependant qu'il ne lui était pas possible d'accepter cette offre. Si elle n'était pas améliorée, il devrait, d'après ses instructions actuelles, déclarer publiquement que la bizone n'accepte pas la répartition de l'aide. Il a suggéré que la France, principal bénéficiaire, devait faire de nouveaux sacrifices en faveur de l'Allemagne.

J'ai très vivement protesté contre cette interprétation. Il est reconnu, en effet, par tous nos experts que le partage réalisé par le groupe de travail, tant en ce qui concerne l'aide directe que l'aide indirecte était équitable. La

ce point de vue et souhaitait pouvoir en discuter avec ses services si l'ambassade lui fournissait un court mémorandum sur ce sujet (télégramme nos 3870-3871 du 8 septembre 1948 de Washington, non reproduit). Le *Foreign Office* approuvait le point de vue français et qu'il estimait de plus nécessaire de conserver un point d'appui anglo-américain à la limite du rideau de fer (télégramme no 3382 du 13 septembre 1948 de Londres, non reproduit).

[1] Il s'agit ici de l'Organisation européenne de coopération économique.

bizone ne se trouvait pas désavantagée par rapport aux autres pays européens, compte tenu du fait qu'elle bénéficie d'une attribution budgétaire directe supplémentaire des États-Unis s'élevant à 700 millions de dollars par an. C'est donc uniquement, sur la proposition de M. Harriman, et pour éviter une rupture, que nous avons accepté de rouvrir la question, mais nous ne pourrions aller au-delà de certaines limites, d'autant plus que la livraison de minerai et d'acier représente pour la France tant au point de vue économique qu'au point de vue psychologique un effort considérable. La séance a été close sur ce désaccord et il a été entendu que nous chercherions une dernière fois s'il existe une possibilité d'entente mardi prochain. M. Spaak doit vraisemblablement se rendre à cet effet à Paris.

Il est certain qu'une impossibilité de réaliser un accord au sein du Conseil de l'Organisation européenne aurait les plus sérieuses conséquences : on peut croire en effet que, sous l'influence du Congrès et du général Clay, M. Hoffman se montre disposé à donner à la bizone la totalité de ce qu'elle demande ; le système des paiements intra-européens qui présente tant d'avantages perdrait une partie de son intérêt en raison de l'abstention de la bizone ; enfin la réputation de l'Organisation serait compromise.

Il importe donc, à notre avis, que le Président voit dès aujourd'hui M. Harriman, afin d'attirer son attention sur les très grands sacrifices consentis par nous notamment sous la forme suivante :

– nous exportons vers l'Allemagne des produits essentiels ;

– nous réduisons de 15 millions de dollars notre déficit vers la bizone, ce qui gênera considérablement notre approvisionnement en charbon ;

– nous réduisons de 9 millions de dollars notre part dans l'aide directe ;

– nous ne couvrons notre déficit à l'égard de la Belgique et de l'Italie que pour un tiers environ, alors que les autres pays reçoivent un traitement plus favorable ;

– en ce qui concerne notre déficit à l'égard des États-Unis et du secteur sterling, il est faux de dire que nous recevions un traitement favorisé.

Il paraît impossible que la France dont les réparations sont mises en péril, qui ne peut actuellement compter sur rien de certain en ce qui concerne la solution du problème de la sécurité, tant en ce qui concerne le contrôle de la Ruhr que la limitation des industries de guerre allemandes, qui va, contrairement au vœu de plusieurs partis politiques importants, livrer du minerai de fer en Allemagne puisse, en même temps se trouver désavantagée au profit de la bizone.

Il convient que M. Harriman comprenne l'effet politique de pareilles décisions, surtout si elles étaient prises par M. Hoffman, une fois connues les propositions de l'Organisation européenne.

Il semble donc que l'Ambassadeur américain doive intervenir d'urgence pour modérer les prétentions parfaitement injustifiées du général Clay, montrer que la France est à bout de ses concessions et qu'éventuellement d'autres pays, dont la situation est meilleure que la sienne, contribuent davantage à la solution du problème. Pour nous permettre en effet de

surmonter nos difficultés actuelles, il est nécessaire de ne pas réduire encore l'aide sur laquelle nous avons cru pouvoir compter.

Au cours de cette conversation, le Président pourra évidemment monter que son gouvernement comprend la nécessité absolue de mettre fin à l'inflation par un programme fiscal et par des économies très substantielles d'ici la fin de l'année.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

163

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
POUR LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

L'ONU et le problème espagnol

N. *Paris, 6 septembre 1948.*

En dehors des décisions de San Francisco, de Potsdam et de Londres, l'arsenal juridique élaboré par les démocraties occidentales contre le régime franquiste est constitué par deux séries de résolutions[1] :

1) La résolution des Nations unies des 9 et 12 décembre 1946 (Conseil et Assemblée) portant condamnation motivée du régime franquiste et adoptant trois recommandations :

a) La première exclut l'Espagne de Franco des institutions et des conférences internationales se rapportant aux Nations unies ;

b) La deuxième prescrit aux membres des Nations unies de rappeler de Madrid les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires qui y sont accrédités ;

c) La troisième enfin prescrit aux États membres de faire rapport au Secrétaire général sur les mesures qui auront été prises en exécution de la précédente recommandation. Dès cette époque les États-Unis s'étaient montrés hostiles au rappel des ambassadeurs.

2) À la session de novembre 1947, la question espagnole revient devant l'Assemblée des Nations unies. Un Comité de rédaction élabora alors une recommandation qui, 1) renouvelait les résolutions du 12 décembre 1946, et 2) exprimait sa confiance « que le Conseil de sécurité exercera ses responsabilités conformément à la Charte aussitôt qu'il jugera que la situation vis-à-vis de l'Espagne l'exige ».

Toutefois, à l'Assemblée plénière, la première partie de cette proposition, en raison de l'attitude des États-Unis n'obtint pas la majorité des 2/3. Les recommandations relatives au rappel des Ambassadeurs et à l'exclusion de l'Espagne des institutions internationales restent sans doute en vigueur

[1] Note manuscrite : « *Voir avant-dernière page du dossier* ».

puisqu'elles n'ont pas été expressément abrogées, mais le fait que l'Assemblée ait refusé de les renouveler leur retire beaucoup de leur valeur internationale.

Depuis cette époque d'ailleurs, la position des États membres des Nations unies à l'égard du problème espagnol a subi des modifications considérables.

Laissant à part les délégations de l'URSS et de ses satellites qui votent avec unanimité contre toutes les résolutions qui n'émanent pas d'elles-mêmes à propos de l'Espagne franquiste, sous prétexte qu'elles sont insuffisantes, on peut classer les puissances en un certain nombre de groupes :

1) Certains États restent encore irréductibles et n'entretiennent aucune relation avec l'Espagne ; ils votent en général les résolutions les plus rigoureuses. Ce sont : le Venezuela, le Paraguay, le Guatémala, Panama, Haïti, le Honduras, le nouvel État des Philippines, la Chine, la Suède et la Norvège. Cependant, le Mexique et la Suède ont repris les relations commerciales avec l'Espagne et le Venezuela ne les a jamais interrompues. Leur position future à l'ONU risque de s'en ressentir.

2) D'autres puissances plus ou moins liées aux Anglo-Saxons adoptent une attitude plus souple. Par exemple, les Pays-Bas, la Grèce et la Turquie n'ont pas voté le renouvellement des résolutions de 1946. La Belgique l'a fait mais garde les yeux fixés sur Londres et Washington.

3) En revanche, certains États de l'Amérique du Sud et la majorité des États arabes ont une attitude assez favorable au régime franquiste. La République Argentine, la République Dominicaine et le San Salvador n'ont jamais cessé d'entretenir des relations diplomatiques avec l'Espagne, le Pérou et la Bolivie viennent de les rétablir, la Colombie, le Paraguay et peut-être le Brésil ne sont pas insensibles à la forte pression espagnole qui s'exerce sur eux. Quant aux États de la Ligue arabe, l'Égypte et la Transjordanie sont déjà représentés à Madrid. Le Yémen, l'Arabie Saoudite et le Pakistan risquent d'adopter également une attitude favorable à l'Espagne.

4) L'élément dominant dans l'affaire espagnole sera vraisemblablement l'attitude des Anglo-Saxons. La position américaine nous a été exposée au mois de juin par le chef de la Section espagnole du Département d'État, mais nous ne sommes pas encore en possession des dernières informations.

Les États-Unis semblent en faveur de l'admission de l'Espagne dans les conférences techniques internationales et du renvoi des ambassadeurs à Madrid. Cette position est motivée par l'évolution des États sud-américains et par l'impression qui règne à Washington que si l'ONU n'admet pas ces mesures, divers états les prendront unilatéralement.

La position anglaise au 7 août 1948 était encore absolument négative, aussi bien sur le rétablissement des ambassadeurs que sur l'admission de l'Espagne dans les conférences, même techniques.

En résumé, la situation à l'ONU sera sans doute la suivante : tendance marquée chez certains États à revenir sur la condamnation du régime franquiste ; fort mouvement, appuyé par les États-Unis, pour rétablir les ambassadeurs ; attitude négative de la Grande-Bretagne, mais sur ce dernier point on peut s'attendre à des surprises.

La France qui avait voté les résolutions de 1946, vota également les deux paragraphes des résolutions de novembre 1947 (Elle n'avait pas besoin de s'associer aux résolutions extrémistes présentées par l'URSS, puisqu'aussi bien elle n'avait ni ambassadeur à Madrid, ni même de relations commerciales avec l'Espagne). Mais au cours de l'hiver 1948, nos relations commerciales ont été reprises, un certain nombre d'accords ont été signés. L'attitude de la France à l'Assemblée des Nations unies prend une importance plus grande.

Il ne semble pas qu'il y ait lieu de prendre une position rigide et de tenter de jouer un grand rôle dans les débats. Certes, il y aurait intérêt à repousser toute tentative de revenir sur la condamnation du régime franquiste, ce qui serait la porte ouverte à l'admission de l'Espagne dans les conférences internationales d'ordre général, conséquence qui doit être évitée à tout prix, le régime franquiste n'ayant donné aucun signe certain d'évolution. Il semble toutefois que l'admission de l'Espagne dans les conférences internationales d'ordre purement technique, pourrait être acceptée par nous.

Quant à la question de la suppression de la résolution sur le rappel des ambassadeurs, la Direction d'Europe sait que c'est là, avant tout, une question de gouvernement. Au point de vue diplomatique, il est vraisemblable que les États-Unis parviendront à entraîner un groupe très important d'États, à voter le renvoi des ambassadeurs ou tout au moins la reprise, par chacun, de sa liberté d'action. Il est certain d'autre part, que sur le terrain des relations franco-espagnoles et des intérêts français en Espagne, le fait pour la France de s'associer à une semblable initiative aurait des conséquences très importantes[1]. Si le geste doit être fait, il conviendrait qu'il le fût à temps, afin de lui donner toute sa valeur et de prévenir un éventuel revirement britannique.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

[1] Voir document n° 112.

164

M. LEGUÈBE, CONSUL DE FRANCE À SZCZECIN,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 280. *Szczecin, 6 septembre 1948.*

Si, comme il y paraît à la lumière des développements les plus récents de la situation à Berlin, un des principaux, parmi les objectifs politiques immédiats que la Russie s'est fixés en Europe, est bien de s'assurer la possession de Berlin et la direction exclusive de l'Allemagne orientale, il n'est peut-être pas sans intérêt de passer en revue, de ce poste d'observation local qu'est Szczecin, certains aspects de la position soviétique en Allemagne même, en Pologne et en Tchécoslovaquie.

Les observations dont je peux tenir compte ne sont évidemment que fragmentaires et parfois incertaines en ce qui concerne leurs données numériques. Elles n'ont que la valeur d'indications et les interprétations qui en sont tirées ont une valeur surtout subjective.

Occupation soviétique.

En Pologne, l'occupation soviétique a gardé ses aspects essentiels. La Russie se sent évidemment assez assurée de l'amitié des dirigeants actuels et de la solidité de leur position pour n'avoir pas tenté, depuis deux ans, d'intervenir plus directement qu'elle ne le faisait en 1946 dans le fonctionnement des services publics dont l'obéissance l'intéresse : police, armée, production agricole et industrielle, commerce extérieur. L'organisation politique a évolué dans le sens qui lui convenait : acheminement progressif et irrévocable vers l'unité des partis marxistes, épuration impitoyable à l'intérieur de ces partis. Progressivement aussi, sur un rythme qu'elle accélère périodiquement par des remontrances, se réalise le remplacement des cadres administratifs et techniques anciens dont on n'avait pu éviter au début d'utiliser les services, par les promotions formées à la hâte dans les écoles professionnelles, à partir d'éléments plus généralement prolétariens.

Donc restent soumises directement à la conduite soviétique les mêmes personnalités : les secrétaires d'État, les généraux de division, leurs dirigeants et quelques officiers supérieurs, certains techniciens du réseau de communications et des ports.

Il semble même que l'emprise se soit faite moins étendue, dans certains secteurs tels que l'organisation de la jeunesse dont la direction s'est trouvée d'emblée conforme aux vues politiques russes.

Sur le terrain, l'occupation soviétique est toujours aussi variable et insaisissable en apparence, sauf en ce qui concerne certains points stratégiques en permanence aux mains des militaires russes : les garnisons se groupent

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] D[éfense] N[ationale], Baden, fait 20-9-48* ».

et se répartissent, les installations téléphoniques disparaissent pour être remontées quelques jours plus tard. Cette mobilité apparente est un effet de la crainte maladive de l'espionnage. En réalité les soucis stratégiques sont les mêmes et l'organisation ne varie pas. Les Soviétiques gardent directement en mains Szczecin et Swinemunde (Swinoujscie porte de l'Oder) dans les conditions dont j'ai souvent rendu compte, ils continuent de fortifier la côte ; ils assurent le contrôle direct des grands axes Est-Ouest de la Poméranie (route du nord par les ports, route de Koenigsberg à Szczecin par Slupsk et Koszalin, route de Koenigsberg à Kustrin et Berlin par Bydgoszcz Walcz) ; ils continuent d'entretenir des commissions de contrôle sur les chemins de fer. Ainsi sont-ils maîtres de l'armature stratégique du pays. Cette occupation militaire ne semble pas s'être accrue en quantité. Elle suffit à garantir la sagesse de la population polonaise et les transports vers l'Ouest dans la première phase d'un conflit.

Mais si nul changement considérable n'est à signaler en Pologne concernant les installations russes de caractère militaire, il n'en est pas de même en Tchécoslovaquie non plus qu'en Allemagne. Vers ces deux pays, pendant les huit premiers mois de cette année, les voies ferrées n'ont cessé de transporter matériel et soldats. À quelle fin ? Pour y répondre, il faudrait savoir quelle direction ces renforts ont finalement prise et connaître l'ordre d'urgence que le Kremlin accorde à la solution de toutes les crises qu'il entretient le long de sa frontière, de Lubeck à la Mer Égée.

On peut seulement affirmer qu'un tel déploiement de forces ne constitue pas à lui seul une promesse d'agression. Il sera en tout cas de nature à appuyer tous les chantages.

Position morale des Russes.

En Pologne même, nulle nécessité immédiate ne semble donc obliger les Russes à resserrer leur contrôle direct du pays par leurs forces armées et policières ; il n'y aurait ici pas plus de soldats ni de matériels soviétiques en fin 1948 qu'en fin 1947.

Ce que les Russes ont intérêt à améliorer, c'est leur situation morale ; ils n'y ménagent pas leurs efforts.

Beaucoup de doctrines officielles sont encore mal établies en Pologne. La littérature, la presse, la radio et le cinéma ne tirent pas encore au même rythme dans les mêmes brancards ce qu'il ne faut d'ailleurs pas, comme le risquent encore par exemple nos propres organismes officiels d'information, attribuer à une volonté de libéralisme, mais plus simplement à l'existence d'obstacles non encore surmontés et d'une manière générale à un certain désordre (les questions religieuses, la collectivisation totale, les programmes scolaires, la question allemande etc.). Mais il est un point sur lequel nulle hésitation ne se produit, nulle critique ne se glisse, nulle allusion qui ne soit pas entre les lignes : l'alliance avec la Russie est la condition nécessaire et suffisante de l'indépendance nationale, le peuple russe est un peuple ami, tous les ennemis de la Russie sont les ennemis de la Pologne. Les articles et discours se référant à ces thèmes forment une somme au moins égale à la moitié de tout ce qui est publié.

Une petite enquête récente, à la lumière d'observations quotidiennes pendant vingt mois, me permet d'affirmer ce qui suit.

Nulle propagande, ni même l'événement improbable qui démontrerait avec évidence que l'Union soviétique n'a en vue que le bien de la Pologne, rien ne changera les sentiments profonds de haine et de méfiance de tous les adultes chassés de leurs terres de l'Est, de tous les anciens privilégiés, de tous les hommes qu'ont touchés plus ou moins les idées libérales d'Occident. Je ne parle pas des chefs politiques, en premier lieu des nouveaux imposés par les épurations des partis ; toute conversation avec eux est sans intérêt : leur argumentation est amplement développée pour nous dans l'*Humanité* et *France-URSS*. Mais, et c'est le même phénomène de partage violent de la nation que nous avons indiqué dans la vie religieuse nationale, la propagande russophile du parti commence à produire ses effets sur les plus jeunes. Cette propagande y est allée hardiment. Elle a constaté qu'aux yeux de l'enfance et de l'adolescence le témoignage des aînés est sans valeur. On a donc (la réforme est entièrement accomplie dans les manuels scolaires) carrément retranché de l'histoire de la Pologne tout ce qui se rapportait aux mauvaises relations russo-polonaises. On a écrit en particulier l'histoire de la récente guerre d'après les données officielles soviétiques : le dévorant dragon hitlérien n'a jamais eu qu'un ennemi qui s'est battu seul, contre non seulement l'Allemagne, mais le sabotage et la mauvaise foi des Occidentaux.

La propagande a constaté que sur un esprit d'enfant l'image d'Épinal a plus de pouvoir que les impératifs moraux ; elle s'est donc sans hésitation installée au niveau le plus bas possible et les arguments en fonction desquels la sympathie enfantine se décide sont de la qualité de celui-ci avancé par plusieurs enfants interrogés : l'armée soviétique est assez forte pour écraser d'un coup tous les capitalistes ennemis du peuple polonais ; le soldat soviétique est brave alors que le Français est un lâche qui s'est rendu aux Allemands et que l'Américain ne songe qu'à ses dollars.

Si elle dispose d'assez de temps, cette propagande parviendra à changer en obéissance admirative et effrayée, la haine actuelle de ce peuple à l'égard des Russes.

Toutes les constatations l'affirment aussi bien que des précédents récents ; on ne peut étayer l'opinion contraire que sur une conception optimiste somme toute assez gratuite de la nature humaine.

Donc voici l'enfance et l'adolescence suffisamment gagnées aux Russes pour qu'ils y trouvent des alliées futurs ou du moins des suivants dociles.

Qu'en est-il dans la jeunesse ? J'ai signalé l'impopularité de la *Sluzba Polsce*, les soucis qu'elle cause aux gouvernants et les incidents parfois graves qu'elle provoque. À l'heure actuelle, l'Union soviétique y trouverait dans une guerre plus d'ennemis que d'alliés. Mais la mentalité évoluera ; elle a déjà, depuis deux mois que l'organisation fonctionne, évolué dans un sens défini. C'est le sens même de ce fatalisme qui a permis au peuple polonais de subir tant de dominations diverses non seulement sans disparaître, mais encore accroissant sa vitalité. Cependant, les dominations précédentes

ne demandaient que l'obéissance ; la présente exige un engagement total. On connaît les programmes du « service à la Pologne », labeur, « enseignement civique », loisirs, tout y est organisé, obligatoire, synchronisé ; et surtout, comme c'était le cas dans l'*Arbeitsdient* on offre aux jeunes gens une participation manuelle, visible, à l'œuvre de reconstruction. Les troubles actuels dans le *Sluzba Polsce* viennent bien plus de l'incohérence qui règne encore que d'une résistance à son principe. Lorsque ce qui ne tardera pas, le programme théorique sera intégralement appliqué par de bons techniciens, ils cesseront et la jeunesse sera bien prête à son tour de passer dans le camp des Soviétiques.

Dès lors, toujours dans l'hypothèse d'une entreprise à longue échéance menée par des moyens apparemment pacifiques, la résistance des adultes et des vieux pourra aisément passer à la colonne du « manque à gagner ».

La situation en Allemagne est différente du fait (et uniquement pour cela) que le sort international du pays paraît n'être pas encore décidé.

Sur l'état d'esprit en Tchécoslovaquie, je ne peux rien dire, les nombreux Tchèques présents à Szczecin étant des purs parmi les purs du régime.

La seule résistance, dangereuse et générale, dont la durée sera supérieure à celle du passage d'une génération de l'enfance à l'âge mûr, sera sans doute offerte par l'Église catholique. La question est assez vaste pour faire l'objet total d'une étude séparée[1]. Ce qu'il nous importe ici de constater, c'est qu'après tout, obstacle difficilement franchissable au matérialisme marxiste, elle ne l'est pas à la collaboration russo-polonaise. En effet, depuis deux ans, on voit se poursuivre ici *mutatis mutandis* concernant les différences de situation sociale, matérielle et morale, une évolution semblable à celle qui se produit en France dans certains milieux de chrétiens-sociaux (*Esprit*, les dominicains etc.) aux yeux des chrétiens qui cherchent un terrain d'entente avec le communisme, la doctrine chrétienne voit se dégrader ses caractères ontologiques au profit de ses caractères sociaux. Parmi les hommes cultivés que j'ai vus depuis deux ans se convertir à l'amitié soviétique, la plupart ne se rendent plus guère aux offices que pour accomplir un rite.

En outre, en admettant que la Russie, par ses alliés communistes, n'obtienne pas en Pologne le schisme qu'elle désire[2], sa richesse de procédés et de travestissements et pour qu'elle se contente, pendant une ou deux générations, d'une entente sur les fins et procédés de ce monde, ce qu'elle peut parfaitement obtenir.

Économie.

Dans un monde économiquement équilibré et perméable aux échanges, fomenter l'amitié russo-polonaise eût été un problème relativement simple, aux aspects uniquement politiques et sociaux. En ce sens, le plan Marshall, qu'ils ne pouvaient que refuser, a compliqué la tâche des communistes polonais.

[1] *Note du document* : « Dépêche n° 185 du 25 mai et ses annexes périodiques ».

[2] *Note du document* : « Dépêche n° 185 du 25 mai et ses annexes périodiques ».

Hors ses aspects moraux et politiques elle comporte un aspect économique qui peut-être les subordonne en certaines choses. La propagande en faveur de l'amitié soviétique, une fois posé en principe que l'URSS était la grande libératrice, s'est appuyée sur la thèse connue répétée à l'envie par tous les orateurs et journalistes : accepter l'aide américaine c'est renoncer au développement industriel du pays ; grâce à la collaboration de l'Union soviétique, dans le respect de notre indépendance, nous préparerons un avenir économique grandiose.

C'est en fonction de ces principes qu'a été rédigé le plan de trois ans. Comment apprécier les réalisations de ce projet qui en est déjà aux deux tiers de sa durée ? Les chiffres donnés par les sources officielles se sont constamment montrés faux dans les cas qu'il nous a été possible de vérifier. Ils ont avant tout une signification publicitaire. Le seul moyen de se faire une idée approchante de la situation est donc d'appliquer prudemment aux ensembles des observations sûres faites sur des cas particuliers.

Or, si nous prenons les trois principales rubriques du plan de trois ans, qui se rapportent en même temps aux nécessités primordiales de l'économie polonaise : le charbon, les moyens de communications, les machines outils, nous constatons combien les réalisations sont loin des prévisions. Le charbon « est l'or de la Pologne » c'est-à-dire qu'il est pour elle le moyen, non le plus efficace (20 % en valeur des exportations) mais le plus stable, de se procurer des devises. Le plan spécule sur une augmentation constante de la quantité de charbon extrait et exporté (20 millions de tonnes en 1947, 28 en 1948, 35 en 1949). Ce qui est manifestement optimiste. Le charbon a été très demandé en 1945 et 1946 par la Russie, les anciens clients de l'Angleterre. Le premier marché est désormais à peu près saturé, l'Angleterre est rentrée dans la concurrence pour le second ainsi que le charbon de la Ruhr ; seuls les pays scandinaves réclameront toujours leurs quatre millions de tonnes[1].

En 1948, l'exportation ne dépassera guère celle de 1947. La Pologne sera donc obligée ou de consommer elle-même son surplus de charbon ou d'en freiner l'extraction. Le consommer elle-même, c'est disposer d'un nombre rapidement croissant d'usines et de machines. Or, la majorité des machines fournies à la reconstruction polonaise l'a été par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Quant à la reconstruction des moyens de communication elle dépend des solutions qui seront apportées au problème qui précède. La propagande polonaise s'extasie sur la reconstitution du parc de matériel roulant ferroviaire ; elle dit que les voies ferrées et les routes ont été miraculeusement reconstruites. En vérité l'augmentation du nombre des wagons est due plus à des « récupérations » (le matériel français) et à des dons qu'à une production et une importation normale ; les voies ferrées sont à très faible débit, les routes médiocres et les ponts reconstruits sont des cadeaux américains et britanniques.

Il ne s'agit pas de nier l'effort réel de reconstruction courageusement entrepris par le peuple polonais ; mes diverses dépêches montrent que là où

[1] *Note du document* : « Dépêche nº 205 du 8 juin 1948 pages 19-22 ».

il ne faut qu'un travail manuel, les progrès sont évidents et souvent dignes d'admiration (les reconstructions individuelles). Mais le fait que, dans certaines sections du plan (les ports par exemple) près de la moitié des crédits accordés ne trouvent pas d'utilisation démontrerait, si c'était nécessaire, qu'une économie moderne ne se construit pas avec les mains. Il n'est que trois hypothèses : ou bien la Pologne restera économiquement dépendante de l'Ouest et des pays d'outre-mer, ou bien l'Union soviétique prendra leur rôle à sa charge, ou bien les projets actuels du gouvernement polonais échoueront. Il n'est pas possible d'envisager un échec sans les plus graves conséquences politiques, toute la puissance des partis au pouvoir reposant sur le fait qu'ils ont pris, d'ailleurs vaillamment la responsabilité de restaurer et d'améliorer l'économie du pays. La soviétisation du pays vient d'entrer dans une phase décisive depuis un mois et la volonté politique qu'elle suppose ne peut s'accommoder d'une dépendance absolue envers l'Ouest. Enfin, les plans quinquennaux soviétiques ne réservent au commerce extérieur que des parts infimes[1].

Il est donc parfaitement évident que l'URSS, inspiratrice de la politique polonaise, compte voir se former un ensemble économique entre ses satellites et ici plus particulièrement entre l'Allemagne (pour le moment Allemagne de l'Est), la Tchécoslovaquie et la Pologne.

Quelle est la situation de l'économie industrielle en zone soviétique d'Allemagne ? J'ai indiqué comment, depuis trois ans, les Russes ne cessaient de la piller. Le déménagement continue et il ne s'agit pas uniquement de prélèvements sur la production courante. Je croyais pouvoir en conclure que « la zone soviétique peut être en tant que région allemande considérée comme une région morte pour ses voisins comme pour le monde »[2]. Tous les renseignements qui la concernent étayent cette opinion. Les plans de remise en marche de l'économie de la zone publiés par les autorités d'occupation (document du conseil économique, ordonnance n° III du 24 juin 1948 et 234 du maréchal Sokolovski) n'ont d'autre but que la propagande.

Quant à la Tchécoslovaquie, on connaît les difficultés tragiques de sa situation économique depuis le coup d'état de février. On la voit s'efforcer désespérément de ne pas rompre ses liens économiques avec l'Ouest (qui lui fournissait 60 % de ses importations et absorbait une part équivalente de ses exportations). Il lui importe en effet de tenir, dans cette situation absurde de collaboration économique et de guerre politique, tant que son économie ne sera pas incluse à un ensemble économique nouveau. Quel ensemble ? Polono-tchécoslovaque. C'est bien ici le problème primordial.

Dans leur état de 1936, les économies polonaise et tchécoslovaque, loin d'être complémentaires, se tournaient le dos. De mauvaise volonté, sous la pression russe, on a mis en route une propagande tentaculaire de collaboration, on a multiplié les visites, les rencontres et les commissions mixtes. Le résultat serait un volume d'échanges de 2 milliards de couronnes par an, ce qui n'est pas de nature à combler les déficits à prévoir par chacun des

[1] *Note du document* : « Dépêche n° 205 du 8 juin 1948 pages 31-32 ».

[2] *Note du document* : « Dépêche citée page 26 etc. ».

partenaires du côté de l'Ouest. La situation à Szczecin est significative. Dans les plans, Szczecin est un port polono-tchèque. En juin dernier à la suite d'une série innombrable de conférences, une réunion mixte de techniciens fixait enfin les conditions de la collaboration entre les deux pays dans ce port. Depuis lors, les seules manifestations positives de l'intérêt réel que la Tchécoslovaquie pourrait y porter ont consisté à des envois de propagandistes politiques[1].

Les projets sont pourtant plus ambitieux encore. Dans un récent discours à Wroclaw, le ministre tchèque de l'Économie voyait l'ensemble économique polono-tchèque remplacer l'Allemagne dans la fourniture de produits industriels à l'Europe du Sud-Est. Pour y parvenir convenablement, (c'est-à-dire avec tout ce que le projet suppose de travaux d'infrastructure) les projets allemands de 1942 qui portaient des possibilités d'une industrie alors en pleine puissance, prévoyaient des délais de l'ordre de quinze ans !

Il y a, dans la transformation actuelle des économies de l'ensemble Pologne – zone soviétique – Tchécoslovaquie, autre chose que ce que l'on dit et que ce que l'on voit.

Projets agressifs.

En apparence, la politique de l'Union soviétique est d'une inextricable complexité. Dans le même temps où nous la voyons donner toute sa complaisance à l'exposition de Wroclaw, où elle permet aux dirigeants polonais de s'engager toujours plus à fond auprès de leur peuple sur la question des « terres recouvrées », elle donne un regain d'espoir aux Allemands chassés de ces mêmes terres[2] et ne s'oppose en rien à une propagande irrédentiste dans sa zone d'occupation. C'est qu'elle veut se laisser ouverte toutes les possibilités, y compris celle d'envisager un jour, avec une Allemagne enfin prise en mains toute entière un nouveau partage de la Pologne (l'angoisse des dirigeants polonais est bien sensible : voici que la presse à qui on avait jusqu'alors interdit de citer même cette éventualité, se remet à développer les raisons qui rendent impraticable une nouvelle révision des frontières).

Il est parfaitement exact que la propagande soviétique en Allemagne n'a pas rendu ce qu'on espérait ; toutes les informations recueillies ici jusqu'à la fin du mois dernier concordent à établir combien les Russes et leurs systèmes importés sont l'objet d'une exécration générale. De là sans doute l'ajournement des élections municipales en zone soviétique. De là aussi un changement de méthodes : puisque les mesures sociales n'ont pas amené les adhésions espérées du communisme, on reviendrait aux thèmes qui avaient été ceux de *Freies Deutchland* sachant très bien qu'ils recouvraient et exprimaient seulement la volonté de renaissance et de puissance de l'Allemagne. On se servirait par conséquent sans vergogne des pires éléments nazis.

Le but à atteindre par des moyens appropriés à chaque cas, est le même en Pologne, en Allemagne, en Tchécoslovaquie. Et ce n'est pas un but

[1] *Note du document* : « Un article de l'*Economist* du 3/7/48 traite excellemment de la collaboration polono-tchèque, *Problèmes économiques* de la Documentation française, numéro 32 du 10 août 1948 ».

[2] *Note du document* : « Dépêche n° du ».

d'organisation. Il ne s'agit de s'assurer, pour un temps limité, le temps nécessaire à la mise en train d'entreprises plus hautes et plus lointaines, non seulement la collaboration, mais la complicité agressive de chacun des satellites, des espérances suscitées tiennent dès lors lieu tout aussi bien d'amitié. La vanité naturelle du Polonais peut parfaitement[1] lui faire admettre une subordination présente en vue d'un partage futur de conquêtes. Quant à la mentalité allemande, elle est acquise d'avance à des entreprises de désespoir[2].

Cette base d'attaque, constituée sur le plan moral serait également d'une grande utilité économique. Menant une guerre en Europe occidentale, les Soviétiques se trouveraient à des distances énormes de leur industrie de guerre à qui les relierait le très médiocre réseau de communications à l'Est de l'Oder. Le « combinat » Saxe-Bohême-Silésie jouerait admirablement le rôle d'arsenal immédiat pour les fronts de bataille.

La supposition ne se base évidemment que sur un raisonnement subjectif. Elle se justifie du fait de la situation stratégique de la Russie, obligée, à partir d'une industrie centrale, de subvenir aux besoins d'une frontière militaire menacée et lointaine, s'étendant sur plusieurs dizaines de milliers de kilomètres. Elle se justifie mieux encore lorsqu'il apparaît que c'est la seule pression de la Russie qui pousse les États participants à l'organisation d'une autarcie sans avenir, contre leurs intérêts économiques visibles.

Les mensonges, les tromperies de l'action politique russe devraient en bonne logique en faire échouer les plans.

Il n'en est rien, car elle a fait en sorte de donner à chacun des partenaires sa propre responsabilité : les Allemands désirent sortir de leur situation actuelle et tout naturellement se dirigent vers la source hypothétique d'une nouvelle puissance ; les Polonais ont si peur de l'Allemagne et si mauvaise conscience en face d'elle que l'impératif de leur avenir est de donner mieux que les Allemands satisfaction au maître commun, les Tchèques se sont mis eux-mêmes dans l'obligation de choisir entre la misère et les pires aventures.

Le régime actuel excite tous les sentiments frustes de militarisme, de nationalisme et de xénophobie, il tend à priver l'individu de toutes ses défenses, à rendre les masses disponibles à toute entreprise et insensibles au sens moral qu'elle revêtira.

Tout ceci, avec l'obligation de mettre à bas l'édifice économique, de le reconstruire suivant des règles nouvelles et de le recaser dans un monde nouveau indécis, tout contribue à former l'ensemble dynamique dont la Russie a besoin. Mais de telles situations ne peuvent être maintenues longtemps. La pente en entraîne les auteurs.

L'Union soviétique se construit de telle sorte que l'expansion lui est aussi nécessaire que le souffle à la vie[3].

[1] *Note du document* : « Mes diverses dépêches concernant l'évolution morale ».

[2] *Note du document* : « Dépêche nº 183 du 5 septembre 1947 pages 8 et 9 ».

[3] *Note du document* : « Dépêche nº 183 du 5 septembre 1947 ».

Dans ces conditions, quels que soient les résultats apparents des entretiens de Moscou, l'explosion de ce système offensif par nature et, chaque jour plus sûrement par nécessité, est inévitable. Si le jour n'en dépendait que de lui, on pourrait peut être la prévoir pour le moment où la génération qui a trente à quarante ans aujourd'hui sera devenue, par vieillissement, incapable de participer aux affaires publiques.

La moindre conversation avec un des hommes du régime convainc aisément de plusieurs faits.

L'Occident, et l'Amérique en premier lieu, ont fait un marché de dupes en aidant matériellement ces pays, dans les conditions politiques générales que l'Union soviétique leur faisait accepter ; sans leur aide, en effet, ils n'auraient pu effectuer le minimum de reconstruction qui leur permet de prendre leur départ ; à cette aide ils doivent d'avoir vécu en 1945, 1946 et 1947 ; ils lui doivent tout leur équipement économique (ponts, matériel de port et de voies ferrées, parc roulant, machines d'extraction et machines outils) ; dans la voie morale que l'Union soviétique avait choisie, il est trop tard pour qu'une action de politique internationale quelconque soit susceptible de les faire reculer, ils ne peuvent en dévier ; des procédés d'asphyxie économique radicale sur ces pays, qui ne peuvent vivre normalement sans l'Occident, alors que l'Occident peut vivre sans eux, eussent pu être efficaces en 1946, comme ils l'eussent été par exemple sur le régime allemand jusqu'en 1936, ils auraient un effet catastrophique sur eux aujourd'hui mais provoqueraient cette explosion qu'ils prétendaient éviter, comme ils l'eussent aussi bien provoquée sur l'Allemagne à partir de l'*Anschluss* ; jusqu'à la disparition de fait des générations inassimilables au nouveau régime, ces pays seraient très fragiles au cours d'un conflit ; dans une dizaine d'années, ils seront sans doute monolithiques.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 63)

165

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. DE GIRARD DE CHARBONNIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COPENHAGUE.

D. n° 337. *Paris, 6 septembre 1948.*

Comme suite à votre dépêche n° 848, du 20 août 1948[2], au sujet d'une éventuelle séparation du Sleswig et du Holstein, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous n'aurions aucune objection contre une telle solution, si celle-ci obtenait la majorité des habitants des régions intéressées.

Il y a lieu toutefois de noter que l'annexe F des Accords de Londres précise que toute modification des frontières des différents États « évitera dans

[1] Dépêche envoyée par la sous-direction d'Europe centrale.

[2] Voir document n° 126.

la mesure du possible, la formation d'États, soit trop étendus, soit trop petits par rapport aux autres États ». Cette clause restrictive, si elle devait s'appliquer au cas du Schleswig-Holstein, jouerait certainement en faveur des partisans du maintien du statu quo.

En définitive, il appartient aux représentants autorisés du Sleswig de faire valoir leur revendication. Il faut reconnaître que les arguments que peuvent lui opposer ses adversaires ne manquent pas de solidité. Et ceci, d'autant plus que la Grande-Bretagne s'est toujours montrée résolument hostile à la séparation des deux provinces, et que, comme puissance occupante, elle dispose sur place d'importants moyens d'action sinon de pression.

(Direction d'Europe, Danemark, volume 13)

166

M. MAUGRAS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 692. *Ankara, 6 septembre 1948.*

Le Département a bien voulu me communiquer sous un bordereau portant le nº 259 et la date du 26 août une lettre de Téhéran d'après laquelle « le gouvernement soviétique aurait fait des sondages auprès du gouvernement turc en vue d'ouvrir des pourparlers pour la conclusion d'un traité semblable à celui qui unit l'Union soviétique et la Finlande »[2].

Ainsi reparaissent, après s'être lentement propagées à travers les steppes asiatiques, les mêmes rumeurs qui avaient circulé ici au printemps dernier, lors de l'arrivée de M. Lavrichtchev.

En fait, le nouvel ambassadeur des Soviets qui est ici depuis cinq mois, bien loin de modifier la politique de dédaigneuse réserve que pratiquait le Chargé d'affaires, n'a fait que l'aggraver. Il n'entretient aucune relation avec le personnel politique turc, il ne vient jamais au Ministère des Affaires étrangères. Le Secrétaire général de ce ministère me disait même il y a quelques jours combien ce silence russe qui se prolonge depuis près de deux ans lui paraissait omineux et oppressant. Les journaux avaient annoncé récemment que certains échanges commerciaux allaient reprendre entre les deux pays mais ces nouvelles étaient inexactes.

Récemment le parti de la Nation qui vient de se constituer a dans une sorte de manifeste, exprimé le vœu que se rétablissent les relations d'autrefois avec les Soviets. À ce renouveau d'amitié, il ne mettait qu'une condition : le désaveu par Moscou de ses revendications contre la Turquie. L'un des chefs du parti démocrate s'est vivement élevé contre ces vues anachroniques. Il a fait observer que la situation actuelle n'était en rien comparable

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

[2] Document non reproduit.

à celle de 1920, que la Turquie n'était pas dans le cas de pouvoir rester neutre dans le conflit politique et idéologique qui divise le monde. « Si elle se détachait du front démocratique, elle serait condamnée à être incorporée à bref délai dans le monde du rideau de fer ». Tel est aujourd'hui aussi, je le sais, l'avis du gouvernement. Il veut bien de l'amitié russe mais à condition non seulement qu'elle le confirme dans la tranquille possession de Kars et des Détroits mais aussi qu'elle ne l'oblige à rien sacrifier des avantages de l'amitié américaine. Y a-t-il apparence qu'on la lui vienne offrir à ces conditions ?

L'étrange euphorie qui s'était répandue ici en avril et qui n'avait d'autre justification, je crois, que le précédent du bénin traité conclu peu auparavant entre les Soviets et la Finlande, a maintenant fait place à des sentiments très différents[1]. Le blocus de Berlin que les Alliés ont éludé mais n'ont pas osé briser, les négociations, auxquelles ils ont été contraints, les nouvelles chicanes qu'on leur cherche chaque jour ont donné l'impression que rien de décisif n'a encore été fait cette fois pour arrêter la politique d'expansion soviétique. Si une trêve momentanée s'établissait à Berlin, ne serait-ce pas en quelque autre direction, vers la Grèce, la Turquie, la Perse peut-être que Moscou pousserait ses avantages ? À cet égard, le Secrétaire général a déploré une fois de plus devant moi qu'on eut, en créant l'État d'Israël, donné tant de facilités aux Soviets pour troubler les eaux de l'Orient. En Syrie notamment, leur influence était en notable progrès. Et d'après les nouvelles qu'on recevait de Perse, on pouvait se demander s'ils ne s'apprêtaient pas à reprendre contre ce pays si vulnérable aux intrigues étrangères l'entreprise avortée d'il y a deux ans.

(Direction d'Europe, URSS, volume 50)

167

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. *Londres, 7 septembre 1948.*

Personnelle.

Une nouvelle conversation avec Douglas m'a convaincu que la formule de conciliation au sujet des ex-colonies italiennes, ne pourra pas être rédigée du jour au lendemain. Washington tient en effet à être absolument couvert contre l'éventualité d'une prédominance communiste en Italie.

[1] Pourtant, encore en juillet, l'ambassadeur à Ankara jugeait que les Turcs ne s'étaient pas laissés troubler par le blocus de Berlin et qu'ils ne croyaient pas que l'URSS allait déclencher une guerre (dépêche nº 567 du 28 juillet 1948 d'Ankara, non reproduite).

Je viens de parler de la situation avec mon collègue italien ; il lui semble que, pour tenir compte de ces inquiétudes, on pourrait prévoir le rétablissement de l'administration italienne en Tripolitaine à moins que… (ici une formule à trouver) ; le principe du retour des Italiens se trouverait ainsi posé et la charge de la preuve incomberait aux adversaires éventuels de ce retour. Je ne sais encore si, dans cette direction, il sera possible d'aller très loin. Quoi qu'il en soit, j'ai dit à mon collègue qu'il avait en tout cas quelques jours devant lui pour aller à Rome expliquer la situation et pour se rendre compte si l'accord de son gouvernement pouvait être obtenu sur les bases que nous avions antérieurement définies.

Il verra Sforza et lui recommandera de prendre contact avec Fouques-Duparc, car lui-même prend un congé.

Je suppose que Fouques-Duparc est maintenant pleinement au courant ; éventuellement il y aurait intérêt à ce que vous complétiez sa documentation. Quant aux Anglais, ils s'en remettront à moi de trouver un compromis avec les Américains dont l'attitude ne les gêne évidemment pas ; attitude qui me confirme dans la conviction que nous avons, tous, intérêt à ne rien négliger pour aboutir maintenant.

Dites-moi donc si, en continuant à chercher une solution, je ne perds pas mon temps.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

168

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Douglas, Ambassadeur des États-Unis à Londres.

L. *Londres, 7 septembre 1948.*

Je vous ai fait part des préoccupations que me cause l'impasse où se trouvent présentement engagées nos discussions sur les anciennes colonies italiennes. Je suis convaincu, en effet, que si nous devions finalement prendre acte de notre incapacité à élaborer une politique commune franco-anglo-américaine, en ce qui concerne l'avenir de l'ancienne Afrique du Nord italienne, notre échec risquerait d'être le point de départ d'une série de graves malentendus.

Nous sommes prêts, vous le savez, à voir les Anglais s'installer de façon durable en Cyrénaïque. Nous savons, cependant que la politique de l'Angleterre dans ce territoire ne pourra être que celle qui préside à ses rapports avec les pays arabes du Moyen-Orient ; c'est-à-dire qu'elle laissera libre carrière au nationalisme arabe et même qu'elle n'hésitera pas à l'encourager de manière à s'assurer la bonne volonté des équipes locales dirigeantes et à asseoir ainsi son influence politique.

Vous savez, d'autre part, combien est différente la ligne générale de notre action en Afrique du Nord occidentale où le mélange à la population locale d'une proportion notable d'Européens nous a permis et continue à nous permettre d'exercer une influence d'un caractère plus profond et nous pensons, plus permanent que celle que nous vaudrait une attitude de simple complaisance à l'égard du nationalisme arabe.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce qui distingue ces deux conceptions.

Jusqu'à présent, les répercussions de l'une sur l'autre sont restées faibles et la politique suivie par l'Angleterre dans le Moyen-Orient n'a pas en réalité gêné notre action en Afrique du Nord. Celle-ci ne se trouvera pas sérieusement compliquée, j'en ai le ferme espoir, par l'instauration d'une tutelle britannique sur la Cyrénaïque. Ce territoire se trouve en effet séparé de nos propres zones d'influence par deux vastes étendues désertiques et sa structure démographique et sociale aussi bien que sa situation géographique l'apparentent aux États arabes du Moyen-Orient.

L'évolution de la Tripolitaine ne peut au contraire manquer d'avoir une incidence directe sur la situation générale dans nos territoires d'Afrique du Nord. Si nous désirons être assurés que l'administration italienne y sera établie dans un délai raisonnable c'est essentiellement pour nous prémunir contre les dangers que comporterait à coup sur une prolongation indéfinie du régime actuel. En consolidant son établissement en Tripolitaine l'Angleterre ne pourrait que persister dans son attitude générale en pays arabe, et, de ce fait même, la frontière de la Tunisie deviendrait la frontière entre deux conceptions et deux méthodes qui s'opposent. Or le maintien de notre présence en Afrique du Nord est un élément trop essentiel de notre existence nationale pour que nous ne réagissions pas vigoureusement à tout ce qui pourrait la mettre en cause.

Je craindrais donc, si la situation actuelle se prolongeait, de voir peu à peu se développer malgré la bonne volonté de Paris et de Londres un climat de rivalité et de soupçons mutuels qui pèserait lourdement sur les rapports franco-anglais. Or, nous ne pouvons, à l'heure actuelle nous payer le luxe de renouveler l'expérience des difficultés que nous avons connues au Levant pendant les années 1943 à 1945, qui ont, à diverses reprises empoisonné les relations entre Paris et Londres : ce n'est pas l'intérêt français, ce n'est pas l'intérêt britannique, je peux bien ajouter que ce n'est pas non plus l'intérêt américain.

Ce sont les considérations qui précèdent qui m'ont, avant tout, incité à formuler la proposition de compromis que vous connaissez. L'accueil compréhensif que notre collègue britannique a réservé à cette suggestion me donne à penser qu'il partage les préoccupations que je viens de vous exprimer. Je souhaiterais que vous en fassiez part au Département d'État et qu'elles puissent faciliter la recherche d'une solution qui tienne un compte équitable de tous les intérêts en cause, parmi lesquels je fais naturellement une place à ceux qui ont inspiré les dernières propositions de la délégation américaine.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

169

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 416. *Berlin, 7 septembre 1948.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département la copie d'une note que je viens de recevoir de M. Laloy et dans laquelle mon collaborateur me rend compte d'un entretien qu'il a eu récemment avec M. Kogon, Secrétaire général des associations allemandes pour l'Union européenne, et directeur de la revue *Frankfurter Hefte*.

Si cette conversation n'apporte rien de nouveau, elle me paraît néanmoins particulièrement intéressante parce qu'elle corrobore les indications données par mon télégramme par courrier de Baden n° 311, en date du 28 août[2], et dans plusieurs de mes dépêches de ces derniers mois (voir notamment ma lettre de Baden n° 347 du 5 juin), aussi bien en ce qui concerne la renaissance rapide du nationalisme germanique que l'état d'esprit fâcheux qui se développe en Allemagne concernant la zone française.

Les conclusions de M. Kogon relatives à la fédération européenne et au rôle que la France pourrait y jouer correspondent à un état d'esprit que j'ai souvent signalé, et dont nous pouvons encore profiter, mais qui risque, si nous n'utilisons pas très vite cette « dernière chance », de disparaître ou, en tout cas, de se modifier, lui aussi, sous l'influence d'un chauvinisme de plus en plus exclusif.

L'espoir en une Europe que l'on est prêt encore à laisser organiser par la France, dont la mission européenne reste généralement reconnue, fait hésiter encore, dans de nombreux milieux de l'Allemagne occidentale, à céder à l'expansion de ce chauvinisme. Mais c'est à nous qu'il appartient de montrer que cet espoir n'est pas un simple mirage.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe.

[2] Document non reproduit.

ANNEXE

NOTE DE M. LALOY POUR L'AMBASSADEUR[1]

L'Allemagne et la fédération européenne
Entretien avec M. Kogon

N. nº 25/OFL. *Francfort, 30 août 1948.*

Je me suis entretenu hier longuement avec M. Kogon, Secrétaire général des associations allemandes pour l'Union européenne et directeur de la revue *Frankfurter Hefte*.

M. Kogon, qui a été interné sept ans au camp de Buchenwald, et a écrit à ce sujet un livre déjà célèbre intitulé : *Der S.S. Staat*, était l'un des principaux membres de la délégation allemande à la Conférence européenne de La Haye.

Je ne sais pas, m'a dit M. Kogon dès l'abord, si vous vous rendez compte des réactions actuelles de l'opinion à votre égard. Depuis quelques mois, les réactions hostiles à la politique suivie par la France dans sa zone sont devenues générales. Ce n'est plus une question de campagne de presse ou de malveillance systématique, c'est un état d'esprit. Il circule ici des quantités d'histoires sur les prélèvements, sur les démontages, sur l'insuffisance du ravitaillement, sur l'action arbitraire de certains de vos fonctionnaires, qui sont désastreuses. Ce qui est grave, ce ne sont pas ces rumeurs en elles-mêmes, – elles sont toujours propagées en régime d'occupation –, c'est la créance immédiate qu'elles reçoivent. Une action concrète doit être entreprise à bref délai si l'on veut mettre fin à cet état de choses.

La conversation a ensuite porté sur les problèmes actuels de l'Allemagne. La dénazification, m'a dit M. Kogon, s'achève dans une confusion totale. Des quantités d'anciens nazis, qui ont bénéficié d'un non-lieu ou ont été classés d'emblée dans les catégories 4 et 5, réclament maintenant leurs droits, leur maison, leur mobilier et s'en prennent sans vergogne aux victimes du fascisme contre lesquelles ils intentent des procès devant les tribunaux. En ce moment, des criminels politiques notoires échappent à toute arrestation ou sont relâchés pour des motifs futiles. Les tribunaux allemands ont été incapables, dans la majorité des cas, de comprendre le sens de leur tâche et l'on ne voit pas comment cette question pourra jamais être reprise. Il existe, par exemple, une loi des gouvernements militaires américain et britannique d'après laquelle lorsqu'un nazi amnistié désire rentrer dans ses meubles, il ne peut le faire que lorsque l'actuel occupant, si celui-ci est une victime du fascisme, a trouvé à se procurer des meubles équivalents. Dans 75 % des cas, les tribunaux allemands n'ont pas tenu compte de cette loi et ont donné raison aux demandeurs nazis. L'absence d'une rupture concrète avec le passé, soit sous la forme d'une révolution, soit sous celle d'une prise de conscience collective des erreurs commises par l'Allemagne, empoisonne l'atmosphère. Elle est à la source de toutes les difficultés actuelles.

J'ai demandé alors à M. Kogon comment il croyait possible de s'opposer à la résurgence du nationalisme allemand, dont lui-même aperçoit le danger. « À mon avis, a-t-il répondu, les réactions nationalistes demeurent surtout le fait des classes moyennes, celles qui ont le moins souffert. Elles se replient sur leurs préjugés et leur ressentiment, sans même chercher à imaginer l'avenir. Ce sont elles qui fournissent leurs cadres à la plupart des partis dont le jeu n'intéresse le public que médiocrement. Nos dirigeants politiques ont, pour la plupart, des vues étroites et ne cherchent même pas à connaître les aspirations profondes et les tendances qui commencent à se former sous cette croûte nationaliste et bourgeoise. La jeunesse pourtant demeure encore entièrement disponible. Dans l'ensemble, on peut dire qu'elle est revenue de ses illusions. Elle cherche à comprendre la réalité et à y trouver des motifs d'action. Dans les universités, que je connais bien, les étudiants se rebellent souvent contre la mentalité prussienne du corps professoral. Ils ont besoin qu'on les oriente et qu'on les oriente non par des discours, mais par des actes. Une question typique qui m'a été posée est la suivante : Pourquoi les wagons qui y apportent le charbon de la Ruhr reviennent-ils vides de Lorraine ? Ne pourrait-on trouver un système économique plus rationnel ?

[1] Note communiquée à Baden.

Des problèmes actuels, le seul qui intéresse l'opinion est celui du statut de l'occupation. Le Conseil parlementaire n'attire nullement l'attention. Il a pourtant, déclare M. Kogon, un rôle à jouer dans la mesure où il donnerait aux Allemands la possibilité d'affirmer si peu que ce soit leur sens des responsabilités. Le malheur est que les dirigeants des partis se rendent à peine compte de l'immensité des problèmes dans lesquels ils vont se trouver impliqués.

La politique alliée, particulièrement la politique américaine, a dit ensuite M. Kogon, est également un objet d'inquiétude. « Partout autour de moi se multiplient les signes de ce que je dois bien appeler le « réarmement de l'Allemagne ». 133 généraux allemands sont actuellement internés en zone britannique dans des conditions qui laissent à penser qu'ils ne demeurent pas inactifs et que les études auxquelles ils se livrent ne sont pas purement désintéressées ». Plus grave encore est l'ordre qui vient d'être donné par les autorités anglo-américaines aux bureaux du travail des deux zones d'avoir à recruter des compagnies de transport pour lesquelles on demande tantôt, 100, tantôt 200, tantôt 500 hommes ayant une bonne instruction militaire, si possible avec un grade d'officier ou de sous-officier, et sans aucun contrôle de leur passé politique. Dans le domaine économique, les capitaux étrangers pourront bientôt être de nouveau investis dans l'Allemagne de l'Ouest. Dans l'état actuel de la trésorerie des entreprises, il ne fait aucun doute que les Américains pourront diriger ainsi comme ils l'entendent la reprise industrielle de l'Allemagne. Le rôle de banquiers allemands comme M. Pferdemenges dans la Commission qui s'occupe du statut de la « Banque de la reconstruction allemande » est considérable. C'est un homme entièrement acquis aux Américains.

Devant nous se dessinent ainsi les lignes générales d'une politique tendant à faire de l'Allemagne un avant-poste dans la lutte contre la Russie. Cette politique trouvera évidemment des appuis dans l'opinion, mais elle ruinera à jamais les possibilités qui existent encore d'une véritable réorientation de l'Allemagne et de son intégration dans une communauté européenne d'inspiration socialiste et chrétienne.

« C'est surtout dans ce domaine, a insisté M. Kogon, que nous avons un besoin urgent de la France. Par une politique hardie et officiellement affirmée dans le sens de la fédération européenne, non seulement sur le plan politique, mais aussi économique, vous pouvez jouer un rôle que vous n'imaginez peut-être pas. L'occasion est encore là, il faut la saisir vite, dans un an déjà il sera trop tard. Dans mes entretiens avec les chefs politiques allemands, j'ai souvent parlé de l'internationalisation de la Ruhr. J'ai insisté pour que nous acceptions la solution préconisée par les Puissances occidentales en indiquant qu'elle représentait le premier stade d'une intégration économique européenne. C'est en ce sens qu'il faut agir pour éviter que le fédéralisme européen, limité au domaine politique, ne prenne un caractère purement formel. Il est certain en tout cas que la récente déclaration du gouvernement français sur la fédération européenne a trouvé ici un très grand écho. M. Adenauer lui-même s'est déclaré en faveur de cette formule. Rien ne montre mieux les possibilités qui s'offrent dans cette direction ».

M. Kogon partira le 9 septembre pour les États-Unis où il séjournera un mois. Il voudrait exposer ses vues, ses craintes et ses motifs de confiance aux principaux dirigeants républicains et notamment à M. Forster Dulles. Il redoute en particulier que celui qu'il considère comme le futur Secrétaire d'État ne soit tenté de pratiquer en Europe une politique conservatrice en s'appuyant sur l'Espagne, l'Italie et les milieux réactionnaires de l'Union chrétienne-démocrate en Allemagne. Il se rend compte de la violence du courant qui entraîne l'Allemagne occidentale à se transformer en camp retranché américain, mais ne considère pas la partie comme perdue. Représentant les milieux catholiques qui s'inspirent, dans le domaine social, des idées de M. Jacques Maritain, il comprend le rôle que la France pourrait être appelée à jouer et désire, avec une sincérité que je ne mets pas en doute, dissiper quelques-uns des malentendus qui se sont produits depuis le début de l'occupation. En ce domaine non plus, il ne se dissimule pas les difficultés de la tâche ni surtout – et c'est sur ce point qu'il a insisté en terminant – la brièveté du délai qui reste pour regagner le terrain perdu.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

170

M. COIFFARD, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BARCELONE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 887. *Barcelone, 7 septembre 1948.*

La presse barcelonaise (par de brefs articles) et notre agent consulaire à Canfranc (par l'envoi d'une coupure de journal de Saragosse), m'ont mis au courant d'une manifestation de rapprochement culturel et commercial, ayant eu lieu à Canfranc le 8 août dernier, en présence de diverses personnalités espagnoles et françaises.

Je m'apprêtais à rendre compte des indications reçues de part et d'autre lorsque le Département, par un coup de téléphone amical, a appelé mon attention sur certains commentaires de la presse toulousaine présentant la réunion du 8 août comme une inquiétante usurpation de souveraineté. À les croire, le Béarn et l'Aragon se réveillant d'une léthargie de cinq siècles, auraient, part-il, voulu ressusciter les temps mémorables de Gaston Phoebus ou de Jean II, et refaire, autour de la gare internationale de Canfranc, malgré Paris et Madrid, une sorte de pacte pyrénéen.

Dès réception de cette étonnante nouvelle, j'ai bien entendu prié la Préfecture de Perpignan de me faire parvenir d'urgence les coupures de la presse toulousaine et réclamé de notre agent consulaire à Canfranc un rapport détaillé.

J'espère, grâce à ces indications, être bientôt en mesure de vous donner toutes précisions utiles. Toutefois, je tiens à vous transmettre dès maintenant les indications qui sont déjà parvenues à ma connaissance.

Je crois devoir d'abord faire observer que les conditions géographiques ne permettent pas un contact rapide et direct avec cette partie de ma circonscription. Canfranc qui est éloigné de Barcelone par plusieurs centaines de kilomètres a pour pôle d'attraction Saragosse. Notre agent consulaire qui habite Sabinanigo, dans la province de Huesca, et qui cumule les agences de Saragosse, Huesca, Jaca et Canfranc, ne vient guère en Catalogne qu'une fois par an. De plus, les journaux qui rendent compte des événements locaux de ces provinces lointaines sont ceux de Saragosse qu'on ne vend pas à Barcelone.

Rien donc, sauf la carte jointe à notre annuaire, ne signale à l'attention le fait que Canfranc relève de Barcelone et que ce poste devrait, avant quiconque, être prévenu des événements importants de sa vie locale.

Cette remarque liminaire n'a d'ailleurs pas pour objet de disculper notre agent consulaire de l'ignorance dans laquelle il m'a tenu de la réunion qui se préparait.

M. Lamit, au zèle duquel je me plais à rendre ici hommage (zèle d'autant plus méritoire qu'il cumule trois agences consulaires), n'a été lui-même averti qu'indirectement la veille, c'est-à-dire le 7 août.

Bien que non invité, il a cru devoir cependant assister à la manifestation afin de pouvoir me rendre compte de ce qui s'y était passé. Je ne saurais le blâmer d'une telle initiative, grâce à laquelle nous pourrons avoir des indications sûres et précises.

Or, M. Lamit qui, je le répète, n'avait pas cru devoir faire plus que m'envoyer la coupure d'un article publié par un journal de Saragosse, parce que cet article lui paraissait donner une relation fidèle et complète d'une manifestation jugée par lui anodine, m'a confirmé hier soir par téléphone, que celle-ci n'a mérité en rien l'excès d'honneur ou l'indignité d'une campagne dans la presse française.

S'il n'est pas tout à fait exact, comme le prétend le journal de Saragosse dont vous trouverez, ci-joint, l'article, que cette réunion ait été organisée par le syndicat d'initiative et de propagande d'Aragon, la vérité est tout aussi rassurante, sinon plus, puisque les véritables instigatrices en ont été des Chambres de Commerce françaises et espagnoles, celles de Saragosse et de Valence d'une part, celles des Basses-Pyrénées d'autre part. Aucun gouverneur ou délégué de gouverneur, aucun préfet, aucune autorité administrative française n'y a assisté. Seuls de notre côté, des membres des Chambres de Commerce de Pau et d'Oloron, ainsi que des représentants de municipalités parmi lesquels le maire de Pau, et un fonctionnaire de la SNCF qui se trouvait à Canfranc par hasard. La liste de personnalités publiée dans la presse de Saragosse prouve d'ailleurs que les Espagnols étaient beaucoup plus nombreux que les Français.

Il y a lieu de noter, parmi les premiers, le Recteur de l'Université de Saragosse qui a trouvé, au cours de cette réunion d'ordre économique, l'occasion de placer quelques couplets sur la nécessité de resserrer les liens culturels franco-espagnols. J'aimerais pour ma part trouver une pareille audace chez le recteur de l'Université de Barcelone.

Mais, le but de la réunion était autre. Il s'agissait avant tout, selon notre agent consulaire, d'intéresser les gouvernements des deux pays à une ligne de chemin de fer peu florissante et négligée par les pouvoirs publics, en rappelant les intérêts multiples qui s'attachent à son développement, en particulier comme voie de communication directe et rapide entre le « Levant », et la France. En d'autres termes, Aragonais et Valenciens voudraient court-circuiter la Catalogne. On ne s'étonnera donc pas que Barcelone ait ignoré un pareil dessein.

Les discours dont il est parlé dans la coupure ci-jointe confirment les indications de M. Lamit.

On paraît surtout avoir parlé d'améliorations techniques et de modifications d'horaires. Si, la chaleur communicative des éloquences méridionales aidant, on a osé souhaiter aussi le resserrement des liens entre chambres de commerce ou entre Universités, et même poussé l'audace jusqu'à émettre des vœux pour une simplification des formalités douanières et la rapide délivrance des visas, on semble n'avoir pas soupçonné la transcendance de pareils problèmes, et les avoir considérés sous l'angle très particulier du trafic de Canfranc, objet de toutes les sollicitudes.

Peut-on d'ailleurs en vouloir à ces orateurs, imprudents certes, (en l'absence de délégués officiels des gouvernements intéressés n'engageant après tout qu'eux-mêmes), d'avoir souhaité une simplification des formalités administratives ? Le Consul général de France à Barcelone, en tout cas, ne saurait s'en plaindre et il n'ose croire que le Département ait le goût de ces complications au point de s'en offenser.

L'audace des Aragonais et des Béarnais paraît, au surplus, s'être bornée là et l'on s'est, paraît-il, abstenu de faire la « politique ».

Un geste toutefois a pu susciter l'émoi de nos « rojillos » toulousains : l'envoi d'un télégramme au Caudillo. Encore conviendrait-il de savoir ce que contenait le dit télégramme et qui l'a signé. Notant d'autre part, d'après le journal aragonais, que M. Vincent Auriol a été privé de ce dessert de chef d'État, j'incline à croire que celui dont fut gratifié Franco était signé des seuls Espagnols. Mais j'attends sur ce point les indications de M. Lamit.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

171

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3873[1]. *Paris, 8 septembre 1948.*

Secret. Réservé.

Les dispositions favorables que le Département d'État manifestait voici quinze jours en ce qui concerne l'admission de l'Indochine au bénéfice des crédits de l'ECA[2], et que vous avait rapportées ma communication du 20 août[3], n'ont malheureusement pas persisté.

Tout en ayant remarqué que le vote de l'Assemblée du 19 août n'impliquait qu'une approbation indirecte des accords de la baie d'Along, le Département d'État présumait que l'exécution de ceux-ci allait en être hâtée. Les rapports qui lui sont parvenus depuis lors le détourneraient toutefois de persister dans cet optimisme. L'incertitude qui se manifesterait à Paris sur le fait de savoir si un gouvernement ayant juridiction sur l'ensemble des pays annamites peut être mis en place avant qu'un vote de l'Assemble ait réglé le statut de la Cochinchine saperait déjà en Indochine, paraît-il, l'autorité du Cabinet Xuan. Passant aux yeux de ses compatriotes pour incapable d'obtenir l'appui effectif du gouvernement français, celui-ci aurait déjà vu repasser au Viet Minh certains des éléments qui s'étaient ralliés à lui au lendemain de la conclusion des accords précités. La fidélité

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

[3] Document non reproduit.

même des Caodaïstes et des Hoa-Hao est jugée ici maintenant douteuse et, dans ces conditions, on discerne mal à Washington les éléments sur lesquels le général Xuan va pouvoir continuer à s'appuyer. Enfin, les rapports des consuls américains en Indochine souligneraient les faibles résultats obtenus par notre action militaire, et ils insisteraient sur le découragement croissant qui gagnerait d'après eux non seulement les Annamites fidèles, mais nos colons et nos administrateurs eux-mêmes.

Sans pouvoir, bien entendu, apprécier le degré d'exactitude de ces indications, je dois vous signaler l'effet que produisent à Washington des lenteurs dans lesquelles on veut voir l'incapacité où se trouverait le gouvernement français de définir une politique indochinoise et de la mettre en œuvre. On tend à négliger ici les conséquences fâcheuses qu'une incertitude prolongée sur le comportement américain pourrait avoir en Indochine pour ne considérer celle-ci que dans le cadre d'une Asie Sud-Orientale menacée de toutes parts, et que l'on voudrait voir défendre sans délai. Persuadé également de l'impossibilité où se trouvent les puissances coloniales de rétablir les régimes d'avant guerre et la nécessité pour elles d'aboutir avec les éléments nationalistes à une solution excluant l'instauration de régimes communistes, mais préparant l'accession progressive des territoires en question à l'indépendance, le gouvernement américain avait vu dans les accords de la baie d'Along l'indice de notre volonté d'aboutir à la formation d'un gouvernement doté d'une autorité et d'un pouvoir réels, susceptible de rallier de nombreux éléments nationalistes, et qui aurait permis de dégager rapidement les éléments d'une collaboration durable entre la France et le Vietnam. La déception, sans doute prématurée, qu'il éprouve aujourd'hui est en tout cas assez vive pour que je craigne d'être hors d'état d'obtenir l'admission de l'Indochine à l'ECA, à moins que le Département ne puisse me fournir d'arguments susceptibles de contre-battre dans l'esprit de mes interlocuteurs les renseignements reçus par eux de Saïgon comme de Paris.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 322)

172

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. *Paris, 8 septembre 1948.*

Très confidentiel.

Dans la matinée, Sir Edmund Hall Patch m'a indiqué confidentiellement que le voyage de M. Harriman à Londres avait eu pour but de convaincre le Chancelier de l'Échiquier de la nécessité de faire pression sur nous afin

d'obtenir de la France une contribution de 60 millions de dollars environ pour aider à la solution du problème de la division de l'aide américaine.

Sir Stafford Cripps devait lui-même se rendre à Paris afin de se mettre en rapport avec les autorités françaises.

M. Bevin consulté sur ces intentions s'est opposé vivement à une pareille démarche. Le Cabinet britannique réuni s'est toutefois prononcé en faveur du plan de répartition établi par le Secrétaire général qui prévoit une contribution de :

– 45 millions de la Grande-Bretagne,

– 45 millions de la France,

– 7,5 millions de la Belgique,

– 17,5 millions des Pays-Bas,

Soit au total : 115 millions de dollars.

Si l'on ajoute à cette somme, les 40 millions de dollars prévus en réserve pour l'équipement, on arrive à un total de 155 millions de dollars qui bénéficierait à raison de :

– 120 millions de dollars à la bizone (alors que sa demande totale s'élève à 134 millions de dollars)

– 35 millions de dollars à divers débiteurs de la Grande-Bretagne.

Au cours des réunions tenues ce matin, il est apparu clairement que la solution de l'ensemble des problèmes exigeait effectivement cette contribution de 45 millions de dollars de la France, se répartissant ainsi :

– 20 millions de diminution de notre aide directe en dollars,

– 20 millions de diminution de notre déficit à l'égard de la bizone,

– 5 millions de diminution de notre déficit à l'égard du secteur sterling.

Au total, 45 millions de dollars.

D'accord avec les services du ministère des Finances, j'ai accepté de proposer à MM. Schuman et Pineau cette solution. En contrepartie, les délégués britannique, belge et hollandais se sont engagés à faire front commun avec nous pour obtenir de M. Harriman l'accord de la bizone. Il serait en effet inadmissible que nous consentions de nouveaux sacrifices si nous n'étions pas assurés que la bizone et l'administration américaine n'acceptent de réduire de 134 à 120 millions de dollars leur prétention.

Sir Edmund Hall Patch et le baron Snoy doivent voir M. Harriman à trois heures pour tenter de le persuader avant sa visite à M. Schuman.

Il apparaît donc que les sacrifices de la France ont atteint maintenant leurs limites. Les attributions qui nous sont laissées ne nous permettront certainement pas de combler notre déficit, même si, comme nous l'avons supposé, nos exportations au cours des mois qui suivent, augmentent de 20 % environ.

J'ajoute que M. Pineau consulté s'est déclaré d'accord sur cette suggestion et s'en remet entièrement au Président du Conseil pour tenter de la faire accepter des Américains.

Le Président pourra enfin s'étonner en constatant que toutes les rumeurs qui ont couru sur la nécessité pour la France de faire de grands sacrifices ne soient parvenues au gouvernement français que par des voies indirectes. Jamais dans une conversation entre un représentant américain autorisé et un membre de la délégation française ces points n'ont été soulevés avec franchise ou précision.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

173

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 8 septembre 1948.*

Je reçois à l'instant votre lettre du 6 relative à vos conversations sur les colonies italiennes[1].

J'ai montré vos différentes lettres à M. Schuman. J'ai par ailleurs vu Fouques-Duparc et me suis entretenu avec lui de l'ensemble de la question. Fouques me dit qu'étant donné la modicité des moyens militaires dont dispose actuellement l'Italie, il pense que le gouvernement italien accueillerait volontiers une proposition tendant à ajourner sa prise de possession de tout ou partie de la Libye. Il lui semble par contre difficile, pour quelque gouvernement que ce soit de s'expliquer, face à son opinion publique, d'un accord, fût-il implicite, donné à une solution qui porterait attribution immédiate de la Cyrénaïque à l'Angleterre ou du Fezzan à la France alors que l'attribution à terme de la Tripolitaine à l'Italie ne serait pas stipulée.

Couve, pour cette raison, et aussi dans la crainte qu'un événement quelconque n'intervienne sur place qui ne mette et les Italiens et nous-mêmes en présence d'un fait accompli d'ici un an (ce pourrait être, par exemple, la création d'un état senoussite en Cyrénaïque et un mouvement irrésistible d'adhésion à cet état en Tripolitaine), a formulé une autre suggestion qui serait de négocier l'accord des Anglo-Saxons au rétablissement immédiat des Italiens en Tripolitaine contre la renonciation de l'Italie à toute prétention sur l'Érythrée.

Cette solution aurait l'avantage de donner satisfaction à l'Éthiopie et de nous faciliter le travail de couloir qui serait nécessaire pour obtenir éventuellement une majorité à l'Assemblée.

Quoi qu'il en soit de la formule, il est bien évident que l'accord italien nous est indispensable puisque nous devons compter sur les démarches italiennes, auprès de leurs amis sud-américains notamment, pour obtenir

[1] Document non reproduit.

une décision de l'Assemblée. M. Schuman, instruit de tout ce qui précède, estime nécessaire, avant de vous autoriser à pousser plus loin les choses à Londres, d'avoir une indication directe des réactions du gouvernement italien.

En conséquence, j'ai donné à Fouques, qui est reparti hier soir, les instructions suivantes :

Il verra Gallerati-Scotti, qu'il connaît très bien et avec lequel il est en bons termes, et le fera parler de cette affaire et éventuellement sur l'accueil fait par Sforza aux suggestions rapportées de Londres. Il verra aussi Sforza après que ce dernier aura vu Gallerati-Scotti et, se plaçant sur un terrain non seulement confidentiel, mais quasi privé, lui demandera tout net de dire quelle impression lui font ces suggestions et son sentiment sur l'opportunité, du point de vue italien, de voir le gouvernement français poursuivre les sondages entrepris. Bien entendu, il ne serait question que de ce qui a été dit à Londres et non, pour l'instant, de l'idée de Couve.

Fouques nous rendra compte aussitôt que faire se pourra de ce qui lui aura été dit et nous dirons alors que faire. J'espère du moins que nous serons en mesure de vous le dire, ce qui suppose que nous ayons un gouvernement.

Je vous télégraphie par ailleurs au sujet d'une autre question, qui est celle de l'adhésion éventuelle de l'Italie au Pacte de Bruxelles.

Sforza a dit très clairement à Fouques, et plus clairement peut-être que le fait apparaître le télégramme, qu'il ne partageait pas du tout l'entraînement de ses ambassadeurs pour le Pacte de Bruxelles. Il a fait très spécialement état du voisinage yougoslave et tenu des propos peu différents de ceux exprimés aux Américains sur de semblables sujets par le ministre des Affaires étrangères de Suède.

Bonnet se trouve précisément avoir à traiter à Washington la question de l'adhésion au Pacte de l'Atlantique de divers pays non bruxellois.

Au dernier état de la pensée américaine, ces pays adhéreraient au Pacte de l'Atlantique en passant par le Pacte de Bruxelles.

Notre sentiment est tout à fait différent. Nous persistons à penser que le Pacte de Bruxelles doit demeurer ce qu'il est jusqu'à ce qu'il ait pris une consistance effective et que l'appartenance au Pacte de l'Atlantique doit être indépendante de l'appartenance au Pacte de Bruxelles. D'après ce même système, l'Italie, par exemple, pourrait adhérer au Pacte de l'Atlantique sans participer au bruxellois et il en serait de même du Portugal, de l'Islande, etc.

D'après un télégramme que je reçois à l'instant, une des préoccupations américaines serait de ne pas accepter d'obligations auxquelles les États-Unis n'auraient pas expressément souscrit et par conséquent de ne pas se trouver entraînés à donner un appui militaire à un nombre illimité d'États européens.

Il ne me semble pas que le fait de subordonner l'accession au Pacte de l'Atlantique à une appartenance antérieure au Pacte de Bruxelles donne à

cet égard une garantie quelconque aux États-Unis. En effet, au terme de l'article 9 du dit pacte, ce sont les participants de ce Pacte, au nombre desquels ne figurent pas les États-Unis, qui décident et de l'admission des nouveaux membres et des conditions de cette admission. Il me semble donc que la meilleure formule consisterait à faire reprendre dans le Pacte de l'Atlantique les termes mêmes, ou du moins les dispositions, de l'article susvisé du Pacte de Bruxelles. Je donne ces indications à Bonnet.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

174

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1939. *Washington, 8 septembre 1948.*

La correspondance de cette ambassade a maintes fois signalé l'intérêt manifesté par les milieux politiques et par le grand public américains pour un resserrement des liens existants entre les différents pays de l'Europe occidentale. Cette idée d'une « intégration » nécessaire de l'Europe de l'Ouest a pris corps à mesure que les difficultés allaient croissant et que les relations se tendaient entre les États-Unis et l'URSS. Elle a été préconisée par M. Marshall, par M. Foster Dulles, par M. Dewey, par d'autres personnalités significatives, tant républicaines que démocrates. C'est elle qui a rendu possible le vote de la résolution Vandenberg par laquelle les États-Unis ont marqué leur intérêt pour une coordination de la défense militaire de l'Europe occidentale à laquelle les États-Unis pourraient, le cas échéant et dans une certaine mesure, s'associer. Sur le plan économique, cette même idée se trouve à la base du plan Marshall et du programme d'aide américaine à l'Europe. Nul ne cache, d'ailleurs, aux États-Unis, que l'intérêt manifesté en Amérique pour l'union de l'Europe occidentale est d'ordre politique et, pour une bonne part, utilitaire : en favorisant le relèvement économique et l'union des différents pays de l'Europe occidentale, c'est sa propre défense avancée que l'Amérique prépare. Il est normal qu'elle y consacre toute son attention.

En adoptant d'enthousiasme cette ligne de pensée, l'opinion américaine a d'ailleurs certainement sous-estimé les difficultés de la tâche. Son optimisme apparaît aujourd'hui quelque peu démenti par les faits. Ceux-ci n'ont pas justifié, jusqu'à présent, tous les espoirs mis en une union rapide de l'Europe occidentale. De multiples difficultés et des retards nombreux sont apparus, provoquant en Amérique un sentiment de déception, nettement perceptible depuis quelques semaines. Le *New York Times* s'en faisait

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe, à la direction générale des Affaires économiques et au Secrétariat des Conférences.

avant-hier l'écho, en publiant ce large titre : « En dépit de l'espoir des Américains, l'Europe reste une maison divisée ».

Quelques faits ont pourtant été portés, dernièrement encore, à l'actif de l'Europe. La presse américaine a notamment suivi avec faveur les discussions pour une fédération européenne qui, faisant suite à celle de La Haye, viennent d'avoir lieu à Interlaken. Mais elle a noté, en même temps, le caractère en quelque sorte privé de cette réunion où les gouvernements n'étaient pas officiellement représentés et qui, par suite, ne pouvait formuler que des recommandations. Les discussions du Conseil économique et social en faveur d'un développement du commerce intereuropéen et, particulièrement, d'une augmentation des échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, ont été, d'autre part, favorablement commentées. Enfin, une résolution prise récemment à Genève et qui tendrait à faire bénéficier l'Allemagne du principe de la non-discrimination inscrit dans la Charte de La Havane, a été saluée comme un effort louable vers l'apaisement des querelles européennes.

Mais, comparés aux échecs enregistrés, ces résultats ou ces tentatives ont paru d'une portée médiocre. Au cours de la semaine passée, l'opinion américaine a dû reconnaître qu'aucun gouvernement n'avait été, jusqu'à présent, et n'était actuellement capable de prendre la tête du mouvement pour l'unité européenne. Certains, bien disposés, comme la Belgique et les Pays-Bas, n'ont pas l'importance suffisante. D'autres, comme l'Italie, sont arrêtés, en outre, par l'existence, chez eux, d'une importante minorité communiste. D'une manière générale, c'est donc essentiellement vers la Grande-Bretagne et vers la France que se tournaient les espoirs des partisans américains de l'« intégration » européenne. Or, ces deux pays, chacun à leur manière, viennent de leur réserver une profonde déception.

Le refus de M. Attlee de donner suite à la proposition française de création d'un Parlement international, a vivement désappointé ceux qui, en Amérique, pensent, avec l'éditorialiste du *Washington Post*, que « l'Europe libre, en quête d'un guide, doit se tourner vers la Grande-Bretagne dont dépend l'avenir de l'union européenne ». Cette déception s'est traduite par de violentes attaques contre le gouvernement travailliste qui aurait « failli à sa mission européenne ». M. Walter Lippman a montré, pour sa part, comment le socialisme britannique, par son contrôle chaque jour plus accentué de la vie économique du pays, avait fini par adopter une conception et par acquérir des réflexes ultra-nationalistes incompatibles avec les projets d'union européenne.

Quant à la France, sa récente démarche en faveur d'un Parlement européen, lui avait valu de nombreux éloges. M. Sumner Welles avait notamment, développé, dans le *New York Herald Tribune*, l'idée selon laquelle c'est essentiellement sur la France, plutôt que sur l'Angleterre ou l'Allemagne, que les États-Unis devaient s'appuyer pour promouvoir l'union européenne. L'ancien Sous-Secrétaire d'État allait même jusqu'à préconiser une entente précise et étroite, à cet effet, entre Washington et Paris. Mais notre récente crise ministérielle a annulé ces bonnes dispositions. De

nouveau, l'instabilité gouvernementale, l'insécurité politique et économique sont apparues, aux yeux de l'opinion américaine, comme les traits dominants du panorama politique français. Comment la France, en proie à ses propres difficultés intérieures, pourrait-elle effectivement prendre la tête et mener à bien la tâche d'unifier l'Europe ?...

Enfin, en ce qui concerne l'Allemagne, si, d'une manière générale, tout le monde estime aux États-Unis qu'elle doit trouver sa place dans la future union occidentale, on ne songe sans doute pas à lui confier un rôle de direction. En revanche, des hésitations existent sur l'importance du rôle qui peut lui être attribué. Ma dépêche n° 1898 AM du 2 septembre[1] a relevé chez certains publicistes américains le souci de mettre leurs compatriotes en garde contre un trop grand optimisme à son endroit. Mais, en même temps, le correspondant à Washington du *New York Times* révélait partiellement la position prise par le Département d'État et par l'administration de Coopération économique en ce qui concerne les transferts d'usines allemandes et il émettait l'idée, accueillie sans difficulté par de larges secteurs de l'opinion américaine, que les États-Unis étaient en train de réviser leur politique des réparations.

Ainsi donc, dans le domaine politique, ce tour d'horizon auquel vient de procéder la presse américaine, révélait en Europe l'existence de certains courants favorables à l'union ; mais les efforts accomplis l'avaient été en ordre dispersé ; ils n'étaient nullement coordonnés. L'attelage tirait à hue et à dia. Il n'était pas étonnant, dans ces conditions, que la lourde machine n'eût guère progressé.

Sur le plan économique, d'autre part, qui intéresse tout particulièrement les Américains, ceux-ci ont éprouvé une déception analogue. Sans soute ont-ils reconnu que les différents pays bénéficiaires de l'aide américaine avaient fait un effort dans le sens de la coopération. C'est ainsi que chacun d'entre eux avait mis sur pied un plan de reconstruction. Le plan de paiements intereuropéens établi à Paris apparaissait, d'autre part, comme une mesure positive et encourageante. Enfin, les bénéficiaires s'étaient courageusement attelés à la tâche de la répartition entre eux de l'aide américaine.

Mais, en même temps, le peuple américain notait que des obstacles nombreux avaient enrayé le progrès dans ces trois directions. La coordination des plans de redressement, à peine ébauchée, se heurtait à des difficultés techniques. Des divergences de vues retardaient l'entrée en vigueur du plan de paiements multi-latéraux. Enfin et surtout, la répartition proposée pour l'aide américaine avait été mal accueillie par plusieurs pays. La presse des États-Unis n'a d'ailleurs nullement songé à cacher que la principale difficulté à cet égard provenait du refus du général Clay d'accepter l'allocation proposée pour la bizone. Les journaux ont reconnu que, dans une certaine mesure, ce conflit avait pris l'aspect d'un conflit inter-américain : celui du général Clay et de M. Wilkinson, son conseiller économique, contre MM. Hoffman et Harriman.

[1] Document non reproduit.

Mais cette considération n'a nullement rassuré les milieux américains quant à l'avenir du plan d'aide à l'Europe. Ils ont perçu, en effet, que l'organisation européenne de coopération économique en profiterait peut-être pour faire partager aux Américains la responsabilité de leur propre incapacité à mettre rapidement en œuvre un programme d'unification européenne. Rapportant les interventions de M. Wilkinson qui auraient été jugées « insultantes » par les membres de l'OECE. M. Calender, dans une récente correspondance de Paris, écrivait : « La position du général Clay a fourni aux Européens en excellent alibi. Elle leur a permis de rejeter une partie du blâme et de soutenir que l'Europe n'est pas seule responsable du point mort actuel ». « Bientôt, ajoutait M. Calender, c'est au gouvernement de Washington que l'on demandera de trancher la difficulté. L'Europe cherche ainsi à esquiver une part des responsabilités qui lui avaient été confiées ».

Ainsi, tant sur le plan politique que sur le plan économique, les dernières semaines ont vu apparaître, dans les milieux politiques et dans l'opinion américaine, un sentiment de déception à l'égard de l'Europe incapable, commence-t-on à le craindre ici, de justifier les espoirs que les États-Unis avaient mis dans sa faculté à s'unir. Certains Américains commencent à se demander si leur pays n'a pas commis, envers l'Europe occidentale dirigée par des gouvernements souvent socialistes, la même erreur où les États-Unis sont tombés après la guerre, en accordant une confiance exagérée à la Russie soviétique, leur alliée. Le *Baltimore Sun* écrivait, il y a trois jours, les lignes caractéristiques suivantes : « Tôt ou tard, il nous faudra résoudre l'énigme que nous persistons à esquiver. Nous avons fondé notre politique étrangère d'après-guerre sur l'idée que le communisme russe collaborerait à la paix. Nous savons, maintenant, que nous avons pêché par excès de naïveté. Puis, en matière économique, nous avons fondé notre politique d'après-guerre sur l'idée que l'Europe occidentale socialiste collaborerait sur le plan de la production et du commerce. Reste à prouver si nous avons été plus sages la deuxième fois que la première ».

Certes, je ne crois pas qu'un gouvernement américain quel qu'il soit puisse, après les prochaines élections, songer à réviser entièrement la politique d'aide à l'Europe. Cette politique est trop avancée et des intérêts trop essentiels y sont engagés pour qu'il soit question de l'abandonner. Mais une évolution reste néanmoins possible et l'ampleur de l'aide américaine dépendra certainement de la réponse fournie par l'Europe à l'attente des États-Unis. Après avoir fondé, à ce sujet, de grands espoirs, assez naïvement intéressés sans doute, l'opinion américaine est aujourd'hui un peu dégrisée, pour ne pas dire déçue et inquiète de l'avenir de l'Europe occidentale. Cet aspect psychologique est trop important pour que je n'aie pas cru devoir le signaler au Département.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

175

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Comité des Bons Offices en Indonésie

N. *Paris, 9 septembre 1948.*

La Direction d'Asie-Océanie a l'honneur de renvoyer ci-joint au Secrétariat des Conférences l'annexe de la lettre de la délégation française aux Nations unies du 6 août qu'elle lui avait communiquée en lui demandant de faire connaître son sentiment sur le projet de règlement politique du conflit d'Indonésie qu'elle contient.

Le projet qui avait été accepté comme base de discussion par les autorités républicaines de Djoggakarta a été repoussé a priori par le gouvernement néerlandais.

Ce rejet de principe correspondait surtout, dans la pensée des Hollandais, à un refus de prendre en considération ce texte étant donné la manière dont il avait été présenté.

1) Ce n'était pas la Commission des Bons Offices qui l'avait établi, puisque le délégué belge ne s'était pas associé à ses collègues, qui dès lors n'agissaient plus qu'à titre privé.

2) La teneur de ce *working paper* avait été publiée dans la presse avant même que le gouvernement néerlandais en ait reçu communication.

Il est certain que cette question de forme a facilité aux Hollandais le rejet des suggestions australo-américaines. Mais il est vraisemblable que d'autres considérations ont également joué : notamment le fait que le remplacement du délégué américain à la Commission des Bons Offices était déjà prévu et que son successeur était considéré à juste raison comme devant se montrer infiniment moins favorable aux républicains que son prédécesseur.

Quant au fond même des propositions du *working paper*, il appelle de la part des Hollandais une remarque essentielle : l'accord du *Renville* prévoyait que la Commission des Bons Offices continuerait son action en travaillant à l'élaboration et à la signature d'un accord pour le règlement du différend politique au sujet des îles de Java, Sumatra et Madura, alors que le *working paper* traite de l'ensemble des questions concernant la reconstruction politique de l'Indonésie et de la couronne néerlandaise.

Des points secondaires seraient également critiqués par les Hollandais : le *working paper* évoque 4 points sur lesquels porterait le différend alors que certains de ces points n'ont pas encore été abordés dans les discussions entre les deux parties, et ne sauraient en conséquence être considérés comme faisant l'objet d'un différend.

C'est ainsi qu'étant entendu que les principes fondamentaux du statut de l'Union hollando-indonésienne doivent être arrêtés au cours d'une

conférence dans laquelle seraient représentées toutes les parties du Royaume, il est impossible d'admettre que ces principes découlent d'un accord entre le gouvernement hollandais et les seules autorités républicaines.

Le *working paper* considère également que les autorités républicaines représenteront les territoires de Java, Sumatra et Madura. Alors que suivant l'accord du *Renville,* ces autorités sont simplement considérées comme exerçant un pouvoir *de facto* sur les territoires qu'elles contrôlent. Or, à cette époque, leur pouvoir *de facto* avait déjà été réduit du fait de l'action de police effectuée par les Hollandais.

Enfin, il n'est fait aucune mention des plébiscites qui, antérieurement aux réunions projetées, devraient avoir été effectués.

La Direction d'Asie-Océanie croit devoir faire remarquer que ce projet australo-américain semble aujourd'hui quelque peu dépassé.

D'une part, en effet, il est peu vraisemblable que le nouveau délégué américain en reprenne les termes tandis que, d'autre part, le gouvernement anglais a approché le gouvernement français pour lui demander de fléchir ce qu'il considère comme une intransigeance hollandaise.

Cette proposition anglaise serait présentée au gouvernement de La Haye comme une possibilité de reprendre la question à l'échelon du Conseil de sécurité sur une base plus favorable au moment où la présidence de cet organisme doit revenir à un Anglo-Saxon.

Le gouvernement français a éludé cette proposition en estimant qu'il semble peu opportun de ramener le débat sur le plan des Nations unies et qu'il y a avantage à laisser la Commission des Bons Offices continuer sa mission.

D'une manière générale, il semble, étant donné les positions prises respectivement par les puissances et compte tenu de ce que les problèmes qui confrontent les Hollandais et les Français dans le Sud-Est asiatique présentent des analogies, que nous ayons intérêt à soutenir le point de vue néerlandais, surtout dans le cas précis envisagé où la position prise par cette puissance européenne apparaît parfaitement fondée.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 18)

176

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[2].

T. nos 784-786. *Paris, 10 septembre 1948, 22 h. 30*

Réservé. Priorité absolue.

Les discussions qui se poursuivent à Berlin entre les commandants en chef pour la mise en œuvre des principes arrêtés à Moscou au sujet de la levée du blocus et de l'introduction du mark oriental, ont été arrêtées le 7 septembre sans qu'un accord d'ensemble puisse être réalisé. Des divergences très sérieuses subsistent sur un grand nombre de points dont certains sont fondamentaux.

Les gouvernements français, américain et britannique se sont consultés sur les mesures à prendre dans ces conditions, et ils ont constaté qu'il serait en vain de continuer à discuter à Berlin aussi longtemps que le représentant du gouvernement soviétique n'aurait pas reçu des instructions précises pour appliquer, dans sa lettre comme dans son esprit, l'accord de Moscou. Il a dont été décidé d'en référer à nouveau au gouvernement soviétique pour obtenir les trois points de divergence principaux soient réglés définitivement et sans équivoque conformément à cet accord. Ces points sont les suivants :

1) restrictions imposées aux communications ;
2) fonctions de la commission quadripartite financière ;
3) contrôle du commerce de Berlin.

Un aide mémoire commun a été établi à Londres, qui, bien qu'il ne soit pas encore définitif, a déjà été, dans son texte anglais, envoyé à M. Roberts et nous sera communiqué par ce dernier. Le texte est clair et vous indiquera d'une façon précise les questions qui se posent.

D'autre part il a été décidé par les trois gouvernements de faire des représentations énergiques à Moscou au sujet des incidents récents de la Municipalité de Berlin, qui ont été encouragés, sinon provoqués, par les autorités soviétiques, et qui ont conduit à la rupture complète du système d'administration quadripartite de la ville. Une note commune a été également établie, qui vous sera adressée directement par notre Ambassadeur à Londres.

Des instructions définitives vous seront adressées incessamment au sujet de ces deux démarches. Mais vous pouvez d'ores et déjà vous mettre en rapport avec vos collègues américain et britannique.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 345)

[1] Télégramme signé Chauvel.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Londres (nos 3581-3583), Washington (nos 4313-4315), Berlin et Baden-Baden (nos 1724-1726).

177

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 10 septembre 1948.*
Personnelle.

Je reçois votre lettre du 7 septembre sur les colonies italiennes ; elle s'est croisée avec une autre que je vous écrivais le même jour pour vous informer des derniers développements – je veux dire du dernier recul[1].

À leur tour les hésitations américaines ont encouragé les éléments britanniques qui, soit qu'ils se méfient de l'Italie, soit qu'ils espèrent mieux implanter l'influence britannique en Afrique du Nord, soit pour les deux raisons à la fois, souhaitent une prolongation de la situation actuelle. Le résultat est que ces éléments ont été assez forts pour inspirer et nous faire communiquer hier un projet soi-disant de compromis, qui, en réalité, n'en était pas un et qui conservait toutes les échappatoires que comportaient les propositions américaines. Je l'ai naturellement écarté sans plus ; les choses en sont là.

Il y a en effet au *Foreign Office* même des influences qui jouent à cet égard contre nous. Dans cette affaire Bevin est en opposition avec le *Colonial Office*, avec les militaires, et avec certains de ses collaborateurs ; il ne pouvait surmonter cette opposition que si les Américains étaient d'accord avec nous, les préoccupations stratégiques et l'hésitation des Américains font le jeu de ces éléments.

Le recul, par rapport à ce qu'avait dit Bevin – et Noël Charles après lui – est net. C'est donc avec Bevin qu'il faut reprendre la question ; mais je ne peux voir Bevin sans m'engager moi-même, ce que votre dernière lettre ne me permet pas de faire et d'ailleurs eusse-je toute liberté pour aller de l'avant, je préférerais ne pas le faire tant que je n'ai pas de gouvernement. Notre dernière crise produit ici un effet épouvantable, je n'ai aucun désir de recueillir sur ce sujet des réflexions pénibles et entendre, et je ne fais pas assez de cas de mes propres « sentiments personnels » pour en faire, sans raison, confidence aux uns ou aux autres.

Ci-joint copie d'une lettre que, sur sa demande, j'ai écrite à Douglas après une conversation « personnelle » – encore – avec lui, et afin qu'il puisse s'en servir auprès du Département d'État ; vous jugerez s'il y a intérêt à la communiquer à Bonnet.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Document non reproduit. Voir document nº 167.

178

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1870. *Londres, 10 septembre 1948.*

Secret.

Le Département a bien voulu me communiquer sous bordereau n° 3070 du 20 juillet 1948 la copie d'une note adressée le 19 juillet à l'Ambassade d'Angleterre à Paris[2] et par laquelle il est proposé que le plan de défense commun soit financé par la procédure de l'aide mutuelle.

J'ignore la suite qui a été donnée à cette communication, mais je remarque que dans ce domaine, les Britanniques viennent de témoigner d'une bonne volonté qui mérite d'être soulignée et qui est illustrée par deux réalisations pratiques dont l'importance n'échappera pas à Votre Excellence.

Il s'agit d'abord de l'entraînement en Grande-Bretagne du personnel de l'armée de l'Air française. Le ministère de l'Air anglais est désormais prêt à assurer cet entraînement sans engagement de notre part ; un accord financier interviendra ultérieurement ; mais, pour l'instant, les Anglais acceptent de prendre à leur compte la formation de notre personnel et les dépenses fort élevées entraînées par les dépenses nécessaires à l'instruction nécessaire à l'utilisation des avions à réaction sans que soit déterminé le mode de règlement des dépenses engagées.

En second lieu, le gouvernement britannique vient de décider de mettre immédiatement à notre disposition, à titre de prêt, trente avions de chasse à réaction et trente-cinq avions d'entraînement.

Il s'agit d'une formule qui s'apparente à celle employée en ce qui concerne le porte-avions « Arromanches ». Mais si un navire peut être rendu au bout de quelques années en état de marche, il est évident qu'il n'en va pas de même pour des avions, et que les appareils qui nous sont prêtés ne seront plus utilisables par la RAF.

Il y a donc là, de la part des Anglais, un geste dont le moins qu'on puisse dire est qu'il indique une nette volonté de coopération.

Il ne faudrait cependant pas croire que le problème dans son ensemble soit résolu pour autant.

Les décisions prises par l'*Air Ministry* l'ont été pour une large part grâce à l'action personnelle du colonel Stehlin et à l'influence qu'il exerce parmi les milieux dirigeants de la RAF.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *Original remis au Cabinet Chauvel* ».

[2] Document non reproduit.

Mais la Trésorerie ne s'est pas prêtée de bonne grâce aux opérations dont il s'agit, et il est probable qu'elle reviendra à la charge pour obtenir un règlement des prestations que nous fournira l'Angleterre en matériel ou en services.

À cet égard, je signale au Département une information parue dans les journaux du 7 septembre : M. Harriman aurait proposé que le programme de fabrication d'armements des forces armées de l'Europe occidentale soit principalement exécuté en Angleterre, où le danger d'invasion est moins grand que sur le continent et où des grèves d'inspiration communiste ont moins de chances d'être déclenchées qu'en France.

Un effort industriel dans ce sens devant manifestement ralentir les exportations britanniques à destination de la zone du dollar, il faudrait trouver le moyen de fournir à l'Angleterre une compensation en dollars. Le *Daily Express* laisse entendre que c'est à la France elle-même, en ce qui concerne les fournitures anglaises à ses forces armées que serait demandé le paiement en dollars.

J'aurais intérêt à savoir si les propositions ou les suggestions attribuées à M. Harriman ont effectivement été formulées.

Quoi qu'il en soit, au cas fort probable où cette question serait évoquée lors de la prochaine Conférence des ministres des Finances des États signataires du Traité de Bruxelles, il conviendrait, à mon avis, que le représentant français fût en mesure de faire connaître avec précision la position du gouvernement français en la matière.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

179

M. SALADE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BATAVIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 101-103. *Batavia, 11 septembre 1948, 16 h.*

(*Reçu* : le 11, 12 h.)

La crise latente dans la République a pris un caractère aigu à la suite de la fusion avec le parti communiste indonésien des autres groupes formant avec lui le front démocratique du peuple, dont le Président, M.Sjarifuddin, qui avait signé l'accord du *Renville* en qualité de Premier ministre, a déclaré avoir été inscrit au parti communiste depuis 1935. Cette décision a suivi de peu le retour en Indonésie de Suripno, qui aurait conclu l'accord de Prague avec l'URSS, et de Musso, porteur vraisemblablement d'instructions de Moscou. Le camp communiste ne représente sans doute pas la

[1] Note manuscrite : « *M. Georges-Picot, démarquer pour F[rance] O[utre-]M[er] et Saïgon, f[ai]t 13/9* ».

majorité du peuple, ni au Parlement. Il constitue toutefois maintenant le groupe politique le plus dynamique, le seul réellement organisé et discipliné. Il dispose en outre des armes que lui ont apportées les jeunesses socialistes. D'après des informations provenant d'observateurs militaires australiens et américains, M. Hatta ne serait pas en mesure d'empêcher les communistes de prendre le pouvoir quand ils décideront de le faire. Il est significatif que ces renseignements soient communiqués par des officiers qui, jusqu'à présent, avaient nié contre l'évidence l'importance de l'influence communiste dans la République.

L'attitude de l'armée républicaine est l'inconnue du problème. M. Hatta ne peut être assuré de son appui, son chef, le général Sudirman, ayant fréquemment exprimé son intention de faire une politique indépendante.

L'arrivée des communistes au pouvoir signifierait la rupture des négociations avec les Pays-Bas. Il serait difficile alors d'empêcher les militaires hollandais de faire prévaloir leur point de vue en faveur d'une nouvelle action de police qui serait présentée comme une mesure sanitaire.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 18)

180

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1048-1051. *Prague, 11 septembre 1948, 21 h.*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 11, 22 h. 40)

1) D'après des indications de source sérieuse M. Gottwald serait très prochainement appelé à Moscou. Il partirait dès lundi prochain 13 septembre[2]. Dans le cercle étroit des intimes deux versions circulent au sujet de ce voyage.

D'après la première, il s'agirait de régler le différend qui aurait surgi entre le Président de la République et le chef du gouvernement au sujet de l'orientation à donner à la politique tchécoslovaque.

M. Zapotocky préconiserait un alignement complet rapide et même brutal sur les autres démocraties populaires.

M. Gottwald, qui souffre personnellement beaucoup de l'impopularité du régime serait convaincu de la nécessité de ménager les sentiments de la population et de procéder par étapes.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres (n° 3623), Washington (n° 4377), Varsovie (n° 532), Berlin, Baden (n° 1730), fait 14-9-48* ».

[2] Effectivement, Gottwald avait quitté Prague par avion spécial le matin du 13 septembre à destination de l'Union soviétique (télégramme n° 1057 du 13 septembre 1948 de Prague, non reproduit).

D'après la seconde version, le gouvernement soviétique aurait l'intention de mettre M. Gottwald au courant du dessein qu'il aurait formé d'incorporer à l'Union soviétique la Tchécoslovaquie et la Pologne.

2) Je me réserve de donner au Ministre et au Secrétaire général des précisions sur l'informateur. Je ne puis mettre en doute sa sincérité. Je tiens cependant à souligner qu'il n'a été absolument catégorique que sur les deux points suivants :

a) Il existe réellement entre M. Gottwald et M. Zapotocky un différend assez grave sur la ligne politique à adopter à l'intérieur comme sur le plan international.

b) La question du rattachement à l'URSS de la Tchécoslovaquie et de la Pologne est depuis quelques semaines l'objet de vives discussions entre les dirigeants communistes tchécoslovaques.

Cette dernière indication m'avait d'ailleurs déjà été donnée de plusieurs côtés.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 58)

181

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1052-1054. *Prague, 11 septembre 1948, 21 h. 40*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 11, 22 h. 40)

Je me réfère à mon télégramme nos 1048-1051[2].

Au cours d'un second entretien la même personnalité m'a posé la question suivante :

« Ne croyez-vous pas qu'en se faisant le champion d'un Parlement européen, dont le principe a été décidé à La Haye, le gouvernement français ne risque de fournir aux dirigeants soviétiques un prétexte pour réaliser leurs plans de rattachement à l'URSS de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie ? » (...)[3].

Comme je demandais si réellement Moscou nourrissait de tels desseins et si les choses étaient déjà si avancées, mon interlocuteur m'a répondu :

« J'ai déjà abordé cette question avec vous il y a quelque temps, depuis lors mes appréhensions semblent se confirmer. Désormais il ne m'est guère permis de douter que de pareils projets soient très sérieusement envisagés

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Voir document no 180.

[3] Lacune de déchiffrement.

à Moscou ; en fait ils sont débattus ici. Je considère comme très important que vous attiriez l'attention de votre gouvernement sur la question que je viens de vous exposer ».

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

182

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON ET LONDRES.

T. nos 4321-4322 et 3592-3593. *Paris, 11 septembre 1948.*

Je me réfère à mon télégramme nos (pour Washington : 4300/2, pour Londres : 3568/70)[2].

Le Conseil de l'OECE[3] s'est ajourné cet après-midi jusqu'au 27 septembre, après avoir adopté à la fois le plan de répartition de l'aide américaine en dollars et le plan de paiements inter-européens tels qu'ils ont été modifiés à la suite des négociations dont je faisais état dans mon télégramme cité en référence. Seules la Grèce et la Turquie, maintiennent leurs réserves et déclarent qu'elles établiront leurs propres programmes sur la base, non pas des allocations qui leur ont été consenties, mais sur la base des chiffres en dollars qu'elles estiment raisonnables.

Les pays participants doivent remettre à l'OECE leurs programmes pour l'année fiscale 1948-1949 avant le 17 septembre. Le plan de répartition ne deviendra évidemment définitif que lorsqu'il aura été entériné par l'ECA[4]. Le montant brut de l'aide que reçoit la France est, comme je vous l'ai déjà indiqué, de 1 322 millions de dollars ; le montant net, si l'on tient compte des sommes en francs que nous devrons mettre à la disposition de nos débiteurs, de 1 312 millions de dollars.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

[1] Télégramme envoyé par le service de Coopération économique et signé p.o. Alphand.
[2] Document non reproduit.
[3] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.
[4] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

183

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Exposé de M. Alphand

N. *Paris, 11 septembre 1948.*

Vous venez d'apprendre par les services de presse de l'Organisation économique européenne les conclusions auxquelles cet organisme a abouti en ce qui concerne la répartition de l'aide américaine et l'établissement du système des paiements intra-européens. Je voudrais, m'adressant à la presse française et étrangère, exposer quel a été le rôle de la délégation française au cours de ces négociations, quelles sont les conséquences pour la France des décisions prises, quels sont aussi les devoirs qu'elles entraînent pour nous.

Comme vous le savez, l'administration américaine, à la suite du vote du Congrès, a fixé à 4 875 millions de dollars la première tranche du plan Marshall, pour l'ensemble des pays européens bénéficiaires. Cette somme aurait pu être répartie par l'administration américaine elle-même, mais il a paru préférable à l'Organisation européenne et à l'administration américaine de voir les bénéficiaires se mettre d'accord sur le partage, parce que l'Europe est évidemment mieux qualifiée pour juger des besoins et des possibilités de chacune des nations qui la composent. Problème infiniment délicat en vérité et devant lequel certains d'entre nous avaient reculé au premier abord. Cependant il était évident que si l'Organisation parvenait à proposer elle-même à l'administrateur américain la meilleure division possible de l'aide, elle acquerrait une plus grande autorité et confirmerait l'esprit de coopération des pays participants. Cette entreprise audacieuse est aujourd'hui récompensée. L'administrateur américain reste, en définitive, le dernier juge, mais il est évident qu'il tiendra le plus grand compte de la décision prise par l'Europe.

Cette intervention de l'Organisation européenne était d'autant plus indispensable à nos yeux qu'elle permettait, suivant un mécanisme que je vais vous expliquer, de compléter l'aide américaine par une entraide financière européenne.

Il faut, en effet, se rendre compte qu'un pays comme la France va, dans ce système, bénéficier non seulement de l'aide américaine directe en dollars provenant de la contribution généreuse des États-Unis, mais encore d'une aide indirecte en diverses monnaies européennes qui va permettre à notre pays d'acheter en livres, en francs belges, en deutschmarks, en lires, etc. des produits nécessaires à notre économie nationale et pour lesquels, en raison du déficit de nos échanges extérieurs, nous ne disposons pas des devises nécessaires.

Appliquant la même règle, la France fera des dons en francs à l'égard des pays vis-à-vis desquels sa balance des comptes est créditrice, comme par exemple l'Autriche, le Danemark ou la Grèce.

Afin de mieux faire comprendre le mécanisme employé, je voudrais me servir d'un exemple concret. Prenons le cas de la Belgique : le déficit en dollars de la Belgique vis-à-vis des États-Unis et de l'hémisphère occidental a été évalué à 250 millions. Elle recevra des États-Unis cette somme qui lui permettra d'acheter à due concurrence des produits américains. Chaque fois que les produits dont l'importation aura été ainsi financée, seront vendus en Belgique, le produit de la vente en francs belges de ces marchandises sera versé à un compte spécial à Bruxelles, suivant le mécanisme qui s'applique dans tous les pays.

Or il se trouve qu'en ce moment la Belgique est créancière pour une somme qui a été fixée à un peu plus de 200 millions de dollars d'autres pays participants. Eh bien, sur le crédit en francs belges du compte spécial, la Belgique s'est déclarée prête à donner des francs belges à ces divers créanciers, de façon à leur permettre de payer leurs achats en Belgique. C'est ainsi par exemple que la France bénéficiera dans ce plan de 40 millions de dollars en francs belges, sans lesquels il nous serait impossible d'importer de Belgique les produits qui nous sont nécessaires.

Si l'on additionne les montants qui nous reviennent de l'aide directe et ceux qui nous sont attribués en vertu de ce mécanisme des paiements intra-européens que je viens de vous expliquer, la France recevra, au cours de l'année 1948-1949, un total de 1 322 millions de dollars. La France apparaît ainsi, nous devons le reconnaître, comme le principal bénéficiaire du plan Marshall et de son complément d'entraide européenne.

Cette somme de 1 322 millions se décompose comme suit :

- 989 millions des États-Unis,
- 200 millions du secteur sterling,
- 40 millions de la Belgique,
- 77 millions en deutschmarks,
- 16 millions des divers autres pays.

Je voudrais expliquer ce que cette somme de 1 322 millions de dollars représente pour notre économie et pour la vie de chaque Français. Il faut d'abord se rappeler qu'au cours de l'année considérée, les importations françaises seront d'environ 2 400 millions de dollars, le dollar étant pris comme une monnaie de compte. Eh bien, sur ces 2 400 millions de dollars, plus de 1 300 millions de dollars, soit plus de 50 % seront financés, non par le produit de nos exportations, donc de notre travail, mais par la générosité des États-Unis d'Amérique, sans lesquels n'existeraient ni l'aide directe, ni l'aide indirecte intra-européenne. Et notez bien que les importations dont je vous parle ne représentent que les matières premières, les objets de consommation, les équipements absolument indispensables pour nourrir les Français, faire tourner leurs usines et moderniser leur appareil de production. Il s'agit du charbon de la Ruhr, des États-Unis et de la Grande-Bretagne, du pétrole de l'Amérique et du Proche-Orient, du coton des États-Unis, de la laine d'Australie, des machines américaines. Si cette aide, dans le moment présent, venait à nous manquer, il n'est pas douteux que,

quelques semaines plus tard, le gouvernement n'aurait plus en mains les moyens qui existent aujourd'hui pour combattre l'inflation. Nous assisterions à une régression tragique du niveau de vie général avec toutes ses conséquences sociales et politiques.

C'est cela, tout d'abord, qu'apporte le plan sur lequel nous avons pu réaliser cet accord.

Ces avantages vraiment considérables, obtenus par notre pays, au cours de très longues et difficiles discussions, ne doivent pas être considérés par nous en aucune façon comme une sorte d'aumône qui nous dispense de faire les efforts indispensables pour modifier profondément la situation présente. Bien au contraire, l'aide dont nous bénéficions n'a qu'un but : nous donner le temps nécessaire pour concentrer nos efforts afin de rendre inutile pour notre pays, grâce au développement coordonné des productions européennes, toute contribution extérieure de caractère exceptionnel. Un pays dont 50 % des achats extérieurs sont couverts par des dons, qui, depuis la libération n'a pu payer ses approvisionnements indispensables qu'en liquidant son or, son portefeuille financier et en utilisant des crédits à concurrence de 7 570 millions de dollars, se trouve sur une pente extrêmement dangereuse et doit réagir avec la plus grande vigueur. Il faut que d'ici 1952, chaque année, la situation de nos exportations s'améliore progressivement de telle façon qu'à la fin de ces quatre années qui marquent aussi la fin du plan Marshall, nous puissions équilibrer nos achats extérieurs par nos ventes extérieures. Cela signifie évidemment un accroissement de la production. Cela signifie nécessairement la stabilisation intérieure sous tous ses aspects, budgétaire, monétaire et par conséquent politique. Aussi longtemps que les pouvoirs d'achat créés artificiellement dépassent la quantité des objets produits et aussi longtemps que l'épargne n'absorbe pas ce surplus, la montée des prix est inévitable, les producteurs trouvent le plus facilement du monde l'écoulement de leurs produits sur le marché intérieur, l'exportation est découragée, l'équilibre est impossible. C'est pourquoi il est bon que chaque Français en apprenant qu'un effort international aussi généreux est consenti pour l'aider à sortir de sa situation présente, se rende compte en même temps des devoirs qui lui sont imposés pour rendre cet effort fructueux. C'est la condition de l'indépendance économique de notre pays et de son indépendance tout court.

Pour terminer, je crois pouvoir dire que la répartition qui va servir de base à l'établissement des programmes qui seront soumis à l'administration américaine est équitable. Sans doute de nombreuses nations pourront-elles dire que les sommes prévues ne sont pas suffisantes pour faire face à tous les besoins. Nous avons enregistré les réserves particulières de la Grèce et de la Turquie. L'immensité des besoins au lendemain d'une guerre qui a imposé des charges si coûteuses est à l'origine de cette situation. Compte tenu des sommes qui étaient allouées, je pense qu'on ne pouvait pas aboutir à un résultat meilleur et il faut en rendre hommage à l'Organisation européenne, à ses fonctionnaires, à l'esprit de coopération qui a animé tous ses membres.

Placée pour la première fois devant un problème concret, l'Organisation a répondu à notre attente et a fourni une solution. Cela doit nous encourager lorsque nous pensons aux autres problèmes devant lesquels cet organisme se trouve placé. L'Europe, en effet, ne réalisera pas en 1952 son équilibre économique sans l'effort individuel des pays participants dont j'ai déjà parlé, mais aussi sans leur entraide. Cela signifie l'établissement d'un plan à long terme européen comportant pour chacun de nous des modifications de structure ayant pour objet d'économiser des dollars en achetant en Europe les produits qui sont actuellement anormalement importés des États-Unis, et faire des dollars en accroissant nos exportations, soit vers les États-Unis, soit vers les pays dont les monnaies pourraient être converties en dollars.

Déjà au cours de ce premier travail, nous avons senti que des courants commerciaux importants allaient être modifiés. C'est en effet en Europe que les pays participants vont trouver davantage de charbon, d'acier, de produits alimentaires, réduisant ainsi, dès cette première année, les charges qui en résultent pour leur balance des comptes.

Cet effort doit s'intensifier. Au cours du mois d'octobre, nous étudierons les plans à long terme des 19 pays participants et nous aurons à les harmoniser. Les territoires d'outre-mer dont la production devra, elle aussi, être considérablement accrue si nous voulons nous sauver, seront associés à ce grand travail. Enfin, nous ne limiterons pas ce programme de reconstruction aux pays de l'Europe occidentale représentés dans l'Organisation. Nous voulons le compléter pour les échanges nécessaires avec l'Europe orientale et coopérer à cet égard étroitement avec l'organisme qui siège à Genève et où toute l'Europe est représentée.

La participation de la France à l'établissement du programme à long terme sera facilitée, puisque déjà depuis 1946 le gouvernement français s'est préoccupé de cette échéance de 1952. C'est en effet précisément afin d'y faire face que le gouvernement français a fait établir ce que vous connaissez tous sous le nom de Plan de modernisation et d'équipement.

Le Plan a été adopté par le gouvernement en janvier 1947 et est en cours d'exécution.

Déjà des résultats considérables ont été acquis dans le développement de toutes les sources d'énergie françaises : charbon, électricité, raffinage du pétrole. En 1952, la France, sur la base des programmes en cours et des travaux en voie d'exécution, devrait assurer à ses habitants environ 3 tonnes d'énergie charbon, au lieu de 2 tonnes avant la guerre. Les progrès déjà faits au cours de ces deux dernières années nous donnent des moyens de production qui vont nous permettre d'accroître la production agricole française en particulier d'une manière considérable. La France pourra ainsi non seulement satisfaire à ses besoins, mais contribuer à résoudre le problème général de la réduction des importations en dollars de l'Europe. La France apporte donc, dans le domaine de la planification à long terme, et grâce au Plan de modernisation, une contribution utile à toute l'Europe.

L'accroissement considérable de notre production agricole, de notre production d'acier et de biens d'équipement de toute sorte et de produits minéraux, constituera ainsi une contribution indispensable, non seulement à l'accroissement de nos exportations nécessaires au paiement de nos achats à l'étranger, mais encore à un équilibre réel et durable de l'Europe.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 167)

184

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
(Sous-direction du Levant)

Les rapports franco-égyptiens

N. *Paris, 11 septembre 1948.*

Confidentiel.

L'opinion française s'est émue d'actes de violences ou de mesures arbitraires dont certains citoyens français résidant en Égypte ont été récemment victimes.

La lutte menée en Palestine contre l'État d'Israël a été en effet le prétexte à toute une action administrative, comportant des décisions d'internement, des mises sous séquestre de patrimoine, des expulsions de certains quartiers résidentiels, à l'encontre de ressortissants étrangers, généralement d'origine orientale et de religion juive. C'est ainsi notamment que 24 Français, 18 Anglais, 20 Italiens, quelques Espagnols et une vingtaine de Grecs ont été mis en camp de concentration.

De plus, à la faveur d'une agitation suscitée par la propagande d'agitateurs fanatiques, des éléments douteux se sont livrés à la mi-juillet, à une série d'agressions contre des étrangers. Une vingtaine de ces derniers, dont trois Grecs, un Français et un Américain, ont été tués ou ont succombé à la suite de blessures.

Les ambassadeurs de France, et des États-Unis notamment, ont protesté avec vigueur contre de pareils procédés. Les mesures de police qui ont été prises, paraissent devoir écarter pour le moment les risques d'une nouvelle vague d'agressions. Trois des meurtriers du Français assassiné ont été retrouvés et écroués. Notre ambassade a obtenu des regrets officiels. Elle insiste encore pour que la famille de la victime soit indemnisée.

En ce qui concerne les personnes internées, les démarches réitérées des représentations diplomatiques intéressées étaient parvenues à assurer la libération de la presque totalité d'entre elles. Au début du mois de septembre, quatre ressortissants français seulement restaient encore internés. Des pourparlers étaient en cours pour leur élargissement, mais le gouvernement égyptien émettait la prétention d'exiger dans certains cas, leur départ définitif d'Égypte aussitôt après leur sortie du camp d'internement.

Pour les biens séquestrés ou les marchandises saisies, il semble qu'aucun pays n'ait encore obtenu de satisfaction sérieuse. Au contraire une dizaine de mises sous séquestre viennent d'être effectuées à Alexandrie. Deux d'entre elles touchent des ressortissants français. Les patrimoines de quatre Français sont donc actuellement sous séquestre. De plus, quelques lots de marchandises appartenant à des exportateurs français ont été saisis par des navires faisant route vers la Palestine.

Notre ambassade poursuit naturellement son action en faveur de tous nos ressortissants.

Pour le cas où elle n'obtiendrait pas complète satisfaction sur ces divers points, on peut se demander quels sont les moyens de pression dont nous pourrions disposer à l'égard de l'Égypte, étant donné la situation respective des intérêts français en Égypte et égyptiens de France.

I) Situation respective des intérêts français en Égypte et égyptiens en France.

Il existe en Égypte des intérêts français considérables, dont la sauvegarde dépend pour une large part de la bonne volonté des autorités égyptiennes et en dépendra plus encore lorsque les accords de Montreux seront venus à expiration le 14 octobre 1949.

La colonie française se compose d'environ 10 000 personnes. Ce n'est pas la plus nombreuse, mais elle se distingue par sa qualité et le rôle qu'elle joue dans la vie du pays.

Selon des évaluations sérieuses, la valeur des capitaux français investis en Égypte atteignait 220 millions de livres sterling en 1945, soit près de 200 milliards de nos francs au cours actuel. Ceci place la France au premier rang des pays ayant des investissements en Égypte. Les entreprises françaises contrôlées par des Français appartiennent aux catégories les plus variées : banques, compagnies d'assurances, maisons de commerce, sucreries, travaux publics. Parmi les plus importantes figurent la compagnie Lebon, concessionnaire du gaz et de l'électricité au Caire et à Alexandrie, le Crédit Foncier égyptien, la compagnie Worms (commerce maritime), la compagnie d'assurances Al Chark, et bien entendu, la compagnie du Canal de Suez où les investissements français, – plus de 50 % au total –, étaient évalués à 52 milliards de francs en 1945. Les établissements d'enseignement ne sont pas de moindre valeur. À côté de l'École de droit du Caire, de l'Institut d'archéologie orientale, des lycées de la Mission laïque, on pourrait citer les écoles des congrégations, celle de l'Alliance israëlite, etc.

Il ne faut pas omettre enfin les institutions d'assistance au premier rang desquelles se trouvent les hôpitaux français du Caire et d'Alexandrie.

Sur le plan commercial, la position de l'Égypte est également plus forte que la nôtre, au moins pour le moment. L'industrie française a un besoin pressant de coton à longues fibres qu'on ne peut trouver qu'en Égypte. Faute de dollars, elle doit également recourir largement au marché égyptien pour se fournir en qualités plus ordinaires. C'est dire que les

fournitures égyptiennes conditionnent actuellement la marche d'une des importantes industries françaises.

L'Égypte, par contre, pourrait assez aisément trouver dans d'autres pays de l'hémisphère occidental les produits fabriqués qu'elle nous achète.

Enfin, du point de vue politique, toute action contre un pays arabe ne peut manquer d'avoir un écho en Afrique du Nord. Or, l'Égypte jouit d'un prestige particulier auprès de nos populations du Maroc, d'Algérie et de Tunisie. Deux fois déjà, des incidents franco-égyptiens, provoqués par l'Égypte (affaires « Amira Fauzia » et Abd-el-Krim, mai et juin 1947), ont été exploités, non sans succès, par nos adversaires, grâce à l'action de leaders nord-africains qui résident au Caire.

Les avantages dont dispose ainsi l'Égypte sont à peu près sans contrepartie. Il n'y a en France ni colonie égyptienne, ni intérêts égyptiens qui comptent. La plupart des Égyptiens qui viennent chez nous sont des touristes ou des étudiants que nous n'avons évidemment pas intérêt à brimer.

Sans doute, la position internationale de la France, l'attrait qu'exerce encore sa culture, les services réels que rendent à l'Égypte ses entreprises et ses écoles, ne sont-ils pas sans valeur. Mais il s'agit là de considérations sans portée immédiate qui ne peuvent toucher que des esprits raisonnables ou cultivés et pèseront d'autant moins devant un nationalisme maladif et une xénophobie passionnée que le prestige français, il faut le reconnaître, a considérablement fléchi depuis 1940.

II) Possibilités d'action.

A – Sur le plan local :

La constatation de cet état de choses amène à penser que la France ne peut sans manquer de prudence et risquer des échecs sérieux, prendre seule une attitude menaçante à l'égard de l'Égypte.

Sur le plan local, notre situation est nettement plus défavorable que celle des Trois Grands : l'Union soviétique qui n'a point d'intérêt en Égypte, les États-Unis qui en ont peu, la Grande-Bretagne enfin, qui dispose d'arguments puissants : ses troupes dans la zone du Canal, sa présence au Soudan, la nécessité de son appui dans l'affaire palestinienne.

Conditions peu propices à une action concertée :

Aussi ne pouvons-nous envisager qu'avec faveur une action concertée des Puissances occidentales pour la défense de leurs intérêts d'importance différente mais cependant solidaire. M. Arvengas en a suggéré l'idée dès le début de la présente crise. Il a dû constater avec regret que les représentants des autres Puissances se dérobaient. À cet égard, la situation paraît être actuellement la suivante :

L'Italie et la Grèce, trop consciente de leur faiblesse, n'osent engager une action vigoureuse et ne pourraient que se rallier à l'initiative d'une Grande Puissance : les États-Unis, à peine lésés, ne paraissent pas disposés à se

prêter à une action commune dont ils n'aperçoivent guère l'intérêt pour eux ; et surtout, la Grande-Bretagne, qui croit pouvoir défendre ses intérêts avec ses propres moyens et ne désire pas heurter l'opinion arabe, vient de marquer nettement son hostilité à toute action concertée.

(Communiqué du *Foreign Office :* « La Grande-Bretagne ne prendra pas l'initiative d'une protestation commune auprès de l'Égypte contre les récentes agressions dont des étrangers ont été victimes… La Grande-Bretagne a déjà fait des représentations orales à ce sujet il y a deux semaines » *Reuter* – 19 août).

B – Sur le plan général :

Sur un plan plus élevé, trois moyens se présentent à l'esprit : recours à l'opinion, recours aux organisations internationales, recours au marchandage politique.

1) Le premier a été employé. Sur la suggestion de notre Ambassadeur, la presse française a été informée des faits par les soins du Département (Conférence de presse du 7 août) : toujours avec un certain retard et parfois avec une complète méconnaissance de l'action de notre Ambassade, plusieurs organes importants les ont mis en relief (*Combat – Le Figaro – Le Monde – Le Populaire – L'Aube*). L'effet de ce recours à l'opinion dépend de l'importance que l'Égypte attache à sa réputation à l'extérieur. Il peut dans la meilleure hypothèse donner plus de poids à nos démarches.

2) Le recours aux organisations internationales a été envisagé.

Les instructions adressées le 28 juillet à M. Arvengas prescrivaient à notre ambassadeur de signaler au gouvernement égyptien que, si la seule raison des atteintes portées aux personnes et aux biens de nos ressortissants était leur religion, le gouvernement français demanderait aux autorités internationales qualifiées de rechercher comment le gouvernement égyptien pouvait concilier de telles mesures avec la Charte des Nations unies. Plusieurs passages de la Charte sont en effet relatifs au respect des « droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Les conditions d'un recours aux organismes internationaux mériteraient d'être étudiées si le Département décidait de porter l'affaire sur ce plan. Mais la gravité d'une telle initiative ne devrait pas être méconnue et il conviendrait d'apprécier ses conséquences éventuelles pour l'avenir de nos intérêts en Égypte.

3) Un marchandage politique paraît devoir être exclu pour des raisons évidentes. Nous n'avons pas à offrir des concessions d'ordre politique pour obtenir que soient réparées les atteintes portées à nos droits. Au surplus, ce marchandage ne pourrait actuellement porter que sur l'attitude de la France à l'égard d'Israël.

En résumé, il apparaît que l'importance des intérêts français en Égypte et l'inexistence d'intérêts égyptiens en France nous laissent à peu près sans moyen de rétorsion ou de représailles. Une manifestation militaire de notre

seule part semble difficile à envisager dans la conjoncture actuelle. Reste le recours aux organismes internationaux, mais les inconvénients que ne manquerait pas de comporter une initiative isolée, dans une affaire qui touche également un assez grand nombre de pays, devraient nous inciter à nous limiter, au moins pour un temps, à la poursuite d'une action diplomatique dont les résultats bien qu'encore insuffisants, ne sont pas négligeables.

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, carton 70, dossier 1)

185

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nos 3601-3607[2]. *Paris, 12 septembre 1948, 17 h.*

Réservé. Priorité absolue.

Je réponds à votre télégramme nos 3344-49[3].

1) Je ne crois pas qu'il soit justifié de renoncer à la protestation concernant les désordres de Berlin. La note qui a été préparée à ce sujet, et qui devait servir d'aide mémoire aux ambassadeurs pour leur démarche pourrait, comme l'on ne peut pas lier cette question à celle des discussions entre les commandants en chef, être envoyée par ailleurs, avant la conversation projetée avec le généralissime Staline.

2) Je n'ai pas d'objection à ce que la nouvelle démarche au sujet des conversations de Berlin soit faite auprès du Généralissime. Le mémorandum déjà préparé servirait de base à une telle démarche sous réserve de modifications au sujet desquelles je vous indique ci-après ma position.

a) Cas où le gouvernement soviétique donne son accord à nos demandes et accepte d'envoyer au maréchal Sokolovski des instructions satisfaisantes :

– Il devrait être entendu qu'un délai serait comme précédemment réservé d'un commun accord aux commandants en chef pour aboutir ou faire

[1] Télégramme communiqué à Moscou (nos 794-800), Washington (nos 4336-4342), Berlin et Baden-Baden (nos 1747-1753).

[2] Télégramme téléphoné à Londres.

[3] Dans ce télégramme du 12 septembre (document non reproduit), Massigli signalait que la position du gouvernement américain s'était à nouveau modifiée et que Washington proposait un plan différent : on ne protesterait plus contre les désordres provoqués à Berlin et on demanderait que des instructions claires fussent envoyées pour que les commandants en chef aboutissent. On s'adresserait directement à Staline et si celui-ci était d'accord, il était prévu un délai public de 72 heures pour conclure la négociation. Si celle-ci n'aboutissait pas, une nouvelle note serait transmise à Moscou résumant les griefs occidentaux et annonçant le recours aux Nations unies. Si Staline n'était pas d'accord, on passerait directement à la note prévue. Massigli ne cachait pas la gravité de la proposition américaine et se déclarait convaincu que les Américains en avaient assez de ces conversations et étaient prêts à la rupture.

rapport à leurs gouvernements. Je propose quatre jours au lieu de trois et ce délai serait fixé, comme précédemment, sous la forme d'une date limite.

– Je ne vois pas de raison pour rendre le délai public : cela obligerait à rendre publique en fait toute la négociation, ce qui serait prématuré.

– Une fois l'accord réalisé sur l'envoi des instructions au commandant en chef, il serait indiqué à Staline qu'un accord entre les quatre gouvernements n'aurait de valeur et ne produirait ses effets que si la situation à Berlin redevient normale.

– Si les commandants en chef n'aboutissent pas, la conversation ne serait pas reprise à Moscou. Nous sommes prêts à envisager l'envoi d'une note commune au gouvernement soviétique. Je ne suis pas en mesure de prendre un engagement formel à ce sujet, car il conviendra de décider au vue des circonstances du moment, et l'accord du gouvernement me sera nécessaire. Mais le texte pourrait être établi dès maintenant, sans toutefois que l'envoi de nouvelles instructions à nos ambassadeurs à Moscou pour leur démarche auprès de Staline soit subordonné à la rédaction de ce document, car celle-ci peut, d'après notre expérience récente, nécessiter plusieurs jours. La note annoncerait le recours aux Nations unies.

b) Cas où le gouvernement soviétique ne donne pas son accord à nos demandes. La note visée au paragraphe précédent serait envoyée sous réserve des mêmes observations qui s'appliquent *mutatis mutandis*.

3) D'une manière générale, je n'ai pas le désir de prolonger une négociation si elle n'a aucune chance d'aboutir et s'il s'agit seulement de faire le jeu soviétique. Mais d'autre part, j'estime qu'il faut, dans une affaire aussi compliquée et pour que l'opinion publique comprenne clairement notre position et notre action, se garder de tout acte inconsidéré, et en particulier de tout acte qui pourrait être interprété comme un ultimatum[1].

Nos préoccupations sont augmentées du fait que je n'aperçois pas clairement pour la suite les intentions de nos partenaires. Sans doute y aurait-il, en cas d'échec à Moscou, recours aux Nations unies. Mais ce recours est un geste sans conséquences pratiques en Allemagne et nous nous retrouverons après dans la situation d'aujourd'hui. Que se passera-t-il alors ? C'est la question que nous avons déjà posée et qu'il faut maintenant poser à nouveau aux gouvernements américain et britannique.

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 345)

[1] Cette position était apparemment partagée par les Anglais selon Chataigneau à qui il revenait par l'ambassade britannique un écho des vues de Bevin, qui étaient de ne pas considérer que la porte soit entièrement fermée si les commandants en chef ne s'entendaient pas. Il était également d'avis de ne pas laisser échapper cette chance d'aboutir si mince soit-elle (télégramme n°s 2040-2041 du 13 septembre de Moscou, non reproduit). Massigli confirmait l'attitude modératrice de Bevin le même jour, ce qui renforçait le sentiment d'une évolution de la politique britannique à l'égard du problème de Berlin. Il terminait en concluant que « *si notre vie politique entrait enfin dans une période de plus grande stabilité, nous pourrions bientôt, je crois, aborder utilement avec les Britanniques le problème si délicat du « décrochage » de Berlin* » (télégramme n° 3384 du 13 septembre de Londres, non reproduit).

186

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION DES MOUVEMENTS POUR L'UNITÉ EUROPÉENNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Paris, 12 septembre 1948.*

Monsieur le Président,

Au cours de sa réunion d'aujourd'hui, le Comité international des mouvements pour l'unité européenne a examiné les conséquences de son envoi aux gouvernements, le 18 août, du mémorandum relatif à la convocation d'une assemblée européenne[2].

Ce Comité a exprimé sa satisfaction d'avoir vu ses propositions adoptées officiellement par les gouvernements français et belge et soumises à l'examen de la Commission permanente du Pacte de Bruxelles. Il a apprécié également la sympathie manifestée pour ce projet, dans les réponses reçues de plusieurs autres gouvernements. Toutefois, il a été constaté que, dans plusieurs pays[3], la limitation de la Conférence préparatoire aux Cinq puissances a causé quelque désappointement.

Après discussion, le Comité a réaffirmé son opinion que, pour des raisons de rapidité et d'efficacité administrative, l'initiative doit rester aux gouvernements des Cinq puissances. Par ailleurs, il a pensé que l'intérêt montré par d'autres pays devait être accueilli et encouragé.

Il a été décidé, en conséquence, de recommander que les Cinq puissances, tout en se réservant la responsabilité de la convocation et de l'organisation de l'Assemblée, invitent ceux des gouvernements démocratiques d'Europe qui en exprimeraient le désir, à envoyer à la Conférence préparatoire des représentants habilités à faire connaître leurs vues.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

[1] Notes manuscrites : « *M. Leprette. 1) Accuser réception à la signature du Ministre en indiquant ceci :* [Note manuscrite de la main de Schuman] *M. Chauvel. Cette suggestion sera à examiner par le comité des 5 qui certainement choisira la solution la plus apte à hâter l'accord de toutes les puissances démocratiques d'Europe. 2) Transmettre à Londres avec le commentaire de M. Schuman* [soit le point 1] ».

[2] Voir documents n°s 121 et 130.

[3] Note manuscrite en marge de la main de Schuman : « *Italie !* ». Voir document n° 152.

187

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 697. *La Haye, 13 septembre 1948.*

Avant de quitter le trône, la Reine Wilhelmine a, le 31 août, célébré solennellement, à l'occasion de son anniversaire, le Jubilé de ses cinquante ans de règne. Ainsi disparaît de la scène politique la première femme ayant tenu le sceptre du Royaume d'Orange. Elle le fait dans une atmosphère d'apothéose, entourée de la reconnaissance de son peuple. Certains l'appellent déjà « la Mère du Pays ».

C'est le 4 septembre au matin, au cours d'une cérémonie intime, que la Souveraine a signé son abdication. En des mots simples, elle a remercié la nation de la confiance qu'elle lui avait témoignée pendant cinquante ans, et s'est déclarée heureuse « de remettre le Royaume dans les mains de sa fille bien-aimée ». Au dire de témoins, la Souveraine avait le visage radieux et serein, elle avait accompli une longue tâche et s'en déchargeait, la conscience en repos. Juliana ne cachait pas une vive émotion. Ses yeux étaient baignés de larmes. Le jour même, était affichée une proclamation dont la traduction est ci-jointe.

Devenant immédiatement Reine, la Princesse n'a été intronisée que le surlendemain, 6 septembre, à la Nieuwe Kerk d'Amsterdam. Spectacle grandiose dans sa simplicité. Il a essentiellement consisté dans la prestation de serment de la Reine à la Constitution, acte auquel ont répondu les membres des deux Chambres, en prononçant chacun la formule rituelle de fidélité. La cérémonie est pleine de sens. Il s'y établit en quelque sorte un dialogue direct entre la Souveraine et la Nation, les membres du gouvernement ne faisant qu'assister au colloque. La couronne n'a point été imposée. Selon un vieil usage dans la Maison d'Orange, elle était seulement placée, avec le sceptre devant la Reine et son mari, sur un coussin pourpre. Aussi bien l'événement n'a-t-il revêtu aucun caractère religieux. Aucune autorité ecclésiastique n'est intervenue. Aucune bénédiction n'a eu lieu.

Après le déjeuner qui a suivi la cérémonie, la Reine, son époux et leurs quatre filles ont parcouru la ville d'Amsterdam dans le carrosse d'or ayant servi lors de l'avènement de la Reine Wilhemine, escorté de troupes dont les uniformes éclatants rappelaient les fastes d'autrefois.

Le public enthousiaste voyait dans ces manifestations la volonté du pays de se soustraire à l'atmosphère d'austérité qui l'entoure depuis la libération. On avait, de fait, l'impression qu'au lendemain de la terrible épreuve qui s'est abattue sur la Hollande, celle-ci entendait revivre en renouant, aussi brillamment que possible, avec les traditions de son Histoire.

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe et communiquée au service du Protocole et au Secrétariat général. Note manuscrite : « *M. Montocchio* ».

La présence de membres d'un certain nombre de familles royales et princières et de missions spéciales n'a d'ailleurs pas ou peu contribué à donner du lustre à ces fêtes. S'étaient rendus aux Pays-Bas, pour la circonstance : la Reine-mère des Belges, le Prince héritier Gustave-Adolphe de Suède et la Princesse Louise, le Prince héritier Olaf de Norvège et la Princesse Martha, le Prince Axel de Danemark et la Princesse Marguerite, le Prince George de Grèce, le Grand Duc héritier Jean de Luxembourg, le Comte d'Athlone et la Princesse Alice, le Prince Albert de Ligne, la Princesse Armgard de Lippe-Biesterfeld, mère du Prince Bernhard et le Prince Aschwin, son frère. Il faut, enfin, particulièrement citer la jeune Princesse Margaret d'Angleterre, dont l'apparition charmante a suscité une admirative curiosité. Quant au Prince Régent de Belgique, dont on s'était demandé s'il ne viendrait pas lui-même, il s'est borné à se rendre au Palais d'Amsterdam, le 3 septembre, pour déjeuner avec la famille royale et offrir à la Reine Wilhelmine le cadeau jubilaire de la Belgique. Il est aussitôt reparti pour Bruxelles.

Parmi les missions spéciales, dont j'adresse ci-joint la liste au Département, la française était la plus nombreuse. M. Ramadier, qui la présidait, a pu, malgré les préoccupations que lui causait la crise intérieure française, s'acquitter de sa mission, à l'exception du dîner de gala du 8 septembre auquel, brusquement rappelé à Paris, il a dû se décommander. Sa présence a été fort appréciée. Nous devons nous féliciter également du choix de M. Georges Duhamel, dont la personnalité et l'œuvre sont très populaires en Hollande. La Reine lui a marqué des attentions spéciales. J'ajoute que le gouvernement hollandais a décoré, à cette occasion, le Président Ramadier et moi-même de la Grand'Croix du Lion Néerlandais, la plus haute distinction du Royaume, cependant que M. Duhamel recevait la Grand'Croix d'Orange-Nassau, le général de Hesdin la même décoration avec épées, et M. Michel Leroy-Beaulieu la rosette d'Officier de cet Ordre.

Sur les raisons qui ont déterminé la Reine Wilhelmine à renoncer au trône, rien n'est venu infirmer, à mon sens, les explications qu'avait fournies mon télégramme n° 386 du 14 mai : se sentant lasse, fatiguée par un très long règne, dont les dernières années ont constitué pour elle une lourde épreuve, ayant, dans la très haute conscience de son métier de reine, le sentiment de n'être plus physiquement et intellectuellement capable de remplir ses fonctions dans leur plénitude, Wilhelmine a préféré passer le sceptre à sa fille, qui approche de la quarantaine. L'avenir des rapports entre les Pays-Bas et l'Indonésie la préoccupe sans doute. La situation, qui, à cet égard, évolue dans un sens évidemment contraire à ses vœux, a certainement assombri, angoissé cette femme conservatrice par tempérament. Mais, je le répète, il ne s'agit pas, selon moi, d'une désertion devant des responsabilités, encore moins d'un désaveu de décisions inéluctables. Comme l'a signalé mon télégramme n° 628[1], le dernier acte de la Reine a été, au demeurant, d'apposer sa signature au bas des textes constitutionnels créant l'Union hollando-indonésienne.

[1] Document non reproduit.

La nation s'attriste de son départ. C'est comme un large pan d'existence nationale qui descend dans le gouffre des souvenirs : le magnifique développement de la prospérité hollandaise depuis le début du siècle, la neutralité de 1914, la période d'entre les deux guerres, la fulgurante débâcle de 1940, l'occupation, la résistance héroïque, la libération. Et voici maintenant la lente renaissance, les mille difficultés économiques et financières qui assaillent le pays, les graves questions de l'Indonésie et de l'Allemagne, dont le règlement conditionne l'avenir d'une nation en n'acceptant pas de se replier sur elle-même.

Comment la nouvelle souveraine fera-t-elle face aux problèmes de l'heure ? Assurément avec courage et intelligence, et avec une souplesse d'esprit que ne pouvait plus avoir son auguste mère. Fort simple, d'une simplicité dont les vieux courtisans redoutent qu'elle n'abolisse par trop l'étiquette, elle a du bon sens et du jugement. Elle se sait, au surplus, entourée de l'affection très profonde de ses sujets qui admirent en elle la mère attentive, l'épouse parfaite. Elle est fort éprise, assure-t-on, de son mari, le prince Bernhard, plus jeune qu'elle de trois ans. Ce jeune prince allemand sait, avec une élégante désinvolture, faire oublier ici ses origines. Il n'en met pas moins à concilier son goût de la vie familiale avec celui qu'il porte aux distractions d'une existence mondaine. On le dit fort intéressé par la politique internationale, par le Mouvement de l'Europe fédérale notamment. Exercerait-il, sur son épouse, une influence dans les affaires du Royaume ? La chose est possible.

Cela étant, le changement de règne ne paraît pas devoir apporter de modifications dans la politique du pays. Dans « cette République qui s'est attachée à une Maison », comme on l'a souvent dit, le régime démocratique est solidement implanté. La Reine Wilhelmine, si elle suivait toutes les affaires, régnait mais ne « gouvernait » pas à proprement parler. Il en sera, n'en doutons point, de même de sa fille dont, au surplus, le caractère est moins autoritaire, moins ferme et moins entier que celui de la princesse Wilhelmine. L'événement présente une importance sentimentale pour la Hollande, mais il ne saurait en avoir, à mon sens, d'autre, sur le plan intérieur, que de faire accéder au trône une femme d'esprit ouvert, sensible, compréhensible, plus « moderne » que sa mère, bonne et, comme l'ex-Reine profondément, ardemment dévouée à son pays.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 9)

188

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1062-1067. *Prague, 14 septembre 1948, 19 h.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 14, 20 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme no 1057[2].

La décision soviétique de convoquer M. Gottwald semble être intervenue assez subitement. C'est seulement dans la soirée du 10 que l'invitation est parvenue à Prague. Elle a été une surprise complète pour l'intéressé et pour le ministre des Affaires étrangères[3].

Avec M. Gottwald est parti également M. Gemindr, Israélite d'origine germanique ancien compagnon de M. Dimitrov lorsque celui-ci opérait en Allemagne pour le compte du Kommintern. Complètement inconnu du public, cet agent chevronné de Moscou est le premier homme de confiance de l'URSS en Tchécoslovaquie et le véritable maître du parti communiste tchécoslovaque. Le fait qu'il accompagne M. Gottwald est significatif.

Bien que je fasse montre d'un certain scepticisme, mon interlocuteur est convaincu que le projet de rattachement sous une forme quelconque de la Tchécoslovaquie à l'URSS sera le thème principal des entretiens. Les dirigeants de Moscou seraient très inquiets de constater qu'en Yougoslavie, en Tchécoslovaquie et en Pologne, pays qui constituent la ligne de défense extérieure de l'URSS, le régime communiste n'ait aucune racine profonde dans le peuple. Ils seraient préoccupés de l'attitude de ces pays en cas de conflit. D'où leur désir de resserrer leur emprise à Belgrade, à Varsovie et à Prague et d'écarter du pouvoir les dirigeants suspects de « nationalisme outrancier ». L'échec subi en Yougoslavie ne les aurait pas détournés de leur projet. Ainsi s'expliquerait l'éviction de Gomulka et son remplacement par Bierut à la tête du parti communiste polonais. La conversation de M. Gottwald procéderait des mêmes préoccupations, dominées par l'idée d'un conflit possible à échéance plus ou moins éloignée.

Parmi les dirigeants communistes tchécoslovaques il existe des divergences d'opinion au sujet d'un rattachement éventuel à l'URSS. À côté de partisans convaincus, comme M. Slansky, l'idée rencontre des adversaires, au premier rang desquels figurerait M. Gottwald, M. Zapotcky lui-même n'y serait pas favorable.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres (no 3643), Washington (nos 4407-4413), Varsovie (nos 535-541), Berlin, Baden (nos 1759-1765), fait 17-9-48* ».

[2] Document non reproduit.

[3] Dejean confirmait ce point quelques jours plus tard en signalant que Clementis ne savait manifestement que peu de choses sur les raisons de ce voyage et qu'il était inquiet des demandes soviétiques qui pourraient être présentées. Il rapportait également les rumeurs de convocation d'autres hommes d'État des pays de l'Est (télégramme nos 1077-1078 du 19 septembre 1948 de Prague, non reproduit).

On pense en général qu'il ne saurait s'agir d'une incorporation brutale ; mais d'une évolution par étapes vers un statut se rapprochant de celui des Républiques soviétiques. Certains communistes envisagent comme date le 7 novembre prochain. D'autres estiment que la réalisation des desseins soviétiques dépendra de l'évolution de la situation internationale, des dangers plus ou moins aigus de conflit et aussi de la plus ou moins grande rapidité avec laquelle prendront corps les projets de fédération ou d'union européenne, dont la mise sur pied serait invoquée par Moscou pour justifier la création d'une fédération ou d'une union slave. La visite de M. Gottwald en URSS durerait une dizaine de jours[1].

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 58)

189

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. nos 2046-2051. *Moscou, 14 septembre 1948, 22 h.*

Très urgent. Réservé. Priorité absolue. (*Reçu* : le 15, 3 h.)

Mon télégramme no 2043[3].

M. Molotov qui était assisté de M. Smirnov, nous a reçus à 18 h au Kremlin. L'entretien n'a duré qu'une heure et demie, le ton a été courtois.

M. Molotov nous a confirmé les termes de sa lettre d'hier au sujet de l'impossibilité dans laquelle se trouve le généralissime Staline d'interrompre son séjour aux eaux. Il s'est exprimé de telle façon qu'il ne nous était pas possible de lui demander de nous ménager une audience du généralissime Staline.

Dans ces conditions nous lui avons remis le texte en langue française, anglaise et russe de l'aide-mémoire établi à Londres.

J'ai eu, en ce qui me concerne, le sentiment que M. Molotov ne s'attendait pas à recevoir un document écrit. Il l'a parcouru très rapidement et nous a déclaré aussitôt qu'il ne pouvait nous faire part que de sa première impression. Selon lui il s'agissait évidemment d'un exposé partiel des faits

[1] Le Département d'État américain était très sceptique quant à la possibilité d'un rattachement éventuel à l'Union soviétique des pays satellites de l'Europe orientale et soutenait que, si c'était le cas, cela prouverait la grande faiblesse des positions soviétiques dans ces pays. On expliquait à Washington les convocations des responsables de la politique étrangère des États d'Europe orientale par la nécessité de s'entendre sur la ligne à suivre à l'égard de Belgrade et de coordonner les mesures imposées par la situation de la Yougoslavie (télégramme nos 4021-4023 du 21 septembre 1948 de Washington, non reproduit).

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[3] Document non reproduit.

présentés par les commandants en chefs des pays de l'Ouest alors que le commandant en chef soviétique s'était conformé à l'instruction commune. Il en concluait que nous ne pouvions verbalement examiner qu'un rapport élaboré en commun par les 4 commandants en chef et discuter sur les divergences de vues que ce rapport ferait apparaître.

Nous disposerions ainsi, a-t-il dit, d'un instrument de travail préférable à un document constituant un réquisitoire d'une partie contre l'autre.

Nous avons répondu que le renvoi de la question aux commandants en chef ne ferait que retarder la décision à prendre puisqu'au surplus les 3 points en litige nous étaient bien connus, qu'ils porteraient sur des principes qui avaient, selon nous, été admis d'un commun accord à Moscou et que les commandants en chef n'avaient pas à se débattre.

C'est sur cette question de procédure que la discussion s'est prolongée. M. Molotov nous a fait savoir qu'il était contraint de communiquer pour avis notre aide-mémoire au maréchal Sokolovski avant d'être à même de mettre au point la réponse du gouvernement soviétique. Je ne doute pas d'ailleurs qu'il ne consulte également par téléphone le Généralissime qui se trouve vraisemblablement au Caucase. Cela implique un délai qui me semble devoir être de l'ordre de 2 à 3 jours.

Le rapport rédigé par M. Roberts avec le concours du général Smith et le mien se termine par les conclusions suivantes qui semblent écarter les possibilités d'un accord :

« 1) Le gouvernement soviétique cherche à gagner du temps ;

2) à cette fin il est disposé à prolonger les discussions indéfiniment sous une forme ou sous une autre ;

3) il désire faire retomber sur nous la responsabilité d'une rupture ».

Les raisons de partager l'état d'esprit que traduisent les conclusions ne manquent pas : la confirmation donnée hier soir par M. Molotov de l'absence du généralissime Staline était déjà apparue comme une fâcheuse indication ; le ton catégorique dont a usé aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères pour nous faire comprendre l'impossibilité de rencontrer le généralissime Staline n'a fait qu'accroître mes appréhensions et celles de mes collègues.

J'ajoute qu'à deux reprises M. Molotov a qualifié inexactes les affirmations contenues dans l'aide-mémoire. Il a également contesté notre interprétation de l'instruction commune. Il ne m'a semblé non plus de bon augure qu'il n'ait à aucun moment fait allusion aux accords de Londres comme si la négociation avait perdu à ses yeux de son intérêt.

Enfin la sérénité observée par M. Molotov tout au long de l'entretien semblait participer à la fois du détachement et de la sûreté de soi sans qu'il me soit permis toutefois de déceler dans ce comportement la part de la contenance.

Malgré le grand pessimisme dont témoignent ce soir l'Ambassadeur des États-Unis et M. Roberts je veux croire cependant que le soin mis par les

Soviets à maintenir opiniâtrement la négociation n'est pas dû seulement à des considérations tactiques et nous offre encore des possibilités[1].

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 345)

190

M. PUAUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 848. *Stockholm, 14 septembre 1948.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les copies de deux lettres adressées au ministre des Finances par le conseiller commercial auprès de cette ambassade et relatives à l'exécution des accords russo-suédois et polono-suédois. Il ressort des informations fournies par M. Biclet que le gouvernement soviétique s'est montré très conciliant à l'égard du gouvernement suédois en n'exigeant pas de transfert en or ou en devises appréciées tout en se faisant garantir un cours stable pour le montant de sa créance.

Il semble que la réserve des autorités soviétiques ait été inspirée par des considérations d'ordre politique, le gouvernement de Moscou tenant pour l'instant à ménager le gouvernement suédois. Cette réserve prend tout son relief quand on constate comment les autorités polonaises ont pu de leur côté obtenir l'exécution intégrale de leur accord avec la Suède.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement soviétique peut à tout moment changer d'attitude. En exigeant l'application stricte de l'accord il mettrait dans une situation très délicate le gouvernement suédois qui n'a pas été jusqu'à présent en mesure de faire face aux obligations qu'il a souscrites.

(Direction d'Europe, Suède, volume 10)

[1] Chataigneau rapportait encore une indication allant dans le sens contraire, à savoir que les Américains étaient de toute façon persuadés qu'une issue favorable aux négociations était hautement improbable (télégramme nos 2055-2056 du 15 septembre de Moscou, non reproduit). Bonnet indiquait que la position du gouvernement américain en cas d'échec des négociations ne laissait aucun doute : il ne souhaitait pas évacuer Berlin sous la pression soviétique et on était même prêts à envisager d'autres moyens pour ravitailler la ville, y compris des convois protégés par route avec toutes les conséquences que cela pourrait déclencher. Bonnet estimait que la situation devenait dangereuse et que le raidissement de la position américaine était très net (télégramme nos 3921-3926 du 14 septembre de Washington, non reproduit).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et en duplicata à la direction des Affaires économiques. Note manuscrite : « *C[ommuni]quer original à EU[rope] Est, [ambassade à] Moscou, f[ai]t le 27/9/48* ».

Annexe 1

M. Biclet, Conseiller commercial auprès de l'Ambassade de France à Stockholm,
à M. Queuille, Ministre des Finances et des Affaires économiques[1].

D. nº 669. *Stockholm, 13 septembre 1948.*

La Commission mixte russo-suédoise qui suit l'application des accords entre les deux pays s'est réunie à Moscou entre le 16 et le 26 août derniers.

En ce qui concerne l'exécution des engagements qui découlent de l'accord annuel de compensation, il a été constaté que la Suède avait acheté des marchandises russes, spécialement du froment, du minerai de manganèse, de l'apatite, de l'amiante et des sels de potasse, pour environ 40 millions de couronnes, les livraisons jusqu'au 1er juillet atteignant environ 23 millions ; par contre, les achats russes en Suède, portant principalement sur de l'acier, des roulements à billes, du fil de tungstène, du bétail et des chiffons, ont atteint 23 millions de couronnes, dont environ 7 millions déjà livrés. En conséquence, une fois de plus, les paiements suédois se trouvent en retard et un transfert en or ou en devises appréciés aurait dû avoir lieu, comme cela a été le cas dans le passé. L'accord prévoit en effet un *swing fund* de 500 000 couronnes seulement chaque partie contractante ayant le droit d'exiger des dollars lorsque cette somme est atteinte.

Au 1er juillet dernier, les transferts de dollars par la Suède ayant cessé depuis septembre 1947 environ, un avoir russe voisin de 40 millions de couronnes s'est accumulé. Le communiqué suédois publié à l'issue de la réunion de la Commission mixte indique « que l'on s'est mis d'accord pour considérer que cette créance russe devait être payée « en premier lieu » par des livraisons de marchandises suédoises ». Ce même communiqué ajoute « que la dette suédoise porte maintenant intérêt et qu'elle est munie d'une garantie de change ». Autrement dit, la Russie a consenti à la Suède un crédit en renonçant aux transferts en dollars que la Suède aurait été contrainte d'effectuer si les accords avaient dû être appliqués.

Quant à l'exécution de l'accord de crédit russo-suédois, par lequel la Russie devait passer des commandes en Suède pour près d'un milliard de couronnes, il a été constaté par la Commission mixte que le total des commandes passées n'était que de 280 millions de couronnes, dont 28,5 millions portant sur des marchandises livrées avant le 30 juin dernier. D'autres règlements ayant été effectués par la Russie par utilisation de ce crédit suédois, les sommes totales dont la Russie a effectivement disposé jusqu'à présent atteignent 91,8 millions de couronnes.

La revue *Finanstidningen* croit savoir, au sujet du « crédit » consenti par la Russie à la Suède, qu'aucun délai n'a été prévu, si bien que la Russie peut n'importe quand revenir à la stricte application des accords et exiger des dollars. Pour le moment, cependant elle ne le fait pas et se contente de se faire payer un intérêt et de se faire garantir un cours stable pour le montant de sa créance. *Finanstidningen* se demande comment et quand la Suède pourra, sans interrompre à peu près complètement ses achats en Russie ou en zone russe en Allemagne, amortir cette dette, puisque les exportations suédoises vers la Russie sont si difficiles. D'autre part, un arrêt ou une très sensible réduction, des importations de Russie ou de zone d'occupation russe, gênerait considérablement l'industrie suédoise.

P.S. Il est assez curieux de constater que les organismes d'achat russes n'ont réussi à utiliser que pour une aussi faible part les possibilités qui leur étaient données par l'accord de crédit russo-suédois alors que la Pologne a pu, pour des marchandises analogues employer complètement son crédit et passer des commandes pour le chiffre prévu de 360 millions de couronnes.

(Direction d'Europe, Suède, volume 10)

[1] Dépêche adressée à la direction des Relations économiques extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques.

ANNEXE 2

M. BICLET, CONSEILLER COMMERCIAL AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. QUEUILLE, MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES[1].

D. nº 672. *Stockholm, 13 septembre 1948.*

La Pologne a su tirer le meilleur parti, en temps utile, de ses possibilités d'exportation de charbon, en monnayant de futures exportations à un moment où le charbon avait en négociations une valeur de tout premier ordre. Je vous ai donné, par mon rapport nº 626 du 14 mai 1947, l'essentiel des charges exorbitantes que la Suède avait dû accepter, en contre partie du charbon polonais, par les accords intervenus entre elle et la Pologne le 19 mars 1947.

Parmi les concessions suédoises figurait le droit pour la Pologne de placer en Suède des commandes de matériel d'équipement pour 360 millions de couronnes, les acheteurs polonais pouvant verser aux vendeurs suédois les acomptes usuels pour des commandes de machines sous forme de traites arrivant seulement à échéance le jour de la livraison du matériel considéré. Ces traites, après avoir été visées par la Commission spéciale mixte suédo-polonaise, peuvent bénéficier de l'assurance-crédit et, en fin de compte être escomptées par la Riksbank. Ces facilités, d'après l'accord, pour le règlement d'acomptes aux frais de l'État suédois, ne devaient toutefois pas porter au total sur plus de 70 millions de couronnes.

Les commandes polonaises devaient comprendre du matériel électrique pour 101 millions, du matériel télégraphique ou téléphonique pour 78 millions, des machines outils pour 40 millions y compris diverses autres machines ou instruments, et du matériel divers pour 72,5 millions. Il a été maintenant constaté que toutes les commandes prévues avaient pu être passées et l'activité de la Commission spéciale mixte a pris fin. Des acomptes ont été versés à l'industrie suédoise à concurrence de 64 millions de couronnes.

(Direction d'Europe, Suède, volume 10)

191

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nº 3400[3]. *Londres, 15 septembre 1948.*

Réservé. Très secret.

Je me réfère à votre télégramme nº 3525 me communiquant le télégramme de Prague nos 1016/18 du 1er septembre[4].

[1] Dépêche adressée à la direction des Relations économiques extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[4] Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France à Prague, Maurice Dejean, rapportait que Jdanov était vu dans la capitale tchécoslovaque comme la principale personnalité soviétique à

Le *Foreign Office*, à qui j'ai fait part confidentiellement des indications contenues dans votre télégramme précité, a été vivement intéressé par l'hypothèse prudemment formulée par M. Dejean quant aux implications possibles de la mort de Jdanov. Celle-ci ne lui a été suggérée par aucune de ses ambassades.

L'analyse de la psychologie stalinienne présentée par la communication de Prague, est conforme à l'interprétation des experts britanniques. Le généralissime, à leur avis, s'attacherait essentiellement à exploiter les difficultés intérieures des puissances occidentales en vue de hâter le déclenchement de la crise économique qu'il escompte. Il n'existe d'après les renseignements dont ils disposent, aucun indice permettant de conclure que l'URSS songe à ouvrir les hostilités, du moins dans un avenir immédiat. Les troupes russes qui stationnaient en Pologne, font-ils observer, ont été, en majeure partie, évacuées au cours des dernières semaines (mais n'est-ce pas vers l'Allemagne ?) et aucun renforcement inquiétant du dispositif n'est apparu du côté de la Tchécoslovaquie. Quant aux mesures de reconversion industrielle, notées à Prague (télégramme n° 811 du 28 juin) elles ne tendent, pensent-ils, qu'à adapter l'économie tchèque au plan quinquennal soviétique qui vise avant tout à développer l'industrie lourde.

Le *Foreign Office* estime par contre que le Kremlin a intérêt à faire croire dans certains milieux choisis avec soin, qu'il a des intentions belliqueuses pour impressionner et désolidariser de la politique anglo-saxonne les nations occidentales et, en particulier, la France, plus exposée que toute autre, du fait de sa situation géographique et de son instabilité politique présente. Divers recoupements lui donnent à penser que les Soviets auraient utilisé à plusieurs reprises leurs amis tchécoslovaques pour diffuser des rumeurs alarmistes aux moments jugés propices à leur guerre des nerfs.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

192

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Vichinsky, Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Urss.

L. *Paris, 15 septembre 1948.*

Monsieur le Vice-ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le problème du rapatriement des Alsaciens et Mosellans se trouvant encore en URSS sous l'uniforme allemand.

préconiser une guerre préventive et immédiate. De ce fait, il se serait trouvé en opposition avec Staline et des doutes auraient été émis sur le caractère naturel de sa mort (télégramme n°s 1016-1018 du 1er septembre de Prague, non reproduit).

Postérieurement à la signature, le 29 juin 1945, de l'accord de rapatriement franco-soviétique[1], 315 000 ressortissants français personnes déplacées par la guerre ont été rapatriées d'URSS en France parmi lesquels 21 000 Alsaciens et Mosellans capturés sous l'uniforme allemand. Suivant les renseignements officiels, 19 000 Alsaciens et Mosellans sont actuellement portés comme disparus. Il est probable que nombre de ceux figurant sous cette rubrique doivent être considérés comme décédés. Il est possible cependant que le chiffre de ces ressortissants français vivants atteigne plusieurs centaines.

À l'heure présente, la mission de rapatriement française à Moscou a détecté 100 Alsaciens et Mosellans dont les lieux de détention sont connus par le gouvernement français et qui ont pour la plupart écrit à leurs familles. Le gouvernement français est fondé à demander le rapatriement rapide de ces Alsaciens et Mosellans.

Jusqu'en novembre 1947, le rythme des rapatriements des Français personnes déplacées détenues en URSS ne s'est jamais interrompu, bien qu'il soit demeuré irrégulier en raison des difficultés de leur détection. Cependant, depuis cette date, il n'a été possible au gouvernement français d'enregistrer que 14 rapatriements faisant partie d'un unique convoi ayant quitté l'URSS antérieurement à novembre 1947.

Malgré le rappel des deux missions militaires de rapatriement en URSS et en France, le gouvernement français n'a cessé de marquer sa ferme intention de continuer à appliquer l'accord de rapatriement franco-soviétique du 29 juin 1945. Cette volonté s'est traduite par la mise en route, depuis décembre 1947, de plusieurs dizaines de ressortissants soviétiques personnes déplacées vers l'URSS[2].

À la suite des échanges de vues que, sur les instructions de son prédécesseur, le général Catroux a eu avec M. Molotov et avec vous-même à Moscou en janvier-février 1948, le gouvernement soviétique a fait connaître le 3 mars, par note officielle que :

a) Il entendait exécuter la convention du 29 juin 1945.

b) Il acceptait le principe de la reprise du rapatriement, sur la base, proposée par le gouvernement français, du remplacement des missions militaires par des missions civiles, à la condition que la Mission de l'URSS en France fût plus importante que celle de France en URSS.

Cette proposition a été acceptée presque aussitôt par le gouvernement français qui a proposé la nomination de deux nouveaux fonctionnaires civils français à l'Ambassade de France à Moscou chargés du rapatriement, contre quatre fonctionnaires soviétiques chargés de la même mission en France.

Le 20 avril, après le départ du général Catroux, mais avant l'arrivée de M. Chataigneau, mon prédécesseur a fait connaître à Moscou que, sans

[1] Voir *DDF*, 1945-I, n° 469.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 3, 18, 40, 172 et 188.

attendre une solution du problème général des visas diplomatiques qui était de nature à retarder la désignation de deux nouveaux agents civils français à Moscou, chargés du rapatriement et de quatre agents civils soviétiques à Paris en vue de la même mission, il était prêt à autoriser l'entrée en France, dès que les noms lui auraient été communiqués, des quatre fonctionnaires civils soviétiques précités.

De leur côté, M. Schaffauser et un adjoint à désigner obtiendraient un visa d'entrée en URSS.

D'autre part, 1 800 Arméniens, anciens Nansen, ayant acquis la nationalité française pendant leur séjour en France, mais ayant opté pour la nationalité soviétique depuis 1947, volontaires pour leur rapatriement et retenus jusqu'ici dans les départements français du Sud-Est, seraient mis en route pour l'URSS par les soins du gouvernement français.

Le gouvernement français a tenu à ce que cette importante démarche fût faite par son nouvel ambassadeur à Moscou et non par un simple chargé d'affaires, M. Chataigneau, n'étant arrivé à Moscou qu'à la fin de juin, n'a pu effectuer que le 6 juillet auprès de M. Molotov, les démarches prescrites en mars et avril[1].

Jusqu'ici, et malgré le désir très marqué d'entente du gouvernement français sur le plan du rapatriement réciproque des ressortissants des deux pays, il n'a pas été possible d'arriver à une solution pratique.

Je souhaite profiter de votre présence à Paris pour régler, à la satisfaction des deux gouvernements, un problème auquel l'un et l'autre attachent, à juste titre, une grande importance.

À cet effet, le gouvernement français est disposé à donner immédiatement les instructions nécessaires pour que tous les ressortissants soviétiques qui exprimeraient le désir de rentrer en URSS, même si certains de ces ressortissants possèdent la double nationalité, soviétique et française, regagnent sans délai leur patrie. Le gouvernement français serait disposé notamment à mettre en route immédiatement vers l'URSS les 1 800 Arméniens possédant la double nationalité, soviétique et française, actuellement stationnés dans la région du Sud-Est. Les autres ressortissants soviétiques résidant en France et volontaires pour le rapatriement, dont les listes seront présentées au ministère français des Affaires étrangères par l'ambassade de l'URSS, seront également autorisés à quitter la France suivant des modalités techniques à mettre au point avec l'ambassade de l'URSS à Paris.

Enfin, les quatre fonctionnaires soviétiques appartenant à l'ambassade des Soviets à Paris, que la note de cette ambassade en date du 27 juillet a désignés pour s'occuper des problèmes du rapatriement et pour lesquels il a été demandé qu'ils puissent pénétrer dans le camp de Beauregard (MM. Abramov, Tavadze, Smirnov et Pazelsky) pourraient assurer leur mission en France en attendant l'arrivée des quatre nouveaux fonctionnaires civils prévus par le mémorandum soviétique du 3 mars 1948.

[1] Voir document n° 42.

J'ajoute que le gouvernement français a autorisé le général Béthouart à admettre dans sa zone deux officiers supérieurs soviétiques supplémentaires attachés à la mission soviétique de rapatriement, le colonel Galik et le lieutenant-colonel Kovaltchiouk.

Au cours d'une entrevue qui a eu lieu le 10 septembre entre M. Chataigneau, Ambassadeur de France et M. Kozirev, Directeur d'Europe au Minindiel[1], ce dernier a marqué que pour permettre la reprise des rapatriements et notamment l'application de l'accord du 29 juin 1945, il « appartenait à la France de prendre les dispositions nécessaires en vue du règlement du problème ». M. Chataigneau a demandé à M. Kozirev de lui indiquer avec précision le caractère des dispositions préalables que le gouvernement soviétique attendait du gouvernement français. Je souhaiterais vivement que vous puissiez, au cours de votre séjour à Paris, m'indiquer ces dispositions que j'examinerai avec le souci d'y donner satisfaction dans toute la mesure possible.

Je ne doute pas que les indications qui précèdent ne vous amènent à reconsidérer un problème qui présente une grande importance pour le gouvernement français, gravement préoccupé du sort des Alsaciens et Mosellans demeurant encore sur le territoire soviétique. À cet égard, l'octroi de visas d'entrée en URSS à M. Schaffhauser et à son adjoint et les facilités qui leur seraient données pour l'accomplissement de leur mission, seraient de nature à rassurer l'opinion publique des départements de l'Est et à lui permettre d'espérer que reprendra prochainement le rythme des rapatriements, interrompu depuis le mois de novembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(Direction d'Europe, URSS, volume 71)

[1] Voir le télégramme n°s 1999-2006 du 10 septembre 1948 de Moscou (non reproduit). Dans celui-ci, un malentendu semble exister entre Français et Soviétiques puisque ceux-ci ne voient pas pourquoi les Français demandent l'envoi de deux fonctionnaires à Moscou puisque leurs propres quatre fonctionnaires sont déjà sur place à Paris. L'ambassadeur de France à Moscou en déduit que l'opération de Beauregard de novembre 1947 a profondément vexé les Soviétiques et qu'elle leur sert de prétexte pour rejeter toutes les demandes françaises.

193

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2059-2068. *Moscou, 16 septembre 1948, 16 h. 50*

Réservé. (*Reçu* : le 17, 7 h.)

Si la négociation se termine au cours des prochains jours par un échec – ce qui apparaît maintenant comme l'éventualité probable – la principale raison en est, à mon avis, que les Soviétiques avaient espéré qu'il leur serait possible d'utiliser les pourparlers pour remettre en cause les accords de Londres. C'est un point sur lequel j'ai insisté trop souvent dans mes télégrammes antérieurs et cela dès le 6 août (mon télégramme nº 1488)[2], pour y revenir longuement. La renaissance du quadripartisme à Berlin, amorce de la reconstitution d'une Allemagne à nouveau unifiée, en échange de l'assurance que l'Allemagne occidentale ne serait pas créée, telle était la doctrine fondamentale du gouvernement soviétique.

Lorsque Staline a constaté qu'il ne serait pas tenu compte du désir qu'il avait exprimé le 2 août, et qui dans son esprit, du fait qu'il s'agissait d'une demande en quelque sorte personnelle, méritait d'être prise en considération plus attentivement encore qu'une condition formelle, il s'est désintéressé, semble-t-il, des pourparlers. Le Conseil parlementaire sur lequel se concentraient ses appréhensions s'est réuni à Bonn le jour même où les commandants en chef entraient à Berlin dans le vif des débats ; fait aggravant, les personnalités politiques berlinoises les plus marquantes y participaient. À mesure que se déroulaient les conversations, mes collègues américain et britannique ont compris progressivement qu'un règlement favorable de la question berlinoise était étroitement lié à l'octroi d'une importante concession sur les décisions de Londres. Leur espoir de voir aboutir la négociation a persisté cependant jusqu'au moment où les discussions de Berlin ont très rapidement prouvé que le commandant en chef soviétique interprétait à sa façon l'accord de principe intervenu à Moscou. Sans doute le maréchal Sokolovski avait-il le 7 septembre en formulant une proposition jugée « intéressante » sur les transports, témoigné d'une certaine conciliation ; mais c'était là en réalité une tentative de la dernière minute destinée à éviter que ne retombât, sans équivoque possible, sur l'URSS la responsabilité de l'échec.

Encore que le général Bedell Smith ait laissé entendre ces jours-ci non sans quelque amertume que l'état d'esprit dans lequel se trouvait le général Clay n'avait pas précisément facilité le succès, aussi bien M. Roberts, que lui-même, paraissent prendre assez aisément leur parti d'une prochaine rupture des pourparlers. Mon collègue américain dont les sentiments à cet

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Londres, Washington, Berlin et Baden.

[2] Document non reproduit. Voir note 2 du doc. nº 97.

égard ne paraissent pas partagés par le chef de Cabinet de M. Bevin conserve manifestement l'espoir que les Alliés pourront tenir à Berlin durant l'hiver et que la population de la ville préfère supporter toutes les privations plutôt que de se laisser aller à des actes de découragement qui la livreraient définitivement aux Russes. Mais surtout et sur ce point il ne semble pas qu'existe de divergence entre les deux – le général Smith et M. Roberts paraissent convaincus que parce que dans l'éventualité où Berlin devrait être abandonné, la bataille de Berlin n'en serait pas pour autant perdue ou du moins n'aurait pas été inutile.

La crainte était en effet jusqu'à présent que le futur État de l'Allemagne occidentale ne portât l'empreinte du séparatisme et ne consacrât la division du pays. La situation avait changé. Aujourd'hui les Berlinois eux-mêmes aspiraient à la création d'un État auquel leurs dirigeants avaient par avance accordé l'investiture et qui se constituerait sous leur parrainage. Les récents événements avaient montré au surplus la violence de la réaction anti-russe dans l'ancienne capitale, qui en se dressant contre l'occupant soviétique désignait à l'Allemagne entière l'ennemi n° 1.

Américains et Britanniques ont de ce fait marqué des points sans se soucier autrement en ce qui les concerne des risques que comporte le réveil du nationalisme allemand et qui se manifeste tant à Bonn qu'à Berlin.

Il semble en revanche évident que les Russes aient plus que jamais l'intention d'avoir raison d'une population qui a osé, en deçà du rideau de fer, leur tenir tête. Comment y réussiraient-ils si un accord prolongeait l'existence des secteurs berlinois et réaffirmait l'autorité sur la ville des quatre commandants en chef.

La rupture pourrait encore être évitée si de part et d'autre se renforçait la conviction que les hostilités en seraient la conséquence inévitable et rapide. Mais maintenant que les Anglo-Saxons estiment être à même d'édifier une Allemagne occidentale vers laquelle regardent volontiers les militaires allemands eux-mêmes, il leur apparaîtra sans doute qu'il n'y a pas lieu de faire la guerre pour Berlin.

De là aussi vraisemblablement une explication valable de l'attitude des Soviets, moins enclins à traiter si l'échec ne doit pas forcément entraîner le conflit.

Je voudrais être sûr pour ma part qu'à la suite d'un pareil échec qui alourdirait gravement l'atmosphère nous ne nous trouverons pas, dans un Berlin surexcité et où, il faut bien le reconnaître, le succès de la négociation n'a généralement pas été souhaité, à la merci d'un accident d'aviation ou d'une manifestation populaire de nature à mettre le feu aux poudres. C'est pourquoi je me raccroche à l'ultime espoir que la prochaine rencontre avec M. Molotov ne fermera pas définitivement la porte à l'accord[1].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 346)

[1] Le 18 septembre, Molotov recevait à nouveau les trois ambassadeurs occidentaux et leur avait remis un aide-mémoire qui n'apportait aucun éclaircissement satisfaisant sur les points précédemment soulevés par les trois dans leur aide-mémoire. Pour autant, Chataigneau estimait que la

194

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Bruxelles, 16 septembre 1948.*

Le fait que le Parlement belge et M. Spaak se sont trouvés simultanément en vacances a contribué à réduire considérablement l'activité politique à Bruxelles jusqu'aux premiers jours de ce mois. En l'absence du Premier ministre, dont la forte personnalité se fait sentir sur tous les départements ministériels, le gouvernement belge et les administrations, entrés dans une douce léthargie, se bornaient à l'expédition des affaires courantes et repoussaient à plus tard les décisions quelque peu importantes. Il est symptomatique, à cet égard, que nous n'ayons pu recueillir aucune indication, même de tendances, sur une question comme celle de l'Assemblée européenne, tant que le chef du gouvernement belge n'a pu être personnellement consulté.

Dès son retour, M. Spaak s'est attaqué aux délicates questions posées par la répartition des crédits Marshall. En même temps qu'il suivait de près les négociations engagées à cet effet et tentait d'améliorer la position belge, il orientait discrètement la presse, peu au courant des éléments de cette complexe organisation. C'est ainsi que depuis une dizaine de jours toute une série d'articles des meilleurs chroniqueurs belges attirait l'attention du public sur ce qui se tramait dans les coulisses des 16 et mettait en demeure le gouvernement de ne pas laisser léser les justes intérêts du pays. Lorsqu'il y a deux jours, quelques indications furent données notamment sur la participation belge au fonds européen (207 millions de dollars), les journaux n'ont pas manqué de gémir que la Belgique était lésée et qu'un effort trop considérable lui était demandé. Il n'est pas jusqu'au *Drapeau Rouge*, organe communiste, qui, après avoir vitupéré l'impérialisme américain masqué, selon lui, sous les crédits Marshall, s'en prend, depuis deux jours, au gouvernement pour n'avoir pas su obtenir pour la Belgique de substantiels crédits.

Chez un peuple aussi près de ses intérêts que celui-ci et habitué à ne pas laisser les centimes hors de compte, il est certain que cette question de répartition méritait toute l'attention du gouvernement et pouvait fournir à l'opinion des verges pour le fouailler. M. Spaak, sur le plan intérieur, paraît s'en être tiré habilement en provoquant les cris avant l'opération et en calmant ensuite les récriminations. Depuis deux jours celles-ci sont, en effet, plus calmes, ce qui ne signifie pas que les Belges soient satisfaits mais seulement que l'action du cabinet du Premier ministre sur la presse se révèle

réponse soviétique ne constituait pas une fin de non-recevoir et qu'elle était rédigée de telle façon qu'elle paraissait impliquer la poursuite des pourparlers. Mais il était également clair que Molotov n'avait consenti aucune concession sur le contrôle quadripartite de Berlin tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction sur les décisions de Londres (télégramme n°s 2104-2108 du 18 septembre de Moscou, non reproduit).

efficace. Dans le même ordre de préoccupations, il y a lieu de signaler le départ il y a trois jours pour les États-Unis de M. Moens de Fernig. Le ministre du Ravitaillement qui est aussi le grand dispensateur des bienfaits du plan Marshall dans le pays, va mettre au point, non seulement les commandes belges d'équipement, mais aussi l'emploi de l'emprunt que la Belgique a contracté il y a quelques mois auprès de la Banque internationale. De la façon dont il accomplira sa mission, dont la préparation a donné lieu à de nombreux entretiens entre M. Spaak et lui, dépendra l'efficacité pour ce pays de l'injection de dollars qu'il vient de recevoir.

À quelques jours de la fin des vacances, M. Spaak a convoqué les Chambres pour le 15 octobre. La première question à l'ordre du jour est le projet de loi prescrivant une consultation populaire sur la question royale dont la prise en considération avait été votée par le Sénat avant son départ en vacances[1]. Bien que dispersés par celles-ci, les parlementaires n'en ont pas moins continué, sur le plan local et par la voie de la presse à entretenir cet éternel débat belge. Les sondages auxquels ils ont procédé leur permettront d'apprécier la position à prendre à la rentrée en fonction de l'état de l'opinion dans leur circonscription.

À cet égard, il y a lieu de noter que le ton des campagnes monarchistes paraît s'être accentué. La droite du parti catholique accuse le reste de tiédeur et menace de provoquer une scission, créant ainsi dans les rangs du PSC[2] un incontestable malaise dont souffre la cohésion du parti et même la combinaison gouvernementale. De leur côté, les socialistes refusent toujours avec la même énergie la consultation populaire et déclarent vouloir provoquer la dissolution du Parlement plutôt que de se laisser forcer la main sur ce point. Ils estiment, en effet, l'occasion bonne pour recourir à de nouvelles élections avant l'entrée en vigueur du vote des femmes (juillet 1949) dont on attend un appoint de voix pour les catholiques. Si ceux-ci commettaient, en outre, la faute de se diviser, les socialistes pourraient ainsi gagner des suffrages sur le centre catholique et peut-être même sur ceux des électeurs libéraux hostiles à la monarchie et que l'indécision de leur parti entraînerait à voter pour des adversaires décidés du retour royal.

De leur côté, il n'est pas certain que les éléments modérés du PSC verraient d'un mauvais œil des élections. Celles-ci ayant lieu sur la question royale, pourraient remplacer un plébiscite et leur offriraient une bonne plate-forme électorale. Ils escomptent que la nécessité de former un front royaliste retiendrait dans leur rang les dissidents. Ils ne se hâtent donc pas de prendre position et attendent la faute de leurs adversaires pour manœuvrer. Ils avaient un moment espéré pouvoir menacer les associés socialistes dans la combinaison gouvernementale d'un tour de valse avec les libéraux. Si ceux-ci se prêtaient au vote du plébiscite royal, le PSC leur offrait à mots couverts de rassembler avec eux les éléments d'une majorité parlementaire d'où les socialistes seraient alors absents. Le président du parti libéral a coupé court à ces espoirs ou à cette manœuvre en déclarant fort nettement

[1] Voir document n° 286.

[2] PSC : parti social-chrétien.

que son groupe ne se sentirait pas en droit d'assumer, dans les circonstances actuelles des responsabilités gouvernementales.

Devant ces controverses, le Premier ministre reste énigmatique. Il continue de marquer des égards à la personne du Roi et n'a pas manqué de lui télégraphier le 9 septembre ses félicitations pour la majorité politique du prince Baudouin. Ce geste, très remarqué, n'en fournit pas plus d'indications sur les intentions du Premier ministre que le fait d'avoir convoqué pour le 15 octobre un Parlement qui, de toutes façons, ne pouvait rester en vacances jusqu'à la date primitivement prévue de la mi-novembre.

Devant le vide relatif de la politique belge, l'opinion s'est trouvé portée à prêter plus d'attention aux événements de l'extérieur et, parmi tous ceux-ci, c'est la crise française qui a, très certainement, soulevé le plus d'émotion. Je ne crois pas nécessaire de revenir sur les commentaires des principaux journaux déjà relevés dans la correspondance de cette ambassade. Le fait le plus marquant est l'unanimité qui s'est manifestée dans la désapprobation jusque dans les rangs socialistes où, au fur et à mesure que se prolongeait la crise, les critiques à l'égard du parti en France, d'abord discrètes, se faisaient jour peu à peu, puis finalement, se donnaient libre cours. Au cours de cette quinzaine, le Parlement français a perdu beaucoup de prestige ici et notre position générale s'en est beaucoup ressentie. Certes il nous arrive d'entendre beaucoup de critiques adressées à la France, et parfois virulentes. Nous lisons dans la presse, de temps à autre, des attaques fort vives. À vrai dire, ces aigreurs, issues d'un sentiment avoué ou non d'envie, ne sont, de ce fait même, pas à redouter particulièrement. Ces dernières semaines, toutefois, l'attitude des milieux politiques et journalistiques à notre égard a sensiblement changé à plus d'attaques, plus de mots vifs. Le silence s'établit à notre approche et on nous entretient de choses indifférentes avec cette affabilité grave et empressée par quoi s'exprime dans la maison d'un défunt la commisération des amis de la famille.

Cependant, hors de notre présence, les commentaires vont leur train et le ton des conversations remonte dès que nous nous sommes éloignés. « À quoi bon tenter une organisation européenne, politique, économique ou militaire, si la France n'est pas capable de retrouver sa stabilité sur ces divers plans ». « Hispanisation » – « *Quis vuit perdere demantut Jupiter* » – « Cela va finir par devenir une question intéressant tous les pays d'Europe et même d'ailleurs ». Tels sont les leitmotive de ce qui se développe sur ce thème général. Le point culminant de ces diverses appréciations s'est trouvé, sans conteste, le 8 septembre à l'Abbaye d'Orval où se trouvaient réunis plusieurs membres du gouvernement et la plupart des dirigeants du PSC et où l'on avait espéré la présence de Votre Excellence. Le vote qui, à l'Assemblée, avait accueilli dans la nuit le gouvernement qu'Elle avait constitué a causé un désappointement visible et la nouvelle y a éclaté de façon particulièrement sensible.

Les nouvelles concernant l'Europe orientale sont certes suivies avec attention par la presse. On ne peut toutefois prétendre que l'opinion y prend un intérêt plus vif que ne le comporte la situation de spectateur dans laquelle

se trouve la Belgique. Seul M. Spaak continue de marquer un intérêt personnel pour les nouvelles de Moscou et de Berlin. Manifestement étouffé dans les frontières belges et même dans celles de Benelux, il aspire à un rôle plus vaste et cultive avec soin le crédit dont il jouit à Washington. Ses ambitions, à cet égard, se sont révélées dans une phrase qu'il dit récemment à un de mes collaborateurs : « Si je n'étais pas Premier ministre de Belgique, je voudrais être le Conseiller des États-Unis pour les affaires européennes ».

Cependant, l'attitude belge a eu l'occasion de se marquer ces derniers temps à l'égard des deux satellites de Moscou, la Yougoslavie et la Roumanie. Avec la première, en juillet, et la seconde, la semaine dernière, la Belgique vient de conclure des accords commerciaux d'une certaine importance. Malgré la question brûlante des nationalisations, qui se posaient à Bucarest comme à Belgrade, elle n'a pas hésité à ouvrir des crédits et à prévoir d'assez larges échanges de marchandises. Les conversations avec la Roumanie, en particulier, se déroulaient tandis que nous demandions à la Belgique de s'associer aux protestations franco-anglo-américaines contre la nationalisation des sociétés de pétrole. La démarche française à Bruxelles a précédé d'une dizaine de jours celle qu'Anglais et Américains ont effectuée conjointement. Dès notre intervention, les Belges ont préparé leur note avec une sage lenteur. L'action anglo-américaine ne les a pas davantage incités à se presser. Ce n'est finalement qu'après avoir conclu les pourparlers commerciaux qu'ils ont procédé à la remise de leur propre protestation dont j'ai envoyé la semaine dernière le texte au Département.

Commandée par des considérations d'intérêt matériel, cette attitude belge n'est certes pas inspirée par de hautes vues politiques visant à détacher de Moscou ses satellites balkaniques. Il n'est pas moins intéressant de noter que cette tendance belge peut être éventuellement mise à profit pour apporter aux esclaves infidèles du Kremlin l'aide discrète que les grandes Puissances pourraient vouloir leur fournir sans les compromettre ouvertement. Les Yougoslaves ne s'y sont pas trompés qui, au début de leurs conversations ici, n'ont pas caché qu'ils espéraient trouver auprès des petits pays européens les ressources nécessaires à la réalisation de leur plan quinquennal en recourant le moins possible à l'aide russe déficiente, ou à l'américaine trop compromettante.

Tels sont les traits saillants de l'activité politique à Bruxelles au cours des dernières semaines. J'ai cru bon d'en rassembler le faisceau en dehors des comptes rendus particuliers dont ils ont déjà pu faire l'objet de la part de cette Ambassade pour les indications qu'il fournit sur la physionomie générale du pays. Je me propose d'en faire régulièrement le point pour Votre Excellence et je La prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués et de ma haute considération.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 25)

195

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 2010. *Washington, 16 septembre 1948.*

Sous le titre « *If war comes* » Joseph et Stewart Alsop consacrent au problème de la stratégie américaine en cas d'agression soviétique un long article dans le *Saturday Evening Post* du 11 septembre dernier. En raison des relations étroites avec le Département d'État des auteurs de cet article, il m'a paru intéressant de vous en adresser ci-joint copie[3].

Les frères Alsop insistent tout d'abord sur l'importance qu'il convient d'attacher d'après eux à la date du dimanche 27 juin dernier, « aussi significative qu'elle fut triste ». C'est ce jour-là après trois jours de conférences que le Président approuva les nouvelles directives générales concernant la politique américaine à l'égard des Soviets.

Les auteurs révèlent qu'avant que le président Truman n'entérinât les projets des experts politiques et militaires, M. Lovett attira son attention avec beaucoup de netteté sur le fait que la politique de fermeté pour laquelle on allait se décider impliquait le risque de guerre ; et c'est à la suite de cela que « la bataille pour Berlin commença pour de bon ». Après un tableau de la faiblesse actuelle, qualifiée de « *shocking weakness* », des puissances occidentales que Joseph et Stewart Alsop comparent à celle de la Grande-Bretagne devant Hitler pendant les années précédant la dernière guerre, qui est devenue d'après eux encore plus évidente aujourd'hui que les stratèges américains se sont enfin mis d'accord sur leur conception générale de la future guerre après trois ans de discussions improductives, les auteurs indiquent les buts que l'administration américaine estime devoir être atteints à brève échéance pour permettre l'application de la politique de fermeté à laquelle elle s'est arrêtée :

« 1) Des forces armées (terre, mer et air) en parfait état de préparation du temps de paix.

2) Un fort système d'alliances plus particulièrement avec les nations de la nouvelle Union occidentale européenne formée par la Grande-Bretagne, la France et les pays du Benelux au printemps dernier.

3) Des mesures pour rétablir la puissance de nos alliés et particulièrement un prêt-bail militaire du temps de paix pour protéger l'Europe occidentale à l'égard de l'armée rouge.

4) Des accords permettant l'usage de bases outre-mer à partir desquelles les forces américaines pourront frapper les points vitaux de l'ennemi avec

[1] Document signé Armand Bérard.

[2] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences, aux ambassades de France à Londres et à Moscou. Note manuscrite : « *Ronéoter, fait* ».

[3] Document non reproduit.

les armes totales (*absolute weapons*), en représailles décisives, dès que le premier acte d'agression aura été commis ».

Les auteurs font remarquer que ces besoins impliquent d'une part la renonciation à l'isolationnisme dont ils déclarent que l'on sait maintenant que c'est une folie, et d'autre part ne sont pas du tout ceux qui seraient requis pour entreprendre la « guerre offensive ou préventive dont parlent quelques fous » ; pour celle-ci l'équipement immédiat de 200 divisions serait nécessaire alors que les besoins exposés ci-dessus sont des besoins de paix dont le seul but est de décourager définitivement le Kremlin de toute politique d'aventure.

Depuis le printemps, certaines initiatives ont été prises qui montrent que l'administration américaine a tiré les conséquences de l'étude de la situation stratégique actuelle des États-Unis : la conclusion d'alliances étrangères malgré ce que ceci peut avoir de contraire à sa politique traditionnelle, la recherche dès le temps de paix de bases militaires outre-mer, l'encouragement donné à la constitution de l'union de Bruxelles, les premières études concernant un prêt-bail militaire du temps de paix, le rejet du plan français de restitution à l'Italie de ses colonies, etc.

Enfin, avant de passer à l'exposé de l'hypothèse stratégique sur laquelle est fondé le plan américain, les auteurs insistent sur le fait que l'on ne peut pas parier sur une faiblesse interne des Soviets due à un mécontentement des populations, à une fatigue de l'opinion ; ce mécontentement, cette fatigue pourraient certainement avoir une influence modératrice sur la politique du Kremlin, mais il faut avant tout que les Soviets sachent que tout acte d'agression de leur part impliquerait des représailles immédiates et décisives ; c'est cette menace qui constitue le véritable préservatif (*deterrent*) destiné à protéger la paix.

L'idée générale du plan américain serait qu'un espace minimum de terrain doit être conservé en Europe pour servir de base de départ aux opérations de contre-attaque à la première agression : « Pour être précis, on considère essentiel de pouvoir retenir l'armée rouge en Europe au moins sur la ligne du Rhin ». Les auteurs indiquent que la différence avec les plans appliqués à l'égard de l'Allemagne en 1914 et en 1939 consiste en une aide américaine donnée à la Grande-Bretagne et à la France sous la forme d'une « force petite, spécialisée et offensive » composée de bombardiers à long rayon d'action munis d'armes totales.

Joseph et Stewart Alsop se livrent ensuite à une description dramatique et détaillée d'une agression soviétique contre les puissances occidentales, agression menée par plus de cent divisions, aidée par une formidable force sous-marine et par un sabotage à l'arrière des lignes mais qui doit être arrêtée sur le Rhin par 45 divisions de l'Union européenne occidentale.

Pendant ce temps, les avions américains devraient frapper d'une façon décisive les forces industrielles soviétiques ; l'armée rouge devrait être ainsi mise hors d'état de continuer son effort.

Les auteurs donnent ensuite quelques indications sur les débats qui diviseraient actuellement les stratèges américains des différentes armes quant

à la mise en application pratique de ce plan. Attaquera-t-on simplement les centres industriels et épargnera-t-on les grands centres de population ? Installera-t-on des bases avancées pour permettre des attaques de commandos ? Suivra-t-on l'opinion de l'amiral Leahy qui désapprouve l'emploi des armes totales sans avertissement préalable ?

Un paragraphe de l'article est ensuite consacré à la force sous-marine russe qui, utilisant le dernier type de sous-marin allemand, paraît aux auteurs devoir être une menace sérieuse contre les lignes de ravitaillement des puissances occidentales.

L'examen critique qui suit cet exposé conduit les frères Alsop à conclure que la nouvelle conception stratégique américaine est parfaitement valable. La principale protection de la Russie réside dans sa grande étendue, cependant celle-ci est également pour elle une faiblesse : l'aviation de chasse devant être beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'est actuellement, et les postes de radar ne pouvant être établis avant longtemps en un réseau aussi serré que celui qui protège l'Angleterre.

Et les auteurs insistent une fois de plus sur le fait que ce plan n'est pas un plan d'attaque destiné à envahir la Russie, mais de contre-attaque destiné à la paralyser en cas d'agression de sa part. D'après eux, ce résultat est relativement facile à obtenir, si l'on considère que les objectifs à frapper, bien que très éloignés les uns des autres, sont en fait peu nombreux. Ils estiment que si seulement 20 villes soviétiques subissaient le sort d'Hiroshima, les Soviets perdraient 99 % de leur capacité de production d'avions, 60 % de leur capacité de production d'acier et 65 % de leur capacité de production de pétrole.

Joseph et Stewart Alsop passent ensuite à l'étude des moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan. Le B-29 est dès maintenant un appareil ayant un rayon d'action suffisant. Le vrai problème consiste à choisir et obtenir l'usage, dès le temps de paix, des bases de départ pour cet appareil. Ceci paraît un problème très difficile à résoudre en Scandinavie pour des raisons politiques. Par contre, les auteurs estiment que la Grande-Bretagne, depuis l'Écosse jusqu'à ses protectorats arabes possède assez de territoires pour pouvoir mettre des terrains à la disposition de l'aviation américaine.

Un autre problème est celui de la défense terrestre des alliés de l'Europe occidentale : il faut conclure avec eux une alliance, équiper les 48 divisions estimées nécessaires, dont, d'après les auteurs, 15 seulement existent maintenant sur lesquelles les 8 françaises sont assez pauvrement équipées. Il faut résoudre le problème du commandement : les Français paraissent fort peu décidés à accepter la direction du « difficile et égoïste Montgomery ». Il faut résoudre le problème de l'infiltration communiste : « ni les Anglais ni les Américains n'accepteront de délibérer les affaires concernant l'énergie atomique avec les Français aussi longtemps que le professeur Joliot-Curie, communiste bien connu, demeurera à la tête de l'administration de l'énergie atomique en France ». Il faut enfin résoudre aux États-Unis même le problème financier posé par l'équipement de 12 divisions américaines ; si

l'on considère que pour équiper simplement les divisions de défense territoriale, il est nécessaire de prévoir plus de 9 milliards de dollars, il faut s'attendre à une très âpre bataille devant le Congrès et l'opinion américaine.

La conclusion des frères Alsop est que l'Amérique se trouve maintenant devant un choix très dur, le plus dur d'après eux dans l'histoire des États-Unis. Mais ce plan doit être accepté comme un plan de paix « complètement politico-stratégique du plan Marshall, politico-économique ». Et l'on doit espérer, « parce que les maîtres du Kremlin ne sont pas des monstres mais simplement des réalistes cyniques », que se trouvant devant une organisation de défense solide et prête à contre-attaquer, ils renonceront à leurs intentions agressives.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 55)

196

NOTE DU GÉNÉRAL CATROUX POUR LE PRÉSIDENT SCHUMAN

Conversation avec l'Empereur Bao Daï

N. *Paris, 17 septembre 1948.*

Secret.

J'ai reçu à Cannes, le 12 septembre, la visite de l'Empereur Bao Daï qui m'a exposé dans l'esprit d'amicale confiance qui anime nos rapports personnels, sa position dans le conjoncture présente, au regard du problème France-Vietnam.

Cette position se définit comme suit :

1) Bien qu'il eut désiré que le Parlement français exprimât de façon plus nette et plus solennelle son approbation des accords de la baie d'Along, l'Empereur se satisfait de la procédure employée dans la circonstance et tient pour acquis l'agrément des Assemblées.

2) Bao Daï constate cependant que depuis cette approbation de principe, le gouvernement français n'a point remarqué son intention d'en tirer les conséquences et de promouvoir entre le Vietnam et la France le régime de rapports qui se trouve en germe dans les accords de la baie d'Along.

Bao Daï reconnaît qu'à la vérité, M. Bollaert l'a pressé de l'accompagner à Saïgon dans le but d'y étudier sur les lieux les bases d'application des accords, mais l'Empereur n'a pas cru pouvoir déférer à cette invitation. Il estime en effet que le Haut-Commissaire n'a point compétence pour engager le gouvernement français, que les questions à traiter relèvent de celui-ci et partant, que c'est à Paris et non à Saïgon qu'elles doivent être débattues et résolues.

L'Empereur observe d'autre part qu'il ne pourrait ni ne voudrait reparaître dans son pays sous les espèces d'un simple négociateur soumis à toutes les vicissitudes de longues discussions. Il ne conçoit son retour en Indochine qu'après la conclusion d'un accord entre le gouvernement français et lui-même, accord qui donnerait satisfaction aux aspirations nationales des populations du Vietnam. Il voit bien le bénéfice de crédit personnel que M. Bollaert tirerait de sa propre présence en Indochine, mais il n'est pas disposé à lui procurer cet avantage au détriment de son prestige et des objectifs qu'il s'est fixés.

Bao Daï ajoute qu'après qu'il ait eu décliné l'invitation du Haut-Commissaire pour rentrer en Indochine, ce dernier lui a fait savoir que le président de la République désirait l'entretenir et le conviait à un week-end à Rambouillet. L'Empereur qui, visiblement, a soupçonné M. Bollaert de vouloir le manœuvrer, s'est déclaré aux regrets d'avoir été saisi trop tardivement de cette invitation et d'avoir été empêché de s'y rendre.

3) L'Empereur restera donc en France et attendra que le gouvernement lui manifeste éventuellement ses intentions. Il est prêt à entamer des conversations en vue d'arrêter le statut d'un Vietnam indépendant. Il remarque que l'affaire est urgente car la situation se détériore en Indochine. Il se défend de la vouloir apprécier du point de vue militaire et remarque seulement que l'ajournement des réalisations concrètes rend les esprits de plus en plus sceptiques quant à la volonté de la France de renoncer au système antérieur et d'instaurer une franche politique de pacification. Ce sentiment est très développé chez les jeunes intellectuels auxquels les accords du 5 juin avaient inspiré de grands espoirs et il se propage chez les masses paysannes qui se lassent d'attendre et dont la résistance aux hommes du Viet Minh s'affaiblit. Il en résulte que le gouvernement du général Xuan manque du point d'appui nécessaire que représente l'opinion et qu'il se serait déjà dissout si l'Empereur ne l'avait exhorté à demeurer en fonctions. Bao Daï lui a en effet représenté que M. Bollaert demandait à être remplacé et qu'on devait penser que le gouvernement français préciserait sous peu sa politique en même temps qu'il désignerait le successeur du Haut-Commissaire. Cependant, ajoute Bao Daï, en y insistant, il importe de ne plus temporiser si l'on veut éviter qu'un désespoir généralisé en porte la grande masse vers Hô Chi Minh. La France devrait, en pareille occurrence, renoncer à rétablir la paix ainsi que sa situation dans un pays dont tous les éléments seraient coalisés contre elle.

4) Pour conjurer ce péril la France doit rendre effective et organiser l'indépendance du Vietnam. Elle doit en effet se convaincre que l'aspiration à l'indépendance n'est point l'apanage d'un petit nombre et qu'elle est commune à toutes les classes de la population, même à ceux qui n'en ont qu'une conception confuse. Sa réalisation peut seule assurer la paix et rétablir l'entente entre les Français et les peuples annamites, à la condition cependant que tous ces peuples soient amenés à vivre en un seul État. La France ne doit pas contrarier le retour de la Cochinchine au Vietnam, car la tendance séparatiste de ce pays a été artificiellement créée et ne répond pas aux vœux réels de la masse des populations. Et elle doit savoir que le

maintien hors du Vietnam de territoires considérés comme irrédimés, ferait obstacle à un accord entre les deux parties.

La France ne doit pas se méprendre sur les caractères du problème qu'elle confronte. Le mouvement vietnamien est un mouvement essentiellement nationaliste. Ses mobiles sont de façon prépondérante de nature politique et psychologique. Les facteurs économiques n'y jouent qu'un rôle secondaire et les préoccupations sociales en sont quasi absentes. C'est donc dans les domaines politique et psychologique que la France doit faire porter largement ses concessions, en échange de quoi elle obtiendra aisément les garanties économiques, culturelles et stratégiques qu'elle juge essentielles à ses intérêts.

La solution du problème est donc dans l'accession du Vietnam unifié au statut d'un État indépendant à l'intérieur de ses frontières, régi par les institutions de son choix, administré par ses organes propres et associé à l'Union française. Sa souveraineté et son indépendance ne connaîtraient d'autres restrictions que celles dérivant de la qualité d'État associé. Il ne saurait ni avoir une politique étrangère propre, ni passer librement des accords commerciaux avec le dehors. Cependant, et sous ces réserves, il pourrait mettre en place de façon progressive des représentations consulaires et diplomatiques à l'étranger. Il aurait également des forces armées nationales d'un effectif suffisant pour régler les problèmes de rétablissement et de maintien de l'ordre et concourir à la défense du territoire. De même que ses organes diplomatiques obéiraient à l'impulsion de la diplomatie française, ses forces armées relèveraient en dernier ressort, pour les missions de défense, de l'autorité du commandement français. Elles seraient instruites par des missions de cadres français et munies des mêmes équipements et armements que les forces françaises. Il incomberait à ces forces nationales d'assurer elles-mêmes et suivant les méthodes locales appropriées la pacification du territoire vietnamien. Elles pourraient en cas de nécessité être soutenues par les forces françaises. Celles-ci disposeraient en permanence des bases que le gouvernement français jugerait nécessaire de tenir pour ses besoins de défense de l'Indochine ou ses besoins de stratégie générale.

L'économie du Vietnam serait intégrée dans le système général économique de l'Union française dans toute la mesure compatible avec le fonctionnement normal des courants commerciaux naturels qu'imposent à l'Indochine la nature de sa production et son milieu géographique.

Les intérêts économiques français déjà existants seraient garantis et les nouveaux investissements seraient favorisés. Le Vietnam a, dans tous les domaines économiques, besoin des capitaux et de la technique français pour se développer.

Il a le même besoin et aura longtemps besoin de spécialistes dans toutes les branches administratives ou autres. Il les recruterait en France par priorité et préférence avec un statut de fonctionnaires vietnamiens.

Tels sont les traits généraux du statut que l'Empereur Bao Daï envisage pour le Vietnam, État associé de l'Union française. À son sentiment, l'octroi

de ce statut devrait être consacré par un traité conclu entre le Président de l'Union française et le gouvernement du Vietnam et reproduisant les dispositions qui précèdent. L'Empereur juge que s'il faisait sa rentrée en Indochine avec en mains un pareil traité, conforme aux aspirations nationales, il rassemblerait autour de sa personne la grande majorité des populations de race annamite, à l'exception du groupe communiste, numériquement restreint, et qu'il pourrait dès lors résoudre le problème de la pacification du pays et asseoir sur des bases stables et satisfaisantes les rapports de la France et de son ancienne possession.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 103)

197

M. BOURDEILLETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 344. *Rome (Saint-Siège), 17 septembre 1948.*

J'ai eu l'occasion d'entretenir Mgr Tardini du projet de statut d'internationalisation de Jérusalem sur lequel j'ai déjà attiré l'attention personnelle du Saint-Père, ainsi que je l'ai fait savoir au Département par ma communication n° 180 du 31 août[2].

Mgr Tardini ne m'a pas caché que le Saint-Siège voyait de graves inconvénients à une prise de position publique qui risquerait de provoquer des réactions défavorables de la part des belligérants. En revanche, le Pape, qui est très favorable au projet en question, a fait donner à certains de ses représentants des instructions précises leur demandant de faire savoir aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que le Saint-Siège verrait avec satisfaction l'adoption du statut d'internationalisation soutenu par la France et les États-Unis et qui lui semble de nature à sauvegarder les droits des chrétiens et à assurer la protection des Lieux Saints. Le Secrétaire de la Congrégation des Affaires religieuses extraordinaires estime que cette action discrète du Saint-Siège devrait porter ses fruits, en amenant un certain nombre de pays catholiques à appuyer le plan soumis à l'ONU.

Mgr Tardini a ajouté que malheureusement tous les Lieux Saints ne se trouvaient pas à Jérusalem et qu'il déplorait vivement de voir rester aux mains des sionistes des villes comme Nazareth et Bethléem.

(Direction d'Afrique-Levant, Palestine, carton 73, dossier 8)

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Afrique-Levant et communiquée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *Bethléem zone internationale* ».

[2] Document non reproduit.

198

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 3730. *Paris, 18 septembre 1948.*

Ainsi que vous le savez, le Département n'a jamais cessé de se préoccuper du développement à donner aux échanges commerciaux entre la France et les pays de l'Europe orientale. La constitution de l'Organisation européenne de Coopération économique, réduite aux seuls pays bénéficiaires de l'aide américaine, n'a en aucune manière modifié les intentions permanentes du Département.

En effet, au moment où la convention du 16 avril était signée à Paris, le gouvernement concluait avec celui de la Pologne un accord commercial dont le libéralisme pour nos partenaires n'a pas été sans éveiller certaines inquiétudes du côté américain. En revanche, les facilités données à la Pologne ont fait une impression considérable au-delà du rideau de fer puisque dès la conclusion de l'accord des émissaires bulgares et roumains venaient solliciter du ministère des Finances des conditions semblables à celles qui avaient été données à la Pologne.

Dans le même temps la Commission économique européenne de Genève où la Russie soviétique semblait se montrer plus conciliante à l'égard de l'Occident constituait avec l'appui fortement marqué de la délégation française un sous-Comité particulier pour étudier le cas des régions sous-industrialisées de l'Europe et les moyens d'y remédier par le développement des échanges entre les deux groupes du continent.

Dans le cadre de nos rapports commerciaux avec la Pologne et des perspectives nouvelles ouvertes à la Commission économique européenne, le Département a délégué au mois de juin dernier à Varsovie M. Georges Boris pour y sonder les intentions du gouvernement polonais et s'efforcer de définir les possibilités ouvertes au développement des échanges entre l'Est et l'Ouest[2].

D'autre part, l'OECE[3] aborde l'étude du programme de redressement à long terme avec la préoccupation de trouver pour les pays participants des marchés d'approvisionnement placés en dehors de la zone dollar. L'organisation est ainsi amenée à mettre un accent particulier sur l'effort nécessaire de rapprochement économique entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Ce souci va au devant de celui de la Commission de Genève et ainsi M. Rostov du Secrétariat de l'organisme génevois a pris contact avec les groupes de travail chargés à Paris de la préparation du programme à long terme (Document C. 48, 122 du 7 août de l'OECE qui a été communiqué à votre Ambassade)[4].

[1] Dépêche provenant du service de Coopération économique et signé Baraduc.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n° 433.

[3] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

[4] Document non reproduit.

J'annexe à cette lettre, pour votre information, le rapport de M. Boris sur sa mission à Varsovie, une dépêche de M. Mendès France sur les débats du Conseil économique et social relatifs à cette question, une note de M. Boris sur le rapport de la Commission de Genève sur le développement des échanges entre l'Est et l'Ouest du continent[1].

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

199

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[2],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. nº 969. *Moscou, 18 septembre 1948.*

J'avais, dans ma dépêche nº 788 du 15 juillet 1948[4], signalé l'intérêt que présente pour l'URSS la situation en Corée et noté que *La Pravda* du 11 juillet faisait longuement état du groupement des partis démocratiques dans ce pays et de leur projet de préparer la formation d'un gouvernement unifié.

La presse soviétique a depuis lors consacré aux récents événements de Corée une place considérable et il ne se passe presque pas de jour sans que les journaux donnent des comptes rendus détaillés sur la vie politique de ce pays. C'est ainsi que l'opinion soviétique a été mise au courant des élections qui auraient eu lieu le 25 août tant dans la zone Nord que dans la zone Sud sous le patronage des « partis démocratiques », de la session inaugurale à Pyong Yang de l'Assemblée nationale suprême de Corée, de la formation du gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, de la déclaration qu'a faite ce gouvernement, de l'appel enfin que vient d'adresser l'Assemblée Suprême aux gouvernements des États-Unis et de l'Union soviétique.

D'après *La Pravda*, dont les éditoriaux ont d'ailleurs été repris par presque tous les grands journaux de l'Union, les élections du 25 août ont présenté un caractère véritablement démocratique. Elles se sont passées dans l'ordre malgré les efforts faits dans la zone Sud par les autorités d'occupation pour les troubler, et l'affluence des électeurs montre combien le peuple coréen est conscient de son existence nationale et de la lutte qu'il doit mener pour son unité et pour sa liberté. Dans la zone Nord 99,97 % des électeurs auraient participé au vote. Je n'insiste pas sur ce que ce chiffre a d'invraisemblable, malgré tout le crédit que l'on peut accorder au sens

[1] Documents non reproduits.

[2] La dépêche est signée « *p[ar] o[rdre] Guy Dorget* ».

[3] Note manuscrite : « *C[ommuni]quer [au] S[ecrétariat des] C[onférences], Washington, Tokyo, Séoul, résumé, f[ai]t le 1er/10/48* ».

[4] Document non reproduit.

patriotique des Coréens. Dans la zone Sud il n'y aurait eu qu'environ 70 % de votants et ce chiffre relativement faible serait dû à l'action des autorités d'occupation et de la police du Dr Syngman Rhee qui ont essayé d'écarter les votants des urnes et, en certains endroits, ont créé une véritable atmosphère de terreur.

Le rapport de la Commission qui avait été créée pour organiser ces élections a été publié ici par tous les journaux. Ce document indique qu'elles ont permis de désigner 572 députés dont 360 représentent la Corée du Sud et 212 la Corée du Nord. 458 députés sont les mandataires de 32 partis différents ou d'organisations sociales du Nord ou du Sud de la Corée. 114 députés n'appartiennent à aucun parti. Il y a 69 femmes parmi les élus. Les journaux soviétiques ont mis l'accent sur la composition sociale de cette Chambre : 120 ouvriers, 134 paysans, 152 employés, 7 artisans, 22 marchands, 29 chefs d'entreprises, 33 intellectuels et enfin 15 députés non catalogués.

Toujours d'après le même rapport les membres de l'Assemblée suprême « sont de véritables démocrates » et l'ont prouvé pendant l'occupation japonaise et pendant la guerre. Deux cent quarante-huit d'entre eux furent arrêtés par les Japonais et emprisonnés pour voir participé à la lutte pour la libération nationale. Deux cent quatre-vingt-sept ont combattu les armes à la main contre l'impérialisme japonais ou ont pris part au mouvement de résistance. Enfin, cent cinquante-huit députés ont fait l'objet de mesures de répression ou ont été persécutés pour leur participation à la lutte contre la politique de démembrement de la Corée et « de mise en esclavage colonial » de la Corée du Sud ; ce serait la Cour martiale américaine qui aurait condamné 147 d'entre ces derniers. Le rapport insiste dans sa conclusion sur le fait que la nouvelle Assemblée est un organisme véritablement populaire composé d'hommes qui combattent pour l'unité, l'indépendance et la démocratisation du pays.

Bien entendu, ces élections sont opposées ici à celles qui ont eu lieu au mois de juillet dans la seule zone Sud « sous le patronage des autorités d'occupation américaine, et dans une atmosphère de pression policière et militaire ». Seuls les éléments réactionnaires, fascisants et ex-collaborationnistes auraient participé à la consultation du 10 juillet et le gouvernement du Dr Rhee, émanation de l'Assemblée ainsi élue, ne serait qu'un gouvernement fantoche au service de l'occupant américain.

L'Assemblée nationale suprême de Corée a été, en revanche, prise très au sérieux par la presse soviétique qui a publié sur ses travaux des comptes rendus substantiels. Elle a donné grande publicité au discours prononcé par le doyen d'âge lors de la séance inaugurale de l'Assemblée nationale suprême de Corée.

Dans cette allocution, M. Ten Un En a expliqué la signification historique de la réunion et critiqué en termes violents la prétendue « Assemblée nationale » et le prétendu « gouvernement » de Corée du Sud qui furent créés contre la volonté du peuple coréen, ne sont composés que d'éléments anti-populaires et réactionnaires et n'ont pour but que de consolider la division du pays en faisant de la Corée du Sud une colonie américaine.

L'Assemblée a élu ensuite à l'unanimité comme Président M. Ho Hom, chef du parti travailliste de la Corée du Sud.

Le 9 septembre, l'Assemblée a approuvé, également à l'unanimité la composition du gouvernement qu'elle avait demandé à M. Kim Ir Sen, chef du parti travailliste de Corée du Nord de former. Dans différents éditoriaux M. Kim est décrit comme un héros national et sa personnalité est souvent opposée à celle du « traître » Syngman Rhee.

La liste des ministres est symptomatique du désir du nouveau gouvernement de marquer qu'il représente les deux zones du pays. Les membres des partis du Nord s'y trouvent en nombre égal à ceux des partis du Sud. Dans le même ordre d'idées, si le Président de l'Assemblée est un homme du Sud, le chef du gouvernement est un homme du Nord.

La *Pravda* du 11 septembre donne le texte presque intégral de la déclaration que M. Kim a faite à l'Assemblée au nom du gouvernement. Le Premier ministre, après avoir rendu hommage à la lutte héroïque de l'Armée soviétique, a rappelé rapidement l'histoire de la Corée depuis la libération et stigmatisé la politique des traîtres à la nation que sont les hommes du gouvernement du Sud « aidés et dirigés par des éléments impérialistes étrangers » et qui ont cherché à empêcher l'application des décisions que les trois ministres des Affaires étrangères avaient adoptées à Moscou au sujet de la Corée. Il a insisté sur le fait que ces hommes cherchent à donner un caractère permanent à la présente division et demandent que leur « gouvernement fantoche » soit protégé par l'occupation prolongée des troupes américaines. Au contraire, le premier souci du gouvernement de la République démocratique populaire de Corée sera d'obtenir l'exécution des propositions de l'Union soviétique tendant à un retrait simultané des troupes étrangères et à l'unification définitive du pays. En même temps il combattra toutes les lois anti-populaires et d'esprit colonialiste édictées par le gouvernement du Sud, et poursuivra l'établissement d'un système d'économie indépendante susceptible d'améliorer le niveau de vie du peuple. La déclaration énumère ensuite toutes les mesures constructives que le gouvernement se propose d'appliquer tant dans le domaine de l'économie que dans ceux de l'éducation, de la culture et de la santé publique. Elle met ensuite l'accent sur la nécessité de maintenir et de développer les « Comités du peuple » et annonce que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour rétablir ces Comités dans les parties du pays où ils ont été dissous par les réactionnaires.

En matière de politique étrangère, le nouveau gouvernement a le désir de faire du peuple coréen un membre de plein droit de la famille des pays amis de la paix. Mais il luttera contre toutes tentatives des pays impérialistes pour restaurer le Japon en tant qu'État agressif et il exigera l'exécution des décisions de Potsdam sur la démilitarisation et la démocratisation du Japon.

Enfin le gouvernement ne négligera aucun effort pour organiser et fortifier l'Armée du peuple coréen nécessaire à la défense du pays.

Les journaux du 14 septembre donnent le texte de l'appel adressé le 10 par l'Assemblée suprême de Corée aux gouvernements des États-Unis et de

l'Union soviétique. Il est rappelé dans ce document que trois ans ont passé depuis la libération de la Corée et que les espoirs du peuple coréen d'atteindre pendant ce laps de temps à la complète indépendance ont été déçus. Il y a encore des troupes américaines et soviétiques en Corée et le pays reste coupé en deux, le Sud agricole étant artificiellement séparé du Nord industriel. Cette situation économiquement désastreuse est également dangereuse du point de vue politique, des éléments réactionnaires pro-japonais et anti-populaires essayant de tirer parti de cet état de fait pour susciter un conflit entre les Etats-Unis et l'URSS. Après avoir lancé un appel énergique aux gouvernements des États-Unis et de l'URSS pour qu'ils retirent immédiatement et simultanément leurs troupes de Corée, l'Assemblée nationale conclut en exprimant sa gratitude au gouvernement de « la grande Union soviétique » qui n'a pas cessé de manifester son désir de retirer ses troupes et espère que le gouvernement américain, ami de la Paix, et respectueux de la liberté du peuple coréen, fera gré à la requête de l'Assemblée suprême[1].

C'est donc une place de premier ordre que la presse soviétique vient d'accorder à la formation du gouvernement de Pyong Yang. Je ne sais dans quelle mesure les renseignements qu'elle donne à cet égard sont exacts, et quelle est la véritable portée politique de la création de ce gouvernement. Je crois devoir insister toutefois sur le fait qu'il n'est pas généralement dans la ligne des dirigeants de l'Union de laisser la presse attacher trop d'importance à des événements qui ne sont point à longue portée. Ce serait là en effet courir le risque de désorienter l'opinion. Il convient de noter que si le jeu de l'Union soviétique en Corée ressemble beaucoup à celui qu'elle mène en Allemagne, il me paraît cependant s'appuyer sur des conditions locales plus favorables. Le gouvernement de la nouvelle République populaire démocratique s'adresse en effet aux classes laborieuses auxquelles il a beaucoup à promettre. Il fait appel à leurs sentiments patriotiques et anti-japonais, ne négligeant aucune occasion de demander l'unification définitive du pays et son évacuation par les troupes étrangères, et de rappeler que le éléments fascisants et pro-japonais doivent être éliminés en même temps que sera écartée pour l'avenir toute nouvelle menace venant du Japon.

La propagande anti-américaine faite par le gouvernement peut donc avoir quelques chances de succès, la politique américaine de redressement du Japon paraissant être d'ores et déjà un sujet d'alarme pour tous les pays d'Extrême-Orient et ayant fait l'objet de remarques inquiètes tant de la part du gouvernement chinois que de celle du gouvernement australien. En Corée même, les Américains dès le début de l'occupation ont eu naturellement tendance à s'appuyer sur les éléments modérés du pays, c'est-à-dire sur les classes possédantes et les partis de droite qui, sous la domination japonaise, avaient été sans doute parfois contraints de composer sinon de collaborer avec l'occupant.

[1] Le 21 septembre, la *Pravda* annonçait que l'évacuation de la Corée du Nord par les troupes soviétiques commencerait le 30 octobre pour se terminer le 31 décembre 1948. Ce geste était analysé par l'Ambassadeur de France à Moscou comme devant obliger les Américains à faire de même et permettre ensuite au gouvernement de Pyong Yang d'étendre son pouvoir sur toute la péninsule (télégramme n°s 2122-2123 du 21 septembre 1948 de Moscou, non reproduit).

Étant donné l'enjeu que représente la Corée, tant du point de vue politique que du point de vue stratégique, il est clair que l'URSS ne négligera aucun effort pour soutenir le gouvernement du Nord et favoriser l'extension de sa domination à tous les territoires de la Péninsule en essayant de rendre aussi difficile que possible la tâche du gouvernement de Séoul[1]. J'aurais intérêt à être renseigné sur la portée réelle qu'il convient d'accorder aux événements qui se sont déroulés récemment dans ce pays et notamment aux élections qui auraient eu lieu le 25 août aussi bien en zone nord qu'en zone sud[2].

(Direction d'Asie-Océanie, Corée, volume 9)

200

M. Baudet, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Londres, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[3].

D. n° 1935. *Londres, 20 septembre 1948.*

Les séjours effectués en Irlande, dans la première quinzaine du mois d'août, par plusieurs personnalités politiques anglaises de premier plan ont excité la curiosité des commentateurs. D'autre part, les déclarations faites par le Premier ministre d'Irlande, à la fin du même mois, lorsqu'il débarqua à New York – et suivant lesquelles l'Irlande ne serait pas disposée à entrer dans une combinaison politique avec les États-Unis et les pays de l'Europe occidentale avant que le problème de la « partition » ne soit réglé – ont fait également sensation. La lettre du 2 septembre de notre Ambassadeur à Washington, que vous avez bien voulu me communiquer, a retenu mon attention à cet égard[4]. D'après cette lettre, on aurait aux États-Unis le sentiment que « les chances d'une union des provinces du Nord avec l'Irlande semblent meilleures qu'à aucun moment de l'histoire de l'État Libre ». On penserait qu'il faut voir dans l'extraordinaire intérêt témoigné à l'Irlande par certains membres du cabinet britannique la preuve que l'Angleterre cherche actuellement à régler les problèmes pendants et notamment à amener l'Irlande à renoncer à sortir, en prévision d'une guerre possible, de la neutralité dans laquelle elle s'était enfermée au cours du dernier conflit et qui avait tant gêné la politique alliée. On ne semble même pas loin de croire qu'à la faveur de la surenchère entre les candidats à la Présidence des États-Unis l'Irlande pourrait amener la

[1] Le 13 octobre, Moscou reconnaissait le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, mettant ainsi un point d'orgue à la campagne méthodique relevée par l'Ambassade de France à Moscou (télégramme n°s 2262-2265 du 14 octobre 1948 de Moscou, non reproduit).

[2] Note manuscrite : « *A-t-on communiqué à Moscou copie de nos instructions à ce sujet ?* ».

[3] Dépêche adressée à la direction d'Europe.
Note manuscrite : « *C[ommuni]qué à Dublin, Washington, fait 24.9.48* ».

[4] Document non reproduit.

grande République américaine à opérer une pression à Londres afin d'obtenir que l'abandon de sa neutralité soit payé par la réunion de l'Ulster au reste de l'Irlande.

Vue de Londres, la situation apparaît toute différente.

Rien ne porte à croire que les visites d'aussi éminentes personnalités que Lord Pakenham, Lord Jowett, M. Noel-Baker, sir Stafford Cripps et M. Attlee en Irlande aient été concertées et qu'elles aient eu un objectif politique. La raison de ces déplacements est sans doute beaucoup plus simple. Elle réside dans la sévérité des réglementations de change britanniques, qui a porté ces hommes d'État à chercher quelques jours de repos dans le pays le plus voisin de la zone sterling. Le *Foreign Office* affirme d'ailleurs catégoriquement que si, comme il est normal, certains contacts amicaux se sont produits avec les dirigeants irlandais, aucune conversation politique n'a été engagée. Tout au plus peut-on voir là une confirmation de l'amélioration des rapports entre les deux pays. Mais il serait inconcevable – et c'est le terme même dont s'est servi le haut fonctionnaire du *Foreign Office* à qui la question a été posée – que le gouvernement anglais cherchât dans les circonstances présentes à soulever à Dublin la question de la révision du traité de 1921, celle de la neutralité ou, encore moins, le problème de la « partition ».

Les passions politiques, bien que beaucoup refroidies depuis vingt-cinq ans, sont encore trop vivaces pour permettre une tentative de ce genre. La réponse immédiate et enflammée opposée par sir Basil Brooke aux déclarations faites à New York par M. Costello, prouve d'ailleurs à quel point l'Ulster reste attaché à son statut : le cabinet de Londres n'envisage certainement pas d'y apporter une modification.

Comme la correspondance de ce poste l'a plusieurs fois mentionné au cours des années passées, l'Angleterre connaît trop bien, d'expérience, les risques de telles initiatives. Seul un développement, encore hypothétique, de l'influence du parti travailliste en Irlande, pourrait peut-être créer des circonstances favorables à une clarification des rapports entre l'Irlande et le Royaume-Uni. En attendant cette éventualité, le gouvernement britannique ne peut, semble-t-il, que compter sur l'œuvre apaisante du temps.

Quant à l'espèce de chantage à la « partition » que M. Costello a amorcé aux États-Unis, Whitehall ne l'a guère pris au sérieux. On l'interprète ici surtout comme une manœuvre de politique intérieure du Premier ministre d'Irlande visant à consolider sa situation personnelle vis-à-vis de la fraction extrémiste des nationalistes irlandais. L'arme dont il s'est servi est d'ailleurs à double tranchant : bénéficiaire de l'aide américaine dans le cadre de l'ERP[1], l'Irlande courrait des risques évidents à jouer les fauteurs de trouble en Europe occidentale. Que la nouvelle équipe gouvernementale irlandaise, dans son désir d'asseoir sa position, songe à rompre les derniers liens avec la Couronne et à se séparer du *Commonwealth*, la chose n'apparaît pas impossible et l'éventualité en a d'ailleurs été depuis longtemps escomptée à Londres. Ce geste n'aurait d'ailleurs que fort peu de portée

[1] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

pratique sur les relations entre les deux pays, l'important, pour les Anglais, étant avant tout de n'avoir point dans leur dos un État neutre en cas d'un nouveau conflit. En fait, les dirigeants britanniques n'ont nullement perdu l'espoir de voir se régler cette dernière question par le moyen du Pacte Atlantique, dont l'effet serait de déplacer le centre de gravité de l'union des puissances occidentales vers l'Amérique. Comme je l'ai déjà indiqué au Département, cette considération a pesé d'un poids non négligeable dans l'accueil, immédiatement favorable, fait par le cabinet de Londres au projet de Pacte Atlantique venu de Washington.

L'*Economist*, dans son dernier supplément hebdomadaire consacré aux Affaires étrangères, a publié sur cette question une étude fort intéressante et qui me paraît, dans l'ensemble, très juste. J'en fais parvenir ci-joint une traduction au Département[1].

(Direction d'Europe, Irlande, volume 11)

201

M. BOURDEILLETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 353. *Rome (Saint-Siège), 20 septembre 1948.*

Les signes qui ont révélé dernièrement l'aggravation de la pression exercée sur l'Église catholique dans les pays de l'Europe orientale et notamment en Roumanie, en Hongrie et en Pologne, ont été observés avec calme par le Saint-Siège. Les milieux du Vatican n'ont pas été surpris de cette évolution. Ils envisagent en effet depuis longtemps la situation avec le plus grand pessimisme et s'attendent à voir la lutte menée contre l'Église aboutir peu à peu à une véritable persécution. Aussi la Secrétairerie d'État reste-t-elle, dans ces circonstances, fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est tracée : faire confiance aux épiscopats nationaux pour décider de l'attitude à adopter et pour choisir la meilleure forme de résistance. Il ne semble pas, du reste, que cette conduite soit dictée au Vatican par des considérations de principe, mais que ce soit plutôt une attitude pratique que lui suggèrent la complexité et la diversité des situations locales.

Devant l'affermissement progressif des gouvernements soumis à l'influence de l'URSS, l'Église, tout en condamnant l'idéologie communiste et en luttant contre elle avec les armes dont elle dispose, s'est toujours efforcée, lorsqu'elle le pouvait, de garder des contacts avec les dirigeants, en maintenant même ses représentants, comme elle a pu le faire jusqu'ici en Roumanie et en Yougoslavie. Elle s'est montrée en même temps peu

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Varsovie, Prague, Budapest, Belgrade, Bucarest, Sofia, Tirana, Moscou, fait le 5-10-48* ».

disposée à conclure avec les nouvelles démocraties des arrangements nouveaux. Ses prudents efforts ont tendu seulement à maintenir ses positions dans la mesure du possible. Cette politique, Mgr Montini l'a résumée d'un mot, en la qualifiant de « politique de la patience », une patience ferme et sans illusions mais que rien ne lasse.

Il ne faut pas s'attendre à voir le Saint-Siège modifier sa tactique. Devant les mesures récemment adoptées par le gouvernement roumain, notamment en ce qui concerne la limitation du nombre des évêques, la Secrétairerie d'État n'a pris aucune initiative. Elle s'est bornée à donner pour instructions à l'épiscopat roumain, par l'entremise du régent de la Nonciature, d'opposer aux décisions du gouvernement une résistance passive. En ce qui concerne la Hongrie, l'énergie du cardinal Mindszenty, quoique inquiétant certains prélats et Mgr Montini lui-même, est généralement approuvée : son attitude est conforme, dit-on, aux exigences du caractère hongrois et l'Église doit, dans chaque pays, tenir compte de certains facteurs historiques ou psychologiques et y adapter son action. Tout en notant les signes avant-coureurs d'une aggravation de la situation en Pologne, on se contente au Vatican de souligner la cohésion des catholiques dans ce pays et on fait confiance à l'épiscopat.

L'attitude à la fois passive et ferme qu'adopte le Saint-Siège vis-à-vis des problèmes concrets qui se posent à l'Église dans les pays soumis à l'URSS, correspond à sa position générale vis-à-vis du conflit entre les deux systèmes politiques qui se partagent le monde. Depuis longtemps déjà le Vatican sait qu'il se heurte à l'Est à une civilisation inconciliable avec la civilisation chrétienne. Il est convaincu qu'il est engagé dans une lutte dont ne dépend rien moins que l'existence d'un état social où il pourra continuer à remplir sa mission. Mais, tout en dénonçant le péril et en restant en état d'alerte, il ne sort pas de l'attente qu'il s'impose devant le déroulement des événements. Derrière cette attente systématique, on décèle d'ailleurs, sans aucun doute, une appréciation pessimiste de l'évolution de la situation internationale, un scepticisme radical à l'égard des efforts qui se poursuivent actuellement sur le terrain diplomatique, mais aussi une inébranlable confiance dans les destinées de l'Église et dans l'issue finale du combat que le totalitarisme soviétique a engagé contre la Chrétienté.

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 10)

202

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric n° 44. *Londres, 20 septembre 1948.*

Très secret.

Il m'est revenu de divers côtés que l'on met en doute à Paris l'efficacité des travaux du Comité de Londres en ce qui concerne le réarmement des forces françaises et que l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux s'efforcer d'obtenir par des contacts directs à Washington l'aide indispensable.

À vrai dire, il m'avait semblé que l'envoi à Londres d'une délégation militaire américaine, et que les nombreuses références faites par M. Lovett dans les conversations de Washington aux travaux du Comité militaire donnaient à la question que l'on pouvait se poser une réponse suffisamment claire.

J'ai cependant prié notre délégation au Comité militaire de préciser dans une note que le Département voudra bien trouver ci-jointe le rôle et l'attitude des officiers américains.

Au surplus, les déclarations du général Lemnitzer qui ont fait l'objet de mes communications n°s 36 et 37 du 23 juillet dernier[2], me semblent parfaitement significatives. L'autorité du général Lemnitzer ne saurait être mise en doute ; il a été chargé, pendant la dernière guerre, de missions importantes et délicates, notamment de la négociation de l'armistice avec l'Italie et de la reddition de l'armée du maréchal Kesselring. Il n'en est que plus important de rappeler que, dans les déclarations dont il s'agit, le Général a proposé à ses collègues de préciser, en en fixant les dates, les étapes à franchir en vue de la réorganisation militaire et du réarmement de l'Europe occidentale. Il n'est pas possible que de tels propos aient pu être tenus sans l'aveu de l'état-major américain.

Enfin, j'ai tenu à provoquer l'opinion d'une haute personnalité américaine particulièrement qualifiée, et je lui ai demandé si, à son avis, nous ne gagnerions pas du temps en causant directement avec Washington. Après enquête, mon interlocuteur m'a répondu : « Il n'y a aucune raison de dire que le Comité de Londres n'est pas l'organisme le mieux qualifié pour nous faire connaître vos besoins militaires et pour nous demander de les satisfaire ».

Cette réponse ne m'a pas surpris. Connaissant la ligne suivie par l'administration américaine dans la mise en œuvre du Plan d'Assistance économique à l'Europe, on ne peut s'étonner qu'en matière d'assistance militaire elle adopte la même attitude.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

[1] Dépêche adressée au Secrétaire général.

[2] Voir document n° 67 pour la n° 36, et document non reproduit pour la n° 37.

ANNEXE

NOTE SUR LA PARTICIPATION DES ÉTATS-UNIS AUX TRAVAUX DU COMITÉ MILITAIRE

N. Metric.

Très secret.

Le premier travail qui a été confié au Comité militaire, après sa création décidée par la réunion des ministres de la Défense des Cinq Puissances à Londres, a été d'établir les réponses à un questionnaire posé par le gouvernement des États-Unis. Dans la suite ce questionnaire américain a servi de guide pour orienter l'activité du Comité militaire.

Dans la seconde quinzaine de juillet, le Comité permanent a invité le gouvernement des États-Unis à envoyer des représentants au Comité militaire de Londres. Les Ambassadeurs à Washington des Puissances signataires du traité de Bruxelles avaient conseillé à leurs gouvernements de faire cette invitation.

Dans des délais très brefs une importante délégation militaire des États-Unis dirigée par le général Lemnitzer est arrivée à Londres et a immédiatement pris part aux travaux du Comité.

À la première réunion à laquelle il a assisté, le général Lemnitzer a défini en termes très clairs les pouvoirs et les directives qu'il avait reçus de la part de chefs d'état-major généraux des Forces armées des États-Unis. Il convient de rappeler notamment les passages suivants,

« … le but de la participation américaine est :

Premièrement : de prendre part aux discussions sur l'élaboration des plans militaires ;

Deuxièmement : d'aider le Comité à mettre sur pied un plan coordonné d'approvisionnements militaires comparable à celui qui a été adopté pour la mise en œuvre du programme de relèvement économique de l'Europe ».

Le général Lemnitzer a souligné ensuite qu'aux termes de la Constitution des États-Unis aucune aide militaire ne pouvait être accordée à un pays étranger, sans un accord du Congrès :

« Les recommandations que les chefs d'états-majors généraux des États-Unis feront à leur gouvernement, a-t-il ajouté, seraient sans valeur si elles ne s'appuyaient pas sur des conceptions stratégiques qui :

1) offrent des chances raisonnables de succès,

2) garantissent que toute contribution demandée aux ressources des États-Unis est raisonnable, essentielle et qu'elle concourt directement à l'intégrité des États-Unis,

3) ont pour objet, non seulement d'assurer la défense de l'Europe occidentale, mais aussi la défaite complète et rapide de l'agresseur ».

La déclaration précise ainsi, d'une manière indiscutable, que le Haut Commandement américain ne peut pas, de par la Constitution des États-Unis, accorder de sa propre autorité une aide directe et substantielle à un pays étranger et qu'il ne peut que faire des recommandations au Président et au Congrès. Elle souligne, en particulier, que le Haut Commandement américain est décidé à ne faire des recommandations en faveur des pays de l'Europe occidentale que si ces Puissances font preuve d'une volonté de coordination de leurs efforts militaires et d'organisation commune de leur défense et que si la contribution militaire ainsi recommandée est dans l'intérêt de la défense propre des États-Unis.

Dès son installation au Comité militaire, la délégation des États-Unis a pris une part active aux travaux. Les officiers américains assistent à toutes les réunions du Comité et des sous-comités, expriment des avis et proposent des solutions au même titre que les représentants des Cinq Puissances du Traité de Bruxelles. La participation américaine à tous les travaux du Comité est d'ailleurs facilitée par l'importance numérique de la délégation.

Au cours de leur séjour à Londres les « observateurs » américains sont entièrement occupés au Comité et ne remplissent pas d'autres fonctions. En vue d'accomplir au mieux leur mission d'information, l'affectation des officiers américains n'est que temporaire. Après quelques

semaines de séjour, ils retournent à Washington pour rendre compte au Haut Commandement et au gouvernement des travaux du Comité. Ainsi un contact constant est maintenu entre Washington et la délégation américaine à Londres.

Le désir évident des officiers américains de contribuer le plus possible à faciliter les travaux du Comité se traduit par la rapidité avec laquelle ils répondent aux demandes de renseignements qui leur sont communiquées et pour lesquelles ils doivent souvent s'adresser à Washington.

Ils ont toujours témoigné vis-à-vis de la délégation française d'un grand esprit de coopération. Avant le retour du général Lemnitzer aux États-Unis et à la demande de celui-ci le général Ély lui a fait remettre un état des besoins militaires français. Il est encore trop tôt pour connaître les réactions de Washington, mais l'insistance avec laquelle le général Lemnitzer et son adjoint ont demandé à avoir les renseignements voulus dans les plus grands détails, et à s'assurer ensuite qu'ils les avaient bien compris, montre le sens et l'importance des instructions qu'ils avaient reçu de leur commandement.

Le général Ély a également soulevé devant la délégation des États-Unis la question de l'utilisation des stocks de matériels de guerre américains en Allemagne et de la possibilité qu'ils offraient de contribuer dans une mesure importante à l'armement des unités de l'armée française.

Lorsque la Commission consultative « Air » a soumis au Comité militaire un programme de réarmement pour la défense aérienne commune des Cinq Puissances, le représentant de l'Armée de l'Air des États-Unis, à la suite des informations qu'il avait envoyées à Washington et en exécution des instructions qu'il avait reçues, a exprimé son entière approbation au plan présenté au Comité. Il a notamment souligné que les types d'avions proposés dans les recommandations de la Commission « Air » pour assurer la défense aérienne de l'Europe occidentale étaient les seuls et les meilleurs au monde pour les missions d'interception. Il a fait remarquer que les chasseurs américains actuellement existants avaient été conçus pour des opérations d'accompagnement des bombardiers et qu'ils n'avaient pas les qualités que doivent avoir les intercepteurs destinés à la défense du territoire. Enfin, il a tenu à faire remarquer que la communauté d'origine des avions propres à la défense aérienne répondait à un souci de standardisation des matériels et d'harmonisation des méthodes d'opération.

Avant l'arrivée à Londres de la délégation militaire américaine il ne semblait déjà pas qu'il puisse y avoir de doute sur la façon dont le gouvernement des États-Unis envisagerait l'aide militaire qu'il paraissait vouloir apporter aux pays de l'Europe occidentale. Certaines déclarations d'hommes politiques, des articles de correspondants américains, des affirmations de la part de représentants militaires auprès des ambassades des États-Unis avaient laissé entendre que le gouvernement américain n'accorderait une aide militaire aux Puissances de l'Europe occidentale que dans le cadre d'une association de ces pays. La participation des délégués militaires américains au Comité de Londres et les opinions qu'ils ont été amenés à exprimer n'ont fait que confirmer ce point de vue. Dans la déclaration qu'il a faite, en prenant sa place au Comité militaire, le général Lemnitzer a nettement fait ressortir que les deux conditions essentielles de l'aide militaire des États-Unis à l'Europe occidentale étaient l'assurance que l'organisation militaire à mettre sur pied offrait sur le plan de la défense des garanties sérieuses de succès et la certitude qu'un concours militaire américain contribuerait directement à la sécurité des États-Unis.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

203

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 345. *Budapest, 21 septembre 1948.*

La réponse hongroise à la note de protestation yougoslave a été remise le 11 septembre dernier par le chef de la section politique du ministère des Affaires étrangères au Chargé d'affaires de Yougoslavie.

Il est à noter que c'est par cette réponse seulement que le public hongrois est sensé avoir eu connaissance de l'existence d'une note yougoslave. La presse hongroise, en effet, n'en avait pas soufflé mot, elle n'en a, bien entendu, pas publié le texte, en même temps que celui de la note hongroise. Sauf de rares privilégiés, le public ne peut donc connaître l'argumentation yougoslave que par la réfutation hongroise.

J'envoie ci-joint en annexe, le texte du long communiqué hongrois concernant cette note[2]. À en juger par les extraits que j'ai pu me procurer de la note yougoslave, la réponse hongroise est conçue en termes plus agressifs. Elle prend le ton d'un réquisitoire alors que le texte yougoslave avait davantage celui d'un plaidoyer où les violences d'expression ne manquaient pas sans doute, mais qui visent surtout à la défense. Il est d'ailleurs possible que cette impression soit due à un artifice de présentation dans le communiqué hongrois.

Il y a pourtant lieu de souligner que malgré le ton hautain de justiciers que les Hongrois se plaisent à prendre, leur réponse se préoccupe de ménager les Yougoslaves sur un point qui leur est particulièrement sensible. Après avoir reproché au parti communiste yougoslave de s'efforcer de rendre le peuple hongrois responsable d'une condamnation prononcée par huit partis communistes, la note s'exprime en ces termes : « Le ministère hongrois des Affaires étrangères entend souligner que le gouvernement hongrois veut poursuivre une politique d'amitié inébranlable vis-à-vis de la République yougoslave », et qu'il apprécie hautement la résistance héroïque du peuple yougoslave contre les oppresseurs fascistes allemands, ainsi que les mérites éminents que les peuples yougoslaves se sont acquis aux yeux de tous les amis de la liberté de la paix. Le fait de reconnaître l'héroïsme dans la lutte des peuples yougoslaves contre les fascistes allemands n'exclut pas la critique de la conduite du parti communiste yougoslave ; au contraire, c'est l'amitié profonde pour ces peuples et l'anxiété que leur sort inspire qui sont à la base des critiques justes et nécessaires qui ont été formulées ».

Au cours de cette longue note, on retrouve tous les sujets de polémique qui depuis trois mois mettent aux prises les deux peuples voisins : l'association des Slaves du Sud, la mort du général Yovanovitch, enfin le cas de

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Belgrade, fait 7-10-48* ».

[2] Document non reproduit.

l'attaché de presse de la légation de Yougoslavie à Budapest, Boarov, qui on s'en souvient, a assassiné un jeune étudiant serbe. Le gouvernement hongrois fait, pour la première fois, état des aveux de Boarov qui aurait déclaré qu'il avait commis cet assassinat « à l'instigation de ses supérieurs ». « Par cet assassinat, soulignent aimablement les Hongrois, le gouvernement yougoslave a donc tenté d'employer en Hongrie les méthodes terroristes qui prévalent en Yougoslavie ».

La publication de la note hongroise a été le signe d'une nouvelle vague d'attaques dans les journaux de Budapest contre Tito et le parti communiste yougoslave. Ces journaux ont trouvé un nouvel aliment pour leur campagne dans les dépositions d'un groupe de communistes yougoslaves réfugiés en Hongrie. Toute la presse hongroise a mené grand bruit autour de cette déposition, et a souligné que ces communistes étaient tous d'anciens membres de formations clandestines avant et pendant la guerre, et qu'ils avaient été contraints de quitter leur patrie afin de n'être pas jetés en prison et de faire connaître la vérité ». « Pour Tito et ses gens, ont-ils déclaré, il y a maintenant plus de gloire à se saisir des communistes en fuite que des oustachis ». Ils ont également constaté l'atmosphère violemment anti-hongroise qu'on s'efforçait de créer en Yougoslavie. Ils ont enfin signalé que, en Voïvodine, on répandait le bruit que en Hongrie, des affiches réclamaient le rattachement des territoires situés au sud de la frontière hongroise et que les Russes soutenaient cette action. C'est là la première allusion qui ait été faite depuis longtemps dans la presse hongroise d'une possibilité de révisionnisme. Elle ne le fait d'ailleurs que pour s'en indigner et souligner la scélératesse de Tito.

Au milieu de toutes ces polémiques, le ministre de Yougoslavie à Budapest, M. Mrazovitch vient de rejoindre son poste qu'il avait laissé peu après la condamnation du *Kominform*. Il assistait dimanche au défilé par lequel se terminait la grande semaine militaire hongroise. Tout le monde remarquait l'isolement complet dans lequel l'ont laissé l'ambassadeur des Soviets et les représentants des Républiques démocratiques, parmi lesquels il se trouvait. À un certain moment, le ministre Gerö dont on connaît l'influence prépondérante dans la politique hongroise s'approcha des chefs des missions diplomatiques sans paraître remarquer le Yougoslave. Ce dernier, néanmoins, le salua, M. Gerö ne répondit qu'à peine. Peu après, M. Mrazovitch se retira.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 26)

204

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 655-659. *La Haye, 22 septembre 1948, 13 h.*

(*Reçu* : le 22, 18 h.)

Le 30 septembre 1948 marque une date importante dans l'histoire des relations entre les Pays-Bas et les Indes néerlandaises. Les réformes apportées par le Parlement à la Constitution et promulguées simultanément en Hollande et en Indonésie et dans les Indes occidentales habilitent le gouvernement des Pays-Bas à mettre en œuvre la révision du nouveau statut de ses territoires d'outre-mer.

Mais au geste d'anticipation accompli à La Haye répond une situation de plus en plus grave dans les territoires demeurant sous l'autorité nominale des républicains. Ceux-ci sont on le sait aux prises avec des éléments communistes assez importants. Jusqu'à nouvel ordre ils paraissent désireux de leur résister mais le pourront-ils sans l'aide des contingents de l'armée néerlandaise qui attendent l'arme au pied de l'autre côté des lignes de démarcation fixées par l'armistice et qui sont d'ailleurs souvent contraints à des opérations de petite envergure dans les zones qu'ils occupent ?

Il est bien évident au demeurant que le gouvernement Soekarno-Hatta risquerait de se compromettre irrémédiablement aux yeux du nationalisme indonésien s'il faisait appel aux troupes néerlandaises, même dans l'hypothèse où celles-ci entreprendraient leur action d'accord avec les « fédéralistes » (Indonésie orientale, transorientale, Madoera, Padoedan).

Un tel état de choses fait le jeu des Hollandais. Seule l'hypothèse d'une résistance autonome victorieuse des républicains les priverait de la possibilité d'intervenir de nouveau militairement. Par contre cette intervention pourrait s'effectuer peut-être même prochainement soit que les républicains fassent appel aux troupes indonésiennes – ce dont je doute fort pour les raisons exposées ci-dessus – soit que, la République devenant communiste, le gouvernement de La Haye puisse justifier devant l'ONU, devant les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie son initiative directe par la position qu'il a prise officiellement depuis quelque temps de lutte ouverte contre le communisme indonésien (voir à ce sujet communiqué transmis par mon télégramme n° 639)[1].

Quoi qu'il en soit la situation est si sérieuse que le lieutenant gouverneur général Van Mook tout récemment venu en consultation à La Haye est brusquement reparti hier pour Batavia. Le gouvernement a tenu à renvoyer à son poste cet homme énergique, décidé et grand connaisseur des questions d'Indonésie. La chose est d'autant plus remarquable que ces jours derniers le remplacement de M. Van Mook par le docteur Beel, ancien

[1] Document non reproduit.

président du Conseil était considéré comme certain, la forte personnalité de l'intéressé et son comportement d'indépendance n'étant pas jugés ici comme devant désormais faciliter le règlement très délicat des rapports avec la République.

Mais pour les semaines qui viennent la poigne du docteur Van Mook aurait peut-être du bon.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

205

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 344. *Budapest, 22 septembre 1948.*

Comme ce fut le cas naguère en Roumanie[2], le bruit se répand actuellement à Budapest que l'URSS se disposerait à annexer prochainement la Hongrie. Dans les circonstances actuelles, la propagation de bruits de ce genre s'explique aisément. Il est difficile de leur trouver quelque fondement. On ne voit pas, en effet, ce que Moscou pourrait gagner à l'opération, alors qu'on voit très bien les risques qu'elle lui ferait courir.

Les temps, pour cela, ne sont pas révolus. D'ailleurs, la question ne se posera plus sans doute jamais d'une façon aussi simple et aussi juridique. Si les choses continuent leur train, c'est par une lente accoutumance, par une sorte de progressive endosmose que se fera la fusion de fait. Il est toutefois possible de noter dès maintenant certains signes qui indiquent la voie qui y mène. C'est ainsi que, en toute circonstance, l'effigie de Staline surplombe celle de M. Rakosi et des autres dirigeants hongrois. Récemment, à Budapest, lors d'une manifestation internationale à laquelle l'URSS ne participait pas, un immense drapeau rouge avec la faucille et le marteau dominait la salle, encadré de part et d'autre de drapeaux hongrois, puis des drapeaux des pays participant à la manifestation, ceux des républiques démocratiques d'abord, ceux des autres États ensuite. De tout cela, déjà, personne ne paraît s'étonner.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 25)

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Vienne, fait 1-10-48* ».

[2] Voir document nº 110.

206

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 660[1]. *La Haye, 23 septembre 1948.*

Urgent. (*Reçu* : le 25, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 655[2].

Au lendemain du retour de M. Stikker de Washington, je viens de m'entretenir avec le ministre des Territoires d'outre-mer de la question indonésienne. Elle se présenterait, aux dires de M. Sassen, de la façon suivante, encore qu'elle puisse se modifier à tout moment :

1) Si j'ai bien compris mon interlocuteur, un des points essentiels de la récente suggestion faite par le membre américain de la Commission des Bons Offices en vue du règlement avec la République, serait la tenue d'élections, dans le territoire républicain notamment, avant la constitution du gouvernement fédéral intérimaire, ces élections devant permettre la réunion d'une Assemblée constituante. Le gouvernement hollandais voudrait que le gouvernement fédéral intérimaire fût tout d'abord constitué. Il estime en effet que des élections ayant lieu dans les circonstances actuelles (la poussée communiste le prouve) ouvriraient la porte à l'aventure.

2) Il semble bien que M. Stikker ait essayé de faire valoir ce point de vue à Washington. Mais, d'après ce que m'a dit M. Sassen, le gouvernement américain, devant la situation où se trouve actuellement le gouvernement Hatta, souhaiterait que l'on facilitât la tâche de ce dernier en lui faisant des concessions. En présence de communistes et de modérés, les Américains pensent, a poursuivi le Ministre, qu'il faut doper les modérés. Ils estiment « que ce qui a réussi avec M. de Gasperi, à l'encontre de Togliatti, pourrait peut-être aussi bien réussir avec Hatta à l'encontre de Musso ». Quant à lui, le ministre des Territoires d'outre-mer est loin d'être convaincu que Hatta s'oppose franchement et à fond aux communistes dirigés par Musso.

3) D'après mon interlocuteur, une intervention militaire hollandaise sur le territoire républicain n'est pas imminente. Comme je faisais état des renseignements fournis par notre consul général à Batavia (votre télégramme n° 856)[3], il a répliqué que les milieux du gouvernement général des Indes néerlandaises cédaient à une certaine nervosité due peut-être au retour brusqué de M. Van Mook. M. Sassen ne croit pas, en tout cas, que Hatta sollicite le concours militaire hollandais avant d'avoir essayé à fond de monnayer, au regard de La Haye, son action anti-communiste actuelle. Mais encore une fois, a-t-il conclu, tout peut brusquement évoluer.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

207

M. GRANDVAL, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2005. *Sarrebruck, 23 septembre 1948.*

Lors d'une conférence qui s'est tenue dans vos bureaux samedi dernier et à laquelle participaient mon Conseiller économique et M. Ziromski, représentant le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires économiques, a été examiné le problème de l'aide Marshall à la Sarre.

Ainsi que vous ne l'ignorez pas, les services du Haut Commissariat ont transmis au Département les propositions d'aide Marshall au territoire sarrois.

Étant donné qu'il n'y a plus de spécialisation Sarre dans la distribution des crédits Marshall et que cette distribution est effectuée à Paris pour l'ensemble de la satisfaction des besoins tant français que sarrois, il me semble indispensable de vous présenter quelques suggestions qui me permettraient, dans les conditions les plus convenables, tant du point de vue économique que du point de vue politique, de faire bénéficier l'économie sarroise de l'aide Marshall en cause.

D'après les renseignements actuellement en ma possession la répartition des crédits Marshall serait effectuée par le Secrétariat général de la Présidence du Conseil compétent entre les différents ministères techniques, à charge par leurs directions techniques respectives de procéder à une sous-répartition, après consultation des différentes organisations syndicales dont elles assurent le contrôle.

Sans doute sur le territoire français cet errement ne donne-t-il lieu à aucune difficulté pratique, mais il m'apparaît nécessaire de souligner que les différentes branches d'activité sarroises ne sont encore, et ne seront sans doute jamais d'une façon totale, groupées en organisations syndicales susceptibles d'être intégrées systématiquement dans les organisations similaires françaises.

Il peut en conséquence être craint que les organisations syndicales françaises, amenées à soumettre des propositions aux directions techniques susvisées, ne soient pas en mesure de comprendre dans leurs propositions les affaires sarroises dont l'activité cependant est analogue à celle des adhérents des dites chambres syndicales françaises.

Il convient donc d'essayer d'adopter pour la Sarre une méthode qui donne satisfaction à l'économie sarroise d'une part mais qui également, sur le plan strictement politique, dont vous n'ignorez pas l'importance, me permette de faire connaître au gouvernement sarrois l'aide matérielle et détaillée que la France, sur les crédits Marshall, réserve à la Sarre.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe, sous-direction de la Sarre. Note manuscrite : « *Copies remises à Économie nationale, Agriculture, Ravitaillement, Travaux publics* ».

Les propositions que je me permets en conséquence de vous soumettre ci-dessous intéressent plus particulièrement le domaine de l'affectation à la Sarre de matériel d'équipement, bien plus que celui de l'affectation à la Sarre des matières premières ou des denrées alimentaires pour lesquelles la Sarre ne peut ignorer qu'elle bénéficie d'une aide identique à celle qui est accordée à l'ensemble du territoire français.

Ces propositions, et je me permets d'insister sur ce point, intéressent plus particulièrement le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui des Travaux Publics et des Transports[1].

Je suggère en conséquence que chacune des directions techniques de ces deux départements veuille bien réserver dans la part des crédits Marshall qui lui est affectée un pourcentage à déterminer, mais qui à mon sens devrait tenir compte de l'importance relative de chacune des branches d'activité purement sarroises par rapport à l'activité des branches correspondantes purement françaises. Par exemple dans le domaine des industries mécaniques, si l'ensemble de celles-ci en France bénéficie d'un crédit de 100 et si l'importance relative de la Sarre par rapport à la France dans ce domaine d'activité représente 30 %, compte tenu de l'état actuel des installations respectives et comparables que l'on peut trouver tant sur le territoire français que sur le territoire sarrois, un pourcentage voisin de 30 pourrait être réservé aux industries mécaniques sarroises.

Le volume des crédits Marshall représentant ce pourcentage voisin de 30 étant communiqué à mes services ceux-ci auraient la possibilité de préparer en accord avec le gouvernement sarrois et après consultation des organismes syndicaux existants, un projet de répartition entre les entreprises sarroises, projet qui serait bien entendu soumis à l'examen critique des services techniques français intéressés.

Ce projet serait élaboré par les comités consultatifs mixtes qui ont été institués en Sarre. Je souhaiterais d'ailleurs qu'aux séances de ces comités, appelés à établir les propositions dont il est question ci-dessus, veuille bien assister un représentant qualifié de la direction technique intéressée.

Si ce projet recevait votre approbation, et sans qu'il soit porté atteinte au principe de la non spécialisation au profit de la Sarre, des crédits de l'aide Marshall, il serait cependant possible, ce qui est évidemment souhaitable politiquement, de faire valoir auprès du gouvernement sarrois et donc auprès des Américains eux-mêmes, qui insistent vivement sur ce point, la part que la France réserve à l'industrie sarroise dans les crédits de l'aide Marshall.

J'ai l'honneur d'appeler tout particulièrement votre attention sur ce problème tant il m'apparaît urgent de lui donner une suite rapide.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 231)

[1] Effectivement, cette dépêche a été transmise au ministère des Travaux publics et des Transports, au ministère de l'Agriculture et au Secrétariat d'État au Ravitaillement par les dépêches n°s 1395, 1027 et 7914 du 30 septembre (non reproduites).

208

M. Bérard, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Washington, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 2054. *Washington, 23 septembre 1948.*

La correspondance de cette Ambassade a maintes fois signalé l'intérêt manifesté par l'opinion publique et par la presse américaine pour les projets d'union politique et économique de l'Europe occidentale. La constitution d'un bloc solide des États de l'Europe de l'Ouest est considérée ici comme un aspect essentiel de la politique de défense des États-Unis contre les Soviets. Par le programme d'aide à l'Europe, les États-Unis considèrent qu'ils contribuent directement à une fédération dont le succès est jugé capital et sur laquelle l'accent est mis avec insistance.

En revanche, un silence presque complet a été observé, jusqu'à présent, sur l'autre aspect du problème de la résistance aux entreprises soviétiques : l'aspect militaire. Sans doute, certaines allusions ont été faites, parfois, dans la presse, aux conversations d'état-major qui se poursuivent à Londres entre les signataires du Pacte de Bruxelles. Sans doute, le public américain a-t-il compris que ces conversations se déroulaient, en quelque sorte, avec la bénédiction des États-Unis. Mais aucune indication ne lui avait été donnée quant à la possibilité d'une association plus directe du gouvernement américain à la défense de l'Europe occidentale menacée. Un silence total recouvrait les études poursuivies à cet égard par le Département d'État.

Or, depuis quelques jours, on a pu constater un revirement assez net dans l'attitude observée par la presse des États-Unis. Comme si des fuites s'étaient produites en haut lieu ou qu'un mot d'ordre officieux avait été donné, de nombreux articles, en l'espace d'une semaine, ont abordé le sujet jusqu'à présent tabou d'une participation militaire américaine aux plans de défense de l'Europe de l'Ouest. Ce changement a été notamment souligné par le *New York Times* de dimanche dernier qui a écrit : « Les États-Unis glissent progressivement de leur première position d'observateurs bienveillants et sympathiques vers celle de participants actifs ».

Ce sont évidemment les développements récents de l'affaire de Berlin qui ont amené les Américains à se poser la question formulée par les frères Alsop, dans le *New York Herald Tribune* : « Qu'arrivera-t-il si les conversations de Berlin et de Moscou ayant échoué et l'attitude soviétique ayant été dénoncée à l'ONU, les puissances occidentales ont épuisé les ressources de la dialectique diplomatique ? » – question suffisamment angoissante pour que le moment ait, sans doute, paru opportun de laisser entendre au public que l'Administration, depuis plusieurs mois, n'avait pas ignoré ce problème. Aussi la presse a-t-elle rappelé qu'à la suite de la résolution Vandenberg, des officiers américains avaient été associés aux discussions

[1] Dépêche destinée au Secrétariat des Conférences et communiquée à la Direction d'Amérique et à la Direction d'Europe.

militaires de Londres. Mais surtout plusieurs journaux ont, pour la première fois, fait allusion – sans pourtant entrer dans aucun détail – aux échanges de vues qui ont eu lieu à Washington le mois dernier « à un niveau politique et politico-militaire élevé ».

La presse a signalé, d'autre part, les sondages confidentiels effectués dernièrement par le Département d'État dans l'opinion publique et au terme desquels les organisateurs auraient constaté, non sans surprise, que 82 % des Américains étaient prêts à affronter une nouvelle guerre plutôt que de céder davantage aux Soviets, et 60 % se seraient déclarés d'accord sur la résolution extrême qui consistait à forcer le blocus par l'envoi d'un convoi armé à Berlin.

Mais en même temps qu'elle soulignait cette résolution et cette volonté de résistance du peuple américain, la presse a révélé la faiblesse militaire des puissances occidentales. D'après le *New York Times*, 250 000 hommes seulement, comprenant de nombreux services administratifs, occuperaient les zones occidentales d'Allemagne. Quelques 2 ou 3 divisions françaises mal équipées et un chiffre équivalent de divisions belges, hollandaises et britanniques, seraient seules immédiatement disponibles en deuxième ligne. Il conviendrait d'y ajouter l'armée de l'air britannique et les unités aériennes américaines stationnées en Angleterre. Le caractère squelettique de ces effectifs est, en outre, comme l'a noté la presse américaine, aggravé par l'absence d'unité de vue entre les commandants en chef en Allemagne. Ce n'est qu'à une date récente qu'un effort aurait été entrepris pour coordonner la défense de l'Allemagne occidentale.

Ayant ainsi appelé l'attention de leurs lecteurs sur la faiblesse militaire actuelle de l'Europe occidentale, certaines feuilles ont évoqué les principaux aspects non résolus du problème de la sécurité :

Problèmes stratégiques : Où la défense devrait-elle se fixer ? Le *New York Times* a opposé la conception des stratèges de l'armée de l'air américaine et en particulier du général Spaatz, favorables à un retrait sur la ligne des Pyrénées, à celle d'autres militaires davantage influencés par des considérations d'ordre politique et qui préconisent la défense du Rhin, puisque aussi bien – disent-ils – les territoires abandonnés devront, de toute façon, être reconquis un jour.

Problèmes de commandement qui impliquent des considérations de personnes et d'amour propre national. D'après M. Hanson Baldwin, collaborateur du *New York Times*, les généraux français n'accepteraient qu'à contre-cœur un commandement étranger. Ils préféreraient, en tout cas, un commandant en chef américain à un commandant en chef britannique. Leurs préventions particulièrement fortes contre le général Montgomery seraient d'ailleurs partagées par l'état-major américain. Celui-ci, pour sa part, préférerait le maréchal Alexander, « personnalité maniable et probablement meilleur stratège que Montgomery ». Si le commandement en chef devait être américain, la question du choix du général investi de cette haute responsabilité n'irait pas non plus sans difficultés. Le nom du général

Clarence R. Huebner, actuellement adjoint du général Clay, et qui a révélé de grands talents militaires, a été mis en avant par la feuille de New York.

Problèmes d'équipement : Le même jour, M. Baldwin, dans le *New York Times*, et M. Paul Ghali, dans le *Sunday Star*, ont souligné le dénuement quasi-total dont souffrent à cet égard les armées des puissances occidentales. Sans doute, en Grande-Bretagne, des mesures viennent-elles d'être prises pour interrompre la démobilisation et pour remettre en train de nombreuses fabrications de guerre. Mais un immense effort reste à faire. Quant à l'armée française, d'après M. Ghali, elle est aujourd'hui au plus bas. Certes, la France dispose d'effectifs entraînés qui pourraient lui permettre de jeter presque immédiatement 800 000 hommes au combat, et ensuite, par appel des hommes de 19 à 30 ans, de mobiliser 2 900 000 hommes. Assurément, le soldat français conserve-t-il des qualités combatives dont témoigne son courageux effort en Indochine. Mais l'armement et l'équipement font presque totalement défaut. Leur absence réduit pratiquement à néant la capacité de résistance de l'armée française.

Enfin, débordant cet aspect technique, d'autres journaux ont insisté, pour leur part, sur l'aspect politique de la défense de l'Occident. C'est ainsi que les frères Alsop n'ont pas hésité à écrire : « Dans leurs discussions avec la France et la Grande-Bretagne sur la résistance à la politique soviétique, les Américains ont trop souvent adopté l'attitude d'un soldat de l'arrière qui encourage ses camarades de première ligne à tenir ferme devant lui. Une telle attitude apparaît plus anormale encore lorsque le camarade de l'avant se trouve, comme c'est le cas, pratiquement désarmé. Dans ces conditions, l'hésitation de la France et de l'Angleterre devant une politique de raideur systématique vis-à-vis des Russes peut paraître assez légitime… ».

Mais la presse ne s'est pas contentée d'exposer les deux termes du problème : importance du rôle militaire dévolu à l'Europe occidentale, d'une part, son incapacité, vu la faiblesse de ses moyens, à remplir ce rôle, d'autre part. Certains journaux ont cherché à les réconcilier en tirant des conclusions pratiques.

C'est ainsi que plusieurs d'entre eux se sont déclarés favorables à une aide militaire des États-Unis à l'Europe occidentale. Un éditorial du *New York Herald Tribune* a souligné la nécessité d'un appui américain, seul capable d'assurer le réarmement rapide de l'Europe de l'Ouest. Cet équipement militaire ne pourrait être fourni dans le cadre du plan Marshall. Des crédits spéciaux, sous forme d'un nouveau « *lend-lease* », devraient nécessairement y être affectés. Concluant dans le même sens, l'article déjà cité du *New York Times* ajoutait que, d'ailleurs, un tel réarmement militaire devait être considéré comme essentiel pour le succès du plan Marshall, car le redressement économique ne saurait aller sans un sentiment restauré de la sécurité militaire en Europe occidentale.

D'autres feuilles ont poussé leurs conclusions plus loin encore. D'après elles, l'aide militaire, la standardisation des armes et du matériel, la préparation de plans pour l'éventualité d'une guerre, seraient sans doute des

mesures importantes. Elles n'en seraient pas moins insuffisantes car elles risqueraient d'être tardives. Selon le *Washington Post*, c'est la participation des États-Unis à une véritable alliance militaire, dès le temps de paix, qui est indispensable. « Les nations de l'Europe occidentale – a écrit le journal – ne souhaitent pas seulement recevoir des armes, elles désirent et sont justifiées à désirer les garanties d'une véritable alliance. Seule une union de toutes les puissances de l'Atlantique serait de nature à leur offrir ces garanties. À notre avis, les conversations de Londres devraient se développer sur le plan politique aussi bien que sur le plan militaire… ». Quant à M. Baldwin, après avoir mentionné deux difficultés, l'une résultant de l'instabilité politique française, l'autre de l'hésitation des États-Unis à s'engager à l'avance, il n'en a pas moins conclu dans le *New York Times* : « Le redressement économique, politique, psychologique et militaire doit aller de front. Lequel de ces facteurs passe en premier équivaut au problème de la poule et de l'œuf. Mais il est certain que le défaut de sécurité militaire ferait écrouler tout le reste… ». Enfin, le *New York Herald Tribune* a écrit, pour sa part : « Quoi qu'il arrive, notre pays doit s'attendre, dans les années à venir, à engager des frais élevés sur le chapitre de la défense et des engagements internationaux. Il en résultera des impôts accrus. Mais notre sécurité est à ce prix. Être prêt à la guerre est la meilleure manière de l'éviter et le coût de la préparation est faible comparé à celui de la guerre elle-même… ».

On ne saurait évidemment conclure des articles ci-dessus analysés que les États-Unis sont disposés, d'ores et déjà, à fournir à l'Europe occidentale tout ou partie de l'armement dont elle a besoin pour restaurer sa puissance militaire, ni qu'ils sont prêts à souscrire dès maintenant une alliance militaire comportant des engagements automatiques. De nombreuses forces demeurent aux États-Unis hostiles à toute compromission à l'avance de la liberté politique et diplomatique américaine. La Constitution elle-même limite à cet égard les pouvoirs de l'exécutif. Au surplus – et encore que le problème de la sécurité soit traité dans le cadre de la politique bipartisane – aucun des deux grands partis n'osera prendre, durant la période électorale actuelle, des engagements décisifs.

Mais l'existence incontestable de ces facteurs qui retiennent les États-Unis sur la voie d'une union étroite avec l'Europe occidentale, n'en rend que plus significatif le fait qu'un certain nombre parmi les plus grands journaux des États-Unis aient cru devoir aborder de front, sous l'angle politique et militaire, le problème de la sécurité. Cette franchise nouvelle a ainsi contribué à préparer l'opinion publique américaine à des engagements plus étroits avec l'Europe et à lui faire comprendre que de tels engagements sont la contrepartie logique de l'attitude de fermeté à l'égard de l'URSS qui prévaut aujourd'hui aux États-Unis.

Le Département voudra bien trouver ci-joint quelques-uns des articles auxquels se réfère la présente dépêche[1].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 23)

[1] Documents non reproduits.

209

M. LEGUÈBE, CONSUL DE FRANCE À SZCZECIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 293. *Szczecin, 24 septembre 1948.*

Confidentiel.

J'ai l'honneur, à toutes fins utiles, de rapporter à Votre Excellence les conclusions, d'ailleurs avant tout subjectives, tirées d'une série de conversations avec des personnages appartenant aux milieux les plus divers, pour tenter de déterminer les sentiments que le peuple polonais et ses dirigeants éprouvent à l'égard de notre pays. Ces conclusions ont été confrontées aux impressions et aux expériences directes d'un séjour de deux ans.

De nombreux voyageurs français en Pologne ont tendance à expliquer par un sentiment d'amitié sans réserves et universellement répandu à l'égard de la France l'accueil cordial qu'ils reçoivent, dans le privé, du peuple polonais. Cet accueil fait au Français ne lui est pas particulier ; dans la plupart des cas il est à porter au crédit de l'hospitalité naturelle aux peuples slaves. Dans les circonstances actuelles, tout étranger devient de plus un objet de curiosité et d'envie, sous réserve du sentiment de xénophobie dont j'ai signalé l'extension. L'amitié traditionnelle de la Pologne pour la France pourrait bien n'être qu'une de ces idées toutes faites par lesquelles on prétend interpréter ou cultiver des faits historiques d'ordre très divers et de portée limitée : Stanislaw Leszczinski ne fut pas forcément un missionnaire de l'amitié franco-polonaise ; les lanciers de Poniatowski combattaient dans l'armée impériale aux côtés de légions allemandes ; dans l'histoire des relations entre la France et la Pologne les déceptions sont aussi nombreuses que les élans d'enthousiasme. Il est cependant incontestable que la France bénéficie avec la Pologne de liaisons d'ordre particulier, plus intimes sans doute sinon que celles de la Pologne avec l'Allemagne, du moins que celles de tout autre pays européen. Une de ces liaisons est proprement spirituelle et aristocratique, il s'agit de la prédilection naguère marquée par la classe privilégiée à l'égard du langage et de l'esprit français ; l'autre est plus complexe et essentiellement populaire, l'existence d'une nombreuse colonie polonaise en France.

Cette liaison-là date du XVIIIe siècle ; on la considère depuis lors comme un fait acquis. Celle-ci est vieille de vingt-cinq ans, soit le temps d'une génération.

Il semble qu'il suffise d'étudier l'évolution de ces deux aspects de l'interdépendance sentimentale des deux peuples pour obtenir une juste idée fondamentale de ce qu'il faut penser de l'état actuel des amitiés polono-françaises. Les nombreuses circonstances de l'histoire diplomatique et

[1] Note manuscrite : « *M'en parler. [Communiquer à] R[elations] C[ulturelles], Baden, fait 18-10-48* ».

militaire où Pologne et France se trouvèrent dans le même camp exercent peut-être sur ces amitiés une influence en raison directe de leur proximité, la lutte commune au cours de la dernière guerre serait seule dans ces conditions susceptible d'agir encore aujourd'hui ou de justifier une propagande émotionnelle.

Toutes les bibliothèques de châteaux polonais dispersées par cette guerre mettaient à l'honneur un certain nombre d'auteurs français de diverses époques : Voltaire, Rousseau et les grands encyclopédistes, quelques grands romantiques, Zola et surtout Maupassant parmi les naturalistes, parfois Anatole France et toujours Pierre Loti, parfois Bourget. Cette liste, évidemment non limitative, marque cependant les titres qu'on trouvait à coup sûr (il ne s'agit pas ici des bibliothèques de savants, à peu près toujours spécialisées mais de celles de l'intelligentsia mondaine et dirigeante en même temps). Or, nulle bibliothèque d'Allemand cultivé n'omettait des noms souvent ignorés ici et en général autrement significatifs et importants pour la connaissance de notre culture : Rabelais, Montaigne, nos grands classiques, Chateaubriand, les parnassiens, les symbolistes et parmi les modernes Baudelaire, Verlaine, Barrès et Proust. Notre philosophie et notre critique, toujours sur le premier rayon d'une bibliothèque allemande, sont deux fois sur trois absentes en Pologne. Enfin, j'ai constaté chez les gens parlant à la perfection notre langue l'ignorance absolue de contemporains tels que Valéry, Claudel, Romains, Mauriac, Giraudoux que tout Allemand cultivé nous apprenait parfois à mieux connaître.

De cette constatation résulte que les contacts de l'intelligence polonaise avec la France étaient voici quelques années les résidus d'une tradition ancienne plutôt que l'effet d'un besoin actuel, que ces contacts étaient plus fragmentaires que ceux entretenus par la plupart des autres peuples européens, enfin qu'il s'agissait vraiment de contacts, parfois uniquement mondains et non pas, sauf le cas de quelques spécialistes, de pénétration. Le penchant à la connaissance superficielle est d'ailleurs une des caractéristiques de la vie intellectuelle polonaise.

Peu d'années après la première guerre mondiale, l'Allemagne prit sur la Pologne libérée une influence beaucoup plus profonde qu'elle n'avait pu l'acquérir du temps où elle possédait une province de ce pays. Si les anciens châtelains parlent français, les intellectuels et les techniciens restant de l'ancien régime sont formés par la philosophie et la science allemandes bien plus que par les nôtres : Keyserling et Spengler sont plus profondément connus que Bergson et que Boutroux, les principes expérimentaux et utilitaires de la science allemande plus actifs que l'universalisme de la science française. Dans l'examen de tous les problèmes de la connaissance, la mentalité polonaise est très sensible à l'« objectivisme » germanique qui n'est en vérité qu'un subjectivisme nationaliste et s'apparente intimement à la tendance de la pensée polonaise à « poloniser » tout ce qu'elle reçoit.

Les universités polonaises reconstituent à grand peine leurs bibliothèques. On remarquera qu'outre l'acquisition des indispensables travaux effectués par les puissances anglo-saxonnes en guerre, elles s'attachent

avant tout à reconstituer le fonds allemand. Les livres allemands se trouvent plus aisément, mais de nombreux témoignages autorisés m'ont prouvé que cette facilité relative allait dans le sens des désirs polonais (tout l'enseignement des grandes écoles techniques de Szczecin est basé sur les travaux allemands[1]). Les habitudes intellectuelles prises au cours d'une longue fréquentation de la philosophie et de la science allemandes profiteront par ailleurs assurément plus aux ouvrages anglo-saxons qu'aux français.

Aux effets d'une propension naturelle s'ajoutent, à notre détriment, ceux d'une propagande acharnée, menée depuis 1920 par l'Allemagne, depuis 1945 par la Russie, dans le même sens. Cette propagande affirme la décadence de la pensée française, toute entière tournée vers ses états affectifs. Notre décadence spirituelle (dans le sens qu'entend Julien Benda) est liée à notre décadence nationale (notre défaite, le régime de Vichy, notre abandon aux Anglo-Saxons aux yeux des uns, l'abandon où nous avons laissé la Pologne pour les autres). Les organismes soviétiques, ceux des partis au pouvoir développent abondamment cette argumentation. Les anciens privilégiés que touchait une propagande allemande équivalente voyaient au moins en notre pays une nation aimable ; les nouveaux venus et les jeunes n'ont aucune raison de se laisser charmer par notre « douceur de vivre ». Notre presse communiste, presque exclusivement diffusée ici, apporte à cette argumentation un appoint direct et non douteux.

À une époque enfin où science et philosophie n'ont d'autre objet, en Amérique que de promouvoir le progrès matériel, en URSS que de démontrer l'excellence d'un régime (voir les derniers discours de A. Jdanov, amplement diffusés et commentés ici dans la presse et dans les écoles), notre pensée désintéressée pourrait offrir quelque tentation. Il n'en est rien : la tendance polonaise n'est pas au désintéressement ; la vie matérielle et sociale suppose et démontre chaque jour par les faits avec plus d'évidence que la connaissance ne peut plus être qu'un accessoire et un adjuvant de la vie politique.

La colonie polonaise en France pourrait jouer un rôle éminent pour la création et le maintien en Pologne d'une atmosphère de sympathie à notre égard.

Sans doute la France reste-t-elle, par tradition, la terre promise dans l'esprit de quelques paysans dont les parents y sont partis pour échapper à la misère. Les choses étant de notre part ce qu'elles étaient en 1919-20, il ne devrait y avoir rien de changé et nos chances seraient égales, le paysan polonais n'étant au total pas plus heureux aujourd'hui qu'hier, soumis qu'il se trouve aux obsédantes entreprises politiques.

Or, il faut bien constater que non seulement la colonie polonaise en France n'est pas un instrument d'amitié, mais sous de nombreux rapports, un moyen de provoquer l'hostilité populaire envers notre pays. Certaines

[1] *Note du document* : « Les vains efforts déployés par nos amis pour convaincre le recteur de l'École polytechnique locale de l'existence d'une énergétique française à côté de l'américaine et de l'allemande ».

raisons de cette anomalie tiennent à la propagande du gouvernement polonais et des partis marxistes, d'autres à notre propre attitude.

J'ai rendu compte en temps utile de la propagande malveillante à laquelle s'est livré le gouvernement polonais dans le but de provoquer de plus nombreux rapatriements. Cette propagande a produit des effets déplorables, mais guère au-delà des limites mêmes de son étroitesse de vue et de ses éclatants mensonges.

Beaucoup plus graves seront à la longue les effets d'une propagande portant sur des notions générales et qui se rattache aux thèmes exposés dans le paragraphe précédent de cette dépêche. En vertu de cette propagande, on a vu que la France était une nation usée, repliée sur ses passions, à l'écart du monde. Elle vit sur une terre bénie, dont un peuple fort devrait tirer des richesses profitables à l'Europe et au monde ; elle exploite, mal d'ailleurs et à son profit exclusif, un empire colonial qui pourrait suffire à tous les peuples de l'Est de l'Europe. Détournée du travail par la fatigue et les vices, elle attire sur son sol des travailleurs étrangers qu'elle traite en ilotes ; ainsi a-t-elle fait de près d'un million de Polonais. Une telle situation est insupportable.

Je n'exagère rien ; ces thèmes ont été et sont développés dans les causeries à l'armée et aux enfants des écoles.

Quel est l'effet de cette propagande ? Sournois, encore diffus, il n'en est pas moins prometteur. Je l'ai constaté moi-même au cours de conférences que je faisais sur l'Union française à des étudiants qui, dans certaines circonstances, ont eu pour notre pays des élans cordiaux dont j'ai rendu compte au Département.

Nous avons souri des mêmes propos tenus par les propagandistes allemands du *Volk ohne Raum*. Est-ce à dire que la même propagande pourrait avoir ici les mêmes effets tragiques qu'elle a provoqués en Allemagne ? Pourquoi pas ? Elle prend place dans un ensemble de faits inquiétants. La vie du peuple polonais est dure ; en même temps qu'on lui donne conscience de cette injuste sévérité de son sort, on lui montre au loin une terre bénie, on se livre sur lui au pire des prêches xénophobes ; il est loin d'y rester insensible[1]. Il n'est que de lire les chroniques régulières que la *Polska Zbrojna*, organe de l'armée polonaise, consacre à la France pour se rendre compte d'un fait, si toutefois on accepte l'hypothèse, chaque jour moins absurde, d'une guerre où l'armée polonaise marcherait dans les rangs soviétiques : la colonie polonaise en France justifierait aux yeux de certains (plus nombreux chaque jour) Polonais que la France fût offerte en apanage direct à une Pologne alliée en guerre de l'Union soviétique[2].

Tous mes collègues en Pologne et moi-même pourrions mentionner, à l'encontre de ces vues pessimistes, les visites de Polonais rapatriés que nous

[1] *Note du document* : « Dépêche n° 228 du 17 juillet 1948 [document non reproduit] ».

[2] *Note du document* : « Ceci n'est pas le fruit d'une imagination excitée par la solitude. Je citerai un haut personnage de l'administration locale qui s'imagine déjà dans le rôle d'un *gauleiter* et ne le cache guère, les propos d'un fonctionnaire important de la milice disant à des Polonais qui sollicitaient un départ en France : "Nous irons un jour ensemble avec l'armée russe", etc. ».

recevons chaque jour et qui nous supplient d'assurer leur retour en France. Mais certaines indispensables remarques réduisent la portée d'un argument de prime abord émouvant : de tels éléments ne sont pas parmi les meilleurs, dans leurs successives émigrations, ils n'ont pas cherché autre chose qu'une amélioration de leur sort matériel, et surtout, dans le fond de leur cœur, ils en veulent à notre pays de n'avoir pas su les attacher définitivement par une vigoureuse politique de peuplement (ce qui vaudrait une étude à part), à notre administration d'avoir permis, au nom d'une liberté dont ils déplorent à vrai dire l'absence dans leur propre pays mais dont ils jugent qu'il est fait mauvais usage en France, qu'ils fussent accaparés par une propagande mensongère (je pense ici au rapport n° 922/CA du 12 août 1948 de mon collègue de Varsovie, M. Gailliard dont j'appuie entièrement les termes)[1].

Enfin, parmi les causes de l'antipathie croissante envers nous, il faut en citer deux, qui paraissaient à première vue, devoir nous être favorables : de nombreux Polonais ont combattu dans les rangs de notre résistance, aux côtés des nôtres, mais ce dont ils se souviennent c'est d'avoir pris les armes contre un gouvernement français ; très liés souvent aux communistes, on les retrouve ici dans des postes et des fonctions où ils agissent contre nous.

Nos communistes en visite pourraient apparemment faire œuvre utile en maintenant un contact avec un gouvernement que tout oblige à être hostile à la France « officielle ». Il n'en est rien, car leurs propos restent avant tout politiques et les arguments de la philosophie au nom de laquelle ils se prononcent, sont tous dans le sens où nous avons vu agir les accusations portées contre la France, naguère par la propagande allemande, aujourd'hui par la propagande russe.

J'ai cru de mon devoir de développer ces réflexions, pour pessimistes qu'elles puissent paraître. La définition des remèdes, qui forcément restent utilisables, dans la mesure où les circonstances politiques en permettent l'usage, dépasse ma compétence.

Cependant, je rappellerai les termes de ma dépêche n° 156 du 12 août 1948[2].

Nous devons renoncer à la prétention trop souvent entretenue par nous-mêmes, d'être menés par le seul fait de l'existence d'une civilisation parmi les plus humaines et dont le caractère universel justifie l'extension a priori. Dorénavant, la Pologne (la jeunesse) est fermée aux démonstrations verbales de notre excellence ; elle se fermera chaque jour un peu plus. Il ne nous reste plus que des faits, dont nulle police ne peut empêcher le retentissement : démontrer que notre science et notre philosophie ne sont pas divertissements d'une société décadente, mais qu'elles sont en continuelle réaction avec les réalités sociales et économiques. En ce sens, sans doute vaut-il mieux appuyer sur les aspects pratiques de notre pensée que sur ses

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

fantaisies artistiques : nos techniciens feront peut-être plus pour notre réputation que nos professeurs.

Il n'est évidemment pas question de cesser nos autres formes de propagande. Si décevante qu'en soit en apparence la somme des résultats immédiats, elles laisseront des traces dans les cœurs que nous aurons réussi, malgré toutes les circonstances contraires, à toucher (aussi bien, pour ma part, je continue avec les miens la modeste action culturelle entreprise il y a deux ans).

Encore ne faut-il pas que des succès émouvants et dont nous pourrions retrouver les effets dans une situation politique changée, nous induisent en illusion.

Enfin, la plupart des propagandes hostiles trouvent leur argumentation dans ce qui, n'étant au fond qu'application de nos traditions libérales, est taxé de faiblesse par des gens pour qui la force est la source unique du droit.

L'exemple de l'Angleterre est probant dans ce sens : on dit ne pas l'aimer, mais on éprouve à son égard une admiration envieuse. Nous attachons peut-être à la sympathie, profitable en pays de liberté, le prix qu'il conviendrait d'attacher au prestige, seul utile dans un pays de dictature où les expériences quotidiennes affirment la supériorité des faits matériels sur les meilleures forces spirituelles.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 61)

210

M. LEBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 710. *Athènes, 24 septembre 1948.*

Forte des constatations relevées dans le rapport de l'UNSCOB[2], la délégation grecque à l'Assemblée générale est partie pour Paris bien décidée à dénoncer de nouveau la responsabilité des voisins de la Grèce dans la prolongation de la rébellion et à demander que l'ONU prenne les mesures nécessaires pour assurer l'étanchéité des frontières septentrionales du pays.

Il est de fait que, sans la perméabilité de ces frontières, la rébellion cesserait très vite de poser un problème militaire, et qu'après un gros effort initial, une gendarmerie temporairement renforcée n'aurait bientôt plus à traiter que le problème traditionnel du banditisme grec.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, fait 2-10-48* ».

[2] UNSCOB : *United Nations Special Commission On Balkans*, soit la commission spéciale des Nations unies pour les Balkans.

Il est de fait également qu'avec ses effectifs actuels l'armée grecque ne peut espérer à la fois déloger les rebelles des régions frontalières ou intérieures qu'ils tiennent encore, interdire les zones de parcours qu'ils utilisent, et protéger les frontières contre les retours offensifs ou les infiltrations des rebelles réfugiés à l'étranger.

Il paraît bien peu vraisemblable que l'ONU se prononce pour l'envoi sur les frontières grecques d'un corps de police international qui, pour être efficace, devrait compter au moins 100 000 combattants effectifs dont une proportion importante devrait être entraînée et équipée en vue d'opérations d'hiver en haute montagne…

Tout au plus la délégation grecque peut-elle espérer un renforcement numérique des groupes d'observateurs de l'UNSCOB, et peut-être l'adjonction à ceux-ci de détachements de la police internationale dont M. Trygve Lie a annoncé qu'il demanderait la création.

Même s'il en était ainsi, il serait bien étonnant qu'un réseau de surveillance aussi lâche pût non seulement empêcher des infiltrations rebelles massives, mais même les signaler en temps utile.

Aussi l'Assemblée générale devra-t-elle vraisemblablement rechercher des moyens d'un autre ordre pour assurer la protection des frontières grecques. Selon les tendances politiques des milieux avec lesquels cette ambassade a eu l'occasion de s'entretenir de cette question, deux politiques sont prônées :

1) Que l'ONU reprenne à son compte, en les assortissant au besoin de menaces de sanctions économiques, les démarches faites jusqu'ici par les puissances occidentales à Tirana, Belgrade et Sofia, en vue d'obtenir des assurances concrètes quant à la cessation de l'aide apportée aux rebelles.

En admettant même que l'ONU ait plus de poids auprès des trois gouvernements dont il s'agit que n'en ont les puissances occidentales agissant de leur propre chef (ce qui serait bien douteux, étant donné l'inévitable manque d'unanimité au sein de l'Assemblée générale), le caractère totalement négatif de l'accueil rencontré jusqu'ici chez les États slaves permettrait peu d'espoir quant à une modification de leur attitude.

En ce qui concerne les sanctions économiques, procédé que M. Pipinellis paraît apprécier particulièrement, il ne semble pas qu'elles soient d'un maniement aisé : dans le cas de l'Albanie, qui n'entretient pratiquement aucune relation commerciale ou financière avec d'autres pays que ceux du bloc slave, il ne pourrait s'agir que d'une menace éventuelle et passablement platonique ; en ce qui concerne la Yougoslavie, les gouvernements occidentaux estimeront sans doute des plus inopportunes une telle politique dans les circonstances créées par la réaction hérétique de Tito ; seule la Bulgarie pourrait être directement touchée, mais le résultat obtenu vaudrait-il les sacrifices économiques que les États non slaves seraient appelés à consentir ?

2) Qu'un véritable rapprochement soit recherché entre la Grèce et ses voisins du Nord.

Sans doute est-ce bien là la tâche normale à laquelle l'Assemblée générale devrait s'employer, comme ce fut la mission primordiale dévolue à l'UNSCOB l'an dernier.

Étant donné le mauvais vouloir systématiquement opposé par les gouvernements albanais, yougoslave et bulgare à toutes les démarches tentées par l'UNSCOB en sa qualité de médiatrice, il n'y a lieu, à mon sens, de nourrir aucune illusion sur les possibilités offertes de ce côté sur le plan diplomatique.

En fait, et les tendances politiques des Grecs qui favorisent une solution de cette nature sont là pour le prouver, un tel rapprochement échappe à la diplomatie et ne relève que de la politique intérieure grecque. En d'autres termes, le rapprochement diplomatique entre la Grèce et ses voisins ne peut qu'être la conséquence du rapprochement politique entre le gouvernement d'Athènes et le « gouvernement Markos », et non la condition d'un rétablissement de l'ordre en Grèce.

Sans insister toutefois sur la pétition de principe contenue dans un tel projet, je crois devoir relever un certain nombre d'indices permettant de penser qu'une manœuvre en ce sens sera montée au sein de l'Assemblée générale ou dans les coulisses de celle-ci.

Le Département aura été informé des démarches effectuées auprès de l'ONU en vue de faire admettre un représentant de Markos qui pourrait exposer la thèse des rebelles : nul doute que ce représentant, ou, à son défaut, l'une ou l'autre des délégations slaves, ne fasse valoir les « appels de paix » adressés par Markos au gouvernement d'Athènes. Cette Ambassade a eu l'occasion (ses lettres n° 448 du 4 juin et n° 555 du 17 juillet)[1] d'indiquer que les appels radiophoniques de Markos n'étaient en réalité que des manœuvres de propagande destinées à mettre le gouvernement grec dans son tort devant une opinion publique imparfaitement informée. Les termes mêmes dont Markos s'est servi à l'égard des dirigeants grecs démontrent qu'en parlant de paix, Markos n'entendait nullement traiter avec l'actuel gouvernement.

Le Département aura d'autre part appris la récente arrivée à Paris de M. Sophianopoulos, ancien ministre des Affaires étrangères, qui réside depuis deux ans en Suisse. Encore qu'il m'ait été rapporté que cette personnalité aurait depuis quelque temps laissé ses conceptions politiques évoluer vers la droite, il était bien connu qu'il se posait en médiateur prêt à rechercher sur le plan d'un nouvel « accord de Varkiza », les éléments d'un retour à la paix intérieure… médiation qui ne pourrait s'effectuer que s'il accédait au gouvernement.

Peut-être l'évolution qu'il a, dit-on, suivie est-elle une conséquence des « coups » de Bucarest et de Prague et s'est-il rendu compte qu'un accord politique donnant au parti communiste des garanties substantielles doit fatalement entraîner pour un pays comme la Grèce une domination de ce parti à plus ou moins longue échéance.

[1] Documents non reproduits.

Quoi qu'il en soit, il paraît très probable que le thème de l'apaisement nécessaire en Grèce et de l'incapacité du gouvernement actuel dans ce sens sera développé en public ou en privé. Cette ambassade a eu assez souvent l'occasion de souligner auprès du Département la médiocrité du gouvernement grec pour que je puisse rappeler aujourd'hui, d'accord en cela avec la quasi-totalité de mes collègues étrangers, que ce gouvernement est pourtant le seul dont le maintien au pouvoir soit actuellement compatible avec le souci d'éviter les réactions les plus imprévisibles de l'opinion publique et surtout des milieux militaires grecs.

À toute manœuvre pouvant impliquer une pression destinée à amener la chute de ce gouvernement, il me paraîtrait opportun de répliquer en invoquant le principe de non intervention dans les affaires intérieures d'un pays où ont eu lieu des élections dont la régularité a été contrôlée par une commission internationale.

Si donc la politique de rapprochement entre la Grèce et ses voisins (c'est-à-dire d'apaisement entre le gouvernement et les rebelles) est aussi impraticable en ce moment que la politique de pression sur les voisins de la Grèce paraît vaine, il ne reste, à mon sens, qu'une voie par laquelle une protection efficace puisse être recherchée en faveur de la Grèce : provoquer une aide financière de l'ONU permettant à la Grèce d'augmenter fortement les effectifs de son armée.

Comme l'a récemment indiqué, dans un article qui a fait grand bruit à Athènes, le général Mérenditis, l'un des critiques militaires les plus appréciés ici, le problème de la rébellion et celui, connexe, de la garde des frontières, seraient résolus par les seules forces grecques à condition qu'elles puissent être portées à 250 000 combattants effectifs (au lieu des 100 000 qu'elles comptent aujourd'hui).

Une telle mobilisation n'est actuellement rendue impossible que par le manque de moyens financiers, l'armée grecque, dans son état présent, étant équipée, nourrie et partiellement soldée par les États-Unis. J'ai eu l'occasion (mon télégramme n° 762)[1] d'indiquer au Département que, loin de songer à augmenter les effectifs, le gouvernement américain, sous la pression de l'opinion publique et sans doute aussi sur la foi de rapports trop optimistes, a décidé en principe de les réduire.

Aussi, une proposition d'aide financière collective permettant au gouvernement grec d'augmenter ses forces armées, aurait-elle l'un ou l'autre des deux avantages suivants :

– en cas d'acceptation par l'Assemblée générale, de contribuer puissamment à rétablir l'ordre dans ce pays ;

– dans le cas contraire, de provoquer un débat sur le sujet, au cours duquel un bon nombre de délégations, même si elles doivent voter contre la proposition, ne pourront faire autrement que de reconnaître la nécessité que des forces armées adéquates défendent les frontières de la Grèce.

[1] Document non reproduit.

Dans ce dernier cas (je le tiens de représentants du Département d'État avec lesquels je me suis entretenu de cette éventualité à titre tout à fait personnel), le gouvernement américain serait mieux à même d'obtenir du Congrès les fonds nécessaires tout au moins au maintien des effectifs actuels, ce qui permettrait d'éviter les graves conséquences que ne manquerait pas d'avoir leur réduction.

Sans doute n'est-ce pas le rôle de la délégation française que de prendre l'initiative d'une telle proposition. Mais, au cas où la question serait soulevée par la délégation grecque ou l'une des délégations anglo-saxonnes, j'ai cru devoir par cette communication attirer tout particulièrement l'attention de Votre Excellence sur les points que je résume ci-dessous :

1) Il ne semble pas qu'il soit possible à l'ONU de mettre sur pied une procédure internationale suffisamment coercitive pour qu'elle apporte à la Grèce une aide efficace.

2) Le gouvernement des États-Unis, de son côté, est dans l'obligation de réduire les crédits alloués à la Grèce à titre militaire, c'est-à-dire d'imposer une réduction des effectifs de l'armée grecque, avec les graves conséquences que cela peut comporter.

3) Si les membres de l'ONU estiment que l'histoire du peuple grec dans le passé et la position géographique de la Grèce dans le présent justifient les plus grands efforts en vue d'éviter que ce pays sombre dans l'anarchie, il convient donc de lui ouvrir sur le plan international les crédits lui permettant de neutraliser par ses propres forces armées l'aide apportée aux rebelles par les États voisins.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 50)

211

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 25 septembre 1948.*

Confidentiel.

Un émissaire officieux a fait connaître au Département que le ministre des Affaires étrangères d'Égypte, Khachehaba Pacha, serait désireux de profiter de son passage à Paris pour éclaircir les principales difficultés qui pèsent actuellement sur les rapports franco-égyptiens.

Il est donc vraisemblable que le Ministre aura l'occasion d'entretenir le chef de la diplomatie égyptienne des différents griefs ou réclamations que nous avons à soutenir à l'égard de son pays et d'examiner en même temps les demandes que celui-ci aura vraisemblablement à nous présenter.

1) Il ne serait peut-être pas inutile dès l'abord de faire observer à Khachehaba Pacha, que, contrairement à ce que peut insinuer certaine

presse égyptienne, le gouvernement français a non seulement gardé une attitude très modérée devant les graves atteintes portées à la vie, à la liberté ou aux propriétés de ressortissants français en Égypte, mais qu'il s'est même efforcé d'atténuer l'émotion de la presse française qui, lorsqu'elle a été tardivement informée de ces événements, n'a pas hésité à critiquer la modération excessive à ses yeux du Département (*Le Populaire*, *Combat*, *Le Monde*).

De même, en ce qui concerne le meurtre de deux officiers français au service de l'ONU sur le terrain de Gaza, le Département s'est abstenu de toute protestation et de toute déclaration avant d'avoir eu connaissance des dispositions principales du rapport d'enquête dont il a d'ailleurs fait part aussitôt au Représentant de l'Égypte à Paris afin de permettre à ce dernier de les utiliser dans la mesure où elles pouvaient être de nature à éclairer l'opinion et l'amener à porter un jugement plus équilibré que ceux qui avaient tout d'abord été présentés dans la presse.

Enfin, le gouvernement français a également marqué ces temps derniers son désir de conciliation à l'égard de l'Égypte en acceptant d'étendre à l'Afrique du Nord la compétence du Consul général d'Égypte à Marseille ; cette heureuse solution permettant à l'Égypte d'avoir une représentation indirecte sur l'Afrique du Nord sans impliquer la création de postes en Tunisie, en Algérie ou au Maroc, ce qui aurait été absolument impossible en raison du grave précédent dont d'autres pays auraient pu se prévaloir.

2) Mais la modération dont nous avons ainsi fait preuve, ne doit pas dissimuler à nos partenaires l'importance que nous attachons à une heureuse solution des différends actuellement existants. Ces derniers se rapportent essentiellement à la protection des intérêts français en Égypte après l'expiration prochaine des accords de Montreux, au respect du statut du Canal de Suez et au règlement favorable des dommages causés à un certain nombre de nos ressortissants en Égypte.

A) <u>Traité d'établissement.</u>

La protection des intérêts français après l'expiration des accords de Montreux est sans doute un sujet trop vaste pour pouvoir être traité au cours d'une conversation. Il serait cependant souhaitable que l'on puisse faire admettre le principe de l'ouverture rapide d'une négociation pour la mise au point et la signature d'une convention d'établissement.

B) <u>Personnel de la Compagnie du Canal de Suez.</u>

Par contre, la question du Canal de Suez justifie, en raison de son caractère et de son urgence, des assurances immédiates de la part du ministre des Affaires étrangères égyptien.

Dans cette question, la principale difficulté tient au désir du gouvernement égyptien d'assujettir la Compagnie internationale du Canal de Suez à une loi promulguée le 29 juillet 1947, sur les sociétés exploitant en Égypte,

et qui exige que dans ces sociétés 40 % des administrateurs, 75 % des employés et 90 % des ouvriers soient égyptiens.

Sur le plan juridique, la Compagnie du Canal de Suez conteste que cette loi générale lui soit applicable étant donné son régime spécial, sanctionné par plusieurs conventions internationales, et son accord de 1936 (approuvé par une loi égyptienne), selon lequel il est simplement prévu, pour certaines catégories de personnels subalternes, une proportion de 30 % d'Égyptiens).

Ce point de droit fait actuellement l'objet d'une étude du juriste du Département qui[1] n'a pas encore fait connaître ses conclusions, mais, en tout état de cause[2], il faut admettre que l'application des pourcentages édictés par la loi de 1947, apporterait à l'exploitation du Canal un tel trouble que les gouvernements des principaux pays utilisateurs ne sauraient l'accepter. En effet l'exploitation d'un tel ouvrage exige, dans la catégorie des employés, une très haute proportion de techniciens de valeur que l'Égypte est incapable de fournir actuellement et même de former avant de longues années.

Un exemple peut en être donné par le cas des pilotes : ces derniers doivent être des capitaines au long cours expérimentés tant en raison des qualités nécessaires pour diriger des navires à petite vitesse dans un canal étroit, que de la répugnance qu'éprouveraient les capitaines des grands bateaux de passage à céder leur barre à des hommes qui n'auraient pas les mêmes titres qu'eux-mêmes. Or, l'effectif de ce service s'élève actuellement à 137 agents parmi lesquels on ne compte que 6 Égyptiens, généralement chargés de missions particulièrement simples. Il est bien évident que le remplacement dans l'année en cours d'une centaine de pilotes européens par des autochtones est absolument impossible et le restera longtemps, étant donné l'absence d'une marine marchande égyptienne susceptible de former des hommes compétents. La même situation se retrouve dans les principales catégories d'employés, qu'il s'agisse du service du contrôle ou de celui des travaux. Ce n'est pas médire de l'Égypte que de constater qu'elle n'a pas les techniciens indispensables et de soutenir qu'elle ne peut raisonnablement demander à une entreprise, aussi essentielle pour les communications mondiales, de remplacer des hommes compétents et entraînés, par d'autres qui ne le sont pas, ni même exiger l'embarras, en supplément, des techniciens existants, d'une quantité triple d'agents inutiles et qui resteraient inemployés.

L'adoption d'une proportion de 40 % d'administrateurs égyptiens impliquerait de son côté des conséquences graves : non seulement elle entraînerait l'élimination d'un assez grand nombre d'administrateurs actuels, principalement français, mais elle entraverait pour l'avenir, une répartition raisonnable des sièges entre le pays fondateur et les principaux pays

[1] Note manuscrite dans le texte : « *Tout en indiquant que selon sa première opinion la thèse de la Cie serait fondée* ».

[2] Note manuscrite en marge : « *Voir note particulière 18 oct. 48 ci-jointe sur la question* ». Document non reproduit.

usagers. De plus, en rendant le groupe égyptien le plus nombreux, elle entraînerait vraisemblablement un rapide transfert du siège social de Paris au Caire, ce qui découragerait l'assiduité des membres français, anglais, hollandais ou norvégiens et mettrait pratiquement le conseil entre des mains purement égyptiennes. Cette considération qu'il est sans doute impossible d'exposer à Khachehaba Pacha, n'en est pas moins des plus sérieuses.

Enfin, on peut observer, par contre, qu'en ce qui concerne les ouvriers, l'édiction d'une proportion de 90 % est superflue, puisque ces derniers sont presque uniquement égyptiens (exactement 98 %).

En raison de l'importance des intérêts en jeu et qui tiennent évidemment beaucoup plus à la nécessité de conserver au canal, voie de communication essentielle entre la Méditerranée et l'Extrême-Orient, son plus haut rendement, qu'au désir de maintenir en place des agents européens, principalement français, le *Foreign Office* est disposé, pour sa part, à insister auprès du gouvernement égyptien pour qu'il renonce à sa prétention d'appliquer la loi de 1937 au Canal de Suez.

Il est entendu avec les Britanniques, que nous devrons effectuer, chacun de notre côté, une pression sur les Égyptiens si possible avant le milieu de la semaine prochaine.

Ces deux démarches doivent, en effet, devancer une instance judiciaire que l'on redoute et que le gouvernement égyptien pourrait, par la suite, nous opposer en prétendant qu'il se trouve dessaisi de la question au profit des tribunaux[1].

C) <u>Dommages à des Français.</u>

Notre ambassade en Égypte a eu l'occasion au cours des trois derniers mois, d'élever de nombreuses protestations contre l'internement d'une cinquantaine de ressortissants français presque tous d'origine orientale ou nord-africaine, contre la mise sous séquestre d'un certain nombre de patrimoines appartenant à ces derniers et de réclamer instamment des réparations pour l'assassinat d'un moniteur olympique nommé Gaillard et les blessures reçues par un de ses camarades nommé Joanblanc.

Il y a lieu de noter que malgré ces démarches répétées et pressantes, notre ambassade n'a, jusqu'à présent, obtenu que la libération de 14 ressortissants français et des assurances en ce qui concerne la majorité des autres qui n'ont pas encore reçu d'exécution.

Le cas Gaillard soulève pour l'Égypte une question embarrassante. Le gouvernement du Caire qui se sait responsable et souhaite, ou du moins a souhaité, offrir les réparations nécessaires, craint toutefois que le geste qu'il pourrait faire en faveur de notre compatriote ne prenne valeur de précédent et ne l'entraîne à indemniser les nombreuses victimes des émeutes du Caire et surtout d'Alexandrie.

[1] Note manuscrite dans le texte : « *La Cie du canal demande qu'afin de ne pas altérer ses relations avec le gouvernement égyptien il ne soit pas fait allusion à ses interventions auprès du Département* ».

Il semble que, sans pour autant renoncer à soutenir les demandes de réparations que pourraient désirer faire valoir certains autres Français, le Ministre pourrait suggérer à Khachehaba Pacha, le don à la famille Gaillard d'une somme raisonnable (celle de 20 000 a été suggérée par nous), soit par le Souverain, soit par le club olympique, soit par tout autre organisation en raison de la collaboration qu'il apportait au sport égyptien.

Le cas de Joanblanc également au service direct de l'Égypte, pour la préparation de ses équipes olympiques pourrait être et devrait être réglé dans des conditions analogues.

L'émissaire égyptien dont il a été question au début de cette note a donné à entendre que l'Égypte n'avait d'autre désir que de rétablir avec la France des relations plus cordiales et plus confiantes qu'elles ne l'ont été au cours des dernières années.

Il est certain que beaucoup de gouvernants égyptiens regrettent amèrement maintenant une politique brouillonne et une mégalomanie qui ont attiré à leur pays l'animosité de certaines Puissances et l'a privé en de nombreux cas des sympathies sur lesquelles il s'était traditionnellement appuyé. Les déboires de l'Égypte tant en ce qui concerne la question de la validité du traité de 1936 signé avec l'Angleterre, que la question du Soudan (Conseil de sécurité, août 1947) et la question palestinienne (Assemblées générales des Nations unies, novembre et avril derniers), ont beaucoup contribué à cet assagissement. À ces raisons s'ajoutent les échecs de la politique égyptienne d'intervention en Afrique du Nord et plus encore les revers subis au cours de la campagne militaire en Palestine, la situation dangereuse dans laquelle se trouve actuellement le corps d'intervention égyptien au nord de Gaza et à Bethléem, enfin les menaces sociales qui, à l'intérieur, risquent de bouleverser la structure actuelle de la nation égyptienne et pourraient même dans certaines conditions mettre en danger la dynastie elle-même.

Il y aurait donc là des raisons suffisantes pour que l'Égypte accepte sans contrepartie les demandes que nous allons lui présenter. Il n'est nullement exclu toutefois que Khachehaba Pacha ne saisisse l'occasion de son entretien avec le Ministre pour lui demander l'appui de la délégation française aux Nations unies soit en vue de différer une reconnaissance de fait de l'État juif, soit en vue de soustraire à l'autorité d'Abdallah la partie de la Palestine qui restera en dehors des frontières d'Israël et d'y installer un gouvernement proprement palestinien. Il est possible aussi que le ministre égyptien nous demande de soutenir les revendications que l'Égypte a probablement l'intention de faire valoir en ce qui concerne une annexion du Negeb ou de la partie de ce district bordant la péninsule du Sinaï.

Sur ces deux derniers points, un soutien français, si nous l'accordions, aurait l'avantage de nous rapprocher non seulement de l'Égypte, mais encore de la Syrie, du Liban et de l'Arabie Séoudite, tous hostiles à une extension du royaume transjordanien grâce à laquelle Abdallah serait en meilleure position pour entreprendre la réalisation de son projet de Grande Syrie. Toutefois, la dévolution du Negeb soit à l'Égypte, soit à un État

palestinien arabe contrarierait sans aucun doute les intentions britanniques en ce qui touche à l'organisation au Proche Orient d'une zone stratégique couvrant le Canal de Suez et leur assurant des communications entre la Méditerranée et la Mer Rouge (Gaza – Aqaba) et entre la Méditerranée et le golfe persique (Gaza – Amman – Habannyeh – Basrah).

Dans l'hypothèse envisagée, il conviendrait par conséquent, semble-t-il, que le Ministre se borne à demander à Khachehaba Pacha l'exposé des vues égyptiennes en se réservant d'examiner à loisir les conséquences qu'en impliquerait la réalisation.

P.S. D'un écho recueilli au cours d'une conversation avec l'ambassadeur d'Égypte, il semble que Khachehaba Pacha ait l'intention de demander au Ministre la voix de la délégation française pour la désignation de l'Égypte au siège du Conseil de sécurité laissé vacant par le départ de la Syrie.

Une note particulière du Secrétariat des Conférences exposera au Ministre la position de cette question. L'essentiel en est que :

1) l'Égypte est elle-même le membre du Conseil de sécurité qui a cédé la place à la Syrie en 1946. Il serait très difficile de l'y réinstaller avant que quelques-uns des pays, au moins les plus importants d'entre eux, de la zone concernée (Proche-Orient, Asie moyenne, Péninsule indienne) n'y aient été introduits.

2) Le Département croit savoir que l'Inde, principale candidate au siège de la Syrie, a reçu des assurances de la plupart des pays membres des Nations unies et que son élection est pratiquement assurée. Un soutien que nous accorderions à l'Égypte nous mettrait dans une situation embarrassante vis-à-vis d'un autre grand pays dont les droits sont évidents, sans pour autant permettre au gouvernement du Caire d'obtenir satisfaction[1].

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, carton 70, dossier 1)

212

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. *Londres, 25 septembre 1948.*

Personnelle.

La Direction politique ne m'a pas renseigné sur ce qui a pu être dit en marge des séances du Conseil des ministres des Affaires étrangères relatif aux colonies italiennes. Je n'en suis pas autrement surpris et peut-être

[1] Note manuscrite en marge : « *Voir notes particulières ci-jointes sur cette question* ». Documents non reproduits.

devrais-je en conclure que je n'ai qu'à me désintéresser tout à fait de cette affaire. Je ne m'en sens cependant point le droit et, avant de partir en congé, je désire vous dire comment la situation m'apparaît. Je me hâte d'ajouter que, pour l'apprécier, beaucoup d'éléments me manquent puisqu'en dehors des « circulaires » du Département, je ne connais sur ce sujet que ce que le Ministre m'a indiqué lui-même, à savoir qu'il avait dit à Mac Neill qu'il ne gênerait pas l'Angleterre dans sa revendication de la Cyrénaïque et les indications que vous m'avez données de votre côté, et que confirme un récent télégramme de Fouques-Duparc, touchant l'attitude du gouvernement italien, qui préfère en définitive l'ajournement à un an de l'ensemble de la question.

Ce faisant, les Italiens – j'en suis convaincu – se trompent dans l'estimation de leurs propres intérêts, car l'administration Dewey ne leur donnera pas l'an prochain l'appui décisif qu'ils escomptent pour faire triompher l'ensemble de leurs revendications ; mais cela, c'est leur affaire… Ce qui m'inquiète, c'est le fait que les intérêts français, beaucoup plus encore que les intérêts italiens souffriront de cet ajournement et que – en dépit des leçons que nous pourrions tirer d'autres expériences – les solutions d'ajournement conservent aux yeux des services du Quai un attrait quasi irrésistible.

De leur côté, les Britanniques considèrent que M. Schuman a promis son appui à Mac Neill dans l'affaire de Cyrénaïque ; peut-être se trompent-ils, mais c'est dans ce sens que les paroles du Ministre ont été interprétées ; sir Orme Sargent me l'a laissé entendre hier. S'il y a eu malentendu, il importe donc de le dissiper sans délai ; faute de quoi un changement de position – *in extremis* – de notre part produira le plus fâcheux effet.

Pour le moment et en ce qui les concerne, les Anglais semblent considérer encore que notre appui, qu'ils escomptent, doit avoir une contrepartie ; ils désirent donc causer en marge de l'Assemblée, le Sous-Secrétaire d'État permanent me l'a spontanément indiqué. Lorsque je lui ai dit que c'étaient les Anglo-Saxons qui avaient rendu l'accord impossible il y a trois semaines, et que les Anglais avaient finalement retiré d'une main ce qu'ils paraissaient offrir de l'autre, il m'a répondu que, de notre côté, nous avions voulu les ligoter un peu trop, mais qu'il y avait cependant moyen de s'entendre, et qu'il conviendrait de le faire pendant l'Assemblée.

Avons-nous intérêt à rejeter cette ouverture ? Ce n'est pas à moi d'en décider ; mais il appartient au Département de bien peser les conséquences d'un refus, car il serait parfaitement absurde dans cette affaire de suivre les Italiens les yeux fermés.

Voyons donc les diverses éventualités en face desquelles nous pouvons nous trouver placés :

1) L'Assemblée décide de résoudre dès cette année le problème des colonies italiennes.

Vous n'imaginez pas, je pense, que dans un milieu comme celui du Palais de Chaillot la clameur éthiopienne contre tout règlement qui rendrait l'Érythrée à l'Italie ne sera pas entendue. Les Anglo-Saxons d'autre part,

même s'ils ne sont pas en état d'obtenir que la question de Cyrénaïque soit résolue comme ils le souhaitent, seront certainement en mesure d'empêcher qu'elle ne le soit contre leurs intérêts.

Dans l'hypothèse la plus favorable, ce n'est donc qu'au Somaliland et en Tripolitaine que les revendications italiennes pourront être satisfaites, et il est à craindre que dans ce cas, et faute de nous être assurés préalablement l'appui anglo-américain, le Fezzan ne suive le sort de la Tripolitaine : nous serions les dindons de la farce.

2) L'Assemblée se prononce pour l'ajournement.

Quelles que soient les conditions dont elle soit assortie, cette décision laissera les Britanniques en possession. En même temps, elle sera un encouragement à l'agitation pour l'indépendance de la Libye.

Si les Anglais ne sont pas liés par des engagements à notre égard, il est inconcevable que, dans une telle situation, les agents de la BMA ne persévèrent pas dans la politique où ils sont jusqu'à présent engagés et qui a marqué, le mois dernier, à peine un léger temps d'arrêt ; ils exploiteraient donc les aspirations à l'indépendance, soit qu'ils poussent en avant les éléments favorables à l'unité lybienne au profit du Senoussi, soit qu'ils favorisent les nationalistes tripolitains dans l'espoir de faire réclamer éventuellement par eux la Grande-Bretagne comme « *trustee* » et peut-être mèneront-ils les deux actions à la fois. Il n'est pas concevable en tout cas qu'ils préfèrent se créer des embarras avec les éléments locaux pour favoriser les intérêts italiens.

Dans de telles conditions, nos chances de faire accepter dans un an une tutelle italienne semblent faibles. Ajoutez que les États arabes ne seront plus aussi absorbés qu'ils le sont aujourd'hui par les affaires palestiniennes, qu'ils se seront remis du coup qu'elles leur ont porté ; ils auront une chance d'être mieux écoutés par l'Assemblée ; ajoutez encore que plus que jamais les Anglo-Saxons auront besoin d'eux contre les Soviets.

L'intérêt que nos partenaires ont actuellement à ménager l'Italie n'a pas été assez fort pour les amener à nous suivre dans la solution que nous proposions. Penser que, l'an prochain, le souci de concilier l'Italie l'emportera sur tout autre, c'est former une hypothèse toute gratuite, me semble-t-il.

Plus j'y réfléchis, moins je vois quel gain nous pouvons escompter de l'ajournement ; plus au contraire m'en apparaissent les dangers.

C'est pourquoi je me demande si le moment n'est pas venu de dire franchement à Rome que l'arrangement, dont les éléments modérés du Palais Chigi approuvaient les bases, donne la mesure de ce que nous pouvons raisonnablement espérer obtenir dans leur intérêt et que, dans ces conditions nous allons essayer de nouveau d'aller de l'avant. Après quoi, il resterait à reprendre la conversation – dans les coulisses de Chaillot – avec Anglais et Américains.

J'aimerais être informé de ce qui sera décidé.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

213

M. MENANT, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 180. *Tirana, 25 septembre 1948.*

Le ministre de l'Économie et de l'Industrie Touk Jakova a fait à l'occasion de la signature de l'accord économique albano-soviétique des déclarations à la presse dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le texte intégral et dont voici un bref résumé.

Tout d'abord il adresse de violentes critiques au gouvernement yougoslave qui poursuivait en Albanie « des buts ténébreux, colonialistes et impérialistes » qui spéculait sur une situation économique difficile en exerçant des pressions économiques dans le but de faire de l'Albanie une septième république yougoslave. Non seulement il n'a pas aidé le pays, mais il voulait s'approprier le peu de ressources dont elle disposait.

Avec l'URSS au contraire a dit le Ministre il en est tout autrement, « le gouvernement soviétique veut nous aider sans réserves et honnêtement. Notre exportation sera payée par lui deux fois plus chère qu'elle ne l'était par la Yougoslavie, tandis que les marchandises qui nous seront livrées seront d'un prix 2 à 4 fois moins élevé que ceux consentis par les Yougoslaves.

L'Albanie recevra du blé, des textiles, des camions automobiles, de l'outillage et trois grandes usines. Une de sucre ayant une capacité de 100 000 quintaux, une de textile pouvant traiter 20 millions de mètres de tissus et une usine pour le traitement des cuirs et peaux.

Cette perspective de toucher 10 kilos de sucre par an et par personne sera bien accueillie par cette population qui depuis 6 mois n'a pas touché la moindre ration de sucre. Saura-t-elle comprendre les bienfaits d'une collaboration qui ne donnera malheureusement effet qu'en 1951, car elle constate que dans l'immédiat le nombre des tuberculeux augmente faute de vitamines, de calcium, de matières grasses aussi de médicaments et encore par le travail pénible auquel est soumise la jeunesse astreinte aux « obligations » du travail « volontaire » des chantiers de construction de routes, assèchement de marais, voie ferrée, etc.

L'Agence télégraphique albanaise signale ce jour que depuis le départ des ingénieurs yougoslaves, on constate qu'ils se livraient à des actes de sabotage et qu'à la centrale hydro-électrique de Tirana dont la construction était confiée à une société yougoslave, lors de la dénonciation de l'accord économique, les techniciens ne se sont pas contentés d'emporter l'outillage de premier ordre, mais même les robinets des fontaines, le plan du tunnel a été brûlé, malgré cela les normes de travail ont été dépassées de 12 %. Et l'informateur ajoute que ces techniciens « menaient le sabotage des travaux suivant un plan préétabli ».

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Belgrade, Rome, fait 9-11-48* ».

La condamnation du *Kominform* aura eu cet avantage pour l'Albanie de faire découvrir ces « crimes impérialistes ». La veille de la condamnation elle célébrait encore les bienfaits de la collaboration entre les deux pays.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 13)

214

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU DIMANCHE 26 SEPTEMBRE DE LA RÉUNION DES TROIS MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

C.R. *Paris, 26 septembre 1948.*

Secret.

M. Schuman : Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner la situation nouvelle qui résulte de la présentation de deux textes : la note soviétique qui nous a été remise hier et le communiqué de l'agence Tass[1]. Nous étions d'accord l'autre jour pour saisir l'ONU, si la réponse soviétique n'était pas satisfaisante. La question qui se pose est donc de savoir si cette réponse est satisfaisante ou non. Il y a peut-être des divergences de vues sur ce point, mais en tout cas sur un point il est certain que la note soviétique n'est pas satisfaisante, sur la levée du blocus. Le gouvernement soviétique nous dira peut-être que si nous exécutions l'accord du 30 août, le blocus serait levé.

À mon avis, la note soviétique ne permet pas de continuer les négociations, mais pouvons-nous ou devons-nous constater l'interruption de la négociation. Telle est la première question.

La deuxième question est de savoir si le recours à l'ONU, dans les circonstances nouvelles d'aujourd'hui, permet d'espérer un résultat utile.

[1] Le 20 septembre, les trois ministres s'étaient déjà réunis au Quai d'Orsay, à la demande de Bevin, afin de mettre au point plusieurs questions : la réponse à adresser à l'URSS, les conséquences d'une rupture avec Moscou sur la question de Berlin. Le 21 au matin, les délégations occidentales se réunissaient dans le salon des Perroquets sous la conduite des trois ambassadeurs à Londres afin de préparer le texte de la note de réponse et demander aux ministres s'ils voulaient une nouvelle démarche à Moscou. L'après-midi, les ministres se réunissaient à nouveau et décidaient de produire une note restant au niveau des principes et du blocus, n'entrant donc pas dans des considérations techniques ou expliquant les positions occidentales. La note devait obliger Moscou à répondre par oui ou par non (comptes rendus des réunions des 20 et 21 septembre, non reproduits). La note était remise le 22 et posait clairement la position occidentale : la poursuite des discussions pour tenter de sortir de la crise de Berlin n'était plus possible et que tant que le blocus ne serait pas levé, la négociation ne pourrait pas se poursuivre (note du 22 septembre de Paris à Moscou, transmise par le biais de l'ambassade soviétique à Paris, non reproduite). De son côté, Bonnet soulignait que Washington n'attendait pas grand-chose de cette note et se déclarait favorable à ce que l'on porte rapidement l'affaire devant les Nations unies. La politique de fermeté paraissait être la seule méthode pour sortir de la crise de Berlin selon les Américains, mais on ne croyait pas toutefois à Washington que cela pourrait déboucher sur un conflit armé (télégramme n°s 4042-4046 du 22 septembre de Washington, non reproduit).

M. Bevin : Bien que je n'aie pas encore étudié à fond la note soviétique, il me semble qu'elle est satisfaisante sur le commerce, mais pas sur le trafic. Le communiqué Tass est sans importance en soi, mais est-il sage que nous décidions d'émettre un communiqué de presse, sans indiquer nos raisons. Puisque notre note à Moscou est prête, et que nous disons dans cette note de façon conjointe les raisons importantes de notre décision, il me semble qu'il vaudrait mieux la remettre et la publier tout de suite, plutôt que de produire en quelques instants un communiqué rapide qui ne fera aucun effet sur le public.

M. Marshall : Pour nous c'est un problème particulièrement grave parce que, en raison de l'immense publicité faite à la note soviétique, qui est parue intégralement dans un journal de dimanche matin et qui va être commentée ce soir par tous les réseaux radiophoniques américains, il nous faut absolument répondre avant 10 heures – heure des États-Unis – et donner une communication utilisable par les journaux américains de demain matin.

Nous avons au Département d'État un document (que M. Marshall montre) qui constitue un véritable livre blanc de toute la négociation avec les Russes et ce document peut être remis par M. Lovett, avec qui j'ai un accord, une demi-heure après que nous aurions pris la décision. Ce document, étant tout à fait complet, permettrait à la presse et à la radio de combattre l'effet de la publication isolée de la note soviétique et compenserait la défaite en matière de publicité que nous avons incontestablement subie.

M. Bevin : Je vois d'assez grands dangers à remettre tout le dossier à la presse américaine. Si les Walter Lippman et autres commentateurs commencent à commenter les problèmes techniques du commerce, de la monnaie, etc. où allons-nous ? Il y a un point essentiel qu'il ne faut surtout pas perdre de vue, c'est le blocus. Voilà la seule question qui parle au public britannique. Il faut cristalliser notre attitude dans un document unique et ne pas publier d'autres choses.

M. Marshall : C'est bien pour cela que nous avons préparé le communiqué dont je vous parlais, et dont mes collègues ont actuellement sous les yeux le projet.

M. Bevin : On peut évidemment publier ce communiqué qui met l'accent sur le blocus. Mais pour le reste de la documentation américaine, il faudrait l'étudier et je ne la connais pas et je ne peux pas dire maintenant s'il y aurait des avantages ou des inconvénients à la remettre entièrement à la presse. Le danger de confusion reste grand.

Quant au communiqué il a l'air de dire que l'URSS veut arrêter le trafic aérien, ce qui à première lecture ne correspond pas à la note soviétique. Il faudrait revoir cela de plus près.

M. Marshall : Je pourrais accepter en tout cas comme première publication celle du communiqué.

Le Secrétaire d'État propose une nouvelle rédaction pour le début du dernier paragraphe :

« Les trois gouvernements remettent une note au gouvernement soviétique… ».

M. Schuman : La note soviétique parle de contrôler le trafic aérien de la même façon que le trafic terrestre. Devons-nous comprendre qu'il s'agit là d'une exigence nouvelle et incompatible avec nos droits et intérêts, ou d'un contrôle purement monétaire qui n'entraînerait aucune restriction du trafic aérien en tant que tel ?

Les trois ministres discutent de la portée exacte de ce paragraphe de la note soviétique.

M. Marshall : Il est clair que dans nos discussions antérieures les Russes ont soutenu que les accords ne permettent que l'alimentation des garnisons et non pas celle de la population. C'est toujours cela que veut dire la note.

M. Bevin : En tout cas ceci ne doit pas être discuté sous la menace du blocus. Si les Russes veulent parler avec nous du trafic aérien, qu'ils commencent par lever le blocus. Si nous devons aller au Conseil de sécurité, il convient que le problème du trafic aérien soit également évoqué, car c'est la contrepartie du problème de la Banque d'émission, qui est le vrai point par lequel les Russes essaient de nous mettre dehors de Berlin (*squeeze out*).

M. Marshall cite le maréchal Sokolovski et M. Molotov (notamment dans la séance du 18 août) à l'appui de l'interprétation qu'il a donnée au paragraphe de la note soviétique sur le trafic aérien. Au surplus la note parle du contrôle par le commandement soviétique, ce qui est inquiétant dans les circonstances présentes.

Le secrétaire d'État propose donc d'émettre un communiqué tout de suite et ensuite de publier les deux notes que les ministres adresseront à l'URSS et à l'ONU. Enfin le Livre blanc avec tous les détails serait publié un peu plus tard.

M. Schuman : Il faudrait sans doute dans notre réponse à l'URSS insister :

1) sur le maintien du blocus,
2) sur la demande nouvelle en matière de transports aériens,
3) sur la réponse évasive en ce qui concerne les finances.

Sans doute le dossier n'est pas excellent devant le Conseil de sécurité, mais nous ne devons pas songer à revenir sur notre décision d'aller à l'ONU, tout en étant sans illusions sur les résultats pratiques. J'ai compris d'ailleurs que le Secrétaire d'État des États-Unis songeait essentiellement à l'impression qu'il convenait de faire sur l'opinion publique américaine et non pas à modifier l'évolution politique ou juridique du problème.

M. Marshall : Il est très important de ne pas négliger l'ONU dans une hypothèse de menace à la paix. On peut tout de même avoir un espoir de trouver ainsi une base pour la solution du problème, et en tout cas cette procédure est indispensable pour faire comprendre aux peuples du monde entier ce qui se passe.

M. Bevin : J'ai eu les mêmes doutes que M. Schuman sur l'utilité d'un recours à l'ONU, mais si nous ne faisons pas appel à l'ONU, nous ne serons pas compris par les opinions publiques. Sans doute les Russes refuseront d'aller devant l'ONU et invoqueront l'article 107 de la Charte, mais malgré cela, il faut y aller sans illusions.

M. Marshall : D'ailleurs si nous n'allions pas à l'ONU, quelle serait l'alternative ?

M. Bevin : Nous sommes de trois jours en avance sur le programme que nous nous étions tracé. Les Russes nous ont bousculés et nous allons être obligés d'avancer d'autant la remise de l'affaire à l'ONU. Maintenant nous comprenons les raisons de la remise à des heures différentes à nos trois gouvernements de la note soviétique du 25 septembre.

À ce moment les ministres remettent le projet de communiqué américain à leurs suppléants (MM. Couve de Murville, William Strang et Douglas) qui se mettent rapidement d'accord sur un texte définitif et approuvé par les trois Ministres.

La séance ouverte à 12 h 50 prend fin à 14 h 30.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 346)

215

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 564[1]. *Budapest, 27 septembre 1948.*

(*Reçu* : le 4, 12 h.)

J'ai rendu compte par ailleurs de la semaine militaire qui s'est déroulée récemment à Budapest. Des indications qui m'ont été données depuis, il résulte que :

1) L'initiative de reconstituer une armée hongroise vient de Moscou. La Hongrie n'y avait pas intérêt, et cet effort ne peut que peser lourdement sur une économie déjà aux prises avec les problèmes posés par la reconstruction et les nationalisations, ainsi que par les difficultés d'importer et d'exporter.

La décision est très récente. La semaine militaire a été mise sous les auspices du centenaire 1848-1948. Or, lors des fêtes de mars dernier, personne ne parlait de la reconstitution d'une armée hongroise.

2) Les événements de Yougoslavie ont donc été décisifs. Il n'était plus possible de compter sur la seule armée yougoslave, d'autant plus que tout

[1] Télégramme reçu en clair et par courrier.

est mis en œuvre pour la disloquer : propagande parmi les officiers, fuites, sanctions économiques, arrêt de l'industrialisation du pays.

3) En présence des incertitudes polonaise et tchécoslovaque et du désordre roumain, la Hongrie, naguère sacrifiée, et apparue plus « reliable » que les autres. Ses dirigeants ont donné des gages de leur orthodoxie, et le peuple hongrois est d'une rassurante passivité.

Il n'y a pas en Hongrie de Maréchal. L'Inspecteur général de l'armée, le général Palffy-Oesterreicher peut être considéré comme sûr. Plus de 14 000 officiers de l'ancienne armée ont été éliminés. Dans ces conditions, le commandement soviétique pourra librement exercer son autorité et l'amalgame avec l'armée soviétique pourra être éventuellement réalisé sans difficulté.

Enfin, la Hongrie n'est pas slave, ce qui présente pour Moscou un double avantage. D'une part, isolée au milieu de peuples slaves, la Hongrie a besoin de la protection soviétique pour résister à leur pression. D'autre part, les Russes, après avoir favorisé pendant la guerre le panslavisme, et installé à Belgrade le Comité panslave, ont aperçu les périls conjugués de l'indiscipline et de la solidarité slaves. Ce sont les Hongrois et les Roumains que Moscou a lancés contre Belgrade. À Budapest, on commence à se demander si l'aventure Tito ne finira pas par l'éclatement de la Yougoslavie et on suit également avec intérêt l'évolution de la Slovaquie, où les communistes favoriseraient ouvertement les sentiments nationalistes.

4) Toutes ces manœuvres prouvent de la part des Russes une étonnante multiplicité de ressources. Mais elles prouvent aussi la multiplicité des difficultés auxquelles ils ont à faire face. Dans cette partie de l'Europe, les communistes et les Russes en sont encore au stade de la consolidation, de l'organisation et de la défensive.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 2)

216

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 662[1]. *La Haye, 27 septembre 1948.*

Urgent. (*Reçu* : le 29, 9 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 660[2].

On me confirme au ministère des Affaires étrangères que M. Stikker a développé devant le Département d'État les raisons pour lesquelles un certain nombre de points, dans les propositions de M. Cochran, ne paraissaient pas acceptables par les Pays-Bas.

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Voir document n° 206.

Les objections néerlandaises concernent principalement :

1) La tenue, dans un avenir rapproché, et avant la création du gouvernement intérimaire, d'élections en vue d'une Constituante. La Haye fait valoir que l'agitation communiste actuelle fausserait ces élections.

2) L'insuffisance des pouvoirs laissés durant la période intérimaire au Haut-Commissaire.

3) La proposition tendant à laisser à chaque État la disposition d'une milice propre, mesure qui permettrait le maintien de l'armée « républicaine », sinon même d'une milice communiste.

4) L'insuffisance du contrôle fédéral sur les relations étrangères des États ; dans la situation internationale actuelle, la République pourrait se ranger du côté de l'Union soviétique.

Il m'est indiqué d'excellente source que les propositions de M. Cochran auraient l'aval du gouvernement américain, si elles n'émanent pas du Département d'État lui-même. On comprend mieux ainsi la hâte qu'a eue le ministre néerlandais des Affaires étrangères de se rendre à Washington.

Les Pays-Bas, m'a-t-il encore été déclaré au ministère des Affaires étrangères, ne veulent pas douter, a priori, de la sincère intention des « républicains » de réprimer le soulèvement communiste, dont l'étendue est préoccupante. On ne perd pas espoir de reprendre, dans un avenir assez proche, les conversations avec le gouvernement de Djokja, auquel la Hollande présentera de nouvelles propositions[1].

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

217

Note du Département

Visite de M. Pignon[2]

N. *Paris, 27 septembre 1948.*

Depuis le retour en Indochine de M. Bollaert à la fin du mois d'août, il n'y a eu aucune évolution politique à noter, c'est-à-dire que le gouvernement de Xuan n'a pas fait de progrès et qu'aucune négociation n'a été entreprise. Sur le plan militaire, la situation s'est légèrement améliorée en Cochinchine et au Cambodge, elle est stationnaire en Annam. Par contre

[1] Le télégramme nº 669 de La Haye du 2 octobre, non reproduit, souligne que le ministre des Affaires étrangères néerlandais est « déçu » de ses entretiens au Département d'État américain où selon lui « le gouvernement australien aurait réussi à exercer une certaine influence dans un sens naturellement peu favorable aux intérêts hollandais ». Le télégramme nº 670 de La Haye du 4 octobre, non reproduit, précise que le gouvernement néerlandais « se serait résigné à contrecœur à accepter le projet Cochran comme base des pourparlers avec les républicains ».

[2] Directeur politique adjoint au ministère de la France d'outre-mer.

au Tonkin nous ne tenons plus que quelques points et la moindre liaison entre nos postes nécessite l'organisation de toute une opération.

En fait, nous sommes assiégés dans Saïgon, dans Pnom Penh, dans Hué et dans Hanoï. Le moral des Français d'Indochine est au plus bas, ils n'ont jamais connu une telle situation depuis le mois d'avril 1947. Quant aux indigènes, en voyant particulièrement que nous faisons appel à la légion étrangère et à des troupes africaines, ils sont persuadés que dans un avenir prochain, nous serons amenés à quitter l'Indochine. Enfin, depuis environ un mois et demi, le Viet Minh attaque et coule les jonques chinoises assurant le ravitaillement de riz et pille et incendie les usines chinoises de décorticage ; le ravitaillement en riz est donc compromis.

Depuis son retour M. Bollaert n'a rien pu entreprendre et le seul fait qui mérite d'être signalé consiste dans ses démêlés avec les Français de Saïgon qu'il avait vivement attaqués dans une conférence de presse lors de son retour en Cochinchine.

M. Pignon estime qu'une opération militaire serait nécessaire tout au moins pour rétablir l'ordre et pour donner confiance à ceux qui pourraient éventuellement se rallier à nous s'ils se sentaient protégés. Il se rend d'ailleurs compte qu'avec la situation gouvernementale actuelle, il est difficile de trouver les effectifs qui seraient indispensables pour une telle solution.

En ce qui concerne Bao Daï, celui-ci se refuse à rentrer en Indochine s'il n'obtient pas l'annulation du protocole annexe de la baie d'Along et une solution préalable de la question de Cochinchine. M. Pignon sait que le général Catroux est candidat et qu'il a de fréquents contacts avec l'ex-empereur d'Annam. Peut-être ces contacts et le prestige dont jouit encore en Indochine le général Catroux pourraient-ils amener Bao Daï à rentrer plus tard dans son pays, mais le nouveau Haut-Commissaire demandera certainement sa liberté d'action. En tous les cas, il faudra éviter que cette nouvelle mission soit comme celle de M. Bollaert, placée sous le signe de la précarité.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 142)

218

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4131[1]. *Washington, 28 septembre 1948.*

(*Reçu* : le 30, 18 h.)

Au moment où croît la tension entre les puissances occidentales et l'URSS, la question des échanges économiques entre l'Ouest et les pays de l'Europe centrale et orientale retient davantage l'attention de l'opinion et des milieux politiques américains[2].

On pense également que si l'ONU devait envisager de prendre des sanctions économiques contre l'URSS pour l'amener à plus de compréhension dans l'affaire allemande, il importerait en même temps de favoriser le développement des échanges avec les pays de l'Est. On répète volontiers que certains pays comme la Pologne et la Tchécoslovaquie qui n'ont décliné qu'à contrecœur l'invitation de participer au plan Marshall et qui n'ont pas reçu de l'URSS l'aide économique qu'ils en attendaient, souhaitent aujourd'hui faire machine arrière. La décision récemment prise par le Fonds monétaire international et annoncée ce matin de consentir à la Tchécoslovaquie un prêt de 6 millions de dollars pour l'achat de céréales dans la zone dollars, est accueillie avec satisfaction de même que la nouvelle concernant une nouvelle réunion, à Genève, de la Commission économique européenne dans le but de rechercher les moyens de développer les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Plus particulièrement, on estime que l'évolution de la situation créée en Yougoslavie par la lutte de Tito contre le *Kominform* pourrait dépendre, dans une large mesure, de l'aide qu'apporteraient éventuellement les puissances occidentales au gouvernement de Belgrade pour développer son indépendance économique à l'égard de l'URSS.

Ces tendances sont observées avec intérêt par le Département d'État. Les services soulignent cependant la nécessité d'agir avec prudence, des avances trop marquées de la part des puissances occidentales et notamment des États-Unis risquant d'aller à l'encontre du but poursuivi. On tient en particulier à observer une grande réserve à l'égard du gouvernement Tito afin de ne pas donner d'armes à la propagande soviétique. C'est ainsi que de récentes déclarations de M. Bebler à M. Cavendish Cannon sur l'intérêt qu'il s'attacherait à intensifier les échanges entre la Yougoslavie et l'Ouest ont été accueillies avec satisfaction, mais aucune proposition concrète ne

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] La dépêche n° 1804 du 17 août de Washington (non reproduite) rapportait les chiffres communiqués par le Secrétariat d'État américain au Commerce, faisant état d'une diminution considérable des exportations américaines vers l'URSS et vers les pays satellites. Les Américains souhaitaient maintenir un courant d'échanges avec l'Est de l'Europe, de manière très contrôlée et pour permettre également d'alléger le déficit commercial de l'Europe de l'Ouest vis-à-vis des États-Unis.

sera faite à Belgrade. Comme dans le cas des 30 000 tonnes de pétrole récemment livrées à la Yougoslavie par les autorités américaines, l'initiative doit venir de Belgrade. Or, jusqu'à présent aucune proposition concrète n'a été présentée par les Yougoslaves. On espère cependant que le blocus auquel la Yougoslavie est soumise par ses voisins sur l'ordre de Moscou l'amènera sous peu à entamer des pourparlers. On n'écarte pas à ce propos la possibilité d'ouvertures faites par la délégation yougoslave à l'Assemblée des Nations unies à Paris.

À supposer que les États-Unis puissent renouer des relations économiques avec certains pays de l'Est européen et en particulier avec la Yougoslavie, le Département d'État n'en attend pas, sur le plan politique, des résultats immédiats. On remarque volontiers à ce propos que le conflit qui oppose Moscou à Tito n'a pas modifié l'attitude violemment anti-capitaliste et anti-impérialiste de ce dernier. La découverte du complot Yovanovitch, bien qu'achevant d'éclairer le maréchal Tito sur les intentions des Soviets à son égard, n'a pas provoqué de modifications dans les relations entre le gouvernement de Belgrade et l'Ouest. On pense néanmoins que si Tito parvient à se maintenir au pouvoir il sera amené par la force des choses à rechercher dans le camp de ses ennemis d'hier les concours qui lui permettront, sans rien céder sur le plan idéologique, de poursuivre avec des chances de succès accrues sa politique d'opposition à Moscou. On estime que si pareille hypothèse se vérifiait l'URSS, privée du concours effectif d'un de ses alliés et redoutant que cet exemple ne soit suivi par d'autres États satellites, pourrait se montrer moins intransigeante dans ses rapports avec l'Ouest. Ce sont là des espoirs encore lointains. Le gouvernement américain ne négligera rien pour qu'ils deviennent une réalité.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 240)

219

M. Bérard, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Washington, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 4132[2]. *Washington, 28 septembre 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 30, 18 h.)

En dépit de divergences et de contradictions sur des questions secondaires, qui résultent de pressions se manifestant au Sénat ou au Congrès, la politique américaine présente depuis un an et demi une continuité assez remarquable. Cette continuité s'affirme essentiellement face à l'URSS et elle est due pour une large part à l'action de M. George Kennan.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Bruxelles, Rome, secret par courrier, f[ai]t. Rendre à M. Offroy* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

Celui-ci jouit au Département d'État d'une influence considérable. Parmi des collègues surchargés de besogne, il a seul le temps et le goût de concevoir une politique. Il exerce sur les autres experts des questions d'Europe centrale et orientale une emprise manifeste. M. Bohlen plus habile politicien se fie à la profondeur de ses vues. Il est en rapport étroit avec les militaires. Il siège au Conseil de la Sécurité nationale avec les Secrétaires d'État, de la Défense, de la Guerre, de la Marine, de l'Air et le président du Comité des Ressources stratégiques. Il a la confiance de M. Marshall à qui il a su présenter la politique américaine comme une bataille mondiale contre le communisme soviétique et les événements journaliers comme des opérations de part et d'autre d'une ligne de front.

Sa politique est entièrement commandée par les rapports avec Moscou. Les États-Unis n'ont pas actuellement à proprement parler de politique française, britannique ou allemande, mais avant tout une politique russe. Les conceptions de M. Kennan restent celles qu'il avait exposées en juillet 1947 dans *Foreign Affairs*. À son avis, le régime soviétique n'est pas parvenu à trouver sa stabilité. Il est donc contraint de maintenir à l'intérieur un système de dictature et pour le justifier il continue à préconiser la lutte contre le capitalisme et contre l'étranger. Depuis la guerre, cette croisade reprise par Moscou, conduit l'URSS à une expansion que les États-Unis ne peuvent pas tolérer ; mais le Département d'État pense en même temps que le régime soviétique est trop typiquement russe pour pouvoir s'imposer aux pays voisins. Il souligne d'autre part que le gouvernement de l'URSS n'ayant pas à tenir compte de son opinion publique peut toujours arrêter son action ou même se replier lorsqu'il se heurte à une force supérieure. La politique américaine doit dans ces conditions avoir un double objectif. Par une aide économique appropriée, elle doit permettre aux démocraties occidentales de ne pas succomber et par la prospérité de ces États prouver que la démocratie apporte aux masses populaires plus de bien-être que le communisme. Elle doit d'autre part fermement s'opposer à l'expansion soviétique partout où celle-ci prétend s'exercer par la force ou la pression et spécialement en Europe occidentale.

Après un an et demi de cette politique, Washington estime qu'elle a conduit à des résultats substantiels ; l'avance du communisme a été endiguée en Europe et la reconstruction économique y est en bonne voie ; la pression soviétique s'est relâchée dans le Proche-Orient et spécialement en Turquie ; la situation s'est légèrement améliorée en Grèce où cependant une fermeture des frontières apparaît indispensable si l'on souhaite parvenir à une liquidation des guérillas ; enfin des difficultés se sont manifestées pour les Soviets en Europe orientale.

Le Département d'État attache à celles-ci la plus grande importance. Il est décidé à ne pas fermer l'oreille aux demandes de coopération économique que lui exprimerait Belgrade de manière directe ou indirecte. Sa préoccupation est seulement de ne pas, par une hâte maladroite, placer Tito dans une situation plus délicate. Les services de renseignements américains s'occupent activement de faciliter la sortie d'Europe orientale des personnalités capables d'y jouer ultérieurement un rôle.

La place attribuée au plan Marshall dans la politique à l'égard des Soviets explique l'évolution qui s'est opérée ces dernières semaines dans les réactions de l'administration au sujet des affaires françaises. Notre instabilité gouvernementale a ému au plus haut point le Département d'État. Celui-ci considère que la pièce essentielle de la reconstruction européenne n'est ni l'Angleterre, ni l'Allemagne mais bien la France et les Conseillers de politique étrangère de M. Dewey, MM. John Foster et Allen Dulles en particulier, en sont plus encore intimement convaincus : ils adressent à l'administration démocrate le reproche de s'être trop laissée influencer par le général Clay et de n'avoir pas assez clairement reconnu que la France doit être le pivot du rétablissement européen. Mais que l'instabilité politique se poursuive en France et tout le succès du plan Marshall est menacé. Aussi l'administration est-elle aujourd'hui favorable à tout gouvernement, hormis un gouvernement communiste, qui rétablira en France cette stabilité.

L'administration est d'autre part unanime à penser qu'il ne faut pas flancher dans la politique de fermeté et que si l'on n'a rien pu faire au moment des événements de Prague, on ne saurait céder sur la question de Berlin, pas plus qu'on n'a cédé à la pression soviétique en Italie. Elle reconnaît que cette fermeté comporte un risque de guerre mais elle ne croit pas que Moscou soit prêt à cette éventualité. Les fonctionnaires, les officiers et les journalistes qui rentrent de Berlin en rapportent l'impression que l'attitude des autorités soviétiques n'est pas celle de gens qui songeraient à interrompre par la force le ravitaillement aérien ni à provoquer un conflit grave. La crainte de certains, de M. Kennan en particulier, est plutôt que si la situation se détériorerait trop rapidement en Europe orientale, les Soviets n'hésitent plus, pour sortir de ces difficultés, à accepter un conflit. Si Moscou, pensent ces experts, perdait en effet l'influence prédominante qu'elle exerce dans ces régions, les répercussions ne tarderaient pas à se faire sentir à l'intérieur même de l'URSS.

Des mesures militaires, intéressant en particulier l'aviation, ont été prises ces dernières semaines par les États-Unis à un rythme accéléré : regroupement des escadrilles, aménagement de nouveaux terrains, réouverture par la Marine de cinq bases aériennes sur la côte Atlantique, réorganisation du Haut Commandement de l'Aviation pour qu'il soit, en cas de conflit, à la hauteur de sa tâche. Les grandes décisions restent cependant à prendre tant pour la fabrication en masse des appareils, que l'on cherche à retarder le plus possible pour permettre l'adoption des nouveaux prototypes, que pour la constitution d'une armée solide. Les précédents de 1917 et 1941 montrent à la vérité que c'est seulement une fois les hostilités engagées que les États-Unis se livrent au plein effort nécessaire. Il est certain d'autre part que quelque contribution que l'Amérique envisage d'apporter au réarmement de l'Europe occidentale, ses conceptions stratégiques restent celles d'une guerre principalement aérienne dans laquelle des coups directs seraient portés à l'URSS et où seraient évitées de grandes batailles continentales en Europe. « La dernière guerre, déclarait M. Lovett au cours de conversations récentes, nous a appris qu'il faut négliger le talon de l'adversaire pour aller le prendre directement à la gorge ».

Plusieurs ambassadeurs d'Europe orientale affirment que l'URSS entrera dans la voie des négociations et éventuellement des concessions lorsqu'elle aura en face d'elle un partenaire qu'elle puisse considérer comme sérieux, autrement dit une administration qu'elle sente solidement établie pour quatre ans. Ce calcul, s'il est celui de Moscou, ne tient pas assez compte de la détérioration qui se poursuit dans les rapports américano-soviétiques ni des dispositions de M. Dewey et de son entourage qui ne sont certainement pas plus favorables à l'URSS que M. Truman et ses collaborateurs.

L'arrivée aujourd'hui vraisemblable des Républicains au pouvoir va provoquer dans l'administration et dans la politique américaine un bouleversement beaucoup plus profond qu'on ne l'imagine communément. Si nouvelle que soit la jeune génération républicaine, elle continue de représenter le grand capitalisme américain et subira dans sa politique la pression des milieux d'affaires. M. Dewey ne pourra pas d'autre part se libérer entièrement de l'influence des républicains de la vieille école qui dominent le Congrès. Mais le point sur lequel sa politique semble devoir différer le moins de celle de l'administration actuelle est précisément la question des rapports avec les Soviets. La charge écrasante que risquerait d'imposer au budget américain un réarmement qui mette l'Amérique sur le pied de guerre commence à inquiéter ici beaucoup d'esprits. Elle sera certainement chez M. Dewey une préoccupation importante. Quelque prudent que se soit montré jusqu'ici le candidat républicain au cours de sa tournée électorale, il a cependant nettement déclaré, dans son discours de Los Angeles que, s'il était hostile à une mise hors la loi des communistes, il préconisait en revanche une contre-croisade anti-soviétique menée avec énergie dans le monde par les démocraties. Quant à M. Foster Dulles dès 1946 il exprimait dans deux articles de *Life* sa méfiance à l'égard de l'URSS et demandait que l'Europe fût organisée sans elle. De violentes attaques viennent d'être menées en particulier par le *Chicago Daily Tribune* contre M. Foster Dulles, l'accusant d'avoir favorisé la carrière administrative de M. Alger Hiss aujourd'hui dénoncé pour connivence avec le parti communiste ; le journal du colonel MacCormick a demandé aux républicains de faire pression sur M. Dewey pour qu'il écarte du Département d'État pareille candidature. Cette action ne semble pas devoir faire changer le choix de M. Dewey. On s'accorde à penser qu'il offrira d'abord la Secrétairerie d'État à M. Vandenberg mais celui-ci ne pourrait envisager d'accepter le poste que si les élections de novembre ramenant au Sénat une majorité démocrate lui faisaient perdre sa place de président de la Commission des Affaires étrangères ; encore nombreux sont les amis de M. Vandenberg qui affirment que même dans ces conditions il ne renoncerait pas à son fauteuil de sénateur.

Dès maintenant M. Dewey est tenu avec précision au courant de la conduite de la politique étrangère américaine. Par l'intermédiaire de son frère, M. John Foster Dulles le renseigne journellement sur l'attitude que prend à Paris M. Marshall. Au Département d'État on déclare qu'après le scrutin du 2 novembre et si celui-ci tourne en faveur des républicains, le problème de Berlin ne sera traité que suivant les directives qu'aura données

M. Dewey. Il est deux autres questions sur lesquelles l'administration estime qu'il aura rapidement à se prononcer : la conclusion du pacte de sécurité avec l'Europe occidentale et le réarmement de celle-ci par l'Amérique. On estime qu'il aurait à rechercher à ce sujet dès le début de la prochaine session parlementaire l'assentiment du Sénat et du Congrès. Dans l'enthousiasme qui marquerait les débuts de l'administration républicaine il aurait en effet les plus grandes chances d'enlever ces votes sans difficulté. Il n'en serait sans doute plus de même le jour où tous les postes auraient été distribués et où l'opposition des vieux républicains se ferait plus active au Congrès.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 104)

220

M. GRANDVAL, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 420-421. *Sarrebruck, 28 septembre 1948, 23 h.*

Réservé.

Je confirme à Votre Excellence ma note n° 12489 Cabinet du 30 août relative au Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne[2].

Dans cette note qui a trait à la représentation de la Sarre au sein de ce Comité, je demandais à Votre Excellence de vouloir bien m'indiquer si la délégation sarroise devait être incluse dans la délégation française ou si, au contraire, nous devions autoriser et aider la représentation sarroise à acquérir son autonomie.

Dans ma note j'indiquais à Votre Excellence que juridiquement la première solution paraissait mieux tenir compte du fait que la Sarre n'est pas signataire de la convention pour l'organisation économique européenne mais que politiquement la seconde solution paraissait préférable, la Sarre étant politiquement autonome et sa participation directe à la future Assemblée européenne paraissant pouvoir lui être accordée malgré que la France soit chargée de la représentation extérieure de la Sarre.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *M. Burin des Roziers. Me donner cette note* ».

[2] Dans cette note, Grandval soulignait que le comité sarrois, dirigé par le ministre de la Justice du gouvernement de la Sarre, M. Heinz Braun, était en contact permanent avec le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne et qu'il s'était rendu à La Haye et avait l'intention de se rendre à Interlaken. Grandval était partisan d'une autonomisation de la délégation sarroise comme il l'explique dans la suite du télégramme (note n° 12489 du 30 août 1948 de Sarrebruck, non reproduite).

Je signalais en outre qu'il pouvait paraître opportun que la Sarre puisse dans cette Assemblée faire entendre sa voix indépendamment de la délégation française.

Je serais heureux de recevoir à ce sujet dès que possible les directives nécessaires.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

221

M. Bérard, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Washington, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 2094. *Washington, 28 septembre 1948.*

La campagne électorale se poursuit depuis dix jours. Se suivant à 24 heures d'intervalle, le président Truman et le gouverneur Dewey, chacun à bord d'un train spécial, parcourent les États de l'Ouest en prononçant des discours dans chacune des grandes villes traversées et en profitant des arrêts dans les cités de moindre importance pour prononcer quelques paroles impromptues et serrer des mains du haut de la plateforme arrière de leur wagon. Installés dans les compartiments de pullman, conseillers politiques, journalistes et personnel du secrétariat, près de 200 personnes en tout, accompagnent les candidats.

Suivant la coutume établie, MM. Truman et Dewey font porter la première phase de leur campagne dans les États de l'Ouest, vastes, mais relativement peu peuplés et par suite ne commandant qu'un petit nombre de votes du collège électoral, pour concentrer leurs efforts des derniers jours dans les États de la côte Est. Leurs itinéraires[2] évitent l'un et l'autre les États du Sud où la révolte « dixicrate », tout en créant une situation délicate pour M. Truman, n'a pas modifié fondamentalement l'opposition traditionnelle de la région aux républicains.

M. Dewey, dont le train porte le nom de *Dewey Victory Special*, mène sa campagne suivant un plan minutieusement préparé par ses conseillers en s'inspirant de l'expérience acquise en 1944. Les correspondants soulignent que le Gouverneur aborde les problèmes de haut, évite les controverses, et s'abstient de se livrer à des attaques personnelles contre son concurrent. « Je ne prétendrai pas soutenir, a déclaré publiquement M. Dewey, que toutes les difficultés présentes sont dues à l'administration démocrate ». De même, M. Warren a surpris ses auditeurs dans le Kentucky en rendant hommage aux services rendus au pays par le sénateur Barkley. Épuration de

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *[Communiquer à] D[irection] G[énérale] P[olitique], Service de Presse, Londres, Moscou, Rome, Bruxelles, [Direction d'] Europe, [Direction d'] Asie, f[ai]t le 6-10-48. R[onéoter] fait* ».

[2] *Note du document* : « Voir carte ci-jointe » [document non reproduit].

l'administration[1], compression des services, efficacité accrue, réduction des dépenses publiques, tels ont été les thèmes principaux des discours de M. Dewey.

Ceux de M. Truman ont un ton tout différent. Leur leitmotiv est de prendre violemment à partie les républicains, « pantins dont l'oligarchie des affaires tire les ficelles », « ennemis des ouvriers et des petites gens, ne songeant qu'à accroître les bénéfices des grandes affaires aux dépens du public ». Dans le *Middle West*, le Président a rappelé l'appui que le *New Deal* a apporté aux agriculteurs et sans lequel ils ne connaîtraient pas leur actuelle prospérité.

Sur la côte du Pacifique il s'est efforcé d'exploiter le mécontentement causé par le ralentissement ou l'interruption des projets de développement de la houille blanche à la suite du refus du 80e Congrès d'allouer les crédits réclamés par l'administration à cet effet.

Ce Congrès, dominé par les républicains, a refusé de souscrire au programme du gouvernement pour lutter contre la hausse des prix, a déclaré M. Truman ; rien n'a été fait pour résoudre le problème du logement.

Les deux candidats se sont abstenus d'aborder de front les questions de politique étrangère. La campagne électorale, jusqu'ici du moins, n'a pas rompu la politique « bipartisane ». Hier encore, à deux reprises, M. Dewey dont le train traversait le Washington et l'Oregon a affirmé que, malgré les élections, les Etats-Unis ne seraient pas divisés à cette heure critique où les négociations se poursuivent à Paris aux Nations unies pour raffermir la paix[2].

M. Wallace, en revanche, dont les discours sont vaguement résumés à la dixième page des journaux alors que ceux de ses concurrents sont intégralement publiés jour après jour, continue à lancer des appels à la paix et à accuser les deux grands partis de mener de concert le pays à la guerre. Une telle attitude, de l'avis de la majorité des observateurs politiques, ne peut que faire perdre des votes au tiers parti dans l'état actuel de l'opinion américaine de plus en plus persuadée de son bon droit dans le différend avec l'URSS.

Les enquêtes de l'Institut Gallup n'en indiquent pas moins que 3 à 4 % des électeurs voteront pour M. Wallace dans les États du Centre et de l'Est. En Californie, la proportion monte à 5 % et dans l'État de New York, à 14 %. Dans ces deux derniers États, le tiers parti assurerait la victoire aux républicains. En fait, le Président n'a pris à partie M. Wallace qu'à Los Angeles. Les démocrates espéreraient-ils encore un désistement du chef du tiers

[1] Le *Committee on Un-American Activities* de la Chambre des Représentants avait rendu public, le 27 septembre, un rapport qui apportait la preuve de l'espionnage soviétique dans les secrets atomiques américains pendant la dernière guerre. Cela provoqua des remous dans la campagne électorale (dépêche n° 2210 du 8 octobre de Washington, non reproduite).

[2] Les vues républicaines concernant la politique étrangère ne laissaient pas prévoir de profonds changements par rapport à l'administration Truman, même si elles risquaient d'apparaitre quelque peu déformées par la campagne électorale. La politique de fermeté envers l'URSS, inaugurée en 1946 devrait rester à l'ordre du jour (télégramme n° 3048 du 5 juillet de Washington, non reproduit).

parti ? Le refus de ce dernier de ne soutenir aucun candidat démocrate, même de tendance libérale, semble exclure cette possibilité. M. Wallace mène sa campagne en pensant à l'année 1952.

Dans ces conditions, peu de gens mettent en doute l'élection de M. Dewey[1].

Ce sont plutôt les élections sénatoriales qui font maintenant l'enjeu de la lutte. Si en effet le contrôle de la Chambre par les républicains paraît assuré, il n'en est pas de même au Sénat où un déplacement de quatre sièges donnerait la majorité aux démocrates. Cinquante et un républicains et quarante cinq démocrates composent actuellement cette assemblée. Trente-deux se présentent en novembre devant les électeurs. Dix d'entre eux, démocrates des États du Sud, sont virtuellement assurés d'être réélus. Le succès qui a marqué le passage du président Truman dans le Texas il y a quelques jours a fait disparaître les doutes qui subsistaient quant au résultat du scrutin dans cet État. Les républicains, en revanche, paraissent assurés d'une victoire en Nouvelle Angleterre, surtout à la suite du résultat acquis dans le Maine, dans le Delaware, le New Jersey, le Kansas, le Nebraska, le South Dakota et l'Oregon. C'est dans l'Oklahoma, le Tennessee, le West Virginia et le Minnesota que les démocrates espèrent gagner des sièges. Dans ces deux derniers États en particulier, les chefs syndicalistes de l'AFL et du CIO[2] s'efforcent d'inciter les ouvriers à voter contre les candidats républicains qui se sont prononcés en faveur de la loi Taft-Hartley.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 88)

222

LE SERVICE POLITIQUE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

T. n° 2946. *Paris, 29 septembre 1948.*

M. Bettinger, Commissaire d'État aux réfugiés du Wurtemberg-Bade vient, dans une conférence de presse, de déclarer que l'encombrement de la bizone avec les réfugiés obligerait, à la suite du dénombrement des logements qui aura lieu le printemps prochain dans les 3 zones occidentales, d'envisager une répartition mieux proportionnée de ces réfugiés dans l'Allemagne occidentale.

[1] En effet, à la veille de l'élection, tous les observateurs s'accordaient pour annoncer la victoire du candidat républicain Dewey (télégramme n°s 4553-4554 du 1er novembre de Washington, non reproduit).

[2] A.F.L. : *American Federation of Labor*. C.I.O. : *Congress of Industrial Organization*.

[3] Télégramme destiné au Cabinet du Ministre, à la direction d'Europe, au Secrétariat général du Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes et à la Documentation.

Cela signifierait que la zone française devrait absorber une proportion notable de ces réfugiés.

D'après les déclarations de M. Bettinger, le Wurtemberg-Bade américain a dû recevoir jusqu'au 31 août dernier un total de 670 000 réfugiés dont 32 % d'hommes, 36 % de femmes, 25 % d'enfants et 7 % de vieux âgés de plus de 65 ans.

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 240)

223

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[1]

Entretien Ramadier-Bevin

N. *Paris, 29 septembre 1948.*

1) M. Ramadier a remis à M. Schuman une très courte note, griffonnée au crayon pendant le conseil des ministres sur son entretien avec M. Bevin.

2) Cet entretien a consisté en un tour d'horizon, mais a porté plus spécialement sur le projet d'assemblée parlementaire européenne. M. Ramadier en a profité pour exposer son point de vue à son interlocuteur, et il a insisté sur l'intérêt croissant que porte à la question l'opinion publique internationale.

3) M. Bevin a commencé par faire les réserves que l'on connaît et par souligner la nécessité, à son avis, de procéder lentement, et, de préférence, par des accords entre gouvernements.

Mais, au cours de la discussion, il a été amené à faire un pas en avant, et à émettre un avis personnel.

À son avis, plutôt que de créer une assemblée européenne, il conviendrait de former un comité composé d'un certain nombre de ministres, appelés à collaborer étroitement ensemble, comme les ministres de la Défense nationale ou de l'Agriculture par exemple. À ces ministres, pourraient être joints un certain nombre de parlementaires spécialisés, comme les présidents, ou des membres choisis, de quelques-unes des grandes commissions.

Le fait que le Secrétaire d'État au *Foreign Office* ait cru devoir présenter une telle suggestion tendrait à prouver que l'idée de l'Union européenne a fait, auprès de l'opinion britannique, des progrès suffisamment sensibles pour que les ministres responsables, malgré leurs hésitations, se sentent contraints de s'engager dans une voie positive.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

[1] Note manuscrite : « *Recopier et c[ommuniqu]er à Londres, f[ai]t le 1/10/48* ».

224

M. Lacoste, Ministre de l'Industrie et du Commerce[1],
à M. Grandval, Haut-Commissaire de la République française en Sarre[2].

D. n° 8924. *Paris, 29 septembre 1948.*

Par lettre du 23 septembre 1948 adressée à M. le ministre des Affaires étrangères, vous avez demandé dans quelles conditions la Sarre pourrait bénéficier de l'aide Marshall, aucun crédit n'ayant été alloué spécialement à ce territoire[3].

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne les produits industriels la Sarre sera amenée à bénéficier des crédits Marshall de la manière suivante :

I. Matières premières et biens de consommation.

Livrée gratuitement ou à titre de remboursement, l'Union française reçoit une quantité déterminée de marchandises sur la tranche 1948-49 du plan Marshall. Ces produits sont intégrés dans la ressource française et profitent à la Sarre en fonction des répartitions qui tiennent compte de ses besoins.

Ces marchandises sont importées soit par des groupements d'importation, soit directement par les entreprises. Dans ce dernier cas, la procédure des importations fait l'objet d'avis au Journal officiel français, et il appartiendrait alors aux entreprises sarroises qui voudraient importer de suivre les indications données dans ces avis.

En ce qui concerne la tranche 1949-50, il conviendrait que la Sarre fasse connaître dès maintenant aux directions techniques ses différents besoins en matières premières et en produits de consommation. Un double de ces états de besoins devra être adressé à la direction de la Coordination industrielle.

II. Équipement.

Le crédit total d'équipement est ventilé entre les différents secteurs de l'économie française (agriculture, équipement électrique, etc.). Les tranches de crédits ainsi délimitées sont gérées par les directions techniques intéressées. Pour obtenir les crédits dont elles ont besoin, les entreprises doivent soumettre, soit par l'intermédiaire de leur syndicat, soit directement aux directions techniques, leurs demandes. Les directions techniques apprécient les dossiers suivant un certain nombre de critères et établissent un classement.

[1] Dépêche envoyée par C. Beaurepaire, directeur de la Coordination industrielle au ministère de l'Industrie et du Commerce.

[2] Dépêche à l'attention de M. Desjardins.

[3] Voir document n° 207.

1re tranche : 1948-49 : Les crédits qui ont été alloués au titre du plan Marshall pour la première tranche 1948-49 pour l'équipement sont d'un montant peu élevé. Comme d'autre part ces crédits ont dû être utilisés pour faire face en grande partie à des commandes anciennes, il reste un faible disponible pour satisfaire les autres demandes parmi lesquelles viendraient s'inscrire celles de la Sarre. Un crédit de l'ordre de 1 500 000 $ pourrait sans doute être réservé pour ces dernières, en dehors d'un crédit de 700 000 $, non compris les pièces de rechange, qui a été attribué aux mines de la Sarre.

Les demandes de la Sarre ne peuvent donc porter que sur des projets considérés comme essentiels et dont la réalisation s'avère comme particulièrement urgente. Ce n'est que sur la tranche 1949-50 qu'il apparaîtra sans doute possible d'affecter aux entreprises françaises ou sarroises des crédits qui n'auront pas un caractère de dépannage.

Il demeure par ailleurs entendu que dans la répartition des crédits au sein d'une même branche industrielle les entreprises françaises et sarroises se présenteront sur un pied de parfaite égalité.

Pour la tranche 1948-49 il convient donc qu'au plus tôt la Sarre adresse aux directions techniques intéressées, avec un double à la direction de la Coordination industrielle, les demandes des entreprises sarroises. Une hiérarchie de ces demandes devra au préalable être établie par les services du Haut Commissariat en Sarre en tenant compte des critères qui ont été admis pour la présentation des demandes pour la tranche 1949-50, et qui figurent dans la circulaire ci-jointe[1]. Ces critères font dépendre essentiellement l'intérêt économique des projets présents de leurs incidences éventuelles sur la diminution des importations et sur l'augmentation des exportations, et de l'impossibilité de trouver le matériel recherché en France. Il n'y aura donc lieu, pour les services du Haut Commissariat, de retenir que les projets pouvant être réalisés immédiatement et présentant du point de vue du commerce extérieur franco-sarrois un intérêt indéniable.

2e tranche : 1949-50 : Compte tenu de ce qui vient d'être indiqué précédemment, il y a lieu d'adresser dans les moindres délais aux directions techniques intéressées, les demandes des entreprises sarroises à imputer sur la tranche 1949-50, dont le disponible doit être de l'ordre de 16 000 000 $ pour l'ensemble franco-sarrois.

Tout comme pour les demandes de la tranche 1948-49, il y a lieu, pour les demandes retenues par le Haut Commissariat en Sarre au titre de la tranche 1949-50, d'adresser à la direction de la Coordination industrielle, soit une copie des dossiers, soit une courte note.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 231)

[1] Document non reproduit.

225

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 875. *Sofia, 29 septembre 1948.*

Depuis quelque temps, l'appareil judiciaire répressif déploie en Bulgarie une activité inusitée.

Au moment où l'Assemblée nationale approuvait une loi très sévère sur la divulgation des secrets d'État, plusieurs procès « d'espionnage » suivis de peines capitales se succédaient en Bulgarie.

C'est ainsi que le 28 août, la presse de Sofia annonçait que, dans sa séance du 26 juin, la cour martiale de Sofia avait condamné pour trahison un certain nombre d'officiers supérieurs dont un général (Thomov) et deux colonels condamnés à mort, deux colonels à la réclusion à perpétuité et deux autres colonels à 10 ans de travaux forcés. Il n'a pas été possible d'obtenir des éclaircissements sur ce procès qui serait, dit-on, une liquidation des vestiges d'une opposition militaire déjà poursuivie au cours de l'année passée.

Le 26 août, le tribunal de Sofia condamnait à mort 6 « collaborateurs des attachés militaires turcs expulsés de Bulgarie », deux autres étaient condamnés à la réclusion à perpétuité pour « avoir fourni des renseignements d'ordre militaire portant atteinte à la sécurité de l'État ». On se souvient en effet qu'en avril 1948, les attachés militaires turcs avaient été expulsés de Bulgarie sous prétexte d'espionnage (ma dépêche n° 265 du 26 mars 1948), le procès du 26 août est l'épilogue de cette affaire. D'après mon collègue turc, tous les prévenus qui font partie de la minorité turque en Bulgarie, ont été condamnés sans preuve et le Président du tribunal lui a dépêché, à plusieurs reprises, des délégations des familles pour lui faire savoir que les condamnations seraient sensiblement atténuées et même commuées en peines légères si le gouvernement turc consentait à extrader les Bulgares qui ont dernièrement détourné un avion bulgare en Turquie en tuant 2 membres de l'équipage (ma dépêche n° 615 du 6 juillet 1948)[2].

Cette demande d'extradition a fait l'objet en effet d'une très violente campagne de presse bulgare et l'ultime chantage effectué auprès de la Légation de Turquie à Sofia semble absolument vraisemblable.

Un autre procès d'espionnage, en faveur de l'Italie, s'est déroulé dernièrement à Varna, suivi de trois condamnations à mort et de peines de réclusion pour les autres accusés.

Ma dépêche n° 811 du 13 septembre 1948[3] informait le Département des mésaventures survenues aux consuls américains et anglais, il est vraisem-

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres n° 3949, Washington n° 3131, Belgrade n° 400, Ankara n° 267, fait le 5-10-48* ».

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

blable que ces incidents seront suivis de procès et de peines sévères pour l'édification des Bulgares qui auraient quelque velléité d'entretenir des rapports avec les Anglais et les Américains. Déjà deux directeurs de l'entreprise d'État « Metalimport » sont inculpés de sabotage pour avoir touché une commission de la part d'une maison américaine qui aurait livré en Bulgarie 1 000 tonnes de fer blanc d'une qualité inférieure et inutilisable pour l'industrie de conserves à laquelle elles étaient destinées.

La presse fait également état d'un arrêt du tribunal de Plovdiv condamnant à mort 7 Bulgares qui ont organisé un groupe armé « à la disposition d'agences impérialistes étrangères pour perpétrer des sabotages, vols, actes terroristes, assassinats ». Il s'agit là d'un groupe de partisans armés comme il en existe quelques-uns dans les montagnes et dont l'opinion bulgare suit, avec intérêt, les activités et qui sont impitoyablement pourchassés par la police et l'armée.

Tous ces procès accusent de plus en plus la politique que le gouvernement bulgare entend mener contre tous les sympathisants des démocraties occidentales. La crainte d'un procès, qui se déroule le plus souvent sans preuve et se conclut par des condamnations capitales, entretient une ambiance de terreur et concourt à l'isolement de plus en plus rigoureux des légations occidentales.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 19)

226

M. Épinat, Chargé d'affaires p.i. à l'Ambassade de France à Belgrade, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 952. *Belgrade, 29 septembre 1948.*

Dans une récente dépêche (n° 906 du 15 septembre)[2] j'ai indiqué au Département que les dirigeants yougoslaves sont entraînés, comme malgré eux et par un glissement insensible, à définir, plus clairement peut-être qu'ils ne le souhaiteraient pour le moment, certaines de leurs positions et à laisser transparaître quelques-unes de leurs arrière-pensées. De semaine en semaine, sous la pression des attaques dont ils sont l'objet et dans la nécessité où ils se trouvent de convaincre par une argumentation directe et concrète les vieux cadres du Parti, ils s'engagent de plus en plus nettement dans cette voie.

La presse, qui se bornait au début de la crise, à dénoncer les inexactitudes et les erreurs de la résolution du *Kominform*, qualifie aujourd'hui cette dernière de « lourde faute historique » dont la responsabilité pèserait sur

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Rome, Moscou, Varsovie, Prague, Budapest, Bucarest, Sofia, Tirana, + 2 si possible, fait 13-10-48. À diffuser largement* ».

[2] Document non reproduit.

les « partis communistes frères ». Les critiques malveillantes et calomnieuses formulées contre la Yougoslavie nuisent, déclarent les journaux, à la cause du socialisme et font le jeu de l'impérialisme. Les démocraties populaires sont accusées de « tenter de satisfaire leurs intérêts nationaux particuliers » en saisissant l'occasion qui leur est offerte de prendre une position hostile à la Yougoslavie. Les auteurs de la résolution du *Kominform* ont « invoqué des esprits redoutables qui se montrent aujourd'hui plus puissants que les spirites eux-mêmes ».

Parfois le ton devient plus menaçant. C'est ainsi qu'il apparaît, dans le quotidien *Borba* du 25 août, qui met en garde les dirigeants des partis communistes contre la « haine qui pourrait s'éveiller » dans le cœur des peuples yougoslaves lorsqu'ils connaîtront les calomnies et les mensonges aujourd'hui utilisés contre eux. M. Mocha Pijadé, allant plus loin dans ce sens, demande aux dirigeants des démocraties populaires de prendre garde à la réaction de leurs peuples lorsqu'ils apprendront la vérité sur la Yougoslavie nouvelle. L'URSS elle-même est prise à partie. *Borba* du 20 septembre intitule une dépêche d'agence sur l'élimination de la Yougoslavie nouvelle de l'exposition des crimes fascistes, organisés dans le secteur soviétique de Berlin : « À qui profite la falsification de l'histoire des peuples de Yougoslavie ? » (ma dépêche n° 929/EU du 29 septembre)[1]. Cette question est posée directement à la Russie et rappelle ironiquement le titre de la célèbre notice historique du Bureau d'Information soviétique : « Les falsificateurs de l'Histoire ».

Parfois, les journaux retournent contre les autres partis communistes les accusations formulées à l'égard du parti yougoslave. C'est ainsi qu'ils accusent, dans de nombreux articles, les dirigeants des démocraties populaires de réprimer par la terreur les mouvements de masse favorables au maréchal Tito et à la Yougoslavie. Enfin, ils accordent une large place au récit de l'accueil fait par les autorités yougoslaves aux « réfugiés » albanais, hongrois, bulgares et roumains qui quittent leur pays pour chercher asile en Yougoslavie. On pourrait multiplier les exemples pour montrer que insensiblement, le ton s'élève, les arguments deviennent plus précis, plus directs, et que le parti communiste, cessant de se limiter à se défendre, attaque à son tour et lance ses flèches contre l'URSS elle-même.

Je relèverai seulement le discours prononcé le 19 septembre devant les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale par le général Peko Daptchevitch, aide de camp du maréchal Tito – et l'article publié par M. Mocha Pijadé dans le quotidien *Borba* du 19 septembre sous le titre : « Le dogmatisme, refuge contre le réel »[2]. À des titres divers, ces deux textes méritent l'analyse.

Pour le général Daptchevitch, les « calomniateurs Ana Pauker, Rakosi et Jacques Duclos défont le bloc anti-impérialiste et trahissent le communisme en adoptant une attitude hostile à la Yougoslavie. S'ils se montraient

[1] Document non reproduit.

[2] *Note du document* : « J'enverrai au Département, par la prochaine valise, la traduction intégrale de cet important article ».

plus soucieux d'organiser une armée semblable à l'armée yougoslave, ils pourraient remplir dans le combat contre l'impérialisme « les engagements qu'ils ont contractés par les pactes qui les unissent à l'URSS et aux démocraties populaires ». Faisant allusion à la *Pravda* de Moscou qui glorifie le général Arso Yovanovitch et fait de lui l'organisateur de la résistance yougoslave, l'aide de camp du maréchal Tito a déclaré : « Ceux qui répandent ces inexactitudes se couvrent eux-mêmes de boue ». Il a terminé son discours en affirmant que :

« Notre parti attache une importance majeure à ce que notre armée soit rapidement et complètement organisée. C'est une armée révolutionnaire qui doit être capable de défendre la structure socialiste de la Yougoslavie actuelle et de maintenir la paix dans cette région de l'Europe face à tous les rapaces impérialistes qui tendent à dominer le monde ».

Cette déclaration est ambiguë. Elle ne contient pas l'engagement rituel de défendre l'URSS ou les démocraties populaires. Elle constitue plutôt un avertissement adressé à tous ceux, quels qu'ils soient, qui pourraient nourrir l'espoir de dénouer la crise yougoslave par la force ou qui prétendraient obliger la Yougoslavie à faire plus que de construire le socialisme, en vase clos au besoin, et à maintenir la paix dans cette région de l'Europe.

Si le général Daptchevitch affirme la ferme résolution de l'armée et du parti yougoslaves de conserver « les conquêtes de la Yougoslavie actuelle », M. Mocha Pijadé de son côté, revendique pour les communistes yougoslaves le droit de se considérer comme les détenteurs de la pure doctrine et les interprètes les plus fidèles du marxisme-léninisme.

Au dogmatisme figé et sclérosé de certains écrivains soviétiques, collaborateurs de la revue *Bolchevik*, il oppose la conception vivante que se faisaient du marxisme-léninisme ses fondateurs eux-mêmes : Marx, Engels, Lénine. Reprenant, avec une insolence à peine voilée, un texte de M. Vichinsky qui raille chez certains juristes marxistes la manie des fiches et des citations stériles, M. Mocha Pijadé montre que la plupart des articles publiés en URSS sur la situation du parti communiste yougoslave constitue une critique dogmatique étayée de textes morts et sans référence à la réalité concrète. Il dénonce la tendance de ces écrivains à ne tenir compte que des expériences révolutionnaires faites en URSS et à négliger l'œuvre accomplie dans d'autres pays. Si les expériences du parti bolchevik sont « le plus précieux trésor de la classe ouvrière internationale », l'œuvre révolutionnaire des autres partis communistes ne saurait être minimisée. Tout effort révolutionnaire, d'où qu'il vienne, enrichit à chaque instant le prolétariat international. Les « savants » de cabinet, les fabricants de fichiers et les scholiastes n'appréhendent pas la vie. Ils négligent le réel et s'enferment dans un dogme inanimé. On se refuse à venir constater sur place les manifestations de la vie révolutionnaire en Yougoslavie. On se contente, pour condamner un parti, d'informations vagues que l'on analyse à la lumière de citations isolées. Ceci conduit à la « citatologie » que stigmatise précisément M. Vichinsky lui-même, et M. Mocha Pijadé écrit : « Nous ne soulèverons pas ici la question de savoir pourquoi les écrivains soviétiques

estiment qu'il est sans intérêt d'aborder à fond tous les problèmes qui se posent chaque jour plus impérieusement dans les démocraties populaires. Nous nous bornerons à constater que les lecteurs soviétiques ignorent presque tout du pays qu'ils voient aujourd'hui condamner en quelques lignes par une revue du parti bolchevik ».

Après avoir noté « qu'aujourd'hui les discussions théoriques sont remplacées par les insultes », M. Mocha Pijadé constate avec un certain désabusement qu'il est évident que ceux qui veulent à tout prix « affirmer une chose absurde doivent fuir toute enquête portant sur la réalité des choses ».

Il conclut en dégageant le parti yougoslave de toute responsabilité « dans cet avilissement de la théorie révolutionnaire ». En d'autres termes et pour peu qu'on le comprenne bien, il en rejette l'entière responsabilité sur le parti bolchevik. Reprenant, à quelques termes près, les accusations portées par les « trotskystes » contre les « staliniens », il accuse les communistes russes d'être devenus dogmatiques, autrement dit casuistes. Ainsi que l'écrivait *Borba* le 31 août : « La dialectique devient de la casuistique ». C'est l'accusation majeure, celle que formule tout militant parvenu au seuil de l'hérésie. *Mutatis mutandis*, si l'article de M. Mocha Pijadé n'a pas la vigueur des *Provinciales*, il obéit aux mêmes intentions et s'inspire des mêmes procédés dialectiques : il dénonce l'abus des citations, le mépris des réalités concrètes et finalement retourne les textes contre l'adversaire.

Ainsi, le parti communiste yougoslave affirme de plus en plus directement sa volonté d'indépendance sur le plan national et sa conviction qu'il reste le meilleur interprète de la doctrine communiste. Cette attitude devient si nette que les vieux militants sentent croître leur inquiétude. Le seul apaisement qui leur soit donné pour le moment est la fidélité proclamée et formellement gardée à la cause du bloc anti-impérialiste ». Dans les grandes discussions internationales, la Yougoslavie demeure aux côtés de la Russie. La presse déclare (*Politika* du 24 septembre) que l'URSS et les démocraties populaires combattent seules dans l'esprit de l'ONU. Les puissances impérialistes sont attaquées sans répit. Les journaux vont même jusqu'à protester contre le fait que le parti communiste français soit exclu du gouvernement de la France.

Cependant, les plus anciens membres du parti craignent qu'il ne s'agisse là que de protestations vaines destinées à masquer des reniements et des abandons plus profonds. Leur défection massive n'ébranlerait sans doute pas directement le régime qui repose sur l'armée et la police. Toutefois, sans leur dévouement, leurs efforts quotidiens, sans le travail plein d'abnégation qu'ils accomplissent chaque jour pour vaincre l'inertie et l'anarchie balkaniques et faire vivre le pays, il est probable que l'État yougoslave serait rapidement voué à l'asphyxie et verrait tous ses organes d'administration et de direction paralysés.

Dans chaque administration, dans chaque ministère, à chaque point vital du pays, parmi la foule des opportunistes qui n'attendent que le moment propice pour choisir Moscou ou l'Occident, il se trouve toujours

une poignée d'hommes qu'animent seulement leur foi communiste et leur ardeur révolutionnaire. Partout où ils font défaut le vide qu'ils ont laissé n'a pu être comblé car les militaires ou les policiers monténégrins sont aptes aux coups de mains ou à l'opération de police mais non au travail productif. Pour conserver la fidélité de ceux qui restent, le Comité central doit se livrer à chaque instant à des prouesses de subtilité dialectique. Il leur donne des gages sur le plan international, s'efforce sur le plan intérieur de démontrer que les critiques du *Kominform* sont sans objet. Mais depuis la publication de l'article de la *Pravda* du 8 septembre, nombreux sont ceux qui se sentent ébranlés. Ils hésitent pourtant encore. L'appareil policier qui les enserre les retient peut-être moins de prendre position contre le Comité central que le souvenir des luttes menées en commun avec les hommes que le *Kominform* a condamnés. Mais ils n'acceptent que difficilement l'idée d'une rupture complète avec l'URSS.

N'était peut-être la maladresse de l'URSS qui, oublieuse de l'Histoire, a commis l'erreur d'utiliser comme instruments de sa politique contre le parti communiste yougoslave les dirigeants bulgares, hongrois ou roumains, ces hommes ne seraient pas demeurés fidèles au maréchal Tito. Pour le moment, quoique déchirés, ils restent dans l'ensemble à leur poste et continuent à poursuivre la réalisation de ce dessein quasi chimérique qu'est le plan quinquennal. L'édifice est fragile. Une erreur tactique peut entraîner sa dislocation. Peut-être le maréchal Tito et surtout M. Mocha Pijadé, qui ont donné ailleurs tant de preuves de leur fermeté, de leur habileté manœuvrière et de la constance de leurs intentions, sauront-ils et pourront-ils maintenir la cohésion, nécessaire à sa survie, d'un organisme politique battu en brèche du dehors et peut-être soumis à un lent mais puissant travail de sape.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 23)

227

M. Baudet, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Londres, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n°s 3524-3530. *Londres, 30 septembre 1948, 19 h. 30*

Réservé. (*Reçu* : le 30, 22 h.)

Je me réfère à ma communication d'hier.

J'ai donné connaissance ce matin à la Commission permanente de la réponse française à la note anglaise du 7 septembre au sujet du projet européen.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *M. de Leusse, m'en parler. [Communiquer à] Luxembourg, La Haye, Bruxelles, f[ai]t le 5/10/48* ».

M. Gladwin Jebb a paru surpris de voir la note française laisser en suspens beaucoup des points soulevés par son questionnaire. J'ai répliqué qu'il ne nous paraissait pas possible, ni même souhaitable, d'entrer pour le présent dans la discussion de problèmes qui devaient précisément former l'objet des études de la future Assemblée et que le gouvernement français, en reprenant à son compte le mémorandum de l'Union des mouvements de l'unité européenne, avait principalement entendu marquer son approbation pour l'étude de ces problèmes et lui donner un encouragement officiel.

Mon collègue britannique en est ensuite venu aux points qui préoccupent le plus immédiatement son gouvernement, c'est-à-dire : le mode de désignation des délégués à l'Assemblée et le statut dont jouirait celle-ci, ainsi que les délégations nationales par rapport au Parlement et au gouvernement de chaque État participant. Il a posé plusieurs questions sur les vues du gouvernement français, questions auxquelles vos instructions ne m'ont naturellement pas permis de répondre nettement. Il a marqué en particulier fort peu de goût pour la conception d'une Assemblée qui représenterait l'opinion publique. Cette notion lui paraît vague et dangereuse et il a été jusqu'à demander avec une pointe d'ironie non dissimulée, s'il s'agissait là d'un contrat social d'un nouveau genre.

M. Jebb a de nouveau fait allusion aux répercussions qu'aurait l'établissement d'une fédération sur le statut des territoires d'outre-mer des États membres et s'est montré déçu de ce que la note française n'en fît pas mention. Cet aspect du problème préoccupe certainement beaucoup le gouvernement britannique, notamment en fonction des conversations qui vont s'engager le 10 de ce mois avec les Dominions.

Le délégué britannique a enfin remarqué que s'il semble résulter de notre note que le gouvernement français considérerait comme souhaitable d'arriver finalement à la création d'une fédération européenne jouissant de pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le gouvernement anglais, pour sa part, n'était pas encore arrivé à une telle conclusion et que de nouveaux échanges de vues lui paraissaient nécessaires pour lui permettre de se former un jugement.

En résumé, la substance autant que le ton du débat de ce matin auquel le délégué belge n'a pris qu'une part effacée et le délégué hollandais aucune part, font prévoir que le gouvernement anglais ne se contentera pas des explications fournies par notre note et demandera dès la prochaine séance de la Commission permanente de nouveaux éclaircissements.

Il m'apparaît indispensable que nous fassions un effort très sérieux pour répondre aux préoccupations anglaises, notamment en ce qui concerne le mode de désignation des délégations à l'Assemblée, le statut de celle-ci, ses méthodes de travail, ses liens avec les gouvernements et le Parlement de chaque pays, enfin le statut futur des territoires d'outre-mer (questions déjà soulignées par la dépêche de M. Massigli n° 1839 du 8 septembre)[1]. L'on ne saurait affirmer que des explications ou suggestions de notre part réussiront

[1] Document non reproduit.

à lever les hésitations britanniques. Mais il semble certain que si nous en restons là, ces hésitations ne pourront que s'affirmer.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

228

M. MARCHAL, AMBASSADEUR DE FRANCE À KARACHI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 505. *Karachi, 30 septembre 1948.*

Dix-neuf jours se sont écoulés depuis la mort du Quaid-i-Azam. La mémoire du chef défunt continue à dominer toute l'activité publique. Sa tombe est devenue un lieu de pèlerinage national, sans apparat ni faste, dans le recueillement et la simplicité. Ce n'est encore qu'un tumulus, recouvert de fleurs fraîches et protégé du soleil par un dais, au milieu d'un immense terrain vague, emplacement de la future grande mosquée de Karachi. Les délégations s'y succèdent tout le jour et fort tard dans la nuit, récitant à voix haute des versets du Coran. Les journaux continuent à publier, par colonnes entières, des messages de condoléances. Tous les noms qui comptent en terre d'Islam s'y sont donnés rendez-vous. Le recueil de ces textes pourrait servir à composer un annuaire du monde musulman.

Le sentiment qui prévaut dans l'opinion est fait à la fois de détresse et d'anxiété. La disparition de M. Jinnah s'est produite dans les circonstances les plus propres à alarmer les esprits de ses coreligionnaires, toujours prompts à se croire persécutés et menacés. Il n'est pour eux, semble-t-il, dans l'actualité internationale que trois affaires qui comptent : Palestine, Cachemire et Hyderabad. Les musulmans de ce pays ont la conviction que, dans ces trois conflits, le bon droit est de leur côté et que l'attitude des grandes puissances équivaut à un déni de justice. De là à supposer que l'Islam, en général, est isolé dans l'univers et que le Pakistan, en particulier, ne peut compter que sur lui-même pour se défendre contre les empiétements de l'Union indienne, il n'y a qu'un pas.

Ces vues sommaires ne sont certainement pas partagées par les membres du gouvernement, mieux avertis des réalités internationales, mais ils doivent compter avec elles et ne peuvent pas en tout cas les heurter de front.

L'émotion populaire s'est manifestée au cours des deux dernières semaines, à Karachi et à Lahore, par des démonstrations fréquentes sur la voie publique, qui ont atteint leur point culminant le 18 septembre lors de l'annonce de la capitulation du Nizam, couramment attribuée à des machinations perfides et à des trahisons.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée au Secrétariat des Conférences (nº 506) et à New Delhi (nº 92). Note manuscrite : « *[M. de la] Chevalerie. C[ommuni]quer à Londres, A[frique] Levant, résumé, f[ai]t le 27/10/48* ».

Dans cette atmosphère de surexcitation, les rumeurs les plus invraisemblables ont naturellement trouvé créance. Le bruit a couru partout que la guerre avec l'Inde allait éclater. Ces fausses nouvelles paraissent avoir été, pour une bonne part, de génération spontanée, mais il est aussi à peu près certain que leur diffusion a été encouragée en sous main par des éléments hostiles au Pakistan.

Néanmoins, en dehors de quelques incidents sporadiques et négligeables, la foule ne s'est pas attaquée, comme on aurait pu le craindre, à la minorité hindoue (ou à ce qu'il en reste). Il y a là un indice qui autorise, malgré tout, un certain optimisme quant à l'avenir des relations entre les deux communautés, d'autant plus que la même observation a pu être faite avec autant de raison dans l'Union indienne.

Les réactions du gouvernement en face de cet état de l'opinion publique témoignent à la fois de beaucoup de sang froid et d'une réelle habileté. Désormais, l'homme qui, aux yeux de la masse, fait figure de chef et de réel héritier du Quaid-i-Azam est, comme on pouvait le prévoir, le Premier ministre, M. Liaquat Ali Khan, beaucoup plus que le gouverneur général intérimaire, personnage effacé, qui se tient dans l'ombre par tempérament et par choix. De M. Khwaja Nazimuddin on ne parle guère, si ce n'est pour vanter sa modération, sa modestie et sa piété. Le nouvel hôte du palais gouvernemental ne s'est encore signalé à l'attention publique que par ses visites à la mosquée le vendredi et par sa décision d'instaurer la prière en commun dans sa maison aux cinq heures du jour prescrites par les usages musulmans. Ce n'était pas le style de M. Jinnah, fougueux patriote mais croyant fort réservé dans les expressions extérieures de sa foi, sinon fort tiède.

En vue de détendre l'opinion et de la rassurer, le gouvernement a tout d'abord déclenché une bruyante action de police contre les auteurs de fausses nouvelles et les semeurs de panique. De nombreuses personnes ont été arrêtées à Karachi. Les journaux en ont rendu compte abondamment, en s'abstenant, toutefois, le plus souvent, de divulguer l'identité des délinquants ou de préciser la nature des griefs retenus contre eux. Le ministre de l'Intérieur a tenu une conférence de presse pour mettre le public en garde contre les rumeurs alarmistes et pour inviter les bons citoyens à dénoncer aux autorités les fauteurs de troubles. Cette tactique paraît avoir réussi, au moins en partie, à convaincre l'opinion que ses inquiétudes n'étaient pas fondées et qu'elles avaient leur origine dans les activités criminelles d'une cinquième colonne, aujourd'hui démasquée et donc réduite à l'impuissance grâce à la vigilance et à l'énergie du gouvernement.

Celui-ci, en même temps, s'est efforcé de démontrer qu'en cas de péril extérieur, le Pakistan disposerait de tous les moyens nécessaires à sa défense. Les dirigeants de la Ligue musulmane ont décidé d'intensifier le recrutement et l'entraînement des gardes nationaux ou « Razakars », milice sans uniforme et à peu près sans armes, dont les membres se réunissent en moyenne trois heures par semaine pour faire de l'éducation physique dans les parcs ou les terrains vagues sous le regard des badauds. Un communiqué officiel n'en a pas moins annoncé que des bataillons de cette milice

pourraient être incorporés dans l'armée régulière. Un directeur général « de la défense civile » a été nommé, avec mission, de réorganiser des services bénévoles analogues à ceux qui ont fonctionné pendant la guerre pour la défense passive. Le même fonctionnaire a été également chargé d'encourager la formation de sociétés de tir, pour lesquelles un stock de 5 000 fusils a été mis à sa disposition. Enfin, les permissions dans l'armée ont été suspendues, les militaires en congé ont été rappelés à leur corps et les retraités, n'occupant pas d'emplois civils essentiels, ont été invités à contracter de nouveaux engagements, voire même, dans le cas de l'aviation, convoqués à leurs dépôts pour le 15 octobre en vue d'y être, éventuellement, réincorporés par ordre. Jusqu'à présent, rien n'autorise à dire que ces mesures soient destinées à avoir d'autres effets que psychologiques.

Enfin, le Premier ministre, payant de sa personne, a entrepris une campagne de discours et une tournée dans les provinces de l'Ouest, avec des étapes successives à Lahore, Peshawar, Rawalpindi et Quetta. En sept jours, il doit parcourir près de 5 000 kilomètres et présider une vingtaine de réunions publiques.

La première édition de cette série oratoire a été donnée dans la soirée eu 22 septembre à la radio de Karachi. M. Liaquat Ali Khan a débuté en commentant la situation créée par la mort de M. Jinnah, disant en substance :

« Nos ennemis nous ont lancé un défi. Ils prétendent que le Pakistan ne survivra pas à son fondateur. Je leur réponds que ma nation est bien vivante et mettra tout en jeu pour défendre son existence… La vie d'une nation ne dépend jamais d'un seul homme. Un chef national ne réussit que parce que son peuple s'est montré capable de marcher dans la voie qu'il lui a ouverte… Jamais notre unité n'a été aussi forte. La patience, le calme, le courage de notre peuple ont fait depuis dix jours l'admiration de l'univers… ».

Après avoir mis ses auditeurs en garde contre les rumeurs alarmistes, M. Liaquat Ali Khan a traité de l'affaire de Hyderabad en termes qui méritent d'être analysés de près. Il a reconnu tout d'abord que « l'opinion populaire avait été blessée » et qu'il était nécessaire « d'expliquer la position du gouvernement pour éviter des malentendus ». Il a rappelé ensuite, longuement et presque mot pour mot, une déclaration que M. Jinnah avait faite le 1er juin (cf. ma dépêche nº 280/AS du 24 juin). Il y était dit, essentiellement :

1) que l'Inde agirait contrairement à la justice et à la morale si elle employait la force ou l'intimidation pour imposer sa volonté à Hyderabad ;

2) que les sympathies des musulmans, non seulement au Pakistan mais dans le monde entier, étaient acquises à leurs frères en péril ;

3) que Hyderabad devait avoir le droit de décider de son propre avenir en pleine liberté et en dehors de toute pression.

« Nous avons toujours cru, a poursuivi le Premier ministre, que la solution des différends internationaux devait être recherchée dans l'application

des principes de paix et de justice, et non par la force des baïonnettes… Nous n'avons pas voulu compliquer la situation et la rendre plus dangereuse en intervenant. Nous avons toujours souhaité un règlement pacifique entre l'Inde et Hyderabad. J'ai fait appel au Pandit Nehru pour l'exhorter à ne pas recourir à la violence. J'ai attiré également l'attention d'autres pays sur ce point. Aucun État n'a le droit de vider ses querelles à la pointe de l'épée ni de dépouiller les faibles de leur liberté. Aucune nation attachée à la justice ne peut approuver l'action de l'Inde. Je n'en dirai pas davantage parce que l'affaire est en instance devant le Conseil de sécurité, qui comprendra, je l'espère, que la paix ne peut pas être maintenue dans le monde aussi longtemps, qu'il est permis aux forts d'attaquer les faibles et de les asservir impunément… ».

En même temps, M. Liaquat Ali Khan a souligné que son pays désirait entretenir des relations amicales avec l'Inde. Cette partie de son discours vaut d'être citée textuellement : « Parlant à la radio, le Premier ministre de l'Inde a dit récemment qu'il voulait poursuivre une politique de paix envers le Pakistan et que les Pakistanais ne devaient entretenir dans leurs cœurs aucune suspicion à l'égard des intentions de l'Inde. Je tiens à assurer le Premier ministre de l'Inde, son gouvernement et le peuple de l'Inde que le Pakistan veut la paix et que telle a été notre politique dès le début. Nous nous sommes efforcés de toutes les manières de maintenir la paix dans le monde et nous nous y efforçons encore. Nous voulons entretenir des relations amicales avec tous les pays du monde et particulièrement avec l'Inde, avec laquelle nous avons tant de liens étroits… Mais cela ne peut se réaliser unilatéralement. Si le Premier ministre de l'Inde veut réellement ce dont il a parlé à la radio, je lui donne l'assurance que la main du Pakistan lui est tendue dans un geste de paix, pour l'amitié et la justice ».

Le Premier ministre a consacré le reste de son discours à d'assez longues considérations sur la nécessité de mettre tout en œuvre, matériellement et moralement, pour renforcer la défense nationale et sur les fermes résolutions du gouvernement à cet égard.

M. Liaquat Ali Khan a développé les mêmes thèmes à Lahore, le 26 septembre, devant 400 000 auditeurs, affirmant son désir d'entente avec l'Inde, mais aussi sa volonté de résister vigoureusement à toute attaque : « Ma religion ne m'a pas enseigné à tendre la joue gauche à celui qui m'a frappé sur la joue droite. Si quelqu'un veut me frapper, je lui couperai le poing avant qu'il ait pu s'en servir ».

À Peshawar, le 28, le Premier ministre a précisé sa pensée en ajoutant « qu'il ne pouvait y avoir d'amitié entre l'Inde et le Pakistan tant qu'une décision juste et satisfaisante n'aurait pas été prise au sujet du Cachemire. Si le Pandit Nehru veut notre amitié, nous attendons de lui une action concrète et non simplement des mots creux. Tout homme honnête sait qu'il y a au Cachemire une énorme majorité de musulmans qui veulent l'accession au Pakistan ».

Hier, à Rawalpindi, M. Liaquat Ali Khan a dit encore : « Les affinités géographiques et économiques du Cachemire et du Pakistan sont si étroites

et si évidentes que le Cachemire ne pourrait survivre s'il était définitivement coupé du Pakistan, dont il fait partie intégrante. Ses rivières, ses routes, son commerce, ses besoins, tout le rattache à nous. La religion et la culture ont noué des liens indissolubles entre le Cachemire et le Pakistan. L'immense majorité de la population veut se joindre à nous. Néanmoins, nous acceptons que la question soit tranchée par un plébiscite, mais il faut que ce plébiscite soit libre, ce qui suppose l'évacuation préalable du territoire par les troupes et les agents de l'Inde ».

Ces déclarations éclairent parfaitement la route que les successeurs de M. Jinnah se sont tracée : fermeté du gouvernement dans le maintien de l'ordre public à l'intérieur ; condamnation sévère, mais toute morale, de l'action de l'Inde contre Hyderabad ; intransigeance absolue dans l'affaire du Cachemire. À en juger par le calme qui règne dans toutes les provinces, il semble bien que cette politique ait l'approbation unanime du pays.

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, volume 14)

229

M. DE GUIRINGAUD, PREMIER SECRÉTAIRE À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES,
À M. JACQUES-CAMILLE PARIS, DIRECTEUR D'EUROPE[1].

L. *Londres, 1er octobre 1948.*

Secret.

En rangeant mes papiers, à mon retour ici, j'ai retrouvé les notes que j'avais prises pendant la séance de vendredi dernier. Dans les 48 heures qui avaient suivi, je n'avais pas eu le temps de dicter un compte rendu ; je l'ai fait depuis, et je vous envoie ci-joint ces papiers. Cette séance ne réunissait que des experts et avait évidemment moins d'importance que celle des ministres ; toutefois, c'est là que Couve a exposé le plus nettement notre point de vue sur le recours à l'ONU. À ce titre, le compte rendu mérite sans doute de rester au dossier.

(Direction des Affaires politiques, Y internationale 1944-49, volume 347)

[1] Note manuscrite : « *M. de Leusse. À cl[asser]* ».

ANNEXE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE À 15 HEURES TENUE AU SALON DES PERROQUETS AU QUAI D'ORSAY

C.R.

Secret.

Présents :

France :

M. Couve de Murville, M. Parodi, M. Alphand, M. de la Tournelle, M. Seydoux, M. Gros, M. de Guiringaud, (pendant une partie de la séance seulement M. J.C. Paris)

Grande-Bretagne :

Sir William Strang, M. P. Dean, M. Frank Roberts, M. Lawford, M. Jamieson.

États-Unis :

M. Lewis Douglas, M. Jessup, M. Bohlen, M. Russ, (deux autres membres de la délégation des États-Unis aux Nations unies), M. Lainebough.

M. Couve de Murville ouvre la séance et précise que son objet est d'examiner comment nous présenterons à l'ONU notre appel au sujet de l'affaire de Berlin. Nous n'avons pas à discuter ici si l'on ira devant le Conseil de sécurité ou devant l'Assemblée. Depuis les précédentes réunions, tout le monde est d'accord pour invoquer le chapitre 7 de la Charte et pour aller devant le Conseil de sécurité. C'est sur cette base que nous partons ; il s'agit essentiellement maintenant de rédiger le mémorandum fondant notre cas.

M. Douglas estime que nous ne pourrons pas mettre ce mémorandum au point avant d'avoir reçu la réponse que nous attendons des Soviets. De toute façon, il faudra vraisemblablement envoyer une nouvelle note aux Soviets et publier un communiqué annonçant que nous allons devant l'ONU. Nous ne pouvons pas, en effet, en référer à l'ONU sur la base de la réponse russe ; il faut qu'à cette dernière note russe, nous fassions nous-mêmes une réponse pour clore logiquement cette phase de l'affaire. Le projet préparé à Londres est certainement le meilleur texte dont on puisse se servir dans ce but.

En ce qui concerne le communiqué, il sera nécessaire pour devancer des publications éventuelles par les Soviets qui déformeraient les faits.

Sir William Strang indique que, pour lui, l'idée d'une nouvelle note aux Soviets est nouvelle ; il croyait avoir compris que celle du 22 septembre serait la dernière. Mais il aperçoit les raisons de M. Douglas et il estime que cette suggestion mérite examen.

M. Douglas indique que cette suggestion a été faite par M. Jessup et qu'elle est vivement appuyée par l'ensemble de la délégation américaine à l'ONU. Il passe la parole à M. Jessup qui explique que si nous n'envoyons pas de nouvelle note, notre dossier se terminera par la note du 22 septembre qui n'explique pas toutes nos positions. Pour prétendre que nous avons épuisé tous les moyens prévus à l'article 33 de la Charte, il ne faut pas arriver devant le Conseil de sécurité avec une note russe non répondue. En outre, comme de toute façon il faudra répondre à cette dernière note, il vaut mieux le faire dans le cadre même des discussions poursuivies jusqu'ici avec les Russes, que d'être obligés de le faire devant les Nations unies.

M. Couve de Murville précise que la délégation française avait toujours pensé qu'une nouvelle note serait nécessaire pour que nous gardions le dernier mot dans la phase actuelle des discussions. La décision des Ministres, dans leurs réunions des 20 et 21 septembre[1], n'a pas été qu'il n'y aurait pas de nouvelle note, elle a été qu'il n'y aurait pas de nouvelles négociations ; en envoyant une nouvelle note aux Soviets pour clore les discussions, nous restons dans ce cadre. Le problème maintenant est de rédiger ce document. Quant au communiqué, M. Couve de Murville demande si l'on envisage de le publier avant d'envoyer la note aux Soviets, ou après.

[1] Voir note du document n° 214.

M. Douglas répond à cette dernière question que le but du communiqué étant de parer à des publications tendancieuses des Soviets, il faut le préparer dès maintenant et le garder en réserve, afin de le publier suivant les circonstances.

M. Couve de Murville estime que, logiquement, on devrait d'abord envoyer la note aux Soviets ; quelques heures après ou quand on voudrait, on pourrait publier le communiqué. Si l'on estime qu'il y a urgence à publier quelque chose, on pourrait alors lancer le communiqué presque en même temps que la note.

Dans un échange de vues entre sir William Strang et M. Douglas, il est souligné que la mise au point de l'horaire peut revêtir une grande importance. Une fois reçue la réponse négative que l'on attend des Soviets, les Ministres décideront du renvoi aux Nations unies. Le même jour, un communiqué pourrait être publié ; dans un très court délai, une lettre devrait être adressée à M. Trygve Lie. Répondra-t-on aux Soviets avant d'annoncer le recours, ou après ? M. Douglas estime que les deux choses peuvent être faites dans la même journée.

M. Douglas développe à nouveau les raisons pour lesquelles nous devons absolument envoyer une nouvelle note aux Russes. Si nous allons devant les Nations unies, notre plainte sera centrée sur le blocus considéré comme mesure de force ; c'est là un terrain assez différent de celui sur lequel se sont poursuivies les dernières discussions de Moscou. Il faut donc, dans une dernière note, résumer notre dossier, clore la phase des discussions en répondant aux Soviets sur le terrain même sur lequel se placera leur dernière note (qui sera vraisemblablement encore celui des arrangements financiers et autres à prévoir à Berlin) et expliquer pourquoi nous changeons maintenant le plan de la discussion. Il faut mettre un terme à cette discussion avant d'entrer dans une nouvelle phase avec l'appel à l'ONU.

En ce qui concerne le communiqué, nous le lançons immédiatement si les Soviets font de la publicité. Dans la même journée nous pouvons faire parvenir notre note aux Soviets et adresser une lettre à M. Trygve Lie. Si les Soviets demeurent silencieux, nous pouvons renverser l'ordre, leur envoyer d'abord la note, faire paraître le communiqué et ensuite écrire à M. Trygve Lie.

M. Parodi souligne qu'à partir du moment où l'on place l'affaire devant l'ONU, la question de la publicité devient essentielle ; nous ne devons donc pas nous exposer au reproche d'avoir manqué de courtoisie vis-à-vis des Soviets ; s'il est possible de le faire, il vaut donc mieux adresser la note à Moscou avant de faire aucune publicité. Il est évident que si les Soviets prennent l'initiative de la publicité, cela nous rend notre liberté.

Sir William Strang demande quel sera le caractère de la note aux Soviets. Les informerons-nous seulement que nous recourons à l'ONU ou entrerons-nous dans un exposé général de notre cas ? S'il s'agit simplement de souligner que nous changeons de terrain, la note du 22 septembre n'est pas mauvaise.

M. Couve de Murville reprend les arguments développés par M. Douglas : il estime que nous ne devons pas laisser le dernier mot aux Soviets et qu'il faudra donc répondre à la note que nous attendons. Cela implique d'ailleurs que la discussion actuelle a un côté académique, puisque nous ne connaissons pas encore le document auquel nous répondrons.

M. Douglas et sir William Strang indiquent qu'ils sont d'accord.

La délégation américaine fait circuler un texte du « projet de Londres » qu'elle a légèrement corrigé, spécialement dans les derniers paragraphes.

M. Couve de Murville, après avoir examiné le texte distribué, expose qu'il y a deux points à distinguer :

– pour la note au gouvernement soviétique, le document préparé à Londres, et révisé par la délégation américaine, peut constituer une base satisfaisante,

– par contre, la base de notre recours au Conseil de sécurité n'apparaît pas clairement.

Le papier de Londres est, en effet, consacré pour les 8/10e aux raisons pour lesquelles les négociations de Moscou n'ont pas abouti. Ce n'est pas cela la base de notre recours à l'ONU. Nous en appelons à l'ONU contre l'« acte agressif » que les Soviets ont commis en instituant le blocus de Berlin. Ils ont, en faisant cela, transgressé l'article 33 qui, si la situation à Berlin leur paraissait discutable, leur imposait en tout cas de rechercher son règlement par des moyens pacifiques. C'est parce qu'ils ne l'ont pas fait et qu'ils ont eu recours au blocus que nous allons devant l'ONU.

M. Douglas se montre d'accord sur le fond. Il signale toutefois que l'article 33 nous imposait, à nous également, de recourir à des moyens pacifiques. C'est bien ce que nous avons fait ; mais nous devons montrer que ceux-ci ont été épuisés ; il faut donc, dans notre prochain document, reprendre, des négociations de Moscou et de Berlin, au moins un exposé sommaire couvrant ce qui en a déjà transpiré.

M. Couve de Murville indique qu'il est d'accord avec M. Douglas pour faire une démonstration de l'échec des négociations entreprises par nous, conformément à l'article 33. Une ou plusieurs notes pourraient donc être annexées à la plainte. Mais ce n'est pas l'échec qui est à la base de notre recours, c'est le blocus qui, dans le document préparé à Londres, n'apparaît qu'au paragraphe 12, c'est-à-dire après 10 pages et comme un point subsidiaire. Nous devons montrer que c'est cela l'essentiel, et c'est autour de ce point-là que doit être centré notre recours.

Sir William Strang se montre d'accord avec M. Couve de Murville.

Le but des deux communications est, en effet, différent ; la note aux Soviets doit rester dans le cadre des efforts pacifiques entrepris par nous. La communication aux Nations unies doit, au contraire, souligner la base de notre conflit, « la question des droits » et « le blocus » que pendant un temps, dans l'esprit de l'article 33, nous avons laissés de côté, afin de faciliter la recherche d'un règlement pratiqué.

M. Couve de Murville tient à souligner qu'à son avis, la base du différend n'est pas le déni des droits. On peut toujours contester les droits d'un tiers ; c'est un différend juridique, mais il n'y a pas de menace à la paix. Ce qui est suffisamment grave dans l'attitude russe pour que nous en appelions à l'ONU, ce sont les mesures de violence et c'est la cessation de celles-ci que nous demandons. Nous ne demandons surtout pas au Conseil de sécurité de se prononcer sur nos droits, ce serait extrêmement dangereux de notre part ; on peut toujours discuter des droits et nous n'aboutirions qu'à porter sur la place publique toute la question allemande ; nous n'avons pas l'intention de rendre juges de notre politique dans ce domaine, toutes les petites puissances qui siègent à l'Assemblée. Par contre, nous pouvons demander une condamnation des actes de violence de la Russie, faire décider que ceux-ci doivent cesser, après quoi le différend juridique, s'il en existe avec la Russie, pourrait être réglé par des moyens pacifiques.

M. Douglas et sir William Strang se montrent entièrement d'accord avec cette analyse de notre position.

Dans un échange de vues entre les trois délégations, il apparaît qu'il est encore trop tôt pour mettre définitivement au point les documents envisagés. Le projet de communiqué distribué par la délégation américaine correspond au cas d'indiscrétion de la radio soviétique. On retient « le projet de Londres » comme base pour la prochaine note aux Soviets. Dès réception de celle-ci, on se mettra au travail pour la mise au point finale. M. Douglas suggère qu'un Comité de rédaction prépare maintenant la notification au Conseil de sécurité. M. Couve de Murville et sir William Strang donnent leur accord. Ce Comité se composera de M. Dean et M. Lawford ; M. de la Tournelle, M. Seydoux et M. de Guiringaud ; M. Jessup, M. Bohlen et M. Russ.

Avant que le Comité de rédaction se mette au travail, M. Douglas fait préciser que l'on enverra au Conseil de sécurité trois lettres séparées mais identiques et que, pour la constitution du dossier devant le Conseil, il convient de s'en remettre aux chefs des trois délégations qui seront chargés de soutenir notre thèse.

La délégation américaine suggère que devant le Conseil de sécurité comme à Moscou, on confie la charge de coordonner l'attitude des trois délégations au chef de l'une d'entre elles qui agirait, en quelque sorte, comme un porte-parole commun.

M. Douglas souligne les avantages que cette procédure a présentés à Moscou.

M. Couve de Murville et M. Parodi font remarquer que la procédure devant le Conseil de sécurité est une chose très différente de la discussion en tête-à-tête avec Staline ou Molotov.

La délégation britannique se range également à cet avis et la suggestion américaine n'est pas retenue. Il est décidé que l'on s'en remettra aux chefs des délégations pour coordonner entre eux leur action comme ils le jugeront nécessaire.

M. Douglas demande que l'on donne des instructions aux rédacteurs pour la notification au Conseil de sécurité. Il précise que la délégation américaine a préparé un projet qui est

largement inspiré des travaux du Comité de Londres et qui incorpore un morceau du « projet de Londres ». La lettre de notification est un document très difficile à mettre sur pied et la délégation américaine, malgré ses efforts, ne se flatte pas d'avoir réussi.

M. Parodi estime qu'il y a intérêt à faire un document bref et clair auquel, s'il y a lieu, on joindra des annexes. Il faut, en tout cas, penser que les délégués sont actuellement submergés de papiers et que la presse – européenne tout au moins – n'a pas la place de publier des documents très longs.

Les trois délégations sont d'accord sur ce point.

M. Douglas esquisse alors le thème de la requête : « Les Soviets ont pris des mesures de force qui constituent une menace à la paix. Conformément à nos obligations selon l'article 33, nous avons cherché à faire lever ces mesures par des moyens pacifiques. Nous avons échoué, cependant que l'attitude des Soviets à Berlin ne faisait que s'aggraver. C'est pour cela que nous portons l'affaire devant le Conseil, à qui nous demandons de faire cesser cet état de choses ».

Les trois délégations donnent leur accord à ce plan et, tandis que les chefs des délégations se retirent, le Comité de rédaction se met aussitôt au travail. Il est 18 h 30. Après un bref échange de vues, le Comité estime qu'il ne peut établir un texte sur l'heure et il accepte la suggestion de la délégation américaine qui propose de revoir à la lumière des discussions de l'après-midi, le projet déjà préparé par elle. Le Comité se réunira samedi à 10 h pour examiner ce nouveau texte.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 347)

230

M. Baudet, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 2017. *Londres, 1er octobre 1948.*

Comparée à l'émotion suscitée en Grande-Bretagne par le coup d'État de Prague et au vif intérêt éveillé dans ce pays par l'excommunication du maréchal Tito, la réaction de l'opinion britannique devant la nouvelle de l'éviction de M. Gomulka apparaît faible. La presse en effet ne s'est pas attardée longtemps à analyser le texte des résolutions condamnant le nouvel hérétique : elle s'est contentée de renvoyer à ses études consacrées à la Yougoslavie. Mais il faudrait se garder de voir là un signe d'apathie ou la preuve que la répétition des crises orientales a épuisé la capacité d'intérêt des Anglais. Cette nation, au contraire, ressent en profondeur chaque jour plus vivement la menace venant de l'Est, à mesure que l'expansion du système soviétique lui semble mettre davantage en péril l'équilibre de l'Europe en même temps que les principes fondamentaux de la civilisation britannique.

Au *Foreign Office* ainsi que dans les journaux, on s'accorde à reconnaître la similitude des hérésies polonaise et yougoslave. Comme le chef du gouvernement de Belgrade, le secrétaire général du parti communiste de

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, fait 13-10-48* ».

Pologne s'est vu accuser « d'incompréhension de la substance idéologique essentielle des relations entre les pays de démocratie populaire et l'URSS ainsi que du rôle dirigeant du parti communiste bolchevik sur le front international de la lutte contre l'impérialisme ». Les points d'opposition entre Moscou et les partis locaux apparaissent ici comme ayant été les mêmes dans les deux cas : indiscipline nationaliste à l'égard du Kremlin et prise d'appui sur la paysannerie au détriment du prolétariat urbain.

Tout le jargon doctrinaire des communiqués de Varsovie, écrivent les journaux (*Tribune*, *Daily Telegraph*), exprime clairement la répugnance qu'ont éprouvée ou qu'éprouvent bien des chefs communistes à soumettre entièrement leur politique, tant intérieure qu'extérieure, à l'emprise totale de la Russie. Il leur paraît évident que, si la Pologne ne se trouvait pas sur la route d'étapes de l'Armée Rouge, des émules du maréchal Tito y auraient aujourd'hui fait leur apparition. Le Kremlin, soulignent-ils, a précisé encore le but de sa manœuvre en choisissant comme successeur à Gomulka – en la personne de Bierut – un fonctionnaire soviétique chevronné que ne se fait aucune illusion sur les limitations de l'autonomie polonaise.

À travers toute l'Europe orientale, remarque le *Times* – en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, les chefs communistes aiguillonnés par ces avertissements épurent précipitamment leur parti – l'œil fixé sur Moscou – et rectifient leur ligne politique en se livrant activement à une salutaire autocritique. Il apparaît clairement à tous que, comme l'a dit M. Vichinsky dans son discours d'adieu à Belgrade, « il n'y a pour les communistes qu'une seule route, la route de Staline ».

Aussi bien les organes de l'opinion ne présentent-ils l'histoire des mésaventures de M. Gomulka que dans le cadre constitué par le schisme yougoslave, la rétrogradation sans éclat de M. Dimitrov, et le resserrement de l'étreinte communiste sur la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Hongrie. Tous s'accordent à voir dans les divers événements la preuve d'un grave revirement de la politique des Soviets. Ces symptômes, disent-ils, confirment d'une manière éclatante le point de vue de ceux qui ont aperçu dans la constitution du *Kominform*, à l'automne de l'année passée, le signe sensible d'un retour aux principes fondamentaux du dogme marxiste. Les meilleurs esprits estiment que les maîtres du Kremlin ont clairement montré au cours des dernières semaines, qu'ils estiment n'avoir plus rien à gagner à la poursuite de la politique de coopération avec les puissances occidentales qui leur a permis de triompher de l'hitlérisme. Ils ont fait retour à leur conception primitive et cherchent désormais à assurer le triomphe de l'idée communiste par une reprise de leurs méthodes premières d'expansion.

Après son 7e Congrès en 1935, note le *Times*, le *Komintern* a relâché la discipline stricte qui avait prévalu parmi les communistes de 1919 à 1943. Il était en effet désireux de constituer une grande alliance démocratique contre l'Allemagne nazie. Ce fût alors l'époque des « fronts populaires » et de la diplomatie genèvoise de Litvinov. L'agression hitlérienne de 1941 avait remis Molotov dans la voie de son prédécesseur. La dissolution du

Komintern le 22 mai 1943 a marqué l'apogée de la politique russe de coopération avec les puissances occidentales.

Ainsi commença, poursuit le grand organe indépendant, une phase de l'histoire du monde où il semblait permis de nourrir l'espoir que les Soviets respecteraient – sous certaines réserves – l'indépendance nationale des États qui viendraient à entrer dans leur zone d'influence. Certes, Moscou paraissait en droit d'exiger d'eux des garanties d'ordre général – en particulier sur le plan de la politique extérieure – mais chacun en Occident s'attendait à ce qu'il leur laissât la jouissance d'une certaine autonomie. Des coalitions gouvernementales à participation communiste prolongeaient alors dans chaque pays l'entente internationale des Quatre Grands et y faisaient éclore la forme de socialisme paraissant la mieux adaptée aux besoins de la région. Entre la Russie communiste et l'Amérique capitaliste, l'Europe semblait devoir se constituer ainsi en zone de transition.

Tous ces espoirs ont été réduits en miettes par le coup d'État de Prague qui, aujourd'hui plus que jamais, apparaît ici comme le premier maillon d'une chaîne, le premier acte d'une politique délibérée d'oppression. « La politique russe, écrit à ce sujet le *Times* du 8 septembre, avec son acharnement à exiger des satellites une dépendance absolue à l'égard du Kremlin et à nier chez eux toute souveraineté nationale, apparaît comme froidement impérialiste ». Quelle que soit l'interprétation que les marxistes puissent fournir des récentes démarches du Kremlin, les Anglais sont unanimes – à part l'infime minorité communiste – à n'y voir que les manifestations réitérées d'une ambition sans frein, d'une volonté de puissance qui ne connaît pas de limites. « Si tel est aujourd'hui le sort de la Pologne, écrivait au lendemain de la condamnation de Gomulka l'éditorialiste du *Times*, quelles sont les chances d'un accord sur une Allemagne unifiée au sein de laquelle le PC aurait toutes les possibilités d'employer les mêmes tactiques ? La conclusion inéluctable des récents événements est que tout pays tombant sous l'influence russe devient non seulement une dictature communiste, mais encore une dictature communiste liée, pieds et poings, à Moscou ».

C'est avec la plus profonde inquiétude et une stupeur véritable que l'opinion britannique s'éveille, dans ses couches profondes, à la conscience d'un tel état de choses. Ainsi que cette ambassade l'a signalé au Département au Congrès de Margate de mai 1948 – c'est-à-dire au lendemain du coup de Prague – une bonne moitié des délégués au TUC[1] préférait encore dans le secret de leur cœur, l'Union des Républiques socialistes à l'Amérique capitaliste. Cette situation a bien changé maintenant, à la lumière des événements de Belgrade, de Varsovie – et surtout de Berlin.

L'anxiété s'accroît en effet à mesure que le terrain de désaccord avec l'URSS s'étend vers les rives de la Manche. Les éditorialistes sont aujourd'hui unanimes à dénoncer la « farce de la conciliation » (*Manchester Guardian*). La leçon de 1938 a porté ses fruits : l'Angleterre nouvelle se refuse catégoriquement à marcher sur les traces de Neville Chamberlain. M. Bevin était certainement l'interprète de l'opinion tout entière lorsque,

[1] T.U.C. : *Trade Union Congress*.

le 28 septembre, il proclamait dans son discours aux Nations unies, la détermination du peuple britannique de conserver – en face des progrès menaçants du système soviétique – la pleine maîtrise de son destin. William Pitt en 1792 ne parlait pas un autre langage et peut-être trouvait-il moins d'échos dans la nation.

Si la répercussion des événements de Tchécoslovaquie et de Finlande s'est limitée aux terrains politique et diplomatique (ma communication du 22 mars)[1], la répercussion de ceux de Yougoslavie, de Pologne et d'Allemagne se fait donc nettement sentir sur le plan militaire. Comme le montrent les récents discours de M. Morrisson (14 septembre) et de M. Alexander (22 septembre) c'est au rythme des crises orientales que se développe la politique britannique de réarmement.

Mais il est certain que le peuple britannique n'accepte qu'à contrecœur de se voir détourner de la tâche primordiale de la reconstruction par la perspective de la remise sur pied de l'appareil de guerre. Certes, le désir est général de ne pas se laisser surprendre une nouvelle fois, mais l'effort militaire s'accompagnera, à n'en pas douter, d'un effort non moins grand, visant à l'établissement d'un nouvel équilibre de nature à sauvegarder le maintien de la paix. Au fur et à mesure qu'apparaissent comme plus graves les implications possibles de l'affaire de Berlin, deviennent plus perceptibles les progrès de la tendance visant – en présence des pénibles constatations de ces dernières semaines – à considérer comme irrémédiable l'échec de l'ONU et à admettre comme un fait accompli la division de l'Europe et du monde.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 31)

231

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE M. SCHUMAN,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET M. BEVIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES BRITANNIQUE,
LE SAMEDI 2 OCTOBRE 1948 À 11 HEURES

C.R. *Paris, 2 octobre 1948.*

Assistaient à la réunion : – du côté anglais : MM. Bevin, Harvey, Roberts.
– du côté français : MM. Robert Schuman, Chauvel, Alphand, de Bourbon-Busset.

1) Affaire de Berlin.

M. Bevin indique qu'aucune négociation n'est possible avant que le blocus de Berlin ne soit levé. Il nous faut une réponse nette à la question que nous

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 211.

avons posée à ce sujet dans notre note. Nous ne pouvons accepter, ni une reprise des discussions des commandants en chef, ni une réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tant que le blocus est maintenu. M. Molotov a certainement envie que le Conseil des ministres des Affaires étrangères soit réuni. Ce serait, d'après M. Bevin, une erreur d'aller au devant de ses désirs. Le Conseil des ministres ne peut se réunir que si le blocus est levé.

M. Schuman indique que ses préférences pour une solution consistent à demander à un tiers, qui pourrait être en l'occurrence le Conseil de sécurité, de s'entremettre pour résoudre les litiges techniques de Berlin.

M. Bevin est d'accord pour penser qu'il faudrait faire part de ces suggestions à M. Marshall, mais il croit que les Russes se borneront, en tout état de cause, à invoquer l'accord du 30 août.

2) Réparations.

M. Bevin aborde le problème des démontages d'usines en Allemagne. La position américaine cause de grandes difficultés à la Grande-Bretagne en particulier, le projet de M. Hoffmann de créer un nouveau comité d'enquête pour les usines démontées. M. Bevin a écrit à M. Marshall pour lui demander de faire réviser la position de M. Hoffmann. M. Schuman fait savoir qu'il partage le point de vue de M. Bevin. La position américaine gêne également beaucoup la France qui est très en retard pour ses démontages. M. Schuman écrira à M. Marshall dans le même sens que M. Bevin.

3) Union occidentale.

M. Bevin indique que la réponse française au questionnaire anglais sur le projet d'Assemblée européenne n'a pas apporté beaucoup d'éclaircissements. La Grande-Bretagne est hostile à l'idée d'une Assemblée et en particulier à une représentation proportionnelle des divers Parlements. À titre personnel et confidentiel, M. Bevin indique qu'il préférerait une solution plus simple et conforme aux traditions britanniques qui consisterait à réunir une fois par an les ministres des Affaires étrangères et de la Défense nationale des 5 pays pour étudier ensemble le développement de l'Union occidentale. Les ministres feraient ensuite rapport à leurs parlements respectifs qui, de leur côté, pourraient soumettre des vœux en la matière. Une telle méthode serait à la fois plus efficace et plus rapide. M. Schuman indique que la position du gouvernement français n'est pas encore définitivement arrêtée et qu'il retient la suggestion de M. Bevin.

M. Bevin indique la surprise du gouvernement anglais que le communiqué des 5 ministres de la Défense nationale ait été ajourné quelques minutes avant le moment où Lord Alexander allait finir sa conférence de presse. M. Schuman indique que des difficultés pour les questions de personnes ont fait ajourner la publication du communiqué.

4) ERP.

M. Bevin estime que les difficultés françaises en ce qui concerne les paiements européens sont la raison de l'attitude restrictive des États-Unis pour les allocations de l'ERP[1]. Si ces difficultés sont levées, il est vraisemblable que l'on pourrait se mettre d'accord sur un paiement des allocations non trimestriel, mais annuel. M. Schuman rappelle que la Grande-Bretagne est comme la France dans une situation difficile en ce qui concerne les paiements intra-européens.

5) Espagne.

M. Bevin est inquiet de la position américaine vis-à-vis de l'Espagne. Quant à lui, il estime qu'il faut éviter que la question ne soit soulevée à l'ONU et si elle l'est, il conviendrait de faire conserver le *statu quo*. S'il en était autrement, M. Bevin craindrait des réactions très fortes de son opinion publique. À son avis, il faut attendre encore un an avant de modifier quoi que ce soit.

M. Schuman fait part à M. Bevin des récentes informations d'après lesquelles une mission américaine se trouverait en Espagne. Il suggère que la question espagnole soit abordée au cours des conversations qui auront lieu avec M. Marshall lundi.

6) Autriche.

M. Bevin vient de recevoir une information d'après laquelle les Russes auraient sondé M. Gruber pour ouvrir à nouveau des négociations pour le traité de paix. M. Gruber que l'on attend à Paris aurait demandé à son interlocuteur russe de mettre ses propositions par écrit. M. Bevin se demande s'il s'agit dans l'esprit des Russes de faire un marché, où Vienne représenterait la contrepartie de Berlin, ou s'il s'agit seulement d'un retrait stratégique lié à l'affaire Tito. Il est entendu que cette question sera traitée au cours des réunions avec M. Marshall.

7) Ruhr.

À la fin de la réunion, M. Schuman indique à M. Bevin l'importance qu'il attache à ce que la réunion prévue pour l'étude du statut et du contrôle de la Ruhr ait lieu avant la fin du mois d'octobre.

M. Bevin répond qu'il n'avait pas pensé que cette question serait abordée au cours de l'entretien, qu'il se renseignera et qu'il tâchera de rendre sa réponse à M. Schuman lundi.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

[1] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

232

M. MAUGRAS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 762. *Ankara, 2 octobre 1948.*

M. Feridun Erkin qui occupe depuis quelques semaines le poste d'ambassadeur de Turquie à Washington a éprouvé le besoin de faire connaître aux journalistes américains ses vues sur l'organisation du monde. Comme complément à l'Union occidentale en voie de formation, il imagine deux groupes régionaux, l'un Scandinave et l'autre Méditerranéen où entrerait la Turquie. Les États-Unis prêteraient leur appui à ce vaste ensemble, lui fourniraient armes et équipement[2].

Il est de tradition que les diplomates turcs s'abstiennent de donner des interviews. Celle de M. Erkin a été peu goûtée ici.

Trois jours après sa publication, l'*Associated Press* faisait savoir que, d'après « des personnalités officielles du gouvernement américain », les États-Unis « sont en faveur d'une union régionale de défense pour l'Europe occidentale et la Scandinavie mais désapprouvent la création d'un groupement similaire pour les pays méditerranéens ».

Ici on n'ignorait pas que Washington, à l'instar de Londres, refusait de considérer comme « actuelle » la question du « Pacte méditerranéen » mais on ne s'attendait pourtant pas à ce que la mention qu'en avait faite M. Erkin provoquât une si vive rebuffade.

L'Ambassade des États-Unis à Ankara, dans l'espoir d'amortir le choc, publia alors une « mise au point » de la déclaration de l'*Associated Press*. « Aucun porte-parole du gouvernement américain, y était-il dit, n'a jamais fait une telle déclaration, attendu que le Département d'État n'a pris aucune position de nature à favoriser la formation d'un tel pacte ou à s'y opposer ».

Mais ce bénéfice du doute, l'*Associated Press* n'a même pas voulu le laisser au Pacte méditerranéen. En réponse à la « mise au point » de l'Ambassade, elle a précisé à la date du 1er octobre que « des personnalités

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

[2] Différents projets étaient dans l'air depuis le début de l'année et la question agitait visiblement les milieux dirigeants turcs. Ainsi une note de renseignements venue d'Ankara signalait la satisfaction turque de voir les puissances anglo-saxonnes prendre des mesures renforçant « *la ceinture de sécurité méditerranéenne* » (note de renseignement du 14 février d'Ankara, non reproduite). De même, dans un entretien entre Chauvel et l'ambassadeur de Turquie à Paris, on avait évoqué les arrangements à prendre concernant les pays méditerranéens, de l'inclusion ou non des pays arabes, et l'ambassadeur turc espérait voir les signatures de la France, de l'Italie, de la Grèce et de la Turquie au bas d'un document inspiré du traité de Bruxelles mais excluant toute mesure d'assistance pour le moment (note du 15 mai 1948, non reproduite). Maugras avisait Paris que l'ambassadeur turc à Paris se faisait l'avocat d'un pacte méditerranéen depuis longtemps mais que Ankara le jugeait un peu trop impatient et ce projet encore trop illusoire pour le moment (dépêche n° 460 du 17 juin d'Ankara, non reproduite). Sur la question du projet de pacte méditerranéen, voir aussi *DDF*, 1948-I, nos 283 et 300.

autorisées du gouvernement des États-Unis ont réaffirmé hier l'opposition de l'Amérique à une union pour la défense de la Méditerranée. Dans les mêmes milieux, on dit que la déclaration faite à ce sujet par l'Ambassade des États-Unis est techniquement correcte puisqu'il est exact que le Département d'État n'a pas eu à prendre position à cet égard. Toutefois on y demeure convaincu que la défense de la Méditerranée pourrait être assurée plus efficacement par une autre voie. La continuation de l'aide qui est prêtée actuellement à la Turquie, la Grèce et l'Iran, estime-t-on au Département d'État, constitue le moyen le meilleur et le plus efficace de protéger actuellement cette zone. D'après les mêmes milieux, il n'y a pas, entre les États qui pourraient participer à une telle union, suffisamment d'intérêts communs et de ressources pour assurer l'efficacité de son action ».

Cette dernière phrase traduit exactement l'opinion que j'ai toujours entendu M. Necmeddin Sadak exprimer sur le Pacte méditerranéen ou le Pacte oriental. Il est curieux que ce soit le Département d'État qui se trouve soutenir contre certains ambassadeurs turcs les vues de leur propre Ministre.

4 octobre

Des télégrammes de presse arrivés du Palais de Chaillot annoncent que les ministres des Affaires étrangères de Grèce et d'Égypte se seraient mis d'accord pour travailler à la constitution d'un groupement régional comprenant, en plus des États de la Ligue arabe, la Turquie, la Grèce, l'Afghanistan, l'Iran et l'Éthiopie. « Cette union irait-elle jusqu'à une véritable alliance militaire ? » se demande le commentateur. « Il serait prématuré de l'affirmer ». Le Secrétaire général des Affaires étrangères s'est borné à rire quand j'ai fait allusion devant lui à ces grandes nouvelles. Il pensait évidemment que les habitants de Chaillot avaient besoin de se familiariser avec les prestiges et mirages de l'Orient.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 40)

233

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
POUR LE PRÉSIDENT

Union douanière franco-italienne

N. *Paris, 3 octobre 1948.*

I - Historique.

Le 13 septembre 1947, par une déclaration commune, le gouvernement français et le gouvernement italien se sont déclarés disposés à rechercher s'il était possible d'établir une union douanière entre la France et l'Italie. Ils

ont chargé de cette étude une commission mixte qui a déposé ses conclusions le 22 décembre 1947. Le rapport de la commission, sans dissimuler les inconvénients que pourrait présenter dans certains cas l'union douanière proposée, n'en concluait pas moins qu'aucun obstacle fondamental n'existait dans l'économie des deux pays à sa mise en œuvre et qu'au contraire elle serait la source d'avantages certains tant pour la France que pour l'Italie.

Faisant état de cette étude, le gouvernement français et le gouvernement italien, par le protocole signé à Turin le 20 mars 1948, ont alors proclamé leur volonté formelle d'établir l'union douanière entre les deux pays. Une nouvelle commission mixte était créée pour déterminer selon quel plan et par quelles étapes, cette union pourrait être menée à son terme. C'est seulement lorsque ce document aura été établi que les gouvernements pourront saisir les parlements aux fins de ratification en leur présentant un ensemble complet leur permettant de prendre position : rapport du 22 décembre 1947, protocole du 20 mars et programme d'application.

II - Définitions.

Il est important de déterminer ce que le rapport du 22 décembre a appelé union douanière, définition à laquelle se sont ralliés les gouvernements en signant le protocole de Turin. Le rapport précise ainsi la question :

« Le but d'une union douanière est essentiellement de permettre, grâce à la constitution d'un territoire économique plus étendu, une division du travail plus poussée, mieux adaptée aux conditions naturelles et économiques existantes et partant une production plus abondante et d'un coût moins élevé destinée à un marché plus vaste.

Si le but d'une union douanière est bien celui qui a été défini plus haut, il importe, pour arriver au résultat recherché, qu'une production dans l'un des pays membres de l'union ne se trouve pas artificiellement favorisée ou défavorisée par rapport à la production correspondante de l'autre pays. Or, les mesures qui permettent d'influer sur l'économie se sont considérablement multipliées au cours des dernières années en même temps que leur incidence s'aggravait. Elles se divisent en deux groupes : dans l'un de ces groupes se rangent les mesures tendant à entraver ou à empêcher certaines importations. Ce sont d'abord des dispositions proprement douanières. Leur abolition suffisait autrefois à la réalisation d'une union douanière. On trouve maintenant se superposant aux tarifs douaniers, une série de restrictions les unes portant sur les transferts de capitaux les autres sur les mouvements de marchandises qui ont pris une telle importance qu'une union douanière au sens étroit du mot, c'est-à-dire la suppression des droits de douane entre les territoires qui entreraient dans l'Union, serait aujourd'hui très loin d'atteindre le but que l'on se propose.

Outre ces mesures relatives au commerce extérieur, il existe dans chaque pays un grand nombre de mesures d'ordre interne dont l'incidence économique est très importante. Ces mesures que la guerre et ses conséquences ont multipliées, sont naturellement différentes, sinon divergentes d'un pays

à l'autre. La suppression des restrictions d'ordre commercial ou monétaire les laisserait subsister telles quelles et il en résulterait entre les économies des pays vivant en union douanière, des disparités qui pourraient être telles que les difficultés que l'Union se proposerait de surmonter seraient atténuées sans être vaincues.

L'exemple des pays qui sont entrés dans la voie d'une union douanière montre en effet l'importance que revêtent les droits d'accise et les autres taxes indirectes de consommation, et d'une manière plus générale toutes les mesures législatives ou réglementaires d'ordre économique, dont le rôle, une fois tombés les contingentements, les barrières douanières, les restrictions de change, apparaît comme essentiel.

Une union douanière doit donc être aujourd'hui non une simple union tarifaire qui serait insuffisante, mais une véritable union économique. Elle comporterait suivant les étapes qu'il conviendrait de prévoir, une disparition de l'intervention économique de l'État aux frontières communes et une harmonisation des législations dont autrement l'action laisserait subsister ou créerait des éléments de disparité contraire au but même que l'on cherche à atteindre.

Il est donc apparu à la commission qu'elle avait pour tâche de ne pas limiter son examen à la seule réalité douanière, mais d'étendre celui-ci aux conditions d'une véritable union économique. Dans une telle union, deux territoires économiques jusque là séparés devenant un territoire économique unique, deux États auraient à établir de concert une sorte de souveraineté nouvelle ».

III - Préparation du programme d'application.

La commission mixte franco-italienne chargée d'établir le programme de mise en application de l'union douanière, après une première session à Paris au mois de juillet qui lui a permis de définir ses méthodes, vient de se réunir à Rome pour une session plus longue au cours de laquelle elle avait l'ambition de terminer la rédaction de l'étude qui lui a été confiée ; le temps dont elle disposait ne le lui a pas permis ; le gros œuvre est fait, mais il convient encore d'y apporter les aménagements et les adaptations nécessaires. Le document sera terminé à la fin du mois d'octobre et pourra alors être soumis aux deux gouvernements pour examen. Une troisième session est prévue pour le 5 janvier à Paris. Son objet sera de discuter des adaptations et des modifications demandées par l'un et l'autre gouvernements afin d'arriver à un rapport d'ensemble qui puisse être entériné par eux et présenté dès la fin du mois de janvier au Parlement français et au Parlement italien. Ce n'est, en effet, qu'après un vote favorable des Parlements que l'union pourra recevoir sa mise en application.

Il ne faut pas se dissimuler que les autorités italiennes ont manifesté quelque impatience de voir remettre au mois de janvier la fin des travaux de la commission mixte chargée d'établir le programme d'application. On aurait voulu aller très vite à Rome et peut-être fermer les yeux sur certaines difficultés en se disant que le temps se chargerait bien de les résoudre. La

délégation française n'a pas voulu se laisser entraîner : elle s'est trop bien rendu compte des craintes qui se font jour dans les populations agricoles, en particulier, dans les milieux algériens, ainsi que dans un certain nombre d'industries, pour accepter de traiter à la légère une étude qui doit être assez approfondie pour que les débats parlementaires permettent de faire ressortir que si les craintes sont légitimes, tous les aménagements nécessaires seront apportés pour sauvegarder les intérêts en jeu et permettre à l'union douanière proposée de porter avec le temps harmonieusement tous les fruits qu'on est en droit d'attendre de cette œuvre importante de rapprochement entre les peuples français et italien.

(Direction d'Europe, Italie, volume 91)

234

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe méridionale)

Les Américains et la question espagnole

N. *Paris, 4 octobre 1948.*

Dès le 30 juin 1948, le Département d'État manifestait la préoccupation de s'entretenir avec la France et la Grande-Bretagne de la manière dont serait abordée la question espagnole à la 3e Assemblée des Nations unies[1]. Tout en maintenant la thèse de la validité de la résolution du 12 décembre 1946, les Américains jugeaient souhaitable que, dans l'application, certains adoucissements y fussent apportés pour tenir compte de l'évolution de la situation internationale. Parmi ces adoucissements étaient envisagées la participation de l'Espagne aux conférences internationales de caractère purement technique (aviation, télécommunication, santé) ainsi que la reprise de relations diplomatiques normales avec l'Espagne. La tendance croissante parmi les Républiques sud-américaines d'accréditer de nouveau des représentants à Madrid en violation de la résolution du 12 décembre 1946, risquait de porter atteinte au prestige de l'ONU. Il paraissait, en conséquence préférable, de rendre aux divers pays leur liberté en cette matière. Quelle que soit la nouvelle décision que prendrait l'ONU, les États-Unis n'envisageaient pas le renvoi immédiat d'un ambassadeur à Madrid.

Le 15 septembre, M. Costa du Rels[2], chef de la délégation bolivienne à l'ONU, faisait connaître au Département que les États-Unis venaient de

[1] Note manuscrite en marge : « *Télégramme nº 2937 à 2940 du 30 juin 1948 de notre ambassade à Washington* ».

[2] Note manuscrite en marge : « *Visite de M. Costa du Rels à M. Dennery, le 15 septembre 1948* ».

remettre aux principaux pays latino-américains un mémorandum secret leur indiquant qu'au cas où une résolution serait présentée à l'Assemblée de l'ONU demandant l'admission de l'Espagne dans les institutions spécialisées et l'annulation de la mesure de retrait des chefs de mission, les États-Unis ne s'opposeraient pas au vote de cette résolution.

Le Département d'État, interrogé le 17 septembre[1], par notre ambassade, précisait que la délégation américaine n'entreprendrait pas de « faire les couloirs » en faveur de ces deux mesures afin de ne pas gêner les gouvernements français et britannique. L'opposition de M. Bevin à tout changement d'attitude à l'égard de l'Espagne est en effet bien connue à Paris et à Washington. Ainsi que M. Van Royen, ambassadeur des Pays-Bas au Canada l'a indiqué à notre ambassadeur à La Haye[2], le Département d'État attend des 5 Puissances signataires du Pacte de Bruxelles qu'elles approuvent ses intentions à l'égard de l'Espagne.

Il semble que l'aggravation de la situation internationale ait incité les Américains à s'orienter vers une politique de rapprochement avec l'Espagne. Sur l'invitation de l'attaché de l'Air américain à Madrid, trois officiers supérieurs espagnols se sont rendus en juillet à des manœuvres aériennes à Baltimore[3] où les autorités américaines les ont reçus avec des honneurs exceptionnels. Tout récemment, une délégation américaine, présidée par le sénateur Gurner et composée d'officiers généraux et de personnalités civiles a été reçue officiellement par le général Franco[4]. M. Culbertson, Chargé d'affaires des États-Unis à Madrid paraissait n'être pas informé exactement de l'objet de la mission du sénateur Gurner qui s'est exprimé ouvertement en faveur de la participation de l'Espagne au groupement des nations occidentales.

Le Département d'État est maintenant d'avis que si la question du rétablissement des relations diplomatiques avec l'Espagne était soulevée au Palais de Chaillot, la majorité des 2/3 serait aisément atteinte[5]. Cette opinion paraît d'autant plus justifiée qu'une grande partie des nations sud-américaines, et probablement les États arabes, avec lesquels le général Franco aurait conclu récemment un accord secret, se détacheront sans doute, comme les États-Unis, de la politique de mise en quarantaine de l'Espagne suivie depuis la fin de la guerre.

On étudie déjà à Washington les moyens de procéder sans retard à la normalisation des rapports américano-espagnols et l'on regrette que les

[1] Note manuscrite en marge : « *Télégramme n° 3971 du 17 septembre 1948 de notre ambassade à Washington* ».

[2] Note manuscrite en marge : « *Télégramme nos 637-638 du 15 septembre 1948 de notre ambassadeur à La Haye* ».

[3] Note manuscrite en marge : « *Télégramme n° 178 du 14 août 1948 de notre représentant à Tanger* ».

[4] Note manuscrite en marge : « *Télégramme n° 1175 du 28 septembre 1948 de notre Chargé d'affaires à Madrid* ».

[5] Note manuscrite en marge : « *Télégramme n° 4149 à 4152 du 29 septembre 1948 de notre Chargé d'affaires à Washington* ».

élections présidentielles retardent jusqu'au printemps la nomination d'un ambassadeur à Madrid.

Il convient de noter enfin le commencement d'une campagne de la presse américaine en faveur de l'Espagne.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

235

NOTE DU DÉPARTEMENT

N. *Paris, 4 octobre 1948.*

Des explications données par M. Marshall il résulte que le pont aérien sera maintenu pendant tout l'hiver et que le tonnage transporté sera suffisant, même pendant les mois les plus froids, à satisfaire aux besoins essentiels de la population berlinoise.

D'autre part, le fait que les trois Puissances occidentales ont saisi l'ONU de la situation existant à Berlin permet de penser qu'au cas même où des incidents se produiraient localement, les effets pourraient en être amortis ou même évités.

Cependant nul n'attend du recours à l'ONU un règlement effectif de l'affaire de Berlin ni même une possibilité de préparer par ailleurs la réunion d'un conseil des Quatre.

Dans ces conditions, la question se trouve posée de ce qui se passera à la fin de la session de l'ONU quand il apparaîtra que rien n'est réglé et que la situation dangereuse subsiste.

Il est donc utile d'avoir une idée claire sur les questions suivantes :

Si aucun élément nouveau n'intervient d'ici la fin de la session de l'ONU, le pont aérien peut-il être indéfiniment maintenu ?

Si l'on admet que cet effort ne peut pas être considéré comme un élément désormais permanent, les Puissances disposent-elles d'autres moyens pour mettre fin au blocus ?

Le maintien de l'occupation des Puissances occidentales à Berlin doit-il enfin être considéré comme une fin en soi, ou comme un objet d'échange éventuel qu'il s'agirait de valoriser ?

Dans cette hypothèse, quels seraient les éléments d'un éventuel échange ?

Si cette hypothèse n'est pas retenue, quelle est exactement l'étendue des risques qu'encourent les Puissances occidentales, et de quels moyens disposent-elles pour y faire face ?

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 347)

236

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS SCHUMAN-MARSHALL

C.R.[1] *Paris, 4 octobre 1948, 9 h. 30.*

Schuman : L'accord réalisé entre les cinq ministres de la Défense nationale n'a pas encore été définitivement approuvé par le gouvernement français et je voudrais connaître à ce sujet le point de vue du général Marshall et des États-Unis.

La question a deux aspects. Il s'agit d'abord de la structure de notre défense et des organes de commandement prévus – ensuite des personnes. Le général Marshall connaît le projet en discussion : il comprend un commandant en chef des forces de terre français ; un commandant en chef des forces aériennes : britannique ; un amiral français, conseiller naval, avec un adjoint hollandais. Au-dessus d'eux serait placé un Comité de défense présidé par le maréchal Montgomery. Dans le domaine pratique, le premier but à réaliser est celui de l'organisation de la défense en Allemagne.

Une première question se pose : l'armée américaine n'est pas représentée dans cette organisation, mais les troupes américaines se trouveraient nécessairement comprises dans la défense commune. Est-il certain que le gouvernement des États-Unis accepte que ses troupes se trouvent placées sous un commandement autre qu'américain ? Nous ne voudrions pas nous engager dans cette voie avant d'être entièrement certains de l'appui américain.

Ensuite, se pose la question des personnes. Le gouvernement français a demandé au général Juin de prendre le commandement en chef des armées de terre et de faire ainsi partie du comité. Il a jugé que sa situation serait mal définie et il n'a pas accepté. Le commandant en chef prévu pour l'aviation est un simple général de corps d'armée britannique d'un rang inférieur au sein. D'autre part, le système prévu n'est pas bien défini. Le maréchal Montgomery aura-t-il des pouvoirs spéciaux, une voix prépondérante ? Je l'ignore. En tout cas, devant le refus du général Juin M. Ramadier pense au général de Lattre. Mais il nous est revenu que sa personnalité n'était pas toujours parfaitement appréciée à l'étranger et qu'il existe notamment des réticences à son égard dans l'état-major américain. Nous avons le vif désir d'éviter tout malentendu. Je m'excuse de parler avec tant de franchise ; mais je dois prendre position aujourd'hui même à l'égard de la question, et nous ne voudrions avoir aucun reproche à nous adresser pour avoir manqué de sincérité en temps voulu.

Marshall : M. Schuman n'a aucune inquiétude à éprouver en ce qui concerne l'attitude de notre commandement en Allemagne vis-à-vis du représentant désigné par les Cinq. Quand nous avons reçu un premier aperçu du commandement envisagé, nous avons pensé, initialement,

[1] Note manuscrite : « *Notes prises par M. Roland de Margerie. Doc[ument] photocopié le 6 VII 1971/ J[ean] Laloy* ».

adjoindre au commandant suprême un adjoint américain. Mais si le maréchal Montgomery prend la présidence d'un comité, je ne vois pas très bien quelle serait la place d'un tel adjoint. Ce qui présente la plus haute importance, c'est de procéder à une organisation rapide plutôt que d'entrer dans les détails. Le général Juin a fait remarquer que son collègue britannique serait de grade inférieur : cela ne paraît pas essentiel, les Anglais sont très adroits dans ce domaine, et procèdent généralement aux nominations voulues une semaine avant que nous y procédions nous-mêmes. Ils ont, à cet égard, des facilités légales que nous n'avons pas.

En ce qui concerne les troupes américaines en Allemagne, je ne doute point qu'elles se trouveraient automatiquement placées sous le commandement de qui que ce fût que l'on désignerait.

Militairement parlant, c'est-à-dire en parlant autrement qu'en Secrétaire d'État, je pense que la situation se décompose en 2 phases : la première vise la défense en Allemagne, et la retraite qui s'y imposerait probablement pour commencer. Les forces américaines se trouveraient placées sous les ordres du commandant en chef des forces terrestres, elles constitueraient même l'une des principales forces dont il disposerait. Je me trouve à l'origine d'un plan secret établi en décembre 1947, pour l'organisation des forces alliées en Allemagne. Le général Clay et moi, nous n'en avons parlé à personne, pas même au président Truman. M. Bevin a fait de même, il n'a pas consulté son gouvernement, craignant des fuites. Il n'est certainement pas difficile au général Clay de s'entendre avec le général Guillaume. Je ne connais pas le plan, et je ne veux pas le connaître. L'important c'est qu'il y en ait un, et qu'une surprise ne vienne pas nous jeter dans le désarroi. Maintenant, le commandement est organisé dans le cadre plus vaste de l'Union occidentale. La place de chacun est une question de détail, et il n'y a pas à s'inquiéter quant à l'attitude du commandement américain.

La deuxième phase, toujours sur le plan technique, concerne l'augmentation des moyens dont nous disposons. Sur le plan naval, les Soviets n'ont pas grand-chose, notre supériorité est énorme. Nous croyons aussi qu'elle l'est dans les airs. Il y a deux formes d'aviation : l'aviation stratégique et l'aviation de bombardement, l'appui que l'aviation doit accorder aux forces terrestres est une difficulté d'ordre technique normal. Notre grande faiblesse est sur terre, et c'est là que s'imposent les décisions essentielles : que faire, et combien de troupes mettre sur pied, dans le délai le plus rapide, pour créer l'instrument dont nous avons besoin.

La manière dont les choses seront présentées est également très importante. Il ne s'agit pas seulement de disposer des armes indispensables, il faut encore trouver la procédure psychologique convenable. J'ai l'assurance que le Congrès approuvera les mesures envisagées, tous les experts me disent que son consentement sera obtenu sans difficulté. En attendant, nous pousserons les fabrications pour pouvoir livrer plus vite, le moment venu. Douze mois de crédits militaires ont été dépensés en un trimestre. Je ne voudrais pas vous citer des chiffres faux, que je puise dans ma mémoire : mais je suis tout à fait sûr que nous avons déjà l'armement nécessaire à dix divisions, et

je crois même à trente. Le point important, c'est que la livraison en ait lieu le plus rapidement possible. M. Schuman s'y connaît en politique et sait que les développements en sont imprévisibles : mais j'ai l'impression qu'il ne sera pas difficile d'obtenir l'assentiment du Congrès.

Pour ce qui est de l'organisation des forces terrestres, le général Juin ne m'a pas dit, mais j'ai deviné, qu'on lui avait proposé le commandement en chef. Ce serait de beaucoup le meilleur choix. Peu d'hommes ont travaillé avec les alliés dans les conditions aussi remarquables, tous l'admirent, et il semble les aimer. C'est à la fois un grand combattant et un grand chef. Personne ne pourrait lui être supérieur pour mettre sur pied une armée et pour user du potentiel disponible. Je regrette profondément que le général Juin ne se soit pas montré favorable à la proposition qui lui était faite.

Quant à la personnalité du général de Lattre, j'hésite à me prononcer. Pour être tout à fait franc, je ne crois pas qu'il réussirait dans cette tâche. Nous avons eu de grandes difficultés avec lui, avec le maréchal Montgomery également, mais d'une nature différente. Le général de Lattre est quelqu'un d'extrêmement éprouvant, je le sais, car je me suis trouvé en contact avec lui quand il nous faisait toutes ses plaintes. Je ne le vois pas commandant une force combinée. Évidemment, il pourrait changer, mais le contraste avec le général Juin est grand. Le général Juin est un homme parfait pour un emploi difficile. Le commandant en chef des forces terrestres, s'il veut se plaindre, n'en aura que trop d'occasions ; le général Juin saurait résoudre les difficultés. Ce que je dis est tout à fait confidentiel : je n'ai pas d'objections au général de Lattre mais je réponds très franchement à la question qui m'a été posée.

Parlant toujours en toute franchise, telle que je vois la situation, je crois que notre meilleure défense réside dans la crainte évidente que les Russes ont de notre bombe atomique. De là ma grande préoccupation de ne pas voir affaiblir notre position à cet égard. Je sais que les Soviets ont cru pendant longtemps que l'arme atomique était trop terrible pour que nous osions en user. Maintenant, ils savent que nous n'hésiterions pas à nous en servir. De là, toute leur activité diplomatique. Ils se sentent en mauvaise position, et ils cherchent à y remédier, en formulant toutes sortes de propositions, plus fausses les unes que les autres. Il ne faut pas leur laisser croire qu'ils pourraient nous tromper. Notre crainte est notre meilleure arme. Si un débat s'ouvrait devant l'opinion publique américaine pour savoir s'il convient que les États-Unis se servent ou non de la bombe atomique, les Russes seraient radieux. Peu de citoyens américains, moins de 1 % sont hostiles à son emploi, mais ce sont gens particulièrement agités et volubiles. Je ne voudrais pas d'une discussion publique sur tout cela aux États-Unis, je crois très important que les Soviets nous tiennent pour implacables.

Il y a aussi un élément de temps très important : que pouvons-nous faire pour consolider notre position et pour réduire les chances de guerre ? J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure : il s'agit d'augmenter nos armements. Si nous pouvons en apporter, ce sera un grand fait moral et une chance de restauration sérieuse pour la France. La période la plus critique

de nos relations avec les Soviets interviendra d'ailleurs au moment où nous commencerons à livrer le matériel, ce sera le moment de la vraie crise. Les nations européennes auront le choix entre rester faibles, sans accepter les armements offerts, et pratiquer une sorte de politique d'apaisement – ou accepter un risque, et devenir plus fortes. Je suis persuadé que le facteur moral serait d'une grande importance en France.

Le gouvernement des États-Unis a été retenu jusqu'ici par le souci de laisser l'Union occidentale accomplir le maximum d'efforts pour s'unir en une combinaison plus vaste avant que l'Amérique n'ait à intervenir. Il s'agissait pour nous de savoir si l'Union européenne était vraiment « *business like* ». Maintenant, des mesures très importantes ont été décidées, et il importe de les mettre en vigueur le plus rapidement possible. Les détails ne sont que des détails. Parlant confidentiellement et franchement, je sais que le maréchal Montgomery est un homme très difficile, mais je le tiens pour un bon choix : dans une position comme celle-là, on a besoin d'un « *tough character* ».

Je ne suis pas enthousiaste des comités, qui ne cherchent d'habitude de solutions que dans les compromis. En politique, les compromis sont indispensables mais en matière militaire, il en est autrement. Je répète que je crois que Montgomery est un bon choix, l'on arrivera à faire quelque chose avec lui. Quant au comité, c'est probablement une solution inévitable pour le moment. Je regrette ce que j'ai eu à dire tout à l'heure sur le général de Lattre et, plus encore, le refus du général Juin. Je ne le blâme pas, il ne s'agissait pas d'une mission agréable, mais il paraissait véritablement né pour s'entendre avec les Américains et les Anglais. Il a la confiance enthousiaste de tous.

Je vais vous parler à présent d'une autre question, connexe seulement : je suis très troublé des réactions de la presse française, qui semble s'attacher parfois à affaiblir notre position. Il y a là une question très sérieuse. Nous avons affaire à des experts en propagande avec les Russes. Je suis confiant dans le succès, mais à la condition que nous nous montrions très fermes. Je suis convaincu que les Russes sont très troublés. S'ils savaient comment sauver la face, ils se mettraient certainement à la recherche d'une porte de sortie. Ils exploiteront le moindre signe de fléchissement de notre part. Si nous ne nous montrons pas fermes au Conseil de sécurité, nous perdrons la partie ce qui serait tragique pour la France. C'est pourquoi la discussion sur la question atomique est également essentielle. La peur qu'ont les Soviets de notre bombe constitue véritablement notre meilleure arme en ce moment.

Avez-vous déjà connaissance de la nouvelle note de M. Molotov ?

(Sur une réponse négative de M. Schuman, le général Marshall fait traduire par l'interprète les quatre points qui forment la dernière page de cette note).

Schuman : Ces prétentions sont inacceptables, nous ne pouvons pas reprendre la conversation aussi longtemps que durera le blocus.

Marshall : Je n'ai pas étudié encore en détail le corps même de la note, et je ne suis pas hostile à une reprise de la conférence des quatre, mais je pense comme vous que cela peut avoir lieu seulement si le blocus est levé. Ultérieurement, il y aurait lieu de discuter les directives de la conversation. M. Molotov a confirmé formellement l'interprétation des décisions du 30 août donnée par le maréchal Sokolovski, il convient que nous n'entrions pas dans cette discussion.

Si les Soviets consentent à lever le blocus, en échange d'une réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères, ce serait un véritable rayon de soleil, mais, pour le moment, nous ne devons pas aller plus loin dans la discussion avec Moscou, puisque Molotov a approuvé l'interprétation Sokolovski. De même, nous ne devons même pas mentionner l'allusion faite à la restriction possible et au contrôle du transit aérien.

En attendant, nous sommes en présence d'une manœuvre de propagande très habile devant laquelle il faut faire front aussitôt. Il existe une certaine chance de voir les Soviets faire un geste, peut-être même plus qu'un geste, nous ne pouvons le savoir à l'avance ; mais nous pouvons être certains de ne rien obtenir en faiblissant et c'est pourquoi il importe d'être fermes maintenant. À aucun prix, nous ne devons renouveler la discussion sur les directives du 30 août à Moscou, ce ne serait là qu'ouvrir une brèche dans notre position, et prolonger l'agonie.

Schuman : Vous considérez donc que l'accord du 30 août est caduc ?

Marshall : Oui, à cause de l'approbation donnée par Molotov à l'interprétation Sokolovski, interprétation qui vicie tout. C'est la façon dont Molotov s'est engagé qui a rendu tout accord impossible.

Schuman : Je vous remercie de la confiance et de la franchise que vous m'avez marquées au cours de cette conversation, j'y vois un très grand témoignage d'amitié, et j'en ferai mon profit avec toute la discrétion voulue.

En ce qui concerne la question atomique, n'ayez aucune inquiétude : vous pouvez être sûr, puisque les États-Unis sont principalement en cause, que nous ne modifierons pas notre attitude et que nous vous soutiendrons vigoureusement.

Marshall : Puis-je vous poser une question toute personnelle sur la situation politique ? Bien entendu, vous n'y répondrez point si vous préférez ne pas le faire.

Un peu plus tôt, je vous ai dit que j'étais très inquiet de l'attitude de la presse française, et surtout des articles d'inspiration officieuse. Les journalistes américains que je vois me disent que leurs informations leur viennent précisément de sources officieuses. Dans cette attitude de la presse, quelle est la part de la politique étrangère, et quelle part revient à la politique intérieure, ou aux attaques dirigées contre le gouvernement de M. Schuman personnellement ? Je songe notamment aux articles de Pertinax, qui sont très reproduits en Amérique où on en fait une arme contre nous.

Schuman : Je vous répondrai en toute franchise. L'attitude de notre presse est entièrement faussée par les préoccupations de politique intérieure. Elle

obéit à des buts partisans, qu'elle introduit dans des discussions politiques où ils n'ont rien à voir et elle mélange perpétuellement les problèmes intérieurs et extérieurs. Mais je ne vois pas d'article véritablement important à critiquer, sauf peut-être ceux de Pertinax dans *France-Soir*, mais il n'a absolument aucune importance en France. Tout le reste relève de la politique intérieure, et les gens ne songent pas au fond des problèmes. Il en est de même pour les déclarations qu'a faites le général de Gaulle sur les accords militaires en discussion. On y trouve en partie une pointe anti-anglaise, mais avant tout le souci de discréditer le gouvernement.

Marshall : Je vois que tout cela n'est pas très différent de notre campagne présidentielle, et que nous cousinons dans la même détresse. Je suis heureux d'apprendre que Pertinax n'a pas d'influence en France, mais il jouit d'une énorme publicité aux États-Unis, et je déplore qu'il puisse fournir un aliment à un certain sentiment anti-français.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 23)

237

M. Salade, Consul général de France à Batavia,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 228. *Batavia, 4 octobre 1948.*

L'importance de l'influence communiste dans la République est, depuis longtemps, l'une des questions qui sont ici les plus controversées. Les autorités néerlandaises avaient, à maintes reprises attiré l'attention des puissances étrangères sur le noyautage pratiqué par les communistes dans les partis de gauche et sur la puissance dont disposaient les partisans de Moscou. Voyant le danger que la thèse hollandaise présentait pour elle, surtout si elle devait trouver créance en Amérique, la République, appuyée d'ailleurs par de nombreux étrangers, avait toujours soutenu que les communistes n'étaient, en fait, qu'une minorité infime sans influence réelle dans le pays et qu'ils constituaient simplement l'opposition légale, au demeurant inoffensive, qui est nécessaire, et même tonique, pour tout gouvernement démocratique.

La République souffrait, en réalité, depuis quelque temps, d'une grave crise intérieure qui avait pris un caractère aigu à la suite du retour en Indonésie, après un long séjour à Moscou, du leader communiste Musso.

Dès le début du mois d'août, le Front démocratique (FDR) qui réunissait les partis communiste, socialiste et travailliste, l'organisation centrale

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Asie-Océanie et communiquée à Londres, Washington, New Delhi, Karachi, Rangoon, Colombo, Manille, Nankin, Tokyo, Séoul, Canberra, Wellington, Moscou, direction d'Europe, état-major général de la Défense nationale et ministère de la France d'outre-mer.

syndicale « Sobsi » et divers groupements de jeunesse, avait lancé une offensive contre le cabinet Hatta, jugé trop réactionnaire, en vue de provoquer un remaniement ministériel. Le gouvernement de Jogja ne comporte, en effet, que des éléments nationalistes dits « de droite » : Masjumi et PNI (*Partai Nasional Indonesia*).

Le 31 août, l'ex-premier Sjariffudin, chef du parti socialiste et président du FDR annonçait que son parti avait décidé, en raison de la situation politique actuelle, de s'intégrer au parti communiste, de même que la majorité des groupes constituant le Front démocratique. Il déclarait également qu'il appartenait au parti communiste depuis 1935. Une réorganisation du parti communiste indonésien suivit de peu cette déclaration. Le Bureau politique de ce parti comprend maintenant : Musso, secrétaire général ; Alimin, chargé de la propagande ; Sjariffudin, chargé de la Défense ; Maroeto, Daroesman, Soeripno (ancien délégué à Prague), Setiadjit, Hardjono et Tjang Djing Djie.

Presque aussitôt, les leaders communistes commencèrent à se déplacer de ville en ville dans l'Est de Java et, dans de nombreux meetings, attaquèrent la politique « américaine » de M. Hatta. Celui-ci riposta par une déclaration officielle disant que la politique indonésienne devait être exclusivement nationale et qu'il entendait ne s'inféoder ni aux États-Unis ni à l'URSS. À l'issue de discussions animées au Parlement républicain, où s'affrontèrent les délégués de la droite et de la gauche, le Premier ministre fit savoir, le 16 septembre, qu'il estimait, d'accord avec la majorité, qu'il n'y avait pas lieu d'élargir son cabinet.

D'autre part, le parti communiste indonésien réorganisé, qui avait proposé aux partis dits « de droite » (Masjumi et PNI) de former un front commun contre les « impérialistes » essuyait un refus de leur part.

C'était deux jours après le refus de M. Hatta de remanier son ministère que devait avoir lieu le coup de Madioen. Auparavant, avaient éclaté à Solo, des incidents entre partisans du gouvernement et extrémistes. L'armée y avait pris part, se divisant entre les deux camps. Ces échauffourées servirent de prétexte au gouvernement pour entreprendre des mesures d'épuration de l'armée où un malaise régnait depuis quelque temps du fait de l'application du plan de « nationalisation » de M. Hatta qui avait fait perdre uniformément un grade à tous les officiers. Bien que Solo ait été considéré comme un centre communiste, ces troubles, dont les causes sont complexes, ne peuvent, semble-t-il, pas être exclusivement attribués à la propagande communiste.

Ajoutons que de nombreuses régions étaient en proie à l'anarchie, l'autorité du pouvoir central y étant plus souvent contestée par les chefs militaires locaux.

Ainsi, c'est dans une atmosphère de tension que l'on apprît, le 20 septembre, que des formations militaires communistes s'étaient emparées de Madioen. Cette ville est la troisième de la République par ordre d'importance et possède des ateliers de réparation de matériel ferroviaire auxquels est due l'existence d'un important prolétariat industriel. L'opération avait

eu lieu le 18 au matin et n'avait duré que quelques heures. Des nouvelles, d'ailleurs assez confuses, signalaient en outre que les insurgés s'étaient emparés de points stratégiques à la périphérie de Madioen et dans les provinces de Java central et de Java oriental.

Le gouvernement de Jogja annonça aussitôt une série de mesures exceptionnelles : pleins pouvoirs au président Soekarno pour une période de trois mois, institution de la loi martiale et arrestation des éléments suspects sur tout le territoire de la République. Au cours d'une session extraordinaire du Parlement, le président Hatta déclara que le FDR préparait depuis longtemps cette rébellion qui avait pour but d'établir une dictature communiste Musso-Sjariffudin.

On apprenait quelques heures plus tard, par la radio rebelle la présence à Madioen des principaux chefs de l'insurrection Musso, Sjariffudin, Suripno, Sumarsono, Setiadjit, Hardjono. Ceux-ci organisent rapidement le territoire sous leur contrôle et lancent une véritable guerre des ondes contre Jogja, accusant le gouvernement Soekarno-Hatta de trahison et de collaboration.

Après avoir rétabli l'ordre à Solo et à Kediri et désarmé, non sans mal, les troupes suspectes de sympathie pour la rébellion, l'armée républicaine lance, le 23 septembre, son offensive sur Madioen qui tombe, le 30 après une rapide campagne.

La chute de Madioen est loin de mettre fin à l'insurrection communiste. Aucun chef rebelle n'est aux mains des forces gouvernementales et Jogja a annoncé que Musso, notamment, avait réussi à s'échapper et avait installé son quartier général à Doengoes, au Sud-Est de Madioen. Les porte-parole de la République déclarent généralement qu'il faudra environ deux mois pour venir à bout de la rébellion. Il s'agit sans doute là d'un minimum. Selon toute probabilité, en effet, les communistes, utilisant des procédés éprouvés, vont susciter des troubles sporadiquement, harceler l'armée républicaine et la condamner à des déplacements incessants et harassants. Une telle tactique, appliquée dans un pays montagneux, est manifestement à l'avantage des insurgés ; elle peut leur permettre de tenir de longs mois.

Il est malaisé d'établir actuellement le rapport des forces. Aussi bien, les aspects proprement militaires de cette question seront exposés dans une note que le chef de notre mission militaire en Indonésie s'apprête à adresser à l'état-major de la Défense nationale et que je communiquerai au Département. Il est possible, néanmoins, de donner dès maintenant quelques indications sommaires. C'est ainsi que, peu avant la chute de Madioen, le gouvernement de Jogja avait déclaré que les forces rebelles dans la ville assiégée ne dépassaient pas cinq mille hommes. Ce chiffre est loin de représenter la totalité des partisans de Musso et de Sjariffudin. En effet, le « Pesindo », qui groupait les Jeunesses socialistes et qui a adhéré au parti communiste indonésien, constituait, avant la révolte, avec les TNI Masjrakjat (formation paramilitaire à la dévotion de Sjariffudin) les organisations les mieux armées et les mieux entraînées de la République. Ces groupements, qui ont déjà fait leurs preuves, avaient été renforcés et leur

armement avait été augmenté, lors du passage de Sjariffudin au Ministère de la Défense nationale. Il faut tenir compte aussi de la technique d'infiltration que les communistes appliquent certainement dans l'armée, dont les chefs sont restés jusqu'à présent fidèles au gouvernement de Jogja.

Les commentaires n'ont pas manqué, qui auraient voulu expliquer les origines, les buts et les conséquences probables de la rébellion de Madioen. Certains de ces commentaires, aussi bien hollandais que républicains, font une part trop large à l'imagination.

C'est ainsi que les partisans de Jogja disent que Sjariffudin est à la solde de la « Nefis » (Service de renseignement de l'armée hollandaise) pour provoquer une action contre la République.

Du côté néerlandais, on a laissé entendre que Musso et Sjariffudin avaient organisé une mise en scène, de complicité avec M. Hatta, pour donner à celui-ci l'occasion de montrer au monde, et notamment aux États-Unis, que la République est capable de venir, sans aide, à bout du communisme, et pour prouver par là que toute intervention militaire des Hollandais est inutile. Cette explication ne paraît pas non plus vraisemblable car il s'en est fallu de peu que les autorités de Batavia ne déclenchent une deuxième opération de police. Elles en ont été empêchées par un concours de circonstances que les Républicains ne pouvaient pas prévoir.

Les autorités néerlandaises ont profité du coup de Madioen pour proposer au gouvernement de Jogja de l'aider contre les insurgés. Le président Soekarno et M. Hatta ont immédiatement rejeté cette offre qui aurait donné des armes à la propagande communiste. L'éventualité n'est pas à exclure d'ailleurs que, en cas d'action militaire hollandaise, contre le territoire de Jogja, communistes et républicains ne s'unissent à nouveau contre l'« ennemi commun ».

Il faut reconnaître que la rébellion a fait apparaître la faiblesse relative du communisme dans la République et il convient de noter que, dans son ensemble, l'armée, obéissant à son chef, le général Sudirman, est restée jusqu'à présent fidèle au gouvernement.

Pour le moment, l'explication qui apparaît la plus plausible est que Musso, à qui un long séjour à Moscou avait fait perdre le contact avec son pays d'origine, et Sjaruffidin mal conseillé par son ambition, ont commis une erreur de tactique et ont déclenché prématurément une opération qui avait réellement pour but la conquête du pouvoir et qui, un ou deux mois plus tard, aurait eu des chances de réussir. Même ayant échoué dans son objet essentiel, la rébellion n'aura pas été entièrement inutile pour les communistes. Elle leur aura permis de se compter, d'éliminer les éléments tièdes, de se regrouper et de constituer des forces bien en mains qui seront désormais maintenues en forme par les opérations de guérillas qui commencent. D'opposition politique, le communisme est devenu une force armée insurrectionnelle, embryonnaire sans doute, mais à qui les événements peuvent fournir un jour l'occasion de jouer un rôle important.

Citons, pour mémoire, les troubles, soi-disant communistes, qui ont éclaté à Sumatra en même temps qu'à Java. Il semble qu'il ne s'agisse pas là

d'autre chose que de règlements de comptes entre chefs de bandes incorporés aux TNI.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

238

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Pression indienne sur nos comptoirs

N. *Paris, 5 octobre 1948.*

La décision du gouvernement Nehru, au mois dernier, de recourir à la force pour contraindre Hyderabad à s'intégrer à l'Union indienne, a illustré de façon significative la volonté des chefs de l'Inde nouvelle de parvenir par tous les moyens au terme de l'œuvre d'unification de la péninsule, qu'ils ont entreprise, dès le 15 août 1947, et qui s'est traduite, depuis cette époque, par l'absorption de plusieurs centaines d'États princiers dont les Anglais garantissaient naguère la suzeraineté.

Puissamment aidé dans sa tâche de suppression progressive des autonomies territoriales par le parti du Congrès qui possède des ramifications dans toutes les provinces et est capable de déclencher au besoin de véritables mouvements de libération dirigés contre les autorités régulières, le pouvoir central n'a pas hésité, là où la persuasion ne suffisait pas pour provoquer l'accession, à agir avec violence et brutalité, dans la meilleure tradition des régimes totalitaires. Le risque même de s'exposer au blâme de l'opinion internationale en employant des procédés incompatibles avec le droit n'a pas davantage arrêté sur cette voie les dirigeants du dominion ; ceux-ci paraissent en effet se plier bon gré mal gré aux exigences du nationalisme aigu et primitif de nombreux milieux politiques indiens qui ont été fortement impressionnés par l'esprit nazi, et sont prêts, au mépris des engagements contractés, à tenter toutes les aventures pour obtenir des succès de prestige à Delhi.

C'est sous cet angle que risque de s'envenimer au cours des jours prochains la question des enclaves étrangères dans la péninsule et plus particulièrement celle de nos comptoirs.

Après de longues et laborieuses négociations, menées par notre ambassadeur, M. Daniel Lévi, avec les autorités indiennes, il avait été entendu, au mois de juin dernier, suivant les propositions mêmes du Pandit Nehru que :

1) le gouvernement français ferait une déclaration solennelle aux termes de laquelle il s'engageait à laisser aux populations des Établissements français dans l'Inde, le droit de se prononcer sur leur sort et leur statut futurs.

Cette déclaration a été lue au Parlement le 8 juin par M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer ;

2) de nouvelles élections des corps représentatifs élus au suffrage universel auraient lieu à bref délai dans les cinq établissements. Ces élections ont déjà eu lieu à Chandernagor et doivent se dérouler prochainement à Mahé, Karikal, Pondichéry et Yanaon ;

3) les nouveaux corps élus décideraient eux-mêmes de la date du référendum.

En accusant officiellement réception, le 29 juin, d'une lettre de M. Daniel Lévi l'informant de ces diverses dispositions, le Pandit Nehru faisait connaître l'accord de son gouvernement et souscrivait en particulier sans réserve au point suivant mentionné par la déclaration française.

« Le gouvernement français entend que la consultation projetée ne donne lieu avant, pendant ou après, à aucune manifestation de pression ou de haine de la part d'aucune fraction de l'opinion contre les autres et qu'elle ne soit troublée ou faussée par aucune pression interne ou extérieure contraire à l'esprit d'une véritable démocratie ».

Or, depuis le mois de juin, les pressions externes du gouvernement indien vis-à-vis des établissements français se sont multipliées sous deux formes principales :

1) par la presse de langue anglaise et tamoule du Sud de l'Inde qui a cherché à déformer systématiquement le texte et l'esprit de la déclaration du gouvernement français.

Les principaux thèmes ont été les suivants :

– « La déclaration française est unilatérale et n'a pas reçu l'assentiment du gouvernement indien » (les journaux ont étouffé de leur mieux l'échange de lettres entre M. Daniel Lévi et le Pandit Nehru).

– « La déclaration française ne veut rien dire, c'est encore une manœuvre du gouvernement français pour perpétuer sa domination impérialiste ».

– « Le gouvernement indien doit prendre ses précautions contre le truquage des élections ».

– « L'Inde française, foyer communiste est un danger pour la sécurité de l'Union indienne ».

– « L'Inde française base militaire d'où partent les navires de guerre qui vont assassiner nos frères vietnamiens ».

– « L'Inde française vient d'être achetée par les États-Unis pour servir de base navale américaine, etc. ».

Certains journaux ont même été jusqu'à utiliser l'argument suivant : « Les négociations entre les gouvernements indien et français ne sont valables que dans la mesure où on les considère comme un prélude à la fusion de l'Inde française dans l'Union indienne et seulement dans cette mesure, car il n'y a pas d'autre alternative possible ».

On peut remarquer que le ton de certaines de ces critiques qui émanent d'organes suivant à la lettre les directives des éléments congressistes rappelle

les attaques proférées à l'égard d'Hyderabad avant le coup de force effectué contre cet État.

2) Par des mesures d'intimidation des populations locales et les interventions directes de la police indienne sur le territoire de Mahé.

En ce qui concerne cet établissement, les autorités de la province de Malabar sont délibérément passées depuis quelques mois à l'action en cherchant à y multiplier les incidents. Sous le prétexte de traquer des communistes réfugiés en territoire français, la police indienne et des bandes de « volontaires congressistes » y ont fait des incursions, ont arrêté nos ressortissants en les brutalisant et les ont entraînés de force en dehors des limites du comptoir.

Parallèlement, des patrouilles indiennes du service de la prohibition fouillaient systématiquement les habitants de Mahé se rendant en territoire indien, arguant qu'il leur fallait prendre des mesures contre les contrebandiers d'alcool et d'opium.

Enfin, à l'occasion du 15 août et des journées qui l'ont précédé, des cortèges de plusieurs centaines de personnes dont la plupart des étudiants et des élèves des écoles indiennes voisines traversaient la ville en réclamant le départ des Français.

Les protestations du Commissaire de la République à Pondichéry auprès du Consulat général de l'Inde s'étant heurtées à une indifférence polie, M. Daniel Lévi a dû à plusieurs reprises attirer l'attention du gouvernement indien sur le caractère profondément regrettable de ces manifestations, en rappelant les termes et l'esprit des lettres échangées le 29 juin entre les deux gouvernements.

Le but de ces procédés est clair : aux approches des élections municipales qui sont appelées à revêtir une importance exceptionnelle puisqu'il appartiendra aux nouveaux corps élus de se prononcer en ce qui concerne la date et les modalités du référendum, il s'agit de créer une atmosphère de crainte en vue d'amener les populations des comptoirs à voter, sous l'emprise de la menace, en faveur de leur rattachement à l'Union indienne.

Il n'y a pas de doute qu'au fur et à mesure que les milieux intéressés indiens ont été mieux informés des conditions exactes prévalant dans l'Inde française – où depuis quelques mois on a pu déceler un très net revirement de sympathie à notre égard – et par conséquent des risques réels et imprévus d'un référendum dans lequel ils ne voulaient voir auparavant qu'une simple formalité de passation de pouvoir, l'opposition à l'arrangement intervenu avec la France en juin dernier n'a cessé de s'accentuer.

Le gouvernement de Delhi sentant en tout cas que la situation ne lui était pas aussi favorable qu'il avait pu le croire auparavant et qu'il courrait peut-être le risque d'aller au devant d'un échec, s'est efforcé de gagner du temps en demandant que soit reculée la date des élections fixée au 10 octobre par le conseil d'administration de l'Inde. Il invoquait à l'appui de sa requête divers incidents (qui se sont produits à Pondichéry en septembre et qui ont été largement démesurés et commentés avec partialité par la presse

indienne) dont le développement inévitable risquerait, a-t-il souligné, de donner à l'opinion publique l'impression d'élections faussées.

À la suite de cette démarche, le ministère de la France d'outre-mer envisage de reculer la date des élections de deux semaines (le 24 octobre). En même temps, notre ambassadeur à Delhi effectuerait une démarche très ferme auprès du Pandit Nehru pour rappeler au gouvernement indien les termes des lettres échangées le 28 juin et lui demander des assurances formelles qu'aucune pression ne serait exercée par lui ou par des éléments sous son contrôle, sur les ressortissants de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon.

Il semble en fait que quelles que soient les assurances données, les autorités indiennes continueront à mettre tout en œuvre pour intimider les populations locales des comptoirs en s'efforçant d'abord, de développer un climat d'agitation avant les élections. Il est probable d'ailleurs que si leur résultat est en notre faveur, elles ne manqueront pas de proclamer que la consultation électorale aura été truquée. Enfin, elles peuvent du jour au lendemain exercer un blocus économique total sur nos comptoirs, paralysant ainsi la vie de leurs habitants.

On peut même se demander si éventuellement, les Indes ne pourraient pas aller jusqu'à se risquer à un coup de force contre les Établissements. À cet égard, il est significatif de noter qu'il y a actuellement deux thèses adverses qui paraissent s'opposer à ce sujet au sein du gouvernement indien : une tendance Nehru visant à une application loyale de l'accord avec le gouvernement français, et une tendance Rajagopalachari-Patel condamnant ces accords et en faveur d'une action directe, d'une politique du fait accompli.

On peut cependant penser que l'Inde hésiterait à se lancer dans une telle aventure qui ne pourrait, étant donné la façon scrupuleuse dont nous nous sommes conformés jusqu'à présent aux dispositions que nous avons prises avec son agrément, ne produire qu'un très mauvais effet sur le plan international.

Il reste à savoir si les autorités indiennes se soucient réellement d'un tel état de choses si l'on songe à la désinvolture avec laquelle elles ont réglé la question d'Hyderabad.

Il convient enfin de mettre en relief le fait que, désorganisée par le départ des Britanniques, la péninsule indienne est en passe de devenir, dans certaines de ses régions, le centre d'une anarchie endémique analogue à celle dans laquelle se trouve la Chine et que le pouvoir central ne paraît pas disposer parfois de toute l'autorité voulue pour faire respecter ses volontés par les autorités locales. Les intentions du gouvernement Nehru risquent ainsi d'être largement dépassées sur le plan provincial où l'excitation des esprits peut provoquer des états de faits que Delhi n'aura peut-être pas expressément voulus, mais ne pourra qu'entériner, s'ils servent sa politique.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

239

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 5 OCTOBRE 1948 À 15 HEURES 30 DANS LE BUREAU DE M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

C.R.

Assistaient à cette réunion :

Du côté américain : le général Marshall, l'ambassadeur Douglas, l'ambassadeur Caffery.

Du côté anglais : M. Bevin, M. Mac Neill, l'ambassadeur Harvey, M. Roberts, le général Robertson.

Du côté français : M. Robert Schuman, M. Chauvel, M. Couve de Murville, M. de Bourbon-Busset.

Espagne.

M. Bevin pose la question de l'attitude à observer vis-à-vis de l'Espagne dans le cadre de l'ONU.

Le général Marshall indique que la difficulté provient de l'attitude des délégations sud-américaines, en particulier de l'Argentine, qui tiennent essentiellement à soulever la question de la reprise des relations diplomatiques normales avec Franco. Les États-Unis d'Amérique n'ont pas de position propre, mais sont soucieux de tenir compte à la fois du désir des Sud-Américains et des réactions hostiles qui ne manqueraient pas de se produire en Europe occidentale.

M. Bevin insiste à cet égard sur l'opposition qu'il rencontrerait dans l'opinion publique anglaise s'il prenait une attitude qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance de Franco. À son avis, il conviendrait que les trois délégations interviennent auprès des délégations sud-américaines pour obtenir qu'elles renoncent à leur projet de résolution.

M. Schuman déclare partager le point de vue de M. Bevin.

Le général Marshall donne toutes précisions sur la visite récente à Madrid du Président de la Commission des Forces armées du Sénat. La visite de ce sénateur, qui était accompagné d'officiers de liaison, avait un caractère purement privé. Le Département d'État n'y était aucunement mêlé. M. Marshall rappelle la visite également privée qui a été faite récemment par un ancien ambassadeur américain au Pérou, qui a vu Franco, et a retiré de ses contacts en Espagne que ce pays dispose d'une force militaire considérable.

M. Mac Neill attire l'attention de la réunion sur le fait que si l'on peut arriver à faire retirer le projet de résolution sud-américain, il faudrait toutefois se prononcer sur la résolution polonaise. La difficulté sera de voter sur la résolution polonaise sans se laisser entraîner dans une discussion générale.

Les trois ministres décident, d'un commun accord, qu'ils voteront contre la résolution polonaise et qu'ils s'efforceront, par tous les moyens dont ils disposent, d'obtenir le retrait de la résolution sud-américaine. Il conviendra également de s'efforcer d'obtenir que la résolution polonaise soit inscrite tout à fait à la fin de l'ordre du jour[1].

Autriche.

M. Bevin rappelle les informations d'après lesquelles le Dr Grüber aurait été approché par l'URSS pour ouvrir de nouvelles négociations au sujet du traité de paix. M. Grüber, personnellement, n'est pas pressé de voir aboutir le traité, mais les socialistes autrichiens sont d'un avis contraire et estiment que la constitution rapide d'une armée autrichienne mettrait leur pays à l'abri de tout danger.

M. Schuman émet différentes hypothèses pour expliquer l'attitude russe : s'agit-il de créer à Vienne une situation analogue à celle qui règne à Berlin ; n'y a-t-il pas une corrélation entre l'attitude russe et l'affaire Tito, ou n'y a-t-il pas là un essai de marchandage où Vienne représenterait la contre-partie de Berlin ?

Le général Marshall indique que la question du traité de paix pose un problème militaire délicat. Il faudrait prévoir dans le traité que les troupes alliées ne seront retirées que lorsque l'armée autrichienne sera entièrement constituée. Il est probable d'ailleurs que ce point de vue sera vigoureusement combattu par les Soviétiques.

M. Schuman rappelle qu'il avait toujours été question que les troupes se retirent 90 jours après la ratification par les différents parlements, ce qui constitue déjà un délai assez long.

M. Bevin demande que les trois ministres se concertent, au cas où l'un d'entre eux serait approché par M. Grüber ou par les Soviétiques au sujet du traité de paix.

Allemagne.

M. Schuman attire l'attention de ses collègues sur l'argumentation russe contenue dans la note du 4 octobre. L'insistance des Russes à invoquer l'accord du 30 août peut nous mettre dans une situation difficile, une étude juridique de cette question paraît nécessaire.

M. Bevin rappelle que le paragraphe 1 des directives du 30 août est ainsi rédigé :

« Les gouvernements ont décidé… sous réserve de l'accord des commandants en chef… les mesures suivantes… ».

Or, les Russes font semblant maintenant de ne pas tenir compte de la réserve relative à l'accord des commandants en chef. Le blocus est toujours

[1] Le directeur d'Europe, Jacques-Camille Paris, signalait toutefois à l'ambassadeur de France à Washington que la position américaine semblait moins nette qu'il n'apparaissait à la lecture du compte rendu. La presse du jour rapportait que le général Marshall avait déclaré que la résolution des Nations unies de décembre 1946 ne correspondait pas complètement à la situation actuelle. Il se demandait s'il insisterait avec beaucoup de conviction pour obtenir le retrait de la résolution sud-américaine (lettre du 11 octobre 1948 de Paris à Bonnet, non reproduite).

maintenu par eux. La note soviétique ne permet donc aucune négociation.

M. Schuman reconnaît qu'il est impossible de négocier tant que le blocus n'est pas levé, mais il estime souhaitable que le Conseil de sécurité, sur proposition d'un de ses membres, étudie une solution acceptable pour les parties.

M. Marshall ne fait pas d'objection à cette procédure, mais précise qu'une telle solution de transaction ne pourrait être acceptée qu'à la condition que le blocus ait été auparavant levé. En ce qui le concerne, il n'a pas encore eu le temps d'étudier complètement la note russe et il voudrait consulter à ce sujet ses conseillers juridiques. En tout état de cause, il ne peut être question de réunir le Conseil des ministres des Affaires étrangères tant que le blocus n'est pas levé.

M. Bevin est du même avis. Étant donné que la question de Berlin n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous disposons encore d'un délai de deux jours pour faire une étude juridique de la note russe. L'essentiel est que notre attitude ne dénote aucun signe de faiblesse vis-à-vis des Soviétiques.

M. Schuman pose alors la question de la politique à long terme des Alliés en Allemagne. Quelle sera notre politique à Berlin dans les mois qui vont suivre ? Quels sont les risques que nous sommes disposés à courir en cas de contre mesure russe ?

Le général Marshall indique que nous sommes dans une période où il est nécessaire de gagner du temps. Au mois de janvier 1949, notre position sera déjà notablement renforcée. L'objectif à atteindre est d'une telle importance que les dépenses considérables rendues nécessaires par le pont aérien comptent peu. D'ailleurs, il n'y a pas d'autre solution que celle que nous avons adoptée. En particulier, l'idée de forcer le blocus à l'aide d'un convoi blindé lui paraît impraticable. Les États-Unis augmenteront sans cesse leurs forces et cet accroissement de forces nous rapprochera d'une solution que nous ne voyons pas encore clairement.

M. Bevin indique qu'il ne faut à aucun prix que les Russes puissent croire que nous envisageons de quitter Berlin. Le véritable danger commencera pour nous au moment où les Russes croiront que nous sommes sur le point de céder. Les déclarations de M. Marshall permettent de penser que nous pouvons tenir dans les conditions actuelles pendant encore un an. M. Bevin rappelle les discussions entre Churchill et Staline à Yalta au sujet de la Pologne. La lecture des textes relatifs à ces discussions qu'il a faite récemment l'a confirmé dans la conviction que tout signe de faiblesse de notre part nous serait fatal.

M. Schuman demande quelle serait la situation si, par suite de circonstances imprévisibles, le ravitaillement de Berlin par les Occidentaux devenait impossible.

M. Bevin répond qu'il est impossible d'envisager de quitter Berlin. Berlin représente actuellement un saillant dans la ligne de défense contre

le communisme. Il importe, derrière ce saillant, de construire, dans les mois qui viennent, une force réelle. Si nous quittions Berlin nous ne pourrions même pas tenir sur le Rhin et toute notre politique allemande s'écroulerait.

Le général Marshall indique alors qu'il est convaincu que la position des trois Occidentaux est beaucoup plus forte qu'ils ne le pensent. Notre position, dit-il, s'est déjà considérablement fortifiée depuis quatre mois. Les récentes informations qu'il a reçues sur la situation aérienne à Berlin montrent que des réserves importantes sont déjà accumulées et qui tiennent compte des deux mauvais mois de l'hiver. Ces chiffres ne tiennent pas compte des nouveaux aérodromes à construire, ni des nouveaux avions qui seront mis en action. Nous devons gagner du temps et pendant cette période, nos forces augmenteront sans cesse. Notre plus grand atout est la bombe atomique. Les Russes ont compris maintenant que l'opinion publique américaine acceptait maintenant l'idée d'une guerre atomique. Cette conviction qu'ont maintenant les Russes est le meilleur gage de la paix et le plus grand obstacle à des initiatives armées de la part des Russes. À partir de janvier notre situation s'améliorera très rapidement. Nous ne pouvons pas rester passifs, nous devons aller de l'avant. Notre seule faiblesse vis-à-vis des Russes est dans le domaine de la propagande.

M. Bevin reconnaît que le chœur des Occidentaux est parfois un peu cacophonique et qu'il serait bon que la propagande des trois pays soit mieux harmonisée.

Le général Marshall indique que pour l'affaire de Berlin en particulier, une ligne de conduite commune soit arrêtée dans le domaine des informations.

M. Schuman est d'accord et estime que des contacts dans le domaine de l'information devraient être pris pour toutes les questions qui sont communes aux trois pays.

Désarmement.

M. Bevin montre le danger de la proposition de M. Vichinsky de réduire les armements d'un tiers et demande que les trois gouvernements prennent une attitude commune vis-à-vis de cette résolution. Il fait allusion à un projet de résolution française dont l'article 1er paraîtrait accepter le principe d'une réduction des armements.

M. Schuman indique qu'il n'y a pas encore de projet de résolution française et que le texte auquel fait allusion M. Bevin n'est pas connu de lui.

M. Bevin indique avec force qu'il lui est impossible d'accepter le moindre compromis sur cette question. La Grande-Bretagne a désarmé après la guerre. Elle fait maintenant un gros effort de réarmement. Quelle que soit l'impopularité que son attitude pourra lui valoir, M. Bevin est décidé à s'opposer complètement à la proposition russe. M. Bevin demande que les trois gouvernements se concertent avant de déposer une résolution.

Le général Marshall souligne que s'il y a deux mois, il avait fallu appliquer aux troupes d'occupation américaines en Allemagne la réduction

proposée par M. Vichinsky, il n'y aurait plus eu en Allemagne qu'une brigade américaine. La proposition Vichinsky, qui d'ailleurs ne prévoit absolument pas sur quels chiffres s'appliqueraient les réductions, est dangereuse à cause de ses répercussions sur l'opinion publique. Mais, en ce qui concerne l'opinion américaine, une évolution très nette a eu lieu depuis l'an dernier. L'attitude des Russes a amené les gens à considérer le problème du désarmement sous un jour beaucoup plus réaliste.

À la fin de la réunion, M. Schuman demande que le Comité prévu par les accords de Londres pour la rédaction du statut de la Ruhr se réunisse le plus tôt possible. MM. Bevin et Marshall donnent leur accord pour que ce Comité se réunisse au début de novembre.

M. Bevin demande que le Comité se réunisse à Londres.

Il en est ainsi décidé.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

240

M. DORGET, CHARGÉ D'AFFAIRES A.I. À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1033. *Moscou, 6 octobre 1948.*

Très confidentiel.

Sans doute la doctrine communiste à l'égard des religions en général et de la religion catholique en particulier est-elle toujours la même malgré la liberté des cultes constitutionnellement reconnue en URSS et malgré les concessions que le gouvernement soviétique fut obligé pendant la guerre d'accorder aux Églises.

L'Église catholique, et plus spécialement la paroisse de Moscou, bénéficia comme les autres confessions d'une situation dans l'ensemble plus favorable.

Toutefois, le R.P. Thomas et le R.P. Laberge respectivement curé et vicaire de l'église Saint-Louis des Français ont noté depuis six mois un certain raidissement des autorités qui s'est traduit par une série de faits assez inquiétants et qui semble indiquer la fin d'un régime qui, selon l'expression du Père Laberge, équivalait jusqu'à une date récente à « un laisser-faire total ».

Il y a six mois, la police arrêta une jeune catholique dont la mère est orthodoxe et dont le père, employé au MVD est catholique, mais ne pratique pas. Cette jeune fille, âgée de 23 ans avait été baptisée il y a environ deux ans par le Père Braun, prédécesseur du Père Thomas. Elle était fort

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Rome St Siège, Londres, Washington, fait le 13/10/48* ».

dévote et n'avait pas voulu se plier aux avertissements de la police qui lui aurait interdit de venir à l'église. Le cas de cette jeune fille répondrait à la préoccupation des autorités soviétiques d'empêcher tant qu'elles le peuvent toute conversion au catholicisme. Les catholiques d'origine peuvent pratiquer leur religion ; un baptême tardif est, par contre, fort mal vu.

Une des amies de l'intéressée, catholique d'origine polonaise et membre de la paroisse, s'était mise au début du mois d'août en rapport avec le Père Laberge dans le but d'obtenir des vêtements et des vivres pour la prisonnière. On ne l'a plus revue depuis l'Assomption.

Au mois d'août également, un jeune homme et une jeune fille se présentèrent à la sacristie et déclarèrent leur désir de se marier religieusement. Le lendemain ils vinrent se confesser et se montrèrent aussi désireux de reculer la date de la cérémonie qu'ils avaient paru pressés la veille. Ils n'ont depuis lors donné aucun signe de vie et le Père Laberge a tout lieu de croire qu'ils ont jugé plus prudent de s'abstenir.

Il y a quinze jours environ, une catholique mariée à un membre du parti communiste, se trouvait dans un état grave à la clinique du Kremlin. Sa mère vint demander au Père Laberge si le secours d'un prêtre pouvait lui être accordé. Le vicaire répondit que cela était permis par la loi soviétique qui prévoit qu'aucune cérémonie religieuse ne peut se dérouler dans les bâtiments d'État, sauf dans les hôpitaux à la demande des malades. Quelques jours après la mère annonça au vicaire que sa fille venait de mourir et lui laissa entendre que si elle n'était pas venue le trouver à temps, c'est qu'il y avait eu en quelque sorte obstruction de la part des médecins et du mari. Les médecins auraient en particulier dit que le secours d'un prêtre était inutile et que la malade allait se rétablir. Elle était, en fait, atteinte d'un cancer, et son état n'aurait laissé aucun espoir de guérison.

Le 8 septembre fut arrêtée une paroissienne du Père Laberge, jeune fille de père orthodoxe et de mère catholique d'origine polonaise. Il est à noter que cette jeune personne a été arrêtée par la « Police de sécurité » qui s'occupe plus spécialement des rapports des citoyens soviétiques avec les étrangers.

Aujourd'hui enfin, le Père Laberge vient d'apprendre par une tierce personne qu'il était préférable qu'il n'aille plus confesser chez elle une de ses ouailles immobilisées à la maison par la maladie. C'est à la demande de la propre fille de la malade que cette commission aurait été faite au prêtre. Cette jeune personne, qui exerce la profession d'ingénieur, aurait été récemment convoquée à plusieurs reprises au MVD. Elle était elle-même autrefois une paroissienne assidue ; elle n'apparaît plus jamais à l'église.

Sans doute chacun de ces faits en lui-même doit-il être considéré avec prudence. Leur rapprochement dans une période de temps relativement courte me semble cependant être significative. Nous ne nous trouvons pourtant pas encore en présence de mesures d'ordre général et l'église Saint-Louis des Français est actuellement plus fréquentée que jamais. En ce qui concerne les autres paroisses catholiques en URSS les renseignements dont nous pouvons disposer sont parfois assez contradictoires. La situation en

Lituanie serait en général mauvaise. À Riga, par contre, l'évêché serait prospère et entretiendrait d'excellentes relations avec les autorités.

Je ne crois donc pas qu'il faille voir dans les faits que j'ai rapportés plus haut une offensive du gouvernement soviétique contre la religion en général et la foi catholique en particulier. Il me paraît plutôt que les autorités supportent avec une impatience de plus en plus grande la présence à Moscou de deux prêtres étrangers, l'un Français, l'autre Américain qui, du fait de leur ministère, entretiennent avec les citoyens soviétiques des relations que la loi sur les étrangers interdit en général.

Je ne manquerai pas de tenir le Département informé de l'évolution de la situation dans laquelle se trouve ici la paroisse catholique de Saint-Louis des Français.

(Direction d'Europe, URSS, volume 29)

241

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 934. *Varsovie, 6 octobre 1948.*

Cette Ambassade a signalé au cours des derniers mois diverses arrestations d'ecclésiastiques et des mesures qui montrent que, loin de s'orienter dans le sens de l'apaisement, les relations entre l'Église et l'État ne cessent d'empirer.

L'épiscopat polonais, préoccupé de cette évolution, s'est réuni à Wroclaw les derniers jours de septembre. Deux questions principales figuraient à l'ordre du jour : le voyage du cardinal Sapieha à Rome et la situation actuelle du catholicisme polonais.

Le Prince Archevêque a tenu à informer lui-même les ordinaires polonais des résultats de sa mission au Vatican. Bien qu'il soit rentré en Pologne depuis plusieurs semaines, aucune nouvelle n'a paru à ce sujet. L'entourage des cardinaux à Varsovie et à Cracovie reflète, sinon une vive satisfaction, du moins un net apaisement. La crise de conscience qu'aurait fait naître une opposition entre le patriotisme et le sentiment religieux, qui sont indissolublement liés chez les Polonais, semble écartée.

Le Saint Père aurait déclaré qu'il n'avait jamais été dans son intention de mettre en cause les nouvelles frontières polonaises, et qu'il n'avait d'ailleurs pas le désir d'interférer dans cette question de nature politique. Il aurait marqué sa sollicitude pour les Polonais et sa pleine compréhension de leurs problèmes. Il aurait donné enfin l'assurance formelle qu'il éviterait toute

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Rome St Siège, Londres, fait 25-10-48, pour le bulletin* ».

parole ou tout geste qui soit de nature à affaiblir la position de l'Église de Pologne dans l'âpre lutte qui l'oppose au gouvernement. Par ailleurs, le Pape aurait remis au cardinal Sapieha une lettre secrète pour l'épiscopat polonais. Ce message aurait été particulièrement bien accueilli. Le Haut Clergé a arrêté les termes d'une lettre pastorale qui sera lue en chaire le dernier dimanche d'octobre, fête du Christ-Roi, pour informer les fidèles des dispositions du Saint Père à l'égard de la Pologne.

La situation actuelle du catholicisme polonais est sérieuse. Les évêques ont déposé depuis deux mois des demandes de passeport pour pouvoir aller à Rome rendre compte de la vie de leurs diocèses. Les demandes sont, jusqu'à ce jour, restées sans réponse. L'évêque de Lodz, qui désirait participer au pèlerinage de Lourdes, n'a pas été plus heureux. La presse religieuse a été atteinte par différentes mesures qui ont frappé, soit des journalistes, soit les journaux eux-mêmes. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Tygodnik Warszawsky*, monseigneur Kaczynski, a été arrêté puis relâché (nos télégrammes n°s 769 à 772)[1]. La publication de cette feuille a été suspendue. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire de Poznan (*Glos Katolicki*) est en prison depuis 8 semaines (mon télégramme n°)[2]. Enfin, un collaborateur du *Tygodnik Powszechay* de Cracovie a été incarcéré (ma dépêche n°)[3]. Les arrestations ne sont d'ailleurs pas limitées aux seuls prêtres journalistes, d'autres ecclésiastiques ont été jetés en prison par l'UB[4].

Dans un autre ordre d'idées, des écoles religieuses ont été fermées par mesure administrative et la pression de l'État sur la jeunesse s'accentue.

La presse gouvernementale continue, inlassablement mais avec une intensité variable, sa campagne contre le Vatican. Au cours des derniers jours elle se déchaîne contre le clergé et l'accuse de développer le fanatisme des paysans et de les encourager à la résistance.

Les évêques polonais se sont concertés sur les mesures à prendre pour parer aux dangers de la situation. On estime généralement que la lutte menée par l'État contre l'Église continuera encore quelques temps sous sa forme actuelle, c'est-à-dire sourde mais implacable. Le gouvernement attendrait d'avoir réalisé son programme de collectivisation et d'épuration pour engager la partie décisive.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 54)

[1] Documents non reproduits.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

[4] U.B. : *Urzqd Bezpieczeństwa* soit la Sécurité intérieure polonaise.

242

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nº 3799[2]. *Paris, 7 octobre 1948.*

Réservé.

Je réponds à votre télégramme nº 3524[3].

Le délégué britannique me semble avoir tendance à considérer comme acquises dans notre esprit les solutions qui lui paraissent les plus critiquables. Pour nous, il s'agit essentiellement de mettre en contact des délégués désignés par les divers parlements et qui examineraient librement, sans engagements d'aucune part, les problèmes posés et les solutions possibles et formuleraient, à l'usage des divers gouvernements intéressés, des conclusions lesquelles pourraient ne pas être unanimes. Il nous est donc évidemment impossible de préjuger de ces conclusions.

Je ne vois pas d'ailleurs que le gouvernement britannique ou tout autre ait lieu de craindre de se trouver, sur un point quelconque, devant un fait accompli. De même en effet qu'il appartiendrait aujourd'hui aux cinq gouvernements de convenir de cette procédure et de provoquer sur le plan national chacun pour ce qui le concerne, les mesures d'exécution que comporterait une réunion de délégations des parlements des cinq pays, ce sont les gouvernements qui seraient saisis des conclusions présentées par les délégués, qui en discuteraient entre eux, qui dégageraient éventuellement les éléments d'un accord, qui concluraient cet accord et qui en poursuivraient la ratification dans les formes prévues par leur propre constitution.

Théoriquement, il ne serait pas impossible que les gouvernements utilisent à leurs fins les travaux des organisations privées qui seules, jusqu'ici, ont traité le sujet sur le plan international. C'est au demeurant ce que viennent de faire les gouvernements français et belge en reprenant à leur compte le mémorandum du comité international des mouvements pour l'unité européenne. Mais il est clair que ces travaux ne retiendront l'attention des opinions publiques que dans la mesure où ils apparaîtront susceptibles de conduire à des résultats concrets. Or ces organisations privées ne peuvent fournir que des débats académiques. Seules l'intervention gouvernementale et l'évocation des sujets traités sur le plan le plus officiel permettraient de leur donner à la fois substance et suite. C'est la raison du vif intérêt éveillé en divers lieux par l'initiative franco-belge. Cet intérêt a été

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Voir document nº 227.

particulièrement marqué aux États-Unis et en Allemagne. Or le gouvernement français est lui-même convaincu de la nécessité d'organiser l'Europe. Il attache en outre la plus grande importance au sentiment américain sur le même sujet. Il considère enfin comme essentiel de présenter à l'imagination politique allemande un système continental où l'Allemagne ait sa part et son rôle. La renaissance si rapide du nationalisme dans la jeunesse allemande retient ici l'attention. Le gouvernement estime que si les Puissances occidentales ne sont pas en mesure d'offrir au futur gouvernement de Francfort, aussitôt que possible après sa constitution, non seulement un espoir, mais un début de réalisation européenne, le nationalisme allemand se cristallisera complètement autour de l'idée de restitution de l'unité allemande et l'Allemagne reprendra entre l'Est et l'Ouest un jeu de bascule adapté à cette fin.

J'ai récemment entretenu de l'ensemble de cette affaire le Secrétaire d'État britannique. M. Bevin, cette fois, n'a pas plaidé l'opportunité de laisser les choses aux mains des organisations privées. Il a exprimé des doutes sur les avantages d'un parlement international de composition incertaine et insisté sur la difficulté de faire admettre en Angleterre, pays de constitution non écrite, une charte fédérale précisant organisation, droits et devoirs. En marquant bien qu'il ne parlait qu'à titre personnel, sans accord préalable du cabinet et n'ayant entretenu de son idée que le seul M. Attlee, il a suggéré la constitution, sur le plan gouvernemental, d'un organisme international permanent se réunissant une fois par an pour examiner les questions politiques d'intérêt commun aux États participants. La réunion pourrait, a-t-il dit, avoir lieu après l'assemblée de l'ONU afin d'éviter l'apparence d'une recherche de concert préalable sur les positions à prendre à ladite assemblée. Il appartiendrait ensuite à chacun des gouvernements intéressés, de soutenir devant son Parlement les positions que la réunion aurait permis de dégager.

À la remarque qui lui était faite que le système suggéré était analogue à celui du *Commonwealth*, M. Bevin a répondu par l'affirmative, rappelant toutefois que le *Commonwealth* ne disposait pas d'organisme permanent.

J'ai déclaré alors que le gouvernement français avait fait sien le mémorandum du Comité international parce que ce document avait l'avantage de poser le problème en termes concrets, mais que nous n'étions pas attachés à une formule unique, que si donc la délégation britannique au comité de Londres était chargée de développer le point de vue présenté par M. Bevin, la délégation française en discuterait volontiers, l'essentiel étant à mon sens, que les cinq ministres des Affaires étrangères, lors de leur prochaine réunion, disposent d'éléments d'appréciation aussi nombreux que possible. J'ai rappelé que notre premier objet était de favoriser le développement des courants d'opinion favorables qui s'étaient manifestés et, pour ce, d'amorcer une action positive sur le plan gouvernemental.

J'ajoute pour votre orientation que j'admettrais sans difficultés quelque empirisme dans la façon de traiter le problème. La suggestion de M. Bevin

ne va sans doute pas loin dans la voie proposée. Elle pourrait éventuellement constituer un premier pas et, convenablement aménagée, offrir un point de départ des développements ultérieurs.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

243

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 859[2]. *Varsovie, 7 octobre 1948.*

(*Reçu* : le 11, 12 h.)

La correspondance mutuelle de nos postes consulaires en Pologne suggère une observation que le Département n'aura pas manqué de faire : c'est l'extraordinaire identité des mesures adoptées, (et du rythme de ces mesures) en vue de réaliser la soviétisation du pays. Qu'il s'agisse des territoires proprement polonais ou des terres recouvrées, une méthode unique, une propagande uniforme, un arbitraire stéréotypé concourent inlassablement à l'alignement, selon les consignes de Moscou, du corps social et politique polonais. C'est-à-dire : totalitarisme politique par élimination de toutes les personnalités hétérodoxes ou de provenance sociale non prolétarienne, fermeture des issues par lesquelles peuvent encore pénétrer les influences occidentales (la lutte contre l'Église fait partie de ce programme)[3], élimination de l'activité privée devant le collectivisme dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. De mois en mois, de semaine en semaine, le régime se fait plus intransigeant. Il y a longtemps que toute opposition réelle et toute possibilité de discussion avaient disparu de ce pays, mais il faut bien constater que les opérations politiques qui vont aboutir au parti unique ont donné aux dirigeants polonais ou à leurs mandants une confiance accrue dans la possibilité de s'attaquer aux sentiments mêmes de la majorité de la nation, seul élément qui puisse encore offrir un objet d'étude puisque les buts et les méthodes du gouvernement sont clairement annoncés. À cet égard, il semble qu'une distinction doive être faite entre villes et campagnes.

Dans les villes, les réactions sont des plus faibles. Les élites anciennes agonisent sans histoire, dans la préoccupation du pain et du toit, sans se soucier de transmettre leur message. L'esprit de satire contre le régime et l'URSS perd de sa pointe ; l'appréhension constante d'une visite de l'UB (c'est la Gestapo, la Tchéka polonaise) a glacé cet humour. Les idées mêmes paraissent s'embrumer. L'Asie étend son empire et chacun accuse l'Occident d'abandon.

[1] 8 exemplaires pour le Département – Service du Chiffre.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Voir document nº 241.

Dans les campagnes, la paysannerie garde le désir et peut-être le courage de défendre ses bornes et son Église, mais le gouvernement poursuit son travail de dislocation en prêchant la guerre contre le paysan aisé, en installant tout un système d'espionnage et de délation entre voisins. La jacquerie sera probablement paralysée, mais il y a là, néanmoins, un élément de faiblesse pour l'hypothèse d'une guerre.

Sous cette dernière réserve on doit donc constater que la poignée de fonctionnaires du *Komintern* qui a pris en mains les destinées de la Pologne peut se flatter maintenant de tenir ce pays à la disposition du Kremlin.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 63)

244

NOTE POUR M. BAEYENS[1]

Éléments de négociation avec les représentants du Vietnam

N. *Paris, 8 octobre 1948.*

Confidentiel.

Après lecture des principaux dossiers récents concernant l'Indochine, il semble possible de résumer la situation actuelle – au point de vue politique et diplomatique – de la manière suivante :

1) Impossibilité d'obtenir une solution militaire satisfaisante pour nous à moins de considérables renforts et de non moins considérables frais qui paraissent hors de question en ce moment.

2) Désir de S.M. Bao Daï de ne traiter que dans des conditions qui lui assurent un nouveau prestige dans son pays : obtention de toutes les apparences de l'indépendance, dont le droit de légation actif et passif ainsi que le droit à un élément appréciable d'armée nationale.

3) Conscience qu'a l'ex-empereur d'Annam que notre position est loin de s'être améliorée au cours des derniers mois et a tendance à se détériorer encore. Se considérant comme « compromis » par ses négociations avec le Haut-Commissaire, sans avoir encore obtenu un résultat tangible, il ne veut reparaître dans son pays ou même, sans doute, dans ses environs immédiats que s'il a une « victoire » au moins apparente à rapporter à ses compatriotes, à la suite de négociations engagées, cette fois, non plus avec un Haut-Commissaire mais bien directement avec le gouvernement français.

À moins d'un succès militaire très net sur les troupes du Viet Minh, succès qui paraît bien improbable pour le moment, il va sans doute falloir en

[1] Document signé Robert du Gardier.

revenir à de nouvelles conversations avec S.M. Bao Daï dans des conditions encore moins favorables qu'en décembre 1947 ou même qu'en juin 1948. Il semble qu'en pareil cas, l'on pourrait examiner les suggestions ci-après :

A) À défaut du droit de légation actif et passif qui pourrait créer un précédent dangereux pour nos autres possessions, ne pourrait-on pas accepter qu'un Haut-Commissaire, à rang diplomatique, du Vietnam soit accepté à Paris ? Il convient de rappeler à ce propos que tel est le cas depuis fort longtemps pour les dominions britanniques à Londres (à la connaissance de l'auteur de cette note, bien avant que les dominions n'aient eu la moindre représentation proprement diplomatique à l'extérieur). Une telle solution présenterait dans l'immédiat les avantages suivants : donner une importante satisfaction aux demandes de Bao Daï, diminuer la gêne que peuvent éprouver les Vietnamiens en face d'un Haut-Commissaire de France en Indochine sans contrepartie vietnamienne apparente, permettre certains contacts à Paris dans des conditions meilleures qu'à Saïgon, donner un espoir d'organisation diplomatique aux Vietnamiens, permettre une surveillance facile de l'action officielle des Vietnamiens en France, permettre d'écarter les représentants ou messagers officieux du Viet Minh en France et de leur infliger éventuellement des démentis officiels.

B) Cet agent indochinois – agréé et même éventuellement suggéré par nous – pourrait être chargé d'étudier les conditions de création future d'un corps consulaire ou même diplomatique vietnamien (écoles et administrations françaises). Il pourrait également, sous notre contrôle, avoir quelques relations avec des agents diplomatiques étrangers en France.

C) S'il est nécessaire, nous pourrions sans doute consentir à ce qu'auprès de nos ambassades et légations d'Extrême-Orient soient installées des « agences du Vietnam », non accréditées directement auprès des autorités étrangères, n'ayant d'autre part pas accès à nos chiffres ni à nos documents confidentiels, fonctionnant par exemple comme fonctionnent actuellement nos bureaux d'attachés commerciaux, mais avec un statut diplomatique local (franchises et privilèges), au besoin le titre même d'agence « diplomatique » qui pourrait, en fait, être porté par un secrétaire indochinois doublé d'une dactylographe et « conseillé » constamment par l'un des secrétaires de l'ambassade de France ou de la légation « marraine » seule officiellement accréditée, pour la France comme pour l'Indochine, auprès du gouvernement étranger concerné.

Là encore, il semble que nous pourrions à la fois donner une grosse satisfaction de prestige à l'ex-empereur sans grand danger et même avec l'avantage de pouvoir faire désavouer ou démentir, le cas échéant, les émissaires officieux des partis d'opposition, nombreux en Chine et au Siam.

D) Sur le plan strictement miliaire, il n'appartient sans doute pas à ce Département de se prononcer seul mais y aurait-il réellement de graves inconvénients à détacher de nos troupes quelques formations de tirailleurs indochinois – avec une bonne partie de leurs cadres français – pour en faire une « armée » nationale ou impériale vietnamienne ? La moindre expérience militaire tendrait à prouver qu'une telle troupe aura besoin

pendant de longues années, non seulement d'instructeurs, de conseillers et de matériel français mais encore de tous les services de ravitaillement, de transport, d'équipement et d'intendance de l'armée française. Elle donnerait en outre aux campagnes de pacification une allure « nationale » que ne peuvent donner nos troupes. L'on pourrait même peut-être imaginer, avec ces troupes, une « légion étrangère » française sous commandement – théorique – vietnamien. Ceci n'exclurait pas des troupes françaises réelles de base et de soutien, non plus qu'une organisation générale française de l'ensemble du dispositif militaire et de son emploi.

Dans les circonstances actuelles où nous « tenons » à peine trois septièmes du territoire indochinois, de telles suggestions peuvent sans doute être utilement examinées en vue d'un accord éventuel. Elles réservent autant l'avenir que nous pouvons l'espérer dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et ne paraissent pas devoir créer des précédents trop fâcheux pour nos autres possessions : le Sultan du Maroc a en effet à Paris un délégué permanent en la personne de Si Khaddour ben Ghabrit qui pourrait sans doute se parer sans grand danger du titre de « Haut-commissaire » du Sultan en France ; plusieurs Tunisiens pourraient également semble-t-il remplir ce rôle puisqu'il leur faudrait notre agrément, leur jeu effectif serait réduit et contrôlable, plus que celui de missionnaires officieux.

En ce qui concerne les questions militaires, le même raisonnement peut être tenu : le Sultan du Maroc a déjà une garde personnelle, largement encadrée et instruite par des Français et la Tunisie a elle-même des éléments de troupe nationale et des « généraux » du Bey.

Dans l'un et l'autre de ces domaines, il n'y aurait donc guère de novation réelle. Il convient surtout, semble-t-il de garder présent à l'esprit le beaucoup plus grave précédent que serait pour l'Union française toute entière un échec total et non dissimulable en Indochine avec, en définitive, le retrait complet de nos troupes et de nos administrations.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 103)

245

M. Lebel, Chargé d'affaires p.i. à l'Ambassade de France à Athènes, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 758. *Athènes, 8 octobre 1948.*

Cette Ambassade avait depuis près d'un an tenu le Département informé des projets encore assez vagues que nourrissait M. Tsaldaris en ce qui concerne la création d'un bloc de la Méditerranée orientale, projet qui semblait surtout correspondre dans l'esprit de son auteur à une sorte de fièvre

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

obsidionale provoquée par la solitude de la Grèce en présence du bloc formé par ses trois voisins du nord[1].

En outre, le souci de défendre les intérêts grecs dans le Proche-Orient contre la crise de xénophobie qui y sévit en divers lieux avait, comme cette Ambassade l'a indiqué, amené le gouvernement hellénique à maintenir la position pro-arabe qu'il avait adoptée l'année dernière à l'Assemblée générale.

Il n'empêche que la nouvelle selon laquelle M. Tsaldaris se serait employé à Paris à constituer un bloc anti-slave s'étendant jusqu'à l'Afghanistan a provoqué à Athènes un étonnement très profond.

À l'exception de *Oi-Kairoï*, dont les attaches avec le vice-Président du Conseil sont telles qu'aucune critique ne lui est possible à son égard, toute la presse s'est prononcée contre cette initiative de M. Tsaldaris, d'autant plus fermement qu'elle avait été déçue par la médiocrité de l'exposition qu'il avait faite du problème grec devant l'Assemblée.

Les deux principaux journaux, *Kathimerini* et *Vima*, s'en tiennent à la critique objective, le premier rappelant que les traditions et la culture de la Grèce rattachent ce pays à l'Occident et qu'une éventuelle union de la Méditerranée orientale ne doit pas compromettre les attaches de la Grèce avec l'Europe occidentale ; le dernier considérant que dans l'état actuel des choses une union de la Méditerranée orientale n'est pas d'un intérêt primordial pour la Grèce, aucune union de cette sorte ne pouvant assurer la fermeture des frontières du pays.

Plus mordants, les autres journaux s'en donnent à cœur joie de ridiculiser le ministre des Affaires étrangères : reprochant à M. Tsaldaris de « batifoler dans les jardins des Mille et une Nuits pendant que la maison brûle », le journal royaliste *Acropolis* lui conseille de laisser aux Talleyrand les grandes combinaisons politiques comme l'union de la Méditerranée orientale pour revenir aux réalités.

Sous le titre « Le nouveau Lawrence », l'organe libéral *Elephteria* considère que le projet de M. Tsaldaris constitue un « intermezzo comique » à l'Assemblée générale de l'ONU. L'*Elephteria* conclut : « Puisque le Don Quichotte de Kamari (lieu de naissance de M. Tsaldaris) ne peut pour le moment être rappelé à Athènes, souhaitons que sa fantaisie ne donne pas naissance à quelque nouvelle farce ».

Les divers hommes politiques qu'il m'a été donné de rencontrer ces derniers jours partagent, selon le parti auquel ils appartiennent, la réserve ou

[1] L'ambassade à Athènes avait déjà envoyé plusieurs papiers sur ce sujet du projet de pacte méditerranéen : ainsi, on pensait savoir au ministère des Affaires étrangères grec que les Anglais n'étaient pas opposés à un projet de bloc de la Méditerranée orientale qui serait plus facile à aider et plus aisé à faire accepter à leur opinion publique qu'une série d'États isolés (dépêche n° 127 du 6 février d'Athènes, non reproduite). Les États-Unis ne désapprouvaient pas ces initiatives grecques en vue de constituer une entente anti-slave et anti-communiste, étayée par des accords commerciaux et culturels, destinée à contrer l'éventuelle fédération balkanique toujours en projet à cette époque. Mais on pensait bien que cela n'aurait pas une grande portée et surtout qu'il fallait d'abord régler le contentieux entre l'Italie et la Grèce pour commencer (dépêche n° 38 du 9 janvier d'Athènes, non reproduite). Voir aussi document n° 232.

l'hilarité de la presse, les meilleurs amis de M. Tsaldaris avouant eux-mêmes dans le privé qu'ils comprennent mal le moment choisi par le vice-Président du Conseil pour se lancer dans pareille aventure.

Quant à l'Ambassade des États-Unis, qui, sur les instructions du Département d'État, manifeste constamment l'intérêt qu'attache le gouvernement des États-Unis à voir se créer des ententes régionales dans le cadre de la Charte, elle ne dissimule pas que l'initiative de M. Tsaldaris l'a d'autant plus surprise que M. Grady avait conseillé lui-même à M. Tsaldaris de laisser ce projet en sommeil au moins jusqu'à ce que la question de Palestine ait cessé d'être brûlante.

Étant donné la nouvelle crise politique qui sévit à Athènes, et dont je rends compte par ailleurs, il n'est pas exclu que cette manifestation intempestive de l'imagination diplomatique de M. Tsaldaris ne contribue à l'éloigner du pouvoir dans un avenir plus ou moins rapproché.

P.S. : La presse de ce matin publie le communiqué officiel suivant :

« Les milieux grecs responsables déclarent que les informations parues dans la presse grecque et la presse étrangère concernant des entretiens de M. Tsaldaris à Paris, en vue de conclure un pacte régional avec les États arabes ne correspondent pas à la réalité. Les contacts de la délégation grecque et en particulier les entretiens de M. Tsaldaris avec les délégués arabes tendent à déterminer l'attitude de la Grèce lors de l'élection des nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité. Ils portent aussi sur les questions d'intérêt commun qui sont en discussion à l'Assemblée générale de l'ONU. Il n'a absolument pas été question de conclure un pacte régional ».

On ajoute que M. Tsaldaris s'est plaint en termes amers des inventions de la presse hellénique qui ne font que compliquer sa tâche à Paris.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 40)

246

M. MARCHAL, AMBASSADEUR DE FRANCE À KARACHI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 186[2]. *Karachi, 9 octobre 1948.*

(*Reçu* : le 11, 18 h. 30)

Le Premier ministre, assisté du Secrétaire général du gouvernement et de plusieurs autres de ses collaborateurs, est parti ce matin en avion pour Londres où va se tenir la Conférence des dominions.

J'ai eu hier soir un long entretien avec lui. M. Liaquat Ali Khan en a profité pour me dire à nouveau les sérieuses appréhensions que lui inspire l'évolution présente des rapports entre l'Inde et le Pakistan. À son avis, les deux pays pourraient régler aisément et harmonieusement tous les problèmes qui se posent entre eux s'ils réussissaient d'abord à s'entendre sur la question du Cachemire. Le Pakistan ne peut pas admettre que celle-ci soit tranchée autrement que par une consultation populaire, sous un contrôle international et dans les conditions définies par la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 21 avril dernier[3].

Le récent télégramme de M. Nehru – dont j'ai rendu compte à Votre Excellence en même temps que de la réponse de M. Liaquat Ali Khan par mon télégramme n°s 180-183[4], contient, selon le Premier ministre, une menace non déguisée de recours à la force. Il ne croit pas, toutefois, que le danger soit imminent, mais il déclare que, grisés par leur succès facile de Hyderabad, les dirigeants de l'Inde, sous l'influence de M. Patel, ont perdu tout sens de la mesure et peuvent se laisser entraîner d'un jour à l'autre à des actes irréparables.

À son avis, il est matériellement impossible au dominion voisin de compléter la conquête militaire du Cachemire dont les voies d'accès, du côté indien, se prêtent mal à des opérations d'envergure. Cette impossibilité est l'un des facteurs qui risquent d'inciter l'Inde à porter la guerre sur le territoire du Pakistan.

M. Liaquat Ali Khan m'a confirmé que son gouvernement ne cèderait ni à la menace ni à l'emploi de la force et qu'il était résolu à se défendre

[1] Télégramme communiqué à New Delhi.
Note manuscrite : « *M. de la Chevalerie, p[rière de] C[ommuniquer à] S[ecrétariat des] C[onférences], délégation française à l'ONU, A[frique-] L[evant], Londres, Washington, Téhéran, Kaboul, Rangoon, f[ai]t le 13/10/48* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Voir *DDF*, 1948-I, n° 397. La position du gouvernement de Karachi dans cette affaire était que le Pakistan n'avait fait entrer ses troupes au Cachemire qu'en réponse à l'entrée des troupes indiennes dans la province et pour éviter un afflux massif de réfugiés au Penjab. Il était prêt à retirer ses troupes le premier, si l'Inde s'engageait à faire de même ensuite et ne reconnaissait pas le gouvernement du Cachemire libre (télégramme n°s 145-147 du 9 septembre 1948 de Karachi, non reproduit).

[4] Document non reproduit.

énergiquement en cas d'agression, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Mon interlocuteur, qui a la réputation justifiée de ne jamais perdre son sang-froid, m'a entretenu constamment sur le ton le plus calme de ces perspectives assez angoissantes. Il faut certainement le croire quand il affirme que son pays n'acceptera sous aucune pression de se soumettre à un « diktat » de l'Inde au sujet du Cachemire.

Comme une entente directe entre les deux parties paraît de moins en moins probable, il reste seulement à espérer que, dans cette affaire, le Conseil de sécurité réussira à concilier le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont le Pakistan se réclame non sans apparence de raison, avec les considérations d'opportunité qui ont induit sa commission à tenir un compte très large des susceptibilités de l'Inde.

M. Liaquat Ali Khan ne m'a pas paru croire que la conférence de Londres offrirait un terrain propice à de nouvelles tentatives de conciliation. D'une manière générale, il s'est montré très discret en ce qui concerne l'avenir des relations de son pays avec le *Commonwealth* britannique. Il ne me paraît pas douteux cependant que le Pakistan, tout en préservant vis-à-vis de Londres l'indépendance de sa politique extérieure, accepte et même souhaite le maintien d'une collaboration étroite avec la Grande-Bretagne dans tous les autres domaines, notamment en matière économique et financière, sans pour autant être disposé à admettre que l'organisation interne du *Commonwealth* fasse l'objet de définitions plus précises.

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, volume 20)

247

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 9 octobre 1948.*

1) De toutes les questions qui peuvent être évoquées à l'ONU, la question d'Espagne est celle qui préoccupe le plus directement les délégations latino-américaines. Un grand nombre de ces délégations avaient reçu, à leur départ d'Amérique, des instructions leur enjoignant d'appuyer des résolutions favorables à l'Espagne, éventuellement d'en déposer. Les nations qui, malgré la recommandation de l'Assemblée du 12 décembre 1946, ont envoyé un Ambassadeur ou un Ministre à Madrid, l'Argentine, la Bolivie, le Nicaragua, le Paraguay, le Pérou, le Salvador, Saint-Domingue[1], étaient naturellement les plus désireuses de voir l'Assemblée de 1948 revenir sur les décisions prises deux ans plus tôt. Elles l'étaient d'autant plus volontiers que le gouvernement américain leur avait fait savoir, dans un mémorandum

[1] Note manuscrite : « *Peut-être la Colombie* ».

confidentiel, qu'il ne s'opposerait pas à une résolution dans ce sens. Seules les délégations du Guatemala, du Venezuela, de Cuba et du Mexique se montrent défavorables à la révision de ces décisions, les deux premières avec beaucoup de netteté, les deux autres avec plus de souplesse.

2) Le Directeur d'Amérique a pris contact, lors des premières réunions de l'Assemblée, avec la plupart des délégations latino-américaines. Il leur a montré le caractère inopportun de discussions sur l'Espagne. Une résolution favorable à celle-ci n'avait guère de chance d'obtenir les deux tiers des voix à l'Assemblée ; le fait qu'elle risquait d'être repoussée, les polémiques qu'elles susciteraient inévitablement, pourraient nuire à la cause même que les nations latino-américaines désiraient servir. Le Directeur d'Amérique a trouvé tout de suite des alliés actifs dans la délégation du Chili, qui, bien que favorable à la reprise de relations tout à fait normales avec l'Espagne, s'est rendu compte du danger d'une action à l'Assemblée. Les délégués du Pérou et de Colombie (la Colombie songe actuellement à envoyer un ambassadeur en Espagne), se sont rangés au même point de vue. Le chef de la délégation péruvienne pense que les discussions qui ont eu lieu lors de l'Assemblée de 1947 permettent de justifier l'envoi par son pays d'un Ambassadeur à Madrid : en effet, dit-il, l'Assemblée de 1947 n'a pas ratifié les décisions de celle de 1946 ; et le Conseil de sécurité, auquel la question avait été renvoyée, a jugé, en juin dernier, qu'il n'était pas nécessaire de l'inscrire à son ordre du jour. La question d'Espagne ne constitue donc pas une menace pour la paix.

3) Les délégués d'Argentine et de Saint-Domingue, qui désiraient proposer une résolution en faveur de l'Espagne semblent avoir renoncé pour le moment, à leur dessein : à la fois sur la pression d'un certain nombre de leurs collègues et du fait, semble-t-il, que des émissaires du gouvernement espagnol leur avaient recommandé la prudence, à l'heure actuelle du moins. Il faut noter que l'Ambassadeur d'Espagne et le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères sont en contact constant avec les délégués latino-américains. Plusieurs délégués latino-américains ont été invités à se rendre à Madrid. M. Arce, de la délégation argentine, a accepté ; le chef de la délégation cubaine, M. Belt, a refusé.

4) À l'heure actuelle, la seule délégation latino-américaine qui songe à présenter une résolution est celle de Bolivie. Son chef, M. Costa du Rels avait prévenu le Directeur d'Amérique de son intention de préconiser, dans son discours à l'Assemblée plénière, l'envoi d'ambassadeurs et de ministres à Madrid, et l'admission de l'Espagne dans les organisations spécialisées. Il avait ajouté, à la fin d'une longue discussion avec le Directeur d'Amérique, qu'il n'était pas encore décidé à présenter un projet de résolution au bureau de l'Assemblée, et que l'allusion qu'il ferait à l'Espagne, dans son discours, était avant tout un ballon d'essai.

5) Il semble donc que, pour le moment, et exception faite pour la Bolivie, la plupart des délégations latino-américaines accepteraient de ne voir déposer aucune résolution en faveur de l'Espagne. Le rejet de la résolution polonaise, insistant sur la nécessité de l'application de la résolution de 1946 leur paraîtrait suffisant ; le chef de la délégation cubaine a déclaré au Directeur

d'Amérique qu'il espérait même obtenir de la délégation polonaise le retrait de son projet de résolution. Il a ajouté avoir reçu la visite des délégués polonais et yougoslaves. Ceux-ci seraient disposés à voter en faveur d'une motion de caractère plus conciliant que celle proposée par la Pologne, au cas où Cuba la reprendrait à son compte. Il n'est pas dans les intentions de M. Belt d'accepter cette suggestion. Par contre, il espère, a-t-il dit, (et peut-être fait-il montre, sur ce point, d'un excès d'optimisme), amener la Pologne à renoncer elle-même à son projet, comme il a travaillé à amener les Latino-Américains à ne pas présenter le leur.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

248

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GRANDVAL, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE.

D. n° 1135. *Paris, 9 octobre 1948.*

Par lettre n° 489/CAB[1], vous m'avez saisi d'une question qui vous avait été posée par le Secrétaire du Comité international de coordination des mouvements pour l'Unité européenne, au sujet de la place que pourrait avoir une représentation sarroise dans une éventuelle assemblée européenne. Vous m'avez en outre rappelé cette affaire par votre télégramme n°s 420-421[2].

Dans l'état actuel des choses, alors que les conversations que nous avons à ce sujet avec l'Angleterre et les États-Unis du Benelux en sont encore au stade préparatoire, et qu'il est difficile de se faire une idée de la forme que revêtira en fin de compte le projet soumis pour étude par le gouvernement français, j'estime qu'il est prématuré d'essayer de donner une réponse valable à la question posée par le Comité. Juridiquement, la solution ne fait pas de doute, ainsi que vous l'indiquez dans votre lettre du 30 août. Politiquement, les arguments que vous avancez ont du poids, et il conviendra d'en tenir compte, le moment venu. Je préférerais toutefois que la lettre du Comité restât pour le moment sans réponse. Si la demande vous était rappelée, vous devriez vous borner à indiquer que la question est de la compétence du gouvernement français et que le ministère des Affaires étrangères, saisi par vos soins, répondra directement.

Je souhaiterais m'entretenir avec vous de cette affaire, qui requiert une étude attentive, lors d'un de vos prochains séjours à Paris.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

[1] Document non reproduit. Voir note n° 2 du document n° 220.

[2] Voir document n° 220.

249

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric nº 44. *Paris, 11 octobre 1948.*

Je me réfère à votre lettre Métric nº 52 du 8 octobre dernier[2].

Le point de vue du Département à l'égard d'une accession éventuelle de l'Italie au traité de Bruxelles n'a pas varié depuis les dernières communications que je vous ai adressées à ce sujet.

Au surplus, il y a de sérieuses raisons de penser qu'une discussion directe entre les États-Unis et l'Italie s'est engagée sur un certain nombre de questions militaires. Nous avons tout intérêt à laisser se poursuivre ces échanges de vues en dehors de toute négociation publique avec le gouvernement de Rome concernant son adhésion possible au traité de Bruxelles.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

250

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric nº 45. *Paris, 11 octobre 1948.*

Je réponds à votre communication Métric nº 55 du 8 octobre dernier[4].

Je n'ai aucune objection à formuler au texte de la lettre d'invitation adressée par la Commission permanente aux gouvernements des États-Unis et du Canada. Il y a tout lieu de se féliciter d'une initiative qui, si elle est couronnée de succès, resserrera davantage encore la collaboration entre les deux grandes puissances d'Amérique du nord et les cinq puissances signataires du traité de Bruxelles.

Pour augmenter le nombre de ces contacts si désirables, il est en effet souhaitable que les représentants américain et canadien auprès du Comité des chefs d'état-major ne soient pas les mêmes que ceux qui participent déjà, en qualité d'observateurs, aux travaux du Comité militaire permanent.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

1 Dépêche en provenance du Secrétariat général.
2 Document non reproduit.
3 Dépêche en provenance du Secrétariat général.
4 Document non reproduit.

251

M. BOEGNER, CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 682[1]. *La Haye, 12 octobre 1948.*

(*Reçu* : le 15, 18 h. 30)

L'acceptation par le gouvernement néerlandais du projet Cochran, comme base de négociation avec la République, doit permettre une reprise prochaine des pourparlers entre La Haye et Djokjakarta (mon télégramme nº 676)[2].

La situation se présente, cependant, sous un jour assez peu favorable. D'un côté, les Hollandais ne renoncent pas aux objections essentielles qu'ils avaient élevées contre ce projet dès que le texte leur en avait été communiqué (voir le télégramme de cette ambassade, nº 662)[3]. On sait que ces réserves concernent principalement :

– la date des élections à l'Assemblée constituante, que le gouvernement de La Haye souhaiterait reculer jusqu'à ce que les conditions d'un scrutin régulier puissent être pleinement assurées, cela dans un délai d'au moins six mois et d'au plus un an ;

– la proclamation de l'état de siège, qui devrait, du point de vue hollandais, être du ressort exclusif du haut-commissaire de la Couronne ;

– le commandement des forces armées, qui devrait être également confié, sans équivoque, au haut-commissaire ;

– le droit, que les Hollandais n'acceptent pas, pour chaque État constituant la future fédération, de disposer de sa propre milice ;

– enfin la direction des relations avec l'étranger, qui serait nécessairement, du point de vue de La Haye, assurée par la Couronne.

Les Pays-Bas, on le voit donc, veulent s'efforcer d'introduire dans le projet Cochran des dispositions leur permettant de conserver le contrôle des positions clés, analogues à celles qu'ils ont toujours présentées dans leurs propositions antérieures de règlement. On retrouvera d'ailleurs de semblables dispositions dans le projet de constitution pour la période intérimaire, négocié entre le gouvernement hollandais et la délégation des États indonésiens fédéralistes, et sur lequel un accord presque complet vient d'être réalisé.

La République acceptera-t-elle ce maintien du contrôle hollandais sur une fédération d'États au sein de laquelle elle devrait, en outre, renoncer à jouer un rôle dominant ? Rien ne permet de croire qu'elle y soit disposée davantage aujourd'hui qu'hier, tant qu'elle sera assurée d'un certain appui du gouvernement américain.

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Document non reproduit.

[3] Voir document nº 216.

De part et d'autre, les positions paraissent donc tout aussi inconciliables que par le passé. Seule, la crainte de heurter de front les États-Unis, incite les deux autres antagonistes, à se prêter à une négociation engagée sous les auspices de cette puissance. « Pouvons-nous, demande le journal *Tijd* (catholique gouvernemental), nous offrir le luxe d'avoir l'Amérique contre nous ? ».

Car c'est bien d'une véritable médiation américaine qu'il s'agit de plus en plus. Non seulement le projet Cochran, comme on le sait, avait été élaboré au *State Department*, mais encore, le représentant américain à la Commission des Bons Offices a pris la liberté de le communiquer aux deux parties, avant de le soumettre à l'approbation de ses collègues belge et australien. Le gouvernement néerlandais a d'ailleurs protesté, à Washington, contre cette procédure.

En présence d'une situation aussi confuse, dont les États-Unis sont, il faut bien le dire, en grande partie responsables, le gouvernement de La Haye s'efforce très sagement de s'en tenir à un programme bien défini, à savoir l'organisation, dans un avenir aussi proche que possible, de la Fédération indonésienne. C'est là une tâche difficile, dans la mesure notamment où les difficultés qu'il rencontre du côté de la République peuvent inciter les autres États indonésiens, ce qui n'a pas manqué d'être le cas, à étendre leurs exigences. C'est sans doute afin de limiter le jeu d'une telle surenchère et de ne point s'exposer à de nouveaux délais, qu'il a marqué à M. Cochran son désir de voir la négociation avec Djokjakarta aboutir d'ici trois semaines.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

252

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Japon

N. *Paris, 12 octobre 1948.*

Jusqu'à la conclusion d'un traité de paix, l'action des puissances alliées s'exerce au Japon par deux organismes :

1) La Commission d'Extrême-Orient, siégeant à Washington où sont représentées les 11 puissances (dont la France) ayant des intérêts spéciaux dans le Pacifique, est chargée de prendre des décisions d'ordre général sur tout ce qui concerne l'exécution de capitulation nippone.

2) Le Commandement supérieur pour les puissances alliées (SCAP) sous les ordres du général MacArthur, assure l'occupation militaire et fait exécuter les décisions alliées par le gouvernement nippon[1].

[1] Dans la dépêche nº 608 du 3 août (document non reproduit), le général Pechkoff signalait l'évolution notable accomplie dans le caractère et la mission de SCAP. Dès le début de sa mission, le

La difficulté où s'est trouvée la Commission d'Extrême-Orient de réaliser, sur de nombreuses questions, un accord entre ses membres dont quatre (URSS, Chine, États-Unis, Angleterre) disposent d'un droit de veto a eu pour effet de laisser au général MacArthur et au gouvernement de Washington, une très grande liberté d'action.

Trois tâches ont confronté le commandement allié : démilitarisation, démocratisation, réorganisation économique.

La démilitarisation du Japon, la destruction de sa flotte et de ses arsenaux sont actuellement terminées.

La démocratisation a fait l'objet de nombreuses mesures : vote et promulgation d'une nouvelle constitution, « laïcisation » de l'empereur qui n'est plus qu'un rouage constitutionnel, séparation de l'Église (shintoïsme) et de l'État, réforme de l'enseignement, réforme agraire, dislocation des grands trusts, législation du travail, épuration, etc. Pour la première fois au Japon un socialiste a été Président du Conseil. Les représentants soviétiques se sont efforcés de démontrer que cette œuvre était toute superficielle et que le commandement américain s'appuyait en fait sur les éléments conservateurs et les dirigeants industriels. L'hostilité du général MacArthur à l'égard du communisme est certaine. Ceci dit on ne peut nier qu'il ait fait un vigoureux effort pour modifier la mentalité féodale et impérialiste des Japonais. L'avenir seul déterminera si ces réformes ont été efficaces en profondeur.

La reconstruction économique s'est immédiatement heurtée au problème majeur du Japon : le déséquilibre démographique. La population qui dépasse maintenant 80 millions d'habitants s'accroît à un rythme jamais atteint précédemment (excédent annuel des naissances sur les décès : 1 500 000). Pour nourrir cette population, le Japon n'a que 17 % de terres arables. Il est désormais privé des terres à riz et à céréales de Corée, Formose, Mandchourie. Les importations de denrées alimentaires sont financées à l'aide de prêts américains, mais le niveau de vie reste très bas et il s'ensuit des troubles sociaux qu'aggrave l'activité des organisations syndicales colonisées par le parti communiste.

Pour faire face à cette situation et alléger le fardeau que l'occupation fait peser sur le contribuable américain, le général MacArthur réclame le développement de l'industrie, l'ouverture de marchés étrangers, la réduction des réparations et un traité de paix qui mette fin à « l'asphyxie économique » du pays.

Ce programme effraie les puissances du Pacifique (surtout la Chine et l'Australie) représentées à la Commission d'Extrême-Orient. Celle-ci a fixé comme limite des besoins japonais la moyenne des années 1930-34 que les États-Unis trouvent insuffisante. Après être resté longtemps sur la réserve, le gouvernement de Moscou admettrait lui aussi un développement important mais contrôlé internationalement de l'industrie japonaise.

général MacArthur avait acquis une véritable indépendance vis-à-vis des divers Conseils auxquels il devait en théorie se soumettre. Cela avait duré jusqu'en 1947. Au début de 1948, le gouvernement de Washington reprenait la main sur la politique américaine au Japon et SCAP devenait davantage l'instrument du gouvernement américain que celui de la coopération interalliée.

À la fixation du niveau industriel est lié le problème des réparations de dommages de guerre qui doivent être effectuées par démontages et livraisons d'usine. La Commission d'Extrême-Orient n'a pu encore se mettre d'accord sur les pourcentages à attribuer aux pays intéressés. Sur l'initiative américaine, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie ont perçu des acomptes ; l'Indochine, malgré notre démarche, n'a encore rien touché.

Quant à la question du traité de paix elle est ajournée par suite d'absence d'accord sur la procédure. La plupart des puissances, dont la France, ont accepté une proposition américaine confiant la préparation du traité à une conférence des 11 puissances déjà représentées à la Commission d'Extrême-Orient. L'URSS voudrait que le traité fut préparé par les 4 grandes puissances ayant des intérêts primordiaux dans le Pacifique (URSS, Chine, États-Unis, Angleterre).

La France est représentée au Japon par une mission de liaison auprès du commandement supérieur allié et par une délégation au Comité technique consultatif des réparations de Tokyo. Un accord de paiement a été passé le 7 juillet 1948 entre le représentant du gouvernement français et SCAP pour fixer les conditions de règlement financier des échanges entre le Japon et l'Union française. Du point de vue commercial, la passation des marchés reste soumise à l'autorisation de SCAP qui est dès maintenant acquise pour un assez grand nombre de produits. Plusieurs représentants de maisons françaises exercent déjà une activité commerciale au Japon où nous avons également plusieurs institutions d'enseignement florissantes.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 42)

253

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 13 octobre 1948.*

Personnelle.

La visite du général de Lattre m'a fourni une occasion de m'enquérir discrètement des sentiments que l'on éprouve ici à son égard.

J'ai l'impression que, si les Britanniques ont mis le nom de Juin en avant, ils ne l'ont pas fait spontanément, mais après contact avec Washington.

Du moment que la combinaison Juin ne marche pas, on s'accommode fort bien ici de notre « *nominee* ». La situation de De Lattre n'est pas mauvaise ; Alexander lui a fait bon accueil. Au surplus, il a su hier et aujourd'hui être habile et même modeste. Sargent m'a dit en riant qu'au fond on n'avait eu pour souhaiter l'écarter qu'une raison, c'est que son caractère ressemblait par trop à celui de Montgomery.

La visite semble s'être bien passée, non seulement de l'avis de l'intéressé mais aussi de celui de ses collaborateurs, notamment de son chef d'état-major – le général Blanc – que j'ai connu à Alger comme un homme solide et précis, peu sujet aux emballements et qui était ce soir enchanté non seulement des contacts entre les grands chefs, mais des conversations qu'il avait aujourd'hui avec le chef d'état-major de Monty, qui lui a paru un homme de valeur.

Le point le plus remarquable a été la netteté des déclarations faites par Montgomery touchant la défense du continent. Il a en effet affirmé, dans des termes d'une absolue netteté, me dit-on, que le devoir des pays que la mer protège est de porter leur effort défensif sur le Continent même. Sans doute, ce disant, pensait-il aux Américains dont l'observateur militaire assistait à la réunion ; mais il engageait aussi les Britanniques. Autre symptôme favorable : Montgomery avait envisagé d'abord d'établir son P.C. en Angleterre ; il n'a fait que peu de difficultés pour accepter la proposition que lui a présentée de Lattre de s'installer quelque part dans la région parisienne ; de Lattre et son homologue de l'Air, *Air Chief Marshal* sir James Robb auraient probablement leur P.C. avancé au Luxembourg.

Enfin, les bases de l'organisation des états-majors mixtes ont été arrêtées en complète harmonie. J'ajoute que la prise de contact de Lattre-Robb semble avoir été bonne. Les deux « commandants en chef » se sont mis d'accord pour aller ensemble à Bruxelles et à La Haye la semaine prochaine.

J'ajoute encore que, d'après les témoins, les officiers belges et hollandais présents ont paru fort satisfaits du schéma d'organisation qui a été adopté.

Les choses étant ainsi et si Montgomery, en présence d'un général américain, qui n'a manifesté ni surprise ni émotion, a pris une position aussi nette sur les conditions de la défense de l'Europe occidentale, c'est peut-être que l'on a déjà reçu ici de Washington certaines assurances : auquel cas nous aurions là une nouvelle preuve de l'erreur d'optique commise par tel ou tel de nos militaires envoyés outre-Atlantique sur les intentions véritables de l'état-major américain. Si même il n'en est pas ainsi, il reste que l'attitude britannique est très différente de celle que supposait par exemple le général Juin et que nous aurons Montgomery avec nous pour combattre les conceptions stratégiques qui font bon marché de l'intégrité du territoire français. C'est quelque chose, et je ne puis croire d'ailleurs qu'il n'y ait que simple coïncidence entre ces déclarations et l'article du *Times* paru le matin même du jour où elles allaient être faites et sur lequel j'ai déjà attiré l'attention du Département.

Croyez-moi pour une fois… Les idées évoluent ici sensiblement plus vite que nous ne sommes portés à l'admettre et dans un sens qui n'est pas défavorable à nos intérêts.

Mais, de grâce, obtenez que l'on cesse Rue St Dominique, Boulevard des Invalides et Quai d'Orsay, de faire des confidences à Pertinax. Un article comme celui qu'il a publié hier peut faire du mal ; de surcroît, il est plein d'erreurs. Vous me direz, comme le Ministre l'a déjà dit à Marshall et à

Bevin, que Pertinax n'a aucune importance à l'étranger, on lui en prête et nous lui en prêtons nous-mêmes dans la mesure où nous lui accordons grande et petite entrée dans les ministères, Quai d'Orsay compris…

P.S. : J'ai omis de vous citer une réflexion de Sargent qui montre combien les Britanniques sont opposés aux conceptions américaines d'un repli éventuel sur l'Espagne et combien, à cet égard, les vérités que nous avons cherché à leur faire admettre sont maintenant entrées dans leur tête.

« Il faut tenir l'Espagne, mais surtout pour empêcher quelqu'un d'autre de s'y installer, car ce n'est pas d'Espagne qu'on pourrait reconquérir l'Europe : aucune armée ne pourrait en déboucher si les Pyrénées étaient solidement tenus ; l'armée qui prendrait l'Espagne comme base ne pourrait en sortir que par voie de mer ».

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 8)

254

Compte rendu de la réunion relative à l'application du programme ERP à la Sarre

C.R. *Paris, 13 octobre 1948.*

Une réunion s'est tenue le 13 octobre 1948 à 11 h 30 au Département, sous la présidence de M. Alphand en vue d'examiner les conditions d'utilisation en Sarre des crédits reçus au titre de l'ERP[1]. M. Grandval, ainsi que les représentants des différentes administrations intéressées, assistaient à cette réunion.

Les décisions suivantes ont été prises :

1) Publicité à donner en Sarre sur l'utilisation des crédits en ce qui concerne le financement des produits de consommation :

La difficulté consiste dans le fait que l'ensemble des ressources de l'Union européenne franco-sarroise et les produits de consommation importés dans le cadre de l'ERP, forment un tout et qu'il est malaisé de définir en ce qui concerne la Sarre la part exacte que celle-ci reçoit dans le cadre de l'aide Marshall. Cependant, il a été entendu que les services de la Sarre se mettraient en contact d'une part avec les ministères de la Production industrielle et du Ravitaillement ; d'autre part avec M. Schweitzer, Secrétaire général du Comité interministériel, pour déterminer la part revenant à la Sarre dans les importations au titre de l'ERP des produits de consommation, afin de faire connaître à la population sarroise l'effort que représente l'aide américaine.

2) Répartition des crédits en ce qui concerne les dépenses d'équipement. Il est apparu qu'il n'était pas possible de fixer *a priori* le pourcentage à

[1] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

revenir à la Sarre sur la part de crédits reçus au titre de l'aide américaine pour des dépenses d'équipement. En effet, les ministères techniques ont fait observer que cette répartition était faite en fonction des demandes présentées par les industries intéressées, cela ne signifiant pas naturellement que la Sarre doit être exclue de cette répartition. Dans ces conditions, il a été entendu que M. Grandval ferait part de cet état de choses au gouvernement sarrois et aux industriels sarrois intéressés, qu'il centraliserait les demandes et qu'il transmettrait celles-ci au ministère de la Production industrielle, à charge pour celui-ci de répartir ces demandes entre les différentes directions intéressées[1].

3) Utilisation des fonds en francs provenant de la contre-valeur de l'aide Marshall.

Deux solutions apparaissent possibles pour cette utilisation :

a) L'ensemble des francs peut être bloqué au bénéfice de l'Union franco-sarroise et ceux-ci répartis en fonction des différents programmes de modernisation prévus, sans qu'il soit fait une distinction particulière entre les industries installées en Sarre et celles installées en France métropolitaine.

b) On peut prévoir un certain pourcentage *a priori* à revenir à la Sarre, étant entendu que les services chargés de la répartition des francs n'appliqueront pas formellement ce pourcentage et tiendront compte, pour l'utilisation des crédits, du programme de modernisation précité.

M. Grandval insiste pour que cette deuxième solution soit adoptée. Il estime en effet que l'application de la première formule envisagée, serait difficilement acceptable par les autorités sarroises.

Le Haut-Commissaire de France en Sarre prendra contact avec M. Bloch-Lainé, Directeur du Trésor et M. Boudeville du Commissariat au Plan, pour examiner chacune de ces solutions. M. Alphand n'est pas attaché à l'une ou l'autre de celles-ci.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 231)

[1] Le Haut-Commissaire Grandval faisait remarquer que le gouvernement sarrois lui avait fait part à plusieurs reprises de son désir d'être renseigné sur la participation de la Sarre au plan Marshall. Pour la répartition, il était favorable, comme les Sarrois, à un partage forfaitaire entre la France et la Sarre au prorata des populations respectives. Les services à Paris étaient plutôt favorables à un crédit indépendant sur lequel la Sarre puisse compter pour établir son budget. Ils s'étaient mis d'accord sur ce point. Grandval demandait confirmation sur cet accord (dépêche du 15 octobre de Grandval, non reproduite).

255

M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1033-1035. *Rome, 14 octobre 1948, 8 h. 15*

Secret. Réservé. Très urgent. (*Reçu* : le 14, 13 h. 30)

L'évolution marquée par le récent discours du comte Sforza de la position italienne au regard d'une organisation défensive de l'Europe occidentale me paraît plus nette qu'on n'a pu le noter d'abord et en tout cas de portée plus concrète. Le Secrétaire général du Palais Chigi que j'ai été voir dès mon retour ne m'a pas caché les difficultés que le gouvernement italien aurait encore à vaincre pour amener à des conceptions une opinion en partie dominée par les illusoires neutralités ; mais il a conclu qu'il conviendrait que sans plus attendre des contacts fussent pris entre les états-majors pour préparer le terrain. C'est la première fois qu'un appel de cette sorte m'est adressé. Et l'objet de ces contacts a été défini par mon interlocuteur : étude d'une défense commune des Alpes.

Le Conseiller militaire de l'Ambassade a recueilli un écho de préoccupations analogues auprès du général Marras, chef d'état-major qui en a entretenu le général Guillaume lors de son récent voyage en Allemagne. Le colonel Berge sera à Paris au cours des jours prochains et rapportera les propos qui lui ont été tenus à l'état-major de la Défense nationale.

Je retiens de ces conversations :

1) que l'idée d'une collaboration militaire avec les pays de l'Europe occidentale et notamment avec le nôtre vient de faire ici un pas considérable,

2) que cette collaboration dans la forme où elle est envisagée (défense commune des Alpes) conférerait à l'Italie (défenseur de l'Occident) un rôle plus actif que, jusqu'à présent, nous ne semblions enclin à lui (...)[2] dans le cadre du pacte de l'Atlantique.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 10)

[1] Télégramme adressé au Ministre et à M. Chauvel seuls et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Lacune de déchiffrement.

256

M. Fabre, Consul de France à Munich,
à M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne[1].

D. nº 506. *Munich, 14 octobre 1948.*

Le nombre des réfugiés venant de Tchécoslovaquie et de l'Allemagne de l'Est, et qui cherchent un refuge en Bavière, s'accroît sans cesse. Selon des déclarations récentes du président Ehard, la moyenne journalière des passages clandestins serait de 400 à 600 personnes.

À la suite des événements de février 1948, l'exode des Allemands des Sudètes a été tel qu'actuellement plus de 110 000 personnes attendent dans des camps, et dans des conditions matérielles lamentables, qu'il soit décidé de leur sort. Ces réfugiés, qui ont perdu à la suite de la réforme monétaire les quelques ressources dont ils disposaient, ne peuvent en effet espérer s'établir dans le pays. Mais alors que leurs revendications justifiées n'avaient eu, jusqu'ici, qu'un caractère isolé, la grève de la faim de huit jours, organisée en septembre au camp de Dachau, a attiré sur ce grand problème l'attention publique.

Sous l'impulsion d'un Allemand expulsé en juin dernier de Tchécoslovaquie, Egon Herrmann, les réfugiés ont créé, dans chacun des camps, un « Comité de coordination ». Le 2 octobre, 55 délégués de ces Comités représentant 70 000 réfugiés, se sont réunis à Dachau, sous la présidence de Herrmann. Après avoir affirmé que les partis politiques n'avaient pas le droit de se réserver la question des réfugiés, qui devait être résolue par les intéressés eux-mêmes, ils ont adopté un certain nombre de résolutions demandant notamment la suppression du permis de séjour *Zuzuggenehmigung*), la réquisition d'immeubles à leur bénéfice, la création d'une industrie artisanale, la démission du Commissaire d'État aux Réfugiés, Jaenicke, et même celle du gouvernement bavarois.

À la suite de ces manifestations, le président Ehard, au cours d'une conférence de presse, s'est élevé contre cette agitation dirigée contre la Bavière. Il a souligné que les protestations les plus vives avaient été présentées par des réfugiés qui ne se trouvaient que depuis quelques semaines dans les camps. Parmi les derniers réfugiés arrivés, a-t-il cru pouvoir ajouter, se trouvaient des fonctionnaires communistes venant de l'Est. Les méthodes employées, telle que la formation de « Comités d'action » trahissaient l'influence des écoles soviétiques.

Le Commissaire aux Réfugiés a également répondu aux critiques qui lui avaient été adressées. Il a fait remarquer que la suppression du permis de séjour aboutirait en Bavière à un véritable chaos, car ce pays a déjà offert l'hospitalité à plus d'un million huit cents mille réfugiés.

[1] Dépêche transmise à la direction d'Europe le 19 octobre sous bordereau nº 730.

La presse bavaroise a accordé une large place aux déclarations de Herrmann, aux conférences de presse du Dr Ehard et de M. Jaenicke. Si elle critique les méthodes employées par les « Comités de coordination », elle ne cache pas que la prétention des réfugiés d'être traités sur le même plan que les habitants du pays est justifiée.

Les partis politiques, à l'exception du CSU, ont promis d'appuyer les efforts du Comité de coordination en vue de créer un « Parlement des Réfugiés », bien que celui-ci ait été jugé contraire à la constitution par le gouvernement bavarois. La *Bayern Partei*, le SPD et le parti communiste ont chacun fondé une « section des réfugiés ».

Les autorités responsables et les réfugiés s'accordent cependant sur un point : ce problème dépasse le cadre de la Bavière et ne saurait être résolu sans l'aide des autorités occupantes. Seules en effet celles-ci pourraient imposer une répartition plus équitable des réfugiés parmi les différents pays de l'Allemagne de l'Ouest en même temps qu'elles offriraient à un nombre important d'entre eux la possibilité d'émigrer.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 240)

257

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 372. *Berlin, 15 octobre 1948, 18 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 15, 20 h. 15)

Le voyage de Votre Excellence à Coblence continue à retenir l'attention de la presse de notre zone[1]. La plupart des journaux remarquent d'ailleurs qu'il s'agit là encore d'une simple enquête et que ce n'est que par la suite qu'interviendront d'éventuelles décisions. Selon leur couleur politique, ils mettent en relief les entretiens qu'a eus Votre Excellence soit avec M. Bett Genhauzer, soit avec M. Susterhenn. Une place particulière est accordée aux déclarations que ce dernier vient de faire à Bonn. Selon le ministre de la Justice de l'État rhéno-palatin, Votre Excellence aurait promis de réduire le personnel du gouvernement militaire, d'examiner les arguments allemands dans la question des démontages, aurait enfin donné l'assurance que la France ne s'opposerait pas à l'avènement d'un État allemand sur une base fédéraliste et ne se proposait d'exercer aucune influence sur les travaux du Conseil parlementaire. Certains journaux se plaignent de n'avoir pas été

[1] Robert Schuman s'était rendu à Coblence les 9 et 10 octobre, voyage à l'occasion duquel il avait procédé à un large examen des problèmes intéressant les rapports entre la France et l'État rhéno-palatin.

tenus suffisamment informés d'un événement qu'ils qualifient de considérable.

(Direction d'Europe, Allemagne, volume 83)

258

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL[1]

Lettre du roi du Cambodge sollicitant la proclamation de l'indépendance de son pays

N. *Paris, 15 octobre 1948.*

Confidentiel.

La Direction d'Asie a l'honneur de communiquer ci-joint au Secrétaire général la copie d'une lettre du ministère de la France d'outre-mer transmettant un message du roi du Cambodge à M. Bollaert et un mémorandum par lesquels S.M. Sihanouk, prenant acte du fait que l'indépendance du Vietnam a été reconnue par la déclaration du 5 juin 1948 de la baie d'Along[2], demande pour son propre pays le bénéfice d'une déclaration solennelle analogue.

S'agissant d'un problème interne de l'Union française, il semble que la Présidence du Conseil et le ministère de la France d'outre-mer sont plus qualifiés que le Département pour décider la suite à donner à cette requête.

Toutefois, M. Coste-Floret ayant exprimé le désir de connaître le sentiment du Département, la direction d'Asie ne peut qu'indiquer qu'il lui paraît très souhaitable d'accueillir favorablement la demande du roi du Cambodge pour les raisons suivantes :

1) Il serait injuste et maladroit de traiter le Cambodge, dont la dynastie s'est remise sous notre allégeance dès notre retour en Indochine et dont l'attitude a été parfaitement loyale depuis lors, plus mal que le Vietnam dont les représentants, même les mieux disposés, ont eu un comportement moins favorable à notre égard.

2) Nous avons intérêt à valoriser en Indochine la position du Cambodge (et accessoirement celle du Laos) en face des populations annamites qui n'ont que trop tendance à vouloir assumer dans la péninsule un rôle dirigeant et exclusif.

3) La proclamation de l'indépendance enlèvera une partie de leurs arguments aux rebelles Khmers Issaraks qui affirment que rien n'est changé au régime de 1939 et que les gouvernants de Pnom-Penh sont des fantoches.

[1] Note manuscrite : «*J'approuve entièrement cette note. Faire connaître notre point de vue à M. Coste-Floret. [signé] Schuman 18/10* ».

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 356, 403 et 418.

4) Enfin, il est exact, comme le roi du Cambodge l'affirme dans son message, qu'il a reçu l'assurance que le traitement réservé à son pays ne serait pas moins favorable que celui accordé au Vietnam. Cette position avait été prise par l'amiral d'Argenlieu.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 107)

ANNEXE 1

PREAH BAT SAMDACH PREAH NORODOM SIHANOUK VARMAN, ROI DU CAMBODGE,
À M. VINCENT AURIOL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE[1].

L. *Phnom Penh, [1er-14] octobre 1948.*

Monsieur le Président,

Dans Notre lettre en date du 27 novembre 1947 Nous avions tenu à confirmer solennellement l'adhésion de Notre Royaume à l'Union française, en qualité d'État libre et associé.

Le 14 janvier 1948 Vous aviez bien voulu prendre acte du désir que Nous exprimions au nom de Nos sujets en assurant que le Cambodge prenait désormais place au sein de la vaste Association de peuples réunis autour de la France.

Nous savons parfaitement que depuis qu'il jouit du statut d'État associé, le Cambodge s'est vu reconnaître la plus large autonomie dans le cadre de l'Union française.

Mais Nous croyons cependant qu'il est nécessaire au moment où la qualité d'État indépendant dans le cadre de l'Union française vient d'être reconnue au Vietnam par l'accord signé le 5 juin en baie d'Along, que la plus Haute Autorité de l'Union française souligne personnellement que, selon les promesses renouvelées qui lui ont été faites, le Cambodge, fidèle à ses amitiés françaises, ne sera pas moins bien traité que son voisin.

En consacrant de façon formelle l'indépendance du Cambodge dans le cadre de l'Union française, Vous Nous mettrez en état, avec l'aide de Notre Gouvernement, de faire éclater plus clairement, aux yeux de Nos sujets, les avantages de Notre politique de loyale collaboration avec la France. Ainsi se développera rapidement entre la France et le Cambodge, ce climat de confiance réciproque, indispensable au succès des travaux qui doivent préluder à la signature de nouveaux accords franco-khmers.

C'est dans cet esprit que Nous Nous permettons, Monsieur le Président, de vous demander de vouloir bien accorder la Haute sanction de Votre autorité à l'indépendance du Cambodge dans le cadre de l'Union française.

Pour Notre part, si cette solution rencontre votre Haut assentiment, Nous Nous rallierions volontiers, pour consacrer cet aspect du nouveau Statut du Cambodge, à la formule d'un échange de lettres, dont la Présente lettre constituerait le premier terme.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 107)

[1] Note manuscrite : « *Projet* ».

ANNEXE 2

M. VINCENT AURIOL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE,
À PREAH BAT SAMDACH PREAH NORODOM SIHANOUK VARMAN, ROI DU CAMBODGE.

L. *Paris, 29 novembre 1948*[1].

Je tiens, comme j'ai prié Monsieur le Haut-Commissaire de France d'en transmettre le message à Votre Majesté, à Lui confirmer à nouveau, avec mes vœux les plus chaleureux à l'occasion de Son Anniversaire, l'estime dans laquelle le gouvernement français tient la fidèle amitié que lui témoigne le Cambodge.

Je sais avec quelle sollicitude et quelle intelligence Votre Majesté a su mener Son Peuple par les voies les plus sûres vers des formes de vie plus modernes en consacrant l'adhésion de Son Royaume à l'Union française mais je sais aussi avec quelle perspicacité Elle a toujours su déceler et exposer les aspirations légitimes de Ses Sujets.

Aussi suis-je heureux de saisir l'occasion que m'offre Votre Majesté pour déclarer, en plein accord avec le gouvernement de la République qui, après en avoir délibéré, a remis au Chef de l'État, Président de l'Union française, la mission d'exprimer notre volonté commune, que la France reconnaît solennellement l'indépendance du Cambodge et que cette indépendance n'a d'autres limites que celles que lui impose son appartenance à l'Union française.

Qu'il me soit donc permis de renouveler les vœux que je forme pour que, dans sa forme actuelle, la coopération entre la France et le Cambodge, États unis et associés, soit plus confiante que jamais, pour le plus grand profit de tous.

Je prie Votre Majesté de bien vouloir agréer l'assurance de ma plus haute considération et des vœux amicaux que je forme pour Sa Personne.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 107)

259

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 15 octobre 1948.*

Personnelle.

J'ai profité de mon retour à Londres pour reprendre, à la Commission permanente, la question de l'Assemblée européenne en utilisant votre dernier télégramme qui avait été reçu trop tard pour que Baudet pût s'en servir à la séance de la semaine dernière[2]. En fait ce retard n'a pas eu de conséquences fâcheuses : l'exposé que M. Bevin doit faire à la conférence des Premiers ministres du *Commonwealth* a, en effet, en raison de la maladie

[1] Note manuscrite : « *Date inexacte* ».

[2] Voir document nº 242.

de Mackenzie King dont St Laurent vient prendre la place, dû être différé jusqu'à la semaine prochaine.

Le texte de ma déclaration vous est envoyé par pli officiel[1]. Je sais que la traduction en a été mise sous les yeux de Bevin et que l'argument tiré de la situation en Allemagne l'a frappé. Une question de « *timing* » me paraît cependant se poser : nous ne pouvons pas pousser les choses très rapidement du côté allemand sans aller au moins aussi vite à l'égard de l'Italie et si nous allons trop vite en ce qui concerne l'Italie, nous aurons plus de difficultés à la maintenir hors du cercle des Cinq le temps qu'il faudra, c'est-à-dire tant que les questions de réarmement ne serons pas résolues en ce qui concerne les « membres fondateurs » de ce cercle.

Quoi qu'il en soit, j'ai le sentiment qu'encouragé par l'attitude déjà prise dans leurs entretiens privés par les Premiers ministres des Dominions, on ne se limitera pas ici à la critique et que l'on nous proposera quelque chose, avec le souci cependant de ne pas abandonner l'initiative à des parlementaires sans responsabilité en l'occurrence.

Au *Foreign Office*, on a tiré des cartons le plan Briand et on examine ce que l'on peut en tirer.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 11)

260

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. nº 2100. *Londres, 15 octobre 1948.*

Très secret.

Au moment où la presse se faisait l'écho de diverses rumeurs concernant un changement d'attitude des États-Unis vis-à-vis de l'Espagne, la publication de l'accord conclu entre les socialistes et les monarchistes exilés ne pouvait manquer de retenir l'attention de l'opinion britannique. Dans les milieux travaillistes, ainsi que le *Daily Herald* du 8 octobre l'a indiqué, on s'est réjoui de cet événement qui déjouait, disait-on, de façon opportune

[1] Dans cette déclaration, Massigli revenait sur la volonté française de mettre en contact des délégués désignés par les divers parlements qui examineraient les problèmes posés et formuleraient des conclusions pour les cinq gouvernements qui ne seraient peut-être pas unanimes sur celles-ci. Il précisait bien que la conférence préparatoire devra saisir les gouvernements et qu'ils se mettront d'accord entre eux. Aucun ne sera donc mis devant un fait accompli. Le gouvernement français se déclarait convaincu de la nécessité d'organiser l'Europe et pour cela, de susciter un vaste courant d'opinions favorables à sa construction, notamment en Allemagne. L'essentiel était, comme il le soulignait en conclusion, que les débats académiques se terminent et que, au niveau gouvernemental, on allât de l'avant (dépêche nº 2098 du 15 octobre 1948 de Londres, non reproduite).

[2] Note manuscrite : « *M. Dondenne, [Communiquer à] Madrid, Washington. Fait le 25.10.1948. Bulletin f[ai]t. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L* ».

toute tentative ayant pour objet de revenir sur la résolution du 12 décembre 1946 et de conclure ensuite un arrangement avec le général Franco. En réalité, la publicité donnée ici à cet accord a provoqué un incident entre le gouvernement britannique et le gouvernement espagnol. Le Chargé d'affaires d'Espagne a effectué le 9 octobre une démarche de protestation auprès du *Foreign Office*. On apprenait, d'autre part, que M. Gil Robles avait démenti l'authenticité de l'accord. Finalement, les journaux et la radio de Madrid ont diffusé le 12 octobre un communiqué officiel proclamant que le gouvernement britannique avait fait des excuses. Il s'agit là, une fois de plus, d'un communiqué tendancieux (mon télégramme de ce jour)[1].

Ainsi que M. Roché l'avait signalé (télégramme n° 3562 du 9 octobre)[2] à la suite d'un entretien avec sir Ivone Kirkpatrick, on considérait au *Foreign Office*, avant même d'avoir reçu la visite, bruyamment annoncée par les journaux espagnols, du duc de San Lucar, que le général Franco n'était nullement en droit d'élever une protestation. Mon collaborateur a interrogé ce matin le Sous-Secrétaire d'État adjoint sur l'accueil réservé à cette démarche. Sir Ivone Kirkpatrick a répondu qu'il l'avait assez mal accueillie. Il a fait remarquer à son visiteur qu'on ne pouvait pas faire grief à un gouvernement – dans ce cas particulier, au gouvernement britannique – d'avoir reçu une communication, ni au service de presse du *Foreign Office*, répondant aux questions qui lui étaient posées, d'avoir confirmé la chose. Le Chargé d'affaires d'Espagne a alors saisi cette occasion pour récriminer contre les mauvais procédés du gouvernement britannique ; il s'est plaint avec beaucoup d'amertume que M. Bevin refusât toujours de le recevoir et il s'est indigné que M. Mathew eût qualifié publiquement le général Franco de fasciste. Sir Ivone Kirkpatrick a répliqué qu'il existait une communauté occidentale, mais que le général Franco, tout en souhaitant manifestement en faire partie, s'obstinait à ne pas vouloir jouer le jeu. Dans l'Europe de l'Ouest, on donnait à l'opinion publique toute liberté de s'exprimer et l'on tenait compte du vœu de la majorité. Le général Franco ne songeait pas le moins du monde à observer ces deux règles. Comparant l'Union occidentale à un club, le Sous-Secrétaire d'État adjoint a déclaré qu'en Angleterre tous les clubs, même les clubs populaires, étaient fondés sur le respect de règlements très précis. Or, le général Franco prétendait être élu membre du club, mais s'arroger le privilège de fumer dans la salle à manger. Le gouvernement de Madrid accusait le cabinet Attlee de se mêler des affaires intérieures de l'Espagne. En réalité, c'était le général Franco qui s'excluait lui-même de la communauté occidentale.

Le duc de San Lucar – qui ne passe pas, du reste, pour être un serviteur zélé du régime franquiste – n'a donc pas pu considérer qu'il avait reçu satisfaction. Sans doute fallait-il qu'en ce jour du 12 octobre, qui est à la fois la « *fiesta de la raza* » et la fête de la « *Virgen del pilar* », le général Franco pût prétendre avoir humilié le gouvernement britannique. Quoi qu'il en

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

soit, dès la publication de ce communiqué officiel dans la presse espagnole, le *News Department* du *Foreign Office* a formellement démenti que des excuses eussent été faites. Ceci dit, certains fonctionnaires britanniques laissent entendre, sans le dire en public, qu'il aurait peut-être été préférable de ne pas donner tant de publicité à l'accord socialo-monarchiste. Par contre, les dénégations de M. Gil Robles ne sont pas prises au sérieux ; il aurait été convenu avec les socialistes que, si les chefs monarchistes éprouvaient quelque embarras, ils pourraient nier publiquement l'existence de l'accord, à condition de le respecter en fait.

Quant à l'attitude des Puissances occidentales vis-à-vis de l'Espagne, sir Ivone Kirkpatrick rappelle, bien entendu, que la position britannique, comme M. Bevin l'a indiqué à Votre Excellence le 5 octobre en présence de M. Marshall, est identique à la nôtre. On ne croit pas ici que des difficultés puissent surgir au cours de la présente session de l'Assemblée des Nations unies. L'avenir est plus incertain. Tout en se montrant fort réservé sur les desseins de la politique américaine, le Sous-Secrétaire d'État adjoint reconnaît que les milieux militaires et certains milieux politiques cherchent à exercer une très forte pression sur le *State Department*. Il est infiniment probable que les Républicains, s'ils arrivent au pouvoir comme on s'y attend, voudront rétablir des relations normales avec l'Espagne.

Au cas où une pareille éventualité devrait être envisagée, sir Ivone Kirkpatrick se demande – il s'agit là d'une opinion purement personnelle, car il n'a pas encore consulté M. Bevin – s'il ne faudrait pas adopter la tactique suivante : les Puissances occidentales déclareraient qu'elles sont prêtes, malgré leur répugnance, à accueillir le général Franco dans leur groupe, mais elles poseraient des conditions d'admission. Ces conditions ne seraient certainement pas acceptées par le général Franco et, par sa faute, l'Espagne se trouverait privée de toutes sortes de bonnes choses. Une sorte de preuve par l'absurde serait ainsi faite, devant l'opinion mondiale et devant l'opinion espagnole, qu'il est impossible de s'entendre avec le régime franquiste. Ce serait peut-être la meilleure façon d'atteindre ce régime par l'intérieur.

En attendant, le gouvernement britannique se soucie fort peu de ménager l'amour propre du général Franco. Sir Ivone Kirkpatrick a répété à diverses reprises qu'actuellement l'Angleterre était considérée à Madrid comme « l'ennemi public n° 1 ».

(Direction d'Europe, Espagne, volume 71)

261

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric nº 61. *Londres, 15 octobre 1948.*

Je me réfère à ma communication Métric nº 56[2].

Le point nº 9 c) de l'ordre du jour a été inséré à la demande du délégué britannique. J'ai fait observer que le problème des anciennes colonies italiennes devait être traité dans un autre cadre que celui du Traité de Bruxelles.

M. Jebb a indiqué que son gouvernement était désireux de faire connaître les motifs qui l'avaient conduit à adopter l'attitude qu'il avait prise à cet égard, et de démontrer que cette attitude était fondée sur le souci d'organiser au mieux la défense de l'Europe occidentale.

Je vous communique ci-joint le texte de l'exposé de mon collègue britannique. J'ai pour ma part, déclaré que le gouvernement français se réservait également de faire connaître les raisons qui l'avaient amené à ne pas partager le point de vue britannique.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

ANNEXE

DÉCLARATION FAITE PAR M. JEBB LE 14 OCTOBRE 1948
AU SUJET DES ANCIENNES COLONIES ITALIENNES

Metric.

Nos propositions en ce qui concerne le sort des anciennes colonies italiennes se résument ainsi :

La Somalie italienne devrait être placée sous la tutelle italienne, l'administration de l'Érythrée devrait être provisoirement confiée à l'Éthiopie, sous réserve des dispositions à prendre en vue de sauvegarder les intérêts des communautés italienne et musulmane, la Cyrénaïque devrait être placée sous tutelle britannique et la décision concernant la Libye devrait être ajournée d'un an.

En formulant nos propositions, nous avons pleinement tenu compte de la nécessité de faire tout ce qui était possible pour satisfaire les aspirations de l'Italie afin de favoriser l'intégration de cette puissance dans l'Europe occidentale. Nous ne pouvons pas aller au-delà de ces propositions en faveur de l'Italie sans gravement compromettre nos propres chances d'obtenir la tutelle de la Cyrénaïque ou sans commettre une sérieuse injustice à l'égard de l'Éthiopie. Tout engagement relatif à un éventuel retour de l'Italie en Tripolitaine nous causerait un tort irréparable vis-à-vis des États arabes et musulmans.

Il est essentiel, pour des raisons militaires, que nous tenions solidement la Cyrénaïque qui est dans le Proche-Orient un territoire d'une importance capitale du point de vue

[1] Dépêche adressée au Secrétaire général.

[2] Document non reproduit.

stratégique, et constitue l'un des bastions contre la pénétration soviétique et par conséquent communiste dans une région que les récents troubles de Palestine ont rendu particulièrement sensible à une telle pénétration.

Du fait de l'évacuation de la Palestine et de l'incertitude où nous sommes quant à notre situation en Égypte, nous avons le plus grand besoin de la Cyrénaïque pour y tenir garnison. Si nous ne pouvions pas conserver 20 000 hommes en Cyrénaïque, nous ne serions pas en mesure de faire face à une menace soudaine, et la perte définitive de ce territoire aurait de graves répercussions sur la situation militaire de l'Europe occidentale et accroîtrait la nécessité d'établir plus près de la Grande-Bretagne le potentiel militaire des alliés occidentaux.

Bien que la Cyrénaïque soit actuellement entre nos mains, nous sommes paralysés par la convention de La Haye et nous ne sommes pas en mesure de prendre les dispositions matérielles nécessaires en vue d'y installer des troupes.

Nous n'avons que deux moyens d'acquérir la liberté d'action dont nous avons besoin : soit d'obtenir la tutelle de la Cyrénaïque, soit de la déclarer un État indépendant et de conclure un traité avec l'émir des Senoussis qui en serait reconnu le souverain.

De ces deux moyens, la tutelle est à tout point de vue le plus satisfaisant, politiquement et militairement. Nos besoins militaires sont tels que nous ne pouvons pas attendre davantage pour entreprendre des travaux en Cyrénaïque ; pour cette raison, nous ne pouvons pas, pour apaiser les susceptibilités italiennes, consentir à un ajournement de cette question qui devrait être tranchée au cours de la présente session de l'Assemblée générale des Nations unies.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

262

M. Lévi, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 473. *New Delhi, 15 octobre 1948.*

Prenant la parole le 12 octobre à Londres, au Kingsway Hall, le pandit Nehru a déclaré ne pas savoir encore quelle forme prendraient dans l'avenir les liens devant unir les Indes au Royaume-Uni, mais il a ajouté qu'il désirait très fermement une coopération aussi étroite que possible entre les deux pays.

« Quelle que soit cependant, a-t-il conclu, la forme que doive prendre cette collaboration, il est évident qu'elle pourra être fondée seulement sur la camaraderie, l'identité des sentiments et l'absence préalable de conflits. Nous avons déjà parcouru, l'année dernière, un assez long chemin dans la voie de la réconciliation et nous avons ainsi laissé la porte ouverte pour une étroite coopération ».

Il avait déjà dit plus tôt, au cours de la même soirée, que l'année écoulée avait été marquée surtout par l'amélioration des relations entre la Grande-Bretagne et les Indes.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *Résumé. C[ommuni]quer Londres, T[erritoires d'] O[utre-]M[er], f[ai]t le 29/10/48. [M. de la] Chevalerie, f[ai]t le 30.10.48* ».

Sur ce dernier point, toutes les nuances de l'opinion publique indienne sont d'accord. Même les journaux d'inspiration communiste rendent hommage au tact et à la finesse déployés par Lord Louis Mountbatten au cours de sa mission. Mais l'unanimité est loin d'être faite sur les conclusions qu'il convient d'en tirer quant à l'avenir. Telle est certainement la raison pour laquelle le Premier ministre des Indes s'est contenté d'une déclaration somme toute assez vague et ne sortant guère du cadre sentimental où il aime se placer. Son propre parti n'avait d'ailleurs pas pris, avant son départ, une position plus claire ainsi que je l'avais déjà fait savoir au Département par ma dépêche nº 427/AS du 17 septembre 1948[1]. Le Congrès panindien, dans sa résolution du 15 septembre avait à la fois parlé d'une « République indépendante » et de « relations amicales » avec l'Angleterre et les autres membres du *Commonwealth* britannique sur une base de réciprocité. Même cette déclaration, pourtant assez peu compromettante, avait paru à certains par trop intransigeante. Au sein même du Congrès des voix s'étaient fait entendre pour souligner la contradiction possible entre la notion de « République indépendante » et celle de « liens étroits » avec le *Commonwealth*. Le Dr Ambedkar, chef des Intouchables, avait proposé de remplacer le mot « République » par le mot « État ». Il n'y a pas toutefois réussi. De la discussion autour de cet amendement, il résultait une opposition évidente, d'apparence purement constitutionnelle mais d'une portée politique plus large, entre les partisans et les adversaires du maintien de l'allégeance à la Cour britannique.

Tel est en effet l'aspect le plus apparent du problème, mais il en est d'autres dont le nombre et la complexité s'accroissent dans la mesure où s'aggrave la situation internationale, en même temps que se développe l'évolution intérieure de la politique indienne. Aussi n'est-il pas étonnant de voir l'intransigeance relative à la *Purna Swaraj* (Indépendance totale) s'accentuer au fur et à mesure où l'on s'approche des groupes de l'opinion plus sensibles que le Congrès à l'influence communisante. Dans une session qu'il a tenue à Nagpur, entre le 1er et le 4 octobre, le bloc progressiste panindien (*All India Forwards Block*) a publié une résolution suivant laquelle les Indes devraient immédiatement quitter le *Commonwealth* des nations britanniques et assumer un rôle indépendant dans la politique mondiale. M. R.S. Ruikar, secrétaire général, a expliqué aux journalistes que, pour son parti, les Indes ne pouvaient pas, en cas de conflit entre les puissances occidentales et la Russie soviétique, adopter une attitude autre que la neutralité et qu'en tout cas, les Indes ne devaient rien faire qui puisse les entraîner à s'opposer aux Soviets en acceptant, dans une mesure si faible fût-elle, la politique des nations britanniques, telle qu'elle était actuellement conduite par le gouvernement de Londres. Immédiatement après, les socialistes ont fait connaître une position analogue.

[1] Dans cette dépêche, l'ambassadeur de France à New Delhi indiquait que plusieurs signes prouvaient la volonté des dirigeants indiens de collaborer étroitement avec l'ancien adversaire britannique. On recherchait une formule qui permettrait à l'Inde de rester une République souveraine sans pour autant trop s'éloigner de la couronne britannique (dépêche nº 427 du 17 septembre 1948 de New Delhi, non reproduite).

Les organes de gauche, notamment dans les grands ports, rappellent non sans raison que le pandit Nehru a été l'auteur d'un document qui par la suite fut publiquement admis comme la « Charte de la liberté indienne » et dans lequel l'« évangile » de l'indépendance totale était âprement prêché. Les défenseurs d'un point de vue visiblement abandonné par le gouvernement depuis l'année dernière admettent sans doute que, si les Indes continuaient à faire partie du *Commonwealth* des nations britanniques, elles seraient mieux défendues contre une attaque extérieure éventuelle, mais ils soulignent qu'une telle protection ne pourrait être obtenue que contre l'abandon de l'indépendance extérieure. Ils admettent certes que le statut de dominion laisse en principe toute liberté en politique extérieure, ainsi que d'ailleurs l'avait montré en 1940, le vote sud-africain sur la continuation de la guerre à une seule voix de majorité, mais dans ce cas là, demandent-ils quelle serait la différence, du point de vue qui est le plus important, entre un Dominion et une République indépendante ? Il ne s'agit point seulement à leurs yeux d'une forme constitutionnelle. Il s'agit en fait, estiment-ils, d'un canal d'influence par lequel les capitaines d'industrie anglo-saxons pensent pouvoir, grâce aux liens qui lient à leurs affaires la grande industrie indienne, amener en cas de conflit les Indes dans le camp occidental. Or, c'est précisément ce que les partis de gauche veulent éviter à tout prix.

Tel est bien le cœur du problème et telle est sans doute la raison pour laquelle, après avoir pris contact à Londres avec les ministres du *Commonwealth*, le pandit Nehru a décidé d'aller ensuite à Paris rencontrer les hommes d'États des autres pays groupés à l'occasion de la session des Nations unies. Nul doute que son point de vue personnel ne soit influencé et probablement consolidé par les informations que lui fournira sa sœur, Mrs Pandit, ambassadrice des Indes dans l'Union soviétique. Si toutefois l'on en croit une dépêche datée de Paris et publiée le 15 octobre dans la presse indienne, suivant laquelle Mrs Pandit serait nommée, après son passage à Paris, ambassadrice à Washington, il semblerait alors que, tout au moins dans la famille Nehru-Pandit, la décision fut virtuellement prise. Une impression analogue se dégage ici dans les milieux indiens qui préparent une étroite collaboration économique avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, non seulement dans le domaine des armements, mais aussi sur le plan de l'équipement industriel.

En d'autres termes, tandis que les chefs politiques et économiques du pays recherchent dans le maintien d'un lien constitutionnel avec le *Commonwealth* des nations britanniques un moyen de préparer les Indes à toute éventualité, aussi bien en cas de guerre que dans le maintien de la paix, et par conséquent ont tendance à reléguer au second plan toute autre considération, les esprits encore excités par l'ancienne lutte contre la domination anglaise, et surtout préoccupés par l'évolution sociale d'un pays immense, préfèrent se bercer de l'illusion d'une neutralité possible et projettent leurs faisceaux sur des considérations plus psychologiques que politiques. Leur argument principal trouve bien entendu naissance dans la discri-

mination raciale que les Anglo-Saxons en général et les Africains du Sud en particulier pratiquent sous des formes plus ou moins avouées. Il leur est ensuite facile de montrer, en se fondant sur les déclarations récentes faites aussi bien par M. Bevin, ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement travailliste, que par M. Churchill, chef de l'opposition conservatrice, à propos du Haiderabad et du Cachemire, que même à Londres, où cependant la compréhension paraît être la plus grande, il ne faut compter sur aucune aide réelle lorsque l'égoïsme tranquille des Anglo-Saxons se trouve en cause. Ils peuvent alors dépeindre, sous de vives couleurs, le rôle que les Indes totalement indépendantes seraient appelées à jouer parmi les racines non blanches en général dans le Sud-Est asiatique en particulier. Ils font volontiers figure d'émancipateurs, trouvant d'ailleurs en cela une aide directe chez les représentants indiens dans les diverses commissions internationales. C'est ainsi que toute la presse indienne du 15 octobre, mais plus particulièrement les journaux favorables à l'indépendance totale, accordent une place importante à l'intervention de M. B. Shiva Rao, au sein du Comité des Nations unies pour les territoires non autonomes, blâmant la France et la Grande-Bretagne de n'avoir point soumis de rapport sur les changements constitutionnels de certains de leurs territoires. C'est ainsi également qu'une campagne commence à se dessiner en faveur de l'admission de la République indonésienne au sein des Nations unies. Sur ce terrain, tous les partis indiens se trouvent d'accord. Ceux qui favorisent le maintien des Indes dans le *Commonwealth* des nations britanniques soulignent, peut-être encore plus que les autres, la possibilité pour les Indes de jouer en Asie un rôle régional d'une importance analogue à celui, qu'à leurs yeux, la Grande-Bretagne doit jouer en Europe occidentale. Les uns comme les autres sont également d'accord pour demander, sous des formes diverses, la cessation de la politique de division que les Anglais joueraient encore entre les Indes et le Pakistan.

En résumé, trois tendances se font actuellement jour :

1) Les Indes resteraient au sein du *Commonwealth* des nations britanniques, sinon comme Dominion, tout au moins comme État souverain, dans le cas où, suivant d'ailleurs des suggestions faites par la presse anglaise elle-même, le lien d'allégeance à la Couronne serait supprimé. Aucune autre condition ne serait posée.

2) Les Indes accepteraient, sans qu'ils soient encore clairement définis, des liens plus étroits avec les membres du *Commonwealth* des nations britanniques qui renonceraient à la discrimination raciale. Dans cette hypothèse, on pourrait concevoir par exemple, l'existence de ces liens à l'égard de la Grande-Bretagne et leur suppression à l'égard de l'Union Sud-Africaine.

3) Les Indes deviendraient une République totalement indépendante, libérée de tout lien de quelque nature que ce fût à l'égard de tous les membres du *Commonwealth* des nations britanniques.

Du point de vue constitutionnel, c'est l'assemblée constituante, élue depuis deux ans, qui doit décider de la solution et de la forme qu'elle jugera

préférables. Il n'est point douteux cependant que les membres de cette assemblée, y compris ceux du parti du Congrès, ont été élus avec le mandat d'assurer l'indépendance totale. La question pourrait donc se poser de savoir, si dans le cas où une autre solution serait adoptée, de nouvelles élections ne seraient point nécessaires. Juridiquement, la réponse devrait sans doute être positive. En fait, il est peu probable de voir le gouvernement et le parti du Congrès, disposant de la majorité au sein de l'assemblée, en admettre la dissolution éventuelle. En définitive, la solution constitutionnelle sera prise par les hommes actuellement au pouvoir, après consultation des chefs de la vie économique. C'est dire, à mon sens, que la balance penchera en faveur du maintien de liens étroits avec la Grande-Bretagne. En ce qui concerne toutefois les autres dominions, notamment l'Afrique du Sud et, à un degré moindre, l'Australie, la discussion reste ouverte. C'est fort probablement sur ce point que s'affronteront les thèses posées. Une aide efficace pourrait être apportée aux partisans du maintien des Indes au sein du *Commonwealth* des nations britanniques si les Anglais, avec l'appui des Américains, arrivaient à vaincre, dans l'ordre décroissant, la résistance de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande à l'égalité des droits, au moins théorique, entre les Indiens et les sujets anglo-saxons de l'ancien Empire britannique. En raison de l'état d'esprit qui règne actuellement dans les dominions blancs, et à la suite des mesures raciales prises en Afrique du Sud par le gouvernement du Dr Malan, seules des considérations essentielles de politique extérieure ou, d'une façon plus précise, de luttes contre le communisme en même temps que de préparations à la guerre contre l'Union soviétique pourraient faciliter une tâche encore fort ardue.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 18)

263

NOTE DE M. RAMADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE EN VUE DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF

N. *Paris, 16 octobre 1948.*

Les conclusions de la conférence des ministres de la Défense nationale ont défini le but que doit atteindre l'effort commun tenté par les armées des cinq nations et les moyens dont elles disposent.

1) L'objectif assigné à notre collaboration est de défendre nos pays aussi loin que possible vers l'Est. Nous devons donc établir en Allemagne entre l'Elbe et le Rhin un dispositif de couverture suffisamment efficace pour mettre l'Occident à l'abri d'une invasion. Ce principe admis par les ministres de la Défense nationale doit être affirmé avec force par le Conseil des ministres des Affaires étrangères. Cette affirmation commune doit

recevoir une consécration aussi solennelle que possible. Une convention particulière serait du plus haut intérêt. Elle devrait insister à la fois sur l'objectif géographique qui est recherché et le caractère purement défensif du dispositif placé dans le cadre de l'article 51 de la Charte.

2) La conférence de Paris a créé des commandants en chef, investis d'une mission d'études et d'ingestion et d'un commandement éventuel.

Il importe de marquer que leur mission est interalliée et qu'ils sont placés sous les ordres des ministres de la Défense nationale.

3) Par ailleurs, le principe de la répartition des armements existants, de la standardisation des armements futurs, de l'établissement d'un programme commun d'armement, et d'une répartition des armes achetées ou fabriquées suivant les besoins de la défense a été posé. Son exécution a été confiée à un Comité d'armement.

Les ministres des Finances auront eu à se prononcer le 17 sur le financement de ce programme.

Il importe que les ministres en prennent acte et confirment l'accord de principe intervenu.

4) Un premier bilan des forces disponibles a été dressé. Il faut ressortir l'insuffisance très nette des armées occidentales.

L'aviation stratégique placée sous le commandement de sir James Robb n'est sans doute recensée que d'une manière imparfaite et il faut attendre pour l'apprécier les premiers rapports du commandant en chef.

Mais les forces terrestres sont dérisoires en face de celles qu'elles peuvent avoir à combattre. Ce problème est le plus grave et s'il n'est pas résolu promptement, tout l'effort est vain.

Nous devons souligner la nécessité d'étudier et de réaliser rapidement les mesures susceptibles de nous rapprocher dans les moindres délais de la solution.

5) Le plan de défense de l'Europe occidentale ne saurait se suffire à lui-même dans l'hypothèse vraisemblable où une agression déchaînerait immédiatement un conflit plus général.

Même dans le cadre géographique de la défense en Allemagne, la collaboration avec l'Amérique est nécessaire. Elle l'est également pour aborder les problèmes militaires de la Mer du Nord, de l'Atlantique, de la Méditerranée, de l'Afrique du Nord, du Pacifique

Elle implique d'une part, la création d'instruments politiques adaptés à ces objectifs, d'autre part, la détermination d'une collaboration militaire.

Il serait regrettable que les nations du Pacte de Bruxelles abordent l'Amérique en ordre dispersé. Il pourrait en résulter une perte regrettable d'efficacité militaire, sans parler de la perte d'autorité politique.

Sur le plan militaire, les conversations dont le *combined chief of staff*[1] peut être l'occasion ou le prétexte présentent un intérêt interallié qui dépasse le cadre anglo-américain. Il importe avec toutes les nuances de présentation et de fond qui sont nécessaires de les amener à prendre ce caractère.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

264

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Note en vue de l'entretien du président Schuman et du Pandit Nehru Premier ministre de l'Inde le 16 octobre 1948

N. *Paris, 16 octobre 1948.*

I) Le Premier ministre de l'Inde demandera au président Schuman que les élections dans les quatre comptoirs de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon soient retardées.

– La note remise le 11 octobre par la Direction d'Asie donne (page 7) les arguments voulus pour expliquer au Pandit Nehru les raisons de notre décision de maintenir au 24 octobre la date de la consultation électorale ; cette décision a été prise en Conseil des ministres.

Le président Schuman pourrait indiquer que malgré de nombreuses démarches de protestations de notre ambassadeur M. Daniel Lévi auprès du gouvernement indien, des éléments congressistes de la province du Madras continuent à exercer une pression sur la population de l'Établissement de Mahé ; c'est ainsi que d'après nos informations le territoire de cet Établissement a été l'objet le 10 octobre d'incidents provoqués par 44 volontaires du Congrès indien qui ont traversé la ville en réclamant le départ des Français.

Ces procédés d'intimidation sont contraires aux arrangements intervenus avec le gouvernement indien le 29 juin dernier et dans ces conditions il n'y a pas avantage à prolonger dans les Comptoirs le climat d'agitation actuel.

– Si le Pandit Nehru indiquait qu'il y avait lieu de craindre, en raison de l'état d'excitation des esprits, dans la province de Madras, de graves troubles dans nos établissements le 24 octobre, le président Schuman pourrait lui répondre que nous avons pris toutes dispositions nécessaires pour éviter des incidents (une unité de la Marine nationale sera à Trincomale du 22 au 26 octobre à la disposition du Commissaire de la République à Pondichéry qui pourra faire appel à elle en cas de besoin).

[1] *Combined Chief of Staff* : état-major combine anglo-américain (constitué pendant la Deuxième Guerre mondiale).

II) Si le Pandit Nehru laissait entendre au président Schuman qu'il serait préférable d'éviter un référendum à Chandernagor, la population de cet établissement ne se montrant pas favorable à cette solution et désirant son rattachement immédiat à l'Union indienne, la réponse suivante pourrait être faite :

a) Nous sommes tenus, aux termes de notre Constitution, à procéder à un référendum des populations avant de consentir toute cession de territoire à un pays étranger,

b) Cependant les modalités du référendum peuvent, afin de donner dans toute la mesure du possible satisfaction aux habitants de Chandernagor, faire l'objet de négociations avec leurs représentants.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

265

M. MENANT, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 194. *Tirana, 16 octobre 1948.*

La condamnation par le *Kominform* du parti communiste yougoslave a ses répercussions dans le parti communiste albanais. Pour en comprendre l'étendue, un court résumé des observations que je vous ai adressées depuis deux ans sur la vie politique en Albanie me semble utile.

Le parti communiste qui n'existait en Albanie qu'à l'état embryonnaire avant la guerre avec un nombre très restreint d'adhérents, a manifesté publiquement son activité dès la libération, mais avec beaucoup de modestie. L'action politique a été menée jusqu'au mois de mai 1946 exclusivement par le Front démocratique composé de partisans, la plupart sans nuance politique qui, le plus souvent par affinités de familles ou locales, s'étaient rassemblés autour de quelques chefs de villages, puis avaient accepté cette étiquette « Front démocratique » proposée vraisemblablement par les quelques communistes qui participaient à cette organisation.

Le 1er mai 1946 le parti communiste prit une place très importante dans les manifestations organisées à l'occasion de la fête du Travail. C'est à partir de cette date que certains chefs se déclarèrent membres du Parti.

Un Congrès fut envisagé, mais à la dernière heure, il fut remis à une date ultérieure pour « raisons techniques ». L'année suivante, après nouvelle convocation, nouvelle remise pour les mêmes raisons.

Le Parti était dirigé par des hommes qui s'étaient désignés eux-mêmes aux principales fonctions.

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Belgrade, Londres, fait 22-11-48. M'en parler* ».

Officiellement, le Secrétariat général était assuré par le Président du Conseil Enver Hoxha, nouvelle recrue, mais en réalité par le ministre de l'Intérieur Koçi Xoxe, communiste d'avant guerre, qui semble bien avoir été le premier propagandiste, alors qu'il exerçait la modeste profession de ferblantier à Korça.

Jouissant de la confiance de Moscou, ce ministre était jusqu'à ces derniers temps considéré comme le vrai chef de l'Albanie. Son manque de culture, son inexpérience en bien des matières, n'étaient pas semble-t-il sans indisposer ses collègues et membres du parti plus cultivés, certains ayant étudié dans des universités étrangères, ayant du monde, du marxisme et même du parti communiste des conceptions que ne pouvait avoir Koçi Xoxe. Mais celui-ci était chef de la police, il avait su l'organiser, il savait s'en servir.

Des bruits de profonde mésentente au sein du Parti se propagèrent dans le public à l'occasion de la mort prématurée du ministre de l'Économie et du Plan Nako Spiru en novembre 1947. On parla même d'assassinat pour raisons politiques, ce qui ne pouvait que jeter le trouble au sein du Parti, Nako Spiru, âgé de 27 ans, étant considéré, et à juste titre d'ailleurs, comme une des meilleures intelligences du Parti. À la suite de cette disparition, le chef d'état-major, Mehmet Shehu, autre personnalité influente du Parti, était mis à l'écart. Je vous ai communiqué mes impressions à cette occasion. Enfin la condamnation du parti communiste yougoslave accrût encore ce trouble, l'unanimité n'étant pas réalisée au sein du parti communiste albanais sur la politique suivie par le *Kominform*.

À la surprise générale, le 2 octobre dernier, un arrêté du Conseil des ministres paraissait dans la presse indiquant que le ministre de l'Intérieur, Koçi Xoxe, relevé de ses fonctions, était nommé ministre de l'Industrie et que M. Mehmet Shehu reprenait les fonctions du chef d'état-major (mon télégramme n° 283)[1]. En même temps on annonçait la convocation du 1er Congrès communiste pour le mois de novembre.

Depuis cette date, une grande émulation se manifeste dans toutes les organisations : envoi de télégrammes et lettres au Chef de l'État pour l'assurer du dévouement et de l'attachement du Parti, manifestations sportives, culturelles et autres, compétitions dans les chantiers, pancartes dans les rues, affiches dans les vitrines, défilés de jeunes volontaires, toute une propagande est organisée pour faire de ce 1er Congrès une manifestation politique de première importance.

Le décret dont j'ai parlé plus haut signalait que M. Tuk Jakova, ministre de l'Industrie, allait être appelé à d'autres « hautes fonctions ». Or un éditorial du journal *Bashkimi* de ce jour est signé de M. Tuk Jakova, « Secrétaire aux Cadres du Comité central du parti communiste albanais ». Cet article n'est qu'une série de critiques de l'action des dirigeants du Parti qui ont violé, dit-on, le principe léniniste de la « centralisation démocratique ». Et l'on se demande si ces critiques s'adressent plus particulièrement au secrétaire effectif du Parti, Koçi Xoxe ou au secrétaire officiel Enver Hoxha.

[1] Document non reproduit.

Il est dit que de graves erreurs ont été commises dans la direction et l'action au sein des organisations communistes, les enseignements de Lénine ayant été violés. On reproche aux dirigeants de n'avoir pas procédé à des élections et de s'être désignés eux-mêmes. Aucune critique n'était possible, poursuit l'article ; un membre du Parti a été exclu pour avoir osé exprimer son opinion contre le secrétaire de la cellule, ainsi « les hommes nommés ont imposé aux organes dirigeants et aux organisations de base leurs idées erronées ou non ».

Pour que soit réalisée la démocratie intérieure, tirant leçon des erreurs du passé, M. Tuk Jakova annonce qu'un projet de statut, qui sera ensuite transformé en loi, sera proposé au prochain Congrès du parti, qui devra exercer son action avec « une main de fer ».

Il faut donc s'attendre à la prise officielle du pouvoir par le parti communiste qui sera le seul animateur de la politique du gouvernement albanais. Des changements importants seront apportés dans la direction du parti qui entraîneront des modifications dans le fonctionnement des principaux organes, coopératives, enseignement, réforme agraire, etc. et enfin un raidissement de la politique albanaise s'alignant ainsi sur les consignes du *Kominform*.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 6)

266

M. Menant, Ministre de France à Tirana,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 196. *Tirana, 16 octobre 1948.*

Très secret.

Votre lettre n° 89 du 4 octobre ne m'est parvenue que dans la soirée de ce jour 16 octobre[2]. L'avion repartant demain matin à la première heure, je

[1] Note manuscrite : « *Voilà la réponse. Est-elle bien ? M'en parler* ».

[2] Cette dépêche émanait de la sous-direction d'Europe orientale et demandait des renseignements à partir d'un questionnaire sur l'Albanie à remplir comme suit :
1/ Dispositions générales de la nation à l'égard du gouvernement Hoxha. Existe-t-il une opposition cohérente ? ; 2/ Sentiment du public à l'égard de l'Union soviétique, la Yougoslavie, le régime de Tito, le Kominform, la Grèce, l'Italie ; 3/ Quelles populations sont particulièrement attachées au gouvernement Hoxha ? Lesquelles luis sont particulièrement hostiles ? ; 4/ Conditions et attitude générale des populations du Nord, particulièrement Matja (tribu du roi Zog), Luma, Mirdit, Dibra ; 5/ Un maquis existe-t-il, se développe-t-il dans la zone au nord de la rivière Drin ? ; 6/ Attitude des Musulmans ; 7/ Parmi les chrétiens, l'antipathie traditionnelle entre catholiques du nord et orthodoxes du Sud est-elle toujours aussi vive ? ; 8/ Défenses côtières (Valona), défenses anti-aériennes ; 9/ Importance et organisation des forces armées et de police. Étendue de l'aide et de la pénétration soviétique ; 10/ Assistance aux rebelles grecs. Indication des Albanais et des Russes spécialement actifs à cet égard ; 11/ Centres d'entraînement ou de repos, hôpitaux et dépôts d'approvisionnement des rebelles grecs ; 12/ Conditions économiques générales. Incidence du retrait de l'aide financière

suis obligé d'employer le style télégraphique. Je vous prie de m'en excuser. Vous voudrez bien me dire s'il est quelques points sur lesquels vous aimeriez avoir plus de détails.

1) Le gouvernement s'est imposé au peuple qui a souffert depuis l'arrivée au pouvoir de persécutions, d'une fiscalité très lourde, de mesures d'emprisonnement, d'exécutions sommaires sans jugement. Ravitaillement insuffisant, mauvaise répartition des produits, grande détresse alimentaire. Ce pays souffre. C'est dire que ce gouvernement est accepté parce que le peuple ne peut pas s'exprimer librement.

Une seule catégorie de citoyens est satisfaite, celle des jeunes promus à des postes de direction et avec eux tous les bénéficiaires du régime.

Il existe une opposition, mais non organisée, au moins à ma connaissance. Cette inorganisation a amené l'arrestation et l'exécution d'un nombre important de sujets albanais. Pourtant, il semble que depuis quelques mois, un commencement de liaison soit établi entre des groupes ayant pris le maquis.

La mesure récente prise à l'encontre du ministre Koçi Xoxe pourrait bien avoir des conséquences non prévues. On dit qu'il n'accepte pas son renvoi du poste de ministre de l'Intérieur. Il ne veut pas se démettre de ses fonctions ; il aurait gardé les clefs des archives et serait parti dans sa région de Korça dans le but de soulever les orthodoxes contre les musulmans. On dit encore que le président Enver Hoxha, redoutant son influence, l'aurait suivi pour contrebalancer cette propagande. Ainsi deux groupes « frères ennemis » se constituent et l'on dit que la lutte ne pourra se terminer que par l'extermination de l'un d'eux.

Le président Enver Hoxha donne comme explication à l'exclusion de Koçi Xoxe que tout se passait, s'organisait sous sa responsabilité mais sans qu'il prenne une part effective à la direction des affaires publiques et qu'il voulait qu'il soit mis un terme à cette situation.

Récemment le bruit a couru de parachutages dans la région de Lesh ; on disait même qu'Abaz Kupi était revenu en Albanie. Une personnalité importante, qui pourtant a été arrêtée sous le régime du roi Zog, a déclaré – je le tiens de source sûre – que si le roi Zog revenait en Grèce et lançait un appel aux Albanais, ou même si M. Abaz Kupi revenait dans la région de Kruja, de nombreux adversaires de l'ancien régime répondraient à son appel.

Ceci indique l'état d'esprit d'une population qui souffre et qui aspire à un changement, même au prix d'une nouvelle guerre.

et technique yougoslave ; 13/ Techniciens étrangers en Albanie. Dans quelle mesure des Russes ou des Bulgares ont-ils remplacé les Yougoslaves et dans quelles industries ? Dans quelle mesure les ports et aérodromes (spécialement l'aérodrome civil de Tirana) sont-ils sous contrôle russe ? ; 14/ Dans quelle mesure l'assistance yougoslave retirée à l'Albanie, n'a pas été remplacée ; 15/ Production courante en minerais et naphte. Destinations des exportations albanaises en pétrole depuis l'embargo effectué sur les fournitures à la Yougoslavie. Des fournitures sont-elles faites à l'URSS, à la Bulgarie, à l'Italie ? ; 16/ Étendue et nature des fournitures par mer en provenance de Russie ; 17/ Caractéristique de la récolte ; 18/ Degré d'application de l'accord commercial bulgaro-albanais d'août 1948. Cet accord a-t-il donné lieu à quelques fournitures de part et d'autre ? (document non reproduit).

2) L'Union soviétique.

Dans sa majorité, indifférent. Pour un certain nombre, hostilité provenant de l'opposition traditionnelle aux Slaves. L'espoir d'une aide pouvant remédier à la détresse économique n'est pas très élevé. On dit communément que les Russes enverront des munitions mais qu'en échange ils emporteront ce qui est indispensable au ravitaillement de la population.

La Yougoslavie.

Le peuple s'était habitué à la présence, aux principaux postes de commande, des Yougoslaves. Ceux-ci se montraient plus conciliants envers les anciennes classes dirigeantes et les commerçants. Ils critiquaient ouvertement la répression jugée trop sévère. Les Albanais, bien que n'ayant pas d'affection particulière pour les Yougoslaves, sachant bien qu'ils sont obligés d'accepter une aide extérieure, semblaient disposés à une entente avec le gouvernement de Belgrade.

Le régime Tito.

Il semble au surplus, vu de Tirana, que le régime de Belgrade est moins oppressif que celui du gouvernement Enver Hoxha. Auprès de ce peuple guerrier qu'est le peuple albanais, nul doute que Tito jouit d'un prestige certain. On déclare que le gouvernement de Belgrade est dirigé par des hommes d'une plus grande compétence que ceux de Tirana. Pour ces raisons, sentiment favorable.

Le *Kominform*.

Avant la guerre, il y avait peut-être deux cents communistes au maximum en Albanie, plus exactement des hommes opposés au régime du roi Zog, mais ayant des connaissances peu étendues du marxisme. Pour l'ensemble du peuple qui dans une grande proportion est analphabète, le *Kominform* n'a pas plus de signification que l'algèbre ou la géométrie. Pourtant, il faut reconnaître que la propagande intense faite parmi les jeunes semble commencer à porter ses fruits.

La Grèce.

Aucune hostilité. Le bruit a couru récemment d'une entente entre le gouvernement de Belgrade et celui d'Athènes sur le partage de l'Albanie, le Nord allant à la Yougoslavie, le Sud à la Grèce. La partie grecque du sud de l'Albanie accepterait, semble-t-il, aujourd'hui cette solution, alors qu'il y a deux ans au contraire elle se serait toute entière soulevée si les revendications territoriales de la Grèce sur l'Épire du Nord avaient trouvé crédit auprès des grandes puissances.

L'Italie.

Ce pays n'a pas laissé d'aussi mauvais souvenirs que le laisse entendre le gouvernement Enver Hoxha. Le malheur pour l'Italie a été la façon dont elle a occupé l'Albanie. Si le peuple albanais avait le libre choix entre une collaboration avec la Yougoslavie, l'Italie et à plus forte raison l'Union soviétique et même la Bulgarie, je crois qu'il préférerait l'Italie.

3) Aucune particulièrement.

L'Albanie était partagée avant la guerre en drapeaux (clans). À leur tête un chef, qui parfois avait plusieurs drapeaux sous ses ordres. Le peuple

albanais est conservateur ; il avait d'autant plus de considération pour le chef que celui-ci avait plus de troupes donc plus d'autorité. Enver Hoxha n'était rien et l'on ne peut dire qu'il s'est attaché, même des camarades de combat, comme l'a fait le maréchal Tito. Il en est de même de tous les membres du gouvernement sauf un, Myslin Peza, communément appelé « *baba* » (le père) qui, de tous temps, a été contre tous les régimes. Il a pris une part importante à la résistance. Son influence dans sa région est telle que le gouvernement actuel l'a pris dans son sein, l'a comblé d'honneurs et de galons : il est député, vice-Président du Praesidium, il a le grade de général. On dit qu'il est encore en mesure de lever dans sa région de Peza trois mille hommes sur son seul appel et quelle que soit la cause à défendre.

Le gouvernement actuel est composé exclusivement d'hommes du Sud. J'ai dit qu'ils ne représentaient pas pour autant effectivement ces régions. Par contre les populations du Nord lui sont plus particulièrement hostiles.

4) Ces régions sont considérées comme celles où s'exerce, surtout depuis le départ des Yougoslaves, la rébellion. On dit que Muharem Baraiktar, sujet albanais, qui était réfugié en Grèce, est rentré par la frontière yougoslave, et, en accord avec Belgrade, fomenterait la révolte dans la région de Kruja.

5) Il semble qu'un maquis sporadique existe dans cette région mais sans grande consistance.

6) Les musulmans ont été moins atteints par les persécutions, la répression que les orthodoxes et surtout que les catholiques. Il semble que les musulmans et surtout la secte des bektachis constituent l'élément le plus favorable au gouvernement.

7) Les rivalités sont plus vives que jamais, provenant de ce que ce sont les hommes du Sud qui sont les maîtres de l'Albanie et qui sont ainsi rendus responsables par ceux du Nord de toute la misère créée depuis l'avènement de ce gouvernement au pouvoir.

8) Toute la côte a été dotée de moyens de défense. Il y a un an à Valona, il m'a été interdit de prendre une photographie de la plage. Toutes les hauteurs de Tirana sont garnies de moyens de défense anti-aériens. Il semble bien qu'il en soit de même de tous les points importants et particulièrement des ports. Il ne faudrait tout de même pas penser à des moyens très puissants. Ils sont constitués par des canons 37 Mle 39 russes, 40 Bofors Mle 33 – L60 et par des canons anti-chars de 76,2 Mle 42 russes. Il semble que ce matériel soit de peu d'importance.

9) Pour l'armée, 60 000 hommes environ, dotés et équipés de matériel russe, plus une réserve tenue en alerte dans ses foyers, devant répondre à la première convocation. L'entraînement se fait sous le contrôle d'officiers soviétiques. Alors qu'il y a deux ans, cette armée ne semblait être qu'un ramassis incohérent de partisans sans discipline et sans méthode, cette armée est aujourd'hui parfaitement ordonnée, entraînée et disciplinée, elle est constituée de bons éléments. Une école de cadres a fourni de jeunes officiers qui ont belle allure. Je ne sais ce que vaut leur instruction militaire mais nul doute qu'elle soit de qualité, les instructeurs étant soviétiques.

Police.

10 000 hommes environ. Constituée dans sa majeure partie par d'anciens maquisards.

La pénétration soviétique était jusqu'à la rupture avec la Yougoslavie surtout celle des sommets, les postes de deuxième ordre étant laissés aux Yougoslaves, mais en fait toute la police aussi bien civile que militaire est sous obédience soviétique. Il y a environ en Albanie 3 000 Russes, soit officiers, soit techniciens, qui occupent les postes laissés vacants par les Yougoslaves.

10) D'importants approvisionnements de munitions et de petit matériel sont arrivés par le port de Durazzo sur bateaux yougoslaves jusqu'au jour de la rupture. Ils étaient ensuite dirigés vers le Sud de l'Albanie. Cet approvisionnement cessa jusqu'à l'arrivée des bateaux soviétiques. Il vient de reprendre mais sur une plus faible échelle. Je ne crois pas que du gros matériel ait été livré en grande quantité, bien que le transport s'effectue la nuit, que le déchargement soit effectué par des prisonniers par conséquent tenus au secret et qu'ainsi le contrôle soit impossible.

Aucune indication sur le deuxième paragraphe du nº 10.

11) Il ne semble pas y avoir d'hôpitaux spécialement affectés aux blessés grecs. Ils sont répartis dans les hôpitaux albanais. À Tirana, l'hôpital militaire et l'hôpital civil en comptent un grand nombre.

Des centres d'entraînement étaient installés jusqu'au mois dernier dans la région de Butrinto et Peshkopija. Depuis la création de zones interdites doublant toute la frontière albanaise, il se pourrait que d'autres centres aient été créés ; je n'ai aucune indication précise.

Le principal dépôt d'approvisionnement se trouve dans la région de Korça, mais les livraisons sont acheminées par étapes : 1re étape, Durazzo – Tirana, 2e étape, Tirana – région d'Elbasan, 3e étape Korça, 4e étape la frontière. D'autres approvisionnements arrivent par Valona.

12) Les conditions économiques générales sont très mauvaises. L'approvisionnement des coopératives n'est pas assuré. Des centres importants ont manqué de farine pendant plusieurs semaines après la rupture avec la Yougoslavie. L'arrivée de farines soviétiques a amélioré, mais modestement, la situation.

Le retrait de l'aide financière yougoslave est catastrophique. Les Yougoslaves ayant demandé le remboursement de leurs avances, toute la population a été taxée et certains commerçants très lourdement (2 à 3 millions de leks pour certains) alors qu'ils avaient déjà payé des taxes très lourdes. De ce fait, beaucoup de magasins sont fermés, les propriétaires ne pouvant ou ne voulant verser des sommes aussi importantes abandonnent leur matériel à l'État. Ceux qui, taxés modestement, espèrent pouvoir s'acquitter, cherchent à vendre leurs objets mobiliers, le superflu et parfois le nécessaire. Le spectacle qu'offrent, le jeudi, jour de marché à Tirana, tous ces pauvres gens en quête d'acquéreurs est très pénible. Ce prélèvement n'est pas fait pour renforcer le crédit du gouvernement. Les prix de toutes les

denrées ont été majorés, pour certaines, de quatre fois leur valeur précédente.

Le retrait des ingénieurs yougoslaves ne semble pas avoir eu de grandes répercussions si l'on en croit les données officielles : le travail au contraire s'est mieux effectué, les techniciens étant dénoncés comme saboteurs. En réalité, ce pays n'ayant pas de main-d'œuvre qualifiée, confie des tâches importantes à des gens inexpérimentés. Il est certain que sans l'apport de techniciens russes ou autres le plan ne pourra pas être réalisé.

13) Peu d'arrivée de personnel de remplacement. À ma connaissance, pas de Bulgares.

Tous les ports et aérodromes sont sous contrôle soviétique. Interdiction est faite aux étrangers d'y pénétrer depuis le départ des Yougoslaves. Sur l'aérodrome de Tirana, les Russes ont installé des services de météo, radio, etc. Le service avion Belgrade-Tirana qui était assuré par une société russo-yougoslave est supprimé et remplacé par un service d'avion exclusivement soviétique.

14) Difficile de préciser. On constate un approvisionnement général moins abondant dans certains rayons, en tissus par exemple, bien qu'une grande partie précédemment livrée, ait été de provenance tchécoslovaque.

15) À ma connaissance, pas de fournitures à l'Italie mais sûrement à l'URSS et à la Bulgarie.

Alors que la production du naphte avait considérablement diminué par rapport à celle obtenu par les Italiens, soit dit-on 300 000 tonnes par an, ce chiffre semble être de nouveau atteint et peut-être dépassé, de nouveaux puits ayant été ouverts.

En bitume, d'importantes livraisons sont prévues à la Russie. 30 000 tonnes auraient été expédiées cette année.

16) Depuis la rupture yougoslave, sont arrivés dans les ports albanais un bateau bulgare, le *Dobrudja*, un roumain, le *Transylvania*, cinq soviétiques, le *Kiatri*, *Izora*, *Micurin*, *Kalmiuc*, *Puskin*. Ces bateaux soviétiques transportaient 35 camions, un autobus, 2 tracteurs, 2 200 tonnes d'engrais, 3 900 tonnes de blé, 2 000 tonnes de papier, 1 000 tonnes d'anthracite en poudre, 9 machines à mazout et du matériel de construction. Ce sont là les livraisons annoncées officiellement.

17) Récolte meilleure en blé que les années précédentes provenant de superficies cultivées plus étendues ; mauvaise récolte en maïs.

18) Un seul bateau bulgare a apporté des vitres, du matériel d'imprimerie et sans doute d'autres produits non déclarés.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 6)

267

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. Metric. *Londres, 18 octobre 1948.*
Personnelle.

Gérard André vous mettra au courant de l'affaire du document Métric nº 140 que nous vous avons demandé de nous renvoyer à peine vous était-il parvenu.

Il s'agit d'une étude, faite par le Comité militaire, au sujet de l'emploi des Allemands dans la défense de l'Europe occidentale ; le texte ne devait pas quitter le siège du Comité et avait été distribué par erreur.

Il reste que l'objet de cette étude était assez scabreux ; le problème a été soulevé par nos chefs d'état-major, et je doute fort qu'ils aient pris votre attache au préalable.

Je vous demande de ne pas faire état de cette indication avant qu'André vous ait donné toutes explications ; mais cet incident montre bien à quel point il serait souhaitable qu'existât une liaison plus étroite entre nos militaires et le Département, et ceci non seulement aux échelons supérieurs mais encore aux échelons de travail.

La stratégie doit tenir compte de la politique. L'état-major de la Défense nationale entreprend des études pour lesquelles il aurait besoin de connaître certains éléments qui sont du ressort des Affaires étrangères.

Ne pourrait-on créer à cet effet un bureau ou comité interministériel aux travaux duquel le Département prendrait une part active ?

L'existence et le développement inévitable du système Metric fourniraient peut-être l'occasion de mettre sur pied une pareille organisation.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 5)

268

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. nº 1270. *Madrid, 18 octobre 1948.*

Le 12 octobre, deuxième journée des fêtes marquant la commémoration du septième centenaire de la Marine de Castille, le général Franco, réunissant, dans le palais du gouverneur de Séville, plus de 1 000 officiers et cadets de l'armée et de la marine espagnole a prononcé un discours consacré plus spécialement à la situation de l'Espagne dans le monde.

Ignorant pour un soir les problèmes internes du pays et notamment les graves questions de la reconstruction et de la réforme agraire qui devaient faire le lendemain l'objet d'un nouvel exposé dont le caractère temporisateur a été remarqué, le Caudillo s'est plu cette fois à souligner la vocation européenne de l'Espagne. Quelques mots à peine exaltent au début du discours le rôle de l'armée espagnole dans la défense du peuple et rendent hommage à l'esprit de rébellion « qui a empêché l'Espagne de devenir un foyer de communisme et d'anarchie ». Sans plus tarder le général Franco aborde la question de la mission de l'Espagne en Europe. Il fait sienne à nouveau une phrase prononcée, il y a quelques années, dans un précédent discours : « Si les hordes communistes venaient à dépasser Berlin, un million d'hommes espagnols seraient prêts à se dresser contre elles » et constate que ses paroles se sont alors heurtées à l'incompréhension d'un monde « qui ne s'apercevait pas ou ne voulait pas s'apercevoir qu'un nouvel ennemi venait de surgir ». « En vain l'état-major anglais soulignait-il l'existence d'une nouvelle menace, telle que le monde n'en avait jamais connue », « il a fallu que huit ou neuf années passent pour que les hommes d'État reconnaissent à ces paroles la valeur d'une prophétie ».

Devant la gravité d'un péril aujourd'hui reconnu, et bien qu'elle n'ait pas jugé bon de participer aux « batailles dialectiques de l'Europe », l'Espagne du Caudillo ne prétend pas pourtant se désintéresser du problème. Le général Franco précise d'ailleurs sa pensée. « Si la maison du voisin prenait feu, nous ne pourrions pas l'ignorer et quelles que soient nos divergences de vues, il faudrait que nous courions la sauver pour pouvoir sauver la nôtre ».

Rappelant la stérilité des dernières conflagrations, il insiste sur l'interdépendance des nations : « Les États ne sauraient rester indifférents au sort de leurs voisins et se complaire dans leur égoïsme sans être finalement obligés de prendre part aux grandes coalitions de peuples ». « On ne saurait aujourd'hui considérer le voisin avec le même mauvais esprit dont nous

[1] Document communiqué au service d'Information et de Presse.

[2] Note manuscrite : « *M. Dondenne, bulletin f[ai]t et C[ommuni]quer Washington. Fait le 27.10.1948* ».

avons nous-mêmes souffert. Le voisin d'hier est un partenaire de demain et nous devons veiller à sa force comme à la nôtre ».

Cet aspect purement politique de la résistance à la menace soviétique amène tout naturellement le Caudillo à considérer rapidement le problème de la résistance armée. Quels que soient, selon lui, le nombre et la puissance des effectifs mis en jeu, quelle que soit l'importance des matériels modernes « susceptibles de pulvériser des capitales entières », le Généralissime, rappelant les campagnes contre Napoléon, croit encore à l'esprit de résistance d'un pays et ne pense pas que le « rouleau compresseur russe puisse venir définitivement à bout de pays comme la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, où souffle l'esprit de rébellion et d'indépendance ».

Dans sa péroraison, le général Franco a, une fois de plus, exprimé la confiance que lui inspirent les destinées du peuple espagnol et a proclamé sa conviction absolue que « si, par malheur, la menace russe venait à se faire sentir à nouveau, en Espagne, vieillards, femmes et enfants courraient aux armes pour défendre leur pays ».

Les applaudissements nourris qui ont souligné la fin du discours, les cris de : « Franco-Franco » qui ont marqué les passages consacrés au rôle de l'Espagne en Europe auraient, à en croire les journaux, témoigné de l'immense enthousiasme de l'auditoire. Composé exclusivement de marins et de soldats, celui-ci devait être, en effet, sensible au cri de ralliement lancé par son chef et à l'évocation du rôle de premier plan qui serait éventuellement réservé aux forces armées espagnoles. Aussi bien ne faut-il pas s'étonner si le général Franco s'est étendu, avec plus de complaisance que de coutume, sur le problème des relations de l'Espagne avec ses voisins.

On ne saurait toutefois retenir le seul aspect local et circonstanciel du discours de Séville. À un moment où le rôle de l'Espagne dans la communauté internationale semble sur le point de prendre quelque relief, les paroles du Caudillo prétendaient évidemment dépasser, en retentissement, l'allocution d'un colonel dans un quartier de cavalerie.

Deux phrases semblent particulièrement dignes d'être retenues. L'une concerne l'obligation pour l'Espagne de s'intéresser au sort de l'Europe ; l'autre proclame la nécessité pour les nations de renoncer à leur égoïsme pour prendre rang dans la coalition des peuples.

Excluant même toute allusion à l'admission de l'Espagne dans l'ONU, on serait tenté d'y voir, après l'envoi des télégrammes de félicitations de la marine américaine[1] à la marine espagnole, une satisfaction donnée aux partisans en Amérique d'une collaboration avec l'Espagne ; on pourrait

[1] *Note du document* : « Le Département aura sans doute déjà noté dans les dépêches de presse le texte des deux télégrammes adressés aux autorités navales espagnoles par le Secrétaire à la Marine américaine et le chef d'état-major de la flotte des États-Unis. Leur caractère cordial mérite d'autant plus d'être souligné qu'à la connaissance de cette délégation, c'est la seule manifestation amicale émanant d'un pays neutre autre que les pays hispano-américains. M. John L. Sullivan, Secrétaire à la Marine, a envoyé au ministre de la Marine le texte suivant : "À l'occasion du VIIe centenaire de la Marine de Castille, je vous prie d'accepter mes félicitations cordiales en ce moment historique". L'amiral Denfeld, chef de l'état-major de la flotte américaine a télégraphié à l'amiral chef de l'état-major de la flotte espagnole : "La flotte des États-Unis de l'Amérique du Nord envoie ses cordiales

songer également à regarder l'intervention du Caudillo comme une manifestation non équivoque de son désir de voir ce pays participer aux côtés des puissances occidentales « à la défense de l'Europe ». L'évocation de l'incendie chez le voisin, ne paraît-elle pas à cet égard tout à fait claire ?

Les mois qui suivent permettront sans doute de confirmer ou non cette hypothèse et d'en tirer les conséquences pratiques. Jusqu'à ce jour, rien ne permet en tout cas de penser que l'Espagne songe à sortir de la neutralité. Un article publié le 15 octobre dans l'officieux *Criterio* ne s'insurge-t-il pas contre les prétentions qu'ont certains hommes d'État de vouloir considérer l'Espagne « comme un allié certain » et, soulignant l'importance des Pyrénées comme rempart contre le communisme, ne conclut-il pas par cette phrase : « Les Pyrénées sont la barrière de l'Espagne, mais pour l'Espagne seulement ».

D'autre part, la prudence dont a fait preuve, à cet égard, M. Martin Artajo dans l'interview qu'il a accordée aux correspondants de la presse étrangère à Buenos Aires me paraît à cet égard tout à fait significative. Précisant l'attitude que doit adopter son pays en présence d'un conflit éventuel, le Ministre des Affaires extérieures n'a-t-il pas déclaré : « L'Espagne restera neutre initialement – l'Espagne est un pays pacifique, libre de tout engagement. Elle demeure jusqu'à ce jour maîtresse de sa destinée ».

(Direction d'Europe, Espagne, volume 70)

269

M. COUVE DE MURVILLE, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nos 3930-3934. *Paris, 19 octobre 1948.*

Priorité. Réservé.

Je vous communique par télétype, le texte du dispositif d'un projet de résolution que M. Parodi a l'intention de suggérer aux six membres neutres du Conseil de sécurité dans l'affaire de Berlin. Ce projet comporte un adoucissement très sensible des formules d'un texte chinois qui nous avait été officieusement communiqué et qui, en fait, était d'origine britannique[2].

félicitations à la Marine espagnole pour la journée du 12 octobre, date qui marque le VIIe centenaire de sa fondation comme flotte de Castille" ».

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Robert Schuman était, apparemment, sur une ligne plus ferme puisqu'il affirmait ne pas pouvoir négocier avec les Soviétiques sans levée préalable du blocus et qu'il était prêt à accepter le projet chinois de résolution (note du 20 octobre du Secrétariat général d'après un entretien entre Schuman et l'ambassadeur anglais, non reproduite).

Le projet de résolution, dans ses dispositions essentielles, prévoit que la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères aurait lieu simultanément avec la levée effective du blocus de Berlin. Il s'agit là d'une concession assez importante sur le plan du prestige qui serait ainsi faite aux Russes, et qui est de nature à conférer une position meilleure aux Puissances occidentales, même en cas de veto soviétique.

Sir Alexander Cadogan, pressenti sur ce point a indiqué, qu'à son avis, M. Bevin aurait des objections sérieuses à la concomitance de la réunion des ministres des Affaires étrangères et à la levée du blocus[1].

Le Secrétaire d'État, a-t-il dit, voudrait être certain, avant de s'asseoir à la table du Conseil des ministres des Affaires étrangères, que le blocus a bien été levé. Il ne nous paraît pas impossible de triompher de cette position, en effet, si après la première réunion concomitante des ministres des Affaires étrangères, il s'avérait que le blocus n'a pas été levé, il serait toujours possible à ce moment là d'interrompre les séances du Conseil. La délégation américaine paraît encline à accepter le texte de M. Parodi. Il en est de même du Président du Conseil de sécurité, le délégué de l'Argentine, et du délégué de la Belgique, auxquels ce projet a été confidentiellement communiqué.

En vue des entretiens que vous pourriez avoir, je vous mets au courant du dernier état des conversations poursuivies par M. Parodi avec les délégations américaine et britannique dans l'affaire de Berlin. Elles répondent à la préoccupation que nous avons de ne pas laisser se fermer toutes les portes à l'issue des travaux du Conseil de sécurité.

Il est également important, pour l'opinion publique, que les Russes, au moment du veto de cette résolution, soient mis dans une situation difficile. Si un veto soviétique intervenait sur le texte en question, il est évident que notre position serait plus forte que si la résolution était une simple condamnation de la position soviétique, sans même qu'un effort ait été fait par les puissances neutres pour faire une tentative de règlement[2].

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 348)

[1] En effet, Massigli avait téléphoné à Chauvel pour lui indiquer que Bevin n'était pas d'accord avec cette proposition de simultanéité de la levée du blocus et de la tenue du Conseil des ministres des Affaires étrangères (note du 20 octobre du Secrétariat général, non reproduite).

[2] Effectivement, Moscou a opposé son veto au Conseil de sécurité aux propositions des neutres, et Staline a fait une déclaration à la *Pravda* rejetant sur les Occidentaux la responsabilité de l'échec des négociations. Celle-ci était aussi une réponse au vœu des pays signataires du Pacte de Bruxelles de conclure un pacte atlantique avec les États-Unis. Le ton agressif et hautain de la déclaration n'empêchait pas Chataigneau de rester incertain concernant la possibilité d'une poursuite de la négociation (télégramme nos 2372-2375 du 28 octobre de Moscou, non reproduit). Il précisait deux jours plus tard qu'elle représentait finalement bien la fin de la discussion relative à Berlin si les Occidentaux ne faisaient pas de concession. Il notait d'ailleurs que Staline avait fait la distinction entre l'attitude des Anglo-Saxons et celle des Français, manière de diviser les alliés en recommandant à la France de choisir le terrain de la neutralité et procédé qui rappelait l'avant-guerre (télégramme nos 2391-2395 du 30 octobre de Moscou, non reproduit).

270

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Madrid, 19 octobre 1948.*

Comme le sait le Département, un certain nombre de personnalités espagnoles se sont récemment rendues à Paris avec mission d'examiner les chances de succès que pourrait avoir une éventuelle demande de révision du « cas espagnol » à l'Assemblée de l'ONU.

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui figurait au nombre de ces observateurs « extraordinaires », m'a, à son retour de Paris, fourni certaines indications sur les sondages auxquels il avait procédé, notamment parmi les délégués hispano-américains et arabes.

Le comte de Casa Real estime que les six pays dits « arabes » voteront en faveur d'une révision de la résolution de 1946 ; qu'à l'exception de quatre d'entre eux : (Mexique, Guatemala, Venezuela et Haïti), les pays sud-américains adopteront une attitude nettement favorable, encore que l'Uruguay et le Chili puissent, en dernière heure, marquer une hésitation, et s'abstenir. Si, comme il arrive souvent, quelques petits pays se joignaient au groupe des pays arabes, la majorité des 2/3 requise serait, à peu de chose près, atteinte.

Le comte de Casa Real a, au cours de ses conversations avec les différentes délégations, recueilli l'impression qu'il n'était pas impossible que la Pologne retirât sa demande et que ce « témoignage de faiblesse » serait alors mis à profit par la Colombie. La proposition colombienne, sans préconiser une révision minutieuse de la résolution de 1946 tendrait à démontrer que la question espagnole n'avait aucun caractère d'acuité et que, dans ces conditions, l'Assemblée devrait laisser ses membres seuls juges des conditions dans lesquelles chacun d'eux reprendrait avec l'Espagne des relations normales.

Le Sous-Secrétaire d'État considère que l'examen d'une telle proposition s'imposera d'autant plus impérieusement que plusieurs gouvernements hispano-américains seraient, en cas d'échec de la procédure régulière, d'ores et déjà décidés à imiter le Pérou et le Paraguay et à accréditer de nouveaux plénipotentiaires à Madrid.

Tout en se félicitant de l'évolution favorable à l'Espagne dont témoigne l'état-major américain, le comte de Casa Real ne méconnaît pas que le Département d'État doit tenir compte de la position de l'Angleterre comme de celle de la France. À cet égard, mon interlocuteur, qui affiche volontiers un certain réalisme, m'a confié qu'il s'estimerait personnellement satisfait si la France s'abstenait au moment du vote. Mais il doutait plus encore, après le séjour qu'il venait de faire à Paris, que la solidarité franco-britannique pût ne pas jouer à plein dans la question espagnole et que l'opinion

socialiste, profondément hostile à une détente ne réussit pas en définitive à faire prévaloir son point de vue.

Je me suis borné à faire observer à mon interlocuteur que sur le plan pratique et bilatéral, les relations franco-espagnoles s'étaient sensiblement améliorées, que les dispositions de Votre Excellence à l'égard d'aménagements ultérieurs étaient très bonnes, qu'au surplus, en ce qui concernait l'ONU, le gouvernement français n'avait pas, à ma connaissance, encore délibéré des instructions à donner à sa délégation.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

271

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 19 octobre 1948.*

Très secret. Personnelle.

Je viens d'avoir avec Monty, que j'avais invité à déjeuner en tête-à-tête, une conversation d'une heure et demie.

L'entretien, dont vous trouverez ci-joint un compte rendu sommaire, m'a laissé une excellente impression ; il confirme en tout cas tout ce que je vous ai écrit récemment sur l'évolution des conceptions des Britanniques en ce qui concerne la défense de l'Europe occidentale et sur leur volonté de coopération sans arrière-pensée.

Il y aurait sans doute intérêt à ce que le Ministre eût connaissance de cette note dont certains paragraphes peuvent intéresser aussi M. Ramadier.

J'ai mis le général Ély au courant.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 5)

ANNEXE

COMPTE RENDU DE LA CONVERSATION DE M. MASSIGLI AVEC LE MARÉCHAL MONTGOMERY

C.R. *Londres, 19 octobre 1948.*

Très secret.

J'avais, dès mon retour à Londres, envoyé au maréchal Montgomery un mot le félicitant de sa désignation comme Président du Comité des commandants en chef, et lui marquant que je serais heureux de pouvoir causer avec lui tranquillement.

Le Maréchal avait accueilli la proposition avec beaucoup d'empressement ; il est venu aujourd'hui déjeuner à l'Ambassade en tête-à-tête.

La présente note ne représente pas un compte rendu de la conversation : c'est bien plutôt un résumé des idées développées par le Maréchal soit spontanément, soit en réponse aux questions qui lui étaient posées.

1) Organisation du commandement de l'Union occidentale.

Le maréchal Montgomery est heureux que les gouvernements aient enfin procédé à une organisation du commandement qu'il réclamait depuis longtemps. Il apprécie le général de Lattre, ainsi que l'*Air Chief Marshal* Robb et entend collaborer étroitement avec eux. Mais le général de Lattre est un combattant ; le général Revers de son côté est un organisateur : le Maréchal apprécie notre chef d'état-major et espère vivement qu'il sera maintenu longtemps dans ses fonctions actuelles : il y a un grand travail à accomplir dans l'organisation de l'armée française. Le Maréchal souhaite pouvoir installer bientôt son QG dans la région parisienne ; il espère que les deux commandants en chef pourront s'installer auprès de lui. Quant au PC avancé de ceux-ci, le général de Lattre lui avait parlé de Luxembourg ; après étude et compte tenu du réseau de communications, il lui semble que mieux vaudrait que ce PC avancé fût en territoire français, dans la région de Metz ; c'est une question à examiner.

Les fonctions du maréchal Montgomery comme chef de l'état-major impérial prennent fin le 1er novembre ; il entreprendra immédiatement une tournée en commençant par le Nord : Hollande, Belgique, Allemagne, puis France où il pense arriver vers le 19 novembre. Dans l'avenir, il passera une grande partie de son temps en France et se préoccupe à choisir pour son état-major des officiers parlant bien le français.

Indépendamment du grand problème du financement du réarmement, diverses questions financières doivent être résolues pour que l'état-major commun puisse fonctionner dans de bonnes conditions, le Maréchal espère qu'elles ont été étudiées par les ministres des Finances lors de leur dernière réunion ; il en avait en tout cas signalé l'urgence à sir Stafford Cripps.

2) Défense de l'Europe occidentale.

Le Maréchal l'a dit au général de Lattre : la défense occidentale est sur le Rhin et il ne faut rien négliger pour renforcer la ligne du Rhin. Un problème délicat se pose du côté de la Hollande si l'on veut en effet protéger efficacement la totalité du territoire hollandais au nord du Rhin, des effectifs beaucoup plus considérables que ceux dont on pourra disposer dans un délai rapproché seront nécessaires ; il faudrait à tout le moins que Hollandais et Belges consentent un effort beaucoup plus grand que celui qu'ils paraissent envisager.

La perte du Rhin aurait des conséquences les plus graves, elle créerait une situation qui ne serait peut-être pas désespérée, mais qui ne pourrait se rétablir qu'au prix des plus grandes difficultés. C'est sur le Rhin que devront se porter les troupes britanniques, sur le Rhin que devra se trouver une armée américaine ; si le Maréchal est favorable à une réconciliation avec le gouvernement Franco, ce n'est pas pour avoir la liberté de se retirer derrière les Pyrénées, mais c'est d'abord pour pouvoir employer sur le Rhin même, en cas de besoin une armée espagnole qui n'est pas sans valeur. Il faut certes tenir l'Espagne et ses bases navales et aériennes : éventuellement, elle pourrait devenir une zone de repli couvrant l'Afrique du Nord. Certes, il est absolument vital de se maintenir en Afrique du Nord, mais la conception stratégique qui prévoit, dans la phase initiale de la guerre, l'évacuation du territoire français n'est pas celle du Maréchal.

Les vues qu'expose le Maréchal n'ont pas toujours été, dit-il, celles de l'état-major britannique. Dans les deux premières années qui ont suivi la guerre, l'idée a prévalu qu'il n'y avait plus à envisager sur le continent européen de grandes actions militaires ; c'est ailleurs que l'on prévoyait éventuellement la concentration des forces de l'Empire. Lorsque la négociation du traité de Bruxelles a été annoncée, le Maréchal est allé voir M. Bevin ; il lui a exposé que l'alliance des puissances occidentales impliquait la nécessité pour la Grande-Bretagne de se préparer à se battre sur le continent et de constituer une forte armée de terre. Il a dit la même chose à M. Attlee ; celui-ci s'est d'abord récrié ; il n'envisageait en effet d'action militaire qu'au Moyen ou en Extrême-Orient. La *Royal Air Force* de son côté n'était pas favorable à un plan de défense impliquant la constitution d'une armée de terre dont elle craignait qu'elle ne consommât trop d'effectifs et de ressources. Le Maréchal a tenu bon, il

a livré bataille et la question a été réglée sur le plan gouvernemental : la doctrine est maintenant arrêtée[1].

Le maréchal Montgomery assure que l'idée de l'évacuation jusqu'aux Pyrénées ne répond pas ou, du moins, ne répond plus aux vues américaines ; il entretient avec le général Bradley une correspondance très confiante quoi qu'on puisse dire de temps en temps dans la presse sur leurs relations, et il peut affirmer que le Chef de l'état-major américain est parfaitement conscient de l'importance du Rhin.

3) Conception stratégique générale.

Si la ligne du Rhin est une zone vitale pour la défense de l'Occident, ce n'est qu'une zone défensive ; en revanche, ce serait une mauvaise base de départ pour une offensive ultérieure contre un adversaire de l'Est de l'Europe. L'offensive contre les Soviets ne pourra être prise que de régions plus proches des centres vitaux de la Russie, c'est-à-dire du Moyen-Orient. De ce point de vue encore, la défense de l'Afrique a donc une importance capitale. L'Afrique n'est pas seulement essentielle à la défense du monde occidental ; c'est aussi la zone dont la possession peut seule permettre de porter des coups décisifs à l'adversaire russe.

4) Collaboration avec les États-Unis.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le maréchal Montgomery assure qu'il entretient avec Washington des rapports confiants, qu'il est en contact étroit avec le général Bradley et qu'ils sont d'accord sur les conceptions stratégiques générales ; mais il estime qu'on ne peut espérer de grands progrès dans l'organisation de la coopération militaire avec les États-Unis avant les élections présidentielles et même avant le début de l'année 1949. Le Maréchal reconnaît que l'armée française doit être associée aux échanges de vues qui auraient lieu entre états-majors à Washington. Les Britanniques ont d'ailleurs déjà marqué aux Américains leur accord à cet égard ; l'état-major américain est dans les mêmes sentiments. Il faudra en temps voulu envoyer une mission militaire française à Washington ; le chef en devra être très soigneusement choisi.

Le Maréchal m'a demandé si j'avais quelque idée sur ce dernier point ; j'ai répondu par la négative.

5) Remarques diverses.

Le Maréchal paraît avoir beaucoup d'estime pour l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris ; il compte se tenir en contact avec lui. Il a le désir, une fois qu'il sera installé en France, de prendre des contacts avec la population française, mais il ne fera rien à cet égard sans l'avis de Paris.

En prenant congé, le Maréchal m'a demandé de mettre le gouvernement au courant de la substance de notre conversation et il a exprimé le désir que nous demeurions en rapports directs.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 5)

[1] *Note du document* : « Ces précisions sur les hésitations du Cabinet britannique donnent la clé d'un certain nombre de faits qui en leur temps n'avaient pas été expliqués complètement ; tel est le cas en particulier pour l'ajournement de la visite que le maréchal Montgomery devait faire en France à la fin de mars dernier, le *Foreign Office* s'était borné à indiquer que M. Bevin voulait être sûr que le Maréchal était bien qualifié pour engager l'état-major britannique ».

272

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 2129. *Londres, 19 octobre 1948.*

Comme suite à mes télégrammes cités en référence[3] et à ma lettre n° 2094 EU du 15 octobre[4], j'ai l'honneur de communiquer ci-joint au Département la lettre n° 975 de notre Attaché du Travail, en date du 15 octobre[5].

M. Hauck analyse les circonstances dans lesquelles M. Horner a été amené à prendre bruyamment position en faveur des mineurs français et à entrer en conflit aigu avec les éléments non communistes de la *National Union of Mineworkers*.

D'autre part, je joins en annexe la lettre n° 144 de notre Consul général à Édimbourg et Glasgow du 18 octobre[6]. M. Monod relève les divers motifs qui, indépendamment de l'influence communiste, ont pu inciter les mineurs écossais à se déclarer solidaires des grévistes français.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 50)

ANNEXE

M. HAUCK, CONSEILLER DU TRAVAIL AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES,
À M. MAYER, MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

D. n° 973. *Londres, 15 octobre 1948.*

Dans ma lettre n° 963 du 2 octobre[7], je vous signalais l'intensité de la lutte engagée au sein du mouvement syndical anglais entre communistes et non communistes. Les motions de solidarité avec les mineurs français, votées par les Comités exécutifs des mineurs de l'Écosse et du Sud du Pays de Galles et le voyage en France de M. Arthur Horner, d'une part, la réplique de M. Will Lawther, d'autre part, marquent une nouvelle phase de cette lutte.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'exécutif des mineurs du Sud du Pays de Galles, après la conférence des mineurs écossais ait exprimé sa solidarité à l'égard des grévistes français : tout le monde sait l'influence qu'exercent les communistes dans ces deux organismes. Il n'y a pas lieu non plus d'attacher beaucoup d'importance à la protestation des dirigeants des mineurs gallois contre l'envoi du charbon britannique en France. C'est du Sud du Pays de

[1] Dépêche signée : « *p[ar] o[rdre] Louis Roché* ».

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, f[ai]t le 26/10/48* ».

[3] Les télégrammes cités en référence sont les n[os] 3591-3594 et 3611-3615.

[4] Document non reproduit.

[5] Voir annexe.

[6] Document non reproduit.

[7] Document non reproduit.

Galles, il est vrai, que provient la plus grande partie du charbon exporté vers la France. Mais il ne semble pas que la protestation de l'exécutif doive dépasser le stade verbal. D'ailleurs, en dépit d'une distribution de tracts communistes qui les incitaient à refuser de charger les bateaux charbonniers à destination de Dunkerque, les dockers de Swansea ont continué le travail et ont même fait des heures supplémentaires le samedi après-midi pour permettre le départ des navires. Mais si, comme il est probable, la propagande communiste contre l'envoi de charbon en France gagne les vallées minières du Sud du Pays de Galles, il ne semble pas que le PC doive y rencontrer beaucoup plus de succès que parmi les dockers de Swansea, le parti communiste a perdu beaucoup de terrain au cours de ces six derniers mois.

À la vérité, l'affirmation de solidarité à l'égard des grévistes français est surtout destinée à l'usage interne. Il semble qu'il en soit de même du voyage à Paris de plusieurs militants syndicalistes communistes parmi lesquels M. Arthur Horner, secrétaire général du Syndicat national des mineurs, et M. James Gardener, secrétaire général du Syndicat des travailleurs des fonderies, qui sont allés assister au Congrès de la CGT. Il serait étonnant en effet que le parti communiste britannique ne cherchât pas à trouver, dans les grèves françaises des armes pour sa propre bataille intérieure.

Le cas de M. Horner est très significatif à cet égard. M. Horner fut invité à assister au Congrès de la CGT par une lettre adressée non au siège du Syndicat dont il est le secrétaire général, mais à son domicile particulier. Il mit son Comité au courant de cette invitation, et celui-ci lui accorda l'autorisation d'aller à Paris. Toutefois comme le TUC[1] avait refusé de se faire représenter au Congrès de la CGT M. Horner n'avait aucun mandat, ni de la centrale syndicale britannique, ni même de son syndicat, pour parler à la réunion de Paris. Il y parla néanmoins et exprima sa certitude que les mineurs britanniques étaient prêts à soutenir la grève des mineurs français.

La réplique ne s'est pas fait attendre : M. Will Lawther, président du syndicat national des mineurs, a désavoué publiquement M. Horner. Il a fait observer que, comme en Angleterre, les houillères étaient nationalisées en France, et qu'il ne comprenait pas que les mineurs français se fussent refusés à une procédure de négociation et d'arbitrage qu'acceptent les mineurs britanniques. Il a ajouté qu'il était déloyal de laisser croire aux mineurs français qu'ils pouvaient compter dans cette circonstance sur l'aide des mineurs britanniques. Il a confirmé, et avec une grande vigueur, que M. Horner n'avait, pour engager les mineurs britanniques aucun mandat du Comité exécutif du syndicat national.

Là-dessus M. Horner a répondu en affirmant que le jeudi, M. Lawther, qui se trouvait également à Paris, était en plein accord avec lui, mais que le président du syndicat des mineurs, ayant déjeuné le vendredi avec MM. Marshall et Jouhaux, avait reçu l'ordre de prendre la position qu'il avait prise. M. Lawther a répliqué brutalement à son tour qu'il n'avait pas coutume de changer d'opinions sur des questions d'importance vitale, et qu'au surplus, il n'appartenait pas au secrétaire général du syndicat des mineurs de prendre, contre le plan Marshall, une position opposée à celle de son organisation. M. Horner a finalement déclaré que toute cette affaire se réglerait devant les militants de base du syndicat des mineurs.

Cet échange homérique d'insultes au dessus de la Manche, auquel M. Horner a pris la part la plus acerbe, est évidemment destiné à l'opinion ouvrière britannique et annonce dès maintenant un conflit aigu au sein du syndicat national des mineurs, où la bataille décisive entre communistes et non communistes ne pourra certainement plus être différée. Dans l'état actuel des rapports entre les unes et les autres au sein du mouvement syndical, on peut se demander qui a délibérément provoqué cet incident, dont les conséquences peuvent être considérables.

Les communistes, et M. Horner en particulier, laissent entendre qu'en autorisant le secrétaire général du syndicat des mineurs à se rendre au Congrès de la CGT et en désavouant ensuite ses propos, M. Lawther et la majorité du Comité exécutif du syndicat, ont perfidement tendu un piège à M. Horner, en vue de le mieux « poignarder dans le dos » et de provoquer ainsi, au sein du syndicat, une crise dont les anti-communistes espèrent sortir victorieux.

Les anti-communistes, au contraire, pensent que M. Horner en se rendant à Paris et en prononçant son discours au Congrès de la CGT, poursuivait trois buts précis : d'abord, en

[1] T.U.C. : *Trade Union Congress*.

accord avec les instructions du *Kominform*, aider à tout ce qui peut entraver l'application du plan Marshall ; en second lieu, éviter d'assister mercredi à la réunion des représentants du *National Coal Board* et de représentants du syndicat des mineurs en vue de l'augmentation de la production charbonnière, à laquelle M. Horner, en raison de la nouvelle position prise par le PC sur cette question, (voir ma lettre n°963 du 2 octobre), se serait trouvé fort embarrassé ; enfin (et ce troisième point se rattache au second), être en mesure de choisir un terrain plus favorable – celui de la solidarité ouvrière internationale – pour le conflit inévitable qu'il sentait venir entre lui et la majorité de son exécutif.

On ne voit pas très clairement d'ailleurs, comment ce conflit pourrait se résoudre rapidement. M. Horner a été élu, en quelque sorte à vie, en août 1946, par un référendum qui, sur quelque six cent mille membres du syndicat des mineurs, lui a donné 226 605 voix contre 167 074 à M. W.E. Jones et 25 970 à un autre candidat. Il a été élu, non pas parce que communiste, mais quoique communiste, en raison de ses remarquables qualités de militant (voir ma lettre n° 112 du 22 août 1946). Si le Comité exécutif, comme c'est probable – M. Lawther y dispose de 27 voix contre 5 – désire mettre fin à ses fonctions, il lui faut obtenir l'accord d'une conférence nationale du syndicat. Mais si M. Horner refuse de s'incliner devant la décision de la conférence, il peut exiger un référendum. Il semble à peu près certain que M. Horner poussera l'affaire jusqu'au bout, et que les communistes en profiteront pour entreprendre dans les sections locales du syndicat des mineurs, une campagne des plus actives, qui ne contribuera évidemment pas à l'augmentation de la production charbonnière.

Néanmoins, même si elle est poussée jusqu'au bout, l'issue de la bataille ne semble pas douteuse. Outre que M. Horner, bien que sa majorité fût forte, n'a pas obtenu en 1946 la moitié des voix des adhérents, inscrits, les communistes, ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus, ont perdu une grande partie de leur influence dans les milieux miniers au cours de ces six derniers mois, et toute la grosse artillerie de l'anti-communisme syndical donnera contre M. Horner. De telle sorte que l'incident Horner-Lawther, même s'il a été délibérément provoqué par le secrétaire général du syndicat des mineurs par respect de la discipline communiste, aura vraisemblablement pour résultat de faire perdre au PC la plus importante position qu'il occupait dans le mouvement syndical britannique.

Un autre événement récent montre la passion avec laquelle communistes et anti-communistes se heurtent dans le mouvement syndical. Le syndicat des travailleurs de l'Électricité, où dominent les communistes, avait relevé de ses fonctions de délégué du personnel un ouvrier d'une grande usine de Manchester, M. Blackwell, qui est un militant du *Labour Party*. Les communistes poursuivaient là, sans aucun doute, leur politique qui consiste à s'emparer partout des postes de *Shop-stewards* qui leur permettent d'exercer une influence directe sur les adhérents de la « base ». Mais aussitôt vingt-six délégués du personnel ont proclamé leur solidarité avec M. Blackwell, et une quarantaine de télégrammes de protestation ont été adressés, au nom de quelque quatre mille travailleurs de l'entreprise, au Congrès du syndicat des travailleurs de l'Électricité, actuellement réuni à Ayr. Dans plusieurs centres, et notamment à Manchester, les *shop-stewards* demandent une action contre les cellules communistes d'entreprise. Il semble que les anti-communistes, sans perdre une minute, aient ainsi cette occasion pour lancer une nouvelle vague d'assaut contre les communistes, et notamment pour amorcer une vaste opération d'épuration dans le mouvement des *shop-stewards*, où l'influence du PC est particulièrement agissante.

Là comme chez les mineurs, les communistes, cela n'est pas douteux, se défendront désespérément, et dans ce dessein, passeront même sans doute à l'offensive sur différents points. La lutte ira croissant en âpreté, sinon en violence. Mais, autant qu'on puisse juger de l'état d'esprit actuel des travailleurs britanniques et en face d'une action déterminée et coordonnée de ses adversaires, les chances du parti communiste britannique apparaissent comme singulièrement faibles.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 50)

273

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 807. *La Haye, 19 octobre 1948.*

Les affaires indonésiennes (démission du Docteur van Mook, dépôt d'un projet de loi en vue de l'institution du régime intérimaire, perspectives de négociations avec la République, position de l'Amérique) préoccupent sérieusement l'opinion hollandaise.

La presse consacre à ces affaires de nombreux commentaires, d'ailleurs généralement assez vagues et peu consistants, les informations de source officielle étant rares, et, en tout cas, insuffisantes pour pouvoir utilement éclairer les commentateurs.

C'est ainsi que, à propos de la démission du Dr van Mook, les journaux émettent diverses hypothèses, dont aucune n'est invraisemblable et qui contiennent chacune une part de vérité. Toutes les feuilles s'accordent à rappeler que depuis longtemps la coordination entre La Haye et Batavia laissait à désirer et que, dans les milieux officiels, on avait souvent tendance à rendre le Dr van Mook responsable de cette situation. Les journaux évoquent ses gestes d'indépendance, sa mauvaise humeur, sa susceptibilité. À en croire certains, le lieutenant gouverneur général aurait été fort irrité d'avoir été tenu à l'écart des négociations qui ont eu lieu à La Haye avec les délégations des Indonésiens fédéralistes. Pour d'autres, il aurait vivement ressenti la nomination du Dr Beel comme délégué du gouvernement néerlandais à Batavia en remplacement de M. Van Vredenburch. On murmure enfin que M. Sassen, le nouveau ministre des Territoires d'outre-mer, n'était pas bien disposé à son endroit et que depuis le changement de gouvernement, en août dernier, le départ du Dr van Mook était une chose décidée en principe.

La vérité sortira peu à peu de ces diverses suppositions. Pour le moment il paraît acquis que le gouvernement – ses membres catholiques surtout – était décidé à remplacer le Dr van Mook et à promouvoir, dans un proche avenir, le Dr Beel au rang de Haut-Commissaire en Indonésie, cette désignation devant accompagner l'instauration du nouveau régime intérimaire. Il paraît probable, dans ces conditions, que le Dr van Mook aura préféré prendre les devants.

Quoiqu'il en soit, on affirme au ministère des Affaires étrangères que le départ du Dr van Mook n'entraînera aucun changement de la politique en Indonésie. Cette assurance paraît corroborée par le fait que le lieutenant gouverneur général a été tenu à l'écart des négociations avec les Fédéralistes et que, d'autre part, le gouvernement de La Haye a entièrement assumé la

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *M. Plion, résumer, fait. C[ommuni]quer Washington, Londres, Canberra, F[rance] O[utre-] M[er], Hau[t Commi]ssaire, Batavia, f[ai]t le 29/10/48* ».

responsabilité et la direction des nouveaux pourparlers engagés sur l'initiative de M. Cochran, membre américain de la Commission des Bons Offices.

Le gouvernement se préoccupe, par ailleurs, de prendre toutes dispositions en vue de l'instauration, dès que les circonstances le permettront, du nouveau régime intérimaire en Indonésie et de la nomination d'un Haut-Commissaire. À cet effet, un projet de loi vient d'être déposé sur le bureau de la 2e Chambre, qui autorisera le gouvernement à agir, jusqu'au 1er juillet 1949, par voie de réglementation. Cette disposition paraît rendue nécessaire par le fait que le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur les 70 articles d'application de la révision constitutionnelle. On pare donc au plus pressé. Certains journaux d'opposition protestent contre ce projet de loi, qui constitue, d'après eux, une violation de la constitution et un empiétement sur les prérogatives du Parlement. Il est vraisemblable que l'étude de ce projet de loi à la Chambre donnera lieu à des discussions assez animées, bien cependant que son adoption ne fasse pas de doute.

Mais, comme à l'accoutumée, c'est surtout le problème des rapports avec la République qui retient l'attention des journaux, et plus particulièrement la position adoptée, en la matière, par les États-Unis. Certaines feuilles posent ouvertement la question de savoir quelles sont les raisons secrètes de Washington pour apparemment soutenir le gouvernement de Djocjacarta et pour contester aux Hollandais une liberté d'action grâce à laquelle ils auraient pu, à peu de frais, amener la République à composition. « Pour nous autres Néerlandais », écrit notamment le *Tijd* (catholique), « il est amer de constater combien l'Amérique se méfie maintenant de nos intentions. Cette attitude, de la part des États-Unis est tellement incompréhensible que nous ne pouvons que continuer à espérer un changement ». Abordant plus franchement le problème, le *Nieuwe Courant* (libéral) déclare notamment : « Le moment est venu, pour le peuple hollandais de comprendre que notre politique à l'égard de l'Indonésie n'est plus décidée à La Haye, mais à Washington. Le gouvernement hollandais a été mis en tutelle… Mais quel est le but de ce jeu Cochrane-Amérique-Djocjacarta, dont les Pays-Bas et l'Indonésie doivent être en fin de compte les victimes ? Les États-Unis sont-ils guidés par des motifs économiques ? Dans ces conditions à quoi sert-il de dépenser quotidiennement des millions pour maintenir une armée sur un territoire qui est pratiquement perdu pour les Pays-Bas ? Nous avons droit à une réponse claire ».

Cette désillusion est assez explicable de la part d'un peuple qui a le sentiment que les grandes puissances agissent envers lui comme s'il y avait deux poids et deux mesures. Pourquoi, se demande-t-on ici, les Pays-Bas se voient-ils refuser la possibilité de rétablir l'ordre en Indonésie alors que l'Angleterre, par exemple, est libre de réprimer à sa guise les soulèvements de Malaisie ? Pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il été saisi de l'affaire indonésienne, alors que le conflit indochinois n'a jamais été inscrit à son ordre du jour ? Pourquoi l'Amérique qui a toutes les raisons d'avoir confiance en la Hollande fait-elle, malgré tout, le jeu de ses

adversaires ? Autant de questions que l'on pose ici fréquemment, non sans amertume.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 18)

274

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2296-2308. *Moscou, 20 octobre 1948, 17 h. 10*

(*Reçu* : le 20, 20 h. 10)

M. Kozyrev m'a reçu hier ainsi que je l'avais annoncé au (...)[1] par dépêche. Je l'ai retenu une heure et demie. Il s'est montré dès l'abord moins favorable à l'examen attentif des propositions françaises qu'au cours du dernier entretien que j'avais eu avec lui.

Son apparente immobilité d'esprit exprimait évidemment le dépit éprouvé par les dirigeants soviétiques du fait du refus de visa opposé à leurs délégués à la conférence de la CGT, de la perte de l'espoir qu'ils avaient eu de voir survenir des divergences de vues entre les Alliés de l'Ouest au sujet de Berlin, enfin de l'échec des candidats communistes au collège électoral du Conseil de la République.

Il n'a bien entendu, pas plus que ne l'auraient fait ses chefs ou ses collègues, laissé paraître de réaction sensible ou courtoise à l'initiative généreuse de Votre Excellence en faveur des 1 800 Arméniens mentionnés dans votre télégramme.

Il n'a pas autrement d'ailleurs fait effort pour apprécier objectivement la valeur de cette mesure de bienveillance. Il s'est borné à déclarer que le rapatriement des Arméniens n'a pas résulté de l'accord du 27 novembre 1945, mais d'un *gentlemen's agreement* intervenu entre le président Bidault et l'ambassadeur Bogomolov. Comme je lui demandais s'il estimait que le second accord aurait été conclu, si le premier n'avait pas été signé, il tenta de se tirer d'embarras par un faux-fuyant et me répondit finalement que des *gentlemen* pouvaient traiter de toutes les questions à leur gré.

Feignant au surplus de négliger la portée de la décision (...)[2] Arméniens, il ajouta qu'il ne manquerait pas d'en faire part à son ministre tout en faisant remarquer qu'elle ne pouvait être effective qu'au début de l'hiver à un moment où le transfert et l'installation de familles de France en URSS créent aux autorités soviétiques de grandes difficultés, les maisons préparées de longue date à l'intention des intéressés ayant été en raison du retard mis par la France au rapatriement de ces derniers affectées à des Arméniens rentrés d'autres pays.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

Je n'eus pas de peine à faire éclater la vanité de ses arguments sans avoir à faire allusion au destin des Arméniens naufragés du *Pobieda*, ni à insister sur les avantages du climat des vallées arméniennes du Caucase en hiver.

M. Kozyrev, pour bien montrer qu'il portait au rapatriement des Arméniens un intérêt secondaire, crut devoir invoquer à nouveau les rigueurs de la saison et déclarer qu'elles interdisaient de prévoir une réponse de son ministre et de son gouvernement à notre offre.

La question essentielle reste, à ses yeux, celle des Soviétiques déplacés à la suite de la guerre, désireux de regagner leurs foyers où leurs familles avaient tout prévu pour les recevoir sans causer de souci aux autorités.

M. Kozyrev, qui ne s'embarrasse point de contradictions, dut reconnaître aussitôt que les intéressés dont la réinstallation était si bien organisée, n'avaient pas été recensés. La faute en était, m'a-t-il dit, imputable au gouvernement français qui ne consentait pas à livrer leurs noms et leurs adresses actuelles.

Or, il convenait que les autorités françaises prennent les mesures préparatoires au rapatriement des Soviétiques déplacés et je n'avais donné aucun éclaircissement sur les mesures, c'est-à-dire sur le fond du problème.

Je rappelai que la décision adoptée par Votre Excellence en faveur des Arméniens était expressive de la disposition générale du gouvernement français à reprendre les opérations de rapatriement et à témoigner sur le plan moral, indépendamment de toute la considération juridique, de sa courtoisie et de sa bonne volonté. Elle s'appliquerait d'autant plus vite que les Arméniens étaient déjà rassemblés et que la date de leur départ dépendrait maintenant des autorités soviétiques.

Bien entendu, l'accord de 1945 s'étendrait à tous ceux qui étaient prévus pour en bénéficier à la condition qu'ils soient recensés et c'est pour faciliter cette opération préalable que le gouvernement français avait accepté la proposition contenue dans la note du gouvernement soviétique en date du 1cr mars et relative à l'échange de missions de rapatriement entre les deux pays.

J'ai insisté à nouveau pour que simultanément les Soviets donnent à MM. Dorget et de Fonscolombe des facilités de circulation équivalentes à celles accordées en France à MM. Abramov, Tavadze, Smirnov et Pazeisky, sans préjudice de visa dont je renouvelais la demande pour M. Schaffhauser, et de son adjoint[1].

C'était là un nouvel indice du désir qu'a le gouvernement français de poursuivre le rapatriement de l'ensemble des ressortissants soviétiques dont celui des Arméniens constituait, à défaut d'un premier mouvement puisque

[1] C'était une question qui gênait considérablement l'Ambassade de France à Moscou. L'ambassadeur Yves Chataigneau estimait ainsi qu'il était facile aux Soviétiques de distraire quatre membres de leur nombreux personnel à Paris mais qu'il était très compliqué de faire de même pour deux agents à Moscou. Il conseillait alors de faire preuve de bonne volonté en prenant des mesures de rapatriement effectives en faveur d'un certain nombre de citoyens soviétiques en France. Cela permettrait ensuite de pouvoir avoir quelques arguments à avancer lors des prochains entretiens sur ce sujet (télégramme nos 2078-2081 du 17 septembre de Moscou, non reproduit).

le Comité s'obstinait à nier l'existence de tout lien entre les deux, tout au moins un prélude de qualité.

Encore convenait-il que l'URSS répondît au geste de la France en montrant qu'elle était prête de son côté à entrer dans la voie de l'exécution des accords passés, par des mesures de réciprocité. À la question que je lui posais pour le contraindre à préciser sa pensée sur la suite qui serait donnée à la proposition de Votre Excellence, M. Kozyrev affirma qu'il ne préjugeait pas un refus de son gouvernement, mais qu'il ne pouvait prévoir la décision qui serait prise au sujet des Arméniens en raison de la saison avancée. Il renouvela enfin son affirmation selon laquelle les accords de 1945 et de 1947 étaient sans lien et, relevant l'inévitable allusion au camp de Beauregard reproduite dans tous les entretiens relatifs au rapatriement, rappels que le premier de ces accords avait été rompu sur initiative illégitime de notre part[1].

Il était essentiel que la France prît sur son territoire et sur ceux qu'elle occupe en Autriche et en Allemagne des mesures positives de rapatriement des citoyens soviétiques en contrepartie de celles qui avaient été appliquées par le gouvernement soviétique qui, lui, avait exécuté l'accord de 1945 et renvoyé en France tous les ressortissants français reconnus en URSS et intéressés par cet accord. Il a ajouté à ce moment que s'il restait encore quelques Français isolés en URSS, ils n'y seraient point retenus.

Comme je prenais acte de cette déclaration, il se rétracta en la restreignant à la condition de l'exécution par le gouvernement français des accords du mois de juin 1945[2].

Je n'ai pas manqué de rappeler à M. Kozyrev la promesse qu'il m'avait faite de répondre aux demandes que je lui avais adressées et notamment de tenir celle relative au renvoi de l'Alsacien Gonthier de Libau en France par Odessa. Comme je m'y attendais, il appela un collaborateur qui lui affirma que tout était en règle et que Gonthier de Libau avait quitté Libau muni de papiers et d'argent, mais il ne put me donner d'apaisements quant à l'arrivée de Gonthier à Odessa.

J'insistai enfin, puisque M. Kozyrev avait reconnu que quatre membres de l'Ambassade de l'URSS à Paris étaient autorisés à visiter le camp de Beauregard, pour que mes deux collaborateurs chargés du rapatriement puissent se rendre à Odessa et prendre contact avec les Français qui y sont internés. Mon interlocuteur me répondit que si le camp de Beauregard était organisé pour les ressortissants soviétiques, celui d'Odessa n'était pas en revanche un camp de Français. Il m'assura, toutefois, qu'il rendrait compte de mes propositions et de notre entretien à M. Molotov. Si son attitude demeure rigide et traduit le caractère strict de la disposition générale de dépit du gouvernement soviétique envers la France, il n'en a pas moins déclaré sans se rétracter cette fois que son gouvernement liait au rapatriement des ressortissants soviétiques déplacés du fait de la guerre celui des Français isolés en URSS.

[1] Sur l'affaire du camp de Beauregard, voir *DDF*, 1947-II, n°s 404 et 441.

[2] Voir *DDF*, 1945-I, n° 469.

J'estime, dans ces conditions, qu'il y aurait intérêt à faire savoir au gouvernement soviétique que la France est prête à laisser rentrer en URSS une centaine de ses ressortissants déplacés et que cette première tranche serait suivie d'autres dans la mesure où les « isolés français » en Russie soviétique auraient été renvoyés à leur tour dans leurs foyers.

Il importe avant tout de régler le sort de nos compatriotes et d'épuiser les propositions qui peuvent y aider, même au prix de concessions exorbitantes des règles de la réciprocité.

L'offre faite au gouvernement soviétique de commencer dès maintenant les opérations de rapatriement des Arméniens met en évidence la bonne foi du gouvernement français. Si d'aventure elle n'était pas retenue, elle compromettrait la position du gouvernement soviétique devant l'opinion, le jour où celle-ci serait saisie.

(Direction d'Europe, URSS, volume 71)

275

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 2314[2]. *Moscou, 21 octobre 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 25, 18 h. 30)

L'ambassadeur des États-Unis m'a relaté aujourd'hui l'entretien qu'avait eu, au cours de son dernier séjour à Belgrade, M. Johnston, président de l'Association des producteurs et des distributeurs de films américains, avec le maréchal Tito.

M. Johnston, après avoir obtenu l'accord du Maréchal pour une importation substantielle de films en Yougoslavie, a posé à son interlocuteur, qui a consenti à y répondre, des questions de politique générale.

Il l'a prévenu tout d'abord qu'il appartenait au parti républicain, qu'il était lié personnellement d'amitié avec M. Foster Dulles à qui il répéterait mot pour mot toute la conversation qui s'engageait.

Le maréchal Tito lui a dit : « Je suis né communiste et je mourrai communiste. Je suis fidèle à la doctrine de mon parti. Personne ne me fera changer d'opinion, mais je n'ai pas de leçons à recevoir de l'étranger dans le gouvernement de la Yougoslavie, et je n'en accepte point.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

Note manuscrite : « *Entretien avec le maréchal Tito. Une certaine diffusion. [Communiquer à] Londres, Washington, Belgrade, Sofia, Bucarest, Tirana, Budapest, Prague, Varsovie, Rome, fait 28-10-48* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

J'entends maintenir les relations de mon pays avec l'Occident[1]. Le gouvernement soviétique a voulu priver la Yougoslavie d'essence. Vos livraisons ont paré partiellement à notre déficit en la matière, mais elles sont insuffisantes. Je vous demande de les augmenter, mais je ne sollicite point de cadeaux. Je paierai vos fournitures en dollars.

La Yougoslavie veut vivre normalement, poursuivre son équipement, elle ne souhaite pas la guerre. Si celle-ci éclate entre la Russie soviétique et les puissances occidentales, l'attitude que je prendrai dépendra de la façon dont le conflit s'engagera ; mais mon intention est de garder la neutralité.

Je dois faire preuve d'une grande prudence dans la conduite de ma politique et je ne puis dévier de la ligne générale du parti communiste. La masse de mes partisans y est fidèle et observe attentivement mes actes. Je dois tenir compte de leur état d'esprit.

Je sais que mes adversaires de l'intérieur et de l'extérieur voudraient bien me faire disparaître pour mettre la main sur le pays. Ma disparition ne changerait rien à l'appareil gouvernemental, car je ne suis pas seul. Nous sommes trois : Rankovitch, Kardelj et moi. Nous ne sommes jamais ensemble et nous ne saurions être abattus d'un seul coup.

Sans doute des difficultés me sont-elles créées de l'extérieur, principalement par l'intermédiaire du gouvernement des États voisins de la Yougoslavie. Madame Pauker, notamment, s'y emploie activement. Toutefois les peuples de ces États ne suivent pas leurs gouvernements et ils sont favorables à ma politique. Malheureusement, ils manquent de dirigeants de caractère. Cela peut changer ».

Ces déclarations sont conformes dans leur esprit aux indications que j'ai discernées ou recueillies au cours de mes entretiens avec le Chargé d'affaires de Yougoslavie à Moscou.

À ce titre, elles prennent à mes yeux une importance accrue.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 40)

[1] Une partie du contentieux avec les États-Unis avait été réglée en juillet avec la signature de l'accord entre les deux pays concernant l'indemnisation des Américains dont les propriétés ont été nationalisées par le gouvernement de Belgrade, ce qui avait permis le déblocage des avoirs yougoslaves aux États-Unis (dépêche n° 1666 du 26 juillet 1948 de Washington, non reproduite). Il faut dire que l'on guettait les signes d'un rapprochement entre les États-Unis et la Yougoslavie mais qu'aucune manifestation spectaculaire n'était encore apparue. Cependant, l'ambassade de France à Belgrade relevait le passage de M. Johnston et sa vente de films américains à Belgrade et la mise en scène d'une version serbe d'une pièce américaine (dépêche n° 994 du 13 octobre 1948 de Belgrade, non reproduite).

276

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 3645[2]. *Londres, 21 octobre 1948.*

Réservé.

La Commission permanente du Traité de Bruxelles achevant ce matin la mise au point de l'ordre du jour du Conseil consultatif[3], j'ai, d'accord avec mon collègue belge, proposé l'adoption d'un rapport au sujet du projet d'Assemblée européenne ; je vous communique par télégramme séparé ce texte qui constitue essentiellement une récapitulation des faits[4].

Le délégué britannique a cependant déclaré qu'il n'était pas en mesure d'accepter un projet qui, a-t-il dit, n'exposait le point de vue de son gouvernement que d'une manière incomplète.

Il s'est, d'ailleurs, absolument refusé à proposer un nouveau texte comme je le lui demandais. Il s'est borné à répéter que les gouvernements français et belge n'avaient jamais répondu aux questions fondamentales posées par le gouvernement britannique et que le Secrétaire d'État ne pouvait s'engager « dans le brouillard ».

J'ai repris les explications déjà données à maintes reprises par la délégation française et j'ai ajouté que le Conseil consultatif ne pourrait aborder utilement l'étude du problème que si la Commission permanente « faisait le point » et dégageait ainsi les bases d'une discussion.

Tout s'est passé comme si, du côté britannique, on ne souhaitait pas que le terrain ait été déblayé avant la réunion du Conseil consultatif. Il est d'ailleurs possible que cette tactique soit surtout destinée à donner à M. Bevin une plus grande liberté de manœuvre. On m'assure cependant que les Premiers ministres du *Commonwealth* se sont tous déclarés très favorables à la constitution de l'Europe occidentale.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 6)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Ce projet d'ordre du jour prévoyait notamment des discussions sur la possibilité de conclure un pacte de l'Atlantique pour les puissances signataires du traité de Bruxelles, la lutte contre les menées subversives et la coordination des mesures à prendre en vue de combattre la propagande soviétique, la proposition relative à la convocation d'une Assemblée européenne et la discussion restreinte sur certains points chauds des relations internationales (document non reproduit).

[4] Voir document nº 277.

277

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 3646[2]. *Londres, 21 octobre 1948.*

Réservé.

Je me réfère à mon télégramme nº 3645[3].

Je vous communique ci-après le texte du projet franco-belge de rapport sur la question de l'Assemblée européenne.

1) La Commission permanente a été saisie le 2 septembre par les gouvernements français et belge d'un projet relatif à la convocation d'une conférence préparatoire à la création d'une Assemblée où seraient délégués les représentants des parlements des cinq puissances signataires du Traité de Bruxelles (cf. document nº A/56)[4].

2) Le gouvernement néerlandais a insisté pour que les cinq puissances adoptent en cette matière une attitude commune et que leurs désaccords éventuels n'apparaissent pas à l'extérieur.

Tout en réservant formellement sa position quant au fond du problème, le gouvernement britannique a demandé aux gouvernements français et belge de lui fournir des explications sur un certain nombre de points définis dans un mémorandum remis à la Commission permanente le 8 septembre (cf. document nº A/55)[5].

3) Le gouvernement français a répondu au mémorandum britannique par une déclaration faite le 30 septembre devant la Commission permanente, et approuvée par le gouvernement belge[6].

Cette déclaration a été complétée par M. Massigli le 14 octobre (cf. document nº A/78, A/80 et A/89)[7].

4) Les points de vue en présence ne se sont pas rapprochés.

Le gouvernement britannique désire connaître les solutions que les gouvernements français et belge entendent apporter aux problèmes que poserait inévitablement sur le plan constitutionnel et administratif une association plus étroite des États intéressés. Il a, en outre, exprimé le souci de se concerter avec les gouvernements du *Commonwealth*.

Les gouvernements français et belge sont d'avis qu'il appartiendra précisément à la conférence, dont ils soulignent le caractère préparatoire et

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Voir document nº 276.

[4] Document non reproduit.

[5] Document non reproduit.

[6] Voir document nº 227.

[7] Documents non reproduits. Voir document nº 259.

consultatif, de définir ces problèmes et de formuler, pour les résoudre, des conclusions qui n'engageront en rien les gouvernements.

Les gouvernements français et belge s'abstiennent volontairement de répondre à certaines questions fondamentales posées par le mémorandum britannique, car ils les jugent prématurées.

5) Sans préjuger la réponse qu'il donnera à la proposition franco-belge de convoquer une conférence préparatoire, le gouvernement britannique souligne la difficulté que soulève la désignation des délégués à une telle conférence.

6) Il ressort de la dernière déclaration du représentant français à la Commission permanente que le gouvernement français n'est pas attaché à des formules rigides et qu'il est prêt à examiner toutes suggestions qui lui seraient proposées, pourvu qu'elles témoignent de l'intérêt que les gouvernements portent à ce problème et de leur volonté d'en préparer une solution constructive, dont l'absence rendrait encore plus difficile le règlement de la question allemande.

7) En conséquence, la Commission permanente propose au Conseil consultatif, sans aborder, pour le moment, le fond du problème, de décider de charger des délégués des cinq puissances, quel que soit le mode de leur désignation, d'élaborer une recommandation commune sur la méthode à suivre en vue d'associer plus étroitement entre eux les États européens, sur le plan politique comme sur le plan économique.

8) La Commission permanente a été saisie par le délégué hollandais d'une lettre de M. Duncan Sandys, président du Comité international des mouvements pour l'unité européenne, proposant d'étendre à d'autres pays que les signataires du Traité de Bruxelles la participation à la conférence préparatoire envisagée par le mémorandum franco-belge.

Cette proposition paraît prématurée. Au cas où elle serait retenue cependant, la Commission serait, semble-t-il dessaisie de la question qui devrait être traitée dans un cadre plus large.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 6)

278

GÉNÉRAL PECHKOFF, AMBASSADEUR DE FRANCE, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE À TOKYO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 77. *Tokyo, 21 octobre 1948.*

Certes, les principes qui régissent la conduite politique de l'Américain moyen ne peuvent être appelés idéologie. Toutefois, cette doctrine sans corps et sans armature possède l'aspect d'un impératif assez catégorique, et se trouve défendue avec une ardeur que vient blesser toute tentative critique. Elle repose, semble-t-il, sur quelques postulats simples que les conditions de l'occupation au Japon permettent de mieux saisir : s'ils sont en effet aux États-Unis des axiomes que les vicissitudes de la vie courante font oublier d'autant que la communauté ne les remet pas en cause, on est bien forcé ici de les faire ressortir puisque c'est sur eux que se fonde tout le système théorique de l'occupation.

Sans doute serait-il intéressant de confronter ces principes avec ceux qui président à l'occupation américaine en Allemagne, et d'établir ainsi, au regard de l'occupation soviétique non pas tant une comparaison théorique qu'une meilleure appréciation de la méthode avec laquelle les autorités militaires font face aux problèmes et ainsi des chances qu'elles ont, de part et d'autre, de gagner leur jeu.

Le premier de ces postulats peut se formuler ainsi : « La civilisation américaine est supérieure à toute autre » et son corollaire « Hors de cette civilisation, point de salut ». Une telle affirmation il est vrai, se retrouve dans la plupart des sociétés. Chacune se prétend supérieure aux autres, et avec une certitude accrue lorsqu'elle peut se réclamer d'un succès matériel, d'une illustration spirituelle, ou d'une victoire militaire. L'Amérique pense bien qu'elle a dominé le sort de la guerre en même temps qu'elle est devenue le plus remarquable atelier des instruments humains. Cette éminence lui confère, à ses propres yeux, un devoir : celui d'instruire, donc de se répandre et donc encore de diriger. On est près de dire, de dominer. La prétention américaine, en venant se heurter à la prétention rivale du système soviétique, acquiert une plus grande violence. Elle se forge aux coups qu'elle reçoit.

Or, devant l'effort américain pour parler non selon le droit du vainqueur – ce qui serait clair – mais selon le droit que confère cette supériorité de civilisation, le Japon peut être pris d'étonnement ou de scepticisme. Il ne saurait oublier qu'il a depuis longtemps été civilisé, qu'il a établi avant que naissent les États-Unis, les principes d'une collectivité organisée et les bases d'un esprit pourvu de règles. S'il a su, au moment du Meiji, se renouveler

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *Lettre Millet. C'est confus. C[ommuni]quer Washington, Londres, f[ai]t le 17/11/48. Résumé* ».

non sans peine, et s'il peut aujourd'hui faire l'effort douloureux d'une nouvelle révolution, c'est sans doute qu'il possédait, avant cette période, une civilisation homogène. Or, il est bien dans la mentalité américaine de vouloir tout construire à neuf, et, pour cela, de faire table rase comme si rien de valable n'existait auparavant. C'est là où résiste la mentalité japonaise, de la façon qui lui est propre : en acceptant le fait mais en réservant l'esprit.

Le pays est d'autant plus porté à cette réserve intérieure que l'Amérique au moment où elle affirme sa supériorité se trouve combattue par l'idéologie soviétique et en difficulté avec les problèmes de l'Europe occidentale. L'antagonisme soviétique est de nature essentiellement politique et, à ce titre, irréductible. Le choix entre les deux systèmes dépend d'un pari qui se discute mal. Les difficultés européennes, au contraire, proviennent d'une incompréhension plus intime. Elles sont donc moins sujettes aux révélations bruyantes. Elles sont pourtant d'une gravité profonde. Or toute une tradition japonaise relie les couches supérieures de ce pays aux pensées de l'Europe. Beaucoup ici sont frappés de cette mésentente spirituelle entre le vieux continent et le nouveau, de cette négligence de l'Américain pour les susceptibilités et le particularisme européens. Lorsque les États occidentaux se plaignent du réalisme trop brutal de l'Amérique, de son dédain pour certaines formes de l'esprit de finesse, beaucoup de Japonais comprennent, éclairés par une sorte de communauté d'expérience.

Enfin, le Japon peut se trouver amené à certains doutes s'il se borne à observer – et c'est bien tout ce qu'on lui montre – l'Amérique vue de Tokyo. L'occupant n'est pas en principe un individu remarquable ; il l'est encore moins lorsque l'occasion le tente d'utiliser sa position et profiter de sa supériorité. Il y a d'ailleurs plus que des questions de personnes : car les choses en provenance d'Amérique ne sont pas non plus forcément admirables. Les films que l'on envoie à Tokyo avec l'unique souci de leur succès commercial sont loin de satisfaire les moins délicats. Les nouvelles à sensation que les correspondants envoient de Washington ne sont pas pour imprimer dans l'esprit du Japon la certitude de la valeur et de la stabilité américaines.

L'Amérique voudrait prouver que sa civilisation américaine est doublement nécessaire : nécessaire pour la force actuelle de l'occupation, nécessaire pour la force future du pays. Entre cette notion de valeur et cette notion de nécessité s'ouvre le fossé où naissent les problèmes d'aujourd'hui et où croîtront sans doute ceux de demain.

Le second postulat américain pourrait être celui-ci : « La responsabilité de la victoire créée le devoir moral de démocratiser le pays ».

Mais comment démocratiser contre nature ? Il faut pour cela imposer la démocratie. C'est là une contradiction que j'ai déjà relevée, où l'occupant ordinaire se sent toutefois à l'aise, avec une naïveté dont on ne sait très bien s'il faut la trouver étonnante ou pénible. Pourtant, si la démocratie est la forme la plus élaborée du respect politique des libertés humaines, on ne voit pas très bien comment l'étranger victorieux peut l'imposer à ses vaincus.

Réussirait-il en fin de compte que ce serait contre lui ou contre eux, et qu'il serait acculé entre l'erreur et la faute. Ses principes ne lui permettent pas la première, et ses intérêts lui interdisent la seconde.

L'Amérique peut imposer la démocratie ; mais c'est elle qui choisit les ministres jusqu'aux plus petits personnages de l'État. Il ne reste aux Japonais que les manœuvres de coulisse, les marchandages obscurs et les interventions secrètes. J'ai déjà dit plusieurs fois qu'au moment même où l'occupation veut convier le pays à une forme efficace et saine de gouvernement, elle confine la politique japonaise dans les détours d'un maquis obscur où elle n'est naturellement que trop portée.

Mais la contradiction ne vient pas seulement de ce qu'il s'agit d'une démocratie d'occupation. Il s'agit également d'une démocratie américaine. Et le Japon peut se demander si celle-ci représente bien le dernier mot des rapports sociaux. Entre l'Amérique des républiques, l'Amérique de Roosevelt, l'Amérique des milliardaires et des financiers d'aujourd'hui, il y a eu bien des changements d'aspects. Si le Japon est trop fidèle à ceux qu'aujourd'hui Washington lui présente, est-il sûr que demain il ne regrettera pas de n'avoir pas cherché plus loin ? L'impression qu'il existe en Amérique une crise profonde, une inquiétude de l'avenir, le sentiment diffus qu'il faudra bien changer tout le système, n'est pas pour entraîner le Japon à se livrer entièrement à la copie confiante de l'organisation politique des États-Unis.

Enfin, le troisième postulat pourrait être celui-ci : « La responsabilité de la victoire américaine comporte le devoir moral de protéger le Japon ».

C'est d'abord la protection contre le communisme que les Américains entendent. Pour cela il faut élever le standard de vie du pays afin de lui donner les moyens de détruire les facteurs d'instabilité sociale. Mais il ne serait pas suffisant d'« éteindre le paupérisme » pour supprimer le danger communiste. Depuis que cette doctrine, dans ce pays occupé, a adopté les mots d'ordre du patriotisme nippon, il serait aussi nécessaire de calmer les revendications nationales. Augmenter la richesse publique ne suffirait point, il faudrait également satisfaire le désir d'indépendance propre aux Japonais comme à tout autre peuple. Mais comment le faire sans libérer le pays ? Il ne peut en être question, et même la signature d'un traité n'accorderait pas au pays la disparition du contrôle américain.

D'ailleurs, augmenter la richesse c'est investir ; et l'Amérique ne saurait investir sans garantie : l'impérialisme économique reparaît. Augmenter la richesse, c'est aussi faire renaître le potentiel nippon : et l'on ne saurait recréer un instrument aussi dangereux sans s'assurer de lui : la sujétion politique reparaît. Enfin, il faudrait aussi rétablir les contacts du Japon avec l'ensemble du continent asiatique sans le concours duquel le pays est asphyxié dans ses îles. On s'y prépare. Mais qui oserait rouvrir le Japon sans surveiller ses portes ? On est donc dans un cercle vicieux.

L'autre danger, dont l'Amérique entend protéger le Japon, est le risque de guerre. Faire de l'archipel un secteur pacifique est un des slogans traditionnels d'une occupation, l'une aussi de ses justifications. Mais ce que les

Japonais espèrent, c'est surtout de se protéger contre la défaite. Il leur convient peu de s'allier définitivement avec l'un des partis alors que les jeux ne sont pas faits et que les chances demeurent encore incertaines. Les Japonais qui lisent dans les journaux de leur pays les articles des publicistes américains et en particulier ceux que Walter Lippmann consacre à l'Allemagne et aux problèmes européens sont avertis de la thèse suivant laquelle la faute américaine serait sans doute de ramener toutes les difficultés du monde à leur propre lutte contre le communisme et, au lieu de se faire les champions respectueux des diverses indépendances nationales, d'entraîner les nations du monde dans une lutte qui est avant tout la leur.

Les Japonais entendent bien, en tout cas, faire payer le plus cher possible leur collaboration, par le marchandage et la surenchère tant que le conflit n'éclate pas, et par la « politique du pourboire » si le conflit s'étant déclaré, le succès vient du côté auquel ils ont prêté leur concours. Ce qui importe au Japon c'est avant tout de gagner.

Gagner contre l'Occident : il ne faut pas se dissimuler que le vieil antagonisme des jaunes et des blancs est sans doute, si l'on néglige des éléments plus élaborés et à ce titre moins répandus de la politique japonaise, la chose du monde la mieux partagée en ce pays. Tant de sourires et d'amabilité, tant de docilité obséquieuse ne cachent qu'aux yeux des observateurs légers la véritable pensée du Japon.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 42)

279

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 700-704. *La Haye, 22 octobre 1948, 9 h. 30*

Très confidentiel. (*Reçu* : le 22, 12 h. 45)

Le ministre des Affaires extérieures m'indique que M. Cochran n'a pu faire accepter par la République les dernières propositions hollandaises. La situation, a ajouté le Ministre, est donc maintenant grave et l'action militaire doit être envisagée. Une décision sera prise à ce sujet dans le courant de la semaine prochaine.

Comme je représentais à mon interlocuteur les inconvénients du recours à la force au regard de l'Assemblée et du Conseil M. Stikkerr a invoqué la présence, dans les territoires occupés par la Hollande, de 11 000 Républicains qui massacrent chaque jour des Indonésiens désireux de collaborer avec la Hollande. Au surplus, il a souligné l'activité, en qualité de conseiller, très influent et très populaire, du gouvernement Hatta d'un communiste trotskyste Tan Malaka, qui serait chargé de faire échec à Moe (...)[1] communiste d'allégeance soviétique.

[1] Lacune de déchiffrement.

Il semble que le gouvernement hollandais tenterait de justifier son intervention militaire par cette action communiste au sein de la République. Le Ministre a ajouté qu'en « 6 jours » l'affaire pourrait ainsi être réglée.

Il espère au demeurant trouver, le moment venu, compréhension et appui auprès du gouvernement français.

Tout en l'assurant de notre désir de l'aider, je ne lui ai pas caché qu'une action militaire, dans la conjoncture actuelle, serait délicate. Je me suis fait confirmer que l'Ambassade des Pays-Bas à Paris maintiendra un étroit contact avec le Département à ce sujet.

S'agit-il d'une pression de dernière heure sur les Américains qui, selon M. Stikkerr lui-même, exercent actuellement une véritable médiation par l'entremise de leurs représentants à la Commission des Bons Offices ?

S'agit-il plutôt d'une décision de fond ?

En tout cas, la patience hollandaise semble à son terme.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

280

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
POUR M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Commerce avec les pays de l'Est européen

N. *Paris, 22 octobre 1948.*

Confidentiel.

Des représentants de la mission de l'ECA[1] à Paris accompagnés d'un membre de l'Ambassade des États-Unis, ont remis cette semaine au Département deux listes de produits dont l'exportation est aux États-Unis soumise à licence et qui, en fait, ne peuvent être vendus aux pays de l'Est de l'Europe, aucune licence d'exportation n'étant accordée pour ces produits aussi bien pour les pays satellites de l'URSS que pour l'URSS elle-même.

La première de ces listes énumère tous les armements terrestres, navals et aériens proprement dits.

La seconde, secrète, vise une série de produits chimiques et métallurgiques d'une part, et d'autre part des outillages et matériels divers (fraiseuses, rouleaux de laminage, moteurs électriques de plus de 1 000 chevaux, etc.) qui peuvent ne pas nécessairement recevoir de la part de l'acquéreur une utilisation à des fins militaires proprement dites.

Les représentants américains ont annoncé la remise d'une troisième liste de produits et de matériel dont l'exportation est sujette à partir des

[1] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

États-Unis à des limitations quantitatives. Ils ont, après avoir expliqué la politique suivie par le gouvernement américain, demandé que nous adoptions la même ligne de conduite.

Le service de Coopération économique s'est borné à prendre acte de la remise des deux premières listes et s'est immédiatement livré à une étude de celles-ci en liaison avec les ministères techniques compétents.

En procédant à cette démarche auprès du gouvernement français ainsi qu'auprès des autres gouvernements membres de l'OECE[1], les autorités américaines ont vraisemblablement eu l'intention d'agir comme si la question de droit était déjà réglée et comme si elles se contentaient de demander que soient fixées les modalités d'application d'engagements déjà pris dans le cadre des accords bilatéraux.

Or, il est inexact que par l'accord bilatéral franco-américain, le gouvernement français se soit engagé à limiter le commerce entre la France et l'Europe de l'Est. L'échange de lettres franco-américain du 24 avril stipule que la France « s'est engagée à adopter les buts et les principes » de la loi américaine de Coopération économique du 3 avril « tels qu'ils sont décrits dans les sous-sections 102 A et 102 B de cette loi ». Ces sous-sections ne donnent pas au gouvernement américain la possibilité de se prévaloir d'un droit lui permettant d'imposer des restrictions au commerce avec les pays de l'Est. Quant à la sous-section 117 D de la même loi, à laquelle l'accord bilatéral ne se réfère pas, mais qui va plus loin puisqu'elle enjoint à l'administrateur de « refuser dans la mesure du possible la livraison aux pays participants de toute marchandise si une licence d'exportation de ce produit vers ces pays ne pourrait être accordée par les États-Unis pour des raisons de sécurité militaire », elle ne fournit pas de base juridique au gouvernement des États-Unis pour faire interdire l'exportation de certains produits et outillages classés par grandes catégories.

Dans ces conditions, et comme au surplus il serait regrettable que l'opinion publique puisse croire que les restrictions au commerce avec l'Est de l'Europe sont dues à des engagements contractés à l'occasion de l'octroi de l'aide américaine, le Département se propose de ne pas accepter que la négociation ait comme point de départ l'accord bilatéral franco-américain. Il sera semble-t-il, suivi dans cette voie par les autres pays membres de l'OECE.

Il n'en reste pas moins que la demande américaine soulève des problèmes très difficiles.

Sur le plan économique, les exportations françaises prévues dans nos accords commerciaux avec les pays de l'Est seraient dès aujourd'hui réduites dans une mesure appréciable que les services s'efforcent de chiffrer en ce moment et leur expansion dans l'avenir serait fortement compromise si nous acceptions les demandes américaines.

Quant aux importations que nous attendons en provenance des pays de l'Est, elles subiraient automatiquement, faute de financement par le produit

[1] O.E.C.E. : Organisation européenne de Coopération économique.

de nos exportations, une réduction sensible, en admettant que les pays de l'Est n'interprètent pas l'embargo partiel que nous imposerions comme un véritable blocus et ne suspendent pas complètement les échanges commerciaux.

Il faudrait donc prévoir une chute de nos importations et par voie de conséquence une augmentation de nos besoins en devises étrangères du monde occidental. La possibilité pour la France d'arriver en 1952 à subvenir à ses besoins sans aide extérieure exceptionnelle serait douteuse puisque le charbon polonais, les métaux non ferreux, le bois d'Europe orientale nous feraient défaut[1].

Sur le plan politique, les mesures suggérées par le gouvernement américain ne manqueraient pas de consacrer en quelque sorte l'état de tension entre les pays occidentaux et l'URSS et ses satellites et de l'aggraver singulièrement.

Le service de Coopération économique a déjà pris contact avec les représentants des pays membres de l'OECE, notamment avec les délégations britannique, hollandaise et belge, ces États ayant passé avec l'URSS et les pays satellites d'importants accords commerciaux. Peut-être serait-il possible d'amener les Seize à adopter, comme ils l'ont déjà fait au moment de la négociation des accords bilatéraux avec les États-Unis, une position commune. Il y a lieu de penser également que la Suède et la Suisse élèveront en tout état de cause de sérieuses objections aux demandes américaines.

La démarche américaine pose des problèmes très délicats dont la deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU aura à connaître puisque la Pologne a soulevé la question de la discrimination en matière commerciale. S'il est possible en effet d'accepter, sous un prétexte juridique ou politique à déterminer, de ne pas exporter d'armements dits classiques, il est difficile de renoncer à vendre un grand nombre de produits signalés par les États-Unis. Or les listes américaines, en dépit du désordre dont elles témoignent à première vue, couvrent en fait tout ce qui est nécessaire pour le développement de l'arme atomique, du radar, des projectiles radioguidés ou à propulsion par réaction. Les listes américaines résolvent le problème de la sécurité, mais ce faisant, elles débordent largement sur le plan de l'industrie ordinaire.

Dans ces conditions, le service de Coopération économique suggère qu'une négociation soit ouverte avec les Etats-Unis, si possible en accord avec les pays membres de l'OECE afin de déterminer dans la liste américaine les produits qui feraient effectivement l'objet d'une interdiction d'exportation.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

[1] En effet, une note du Service de Coopération économique estimait que la France ne pourrait pas équilibrer sa balance des comptes en 1952 si on réduisait les échanges avec l'Est européen. Or, pour financer ces achats, il fallait exporter davantage vers ces pays. Le souci prioritaire était de voir quelles étaient les obligations internationales de la France, telles celles qui sont rappelées dans le présent document (note du 22 octobre du Service de Coopération économique, non reproduite).

281

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR LE MINISTRE

Intensification des consultations politiques entre les Cinq

N. *Paris, 22 octobre 1948.*

Ce point de l'ordre du jour répond à une préoccupation particulière du gouvernement néerlandais : à plusieurs reprises déjà, celui-ci a paru s'inquiéter de la possibilité, entre Londres, Paris et Washington, de conversations portant sur des objets politiques importants, auxquelles les États de Benelux ne seraient pas appelés à prendre part.

Il ne peut évidemment être question, pour la France ou pour la Grande-Bretagne, de s'interdire des conversations de ce genre. En revanche, pour tenir compte du vœu marqué par le gouvernement de La Haye, il pourrait être proposé d'intensifier les échanges de renseignements politiques et militaires par l'intermédiaire des ministères des Affaires étrangères dans les cinq capitales et des ambassades accréditées auprès d'eux. Une liaison très étroite dans ce domaine existe déjà entre le Quai d'Orsay et les Ambassades de Belgique et des Pays-Bas.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

282

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR LE MINISTRE

Territoires d'outre-mer et coopération des Cinq

N. *Paris, 22 octobre 1948.*

La suggestion néerlandaise, qui n'a pu être étudiée lors de la conférence de La Haye, tend à faire préciser le rôle qui incombe aux territoires d'outre-mer dans la mise en œuvre des idées maîtresses du traité de Bruxelles.

Plutôt que la création d'un nouveau comité spécial, il semble qu'une réunion d'experts *ad hoc* pourrait être envisagée.

Si la discussion devait aborder le terrain militaire, l'état-major de la Défense nationale pense qu'il conviendrait de se montrer très réservé. D'une part, en effet, le Comité militaire permanent de Londres est surchargé de travail, et de l'autre, presque tous les territoires d'outre-mer se trouvent dans une sphère qui intéresse particulièrement les États-Unis, qui ne sont pas encore aussi étroitement associés aux travaux des Cinq qu'ils le deviendront sans doute bientôt.

En revanche, l'état-major de la Défense nationale ne verrait que des avantages à entreprendre, dans un cadre limité, des conversations locales entre représentants des Cinq, conversations auxquelles il y aurait intérêt à tenter d'associer, le plus rapidement possible, les États-Unis.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

283

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 22 octobre 1948.*

À la demande du gouvernement britannique, l'affaire des anciennes colonies italiennes a été inscrite au projet d'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères des États signataires du pacte de Bruxelles.

Il est à présumer que les représentants britanniques s'efforceront de gagner les autres délégations à la formule qu'ils préconisent pour régler le sort des colonies italiennes :

a) L'Italie se verrait confier l'administration de la Somalie et la Grande-Bretagne celle de la Cyrénaïque dans le cadre du régime de tutelle des Nations unies.

b) Le règlement du sort des autres territoires serait ajourné.

Cette formule est inacceptable pour le gouvernement français. Elle a d'ailleurs déjà été écartée par notre représentant à la conférence des suppléants qui s'est tenue à Londres au mois d'août dernier. Elle conduirait, en définitive, à évincer l'Italie de toutes ses anciennes colonies à l'exception de la Somalie. Il ne fait pas de doute en effet que, dans les territoires qui demeureront sous l'administration de la Grande-Bretagne, les choses évolueront de telle manière que, dans un an, un état de fait aura été créé sur lequel il sera impossible de revenir. D'ailleurs l'ambassade d'Italie a déclaré sans équivoque au Département que la solution proposée par les Anglais était inacceptable pour le gouvernement de Rome et que la déception serait profonde dans la péninsule, si elle devait prévaloir.

Cette dernière considération mérite d'être particulièrement soulignée. Des rumeurs ont été propagées en effet, dont il est facile d'imaginer l'origine, selon lesquelles le gouvernement italien ne ferait à la proposition britannique qu'une opposition de convenance et s'accommoderait, au fond, de ce mode de règlement. Nous sommes autorisés par les intéressés eux-mêmes à démentir ce bruit formellement.

La délégation française envisage une solution transactionnelle qui lui paraît de nature à donner satisfaction en même temps aux Italiens et aux Anglais : il s'agirait de placer la Cyrénaïque sous la tutelle de la Grande-Bretagne, la Tripolitaine sous celle de l'Italie, et le Fezzan sous celle de la

France. Cette solution serait d'ailleurs conforme dans ses grandes lignes aux conclusions de la commission d'enquête. Celle-ci a constaté dans son rapport les différences profondes qui distinguent ces trois territoires au point de vue de leur structure démographique et sociale comme à celui des aspirations des indigènes. Nous pouvons invoquer à l'appui de cette solution un autre argument que les puissances signataires du Pacte de Bruxelles ne peuvent manquer de prendre en considération. L'avenir de la Tripolitaine intéresse directement le maintien de notre établissement en Afrique française du Nord. C'est M. Bevin lui-même qui, le 10 mai 1946, a reconnu devant le Conseil des ministres des Affaires étrangères la prééminence des intérêts français en ce domaine. À cette date, il s'est déclaré prêt, à donner l'accord du Cabinet britannique au rétablissement de l'administration italienne en Tripolitaine, pour tenir compte des intérêts de la France et tout en mesurant les risques d'une telle décision. Nous sommes en droit d'escompter, de la part des signataires du Pacte de Bruxelles, la même considération pour nos intérêts. Il ne serait pas admissible que les convenances stratégiques de la Grande-Bretagne soient déterminantes dans le cas de la Cyrénaïque et que nos propres convenances stratégiques soient perdues de vue lorsqu'il s'agit de la Tripolitaine.

Les Anglais ont opposé au règlement que nous proposons un seul argument sérieux : le retour en Tripolitaine de l'administration italienne ne serait possible qu'au prix de désordres dont ils devraient assumer la responsabilité et supporter les conséquences. Les renseignements reçus en dernier lieu par le Département permettent d'affirmer que ces appréhensions sont très exagérées. Notre consul à Tripoli estime que le sentiment public est aujourd'hui en Tripolitaine plus favorable à l'Italie qu'à la Grande-Bretagne. Il est de fait en tout cas que les rapports des colons italiens avec les indigènes n'ont jamais cessé d'être excellents.

Les Américains sont directement intéressés à l'avenir de la Tripolitaine en raison des facilités dont ils bénéficient aujourd'hui pour administrer l'aérodrome militaire de Mellaha. Le Département a tout lieu de penser que, au cas où la Tripolitaine serait administrée par l'Italie dans le cadre d'un régime de tutelle, les États-Unis bénéficieraient de facilités identiques à celles qui leur sont accordées aujourd'hui.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

284

Note du Secrétariat des Conférences pour le Ministre

La Palestine

N. *Paris, 22 octobre 1948.*

Dans son discours à l'Assemblée des Nations unies, le 28 septembre dernier, le président de la délégation française, M. Robert Schuman, a déclaré que la délégation française était heureuse de voir que « les suggestions du comte Bernadotte en vue du règlement définitif du problème palestinien comportaient, comme les recommandations de novembre 1947, l'établissement à Jérusalem d'un statut international qui lui paraît de nature à préserver les Lieux Saints ». La délégation française considérait également que « les propositions du médiateur pouvaient servir utilement de base de discussion, étant entendu que leur acceptation finale par les peuples intéressés reste la condition fondamentale d'un règlement définitif ».

Un certain nombre de délégations, notamment les délégations américaine et britannique, qui ont donné officiellement leur approbation au plan Bernadotte, paraissaient avoir l'espoir, au moment où l'Assemblée commençait ses travaux sous le coup de l'émotion causée par la mort tragique du médiateur, que les Arabes et les Juifs s'inclineraient devant une décision des Nations unies adoptant à une forte majorité les principes posés dans le dernier rapport du comte Bernadotte. Mais le débat sur la Palestine ayant été remis de jour en jour, il semble que les chances d'une acceptation par les parties intéressées du plan Bernadotte aient beaucoup diminué. Les Juifs, qui dès la publication du plan Bernadotte, se sont déclarés catégoriquement opposés à l'échange du Negheb contre la Galilée et à l'internationalisation de la partie juive de la ville de Jérusalem, viennent, en occupant Bershaba et en coupant les communications de l'armée égyptienne entre Bethléem et la côte, de mettre les Nations unies devant un fait accompli. Les États arabes, d'autre part, en créant à Gaza un gouvernement qui prétend être celui de toute la Palestine, ont affirmé une fois de plus leur volonté de ne pas admettre l'existence de l'État d'Israël et ont contrarié les projets du roi de Transjordanie qui, avec l'appui britannique, entendait annexer la partie arabe de la Palestine. Enfin il ne semble pas que, du côté britannique et américain, on ait jusqu'à présent des idées nettes sur la manière dont le contrôle des Nations unies pourra être établi sur Jérusalem. Alors, que du côté français, on incline à reprendre le projet de statut préparé par le Conseil de tutelle au cours de l'hiver dernier, il semble que, du côté britannique et américain, on envisage – pour éviter de faire appel à un corps de police internationale – de charger la Commission de conciliation prévue par le projet Bernadotte d'assurer provisoirement l'administration de la ville au moyen des organismes administratifs déjà existants, et de présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale des propositions pour un régime international permanent de Jérusalem.

Le débat sur la Palestine s'ouvrira donc à la première commission de l'Assemblée dans une atmosphère de confusion et sous d'assez fâcheux auspices.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

285

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Baden-Baden, 22 octobre 1948.*

Je vous envoie ci-joint copie d'une lettre que j'adresse au Département, par le courrier d'aujourd'hui. Seydoux, à son passage à Paris, vous a parlé, ainsi qu'à Couve, du projet que nous avions de faire cette lettre. Nous en avons parlé plusieurs fois avant son départ pour Paris, nous l'avons rédigée à son retour. Elle traduit notre pensée commune. Bien que nos obligations multiples entre Baden, Francfort, Bonn et Berlin nous aient rarement amenés à nous trouver ensemble ces derniers mois, notre expérience commune de l'Allemagne nous amène, l'un et l'autre, aux mêmes conclusions. C'est pourquoi je crois devoir appeler d'une manière toute particulière votre attention sur cette lettre qui traduit les préoccupations de vos deux principaux représentants en Allemagne.

Bien cordialement vôtre.

P.S. Ne devant voir que ce soir le général Koenig et ne voulant pas retarder l'expédition de cette lettre, que Seydoux me déclare attendue à Paris, je profite d'une occasion de courrier pour vous la faire parvenir tout de suite. Si le général Koenig, après l'avoir lue, faisait des observations, je vous le ferais aussitôt savoir.

(Direction d'Europe, Allemagne, volume 83)

[1] Note manuscrite en fin de lettre : « *Vérifiez que cette lettre de S[ain]t-H[ardouin] a été communiquée à Londres et Washington, soit directement soit par nous* ».

Annexe

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 743. *Bonn, 21 octobre 1948.*

À mesure que les mois s'écoulent depuis l'accord de Londres sans qu'une entente apparaisse probable sur le plan quadripartite, l'Allemagne de l'Ouest s'organise et devient une réalité. Chaque jour davantage, après l'échec des conversations de Moscou et tandis que les débats devant le Conseil de sécurité se poursuivent vainement à Paris, nos alliés peuvent nous opposer, toutes les fois où nous manifestons la volonté de freiner, qu'il ne reste plus qu'à aller de l'avant. En nous engageant dans une pareille voie, il faut que nous nous rendions compte de l'état d'esprit dans lequel cette Allemagne occidentale prend naissance et des perspectives, à mon avis singulièrement sombres, qu'offre son développement.

Il est, certes, réconfortant, *a priori*, de constater que la division des anciens vainqueurs en deux camps hostiles a pour conséquence de nous donner comme voisin un État de 45 millions d'habitants au lieu de 70 millions. Il l'eût été plus encore si cette Allemagne occidentale, sans devenir l'Allemagne de Mme de Staël dont certains imaginent la résurrection, se fut constituée sur une base largement fédérale, ce qui aurait permis de l'accepter facilement, sans trop d'appréhension de notre part, dans une Europe occidentale. Nous ne saurions plus, à cet égard, avoir beaucoup d'illusions. Je n'insiste pas sur le fait que, dans un continent très rapidement et artificiellement limité à l'Est, une Allemagne réduite risque de jouer un rôle plus considérable et plus nuisible que ne le ferait l'Allemagne entière dans l'Europe géographique comprenant les États balkaniques, la Pologne et à plus forte raison la Russie. C'est un point sur lequel on pourrait indéfiniment discuter.

Il est plus grave et plus préoccupant d'observer que l'Allemagne occidentale s'éveille en ne laissant guère de doutes sur les dispositions qui l'animent. S'il est vrai qu'au sein du Conseil parlementaire et de ses commissions, les fédéralistes luttent en nombre à peu près égal contre les unitaires, ils ne défendent que difficilement des positions qui apparaissent, aujourd'hui comme très entamées. Dans l'hypothèse la plus favorable, la Constitution future dont les Accords de Londres avaient esquissé les grandes lignes, ne sera évidemment pas de nature à nous donner satisfaction. C'est tout juste d'ailleurs si les partisans du fédéralisme ne passent pas pour des agents de l'étranger, et de quel étranger ! Les « fédérastes », comme les dénomme un de leurs plus farouches adversaires.

Mais le vrai danger est autre. De regrettables circonstances veulent que ce soit précisément au moment où les États-Unis, l'Angleterre et la France cherchent à construire l'Allemagne occidentale, que s'intensifie la bataille de Berlin, assurant à l'ancienne capitale une place prééminente et lui conférant aux yeux de tous les Allemands un prestige qu'elle n'eût jamais. À la séance du Conseil parlementaire qui s'est tenue à Bonn le 15 septembre, M. Pfeiffer, l'un des dirigeants en Bavière du parti chrétien-démocrate, déclarait : « Les incidents de Berlin et la lutte courageuse que mène sa population aux avant-postes de la démocratie ont créé un sentiment nouveau d'unité et de solidarité parmi tous les Allemands. Ce sentiment s'ancre de plus en plus profondément dans le cœur même des Bavarois qui en viennent à perdre leur antipathie traditionnelle à l'égard de Berlin ». Le même M. Pfeiffer m'avouait, hier, combien il regrettait de faire cette constatation, ajoutant que, si les événements empêchaient d'éviter que Berlin ne fût à nouveau la capitale de l'Allemagne, « ce serait une catastrophe ».

La question n'est plus de savoir si, en s'installant à Berlin, puis en se refusant à l'abandonner à son destin, les Alliés occidentaux furent sages. Il est maintenant trop tard pour dissocier le front occidental à Berlin. À moins que l'hiver ne démontre aux Anglo-Saxons que le pont aérien ne constitue pas une solution suffisante, les Américains ne renonceront pas sans doute à l'effort qu'ils ont entrepris et dont le spectacle provoque quotidiennement l'admiration. Qu'on le veuille ou non, la création de l'Allemagne occidentale et la résistance de Berlin sont deux événements simultanés qui doivent forcément réagir l'un sur l'autre. Berlin se sert de l'Allemagne de l'Ouest comme d'un tremplin qui lui permettra, un jour ou l'autre, de prendre son élan vers l'Est. Les constituants de Bonn ne peuvent, sans trahir la vocation qu'ils se sont eux-mêmes donnée, d'être aujourd'hui les représentants de l'Allemagne, se dérober aux

appels de l'ancienne capitale. Ils n'entendent pas, comme nous l'aurions souhaité, limiter leur champ d'action à l'Est et, même provisoirement, se cantonner dans une Allemagne réduite. Berlin attire naturellement l'Allemagne occidentale vers le monde slave, lui rappelle ses traditions belliqueuses et prussiennes, l'oblige enfin à se faire la championne de l'unité du pays.

Les perspectives seraient moins alarmantes si nous n'avions parfois le sentiment que les Américains, ou, en tout cas, un grand nombre d'entre eux, ne voyaient pas, dans cette Allemagne occidentale que le général Clay édifie avec l'ardente passion d'y attacher son nom, la puissance industrielle, et probablement militaire de demain, qu'ils favoriseront par tous les moyens et fatalement au détriment de la France. Or, nous savons par les rares confidences recueillies des Soviétiques ou de leurs satellites aussi bien à Prague et à Berlin qu'à Moscou que les Russes ne redoutent rien autant qu'une collaboration germano-américaine. Celle-ci devient encore moins tolérable pour eux si, comme certaines manifestations de Berlin leur en ont donné la preuve, elle déborde du cadre de l'Allemagne occidentale pour s'étendre à l'ancienne capitale. L'idée de faire de Berlin un deuxième *Land* membre de l'Allemagne qui se constitue à Bonn, ne saurait qu'accroître les risques de guerre sans aucun profit pour nous, puisque le nouveau venu détournerait inévitablement les autres États de leur mission fédéraliste. Et si, par malheur, le conflit éclatait, en raison, une fois de plus, de revendications allemandes, l'Allemagne – ainsi que le disait récemment à M. Seydoux l'un des collaborateurs du général Robertson – aurait de sérieuses chances, quelle qu'en fût l'issue, d'en sortir comme le principal vainqueur. De toutes façons, elle serait ressoudée. Si les Américains l'emportaient, l'Allemagne occidentale, déjà forte par elle-même, s'enflerait de tous les territoires perdus à l'Est et redeviendrait l'Allemagne centrale et centralisée que nous n'avons que trop connue.

Si quelques dirigeants de Berlin semblent actuellement se préoccuper de la gravité de la situation, comme en témoigne l'attitude de M. Friedebsburg et de ses amis chrétiens-démocrates, cette tendance est limitée et quelque peu imprécise. D'une manière générale, l'évolution des esprits en Allemagne me paraît trop rapide et trop accentuée pour ne pas retenir toute notre attention.

De cet exposé, il ressort que nous nous trouvons désormais, en Allemagne, en présence de courants dont nous ne sommes plus les maîtres et qui risquent de nous entraîner dans des directions extrêmement périlleuses. Que pouvons-nous encore tenter ?

En ce qui concerne Berlin, la haine contre le Russe est, pour le moment, le sentiment dominant chez le Berlinois des quatre secteurs, qui se considère déjà comme l'allié des Occidentaux et qui a certainement désiré l'échec des conversations de Moscou. Si les Alliés veulent éviter l'incident grave, il faudra, puisque leur prestige leur interdit maintenant de quitter Berlin, qu'ils retiennent, qu'ils contiennent leurs Allemands de Berlin, ou qu'ils s'en désolidarisent. Pour être négatif, ce résultat n'en serait pas moins appréciable. Comme ma correspondance l'a souligné maintes fois, c'est, en effet, davantage encore l'attitude de leurs anciens ennemis que celle de leurs anciens alliés qui, à Berlin, heurte les Russes.

En ce qui concerne l'Allemagne occidentale, à laquelle s'appliquera vraisemblablement dans quelques mois le contrôle tripartite, il importe qu'elle devienne plus que jamais l'un des soucis constants et prédominants de la politique extérieure française[1]. Au changement de régime du contrôle, dont les inconvénients ne sont que trop évidents, mais qui nous offrira du moins la possibilité de rayonner dans de plus vastes espaces, devront correspondre des modifications foncières dans les méthodes et une mentalité nouvelle. L'essentiel, à mon avis, est de préparer à la tâche ingrate mais fondamentale que constituera l'organisation d'une Allemagne à la fois cohérente et pacifique, une équipe d'hommes choisis parmi les élites de nos grands corps de l'État, dans tous les domaines de la pensée et de l'activité, et fortement instruits de la mission que le gouvernement leur confiera. Sinon, il est à craindre que ne subsiste entre l'Allemagne et la France une tragique incompréhension et que ne se développe à nos côtés, sans que nous soyons capables d'intervenir et même sans que nous en soyons suffisamment avertis, une puissance dangereuse. Certes, cette puissance pourrait être

[1] Saint-Hardouin sentait bien que l'opinion allemande commençait elle aussi à évoluer en revendiquant selon lui davantage l'unité et un traitement égal, comme il le déduisait de l'analyse d'un article de *Die Zeit* du 21 octobre. Il en concluait que l'on était de plus en plus prêt à « spéculer sur une alliance française » afin d'améliorer les positions allemandes (dépêche n° 800 du 6 novembre 1948 de Baden, non reproduite).

canalisée si un contrôle international de la Ruhr, fonctionnant de manière efficace, était institué. Mais les dispositions manifestées par les Anglo-Saxons à la conférence de Londres et depuis lors ne peuvent nous laisser que peu d'illusions sur la possibilité de tenir l'Allemagne en tenant la Ruhr, ce qui eût été pourtant la clé du problème allemand.

Dans le cas où nous ne serions pas prêts à consacrer les moyens nécessaires à un grand effort ou si, après l'avoir tenté, nous devions constater que l'Allemagne occidentale, encouragée par nos Alliés, ne se contentait pas du rôle qui lui serait désormais réservé dans l'Europe de l'Ouest mieux vaudrait retirer notre pion d'une partie s'engageant décidément pour nous dans des conditions par trop défavorables.

Cette conclusion peut paraître trop pessimiste. Elle ne vaut évidemment qu'en cas d'échec de l'expérience qu'il importe de faire, mais qu'il faut faire en étant prévenu de ses difficultés sur lesquelles la présente dépêche a pour objet d'appeler l'attention et en se ménageant toutes les chances qui existent d'y parer. L'Allemagne occidentale doit avoir pour mission d'être un exemple pour le reste de l'Allemagne et, une fois constituée, d'être un élément éventuel de la nouvelle Europe. Lorsqu'elle veut aller plus loin, non seulement elle manque à sa mission, mais elle risque de compromettre la paix.

(Direction d'Europe, Allemagne, volume 83)

286

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1931. *Bruxelles, 22 octobre 1948.*

Ainsi que je l'ai déjà communiqué au Département, le débat ouvert au Sénat sur le projet de loi prescrivant une consultation populaire à propos du retour du roi Léopold, s'est terminé mardi, 19 octobre, par un rejet à égalité de voix (83 c. 83), les communistes ayant finalement décidé de ne pas s'abstenir ce qui eut fait passer le projet mais renversé le gouvernement par démission des ministres socialistes.

La crise ministérielle n'en est pas pour autant évitée. Selon les uns, le PSC[2], dépité de n'avoir pu remporter le succès escompté, est décidé à trouver des compensations dans d'autres domaines. Il se proposerait de secouer fortement son partenaire dans la coalition gouvernementale pour obtenir d'une part qu'un peu d'ordre soit mis dans la législation sociale et que les charges que celle-ci fait peser sur l'industrie et le commerce en soient d'autant allégées, d'autre part que soit revue la position gouvernementale en matière d'enseignement religieux dans les écoles.

Selon d'autres, M. Spaak, qui a vu ses ministres se diviser dans le vote au Sénat, estime que la charte de la coalition gouvernementale est pratiquement rompue. Las de ne pas être dégagé de soucis sur le front intérieur tandis qu'il se consacre aux questions internationales, il aurait été sur le point de démissionner mercredi de façon à provoquer la discussion d'un

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *Bulletin, copie Londres, f(ai)t le 26/10/48* ».

[2] PSC : parti social-chrétien.

nouveau programme entre le PSC et le PSB[1] et un remaniement ministériel.

Pour une raison ou pour l'autre, le Cabinet est ébranlé et il a besoin d'un replâtrage pour durer jusqu'aux élections de l'an prochain[2]. Se consolidera-t-il de lui-même dans les semaines qui viennent, ou faudra-t-il une crise pour parvenir à ce résultat ? Il est prématuré de le dire, mais les meilleurs pronostics penchent généralement pour la seconde solution qui interviendrait, dit-on, dans le cours du mois prochain.

Cependant, la question royale est à un point mort dont rien ne semble plus pouvoir la tirer, au moins jusqu'aux prochaines élections générales. Encore plusieurs bons observateurs estiment-ils que même une consultation électorale ne saurait amener de solution, aucun parti ne devant, selon eux, sortir nettement vainqueur d'un scrutin. L'opinion, c'est un fait, se désintéresse de plus en plus de l'affaire. Le ministre de la Défense nationale, rencontré hier, me disait que les milieux militaires, très ardemment divisés il y a deux ans sur ce sujet, montraient cette année une indifférence complète. Ainsi le roi Léopold s'enfonce peu à peu dans l'oubli et la monarchie à laquelle il refuse de donner un titulaire agréé par l'ensemble de la nation en abdiquant en faveur de son fils, risque de s'y perdre graduellement avec lui. Le temps travaille contre lui et contre elle.

Certes, les monarchistes ne se tiennent pas pour définitivement battus. Ils vont, à coup sûr, tenter de reprendre l'affaire par divers moyens. Un sénateur influent du PSC me disait que son parti chercherait à faire modifier dans un sens favorable une proposition de loi émanant du parti libéral et prévoyant de saisir une commission *ad hoc* de la question. Celle-ci fera encore couler beaucoup d'encre, tomber des gouvernements, agitera encore la presse, provoquant campagnes et polémiques. Cependant, à mesure que coulent les années, le brûlot devient bâton, le roi un exilé et le régent une habitude. Pour renverser le courant dont le temps augmente la vitesse et la puissance, il faudrait une force sans cesse plus grande, une majorité progressivement plus nette. Il y a, entre ces deux facteurs, un conflit de principes dont on ne voit pas quel événement pourrait détruire la pétition.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 25)

[1] PSB : parti socialiste belge.

[2] La crise couvait depuis plusieurs mois et la question royale restait très sensible comme le prouvait une dépêche de Bruxelles du 23 juillet 1948 (non reproduite) où les mêmes questions étaient reprises et où la demande du PSC pour obtenir l'abdication du roi était encore affirmée.

287

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2327-2330. *Moscou, 23 octobre 1948, 15 h. 40*

(*Reçu* : le 23, 18 h. 15)

Tout en y consacrant moins de place la presse soviétique donne la même attention aux grèves de Finlande qu'aux grèves de France. Elle adresse les mêmes critiques aux gouvernements des deux États au sujet de l'attitude qu'ils observent envers les grévistes. Elle fait mention d'une même expression de la solidarité que le pays réellement témoignerait à ceux-ci. La *Pravda* de ce jour mentionne notamment les questions posées au gouvernement d'Helsinki par 4 députés de l'Union démocrate au sujet de l'emploi des forces de police contre les grévistes de l'usine Arabia.

Elle fait état de secours en argent que ceux-ci reçoivent de la population : 80 000 marks de province, 30 000 de la capitale, du refus du Premier ministre Fagerholm et des ministres Lepisto et Aaltonen de recevoir les délégués des dockers, des demandes d'augmentations des salaires de 30 % présentées par le personnel de l'usine hydroélectrique Karihaara, de nouvelles grèves qui éclatent dans les industries alimentaires.

Elle laisse apparaître le sens politique de cette campagne de presse en signalant des réunions dans toute la Finlande des citoyens démocrates et les résolutions qu'ils adoptent pour condamner la politique réactionnaire du gouvernement et pour demander de le remplacer par un gouvernement démocratique qui conduirait le pays dans la voie de la paix et qui lui épargnerait de participer à des conflits internationaux.

Le ministre finlandais qui est partisan convaincu de l'entente de son pays avec l'URSS ne m'a pas caché ses appréhensions.

Il déplore « la maladresse des partis de droite dont l'action inquiète les Soviets soucieux d'obtenir de la Finlande des garanties de loyauté dans l'exécution des traités, et d'autant plus sensibles sur ce point que la situation internationale est trouble ».

Ce n'est qu'après le renvoi de Bismarck par Guillaume II en 1890 et le refroidissement consécutif des relations germano-russes que le gouvernement du Tsar avait raidi son attitude à l'encontre du Grand-Duché.

La politique de l'URSS n'ignore pas les données de celles de l'empire des Tsars. Ses exigences en Finlande expriment aussi bien le dépit qu'ont toujours éprouvé les Russes de ne pas trouver dans ce pays le concours qu'ils y recherchent et les garanties de sécurité qu'ils en attendent. À cet égard aussi les attitudes soviétiques envers la Finlande et envers la France participent des mêmes dispositions.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 12)

288

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

N. *Paris, 23 octobre 1948.*

Dans le rapport de la Commission permanente sur la question de l'Assemblée européenne (document nº A/96)[1], il est indiqué au paragraphe 4 que « le gouvernement français n'est pas attaché à des formules rigides et qu'il est prêt à examiner toutes suggestions qui lui seraient proposées, pourvu qu'elles témoignent de l'intérêt que les gouvernements portent à ce problème, et de leur volonté d'en préparer une solution constructive, dont l'absence rendrait encore plus difficile le règlement de la question allemande ».

En transmettant le rapport de la Commission, l'ambassade de France à Londres fait remarquer dans sa dépêche du 22 octobre[2] que ce texte tient compte du souci de la délégation britannique de ne pas définir le point de vue de son gouvernement et de ne s'associer à aucune suggestion positive. Le document dont il s'agit comporte en effet des suppressions importantes par rapport au projet franco-belge transmis par le télégramme nº 3646 de M. Massigli[3]. Notre ambassadeur à Londres estime que la tactique du délégué britannique à la Commission permanente du Traité de Bruxelles est vraisemblablement destinée à donner à M. Bevin une plus grande liberté de manœuvre en vue de la réunion du 25 octobre des Cinq ministres des Affaires étrangères.

Il y a lieu de s'attendre, en effet, à une proposition du Secrétaire d'État britannique, visant à remplacer le projet français d'Assemblée consultative européenne par une proposition qui aurait pour objet d'organiser des réunions périodiques, soit des Premiers ministres, soit des ministres des Affaires étrangères des pays occidentaux. Cette conception britannique s'inspire évidemment du précédent créé par les réunions périodiques des Premiers ministres du *Commonwealth*. Il n'existe toutefois aucune analogie entre les relations des pays qui composent le *Commonwealth*, et ce qu'on peut imaginer des relations futures des pays européens ; en outre, si la mentalité britannique s'accommode de solutions empiriques et juridiquement imprécises, il n'en va pas de même en Europe continentale, composée de pays de droit écrit. Pour tout dire, le projet britannique, s'il devait être tel que certaines indications permettent de le prévoir, serait considéré par l'opinion continentale tout entière comme absolument insuffisant ; son acceptation par la France serait jugée comme un abandon.

Un des buts essentiels de l'union occidentale est l'incorporation de l'Allemagne dans cette communauté de nations. Si l'on veut éviter que l'Allemagne reprenne le cours d'une politique indépendante, finalement

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

[3] Voir document nº 277.

nuisible à la sécurité du continent, il importe de la lier fortement au groupe en voie de formation. Cet amalgame ne sera certainement pas la suite obligée d'une série de conférences de Premiers ministres, ou de ministres des Affaires étrangères. Une formation aussi lâche éclatera à la première difficulté sérieuse. Seule, la convocation d'une Assemblée européenne, même consultative, émanant des Parlements, donnera à l'opinion publique le sentiment qu'un pas décisif a été accompli sur le chemin de la fédération européenne. Il sera beaucoup plus difficile de retirer une délégation à l'Assemblée européenne que de s'abstenir de participer à un Conseil de Premiers ministres. L'opinion française, justement sensible aux questions de sécurité, sera de moins en moins portée à accepter que l'Allemagne se relève, même dans certaines limites, si son intégration dans l'Europe occidentale n'est pas assurée par des procédures telles que les progrès faits sur le chemin de la fédération soient irréversibles.

Dans ces conditions, il conviendrait d'obtenir, au cours de la réunion du 25 octobre, que l'étude du projet soumis par les gouvernements français et belge aux autres pays signataires du Pacte de Bruxelles fût confiée à une commission de délégués spécialisés. Il importe, en effet, d'agir avec rapidité, si l'on veut que le projet de fédération européenne prenne corps. Il y va de la sécurité de la France.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 11)

289

M. CLAPPIER, DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 23 octobre 1948.*

Confidentiel.

Vous êtes, vous le savez, le dernier espoir (dans le gouvernement actuel) des meilleurs esprits de l'état-major de la Défense nationale. Tout à fait confidentiellement, le général Humbert a chargé l'un de ses adjoints, le colonel de la Chapelle, de me remettre à votre intention ce document. J'ai compris qu'il exprime assez exactement les idées du général Juin et c'est sans doute ce qui en fait l'intérêt.

La première réserve semble très logique. Le Pacte de l'Atlantique devrait nous fournir l'occasion d'enlever au maréchal Montgomery, au profit d'un Américain, le commandement suprême occidental.

La seconde réserve n'appelle pas d'observation.

La troisième s'explique à la fois par des raisons militaires et diplomatiques. Militairement, les Alpes, l'Italie, la Méditerranée occidentale et l'Afrique du Nord constituent un ensemble stratégique ; aussi n'a-t-on envi-

sagé jusqu'ici que la défense de l'Europe occidentale, de Bâle à la Mer du Nord. Diplomatiquement, il est plus facile et surtout plus discret d'envisager des contacts militaires entre la France et l'Italie qu'entre les Cinq et l'Italie. L'Angleterre et le Benelux répugnent d'ailleurs à de tels contacts pour le moment.

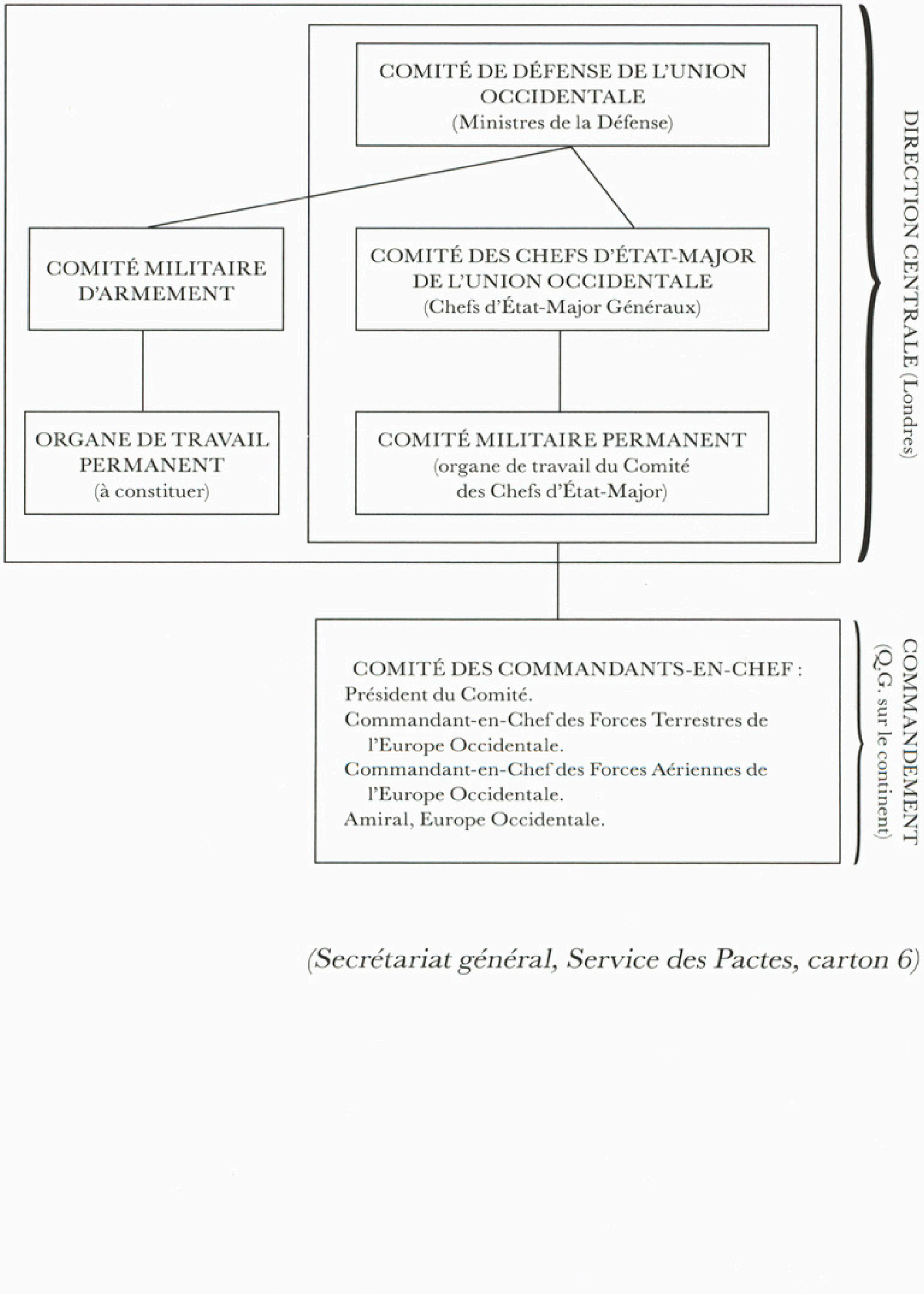

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

ANNEXE

NOTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE NATIONALE

Positions qu'il apparait nécessaire d'adopter à la réunion du Conseil consultatif du 25 octobre 1948

N. *Paris, 22 octobre 1948.*

Secret. Réservé.

1) La France doit exprimer avec netteté qu'elle se réserve le droit de réviser, lors de la signature du Pacte Atlantique, l'accord qu'elle a donné aux décisions prises à Londres.

2) L'extension du Pacte de Bruxelles aux territoires d'outre-mer est actuellement prématurée.

En revanche, la France ne voit aucun inconvénient à ce que des conversations soient amorcées entre les autorités locales des cinq puissances avec la participation des représentants des États-Unis, dans un cadre limité.

3) Il doit être bien entendu que la compétence des différents comités ne s'étend qu'au secteur de l'Europe où les cinq puissances sont en contact avec les Soviétiques, c'est-à-dire de la Mer du Nord aux Alpes.

Justifications :

1) Certaines décisions ont été prises à Londres, dans des conditions qui ne sauvegardent pas toujours nos intérêts ; s'il serait inopportun de les remettre dès maintenant en cause, l'éventualité de la réalisation d'un Pacte Atlantique peut en fournir l'occasion.

La signature d'un tel Pacte doit, en effet, normalement confier au commandement américain la direction de la stratégie des nations coalisées contre une éventuelle agression soviétique. Elle étendra la zone dans laquelle jouera le système militaire de ces nations, bien au-delà de celle qui intéresse actuellement le Comité de Londres ; et les dispositions prises par ce dernier devront être adaptées aux nécessités d'un champ de bataille élargi. Enfin nos efforts devront tendre à ce que, sous ses aspects militaires, le Pacte Atlantique comporte la participation effective d'un important contingent des forces tactiques américaines à la défense de l'Europe occidentale.

Ces circonstances auront d'inévitables répercussions :

– sur l'organisation du commandement suprême interallié,

– sur le découpage du monde en théâtres d'opérations,

– sur la répartition des responsabilités militaires entre les nations intéressées.

2) Pour les raisons qui viennent d'être exposées, il est actuellement prématuré d'étendre le Pacte de Bruxelles aux territoires d'outre-mer, qui, en cas de conflit, se trouveraient tous inclus dans la sphère d'action militaire des États-Unis. D'autre part, la tâche actuellement impartie au Comité de Londres est assez difficile pour qu'il n'apparaisse pas souhaitable de l'alourdir davantage.

En revanche, il n'y a que des avantages à ce que le problème de la défense de nos possessions africaines et asiatiques, en cas de guerre mondiale, fasse l'objet de conversations entre les autorités locales françaises et les autorités locales britanniques, hollandaises ou belges. Il conviendrait toutefois que des représentants des États-Unis soient invités à prendre part à ces conversations, de manière à ce que les décisions prises demeurent en harmonie avec les projets du Haut Commandement américain.

3) Le Comité de Londres a fixé les attributions du maréchal Montgomery dans un cadre géographique qui va de la Mer du Nord à la Méditerranée. C'est un cadre stratégiquement illogique et en contradiction avec l'ensemble des plans français et avec les projets militaires américains. Il est vrai qu'il n'a, paraît-il, qu'une valeur d'indication générale et qu'il ne prétendrait pas définir les limites d'un théâtre d'opérations éventuel. Il n'en a pas moins été précisé par écrit et pourrait, dans l'avenir, faire l'objet de revendications fâcheuses, en même

temps qu'il serait susceptible de nous interdire des conversations bipartites avec l'Italie pour l'organisation immédiate de la défense des Alpes.

En fait d'ailleurs les travaux de Londres ne portent que sur la zone qui s'étend de la Mer du Nord aux Alpes, là où les cinq puissances sont au contact des Soviétiques ; et ils ne peuvent raisonnablement en déborder actuellement par suite de la faiblesse des moyens mis en œuvre.

Dans ces conditions, il est préférable de préciser que c'est effectivement à cette seule zone que se limitent les attributions du comité des commandants en chef.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

290

COMPTE RENDU DES ENTRETIENS DU PRÉSIDENT SCHUMAN AVEC M. PILLAI, CHARGÉ D'AFFAIRES DES INDES

C.R. *Paris, 23 octobre 1948.*

M. Schuman :

M. Schuman a demandé au Chargé d'affaires de venir le voir au sujet des incidents qui se sont déroulés à Mahé avant-hier. En confirmant le ferme désir du gouvernement français d'exécuter loyalement la convention intervenue avec le gouvernement de l'Inde, M. Schuman rappelle les propositions de ce dernier concernant un renvoi des élections et l'envoi d'observateurs. Après examen de ces propositions, il n'a pas paru possible d'y accéder, parce que la date des élections était trop rapprochée et qu'il n'était pas désirable de prolonger la tension électorale. Bien que l'hypothèse de l'envoi d'observateurs ne soit pas exclue pour le référendum, leur présence serait inappropriée au moment d'élections municipales, c'est-à-dire de caractère administratif et intérieur. Tout en n'étant pas le fait du gouvernement de New Delhi, les événements d'avant-hier ont été provoqués par des autorités indiennes de la province de Malabar ou du gouvernement de Madras. En protestant contre ces incidents, M. Schuman insiste auprès du gouvernement indien pour que celui-ci prenne toutes les mesures nécessaires qui en empêcheraient le retour. En effet, il faut faire en sorte que la confiance ne soit pas troublée quand il va s'agir de l'organisation politique future des Etablissements actuellement français. C'est pourquoi, le gouvernement français en appelle à celui de l'Inde par l'intermédiaire du Chargé d'affaires, afin d'assurer la liberté des élections, conformément aux intérêts et aux engagements mutuels.

M. Pillai :

(lecture ayant été faite du télégramme informant le Ministre des incidents survenus dans la nuit du 21 au 22 octobre), assure qu'il transmettra avec diligence les observations du Ministre à son gouvernement. N'ayant aucune connaissance des événements en cause, qui le surprennent et le peinent, il ne peut faire que les remarques provisoires suivantes : le télégramme fait

allusion au Congrès local et à ses partisans. Si le gouvernement a l'intention de tout faire afin de ne pas troubler ses relations avec la France, il ne peut endosser la responsabilité d'actions qui ne dépendent pas de lui. Mais, s'il s'agit du Congrès local, pourquoi faire allusion aux autorités du Malabar et de Madras. Sur ce point, M. Pillai exprime des réserves formelles. Il exprime cependant son profond regret pour les incidents d'avant-hier, car ils ne peuvent contribuer favorablement à l'atmosphère de coopération qui doit prévaloir entre les deux gouvernements et leur permettre de bâtir l'avenir. L'Inde est un pays jeune et compte comme un « frère cadet » sur la sympathie et l'appui de la République française. Étant donné cet esprit de compréhension mutuelle qui doit présider aux relations entre les deux pays, il ne serait guère possible d'admettre qu'une protestation officielle soit adressée au gouvernement de l'Inde au sujet d'actions dont il n'est pas responsable. M. Pillai explique les raisons qui ont poussé le gouvernement de l'Inde à faire ces propositions. Selon les informations qui lui sont parvenues, la liberté des élections se trouvait compromise par des actes d'intimidation et de violence. Le renvoi de ces élections s'en trouvait justifié. Mais lorsqu'il apparut que le délai accordé n'était que de quinze jours, le gouvernement de l'Inde, à ce moment-là seulement demanda d'envoyer ses observateurs sur place, qui témoigneraient au regard du gouvernement et surtout de l'opinion publique qu'il règne dans le territoire en question une atmosphère favorable pour des élections libres. Il n'est pas possible d'y objecter du point de vue constitutionnel, car l'Inde ne cherche nullement à imposer quelque chose à la France, mais lui demande d'accepter de bonne grâce une mesure qui servirait à apaiser des craintes légitimes exposées dans l'aide-mémoire du 29 septembre, envoyé par le ministre des Affaires étrangères de l'Inde à l'ambassadeur de France à New Delhi. M. Pillai entend bien qu'il s'agit d'élections municipales et d'ordre intérieur, mais étant donné les circonstances, ces élections, aussi bien que par la suite le référendum, pourraient être compromis. Or ce dernier devrait contribuer à bâtir des relations harmonieuses et amicales d'où toute friction politique serait bannie. Aussi bien M. Pillai réitère la demande du gouvernement de l'Inde à savoir, de renvoyer les élections au mois de janvier, afin que le temps apaise les passions et améliore l'atmosphère. Néanmoins, si cela s'avérait impossible, il insiste sur l'envoi d'observateurs (bien qu'en si peu de temps ceux-ci ne pourraient guère accomplir un travail vraiment utile).

M. Schuman :

Remercie M. Pillai pour l'expression de ses sentiments et de son opinion sur les relations à maintenir et à renforcer entre les deux gouvernements. Il répond ensuite aux arguments du Chargé d'affaires. C'est sur la demande de New Delhi qu'une date rapprochée a été fixée pour les élections, comme en témoignent les lettres du 29 mai et du 29 juin. Des élections se sont déroulées à Chandernagor bien avant celles de Mahé, sans provoquer aucune protestation. Enfin, l'expérience prouve que plus une période électorale est longue, plus elle est passionnée. En outre, il n'est pas question d'un vote définitif, il s'agit de préparer les conditions du référendum au sujet desquelles interviendra un échange de vues entre les deux gouvernements.

Donc, les élections de demain ne préjugeront pas de la décision finale qui appartiendra à la population elle-même. Le vote principal et de caractère international sera le référendum, et l'envoi d'observateurs à ce dernier dépendra du comportement de toutes les parties intéressées. Si l'on aperçoit un désir d'influencer et de gêner du dehors (comme c'est le cas actuellement) l'expression de la volonté populaire, le gouvernement français ne sera guère encouragé à accepter l'envoi d'observateurs. Il faudrait pour ce faire qu'il soit certain qu'il n'y aura aucun abus contraire à la liberté du vote. Par ailleurs, il est absolument impossible de renvoyer à plus tard des élections qui doivent avoir lieu dans 24 heures. Enfin, il serait vain d'imaginer que l'administration française puisse le moins du monde avoir recours à la terreur, car l'on sait quelles forces policières françaises se trouvent sur les lieux. L'administration et le gouvernement français cherchent sincèrement et loyalement la solution, sans déformer l'opinion populaire, ce qui a été prouvé à Chandernagor et sera prouvé dans l'avenir. M. Schuman exprime le ferme espoir que les incidents d'avant-hier ne porteront aucune atteinte à l'amitié que la France éprouve pour l'Inde et qu'elle est sur le point de démontrer en appuyant à l'ONU la candidature indienne à la Cour de justice internationale. La France néanmoins voudrait être sûre que le gouvernement de New Delhi prendra toute les mesures nécessaires pour empêcher qu'aucune instance inférieure ne provoque à nouveau des incidents analogues.

M. Pillai :

Rappelle les termes de l'aide-mémoire indien du 29 septembre qui contient la véritable explication de la demande concernant les observateurs. Il prend note avec un grand intérêt de la déclaration de M. Schuman, suivant laquelle un échange de vues interviendrait entre les deux gouvernements sur le référendum et ajoute, se référant à l'allusion de M. Schuman au « comportement des parties intéressées », qu'alors que le gouvernement français attribuait à des instances inférieures des autorités indiennes les troubles en cause, le gouvernement de l'Inde inclinait au contraire à les attribuer aux subalternes de l'administration française. Il reste bien entendu que les deux gouvernements feront en sorte, chacun de leur côté, que de tels événements ne se renouvellent point.

M. Schuman :

En confirmant la volonté française de rester fidèle aux accords, et en acceptant les considérations du gouvernement indien répète tout le souci qu'il a de procéder à un référendum libre, au sujet duquel les deux gouvernements pourront échanger leurs vues en se fondant sur les propositions de l'administration locale et en tenant compte de toutes les suggestions utiles, quant à la date et aux conditions.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

291

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNERAL

Colonies italiennes

N. *Paris, 25 octobre 1948.*

Le Secrétaire général du Département a convoqué le 23 de ce mois l'ambassadeur d'Italie pour l'entretenir de l'affaire des colonies italiennes.

M. Chauvel a indiqué à M. Quaroni que le gouvernement français n'ignorait pas la campagne commencée depuis quelques jours par la délégation britannique pour proposer dans les diverses délégations à l'ONU une solution de la question portant attribution de la Cyrénaïque à l'Angleterre, la dévolution du reste de la Libye demeurant en suspens pendant un an. M. Chauvel tenait à attirer l'attention de l'ambassadeur d'Italie sur les risques sérieux que comporterait une telle solution tant pour l'Italie que pour la France. Il était à prévoir en effet, si la question de la Cyrénaïque était résolue à la satisfaction de l'Angleterre, que la situation actuelle dans le reste de la Libye se modifie sensiblement au cours des mois suivants et qu'au bout d'un an les gouvernements français et italien se trouvent devant un fait accompli sur lequel il serait impossible de revenir.

M. Quaroni en a convenu sans difficulté. Il a ajouté qu'il avait eu à ce sujet deux conversations, l'une avec M. Mac Neill, l'autre avec un expert de la délégation britannique. M. Mac Neill lui avait exposé une solution consistant en l'attribution immédiate de la Somalie à l'Italie, de l'Érythrée à l'Éthiopie, quelques garanties étant stipulées en faveur des colons italiens se trouvant dans ce pays, de la Cyrénaïque à l'Angleterre, du Fezzan à la France, le sort de la Tripolitaine demeurant en suspens pendant un an, étant entendu que l'Angleterre, dans la mesure où la chose serait possible favoriserait sur ce point les intérêts italiens. M. Quaroni avait répondu au Sous-Secrétaire d'État anglais qu'aucun homme d'État italien ne pourrait présenter une solution de cette nature au Parlement italien ; qu'au demeurant il doutait et du comportement local des représentants britanniques et même de la valeur des assurances données par le gouvernement anglais ; qu'en conséquence il s'opposerait au règlement proposé par Londres et qu'il était assuré de le faire échouer.

Précisant sur ce point sa position, M. Quaroni a dit à M. Chauvel qu'il était assuré, à moins d'une pression très vive de Washington qui paraissait peu probable, de quinze voix d'États sud-américains. Sa prospection avait également porté sur les pays arabes et les représentants yéménite, séoudite et syrien l'avaient assuré de leur abstention dans l'affaire des Somalies. Quant à l'affaire de Cyrénaïque, les pays arabes seraient certainement encore moins favorables à l'aspect senoussite des projets britanniques qu'à l'idée d'une tutelle anglaise. Les délégués arabes avaient en effet dit à l'ambassadeur avec un ensemble remarquable qu'il leur suffisait de la présence d'un Abdallah dans la communauté arabe.

M. Quaroni a ajouté qu'il avait trouvé les délégations sud-américaines d'autant plus accessibles à ses arguments que les délégués considéraient le régime de tutelle britannique comme moins favorable à la réalisation des projets stratégiques anglo-américains que l'état de choses actuel. M. Fernandez, en particulier, avait sur ce sujet des vues juridiques assez précises.

Quant aux Américains, l'ambassadeur disposait de peu d'éléments nouveaux. M. Marshall n'avait pas abordé la question au cours de ses entretiens de Rome, lesquels n'étaient pas sortis des généralités. L'ambassadeur avait demandé à M. Foster Dulles si le gouvernement de Washington était, comme l'affirmaient les Anglais, complètement d'accord avec le projet britannique. M. Foster Dulles avait répondu à M. Quaroni qu'il n'en était rien et que l'administration américaine n'était cent pour cent ni derrière le projet britannique ni derrière les revendications italiennes. En fait, M. Quaroni avait l'impression que les Américains n'avaient pas nettement défini leur position et qu'ils n'avaient pas le désir en conséquence de hâter le règlement de l'affaire.

M. Chauvel a indiqué à l'ambassadeur qu'en un premier temps le but à atteindre était de faire sentir aux Anglais une résistance suffisante à la réalisation de leur projet sur la Cyrénaïque pour les amener à reprendre l'entretien au point où il avait été interrompu à Londres.

M. Quaroni en a convenu. Il a ajouté que si la conversation était reprise, la question se poserait de savoir comment la poursuivre. Le gouvernement italien en effet, ne souhaitait pas particulièrement la continuer dans un tête-à-tête avec le gouvernement britannique.

Quant au fond des choses, le gouvernement italien admettait fort bien l'opportunité de donner des satisfactions à l'Éthiopie en Érythrée, mais admettrait difficilement de renoncer à l'ensemble de son rétablissement dans ce pays où résidaient encore cinquante mille de ses ressortissants.

En ce qui concerne la Tripolitaine, il est bien évident que, si l'affaire de Cyrénaïque était réglée seule, le gouvernement italien, pas plus que le gouvernement français, ne disposerait plus d'atouts suffisants pour obtenir un règlement satisfaisant de cette question. D'autre part, aucun engagement à terme, surtout s'il devait rester secret, ne pouvait utilement être présenté par un gouvernement italien devant son Parlement.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

292

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. nº 1317. *Madrid, 25 octobre 1948.*

Le voyage du ministre des Affaires extérieures espagnol a ramené l'attention sur l'évolution de la politique hispano-américaine et sur l'idée de « troisième position » affirmée à plusieurs reprises tant par les Espagnols que par le président Perón.

Il semble, en réalité, que la définition de la neutralité donnée par M. Martin Artajo, en août 1948 (mes dépêches nº 1004 du 3 août[3] et nº 1027 du 10[4]) se soit quelque peu nuancée depuis lors sous la pression des circonstances.

Aujourd'hui, trois idées paraissent s'être dégagées de la politique extérieure espagnole et le choix du gouvernement du général Franco entend s'en inspirer successivement ou simultanément suivant la manœuvre à développer ou l'interlocuteur à convaincre.

L'idée de neutralité absolue est celle assurément qui sourit le plus au peuple espagnol : il ne faut pas oublier, en effet, que s'il est, dans une certaine mesure, franquiste, c'est probablement surtout parce qu'il est reconnaissant au général Franco de lui avoir épargné d'être impliqué dans la dernière conflagration mondiale.

M. Martin Artajo s'était fait l'avocat de cette notion de neutralité absolue dans l'interview publiée par le journal *La Prensa* de Barcelone (cf. ma dépêche nº 1068 du 31 août)[5]. Le Ministre a souligné, en effet, que l'Espagne « n'avait pris aucun engagement de lutter aux côtés des Occidentaux au cas d'une guerre contre la Russie » et qu'« il n'y avait pas de conversations engagées dans le but d'aligner l'Espagne sur les démocraties en cas de guerre ». La revue officieuse *Mundo*, du 17 octobre, justifie la même idée sous la forme suivante : « Deux grands blocs de peuples se sont constitués face à face et se menacent d'une guerre qui conduirait le monde à la catastrophe ». Même si l'Espagne doit finalement et malgré elle être entraînée dans la guerre elle ne peut pas envisager d'entrer dans l'un ou l'autre de ces blocs car « ni la conception anglo-saxonne ni la conception soviétique du monde ne coïncide avec la conception hispanique ».

[1] Document communiqué au service d'Information et de Presse et au Secrétariat des Conférences.

[2] Note manuscrite : « *M. Dondenne. Washington, Londres, Rome, Saint-Siège. Fait le 2.11.1948* ».

[3] Document non reproduit.

[4] Voir document nº 105.

[5] Document non reproduit.

Lors du renouvellement du Pacte Ibérique (ma dépêche nº 1167 du 28 septembre)[1], la même idée de neutralité absolue avait été abondamment commentée dans la presse et le renouvellement même du Pacte avait été présenté comme un nouveau renforcement de la neutralité de la Péninsule. C'est à cette époque qu'était née la formule de la « troisième force », élément de neutralité « au service de la paix ». Proposée par M. Martin Artajo à l'Argentine, la formule avait reçu, à l'époque, le nom de « neutralité active » (voir ma dépêche nº 1192 EU du 4 octobre 1948)[2].

Or, à la suite du voyage de M. Martin Artajo à Buenos Aires et du discours du Caudillo à Séville, on semble être passé de la « neutralité absolue » à une sorte de non belligérance vigilante qualifiée de « neutralité initiale ». Le gouvernement espagnol, compte tenu de la situation internationale, craint que l'Espagne malgré ses efforts ne puisse pas rester à l'écart d'une guerre dont le résultat serait d'amener les Russes aux Pyrénées.

À Buenos Aires, le ministre des Affaires extérieures déclare, en effet : « L'Espagne a mené et gagné une longue bataille contre les communistes. Cela ne signifie pourtant pas qu'elle doive être la première à lancer le coup de clairon. Nous sommes, en ce moment, libres de tout engagement… en cas de conflit, l'Espagne sera initialement neutre car, quelle que soit la position qu'elle adopte, elle est une nation pacifique ».

En même temps, dans son discours de Séville, le général Franco s'exprime de façon plus précise encore :

« Si la maison du voisin prenait feu, nous ne pourrions pas l'ignorer et, quelles que soient nos divergences de vues, il faudrait que nous courrions la sauver pour pouvoir sauver la nôtre. Les États ne sauraient rester indifférents au sort de leurs voisins et se complaire dans leur égoïsme sans être finalement obligés de prendre part aux grandes coalitions des peuples… On ne saurait, aujourd'hui, considérer le voisin avec le même mauvais esprit dont nous avons nous-mêmes soufferts. Le voisin d'hier est un partenaire de demain et nous devons veiller à sa force comme à la nôtre ».

Ces déclarations ne doivent pas sans doute être interprétées comme la manifestation d'un désir de voir l'Espagne participer aux côtés des puissances occidentales à la défense de l'Europe mais elles indiquent que le gouvernement espagnol ne se dissimule plus qu'un conflit en Europe ne pourrait laisser ce pays indifférent. N'est-il pas indispensable de faire savoir au Département d'État que la neutralité espagnole n'est pas définitive et que si l'Espagne obtient, comme les autres puissances occidentales, des crédits et des armements, elle pourra, dans certaines circonstances, jouer un rôle particulièrement important aux côtés de la grande démocratie américaine pour assurer la défense de l'Occident ?

On voit, en même temps, se développer l'idée qu'il pourrait, dans certaines hypothèses, être nécessaire à l'Espagne d'avoir une position de repli

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

solide. C'est à ce besoin que semblent correspondre les accords qui viennent d'être conclus avec l'Argentine. Le souvenir des difficultés françaises de 1940 est-il resté à ce point présent dans l'esprit des gouvernants espagnols ? Je me souviens qu'un jour où j'exprimais à M. Martin Artajo ma conviction profonde que le sort de l'Espagne était lié à celui de l'Europe et qu'elle n'avait aucune chance de pouvoir rester, cette fois encore, à l'écart d'un conflit général, le Ministre me répondit : « Si l'Europe ne veut pas de nous, il nous reste l'Amérique ». Cette phrase est bien significative de cet état d'esprit.

Quoiqu'il en soit, les trois conceptions que nous venons d'adopter semblent se heurter actuellement et le gouvernement espagnol ne paraît pas avoir pris parti. Une chose paraît certaine, c'est que le peuple espagnol et le Caudillo craignent une guerre dont le résultat est bien incertain et qui risquerait, en tout état de choses, de compromettre l'œuvre entreprise à l'intérieur. Certains journaux restent encore partisans de cette neutralité absolue comme *Ya* qui voyait dans la politique du ministre des Affaires étrangères argentin à Paris la manifestation de la neutralité idéale. Mais l'impression que l'Espagne ne pourrait pas rester en dehors d'un conflit tend à se faire jour et a pour conséquence, d'une part, le souci de rechercher l'aide américaine et, d'autre part, celui de resserrer les liens avec les pays hispano-américains.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 70)

293

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LA DIRECTION D'EUROPE[1]

Fédéralisme européen

N. nº 1577. *Paris, 26 octobre 1948.*

L'Union française des fédéralistes a demandé au Secrétariat des Conférences d'intervenir auprès de l'Office des Changes pour faciliter l'obtention de lires aux 135 délégués, dont ci-joint la liste[2], qui doivent se rendre le 6 novembre à Rome pour le 2e Congrès annuel de l'Union européenne des fédéralistes. D'autre part, M. Jouhaux aurait demandé et obtenu d'un autre service du Département une intervention analogue en faveur des syndicalistes qu'il conduira au Congrès de Rome.

[1] Note manuscrite : « *M'en parler. Office des changes d'accord en ce qui concerne la liste communiquée par EU[rope]. Les intéressés devront se présenter à vos services avec leur passeport (ETO.05.18) prévenus le 28-10-48. M'en parler, avons-nous obtenu dates facture pour la liste Jouhaux auprès de l'Office des changes ?* ».

[2] Document non reproduit.

Le Secrétariat s'est enquis auprès des organisateurs de ce Congrès des raisons qui selon eux motivent l'ampleur exceptionnelle et la qualité de la délégation française. Celle-ci comprend, en effet, plusieurs ministres, des parlementaires et des hommes politiques éminents parmi lesquels on peut citer M. Léon Blum, dont la participation au Congrès serait assurée.

Selon M. Gilles Barrast, Secrétaire de l'Union française des fédéralistes, cette délégation importante serait justifiée par le rôle prépondérant que joue la section française dans l'Union européenne des fédéralistes.

D'autre part, l'ordre du jour du Congrès (ci-joint en annexe)[1] comporterait une question particulièrement importante pour l'évolution du mouvement fédéraliste : celle des rapports entre la tendance « libérale » (tendance Churchill-Courtin du Comité international de liaison) et la tendance progressiste », représentée par l'Union européenne des fédéralistes.

M. Barrast déclare que la compétition entre ces deux tendances serait depuis quelques mois aiguë :

– Le comité international de liaison des mouvements fédéralistes (43 avenue d'Iéna, secrétaire général M. Rebatet), auquel adhérait jusqu'à présent un grand nombre de mouvements fédéralistes, serait en voie de se transformer en une Union européenne soumise à la doctrine libérale et subissant fortement l'influence britannique. Il serait soutenu par le financier anglais Bedington Behrens et par une banque française de la haute finance.

– Les mouvements fédéralistes d'orientation progressiste et socialiste s'opposeraient à cette évolution. Le Secrétaire général de l'Union française des fédéralistes aurait, en conséquence, récemment démissionné de la section française du Comité international de liaison.

– Pour empêcher cette scission le comité de liaison aurait obtenu que les commanditaires suisses de l'Union européenne des fédéralistes cessent l'appui qu'ils apportaient à cette organisation ; celle-ci se trouverait devant de sérieuses difficultés financières.

– L'UFF, section française de l'Union européenne des fédéralistes, ne serait pas subventionnés par des groupements financiers, mais seulement aidée, sous forme de souscriptions, d'abonnements à sa revue *Fédération*, par diverses collectivités que n'a pas citées M. Barrast. Elle aurait récemment demandé à la Présidence du Conseil une subvention d'un million par mois.

– Si la tendance libérale prédominante au sein du comité de liaison dispose de moyens financiers supérieurs à ceux de la tendance progressiste, elle ne s'appuierait par contre en France que sur quelques personnalités d'ailleurs éminentes : MM. Courtin et Serruys notamment. D'autre part, son influence ne s'étendrait pour l'instant qu'aux pays liés par le Pacte de Bruxelles. Enfin l'importante Union parlementaire européenne (M. Coudenhove-Kalergi) se serait détachée récemment du Comité de liaison.

[1] Document non reproduit.

– L'Union européenne des fédéralistes insiste, au contraire, sur l'importance de ses effectifs et sur son rayonnement dans tous les pays qui ne sont pas soumis à l'influence slave. Le mouvement serait particulièrement puissant en France et en Italie où il aurait résisté à tous les efforts faits par le Commander King Hall pour le rallier à la tendance libérale.

– L'Union européenne des fédéralistes souhaiterait donc réaliser la fédération européenne non seulement avec les 5 pays du Pacte de Bruxelles, mais avec tous les pays unis par le plan Marshall.

– Cette thèse serait appuyée par les fédéralistes américains dont le représentant, M. Cord Meyer, aurait l'oreille de MM. Hoffman et Harriman. (Cette assertion semble en partie confirmée par la lettre, dont copie ci-jointe, adressée le 19 octobre à M. Robert Schuman par M. E.H. Mowrer et Mrs M.K. Nielsen, au nom de l'*United World Federalist*)[1].

Le Secrétariat serait obligé à la Direction d'Europe de bien vouloir lui faire savoir si, à la lumière de ces informations très incomplètes, mais dont elle est, mieux que le Secrétariat, en mesure d'apprécier la valeur, elle estime qu'une suite favorable doive être donnée à la requête de l'UFF.

Pour sa part, le Secrétariat estime qu'il serait peut-être opportun de n'intervenir auprès de l'Office des changes qu'en faveur des ressortissants français. Étant donné que notre Conseiller politique à Baden-Baden a cru devoir relever, dans une récente dépêche, les intempérances de langage d'une des étrangères (Miss Ford) figurant sur la liste actuellement soumise au Département, il semblerait, en effet, désirable de laisser le soin aux différents gouvernements étrangers d'apprécier s'ils croient devoir faciliter le départ pour Rome de leurs ressortissants.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

294

M. Nègre, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Stockholm, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 990. *Stockholm, 26 octobre 1948.*

Très secret.

À son retour de Paris, où il s'était entretenu avec le général Marshall, l'ambassadeur des États-Unis a bien voulu m'accorder un entretien qui a porté sur la politique américaine à l'égard de la Suède. Avec le Chargé

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée aux ambassades de France à Oslo et Copenhague et à la légation à Helsinki. Notes manuscrites : « *Ne pas manquer de transmettre copies à Londres et Washington, fait le 18-11-48. C[ommuniqu]é à S[ecrétariat] G[énéra]L* ».

d'affaires de Grande-Bretagne j'avais eu, la veille, une conversation de même nature quant à la politique du *Foreign Office*.

Ces tours d'horizon m'ont confirmé dans l'idée que si les Anglais et les Américains poursuivent la même fin : arracher la Suède à sa neutralité, la politique suédoise de chacune de ces puissances est nettement différenciée.

Les relations de cette ambassade avec M. Freeman Matthews sont particulièrement confiantes grâce à l'amitié et à l'estime que l'ambassadeur d'Amérique porte à M. Chauvel. N'ayant pu voir à Paris le Secrétaire général, j'ai eu l'impression qu'il désirait suppléer à la conversation qu'il eût souhaité avoir avec lui.

C'est à l'initiative de M. Undén qu'un entretien a eu lieu à Paris entre le ministre des Affaires étrangères suédois et le général Marshall. La défense de la politique suédoise de neutralité a été le seul thème de M. Undén. Donner ses raisons me paraît inutile puisqu'elles demeurent celles que les dirigeants répètent depuis plus de deux ans en vertu d'une conviction et d'un sentiment profonds toujours inébranlés. Le chef du *State Department* a montré avec toute la force possible les risques et les chimères de la neutralité. Il s'est particulièrement attaché à éclairer son interlocuteur sur la stratégie et la tactique d'une guerre moderne dont, selon l'ambassadeur des États-Unis, le ministère suédois n'a aucune compréhension. M. Marshall, au cours de cet entretien, aurait donné l'assurance qu'un pacte de l'Occident ou de l'Atlantique, sur les bases de la résolution Vandenberg, serait offert à l'Europe peu après la réunion du Congrès. Il aurait également éclairé M. Undén sur les résultats impressionnants obtenus déjà par le réarmement américain et sur le fait que, dès le début de l'année prochaine, un flot d'armement et d'approvisionnement américain sera en mesure de couler vers l'Europe rassemblée.

Ce serait presque uniquement sur ces considérations générales qu'a roulé l'entretien entre les deux ministres des Affaires étrangères. Aucune pression n'aurait été faite sur M. Undén pour l'amener à modifier sa politique étrangère mais il a maintenant connaissance des réalités américaines de demain et il se trouve en quelque sorte invité à refaire les poids dans sa balance.

Selon M. Matthews il restera à la Suède jusqu'aux environs du 1er février, date probable du vote par le Congrès du nouveau « prêt et bail », pour se décider soit à accepter, soit à rejeter l'offre qui sera faite à la Suède en même temps qu'à la Norvège et qu'au Danemark.

Quoiqu'il s'en défende, il est certain que l'ambassadeur américain continuera pendant cette période, assisté en cela par la mission spéciale du plan Marshall (dirigée en Suède par M. Haskell) dont le style direct et le réalisme indisposent les Suédois, à employer, pour combattre la neutralité suédoise, la tactique vigoureuse qu'il inaugura dès son arrivée ici, par deux discours dynamiques (cf. Lettre de cette Ambassade nº 33/EU du 15 janvier 1948 et lettre nº88/EU du 31 janvier 1948) qui lui valent l'animosité durable de toute l'opinion suédoise. Aux arguments de M. Marshall il ajoutera la perspective de l'étranglement économique (or du point de vue de ses

approvisionnements en matières premières l'économie suédoise ne cesse de péricliter). Il fera également comprendre aussi clairement que possible qu'à partir de la réunion du Congrès la politique américaine vis-à-vis de la Suède sera celle du tout ou rien selon que la Suède se rangera parmi les amis et alliés du peuple américain ou persistera dans sa neutralité, ce qui la placerait dans une position d'isolement, abandonnée à l'ogre russe, avec, en cas de conflit, la certitude de la destruction en quelques heures des centres industriels suédois. L'ambassadeur des États-Unis m'a rappelé, ce que d'ailleurs j'ignorais, qu'au cours de la dernière guerre la destruction de ces centres avait été envisagée par le Commandement en chef allié et qu'ils ne durent d'être épargnés qu'au succès relativement rapide du débarquement allié.

M. Matthews s'est refusé à prédire avec assurance le succès de cette politique américaine. Il espère toutefois que l'adhésion certaine de la Norvège à la nouvelle alliance, l'étranglement de l'économie suédoise et la crainte de l'isolement détermineront la Suède à adhérer au second plan américain d'aide à l'Europe comme elle a adhéré au plan Marshall. Il pense que, dans ce cas, M. Undén cèderait sa place à un autre car, selon lui, ce vieux leader socialiste, dont il respecte la grande intégrité morale, réagit en objecteur de conscience devant le dilemme où la volonté américaine entend placer la Suède.

Toute autre, vue d'ici, apparaît la politique anglaise. Non quant au but, comme je l'ai dit, car mon collègue britannique estime, lui aussi, que l'évolution de la politique mondiale ne laissera, dans un proche avenir, à la Suède que le choix entre l'adhésion à l'Occident en armes et l'isolement au pied du rideau de fer et qu'il s'agit donc d'influencer ce choix dans la bonne direction, mais quant aux voies et moyens.

Selon les propres termes de M. Henderson, le *Foreign Office* et le *State Department* ont le choix entre une « *coaxing policy* » et une « *roughing policy* ». La seconde est celle des États-Unis depuis l'arrivée ici de M. Matthews, la première est celle qui a toujours été en faveur au *Foreign Office* et qui apparemment continue de l'être. Il considère que la politique locale américaine de rudesse a commencé trop tôt (les désastres hongrois et tchèque ont convaincu les Suédois de la sagesse de leur politique d'équilibre et de neutralité). Il estime qu'encore aujourd'hui et jusqu'à ce que le Congrès se soit prononcé, la politique d'amicale persuasion est la meilleure. En dehors du plan individuel où la Grande-Bretagne fait un gros effort par le jeu des attachés militaires (l'attaché du travail notamment) et des « *good will missions* » (passage ici la semaine dernière de l'ambassadeur en retraite sir Knatchbull Hungessen), cette politique trouve son champ d'application dans le domaine économique (effort accru des fournisseurs britanniques) et même dans le domaine militaire (fourniture des cellules d'avion « Vampire », fabrication en Suède sous licence du moteur à réaction, assemblage définitif en Angleterre). Alors que les États-Unis, dès maintenant, cherchent à faire sentir à la Suède les risques d'un retrait américain, la Grande-Bretagne s'efforce de faire sentir davantage le prix de son

agissante amitié. Mais c'est sur le plan de la politique inter-scandinave que ces deux politiques marquent le plus profondément leur divergence.

Estimant la Norvège prête à adhérer à un pacte atlantique, l'ambassade des États-Unis a vu avec défaveur, dès son apparition, le projet suédois d'alliance militaire défensive inter-scandinave dont la contrepartie eut été une politique scandinave commune de neutralité. L'ambassade de Grande-Bretagne s'est réjouie, au contraire, de sentir la Suède secouer sa torpeur et s'éveiller à une politique étrangère active qui, dans l'immédiat, avait pour effet de resserrer les échanges de vue en politique étrangère avec deux États parvenus déjà au degré de compréhension souhaitée pour la Suède. Aujourd'hui, le projet initial suédois ayant fait long feu, l'ambassadeur des États-Unis paraît se féliciter de ce que, dans les conversations d'experts, la hâte de la Norvège à soulever les questions de haute stratégie et de grande politique rejette la Suède dans le mutisme et interdise tout progrès tandis que mon collègue anglais se réjouirait, au contraire, de voir les liens se resserrer par le jeu de discussions profitables sur le plan de la normalisation des armements et de la tactique. Dans ces conversations tripartites l'ambassadeur de Grande-Bretagne voit un des moyens les plus riches en possibilités de la « *coaxing policy* » et déplore sans doute que le trop grand zèle de la Norvège en diminue l'efficacité.

Quant au succès de la tactique d'amicale persuasion, l'adhésion de la Suède à un pacte occidental en même temps que la Norvège et éventuellement le Danemark, mon collègue britannique est plus réservé encore que l'ambassadeur américain. Il attache plus d'importance à la force d'inertie des facteurs moraux et de la psychose de neutralité, il ne s'attend pas à ce que seule soit déterminante l'estimation froide et réaliste des pour et des contre du dilemme suédois. Il n'enregistre pas une large évolution des esprits en Suède dans le sens souhaité mais si l'oscillation de l'aiguille est faible, elle se fait cependant dans la bonne direction, ce qui permet l'optimisme.

J'ai fait remarquer à mon collègue anglais qu'il serait sans doute souhaitable que, par une étroite entente entre les deux ambassades anglo-saxonnes, un dosage et un usage habiles soient faits d'un commun accord de la politique de rudesse et de celle d'amicale persuasion. Selon toute apparence les instructions qui parviennent à la fois de Washington et de Londres, ou la différence des caractères, ne le permettent pas et, dominée par la vigueur de l'action américaine, l'ambassade de Grande-Bretagne ne peut que s'employer à arrondir les angles et à contre-battre le « *roughing* » par plus de « *coaxing* » encore.

Je serai, pour ma part, plus sceptique encore que mon collègue anglais quant à la possibilité de voir la Suède adhérer en même temps que la Norvège à une politique occidentale nouvelle qu'il faut bien qualifier, vue d'ici, d'ouvertement anti-russe et qu'on considère à Stockholm comme une catastrophe pour la Scandinavie. L'attachement de l'opinion publique à la neutralité demeure si grand que la menace directe d'invasion – sinon l'invasion elle-même – me paraît devoir être le seul cyclotron capable de

fournir l'ouragan magnétique nécessaire à la fission de la neutralité suédoise faite d'un cristal particulièrement stable.

Quoique ces facteurs moraux et psychologiques, dont mon collègue britannique fait état, soient en effet les assises principales de la neutralité de ce pays, les Suédois ne sont pas sans pouvoir faire appel pour la défendre à des arguments rationnels.

Le premier, que l'abandon par la Suède de sa neutralité, placerait la Finlande dans une position désespérée. Un autre, qu'il n'est pas certain, quoiqu'en disent les Anglo-Saxons, que la stratégie soviétique comporte, à la période initiale du conflit tout au moins, une action offensive contre la Suède au-delà des frontières finlandaises. C'est l'opinion, souvent exprimée, des collaborateurs militaires de cette ambassade.

Notons ici qu'en dépit des ruades de la presse soviétique contre la Suède accusée, de temps à autre, de mener « une politique de vassalité vis-à-vis de l'Amérique » (un éditorial de *Trud* du 23 octobre qui s'exprime en ces termes est la dernière en date de ces manifestations), l'ambassade russe à Stockholm s'abstient d'exercer une pression quelconque ou de se plaindre de la politique suédoise actuelle.

À la politique russe doit être rattachée la question allemande. La Suède ne sait pas encore quel camp dominera l'Allemagne dans un prochain conflit. Or c'est là un des éléments essentiels du choix qu'on lui demande. S'il pouvait être qu'au moment de ce choix il soit certain que l'Occident se battrait éventuellement non seulement pour mais avec l'Allemagne l'attrait du pacte occidental serait considérablement renforcé. Des forces morales et psychologiques puissantes, à côté des raisons d'intérêt, équilibreraient en faveur de l'intervention celles enrôlées au service de la neutralité.

Enfin si la reconstruction de la force économique et militaire de l'Europe est le but poursuivi et non la formation d'un bloc des nations amies et alliées du peuple américain, la Suède devrait pouvoir, me semble-t-il, compter que soit pris en considération le fait que, seule des nations européennes, sa force économique et militaire n'est pas à reconstruire mais seulement à entretenir. Seule, avec et après la Grande-Bretagne, elle possède une aviation de chasse actuellement équipée. La défense de la Suède se présente donc sous un jour tout différent de celle de la Norvège ou du Danemark. Pour permettre à la Suède d'entretenir et d'augmenter sa force militaire il faut simplement la laisser développer ses échanges et ses achats. Il ne s'agit pas de lui apporter de l'extérieur tout un dispositif militaire, le matériel et les techniciens. Ces différences, jointes à celles de géopolitique, ne devraient-elles pas se traduire par des nuances marquées dans le degré d'engagement exigé des puissances scandinaves ? Ainsi raisonne-t-on à Stockholm même dans les milieux les moins neutralistes.

Ceci pose la question du degré de confiance qu'on peut faire à la Suède. Ce pays, au cours de la dernière guerre, a fait de la neutralité mauvais usage au profit de l'Allemagne et il doit en être tenu compte, mais il faut avoir présent à l'esprit que ce qu'il lui fût possible de consentir en faveur d'un pays comptant chez lui les plus profondes et les plus larges sympathies,

ne pourrait l'être à nouveau, en face de la Russie profondément détestée par la quasi unanimité d'un peuple, qu'au prix d'un complet revirement.

(Direction d'Europe, Suède, volume 8)

295

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE[1]

N. *Paris, 27 octobre 1948.*

M. Bonbright, Conseiller de l'Ambassade des États-Unis, a demandé ce matin à M. Paris quelques indications sur la réunion des cinq ministres des Affaires étrangères des pays signataires du Traité de Bruxelles. La conversation a porté sur la question de l'union occidentale. M. Bonbright a demandé si nous avions eu l'impression que M. Bevin avait une attitude moins négative sur cette affaire qu'en juillet dernier. Il a marqué la nécessité de faire des progrès substantiels d'ici la fin de l'année, et a souligné que l'inaction aurait les effets les plus défavorables sur le futur Congrès américain. Il a paru craindre que le communiqué d'hier soir, qui prévoit la formation d'un comité auquel se substituerait un autre comité à la fin de l'année, ne fasse pas bonne impression aux États-Unis.

Il y aurait certainement avantage à utiliser les Américains plus que nous ne le faisons dans cette affaire[2].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 23)

296

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Situation en Chine

N.[3] *Paris, 27 octobre 1948.*

La situation s'est encore aggravée en Chine tout particulièrement au cours de ces dernières semaines[4].

[1] Note manuscrite : « *M. de Leusse* ».

[2] Le paraphe de Jacques-Camille Paris, directeur d'Europe, est apposé à la fin du document.

[3] Note communiquée au Cabinet du Ministre, à MM. Chauvel et Couve de Murville, à la direction générale politique, aux directions d'Amérique, d'Afrique-Levant, au Secrétariat des Conférences et aux services du Personnel et du Chiffre.

[4] Le télégramme n°s 751-759 du 26 octobre de Nankin (non reproduit) signalait également cette rapide dégradation de la situation en Chine suite à la prise de Tsinan, la supériorité militaire des communistes s'était nettement affirmée et dans le Nord, la situation paraissait même désespérée.

En Mandchourie, l'offensive communiste sur le couloir du Liaoning a abouti à une rupture à peu près complète du système de communication et de défense nationaliste. À la suite de la défection d'une armée recrutée au Yunnan, Changchun est tombée. Seule, Moukden tient encore.

Le Chantoung, après la chute de Tchéfou, est entièrement entre les mains des communistes, sauf le port de Tsingtao où les Américains ont installé depuis 1945 une importante base navale.

La possession du nœud ferroviaire de Tsinan donne aux communistes la possibilité d'une double manœuvre amorcée maintenant et dirigée à la fois vers le Nord, en direction de Tientsin à 300 km, et vers le Sud, en direction de Nankin à 400 km environ.

Les nationalistes sont rapidement refoulés du Chansi et, menace plus sérieuse encore, du Honan.

Ces graves revers, l'échec complet de la réforme monétaire, le chaos économique, ont porté une très profonde atteinte au prestige et à l'autorité de Tchang Kaï Chek qui tente, en un suprême effort, de barrer la route aux communistes sur le Yang Tsé Kiang où des fortifications sont élevées en toute hâte. Mais ce dispositif n'aura de valeur que par la fidélité des troupes qui le tiendront : or, l'armée nationaliste ne paraît déjà plus sûre, de nombreuses désertions d'unités entières, passées avec armes et bagages à l'ennemi, se sont produites dans le Nord.

Le Yuan législatif qui siège en permanence n'épargne pas ses critiques au gouvernement. Des coalitions secrètes se forment qui semblent s'orienter vers une solution tendant à appeler au pouvoir le général Li Tsong Jen, vice-président de la République, après une entente avec les communistes à travers le groupe révolutionnaire de Hongkong. Ce serait alors le partage probable de la Chine, mais l'élément Li Tsong Jen ne tarderait pas, sans doute, à être éliminé à son tour, ou absorbé par les communistes.

À moins d'un revirement complet de la situation – et il ne faut pas écarter complètement la possibilité d'un événement de ce genre en Chine – le gouvernement de Tchang Kaï Chek doit être considéré comme perdu.

Si l'aide américaine devait se matérialiser après les élections à la Maison Blanche, elle arriverait trop tard – ou aurait une tâche immense à entreprendre. L'offensive énergique et de grande envergure menée par les communistes n'est certainement pas étrangère à l'idée de mettre les États-Unis devant le fait accompli et de rendre inutile, par suite de l'effondrement de Nankin, une intervention éventuelle de leur part.

À Pékin et à Tientsin, les Américains mettent déjà sur pied l'évacuation des colonies étrangères. Ils ont offert à notre ambassadeur à Nankin d'étendre à nos compatriotes les facilités de transport qu'ils mettront à la disposition de leurs ressortissants. Les colonies françaises ont été prévenues. Quant

Dans tous les cas, l'ambassadeur de France en Chine, Meyrier, prévoyait une victoire communiste à plus ou moins long terme, même s'il n'écartait pas totalement la possibilité pour Tchang Kaï Chek de redresser la situation en sa faveur.

à nos représentants consulaires, ils ont reçu instruction de demeurer à leur poste, en toute éventualité.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 140)

297

M. SIGURET, CONSUL DE FRANCE À TIENTSIN,
À M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN[1].

D. nº 147. *Tientsin, 27 octobre 1948.*

En raison de l'évolution des événements en Chine du Nord, et pour compléter le rapport transmis par ma dépêche nº 104 du 28 août 1948[2], il m'a paru intéressant de donner, sous forme du rapport ci-joint, un exposé de mes impressions personnelles sur le communisme chinois d'après ce que j'ai pu observer au cours de mon voyage à Sienhsien.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien, si Elle le juge utile, me faire part des remarques et critiques que la lecture de ce texte pourrait susciter.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 147)

ANNEXE

RAPPORT DE M. SIGURET, CONSUL DE FRANCE À TIENTSIN[3]

Impressions personnelles sur le danger communiste en Chine

R. *Tientsin, 27 octobre 1948.*

Comme la menace communiste s'accentue de jour en jour en Chine du Nord, il m'apparaît utile de faire part des quelques impressions que j'ai eues au cours de mon voyage à Tientsin. La raison pour laquelle je me suis gardé jusqu'à présent d'essayer de les décrire provient surtout de ce que, par une habitude de l'esprit, je n'entreprends de rapport sur quelque sujet que ce soit qu'au cas où des observations soigneusement et impartialement faites me permettent d'en éliminer tout facteur subjectif. Voyageant sous escorte, limité dans le temps et dans l'espace, je devais prendre soin de refréner ma curiosité afin de ne pas compromettre l'objet de ma mission. De même faut-il souligner que le procès des missionnaires au sujet duquel j'avais la possibilité de m'enquérir ne m'a pas permis de porter une appréciation valable sur les méthodes judiciaires des communistes chinois. Mon champ d'observation se trouvait restreint à l'extrême grâce aux précautions dont j'étais entouré. En m'indiquant que les « prisonniers » avaient bénéficié d'un traitement de faveur, le président du tribunal me laissait entendre qu'il existait une autre justice dont je n'avais pas à connaître. J'en éprouvai, sans le

[1] Cette dépêche et son annexe a ensuite été largement diffusée par la direction d'Asie-Océanie à 54 destinataires sous le titre « Le danger communiste en Chine ».

[2] Document non reproduit.

[3] Note manuscrite : « *Excellent* ».

montrer, un sentiment de malaise assez désagréable. Aussi bien ai-je connu un sentiment analogue en constatant l'absence de toute troupe ou soldats de l'armée régulière aux lieux de mon passage en zone rouge. Si je puis m'exprimer ainsi, je dirai que je me trouvais surtout en mesure de faire des observations ou constatations sur des faits inexistants en apparence, mais dont l'existence ne saurait être niée. Aux faits non observables ci-dessus désignés j'ajouterai ceux-ci :

– aucun entretien avec les gens du peuple ;

– aucun entretien avec les fonctionnaires au sujet de l'établissement du régime communiste en Chine ;

– impossibilité de faire une visite au sous-préfet de Sienhsien, c'est-à-dire d'entrer dans un local officiel.

Cependant, au cours de mon voyage, j'ai été frappé par un certain nombre de faits tangibles que je rapporte dans l'ordre où je les ai notés :

– existence d'une zone neutre de six à huit kilomètres de profondeur entre les territoires nationaliste et communiste ;

– passage par cette zone d'un grand nombre de Chinois ;

– existence à la frontière du territoire communiste de boutiques de changeurs dans lesquelles les billets de banque CNC étaient échangés contre les billets de banque communistes. Ceux-ci de deux sortes : une monnaie officielle faisant prime (billets d'une émission gouvernementale), une monnaie régionale (d'émission semi-officielle ou « privée » ?) ;

– inscriptions anti-nationalistes sur les murs, dénonçant Tchang Kaï Chek comme « bandit ». D'autres, à l'éloge du communisme, du gouvernement du peuple, etc. ;

– élections dans une ville décorée, à l'occasion, de drapeaux nationalistes ;

– timbres-poste avec drapeaux nationalistes ;

– files de réfugiés venant de Mandchourie après avoir traversé les territoires nationalistes ;

– dans les villages, « la maison de briques », celle du « riche », détruite ;

– dans les villes, les maisons « toutes en briques » intactes ;

– un incident : quittant le chemin tracé, mon camion passe dans un champ de maïs. En tournant la tête, je vois deux ou trois fonctionnaires communistes essayer de redresser les tiges écrasées ;

– d'une manière absolument générale, absence de gaieté chez les individus et groupes d'individus rencontrés ;

– pour le logement tout au moins – pour la nourriture peut-être – système de réquisition chez l'habitant appelé « camarade » (同志).

Ces notes constituent la partie essentielle de mes observations. Elles ne forment, ainsi transcrites objectivement, qu'un ensemble disparate et presque dénué d'intérêt. Elles ont été cependant à la base d'intuitions personnelles qui m'ont permis de me situer dans un milieu et de m'y diriger, je le crois, sans trop commettre d'erreurs. J'ignore si ce que j'ai pensé pour relier entre eux les faits non observables et les faits observés dans un système cohérent doit être tenu exact ou encore taxé d'imagination. J'en ferai malgré tout un exposé dans lequel il faudra tenir compte de la gêne que j'éprouve à rapporter des impressions purement personnelles – et comme telles sujettes à caution.

Mes impressions : À mon premier passage entre Tcha-Kéou et Tsing-Hsien je fus agréablement surpris de constater que le commerce entre nationalistes et communistes se faisait au grand jour. Le tout prenait un air de « famille chinoise ». Les gens venus de zone communiste traversaient la rivière à Tcha-Kéou, à très faible distance du fortin nationaliste. Les billets CNC étaient changés à la frontière communiste. Je me sentais réellement « entre Chinois »… Cette impression du début devait se modifier rapidement.

Tout d'abord, je notais une sorte de contrainte générale chez les individus. Plus de visages réjouis, plus de sourires ainsi que l'on a l'habitude d'en voir dans les classes même les plus pauvres de la population chinoise. Lorsque j'entrais dans un village, mon attention se porta sur une maison de briques en partie démolie : « La maison du riche » m'expliqua le frère Haser qui m'accompagnait. Je revis cette maison dans d'autres villages où, seules, restaient habitées les maisons en terre jaune, toutes semblables. Une sensation d'égalité

absolue s'imposait à moi. Je pouvais imaginer sur place l'expropriation du « capitaliste » son exécution, la destruction de sa demeure, la consommation du crime collectif connu sous le nom de jugement populaire. Dans l'immense plaine où tous les villages se ressemblent, se reproduisent indéfiniment à perte de vue, je devais me persuader que le même jugement populaire avait eu lieu, se répétant toujours le même. Après, sous couvert d'égalité, le partage des terres entre les gens du village liés entre eux par complicité encore plus que par camaraderie et convaincus une fois pour toutes du danger de s'enrichir. La simplicité de la « communisation » m'apparut ; chaque village constituant un microcosme dont l'histoire est identique à celle des autres villages. Soumis à un tel régime d'égalité, on comprend que l'individu se résigne à ne pas se distinguer du voisin, voire même à apprécier un régime qui lui assure la tranquillité d'une existence dénuée d'ambition personnelle. On comprend en outre qu'un gouvernement, grâce à l'emploi de telles méthodes, s'assure le concours des masses, puisse les diriger avec facilité, en obtenir un aveugle dévouement, faire considérer comme crime toute action ou pensée individuelle s'opposant à l'ordre établi.

J'ai noté le système de réquisition dont j'ai bénéficié en cours de route. Mon escorte et moi-même avons toujours trouvé le logement chez l'habitant – vraisemblablement à titre gratuit. En a-t-il été de même pour la nourriture ? Je l'ignore. Mais je me suis parfaitement convaincu des avantages que procure l'exercice du pouvoir en territoire communiste. Il est évident qu'aucun fonctionnaire soviétique chinois ne possède de propriétés. Expérience faite, on s'aperçoit qu'il n'en a guère besoin puisque, au service du gouvernement populaire, il semble avoir le droit d'user des biens du peuple sous forme de réquisitions : logis, moyens de transport et, peut-être, nourriture. Placé dans le milieu et s'y adaptant pour ma commodité personnelle, j'aurais moi-même éprouvé grande surprise si une maison s'était fermée à notre approche, si les paysans avaient refusé de mettre à notre disposition leurs chevaux, mulets et charrettes. Je dois souligner que ces services étaient demandés et rendus de fort bonne grâce de part et d'autre avec appellation mutuelle de « camarades ». Il ne s'agit pas d'une comédie.

Il existe une mystique matérialiste dont un fait m'a révélé, dans sa simplicité et son ridicule, toute l'étendue. L'incident des tiges de maïs écrasées par les roues du camion. Il n'y a pas eu mise en scène. Assis auprès du chauffeur, c'est en jetant un coup d'œil à l'arrière que j'ai vu se précipiter les camarades Che et Tsai sur les tiges écrasées pour les redresser. Les soldats de l'escorte n'ont pas ri de ce geste, pas plus que moi d'ailleurs. Geste symbolique dans lequel se marquait une adoration des produits du travail ?

Je devais retrouver, au cours du procès des « quatre missionnaires » : confirmation de cette mystique dans l'emploi des mots « bien » et « mal ». Tout ce que fait le gouvernement du peuple représente le « bien ». Il est « mal » de s'opposer à lui. Si on a commis une faute, il faut le confesser ; et le gouvernement, qui est « bon », saura pardonner au coupable, le remettre dans la « bonne » voie. Il n'y a pas lieu, je le crois, de mettre en doute la sincérité de ces convictions. J'en ai conservé une forte impression, déplorant en moi-même de voir des hommes consentir librement au pire des esclavages, à un dirigisme absolu de leurs pensées et de leurs sentiments. Mais quelle réaction peut opposer le peuple des campagnes matériellement et spirituellement arriéré ? J'ai vu des réfugiés de Mandchourie entrer en territoire communiste pour s'y établir.

De retour en territoire nationaliste, je revis avec plaisir des visages souriants, le libre exercice d'une activité humaine. Je permis aux « quatre prisonniers » que je ramenais de manifester ouvertement la joie de leur délivrance.

Suppositions : En justification de l'établissement de ce rapport j'indiquais l'extension que prenait la menace communiste en Chine du Nord. La carence montrée par les nationalistes dans les domaines politique, économique, administratif et militaire permet de penser que, toutes choses égales, les deux grandes villes de ce pays, Peiping et Tientsin, tomberont dans un temps peut-être assez proche entre les mains de l'adversaire. On peut supposer que ces villes se rendront sans combat – ou avec simulacre de combat. Que feraient alors les communistes en possession, pour la première fois, d'un important centre politique comme Peiping, d'une importante capitale économique comme Tientsin ? Je pense qu'ils s'opposeraient à toute destruction matérielle, inutile – c'est-à-dire nuisible au point de vue de ce qu'ils appellent leur « tactique ». Si dans les campagnes la maison du riche disparaît auprès des maisons construites en terre, les maisons des villes peuvent subsister les unes auprès des autres sans blesser le sens de l'égalité. D'où, deux politiques à suivre : celle à l'usage des campagnes où l'état arriéré des gens permet sans réaction l'expérience communiste, celle à l'usage des villes où il faut tenir compte d'une population d'un état plus évolué, habituée à une vie

« capitaliste » puisque, riche ou pauvre, vivant au milieu des richesses accumulées. Il se peut qu'au début d'une occupation communiste de Tientsin il y ait, par tactique, survivance ou même extension momentanée du capitalisme, un essai pour établir des relations économiques avec l'étranger. En outre, les drapeaux du Kuomintang, les effigies de Sun Yat Sen, avec des discours appropriés, serviront à amadouer les éléments patriotiques, à les amener de manière insensible à l'état de « soumission consentie » au nouveau régime. Une question qui se pose est de savoir si l'existence qu'ils seront obligés de mener dans les grands centres n'arrivera pas à corrompre la « pureté » des fonctionnaires communistes et des membres du parti (Bons Chinois, somme toute). Ce que j'ai vu dans leur territoire m'oblige à répondre par la négative. Il s'agit d'une mystique, d'une religion, d'une foi. Et cela est encore trop nouveau, trop neuf, pour être corrompu en peu de temps.

Il y a donc, à mon sentiment, existence d'un danger d'autant plus sérieux qu'il risque de déborder le cadre chinois dans lequel il se situe à l'heure actuelle en face d'un Kuomintang discrédité et impuissant.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 147)

298

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. LÉVI, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI.

T. n°s 604-606. *Paris, 28 octobre 1948.*

Je réponds à votre télégramme n° 446[2].

Le Ministère de la France d'outre-mer qui est tout à fait d'accord avec vous sur l'inopportunité des déclarations attribuées à M. Laugenie par la presse indienne a demandé à Pondichéry des explications à ce sujet et a, en l'absence de M. Baron, attiré l'attention du Secrétaire général M. Thomas sur l'absolue nécessité d'éviter toute initiative qui puisse gêner votre action et préjuger des intentions du gouvernement français.

Je vous laisse le soin d'apporter un démenti à ces déclarations, si vous le jugez nécessaire.

Me référant par ailleurs à votre communication n° 435[3], j'estime prématuré, alors que la situation de Mahé est à peine éclaircie, d'aborder avec le Pandit Nehru la question d'une reprise éventuelle des négociations tendant à instituer quelque régime de co-suzeraineté dans les comptoirs ; il conviendrait en effet, semble-t-il, avant de saisir le gouvernement de Delhi d'une telle proposition et nous mettre en tout état de cause en mesure d'engager des conversations en ce sens avec des chances de succès, que les populations des Établissements émettent par l'intermédiaire de leurs corps représentatifs des vœux formels à ce sujet. Encore serait-il sans doute pour des raisons constitutionnelles pratiquement impossible d'éviter le référendum et cette

[1] Télégramme signé Chauvel.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

solution ne pourrait-elle à première vue intervenir que sous la forme d'une des questions à poser lors de la consultation populaire. Ceci pourrait rentrer normalement, comme il avait toujours été prévu dans le cadre des modalités du référendum à discuter avec les assemblées municipales.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

299

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 962-968. *Moscou, 28 octobre 1948, 20 h.*

J'attacherais du prix à savoir si la suggestion contenue à l'avant-dernier paragraphe de votre télégramme nos 2296-2308[1] est faite par vous à titre personnel, ou si elle peut être considérée comme représentant le point de vue soviétique et, est susceptible, par suite, de permettre la mise en route rapide vers la France des quelques 100 Alsaciens et Mosellans actuellement détectés en URSS et en instance de rapatriement[2].

Depuis la conclusion de l'accord du 29 juin 1945[3], les autorités françaises n'ont à aucun moment arrêté ou même suspendu le rapatriement des ressortissants soviétiques « personnes déplacées » qui ont manifesté le désir de rentrer en URSS. Au cours des derniers mois et tout récemment encore, plusieurs petits groupes de ces ressortissants soviétiques ont été hébergés au centre de Beauregard, et dirigés rapidement par Strasbourg pour être remis aux autorités soviétiques d'Allemagne sans même attendre l'arrivée d'autres personnes qui justifieraient la formation d'un véritable convoi. L'Ambassade de l'URSS à Paris, qui a donné son accord à cette procédure, est d'ailleurs informée au fur et à mesure de l'arrivée à Beauregard et de la mise en route des intéressés.

Je prie le ministre de l'Intérieur de donner des instructions aux préfets afin que les ressortissants soviétiques « personnes déplacées » qui sont volontaires pour rentrer en URSS soient à nouveau avertis qu'ils ont la possibilité de le faire et priés d'indiquer dès maintenant leurs nom, prénom, date de naissance et domicile antérieur sur le territoire de l'URSS.

J'ajoute que quel que soit notre désir de rapatrier les Soviétiques, nous ne pouvons aller jusqu'à provoquer nous-mêmes des demandes de rapatriement de leur part qui, bien entendu, doivent être toutes volontaires. Dans

[1] Voir document nº 274.

[2] La suggestion en question avait été faite à titre personnel et n'avait pas été mentionnée au cours de l'entretien entre Chataigneau et Kozyrev (télégramme nos 2439-2440 du 4 novembre 1948 de Moscou, non reproduit).

[3] Voir *DDF*, 1945-I, nº 469.

ces conditions, il paraît délicat de nous engager à faire rentrer en URSS une centaine de ressortissants soviétiques « personnes déplacées » en contrepartie du retour en France d'une centaine de ressortissants français anciens prisonniers. Les organisations alsaciennes et mosellanes, plus spécialement intéressées par le rapatriement de nos compatriotes, aussi bien que les parlementaires de la région de l'Est, se sont toujours montrés systématiquement opposés à un échange nombre pour nombre de Français contre des Soviétiques. En effet, la cadence actuelle des demandes de rapatriement des Soviétiques vers l'URSS est des plus limitées. Elle ne dépasse pas quelques dizaines de personnes depuis le début de l'année (entre 30 et 50 personnes). Dans ces conditions, un projet de cette nature pourrait comporter le risque d'amener les Soviets, après avoir rapatrié un nombre d'Alsaciens et Mosellans égal à celui de leurs ressortissants rentrés en URSS, à interrompre le retour de nos ressortissants jusqu'à l'arrivée en URSS d'un nouveau contingent de personnes déplacées soviétiques.

Il paraît difficile, dans ces conditions, que le gouvernement français prenne la responsabilité de risquer de laisser indéfiniment en URSS un contingent d'Alsaciens et Mosellans dont le retour serait différé jusqu'à l'arrivée en URSS d'un nombre égal de personnes déplacées soviétiques dont il n'est pas en notre pouvoir de provoquer d'une manière certaine le rapatriement volontaire.

Il paraît y avoir intérêt, dans l'hypothèse où la suggestion de votre télégramme n'émanerait pas du gouvernement soviétique, à lui demander quelles conditions précises il entend mettre au retour rapide des cent Alsaciens et Mosellans anciens prisonniers ci-dessus indiqués[1].

Je me propose de faire état moi-même des indications de votre télégramme précité auprès de M. Vichinsky qui n'a pas encore répondu à mes lettres des 15 septembre et 16 octobre (une analyse vous en a été adressée par mon télégramme n°s 932-937).

(Direction d'Europe, URSS, volume 71)

[1] Selon Chataigneau, le Kremlin défendait la lettre de l'accord de juin 1945 en ne distinguant pas les personnes qui étaient volontaires de celles qui ne l'étaient pas. Ainsi, on se trouvait en face de deux solutions, soit on acceptait ce principe et on exigeait la réciprocité, 100 Soviétiques contre 100 Alsaciens-Mosellans, soit ce principe n'était pas accepté et il fallait s'attendre à un refus obstiné de Moscou au retour des ressortissants français (télégramme n°s 2439-2440 du 4 novembre 1948 de Moscou, non reproduit). On ne percevait pas forcément la même chose à la direction des Unions internationales en soulignant que le gouvernement soviétique n'avait jamais défendu la position de rapatrier tout le monde, y compris les non-volontaires, au moins officiellement (télégramme n°s 999-1001 du 11 novembre 1948 de Paris, non reproduit).

300

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Entretien avec l'Ambassadeur d'Italie

N. *Paris, 28 octobre 1948.*

J'ai fait valoir auprès de l'ambassadeur d'Italie, au cours d'un entretien impromptu, les raisons pour lesquelles il est souhaitable qu'intervienne dès la présente session de l'Assemblée un règlement définitif du sort des colonies italiennes.

M. Quaroni m'a donné raison. Il aperçoit les risques que comporte un règlement différé. C'est d'ailleurs pourquoi il a sous sa propre responsabilité indiqué à M. Chauvel au cours d'une récente entrevue les concessions que son gouvernement serait sans doute disposé à faire. Le gouvernement italien renoncerait à la Cyrénaïque et au Fezzan. Il concéderait à l'Éthiopie un accès à la mer dans la région d'Assab (M. Quaroni doute que son gouvernement accepte d'abandonner la totalité de la côte dankalie mais il admet qu'il y a là matière à négociation). En contrepartie de ces concessions, le gouvernement de Rome demanderait que le principe d'une tutelle italienne sur tous les autres territoires fut immédiatement reconnu. Il souhaiterait en outre que les populations italiennes qui se sont réfugiées d'Afrique dans la Péninsule fissent l'objet de mesures d'assistance internationale (M. Quaroni a suggéré que leur sort soit assimilé à celui des « personnes déplacées »).

Depuis son entretien avec M. Chauvel, M. Quaroni a reçu un télégramme de son gouvernement approuvant la position qu'il avait prise.

Si un règlement immédiat s'avérait impossible sur les bases indiquées ci-dessus, M. Quaroni estime que son gouvernement n'aurait d'autre recours que de recommander l'ajournement de toutes décisions sur les colonies italiennes à l'exception de la Somalie. Il admet que cette attitude ne sauvegarderait pas à longue échéance les intérêts italiens. Mais il pense fermement que l'opinion italienne ne tolérerait pas que le gouvernement italien donne son accord à un règlement moins favorable que celui qui est défini plus haut.

L'ambassadeur d'Italie doute d'ailleurs que le gouvernement britannique soit prêt à faire droit aux revendications italiennes sur la Tripolitaine. Le prix maximum que les Anglais accepteraient de payer pour faire aboutir leur propre candidature sur la Cyrénaïque serait le retour de l'administration italienne en Somalie. Il estime en tout cas qu'il serait prématuré d'aborder cette discussion avec la délégation britannique avant que celle-ci n'ait clairement constaté l'impossibilité où elle se trouve de faire prévaloir la formule qu'elle recommande.

J'ai observé que, si le gouvernement italien n'écarte pas d'emblée la possibilité de faire aboutir dès cette session un règlement transactionnel, la

campagne à laquelle l'observateur italien de l'ONU se livre auprès des délégations sud-américaines en faveur d'un ajournement d'ensemble présente des inconvénients. M. Quaroni m'a répondu que 15 délégations sud-américaines lui avaient donné l'assurance formelle qu'elles se prononceraient le moment venu pour toute formule qui aurait l'assentiment du gouvernement italien. Celui-ci n'éprouverait donc pas de difficultés pour renoncer à la thèse de l'ajournement en faveur de celle d'un règlement de compromis. Seule la délégation du Guatemala lui a opposé une certaine réserve. M. Quaroni estime que le gouvernement américain devrait exercer une pression extrêmement vigoureuse sur les délégations sud-américaines pour obtenir de celles-ci qu'elles se départissent de leur préjugé favorable à l'égard de la position italienne.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 50)

301

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 28 octobre 1948.*

Personnelle.

La réunion du Comité des chefs d'état-major et des commandants en chef s'est terminée hier dans de bonnes conditions. Il y a accord entre de Lattre, Lechères, Jaujard et leurs collaborateurs (Revers n'avait pu passer que 24 heures à Londres) pour estimer que nous pouvons être satisfaits des résultats obtenus.

En matière d'« organisation », la question qui préoccupait le gouvernement – répartition des attributions entre Montgomery et de Lattre – est maintenant réglée.

Après de premières discussions, assez tendues, durant lesquelles de Lattre a mis, avec raison je crois, les pieds dans le plat, il a été précisé que, si Montgomery, dans l'attente de la désignation d'un commandant suprême américain, est « *Acting Supreme Commander* », il délègue ses pouvoirs à de Lattre et à l'*Air Marshal* Robb pour le commandement de la couverture ; c'est un point auquel M. Ramadier tenait, paraît-il, essentiellement. Le commandement de la couverture est donc français.

D'autre part, on a réagi, du côté anglais même, (et peut-être des questions de personnes ont-elles facilité cette réaction) contre la tendance que manifestait, parait-il, Montgomery de conserver une partie importante de son état-major à Londres en dépit de l'installation de son QG en territoire français. C'est Lord Tedder lui-même qui, à la fin de la séance d'hier, a déclaré

qu'il n'y avait aucune raison pour Montgomery de conserver des bureaux à Whitehall et qu'il devait au contraire les établir en France.

Je suis d'autant plus satisfait de cette prise de position que certains correspondants militaires qui passent pour les porte-parole du *War Office* avaient ces jours-ci souligné que le principal QG de Montgomery serait à Londres.

Un prétexte va donc manquer pour soutenir que toute cette affaire est dirigée de Londres. J'avais dit en rentrant ici, il y a trois semaines, qu'il fallait absolument éviter de donner cette fausse impression. Ce qui a été décidé hier est à cet égard excellent.

J'ajoute que ces solutions qui nous conviennent parfaitement ont été prises en plein accord avec l'*Air Marshal* Robb ; il y a identité parfaite des points de vues entre les deux commandants en chef ; à un moment Robb est allé, me disent les témoins, jusqu'à prendre position contre Montgomery. Et il m'a dit lui-même hier soir à l'Ambassade, qu'il était tout à fait satisfait du résultat.

Montgomery, de son côté, a fait bonne mine à mauvais jeu, et, son amour-propre étant ménagé, il a été amené à proposer lui-même la solution qui a prévalu (le Comité des chefs d'état-major en avait présenté deux, mais l'autre était manifestement impratique).

Quant aux conceptions stratégiques, ce que m'avait dit Montgomery le 19 octobre dans la conversation que je vous avais résumée[1], se trouve maintenant confirmé dans un papier, par ailleurs assez « faible » que les militaires ont en main ; il y est dit expressément qu'un repli éventuel devrait s'exécuter en direction du Sud-Ouest.

C'est à ce point notre thèse que le général Lechères, qui présidait la réunion d'hier, a cité cette phrase pour féliciter Montgomery d'envisager un plan conçu non sous un angle national, mais sous l'angle Union occidentale ; par contre, il y a eu une petite réaction du chef d'état-major belge qui aurait voulu qu'on parlât de l'Ouest et non du Sud-Ouest, vous voyez aisément avec quelles arrière-pensées bruxelloises…

Ainsi se trouve confirmé, d'une manière éclatante, le fait que le général Juin a commis une erreur d'appréciation fondamentale lorsque, pour justifier son refus, il expliquait à M. Ramadier que s'il acceptait le poste qui lui était proposé, il entrerait immédiatement en conflit avec le maréchal Montgomery lequel voudrait axer sur la protection de l'Angleterre tout le plan stratégique, alors qu'il faudrait l'axer vers le Sud-Ouest.

Une fois de plus il est démontré qu'il y a accord, et non désaccord, sur le plan de la défense occidentale entre Anglais et Américains.

Le vrai problème qui se pose à nous est un problème à la fois militaire et politique ; il s'agit d'amener Anglais et Américains à tirer les conséquences logiques de la conception qui a prévalu et à comprendre que c'est sur le Rhin même qu'il faut concentrer le plus tôt possible le maximum de moyens

[1] Voir annexe du document n° 271.

militaires. Un détail des conversations d'hier a pu donner à penser à de Lattre que Montgomery – comme les Américains – n'était pas pleinement convaincu de cette nécessité. Il faut en même temps, c'est un autre aspect de la même question, faire entrer dans les têtes anglo-saxonnes cette notion de la couverture dont l'histoire et la géographie les ont jusqu'à présent dispensés de prendre conscience. Pour tout cela il faudra quelque temps. Ce sera d'abord la tâche de De Lattre ; mais c'est aussi une question politique ; elle ne pourra être résolue dans le sens qui nous importe tant que nos partenaires n'auront pas repris confiance dans la France elle-même et tant qu'ils pourront craindre que les moyens qui seraient à pied d'œuvre soient paralysés par des mouvements sociaux à l'arrière.

Quant à la troisième question, celle de notre présence militaire à Washington et de notre participation aux confabulations anglo-américaines, j'ignore ce que vous en pensez, mais il ne me semble pas qu'une solution puisse être espérée avant les élections américaines et, je pense, avant la conclusion du pacte de l'Atlantique ; à ce retard il n'y aura que demi-mal si entre-temps nos partenaires ont l'impression que la France retrouve son équilibre.

Je vous serais obligé de communiquer au Ministre la présente lettre.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

302

M. Nègre, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Stockholm, à Jacques-Camille Paris, Directeur d'Europe au Département[1].

L. *Stockholm, 28 octobre 1948.*

Cher Monsieur le Ministre,

La valise qui emporte cette lettre contient une dépêche un peu longue qui viendra, je l'espère, jusqu'à votre bureau où grâce aux confidences de l'ambassadeur américain j'ai pu faire le point sur quelques aspects intéressants de l'évolution politique en Suède[2].

L'entrevue qui a eu lieu à Paris entre M. Undén et le général Marshall en est le point de départ. Vous verrez combien les Américains sont décidés à mener la Suède l'épée dans les reins.

Rien n'a transpiré ici de source suédoise sur cet entretien. Il eût, hélas, été vain de ma part d'essayer d'obtenir quoi que ce soit du Directeur politique. On est peu causant ici et on l'est de moins en moins au fur et à mesure que la situation préoccupe davantage.

J'ai appris, par ailleurs, qu'à son retour de France le ministre des Affaires étrangères avait réuni quatre ou cinq journalistes suédois des plus sûrs et

[1] Note manuscrite : « *M. de Leusse* ».

[2] Voir document n° 294.

des plus neutralistes pour leur confier, sous le sceau du secret, ses impressions de Paris. Sur la conversation avec Marshall rien de ce qu'il leur a dit n'a transpiré jusqu'à moi sinon que l'entrevue a été courtoise, amicale. Par contre j'ai su que M. Undén a dit à ces journalistes qu'il revenait enchanté de M. Schuman. Notre Ministre lui aurait fait l'éloge de la Suède, de sa sagesse, de sa stabilité. Il aurait pour le passé rendu hommage à la neutralité suisse et scandinave, déclarant que pendant la dernière guerre il en avait senti l'utilité. Il se serait montré tout aussi compréhensif pour le présent et l'avenir. En un mot il aurait approuvé la ligne politique que suit la Suède, l'encourageant donc à persévérer dans la neutralité.

Le contraste est si grand entre ces propos caressants tels que les rapporte M. Undén et ceux que le collègue suédois de M. Schuman a eu à supporter depuis un an, non seulement de bouche américaine mais aussi d'autres ministres français, notamment MM. Daniel Mayer et Depreux, venus en Suède au cours des dix derniers mois, qu'il m'a paru utile d'attirer votre attention là-dessus.

J'aurai le plaisir d'aller vous saluer bientôt, je suis déjà nommé à l'Administration centrale.

Recevez, Cher Monsieur le Ministre, l'expression de ma déférente amitié.

(Direction d'Europe, Suède, volume 8)

303

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 629. *Prague, 28 octobre 1948.*

D'après certaines indications recueillies par notre Ministre à Sofia et communiquées à cette Ambassade par bordereau n° 414/EU du 8/10/1948[2], le *Kominform* semblerait exhorter ses adhérents à favoriser le développement des rapports commerciaux avec la France en vue de soustraire notre pays à l'emprise américaine et aux obligations nées du plan Marshall. M. Jacques-Émile Paris, en faisant part de ces informations au Département, exprimait le désir de savoir si des indices du même ordre avaient pu être relevés dans d'autres pays d'obédience soviétique.

Je ne vois, en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, rien qui confirme cette hypothèse. Certes, le gouvernement de Prague souhaite entretenir avec nous des rapports commerciaux, d'ailleurs limités. Lors de la discussion des

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Sofia, fait 5-11-48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L. Bulletin* ».

[2] Document non reproduit.

derniers arrangements économiques, la délégation tchécoslovaque a même, pour permettre à la négociation d'aboutir, fait certains efforts qui pourraient être présentés comme correspondant à la tendance signalée en Bulgarie. En réalité, aucune idée politique n'a inspiré, en cette circonstance, les autorités tchécoslovaques. Il s'agissait surtout d'obtenir un règlement, avantageux pour leur pays, des indemnités de nationalisations, et – plus encore – de se procurer chez nous certaines marchandises dont la Tchécoslovaquie a un pressant besoin, la laine peignée par exemple.

En fait, depuis les événements de février, le Cabinet de Prague affiche une attitude de critique et même de réprobation systématiques à l'égard du gouvernement français. Dans les discours et les articles de journaux apparaît sans doute le souci de distinguer entre « le peuple français » et ses dirigeants. Mais il n'est pas besoin d'une analyse très poussée pour se rendre compte que l'expression « peuple français » est régulièrement employée comme synonyme de « parti communiste ».

Cette campagne rentre évidemment dans le cadre de la vaste action déclenchée contre le plan Marshall, soi-disant en vue d'affranchir les pays occidentaux de la servitude du capital américain. Mais le souci de la prospérité française ne joue manifestement pas grand rôle dans toute cette agitation.

Bien au contraire, nulle part ne transparaît plus clairement qu'ici la consigne, émanant du *Kominform* et visant à désorganiser l'économie de l'Europe occidentale, principalement dans les pays où le parti communiste est nombreux et solidement organisé, comme c'est le cas en France et en Italie. C'est la France qui est actuellement choisie par le communisme international comme théâtre d'opération principal. C'est son gouvernement qui est particulièrement en butte aux attaques des journaux de Prague. Mais, déjà dans la presse de ces derniers jours, on voit percer des intentions analogues en ce qui concerne l'Italie.

Pour chercher à nous détourner des États-Unis, trois moyens principaux sont mis en œuvre par les communistes tchèques :

– ils insistent lourdement sur les divergences de vues – réelles ou supposées – qui existeraient entre Français et Américains au sujet de la politique à suivre à l'égard de l'Allemagne ;

– dans la mesure de leurs moyens, ils soutiennent moralement et matériellement la grève des mineurs de France (cf. ma lettre n° 634)[1] ;

– enfin, ils ne cessent de commenter de la façon la plus tendancieuse les concessions incompatibles avec l'indépendance nationale que le gouvernement français aurait faites aux États-Unis en contrepartie de l'aide américaine.

Si donc le gouvernement tchécoslovaque a reçu du *Kominform* des consignes tendant à dissocier la France des nations coopérant à l'exécution du plan Marshall, il n'a certainement pas l'intention de se conformer à ces directives en développant son commerce avec nous et en cherchant par des

[1] Voir document n° 306.

fournitures supplémentaires à nous mettre en mesure de nous passer de certaines livraisons en provenance d'outre-Atlantique. Au reste, même s'il le voulait, il serait bien hors d'état de le faire d'une façon appréciable dans la situation où se trouve présentement son économie.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 30)

304

M. OSTROROG, MINISTRE DE FRANCE À DUBLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 559. *Dublin, 28 octobre 1948.*

« L'Irlande n'est que la chaloupe de l'Angleterre : coupez la corde et la chaloupe, séparée du grand navire, ira se perdre au milieu des flots ». Ainsi s'exprimait Chateaubriand il y a plus d'un siècle. Le jugement garde sa valeur, et si le gouvernement irlandais s'est décidé à rompre le dernier lien subsistant encore avec le passé, c'est qu'il a cru pouvoir présentement le faire sans se détacher du *Commonwealth* britannique, sans couper l'amarre, sans partir à la dérive. Beaucoup de bruit a suivi cette décision ; les commentaires passionnés et contradictoires de la presse britannique, irlandaise et de l'Irlande du Nord, sans compter les journaux d'Amérique et des dominions, troublent tout ce problème et l'obscurcissent. À l'examiner objectivement, il ne paraît pas si complexe ni gros de conséquences que certains publicistes britanniques l'affirment.

Dans une dépêche en date du 30 septembre dernier sous le nº 506[2], M. de La Tour du Pin a fait l'exposé technique de la question. Cet *External Relations Act*, qui témoignait dans sa forme de la mauvaise humeur des deux parties contractantes et de leur commune aigreur, ne maintenait qu'un lien singulièrement ténu entre l'Irlande et la Couronne britannique. L'Acte a été fait en 1936, au moment de l'abdication d'Édouard VIII. M. de Valera, qui l'a conclu, ne se sentait pas assez fort à l'époque pour prendre parti contre l'Angleterre, alors toute puissante, dirigeant l'économie mondiale et pouvant aisément user de représailles. Des conséquences auraient pu s'ensuivre, lésant directement les intérêts privés et causant une vive émotion dans l'opinion irlandaise. Le parti *Fine Gael* n'eût pas manqué d'en prendre avantage contre Valera.

Mais depuis, les temps ont changé. La position de l'Angleterre est moins forte ; l'Inde a cessé d'être une possession impériale et le *Commonwealth*, abandonnant même son appellation britannique, cherche des bases nou-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée aux ambassades de France à Londres, Washington, Ottawa et Canberra.
Note manuscrite : « *C[ommuni]quer à S[ecrétariat] G[énéra]L, bulletin, f[ai]t* ».

[2] Document non reproduit.

velles pour se perpétuer. Le sceptre du monde passe aux États-Unis d'Amérique où l'Irlande a toujours eu des sympathies. C'est dans cette conjoncture favorable que le parti *Fine Gael*, lui-même favorable à une étroite collaboration avec l'Angleterre, accéda au pouvoir au mois de mars dernier, non point seul, comme était précédemment le parti *Fianna Fail*, mais associé à des partis de gauche en vue d'écarter Valera du pouvoir.

Pour un gouvernement de coalition, le maintien de l'équilibre indispensable est toujours difficile. C'est sur quoi compte Valera, chef du groupe parlementaire le plus nombreux, pour revenir au pouvoir. Le programme politique appliqué par M. Costello ne différant pas sensiblement du sien, il serait facile au vieux tribun irlandais, soutenu par une partie importante de l'opinion, de dénoncer au bout d'un certain temps, la faillite des nouveaux dirigeants qui n'auraient pris sa place que pour satisfaire leurs ambitions personnelles. À ces critiques prévisibles, il fallait pouvoir opposer quelque succès concret, dont l'image frapperait l'imagination irlandaise : la proclamation de la République, fin ultime de la lutte poursuivie par les nationalistes, couronnement de l'œuvre accomplie, sera le meilleur argument.

Sur cette initiative, prise par le gouvernement actuel, l'accord est unanime : dès que M. Costello eût fait connaître ses intentions à Ottawa au mois de septembre dernier, M. de Valera a déclaré qu'en pareille occurrence, le *Fianna Fail* appuierait le gouvernement. M. Costello obtiendra donc l'approbation unanime du parlement et du pays. Sur le plan de la politique intérieure, ce n'est pas un mince succès.

Ce qui ne veut point dire que l'attitude prise par le gouvernement irlandais soit agréable à tous. L'Angleterre s'attendait sans doute à ce que la question constitutionnelle fût soulevée. Mais elle comptait aussi sur la sympathie d'un gouvernement dont la majorité des membres est de ses amis, pour mener les choses en douceur et par procédure d'entente préalable. Or, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, la déclaration faite par le chef du gouvernement irlandais à Ottawa était inattendue, même à Dublin. Rien n'avait été concerté, ni Lord Rugby prévenu. On conçoit la surprise du gouvernement britannique. Comment s'attendre à pareil procédé de la part de M. Costello, chef du parti *Fine Gael*, alors que Valera lui-même se montrait plus respectueux !

Mais peut-être est-ce en raison même de ses tendances politiques que M. Costello a pris la décision d'agir promptement et même brusquement. À deux reprises, l'*Irish Times* a insinué que c'était sur la pression de M. MacBride, tribun de gauche exigeant la livre de chair promise pour prix de son concours dans le cabinet de coalition. Lord Rugby lui-même a déclaré en termes catégoriques que l'allégation était fausse, et M. Mac Bride m'a précisé qu'il n'avait jamais pris d'initiative dans cette affaire. Le même démenti vient d'être donné publiquement par M. Costello dans une conférence de presse. Il revendique la pleine responsabilité de son acte en qualité de chef du gouvernement et reprend les arguments d'ordre général exposés par le ministre des Affaires étrangères à son retour de Londres. La

thèse peut se résumer ainsi : l'Irlande souhaite rester en étroite collaboration avec le *Commonwealth*, association d'États indépendants unis par des principes, des intérêts et un idéal communs, mais elle se refuse à maintenir un lien d'allégeance avec la Couronne britannique au mépris des sentiments profonds et unanimes du peuple irlandais. L'abandon d'une forme constitutionnelle périmée ne compromet pas le maintien de l'association, bien au contraire ; les relations entre l'Irlande et l'Angleterre seront meilleures et plus sincères quand cette formule hypocrite qui les enveloppait aura disparu.

Sur le plan de la politique intérieure, M. Costello a certainement agi avec adresse. Il est déjà justifié par l'attitude de l'opposition. Le discours prononcé au lendemain de la conférence des Chequers par M. Lemass, ancien ministre de l'Économie nationale et membre éminent du parti *Fianna Fail*, en apporte une preuve significative. C'est en termes amers que le porte-parole autorisé de M. de Valera approuve la décision prise, déclarant qu'elle est le fruit de la politique suivie pendant seize ans par le cabinet précédent, et que le nouveau gouvernement s'en attribue impudemment la gloire.

À cette déclaration caractéristique, il faut joindre pour la compléter et la balancer en quelque sorte le discours prononcé quelques jours après par M. Dillon. Le ministre de l'Agriculture est le plus fervent partisan de l'entente avec l'Angleterre. Il a fait publiquement campagne pendant la guerre, avec tout le feu de son éloquence, pour que l'Irlande abandonne sa neutralité. Or c'est avec la même éloquence un peu tumultueuse qu'il approuve et commente la dénonciation d'un acte « dont la contrainte imposait à notre peuple le mensonge ».

Vous trouverez ci-joint le texte des discours prononcés par M. Lemass, M. Dillon et le président Costello[1]. Il y en a eu plusieurs autres, et d'autres encore suivront sans apporter au débat d'éléments nouveaux. Le problème est posé. C'est maintenant affaire de procédure.

J'ai interrogé Lord Rugby qui m'a répondu volontiers et sans réticences. À son avis, le parti *Fine Gael*, s'il était resté dans l'opposition, aurait pu prendre avec avantage une autre attitude et défendre, avec l'appui de l'opinion publique, une politique moins aléatoire. Avant d'abolir le régime existant, il aurait fallu tomber d'accord sur les bases d'un nouveau régime ne mettant pas en péril les intérêts divers et fort complexes des deux pays. Mais le représentant britannique avoue sans peine que M. Costello ne pouvait soutenir un programme aussi mesuré une fois qu'il était au pouvoir : c'était donner d'avance à Valera l'occasion attendue pour passer à l'attaque.

Sur le plan des réalités, il reconnaît qu'un problème de droit international se pose qui soulève certaines difficultés, notamment en matière d'établissement et de commerce. Toutefois, il ne doute pas que des solutions soient trouvées puisque, de part et d'autre, on est décidé à s'entendre, que

[1] Document non reproduit.

les intérêts sont communs et qu'aucune puissance étrangère ne s'immiscera dans ces affaires de famille.

Le ministre des Affaires étrangères, que j'ai également interrogé, m'a parlé dans le même sens. Il a insisté davantage sur l'intérêt qui s'attache, en vue d'une entente plus étroite entre les deux pays, à dissiper les équivoques et abandonner des symboles qui, pour l'Irlande, ont toujours été creux. Parlant de la conférence tenue aux Chequers le 17 octobre, il m'a dit qu'on était tombé d'accord pour donner à la presse un communiqué concerté sans faire aucune déclaration. Sa surprise fut donc grande d'apprendre quelques heures après qu'une conférence de presse avait été tenue le soir même en présence de M. Noel-Baker, avec des commentaires assez inattendus. De ce fait, un désaccord s'ensuivit entre les termes très mesurés du communiqué officiel et le ton agressif de certains journaux anglais. Cette divergence de vues causa quelque étonnement dans les dominions, notamment en Australie, si bien que M. Evatt menaça de publier à son tour un communiqué. Le ton de la presse anglaise s'est radouci depuis et l'on envisage la poursuite de la discussion avec tout le calme et le sérieux que comporte pareille affaire.

Cette opinion vaut pour Dublin et pour Londres. Il en va autrement à Belfast, ce qui est naturel, étant donné l'état des esprits, la violence des passions, l'étroitesse de vues dans l'Irlande du Nord, et les inquiétudes qu'inspire l'avenir. On parle de mobilisation et de guerre sur deux fronts, guerre contre l'Irlande et guerre contre le *Commonwealth* à qui l'on reproche d'accorder à l'Irlande des témoignages de sympathie. Les orateurs orangistes déclarent que désormais la partition est définitive et que l'union des Six Comtés avec l'Irlande n'est plus concevable. Mais comme leur attitude et leurs déclarations étaient identiques avant cette initiative, on comprend que les dirigeants de Dublin, tout en appréciant l'incidence possible sur le problème de la partition, n'aient pas retenu l'argument.

La décision de principe est donc prise. Elle interviendra prochainement. Certains motifs d'ordre intérieur l'ont sans doute inspirée. Mais elle est aussi dans la ligne de la politique générale suivie par les nationalistes irlandais depuis le premier jour. Si l'on objecte qu'une plus longue préparation était nécessaire et qu'il eût fallu résoudre tous les problèmes que cette décision soulève avant de la prendre, on peut répondre que pareille procédure n'aurait jamais abouti et que l'Angleterre se serait arrêtée au détail pour mettre obstacle au principe. Or, le règlement de détails techniques, que ce soit en matière d'établissement ou de commerce, ne se heurte pas à d'insurmontables obstacles. Comme me le disait Lord Rugby, les légistes sont là pour trouver des solutions. C'est plus un nom nouveau qu'un régime nouveau qu'il faut maintenant adopter pour retenir l'Irlande et l'associer au *Commonwealth*.

(Direction d'Europe, Irlande, volume 11)

305

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Commerce Est-Ouest

N. *Paris, 29 octobre 1948.*

À une réunion franco-américaine tenue le 28 octobre chez M. Alphand, M. Mac Daniel, Conseiller de M. Harriman pour les questions du commerce avec l'Est européen, a fait les déclarations suivantes :

1) Le président Truman a délégué à M. Harriman ses pouvoirs de négociation avec les gouvernements participants à l'OECE[1], au sujet du blocus des pays de l'Est. Dans chacun de ces pays participants, l'Ambassade des États-Unis participera conjointement avec la mission de l'ECA[2] à ces négociations. Il s'agit là d'une disposition constitutionnelle qui lie les autorités américaines.

2) Les listes remises à chacun des pays participants ne sont pas identiques ; elles tiennent compte des courants commerciaux traditionnels de chacun des pays participants avec les pays de l'Est.

De ces déclarations et de celles faites par les autres membres de la délégation américaine, il ressort qu'il règne dans le camp américain un certain désarroi : liées par l'article 117 D de la loi de Coopération économique, les diverses missions de l'ECA s'efforcent d'en appliquer les dispositions aux pays participants en les interprétant du reste dans un sens excessivement large.

La délégation française s'est déclarée prête à entrer en négociations avec les Américains sur ces listes ; elle a, par contre, réservé sa position sur le point de savoir avec qui ces négociations devraient être menées.

M. Alphand a suggéré, et la délégation américaine a accepté, qu'une étude détaillée des listes fût faite par des groupes de travail franco-américains ; les représentants français indiqueront quels sont les produits dont l'interdiction d'exportation risque de gêner le commerce français[3].

Les délégations des pays participants se maintiennent en contact étroit sur cette question ; il est prévu en particulier que les délégations française et anglaise compareront dès demain les listes qui leur ont été remises.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

[1] O.E.C.E. : Organisation européenne de Coopération économique.

[2] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

[3] Voir document n° 280.

306

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 634. *Prague, 29 octobre 1948.*

Les grèves dont la France est le théâtre ont donné lieu ici à des manifestations méthodiquement étendues à tout le pays et auxquelles ont participé, de façon inadmissible, des organismes ou institutions de caractère officiel, ainsi qu'un membre du gouvernement (ma communication du 24 octobre)[2].

Ce sont les syndicats de mineurs qui, les premiers, ont organisé des collectes en faveur des grévistes français. Mais, très rapidement, on put se rendre compte qu'il ne s'agissait pas d'initiatives privées, individuelles ou collectives, émanant d'un simple sentiment de solidarité à l'égard de camarades étrangers représentés ici comme luttant pour la seule amélioration de leurs conditions d'existence. En effet, le Comité central des syndicats, la plus importante organisation du pays, décidait le 22 octobre de participer lui-même à cette œuvre d'assistance. Chaque ouvrier devait, en principe, faire don au fonds de secours d'un salaire d'une journée de travail. D'autre part, tous les journaux publiaient l'adresse et le numéro de chèques postaux auxquels devaient être adressés les envois.

Bien que la fédération des syndicats puisse difficilement être distinguée de l'État tchécoslovaque, puisque le président de la fédération est également le chef du gouvernement, les milieux officiels auraient pu encore, à la rigueur, soutenir la fiction que l'action des syndicats n'engageait pas le gouvernement. Mais cette distinction théorique devait elle-même disparaître lorsque le lendemain, la Direction de la Sûreté nationale informait officiellement le ministre de l'Intérieur de l'envoi au fonds de secours d'une somme de Kcs 30 000, produit d'un prélèvement de 1 % sur les traitements mensuels de ses membres. Puis, c'était le tour de l'Armée dont plusieurs unités organisaient des collectes : la garnison d'Usti-nad Labem par exemple, sur l'initiative du Conseil de défense régional, recueillait Kcs 45 000. Les employés du ministère de l'Intérieur versaient 41 000 Kcs ; ceux de la mairie de Prague 14 000.

C'était avouer l'immixtion des autorités tchécoslovaques, leur intention d'intervenir dans les affaires intérieures françaises. Mais, afin qu'aucun doute ne subsistât, l'approbation devait venir de plus haut. Le ministre de la Prévoyance sociale, M. Erban invitait dans une lettre publique, les mineurs tchécoslovaques à manifester leur solidarité avec les grévistes français tant en votant des adresses de sympathie qu'en continuant à recueillir des fonds. Le Département trouvera en annexe la traduction d'un

[1] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait 5-11-48, [ministère de l'] Intérieur par lettre d'accompagnement, bulletin f[ai]t* ».

[2] Document non reproduit.

télégramme de protestations signé du Conseil d'entreprise de la brasserie de Vsetin qui, sans doute en exécution d'une telle invite, a été adressé à cette ambassade[1].

L'attitude des pouvoirs publics provoque ou favorise des initiatives privées de toutes sortes. Les journalistes tchécoslovaques réunis à Prague en Congrès ont recueilli 22 000 Kcs. Mme Simone Terry qui représentait à cette manifestation les journalistes français a exprimé ses remerciements à ses collègues. Les délégués à la conférence des femmes communistes réunissaient 9 000 Kcs. Enfin, l'importante association des Sokols se propose de verser un million de couronnes. La même somme a été mise à la disposition de l'URO[2] par les usines Skoda.

Cette campagne de soutien matériel est complétée par une propagande intense. Les commentaires déformés dont sont accompagnés dans la presse les informations relatives aux grèves en sont le témoignage. Les mesures de police destinées à prévenir la destruction des puits de mine sont présentées comme des actes de terreur. On a systématiquement exagéré le nombre des victimes sans jamais publier les rectifications officielles françaises. Les informations diffusées par l'*Humanité* d'après lesquelles des détachements de police auraient été soutenus par des formations paramilitaires appartenant au RPF[3] ont été soigneusement reproduites. Il va de soi que les dommages matériels causés par la grève sont mis en vedette : à ce propos, l'organe officieux du parti communiste *Rudé Pravo* estime que le maintien de forces de polices et le rappel des contingents démobilisés ont coûté plus cher au gouvernement que le versement des suppléments de salaire demandé par les ouvriers.

Comme il fallait s'y attendre, la presse ne manque pas de soutenir que c'est le plan Marshall qui est la véritable cause de ces troubles sociaux. Depuis l'adoption du plan par la France, le prix de la vie n'aurait cessé de monter et les grèves s'en seraient suivies provoquant des désordres qui s'apparentent à une guerre civile. « Les articles de presse français, écrit *Prace*, font penser à des opérations militaires et à des communiqués d'état-major : « la lutte continue à Firminy ; le gouvernement a envoyé sur le front de nouvelles unités aériennes ; à Montceau, les mineurs ont repoussé toutes les attaques ». « À 100 km de Paris, siège des Nations unies, certains délégués ne voient pas ce qui se passe près d'eux, parce qu'ils ont les yeux pleins de larmes quand on arrête un collaborateur à Prague, où l'on ne se bat pas, mais où les journaux sont pleins de commentaires concernant le plan économique ».

Ainsi, la continuation des grèves est-elle bruyamment applaudie et financièrement soutenue par le gouvernement de Prague à une double fin : à l'intérieur, il s'agit de démontrer les effets désastreux du plan Marshall sur l'économie des pays participants ; dans le domaine de la politique

[1] Document non reproduit.

[2] URO : syndicat tchécoslovaque.

[3] RPF : Rassemblement du Peuple Français.

européenne, on tente par tous les moyens dont disposent les autorités d'arrêter l'œuvre de reconstruction de la France et d'entraver ainsi le développement de l'aide économique à l'Europe, que Moscou a juré de faire échouer[1].

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 61)

307

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. nº 641. *Prague, 29 octobre 1948.*

Dans ce pays où tout ce qui rappelle l'occupation allemande provoque une répulsion unanime, la simple allusion faite par un gouvernement quelconque au rétablissement de ce monstrueux instrument d'oppression qui s'est appelé Buchenwald, Dachau ou Neuengamme, semblait devoir le condamner de façon définitive dans l'opinion publique.

Depuis deux à trois mois cependant, la presse se faisait l'écho de pétitions ouvrières, de vœux formulés par les conseils d'entreprise répartis sur tout le territoire de la République. Le gouvernement se prétendait sollicité de façon de plus en plus pressante de créer des « camps de travail » où seraient internés et corrigés les oisifs et les saboteurs, les représentants de l'esprit bourgeois dont l'activité néfaste rendait vains les efforts des travailleurs et expliquait certains échecs connus par le régime populaire, notamment dans le domaine économique. Bientôt sur le plan local on passait à des réalisations : vers le 25 septembre, à Kladno, centre industriel important, le comité du Front national, installait deux camps de travail pour y faire travailler au service de la nation des « mercantis du marché noir et les ennemis de la République ». Les comités de Pardubice et de Karlovy Vary agissaient de même. Le 5 octobre, la municipalité de Prague créait deux camps de travail destinés aussi aux trafiquants du marché noir. La voie était ainsi préparée à une action plus méthodique, à la création par le gouvernement d'une organisation d'ensemble qui permettrait de frapper non seulement des individus indésirables comme les intermédiaires louches, mais tous les adversaires du régime ou même les personnes suspectes de

[1] L'ambassadeur français à Prague avait remis au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères une note de protestation contre « l'immixtion manifeste du parti communiste et des syndicats tchécoslovaques dans les conflits ouvriers dont la France est le théâtre » (télégramme nº 605 du 3 novembre 1948 de Paris à Prague, non reproduit et dépêche nº 661 du 5 novembre 1948 de Prague, non reproduite). Dejean notait deux jours plus tard que cette démarche de protestation n'avait jusqu'alors pas eu beaucoup d'effets et que les collectes se poursuivaient (télégramme nos 1220-1223 du 7 novembre 1948 de Prague, non reproduit).

[2] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, Varsovie, fait 4-11-48, bulletin* ».

tiédeur à son endroit. Le 5 octobre, le gouvernement approuvait un projet de loi créant des camps de travail pour les oisifs et les inadaptés et ce projet était adopté le 25 octobre par l'Assemblée nationale.

Aux termes de la nouvelle loi, dont une analyse figure en annexe, pourront être astreints à un séjour dans un camp de travail : toute personne condamnée pour délit de droit commun à plus de trois mois de prison – les personnes condamnées pour marché noir, ou en application de la loi sur la défense du plan biennal (comme sans doute ceux qui contreviendront aux dispositions du plan quinquennal), ou en vertu de la loi sur la défense de la République – enfin, de façon beaucoup plus générale et plus vague, toute personne de dix-huit à soixante ans, oisive ou convaincue de menacer par son attitude la vie économique et politique de la République démocratique.

On saisit toute la portée de cette dernière disposition lorsqu'on la rapproche de celle qui désigne l'autorité habilitée à prononcer dans ce dernier cas l'internement. Ce pouvoir redoutable est conféré à une commission de trois membres et de trois suppléants nommés par les comités nationaux régionaux, organes administratifs, en voie de création, qui seront placés sous les ordres directs du ministère de l'Intérieur. Il s'agirait en effet d'une mesure de police, en quelque sorte de « salubrité publique ».

Le législateur a fourni en outre à l'administration un moyen supplémentaire de hâter la socialisation de l'économie ; en effet, les commissions auront le pouvoir de transférer la gestion de l'entreprise et des biens de l'interné à un administrateur national et de lui retirer la licence de travail ou de commerce. Ainsi pourront être atteints nombre de petits entrepreneurs ou agriculteurs jusqu'ici épargnés par les mesures générales de nationalisation, et qui seront convaincus ou simplement accusés d'avoir failli à l'exécution du plan ou d'avoir adopté une attitude hostile au régime. Quant à ceux que l'on enverra dans les camps de travail, après qu'ils auront purgé une condamnation pour délit ou crime, si le droit de décider de leur internement échappe à la commission, du moins c'est à elle d'en fixer la durée, de même qu'il lui incombera sans doute d'assurer la gestion du camp. La nouvelle institution n'a pas pour but d'écarter d'une façon durable certains individus du reste de la collectivité nationale, mais de les redresser afin de les rendre plus aptes à servir cette collectivité. Les détenus recevront une éducation morale spéciale. Un salaire correspondant à leur rendement leur est garanti, de même que le bénéfice de l'assurance nationale. Seront relâchés ceux qui atteindront l'âge de soixante ans de même que ceux qui s'avéreraient physiquement ou moralement incapables de travailler. Le séjour au camp ne peut en principe dépasser deux ans.

Il n'en demeure pas moins que les chefs communistes se sont réservés, par les nouvelles dispositions législatives, le moyen de priver chacun de sa liberté sans recours possible.

Conjuguée avec la loi sur la défense de la République, la loi sur les camps de travail supprime en fait dans la Tchécoslovaquie toute garantie de

liberté individuelle. Elle livre sans défense chaque citoyen à l'arbitraire de l'administration, c'est-à-dire en fait du parti communiste.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 43)

308

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 392. *Budapest, 30 octobre 1948.*

Depuis quelque temps, la presse hongroise s'est enrichie de ce nouveau slogan : « le moment est venu d'en finir avec le mindszentisme ». Rien, mieux que ce nouveau terme, destiné à éveiller une association d'idée avec fascisme et révisionnisme, ne saurait mieux exprimer le sens de la querelle que les dirigeants hongrois sont en train de chercher au Cardinal Primat. C'est en effet essentiellement son activité politique qu'on affecte de viser et non son autorité religieuse ; c'est le partisan qu'on attaque et non le prince de l'Église. Sans justifier l'attaque, le reproche n'est peut-être pas, il faut le reconnaître, dénué de fondement. Trop souvent, cédant à ses propres impulsions ou à celles venues de son entourage ou d'au-delà des frontières de Hongrie, Mgr Mindszenty n'a pas toujours montré la modération et la prudence qu'eût exigé la cause qu'il avait à défendre, ni trouvé dans un esprit aux perspectives limitées et aux aspirations un peu trop médiévales, les ressources nécessaires pour lutter avec pleine efficacité contre l'ennemi qu'il défiait. Il n'a pas craint d'entrer dans l'arène. À plusieurs reprises la correspondance de la légation a souligné que la vie politique hongroise était dominée par le duel Rakosi-Mindszenty. Ce dernier, depuis la fin de la guerre, est en effet dans cette affaire comme le vrai chef de l'opposition, le seul qui ait eu le courage et le cran de l'être, et le seul aussi à qui sa haute position permettait de faire entendre sa voix sans risquer d'être immédiatement brisé. Mais aujourd'hui M. Rakosi triomphe. Il triomphe en particulier dans la question du statut de la minorité hongroise de Slovaquie et c'est sur cette question essentiellement politique et nationale que le Cardinal a eu l'étrange idée de venir l'attaquer. Et cela au lendemain même de l'échec cuisant que le Prélat venait d'essuyer dans l'affaire des nationalisations des écoles confessionnelles[2].

La légation a signalé en son temps la tentative à laquelle M. Rakosi et le gouvernement s'étaient, dans le style qui leur est propre, livrés en vue d'arriver à un compromis avec l'Église. Il n'y avait pas, dans cette tentative qu'une feinte destinée à abuser l'opinion catholique. Les dirigeants hongrois

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Prague, fait le 9 novembre 1948* ».

[2] Voir document nº 34.

s'attendaient effectivement à de sérieuses difficultés. On a pu mesurer l'étendue de leurs appréhensions à la surprise et au soulagement qu'ils n'ont pas dissimulé devant la facilité avec laquelle la loi a été mise en vigueur au début de septembre, à la rentrée des classes. Ils se sont eux-mêmes admirés, après coup pour les ménagements qu'ils avaient pris et en ont conclu qu'il n'y avait pas de raison de rester dans la défensive.

On s'est étonné de l'intransigeance que le Cardinal avait manifestée dans cette circonstance et de son refus obstiné de négocier. Sans doute, sur le fond, avait-il raison : il n'y a pas sur pareil terrain de compromis durable avec les communistes. Mais était-ce une raison nécessaire de leur offrir une facile et complète victoire et de leur assurer en quelques semaines des positions que plus de souplesse aurait pu les obliger à mettre des mois à conquérir, au cours desquels l'opinion se serait irritée. Or, il faut bien le reconnaître une grande partie de l'opinion n'a pas approuvé cette intransigeance du Primat. Beaucoup de parents se sont effrayés des difficultés et même des périls auxquels ils se seraient exposés s'ils s'étaient abstenus d'envoyer leurs enfants dans les écoles nationalisées et s'ils les avaient laissés prendre part à certaines manifestations organisées sur son ordre. Par ailleurs, nombreux sont les religieux qui, avec tristesse, et même avec angoisse en songeant aux enfants qu'il leur fallait brusquement abandonner se sont vus contraints à une retraite qui leur paraissait prématurée. Nous y avons perdu l'école française des Dames de Sion, lesquelles n'ont pas dissimulé les regrets que leur inspiraient les instructions du Cardinal.

Le refus de toute concession a, d'autre part, paru excessif et choqué l'opinion modérée qui devait tout de même reconnaître que, quelles que fussent les arrière-pensées de leurs promoteurs, les réformes envisagées n'étaient pas tellement déraisonnables et que des États occidentaux, depuis longtemps, alors qu'il n'était pas encore question du communisme, n'acceptaient plus que 60 % des écoles fussent confessionnelles et échappassent à sa direction. Il est apparu à beaucoup que Mgr Mindszenty écoutait à l'excès les conseils des milieux réactionnaires uniquement préoccupés d'un retour au passé ou voyant dans une guerre prochaine une solution à tous leurs maux, ce qui rendait vain tout compromis pour défendre des positions que, la victoire acquise, ils récupéreraient sans peine. Les conséquences de l'échec du Cardinal ont été promptes à se faire sentir. Non pas, certes, que les dirigeants hongrois aient pu se flatter que l'influence de l'Église était « liquidée » : ils savent la part que peut prendre le clergé dans l'hostilité sourde qui se manifeste à l'heure actuelle à la campagne. Mais ils y ont vu la preuve que dans l'état actuel où est le peuple hongrois, l'emprise de l'Église constituait surtout une force négative, qui se manifestait par la passivité, les refus intimes et par des actes peu périlleux tels que l'assiduité aux cérémonies religieuses et l'empressement à y écouter les sermons et les lettres pastorales venues d'Esztergom. La vraie force positive était donc dans l'activité du Primat et c'est de cela qu'il convenait de venir à bout.

C'est sur ces entrefaites qu'une violente campagne a été lancée contre Mgr Mindszenty. Chaque jour il s'est vu attaqué dans la presse. Chaque jour de quelque municipalité de province ou de quelque association démo-

cratique sont venues des motions et des protestations abondamment reproduites dans les journaux contre la politique réactionnaire du Cardinal. C'est ainsi qu'est né le « mindszentisme » ce nouveau péril que la réaction fait courir à la jeune démocratie hongroise.

L'avertissement solennel et menaçant lancé par le gouvernement lui-même et que j'ai signalé par ma communication n° 600 du 23 octobre permet de mesurer toute l'importance de cette campagne[1].

Cet avertissement a été lancé dans des conditions qui ne laissent guère de doute sur la détermination du gouvernement. Il a été en effet bien spécifié qu'un Conseil de cabinet s'était réuni spécialement pour discuter des lettres que le Cardinal avait envoyées à plusieurs ministres « pour exprimer sa désapprobation sur l'accord récemment conclu entre Prague et Budapest au sujet des minorités hongroises de Slovaquie ». On se souvient que Mgr Mindszenty avait déjà adressé il y a quelques semaines à mes collègues américain et britannique, ainsi qu'à moi-même, une lettre que j'ai communiquée au Département sous le n° 312 du 26 août[2], pour se plaindre de l'incapacité où était le gouvernement hongrois de défendre les éléments minoritaires et pour réclamer un examen de la question par le Conseil des ministres des Affaires étrangères. Il est difficile de nier que, en se livrant à cette correspondance, le Primat sortait de ses attributions religieuses. S'il s'est aventuré sur ce terrain, déclarent les dirigeants hongrois, c'est que le Primat s'est fait le complice des éléments réactionnaires pour essayer de torpiller la victoire gouvernementale et surtout des impérialistes, c'est-à-dire des Américains, pour mettre des bâtons dans les roues et compliquer par tous les moyens la situation de l'Europe centrale. Ils assurent avoir des preuves certaines de la collusion du Cardinal avec les autorités américaines.

À l'issue de ce conseil de cabinet, un communiqué officiel a effectivement constaté que les lettres du Cardinal prouvaient sa volonté de compromettre les résultats favorables de l'accord intervenu et que son attitude montrait qu'il travaillait dans l'intérêt des forces qui, pour des raisons évidentes, veulent empêcher à tout prix la normalisation des relations entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie. « La loi, a souligné le communiqué, interdit toute agitation d'inspiration chauvine. Le Cardinal viole cette loi. Le gouvernement veillera à ce qu'elle soit respectée par tous et ne permettra pas que le Cardinal mette en péril les intérêts fondamentaux de la politique étrangère hongroise ».

Depuis, l'agitation contre l'activité du Primat se développe chaque jour davantage. On s'accorde à penser que le gouvernement veut préparer un procès. Que peut-il en attendre ? Il est peu probable qu'il songe à un emprisonnement. Le local, vrai ou supposé, où l'on détiendrait le Prince Primat ne manquerait pas de devenir immédiatement un lieu de pèlerinage. Or, jusqu'ici, les communistes hongrois ont adroitement évité de faire des martyrs, et ils choisiraient Mgr Mindszenty moins que tout autre. Un de ses

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

ennemis répétait naguère que la plus grande félicité que le Cardinal pût connaître serait d'être pendu par M. Rakosi. On se demande si la sanction envisagée ne serait pas une mesure de bannissement. Peu instruits de l'attitude que prenait le Vatican en pareille matière, certains membres du gouvernement à Budapest, s'étaient flattés que, convaincu de son insuffisance le Saint-Siège pourrait le rappeler et lui trouver quelque poste dans la Curie romaine. Mieux renseignés, ils ont perdu cet espoir. Ils semblent en avoir conclu qu'il appartiendrait donc aux Hongrois eux-mêmes de provoquer son éloignement. L'archevêque d'Esztergom resterait sans titulaire, l'épiscopat hongrois sans chef, et ce sont là d'agréables perspectives. On pense en effet que l'épiscopat ne tarderait pas à manifester le manque d'unité de ses vues et que le clergé local, désormais privé de mandements impératifs d'un chef peu aimé mais dont l'élévation commandait une aveugle obéissance, pourrait être sans beaucoup de peine amené à la raison, un autre facteur enfin semble avoir poussé le gouvernement hongrois à l'offensive : il s'agit des résultats du récent voyage à Rome de Mgr Csapik, évêque d'Eger, centre catholique important du nord-est de la Hongrie. Son voyage a donné lieu à de nombreuses spéculations, et en fin de compte il semble bien que ce prélat n'ait pas apporté grand-chose et que le Vatican ne se soit pas montré disposé à modifier son attitude de réserve et de réprobation. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi le Saint-Siège envisagerait maintenant une reprise des relations avec la Hongrie alors qu'il s'y est refusé dans un temps où il aurait peut-être été habile de le faire. Le gouvernement hongrois de son côté n'y attache plus autant de prix qu'il y a six mois, avant la loi des nationalisations. Par contre, l'attitude du Vatican témoigne qu'il approuve, ou tout au moins soutient la politique du cardinal Mindszenty, ce qui était une nouvelle raison de penser que le gouvernement hongrois ne peut compter que sur lui pour se débarrasser de son ennemi[1].

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 18)

[1] La lutte entreprise contre l'action politique du cardinal Mindszenty s'était ensuite amplifiée avec l'organisation d'une campagne de protestations « spontanées » provenant d'éléments divers de la population hongroise, dans le but de faire soit quitter le pays au cardinal de son propre chef, soit de pousser le Vatican à rappeler son représentant en Hongrie. On estimait que le gouvernement hongrois ne pencherait pour des mesures coercitives envers le cardinal que contraint et forcé (dépêche n° 423 du 17 novembre 1948 de Budapest, non reproduite). Le ministre de Hongrie à Rome, M. de Vélics, était venu à Budapest de sa propre initiative pour tenter de résoudre le conflit et la campagne contre le cardinal primat parut prendre un cours moins virulent fin novembre (télégramme n° 656 du 2 décembre 1948 de Budapest, non reproduit). Cela n'empêchait pas le gouvernement hongrois de faire arrêter le cardinal Mindszenty fin décembre, ce qui provoquât une forte émotion et une grande indignation en Italie et en France (télégramme n° 260 du 31 décembre 1948 de Rome-Saint Siège, non reproduit et télégramme n°s 94-95 du 17 février 1949 de Paris à Budapest, non reproduit).

309

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[2].

T. nos 4041-4042. *Paris, 2 novembre 1948, 21 h. 45*

Réservé. Urgent.

M. Jebb est venu le 30 de ce mois demander au Secrétaire général du Département des précisions sur l'interprétation donnée par le gouvernement français au document relatif à la réunion du Comité d'études de l'union européenne. Il a notamment demandé si les délégations voteraient en bloc ou non, si elles seraient tenues par des directives de leurs gouvernements, ou si au contraire chaque délégué aurait la latitude de soutenir son point de vue personnel et de se séparer éventuellement de ses collègues nationaux.

Il a été répondu à M. Jebb qu'étant donné l'objet de la réunion, la question ne paraissait pas se poser en ces termes ; que la Commission serait appelée à examiner successivement chacune des suggestions transmises par le document qui précise le mandat du comité, à étudier les développements que chacun comporte en divers domaines, le choix entre elles étant laissé aux gouvernements lors de la prochaine réunion des 5 ministres.

M. Jebb a aussi demandé si le gouvernement français entendait se faire représenter à la Commission par un de ses membres, et le Département par un de ses principaux fonctionnaires en service à Paris. Il lui a été répondu que le gouvernement n'avait pas encore délibéré mais qu'il était douteux qu'une attache gouvernementale ou administrative aussi nette soit marquée en l'espèce.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 11)

310

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 2 novembre 1948.*

Vous craignez, nous dîtes-vous, n'être pas complètement instruit de ce qui s'est dit récemment entre M. Bevin et le Ministre. Je crois qu'il ne s'est rien dit que vous ne sachiez.

[1] Télégramme préparé par la direction d'Europe.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

En ce qui concerne les Cinq, d'Harcourt est en mesure de vous communiquer les procès-verbaux, lesquels portent sur tous les sujets qui ont été traités.

En dehors de cela, il y a eu une unique conversation à trois, entre Marshall, Bevin et notre Ministre[1]. Elle a porté sur Berlin. Le télégramme de l'Europe vous en dit tout ce qu'il y a à dire. Cette rencontre a fait apparaître que les Américains qui, au départ, avaient projeté d'aller du Conseil à l'Assemblée pour revenir de l'Assemblée au Conseil, souhaitent s'en tenir à la première des opérations et laisser l'affaire figurer à l'arbitrage du Conseil. C'est d'ailleurs ce dont le communiqué publié l'autre jour a donné une sorte de présentation.

En dehors de la question de Berlin, seule a été évoquée l'affaire d'Espagne. M. Marshall a rappelé que, au cours des entretiens ultérieurs, les trois interlocuteurs s'étaient mis d'accord pour s'interdire toute initiative qui ne fût concertée et pour joindre leurs efforts en vue de l'enterrement de la motion polonaise. Ces engagements ont été purement et simplement confirmés.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

311

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 2 novembre 1948.*

Je vous remercie de votre lettre du 19 septembre me transmettant une note relative à votre conversation avec Montgomery[2].

Cette conversation est très intéressante. Elle est, comme vous le dîtes, de nature à nous donner tous apaisements. J'en ai assuré la diffusion sur le Ministre et sur M. Ramadier.

J'ai revu l'autre jour De Lattre, retour de Londres. Il paraissait très satisfait des définitions nouvelles auxquelles étaient arrivés ensemble le Comité des chefs d'état-major et le commandement en chef. Il s'est agi, si je comprends bien, de faire de Montgomery un F.F. Commandant en chef, et de faire donner à De Lattre une délégation dudit pour la couverture. J'avoue ne pas très bien apprécier ce que cela comporte ; il faudra que je me le fasse expliquer par ailleurs. Il me semble, à première vue, que c'est renoncer à la forme synodale que nous avions souhaité laisser, jusqu'à nouvel ordre, à l'institution. Je n'en vois pas l'avantage et je suis un peu surpris que nos

[1] Voir document nº 239.

[2] Voir document nº 271. Il y a erreur de Chauvel, la lettre date du 19 octobre.

militaires aient pu prendre cela sous leur bonnet. Encore une fois je suspends mon jugement jusqu'à ce que j'aie pu recueillir à ce sujet d'autres informations que celles du principal intéressé.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

312

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES[2].

D. nº 720. *Paris, 2 novembre 1948.*

Le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères des cinq Puissances du Traité de Bruxelles vient de tenir à Paris sa 3e réunion périodique.

À l'ordre du jour de ses travaux, la France avait fait inscrire, après en avoir saisi le 2 septembre, avec la Belgique, la Commission permanente du Traité de Bruxelles, le problème de l'Union européenne[3]. Au cours des travaux des représentants des cinq Puissances à la Commission permanente, deux conceptions s'étaient très rapidement dégagées. La première, présentée par la France et par la Belgique, se rattachait aux conclusions du mémorandum publié le 18 août 1948 par le Comité international des mouvements pour l'Unité européenne. La seconde, soutenue par les Britanniques, s'inspirait d'une méthode plus empirique, en réduisant le cadre institutionnel de la future Union européenne à des conférences périodiques de ministres.

Tout en insistant sur l'intérêt qu'il y avait à proposer, dès maintenant, à l'opinion européenne une organisation cohérente, le gouvernement français avait fait savoir, par l'entremise de son représentant à la Commission permanente du Traité de Bruxelles, le 14 octobre, qu'il n'était pas attaché à des formules rigides, et qu'il était prêt à examiner toutes les suggestions qui lui seraient proposées, pourvu que soient clairement établis l'intérêt que les gouvernements portaient aux problèmes de l'Union européenne, et leur volonté d'en préparer une solution constructive. Il avait fait remarquer, en outre, que la solution du problème allemand paraissait résider plus que jamais dans une incorporation de l'Allemagne à cette communauté de nations[4].

Le point de vue franco-belge et le point de vue britannique ont été de nouveau développés au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères. Il a été décidé, ainsi que le mentionne le communiqué dont le

[1] Dépêche signée par le directeur d'Europe, J.C. Paris.

[2] Note manuscrite : « *72 dest[inataires]* ».

[3] Voir documents nos 151, 227, 242, 259, 276, 277 et 309.

[4] Voir documents nos 259, 276 et 277.

texte vous a été transmis, d'instituer un comité composé de représentants désignés par les gouvernements signataires du Traité de Bruxelles, à raison de cinq représentants pour la France, cinq représentants pour la Grande-Bretagne, trois pour la Belgique, trois pour les Pays-Bas et deux pour le Luxembourg.

Ce comité aura pour mission d'examiner et de proposer aux gouvernements les mesures à prendre en vue de réaliser une union plus étroite entre les pays de l'Europe. À cet effet, il prendra en considération les suggestions qui ont été ou pourraient être faites, soit par les gouvernements, soit par des organismes privés.

La solution adoptée ne répond donc que partiellement aux préoccupations exprimées par la France et la Belgique. Mais elle retient le principe de la création immédiate d'un organe d'études appelé, après avoir examiné les différentes modalités selon lesquelles pourrait se réaliser l'Union européenne, à proposer aux gouvernements la procédure la plus convenable.

Si le Comité apparaît comme un organisme plus modeste, dans sa composition, que la conférence préparatoire envisagée dans le mémorandum, on peut espérer, en contrepartie, que son action en sera facilitée. Quant à sa compétence, elle a été entendue d'une façon suffisamment large pour que l'on n'ait pas à redouter que les délégations reçoivent, chacune en ce qui la concerne, un mandat trop rigide de leurs gouvernements.

Sur le fond, l'argument de la thèse française vous est connu ; il a été largement commenté. Quant aux vues du gouvernement britannique, vous remarquerez que le communiqué fait allusion à « l'établissement d'un Conseil européen, désigné par les gouvernements, responsable devant eux, et chargé d'étudier les questions d'intérêt commun ».

Dans l'esprit de M. Bevin, il semble qu'il ne s'agisse pas là d'un organisme chargé de faciliter le processus d'unification de l'Europe, mais essentiellement d'une conférence réunissant périodiquement les ministres des différents pays, et éventuellement certains de leurs collaborateurs. Cette conférence serait l'instrument essentiel de la coordination de la politique européenne. M. Bevin s'est déclaré partisan des États-Unis d'Europe, mais il a contesté l'utilité d'une charte constitutionnelle et représenté, au contraire, les inconvénients qui pourraient découler d'une action précipitée. Il s'est cependant rallié à l'idée de confier à un comité formé par les gouvernements la tâche de préparer des suggestions positives. Il appartiendra précisément au nouveau comité d'éclairer les cinq gouvernements sur les mérites respectifs des différentes formules actuellement débattues.

Sans aller aussi loin qu'on l'eût souhaité du côté français et belge, la résolution des cinq ministres des Affaires étrangères fait néanmoins passer sur le plan des préoccupations gouvernementales le problème de l'Union européenne.

Ce résultat permet d'apprécier convenablement la portée de l'initiative prise le 18 août dernier par le gouvernement français.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 11)

313

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 3703-3705. *Londres, 3 novembre 1948, 6 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 3, 8 h.)

Au cours de son discours d'hier aux Communes, sir Stafford Cripps s'est étendu longuement sur la « guerre froide » qui sévit actuellement en Europe. Avec une insistance très remarquée au seuil d'un débat portant sur la situation économique, il a dénoncé la tentative de sabotage systématique du plan Marshall.

Fort de l'appui du *Commonwealth* dont il a souligné la valeur, il a présenté la politique de coopération européenne comme le moyen le plus sûr de déjouer les calculs des Soviets visant à « engendrer partout le chaos ».

Plus encore, il s'est déclaré convaincu que, du succès de cette politique, dépendaient non seulement « la solution des difficultés propres à la Grande-Bretagne » mais aussi « l'indépendance et la sécurité » du pays.

L'accent mis par le Chancelier de l'Échiquier sur cette partie de son discours – manifestement la plus importante à ses yeux – et la condamnation expresse des tendances isolationnistes, ne laissent aucun doute sur la volonté de l'orateur de réagir contre l'état d'esprit que j'ai décrit dans mon télégramme confidentiel n° 3694[2].

Sir Stafford Cripps a voulu, semble-t-il, devancer les objections de ses compatriotes trop nombreux qui, sous l'impression des récents développements en France, seraient tentés de chercher une alternative à la politique inaugurée avec l'OECE[3].

Bien qu'il n'ait pas prononcé le nom de notre pays, il ne paraît pas douteux qu'il avait plus particulièrement en vue la crise française. C'est bien ce qui donne, en ce qui nous concerne, toute leur valeur à ses déclarations sur lesquelles j'attire toute l'attention de Votre Excellence.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington (n°s 4978-4980), Baden (n° 1934), fait le 4/11/48* ».

[2] Document non reproduit.

[3] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

314

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 782-785. *Nankin, 3 novembre 1948, 6 h. 30*

(*Reçu* : le 3, 11 h.)

La résolution – qui paraît inébranlable – du Généralissime de poursuivre quoi qu'il arrive la lutte est susceptible de poser un problème complexe.

Il semble également exclu que la résistance puisse se prolonger longtemps dans la région du Yang Tsé Kiang dans l'atmosphère actuelle de panique et de trahison qui y règne. Il faut plutôt envisager l'éventualité probable que le maréchal Tchang Kaï Chek se replie suivi des troupes qui lui resteront fidèles, vers le sud ou l'ouest (ou peut-être même à Formose) pendant que s'établira à Nankin, soit directement, soit sous le couvert d'un gouvernement de coalition, la domination communiste. Que devront faire alors les représentations diplomatiques ? Le Généralissime leur demandera sans doute de le suivre, afin de confirmer aux Russes présents la légitimité de son autorité. Mais ne sera-t-il pas de notre intérêt de demeurer dans la capitale et d'y établir un contact de fait avec ceux qui seront les maîtres réels de la Chine ? J'avais réuni hier chez moi le Chargé d'affaires d'Angleterre et les Ambassadeurs de Belgique, des Pays-Bas, d'Amérique et du Canada afin d'y examiner avec eux l'ensemble de la situation. La question de l'attitude que nous aurions à observer dans ce sens a été posée. Nous avons tous été d'accord pour penser qu'en présence de l'incertitude des formations politiques qui se disputeront la légitimité, il conviendra, afin de réserver la décision de nos gouvernements, de considérer provisoirement au moins la seule réalité qui subsistera : celle de la capitale et, en conséquence, d'y demeurer.

Mais les événements qui sont actuellement imprévisibles peuvent se dérouler de telle façon qu'une attitude différente puisse aussi s'imposer. Nous avons donc convenu de nous tenir en contact étroit afin de coordonner notre action et les propositions que nous aurons éventuellement à faire à nos gouvernements[2].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 117)

[1] Note manuscrite : « *Signalé par fil à Londres et Washington le 4-11-48, Cattand* ».

[2] Effectivement, au Département d'État à Washington, on ne se dissimulait pas la gravité de la situation chinoise et on pensait que le problème de l'attitude des ambassadeurs se poserait si le gouvernement nationaliste suivait le maréchal Tchang Kaï Chek. Le gouvernement américain envisageait de toute façon de maintenir à Nankin la majeure partie de son Ambassade même si la ville était abandonnée par les nationalistes (télégramme nos 4649-4656 du 6 novembre 1948 de Washington, non reproduit).

315

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2419-2424. *Moscou, 3 novembre 1948, 15 h.*

(*Reçu* : le 3, 21 h.)

Les dirigeants soviétiques poursuivent leurs efforts pour faire apparaître des divergences de vues entre la France et les deux autres grandes puissances de l'Occident.

À cet effet, ils accusent les gouvernements des États-Unis et de Grande-Bretagne d'avoir engagé des négociations en juillet dernier à Moscou avec celui de l'URSS dans la seule vue de démontrer l'impossibilité de conclure un accord avec ce pays et de présenter le recours à la guerre comme la solution unique des questions pendantes. Ils évitent de faire mention de la France, ce qui revient à atténuer sa responsabilité devant l'opinion.

C'est Marinine qui expose aujourd'hui la thèse officielle dans la *Pravda*, sous le titre « La crise de Berlin et la politique d'agression du bloc anglo-américain ». La France, dans la mesure où elle a voulu le démembrement de l'Allemagne a contribué selon lui à provoquer la crise artificielle de Berlin, qu'une loyale exécution des décisions de Yalta et de Potsdam eut épargnée à l'Europe.

Les dirigeants actuels des États-Unis et de la Grande-Bretagne ont eux, par leur politique agressive, voulu creuser le fossé entre les gouvernements qui avaient négocié à Moscou, alors qu'après le 30 août, ne subsistait plus d'obstacle au règlement de la question de Berlin.

« Guidée, la presse américano-anglaise et française commence à chanter sur tous les tons que l'accord conclu à Moscou le 30 août n'avait d'autre portée, si tant est qu'elle existât, que celle d'exprimer un pieux désir ».

C'est ce qui ressort d'une déclaration d'un représentant officiel du *Foreign Office*. Selon ses paroles, « l'accord du 30 août sur les bases duquel ont été envoyées des instructions communes aux 4 commandants en chef à Berlin, n'avait pas force obligatoire ».

« Suivant un commentaire de l'AFP, les cercles diplomatiques français en général estiment que l'accord du 30 août doit être considéré comme sans valeur. Dans leur hâte à servir leurs maîtres anglo-saxons, ils ont dévoilé le jeu louche de ceux-ci. Ils prouvent que les cercles dirigeants anglo-américains, en signant l'accord de Moscou du 30 août n'avaient pas l'intention de le mettre en vigueur ».

Marinine affirme d'autre part que les négociations menées officieusement à Paris par le président Bramuglia et M. Vichinsky avaient abouti à la rédaction d'un texte d'accord que les représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne ont également déclaré sans valeur.

Mais si Vernon Bartlett proclame qu'il n'a jamais été fait mention d'un tel accord, même Albert Mousset dans le journal français *l'Époque* est obligé de murmurer entre ses dents : il y a eu un accord entre les pays occidentaux et l'URSS.

Marinine cite sans doute le correspondant du *Chicago Sun and Times* pour faire porter également la responsabilité du rejet de l'accord du 24 octobre, sur les délégués américain, anglais et français Cadogan, Jessup et Parodi mais il ajoute que la nouvelle leçon à tirer de la session parisienne du Conseil de sécurité est que la politique agressive des États-Unis et de la Grande-Bretagne s'est manifestée avec une force nouvelle.

La distinction ainsi faite entre la part incombant à notre (...)[1] et à ses deux alliés de l'Ouest dans les discussions et débats relatifs à la question de Berlin ne tend pas à réduire le rôle de la France à celui d'un satellite qu'il serait vain de mentionner.

Tout au contraire, elle vise à lui indiquer la voie de l'autonomie dans laquelle on voudrait le voir s'engager à Moscou, ce qui conduirait au renversement de notre politique intérieure et à la participation des communistes au gouvernement de la France, étape vers une collaboration politique et économique avec les démocraties populaires[2].

(Direction d'Europe, URSS, volume 46)

316

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

T. n^os^4578-4582. *Washington, 3 novembre 1948.*

Priorité. (*Reçu* : le 4, 6 h.)

La victoire du président Truman montre une fois de plus que la presse américaine dans son orientation politique ne représente pas l'opinion publique. Il est encore plus frappant de constater que les instituts de sondage (*Polls*) qui sont censé être objectifs et impartiaux ont tous donné des indications fausses sur les courants d'opinion. S'ils ont eu, comme il est possible, une influence sur la victoire, elle n'a pas été plus décisive que celle des journaux.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] La manifestation de cet état d'esprit relativement plus conciliant était confirmée dans le télégramme n°s 2467-2472 du 9 novembre 1948 de Chataigneau (non reproduit) dans lequel il rapportait la courtoisie et l'amabilité dont avait fait preuve Molotov à l'occasion de la réception offerte au corps diplomatique pour l'anniversaire de la révolution d'Octobre. L'ambassadeur à Moscou établissait un lien entre cette attitude et le ton moins critique adopté envers la France par Moscou par rapport aux Anglo-Saxons dans l'espoir de diviser les alliés. Il signalait d'ailleurs que rien n'avait été fait en faveur des compatriotes à rapatrier et qu'il fallait donc attendre pour juger de cette possible évolution de l'attitude soviétique.

[3] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Rome, Moscou, fait* ».

Il n'est pas douteux, en effet, que les résultats de l'élection, dans son ensemble, expriment une réaction profonde de la majorité du peuple américain contre la politique du présent Congrès. La campagne ardente qu'a menée le Président contre les législateurs républicains, l'orientation avancée qu'il a donnée au parti démocrate depuis la convention de Philadelphie, le retour aux tendances de la politique Roosevelt qu'il a clairement annoncé, ont été des facteurs déterminants dans l'issue d'une lutte qui constitue, de l'avis général, une des plus grosses surprises de l'histoire politique américaine.

L'écrasante défaite subie par M. Wallace est une preuve supplémentaire de l'effet décisif qu'ont produit les appels aux masses populaires du président Truman. Il a regagné un nombre considérable de voix dans les dernières semaines sur le candidat du parti progressiste bien que ce dernier lui fait perdre néanmoins les voix des électeurs de New York et de la Californie.

Le mouvement ouvrier a été le meilleur allié du Président. Les chefs syndicalistes par une action incessante et multipliée à travers le pays ont convaincu leurs troupes d'aller aux urnes. Il est à noter aussi qu'il y a eu dans les États agricoles un changement d'(...)[1] des milieux ruraux et que les fermiers se sont ralliés en assez grand nombre notamment dans le Middle West au programme de grands travaux et de soutien des prix du Président.

La direction du parti démocrate est solide désormais entre les mains de son chef. Le Congrès lui doit son succès et l'accord devrait régner entre l'exécutif et le législatif pour l'application du programme arrêté par la convention de Philadelphie et soutenu depuis par M. Truman.

On peut prévoir un retour à la politique du *New deal* au point de vue intérieur et l'exécution des promesses faites aux ouvriers et aux agriculteurs. En matière de politique extérieure on enregistre une nouvelle défaite de l'isolationnisme dont plusieurs représentants notoires ont été battus contre toute attente. Tout en annonçant qu'il maintiendrait une politique de fermeté, le Président s'est, d'autre part, engagé, dans les discours et allocutions qu'il a consacrés aux relations internationales, à rechercher la conciliation en vue de sauvegarder la paix. Il ne paraît pas que son projet d'envoyer M. Vinson en mission à Moscou qu'il s'est ouvertement attaché à justifier lui ait porté tort. On peut considérer qu'il ne reviendra pas sur certaines des positions qu'il a prises pendant la campagne notamment au sujet de la Palestine.

Dans l'ensemble ces élections marquent une tendance vers une différenciation plus accentuée des deux grands partis. La preuve est faite que le sort des démocrates ne dépend pas des voix des conservateurs sudistes et qu'ils pouvaient s'affirmer comme le parti avancé par rapport à leurs adversaires.

Beaucoup pensent que des changements importants seront apportés de ce fait à la structure de l'administration où le Président n'a pas toujours

[1] Lacune de déchiffrement.

trouvé dans sa dure campagne le soutien qu'il était en droit d'en attendre[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 89)

317

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 3 novembre 1948.*

Je reçois aujourd'hui seulement votre lettre du 28 octobre relative à la réunion du Comité des chefs d'état-major et des commandants en chef[2].

Elle me donne les plus utiles précisions sur les décisions prises dont, comme je vous l'avais dit, je n'avais eu d'échos que par de Lattre lui-même.

Il apparaît donc que c'est sur instructions de Ramadier que nos généraux ont pris position pour les définitions qui ont été finalement adoptées. Tout va donc, j'imagine, pour le mieux. Il n'en reste pas moins qu'il semble bien que M. Schuman n'ait pas été instruit de la modification de la position Ramadier. La position antérieure, qui avait été décidée en Conseil, était en effet qu'aussi longtemps que le commandement ne serait pas américain, il ne devait y avoir ni commandant en chef, ni commandant en chef par intérim, mais un commandement exercé suivant le système collégial.

Je ne suis d'ailleurs pas autrement surpris de l'ignorance dans laquelle nous avons été tenus de ce changement de front. Ce gouvernement marche très mal et ses membres n'ont pas le moindre sens de la solidarité gouvernementale et de l'interdépendance des positions qu'ils prennent.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] L'ambassadeur à Washington a produit une analyse plus longue de cette victoire lors des élections du 2 novembre dans la dépêche n° 2433 du 8 novembre, non reproduite. Il y soulignait, comme explication à la victoire, la personnalité du président sortant, son acharnement inlassable, sa volonté de l'emporter malgré toutes les oppositions. Concernant la politique étrangère, on prévoyait qu'il resterait favorable à une politique bipartisane de fermeté et de renforcement de la puissance défensive américaine.

[2] Voir document n° 301.

318

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1294. *Bucarest, 3 novembre 1948.*

Au cours de la conversation que j'ai eue avec madame Ana Pauker, celle-ci est revenue sur un sujet qui lui est cher (ma communication du 18 juillet)[2], à savoir les risques de guerre. « Nous sommes bien tranquilles, a-t-elle dit en substance, nous conserverons la paix. Une génération qui a connu les horreurs de la guerre n'en veut plus. Qui ferait la guerre ? En 1918, ce sont les Russes, les Allemands et les Français qui se sont fait tuer. Dans la dernière guerre, ce sont encore les Russes, les Allemands et les Polonais. Les Russes ne veulent pas se battre ; ils ont à reconstruire leur pays, à édifier le socialisme. Les Français non plus ne feront pas la guerre à l'Union soviétique, ou même à personne ; les Anglais ne veulent pas d'un conflit. Les gouvernements ne disposent plus des troupes coloniales. Croyez-vous que les Anglais utiliseront les Malais et les Hindous ? Tant que les Américains n'auront pas préparé les troupes qui feront la guerre pour eux, et ces troupes ce sera encore une fois les Allemands qui en fourniront l'élément essentiel, il n'y a aucun danger de guerre. C'est pourquoi les Américains s'attachent tellement à reconstruire l'Allemagne. Chez nous, nous ne voulons pas la guerre, car nous autres communistes nous savons très bien que le communisme s'installera dans le monde entier ; le temps travaille pour nous ».

Afin de savoir jusqu'où allait l'optimisme qu'affiche madame Ana Pauker, j'ai fait observer que, si je me reportais aux déclarations de Jdanov et de Staline, certains « fauteurs de guerre » des États-Unis recherchaient la guerre.

Qu'arriverait-il s'ils réussissaient ? D'autre part, la presse roumaine insistait sur le fait que les États-Unis étaient dirigés par des généraux. « Il faut voir aussi quels sont ces généraux, répondit Mme Pauker, qui sont incapables de remporter une victoire en Grèce malgré les mauvaises conditions dans lesquelles luttent les partisans du général Markos, et malgré les dollars et les armements dont ils disposent. Tout cela ne m'inquiète pas, je suis tranquille, nous garderons la paix ».

Je crois devoir relever dans les propos de Mme Ana Pauker le passage concernant l'Allemagne. La ministre des Affaires étrangères m'a répété ce qu'elle m'avait dit il y a près de quatre mois (ma communication précitée), à savoir que tant que l'Allemagne n'existerait pas, une guerre était impossible. Cette thèse présente un intérêt certain s'il est exact que, comme on l'assure, Mme Ana Pauker occupe actuellement au Bureau d'Information

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, fait 22-11-48* ».

[2] Document non reproduit.

la place que tenait Jdanov, et que son temps est absorbé davantage par la politique du Bureau que par la direction du ministère des Affaires étrangères de la République populaire roumaine.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 21)

319

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

D. nº 135. *Paris, 3 novembre 1948.*

Ainsi que vous le savez l'ordre du jour de la 3e Assemblée générale des Nations unies comportait un point intitulé : « Menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce ; rapports de la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans ».

Cette question a fait l'objet de débats devant la Commission politique depuis le 25 octobre 1948.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour votre information, le texte de l'intervention prononcée le 26 octobre par le représentant de la France devant cette Commission pour s'associer aux délégations de la Chine, des États-Unis et du Royaume-Uni dans le dépôt d'un projet commun de résolution qui fait actuellement l'objet de débats[2].

(Direction d'Europe, Grèce, volume 50)

[1] Dépêche signée du directeur du Secrétariat des Conférences, par ordre R. de Margerie.

[2] Les débats vont durer tout le mois de novembre et vont se conclure devant l'Assemblée générale des Nations unies devant laquelle est intervenu Robert Schuman. La position de la France dans l'affaire grecque pouvait se résumer comme suit : elle soutenait les deux projets de résolutions proposés par la Commission politique qui visaient à maintenir la Commission spéciale pour les Balkans afin que tout effort de conciliation, de médiation voire même de contrainte puisse s'en trouver facilité et à permettre, ensuite, de faciliter des conversations directes entre la Grèce d'une part, et l'Albanie, la Yougoslavie et la Bulgarie d'autre part. Ces deux résolutions furent adoptées par l'Assemblée générale tenue à Paris le 27 novembre.

ANNEXE

INTERVENTION DE M. COUVE DE MURVILLE EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA FRANCE DEVANT LA COMMISSION POLITIQUE À L'OCCASION DE LA DISCUSSION DE LA QUESTION GRECQUE ET DE L'INTRODUCTION DEVANT CETTE COMMISSION DU PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA CHINE, LES ÉTATS-UNIS, LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI

P.V. *Paris, 26 octobre 1948.*

Monsieur le Président, je pense que les membres de la première Commission ont déjà pu prendre connaissance des rapports et des conclusions de la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans, car ils ont été distribués depuis plusieurs semaines.

Les conclusions de ces rapports ont été approuvées et signées par le représentant français au sein de la Commission et je voudrais indiquer les motifs qui expliquent la position française dans cette matière.

La première Commission se souviendra sans doute, après les discussions qui ont eu lieu sur la même question à Lake Success l'année dernière, que, dans le rapport de la Commission d'enquête qui s'était rendue en Grèce au début de l'année 1947, la France avait adopté une attitude d'abstention en indiquant que les conditions de l'enquête ne lui paraissaient pas permettre de dégager des conclusions suffisamment établies et que, d'autre part, en prononçant une condamnation formelle de l'une ou l'autre partie, la Commission se serait écartée de ce qui était l'essentiel de son mandat, à savoir de chercher à effectuer une œuvre d'apaisement.

Depuis cette date, malheureusement, la situation a beaucoup évolué et l'aide des pays voisins aux partisans grecs, qui combattent contre le gouvernement d'Athènes a maintenant fait l'objet de constatations qui peuvent difficilement être contestées. Les observations faites sur place, d'abord par les observateurs parmi lesquels se sont trouvés six Français, officiers ou diplomates, ensuite par les délégués eux-mêmes qui ont tenu à se rendre dans les zones de combat, ont montré qu'il ne pouvait plus y avoir de doute sur les conditions dans lesquelles arrivait aux partisans une aide en provenance des pays voisins du nord de la Grèce, aide donnée sur une échelle telle qu'il était difficile d'imaginer qu'elle pût être ignorée par les gouvernements de ces pays, si elle n'était pas favorisée par eux.

Incidemment, je rappellerai à ce sujet qu'un observateur français est resté pendant plusieurs heures, le 3 mars 1948, dans un trou d'obus sous le feu d'une mitrailleuse qui tirait en territoire grec d'une position située en territoire étranger.

On remarquera peut-être que les conclusions auxquelles la Commission a abouti ne sont pas également formelles à l'égard des trois voisins septentrionaux de la Grèce. C'est peut-être parce que, par le nombre même des groupes d'observation qui ne pouvaient se trouver tous à la fois sur tous les points de la frontière et qui par conséquent, devaient opérer par sondage, il n'était pas possible d'avoir un tableau complet de tous les combats qui se livraient sur les différents points de la frontière.

Les observateurs, dans tous les cas, avaient reçu mission de recueillir des exemples frappants et concrets et ne faisant l'objet d'aucune sorte de discussion possible. Au fur et à mesure que les preuves sont devenues plus certaines et plus nombreuses, la mission de conciliation, à laquelle la Commission des Nations unies pour les Balkans n'a jamais renoncé et qui était inscrite dans ses instructions au même titre que l'observation des faits, devenait plus difficile à mettre en œuvre.

Cependant, les voisins septentrionaux de la Grèce auraient pu noter, que, dans les cas qui leur étaient favorables et où des possibilités de recherches de renseignements ont été données des deux côtés de la frontière, la Commission a su faire preuve du maximum d'impartialité. Je fais allusion ici à un incident entre la Grèce et la Bulgarie, qui est survenu sur le fleuve Evros, le 3 avril 1948 et qui avait coûté la vie à trois soldats bulgares. La Commission des Balkans, après enquête, a émis un avis qui se trouve être plus favorable à la thèse bulgare qu'à la thèse grecque. Je ne crois pas, en conséquence, que l'impartialité de la Commission puisse être contestée. Et cependant, nous sommes obligés de constater que, dans tous les

autres cas que celui que j'ai rappelé à l'instant, malgré les appels de la Commission transmis directement par elle ou par l'intermédiaire du Secrétariat général des Nations unies, les gouvernements des pays voisins de la Grèce n'ont pas voulu se soumettre à l'enquête qui, cependant, était prescrite par notre Organisation.

En dépit de cela, la Commission s'est efforcée, par tous les moyens possibles, de remplir, après son rôle d'observation, son rôle de conciliation. Des appels ont été lancés vers les capitales de la Bulgarie, de la Yougoslavie et de l'Albanie et l'on me permettra, à cette occasion, de faire une mention particulière des essais de rapprochement entre la Grèce et la Bulgarie que, sur le mandat de la Commission et d'ailleurs sur l'initiative du gouvernement hellénique le gouvernement français a tentés auprès du gouvernement bulgare. À cet effet, il a transmis à Sofia, par la voie diplomatique normale, dans ce que l'on appelle communément le secret des chancelleries, une communication qui était destinée, en évitant toute publicité contraire à un examen serein de la question, à provoquer un essai d'apaisement ou tout au moins un essai de détente. Il fut répondu à cette communication par une brutale fin de non recevoir, publiquement, à la tribune du parlement bulgare. Ceci est un exemple de plus montrant que notre Commission pour les Balkans n'a pu, du fait de l'opposition des voisins de la Grèce, en aucune manière, remplir la seconde partie de sa mission, qui était pourtant la partie essentielle, je veux dire la mission de conciliation.

Et c'est pourquoi la délégation française s'est associée au projet de résolution qui est maintenant présenté devant cette Commission en son nom, en même temps qu'au nom des délégations des États-Unis d'Amérique, de la Chine, et du Royaume-Uni, projet qui tend à continuer et à renforcer si possible le rôle d'observation et de vigilance imparti à la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans et qui, en même temps, confirme les attributions de conciliation qui avaient déjà été conférées à cette Commission, par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du mois d'octobre de l'année dernière.

Ce projet paraît à la délégation française répondre objectivement à la situation. Nous n'avons en aucune manière l'illusion, s'il est adopté, de régler le problème, c'est-à-dire de mettre un terme aux interventions que la Commission pour les Balkans a constatées. Mais, du moins, les Nations unies pourront-elles continuer à faire surveiller la frontière, à connaître la situation ; peut-être la présence même de cette Commission serait-elle un frein à des initiatives dangereuses pour la paix.

Les voisins de la Grèce seraient, à notre avis, mal venus de contester le bien-fondé d'une décision en ce sens. S'ils estiment que les conclusions de la Commission ne sont pas fondées, il leur appartenait et il leur appartient encore de coopérer avec les Nations unies, d'ouvrir leurs frontières et, ainsi, de prouver au monde leur bonne foi. Nul n'en sera plus heureux que la délégation française.

C'est seulement par cette coopération avec notre Organisation que la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie pourraient répondre aux accusations qui sont portées contre elles. Et que leurs représentants me permettent de dire que cela n'a aucun rapport avec la situation intérieure en Grèce qui n'est ni de leur compétence, ni de la compétence des Nations unies et dont il ne nous appartient par conséquent pas de traiter ici, quels que soient par ailleurs les sentiments que l'on puisse éprouver à cet égard.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 50)

320

M. GAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1219. *Ottawa, 4 novembre 1948.*

Depuis le début de 1948, le gouvernement canadien a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'affirmer son intention déterminée de participer à un pacte de sécurité liant les démocraties d'Amérique du Nord à celles d'Europe occidentale.

Dès le 20 janvier, M. Mackenzie King déclarait qu'il était nécessaire « que règne au sein des nations libres un degré d'unité tel que la menace communiste ne puisse les vaincre et les détruire les unes après les autres ».

Quelques jours avant la conclusion du Traité de Bruxelles, le directeur des Affaires politiques du ministère des Affaires extérieures priait notre Chargé d'affaires de faire savoir au gouvernement français que le gouvernement canadien considérait le pacte projeté comme une initiative « extrêmement encourageante » et le jour même de la signature du Traité, le 17 mars, le Premier ministre déclarait aux Communes que ce pacte serait probablement suivi d'autres initiatives analogues, associant tous les États libres disposés à accepter les responsabilités de l'assistance mutuelle en vue d'empêcher l'agression. Il ajoutait que « le Canada participerait pleinement à tout mouvement visant à mettre en œuvre l'idée d'un système efficace de sécurité collective, par la conclusion de pactes régionaux conformément à la Charte des Nations unies ».

Le 31 mars, M. Saint-Laurent indiquait à notre Chargé d'affaires que l'approbation donnée par le Canada au Traité de Bruxelles équivalait à un « engagement moral » d'appuyer les efforts entrepris par les cinq puissances signataires. Il ajoutait que le Canada était prêt à s'associer à un pacte de l'Atlantique unissant les démocraties décidées à s'opposer à l'expansion soviétique.

Dans le grand discours de politique extérieure qu'il prononça le 29 avril aux Communes, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures reprit cette idée en affirmant que les pays libres devraient prochainement se consulter sur les dispositions à prendre afin d'établir une ligue de sécurité collective unissant les États disposés à accepter des obligations plus précises et plus lourdes que celles de la Charte des Nations unies. Il soulignait que cette ligue pourrait naître de l'Union de l'Europe occidentale et que le Canada devrait « y participer pleinement ». La presse de toutes tendances accueillit ces déclarations avec la plus grande faveur et le 11 juin, à Toronto,

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences, au service d'Information et de Presse, à la direction d'Europe, aux Ambassades de France à Washington et Londres.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] D[irection] g[énérale] P[olitique], D[irection] g[énérale] Ec[onomique], Bruxelles, Rome, La Haye, Luxembourg, f[ai]t le 19-11-48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]* ».

M. Saint-Laurent pouvait se féliciter de « l'appui unanime » accordé par tous les partis politiques à sa proposition. Le 19 juin, à la Chambre des Communes, il soulignait que le Canada avait entrepris une véritable « croisade » et qu'il attachait la plus grande importance au projet de pacte par lequel les démocraties de l'Europe occidentale, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada « conviendraient de faire cause commune, de conjuguer et de coordonner leurs ressources respectives et leurs forces afin de faire comprendre à tout agresseur éventuel qu'en attaquant l'un de ces pays il aurait affaire à tous réunis ».

Le 24 juin, le ministre de la Défense nationale, dans un discours prononcé aux Communes à l'occasion de la discussion du budget militaire, soulignait à son tour que la politique du Canada consistait à élaborer de concert avec les autres nations libres des projets de défense conjointe fondés sur l'aide mutuelle et ajoutait que les plans de défense actuels du Canada devraient conserver une certaine souplesse « afin de pouvoir être modifiés, si, comme nous l'espérons, l'union occidentale se transforme en pacte de sécurité de l'Atlantique Nord ».

Ainsi le gouvernement canadien avait annoncé de la façon la plus claire, par des déclarations répétées, sa volonté de prendre part à l'union défensive de l'Atlantique Nord dans le cadre de la Charte des Nations unies[1]. L'opinion apprit donc sans surprise par la presse que des entretiens auxquels participait M. Pearson, alors Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avaient débuté à Washington le 6 juillet, entre les représentants des pays intéressés.

Ces conversations, M. Pearson devenu entre-temps ministre des Affaires extérieures, devait en confirmer officiellement l'existence dans un discours prononcé le 21 septembre à Kingston. Depuis deux mois, précisa-t-il, des représentants du Canada participent avec des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et du Benelux à des discussions, de caractère officieux, sur les problèmes de sécurité soulevés par la résolution Vandenberg. « Les gouvernements intéressés sont convenus de ne rien publier sur ces entretiens avant d'être arrivés à une décision. Il ne m'est donc pas permis de vous faire part de la tournure qu'ils prennent, mais je puis vous dire que le gouvernement a tout lieu d'espérer qu'ils seront fructueux et que le Canada y joue un rôle important ». M. Pearson indiquait également à cette occasion, que depuis la fin de juillet, un observateur militaire canadien assistait ainsi qu'un observateur des États-Unis aux réunions du Comité militaire des puissances signataires de l'accord de Bruxelles, à Londres.

[1] Le télégramme nº 215 du 25 juillet 1948 d'Ottawa (non reproduit) revenait sur cette détermination canadienne à participer au futur pacte de l'Atlantique et expliquait les mobiles profonds de la politique canadienne par la préoccupation fondamentale pour les dirigeants d'Ottawa de rétablir un équilibre au profit de leur pays, dans l'hypothèse d'un conflit comme dans celle du maintien de la paix, faute de quoi, la force d'attraction et d'assimilation de leur puissant voisin sera difficile à combattre. En s'appuyant ainsi sur l'Europe occidentale, le Canada aurait un moyen pour équilibrer ses relations avec le reste du monde. C'était dire l'importance de sa participation au futur pacte Atlantique.

Le Ministre poursuivait en précisant que le système de sécurité envisagé impliquait la mise en commun non seulement des risques en cas de danger mais également des ressources et qu'il serait nécessaire de répartir justement les obligations des nations participantes afin que chacune d'entre elles puisse apporter la contribution la plus efficace tant sur le plan militaire que dans le domaine de la production.

C'est sur cette idée que devait revenir, le 25 octobre, le ministre de la Défense nationale dans un discours prononcé à Toronto lorsqu'il indiquait que la mise à exécution de l'union défensive projetée impliquerait les dispositions suivantes :

1) dans le domaine politique : faire cadrer les intérêts particuliers de chacun des participants avec leur objectif commun en matière de sécurité et de reconstruction ;

2) sur le plan économique : permettre un retour à la prospérité par une action concertée des pays intéressés ;

3) sur le plan militaire : établir une organisation commune permettant de répartir les efforts, grâce à un commandement unifié, à une stratégie concertée et à une utilisation méthodique des ressources.

M. Brooke Claxton rappelait enfin que si certaines personnes, d'ailleurs peu nombreuses, estimaient que le Canada devrait conserver sa neutralité en cas de conflit, les grands partis politiques avaient approuvé l'idée du pacte de l'Atlantique car, à leur avis, cette union diminuerait les chances de succès de l'Union soviétique. « Si un tel pacte avait existé en 1935, on aurait pu éviter une seconde guerre mondiale en 1939 ». Il ajoutait que bien entendu le futur traité serait soumis à l'approbation du parlement canadien, sans le consentement duquel aucun engagement ne pourrait être pris.

Pour compléter ces différentes déclarations, M. Pearson annonçait lors d'une conférence de presse tenue le 28 octobre à Ottawa que « le gouvernement canadien avait pris connaissance avec grand intérêt du communiqué publié à Paris le 26 octobre par les ministres des Affaires étrangères signataires du Pacte de Bruxelles et qu'il avait informé les puissances ayant participé aux conversations officieuses et préliminaires de Washington que le Canada était prêt à entamer des négociations en vue de la conclusion d'un traité régional de sécurité collective de l'Atlantique Nord ».

Cette ambassade a eu l'occasion d'indiquer à plusieurs reprises au Département que l'opinion canadienne a accordé l'appui le plus large à la politique ainsi préconisée par MM. King, Saint-Laurent et Pearson.

Le Congrès du parti libéral a approuvé le 6 août dernier, par une résolution votée à l'unanimité, le principe de la participation du Canada à l'Union de l'Atlantique. Les deux plus importants partis d'opposition s'y sont également déclarés favorables, le CCF (socialiste) lors de son congrès national du 21 août à Winnipeg et le parti conservateur au cours du congrès tenu à Ottawa le 2 octobre. Ainsi le pacte de l'Atlantique est désormais inscrit au programme des partis représentant la quasi-totalité de l'opinion

canadienne et il n'est pas douteux que le futur traité sera ratifié par le Parlement à une écrasante majorité.

Cependant l'approbation de principe donnée par presque tous les secteurs de l'horizon politique comporte certaines nuances et certaines réserves. Sans en exagérer l'importance, je crois utile de les analyser, car elles peuvent jouer un rôle dans la négociation qui s'ouvrira à Washington.

Du côté des conservateurs, alors qu'au printemps dernier l'enthousiasme en faveur du projet de pacte de l'Atlantique amenait parfois certains esprits à critiquer la lenteur ou ce qu'on appelait les réticences du gouvernement, on se demande, maintenant que la négociation diplomatique va commencer, quelle sera la portée des engagements auxquels souscrira le Canada. Un des points essentiels du programme conservateur est la réduction des impôts : or la participation du dominion à la nouvelle ligue de sécurité risque d'entraîner des dépenses militaires considérables que l'on n'est guère disposé à justifier devant les électeurs.

Cette éventualité préoccupe également les libéraux qui s'inquiètent des charges financières qu'impliquera le pacte de l'Atlantique, quelques mois avant les élections fédérales. Certains journaux libéraux font observer que la constitution d'une armée de 100 000 hommes coûterait un milliard de dollars pour la première année et 600 millions pour les années suivantes. Ils se demandent également si la défense de l'Arctique ne risque pas d'être négligée dorénavant.

Du côté socialiste, tout en se montrant disposé à appuyer les décisions qui permettront aux démocraties occidentales de résister au communisme, on émet des doutes sur les mobiles de la politique suivie par les États-Unis. On craint que leur rôle au sein de l'Union atlantique ne soit prépondérant et que l'alliance projetée ne serve d'instrument à une politique « réactionnaire » du genre de celle que le gouvernement de Washington poursuit en Grèce ou en Chine.

Mais les bonnes dispositions du gouvernement canadien risquent surtout d'être entravées par deux sortes de préoccupations, découlant des conséquences que l'union projetée peut avoir en ce qui concerne d'une part l'institution éventuelle de la conscription, d'autre part le maintien de l'équilibre économique du pays.

a) Le problème de la conscription :

Les efforts déployés depuis quelques mois par le ministère de la Défense nationale en vue d'accroître le recrutement des volontaires pour les forces armées ont donné des résultats très décevants. Seule la conscription pourrait permettre de porter les forces militaires canadiennes au niveau souhaité par l'état-major. Mais on sait qu'il s'agit là d'une question extrêmement délicate qui risque de soulever des tempêtes de protestations au Canada français, où les nationalistes se sont opposés avec violence, lors des deux premières guerres mondiales, au service militaire obligatoire. Bien qu'une large partie de l'opinion de la province de Québec se montre favo-

rable au pacte de l'Atlantique, il est clair que l'institution de la conscription se heurterait à de très vivres résistances. Aussi M. Saint-Laurent, bien qu'étant personnellement partisan de cette mesure, fera-t-il tout son possible pour éviter que le gouvernement ait à la proposer, car il sait qu'elle risquerait de retirer au parti libéral, lors de la prochaine consultation électorale, les votes du Canada français qui lui sont indispensables.

b) L'équilibre économique du Canada :

Dans un pays dont les ressources sont immenses mais dont la population atteint à peine 13 millions d'habitants, il serait d'ailleurs difficile de retirer du circuit de la production une partie de la main-d'œuvre pour l'affecter aux forces armées. C'est pourquoi le Canada insistera certainement lors de la négociation pour que son rôle dans l'union projetée soit avant tout de caractère économique et industriel. Il fera valoir que son armature économique, essentielle en cas de guerre, ne doit pas être désorganisée pendant la période de réarmement, ce qui implique que dès maintenant ses fabriques d'armements et ses chantiers de constructions navales, dont certains n'ont plus de travaux à exécuter, devraient recevoir des commandes qui leur éviteront d'avoir à fermer leurs portes. En contrepartie de ces livraisons destinées à l'Europe occidentale, le Canada escompte une aide financière des États-Unis et souhaite donc vivement l'adoption d'un « plan Marshall militaire ». Déjà cette préoccupation a été affirmée lors de la récente visite à Ottawa de M. Forrestal.

Parallèlement, l'orientation de l'activité économique du Canada vers le réarmement imposera au gouvernement l'adoption de mesures de contrôle en vue d'éviter une nouvelle hausse générale des prix. Là encore le gouvernement libéral se heurtera aux critiques de ceux de ses adversaires, et notamment des conservateurs, qui lui reprocheront de revenir à une politique « dirigiste » qu'ils réprouvent. Il devra donc trouver un juste milieu pour concilier toutes ces préoccupations.

En tout état de cause, que la guerre doive éclater ou que le pacte de l'Atlantique parvienne à l'éviter, le Canada entend, tout en restant fidèle à son idéal de coopération internationale, tirer le maximum de bénéfice de l'organisation projetée pour assurer le développement et la stabilité de sa prospérité économique.

Ainsi, les délégués canadiens à Washington auront constamment présent à l'esprit le souci de sauvegarder l'unité politique et l'équilibre économique de leur pays. Mais leur rôle sera d'autant plus actif qu'ils se sentiront forts de l'appui de la quasi-totalité de l'opinion, car comme le déclarait le 30 octobre, M. Saint-Laurent, au congrès du barreau rural de la province de Québec, « si le monde est plongé dans un autre conflit le Canada y participera inévitablement, même si tous les Canadiens sauf un entendaient rester neutres ». On est loin, on le voit, de la politique de « *no comitments* » que proclamait encore M. Mackenzie King le 8 août 1939, lorsqu'il déclarait : « Il y a une chose que je ne ferai pas et que l'on ne me persuadera pas de faire, c'est de dire quelle sera l'attitude du Canada à l'égard des

événements qui pourraient se produire dans un délai et dans des circonstances que nous ne connaissons pas ».

(Direction d'Amérique, Canada, volume 35)

321

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Rangoon,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 165. *Rangoon, 4 novembre 1948.*

Par ma correspondance antérieure, j'ai rendu compte au Département de la situation trouble qui s'est développée récemment dans les États Shans aux confins de la Birmanie, du Siam, du Laos et de la Chine. Il semble que la défection des troupes Karens stationnées à la frontière birmane ait créé dans cette région dont le relief se prête particulièrement aux activités des guérillas, une zone d'agitation où de nombreux éléments troubles des pays voisins viennent se joindre aux insurgés birmans.

Cette concentration n'a pas été sans attirer l'attention des gouvernements intéressés et notre Ministre à Bangkok me signale que les autorités siamoises suivent avec une certaine appréhension le déplacement en Birmanie le long de leur frontière d'un groupe viet-minh important, en liaison avec des communistes et des déserteurs de l'armée birmane.

De leur côté, les services du Haut Commissariat à Saïgon sont informés de la présence à proximité de la frontière du Laos de noyaux viet-minh en voie de regroupement et dont il est impossible de déterminer le degré de collaboration avec les rebelles locaux. Certaines informations indiquent d'autre part que ces éléments se livreraient auprès des populations des États Shans à une propagande tendant à faire croire qu'ils sont prêts à poursuivre avec eux une cause commune de libération nationale.

Par sa communication du 28 octobre[2], M. Toffin a rendu compte au Département de la démarche faite auprès de lui par le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères afin de lui signaler la présence dans cette même région des deux leaders communistes birmans, Thakin Than Tun et Goshall, et la possibilité que ceux-ci cherchent à prendre contact avec des éléments communistes se trouvant sur le territoire laotien.

M. Barrington, au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui à mon retour, m'a confirmé ces indications en m'assurant de son désir de voir

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Asie-Océanie et communiquée à Bangkok et Saïgon. Note manuscrite : « *Millet, Georges Picot. C[ommuni]quer F[rance] O[utre-]M[er], Londres, f[ai]t le 10/12/48. résumé, f[ai]t* ».

[2] Document non reproduit.

s'établir entre l'Indochine et la Birmanie un échange réciproque de renseignements sur cette particulière question[1].

Ce désir de collaboration marque sans doute de la part du gouvernement birman un accroissement du souci que lui cause surtout dans la situation intérieure actuelle de l'Union, le caractère communisant du mouvement viet-minh.

Ces dispositions pourront sans doute être exploitées utilement afin de faire échec à la très virulente propagande à laquelle se livre en Birmanie la représentation de nos adversaires, mais il convient de ne pas en exagérer la portée et de maintenir à cet égard une certaine réserve. Le Docteur Tran Van Luan, représentant d'Ho Chi Minh a toujours ici ses entrées auprès des autorités officielles qui favorisent ses activités ; il dispose dans les milieux journalistiques et auprès de certains éléments de l'Université d'un incontestable crédit.

Au cours de notre entrevue le Secrétaire général m'a également indiqué l'inquiétude que lui causent les infiltrations de plus en plus considérables le long des frontières du Nord-Est de la Birmanie de clandestins chinois dont il est impossible de contrôler le nombre. Certains de ceux-ci viennent simplement chercher du travail et retrouver des attaches qu'ils possédaient autrefois en Birmanie ; mais la plupart d'entre eux vivent, semble-t-il de piraterie ou se groupent en bandes militaires régulièrement constituées dans le but de collaborer avec les insurgés locaux ou étrangers qui foisonnent dans ces parages.

L'évolution de cette inquiétante situation dans une région particulièrement névralgique en raison de sa position géographique et du barriolage de sa population actuelle ne peut donc qu'attirer une vigilante attention. Si elle se développait encore à la faveur du désordre qui règne aujourd'hui dans l'Union elle risquerait de devenir une menace tant pour la Birmanie elle-même que pour les États voisins[2].

(Direction d'Asie-Océanie, Birmanie, volume 5)

[1] Note manuscrite en marge : « *Fort intéressant* ».

[2] La dépêche de Rangoon du 20 septembre 1948, n° 141, non reproduite, faisait état de la tension et de la nervosité en Birmanie en raison de la crainte grandissante d'une intervention étrangère en particulier de troupes siamoises envoyées à la frontière birmane et à proximité des États Shans.

322

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 1215[2]. *Prague, 5 novembre 1948.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 8, 18 h. 30)

Les diverses manifestations qui, le 28 octobre, ont marqué le 30e anniversaire de la République tchécoslovaque ont fait apparaître, par rapport aux grandes démonstrations populaires des mois précédents, un progrès considérable dans la voie de la soviétisation du pays.

1) Des événements qui, au cours de la première guerre mondiale, avaient abouti à la proclamation d'un État tchécoslovaque indépendant, il n'a pas été question un seul instant. La première République était née de la victoire alliée de 1918, dans laquelle une part essentielle revenait à la France. Le nom de notre pays n'a pas été prononcé dans les discours officiels. Il n'a été fait allusion aux puissances occidentales que pour les accuser de n'avoir jamais voulu l'indépendance de la Tchécoslovaquie et de chercher, aujourd'hui, à étrangler la jeune République populaire démocratique sortie des bouleversements de février dernier. Avec une absence totale de pudeur, de véritables charlatans de l'Histoire ont affirmé que la création de la première République n'avait été possible que grâce à la Révolution russe d'octobre[3]. De fait, le drapeau soviétique était le seul emblème étranger que l'on put voir dans la ville à côté des couleurs tchécoslovaques et des bannières flamboyantes des syndicats révolutionnaires. Rien n'a été négligé pour effacer jusqu'au souvenir même des origines véritables de l'État tchécoslovaque et pour faire apparaître les puissances « impérialistes » de l'Ouest comme les ennemis traditionnels du pays.

2) Les manifestations du 28 octobre ont été des démonstrations sans public.

Lors du défilé des Sokols (6 juillet 1948), le peuple se pressait par centaines de milliers sur le passage des gymnastes. Il donnait par ses clameurs libre cours à son enthousiasme pour cette grande organisation nationale et trouvait aussi les moyens d'exprimer son attachement à la République de Masaryk et de Bénès. Cet attachement s'était encore manifesté sous une forme douloureuse mais imposante lors des funérailles du président Bénès (8 septembre), qui avaient offert au monde le spectacle émouvant de la douleur de tout un peuple.

Le 28 octobre, toutes les photographies de Masaryk et de Bénès étaient évanouies. Elles étaient remplacées par les seules effigies de Gottwald et de

[1] Note manuscrite : « *Diffuser aux postes intéressés : Londres, Washington, Moscou, Baden, Varsovie, Budapest, Bucarest, Sofia, Belgrade, Vienne, fait 10-11-48* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] *Note du document* : « cf. ma dépêche nº 646/EU, du 5 novembre 1948 ».

Staline. Le public avait également disparu. Il n'a pris aucune part aux démonstrations. La foule qui emplissait la grande place Wenceslas n'était composée que d'ouvriers ou d'employés venus sur ordre et solidement embrigadés. Mais l'abstention a été la seule manière par laquelle la population ait exprimé sa désapprobation de l'orientation nouvelle donnée à la politique intérieure et extérieure. Aucune clameur, aucun cri de protestation n'a été entendu. Je n'ai perçu en traversant la ville que quelques voix isolées qui, au passage de mon fanion, ont crié « Vive la France ».

Dans les rues désertes régnaient le silence et la peur.

3) La peur est, en effet, l'un des traits caractéristiques du nouveau régime. Elle est à la base des relations entre le peuple et ses dirigeants. Elle dicte leur attitude réciproque. Celle que le peuple inspire n'est pas moindre que celle qu'il ressent.

De la part du gouvernement, elle se traduit par la mise sur pied d'un formidable appareil policier.

À cet égard, la revue qui a marqué le couronnement des diverses cérémonies du 28 octobre a été particulièrement révélatrice.

L'armée régulière avec ses uniformes fatigués et son matériel vétuste a fait figure de parente pauvre. En revanche, la police militarisée (SNB) arborait des armes et des équipements flambant neufs. Douze compagnies de policiers ont ainsi défilé, chaque homme étant armé d'une mitrailleuse. Elles étaient suivies de formations motorisées, dont les véhicules (motocyclettes et camions) sortaient manifestement de l'usine. Pour que rien ne manquât au tableau, une section lourdement armée conduisait en laisse des chiens, dressés pour la chasse à l'homme et dont certains avaient probablement appartenu à la Gestapo.

Derrière cette garde prétorienne venaient les milices ouvrières – un millier d'hommes environ. Lorsqu'ils avaient fait leur apparition en février dernier, les miliciens ne portaient guère qu'un brassard rouge et un fusil. Depuis lors, leur équipement a été complété. Ils ont reçu une sorte d'uniforme et des cartouchières. En outre, certaines unités ont été motorisées sur le modèle du SNB. Quant aux effectifs, ils se sont développés considérablement. Les 1 200 miliciens qui ont pris part au défilé provenaient de la seule ville de Pilsen. Par milliers, ceux de la région de Prague bordaient les rues que devaient suivre le cortège et les voitures officielles, constituaient en certains points importants des détachements de sécurité, garnissaient les toits, occupaient les immeubles sur le passage des manifestants ou des membres du gouvernement. On pouvait se croire dans une ville en état de siège, ou menacée d'une insurrection, alors que la préoccupation de chaque citadin était de ne pas se montrer.

On avait ainsi l'impression d'assister à une accumulation de moyens d'attaque et de défense contre un adversaire inexistant, à une démonstration de force dans le vide. Le sentiment dominant était celui d'un peuple entraîné contre sa volonté dans une voie contraire à toutes ses aspirations

et voué, à nouveau, comme tant de fois au cours de son histoire, à de tragiques destins.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 43)

323

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE
POUR LE MINISTRE

Relations des puissances avec l'Espagne franquiste depuis 1945

N. *Paris, 5 novembre 1948.*

Lorsqu'au moment de la cessation des hostilités générales, il s'agit de définir, sur le plan diplomatique et juridique, la notion des relations que les diverses puissances entretiendraient avec le régime de Franco, ce dernier perdit le bénéfice que, du point de vue politique, lui avait valu la position de l'Espagne en tant que puissance neutre au conflit. L'idée qui domine alors dans les esprits et qui détermine pour une grande part les initiatives prises, en matière internationale, par les uns et les autres, fut qu'un tel régime, résidu du système politique qui avait déchaîné la guerre ne pourrait survivre longtemps à la chute des dictatures ; en attendant sa disparition, la décence interdisait que des relations normales continuassent, dans le camp des vainqueurs de la démocratie à être entretenues avec lui. C'est le sens de la déclaration de Potsdam (juillet 1945).

Il convient, en faisant ce rappel, de prendre la précaution de noter que la Russie depuis la fin de la guerre civile espagnole, avait rompu toutes attaches officielles avec le nouveau régime de Madrid. Pour ne plus avoir à revenir ci-après sur le groupe slave de puissances, il suffit de dire que toutes les relations du clan communiste avec l'Espagne de Franco se sont bornées, depuis dix années, à quelques relations camouflées d'ordre commercial. À Madrid, on laisse, de temps à autre, entendre, à l'effet d'obtenir un moyen de pression sur des interlocuteurs jugés trop réticents, que ces relations existent. Pour autant qu'on le sache, elles se feraient, en ce qui concerne un petit nombre de matières premières strictement déterminées, par l'entremise de l'Iran.

C'est en premier lieu des États-Unis qu'il faut parler en pareil sujet. Représentés à Madrid par un ambassadeur, ils n'avaient pas attendu la fin de l'année 1945 pour n'y plus entretenir qu'un simple chargé d'affaires. Ce geste n'avait pas eu, d'ailleurs, la portée d'une condamnation de principe, M. Norman Amour s'étant démis de ses fonctions pour des raisons personnelles. Mais le Département d'État fut d'autant plus libre de signer peu après avec la Grande-Bretagne et la France la déclaration du 5 mars 1946 qui portait un blâme moral contre le gouvernement de Madrid et stipulait

que les trois grands États démocratiques aligneraient leur politique à son égard.

Quelques mois plus tard, intervenait la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 12 décembre 1946, portant condamnation motivée du régime franquiste et adoptant une recommandation de sanctions.

La condamnation répondait à une double considération. Une considération d'éthique politique : par son régime de caractère anti-démocratique, l'Espagne s'exclut d'elle-même de la communauté des Nations unies. Une considération d'ordre militaire : par ses activités suspectes le régime espagnol risque de constituer une menace pour la paix.

Les sanctions dont l'adoption était expressément recommandée portaient notamment sur deux points : retrait des chefs de mission accrédités à Madrid ; éviction de l'Espagne de tous les organismes techniques et humanitaires relevant des Nations unies.

Il est intéressant d'observer rétrospectivement comment la résolution de 1946 a été appliquée. Elle permit, en effet, au régime franquiste de compter les quelques amitiés qui lui demeuraient.

Parmi les États de l'Amérique latine membres des Nations unies, un certain nombre, en effet, avait voté contre la motion de retrait des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires. De ce fait, ils furent considérés comme ayant pris parti pour l'Espagne franquiste. Ce sont : l'Argentine, le Salvador, la République Dominicaine, le Pérou, l'Équateur et le Costa Rica. Ces six États depuis le vote de la résolution des Nations unies, sont les seuls avec les États neutres non membres de l'Organisation (Suisse, Irlande, Vatican) à avoir maintenu leurs relations diplomatiques avec Madrid sur un pied normal.

C'est surtout vers l'Argentine que l'Espagne a cherché un point d'appui pour sa position idéologique et politique. Le récent voyage à Buenos Aires du ministre des Affaires extérieures, M. Artajo, les quelques accords qu'il y a signés, mais surtout les déclarations officielles sur l'hispanité comme les allusions du général Franco à une troisième force internationale qui, en cas de guerre entre les États-Unis et la Russie, pourrait se maintenir en dehors du conflit, ont fait voir qu'au regard de l'opinion internationale et pour les besoins de sa propre propagande, l'Argentine était l'interlocuteur le plus proche de Franco.

Un autre groupe, au contraire, de nations sud-américaines, s'est toujours montré politiquement hostile à l'Espagne franquiste : le Mexique, le Venezuela, la Bolivie, le Guatemala, Haïti, Panama, le Paraguay et le Honduras. Cependant, cette opposition de tendances politiques n'a pu porter atteinte aux relations qui, sur le plan intellectuel et sentimental, survivent entre eux. De même l'absence de relations économiques officielles n'interdit pas certains échanges ou compensations privés entre l'Espagne et ce groupe de pays. Avec le Mexique, notamment, les relations commerciales et maritimes ont repris il y a un an. L'Espagne n'a pas cessé, non plus, d'importer du Venezuela tout son pétrole brut.

Enfin, le Brésil, l'Uruguay, le Chili, le Nicaragua ayant voté la résolution de 1946, ne manquèrent pas de l'appliquer. Mais cela ne préjudicia nullement à leurs échanges avec l'Espagne. On peut rattacher à cette dernière catégorie d'États ceux qui, lors du vote de la résolution, s'étaient abstenus : Cuba et la Colombie.

Or, depuis près de deux ans qu'est intervenu le vote en question, un mouvement très net s'est manifesté parmi les États de l'Amérique du Sud pour une reprise des relations avec l'Espagne. Ce mouvement s'est développé à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale des Nations unies, seules y demeurant étrangères les délégations du Guatemala, du Venezuela, de Cuba et du Mexique. Il s'agit dans l'esprit des promoteurs de ce mouvement, parmi lesquels se distingue particulièrement le délégué de la Bolivie, M. Costa du Rels, d'obtenir l'abolition de la résolution de 1946 contre l'Espagne. Il ne faut pas oublier que, pour parvenir à cette fin, il faudrait réunir une majorité des 2/3, ce qui doit inciter les adversaires de la résolution de 1946 à une certaine prudence. Leur initiative, en tout cas, ne s'est pas encore matérialisée.

Les États-Unis ont suivi avec attention cette évolution favorable à l'Espagne et il y a tout lieu de croire que, sans l'approuver officiellement, ils ont laissé entendre qu'ils ne la décourageraient pas. La Péninsule ibérique, depuis plusieurs mois a, en effet, pris une place toute particulière dans les préoccupations américaines. Deux ordres d'idées dictent cette attitude : des raisons commerciales et des raisons stratégiques et militaires, la plate-forme espagnole étant appelée, aux yeux des services de la Guerre, à jouer un rôle de premier plan dans l'éventualité d'un troisième conflit mondial. Pour l'Amérique, enfin, l'Espagne est avant tout le seul pays où il n'y ait pas de cinquième colonne communiste.

De nombreuses visites d'hommes politiques, d'hommes d'affaires et de personnalités militaires américaines, ont, ces temps derniers, rendu évident aux yeux de tous l'intérêt porté aux choses espagnoles. Mais, à cet égard, on peut dire que, de l'autre côté de l'Atlantique, l'opinion publique ainsi que les milieux politiques sont très divisés : un exemple frappant de cette contradiction d'opinions est donné par le fait que le 30 mars dernier, un amendement était voté par la Chambre des Représentants, sur l'initiative de M. O'Konski, républicain de l'État de Wisconsin, en faveur de l'inclusion de l'Espagne dans le plan de reconstruction européenne. Or, cet amendement fut rapporté le lendemain par les délégués des deux Assemblées.

Interrogé le 4 octobre dernier au sujet de la position de son pays à l'égard de l'Espagne, le général Marshall répondait à MM. Schuman et Bevin qu'aucune modification n'était survenue dans cet ordre d'idées, mais que les États-Unis devaient tenir compte du mouvement favorable à l'Espagne qui a pris naissance, depuis deux ans, dans l'Amérique latine. À la demande de ses interlocuteurs, le Secrétaire d'État consentait à joindre ses efforts à ceux des délégués français et britannique à l'Assemblée des Nations unies pour obtenir que le problème espagnol ne fût pas évoqué à la présente

session, de la part des États de l'Amérique latine. En ce qui concerne la Pologne que l'on savait encline à présenter, de son côté, un projet de résolution tendant à confirmer et même à renforcer la résolution de 1946, les trois délégations sont convenues de voter contre le cas échéant.

La Grande-Bretagne a respecté la lettre de la décision des Nations unies. Mais, elle n'a cessé de conserver un important personnel en Espagne où son action reste particulièrement active ; cette action se manifeste dans le domaine de la politique intérieure et sur le plan économique. Il n'existe pas de traité réglementant les rapports commerciaux des deux pays. Mais les échanges de produits alimentaires et de minerais contre du charbon, du pétrole, du coton, des automobiles n'en revêtent pas moins une grande importance. Le gouvernement de Londres n'a pas hésité à profiter de certaines places laissées vacantes sur le marché espagnol, par l'Allemagne et par la France notamment.

Cette politique commerciale se double d'une importante politique d'investissements financiers. La défaite de l'Allemagne et la reprise des intérêts de celle-ci par le « *Trusteeship* » allié, a ouvert aux Anglo-Saxons un riche domaine d'investigation et de pénétration économique et technique. On peut dire en définitive qu'en toute indépendance des motifs idéologiques qui peut le conduire à marquer son hostilité au gouvernement de Franco, le gouvernement anglais, comme le gouvernement américain, poursuit dans la péninsule une œuvre politique et économique, résolue et de longue haleine, qui échappe aux contingences du moment.

Certes l'hostilité à Franco du parti travailliste interdit au Cabinet Attlee de se départir de la ligne générale de conduite qu'il s'est fixée il y a quelques années à cet égard. Mais cela n'empêche pas le délégué britannique, d'émettre, dans une commission particulière de l'ONU, comme ce fut le cas le 2 de ce mois, un vote favorable à l'admission de l'Espagne.

La position de la France, enfin, fut jusqu'ici beaucoup moins nuancée. N'ayant pas d'ambassadeur à Madrid depuis la Libération, le gouvernement français n'a pas eu, pour se conformer à la résolution des Nations unies de décembre 1946, à accomplir de geste positif. On sait que les deux gouvernements se contentent d'entretenir à Paris et à Madrid, une simple « délégation » diplomatique.

C'est, en effet, la France qui a été la première à prendre ouvertement parti contre le régime franquiste et elle a appuyé cette position de principe par des mesures pratiques telles que la fermeture de la frontière aux Français et aux Espagnols (février 1946) et l'interruption du trafic commercial entre les deux pays. Ce faisant, elle subordonnait à son idéal démocratique, la position prééminente que, sur le plan économique, elle s'était acquise en Espagne. Le gouvernement français ne peut que constater que les autres gouvernements refusaient de le suivre sur cette voie et s'en tenaient à une condamnation toute morale du régime franquiste.

Aussi, soucieuse de sauvegarder ses légitimes intérêts, la France a rapporté en février dernier l'interdiction de trafic des voyageurs et des

marchandises. Des négociations commerciales ont eu lieu qui ont abouti à la signature d'un accord à Madrid au printemps dernier. Sur le plan intellectuel, un assez vif courant d'échanges se manifeste enfin : nos artistes, nos savants commencent à reprendre le chemin de l'Espagne où leur influence est particulièrement goûtée.

Il semble en définitive, et il suffit de se référer à cet égard, à la conversation que le Ministre a eue, d'une part, le 4 octobre dernier, avec MM. Marshall et Bevin, d'autre part à la visite que lui a rendue, le 18 octobre, M. Aguirre de Carcer, qu'une ligne puisse être trouvée qui, sans faire abdiquer à notre pays son idéal traditionnel, lui permette de ne pas mettre en péril les intérêts considérables qu'il possède en Espagne. Il suffit, pour cela, de ne pas se livrer à des manifestations qui heurtent le peuple espagnol, très susceptible en la matière. Un vote, comme celui qui a eu lieu, il y a quelques jours, à la 6e Commission est très vivement ressenti en Espagne et, exploité par la presse, risque d'apporter à nos positions en ce pays les plus graves préjudices.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 71)

324

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric nº 53. *Paris, 5 novembre 1948.*

Le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères, au cours de sa réunion des 25 et 26 octobre à Paris, a décidé de procéder à une étude du problème de la défense idéologique, et de la contre propagande que les cinq Puissances signataires du traité de Bruxelles pourraient opposer aux accusations diverses dont elles ne cessent d'être l'objet de la part des Soviets.

Il s'agit là, pour le gouvernement français, d'une question assez nouvelle, alors que les gouvernements anglo-saxons, au cours de la dernière guerre, ont acquis une certaine expérience de la « *psychological warfare* ».

Je vous serais donc obligé de bien vouloir indiquer à vos collègues de la Commission permanente que je fais actuellement procéder sur ce point à des études préliminaires auxquelles je souhaite associer quelques spécialistes des questions russes. En temps voulu, je vous donnerai communication d'un mémorandum qui résumera nos vues à ce sujet. En attendant, j'attacherais du prix à recevoir toute documentation que le Secrétariat pourrait obtenir des autres membres de la Commission permanente et qui serait propre à faciliter nos travaux.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 6)

[1] Dépêche en provenance du Secrétariat général.

325

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 3756[2]. *Londres, 8 novembre 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 10, 12 h.)

Je me réfère à votre télégramme nº 4028 retransmettant le nº 4459 de Washington[3].

Comme le *State Department*, le *Foreign Office* estime qu'il est vraisemblable que l'établissement d'une fédération de l'Europe orientale est, à l'heure actuelle, remise à l'étude par Moscou, malgré le risque évident que comporterait la constitution d'un pareil groupement. Selon les services spécialisés, la sécession du maréchal Tito aurait causé une véritable stupeur dans les milieux dirigeants soviétiques. Leurs plans dans ces conditions viseraient à la mise sur pied d'un système capable, non seulement de ramener la Yougoslavie dans l'obédience, mais encore et surtout de prévenir la répétition d'une semblable catastrophe. La « déviation » polonaise, ainsi que diverses difficultés rencontrées au ministère de l'Agriculture hongrois auraient inquiété les maîtres du Kremlin.

Le regroupement des satellites dans un cadre unique permettrait de tenir ces États beaucoup plus solidement en mains, et, en même temps, d'augmenter la pression sur Belgrade. Les antagonismes nationaux traditionnels constituant un obstacle à la réalisation de ce projet, Moscou s'attache activement à les réduire. C'est ainsi que la diplomatie soviétique vient de pousser à la conclusion d'un accord hungaro-tchécoslovaque relatif à la minorité magyare du Bas Danube (18 octobre 1948). Parallèlement, des efforts sont poursuivis pour aboutir, par une planification supranationale à une coordination des économies ainsi qu'à une unification des législations (Congrès de Prague).

Selon les services britanniques, la synchronisation des mesures visant à hâter coûte que coûte en Europe orientale, la réalisation des plans de socialisation dans l'agriculture, constitue l'un des aspects les plus frappants de ce nouveau programme de « *Gleich Schaltung* »[4].

L'URSS ne saurait en effet, remarquent les experts – qui réservent cependant le cas de la Roumanie – songer à annexer des régions où subsistent, dans les campagnes, de puissantes « survivances » du capitalisme. La mise sur pied d'une fédération pourrait constituer une première étape,

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *M. de Leusse. Est* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

[4] *Gleichschaltung* : littéralement synchronisation, fait référence au processus par lequel les nazis ont installé un régime totalitaire en Allemagne.

permettant à la fois de ménager les susceptibilités nationales – particulièrement vives en Pologne – et de sauvegarder l'unité doctrinale de l'État soviétique.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 30)

326

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

L'Organisation des Nations unies et les questions coloniales

N.[1] *Paris, 8 novembre 1948.*

L'on ne trouve guère de déclaration de principe formulée sur la question coloniale dans le Pacte de la Société des Nations. Lorsque le pacte touchait à ces problèmes, c'était du reste en les abordant avec prudence et sans battre en brèche les institutions existantes. Certes, dans son préambule, il précisait qu'il importe « de faire régner la justice » ; dans son article 23, il stipulait (par. b) que les membres de la Société « s'engagent à assurer le traitement équitable des populations indigènes dans les territoires soumis à leur administration », et il adoptait des dispositions d'ordre général à propos des conditions du travail ou du contrôle des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants (par. a et c). D'autre part, le pacte créait le système des mandats confiant aux nations « développées » la tutelle des « peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes » qui, « à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment » ; il chargeait une commission permanente de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires, et de donner son avis sur toutes questions relatives à l'exécution des mandats » (art. 22). Mais ces conceptions, si généreuses qu'elles fussent, semblaient somme toute, assez anodines ; l'on n'y sentait passer ni le souffle d'un courant révolutionnaire, ni même la préoccupation d'un parti pris idéologique, et leur portée pratique apparaissait limitée. Les dispositions relatives aux mandats, en particulier, étaient énoncées en termes assez modérés pour tempérer le caractère un peu équivoque de l'institution elle-même.

Quant à la Commission permanente des mandats, elle se montrait discrète dans l'exercice de ses prérogatives ; sans examiner d'un esprit trop critique la gestion des tuteurs, elle se bornait plutôt à enregistrer les pétitions dont l'alimentaient certains pupilles mécontents.

Les interventions de la Société des Nations dans le domaine colonial ont donc été assez modestes : ni les principes posés par le Pacte, ni les organes qu'il avait mis en place ne favorisaient une action dynamique. Un exemple

[1] Document communiqué à la Direction d'Asie sous le bordereau n° 736.
Note manuscrite : « *M. Georges-Picot, intéressant. Vu G.P.* ».

mettra en lumière ce caractère conservateur. Sauf pour un cas – celui de l'Irak – les modalités d'application du système des mandats, innovation du Pacte, étaient demeurées à peu près les mêmes durant une vingtaine d'années. Si l'on enregistrait une certaine tendance à une modification progressive de ces règles, cet état d'esprit était surtout provoqué par des pressions extérieures – comme celle du nationalisme arabe – et ne s'était pas pratiquement développé au sein des organismes de Genève.

La situation est devenue différente depuis la naissance de l'Organisation des Nations unies. La Charte des Nations unies a retenu la plupart des principes énoncés par la Charte de l'Atlantique ; elle est imprégnée de la mystique de l'égalité des droits ; elle est fortement inspirée de l'idéologie anti-coloniale que la politique américaine avait favorisée au cours de la guerre et qui s'était manifestée d'une façon très nette durant la Conférence de San Francisco.

Dès son préambule, la Charte proclame la foi des peuples des Nations unies « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites », leur résolution de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples en recourant aux institutions internationales.

Ensuite, dans l'article 1er où sont indiqués les buts des Nations unies, la Charte précise (alinéas 2 et 3) que certains de ces buts sont de :

« développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes »…

« de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'Homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Après avoir posé les principes, la Charte passe à l'application, et, dans les dispositions concernant les fonctions et les pouvoirs des organes des Nations unies, l'on retrouve cette volonté d'assurer les libertés essentielles de l'homme, l'émancipation des peuples et le progrès économique et social.

C'est ainsi que l'article 13 (b) stipule que :

« l'Assemblée générale provoque des études et fait des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique, et de faciliter pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Les chapitres IX et X de la Charte, traitant de la coopération économique et sociale internationale, du Conseil économique et social ainsi que des diverses institutions spécialisées créées par accords internationaux et pourvues d'attributions internationales, font également une très large place

à ces principes : les articles 55, 62 et 68 notamment, les affirment à nouveau, soit sous la même forme, soit de manière un peu différente. L'on note par exemple dans l'article 55 (a) que les « Nations unies favoriseront le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social », et, dans l'article 62 (2) que « le Conseil économique et social peut faire des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ».

Mais il y a plus. La Charte ne se borne pas à ces déclarations de principe, qui – bien qu'abondantes et péremptoires – demeurent assez imprécises. Ses rédacteurs, sans employer nulle part le mot aussi démodé que suspect de « colonies » ont néanmoins consacré au problème colonial trois chapitres spéciaux. L'Organisation des Nations unies a ainsi reçu compétence pour connaître des questions coloniales sur un plan quasi technique, indépendamment du droit de regard mentionné plus haut et à la faveur duquel elle peut être amenée à les évoquer.

Tout d'abord, en effet, le chapitre XI reconnaît l'existence de « territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes » ou « territoires non autonomes ».

Il formule à cette occasion un certain nombre de déclarations (art. 73) dont l'essentiel est rappelé ci-après.

Les membres des Nations unies « qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer » de tels territoires, « reconnaissent le principe de la primauté des intérêts » de leurs habitants. Ils s'engagent « à assurer le progrès politique, économique et social de ces populations ainsi que le développement de leur instruction », à « les traiter avec équité et à les protéger contre les abus », à « développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, à tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement ».

D'autre part, le chapitre XI impose aux puissances « administrantes » une obligation de forme ; celle de « communiquer régulièrement au Secrétaire général, à titre d'information, sous réserve des exigences de la sécurité et de considérations d'ordre constitutionnel, des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires dont ils sont respectivement responsables ».

En second lieu, la Charte institue (Chapitres XII et XIII) un régime particulier fonctionnant sous l'autorité des Nations unies, le « régime international de tutelle », qui a pu être comparé à l'ancien système des mandats de la SDN. L'objet principal de ce régime, créé « pour l'administration et la surveillance » des territoires qui viendraient à y être placés « en vertu d'accords ultérieurs », semble être de « favoriser l'évolution progressive des populations « intéressées » vers la capacité à s'administrer elles-mêmes ou « l'indépendance » ».

La Charte prévoit que de tels accords seraient susceptibles de s'appliquer :

« aux territoires actuellement sous mandat,

aux territoires qui peuvent être détachés d'États ennemis par suite de la seconde guerre mondiale,

enfin aux territoires volontairement placés sous le régime de tutelle par les États responsables de leur administration ».

L'autorité chargée de l'administration d'un territoire sous tutelle peut être constituée par un ou plusieurs États ou par l'Organisation elle-même. Un organisme spécial, le Conseil de tutelle, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assiste celle-ci pour contrôler le fonctionnement du régime et l'application des accords. En ce qui concerne les « zones stratégiques », toutes les fonctions dévolues à l'Organisation et relatives à la tutelle, sont exercées par le Conseil de sécurité avec l'assistance du Conseil de tutelle.

Ainsi, d'un bout à l'autre de la Charte, circule indiscutablement un vent progressiste. D'autre part, tous les organes des Nations unies, l'Assemblée générale, ses Commissions, le Conseil économique et social, ainsi que les institutions spécialisées, se trouvent en mesure d'intervenir dans les questions relatives aux territoires non indépendants, à leur état actuel et à leur évolution.

Bien entendu, le Conseil de sécurité peut être lui aussi amené à s'intéresser à ces territoires, d'une manière plus ou moins directe, s'il est saisi à leur propos, d'un différend ou d'une situation regardant le maintien de la paix ou de la sécurité internationale. Enfin, la Charte a institué des obligations particulières à la charge des puissances qui administrent des territoires dépendants, et, par la création du système de la tutelle, elle a nettement transformé l'ancien régime des mandats de la SDN, en renforçant l'application du contrôle international, en précisant l'application du contrôle international, en précisant les règles de son fonctionnement et surtout en prévoyant l'application du système à des catégories de territoires plus variées, c'est-à-dire en favorisant implicitement son extension.

L'ensemble de cette réglementation est (on le sait) le résultat d'un compromis obtenu à la suite des discussions qui s'étaient élevées à la Conférence de San Francisco, entre le groupe des puissances « coloniales » et les nations hostiles à toute forme de dépendance.

Les puissances coloniales n'eurent pas particulièrement à se louer – semble-t-il – de cette transaction. Certes, elles ont obtenu la satisfaction de voir officiellement reconnue par la Charte la notion de « territoire non autonome », alors qu'elles avaient pu craindre le triomphe intégral des thèses adverses et la condamnation explicite du système colonial. De même, elles ont reçu des apaisements par l'adoption de l'article 2, qui affirme le principe de la souveraineté des États et s'oppose à l'intervention des Nations unies « dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État », ainsi que par les dispositions restrictives figurant au chapitre sur la tutelle. Enfin, après de longues discussions, la rédaction

définitive de l'article 73 a retenu que les puissances administrantes devaient s'engager seulement à développer la capacité des populations des territoires non autonomes à s'administrer elles-mêmes, et non à mettre celle-ci en état de parvenir à l'indépendance, comme le souhaitaient les représentants de certaines nations particulièrement hostiles au colonialisme. Les renseignements, que sont appelées à fournir les mêmes puissances, aux termes de l'article 73 (e), sont d'ailleurs d'ordre technique et non d'ordre politique. Mais les puissances coloniales peuvent juger bien minces ces résultats si péniblement obtenus. Quant au groupe opposé, celui des « anticolonialistes », il a estimé, au contraire, insuffisants les avantages qu'il avait acquis. Malgré la création du régime international de tutelle, malgré l'inclusion dans la Charte de l'affirmation répétée que le terme normal de l'évolution des peuples dépendants est la liberté politique, malgré l'obligation impartie aux États administrants de fournir certains renseignements sur les territoires dont ils sont responsables, ce groupe a reproché aux dispositions de la Charte leur timidité et leur inefficacité.

Retracer l'histoire des questions coloniales à l'Assemblée des Nations unies, c'est rappeler les phases du débat qui n'a cessé et ne cesse encore d'opposer les nations adversaires du régime colonial aux puissances qui possèdent des territoires outre-mer.

Celles-ci sont constamment préoccupées de maintenir les discussions devant les instances des Nations unies et les initiatives des membres dans le cadre fixé par la Charte auquel elles entendent se limiter strictement, puisque le respect de ses stipulations, déjà bien tendancieuses à leur gré, constitue leur seule garantie pour l'avenir.

Celles-là s'efforcent d'interpréter le plus largement possible les dispositions des chapitres XI, XII et XIII, voire de les compléter par une jurisprudence hardie, ou même de les tourner purement et simplement. Leur but réel, sinon avoué, est d'obtenir l'exercice du contrôle international sur les territoires non autonomes – c'est-à-dire sur les « colonies » à proprement parler – alors que la Charte ne reconnaît nullement ce droit aux membres des Nations unies. Les moyens utilisés à cette fin par les puissances anticoloniales sont divers ; avec des succès inégaux, elles ont proposé : l'application obligatoire à tous les territoires dépendants du régime de tutelle, qui a pour fin de favoriser l'évolution des populations « vers la capacité à s'administrer elles-mêmes ou vers l'indépendance » (tandis que pour les populations des territoires non autonomes, les membres s'engagent seulement à développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes) ; l'extension à ces mêmes territoires de la compétence du Conseil de tutelle ; la création d'organismes « *ad hoc* » de caractère permanent chargés d'étudier la situation des territoires non autonomes ; la fourniture par les États responsables de ces territoires de renseignements d'ordre politique, et non plus seulement de caractère technique, etc.

Il n'a pas paru sans intérêt de résumer l'essentiel de ces débats et d'exposer – en insistant davantage sur le résultat des travaux de l'Assemblée générale – l'activité des divers organes des Nations unies pour l'application des chapitres XI, XII et XIII de la Charte.

I) Au cours de sa première session, en 1946, l'Assemblée générale entreprit de mettre en œuvre les dispositions de ces chapitres et elle adopta à cette fin des recommandations importantes.

Le travail s'exécute en deux temps. Durant la première partie de la session (Londres : janvier 1946) l'Assemblée posa des principes ; durant la seconde partie de cette même session (Lake Success – décembre 1946) elle les discuta, les précisa, ce qui lui permit d'organiser le nouveau régime de tutelle et de fixer sa ligne générale de conduite à l'égard des territoires non autonomes.

1) En premier lieu, à Londres, l'Assemblée générale avait invité les États qui administrent des territoires en vertu d'un mandat à préparer, de concert avec les autres États directement intéressés, des accords en vue de placer ces territoires sous le régime de la tutelle ; ces accords devaient être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale autant que possible dès la première partie de la session en cours.

En second lieu, l'Assemblée avait recommandé au Secrétaire général d'inclure dans son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation un résumé des informations, qui conformément à l'article 73 (e) de la Charte, lui auraient été transmises sur les territoires dépendants, autres que ceux auxquels s'applique le régime de tutelle, par les nations membres responsables de tels territoires.

Il convient de remarquer que certaines puissances, animées de l'idéologie anti-colonialiste, avaient tenté de lier les deux questions pour confondre avec les territoires sous tutelle, les territoires « non autonomes », c'est-à-dire les colonies proprement dites ; la délégation américaine elle-même avait déposé un projet de recommandation s'adressant à tous les membres des Nations unies « en exprimant l'espoir que la réalisation progressive des fins envisagées aux chapitres XI, XII et XIII permettra de donner satisfaction aux aspirations légitimes des peuples qui ne s'administrent pas eux-mêmes ». La délégation française plaida pour la dissociation du texte en deux recommandations distinctes et fit prévaloir ses vues. Ainsi était ouverte la bataille entre les deux tendances antagonistes ; les discussions devaient ensuite prendre un ton plus âpre.

2) Durant la deuxième partie de sa première session, l'Assemblée générale procéda à l'examen des huit accords de tutelle[1] qui lui étaient soumis par les anciennes puissances mandataires. Cet examen donne lieu à des débats longs et passionnés dans le détail duquel nous ne pouvons entrer. En particulier, une controverse s'engagea autour de l'expression « États directement intéressés », dont le gouvernement soviétique poussait à donner une interprétation extensive, prétendant notamment que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité avaient toujours cette qualité. Les principaux amendements ou groupes d'amendements furent les suivants ; ils avaient trait :

[1] *Note du document* : « Nouvelle-Guinée (Australie), Ruanda Urundi (Belgique), Cameroun et Togo (France), Samoa occidentales (Nouvelle Zélande), Cameroun, Togo et Tanganyika (Royaume Uni) ».

– à l'administration des territoires sous tutelle par l'Organisation des Nations unies et non par un État déterminé ;

– à la suppression de la clause contenue dans les projets d'accords suivant laquelle le territoire sous tutelle pourrait être administré comme partie intégrante du territoire de la puissance administrante ;

– à la fixation d'un terme pour la validité des accords de tutelle, à la nécessité de préciser la participation des habitants à l'administration et au gouvernement de leur pays par la voie de la consultation populaire et par l'instauration de régimes démocratiques ;

– à l'obligation de soumettre au contrôle du Conseil de sécurité l'établissement de bases militaires dans les territoires sous tutelle ;

– à divers points d'ordre économique (institution de monopoles, constitution de fédérations douanières, etc.).

Ces amendements furent repoussés et finalement le désir nourri par la plupart des délégations de voir se constituer le Conseil de tutelle l'emporta sur le regret qu'elles pouvaient éprouver à accepter les accords dans les textes présentés et maintenus par les États mandataires.

L'Assemblée générale approuva donc les accords par 41 voix contre 6 (Union soviétique, Biélorussie, Ukraine, Pologne[1], Yougoslavie et Libéria) et 5 abstentions (Tchécoslovaquie, Inde, Colombie, Équateur et Venezuela).

Elle constitue ensuite le Conseil de tutelle en y désignant comme membres élus le Mexique et l'Irak et chargea le Secrétaire général de le convoquer pour le 15 mars 1947[2].

L'Assemblée générale étudia ensuite la procédure à suivre à l'égard des informations concernant les territoires non autonomes que les membres des Nations unies sont appelés à fournir.

Bien que la précision de termes employés par l'article 73 (e) semblât exclure toute discussion, les intentions arrêtées qu'éprouvaient les nations anti-colonialistes d'interpréter le texte de la Charte de manière extensive et abusive provoquèrent de longs débats sur la définition des territoires non autonomes, sur la nature des renseignements qui devaient être communiqués et sur la manière d'exploiter ces renseignements.

Finalement, il fût admis que ces renseignements « les plus récents dont disposeraient les membres » ne porteraient pas sur les questions politiques, seraient envoyés pour le 30 juin de chaque année, « résumés, analysés et classifiés » par le Secrétaire général, communiqués aux institutions spécialisées et transmis à un Comité ad hoc qui les examinerait avant chaque Assemblée générale[3].

[1] *Note du document* : « La Pologne s'est abstenue de voter à l'égard des projets d'accords présentés par la France ».

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 324.

[3] *Note du document* : « Ce comité fut composé des représentants des huit puissances qui administrent des territoires non autonomes (Australie, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Nouvelle Zélande, Pays Bas) et de ceux de huit autres États élus par l'Assemblée générale (Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Inde, Philippines, URSS, Uruguay) ».

La France éleva des réserves expresses sur la validité de cette recommandation qu'elle estimait contraire aux stipulations de la Charte et elle vota contre la création du comité *ad hoc*, organe nouveau, à la fois inutile et dangereux.

L'Assemblée générale eût, enfin, à se prononcer sur deux points que l'on doit signaler vu leur importance de principe.

Le premier concerne le territoire du Sud-Ouest africain sous mandat de l'Union sud-africaine. L'Assemblée se montra hostile à l'intention manifestée par l'Union sud-africaine d'incorporer à son territoire, après consultation des populations intéressées, le Sud-Ouest africain et sans adopter la thèse soutenue par l'URSS, l'Inde et Cuba, selon laquelle le régime de tutelle devrait s'appliquer obligatoirement aux territoires placés actuellement sous mandat, elle invita néanmoins en termes nuancés le gouvernement de Pretoria à soumettre à son examen un accord de tutelle.

Le second a trait aux conférences de représentants de peuples non autonomes.

La délégation philippine avait soumis à l'Assemblée un projet de résolution tendant à permettre aux populations non autonomes de présenter leurs revendications par l'entremise d'un organisme permanent. Les puissances coloniales n'eurent pas de peine à démontrer que cette proposition était contraire à la Charte. Aussi, le projet fut modifié ; il ne prévoyait plus la réunion des représentants des peuples non autonomes eux-mêmes, mais celle des représentants des États intéressés, groupés en conférences régionales. Toutefois, un amendement soviétique qui chargeait le Conseil économique et social d'organiser des conférences, conjointement avec les gouvernements intéressés, rendait le deuxième projet aussi inacceptable que le premier, tant au point de vue juridique que pratique.

C'est pourquoi un troisième texte, beaucoup plus édulcoré, fut finalement adopté par l'Assemblée générale, à l'initiative du représentant de Cuba. Il recommandait simplement aux États membres la convocation de représentants des peuples non autonomes, « choisis ou préférablement élus » dans la mesure où le permettront les conditions particulières au territoire considéré, pour permettre « aux sentiments et aux aspirations de ces populations de s'exprimer ».

La délégation américaine, dont l'attitude, au début de la discussion, avait pu paraître équivoque et qui s'était reprise ensuite, se rallia au projet ainsi que la Belgique et la Grande-Bretagne dont l'attitude, dans cette affaire, manque de netteté. La France et les Pays-Bas s'abstinrent dans le vote.

3) À la fin de cette première session de l'Assemblée générale, l'examen du résultat de ses discussions et de ses travaux permettant de dégager deux constatations importantes.

Tout d'abord, le système technique prévu par la Charte pour assurer le fonctionnement du régime de tutelle et, dans une certaine mesure, le contrôle de l'administration des territoires non autonomes était mis en place.

Le Conseil de tutelle était constitué de façon à siéger régulièrement au cours de l'année 1947. Un comité *ad hoc* examinait, avant la session de l'Assemblée générale, les renseignements transmis sur les territoires dépendants par les puissances administrantes. La quatrième commission de l'Assemblée puis l'Assemblée plénière elle-même statueraient en dernier ressort, d'une part sur les questions importantes intéressant la tutelle que le Conseil de tutelle n'était pas qualifié, en vertu de la Charte, pour régler lui-même, d'autre part sur les affaires concernant les territoires non autonomes qui ressortissaient à leur compétence.

En second lieu, une majorité d'États hostiles au « colonialisme » s'était formée tant à l'Assemblée qu'au sein de la quatrième commission (tutelle et territoires dépendants) ou même des sous-commissions. Elle comprenait d'autre part, la Chine, les pays nouvellement venus à l'indépendance – l'Inde et les États arabes – désireux de soutenir la cause des populations de race jaune ou de religion musulmane encore « asservies », d'autre part, les Sud-Américains qui, en raison de leur histoire, ont toujours été violemment hostiles à toute forme de dépendance, enfin l'URSS et les nations du groupe slave qui avaient pris une position doctrinale en faveur de la libération de tous les peuples. Quant aux États-Unis, ils avaient adopté une attitude assez fluctuante. Certes, l'état de leur opinion publique, sentimentalement anti-colonialiste, des soucis d'ordre stratégique, économique et culturel pouvaient les porter à s'opposer souvent aux puissances coloniales ; mais, d'autre part, leurs propres difficultés intérieures à l'égard des populations noires, leur politique teintée d'annexionnisme dans le Pacifique, et surtout leur méfiance vis-à-vis de l'expansion des idées communistes ainsi que les visées de Moscou les incitaient à une certaine prudence. Cette position encore indécise ne fit du reste qu'encourager les audaces du bloc des puissances anti-colonialistes, et, à la fin de l'année 1946, l'on pouvait se demander si le mécanisme prévu par la Charte qui, on l'a rappelé, venait d'être mis au point, ne serait pas utilisé par ce bloc comme une arme dirigée en permanence contre les « puissances administrantes ».

II) Il convient d'examiner maintenant, de façon un peu détaillée, le sens et la portée de l'action des organes des Nations unies touchant les questions coloniales au cours de l'année 1947.

Cette étude portera sur trois points principaux ; les travaux du Conseil de tutelle, les nouveaux débats qui se sont élevés à l'Assemblée générale autour des questions intéressant les territoires non autonomes, et, enfin, l'évolution enregistrée dans les rapports entre les Puissances administrantes et les États de tendance anti-colonialiste.

1) Le Conseil de tutelle a tenu en 1947 ses deux premières sessions ordinaires.

Comme il était prévu, l'Union soviétique, membre de droit du Conseil, ne s'y fit pas représenter, étant donné son refus de reconnaître la validité des accords de tutelle votés par l'Assemblée générale, accords conclus – aux yeux de l'URSS – sans le concours des « États directement intéressés » et

imprégnés des conceptions périmées des anciens mandats de la SDN. L'absence de l'Union soviétique a contribué dans une large mesure à empêcher le partage du Conseil en deux camps, et, par voie de conséquence, à donner le plus souvent à celui-ci, malgré quelques incartades du délégué chinois, l'esprit et le ton d'un conseil d'administration. Les États-Unis, aussi bien ont, en l'occurrence, joué un rôle modérateur d'autant plus accentué qu'ils se sont trouvés au nombre des Puissances tutrices, après l'approbation (2 avril 1947) par le Conseil de sécurité de l'accord de tutelle s'appliquant à la zone stratégique des îles du Pacifique anciennement sous mandat japonais[1]. C'est le délégué américain qui, au surplus, fut appelé à présider le Conseil, tâche dont il s'acquitta avec tact.

Le Conseil fixa d'abord des points de procédure par l'adoption d'un règlement intérieur. Ce faisant, il fut amené néanmoins à prendre position de façon indirecte sur des questions de principe fort importantes.

Le Conseil établit les termes du « questionnaire provisoire » auquel devront répondre chaque année les autorités chargées de l'administration. Il réglementa les visites dans les territoires sous tutelle en écartant le principe, inclus dans le projet de 1945 « d'enquêtes périodiques » dans ces territoires avec utilisation de toutes les méthodes permettant à la population indigène d'exprimer ses aspirations ; en fait, eu égard aux précisions budgétaires, le Conseil se limitera à envoyer chaque année une seule mission dans un territoire ou groupe de territoires. Enfin il autorisa son président à désigner trois membres du Conseil de tutelle (France, Irak et Etats-Unis) pour se consulter avec les délégués du Conseil économique et social, et deux autres (Australie et Mexique), pour conférer avec les représentants des institutions spécialisées, en vue de l'examen ou du règlement des questions d'intérêt commun.

D'autre part, le Conseil examina un certain nombre d'affaires courantes ; rapport soumis par l'Australie sur la Nouvelle Guinée, pétitions émanant du Tanganyika et des Samoa occidentales. À cette occasion, il délégua une mission de visite aux Samoa puis en examina le rapport fourni par celle-ci au cours de sa deuxième session. Mais la seule question réellement importante, à nos yeux, en raison de ses éventuelles répercussions, dont ait alors été saisi le Conseil de tutelle, fut celle des pétitions des Éhoués.

Les Éhoués sont une tribu de l'Afrique noire dont l'habitat se répartit à la fois sur les territoires du Togo français, du Togo britannique et de la Côte de l'Or. Sollicités par des difficultés d'ordre économique, et, sous l'influence, peut-être, de certains milieux anglo-saxons, les dirigeants du parti de « l'Unité togolaise » et de la « Conférence générale des Éhoués » – Augustino de Souza, Sylvanus Olympio et Daniel Chapman, fonctionnaire à l'ONU – saisirent le Conseil de tutelle de pétitions soulignant

[1] *Note du document* : « La composition du Conseil de tutelle, étant paritaire entre puissances tutrices et non tutrices (Cf. article 86 de la Charte), devient alors la suivante : Australie, Belgique, États-Unis, France, Nouvelle Zélande, Royaume Uni, d'une part ; Chine, URSS, Irak, Mexique, Costa Rica et Philippines, d'autre part (ces deux derniers États ayant été désignés par l'Assemblée générale à la session de 1947 pour compléter le Conseil, par suite de l'inclusion des États-Unis au nombre des puissances tutrices ».

l'inconvénient, pour les Ewes, d'être rattachés à plusieurs entités administratives, et tendant, en dernière analyse, à l'unification de ce peuple sous une même administration.

La Grande-Bretagne et la France se mirent d'accord pour soumettre au Conseil de tutelle, en réponse aux pétitions des Éhoués, un mémorandum commun. Le Conseil, après avoir entendu oralement les requérants, adopta, par une recommandation du 15 décembre 1947, l'essentiel de ce mémorandum, c'est-à-dire préconisa la création, par les deux gouvernements intéressés, d'une commission consultative permanente pour les affaires togolaises, chargés d'étudier les mesures propres à améliorer la situation économique, fiscale et culturelle du peuple éhoué, et comprenant, entre autres membres, deux représentants des populations de chacun des deux territoires sous tutelle. Toutefois, le Conseil donnait, jusqu'à un certain point, satisfaction aux revendications éhouées, puisqu'il reconnaissait expressément que la solution adoptée ne constituait qu'un premier pas insuffisant et qu'il appartenait à la France et à la Grande-Bretagne d'aider et d'encourager les populations en cause « à développer leur aptitude à se gouverner elles-mêmes en leur accordant la liberté de discussion, et en leur donnant progressivement de plus grandes facilités en matière d'instruction primaire et secondaire ». Au surplus, le problème serait étudié à nouveau à la session au cours de laquelle le Conseil procéderait à l'examen du rapport de la mission de visite envoyée dans les territoires du Togo placés sous tutelle.

Cette visite est prévue pour l'année 1949, tandis que, en 1948, une mission se rendra dans les territoires de l'Afrique orientale (Tanganyika et Ruanda Urundi).

Ainsi, et quelle que soit la modération dont ses initiatives aient été jusqu'à présent empreintes, le Conseil de tutelle n'en a pas moins commencé à exercer toutes les fonctions de surveillance et de contrôle qui lui sont dévolues. Cette activité peut, à l'avenir, entraîner des répercussions importantes du fait que les territoires sous tutelle présentent, en pratique sinon du point de vue juridique, tous les caractères des territoires non autonomes et sont administrés de la même manière. Les jugements, les critiques que le Conseil serait amené à porter sur la gestion des territoires placés sous le régime de la tutelle, les interventions qu'il pourrait pratiquer à cet égard, auraient donc une influence indirecte et constitueraient un précédent moral, bien que dénué de valeur légale, en ce qui concerne la situation des territoires non autonomes.

2) Durant la session de 1947, les débats de l'Assemblée générale, relatifs aux affaires coloniales ont porté sur les questions de tutelle proprement dites et sur celles intéressant les territoires non autonomes.

I) Il y a peu de choses à dire des premières.

L'Assemblée a approuvé le rapport du Conseil de tutelle sur les travaux de sa première session et adopté l'accord de tutelle pour l'île de Nauru présenté par l'Australie. À cette occasion, le délégué soviétique, et dans une moindre mesure, les représentants de l'Inde et de la Chine, s'opposèrent à

l'opinion de la majorité de l'Assemblée. Ils critiquèrent l'action du Conseil de tutelle qu'ils taxèrent de timide et d'incomplète, comme les clauses du nouvel accord qui – d'après eux – ne faisaient que reproduire les clauses des anciens mandats de la Société des Nations.

II) Beaucoup plus importantes et riches d'enseignement ont été les discussions relatives aux territoires non autonomes.

Trois points méritent à cet égard de retenir l'attention : l'affaire du Sud-Ouest africain, la discussion d'un projet de recommandation tendant à placer sous tutelle les territoires non autonomes, et, surtout les cinq recommandations relatives aux renseignements à transmettre, en vertu de l'article 73 e) de la Charte, sur ces mêmes territoires.

A) Les déclarations faites par le gouvernement de Pretoria au cours de l'été 1947 laissaient prévoir que l'Union sud-africaine ne soumettrait pas à l'Assemblée d'accord de tutelle pour le Sud-Ouest africain, en dépit de la recommandation votée en 1946 l'y invitant expressément. Il fallait, d'après le délégué de l'Union, trouver la raison de cette abstention dans le désir exprimé par les populations du Sud-Ouest africain d'être incorporée à l'Union sud-africaine.

La question devait opposer partisans et adversaires du « colonialisme ». D'un côté, les États slaves, l'Inde, la Chine et une partie de l'Amérique latine ; de l'autre, les puissances administrantes, le reste de l'Amérique latine et – ce qui marque une évolution nette de leurs conceptions – les États-Unis d'Amérique. La délégation française, quant à elle, fit une nette distinction entre l'aspect juridique du problème – la Charte n'imposait pas à l'Afrique du Sud une obligation formelle au sens strict du mot – et l'aspect moral – l'Afrique du Sud aurait dû se conformer à la recommandation de l'Assemblée l'invitant à présenter un accord de tutelle.

Deux motions étaient proposées qui, toutes deux, demandaient de nouveau à l'Afrique du Sud de préparer un accord de ce genre. Seul le ton les séparait, le texte danois s'exprimant en termes beaucoup plus modérés que le texte indien.

Un sous-comité siégea vainement pour fondre les deux propositions. Toutefois, de modification en modification, une seule différence subsistait : le délai d'un an que le texte indien voulait imposer à l'Afrique du Sud, alors que le texte danois n'en imposait aucun. La résolution danoise repoussée en Commission devait finalement être adoptée en Assemblée plénière.

B) L'intérêt principal de l'initiative indienne au sujet de la mise sous tutelle des territoires non autonomes vient de son échec. C'était en effet une tentative aux répercussions profondes qui devait, dans l'esprit de ses auteurs et de tout le groupe « anti-colonialiste » des États membres, aboutir à supprimer la notion de territoire non autonome au profit de celle de territoire sous tutelle, avec, comme première conséquence, un renforcement du contrôle des Nations unies, donc de tous les États membres, sur l'administration de tous les territoires encore dépendants.

C'était surtout une expérience tentante, dont le but véritable était de reconnaître, à propos d'un cas précis, les vrais partisans de la tendance

« anti-colonialiste ». On pouvait en effet, trouver paradoxal d'entendre le délégué indien étayer ses critiques contre la « non autonomie » par d'inhabituelles louanges à l'adresse de la tutelle. Quoiqu'il en soit, le projet indien fut fermement critiqué par le représentant américain et par notre représentant, qui cita le cas de territoires de l'Union française pour lesquels l'évolution, loin de conduire à la tutelle ou à l'autonomie, les incitaient au contraire à demander leur incorporation volontaire au territoire français.

Approuvé en commission par 25 voix (Slaves, Arabes, Moyen et Extrême-Orient, Caraïbes) contre 23 (États-Unis, empire britannique, France, puissances administrantes, 8 Républiques d'Amérique latine) et 3 abstentions (Amérique latine), le projet devait être repoussé en Assemblée plénière par 24 voix contre 24, la majorité des 2/3 ayant été au préalable jugée nécessaire.

C) Enfin, l'Assemblée générale a adopté, le 3 novembre 1947, à la suite de débats aussi complexes que mouvementés, cinq recommandations concernant les renseignements transmis sur les territoires non autonomes, qui complètent la résolution adoptée – on s'en souvient – sur le même sujet l'année précédente.

Ces recommandations étaient dues à l'initiative du « comité *ad hoc* » chargé d'examiner ces renseignements avant la réunion de l'Assemblée générale. Les propositions du comité *ad hoc* furent ensuite discutées par la quatrième commission puis par l'Assemblée générale. Si la composition paritaire du comité entre puissances administrantes et non administrantes a permis de limiter dans une certaine mesure au sein de cet organisme les attaques des États anti-colonialistes dirigées par la délégation de l'Union soviétique, par contre une majorité se forma, à la quatrième commission, en faveur d'amendements qui rendaient encore plus excessifs, et partant, plus nocifs, les projets établis par le comité *ad hoc*. Mais cette majorité, assez indécise put être renversée en séance plénière de l'Assemblée générale, et finalement celle-ci approuva des textes, peu satisfaisants certes, mais dépouillés de stipulations par trop insidieuses.

a) La première recommandation concerne l'adoption d'un « schéma » type, c'est-à-dire d'un plan destiné à servir de guide aux États membres pour la préparation « plus coordonnée et plus complète » des renseignements sur les territoires non autonomes qui doivent être transmis en application de l'article 73 (e) de la Charte. Le projet du comité *ad hoc*, auquel la quatrième commission n'avait fait subir que peu de modifications, dues à l'initiative de l'Inde, fût adopté sans débat par l'Assemblée. Le « schéma » constitue en fait un véritable questionnaire ; il convient de souligner que la communication des précisions relatives au premier titre de ce schéma est facultative, cette partie concernant les renseignements d'ordre général dont certains ont un caractère politique et administratif.

b) La seconde recommandation a trait à l'autorisation donnée au Secrétaire général d'utiliser des publications ou des documents officiels dont la liste lui sera notifiée par la puissance administrante, afin d'assurer la meilleure présentation possible des renseignements sur les territoires non autonomes.

Cette question de l'information supplémentaire fut aussi soulevée au comité *ad hoc* par la délégation de l'Inde ; elle donna lieu à un projet mis au point par les représentants de Cuba et des États-Unis.

Les débats portèrent principalement sur le point de savoir si le Secrétaire général « devait également être habilité à insérer dans ses analyses et résumés tous renseignements statistiques officiels disponibles dans les services statistiques du Secrétariat et dont le caractère permettrait d'établir des comparaisons ». Les puissances administrantes considéraient que de telles comparaisons seraient particulièrement instructives si elles étaient établies entre les territoires non autonomes et ceux des États membres « dont les territoires offrent une base naturelle de comparaison avec les territoires non autonomes ». Les puissances anti-colonialistes se récrièrent craignant que ce genre de parallèle ne tournât point à leur avantage ; elles proposèrent au contraire de spécifier que la comparaison fût faite « entre les données relatives aux territoires non autonomes et leurs métropoles ». Un amendement soviétique dans ce sens fut adopté par la quatrième commission, mais repoussé par l'Assemblée plénière (30 voix contre 18 et 9 abstentions) qui revint au texte primitif transactionnel du comité *ad hoc* où il était fait mention de « comparaison » sans plus.

c) Un débat aussi vif s'engagea sur la question de la transmission des renseignements d'ordre politique.

Les représentants des pays anti-colonialistes (Chine, Égypte, Inde, Philippines, URSS) considéraient que l'examen du progrès politique des populations qui ne se gouvernent pas elles-mêmes est un sujet qui peut être soumis à l'examen du comité ; étant donné qu'il est impossible de séparer les facteurs économiques et sociaux de considérations d'ordre politique. Les représentants de l'Égypte et de l'URSS allèrent jusqu'à déclarer que la transmission de renseignements sur la participation des autochtones au fonctionnement des organes locaux de gouvernement était une disposition obligatoire, selon leur interprétation de l'article 73 (e) de la Charte.

Les représentants de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Uruguay estimaient au contraire que l'analyse des renseignements de nature politique dépasse le mandat du comité et que la nature même de tels renseignements n'a fait l'objet d'aucune définition suffisamment précise pour entraîner un accord unanime.

Finalement l'accord s'établit cependant sur le fait que les « membres responsables peuvent, de leur propre initiative, communiquer au Secrétaire général, des renseignements concernant la participation des populations autochtones au fonctionnement des organes locaux de gouvernement ». Le comité proposa donc un projet retenant cette disposition après avoir rejeté des propositions soviétiques beaucoup plus tendancieuses (examen par le comité des pétitions provenant des territoires non autonomes ; envois de missions de visites par l'Organisation dans ces territoires, etc.).

C'est cependant un texte présenté par la délégation soviétique en remplacement du projet établi par le comité que devait adopter la quatrième

commission : ce texte considérait à peu près comme une obligation pour les puissances administrantes la transmission de renseignements relatifs aux progrès réalisés dans la participation des autochtones aux organes locaux de gouvernement.

L'Assemblée devait revenir au texte du comité *ad hoc* (par 25 voix contre 17 et 9 abstentions) ; elle se borna à considérer que la communication « spontanée » des renseignements dont il s'agit « répond entièrement à l'esprit de l'article 73 de la Charte[1] et doit en conséquence être constaté et encouragé ».

d) La quatrième recommandation concerne la collaboration des institutions spécialisées avec le Secrétaire général et l'Assemblée générale dans l'examen des renseignements et les conclusions à tirer de l'étude de ceux-ci.

Cette question qui avait été portée à l'ordre du jour en application de la résolution du 14 décembre 1946 relative aux renseignements sur les territoires non autonomes, ne souleva pas de difficultés particulières.

e) La dernière recommandation provoqua au contraire des discussions entre les deux camps opposés. Il s'agissait de savoir comment seraient examinés, dans l'avenir, les résumés et analyses établis par le Secrétaire général, des renseignements transmis en application de l'article 73 (e) de la Charte.

Le comité *ad hoc*, sur proposition de l'Inde, modifiée par les États-Unis, se prononça pour la création par la quatrième commission d'un comité spécial. Ce comité serait chargé d'examiner les renseignements, de présenter à leur sujet des rapports et de formuler des recommandations à la Commission ; il serait autorisé dans ce but à s'assurer la collaboration des institutions spécialisées, à entrer en contact avec le Conseil économique et social et à inviter les membres à fournir les renseignements supplémentaires qui paraîtraient désirables dans le cadre des dispositions de la Charte.

Il y a lieu de souligner que ce comité devait se réunir sur décision de l'Assemblée générale et être composé des « représentants des membres de l'Organisation des Nations unies qui transmettent des renseignements et d'un nombre égal des représentants des membres élus par la quatrième commission au nom de l'Assemblée générale sur une base géographique équitable ».

À la quatrième commission, l'Inde proposa un nouveau texte qui différait du projet adopté par le comité *ad hoc* sur les points suivants :

– le comité spécial était créé par l'Assemblée générale et devenait un véritable organe subsidiaire de caractère permanent ; d'ores et déjà, les représentants des membres non administrants devaient être élus pour deux ans.

– le genre de recommandations que le comité spécial pouvait adresser n'était pas défini (le projet du comité *ad hoc* spécifiait que ces recomman-

[1] *Note du document* : « Un amendement avait été, sans succès, proposé par la France, pour souligner que cette communication ne "relève pas d'une obligation formulée au § (e) de l'article 73" ».

dations concerneraient les questions techniques en général mais non un territoire en particulier) ; il était donc permis de craindre que le comité ne fut amené à s'immiscer dans des domaines relevant de la compétence nationale exclusive.

Malgré l'opposition des puissances administrantes, le deuxième texte indien fut voté par la quatrième commission (22 voix contre 18). Mais la situation se renversa en séance plénière ; après des débats particulièrement âpres où les représentants des États chargés de territoires non autonomes prononcèrent des déclarations très fermes, l'Assemblée rejeta par 24 voix contre 17 et 9 abstentions le texte de la commission, puis revint par 49 voix et 4 abstentions au texte primitif du comité *ad hoc*. Il avait été décidé que le vote serait acquis à la majorité des deux tiers. La quatrième commission a élu le 6 novembre 1947 neuf membres du comité spécial (Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Inde, Nicaragua, Suède, URSS) et recommandé que ce comité fût convoqué à une date que le secrétaire général fixerait deux semaines au moins avant l'ouverture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale. L'Assemblée adopta le 17 novembre cette recommandation.

Pour peu que l'on s'interroge sur la portée de ces cinq recommandations, force est de constater que les puissances chargées de l'administration de territoires dépendants ont dû faire des concessions importantes. Certes – on l'a vu – elles ont réussi à éliminer des motions qui s'écartaient par trop des stipulations de la Charte ou à édulcorer des propositions tendancieuses à l'excès. Il n'en reste pas moins que le « comité *ad hoc* », dont la naissance avait suscité en 1946 tant de réserves, revit sous le nom de Comité spécial, que les renseignements seront à l'avenir fournis d'après une sorte de questionnaire type, qu'ils doivent être complétés par la « documentation supplémentaire » que la transmission des renseignements d'ordre politique est encouragée ; enfin que l'appel à la collaboration d'institutions spécialisées, souvent indiscrètes et toujours avides de précisions, se fait plus pressant.

Les États « colonialistes » se sont battus sur leurs positions, mais bien qu'ils aient souvent contre-attaqués avec succès ils n'ont pu conserver intactes toutes ces positions.

3) L'analyse des activités des divers organes des Nations unies en matière coloniale durant l'année 1947 permet de discerner la modification qui s'est produite dans les positions prises par les Etats à l'égard de ces problèmes, ainsi que l'altération du rapport antérieur des forces entre puissances administrantes et non administrantes.

La situation a été en effet dominée par l'état des relations entre Washington et Moscou. Depuis San Francisco, ou si l'on veut, depuis la mort du président Roosevelt, la rivalité russo-américaine a produit un double effet ; autant la politique soviétique retournant à ses sources révolutionnaires, s'appliquait à devenir le champion des indépendances coloniales, autant la politique américaine, soucieuse de retenir ses alliés occidentaux, tempérait son idéologie anti-coloniale et virait au conservatisme prudent.

Mais c'est l'an dernier seulement que cette évolution s'est exprimée d'une façon indubitable et concrète à mesure que l'on enregistrait une aggravation de la tension entre les Soviets et l'Amérique. En faisant cause commune avec les puissances administrantes, tandis que l'Union soviétique manifestait un anticolonialisme toujours plus agressif, les États-Unis, apportant alors à ces puissances leur appui ont fait pencher la balance en faveur de celles-ci.

D'autre part, compte tenu de cette situation, certains, parmi les États hostiles au système colonial, ont éprouvé quelque gêne et montré des réticences à soutenir les thèses de Moscou. Désireux qu'ils étaient d'obéir à leur idéologie traditionnelle, ils n'en craignaient en effet pas moins de paraître donner des gages au communisme. Tel a été le cas de plusieurs États de l'Amérique latine qui, moins par docilité envers les États-Unis que par anti-communisme, ont résolument abandonné le bloc anti-colonialiste (Argentine, Brésil, Pérou, Uruguay, Nicaragua, République Dominicaine, Costa Rica).

Si, au contraire, certains endurcis – Colombie, Haïti, Cuba, Guatemala – persistaient dans leur attitude antérieure sans en mesurer les conséquences, d'autres États de l'Amérique latine, tout en demeurant sur une position hostile au système colonial, tentaient de manœuvrer de façon que leurs déclarations ou leurs votes ne parussent pas favoriser les desseins soviétiques.

Il en a été de même avec les États arabes pour qui l'alliance soviétique, sur le plan anti-colonial, ne peut être qu'un élément de jeu, dont ils useront, selon qu'il semblera à la Ligue arabe opportun de le faire.

L'on ne saurait oublier les nations asiatiques qui manifestèrent une opposition active aux thèses des puissances coloniales.

Il n'en résulte pas moins qu'en 1947 le camp anti-colonial était allégé des États-Unis et alourdi de l'Union soviétique. Le danger est apparu alors, sinon conjuré, du moins ajourné.

Il convient de remarquer d'autre part que l'audace des nations coloniales s'est accrue. De l'attitude effacée et quelque peu craintive qu'elles observaient encore en 1946, elles sont passées à la fermeté, parfois même à l'offensive. Surtout, elles ont compris la nécessité de mettre en harmonie leur politique commune et de faire ensemble front contre l'adversaire. Ce sentiment s'est traduit, en pratique, par de nombreux échanges de vues – notamment entre la Belgique, la France et le Royaume-Uni – tendant soit à la coordination, sur le plan local de l'action coloniale de chacune de ces puissances, soit à la définition d'une doctrine commune[1].

Si l'état actuel des relations internationales, la conclusion de certaines alliances et la crainte d'un glissement trop aventureux vers l'extrémisme ont contribué à modérer le mouvement anti-colonialiste, il semble bien que ce soit là un phénomène passager et que l'évolution reprendra son cours dès que disparaîtront les causes occasionnelles qui l'ont un moment retardé.

[1] Voir *DDF*, 1947-II, n° 325.

En ce qui concerne les États-Unis, leur position ne paraît pas s'être très sensiblement modifiée, bien que certaines fractions de l'opinion anti-colonialiste semblent s'être à nouveau durcies. L'Union soviétique ne manque aucune occasion de mener la croisade ; depuis le mois d'avril 1948, elle occupe au Conseil de tutelle la place qui lui revenait de droit et qu'elle avait auparavant toujours refusé d'accepter. Les événements de Palestine renforcent les États arabes dans leur opposition aux puissances occidentales, suspectes, aux yeux de ces États, de soutenir la cause de l'État d'Israël. Les décisions de la Conférence de Bogota ont attesté la persistance du sentiment anti-colonialiste chez les latino-américains. Cet état d'esprit s'est traduit par la décision enregistrant « la juste aspiration des Républiques américaines de désirer qu'il soit mis fin au colonialisme et à l'occupation des territoires américains par des puissances extracontinentales » et tendant à créer, à La Havane une Commission américaine des territoires dépendants », destinée « à centraliser l'examen du problème de l'existence de territoires dépendants et occupés, dans le but de trouver une solution adéquate à cette question ». Il s'est manifesté également par des déclarations aux termes desquelles certains gouvernements de l'Amérique, critiquant indirectement notre politique antillaise, contestent le droit aux puissances intéressées de décider elles-mêmes que tel territoire qu'elles administrent doit ou non être considéré comme territoire non autonome.

Un point paraît clair en tout cas : aux yeux de la plupart des membres de l'Organisation, une certaine forme de colonialisme est désormais périmée ; d'après ces États, le système colonial à proprement parler, c'est-à-dire celui qui maintient dans une subordination étroite le territoire dépendant, semble bien avoir vécu.

Condamné par la Charte des Nations unies, la constitution française, les conceptions britanniques, et la constitution des Pays-Bas, battu en brèche par les événements (émancipation de l'Inde, des autres États asiatiques et des pays du Moyen-Orient), ce colonialisme de type classique saurait difficilement se concevoir ni en théorie ni en pratique.

Présentement, il n'est pour s'en convaincre que de regarder une carte du monde, la vocation des territoires encore non autonomes paraît être en effet, soit l'indépendance, complète ou atténuée au sein de systèmes fédératifs, soit l'intégration aux États qui les administrent, mais avec, pour contrepartie le bénéfice de la jouissance totale, et sur un pied d'égalité, des droits et privilèges accordés à la métropole. La rigueur de l'alternative ne laisse guère de place pour d'autres régimes dont le contrôle des organisations internationales aurait beau jeu du reste de dénoncer le caractère anachronique.

Il va sans dire qu'en parlant d'indépendance ou d'assimilation, l'on entend viser les termes ultimes d'une évolution dont la puissance intéressée reste souveraine pour déterminer les phases et prévoir les délais.

C'est, en effet, aux gouvernements chargés d'administrer des territoires dépendants qu'il appartient de peser les mérites respectifs d'une attitude prudente et d'une politique de réformes. Trop de lenteur peut soulever de

dangereuses impatiences, trop de hâte entraîner à des concessions périlleuses. Tout en s'inspirant de conceptions libérales, il serait du reste malaisé de renoncer d'un seul coup aux systèmes antérieurs en raison même de la rigidité de ceux-ci et de la place limitée qu'ils accordaient naguère aux autonomies locales.

Mais sans doute, en l'occurrence, les modalités d'exécution importent moins que les principes et la ligne générale de conduite. Les puissances coloniales doivent surtout s'attacher à fournir aux organismes internationaux les manifestations tangibles de leur bonne foi et de leur volonté de tenir les obligations qu'elles ont contractées en signant la Charte des Nations unies. En agissant ainsi, les puissances coloniales administreront la preuve de leur faculté à s'adapter aux conditions actuelles et à se conformer aux règles qui se trouvent à la base de l'Organisation : les adversaires de ces puissances ne trouveront pas alors l'occasion de condamner sans appel les privilèges de celles-ci.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 175)

327

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2410. *Washington, 8 novembre 1948.*

Suivant des indications parvenues de Rome, les envoyés américains chargés d'examiner sur place les premiers résultats du plan Marshall auraient tracé, de l'économie de l'Italie, un tableau qui, s'il n'exclut pas l'espoir d'un rétablissement lointain, n'en demeure pas moins sombre, pour le présent.

L'un des principaux motifs de préoccupation reste, suivant les observateurs des États-Unis, la précarité des symptômes d'amélioration, en dépit du déversement dans le pays, depuis l'été passé, de marchandises dont la valeur représente des millions de dollars. On note certes, avec intérêt, le fait relevé par les cercles gouvernementaux de Rome, que le trafic sur les chemins de fer italiens n'a cessé de croître au cours de ces derniers mois, et que les exportations de la péninsule sont en passe de se développer, mais on constate en même temps que l'utilisation du charbon et de l'essence demeure stationnaire, ce qui semble indiquer une stagnation de l'activité industrielle.

L'évolution de la situation pendant l'hiver qui vient permettra, assure-t-on, de prévoir le succès ou l'échec du plan Marshall. Un programme important de travaux publics sera entrepris à l'aide de fonds américains. Deux cent mille hommes environ seront retirés d'usines dans lesquelles ils

[1] Dépêche communiquée à la direction d'Amérique, à la direction des Affaires économiques et à l'Ambassade de France à Rome.

ne travaillent qu'une partie du temps pour construire des routes, dessécher des marais, irriguer des champs, bâtir des maisons, édifier des centrales électriques. Ce programme de grands travaux a été élaboré dans un double but : réduire les frais généraux des industries italiennes en soulageant les patrons d'une main-d'œuvre inutile, et augmenter la capacité de produire du pays.

En ce qui concerne le premier de ces deux points, les observateurs américains soulignent que de nombreuses entreprises qui emploieraient normalement sept ouvriers en utilisent dix afin de ne pas augmenter dangereusement le nombre des chômeurs. Cette pratique explique, en partie, les prix de revient élevés des produits italiens qui ne rivalisent plus, sur les marchés mondiaux, avec des objets similaires fabriqués à meilleur compte dans d'autres pays. Pour la même raison les usines ne fonctionnent en Italie que huit heures par jour. « Tandis que nous, aux États-Unis, remarquait un inspecteur du Plan, si nous constations une déficience sur le marché, nous travaillerions vingt-quatre heures par jour ». Un ajustement de la main-d'œuvre, en permettant des profits plus élevés, incitera les producteurs à plus d'activité.

Pour ce qui touche à l'accroissement de la productivité, les auteurs américains du projet espèrent que le renouvellement du matériel agricole et l'utilisation d'engrais améliorera le rendement des terres et détournera des villes un certain nombre de chômeurs. Les terrains asséchés mis en culture, aideront aussi, croit-on, à produire sur place du blé qui réduira, pour une part, la quantité de farine importée des États-Unis. Le même raisonnement incite à la construction de barrages dans les Apennins : plus d'électricité italienne, moins de charbon américain. On ne dissimule pas cependant les difficultés qui se rencontreront dans la mise en œuvre de ce plan. Nombreux sont les travailleurs qui ne se laisseront pas convaincre aisément des avantages d'un emploi les arrachant à leur foyer, quelque misérable qu'il soit, pour les loger dans des installations de fortune. Les communistes italiens n'ont pas manqué de souligner qu'une telle transplantation de la main-d'œuvre s'apparentait aux méthodes allemandes de recrutement de travailleurs pendant la guerre.

En admettant le succès des projets de grands travaux, les observateurs américains doutent si la production industrielle de l'Italie pourra avant 1950 atteindre le niveau de 1938. Les fonctionnaires américains estiment qu'une révision complète du système fiscal italien serait nécessaire. Le gouvernement de Rome aurait admis ce point de vue et se serait déclaré prêt à consulter des techniciens des États-Unis à ce sujet. Le système actuel comporte une combinaison de droits de vente dont l'accumulation rend le prix des produits italiens inabordables. Le remplacement de ces droits par l'impôt sur le revenu semble souhaitable aux experts américains.

Un autre point a retenu l'attention des observateurs. Pendant la période d'exécution des grands travaux, les travailleurs rétribués par l'État, comme ceux des usines dont les salaires seront augmentés, disposeront d'un pouvoir d'achat accru. Or les industries italiennes qui produisent des marchandises

de luxe pour l'exportation, ne fournissent pas au marché intérieur des objets qui satisfassent à la demande locale. La confection de produits bon marché de consommation courante devra être envisagée si l'on veut éviter une nouvelle montée des prix.

Parmi les symptômes favorables relevés par les envoyés américains figure l'augmentation des dépôts dans les banques italiennes. Ce signe est interprété comme un regain de confiance du public dans la monnaie à la suite des mesures prises par le gouvernement en vue de limiter l'inflation. Toutefois, les capitalistes italiens n'investissent pas de fonds dans de nouvelles affaires : la crainte d'une troisième guerre mondiale arrête tout l'essor de l'esprit d'entreprise.

L'Italie pourra-t-elle dans quatre ans vivre sans aide extérieure ? Les autorités du Plan n'estiment pas qu'il soit possible de répondre par l'affirmative. Même si le commerce avec les pays de l'Europe orientale reprenait, on n'évalue pas à plus d'un million le nombre d'emplois qui pourront être créés. Or la population italienne s'accroît de 450 000 unités par an, et 250 000 personnes chaque année s'ajoutent à la main-d'œuvre « disponible ». Dans ces conditions, 500 000 Italiens devraient émigrer chaque année pendant les quatre années à venir pour que le chômage soit résorbé en 1952.

Cependant les expériences en vue d'orienter l'immigration, notamment vers la France, se sont révélées décevantes. Or, la situation démographique est un facteur sur lequel le plan Marshall n'a point d'action, c'est ce qui incite les observateurs américains à considérer comme grave la situation économique de l'Italie.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 167)

328

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric n° 55. *Paris, 8 novembre 1948.*

La Commission permanente de Londres abordera, dans sa séance du jeudi 11 novembre prochain, l'étude des directives pour la conclusion d'un pacte de l'Atlantique qui lui ont été demandées par le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères.

Vous trouverez ci-joint le texte d'un projet de pacte, inspiré du mémorandum final des conversations de Washington : le Département s'est efforcé d'y introduire les termes essentiels, aux yeux du gouvernement français, des engagements que nous souhaitons voir prendre par les États-Unis.

Il va sans dire que ce document ne prétend en rien représenter, même de façon approximative, le pacte de l'Atlantique dans sa forme définitive. Il

offre bien plutôt un cadre à la discussion qui va se dérouler devant la Commission permanente, et il précise les points les plus importants de la conception française. Vous pourrez donc indiquer à vos collègues qu'il n'a d'autre but que de leur fournir un instrument de travail.

Au cours de l'entretien préliminaire qui s'est déroulé le samedi 6 novembre entre experts français et anglais, et auquel vous avez assisté, le Secrétaire général du Département a exposé à nos interlocuteurs britanniques les idées fondamentales du gouvernement français, qui peuvent se résumer ainsi :

1) En ce qui concerne la négociation et la rédaction du traité, nous pensons qu'elles se trouveraient facilitées si les seules cinq puissances signataires du traité de Bruxelles, les États-Unis et le Canada y participaient. En effet, les conversations de Washington ont permis de rapprocher suffisamment les points de vue en présence pour que ces sept puissances puissent aboutir assez rapidement à un accord que semble, au surplus, pouvoir accélérer la réélection de M. Truman : nous n'avons pas, en effet, à prévoir l'installation d'une administration nouvelle, qui n'eût point manqué d'entraîner de longs retards.

Si, en revanche, un certain nombre d'autres puissances dont nous envisageons les uns et les autres l'adhésion ultérieure au pacte de l'Atlantique, devaient être associées dès l'origine à sa préparation, le nombre des négociateurs s'en trouverait dangereusement accru. De plus, il y en aurait, parmi elles d'importance fort inégale, et la présence du Luxembourg constitue déjà, à cet égard, une difficulté, ce qui, en raison de leur position individuelle, ne manquerait point d'introduire dans le débat une foule d'éléments secondaires ou particuliers. La discussion en serait à la fois retardée et compliquée, et l'on préférerait ne pas avoir à imaginer des débats où l'Islande, par exemple, serait en mesure d'entraver la conclusion du traité en vertu d'objections qui l'intéresseraient seule.

Pour ces raisons, qui tiennent à la fois au caractère avancé du travail déjà accompli, au caractère général du texte à établir, et à la rapidité souhaitable des pourparlers, le gouvernement français pense donc qu'il y aurait avantage à ce que le texte du pacte de l'Atlantique fût mis au point, sans tarder, entre les États-Unis et le Canada d'un côté, et les cinq puissances signataires du traité de Bruxelles de l'autre.

2) L'initiative de la discussion étant venue du gouvernement des États-Unis, au lendemain du vote de la résolution Vandenberg, et les conversations s'étant déroulées jusqu'ici dans la capitale fédérale, le gouvernement français est également d'avis qu'il appartient au gouvernement de Washington d'inviter les gouvernements intéressés à ouvrir officiellement la négociation et que celle-ci continue de se dérouler là où ils ont commencé.

3) D'après ce qui nous a été indiqué, le 6 novembre, par M. Jebb, le gouvernement britannique verrait volontiers, pour sa part, un certain nombre de puissances associées immédiatement à la négociation du texte même du traité : l'Irlande, l'Islande, les trois États scandinaves, le Portugal, ont été

mentionnés à cette occasion. Le *Foreign Office*, en revanche, ne serait pas favorable à l'inclusion de l'Italie.

Pour les raisons énumérées plus haut, et que je vous serais obligé d'exposer en détail à la Commission permanente, le gouvernement français pense qu'il y aurait intérêt à s'en tenir, pour commencer, aux Cinq, aux États-Unis et au Canada.

Rien n'empêcherait, toutefois, de procéder simultanément à des sondages dans les différentes capitales des pays mentionnés un peu plus tôt. Nous serions ainsi éclairés sur les intentions des gouvernements que nous songeons à inviter ultérieurement, et les questions qu'ils pourraient poser ou les observations qu'ils feraient valoir ne seraient pas sans présenter quelque utilité pour l'information des négociateurs du pacte, sans cependant entraver ou retarder le travail de ces derniers. De tels sondages pourraient être effectués par les États-Unis, au nom des sept puissances, en s'inspirant des principes généraux communs, ou bien sur la base même du texte de la convention, si l'accord avait été déjà réalisé à son sujet.

La France n'a d'objection à aucun des États indiqués par M. Jebb. En revanche, il lui semblerait difficile, s'il était fait appel à eux, de ne pas placer l'Italie dans la même catégorie. La position géographique de ce pays, qui se trouve à l'aile droite du dispositif de sécurité de l'Union occidentale, la nécessité de soutenir son gouvernement, l'importance des bases stratégiques dont il dispose en Méditerranée, nous font penser qu'il ferait utilement partie de la combinaison envisagée, sans que la Grèce et la Turquie y entrassent nécessairement pour cela, couvertes qu'elles sont déjà par la déclaration du président Truman.

De plus, nous ne devons pas perdre de vue la situation précaire où se trouve actuellement le gouvernement de Rome. Celui-ci, au cas où l'Italie resterait en dehors du pacte de l'Atlantique, se trouverait en grande difficulté devant son opinion publique qui lui reprocherait de n'avoir pas su reconnaître les avantages d'une telle association, alors que l'opposition communiste ne l'en accuserait pas moins de subir la sujétion des États-Unis.

Enfin, le danger que présenteraient d'éventuelles revendications italiennes concernant la révision des clauses militaires du traité de paix serait facilement écarté si, au cours des sondages indiqués plus haut, il était nettement indiqué à Rome que l'adhésion de l'Italie ne pourrait s'effectuer que sur la base des accords existants, et dans la limite des obligations qu'ils lui permettent de contracter.

4) La discussion qui s'est déroulée entre experts français et anglais a fait apparaître qu'une des principales difficultés de l'extension du pacte de l'Atlantique tient aux différences profondes qui séparent les États envisagés tant du point de vue de leur importance ou de leur situation géographique, qu'en raison de leur position juridique particulière. L'Islande ne peut offrir que des bases et non des forces. Les États scandinaves sont freinés par le neutralisme obstiné de la Suède. L'Italie est liée par les clauses militaires du traité de paix. Nous avons donc été conduits à envisager, au cours de

cette conversation, comme on l'avait fait déjà à Washington, la possibilité d'adhérer au futur pacte de l'Atlantique à des degrés divers. Telles puissances pourraient en assumer toutes les obligations et y jouer un rôle essentiellement actif ; telles autres, en revanche, seraient appelées plutôt les unes à assumer un rôle passif, les autres à prendre seulement des engagements localisés, ce qui constituerait deux formes d'adhésion mineure.

À cet égard, l'article IX du traité de Bruxelles qui prévoit que « Les Hautes Parties Contractantes pourront décider d'un commun accord, d'inviter tels autres États à adhérer au présent traité aux conditions qui seront convenues entre elles et l'État invité », présente une formule très souple dont nous pourrions utilement nous inspirer dans les négociations de Washington. En tout cas, le caractère complexe des situations qui devront être envisagées ne peut que nous confirmer dans la conviction qu'il serait préférable, au début, de s'en tenir aux Cinq et aux Deux, entre lesquels l'accord paraît pouvoir être promptement réalisé, plutôt que d'alourdir les négociations d'une multitude de problèmes particuliers dont quelques-uns seulement ont pu être indiqués plus haut à titre d'exemples.

5) En ce qui concerne l'aire géographique à laquelle devront s'appliquer les engagements du traité, nos interlocuteurs britanniques nous ont indiqué qu'il leur paraissait nécessaire de la préciser, les mots « pacte de l'Atlantique » demeurant trop vagues à leur gré pour ne pas appeler une définition.

Le gouvernement français n'a pas d'objection à la formule même que s'apprêtent à proposer les représentants du Royaume-Uni. Vous pourrez toutefois faire remarquer à la Commission permanente que, si nous n'avons pas inséré une telle disposition dans notre texte, c'est qu'il nous avait semblé préférable de prendre un engagement qui resterait d'ordre général et juridique plutôt que d'inscrire sur la carte les limites de cet engagement. En déterminant d'une façon assez nette la zone où la menace d'agression peut se produire, on localise sans doute le danger, mais on le concrétise aussi dangereusement aux yeux du public. L'aspect géographique du pacte s'en trouve souligné, et, partant, les préoccupations d'ordre militaire qui l'ont fait naître. Les opinions nationales peuvent être amenées à douter, chacune pour son compte, de l'intérêt que certaines régions particulièrement éloignées de leur territoire métropolitain présentent pour leur sécurité. Enfin, l'URSS peut aussi bien voir une provocation dans le choix des régions garanties que se livrer à des spéculations dangereuses sur les raisons qui ont entraîné, ou restreint, ce choix.

De plus, la conception d'une adhésion à des degrés divers mentionnée plus haut, entraîne, dans notre esprit, la possibilité pour certains des États signataires (comme le Luxembourg), ou pour les adhérents futurs, de fixer leurs zones de sécurité propres qui pourraient n'être pas identiques.

6) Parallèlement, M. Jebb, d'après les instructions qu'il nous a fait connaître, indiquera que le gouvernement britannique n'est pas favorable à l'insertion dans le pacte projeté d'articles analogues à ceux qui figurent sous les n°s 1, 2 et 3 dans le traité de Bruxelles et qui visent la collaboration

des hautes parties contractantes dans les domaines économique, social et culturel.

Vous n'ignorez pas que l'application de ces articles n'a donné jusqu'ici que des résultats secondaires et que l'entente des Cinq n'a fait encore que de médiocres progrès sur ces divers points. On peut donc penser que l'application de tels principes entre les Cinq, les États-Unis et le Canada se montrerait moins réalisable encore. Il n'en reste pas moins que l'inscription de ces clauses dans le traité de Bruxelles avait pour but d'en équilibrer l'aspect militaire. M. Bevin, à cette époque, s'était d'ailleurs fait l'avocat de cette thèse. On peut se demander si les raisons d'un tel « *window-dressing* » ont disparu aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, si les États-Unis ou le Canada devaient insister pour l'adoption de dispositions analogues, le gouvernement français ne verrait point de raison de s'y opposer.

7) Dans le futur pacte, les articles essentiels se rapporteront à l'appui mutuel que devront se prêter les signataires en cas d'agression. Ils figurent, dans notre projet, sous les n°s 6, 7 et 8.

En les rédigeant, le Département a obéi aux préoccupations suivantes :

La sécurité des puissances occidentales repose sur la combinaison de divers éléments, les uns de nature contractuelle, les autres d'aspect plus concret. Dans ce dernier domaine, nous considérons que l'interpénétration des états-majors et l'aide américaine à notre réarmement constituent des éléments essentiels, et vous connaissez les efforts incessants que nous faisons pour accroître les résultats déjà obtenus sur ce point. Nous souhaitons que les dispositions du pacte de l'Atlantique nous permettent d'accomplir de nouveaux progrès dans cette direction.

À cet égard, le traité de Bruxelles est construit, à la manière européenne, sur la notion d'assistance automatique. Nous savons, par les conversations de Washington, que cette notion n'est pas acceptable pour la représentation parlementaire américaine, et nous devons tenir compte de ce fait. Mais nous ne devons pas oublier non plus que nos opinions publiques ne manqueront point de comparer le pacte du 17 mars avec celui qui va être adopté, et qu'elles seront toutes prêtes à dénoncer les insuffisances du second. C'est ce qui nous a conduit, à substituer à la notion d'intervention automatique le principe équivalent de l'aide immédiate, préparée à l'avance par des arrangements d'assistance militaire combinée.

Notre texte ne s'écarte guère de la rédaction suggérée par les représentants américains aux entretiens de Washington (cf. page 18 de la traduction française du mémorandum final). On peut néanmoins se demander s'il ne va pas au-delà de ce que peut accepter le gouvernement des États-Unis. Même s'il devait en être ainsi, nous aurions cependant un intérêt évident, pour donner au futur traité la texture la plus solide possible, à proposer d'abord une rédaction où les engagements mutuels des partenaires revêtent une forme précise et catégorique.

Telles sont les préoccupations essentielles du Département à la veille des négociations prochaines. Je vous serais obligé de vous en inspirer au cours

de la discussion qui va s'ouvrir à Londres, et d'indiquer à cette occasion que le gouvernement français, tout en retenant les conclusions auxquelles aboutira la Commission permanente, se propose naturellement de réserver la liberté d'action de ses négociateurs à Washington.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

Annexe

Note du Jurisconsulte du Département

Projets de clauses pour le pacte nord-atlantique

N. *Paris, 2 novembre 1948.*

Secret.

Préambule :

1) Désireuses de réaffirmer leur volonté de condamner formellement la guerre et de soumettre tout différend qui surgirait entre Elles aux méthodes de règlement pacifique, selon les dispositions de la Charte des Nations unies ;

2) Estimant que la paix et la sécurité internationale ne pourront être assurées de façon satisfaisante pour leurs peuples avant que les Nations unies aient adopté les plans et pris les mesures prévues par la Charte ;

3) Convaincues que, jusqu'à ce que de telles mesures aient été prises, il leur appartient de rechercher les moyens de s'opposer (dans le cadre de la Charte) à toute agression armée ou à toute menace contre la paix ;

4) Constatant que leurs peuples sont unis pour une telle mission pacifique, aussi bien que dans la décision de défendre les principes démocratiques, les libertés, les traditions constitutionnelles et le respect de la loi qui constituent le patrimoine de toutes les nations libres ;

5) Considérant que chacune d'entre Elles est désireuse de prendre l'engagement solennel, sous réserve de l'assentiment de son Parlement et conformément aux exigences de sa Constitution, de soutenir par tous moyens en son pouvoir les autres Parties Contractantes dans le cas d'une agression armée dirigée contre l'une quelconque ou plusieurs d'entre Elles ;

6) Jugent utile de conclure un Traité pour resserrer les liens qui les unissent, contribuer au progrès des Nations unies et organiser une aide réciproque effective dans l'éventualité d'une agression contre l'une quelconque d'entre Elles.

Articles sur l'assistance :

I) Les Hautes Parties Contractantes conviennent qu'une attaque armée provenant d'un État quelconque contre l'une d'entre Elles sera considérée comme une attaque contre Elles toutes ; chacune des Hautes Parties Contractantes s'engage à aider l'État victime de cette attaque armée à y faire face en exercice du droit de légitime défense individuel et collectif reconnu par l'article 5 de la Charte des Nations unies.

II) Les Hautes Parties Contractantes détermineront par l'intermédiaire du Comité consultatif de Défense institué à l'article… du présent traité, les moyens que chacune d'entre Elles pourra éventuellement mettre à la disposition immédiate de l'État qui serait l'objet d'une agression armée, à la demande de cet État qui serait l'objet d'une agression armée, à la demande de cet État. Dès qu'une agression armée à lieu, l'organe de consultation se réunit et détermine les mesures de caractère collectif à prendre.

III) Le Comité consultatif de défense sera chargé de préparer les mesures d'assistance militaire ou autres qui pourraient être nécessaires pour remplir les obligations assumées par les Hautes Parties Contractantes dans le présent traité, de façon à permettre l'application

immédiate d'un programme d'assistance combiné, dans l'hypothèse d'une agression armée telle que la prévoit l'article… du présent traité.

IV) Si la souveraineté ou l'indépendance politique de l'une des parties était affectée par une menace quelconque ou si tout autre fait ou situation mettaient en péril la paix dans l'un des pays signataires du présent traité, l'organe de consultation se réunirait immédiatement afin de décider des mesures qui pourraient être prises pour venir en aide à cet État afin de prévenir toute aggravation de la situation, et, de façon générale, pour rétablir ou maintenir la paix et la sécurité.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 3)

329

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1007. *Sofia, 8 novembre 1948.*

L'anniversaire de la Révolution d'Octobre a été pour le gouvernement bulgare l'occasion de proclamer l'identification complète des intérêts de l'Union soviétique et de la Bulgarie, et la fidélité de celle-ci aux principes marxistes-léninistes.

Prenant la parole au cours d'une cérémonie organisée au Théâtre National, M. Vassil Kolarov, ministre des Affaires étrangères, a mis en parallèle les intentions agressives des puissances anglo-saxonnes et la tentative de domination de l'Allemagne hitlérienne :

« Sans l'Union soviétique notre patrie serait aujourd'hui une colonie allemande dirigée par un gauleiter nazi, a souligné M. Kolarov. Notre faible industrie végéterait pour être finalement étouffée, tandis que la classe ouvrière serait obligée d'émigrer ne pouvant supporter la misère que lui imposerait un régime de terreur.

Si l'Armée Rouge n'avait pas traversé le Danube, la Bulgarie aurait été occupée par les troupes anglo-américaines et aurait eu le sort du peuple grec qui, en dépit des efforts héroïques qu'il déploie se trouve à présent sous un régime de réaction sanglante encouragée et soutenue par des grandes puissances ».

Le ministre des Affaires étrangères s'est ensuite longuement étendu sur les débats de l'ONU et sur les propositions soviétiques relatives au désarmement et à l'interdiction de l'arme atomique, propositions « qui démentent entièrement les assertions suivant lesquelles l'Union soviétique se préparerait à attaquer et à conquérir l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique ». Faisant la distinction habituelle entre les « gouvernements capitalistes » et « les peuples », qui se refuseront toujours à lutter contre

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres nº 4575, Washington nº 3640, Belgrade nº 483, Bucarest nº 456, fait le 22-11-48* ».

l'Union soviétique, M. Kolarov a souligné les espoirs placés par les dirigeants communistes dans le peuple français :

« Les impérialistes menacent de leur poing armé de tanks, de bombes atomiques et d'avions. Mais toute guerre menée sans l'appui des peuples convaincus de la nécessité d'une telle guerre est vouée à un échec complet. Les peuples des pays capitalistes ne désirent pas lutter contre l'Union soviétique qui sauva l'humanité de la terreur fasciste. Ils ne sont nullement disposés à verser leur sang pour la victoire des nouveaux prétendants à la domination du monde. Lorsque à l'Assemblée générale de l'ONU, l'Union soviétique s'est vue adresser des menaces, l'opinion publique a su trouver le moyen pour manifester son indignation et ses protestations. Le parti politique le plus puissant en France – le parti communiste français – déclarait hautement que jamais le peuple français ne combattrait contre l'URSS. La CGT se déclara solidaire de cette décision. Communistes, socialistes, catholiques, sans-parti, gens de toute profession et nuances politiques déclaraient qu'ils ne participeraient point à une guerre criminelle contre l'Union soviétique. Quel est l'insensé qui oserait dire que la France contemporaine exécutera le rôle qui lui est assigné par les organisateurs de la guerre antisoviétique ? « Il se peut que le peuple anglais y consente » ? À cette question posée par M. Vichynski, le délégué anglais répondit à l'Assemblée générale de l'ONU par le silence. Il ne répondit pas non plus à la question suivante que M. Vichynski lui posa pour la seconde fois : « Vous voudriez peut-être que le peuple français combatte pour vous ? ».

À propos du plan Marshall « qui exige des mesures brutales contre les grèves des travailleurs » il s'est félicité de voir que dans les pays socialistes la lutte des classes s'étendait de plus en plus. La France contemporaine, a-t-il ajouté, constitue un exemple frappant de cette lutte.

M. Kolarov a terminé par des menaces à peine voilées contre la Yougoslavie de Tito :

« Le groupe de Tito fait suivre à la Yougoslavie une voie qui est contraire à la théorie de Lénine et de Staline. Le peuple yougoslave se trouve menacé de l'éventualité de perdre son indépendance. Si le groupe de Tito continue à suivre cette voie, la Yougoslavie se trouvera irrémédiablement entre les griffes des monopoles impérialistes… Sans ce soucier des accusations mensongères qui leur sont adressées, les démocraties populaires écraseront toute tentative de la part des classes capitalistes, elles défendront leur liberté et indépendance et consolideront leurs rapports avec les travailleurs des autres pays ».

Ce discours de M. Kolarov trahit une certaine inquiétude, qui reflète manifestement un état d'esprit assez largement répandu dans la masse des adhérents du parti communiste bulgare. À mesure que s'accroît la tension russo-américaine ceux qui se sont ralliés au parti davantage par opportunisme que par conviction ne peuvent envisager sans appréhension un conflit dans lequel l'Amérique bénéficierait de l'avantage assuré par la possession de l'arme atomique. Pour calmer ces inquiétudes les dirigeants communistes s'efforcent de démontrer qu'une guerre est impossible, parce

que les peuples ne la permettront pas. Cette thèse a été soutenue, avec plus de netteté encore, par M. Kostov, vice-Président du Conseil, dans le discours qu'il a prononcé le 31 octobre à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle voie ferrée Lovetch-Troyan, construire par les brigades du travail. Rappelant l'écho éveillé « parmi des milliers de gens simples » par les déclarations de Staline, de Vichynski et des autres délégués soviétiques, M. Kostov a jouté :

« Les dirigeants anglo-américains n'ont pas frappé et ne frapperont pas. Non qu'ils ne le désirent pas. Ils désirent ardemment la guerre et ils y travaillent. Mais ils ne peuvent la mener car les peuples n'en veulent pas. Les peuples de France, de Belgique, d'Italie, d'Angleterre, d'Amérique se demandent bien : « Contre qui nous oblige-t-on de combattre ? Contre l'Union soviétique ? Et pourtant c'est bien cette même Union soviétique qui au prix d'innombrables victimes nous a libérés du terrible joug hitlérien… » Non, disent les peuples, nous ne voulons pas lutter et ne lutterons jamais contre l'URSS…

Partant des déclarations du généralissime Staline, nous pouvons affirmer que nous n'aurons la guerre ni cette année, ni l'année prochaine, ni dans deux ans ; les impérialistes ne sont pas prêts et les peuples ne désirent pas combattre pour les intérêts des milliardaires américains. Jusqu'alors les forces du camp démocratique se raffermirent pour rendre impossible une guerre impérialiste quelconque. Le peuple bulgare peut donc s'adonner tranquillement à un travail paisible et créateur ».

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 19)

330

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Articulation des programmes à long terme

N. *Paris, 9 novembre 1948.*

La confrontation des programmes à long terme des grands pays industriels de l'Europe occidentale donne à penser que dans bien des cas les prévisions d'exportation des pays participants vers un marché déterminé sont sensiblement supérieures à sa capacité probable d'absorption.

D'autre part, l'esprit dans lequel les programmes à long terme ont été rédigés avec en maints endroits des traits autarciques. Il est vrai de dire que sur ce point les pays participants sont justifiés par les indications du document C (48) 122 selon lesquelles chaque membre de l'OECE[1] devra atteindre individuellement l'équilibre de la balance de ses paiements en

[1] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

1952 et, en particulier, un équilibre avec la zone dollar. C'est le germe du mal autarcique qui a été à l'époque insuffisamment dénoncé puisque la contradiction est apparente entre les conclusions du document C (48) 122 et les buts déclarés de l'Organisation.

L'Organisation a maintenant la tâche d'ajuster ou plutôt d'articuler des programmes nationaux divergents de manière à faire de l'ensemble une unité organique véritable et non pas seulement une juxtaposition qui ne résoudrait rien et dissimulerait tout. Il semble que cette tâche de l'Organisation n'ait été jusqu'ici précisée nulle part et que par timidité et par crainte de heurter certaines positions nationales aussi connues que mal justifiées elle n'ait jamais osé aborder le cœur de la question qui est pour deux raisons la division internationale du travail.

En premier, il ne peut y avoir d'exploitation rationnelle des marchés d'exportation que si les pays participants consentent à une spécialisation de leurs fabrications ; en second lieu, il ne peut y avoir d'intégration économique que si les pays participants acceptent d'être complémentaires les uns des autres c'est-à-dire consentent à un partage des fonctions.

Les pays participants doivent être ainsi amenés à une répartition des productions plutôt qu'à un partage des débouchés.

1) La spécialisation industrielle d'un pays en fonction de ses aptitudes aurait pour corollaire l'abandon des secteurs industriels intéressés par les autres pays participants : ainsi pourraient être faits les investissements considérables envisagés en Europe sans que pour autant le coût de la production augmente puisque les fabrications auraient un marché assuré. On peut penser que le même volume de production peut être atteint à un meilleur prix si la fabrication est concentrée par le plus apte au lieu d'être fragmentée entre plusieurs producteurs. En même temps les moyens industriels considérables qu'une telle spécialisation réunira permettront une lutte à armes moins inégales avec la production américaine, donnant à l'Europe dans son ensemble une chance réelle d'acquérir des dollars.

Les sacrifices imposés à certains secteurs d'un pays par la spécialisation seront compensés ailleurs. La conclusion d'ententes industrielles placées dans le cadre du programme à long terme sous le contrôle des gouvernements permettra, par le jeu de quotas, d'éviter les perturbations brusques qu'entraînerait une réorganisation brutale en fonction des spécialisations arrêtées.

2) La division du travail aura pour conséquence seconde de préparer l'intégration économique des pays participants. L'abandon de l'interconcurrence européenne doit entraîner en effet la circulation libre des marchandises qui auront fait l'objet d'un plan de spécialisation pour assurer l'approvisionnement des pays participants. Ainsi pourront être levés sur certains produits les empêchements contemporains aux échanges : droits de douane, licences et contingents, restriction de change.

La spécialisation apparaît ainsi comme une méthode pratique de réaliser les unions économiques puisqu'elle permet de traiter le problème par secteur industriel au lieu de l'aborder d'emblée dans sa totalité.

Ces idées pourraient être soumises au groupe de travail sur le programme à long terme où la délégation française pourrait s'efforcer de les faire adopter comme principes directeurs du programme d'ensemble.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

331

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE[1]

Institution éventuelle d'un régime de co-souveraineté de la France et de l'Inde sur les comptoirs – contrôle du référendum

N. *Paris, 9 novembre 1948.*

En rendant compte au Département de l'évolution de la situation dans les établissements français des Indes, au lendemain des élections qui ont eu lieu à Pondichéry, Karikal et Yanaon, M. Daniel Lévi a particulièrement insisté sur deux points :

1) Institution éventuelle d'un régime de co-suzeraineté de la France et de l'Inde sur les comptoirs.

Cette idée paraît correspondre aux désirs des représentants des populations des comptoirs ; plusieurs personnalités locales ont abordé cette question avec M. Daniel Lévi au cours de son récent séjour à Pondichéry ; il semble que les partisans de cette thèse entendent par là un régime d'autonomie aussi totale que possible qui serait en fait garantie à la fois par l'Inde et la France. Une telle solution du problème, qui nécessiterait évidemment une étude approfondie des conditions dans lesquelles elle pourrait être pratiquement réalisée, serait probablement celle qui serait la plus favorable à nos intérêts.

Dans l'hypothèse même où à la suite du référendum, les habitants des établissements se prononceraient pour le statu quo, c'est-à-dire le maintien dans l'Union française, on voit difficilement comment nous pourrions continuer, sans l'accord de Delhi, à assurer le contrôle des territoires en question qui, par leur situation même sont tenus de nouer des rapports économiques avec l'Union indienne. Le gouvernement de l'Inde qui contesterait sans doute la validité d'une telle décision ne l'admettrait en tout cas jamais ; sur le plan des relations franco-indiennes où nous restons particulièrement vulnérables (escale de nos avions militaires à destination de l'Indochine, sollicitations dont l'Inde peut être l'objet de la part du Viet-Minh, etc.) il en résulterait une source de frictions constantes.

L'institution d'une sorte de régime de co-suzeraineté nous permettrait au contraire de conserver nos intérêts essentiels dans les comptoirs et en particulier notre influence culturelle.

[1] Note manuscrite : « *Remis directement* ».

Pour nous mettre en mesure d'engager avec des chances de succès des négociations avec les autorités indiennes, en vue de les amener à consentir à l'établissement d'un tel régime, il convient, semble-t-il, d'abord, que les corps représentatifs nouvellement élus de Pondichéry, Yanaon, Karikal et Mahé – lorsque les élections auront pu se tenir dans cette localité – émettent des vœux formels à cette fin ; la formule indiquée plus haut pourrait alors, selon les termes qui seraient à définir avec les assemblées municipales, et ce conformément aux dispositions de l'accord du 29 juin, faire l'objet d'une des questions à poser lors du référendum qu'il ne paraît pas possible d'éviter pour des raisons constitutionnelles.

Dans le cas où les votants se rallieraient lors de la consultation à cette idée, il nous serait plus aisé à l'appui du verdict du suffrage populaire d'entamer en ce sens avec le gouvernement indien des conversations auxquelles participeraient les délégués des conseils municipaux.

Une telle manière de procéder nous assurerait, au regard de l'opinion internationale, une position morale inattaquable.

2) Contrôle du référendum, présence d'observateurs indiens et neutres.

Le gouvernement de l'Inde exigera l'envoi d'observateurs indiens aux opérations du référendum ; s'il paraît impossible d'échapper sur ce point aux exigences de Delhi sans aller au devant d'incidents plus graves que ceux qui se sont déroulés lors des récentes élections, il y aurait avantage à nous assurer également la présence d'observateurs neutres qui pourront nous apporter une aide précieuse en cas de contestation du résultat du vote par les autorités indiennes.

Nous pourrions avoir intérêt, en vue de nous ménager à cet égard toutes garanties d'impartialité voulues, à nous adresser, le moment venu, à cet effet, à une haute autorité internationale qui pourrait être – ainsi qu'il avait été procédé lors du plébiscite de Tende et de Brigue – le président de la Cour permanente de Justice internationale.

En tout état de cause, suivant l'avis exprimé par le comité juridique de l'Union française, les personnalités à inviter à assister au référendum ne pourraient l'être qu'en simple qualité d'observateurs, et non en tant qu'appelés à exercer un contrôle proprement dit, la consultation dont il s'agit organisée sur des territoires français et conformément à la loi française, constituant une opération relevant exclusivement du droit interne français.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 37)

332

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE PROFESSEUR GROS

Établissements français des Indes - Institution éventuelle d'un régime de co-souveraineté

N. nº 304. *Paris, 10 novembre 1948.*

Confidentiel.

Selon les dispositions prévues par la déclaration gouvernementale du 8 juin 1948 et conformément aux termes des lettres échangées le 29 juin 1948 entre notre ambassadeur à Delhi et le Pandit Nehru, les populations de l'Inde française, dès qu'elles auront procédé aux élections de leurs conseils municipaux, pourront être appelées, à la date fixée par ces derniers, à se prononcer par voie de référendum sur leur sort et statut futurs.

Pour autant que l'on puisse juger de l'état d'esprit de l'opinion locale, il semble qu'une bonne partie des habitants des comptoirs, notamment à Pondichéry, Yanaon et Karikal, soient actuellement en faveur de l'institution d'une sorte de régime de co-suzeraineté exercée à la fois par l'Union indienne et la France. Les partisans de cette thèse paraissent entendre par là un régime d'autonomie aussi totale que possible qui serait en fait garantie par les deux puissances. Ce genre de formule pourrait éventuellement faire l'objet d'une des questions à poser au référendum. Dans le cas où la majorité des votants s'y rallierait lors de la consultation, il pourrait nous être alors relativement aisé, à l'appui du verdict du suffrage populaire, de rouvrir, dans les meilleures conditions possibles, en présence des délégués des corps représentatifs des Établissements, des négociations avec les autorités indiennes en vue de définir la façon dont un tel statut pourrait être pratiquement institué.

Selon les observateurs particulièrement qualifiés, une solution en ce sens du problème épineux que pose depuis plus d'un an l'avenir de nos comptoirs, serait probablement la moins défavorable que nous puissions espérer.

Dans l'hypothèse même où, à la suite du référendum, les populations se prononceraient pour le statu quo, c'est-à-dire le maintien dans l'Union française, on voit difficilement comment nous pourrions, sans l'accord de Delhi, conserver paisiblement le régime actuel dans des territoires qui, par leur insertion dans la péninsule indienne, dépendent étroitement par de nombreux liens, et notamment économiques, de l'Union indienne. Le gouvernement de l'Inde, qui contesterait sans doute la validité d'une telle décision, ne l'admettrait en tout cas jamais : sur le plan des relations franco-indiennes, où nous restons particulièrement vulnérables (escales de nos avions militaires à destination de l'Indochine, sollicitations dont l'Inde peut être l'objet de la part du Viet-Minh, etc.) il en résulterait une source de frictions constantes.

Notre Ambassadeur aux Indes estime, par contre, que l'institution d'un régime extrêmement souple qui aurait pour effet de donner aux Établissements une sorte de statut de ville indépendante dont se porteraient garantes la France et l'Inde, nous permettrait, tout en accordant en fait à Delhi le maximum de concessions de face sur le plan pratique, de sauvegarder nos intérêts essentiels dans les comptoirs, c'est-à-dire au premier chef nos intérêts culturels.

La Direction d'Asie-Océanie serait reconnaissante à monsieur le professeur Gros de bien vouloir, à la lumière des précédents qui ont pu avoir lieu dans l'histoire, lui faire connaître son avis en ce qui concerne la possibilité de réaliser une telle formule.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 37)

333

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric n° 73. *Londres, 11 novembre 1948.*

La Commission permanente a commencé ce matin l'étude des directives demandées par le Conseil consultatif pour la conclusion d'un Pacte de l'Atlantique.

Voici les points saillants du débat :

1) Les sujets traités aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4° de la lettre d'instructions metric n° 55 de Votre Excellence ont fait l'objet d'un large échange de vues[2].

Mettant en avant la nécessité d'aboutir rapidement, le représentant belge recommanda la conclusion d'un pacte à sept qui serait ouvert à l'accession d'autres puissances atlantiques à déterminer. Le représentant britannique fit valoir l'importance qu'il y avait, principalement vis-à-vis des pays scandinaves, à ne point marquer, au moins à l'origine, de distinction aussi accusée entre le groupe des sept et les autres États participants ; il posa la question de savoir s'il ne serait pas préférable d'associer au moins certains de ces derniers à la négociation même du pacte, lorsqu'elle s'ouvrirait à Washington. Il fut finalement reconnu que la meilleure procédure serait la suivante : après accord des cinq, ouverture de négociations à sept, à Washington. L'accord à sept une fois réalisé sur tous les points importants, des sondages seraient faits par les États-Unis, puissance invitante, auprès des gouvernements des pays dont la participation serait jugée souhaitable au besoin à des degrés divers. La totalité ou, le cas échéant, une partie

[1] Dépêche adressée au Secrétaire général.

[2] Voir document n° 328.

seulement de ceux-ci pourraient alors être associés à la mise en forme finale du pacte et appelés à le signer en même temps que les sept. Notre sentiment a été que les pays qui devraient ainsi être sondés devraient être : le Portugal, les pays scandinaves (Norvège, Danemark, si possible Suède) l'Irlande et l'Islande.

Le cas de l'Italie fut examiné. Mes quatre collègues, se fondant principalement sur les dispositions du traité de paix et sur le récent avis du Comité militaire, se montrèrent opposés à son inclusion, au moins initiale et à part entière. Les arguments contenus dans vos instructions ne les convainquirent point. La commission estima donc que le cas ne pourrait être réglé qu'après confrontation avec les vues américaines.

Au cours de ces échanges de vues préliminaires, la question de l'aire géographique (paragraphe 5° de vos instructions) ne fut pas soulevée et celle des éventuelles différences de degré dans l'adhésion des futurs participants fut à peine effleurée.

2) L'étude du corps du traité fut commencée, le texte de référence étant naturellement constitué par l'annexe au rapport du 11 septembre du Comité de travail de Washington.

Clauses économiques et culturelles.

M. Jebb invoqua des arguments pertinents contre leur inclusion dans le pacte. Il voudrait d'abord éviter des doubles emplois avec les travaux de l'OECE[1] et ceux des organismes spécialisés du traité de Bruxelles. Il redoute surtout l'affaiblissement de l'une des idées les plus importantes qui furent à la base de ce traité, c'est-à-dire, la constitution d'une solide communauté européenne, à laquelle il appartient de jouer un rôle propre dans le monde et qui ne doit être confondue ni avec la communauté soviétique, ni avec la communauté américaine.

Bien que le représentant hollandais ait insisté sur l'utilité d'une façade qui masquerait les aspects politico-militaires trop voyants du futur pacte, je n'ai pas cru devoir encourager la Commission à inclure des articles de cette nature dans le corps même du pacte et je pense préférable de nous borner à faire une mention très générale, dans le préambule. Mon sentiment est qu'une telle façade ne trompera personne. Des clauses de cette nature n'auraient d'ailleurs pas de support solide : ou bien elles resteraient lettre morte, ou bien – et c'est là que j'aperçois le réel danger – elles ne joueraient qu'à sens unique.

Mécanisme de l'assistance mutuelle.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du projet français furent comparés aux articles correspondants du travail de Washington.

M. Jebb rendit hommage à la contribution que nous apportions à la recherche du meilleur moyen de tourner l'impossibilité d'obtenir du Congrès américain un engagement d'assistance automatique. Il exprima

[1] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

toutefois le sentiment qu'il pourrait y avoir un inconvénient à proposer la constitution d'un organisme politique consultatif aussi défini et aussi articulé que celui de votre article 5. Il pense que les États-Unis pourraient en prendre ombrage. D'autre part, il fait observer que des consultations au sein d'un organisme comportant 12 participants, ou plus, risqueraient d'être lentes et inefficaces. De son côté le représentant belge remarqua justement qu'il y aurait danger à fixer d'avance de manière trop précise le cadre des consultations politiques, de crainte qu'à l'usage, il ne se révèle nécessaire de réviser les dispositions contenues dans le pacte à ce sujet, ce qui entraînerait une procédure longue et compliquée.

Il paraîtrait plus habile et plus efficace au représentant britannique de prévoir, à l'échelon politique, un mode très souple de consultations et de centrer nos efforts, à l'échelon militaire, sur l'organe de défense permanent, ce qui permettrait peut-être, tout en calmant les objections des politiciens américains, d'engager les États-Unis plus sûrement que ne le font nos articles 6 et 7 dans la voie, d'abord, de l'équipement des pays d'Europe, ensuite de l'assistance immédiate.

Pour éclairer les débats de la Commission sur ce point fondamental, il fut décidé de demander aux représentants militaires des 5 puissances de Bruxelles, en leur qualité d'experts, quelle serait, à leur avis, l'organisation militaire idéale qui répondrait à la double préoccupation de la préparation de la défense et de l'exécution de l'assistance.

La Commission poursuivra ses travaux demain matin. Je demanderai la création d'un Comité de travail pour la rédaction des textes et j'espère que, vers la fin de la semaine prochaine, la Commission aura terminé l'élaboration du projet de directives demandé par le Conseil consultatif.

(Secrétariat général Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

334

M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1105-1108. *Rome, 12 novembre 1948, 21 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 7 h. 30)

Le comte Sforza, légèrement souffrant, m'a fait venir à son domicile où je lui ai remis ce matin la lettre dont Votre Excellence m'avait chargé pour lui et dont il m'a prié de la remercier très particulièrement[2].

Revenant sur son mémorandum du 24 août, le ministre des Affaires étrangères m'a assuré que ce qui lui importait, c'était le but à atteindre c'est-à-dire l'union européenne, et non les moyens d'y parvenir.

Le gouvernement français pouvait être assuré qu'il ne mettait en la matière aucun amour-propre d'auteur et était prêt à suivre tous les sentiers qui pourraient conduire à l'union, même le sentier de Bruxelles.

Il pensait cependant – mais sans vouloir prétendre imposer sa pensée – qu'une union conçue et organisée au départ sur la base des 16 aurait plus de chances de rattacher les pays scandinaves à l'Europe et d'intéresser l'opinion américaine. En Italie même le public accepterait plus volontiers l'accès à une union fondée sur des données économiques qu'à une union dont le point de départ serait diplomatique et militaire, comme c'était le cas du groupement de Bruxelles.

« Mes derniers discours et l'attitude très courageuse prise par monsieur de Gasperi ont déjà, m'a-t-il dit, gagné la majorité de l'opinion italienne à l'idée que la neutralité était impossible. Mais je souhaiterais pouvoir entraîner une majorité plus large encore ».

Le comte Sforza a été très sensible à l'allusion faite dans le dernier paragraphe de la lettre à une rencontre prochaine.

Il m'a dit qu'il comprenait fort bien les obligations qui retenaient actuellement Votre Excellence à Paris, mais espérait qu'un jour prochain, un voyage dans le midi de la France, où il a lui-même une propriété, pourrait être l'occasion de cette rencontre, dont il attend, comme Votre Excellence des avantages réels pour les deux pays.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 11)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *C[ommuni]quer à Washington, Londres, Bruxelles, f[ai]t le 18/11/48* ».

[2] Dans cette lettre, Schuman rappelait son souhait d'associer l'Italie dès que possible aux études menées sur l'union européenne et son engagement à tenir au courant l'ambassadeur italien à Paris. Il se déclarait également très désireux de rencontrer son homologue afin d'avoir des entretiens sur ce thème avec lui, car il connaissait et appréciait son engagement européen (lettre du 2 novembre de Schuman à Sforza, non reproduite).

335

NOTE DU LIEUTENANT-COLONEL HURÉ, ATTACHÉ MILITAIRE AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE À STOCKHOLM[1]

Conversation avec le ministre de la Guerre, M. Vougt

N. nº 108. *Stockholm, 12 novembre 1948.*

Très secret.

Le ministre de la Défense nationale, monsieur Vougt, recevant le vendredi 12 novembre à l'occasion du départ du capitaine de vaisseau Bienaymé, a tenu à faire ma connaissance auparavant.

C'est pourquoi j'ai pu m'entretenir en tête-à-tête avec ce ministre et aborder ainsi des sujets qu'il aurait évités devant une plus large audience.

Au cours de la conversation, ont été abordés à bâtons rompus des sujets très différents tels que :

– l'instabilité gouvernementale en France,
– l'unification des armements en Scandinavie et dans le monde,
– l'entrée de la Suède dans le bloc des nations atlantiques.

1) Le premier sujet qui lui permit de rendre hommage à monsieur Ramadier, me paraît trop éloigné des problèmes militaires pour que j'y fasse allusion plus longuement.

2) En ce qui concerne le problème de l'unification des armements, M. Vougt a reconnu que des pays dont les intérêts concordent, avaient intérêt à adopter des matériels identiques. C'est la raison pour laquelle la Suède désire faire profiter la Norvège et le Danemark de ses moyens industriels pour reconstituer leurs armements. J'ai cru comprendre que M. Vougt avait à cet égard plus de satisfaction du côté danois que du côté norvégien.

Cependant, M. Vougt estime que l'unification ne peut aller plus loin. La Suède a la chance de pouvoir fabriquer toutes les catégories d'armes qui lui sont nécessaires, elle ne veut pas aliéner une partie de cette liberté en adoptant des matériels qu'elle n'a pas étudiés, en lançant des fabrications pour lesquelles elle n'est pas équipée, en achetant à l'étranger au désavantage de sa balance commerciale des armes qui ne valent sans doute pas les siennes.

3) D'ailleurs, et M. Vougt aborde ainsi le problème de la neutralité scandinave, l'unification des armements sur les types qui seraient adoptés par l'Union atlantique, ferait entrer du même coup la Suède dans cette Union ; et la Suède tient à rester en dehors de cette Union car :

– c'est l'intérêt du monde qu'au moins une nation ou un groupe de nations européennes soit maintenu en dehors du conflit de demain.

[1] Note adressée à l'EMGDN, l'EMA/2ᵉ Bureau, à l'ambassadeur de France à Stockholm et au ministre des Affaires étrangères.

– Les pays scandinaves ont les moyens de faire respecter leur neutralité.

– Leurs territoires sont sans intérêt stratégique pour les États-Unis comme pour la Russie.

– Sa prise de position aux côtés des nations atlantiques signifierait le déplacement du rideau de fer à ses frontières au grand dommage de la Finlande.

Les trois premiers arguments m'étant apparus contestables, j'ai alors évoqué les problèmes comparables posés à la France durant ces dernières années et la claire détermination de son attitude actuelle.

C'est alors que M. Vougt a déclaré avec la plus grande franchise que, de toutes manières, le peuple suédois est absolument décidé à ne pas rentrer dans une Union, qui par suite de la dimension des puissances participantes sera intéressée à des problèmes extrêmement vastes qui débordent largement les préoccupations suédoises. Aucun gouvernement ne pourra modifier cette position qui paraît définitive.

Faut-il déduire de cette dernière déclaration que, malgré la pression exercée par les États-Unis sur la Suède, le cabinet suédois[1] est résolu à ne pas modifier son point de vue ?

La fermeté du langage du ministre de la Défense nationale le ferait supposer.

(Direction d'Europe, Suède, volume 8)

336

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1130. *Belgrade, 12 novembre 1948.*

Selon une tradition que j'ai renouée en 1945 et que je tiens à prolonger – son maintien est un des seuls liens symboliques qui rattachent encore ici pour nous le présent au passé – l'anniversaire de l'Armistice a été marqué du côté français par une double cérémonie : en présence de la colonie française, de délégués de l'état-major yougoslave, d'une compagnie d'honneur et de quelques intrépides « amis de la France », j'ai déposé une couronne au pied de chacun des deux monuments érigés, l'un, à la mémoire des poilus d'Orient, l'autre, à la mémoire des soldats serbes tués au cours de la guerre 1914-1918.

De leur côté, l'ambassade d'Angleterre et la légation du Canada ont, le même jour, fait procéder par un aumônier de l'armée britannique à la

[1] *Note du document* : « Entretien d'octobre dernier entre M. Marshall et M. Undén dont j'ai rendu compte au cours de mon dernier voyage à Paris ». [Voir document nos 294 et 302].

[2] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, f[ai]t le 4/12/48* ».

consécration du terrain où ont été rassemblés, dans une dépendance du cimetière municipal, les corps des aviateurs du *Commonwealth* tués en territoire yougoslave. Le corps diplomatique était présent ; l'armée yougoslave, de son côté, avait délégué un général et une compagnie d'honneur, la même qu'une heure auparavant, j'avais passée en revue au cimetière français.

Les préparatifs de la cérémonie britannique ont été marqués par un incident que je crois bon de relater, à titre de notation psychologique, tellement il est symptomatique de la susceptibilité des dirigeants yougoslaves et de leur souci de « quant à soi ».

Le cérémonial était déjà fixé, après consultation des autorités locales et avec une minutie toute britannique, lorsque le 9 novembre l'ambassadeur d'Angleterre fut convoqué au ministère des Affaires étrangères. Croyant sans doute qu'un rappel de la collaboration militaire britannico-yougoslave au cours des dernières hostilités trouverait ici, en raison des circonstances, un écho favorable, sir Charles Peake avait envoyé des invitations ainsi libellées :

« Les représentants de Sa Majesté pour le Royaume-Uni et le Canada vous prient de leur faire l'honneur d'assister à l'inauguration du nouveau cimetière militaire du *Commonwealth* britannique, commémorant la lutte pour la libération de la Yougoslavie… ».

On notifia à l'Ambassadeur que l'armée yougoslave ne pourrait, contrairement à ce qu'il avait prévu, se faire représenter à la cérémonie, car elle considérait la formule employée comme une injure à son adresse :

« La libération de la Yougoslavie avait été essentiellement l'affaire de la seule Yougoslavie ». Il fallut des prodiges de patience à sir Charles Peake pour apaiser cette émotion mi-sincère mi-factice.

L'incident fut cependant réglé. Mais le seul fait qu'il ait pu surgir pour un motif aussi futile montre à quel point les Yougoslaves sont soucieux, vis-à-vis d'eux-mêmes et peut-être aussi vis-à-vis des autres démocraties populaires et de l'URSS, de paraître ne pas se laisser dériver vers l'Occident, ne fût-ce que par le rappel d'une solidarité de guerre.

On sait au surplus qu'un des griefs formulés par le *Kominform* contre le maréchal Tito est d'avoir sous-estimé le rôle de l'URSS dans la libération de la Yougoslavie et dans l'installation du nouveau régime. Les Yougoslaves pouvaient-ils avoir l'air, à l'égard de Moscou, de reconnaître même indirectement à l'armée britannique des mérites qu'ils mesuraient à l'armée rouge ?

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 41)

337

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2270. *Londres, 12 novembre 1948.*

À l'heure où l'opinion, après la réélection triomphale du président Truman, envisage à nouveau l'éventualité d'un *modus vivendi* avec l'URSS, il peut être intéressant de faire le point des idées du *Foreign Office* sur la politique extérieure des Soviets, de rappeler comment les services spécialisés interprètent « l'énigme russe », comment ils analysent les causes de la tension politique présente, et sous quel jour ils aperçoivent les perspectives d'avenir.

La donnée fondamentale du problème diplomatique actuel est constituée, d'après les experts britanniques, par la « terrible suspicion » des dirigeants du Kremlin, leur insurmontable obsession de l'insécurité – tant intérieure qu'extérieure, leur perpétuel cauchemar des coalitions et des conspirations à la fois. Cette psychologie, ou mieux cette pathologie, tient à des causes multiples. Elle s'explique d'abord par une longue hérédité – les traditions séculaires de la Moscovie ayant été accentuées encore par les influences tartares. Ensuite par un lourd complexe d'infériorité qui va de pair avec la hantise de la contre-révolution. Staline lui-même justifiait en ces termes, aux environs de 1930, le rythme rapide du premier plan quinquennal : « Nous sommes cinquante ou cent ans en arrière, si nous ne rattrapons pas ce retard en une décade, nous serons anéantis ». L'effort sévère et les dures privations imposées aujourd'hui aux ouvriers soviétiques par la politique de réinvestissements systématiques qui vise à atteindre le standard de production américain vers 1960/1965, sont générateurs de graves mécontentements. D'autre part, la paysannerie n'a pu être matée qu'au prix d'une répression sanglante. Enfin, les intellectuels eux-mêmes, en tant que constituant encore une classe, sont probablement peu satisfaits : le récent congrès de Wroclaw était destiné autant à la propagande intérieure qu'extérieure. Les maîtres du Kremlin ont donc de multiples ennemis à l'intérieur de leurs propres frontières. Ils savent que leur domination ne saurait survivre dans les conditions présentes au régime de dictature policière.

La colossale extension de leur sphère d'influence qui a suivi le dernier conflit ne les a pas rassurés et la crainte des jalousies a peut-être au contraire accru encore leur méfiance. Ainsi s'explique le renforcement des mesures de sécurité à l'encontre des étrangers – toujours soupçonnés de chercher à conspirer[2] – et le refus opposé à l'ouverture de bureaux de représentation occidentale, à Kiev par exemple. Le rideau de fer qui existe entre la Russie

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Moscou, Washington, Varsovie, Prague, Baden, Belgrade, Bucarest, Budapest, fait le 23-11-48. Si le nombre de copies doit être réduit, supprimer par le bas* ».

[2] Voir note 2 du doc. nº 88.

et la Pologne est encore plus dur que celui qui sépare les satellites de l'Ouest. La frontière est constamment patrouillée et par endroits, se trouvent des tours de veille, équipées avec des projecteurs. Dans la forêt de Bialowicza a été répandue une large bande de sable, et si des traces de pas apparaissent, des chiens sont lancés sur la piste.

Mais plus encore que les conditions particulières dans lesquelles les dirigeants de Moscou se sont hissés au pouvoir et s'y sont maintenus, c'est la doctrine politique dont ils sont pénétrés qui explique leur attitude à l'égard du monde extérieur. Leurs théories sont exposées avec une clarté remarquable dans deux ouvrages de Staline : *Les Problèmes du Léninisme* et la *Courte histoire du parti bolchevik*. L'idée fondamentale est que le progrès, loin d'être un mouvement continu, naît du heurt de forces opposées, que le « développement est la lutte des contraires » (Lénine). Appliquant ce principe général à l'analyse de la situation internationale, Staline décrivait, dès le mois de mai 1925, le monde comme divisé en deux camps hostiles – celui du socialisme et celui du capitalisme. « Lequel des deux défera l'autre ? » Telle est l'essence de la question » (Rapport à la 14e conférence du parti communiste). La déclaration du *Kominform* de septembre 1947[1] et l'étude de la propagande soviétique quotidienne témoignent amplement du fait que les dirigeants de Moscou n'ont pas changé leur point de vue, ni renoncé à leur « philosophie de combat ». Staline, quant à lui, émet l'opinion que la période de coexistence dangereuse pourra durer peut-être un demi-siècle – jusqu'au triomphe final des « forces de progrès ». Mais il est tout à fait catégorique dans son affirmation que « la victoire de la révolution est nécessaire dans plusieurs pays pour garantir le socialisme contre l'intervention étrangère » et que « la sécurité totale contre la restauration de l'ancien ordre des choses nécessite un effort conjoint des prolétaires » (*Problèmes du léninisme* p. 105). Il insiste longuement sur la nécessité de consolider la dictature du prolétariat soviétique en utilisant l'URSS comme « base pour renverser l'impérialisme dans tous les pays » (*id.* p. 69). Au cours des derniers mois cette théorie a trouvé un vaste champ d'application dans les territoires occupés par l'Armée rouge, depuis les rives du Yalou jusqu'à celles de l'Oder.

Pour atteindre leur but de désintégration du monde extérieur les dirigeants soviétiques doivent, selon Staline, s'attacher à exploiter les « trois contradictions fondamentales » du système capitaliste, savoir :

a) l'antagonisme du capital et du travail,

b) l'antagonisme des puissances impérialistes entre elles,

c) l'antagonisme des peuples coloniaux à l'égard de leurs maîtres.

La première « contradiction » explique l'hostilité foncière des Soviets à l'égard des partis sociaux-démocrates qui s'attachent précisément à combler par des réformes le fossé séparant les employeurs des salariés. Le désir de Moscou est au contraire de voir s'accumuler les causes de mécontentement jusqu'au moment où la révolution deviendra inévitable.

[1] Voir *DDF*, 1947-II, n[os]215, 233, 268 et 270.

D'autre part, c'est le désir d'exploiter au maximum la seconde « contradiction » qui explique le cynisme total des Soviets en matière de politique étrangère. Après avoir prôné pendant des années la sécurité collective, Staline n'a pas hésité à signer brusquement un pacte avec Hitler. Aujourd'hui, il s'applique essentiellement à semer le désaccord entre les puissances occidentales dans le but évident d'empêcher la conclusion d'un Pacte Atlantique.

Enfin, les troubles dont l'Asie sud-orientale est actuellement le théâtre témoignent clairement, aux yeux des Britanniques, du fait que les Soviets ne manquent pas d'utiliser au maximum les ressources que leur offre la troisième « contradiction ».

L'existence d'une majorité communiste ne constitue nullement la condition nécessaire à l'établissement de la dictature du prolétariat dans un pays déterminé car, selon Staline, le « droit de libre disposition des peuples est subordonné à celui qu'ont les travailleurs à consolider leur puissance. Il ne saurait en aucun cas faire obstacle à leur droit au gouvernement » (*id.* p. 39). Mais dans ces conditions la prise du pouvoir ne constitue qu'un point de départ car « la bourgeoisie renversée demeurera longtemps plus forte que le prolétariat qui l'a vaincue ». D'où la nécessité de procéder sans retard à la « liquidation » de l'ancienne classe dirigeante pour prévenir toute tentative de contre-révolution. L'appareil judiciaire constituera l'une de ses armes essentielles dans ce combat d'extermination.

Le fait que cet exposé doctrinal ne présente pas un simple intérêt académique est démontré d'une manière éclatante, pour les diplomates anglais, par le développement quotidien de l'action des Soviets dans tous les pays compris dans leur zone d'influence. D'ailleurs, l'éditorialiste de la *Pravda* répétait encore la semaine passée (*Soviet News* du 4 novembre, p. 1) que « les mots d'ordre du Comité central du CPSU (B) (parti bolchevik)[1] formulent avec une clarté parfaite les tâches présentes du gouvernement soviétique à l'intérieur et à l'extérieur… Ils constituent l'expression des intérêts vitaux de toutes les forces démocratiques de par le monde ». Cet article ne fait d'ailleurs que développer le mot de Lénine : « le bolchevisme reste un modèle de tactique pour tous » (*id.* p. 99).

Mais tandis que la stratégie est immuable, la tactique est susceptible de multiples adaptations. Des accords peuvent être conclus avec l'ennemi de classes pour gagner du temps et permettre d'accumuler des forces en vue d'une reprise de l'offensive. « La signature de la paix de Brest-Litovsk, écrit Staline, peut à ce titre être citée comme un modèle » (*id.* p. 74).

Telle est selon les experts britanniques des affaires russes la règle de conduite immuable et constante des dirigeants de Moscou. Leur philosophie, disent-ils, est une philosophie du conflit et tout ce que l'on peut attendre d'eux, c'est la guerre froide. Pour calmer les méfiances russes, pour mettre un terme au cauchemar soviétique de l'hostilité universelle, les puissances occidentales, à la fin de la dernière guerre, sont allées très loin dans la voie des concessions. Elles ont poussé la politique d'entente « jusqu'au

[1] Note manuscrite : « *PC (B) de l'URSS* ».

bord même de l'abîme ». Elles ont conclu une série d'accords sur la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne. Aucun d'eux n'a été respecté. Partout, les communistes ont été placés au pouvoir et partout on enseigne la haine des Anglo-Saxons. L'échec retentissant de Bénès – dont l'influence personnelle sur Roosevelt n'a peut-être pas été étrangère à l'attitude adoptée par le grand homme d'État américain à l'égard de Moscou – a prouvé que la suspicion soviétique ne peut être désarmée par une loyauté totale ; l'excommunication du maréchal Tito a démontré qu'elle ne saurait l'être davantage par une application intégrale des doctrines communistes. Les maîtres du Kremlin ne supportent en face d'eux que des hommes à leurs ordres et un de leurs porte-parole, le colonel Tulpanov, n'hésitait pas à déclarer à Berlin il y a quelques semaines, que la théorie du pont entre l'Est et l'Ouest n'était en réalité que celle de la tête de pont contre l'URSS.

Le *Foreign Office* cependant ne s'abandonne pas à un pessimisme intégral. Il veut espérer que de l'excès du mal sortira le remède. Les services estiment en effet que les Soviets ont été entraînés beaucoup trop loin par l'application de leur doctrine et qu'ils se trouvent aujourd'hui en présence de résultats diamétralement opposés au but qu'ils se proposaient d'atteindre. M. Molotov, disent souvent avec humour les diplomates anglais, a été notre meilleur auxiliaire.

À travers toute l'Europe orientale en effet, la mise en œuvre forcenée de la théorie du progrès nécessaire de la révolution (les Anglais disent la théorie de « *l'expand or burst* » a dressé contre l'URSS de larges couches de la population. En s'attaquant à la paysannerie, le *Politbureau*, oublieux des leçons du passé, a ouvert un combat dont nul ne saurait prévoir l'issue où les possibles développements. Le schisme de Tito est venu compromettre le grand dessein du *Kominform* qui consistait, selon les Britanniques, à mettre la main sur le midi de la France à travers le couloir de la Lombardie.

D'autre part, la série de coups de force qui ont jalonné l'année 1948 a provoqué un immense sursaut de l'opinion occidentale en général et de l'opinion britannique en particulier (ma communication du 23 mars)[1]. La mise sur pied d'un Pacte Atlantique apparaît comme la conséquence directe de la politique brutale des hommes du Kremlin.

En septembre 1947, les dirigeants soviétiques étaient convaincus (le discours de Jdanov en fait foi) de l'imminence d'une crise économique qui paralyserait les États-Unis et en même temps les pousserait à la guerre. Or, cette crise ne s'est pas déclenchée. Même, en avril 1948, le professeur Varga, président de l'Institut d'Économie politique de Moscou, était démis de ses fonctions pour avoir pris le contre-pied de la doctrine officielle en annonçant une stabilisation temporaire du monde capitaliste et même une certaine reprise de son économie. Les observateurs britanniques ont été particulièrement frappés par le fait que le coupable d'une hérésie aussi grave n'ait pas physiquement disparu. Ils sont enclins à penser que Staline

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 211.

pourrait être amené à tenir compte dans une certaine mesure de ses idées et ils suivent avec la plus grande attention l'évolution de sa carrière.

En présence du renforcement incontestable des positions de l'adversaire, les dirigeants de Moscou – qui ont toujours eu soin d'éviter l'irréparable – pourraient bien, estiment certains experts anglais, entrer dans la voie de la conciliation. Sans renoncer en rien à leur stratégie de base de désintégration de la civilisation occidentale par « l'exploitation de ses contradictions internes » il n'est pas impossible qu'ils estiment l'heure venue d'une nouvelle pause, sur un nouveau palier. Il faudrait s'attendre dans ces conditions, à les voir disposés à rechercher une fois de plus les bases d'un « accord de co-existence pacifique » avec l'Occident. C'est principalement cette considération qui inspire la politique de fermeté du gouvernement anglais.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

338

M. d'Ormesson, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 421. *Rome (Saint-Siège), 12 novembre 1948.*

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que Mgr Beran, archevêque de Prague, vient d'effectuer à Rome un séjour au cours duquel il a été reçu en audience par le Souverain Pontife. Le voyage de ce haut prélat ne semble pas avoir été déterminé par des motifs particuliers, mais paraît entrer dans le cadre des voyages *ad limina* que les évêques tchécoslovaques sont appelés normalement à faire cette année.

Le séjour à Rome de Mgr Beran ayant été entouré de la plus grande discrétion, rien n'a transpiré des entretiens officiels qu'il a pu avoir ici. Toutefois un de mes collaborateurs, au cours d'une conversation avec le Père Hubert Noots, abbé général de Prémontré, ami intime de Mgr Beran, a pu recueillir par son entremise certains propos que le prélat tchécoslovaque aurait tenus à son confident.

C'est ainsi qu'à son interlocuteur qui lui demandait s'il considérait un conflit inévitable entre les puissances occidentales et l'URSS, Mgr Beran aurait répondu qu'il était convaincu que les dirigeants soviétiques non seulement ne désiraient pas la guerre mais qu'ils feraient tout pour l'éviter, se limitant à pousser pacifiquement leurs avantages aussi loin que la faiblesse de leurs adversaires le leur permettrait. L'archevêque de Prague aurait laissé nettement comprendre à son ami que la politique russe serait actuellement aux prises avec de grandes difficultés non seulement dans les pays satellites mais aussi au sein de l'Union des Républiques soviétiques

[1] Note manuscrite : « *M. O'Connor, C[ommuniqu]er Moscou, Prague, faire lire à M. Gueyraud, f[ai]t le 18/11/48* ».

elles-mêmes. Mgr Beran aurait précisé que l'opposition devenant de plus en plus forte dans les pays satellites, de véritables « maquis » s'organiseraient en Europe centrale et orientale tandis que s'amenuiserait le nombre des zélateurs des nouveaux régimes inspirés par Moscou. En URSS même, un vent de fronde soufflerait qui ferait traverser à l'armée une crise assez grave et qui compromettrait, ou tout au moins ralentirait, l'équipement industriel et militaire du pays.

Si j'estime opportun de transmettre au Département, avec les réserves d'usage, ces déclarations de l'archevêque de Prague c'est que, en dehors de leur intérêt épisodique, elles font entendre un son de cloche assez différent de celui auquel nous habituent les échappés du rideau de fer pour qui la fatalité d'un conflit, instinctivement et intimement souhaité par eux-mêmes, apparaît comme délibérément envisagée et acceptée par les dirigeants soviétiques[1].

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 47)

339

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 422. *Rome (Saint-Siège), 12 novembre 1948.*

Les nombreux membres de la délégation française au Congrès des fédéralistes européens dont les travaux se sont terminés hier à Rome ont manifesté le désir d'être reçus par le Souverain Pontife. Plusieurs d'entre eux ont également demandé à être reçus par les dirigeants de la Secrétairerie d'État (Mgr Tardini et Mgr Montini).

Cette ambassade s'est appliquée à satisfaire tous ces vœux. L'affaire était loin d'être simple car je n'avais été prévenu de rien à l'avance par le bureau de la délégation française et il a fallu solliciter ces audiences et les organiser du jour au lendemain. D'autre part, devant l'afflux des demandes d'audience qui présentaient toutes les délégations venues au Congrès, Pie XII a décidé de supprimer toutes les audiences particulières et de recevoir en un bloc l'ensemble des fédéralistes. Seul M. Devinat a bénéficié, sur mon instance, de l'exceptionnelle faveur d'être reçu en audience privée par le Pape qui lui a réservé le meilleur accueil.

D'autre part, Madame Peyrolles, vice-président de l'Assemblée nationale et M. Martineau-Deplat, vice-président du parti radical-socialiste ;

[1] D'Ormesson complétait sa dépêche quelques jours plus tard avec d'autres indications sur les conversations avec Mgr Beran, recueillies auprès de Mgr Montini concernant la situation en Europe orientale. L'archevêque de Prague considérait que son pays devenait de plus en plus « *une sorte d'automate entre les mains soviétiques* » et craignait que l'année 1949 ne fût une année de grandes épreuves pour l'Église catholique dans son pays, un plan de « déchristianisation » étant progressivement en train de se mettre en place selon lui.

[2] Dépêche adressée à la Direction d'Europe.

M. Émile Roche, ancien directeur du journal *La République* ; M. Georges Villiers, président du Comité national du Patronat français ; M. Chevalme, secrétaire général de la Fédération des métaux (CGTFO) ; M. Mahé, secrétaire de la section syndicaliste des PTT ; M. Jacques Boudhailles, industriel ; M. Jean de Fabrègues, directeur de la *France Catholique* ; M. André Voisin, secrétaire général de l'Union française des Fédéralistes ; M. Louis Salleron, professeur à l'Institut Catholique ; M. Jacques d'Yvoire et M. Pierre-André Simon, secrétaire général des Amitiés européennes, ont été reçus en audience privée, par Mgr Tardini ou Mgr Montini.

J'adresse ci-joint à Votre Excellence le texte de l'allocution que le Souverain Pontife a adressée en français aux quelque deux cent congressistes qu'il a reçus hier 11 novembre au Palais de Castel-Gandolfo[1].

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 10)

340

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 678. *Prague, 12 novembre 1948.*

Par diverses communications l'Ambassade a tenu le Département au courant de l'attitude adoptée par le gouvernement, les syndicats et la presse tchécoslovaque à l'occasion des conflits sociaux dont la France est actuellement le théâtre[3].

Les manifestations et les collectes se poursuivent chaque jour, malgré les démarches répétées que j'ai effectuées auprès de M. Gottwald ainsi qu'au Palais Cernin et en dépit de la note officielle de protestation remise le 5 novembre au Palais Cernin[4]. Les listes de souscriptions en faveur des grévistes s'allongent sans cesse : après les usines « Skoda » dont la contribution atteint un million de couronnes, on relate les versements des professeurs et élèves de l'École militaire qui ont donné 23 000 couronnes ; de la fédération des Agriculteurs qui s'est inscrite pour 500 000 kcs ; des mineurs de la région de Most qui ont réuni 1 900 000 kcs ; des usines « Tatra » (600 000 kcs) ; de diverses garnisons (420 000 kcs) ; des employés du ministère de l'Hygiène (35 000 kcs), etc. Le fonds de secours se monterait à l'heure actuelle à trente millions de couronnes. La presse met en vedette une invitation qui aurait été adressée aux grévistes français par les employés

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale.
Note manuscrite : « *[Communiquer aux ministères de l'] Intérieur, [des] Finances (O[ffice] des Changes), Londres, Washington, fait 19-11-48* ».

[3] Voir document n° 306.

[4] Voir note n° 6 du document n° 306.

des hôtels nationalisés ; ceux-ci offriraient aux ouvriers de venir effectuer en Tchécoslovaquie un séjour d'un mois tous frais payés.

Un effort parallèle de propagande auquel continuent à participer les autorités, s'exerce en vue d'informer la population des conditions dans lesquelles se poursuivraient les grèves. Il s'agit d'abord de prouver que le mouvement ne cesse de s'amplifier : à cette fin, on passe systématiquement sous silence les reprises du travail et on met l'accent sur toute annonce de nouvelles grèves, celles-ci n'eussent-elles duré que quelques heures. Les journaux cherchent également à démontrer que le gouvernement français a recours à la police non pour assurer la liberté du travail ou la sauvegarde des mines, mais pour « briser les grèves ». *Rudé Pravo* annonce, par exemple, que « le gouvernement de Paris a réouvert les camps de concentration allemands » et écrit en manchettes, « le gouvernement français terrorise de plus en plus les grévistes ».

Aucune manifestation n'a atteint quant à l'ampleur et à la violence des discours qui y ont été prononcés celle organisée le 7 novembre, à la salle Lucerna, sous la présidence de M. Erban, ministre de la Prévoyance sociale et dont j'ai rendu compte au Département par communication en date du 10 novembre[1].

Ainsi se poursuit une action inspirée et ouvertement patronnée par les pouvoirs publics. L'un des orateurs de la manifestation de Lucerna a pu d'ailleurs se flatter de voir la Tchécoslovaquie en tête des pays qui soutiennent la lutte des mineurs français.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 61)

341

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. nos 3835-3837. *Londres, 13 novembre 1948, 17 h.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : le 13, 22 h.)

Tout porte à penser que l'information rapportée sous réserve par mon télégramme no 3810 n'est que partiellement exacte[3].

Le cabinet britannique n'a pu envisager sérieusement l'éventualité d'une rencontre entre Truman et Staline qui apparaît, dans les circonstances

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, fait le 19/11/48* ».

[3] Ce télégramme, en date du 12 novembre (non reproduit), indiquait que la possibilité d'une entrevue entre Staline et Truman avait provoquée une réelle émotion au sein du gouvernement britannique qui redoutait que cela retarde la signature du pacte de l'Atlantique et endorme la vigilance occidentale si un semblant d'entente s'établissait entre l'Union soviétique et les États-Unis.

actuelles, comme trop improbable. Par contre, ce dont le gouvernement anglais se préoccupe certainement c'est de l'effet de la campagne pacifiste lancée par Moscou (mon télégramme nº 3769)[1] dont le bruit d'une rencontre entre les deux hommes d'État n'est qu'un aspect sans doute épisodique.

Cette (...)[2] est jugée dangereuse car elle repose sur des constantes de la psychologie des masses, leur infinie crédulité, leur inaltérable facilité d'oubli, leurs aspirations aveugles vers la sécurité.

Le but visé par le Kremlin – qui est de dissocier les peuples des démocraties occidentales de leurs dirigeants – s'inscrit d'ailleurs dans la ligne des déclarations faites par Staline au lendemain du veto soviétique dans l'affaire de Berlin.

Les conséquences d'une telle campagne peuvent être graves. Pour ne citer qu'un exemple, le sort du mécanisme d'assistance du futur pacte de l'Atlantique est à la merci d'un déplacement de quelques voix au Sénat américain. Il est donc naturel que l'on examine ici au niveau le plus élevé les moyens de combattre cette campagne. Pour orienter mes conversations, je serais heureux de connaître vos vues à ce sujet et de savoir si, éventuellement nous aurions des suggestions à faire.

(Direction d'Europe, URSS, volume 46)

342

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[3].

L. *Paris, 13 novembre 1948.*

Je crois utile de vous communiquer ci-joint un extrait d'une lettre reçue avant-hier de Pechkoff[4].

Je la rapproche de votre télégramme nº 4569 du 2 de ce mois[5]. Il est certain que si Tokyo, Guam, Okinawa et d'autres lieux se sont trouvés à ce point dépourvus, on s'explique les hésitations des services militaires américains en ce qui concerne le tour à donner aux affaires allemandes. On peut regretter que cet aspect des choses n'ait pas fait l'objet de prévisions mieux établies. Ce n'est pas faute d'avoir entendu de notre part et l'expression de

[1] Document non reproduit.

[2] Mot manquant.

[3] Note manuscrite en haut du document : « *Pacte atlantique et défense contre Moscou. Moyens pont aérien et désarmement américains* ». Ces notes manuscrites sont de la main d'Henri Bonnet mais rien n'indique à quel moment elles ont été rédigées.

[4] Document non reproduit.

[5] Document non reproduit.

réserves et les questions nombreuses posées sur l'existence des moyens adaptés aux fins que l'on nous disait vouloir poursuivre. Koenig, que je viens de voir, me dit que l'autre jour, au cours d'une réunion militaire Montgomery a posé à Clay la question de savoir si oui ou non le pont aérien pourrait être maintenu pendant l'hiver. Clay a pris nettement le temps de la réflexion pour répondre enfin que le pont serait maintenu si les moyens matériels mis à sa disposition l'étaient eux-mêmes, en ajoutant qu'il souhaitait personnellement que lesdits moyens fussent renforcés.

Je serais tenté de voir une conséquence de tout cela dans le fait que la délégation américaine accepte avec un certain empressement l'offre faite d'abord par Trygve Lie puis par Bramuglia de faire étudier par des experts de l'ONU une solution à la question monétaire à Berlin, laquelle permettrait la levée du blocus.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

343

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

L'O.E.C.E. et les programmes à long terme des pays participants

N. *Paris, 15 novembre 1948.*

L'Organisation européenne de coopération économique ayant reçu les programmes à long terme des pays participants en a commencé l'examen. Comme l'Administration américaine (ECA)[1] doit être saisie le 7 décembre au plus tard de la documentation nécessaire pour obtenir du Congrès le vote de nouveaux crédits, l'OECE a renoncé à adresser à l'ECA un rapport qui constituerait véritablement un programme à long terme unique des pays participants. L'OECE se contentera d'envoyer à l'ECA un document introductif, auquel seront annexés les dix-neuf programmes à long terme des pays participants, qui, comme l'on pouvait s'y attendre, sont sur de nombreuses questions en contradiction les uns avec les autres[2].

C'est après le 7 décembre que l'OECE entreprendra l'œuvre qui sera pour de longs mois son travail essentiel, c'est-à-dire la confrontation et l'ajustement des différents programmes nationaux afin d'arriver à un programme à long terme unique et par conséquent cohérent.

Le document introductif de l'OECE s'efforcera cependant de dégager les grandes questions controversées et les problèmes fondamentaux qui doivent être résolus pour que les dix-neuf arrivent en 1952 à la viabilité. À cet égard, il entre dans les intentions du Secrétariat général d'insister sur l'importance fondamentale des programmes anglais et français.

[1] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

[2] Voir document n° 330.

Le débat devant le Comité exécutif, siégeant comme groupe de travail chargé du programme à long terme, a déjà permis de dégager quels sont les problèmes soulevés par le programme français, qui seront d'une part signalés par l'OECE à l'attention de l'ECA et qui, d'autre part, feront l'objet de questions adressées par l'OECE au gouvernement français.

Les plus importantes de ces questions sont :

– les exportations agricoles prévues seront-elles effectuées avec la régularité nécessaire et dès 1952 ?

– comment sera assuré le financement des investissements et comment le gouvernement français envisage-t-il de stabiliser les prix ? À cet égard, les pays membres de l'OECE ont manifesté un vif intérêt pour les explications qui leur ont été données sur les méthodes de financement auxquelles le gouvernement français entend avoir recours. De nombreuses questions ont été posées sur la portée de la réforme fiscale qui doit être soumise au parlement avant la fin de l'année. Les réponses qui ont été données par la délégation française ont eu forcément un caractère très général : elle a indiqué que c'était le parlement qui devait être le premier saisi des projets du gouvernement et qu'il n'était pas possible à l'heure actuelle de fournir des détails à l'OECE. Mais il est clair que les pays participants ainsi que l'ECA attachent une importance fondamentale à voir l'équilibre économique et financier de la France rétabli dans les délais les plus courts et qu'ils hésiteront à s'engager dans la voie de la coopération économique avec nous – la coopération suppose en effet que la France sera soit un fournisseur sûr et parfois unique de l'Europe occidentale, soit un client fidèle – tant que le redressement économique et financier ne paraîtra pas sinon achevé, du moins en bonne voie de l'être.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

344

NOTE DU SERVICE JURIDIQUE POUR LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Établissements français des Indes - Institution éventuelle d'un régime de co-souveraineté

N. *Paris, 15 novembre 1948.*

1) Il ne manquerait pas de précédents à l'institution d'un régime tel que celui qui se trouve envisagé dans la note ci-dessus visée.

2) Un exemple vient immédiatement à l'esprit : celui des vallées d'Andorre, territoire soumis depuis des siècles à la co-suzeraineté du chef de l'État français et de l'évêque d'Urgel. Mais il serait difficile de s'en inspirer,

[1] Voir document nº 332.

car on se trouve ici en présence d'une survivance du droit féodal, qui implique le concours d'une souveraineté temporelle et d'une autorité spirituelle et que son caractère moyenâgeux ne permet pas de prendre pour modèle.

3) Plus récent et plus moderne est le condominium franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides. Mais il s'agit en l'espèce d'une administration commune par les deux États, beaucoup plus que d'une autonomie locale garantie, système qui paraît envisagé les Établissements français de l'Inde.

4) Beaucoup plus proche de celui-ci serait le statut de la Ville de Cracovie de 1815 à 1846. En vertu de traités austro-russo-prussiens du 3 mai 1815, repris dans l'Acte final du Congrès de Vienne, cette ville et le territoire avoisinant furent constitués en cité libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection de l'Autriche, de la Russie, et de la Prusse. Ces trois Cours s'engageaient à respecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la Ville libre, où aucune force armée ne devait jamais être introduite. Elles approuvaient la Constitution qui devait régir la Cité et la prenaient sous leur commune garantie, se réservant de veiller à sa stricte observation. En cas de différends entre les autorités locales sur l'interprétation de ladite Constitution, les Résidents des trois Cours protectrices en étaient saisis par les intéressés et statuaient sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements. Ce régime dura une trentaine d'années. Par un traité du 6 novembre 1846, les trois Cours protectrices abrogèrent les dispositions des traités du 3 mai 1815 et placèrent le territoire de la Ville libre sous la souveraineté exclusive de l'Autriche.

5) Le Traité de Versailles du 28 juin 1919 offre plusieurs exemples de clauses sinon identiques, du moins présentant certaines analogies, en particulier celles qui érigent Dantzig en Ville Libre incluse dans le territoire douanier de la Pologne (laquelle était chargée de la conduite de ses affaires extérieures et de la protection de ses nationaux) et dotée d'une Constitution placée sous la garantie de la Société des Nations. Memel et son territoire recevaient également un statut d'autonomie élaboré par les principales puissances alliées et associées. Enfin le Bassin de la Sarre était temporairement placé sous l'autorité d'une Commission de gouvernement représentant la Société des Nations et devait être appelé au bout de quinze ans à se prononcer soit pour le maintien du statu quo, soit pour l'union à la France, soit pour l'union à l'Allemagne.

6) Ces trois créations du Traité de Versailles n'eurent qu'une courte durée. En 1935, la Sarre se prononçait pour le rattachement à l'Allemagne. Dantzig et Memel, la première surtout, furent l'objet de difficultés et d'incidents multiples pendant vingt ans jusqu'à l'heure où leur indépendance disparut en 1939.

Il est à peine besoin de citer le cas de Fiume, qui ne demeura Ville Libre que de 1921 à 1924, ayant été à cette date absorbée par l'Italie, et celui du Sandjak d'Alexandrette, qui, constitué en entité distincte, sous les auspices de la Société des Nations, en 1937, eut une carrière encore plus brève, puisqu'il fut incorporé par la Turquie au bout de deux ans.

7) Quant au Territoire Libre de Trieste, créé par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947, on sait que la mise en vigueur du régime qui lui était applicable a soulevé de telles difficultés qu'elle n'a pu encore intervenir et que la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis se sont prononcés pour le retour de la ville à l'Italie.

8) Il apparaît donc, à la lumière des précédents, que, d'une manière générale, les régimes d'autonomie locale garantie n'ont pas, à l'époque contemporaine, connu une longue et heureuse fortune. Encore s'appliquaient-ils à des territoires géographiquement uns, alors que nos comptoirs des Indes sont divisés, séparés par de très longues distances et situés à des milliers de kilomètres d'un des deux États qui devraient en assumer la garantie.

9) Il se peut toutefois que, pour les raisons dont fait état la note de la Direction d'Asie-Océanie, il soit jugé politiquement opportun de proposer l'institution d'un régime de cet ordre en ce qui concerne nos Établissements de l'Inde.

10) Une convention entre la France et l'Inde devrait alors intervenir pour régler les nombreuses et délicates questions que fait naître un problème de cette sorte :

a) Les nouveaux territoires autonomes auraient-ils la personnalité internationale ? Il ne semble pas que l'affirmative soit à retenir. Mais, quelle sera alors la nationalité de leurs habitants ? Qui sera chargé de leur protection diplomatique et de leur représentation à l'étranger ? Quelle sera leur situation militaire ?

b) Quelles seront leurs relations économiques, douanières, financières avec respectivement l'Inde et la France ? Les ressortissants de ces deux États y jouiront-ils d'un régime privilégié en matière d'établissement ?

c) Comment sera établi le régime interne – régime législatif, régime administratif, régime judiciaire – des territoires dont il s'agit ? On peut concevoir à cet égard qu'il soit élaboré par les intéressés eux-mêmes et soumis ensuite aux deux États qui y donneraient leur garantie. Mais quelle serait l'étendue de cette garantie ? Comporterait-elle un droit d'intervention ou de contrôle ? Comment serait-elle exercée : séparément ou conjointement ? Comment seront sauvegardés les intérêts propres des États garants, en particulier les intérêts culturels de la France ?

d) Comment seront réglés les litiges qui pourraient s'élever soit entre les deux États garants, soit entre les territoires autonomes et l'un ou l'autre de ces deux États ? Quels organismes de conciliation ou d'arbitrage peut-on envisager ?

e) Le régime sera-t-il le même pour tous les territoires en cause ou variera-t-il suivant la situation de chacun d'eux ?

11) Ces diverses questions, et d'autres sans doute, devraient faire l'objet d'une étude approfondie, effectuée par les services qualifiés du Département avec le concours des divers Ministères compétents (France d'outre-

mer, Défense nationale, Finances, Justice, Commerce, etc.). Le Comité juridique de l'Union française pourrait aussi être utilement consulté.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 37)

345

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 220[3]. *Francfort, 16 novembre 1948.*

(*Reçu* : le 18, 12 h.)

J'ai exposé que la formule ayant mes préférences était celle qui permettrait à chaque puissance occupante d'assurer seule le contrôle et la responsabilité de leur zone qui devrait comprendre au moins deux États entiers. J'ai précisé que des modifications du tracé des zones se justifieraient d'autant plus qu'elles avaient été prévues dès 1945 par un échange de lettres signées, à Londres, au moment où la France avait accédé au contrôle allié en Allemagne. Je n'en ai pas moins ajouté que sous certaines réserves concernant notamment la détermination des pouvoirs spéciaux du délégué supérieur de chaque État, ainsi que la révision des limites des zones d'occupation, j'étais disposé à examiner la proposition anglo-américaine relative à l'établissement d'un certain contrôle tripartite.

Le général Clay a alors déclaré que, dans ces conditions, il était prêt à retirer ce document, à refuser la recommandation des ministres-présidents sur le Wurtemberg-Bade et à maintenir le *statu quo* tant en ce qui touche les « États » que le système d'occupation. S'il était question d'une modification des limites de zone, il lui paraîtrait naturel, étant donné les responsabilités incombent à l'armée américaine dans la défense de la ligne du Rhin, d'ajouter le Bade-Sud au Bade-Nord, auquel en aucun cas, il ne pouvait renoncer.

Le Commandant en chef américain a rappelé, d'autre part, qu'il avait été partisan d'un contrôle tripartite à tous les échelons, mais que celui-ci aurait supposé une réorganisation territoriale complète. Ce résultat n'ayant pas été atteint, il lui était indifférent de laisser les choses plus ou moins en l'état.

Comme j'indiquais que, si le Bade était placé sous contrôle français, il serait sans doute possible de trouver une solution laissant au quartier général américain de Heidelberg toute la liberté nécessaire, le général Clay a

[1] Télégramme de la part du général Koenig.

[2] Télégramme communiqué à Baden et Berlin sous le n° 218.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

répliqué qu'il ne concevait pas que son principal centre de commandement se trouvât hors de sa zone.

Le général Robertson n'est intervenu que pour dire qu'il était d'accord avec le général Clay pour maintenir aussi largement que possible le système actuel.

La discussion a ensuite porté sur le contrôle à l'échelon fédéral. Le général Clay a fourni un certain nombre de précisions sur les conditions dans lesquelles ce contrôle pourrait fonctionner. À son avis, l'exercice des pouvoirs réservés devrait être confié à des comités, dont certains, celui en particulier du Commerce extérieur, seraient du type intégré, tandis que les autres revêtiraient la forme d'organismes « accolés ». Quant au contrôle de l'activité du gouvernement fédéral dans le domaine de sa compétence, il pourrait être exercé par les conseillers des commandants en chef, assistés d'un personnel très réduit. Les décisions seraient prises par les commandants en chef eux-mêmes.

Le général Robertson s'est déclaré en principe d'accord.

J'ai demandé si mes collègues envisageaient un appel suspensif du commandant en chef mis en minorité, dans l'éventualité où il estimerait que la décision porterait préjudice aux principes fondamentaux de la politique de son gouvernement. Il m'a été répondu affirmativement, sous réserve que le délai prévu soit bref.

Finalement, il a été décidé que le Comité du contrôle nous soumettrait trois rapports : le premier aurait pour base la proposition anglo-américaine, modifiée pour tenir compte de mes réserves ; la deuxième partirait de l'hypothèse où aucun tripartisme n'existerait à l'échelon du *Land* ; le troisième porterait sur le contrôle à l'échelon fédéral.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 178)

346

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE[1]

Note d'information pour la délégation française

N. *Paris, 16 novembre 1948.*

Confidentiel.

L'administration américaine de Coopération économique (ECA)[2] a depuis longtemps averti l'organisation européenne (OECE)[3] de la nécessité

[1] Note manuscrite : « *Destinataires : Éd[ouard] Herriot, Paul Reynaud, Guy Mollet, F[rançois] de Menthon, Corbin, par porteur le 27-11-48* ».

[2] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

[3] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

d'être saisie avant la mi-décembre au plus tard de la documentation nécessaire pour préparer le rapport qu'elle doit remettre au Congrès en vue d'obtenir le vote de nouveaux crédits[1].

Dans le courant de l'été, il avait été convenu que l'organisation européenne devrait être en mesure de remettre à l'administration américaine un plan à long terme de l'Europe qui indiquerait les conditions dans lesquelles les pays participants entendaient coopérer afin de parvenir en 1952 à se passer de l'aide américaine.

À cet effet, les pays participants avaient été invités à remettre à l'organisation leur programme à long terme. Ces programmes sont aujourd'hui parvenus à l'organisation qui, depuis un mois, procède à leur examen.

Ces programmes ont fait apparaître de profondes divergences et il est aujourd'hui évident que l'organisation ne sera pas en mesure de présenter en décembre à l'administration américaine un programme commun de relèvement de l'Europe ; les ajustements qui devraient être apportés aux programmes nationaux comme les conditions mêmes de la coopération entre les pays participants devront faire l'objet de longues et vraisemblablement difficiles négociations au cours des prochains mois.

L'administration américaine reconnaît d'ailleurs pleinement cette situation et souhaite que l'organisation européenne poursuive ses travaux de manière à produire un jour, vraisemblablement dans le courant de l'année 1949, un programme de relèvement qui comporterait des solutions aux nombreux problèmes que fait aujourd'hui clairement apparaître la confrontation des programmes nationaux.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu que la documentation que fournirait à l'administration américaine l'organisation européenne à la mi-décembre serait conçue sous la forme d'un rapport sur l'état des travaux de l'organisation. Ce rapport mettrait en lumière les principales questions controversées et les problèmes fondamentaux qui devraient être résolus pour que les dix-neuf pays participants arrivent en 1952 à se passer d'une aide étrangère exceptionnelle.

Le document qui est en cours d'élaboration fera nettement ressortir l'importance des programmes de la France, de la Grande-Bretagne et de la Bizone.

1) En ce qui concerne l'Angleterre, ce rapport insistera tout particulièrement sur le fait que si le programme britannique apparaît bien comme devant permettre la restauration de l'indépendance et de la puissance économique de la Grande-Bretagne ; celle-ci paraît devoir se développer sans tenir un compte suffisant des intérêts de l'Europe et risque notamment, par l'insuffisance du concours que la Grande-Bretagne prévoit de la part des économies européennes de créer une véritable autarcie de la zone sterling qui finirait par rendre le sterling aussi rare que le dollar pour l'ensemble des pays européens.

Un tel problème est d'une importance vitale pour la Grande-Bretagne comme pour l'Europe elle-même et il est certain que les ajustements que

[1] Voir document n° 343.

l'Europe demandera à l'Angleterre sont de nature à soulever des débats dont la gravité ne peut être sous-estimée.

2) En ce qui concerne le programme de la Bizone, l'organisation s'est attachée à examiner les conditions d'intégration de l'économie de l'Allemagne occidentale dans l'économie européenne, sous réserve du respect du respect des limitations imposées par les accords interalliés au développement industriel de l'Allemagne. De nombreuses questions ont été posées, dont l'étude est actuellement en cours, notamment en ce qui concerne l'excès des ressources en énergie dont entendrait disposer la Bizone.

3) En ce qui concerne le programme français, le débat auquel il a donné lieu devant le Comité exécutif a déjà permis de dégager quels sont les problèmes essentiels qu'il soulève et qui ne manqueront pas d'être signalés par le rapport de l'organisation à l'attention de l'administration américaine. Notre programme a été généralement reconnu comme apportant une contribution effective à la coopération européenne ; mais ses conditions de réalisation ont fait l'objet de nombreuses questions qui ne manqueront pas d'être formulées d'une manière plus précise dans le questionnaire complémentaire que l'organisation adresserait à brève échéance au gouvernement comme à tous les autres gouvernements des pays participants.

Il ressort du débat auquel a donné lieu le programme français que les plus importantes de ces questions aux yeux de nos partenaires européens sont les suivantes :

1) Les exportations agricoles prévues par la France et qui peuvent être d'une si grande importance pour l'économie européenne, seront-elles effectuées avec la régularité nécessaire à partir de 1952 et dans quelles mesures pourront-elles être amorcées avant cette date ?

2) Comment le gouvernement français envisage-t-il de stabiliser les prix, d'assurer le financement des investissements et de créer les conditions économiques et financières qui permettent le développement prévu des exportations ?

Les explications complémentaires données par la délégation au cours de ce débat ont suscité un vif intérêt chez nos interlocuteurs.

Sur les méthodes de financement du programme et la politique financière du gouvernement, la délégation n'a pu s'en tenir qu'à des remarques d'un caractère très général. Interrogée en particulier sur la portée de la réforme fiscale qui doit être soumise au Parlement avant la fin de l'année, elle s'est bornée à indiquer que c'était le Parlement qui devait être le premier saisi des projets du gouvernement et qu'il n'était par conséquent pas possible, à l'heure actuelle, de fournir des renseignements complets à l'organisation.

Il est clair que l'organisation européenne, comme l'administration américaine attache une importance toute particulière à voir l'équilibre économique et financier de la France rétabli dans les délais les plus courts. Nos partenaires européens nous disent très nettement que des solutions qui seront apportées aux problèmes français dépend l'avenir de la coopération européenne. Ils hésiteront en tout cas, disent-ils, à s'engager dans cette voie

avec la France tant que le redressement économique et financier de notre pays ne paraîtra pas en bonne voie de se produire.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 332)

347

GÉNÉRAL PECHKOFF, AMBASSADEUR DE FRANCE, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE À TOKYO,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Tokyo, 16 novembre 1948.*

Par mes télégrammes vous savez déjà ce que je pense du procès et du verdict prononcé contre Tojo et ses 25 co-inculpés par le tribunal de Tokyo. Je vous ai relaté en substance l'avis exprimé par le juge français Bernard… Par mon télégramme d'hier[2], j'ai demandé au Département de m'autoriser à dire ce que je pense lors de la réunion chez le général MacArthur, le 22 de ce mois. Je me demande quel est votre avis personnel. À mon sens, ou il fallait aussitôt l'armistice fusiller tous ces gens, ce qui serait conforme à cette abominable guerre totale, car, au fond, si on n'épargne plus la vie des femmes, des enfants, et de tous les non belligérants, à plus forte raison, pourquoi se gêner de tuer les principaux de ses adversaires… Depuis le début de ce procès, on voyait bien que c'était un procès de tendance et non pas de justice telle qu'elle est comprise par la jurisprudence. Les défenseurs ne pouvaient pas pour leur propre défense, soulever les questions politiques et les menées politiques des nations par lesquelles elles étaient jugées. La défense n'a pas eu en sa possession tous les documents qui, prétend-on, auraient éclairé plusieurs points essentiels de ce procès. Enfin, trois juges et le Président du tribunal lui-même n'ont pas voté la peine de mort et le juge russe a motivé sa dissidence par le fait que la Russie soviétique a aboli chez elle la peine de mort. Le Président du tribunal, sir William Webb et le juge français Bernard, dans l'exposé qu'ils ont déposé au bureau du tribunal ont clairement indiqué que le principal coupable, si la culpabilité était établie, était l'Empereur du Japon. Or, comment juger l'Empereur qui est considéré par 99 % des Japonais comme infaillible…

J'ai assisté à la dernière séance du tribunal. Une grande salle toute illuminée à jour pour permettre aux appareils cinématographiques et photographiques de prendre un millier de clichés. Les galeries du public à craquer de monde. Les familles des inculpés étaient présentes. La majorité

[1] Note manuscrite : « *M. Millet, lettre de Pechkoff* ».

[2] Document non reproduit.

des femmes des généraux américains étaient présentes. Un silence impressionnant. Les inculpés tous vieux, pâles, flanques de grands gaillards de MP's américains ne bougeaient pas. Pas un geste, pas un mouvement. Le matin, le président Webb continuait encore à lire les chefs d'accusation. On a ajourné la séance à 11 heures du matin, jusqu'à 13 h 30. Pendant deux heures le Président a encore lu, puis il a, enfin, commencé à lire pour chacun des inculpés son accusation. Puis encore une fois la justice s'est retirée pour 15 minutes. À la reprise de la séance, les inculpés n'étaient plus au banc des accusés ; on les a fait venir un à un, par ordre alphabétique. Ils étaient amenés par deux MP's. On leur mettait sur la tête les écouteurs. Chacun inclinait la tête en signe de respect pour l'audience. Le verdict prononcé, le condamné s'inclinait encore et, sans aucun autre geste, il se retirait. Ainsi 26 hommes s'inclinèrent devant leur sort, vingt-six fois. Et puis, c'était terminé.

Ce que pensent les Japonais ? Ceux qui pensent, pensent ceci : c'est de bonne guerre. Vous êtes les vainqueurs, vous pouvez faire ce qu'il vous plaît. Par ce verdict, au fond, c'est le peuple japonais tout entier qui est jugé coupable. Vous allez choisir les principaux coupables, c'est votre affaire. Vous n'avez pas traduit l'Empereur devant le tribunal parce que cela ne vous convenait pas. Sans l'Empereur, votre occupation serait impossible ou tout au moins bien précaire. Il est possible que beaucoup d'entre vous vont prêcher la clémence. Mais cela aussi est votre affaire. Depuis trois ans, la situation mondiale et celle d'ici, en Asie, ont évolué non pas en votre faveur et pour renforcer votre politique, et pour votre propre défense vous avez besoin de nous. Ce n'est pas pour nos beaux yeux qu'on nous ménage nous n'avons aucune illusion… L'exécution des ministres vaincus se situe fort bien dans la tradition historique du Japon alors que l'Empereur vaincu demeure sur place car, étant donné son caractère sacré : « *He cannot do wrong* ». Enfin, les communistes avancent en Chine. Ces nouvelles occupent une place prédominante dans la presse japonaise. Nous suivons les développements avec le plus vif intérêt. Ainsi parlent et pensent les Japonais…

Ceci étant dans la vie pratique de tous les jours, les Japonais se raidissent. Les Américains sont obligés d'intervenir dans les détails de la vie japonaise et non seulement de veiller à l'exécution des prescriptions des pouvoirs occupants, mais étant donné l'inefficacité du gouvernement japonais, ou la « passivité » des autorités japonaises, de faire eux-mêmes leur besogne.

Les Japonais sont très attentifs à ce qui se passe à l'extérieur, et particulièrement en Amérique et en Chine. La campagne électorale américaine était suivie de très près ; on reproduisait les paroles de Wallace abondamment. Ce que Dewey disait contre le parti démocrate et ce que Truman alléguait sur l'esprit réactionnaire de Dewey a reçu une très grande place dans les feuilles japonaises. D'autre part, il n'était pas difficile pour les Japonais de s'apercevoir que tous les hauts dignitaires du SCAP[1] et le

[1] S.C.A.P. : *Supreme Commander for the Allied Powers* soit le Commandement suprême allié au Japon.

général MacArthur espéraient l'avènement du parti républicain. La lettre que le Commandant suprême a adressée il y a quelque temps au Président du Conseil Yoshida au sujet de la révision de la loi des organisations des ouvriers d'État s'inspirait des lois Taft-Hartley. L'appel au pouvoir de Yoshida, homme de la droite était également inspiré par les prévisions du succès de Dewey… Mais toutes ces expectatives étaient renversées par le fait que le parti démocrate américain restait au pouvoir et on interprétait ici comme ailleurs que cela était dû aux idées libérales du président Truman et que s'il était élu, c'était parce que les *Trade Union* ont voté pour lui. Les Japonais comme tout le monde ont tout de suite enregistré une sorte de flottement de la part des services du SCAP en ce qui concerne l'application de la lettre du général MacArthur par un vote du Parlement. SCAP qui tablait sur Yoshida ces derniers jours, a appelé chez lui « en consultation » Katayama, chef du parti socialiste et ancien Président du Conseil et on parle déjà de ce dernier comme futur Président du Conseil et le journal d'inspiration officielle laisse entrevoir cette possibilité, etc.

La confusion dans les esprits est très grande. Cette confusion n'est pas à l'avantage des occupants. Les succès communistes en Chine retiennent toute l'attention japonaise et je ne saurais pas dire exactement ce qui se passera quant le gouvernement Tchang Kaï Chek déménagera à Canton chez son beau-frère T.V. Soong comme on le dit…

Hier, j'ai dîné chez le correspondant américain du *New York Times* avec le vice-Président de l'*United Press* et le magistrat américain Keenan, encore hier chef du ministère public au tribunal militaire, et d'autres personnes, un cercle de gens qui gravitent autour du SCAP et qui souvent lui servent de porte-parole. Dans ces milieux, on préconise sérieusement l'éventualité de la nomination du général MacArthur comme Haut-Commissaire pour l'Extrême-Orient et surtout comme un envoyé extraordinaire du président Truman en Chine. M. Keenan prétend être ami intime de Truman et en arrivant ici après les élections il se dit avoir été chargé par le Président de dire au général MacArthur qu'il le verrait avec plaisir à Washington pour consultation. Un des convives, en parlant de Chine et de MacArthur, disait que tout n'est pas perdu en Chine, qu'une fois MacArthur nommé en Chine il saura trouver des moyens de redresser la situation. Au fond, avec peu d'hommes et beaucoup de matériel de toutes sortes, les Américains n'ont qu'à suivre la même direction que celle jadis suivie par les Japonais, en occupant et en gardant le réseau des chemins de fer de la Chine et de la Mandchourie… Quel est le rôle qui sera dévolu aux Japonais ? Les Japonais, je crois, ne se prêteront à aider les Américains qu'avec une certitude complète de gagner la partie. Échaudés dernièrement, et n'ayant pas trop confiance en la stabilité et la sagesse politique des US, ils seront très, très, très prudents…

En même temps, l'important journal quotidien le *Nihou Kawai* en commentant la situation chinoise dit : « La domination communiste de la Chine aura certainement comme résultat la soviétisation de toute l'Asie, ce qui fatalement détruirait « *The balance of power* » dans le monde entier »… Et « *This would be in a sense, an upset of balance of power*

between the United States and the Soviet Union ». Et tout le monde est d'accord ; l'occupation de la plus grande partie par les communistes signifie un grand changement dans toute la situation en Asie.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 22)

348

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 16 novembre 1948.*

Vous nous avez signalé par deux télégrammes nº 3810 et suivants les inquiétudes que fait naître à Londres la persistance des bruits relatifs à la rencontre Staline-Truman[1].

J'ai profité cet après-midi d'une réunion Schuman, Marshall, Mac Neill relative à la lettre d'Evatt sur l'affaire de Berlin, pour faire évoquer la question par M. Schuman. Il l'a fait en se référant à une conférence de presse récente de M. Marshall au cours de laquelle celui-ci avait assez nettement démenti ces rumeurs.

Marshall n'a pas répondu directement. Il a indiqué que ces rumeurs avaient été mises en circulation en même temps que celles concernant sa propre démission ; qu'il avait été en mesure de démentir ces dernières mais que quant à la rencontre Truman-Staline il ne disposait d'aucune information nouvelle. Il a ajouté que toute l'affaire lui paraissait sous le signe de la propagande soviétique. Marshall donne l'impression de ne pas savoir du tout à quoi s'attendre dans quelque domaine que ce soit. Le Président est aux champs ou à la mer. Sa volonté ne s'est encore manifestée sur aucun sujet. La délégation américaine est sans aucune instruction sur l'affaire de Palestine. Sur la politique russe, toutes les lubies paraissent possibles est nos gens se montrent en conséquence fort prudents.

Mac Neill, que j'avais fait prévenir par Harvey, a appuyé les remarques de M. Schuman en indiquant que la propagande soviétique en effet entretenait volontiers les rumeurs relatives à de nouveaux entretiens et que cela suffisait à marquer l'intérêt de les démentir.

C'est je crois tout ce que nous pouvons faire pour l'instant. J'aurais aimé que le Président, comme je lui en avais donné l'avis, s'étende un peu sur le fait que tout projet de conversations à deux était précisément conforme aux interprétations que l'on voulait éviter ; qu'il en allait autrement des conversations à quatre qu'en conséquence nous devions en tous lieux éviter de donner corps à l'idée de conversations qui ne soient pas à quatre. Peut-être

[1] Documents non reproduits. Voir note nº 2 du document nº 341.

est-ce cela que vous pouvez ajouter, en parlant au *Foreign Office*, à ce qu'a dit M. Schuman.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

349

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 969[2]. *Bucarest, 17 novembre 1948.*

Secret. Réservé. (*Reçu* : le 22, 18 h.30)

Aux diverses précautions militaires prises en Roumanie que j'ai signalées au Département par ma dépêche n° 997/EU[3], il convient d'ajouter les faits suivants :

1) D'après les indications de bonne source, des conversations militaires importantes auraient eu lieu, il y a environ un mois à Bucarest, où se seraient trouvés le maréchal Tolboukine et des généraux russes. À ces conversations aurait pris part Mme Ana Pauker.

2) De nombreux officiers et sous-officiers épurés, notamment des techniciens, ont été récemment rappelés à l'activité.

Je rappelle que l'armée roumaine dont le plafond a été fixé par le traité à 120 000 hommes, dispose actuellement de deux classes sous les drapeaux soit 180 000 hommes environ, auxquels il convient d'ajouter les effectifs d'une importante gendarmerie, qui atteint, d'après une indication de très bonne source plus de 50 000 hommes.

3) Les cadres russes, soit militaires, soit civils, ont été notablement renforcés depuis un mois et demi.

4) La presse insiste presque quotidiennement sur le caractère du vrai « patriotisme » qui est « l'amour de l'URSS » (je me réfère à cet égard à ma dépêche n° 1081/EU)[4], et les fêtes marquant le 31e anniversaire de la Révolution d'Octobre ont assumé une ampleur considérable (ma dépêche n° 1333/EU)[5].

5) D'après des rumeurs circulant à Bucarest, les Russes se seraient portés acquéreurs de la totalité de l'excédent de la récolte roumaine. Les difficultés

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.
Note manuscrite : « *Précautions militaires. [Communiquer à] Londres, Washington, Belgrade, Budapest, Moscou, Sofia, f[ai]t 29/11* ».

[2] Télégramme reçu en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

[4] Document non reproduit.

[5] Document non reproduit.

de trouver du pain, les obstacles rencontrés par la légation d'Italie pour acheter les céréales roumaines dont la vente avait été convenue (mon télégramme nº 774)[1], la fixation pour ces céréales d'un prix très supérieur au prix mondial, ce qui a pour conséquence d'éloigner les acheteurs belges et de rendre inopérant l'accord commercial avec la Belgique, donnent consistance à ces bruits.

6) Selon des indications de bonne source, les autorités russes feraient revenir à Odessa à vide de nombreux chalands se trouvant sur le Danube.

Comme j'interrogeais l'un de mes collègues, chef de poste d'un pays du « bloc oriental » et lui-même communiste convaincu, sur la politique du Bureau d'Information et la raison d'être des grèves françaises, celui-ci m'a déclaré en substance : « C'est la situation internationale qui explique ces grèves. Il est nécessaire que les fauteurs de guerre américains comprennent que la France n'est pas en état de participer à un conflit ». Et comme je marquais ma surprise, mon collègue continue : « Depuis deux mois, la situation a bien évolué. Il ne fait pas minimiser les dangers d'une guerre ; l'on espère l'éviter mais il faut être sur ses gardes ».

Les déclarations de mon collègue sur la crainte réelle d'une guerre que ressentent les milieux communistes contiennent une explication valable des mesures de caractère militaire prises en Roumanie soit par les Soviétiques soit par les Roumains.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 7)

350

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 1333. *Bucarest, 17 novembre 1948.*

Du 29 octobre au 7 novembre, la Roumanie tout entière a célébré l'amitié romano-soviétique. Commencées avec le 2e Congrès de l'ARLUS (ma dépêche nº 1275/EU)[3], les manifestations en faveur de l'URSS se sont déroulées au cours de la semaine du 1er au 7 novembre, spécialement consacrée à l'amitié entre les deux pays, et dont la commémoration du 31e anniversaire de la Révolution d'Octobre a marqué à la fois le terme et le point culminant.

À cette occasion Bucarest, ainsi que les villes de province, a été décorée de tentures rouges, de drapeaux soviétiques et roumains, d'effigies des quatre prophètes du marxisme et des secrétaires du parti ouvrier roumain,

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la Direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Moscou, Washington, fait 27-11-48* ».

[3] Document non reproduit.

à côté desquelles on avait condescendu parfois à faire à faire figurer, mais en format plus réduit et en retrait, les portraits des présidents Parhon et Groza.

Les différentes manifestations ont été préparées en détail, et des comités créés à cette fin, plusieurs semaines à l'avance. *Scanteia*, organe officiel du parti ouvrier, a publié le 31 octobre la liste des slogans que son comité central avait rédigés à cette occasion. La plupart étaient des vivats à la louange de la Révolution d'Octobre, du parti bolchévique, de Staline « maître génial de l'humanité laborieuse », de l'Armée Rouge. Ils s'accompagnaient de messages d'amitié à l'adresse des travailleurs opprimés par la « terreur impérialiste », en particulier des grévistes français, et de cris de malédiction pour leurs « bourreaux ». Tous ces slogans (que je vous adresse ci-jointe en annexe)[1] ont été reproduits sur les édifices publics et les banderoles des manifestants. Il avait été prescrit, paraît-il, que 80 % des drapeaux exposés fussent des drapeaux rouges ; tel était en effet à peu près le pourcentage que l'on pouvait remarquer. Place de la Victoire, face au ministère des Affaires étrangères, des tribunes officielles avaient été dressées.

C'est là qu'eut lieu, le 7 novembre, un défilé de 400 000 personnes, selon les estimations officielles. Seuls les chefs de mission des pays du bloc oriental avaient été invités à y assister. Selon le ministre de Hongrie, « les manifestants témoignaient d'un enthousiasme qui l'avait surpris ».

Il est permis de rester sceptique sur la signification de la joie populaire, quand on connaît les moyens mis en œuvre pour la provoquer. Les syndicats avaient reçu des consignes strictes pour participer au défilé au grand complet. Des chefs de file responsables avaient été désignés, et la menace de sanctions a sans doute été suffisante pour stimuler une population qui ne brille pas par son courage. Dans chaque usine des listes avaient été établies, « afin de savoir quels sont nos ennemis et quels sont nos amis ». Le long du parcours, une haie d'« organisateurs » empêchait les participants de quitter le cortège. D'ailleurs, un fait précis peut tenir lieu de témoignage : un musée consacré à la collaboration économique roumano-soviétique a été bâti grâce au « travail volontaire » d'ouvriers ; or pendant tout le temps de la construction, ceux-ci ont été surveillés par des agents armés de mitraillettes, et son inauguration eut lieu avec un déploiement de police impressionnant.

Des discours ont été prononcés par les principaux membres du gouvernement au cours des différentes cérémonies. Tous ont développé les mêmes thèmes sur l'amitié indestructible de la Roumanie et de l'URSS, sur le rôle de l'Union soviétique dans le monde et ses réalisations dans le domaine économique et social. À l'exception du Président du Conseil, qui a rappelé les souvenirs historiques d'une époque antérieure à la Révolution de 1917, les autres orateurs ont fait uniquement le panégyrique de cette révolution et de ses conséquences mondiales, interprétant les faits selon les besoins de la propagande communiste. Madame Ana Pauker et M. Gheorgiu-Dej en particulier se sont signalés par leurs affirmations tendancieuses, hostiles à

[1] Document non reproduit.

notre pays (mes communications des 8 et 13 novembre)[1]. Tous ces discours se distinguent par leur platitude à l'égard de l'URSS, « unique État… dans lequel le parti directeur montre la voie… à tous les peuples du monde, l'unique État socialiste du monde qui défend la liberté et l'indépendance des peuples », « la grandiose Union soviétique », « phare des peuples du monde entier », « démocratie la plus avancée du monde », pays qui « nous a donné, en dehors des bases de notre organisation, celles de notre culture ». « La culture soviétique », a dit un académicien roumain, « est le porte-flambeau d'une noble idéologie qui nous apprend à harmoniser le patriotisme le plus ardent avec la solidarité internationale de ceux qui travaillent… Elle s'oppose à l'idéologie sauvage et dévorante de l'impérialisme occidental. Aucun homme honnête de l'Occident qui lit un livre russe ne peut manquer de recevoir un courant d'air frais qui envahit une pièce remplie de fumées suffocantes… ».

M. Vasile Luca, ministre des Finances, a affirmé qu'il n'existe qu'une voie pour la Roumanie « comme pour tous les peuples » : « celle tracée par l'Union soviétique ».

Pendant que se déroulaient ces manifestations tapageuses, des actes plus concrets se passaient, d'une portée encore plus avantageuse pour l'URSS. Le 1er novembre, deux conventions économiques ont été signées à Bucarest entre la Roumanie et l'Union soviétique, créant deux nouvelles sociétés mixtes : la Sovrom-Tractor et la Sovrom-Chim : celles-ci sont destinées à produire, la première des tracteurs, la seconde des engrais (mon bordereau nº 1283 AT du 3 novembre)[2]. Ces accords qui doivent permettre le développement de l'agriculture roumaine sur une base collective, suivant la nouvelle politique agricole du gouvernement, sont conformes aux intérêts de la Russie. Les deux nouvelles sociétés complètent la série des « Sovrom », qui subordonnent étroitement l'économie roumaine à celle des Soviets. Le ministre des Finances, en signant l'accord, a qualifié les « Sovrom » de « poulies du développement économique » de la Roumanie. Si l'on accepte cette image, il est permis de douter que ce soient les Roumains qui tiennent la corde, en dépit des allégations du délégué russe qui a prétendu que « la collaboration économique roumano-soviétique était basée sur l'égalité de direction, de contribution, et l'entière souveraineté des deux pays ». Les commentaires inspirés des journaux rappellent d'ailleurs que l'économie roumaine dépend de l'URSS, et que sans les techniciens et les matières premières russes, l'industrie roumaine serait obligée d'interrompre son activité, ou de la réduire considérablement.

Au reste, la situation privilégiée des Russes dans les entreprises roumaines ressort également de deux récents décrets du 2 novembre, nationalisant les institutions sanitaires privées et les cinémas (ma communication du 3 novembre ; mon bordereau nº 1299/DE du 6 novembre)[3]. Leur

[1] Documents non reproduits.

[2] Document non reproduit.

[3] Documents non reproduits.

article 5 excepte formellement de la nationalisation « les entreprises ou la partie de leur capital appartenant à un État faisant partie des Nations unies, qui a obtenu ces biens ou ces droits par suite de la mise en application du traité de paix, ou à titre de dédommagement de guerre ». Cet article, qui reproduit l'article 5 de la loi du 11 juin 1948 sur la nationalisation des entreprises (ma communication du 11 juin) vise spécialement l'URSS qui, en vertu d'une clause maintenant de style, échappe à toutes les mesures lésant les autres États étrangers.

Enfin, dans le domaine des échanges culturels avec l'étranger, une déclaration récente de madame Pauker montre que le gouvernement roumain s'oriente uniquement vers l'URSS, et proscrira non seulement les liens avec les pays occidentaux, mais encore contrôlera ceux avec les autres démocraties populaires (ma communication du 16 novembre)[1].

On se rappelle les rumeurs qui avaient couru ici au printemps et au début de l'été dernier, selon lesquelles se préparait le rattachement de la Roumanie à l'URSS[2]. Les mêmes bruits ont évidemment de nouveau circulé à la veille du 7 novembre. Certes, les dirigeants communistes roumains, par le zèle dont ils font preuve envers l'URSS, l'éclat qu'ils donnent aux fêtes soviétiques, entendent montrer à leur peuple que des liens toujours plus étroits unissent la destinée des deux pays. Mais il n'est pas besoin pour le Kremlin de proclamer avec bruit le rattachement d'un pays si bien disposé à son égard, contredisant ainsi la théorie de la souveraineté des Etats qu'il défend en ce moment.

Le crédit exclusif de l'URSS dans les milieux politiques dirigeants de Bucarest, la situation privilégiée qu'elle occupe dans l'économie roumaine (sociétés mixtes, exceptions faites en sa faveur par la récente législation des nationalisations etc.), le rôle exceptionnel enfin que l'on entend réserver à la « culture » soviétique, consacrent un état de fait : la Roumanie est dès maintenant un protectorat soviétique.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 28)

351

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1221. *Moscou, 17 novembre 1948.*

La presse soviétique est sans doute la seule avec celle des États satellites qui prétende n'avoir pas été surprise du résultat des élections américaines. L'opinion soviétique ne pouvait en effet, selon les journaux, être gagnée par

[1] Document non reproduit.

[2] Voir document n° 110.

« la psychose électorale, créée de toutes pièces par une presse docile aux ordres de milieux capitalistes et qui cherchait à convaincre, jour après jour, les électeurs que le succès de Dewey était inévitable ».

D'ailleurs la presse de Moscou affectait déjà, dans les semaines qui ont précédé l'élection, de se tenir dans la plus grande réserve quant à l'issue de la campagne et d'affirmer, tant elle s'attendait peut-être également au succès de Dewey, qu'il n'y avait pas de différence entre les deux candidats des milieux « impérialistes américains ». Cependant, depuis l'élection, le ton a changé et les dirigeants de l'information soviétique ont probablement donné à la presse pour instruction de souligner les différences qui séparaient le candidat républicain du président élu.

La presse a attendu que M. Molotov, lui-même, se soit prononcé dans le discours d'usage qu'il consacre à la situation internationale, la veille du 6 novembre et qu'il ait déclaré : « Malgré la politique d'agression des dirigeants actuels des États-Unis et de la Grande-Bretagne…, le peuple américain n'a cependant pas été dupe de ses dirigeants. Les élections ont constitué une victoire pour le parti démocratique et le président Truman. L'échec du parti républicain et de Dewey, qui s'était présenté avec un programme réactionnaire et des plus agressifs, prouve que la majorité du peuple américain rejette ce programme ».

Ce satisfecit accordé au parti « démocratique », et au président Truman, les journaux soviétiques ont cherché à dégager alors les éléments de leurs succès.

Sur le plan intérieur, l'élection du Président aurait été assurée grâce à l'appui des masses ouvrières et à cet égard l'*American Federation of Labour* et le *Congress of Industrial Organisation* ont joué un rôle important ; ils auraient été décidés à voter en faveur de Truman par la promesse de l'abrogation de la loi Taft-Hartley.

La position prise, d'autre part, par le Président sur les questions de politique extérieure, a également joué en sa faveur. Par l'affirmation « qu'il entendait revenir aux principes de la politique de Roosevelt, M. Truman dans les derniers jours de la campagne électorale, écrivait *Trud*, a désavoué la politique qu'il avait lui-même dirigée et de nombreux électeurs ont eu le sentiment qu'il reconnaissait l'erreur qu'il avait commise en s'écartant des principes de son prédécesseur ». Parmi ces principes, la presse soviétique mentionne, naturellement en première place, le respect et l'exécution des accords de Yalta et de Potsdam. C'est également sur l'observation de ces accords qu'avait insisté M. Molotov dans son discours du 6 novembre.

La fidélité à Yalta et à Potsdam est pour l'opinion soviétique la plus sûre garantie de l'attachement du Président et des démocrates à la paix. Et c'est parce qu'ils se montraient attachés à la paix, comme l'avait prouvé son intention d'envoyer M. Vinson à Moscou, qu'une importante partie de l'opinion américaine a voté pour M. Truman.

Enfin, la dernière raison, et non la moindre, à laquelle la presse soviétique attribue la réélection du candidat démocrate est qu'il a repris à son compte certains points du programme de M. Wallace. La presse soviétique,

dans les jours qui ont précédé l'élection n'a pas manqué d'accorder une place importante à ses déclarations et de souligner l'importance de l'appui qu'il devait recueillir. « Sa défaite ne peut donc être aujourd'hui en réalité qu'une victoire », et une victoire sous le nom du président Truman, puisque celui-ci n'a été élu qu'en lui empruntant une partie de son programme. « Les élections ont donc confirmé, écrit *l'Étoile Rouge*, la vitalité du parti progressiste qui devient une organisation politique permanente et durable, capable de rendre de sérieux services à la lutte contre la réaction ».

Il n'est pas douteux que ces commentaires traduisent le sentiment de satisfaction immédiat qu'exprimait déjà M. Molotov. La réélection de Truman, surtout après sa tentative d'envoyer M. Vinson à Moscou et la défaite républicaine ne peuvent apparaître, au premier moment, que comme le succès des éléments moins agressifs de l'opinion américaine.

Mais ce sentiment de soulagement immédiat, une fois passé, comment la politique soviétique pourra-t-elle exploiter la situation actuelle et le fait que le Président représente l'idée de l'attachement à la paix ?

Considérera-t-on que ces conditions d'une détente internationale sont favorables, ou cherchera-t-on à exploiter les avantages d'une attitude américaine moins ferme et plus conciliante ?

Il est probable que selon leur comportement naturel et leurs méthodes habituelles, les Soviets emploieront, comme dans la douche écossaise, tantôt les apparences de la conciliation, tantôt ou même en même temps, la fermeté nécessaire pour pousser leurs exigences au maximum. Il n'est pas exclu qu'ils s'efforcent cependant, et sincèrement, de profiter d'une atmosphère plus détendue pour rechercher les bases d'un rapprochement. La « méthode » russe reste celle d'une tactique de combat qui ne se relâche jamais, qui se développe presque organiquement, mais elle n'empêche pas ceux qui l'emploient, tout en menant le combat et jusqu'au dernier moment de rechercher des possibilités d'accord. L'agressivité de ces moyens ne doit pas tromper sur le désir que les dirigeants soviétiques peuvent avoir d'un apaisement.

L'accueil favorable réservé à l'élection du président Truman ouvre en tous cas aux Soviets certaines possibilités de manœuvre. On peut dès maintenant engager le Président et le compromettre en définissant, selon les intérêts de Moscou, la politique qu'il représente, celle de Potsdam et de Yalta. Si M. Truman s'en écarte, la presse soviétique aura beau jeu de l'accuser de renier les principes politiques sur la foi desquels on prétendra qu'il a été élu. Déjà le *Moskovski Bolchevik* d'aujourd'hui, journal qui laisse en général prévoir l'orientation des organes plus officiels, du parti et du gouvernement, publie un article traduisant une note de défiance à l'encontre du parti démocrate, « victorieux aux élections, ce qui ne veut cependant pas dire que les éléments vraiment progressistes de l'opinion américaine aient triomphé ». Le jour où la propagande voudrait accentuer le sentiment de défiance, l'opinion soviétique et l'opinion mondiale seront alors placées devant le fait qu'une fois de plus, les dirigeants américains ont trompé la

« nation » et que les forces véritablement démocratiques n'auront pas triomphé des milieux de l'agression impérialiste.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 89)

352

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à MM. MONNET, COMMISSAIRE GÉNÉRAL AU PLAN, QUEUILLE,
MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ET
PFLIMLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE[2].

D.[3] *Paris, 17 novembre 1948.*

Secret.

Notre ambassadeur à Londres vient de me faire savoir qu'il s'est entretenu, à leur retour à Londres, avec sir Edwin Plowden et sir Sidney Caine qui avaient assisté aux débats de l'Organisation européenne de Coopération économique relatifs au programme d'action économique à long terme de la France et de la Grande-Bretagne[4].

Les deux fonctionnaires britanniques ont d'abord exprimé à M. Massigli qu'ils avaient été frappés par les progrès accomplis récemment dans la voie de la coopération internationale, par la transformation intervenue dans l'état d'esprit des délégations à l'OECE et par la qualité des travaux du Secrétariat général de cette organisation.

À l'égard du programme français, sir Edwin Plowden et sir Sidney Caine attachent une importance particulière au développement de la production agricole qu'il envisage. Ce développement ne leur paraît pas chimérique puisque la mécanisation de l'agriculture française, actuellement peu développée, offre des possibilités importantes ; ils pensent l'un et l'autre que cette orientation donnée à l'économie française est d'ailleurs avantageuse pour elle étant donné que les « *terms of trade* » semblent devoir se maintenir d'une façon durable en faveur des produits agricoles.

Sur le programme britannique les deux fonctionnaires anglais ont précisé à notre Ambassadeur que les chiffres de détail qui figuraient dans le document remis à l'OECE n'avaient tout au plus qu'une valeur indicative : le seul qui constitue un objectif précis, et d'ailleurs essentiel, est celui de 400 millions de dollars pour le surplus de la balance des paiements en 1952.

[1] Dépêche adressée par le service de Coopération économique et signée O. Wormser.

[2] Dépêche adressée à deux directions du ministère des Finances et des Affaires économiques : M. Filippi à la direction des Relations économiques extérieures, et M. Guindey à la direction des Finances extérieures.

[3] Dépêche adressée sous les n°s 872 (au Plan), 9130 (REE), 9117 (Finex) et 1172 (Agriculture).

[4] Voir documents n°s 330, 343 et 346.

Le gouvernement anglais estime indispensable en surplus aussi important pour permettre à la livre sterling de jouer le rôle qui lui est assigné dans les échanges internationaux. En revanche, les moyens par quoi ce résultat serait obtenu ne sont pas dans l'esprit du gouvernement de Londres irrévocablement arrêtés.

En particulier M. Massigli a cru trouver chez ses interlocuteurs l'intention d'envisager éventuellement une certaine augmentation des importations anglaises en provenance des pays participants au Plan de relèvement européen. Néanmoins, sir Edwin Plowden et sir Sidney Caine n'ont pas paru penser que les pays participants seraient en mesure d'offrir à l'économie britannique des produits essentiels d'équipement.

D'autre part, le chiffre élevé auquel aurait été estimé le surplus résultant des rapports entre le Royaume-Uni et le reste de la zone sterling, aurait été imposé par les demandes mêmes des territoires d'outre-mer.

Notre Ambassadeur à Londres a retiré de cette remarque l'impression que le programme anglais a été établi d'après ce que prévoit le gouvernement anglais plus que d'après ce qu'il espère.

Ses interlocuteurs lui ont également dit l'intérêt qu'ils attachent aux projets d'union douanière. Ils ne pensent pas qu'une solution d'ensemble puisse s'imposer dans un avenir prochain ; mais les idées françaises tendent à appliquer des solutions partielles applicables à des secteurs limités de l'économie leur semblent susceptibles de développement intéressant.

L'acier leur paraît un exemple particulièrement favorable.

La conclusion d'un accord, dans ce domaine, dont les résultats seraient assez proches de ceux d'un cartel international, fournirait, selon ces deux hauts fonctionnaires britanniques, un argument nouveau qui pourrait avoir raison des appréhensions rencontrées dans certains milieux par l'idée d'union douanière.

Sir Edwin Plowden a mentionné à la fin de l'entretien l'importance qu'avait, dans l'esprit du gouvernement anglais pour la bonne exécution des programmes à long terme, la politique fiscale et financière des pays participants.

Il a fait allusion, enfin, à l'incidence que ne manqueraient pas d'avoir les programmes de réarmement.

Étant donné le caractère confidentiel de la dépêche télégraphique par laquelle ces informations m'ont été communiquées et plus particulièrement la dernière allusion faite par sir Edwin Plowden, je vous serais obligé de tenir pour secrète la présente communication.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

353

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 1027[2]. *Varsovie, 18 novembre 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 22, 18 h. 30)

Suite à mon télégramme nº 1025/EU[3].

Dès le début de l'audience, M. Modzelewski, que j'avais d'emblée prévenu que je venais le trouver sans instruction particulière et simplement afin de prévenir un geste dont les répercussions me semblaient devoir être fâcheuses, s'est déclaré « très inquiet » de la tournure que prenaient actuellement les relations franco-polonaises.

Après m'avoir annoncé que M. Kozierowski et Mme Jedry-Chowska, attachés à l'Ambassade de Pologne à Paris, après s'être vu retirer leurs cartes diplomatiques avaient, sans attendre l'expulsion formelle, regagné Varsovie, le ministre des Affaires étrangères m'énuméra par le détail tous les griefs que son gouvernement s'estimait en droit de formuler contre les récentes décisions prises par la France à l'égard de ses compatriotes. Il me cita avec amertume les termes de la lettre adressée le 25 octobre à M. Ogrodzinski, dans laquelle M. Paris soulignait « que le moment n'était pas favorable à la modification du régime des visas » dont le gouvernement de Varsovie avait pris l'initiative. Il s'étendit ensuite longuement sur toutes les « brimades » dont les Polonais résidant en France auraient récemment été l'objet. Il se montra notamment fort étonné que deux auxiliaires de l'Ambassade de Pologne à Paris MM. Kowalski et Szurek aient pu être arrêtés et détenus pendant trois jours sans qu'aucun motif ait été fourni sur les causes de leur incarcération. Reprenant les termes de la note remise à M. Chauvel par M. Putrament au sujet des arrestations de 35 ouvriers mineurs polonais, il insista enfin sur les mauvais traitements dont ils auraient été l'objet de la part de la police française et sur la diligence avec laquelle ils avaient été expulsés de notre territoire.

« Je connais par expérience personnelle, précisa M. Modzelewski, les conditions dans lesquelles se déroulent les grèves dans votre pays. Je n'ignore pas non plus que toutes les polices du monde sont parfois obligées d'avoir recours à la brutalité, mais ce que je ne puis admettre, c'est la discrimination dont sont victimes mes compatriotes qui travaillent chez vous dans des entreprises actuellement en grève. Je puis vous affirmer que les Polonais ne prennent aucune initiative dans le déclenchement de ces

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet du Ministre, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. 8 exemplaires pour le Département – Service du Chiffre.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

mouvements revendicatifs et qu'ils se contentent, en vertu de la discipline syndicale, de suivre l'exemple de leurs camarades français.

J'admets le principe des expulsions, mais ne serait-il pas possible qu'elles revêtent une forme plus humaine et que ceux qui font l'objet d'une pareille mesure, au lieu d'être immédiatement conduits en Allemagne, soient autorisés à prendre contact avec nos consulats qui, dans le délai de quatre à cinq jours, les rapatrieraient en Pologne ».

M. Modzelewski exprima alors le désir qu'un de mes collaborateurs se rende immédiatement à Paris pour exposer l'ensemble des griefs du gouvernement polonais, tant en ce qui concerne la question des visas, que celle des Polonais expulsés de France pour fait de grève. Il insista sur le fait que malgré les divergences fondamentales qui existent entre les points de vue politiques de la Pologne et ceux des Anglo-Saxons, il n'avait jusqu'ici jamais éprouvé de difficultés à obtenir des Anglais comme des Américains, les visas diplomatiques sollicités par son Département.

Il conclut son exposé en m'exprimant son très vif désir de voir une solution intervenir rapidement à toutes les questions d'importance secondaire qui enveniment actuellement les rapports franco-polonais.

Bien que M. Modzelewski, qui semblait animé du plus grand esprit de conciliation, n'ait pas pu faire droit à ma demande de prolonger jusqu'à l'accouchement prochain de la femme de mon secrétaire-archiviste le permis de séjour de M. Tussuzian, j'ai retiré de l'entretien de plus d'une heure, que je viens d'avoir avec lui, l'impression qu'il désirait vivement voir les relations entre nos deux pays se normaliser aussi rapidement que possible.

Cherchant visiblement à être aimable, M. Modzelewski accepta de bonne grâce toutes les remarques que me suggéra son argumentation et les explications que je lui fournis sur les motifs qui amenaient normalement la police française à prendre des mesures contre ceux de ses compatriotes qui avaient pris une part trop active à l'agitation sociale dans notre pays.

Il insista à plusieurs reprises sur la vive satisfaction éprouvée par son gouvernement à la suite de la récente protestation française formulée par le président Auriol contre les décisions anglo-saxonnes, relatives à la Ruhr.

Avant de rompre l'entretien, il exprima son espoir qu'une solution pourrait être rapidement trouvée aux présentes difficultés, en soulignant que s'il ne lui était pas possible, pour l'instant, d'autoriser MM. Humm et Tussuzian à demeurer à Varsovie, il ne verrait aucune objection à les voir revenir en Pologne dès qu'un *modus vivendi* acceptable aurait pu être élaboré, tant en ce qui concerne la délivrance des visas aux détenteurs de passeports diplomatiques, qu'en ce qui concerne les modalités d'expulsion des citoyens polonais, mis en demeure de quitter la France.

Une clarification de l'état de chose actuel me paraît en effet souhaitable et j'ai l'impression que M. Modzelewski y contribuera sincèrement pour sa part.

Les dispositions générales des dirigeants de Varsovie à l'égard du gouvernement français se présentent sans doute sous un jour fâcheux si l'on se réfère à la presse contrôlée de ce pays. Toutefois, je crois que le geste actuel, pénible qu'il soit, ne dénote pas une intention de rupture[1].

C'est plutôt un appel d'un goût fâcheux, mais un appel, à traiter deux questions qui tiennent particulièrement à cœur aux autorités polonaises.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 61)

354

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 1245-1253. *Prague, 18 novembre 1948, 8 h. 50*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 18, 12 h.)

1) Profitant d'un bref séjour de M. Clementis à Prague, j'ai attiré lundi soir son attention sur la note de protestation remise le 5 novembre et sur les conséquences sérieuses que pouvait entraîner une immixtion qui, depuis lors, n'avait fait que se développer et s'établir au grand jour[3]. Le ministre des Affaires extérieures m'a demandé si nous avions protesté également auprès du gouvernement britannique qui venait de consentir le transfert d'une somme de 1 000 livres provenant des milieux syndicalistes et destiné aux grévistes français.

J'ai répondu que ni le gouvernement britannique, ni aucun de ses membres n'avait pris une part quelconque aux collectes et qu'en autorisant le virement de la somme indiquée sir Stafford Cripps avait précisé qu'elles ne seraient utilisées qu'à des fins charitables.

Il s'agissait d'alléger les souffrances causées par les grèves. L'action du gouvernement tchécoslovaque vise au contraire à les prolonger et à les aggraver.

M. Clementis qui n'était manifestement (...)[4] très bien informé a émis des doutes sur les possibilités de faire parvenir en France la contre-valeur des

[1] L'ambassadeur à Varsovie soulignait quelques jours plus tard que les incidents récents dans les relations franco-polonaises, voulus et mis en œuvre par les autorités polonaises, n'augurait rien de bon pour le futur et que la volonté du Kremlin pèserait de plus en plus sur la Pologne afin de l'amener à relâcher les liens qui l'unissaient encore à la France. Il se montrait partisan de ne pas précipiter ce processus, notamment dans le domaine culturel (télégramme n° 1061 du 24 novembre 1948 de Varsovie, non reproduit).

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, Belgrade, fait 24-11-48. M. Gueyraud, 1) informer, f[ai]t, 2) diffuser* ».

[3] Voir document n° 306.

[4] Lacune de déchiffrement.

sommes recueillies, la banque nationale ne disposant pas de devises nécessaires. Le ministre envisageait donc que l'aide aux mineurs prendrait surtout la forme de dons en nature.

2) Toutefois, le 16 novembre par des représentants du ministre des Affaires extérieures, les dirigeants de l'URO ont cependant affirmé que les transferts avaient été effectués. Ils n'ont pas donné de précision. Dans les milieux bancaires on murmurait déjà le chiffre qui devait être indiqué par M. Moch à la tribune de l'Assemblée (250 000 000 de francs).

D'autre part, il m'est revenu de bonne source que la Banque nationale et la *Zivovskitenska Banka*, c'est-à-dire les deux plus grands établissements de crédit de Tchécoslovaquie avaient été obligés de se faire ouvrir des comptes à la « Banque commerciale pour l'Europe du Nord ».

3) La réponse à la note française a été discutée hier au cours d'une entrevue entre MM. Gottwald, Zapotocky et Clementis qui ont examiné un projet établi par la direction des syndicats. Le Cabinet de Prague, très embarrassé reprendra la thèse déjà formulée par le Président du Conseil et selon laquelle on ne (...)rait[1] d'une action indépendante des syndicats. J'ai pourtant souligné qu'une telle explication serait considérée par nous comme de mauvaise foi. En outre la réponse fera état des griefs formulés du côté tchécoslovaque contre la radio française[2].

4) Entre-temps les collectes continuent. D'après les déclarations faites le 16 aux usines Skoda par l'un des secrétaires de l'URO leur montant dépasserait largement le chiffre de 36 millions de couronnes (plus de 200 millions de francs) indiqué quelques jours plus tôt. Les seules entreprises de Pilsen ont donné deux millions 600 000 de couronnes.

L'heure supplémentaire de travail imposée à tous les ouvriers et employés le 23 novembre, anniversaire du président Gottwald, sera consacrée aux mineurs français.

On m'assure de source digne de foi que des dispositions ont été prises pour que les prélèvements se poursuivent sur toutes les catégories de salaires et de traitements.

5) Au cours de cette affaire il apparaît avec une clarté toujours plus grande que le gouvernement tchécoslovaque n'est plus maître de ses décisions mais qu'il est strictement tenu d'exécuter des ordres au mépris des (...)[3] les plus évidents du pays.

Quant au *Kominform*, outre la propagande effrénée dont l'opération fournit l'occasion, il y trouve deux avantages sérieux :

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] La réponse à la note de protestation française a été remise à Dejean le 19 novembre au matin. Elle constituait une fin de non-recevoir en soulignant que le mouvement syndical révolutionnaire tchécoslovaque était indépendant de l'État, et que donc celui-ci ne pouvait être soupçonné de soutenir l'agitation intérieure française et contre-attaquait en protestant contre les ingérences de la radio française dans les affaires intérieures tchécoslovaques (télégramme n°s 1260-1263 du 19 novembre 1948 de Prague, non reproduit).

[3] Lacune de déchiffrement.

A) Il alimente aux frais des travailleurs tchécoslovaques l'agitation sociale en France, l'un des principaux États participant au plan Marshall.

B) Il introduit un facteur de perturbation dans les rapports entre Paris et Prague et poursuit ainsi la politique qui tend à détacher complètement la Tchécoslovaquie de l'Occident.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 61)

355

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe du Nord)

L'union européenne et les travaux du Comité d'études

N. *Paris, 18 novembre 1948.*

L'idée d'opérer un regroupement des pays européens pourrait marquer de nouveaux progrès depuis que les cinq ministres des Affaires étrangères du traité de Bruxelles ont décidé de créer un comité chargé d'étudier les modalités d'une telle transformation.

Les problèmes soulevés sont de deux ordres.

Les uns touchent à la conception même de la réorganisation de l'Europe ; il est évident que les représentants des cinq pays alliés abordent le projet d'union européenne dans des dispositions d'esprit très différentes. Les confrontations qui ont eu lieu jusqu'ici ont largement démontré qu'ils ne partageaient pas tous la même conviction sur la nécessité d'une telle réorganisation, l'ampleur de l'opération et les voies selon lesquelles elle devrait s'accomplir. S'il y a des divergences de vues, ce n'est pas seulement que les intérêts en présence sont différents, mais aussi que l'ordre d'urgence des problèmes politiques à résoudre ne se présente pas, aux yeux de tous, de la même façon.

Les autres concernent la méthode par laquelle il convient d'examiner le problème posé.

I. Doctrine.

Si les pays européens éprouvent aujourd'hui le besoin d'aménager leurs relations dans le sens d'une collaboration plus étroite, ce n'est pas seulement pour proposer à l'opinion, lassée par les déconvenues de la guerre, des perspectives plus exaltantes. On ne saurait mobiliser longtemps l'attention pour une cause dont on attendrait vainement les effets. En réalité, c'est le sentiment de la nécessité qui pousse au rapprochement. Encore, cette tendance est-elle interprétée de façon diverse ; pour les auteurs de la broche publiée par le parti travailliste en septembre 1948, les objectifs immédiats de la collaboration européenne sont, dans l'ordre économique ; résoudre le

problème de la pénurie des dollars[1] ; dans l'ordre politique : élaborer une politique étrangère commune à l'égard des États-Unis et de l'Union soviétique[2].

Ces principes une fois énoncés, la méthode d'unification semble s'imposer d'elle-même. Elle se satisfait de procédés fragmentaires susceptibles d'apporter en chaque cas déterminé une solution acceptable : conventions, conférences des ministres, réunions d'experts. Ici, l'esprit suggère la méthode. Il y a entre eux un lien évident et les Britanniques sont de bonne foi lorsqu'ils vantent les mérites de leur démarche empirique.

Ce qu'il y a lieu de mettre à l'épreuve, en revanche, c'est la valeur de leur position de principe. Est-ce réellement la pénurie de dollars qui importe au premier chef ? Est-ce le seul souci d'accorder notre attitude à l'égard des blocs américain et soviétique ? Le prétendre, c'est réduire à ses aspects les plus rudimentaires un problème beaucoup plus vaste. La nécessité d'une réorganisation de l'Europe est née des transformations survenues dans le monde. Il s'est opéré à l'Est et à l'Ouest de l'Europe, morcelée et affaiblie, une consolidation de deux masses continentales puissantes et organisées. Par une tendance naturelle à l'expansion et pour des raisons idéologiques, ces deux blocs, naguère alliés, en sont venus peu à peu à s'opposer l'un à l'autre, créant autour d'eux une zone d'équilibre instable. Cet état précaire constitue une menace constante pour la paix que seule une redistribution des forces en présence, en particulier la reconstitution de l'entité européenne, pourrait écarter. Si donc on s'efforce d'appréhender l'enjeu véritable d'un regroupement européen, on constate qu'il ne se limite pas à quelques conquêtes indispensables sur l'incohérence actuelle, mais que la paix elle-même en forme l'objet véritable.

Dans ces conditions, un facteur jusqu'ici négligé par les Britanniques prend une valeur considérable, c'est celui de l'accélération de l'évolution. Il semble que la thèse travailliste ne tienne pas compte de l'instabilité des rapports mondiaux ; toutes ses recommandations reposent sur la présomption d'un développement pacifique des relations internationales. Les événements actuels sont-ils de nature à justifier une telle assurance ? Et dans l'hypothèse inverse, toutes les démonstrations britanniques ne s'en trouvent-elles pas ébranlées ?

S'il s'agit, en effet, de faire « l'économie d'une guerre », ne doit-on pas, dès maintenant, pour une cause aussi fondamentale, montrer autant de hardiesse qu'en demanderait pour des fins moins honorables la conduite d'une guerre mondiale ? L'effort que l'on consentirait dans cette éventualité, le dirigisme continental qui s'imposerait aussitôt, ne doivent-ils pas engager, dès maintenant, à surmonter des obstacles qui, en tout état de cause, devraient être réduits à rien en cas de guerre ?

Sous cet angle, la proposition britannique révèle une étrange faiblesse et ne paraît tenir qu'un compte très médiocre d'une expérience toute récente.

[1] *Note du document* : « *Feet on the ground*, page 4 ».

[2] *Note du document* : « *Feet on the ground*, page 16 ».

S'il est évident que l'opinion envisage moins volontiers en temps de paix les sacrifices qu'elle accepte en temps de guerre, ne doit-on pas penser que, lasse des sacrifices inutiles, elle accueillerait au contraire avec chaleur un projet qui offrirait la perspective d'une stabilité durable. À cet égard, ni les réunions d'experts, ni les conférences de ministres n'opéreront la cristallisation indispensable. Bien plus, un tel comportement risquerait d'entretenir, dans l'indifférence générale, un état de sécurité fallacieux dont les hommes de gouvernement porteraient la lourde responsabilité.

La question n'est donc pas de choisir la voie la plus prudente, le cheminement le plus sûr dans les conditions normales d'un avenir pacifique. Cette voie n'est pas la plus courte quand il s'agit de parer à un danger toujours menaçant qui implique des désagréments sans commune mesure avec les difficultés dans lesquelles se trouvent actuellement les pays européens.

La conception générale du problème de l'union européenne revêt donc une importance fondamentale. Selon le parti auquel on se range, l'ampleur de l'opération et les moyens avec lesquels il convient de la réaliser, apparaissent dans une lumière très différente. De telles prises de position relèvent d'une décision gouvernementale.

Pour sa part, le gouvernement français semble avoir défini son attitude le 18 août 1948. Il s'est prononcé en faveur d'une modification, prudente, mais effective, de la structure actuelle de l'Europe. Il ne l'a pas fait sans raison. Sa position vaut d'être défendue à un moment où il importe de définir la responsabilité de chacun dans la sauvegarde du continent européen. Elle se réfère à un système très différent de la conception britannique, mais non moins raisonnable.

Entre les deux thèses britannique et française tend à s'insérer la suggestion italienne d'utiliser, dès maintenant le cadre de l'OCEE[1] pour réaliser l'union européenne. Le gouvernement italien se déclare, lui aussi, en faveur d'une méthode empirique et signale à l'attention l'existence d'un organisme qui a fait ses preuves et au crédit duquel on peut mettre déjà la réalisation d'une œuvre considérable[2]. Pourquoi n'utiliserait-on pas cet appareil déjà constitué, ces habitudes de travail déjà prises, plutôt que d'instituer un nouveau conseil, ce qui aurait pour effet de disperser les efforts et de disséminer les responsabilités ?

La proposition est apparemment séduisante.

En réalité, la fonction de l'OCEE est essentiellement économique ; on ne pourrait étendre sa compétence aux problèmes politiques sans procéder à un remaniement important de son personnel et à une modification de sa structure. Les commissions actuelles, de par leur composition même, ne sauraient embrasser avec la même compétence les problèmes militaires, politiques et sociaux que pose la formation de l'union européenne. Si donc l'OCEE ne peut être utilisée qu'au prix d'un bouleversement aussi

[1] O.C.E.E. : Organisation de la coopération économique européenne.

[2] Voir document n° 334.

considérable, que reste-t-il de la suggestion italienne ? Elle revient à associer, par cette voie, à l'œuvre commune les 16 pays participants, dont un grand nombre, au stade actuel des délibérations, se trouve écarté des conversations préliminaires.

II. Méthode.

En supposant que soit clarifié au préalable le débat d'intentions qui vient d'être évoqué, un problème demeure, celui de la méthode de travail.

Le Comité la définira vraisemblablement au cours de sa première séance. Plusieurs formules peuvent être envisagées. L'important est d'engager les pourparlers sur la voie la plus fructueuse.

Le Comité peut décider de procéder à l'examen approfondi des suggestions gouvernementales déjà connues et des projets élaborés par les organismes privés pour en dégager les faiblesses et les mérites respectifs et préparer ainsi des recommandations satisfaisantes.

Il peut, également, en s'inspirant des considérations développées par les cinq ministres au cours de leur entretien du 25 octobre, se placer aussitôt sur un plan plus élevé et élaborer une formule de compromis.

Dans une autre hypothèse, il peut envisager, en se livrant à autant d'études particulières, les problèmes économiques, politiques, constitutionnels, militaires, etc. que pose l'unification de l'Europe. Travail considérable, qui ne conduirait pas sans doute à l'élaboration d'un système homogène.

La méthode à laquelle on se rangera ne manquera pas d'avoir sur l'avenir des travaux du comité une grande influence. Quels que soient les avantages de la procédure adoptée en définitive, on n'en conçoit pas moins qu'elle sera impuissante à mener vers une issue satisfaisante un débat dont les fondements n'auraient pas été, au préalable, dépouillés de toute équivoque.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 11)

356

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. *Londres, 18 novembre 1948.*

Gallarati Scotti est revenu me voir pour me parler des anciennes colonies italiennes. Il est inquiet de la marche des affaires et craint que l'Assemblée ne se sépare le 12 décembre prochain sans rien avoir décidé, c'est-à-dire en prolongeant le statu quo. Il se demande en même temps si Cerulli ne fait pas fausse route en menant campagne, dans les couloirs des Nations unies pour une restitution intégrale des colonies perdues. Il reconnaît qu'il y a, à cet égard, deux tendances à Rome mais, continue à penser que l'Italie a

intérêt à un règlement immédiat, même si ce règlement doit n'être que partiellement satisfaisant.

J'ai, d'autre part, reçu (un peu tard il est vrai) votre note du 25 octobre rendant compte d'une conversation avec Quaroni[1].

Ayant reçu cette visite et lu votre note, je me demande quelle est aujourd'hui notre position et ce que nous comptons faire.

Après l'échec des conversations de septembre, les Anglais sont revenus à leur position initiale qui est celle – il faut le rappeler – des services et non point tant du Secrétaire d'État ou du gouvernement. Ils ont mené dans les couloirs des Nations unies cette campagne dont votre note fait état. Il devenait dès lors nécessaire de mener une contre-campagne qui, d'après ce que je crois comprendre, aurait donné d'assez bons résultats. En l'état actuel des choses, nous sommes à peu près certains de faire échec au projet britannique. Nous sommes également certains tant que nous ne nous serons pas mis d'accord avec Londres, de ne pas faire passer le nôtre.

Est-ce là notre seul but ? Est-ce même un but que nous avons intérêt à poursuivre ?

Sur le plan des rapports franco-anglais, le double échec que nous pouvons prévoir et qui sera retentissant devrait, a priori, être évité.

Quant au fond du problème, Américains et Italiens peuvent, pour des raisons différentes, ne pas être hostiles à un ajournement. Les premiers sont satisfaits du régime actuel et les seconds ont manifestement peur de se compromettre devant leur propre opinion publique en prêtant la main à une solution qui ne peut la satisfaire intégralement. Il n'en va de même ni pour nous ni pour les Anglais. Ceux-ci tiennent vivement, très vivement, à obtenir dès le mois prochain un titre juridique leur permettant de rester indéfiniment en Cyrénaïque. Quant à nous, je n'ai pas besoin de rappeler que le temps travaille contre le retour des Italiens et qu'il est, à ce titre essentiel de ne pas prolonger le statu quo. Il devrait, dans ces conditions exister une possibilité d'entente entre Paris et Londres.

Cette possibilité repose sur la certitude d'un échec en cas de désaccord, sur l'intérêt égal que nous attachons à une solution rapide, sur le fait, enfin, que les deux solutions française et anglaise, ne sont pas réellement contradictoires.

Ici, je n'ai entretenu personne de la question et personne ne m'en a entretenu depuis le 10 septembre dernier. Faut-il prendre l'initiative d'une conversation ou préférez-vous attendre que les Anglais fassent le premier pas ? Il faudra bien briser la glace et, encore une fois, je ne crois pas que le meilleur moyen de rouvrir la conversation soit un éclat devant le forum du Palais de Chaillot.

J'aimerais connaître votre sentiment sur la question. En attendant votre réponse, je continue à garder le silence.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Voir document n° 291.

357

M. d'Ormesson, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. nº 426. *Rome (Saint-Siège), 18 novembre 1948.*

J'ai déjà eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence certains échos qui m'étaient parvenus des propos tenus par Mgr Béran, archevêque de Prague, qui fait actuellement ici sa visite *ad limina* (voir ma dépêche nº 421 du 12 novembre 1948)[2].

Or, tout récemment j'ai eu l'occasion de recueillir de la bouche de Mgr Montini quelques indications complémentaires. Mgr Montini venait de s'entretenir avec l'Archevêque de Prague. Il a bien voulu me faire part de l'essentiel de cette conversation.

Mgr Béran ne juge pas, actuellement, la situation de l'Europe, au point de vue des risques d'un conflit armé, avec pessimisme. Il ne croit pas à la guerre, du moins dans un avenir rapproché. Il est convaincu que les Russes ne la désirent pas et cherchent seulement à tirer le maximum d'avantages de l'horreur qu'en ont les Puissances occidentales. En revanche, si l'Archevêque de Prague ne considère pas les conjonctures internationales actuelles comme particulièrement alarmantes, il se montre très sombre sur la situation de la Tchécoslovaquie, notamment sur le plan religieux. Selon lui, la Tchécoslovaquie est conduite aveuglément par Moscou et ne dispose plus d'aucune latitude personnelle. Jour après jour, on lui enlève toute possibilité d'action. Elle devient une sorte d'automate entre les mains soviétiques.

L'Archevêque de Prague juge le président Gottwald avec une certaine indulgence. D'après lui, l'homme ne serait ni mauvais ni dangereux et il serait revenu de bien des illusions. Mais ses initiatives personnelles sont paralysées. En revanche l'actuel ministre de la Justice serait le personnage le plus malfaisant du régime.

L'Archevêque de Prague aurait des raisons de croire que l'année 1949 sera, du point de vue catholique, une année de grandes épreuves pour son pays. Il existerait un plan de « déchristianisation » de la Tchécoslovaquie qui serait mis en exécution progressive d'ici peu de mois. Ce plan consisterait surtout à « asphyxier » par étapes la religion catholique en lui enlevant, un par un, ses moyens d'expression. Déjà, sur le plan de l'enseignement et de la presse catholique, l'entreprise serait amorcée.

Cependant, la résistance à ces mesures se ferait de plus en plus grande au sein des populations catholiques.

Mgr Montini m'a fait un grand éloge de Mgr Béran qu'il considère comme une personnalité de la plus haute valeur morale. L'attitude de l'Archevêque

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Prague, Belgrade, fait 30-11-48* ».

[2] Voir document nº 339.

de Prague et ses déclarations ont produit, je le sais, grande impression au Saint-Siège.

Ayant profité de la conversation pour demander à Mgr Montini ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui ont circulé récemment à Rome, et ailleurs, relatifs aux tractations qui auraient été engagées entre le Saint-Siège et le gouvernement yougoslave par l'intermédiaire et sous l'instigation au gouvernement américain – tractations tendant, assurait-on, à la reprise des relations normales entre Belgrade et le Vatican et à l'élargissement de Mgr Stepinac, toujours détenu dans un couvent par les autorités yougoslaves – Mgr Montini m'a assuré que ces rumeurs ne reposaient sur rien de sérieux. D'après mon interlocuteur aucune négociation n'aurait été engagée, ni directement ni indirectement, entre le Vatican et Belgrade. Ce qui aurait donné naissance à ces bruits, c'est le retour à Rome du Chargé d'affaires yougoslaves, M. Benzon. Mais, selon Mgr Montini, il ne s'agirait là que d'un retour normal. Toutefois, je dois dire que M. Benzon se tient ici dans une complète réserve. Il n'est pas venu me rendre la visite d'usage.

Mgr Montini a ajouté que si, comme il est toujours possible, un certain rapprochement se produisait entre le gouvernement des États-Unis et le maréchal Tito, on pourrait espérer qu'il aurait comme conséquence une amélioration des rapports vaticano-yougoslaves. Ne s'agit-il là que d'une déduction et que d'un vœu, ou y aurait-il quelque chose de plus que Mgr Montini n'a pas jugé à propos de me révéler ? Il est difficile de se prononcer, étant donné l'extrême prudence coutumière des hauts fonctionnaires de la Secrétairerie d'État.

D'une manière générale, j'ai recueilli, des divers entretiens que j'ai eus récemment avec Mgr Tardini et Mgr Montini, l'impression très nette que le Saint-Siège considère en ce moment la situation européenne, du point de vue de la guerre et de la paix, comme sensiblement moins inquiétante qu'il y a quelques semaines. Les informations qui lui parviennent de divers côtés semblent le confirmer dans cette appréciation. En revanche, la Secrétairerie d'État se montre extrêmement préoccupée des événements de Chine et les juge plus graves que les difficultés européennes proprement dites. D'après le Vatican, les troupes du maréchal Tchang Kaï Chek n'opposeraient aucune résistance sérieuse aux communistes. Lassées de la guerre, dépitées de ne pas avoir obtenu les avantages qu'elles espéraient au Japon, elles passeraient souvent, sans combat, avec armes et bagages (et même généraux en tête), au camp adverse. De ce fait les armements dont les Américains les ont dotées seraient aussitôt utilisés par les communistes chinois et il deviendrait extrêmement dangereux pour les Américains de ravitailler en armes et en munitions l'armée de Nankin. Le Saint-Siège redoute que l'URSS redouble d'intransigeance à l'égard de l'Occident lorsque les succès qu'elle remporte par armée interposée, en Chine, lui auront valu une situation stratégique prédominante dans ce pays, ou plutôt dans ce continent.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 47)

358

M. DE LA GRANDVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À LA LÉGATION DE FRANCE À BANGKOK,
à M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE À SAÏGON[1].

D. nº 273. *Bangkok, 18 novembre 1948.*

Je vous remercie de la note rédigée par le Conseiller politique que vous m'avez envoyée par votre lettre nº 5082/CD du 9 novembre[2]. Cette étude constitue un exposé très documenté des activités du Viet-Minh au Siam et ses conclusions corroborent dans l'ensemble celles auxquelles est arrivée cette légation. Elles confirment en particulier l'impression générale que nous avons ici : la collaboration franco-siamoise pour la répression des menées Viet-Minh au Siam n'est possible que dans la mesure où ces menées sont également dangereuses pour le gouvernement siamois.

Vous m'avez demandé de vous préciser les conditions dans lesquelles cette légation envisage la poursuite de la coopération pratique franco-siamoise à ce sujet. La visite que j'ai faite avant-hier au maréchal Pibul pour ma prise de gérance me donne l'occasion de répondre, je l'espère, dans la mesure du possible, aux questions de votre lettre. Le chef du gouvernement siamois, à qui M. Gilbert avait avant son départ annoncé que je l'entretiendrais de nos difficultés, m'a reçu longuement en présence du ministre par intérim des Affaires étrangères et du général Suranarong, chef du 2e bureau de l'Armée.

J'ai développé au Maréchal les multiples sujets de plainte que nous avons du fait de l'activité au Siam des éléments Viet-Minh, les exposant dans l'esprit de la lutte contre une organisation révolutionnaire qui est aussi l'esprit de votre lettre. Je lui ai rappelé l'activité de la délégation du gouvernement Hô Chi Minh au Siam et du *Vietnam News Service* ; l'existence d'un poste de radio vietminh non encore localisé par la police siamoise ; la fabrication de faux papiers dont se munissent au Siam les Viet-Minh qui quittent l'Indochine en fraude pour se rendre à des congrès étrangers ; le fonctionnement de camps lao-viet dans le Nord-Est du Siam où les rebelles traversent le Mékong peuvent recevoir assistance ; le paiement par le Viet-Minh – contre adhésion au mouvement – de la taxe sur les étrangers due par les Annamites. Tous ces incidents ont, vous le savez, fait en leur temps l'objet de protestations de la légation auprès du ministre des Affaires étrangères. La plupart avaient déjà été mentionnées au Président du Conseil, mais notre action à Bangkok est œuvre de très longue patience : l'interlocuteur y fait mine d'entendre chaque chose pour la première fois afin de pouvoir y répondre selon les besoins du moment[3]. Aussi bien d'ailleurs cela

[1] Dépêche adressée au conseiller diplomatique et communiquée à la direction d'Asie-Océanie (bordereau nº 449), à Nankin (nº 110), Rangoon (nº 111), Singapour (nº 112), Washington (nº 113) et New Delhi (nº 114).

[2] Document non reproduit.

[3] Note manuscrite en marge : « *Exact !* ».

donne-t-il à ses réponses un caractère d'opportunisme qu'il convient de garder toujours présent à l'esprit.

Je dois noter pourtant que, grâce aux précisions récemment recueillies que j'ai pu mettre sous les yeux du maréchal Pibul, j'ai trouvé en lui une attention qui n'était pas feinte. La politique de cette légation a toujours été en effet de s'adresser au plus haut possible dans la hiérarchie administrative et politique siamoise. Les événements ont fait sans doute du Premier ministre lui-même notre interlocuteur le plus bienveillant. Mais l'expérience de cet entretien confirme aussi qu'en s'adressant directement à lui on perce parfois l'écran tendu par ses collaborateurs. Certains des faits récents que j'apportais lui étaient connus, d'autres l'on certainement surpris (c'est le cas des publications d'inspiration communiste distribuées en langue siamoise par le *Vietnam News Service*).

Les réponses du chef du gouvernement ne modifient pas la ligne d'ensemble que vous a indiquée depuis plusieurs mois la correspondance de la légation. Cependant le cours général des événements a permis au maréchal Pibul de donner aux tendances de sa politique certaines précisions utiles à indiquer pour notre action.

1) Un premier point est acquis. Le gouvernement du coup d'État, à l'encontre du gouvernement Pridi, considère tous les Vietnamiens habitant le Siam comme des étrangers de droit commun et ne concède à aucun d'entre eux la qualité de réfugié politique.

Je vous rappelle que dès le 23 septembre le gouvernement siamois avait publié une déclaration annonçant son intention de désarmer les « réfugiés politiques » et avait constitué à cet effet un comité spécial présidé par le général commandant la 1re armée. Plus récemment, le gouvernement avait publié un communiqué rappelant l'obligation pour tous les étrangers de payer une taxe uniforme de 200 ticaux, obligation qui s'appliquerait en particulier à tous les Vietnamiens.

Le maréchal Pibul m'a affirmé que le gouvernement siamois condamne les activités subversives commises sur son territoire et dirigées contre un État voisin. Il rejette sur Pridi toute la responsabilité de l'état de choses actuel, dû à la tolérance et même à la complicité du gouvernement siamois de l'époque. Il m'a répété avec force qu'en aucun cas il ne laisserait les Viet-Minh se prévaloir de la qualité de réfugiés politiques.

2) Le Maréchal affirme ensuite qu'il ne fera pas de différence entre les activités paramilitaires du Viet-Minh et celles des Lao-Issaraks et des Khmers Issaraks. Comme vous le savez, celles-ci étaient déjà interdites et le gouvernement avait constitué au mois d'août pour leur surveillance des unités spéciales dans chacune des treize provinces frontière. Le maréchal Pibul m'a annoncé que des ordres venaient d'être donnés au Conseil central de sécurité pour que l'activité paramilitaire du Viet-Minh soit assimilée à celles des Laotiens et Cambodgiens rebelles. J'ai pris acte de cette déclaration et lui ai souligné l'intérêt que nous verrions à ce que l'intention du gouvernement soit connue dans le public.

Le Maréchal en est convenu et m'a promis qu'une déclaration officielle serait faite en ce sens.

Le chef du gouvernement siamois a tenu sa promesse. Le lendemain de ma visite, un communiqué (référence ma communication de ce jour et ma lettre n° ...)[1] a été publié par le Conseil général de sécurité annonçant que le gouvernement avait décidé d'interdire sur tout le territoire siamois les activités de recrutement, d'entraînement, d'armement et de ravitaillement à tous les mouvements rebelles qui « luttent en Indochine contre les autorités françaises ». Il s'agit donc bien là de l'interdiction des activités paramilitaires du Viet-Minh dans tout le territoire siamois et non plus seulement de celle des « Laotiens libres » et des « Cambodgiens libres » dans les provinces de la frontière.

Le communiqué officiel ajoute en outre que tous les rebelles qui traverseront la frontière pour se réfugier au Siam seront désarmés et internés dans des camps *ad hoc*.

Il y a là un deuxième point acquis. En effet, il est important que cet ordre visant le Viet-Minh donné à l'armée, d'après mes informations, il y a deux semaines déjà, ait pu faire l'objet d'un communiqué où le gouvernement se risque pour la première fois à condamner l'action de mouvements « nationalistes », en lutte contre l'autorité française ». Si l'on se rappelle le ton de l'opinion publique siamoise dans un passé récent, à l'égard des mouvements rebelles en Indochine, on mesure le chemin parcouru par un gouvernement qui ose risquer pareilles déclarations. Il y a donc là une étape importante à marquer.

3) Ce n'est donc plus seulement le banditisme à la frontière qui sera réprimé mais l'activité subversive menée sur le territoire siamois contre le gouvernement d'un État voisin. Sans doute le communiqué du Conseil central de sécurité ne le dit pas, mais au cours de déclarations qu'il m'a faites, le maréchal Pibul a lui-même tenu à rechercher une communauté d'inspiration dans tous les désordres qui agitent le Sud-Est asiatique. J'ai tenu à lui laisser l'initiative de « découvrir » une origine commune aux mouvements que nous combattons. Car la lutte contre le communisme, bien que leitmotiv de la politique du gouvernement, est encore mal définie dans la pratique au Siam. À titre d'exemple je vous rappelle que l'arrestation de Chinois communistes, au mois de septembre dernier, avait été ordonnée sous le prétexte officiel que ces Chinois appartenaient à des « sociétés secrètes non autorisées ». Aussi n'est-il pas étonnant qu'en ce qui concerne les divers mouvements indochinois rebelles au Siam les déclarations officielles du gouvernement n'aient jamais mentionné leur lien avec le mouvement communiste.

J'ai donc enregistré auprès du Maréchal que de son propre mouvement il avait souligné cette appartenance, puisque aussi bien ce doit être là notre principal argument lorsque nous lui parlons de collaboration franco-siamoise : à conspirer contre les autorités françaises d'Indochine, les Viet-Minh peuvent être aussi dangereux pour le Siam que pour nous.

[1] Document non reproduit.

Toutefois, pour répondre de façon précise à la première question de votre lettre, nous ne pouvons pas déduire de ces déclarations du Premier ministre que celui-ci ait placé au premier plan de son programme la « lutte contre les propagateurs chinois ou indochinois de l'idéologie marxiste » en tant que telle. Le maréchal Pibul rappelle à cette occasion que la presse est libre au Siam, que la propagande communiste en tant qu'information politique n'est pas interdite. Les propagandistes vietminh ne pourront donc jusqu'à nouvel ordre être poursuivis et déportés que dans la mesure où contrevenant aux lois, ils troubleront l'ordre public. Comme on le voit, la notion d'activités subversives ne paraît pas bien claire dans l'esprit du Maréchal.

Plus exactement, le danger que présentent les communistes indochinois paraît actuellement moindre au gouvernement siamois que celui présenté par les autres mouvements communistes au Siam. Le Maréchal ne m'a pas caché qu'il était beaucoup plus inquiet du mouvement communiste qui maintient une agitation dangereuse dans les quatre provinces du Sud que du mouvement vietminh qui s'est récemment, dit-il, « tenu relativement tranquille ». Le Premier ministre m'a paru d'ailleurs devoir être sensible aux représentations que nous pouvons lui faire pour lui prouver que l'activité vietminh n'est pas moindre que l'activité des agitateurs malais.

Je ne saurais en effet trop insister sur l'ignorance des faits dans laquelle le tient parfois son entourage. Il lui avait échappé en particulier qu'aucune mesure n'a encore été prise du côté siamois pour la mise en application pratique du mémorandum de Saïgon. Celui-ci, comme vous le savez, met l'accent sur l'échange de renseignements à tous les échelons et prévoit l'établissement d'organismes de liaison à cet effet. Le Maréchal a paru surpris lorsque je lui ai dit que nous n'avions jamais reçu de l'état-major siamois le moindre renseignement en contrepartie de ceux que nous lui avons fournis. Il a donné devant moi l'ordre au général Suranarong de veiller lui-même à ce que tout renseignement disponible nous soit fourni. Il a également exprimé vivement le désir de voir prochainement établir une formule de liaison susceptible d'opérer ces échanges de renseignements avec le maximum d'efficacité.

Quelle est la valeur de ces assurances et quels résultats devons-nous espérer ?

La bonne volonté du maréchal Pibul est indéniable. Il serait bien inutile et vain de chercher le fond de sa pensée. L'homme est avant tout un opportuniste qui cherche à se maintenir au pouvoir dans des circonstances difficiles pour lui. Il estime indispensable, pour le moment, d'être du côté des grandes puissances et il s'y tient. D'ailleurs vis-à-vis de nous, il s'est déjà engagé trop à fond pour pouvoir se dérober. Nous pouvons donc espérer, en le travaillant sans cesse, trouver en lui un appui qui finira peut-être par devenir efficace[1].

[1] Une note d'août revenant sur l'état des relations franco-siamoises indiquait qu'il n'y avait plus, pour le maréchal Pibul, de litiges frontaliers entre la Thaïlande et l'Indochine et que, depuis son retour au pouvoir, le maréchal s'était employé à mettre un terme à l'aide matérielle au Vietminh et

La faiblesse du système est malheureusement bien connue. Laissons de côté pour l'instant les visées lointaines que peuvent avoir traditionnellement les Siamois dans l'Asie du Sud-Est et bornons-nous aux difficultés du présent. Cette légation a maintes fois exposé les menaces qui pèsent à l'intérieur sur le régime Pibul. Sans doute n'y a-t-il absolument aucune opposition organisée. Mais toute fidélité ici est une fidélité personnelle. Le Maréchal a contre lui les partisans de Pridi : la plus grande partie de la Marine, très faible, et une fraction beaucoup plus active de l'Armée.

La faiblesse de ses moyens d'exécution est plus grande encore. Écoutés avec déférence à Bangkok, ses ordres sont rarement obéis lorsqu'ils parviennent au fond des provinces. La corruption de fonctionnaires locaux, leur incapacité, sont bien connues ; mais il faut y ajouter dans le cas qui nous occupe la méfiance que leur inspirent des directives si contraires à celles qu'ils recevaient il y a un an à peine. Nombreux sont ceux qui doivent se demander, loin de Bangkok, s'il n'est pas plus sage de ménager l'avenir et préfèrent ne pas se compromettre vis-à-vis de leurs administrés.

Il va sans dire que nous avons pourtant un intérêt capital au maintien au pouvoir du gouvernement actuel. Il ne faut pas oublier que la présence au Siam de plus de cent mille Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens constitue entre les mains d'un gouvernement siamois quelconque une arme redoutable contre nous en cas de changement général de la situation. On a bien vu lors de la conférence de Washington pour la rétrocession des provinces enlevées au Cambodge et au Laos : la délégation siamoise n'avait pas manqué de faire valoir cet argument contre notre souveraineté.

Cette légation ne laisse donc pas se relâcher l'effort accompli depuis le début du gouvernement Pibul et marqué en particulier du succès de la mission siamoise en Indochine.

Le chef du gouvernement siamois nous indique lui-même les deux angles sous lesquels nous devons lui présenter la menace Viet-Minh. L'aspect d'activité subversive contre un État voisin est déjà admis par le maréchal Pibul et la déclaration qui vient d'être faite à la presse le rend officiel. L'autre aspect, la menace communiste, n'est encore avoué par le Maréchal que de façon privée ; mais il constituera pour lui, en fonction des circonstances, la base de toute collaboration.

En second lieu, il convient d'éclairer le chef du gouvernement siamois au moyen d'informations précises qu'on lui fera recevoir aisément. Je rappelle à ce sujet l'intérêt signalé dans la communication du 23 septembre[1] de cette légation de la mise à notre disposition d'un organisme de liaison bien équipé sous le contrôle de l'attaché militaire. Je ne saurais à ce sujet qu'insister auprès de vous en rappelant la nécessité qu'a exposé plusieurs fois déjà M. Gilbert de fournir au gouvernement siamois notre part de collaboration en échange de celle que nous attendons de lui.

aux dissidents cambodgiens et laotiens (note du 14 août 1948, sans doute de la direction d'Asie-Océanie, non reproduite).

[1] Document non reproduit.

Je réponds par lettre séparée, sous le numéro suivant, à la deuxième question posée par votre lettre[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Thaïlande, volume 34)

359

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[2].

D. nº 3024. *Paris, 18 novembre 1948.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint en annexe le texte démarqué d'un télégramme qui m'a été adressé par M. Daniel Lévi, le 13 novembre 1948, de Delhi, au sujet des déclarations faites au cours d'une conférence de presse par le Pandit Nehru, sur l'Inde française[3].

Vous noterez avec intérêt les commentaires que fait dans le dernier paragraphe de ce télégramme notre Ambassadeur en ce qui concerne la nécessité de faire appel à des observateurs neutres lors du référendum des populations de nos Établissements.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

ANNEXE

M. LÉVI, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *New Delhi, 13 novembre 1948.*

Lors de la première conférence de presse tenue depuis son retour à Delhi, le Pandit Nehru a fait hier, en réponse aux questions de journalistes indiens et étrangers, des déclarations touchant les principales questions d'actualité ici, l'Inde française en particulier.

Le correspondant de l'AFP a câblé à son agence l'essentiel de ces déclarations dont j'adresse d'autre part le texte, tel que le reproduisent ce matin les journaux, par courrier au Département.

Après avoir marqué le désir des Indes de maintenir avec la France les relations « les plus étroites et amicales » et observé qu'il n'y a pas, semble-t-il, de raison « pour que cette question « donne lieu à aucun conflit », Nehru ajouta : « Sous quelque perspective qu'on l'examine, il n'est pour ces possessions qu'un avenir possible, leur union avec l'Inde. Nous laisserons les choses prendre forme d'elles-mêmes, sans les brusquer ni susciter de difficultés. Nous pouvons finalement aboutir à un accord avec le gouvernement français au sujet du référendum ».

Le gouvernement indien, remarque-t-il ensuite, s'est ému des informations qui lui sont parvenues selon lesquelles les élections qui ont eu lieu jusqu'ici en quelques-unes de ces

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la Direction générale des Affaires politiques du ministère de la France d'outre-mer, à l'attention de M. Delavignette.

[3] Voir annexe ci-après.

possessions, celles du Sud en particulier, ont été, quant à la manière dont elles ont été conduites, tout à fait insatisfaisantes. L'attention du gouvernement français a été appelée sur ce point.

Après avoir évoqué les incidents de Mahé et l'envoi d'un aviso « dont la venue a fait fuir 10 000 personnes », « ce qui est bien lamentable », il suggère au gouvernement français qu'il serait bien inopportun de sa part de prendre aucune mesure de répression qui pourrait provoquer un nouveau cycle d'incidents.

« Ces possessions n'ont pu continuer à exister pendant cette longue période que du fait de la bonne volonté des autorités jusqu'ici britanniques aux Indes. Il va de soi que de petites enclaves de ce genre ne pourraient exister sans pareille bonne volonté ».

Ces déclarations paraissent surtout destinées à satisfaire les éléments durs du Congrès et à répondre aux vifs reproches adressés en la matière ces derniers temps par ceux-ci au gouvernement indien. Le matin même Nehru avait d'ailleurs évoqué entre autres la même question devant une réunion secrète du Comité du Congrès présidé par Patel.

Je dois signaler enfin qu'aucune démarche concernant la façon dont ont été menées les élections n'a été faite jusqu'à ce jour auprès de cette Ambassade.

Je crains que nous n'allions devant de très sérieuses difficultés si nous nous refusons à accepter le principe d'un contrôle du référendum à intervenir, contrôle que nous aurions, j'en suis convaincu, intérêt à voir exercer par des éléments neutres plutôt que par des observateurs franco-indiens comme on le souhaite ici. En ce qui concerne Chandernagor, l'éventualité risque de se poser à bref délai.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

360

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[2].

D. n° 1293. *Paris, 18 novembre 1948.*

Au cours d'un récent voyage à travers l'Azerbaïdjan et le Kurdistan, notre attaché militaire à Téhéran a entrepris de reconnaître un des axes de pénétration Nord-Sud (Djoulfa, Khoi, Rezaieh, Mehabad, Saguez, Sanandaj et Kermanchah) que les troupes soviétiques pourraient éventuellement emprunter pour envahir l'Iran.

Le colonel Chavonin a été très surpris de l'ambiance policière qui règne dans ces deux provinces. Des mesures rigoureuses ont été imposées en vue de permettre la surveillance des agents russes, de réprimer toute propagande communiste et de tenir en veilleuse une population turbulente qui supporte mal les exactions des autorités et ne manque aucune occasion de comparer les réalisations importantes du « gouvernement démocrate » qui a duré un an, avec l'incapacité et la corruption des dirigeants actuels.

L'administration militaire s'est peu à peu substituée à l'administration civile. Un tel état de choses qui tend à se développer dans les autres régions

[1] Dépêche envoyée par la direction d'Asie-Océanie.

[2] Dépêche communiquée à Washington (n° 3969), Londres (n° 4909), Ankara (n° 304), Karachi (n° 172), Damas (n° 226), Kaboul (n° 137), Beyrouth (n° 662) et Bucarest (n° 443).

du pays, laisse à penser que l'Iran pourrait s'acheminer progressivement, en ce qui concerne les provinces, vers un régime de dictature analogue à celui qui existait sous Reza Chah. Cette orientation satisfait aux ambitions du monarque actuel qui espère pouvoir un jour, à la faveur de ces circonstances, gouverner personnellement, et fait naturellement le jeu de l'état-major iranien et de l'armée qui recouvrent du même coup avec les profits que cela entraîne une partie de l'autorité qu'ils avaient autrefois.

Notre attaché militaire a cherché à se rendre compte des possibilités de résistance des garnisons iraniennes dans le cas d'une attaque de l'URSS. Il considère que celles-ci sont nulles.

Les montagnes du Kurdistan ne constituent pas en premier lieu un obstacle sérieux à la pénétration d'unités modernes ; l'infanterie, la cavalerie motorisées, pourvues de véhicules de tous terrains sont susceptibles de parcourir en tous sens ce territoire. D'autre part, ni l'état-major, ni les commandants des troupes qui y sont stationnées n'envisagent sérieusement sa défense. Le Chah lui-même a déclaré au colonel Chavonin qu'il n'avait jamais pensé à assurer un système de protection efficace dans le Kurdistan.

Il semble qu'il n'y ait pas là les moyens en hommes et en matériel de s'opposer même temporairement au passage de divisions bien équipées.

Il y a par ailleurs la question de l'attitude des tribus kurdes. Celles-ci paraissent à l'heure actuelle témoigner d'une réelle sympathie pour l'Union soviétique. Le mouvement démocrate de Mehabad, d'inspiration communiste, a laissé de profondes racines et tout particulièrement dans la région située au nord d'une ligne Sardacht-Banch-Saguez.

Une habile propagande essaie de convaincre les habitants qui sont dans une misère indescriptible que les conditions de vie en Azerbaïdjan soviétique sont bien meilleures qu'en Iran. Toutefois compte tenu du fait que dans cette institution essentiellement défensive qu'est la tribu, l'œuvre principale c'est la guerre qui permet le pillage ou qui rapporte de l'argent, il est difficile de préjuger de la conduite probable des Kurdes et l'on peut vraisemblablement penser comme le disent les Iraniens « qu'ils obéiront en fin de compte à ceux qui leur donneront le plus d'or ».

Quant aux minorités chrétiennes situées aux environs de Rezaieh (Chaldéens, Arméniens) elles regrettent le régime démocrate instauré sous l'occupation russe et se sentent abandonnées sous la tutelle des administrateurs musulmans du gouvernement de Téhéran.

(Direction d'Asie-Océanie, Iran, volume 10)

361

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 1266[2]. *Prague, 19 novembre 1948.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 22, 18 h. 30)

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 28 octobre, le président Gottwald, faisant allusion à son récent voyage en Crimée (13-26 septembre) a remarqué avec un sourire qu'il était allé sur les bords de la Mer Noire pour s'y reposer, mais qu'il avait eu également d'importants entretiens avec de hautes personnalités. Je peux vous assurer, m'a-t-il dit, qu'elles ont les nerfs solides et envisagent l'avenir avec beaucoup de sang-froid. Le Président ne m'en a pas dit davantage, son regard ayant rencontré les yeux inquiets de plusieurs membres de son entourage.

En fait, un silence rigoureux a été observé sur les conversations qui ont eu lieu en Crimée dans le courant de septembre entre Staline et divers hommes d'État du Centre et de l'Est de l'Europe.

Auprès de certaines personnes apeurées, mais dignes de confiance, j'ai pu cependant recueillir des indications plus ou moins fragmentaires et procéder à quelques recoupements.

Pour incomplets qu'ils soient, les renseignements ainsi obtenus amènent cependant à penser qu'au moment où s'ouvrait à Paris l'Assemblée des Nations unies, une véritable conférence s'est tenue autour du maréchal Staline et que cette réunion a marqué une date importante dans l'évolution de la politique du bloc oriental.

En dehors de l'Union soviétique, quatre pays étaient représentés : la Tchécoslovaquie par M. Gottwald, la Roumanie par Mme Ana Pauker, la Bulgarie par M. Dimitrov, la Hongrie par M. Rakosi. L'absence de la Pologne s'expliquerait par le fait que M. Biérut, au cours d'un récent voyage à Moscou, s'était déclaré d'accord avec la ligne proposée par les dirigeants soviétiques et qu'après le remplacement de Gomulka à la tête du Parti, la Pologne était considérée comme déjà engagée dans la bonne voie.

Chacun des invités eut d'abord l'occasion de discuter avec Staline les problèmes intéressant son propre pays.

M. Gottwald s'étendit longuement sur les difficultés économiques avec lesquelles la Tchécoslovaquie était aux prises. Il insista sur l'opportunité de remédier à la pénurie de certaines denrées alimentaires et obtint la promesse de certaines livraisons, notamment de blé, de viande et de matières grasses.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Bonne diffusion. [Communiquer à Londres, Washington, Varsovie, Budapest, Belgrade, Bucarest, Sofia, Baden, fait 29-11-48* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

Au sujet de la situation politique, Staline, sans se départir d'un ton très amical à l'endroit de M. Gottwald, se montra assez critique. Il insista sur la nécessité de hâter les choses, de renoncer aux atermoiements, aux ménagements, aux demi-mesures, d'en finir avec les vestiges de la réaction, de briser les organisations à tendances conservatrices, d'accélérer l'évolution vers le socialisme aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture, d'épurer plus radicalement et de « démocratiser » l'armée et les autres administrations, d'asseoir définitivement et solidement le régime communiste, de rompre les attaches encore si fortes avec l'Occident, d'amener le pays à détourner ses regards de l'Ouest, pour se placer résolument et sans esprit de retour dans le camp des démocraties progressives. C'est à ces conditions seulement que les dirigeants actuels de la Tchécoslovaquie pourraient justifier toute la confiance que le gouvernement soviétique plaçait en eux.

Les conversations portèrent également sur les rapports entre la Tchécoslovaquie et les autres démocraties populaires.

Staline laisse clairement entendre qu'entre l'URSS et le régime Tito, les ponts étaient définitivement rompus. Tito devrait disparaître. Deux méthodes seraient mises concurremment en œuvre contre lui : la strangulation économique et la désagrégation intérieure.

Le chef du gouvernement soviétique présenta le cas yougoslave comme un exemple typique de déviation nationaliste et il insista très fortement sur la nécessité en l'état actuel de la situation internationale, de réprimer dans les rapports entre les démocraties populaires les tendances chauvinistes.

Il se félicita, à cet égard, de l'heureuse évolution des relations entre Prague et Varsovie. Les deux pays avaient eu le courage de reléguer au second plan certains litiges d'ordre territorial ou concernant la situation des minorités. Ils en étaient largement récompensés par les progrès de leur collaboration économique qui avait déjà donné des résultats appréciables.

Il était indispensable que le même esprit prévalût dans les rapports entre Prague et Budapest. Les Hongrois devaient renoncer à tout révisionnisme. En revanche, les Tchécoslovaques devaient abandonner le projet de transformer leur pays en un État national en faisant subir à la minorité magyare le sort des Allemands des Sudètes. L'établissement dans les deux capitales de régimes vraiment démocratiques avait complètement modifié les données du problème. La question de la minorité hongroise de Slovaquie devait être réglée comme l'avait été celle de la minorité polonaise de la région de Moravska-Ostrava. Aucune raison ne s'opposait à ce qu'un traité d'amitié et d'assistance mutuelle unît bientôt les deux pays.

Enfin, le moment était également venu de réviser l'attitude, trop empreinte de chauvinisme, adoptée jusque à l'égard de l'Allemagne. À la Conférence de Varsovie, les dirigeants polonais avaient manifesté une vive opposition à la constitution en Allemagne orientale d'un système politique et économique destiné à faire pièce à l'organisation de l'Allemagne de l'Ouest par les puissances occidentales. La Tchécoslovaquie avait soutenu le point de vue polonais. Mais l'heure n'était plus aux considérations mesquines. Les

Polonais savaient qu'ils pouvaient compter sur l'URSS pour le maintien de la frontière de l'Oder ; le gouvernement soviétique se faisait même fort d'obtenir des socialo-communistes allemands la renonciation définitive aux provinces de l'Est. Le gouvernement de Prague avait reçu, de son côté, dans la déclaration de Varsovie, des assurances formelles touchant l'irréversibilité des transferts. Le problème des Allemands des Sudètes pouvait donc être considéré comme liquidé.

Désormais, il convenait d'adopter à l'égard de l'Allemagne une attitude très différente, selon qu'il s'agissait de la partie de l'ancien Reich contrôlée par les puissances occidentales, ou de la partie orientale qui avait été démocratisée par les Soviets. L'Allemagne occidentale étant intégrée dans une construction économique, politique et militaire manifestement dirigée contre l'URSS et ses alliés de l'Est, il était inévitable que l'Allemagne orientale, tout en demeurant assujettie à tous les contrôles désirables, entrât elle aussi dans le groupement des États décidés à barrer la route aux menées agressives des puissances capitalistes. C'était là une nécessité à laquelle le gouvernement tchécoslovaque devait progressivement accoutumer son opinion publique. Les autorités soviétiques veilleraient de leur côté à faire évoluer dans ce sens l'état d'esprit des Allemands de leur zone.

En présence de l'organisation du monde occidental sous l'impulsion des États-Unis d'Amérique et dans un esprit d'hostilité manifeste à l'égard des pays de l'Est, l'ère des préjugés inspirée du nationalisme bourgeois était révolue. Les États socialistes devaient renoncer à leurs petites querelles intestines pour prendre pleinement conscience de leur solidarité en face du monde capitaliste. Ils devaient évoluer vers une union de plus en plus étroite, capable de tenir tête un jour à toutes les constellations politico-militaires en voie d'édification, à l'Ouest, sous l'égide de Washington, qu'il s'agisse du pacte de Bruxelles, du plan Marshall, d'une Union européenne ou d'un pacte Atlantique.

Pour que cette évolution s'accomplît rationnellement et qu'elle pût, si les événements l'exigeaient, être menée à terme, il convenait de réaliser, dès maintenant, une solide union économique, par la coordination immédiate de tous les plans en cours d'exécution. Entre l'URSS et les démocraties populaires devrait s'établir au plus tôt une division du travail assurant, dans des conditions meilleures que celles qui prévalaient jusqu'ici l'utilisation des énergies et des ressources, pour l'accroissement rapide du potentiel commun, économique et militaire.

Telle est, dans ses grandes lignes, la politique à laquelle le président de la République tchécoslovaque aurait donné son approbation et qui aurait été également adoptée par les représentants de la Roumanie, de la Hongrie et de la Bulgarie.

Il m'a d'ailleurs été signalé de source sûre que quelques semaines après la Conférence de Crimée, des commissions mixtes étaient déjà à l'œuvre à Prague en vue de réaliser l'intégration économique et financière assignée

par Staline comme première étape vers la réalisation d'une union orientale[1].

Certains propos tenus par M. Gottwald après son voyage fournissent quelques indices sur les opinions qu'a pu exprimer le chef du gouvernement soviétique concernant la situation générale.

M. Gottwald est rentré avec la certitude que les États-Unis ne disposaient pas, à l'heure actuelle, des moyens de faire la guerre et que leur préparation exigerait encore un assez long délai. Il a affirmé que, pour sa part, l'URSS ne désirait pas un conflit ; mais elle ne le redoutait pas non plus. Elle ne ferait rien pour le provoquer. En revanche, elle ne se prêterait à aucune concession ni même à aucun arrangement qui puisse affaiblir les positions qu'elle détient actuellement.

Cette remarque s'appliquait en particulier à l'Allemagne et à l'Autriche.

Pour ce qui était de Berlin, les dirigeants soviétiques étaient convaincus que les puissances occidentales ne pourraient indéfiniment maintenir le pont aérien. De toute façon, ils étaient résolus à demeurer les seuls maîtres de la ville, qui devait jouer un rôle décisif dans leurs plans d'ensemble concernant l'Allemagne.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 30)

362

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS POSTES[2].

T. circulaire n° 154. *Paris, 19 novembre 1948.*

Priorité absolue.

La question du sort des anciennes colonies italiennes va venir prochainement devant l'Assemblée des Nations unies. La France a fait connaître à maintes reprises sa position de principe, suivant laquelle les anciennes colonies italiennes devraient être mises sous la tutelle de l'Italie ; elle a ajouté qu'il faudrait également tenir compte, dans la solution de ce problème, des exigences de la justice et de l'intérêt des populations des territoires en cause.

La délégation britannique à l'Assemblée a lancé une campagne de couloirs pour l'adoption de la formule suivante : la Cyrénaïque serait placée sous la tutelle de la Grande-Bretagne ; la Somalie sous celle de l'Italie, et toute décision devrait être ajournée en ce qui concerne les autres territoires (Érythrée, Tripolitaine et Fezzan).

[1] *Note du document* : « C'est principalement pour assister à certaines séances importantes que M. Clémentis est venu passer une semaine à Prague entre le 10 et le 20 octobre ».

[2] Il s'agit des postes situés en Amérique centrale et latine.

Cette formule est inacceptable : d'une part, elle ne tient pas un compte équitable des intérêts de l'Italie ; celle-ci, se voyant évincée définitivement de la Cyrénaïque, n'obtiendrait en compensation que la tutelle sur un territoire pauvre qui ne peut offrir un débouché à ses émigrants ; en outre, elle devrait en fait, renoncer définitivement à ses prétentions sur la Tripolitaine et l'Érythrée.

Un tel règlement créerait en Italie un ressentiment profond qui pèserait longtemps sur les relations de ce pays avec les puissances occidentales.

Au surplus, la solution britannique ne paraît pas susceptible de réunir la majorité des deux tiers au sein de l'Assemblée car elle se heurterait à l'opposition du bloc slave, de la plupart des États arabes, de certains pays anti-colonialistes et de nombreux gouvernements soucieux de ménager les intérêts italiens.

Si une solution d'ajournement devait finalement prévaloir, elle devrait porter sur l'ensemble de la Libye et non pas sur le sort de la Tripolitaine et du Fezzan. Il n'est toutefois pas souhaitable de différer le règlement du problème car le temps en cette matière, ne travaille pas dans le sens de nos intérêts. Les habitants des territoires en cause ont, d'autre part, tous souligné les inconvénients du régime précaire auquel ils sont actuellement soumis et l'urgence d'une solution définitive.

La délégation française soutiendra donc une solution transactionnelle tendant à placer la Somalie sous la tutelle italienne et à faire prévaloir un règlement équilibré du problème libyen : la tutelle sur la Tripolitaine serait confiée à l'Italie, la tutelle sur la Cyrénaïque à la Grande-Bretagne, et la tutelle sur le Fezzan à la France. En ce qui concerne l'Érythrée, nous avons déclaré qu'elle devrait être mise également sous la tutelle de l'Italie, tout en reconnaissant que l'Éthiopie devrait obtenir un large accès à la mer sur la côte Dankalie ; toutefois, notre position à cet égard est plus réservée, car nous avons le souci de ne mécontenter gravement ni les Italiens ni les Éthiopiens.

La différence essentielle entre les formules britannique et française consiste donc dans l'attribution à l'Italie de la tutelle sur la Tripolitaine. Nous estimons que notre formule tient compte des intérêts de l'Italie qui a encore 45 000 ressortissants en Tripolitaine et pourrait y développer son immigration. La thèse britannique suivant laquelle un rétablissement de l'Italie en Tripolitaine sous forme de tutelle déclencherait une insurrection générale des indigènes n'a pas été confirmée par le rapport de la Commission d'enquête des quatre puissances, les opinions des commissaires différant largement sur ce point ; par contre, la Commission a été unanime à reconnaître la cordialité des relations qui existent actuellement entre Arabes et Italiens en Tripolitaine.

Nous avons des raisons de penser que le gouvernement italien se rallierait à la solution française, qui serait ainsi susceptible de recueillir les voix de tous les États soucieux de ménager l'Italie et réunirait, plus facilement que toute autre, une majorité des 2/3 à l'Assemblée.

Pour : La Paz, Santiago, Bogota, Costa Rica, La Havane, Quito, Port-au-Prince, Managua, Assomption, Ciudad Trujillo, Montevideo :

La délégation française à l'ONU a déjà exposé ses vues à celle du pays de votre résidence. Je vous serais reconnaissant de faire connaître notre position au ministre des Affaires étrangères du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Vous lui direz toute l'importance que nous attachons à voir triompher une solution qui puisse être satisfaisante pour l'Italie. Les relations franco-italiennes se sont en effet beaucoup améliorées et il est essentiel pour nous comme pour tout l'Occident d'aider à la consolidation du gouvernement italien. Je pense que toutes les nations latines représentées à l'Assemblée partageront ce point de vue.

Pour : Tegucigalpa, Mexico, Panama, San Salvador :

Je vous serais reconnaissant de faire connaître notre position au ministre des Affaires étrangères du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Vous lui direz toute l'importance que nous attachons à voir triompher une solution qui puisse être satisfaisante pour l'Italie. Les relations franco-italiennes se sont en effet beaucoup améliorées et il est essentiel pour nous comme pour tout l'Occident d'aider à la consolidation du gouvernement italien. Je pense que toutes les nations latines représentées à l'Assemblée partageront ce point de vue.

Pour : Buenos Aires, Rio de Janeiro, Caracas :

Je vous adresse ces précisions à titre d'information personnelle mais vous pourrez les utiliser le cas échéant. Le point de vue français a déjà été exposé au chef de la délégation du pays de votre résidence. Il sait toute l'importance que nous attachons à voir triompher une solution qui puisse être satisfaisante pour l'Italie. Les relations franco-italiennes se sont en effet beaucoup améliorées et il est essentiel pour nous comme pour tout l'Occident d'aider à la consolidation du gouvernement italien. Je pense que toutes les nations latines représentées à l'Assemblée partageront ce point de vue.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 50)

363

M. DE BEAUSSE, EN MISSION À BADEN-BADEN[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 442-444. *Baden, 19 novembre 1948, 20 h. 20*

(*Reçu* : le 19, 21 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme nos 430-36 par. 3 et au télégramme de Francfort no 220 relatif à l'organisation du contrôle[2].

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la réaction du général Clay au projet de réorganisation des zones d'occupation a été entièrement négative. Mais vous estimerez sans doute comme moi que la question est d'importance trop grande pour que nous ne tentions pas une démarche auprès des gouvernements américain et britannique, afin d'amener le général Clay à revenir sur sa décision.

Il est impossible d'envisager un système de contrôle tripartite si nous ne possédons pas dans notre zone au moins 2 États entiers : État Rhénan Palatinat en est un, Bade en serait un second.

Nous ne manquons d'ailleurs pas d'arguments et le *State Department* accordera peut-être plus de valeur que le général Clay à la lettre du 26 juillet 1945 de M. John Winant à M. Massigli par laquelle l'ambassadeur des États-Unis déclarait que son gouvernement était disposé à réviser « l'attribution des secteurs d'occupation entre les zones française et américaine, à la lumière des conditions d'occupation existant à l'époque et des exigences des forces d'occupation. (...)[3] la même promesse nous avait d'ailleurs été faite au nom du gouvernement britannique par sir Ronald Campbell. D'une manière plus générale, il y aurait intérêt, je crois, à ce que nos ambassadeurs à Londres et à Washington soient mis au courant du dernier état de la question, notamment en ce qui concerne la prétention émise à Francfort au cours de la séance du 16 novembre par le général Clay au sujet de la suppression des pouvoirs souverains de chaque commandant en chef dans sa zone.

Devant être à Paris mercredi prochain, je suggère qu'une réunion soit organisée avec MM. Massigli et Bonnet ou tout au moins avec leurs conseillers. Un tel échange de vues nous permettrait de faire le point des diverses questions intéressant l'Allemagne et je serais peut-être en mesure de fournir un certain nombre d'arguments susceptibles d'être utilisés par nos ambassadeurs auprès des gouvernements anglais et américain.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 178)

[1] Télégramme de la part du général Koenig.

[2] Document non reproduit et voir doc. no 345.

[3] Lacune de déchiffrement.

364

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2516. *Washington, 19 novembre 1948.*

Confidentielle.

Les milieux politiques de Washington attendent avec intérêt le retour du Président et la conférence qu'il doit tenir lundi prochain 22 novembre avec son Secrétaire d'État et M. Harriman, pour connaître l'orientation qu'il va donner à sa politique étrangère. Parti dès sa réélection pour Key West, M. Truman n'a rien laissé percer de ses intentions. Pendant les quinze jours de son absence, les journaux ont mené campagne dans des sens opposés pour chercher à influer sur sa décision, les organes libéraux comme le *New York Star* soulignant que le projet de mission Vinson avait valu de nombreuses voix au Président et que le succès libéral devait incliner le gouvernement vers une politique moins rigide à l'égard de l'URSS, la grande presse conservatrice, le *New York Times* en tête, s'attachant à faire ressortir que tout changement d'attitude serait un encouragement donné à l'audace des Soviets. Il n'est pas douteux d'autre part que des pressions se sont également fait directement sentir sur le Président.

Depuis le scrutin du 2 novembre, un certain apaisement s'est manifesté dans la presse. La plupart des journaux s'étaient préparés à une victoire républicaine, à l'accentuation de la politique anti-soviétique et à l'intervention active en Chine par laquelle cette accentuation semblait devoir se traduire. À la suite de l'échec républicain, elle a adopté un ton plus calme. En analysant d'autre part la position prise pendant la campagne électorale par les différents membres du Cabinet, les commentateurs ont fait ressortir que M. Marshall s'était confiné dans la neutralité et la réserve et que M. Forrestal escomptant la défaite de son parti avait cherché à se rapprocher des Républicains ; on allait jusqu'à dire que le ministre de la Défense espérait conserver ses fonctions sous la nouvelle administration. L'impression s'est ainsi répandue que ni M. Forrestal, ni M. Marshall ne resteraient dans le nouveau cabinet Truman.

Des réactions n'ont pas tardé à se faire jour. Les partisans d'une poursuite de la politique actuelle se sont attachés à mettre en relief la popularité de M. Marshall, l'émotion que causerait son départ et la nécessité de ne pas paraître fléchir au moment où est engagé à Paris le débat au sujet de Berlin. Le souci est en même temps apparu dans les milieux de l'administration de ne pas voir affaiblir dans les circonstances actuelles la position du Secrétaire d'État. Les experts des questions russes, dont M. Kennan est le

[1] Dépêche communiquée à la Direction d'Europe, au Secrétariat des Conférences.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] D[irection] G[énérale] P[olitique], D[irection] G[énérale] Ec[onomique], [Direction d'] Asie, Londres, Moscou, Rome, Bruxelles, Prague, f[ai]t le 1er/12/48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]. Vu* ».

chef de file, sont d'ailleurs persuadés que l'abandon d'une politique de rigidité à l'égard de Moscou comme celle qui a été suivie depuis dix-huit mois, encouragerait les Soviets à renouveler leurs initiatives. S'ils n'estiment pas opportun une intervention active en Chine pour y contenir le communisme, ils conseillent en revanche de ne tolérer aucun nouvel empiétement soviétique sur le continent européen.

Informé des bruits qui couraient à Washington, M. Marshall dans sa déclaration du 12 novembre, a dénoncé l'offensive de paix soviétique comme une manœuvre de propagande destinée à affaiblir la position des États-Unis ; il a présenté à cette occasion la défense de sa politique et il en a affirmé de nouveau les principes. Il est vraisemblable que certains milieux, et en particulier les milieux militaires, ont d'autre part suggéré au Secrétaire d'État la déclaration qu'il a faite au lendemain de l'arrivée à Paris de M. Forrestal et par laquelle il faisait savoir qu'il n'avait pas l'intention de se retirer du gouvernement. Au Pentagone en effet on estimait que si M. Forrestal ne conservait pas la direction de la Défense nationale il serait du moins indispensable que M. Marshall restât à la tête de la politique étrangère. C'est également pour répondre au souci de ne pas affaiblir l'autorité du Secrétaire d'État que M. Truman à Key West a indiqué aux journalistes qu'il approuvait entièrement la politique de M. Marshall. Ses paroles cependant n'ont pas été interprétées par la presse comme un engagement de conserver pour de longs mois la collaboration de ce dernier.

Plusieurs noms ont été prononcés pour remplacer éventuellement M. Marshall. On a parlé de M. Vinson, de M. Lewis Douglas, de M. Harriman, de M. Dean Acheson, de M. Sumner Welles. Il n'est pas douteux que M. Vinson aura dans les mois à venir une grande influence sur la politique extérieure du Président et que son action se fera sentir dans un sens pacifique ; mais on s'accorde en général pour penser que le *Chief Justice* préférera à un poste de durée forcément limitée les fonctions à vie qu'il occupe actuellement. Au sujet de M. Lewis Douglas, les journaux ont fait remarquer que l'ambassadeur à Londres avait opposé aux sollicitations de contribuer à la campagne démocrate un silence qui aurait déplu au Président. On ne pense pas en outre que M. Sumner Welles ait beaucoup de chances d'être tiré de sa retraite. Enfin, à l'annonce que M. Harriman participerait à la conférence entre le Président et son Secrétaire d'État, on a eu tendance dans les milieux politiques à saluer l'ancien ministre du Commerce comme le successeur désigné de M. Marshall. On souligne la solide formation que lui ont donnée ses missions d'ambassadeur à Moscou et à Londres et ses fonctions d'ambassadeur de l'ERP[1] en Europe. Certains rappellent néanmoins son caractère hésitant et peu autoritaire. On souligne d'autre part que M. Truman, conscient du prestige du chef d'état-major général qui mena les États-Unis à la victoire, répugnera à écarter hâtivement M. Marshall et évitera toute prise de position qui pourrait être interprétée comme une critique de la politique suivie par lui. S'il décide de changer le titulaire du Département d'État, sans doute ne le fera-t-il qu'avec

[1] E.R.P. : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

circonspection et dans certains délais. Il est possible que le Président compte également sur l'action qu'exercera sur la politique étrangère la présence dans le Cabinet d'un plus grand nombre de libéraux qui y seront introduits pour appliquer le programme de politique intérieure préconisé par M. Truman dans sa campagne. On est cependant d'autant plus hésitant à faire des pronostics que M. Truman est l'homme des décisions brusques. La soudaineté avec laquelle M. Wallace et plus tard M. Byrnes ont quitté son cabinet a surpris tous les observateurs, et le Président aime entourer pareils changements du plus grand secret.

Plus critiqué que M. Marshall dans les milieux libéraux, est son Sous-Secrétaire d'État M. Lovett. Les journalistes avec lesquels il est en contact lui reprochent de se montrer distant et un peu hautain. Ils remarquent que, dans les semaines qui ont précédé le 2 novembre, M. Lovett n'a pas craint de s'opposer ouvertement à la politique du Président dans des questions comme celle de Palestine. On affirme enfin que M. Truman s'est toujours senti gêné à l'égard du Sous-Secrétaire d'État dont le caractère est évidemment profondément différent du sien.

M. Lovett incarne depuis plus d'un an la politique du Département d'État. M. Marshall ne traitant que les questions les plus importantes et ne dirigeant la politique américaine que dans ses grandes lignes, c'est à M. Lovett qu'il revient d'assurer tout le fonctionnement du ministère et le règlement de toutes les affaires courantes. Non seulement le Sous-Secrétaire d'Etat soutient la politique de fermeté à l'égard de la Russie, mais il est certain que l'orientation toujours plus nette de la politique allemande de l'administration reçoit aussi son approbation. On ne saurait se dissimuler que les dernières grèves qui se sont produites en France ont fait une profonde impression sur les milieux de l'administration. L'instabilité française les déçoit. Les récentes déclarations de M. de Gaulle, ont provoqué de l'inquiétude sur le développement que prendraient sous sa direction la politique extérieure française et les rapports franco-américains. Une fraction de l'administration en est arrivée à la conclusion qu'en présence de ces incertitudes françaises il était prudent de s'assurer de la non hostilité de la population allemande. Il n'est pas douteux également que la prolongation de la tension avec les Soviets encourage les autorités américaines de Berlin et l'administration de Washington à recréer, face à cette Russie, une Allemagne dont l'hostilité à l'égard des Soviets n'est pas tenue pour douteuse. On peut dire que pour une large part cette politique ne se modifiera que dans la mesure où évoluera l'attitude envers Moscou. Les vives protestations de la France exprimées par le président de la République lui-même contre la décision des commandants en chef américain et anglais ont fait impression sur les milieux politiques et peuvent contribuer à provoquer cette évolution. Mais la politique allemande du gouvernement américain s'est malheureusement orientée de plus en plus nettement au cours des deux dernières années ; elle s'est accentuée au cours des derniers mois. L'administration s'est souvent plainte de ce qu'elle appelait notre manque d'initiative ; elle prétendait que nous ne montrions pas nous-mêmes la voie à un règlement allemand dont elle soulignait le caractère toujours plus

urgent ; elle nous reprochait de nous en tenir à des positions dépassées avec l'espoir que de guerre lasse les autres puissances se rapprocheraient de nos thèses. Il est certain que nous ne pouvons plus espérer aujourd'hui une solution aussi avantageuse qu'elle l'eût été il y a même un an. Mais il n'est pas douteux non plus que si un courant plus favorable à nos thèses se dessine à Washington dans les semaines prochaines nous aurons avantage à l'utiliser sans délai en cherchant à faire admettre aux autorités britanniques et américaines nos conceptions essentielles pour la solution du problème allemand.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 104)

365

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Les Droits de la France sur les Lieux Saints

N. *Paris, 20 novembre 1948.*

Au cours des derniers siècles, la France n'a cessé de se considérer comme la protectrice naturelle de la Chrétienté en Orient. C'est grâce à ses bonnes relations avec la Turquie, dont les frontières s'étendaient alors du Danube à l'Océan Indien, qu'elle entendait exercer sa mission généreuse.

Son action avait trouvé sa première base diplomatique dans les accords passés en 1535, sous le nom de « capitulations » par François Ier avec la Sublime Porte. En fait, dans ces accords les dispositions de caractère religieux étaient assez succinctes. Mais avec le déclin de l'influence vénitienne, l'action du Représentant de la France à Constantinople en faveur des Chrétiens latins prendra peu à peu le caractère d'une protection.

Si bien qu'en 1740 à l'occasion d'un renouvellement des anciens accords, un nouveau texte précise les modalités de ce que M. Charles-Roux appelle « le Protectorat Catholique de la France » dans l'Empire ottoman.

Il est alors expressément convenu que les sujets français ou les personnes relevant de la protection de la France pourraient, sans être inquiétés, accéder aux Lieux Saints. Les sujets des nations chrétiennes, même en guerre avec la Turquie, mais en paix avec la France, bénéficiaient de cette sûreté pour visiter Jérusalem, les évêques dépendant de la France et les autres religieux de religion franque ne devaient pas être troublés dans leurs fonctions et devaient rester en possession des « Lieux de visitation » qu'ils détenaient. Enfin il devait fait droit aux requêtes de l'Ambassadeur de France pour les réparations nécessaires aux Lieux Saints.

Profitant de cet accord qui donnait à la France la possibilité d'intervenir dans la plupart des affaires intéressant les Chrétiens latins, notre Ambassadeur à Constantinople prit pratiquement en charge les intérêts du

Saint-Siège qui n'était pas représenté auprès de la Porte et trouvait avantage à bénéficier de son influence.

Notre protection limitée en principe aux religieux et fidèles du rite catholique, s'est souvent étendue dans la pratique à toutes les communautés chrétiennes d'Orient. Mais en ce qui concerne plus spécialement les Lieux Saints, il faut reconnaître que la plupart des difficultés éprouvées par les Latins venaient de la rivalité des Grecs et que c'est généralement contre les empiétements de ces derniers que devait intervenir notre Représentant auprès de la Sublime Porte. En tout état de cause, notre action n'a guère cessé de se faire sentir pendant tout le cours des XVIIIe et XIXe siècles avec des résultats, d'ailleurs inégaux, car elle avait à compter tantôt avec la plus ou moins grande bonne volonté des autorités turques et tantôt avec des difficultés dues à l'anarchie locale.

Notre position paraît particulièrement forte à la fin du siècle dernier.

En dépit de notre défaite de 1870 qui avait fourni au Saint-Siège l'occasion de faire appel à une autre Puissance, en l'espèce l'Autriche-Hongrie, pour le règlement de certaines difficultés entre Catholiques et Arméniens, la position particulière de la France à l'égard des Lieux Saints et de la catholicité en Orient, étaient reconnus comme un droit acquis par le Congrès de Berlin, en 1878. Cependant il avait été impossible de définir exactement en quoi consistant notre position qui se trouvait englobée dans la qualification de « statu quo ». La multiplication, vers la même époque des établissements en Orient de nos religieux, avait fait éprouver le besoin de préciser les privilèges dont ils bénéficiaient d'un point de vue matériel. L'accord de Mitylène de 1901 et la Convention de Constantinople de 1913, devaient fixer des exonérations de caractère d'ailleurs essentiellement fiscal, en faveur d'établissements dont la liste était limitativement énumérée.

Il n'est pas question dans ces derniers textes de la protection générale des Lieux Saints, des religieux ou des fidèles, tâche que la France continuait d'assurer avec l'acquiescement du Saint-Siège, qui, cependant, commençait à se montrer de plus en plus désireux d'éliminer notre intermédiaire pour prendre les Chrétiens d'Orient sous sa tutelle directe.

Les accords qui suivirent la guerre de 1914-1918 portèrent un coup fatal à notre position traditionnelle de protecteurs des Chrétiens latins d'Orient. Les deux bases sur lesquelles reposaient nos droits : les capitulations dont dérivaient l'accord de Mitylène et la Convention de 1913, d'une part, et le consentement du Saint-Siège, d'autre part, vacillèrent coup sur coup.

Tout en maintenant en pratique les privilèges fiscaux dont bénéficiaient nos établissements, le mandat britannique suspendait en effet l'application en Palestine du régime capitulaire, tandis que l'accord de San Remo de 1919 nous amenait devant l'opposition conjuguée de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Saint-Siège à renoncer à notre « protectorat catholique » dont il ne nous a été laissé (par un accord de 1926 avec le Saint-Siège) qu'une satisfaction d'amour-propre : le droit pour nos agents diplomatiques de prétendre en Orient aux honneurs liturgiques au cours des grandes fêtes religieuses. Encore ce droit était-il conditionné par le consentement des

gouvernements intéressés, consentement qui nous fait maintenant défaut en Syrie et au Liban, où seule la bonne volonté de prélats locaux permet encore de telles manifestations.

L'acte du mandat sur la Palestine prévoit, sans doute dans son article 8, qu'à son expiration les Puissances qui n'auraient pas renoncé à leurs droits capitulaires pouvaient les recouvrer. Mais, il serait bien difficile de les revendiquer en Palestine alors que tous les pays voisins sont totalement libérés ou sur le point de l'être des anciennes servitudes de même ordre. Juifs et Arabes seraient à cet égard également intransigeants, et trouveraient de nombreux soutiens parmi les Nations unies.

D'ailleurs après notre renonciation à défendre notre « protectorat catholique » lors des réunions de San Remo, et devant l'attitude de plus en plus indépendante du Saint-Siège, nous n'aurions plus guère à prétendre qu'aux avantages fiscaux consentis à nos œuvres par les accords de Mitylène et la convention de Constantinople. Notre action à l'ONU ne saurait donc plus se fonder aujourd'hui sur des droits acquis, mais seulement sur des intérêts moraux ou matériels que nous restons qualifiés à défendre dans le Conseil des Nations. Elle doit tendre essentiellement à assurer aux importants établissements que nos religieux ont su animer en Terre Sainte, les conditions nécessaires à la continuation de leur activité. Leur influence qui est grande et qui sert le prestige de notre pays, peut certes leur susciter des oppositions intéressées.

Mais il ne paraît cependant pas impossible d'obtenir dans le statut futur de la Palestine certaines garanties relatives, tant à la liberté de leur fonctionnement, qu'à des immunités fiscales dont elles ont matériellement besoin.

En ce qui concerne la protection des Lieux Saints les possibilités de la France restent naturellement celles que lui confère sa position morale et sa situation de Puissance chrétienne et musulmane.

Le régime du mandat qui s'est exercée entre les deux grandes guerres mondiales en Palestine a incontestablement fait évoluer sensiblement le problème des Lieux Saints en confiant aux soins de la Puissance mandataire la charge de leur conservation et en donnant compétence au Haut-Commissaire pour trancher les questions qui s'y rapportent. C'est ainsi qu'en 1929 le Haut-Commissaire dont les pouvoirs se sont trouvés d'autant plus grands qu'une commission consultative représentant les diverses communautés, prévue, n'a jamais pu se constituer, a reçu par ordonnance le droit d'effectuer tous les travaux nécessaires pour les Lieux Saints, droit qui précédemment, avait toujours correspondu à la reconnaissance de la possession.

Bien que le mandat britannique ait maintenant cessé de s'exercer, il sera certainement impossible de revenir sur les effets de cette évolution qui a pratiquement éliminé les influences extérieures.

Seule une internationalisation des principaux Lieux Saints chrétiens, musulmans et juifs, paraît de nature à offrir une solution rationnelle et

équitable d'un problème particulièrement angoissant pour les fidèles des trois religions[1].

(Direction d'Afrique-Levant, Palestine, carton 73, dossier 8)

366

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1231. *Moscou, 20 novembre 1948.*

L'article consacré le 11 septembre dernier sous le titre « *If war comes* » dans le *Saturday Evening Post* par les frères Alsop qui ont leurs entrées au Département d'État, celui de Taylor intitulé « La Russie est-elle en mesure de faire la guerre », la crainte des chancelleries occidentales de conclure avec le gouvernement soviétique un accord dilatoire analogue à celui de Munich qui a favorisé les desseins d'Hitler, l'inquiétude des peuples qui redoutent de subir une veillée des armes et les espoirs de ceux qui voient dans une conflagration étendue la seule issue à leur actuel assujettissement, sont autant de marques d'une accoutumance générale à l'idée de la guerre inévitable et d'un abandonnement de l'initiative et de la critique à une prétendue fatalité.

Les frères Alsop souscrivent à la comparaison de la faiblesse de la Grande-Bretagne devant Hitler et de l'impréparation des États occidentaux devant Staline, et ils étudient les mesures de contre-attaque à prévoir pour paralyser les offensives foudroyantes que pourraient entreprendre les armées soviétiques.

Ils n'ont tenu compte toutefois ni des préparatifs politiques de l'URSS ni de ses méthodes de guerre psychologique, ni de ses faiblesses.

Aucune observation ne permet pour le moment de déceler les indices de préparation en URSS d'une guerre offensive contre les puissances occidentales. Les principes du léninisme n'autorisent pas la guerre préventive, le tempérament des Russes ne s'y prête pas ; le dispositif des forces armées de l'Union soviétique n'y répond pas.

« Au milieu des flots déchaînés des perturbations économiques et militaires, l'URSS, disait Staline au XVIIe Congrès du parti communiste bolchevique le 26 janvier 1934, se dresse à l'écart tel un roc ; elle poursuit son œuvre d'édification socialiste et de lutte pour le maintien de la paix… Si là-bas, dans les pays capitalistes, on assiste aux préparatifs fébriles d'une nouvelle guerre pour un nouveau partage du monde et des sphères

[1] Note manuscrite annexée : « *M. Bonneau. Quel a été, en droit et en fait, le rôle de la France dans la protection des Lieux saints avant la constitution de l'État sioniste, [signé] Sch[uman], 13 nov. Il y a à ce sujet, je crois, un ouvrage de M. Charles-Roux. Vu Binoche* ».

d'influence, l'URSS poursuit une lutte systématique et opiniâtre contre les menaces de la guerre et pour la paix… L'URSS n'entend menacer personne, ni à plus forte raison d'attaquer qui que ce soit. Nous sommes pour la paix et nous défendons la cause de la paix… Quant à ceux qui tenteront d'attaquer notre pays, ils se verront infliger une riposte foudroyante qui leur fera à jamais passer l'envie de fourrer leur groin dans notre potager soviétique ».

Dans sa réponse aux questions qui lui posait le 28 octobre un rédacteur du journal *Pravda*, le Généralissime a insisté sur le soin qu'entendait mettre l'URSS à maintenir la paix.

« Les investigateurs de guerre, qui désirent déclencher une nouvelle guerre ont peur plus que de toute autre chose, d'accords et de collaboration avec l'URSS, car la politique d'accord avec l'URSS sape les positions des instigateurs de guerre et rend sans objet la politique agressive de ces messieurs ».

Cela veut dire que le gouvernement de l'URSS ne menace pas pour appuyer ses propositions et appliquer ses vues d'envoyer cent divisions motorisées en direction du Rhin.

Mais il ne renoncera pas à la préparation politique offensive de la guerre de défense qu'il se prépare depuis longtemps à soutenir d'autant plus que bien menée, la campagne politique peut lui épargner le recours aux armes. Continuant d'appliquer les méthodes qui leur avaient permis d'associer l'Ukraine et la Géorgie à la Russie soviétique et reprenant d'autre part, celles qui avaient permis à Hitler de s'emparer de l'Autriche, usant de l'influence que prennent dans un pays de minorités agissantes obéissant à une doctrine et suivant une tactique, diverses sections nationales du Komintern sont parvenues à participer au gouvernement de leurs pays respectifs, puis à en éliminer leurs partenaires, pour se saisir de tous moyens de la politique et de l'administration : ainsi ont-elles créé successivement en Bulgarie, en Yougoslavie, en Roumanie, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, des démocraties populaires qui constituent désormais les avant-postes politiques et les glacis militaires de l'URSS.

La même opération entreprise en Finlande, en Italie et en France a été contrariée dès son premier stade. Elle se renouvelle aujourd'hui sous d'autres formes : les grèves tendent à y paralyser les activités, à provoquer une misère accrue, à montrer tout à la fois la nécessité d'une collaboration communiste au gouvernement en garantie de la soumission des masses ouvrières à l'autorité, et à grossir le nombre des mécontents pour les soulever contre le régime capitaliste. Dans la mesure où les mouvements sociaux ne réussissent pas à désorganiser l'économie, le Komintern recourt à l'agitation politique : tel est le sens des manifestations de rues à prétexte politique qui tendent à opposer la foule au service d'ordre, à créer un état de préparation à l'émeute de façon à provoquer soit la révolution soit aussi bien un besoin d'apaisement dont profiteraient les partis communistes pour reprendre place au gouvernement.

« La révolution mondiale se développera, selon Staline, par la séparation révolutionnaire d'autres pays d'avec le système des États impérialistes,

grâce au concours des prolétaires des premiers et des seconds ». Elle ne saurait être entreprise par l'armée soviétique destinée à n'intervenir qu'en cas de manœuvre et de réserve.

Le gouvernement de l'URSS, fidèle aux traditions et aux enseignements du passé, n'entend point risquer ses armées dans les campagnes lointaines. Il connaît les qualités de résistance de ses soldats, mais il n'ignore point leur absence d'initiative au combat, la lenteur de leurs réactions, leur faible aptitude à s'adapter aux terrains et aux climats différents des leurs. Grands-Russes et Blancs-Russes sont encore à leur aise en Pologne et en Allemagne du Nord, les Ukrainiens en Roumanie, en Hongrie et en Bulgarie. Les troupes stationnées en Asie centrale, en Asie extrême orientale ou dans les territoires de l'Arctique sont recrutées et entraînées en vue des services auxquels elles sont destinées.

Le véritable champ de bataille de l'armée soviétique est constitué par la terre russe. C'est là que furent vaincus les Suédois de Charles XII, les soldats de la Grande Armée, la *Whermacht* de Hitler. L'URSS a confié à des groupes d'armées autonomes la défense de ses frontières et chacun de ces groupes doit être à même de poursuivre des opérations de sécurité aux glacis existants ou à créer sur une profondeur de plusieurs centaines de kilomètres. Encore leur faut-il éviter un étirement de leurs lignes de communications et de ravitaillement.

L'économie soviétique est en état de mobilisation permanente. Le plan élaboré en novembre 1941 pour transporter vers l'Est les installations industrielles et agricoles de l'URSS a permis d'édifier de nouvelles industries qui poursuivent concurremment les fabrications de machines et d'armes. Les usines converties depuis la paix pour la production de matériel d'agriculture ou de transport ont conservé leur outillage de guerre et l'utilisent dans une partie de leurs ateliers. Les ingénieurs eux-mêmes sont préparés dès l'école à établir et à exécuter des projets de constructions destinées aux besoins de la guerre comme à ceux de la paix. La lecture des programmes de l'école Baumann, dont les méthodes et le niveau de l'enseignement sont inférieurs à ceux de l'École centrale à Paris et sensiblement égaux à ceux des *polytechnikum* germaniques ou de la *Boston School of Technology*, révèle l'existence à cette école de sections de balistique, du génie ou d'armes blindées, à côté de celles de la résistance des matériaux, de tissage, ou de constructions mécaniques.

L'économie de guerre n'a pas pris fin avec la paix. Les milliards de roubles en devises étrangères économisés par l'Union soviétique ne servent pas plus que pendant la guerre à importer des matières premières pour fabriquer des articles de grande consommation propres à embellir la vie quotidienne. Ils sont dépensés pour créer de nouvelles industries indispensables dans un système autarcique au niveau de production et de confort matériel égal à celui des pays capitalistes.

La notion de rentabilité demeure la même en temps de paix et en temps de guerre en URSS. Elle ne s'applique pas à une entreprise particulière ;

elle n'intervient que dans le bilan général d'un ensemble d'opérations dans l'espace et dans la durée d'exécution d'un plan dans le temps.

Certaines constructions en cours à Leningrad exigeant des qualités déterminées de matériaux, ces matériaux sont transportés par avion de Moscou à Leningrad ; le coût du transport n'est pas porté en majoration du prix de revient des constructions projetées ; il figure à une autre section du budget général.

Dans ces conditions, le gouvernement soviétique est à chaque instant à même de développer les fabrications de guerre des usines sans avoir à procéder à des transformations d'outillage ni à des modifications apparentes d'utilisation de crédits. Le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix demeure insensible ou insaisissable à l'observateur étranger.

En revanche, la préparation immédiate à la guerre s'accompagnera nécessairement de la recherche de gages de sécurité aux zones sensibles des frontières : Finlande et pays aralo-caspiens, Chine.

L'action politique menée contre le gouvernement Fagerholm en Finlande conduit à évoquer les atteintes portées par le tsar Alexandre III, qui l'avait garantie en tant que suzerain, à la constitution du Grand-Duché, aussitôt que Guillaume II eut refusé en 1890 de renouveler le traité de contre-assurance conclu en septembre 1884. Inquiet de l'attitude éventuelle de l'Allemagne, le tsar entendait ne laisser ni les barons ni les bourgeois allemands gouverner les provinces baltiques, ni les suécomanes diriger une autonomie finlandaise.

En exerçant une pression sur ce pays, le gouvernement soviétique entend moins y préparer l'établissement d'un régime communiste qu'une intervention communiste dans le gouvernement pour empêcher la Finlande de lier sa destinée à celle du bloc occidental et de devenir base de départ pour des opérations qui menaceraient également la ville de Leningrad, les chantiers de Cronstadt et les industries de la presqu'île de Kola. L'URSS porte d'ailleurs même soin de gages à l'archipel du Spitzberg.

Elle donne aussi vigilante attention à la situation politique d'Iran et d'Afghanistan. La presse ne cesse de dénoncer l'installation de bases américaines d'aviation dans le premier de ces pays et l'établissement de bases américaines de communication dans le second. L'intervention russe dans le mouvement d'indépendance azerbaïdjanais de Tabriz a laissé des traces. Les minorités arméniennes et kurdes de la province ont été renforcées de minorités arméniennes d'agents soviétiques dont le gouvernement de Téhéran n'est plus à même de contrôler les activités ; elles sont favorables à l'URSS. L'occupation récente par les troupes soviétiques de postes contestés place le gouvernement iranien devant le fait accompli d'une rectification de frontière assurée par décision unilatérale. À un demi-siècle d'intervalle, les méthodes du colonel Alikhanof restent en honneur. Les rectifications de frontière qu'il a réalisées en même temps que celles du général Anenkoff, à l'Est de la Caspienne font peser depuis lors une menace incessante sur l'Azerbaïdjan, le Mazenderan et le Khorassan iranien, encore aggravée par

l'épi de voie ferrée de Djoulfa à Tabriz et le tracé de celle de Krasnovodsk à Merv (Mary) le long de la frontière.

La voie ferrée turkmène qui aboutit à Kourak et la voie ferrée ouzbek qui atteint Termez facilitent la pénétration russe dans les provinces afghanes d'Hérat et de Mazari-Cherif.

Sans qu'il soit possible de donner le chiffre exact des effectifs de l'armée rouge stationnée dans les territoires aralo-caspiens, il convient cependant de retenir leur accroissement récent et le dédoublement des grandes unités placées sous le commandement du maréchal Tolboukine à Tiflis et du général Petrov à Tachkent, cependant que l'ancien chef d'état-major de la marine Koutcherov est amiral de la Caspienne à Bakou assisté des deux contre-amiraux Golubev et Bogdanov. La haute autorité de ces officiers généraux en URSS indique l'importance de la mission qui échoit à leur commandement territorial.

L'Union soviétique s'efforcera, en raison du glacis de retardement qu'elle a constitué et qu'elle prépare encore au-delà de ses frontières, d'épuiser toutes les ressources de l'action politique avant de se laisser entraîner dans un conflit de façon à montrer qu'elle ne s'engage que dans une guerre défensive.

Dans son livre sur l'économie de guerre de l'URSS, le vice-Président du Conseil, M. Voznesenski, a écrit : « L'URSS est plus forte que jamais, d'abord par elle-même, ensuite par l'amitié des pays de démocraties populaires et la solidarité très grande du mouvement ouvrier international, mais tant que l'encerclement capitaliste subsiste, la poudre doit être tenue sèche ». Staline, de son côté, a souvent invoqué la communauté d'intérêts des démocraties populaires et la menace permanente que fait peser sur elles le voisinage de pays à régime bourgeois.

L'URSS utilisera les partis communistes des pays adverses pour y compromettre la mobilisation et les fabrications d'armement, et organiser une cinquième colonne puis y constituer des gouvernements dissidents. Elle aura, au cours des opérations de grandes unités, l'avantage de la manœuvre sur lignes intérieures en même temps que d'un ravitaillement approprié.

L'URSS peut compter en cas de guerre sur le concours actif des partis communistes étrangers ; le député Maurice Thorez a déjà déclaré que jamais le peuple français ne prendrait les armes contre l'Union soviétique. Les partis communistes opposeraient aux ordres de mobilisation une résistance passive, ils empêcheraient par la grève le travail des usines affectées aux fabrications d'armement, ils immobiliseraient les trains de transport de troupes, de munitions et de ravitaillement. Ils prendraient les armes contre les ennemis de l'Union soviétique et constitueraient des maquis.

Un tel programme ne serait sans doute appliqué que par une faible partie de la population aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, encore qu'il ne faille pas se dissimuler l'efficacité d'actes de sabotage accomplis par petites unités ou par individus disséminés, décidés et disciplinés. En revanche, son exécution en France et en Italie, dans le cas où ce dernier

pays se rangerait aux côtés des nations occidentales au début d'un conflit, serait d'un grand secours pour l'URSS.

La mobilisation des pays occidentaux paralysée, leur intervention dans un conflit compromise, l'URSS éviterait dans toute la mesure du possible de les occuper. Elle y encouragerait la constitution de gouvernements amis ou satellites, en Allemagne occidentale d'abord, en France, Belgique et Pays-Bas ensuite. Elle n'y risquerait ses unités que pour s'opposer à la constitution de bases américaines et pour empêcher la constitution d'une forte ligne d'arrêt adverse sur le Rhin et sur les Alpes. Si ces pays abandonnaient la neutralité et entraient dans le camp adverse, l'Europe occidentale serait traitée sans ménagement et elle ne pourrait opposer aucune guérilla de maquis à la marche d'une armée victorieuse qui viserait moins à occuper et à exploiter le terrain qu'à le rendre inutilisable à l'adversaire et, dès lors, elle s'attacherait à le transformer en terre brûlée de façon à étendre son glacis défensif.

Forte de plusieurs dizaines de milliers d'appareils à réaction, Yakovlev ou Mikoian, qui ont d'autre part l'avantage de consommer les essences grossières des bassins pétroliers cis- et trans-caspiens, l'aviation de chasse soviétique répartie du Rhin à l'Oural serait capable de harceler les bombardiers américains B 29, B 36 ou B 50 tous les cent kilomètres aussi bien au retour qu'à l'aller de leurs missions de bombardement des centres industriels de Leningrad, de Moscou et du bassin du Don. Une telle tactique répétée serait déprimante car elle ne laisserait aux équipages des bombardiers aucun répit.

Elle serait sans doute encore efficace contre les unités de bombardement américaines stationnées sur les côtes européennes de l'Atlantique, pour éclairer le vol des bombardiers légers appelés à détruire les bases de débarquement des mêmes côtes.

L'URSS serait surtout à même de lancer sur la péninsule européenne une masse de plusieurs centaines de divisions d'infanterie portées à effectif d'environ 7 000 hommes et pourvues de chars, de pièces de défense contre-avions, de canons antichars, d'obusiers et de mortiers, de mitrailleuses, des lance-fusées Katioucha qui ont réduit la résistance de l'armée von Paulus à Stalingrad, des divisions motorisées, tous éléments de transport et de choc équipés de moteurs Diesel, des régiments de parachutistes équipés en mortiers et en mitrailleuses de défense contre-avions.

Toutes ces unités sont d'autant plus mobiles qu'elles transportent avec elles un approvisionnement de carburant pour moteurs Diesel qui ne comporte pas les risques d'incendie de l'essence. Il semble qu'elles doivent avoir facilement raison de l'action retardatrice réservée par l'état-major interallié de l'Ouest aux quelque quarante divisions prévues pour la garde du Rhin et dont les unités seraient facilement ramenées aux Pyrénées si elles ne tombaient pas aux mains de l'Armée soviétique.

Cette première phase de la guerre ne sera sans doute pas décisive pour le statut de l'Europe, mais elle aura des conséquences aussi graves que la chute de l'Empire romain et les invasions barbares sur l'état social et le peuplement des pays où elle se développera.

Les gouvernements à la Quisling qui seront installés dans les pays d'Occident procéderont à des mesures d'épuration dont l'effet essentiel sera de détruire tous les cadres actuels de la vie intellectuelle, des organisations économiques et administratives. Les armées de l'Ouest, le jour où elles feront la reconquête de l'Europe y trouveront une population sans élites, un régime social, plus particulièrement dans l'exploitation du sol, qu'il sera impossible de détruire pour revenir à la situation antérieure à l'invasion.

Sur toutes les parties que les opérations n'auront pas transformées en terres brûlées, elles trouveront ainsi sans doute d'autres populations que celles qu'elles y auront laissées. Le général Gundorov, organisateur du transfert de populations en Russie soviétique et dans les pays satellites appliquera à l'Europe occidentale ses plans d'organisation rationnelle du peuplement de l'Eurasie.

Est-ce à dire, même en supposant les choses au pire état où elles puissent être, que les plans stratégiques et les dispositions tactiques des Soviets ne puissent pas être mis en échec ? L'Union soviétique demeure vulnérable du fait d'une préparation économique inachevée, du caractère défensif d'une partie de son organisation militaire et du manque de cohésion de certaines marches frontières et aussi des démocraties populaires dans son système de défense.

L'Union soviétique a souffert de la guerre. Si comme le fait apparaître la note ci-jointe d'observations concernant l'article d'Henry Taylor relatif au potentiel de guerre de ce pays, elle a entrepris activement la réparation des ruines considérables que la guerre lui a causées, sa production industrielle est encore loin d'atteindre le niveau de celle des États-Unis, celle de l'acier n'est pas encore égale à celle d'avant-guerre ; le nombre des machines-outils y est moitié moindre qu'aux États-Unis. Le matériel roulant est utilisé à plein rendement parce qu'il est insuffisant. D'autre part, l'URSS ne dispose guère que de 30 millions de tonnes de pétrole.

C'est en tenant compte de ces conditions que l'URSS s'est donné avant tout un système militaire défensif dont les États satellites ne constituent qu'un glacis. La caractéristique essentielle des forces aériennes soviétiques est la proportion très élevée des appareils de chasse. Mais ces appareils ne sont pas efficaces contre les nouveaux bombardiers 45, 47, 44 et 49 commandés en série par l'armée américaine.

L'URSS a été conduite d'autre part en raison des immenses étendues de son territoire et de la faible densité de son réseau de communications à constituer des groupements d'armées autonomes aussi bien en Europe qu'en Extrême-Orient. Sans doute ces groupements sont-ils constamment remis en haleine. Le maréchal Timochenko en Asie Centrale, le maréchal Joukov en Extrême-Orient viennent de s'y employer. Mais pour ne prendre que leurs champs récents d'activités, ceux-ci n'ont de lien ferroviaire que le Turksib en attendant l'achèvement du Youjsib entre Pavlodar et Nijneudinsk.

Or les deux grandes concentrations industrielles de Bakou et de Tachkent ne sont protégées par aucun glacis. Elles sont, à moins de 300 kilomètres

de la frontière, exposées à tous les raids de bombardiers dont les terrains de stationnement sont à leur tour installés à des distances variant de 900 à 1 500 kilomètres en Iraq, en Iran, au Pakistan et dans l'Inde.

En temps de menace d'état de guerre, des bases de départ d'avions peuvent être aménagées rapidement en des lieux de plus en plus rapprochés des centres vitaux de l'URSS et notamment de ceux des pays aralo-caspiens d'où elle tire la moitié de ses combustibles liquides.

C'est à Bakou et à Tachkent que peut intervenir la décision essentielle de la première phase d'une guerre entre l'URSS soutenue par les démocraties populaires, et les démocraties occidentales. La supériorité actuelle des armées américaines et britanniques en moyens de communications et de détection électromagnétique favorise les opérations offensives qu'elles entreprendraient sur les marches industrielles de la Russie aralo-caspienne : combinats poly-métalliques du Kazakhstan, puits de pétrole du Neftedagh et de l'Emba, industries électriques et usines de caoutchouc synthétique d'Erivan, fonderies de Tiflis et d'Allaverdy, exploitations de pétrole de Groznyi, Maikop, Bakou et Makatch Kala.

Ces marches ne sont pas seulement vulnérables du point de vue militaire, elles le sont aussi du point de vue politique. Un voyage effectué récemment en Asie centrale soviétique a permis de constater l'importance de la contrainte dans la cohésion des républiques fédérées de peuplement musulman à l'intérieur de l'Union soviétique.

Les populations autochtones sont soumises au commandement de la minorité d'origine slave qui constitue les principaux cadres du parti communiste, de l'administration, de l'armée et des services techniques de l'industrie et de l'agriculture. Les agents de la transmission des ordres et consignes, et de la surveillance de leur exécution sont recrutés de façon presque exclusive parmi les Tadjik considérés comme plus agiles et plus dociles que leurs voisins usbak ou turkmènes. Ces derniers constituent la masse des ouvriers et des kokhoziens non qualifiés. Ils sont utilisés aux travaux les plus durs de construction et d'exploitation minière. Ils ont été les terrassiers et les poseurs de la voie ferrée turksib. Ils sont ceux du Youjsib, du Karaganda-Aralak et du Monty-Tchou.

Ils ont constaté le traitement infligé aux populations tartares déplacées de Crimée non point parce qu'elles avaient collaboré avec les Allemands, mais parce que le gouvernement soviétique entend slaviser le peuplement des côtes de la mer Noire, aux 200 000 Tchétchènes transportés en plein hiver et en grande partie morts de froid, à tous les musulmans refoulés d'Europe pour constituer la main-d'œuvre indispensable aux grands travaux en cours plus encore que pour peupler l'Asie centrale.

L'exercice de la religion musulmane n'est pas officiellement contrarié, il n'est pas cependant aussi favorisé et honoré qu'au Pakistan, en Afghanistan ou en Iran. Or, à part quelques milliers de jeunes Tadjik et Uzbak inscrits dans les associations communistes, instruits dans la doctrine de Lénine et de Staline et faisant profession d'indifférence religieuse, la masse musulmane reste fidèle à la religion de ses ancêtres. Cela ne veut point dire qu'elle

regrette le régime féodal du Turkestan russe, qui la soumettait à la communauté d'intérêts du Khan et du mollah solidaires.

Elle connaît par l'endosmose incessante des populations cis- et transoxianes, le régime libéral des provinces afghanes du Badakhchan, de Maîmene, de Masari-Cherif, d'Andkhoî et de Nérat. Accepterait-elle en cas de conflit le maintien de la contrainte sociale du système soviétique si Tachkent, Stalihabad et Bakou étaient menacés ?

S'il n'existe pas de maquis en Asie centrale, il en est tout autrement dans les républiques d'Estonie, de Lettonie, et de Lituanie tout spécialement dans cette dernière. Des troupes de paysans, encadrées d'anciens officiers et sous-officiers, pourvues d'armes et de munitions y tiennent la forêt, sous l'ordre de comités qui disposent de tribunaux pour juger les suspects et les traîtres, d'une police pour exécuter les indicateurs et les espions.

Des maquis peuvent être constitués aussi dans les Tatry et dans la Forêt de Bialoviège, puisque ceux des Républiques Baltes n'ont pas été réduits.

Deux Républiques créent d'autre part des soucis de sécurité à l'Union soviétique : celle de la Finlande qui n'a pas encore consenti à faire à nouveau appel au parti communiste pour réformer un gouvernement où le Kremlin aurait des observateurs et des agents d'exécution ; celle de Yougoslavie dont les dirigeants, non seulement n'ont point reconnu l'hétérodoxie de leurs opinions communistes, mais encore irritée par les condamnations qu'a prononcées à leur encontre le *Kominform*, persistant dans leurs « erreurs de doctrine et de jugement ».

Si la Finlande peut être aisément maîtrisée par les troupes russes, il n'en est pas de même de la Yougoslavie. Ce pays aux proportions équilibrées constitue une masse compacte de résistance ; sa façade maritime longue de mille kilomètres, découpée et cloisonnée, s'offre au débarquement de troupes ennemies ; son relief varié, sa couverture forestière le rendent propre à la constitution de maquis renouvelés selon les circonstances, des refuges des Haiduk que n'ont jamais réduits les janissaires de l'Empire ottoman. Un million et demi de musulmans sont aptes à s'associer à un mouvement général de solidarité islamique contre les Soviets.

Les préoccupations posées aux dirigeants du Kremlin par les dispositions autonomes de la Yougoslavie de Tito à l'intérieur du système défensif édifié par l'URSS expliquent leur impatience de remplacer le triumvirat qui gouverne à Belgrade.

L'Union soviétique, forte d'un appareil administratif implacable, d'un système économique centralisé, d'une structure sociale aussi efficace que raide, organise patiemment la défense de ses territoires. Elle se dote d'armées entraînées pour résister sur les glacis étendus qu'elle a constitués en Europe centrale et en Extrême-Orient, pour y procéder éventuellement à des opérations de retraites en échelons vers l'immense réduit national où elle s'estime sûre d'absorber ses adversaires. Ses desseins défensifs n'excluent

pas des méthodes offensives de contre-préparation, de saisie de gages, et de destruction des bases adverses.

L'étirement du dispositif qu'adopterait dans cette vue le commandement soviétique rendrait vulnérables ses positions à l'Ouest mais les renforcerait au Sud par la constitution des glacis qui manquent à l'Union soviétique à l'heure actuelle.

Toute pression exercée par le gouvernement du Kremlin sur l'Iran et sur l'Afghanistan doit être surveillée avec une vigilante attention, car elle peut révéler la mise en œuvre d'un plan préparatoire à la guerre.

Les pays d'Occident, qui ne veulent pas se soumettre aux exigences soviétiques, y réussiront dans la mesure où ils auront pris leurs dispositions pour interdire toute manifestation réelle de ces exigences en Asie antérieure et pour compléter leur action militaire sur les centres d'armement et de ravitaillement des armées de Bakou et de Tachkent par une entreprise d'ordre politique au milieu des populations musulmanes d'origine turcomane et iranienne. Encore leur convient-il d'éviter la reconstitution de « l'Armée d'angoisse » que l'entente de Gengis Khan et de l'empereur Frédéric II de Hohenstauffen, animateurs des hordes mongoles et des convicts de l'ordre teutonique jeta sur l'Europe au milieu du XIIIe siècle.

(Direction d'Europe, URSS, volume 16)

367

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. Metric n° 69. *Londres, 20 novembre 1948.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le rapport dans lequel la Commission permanente a consigné les résultats des travaux préparatoires qui lui avaient été confiés par le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères au sujet de la conclusion d'un Pacte de l'Atlantique[2]. Ce rapport est divisé en deux parties :

1) Questions générales (méthode de négociation et de participation au traité d'autres États que les Sept).

2) Commentaires, article par article, sur le projet de traité qui y est joint.

J'ai peu à ajouter aux observations contenues dans ma lettre n° 68[3]. Les procès-verbaux des séances, auxquels je renvoie le Département, reproduisent, d'ailleurs, fidèlement l'aspect des débats.

[1] Dépêche adressée au Secrétariat général.

[2] Voir annexes.

[3] Document non reproduit.

J'ai pu obtenir que soit éliminés de l'article 5 (engagements par les hautes parties contractantes de porter aide et assistance à l'État qui serait l'objet d'une agression) la référence à la procédure constitutionnelle de chaque État. Je n'ai, toutefois, pas pu m'opposer au désir, fermement marqué par la délégation britannique, que, si les États-Unis insistent pour que cette référence soit ajoutée, il soit cédé à cette exigence.

En ce qui concerne le mécanisme même de l'assistance (article 6), nos vues sur le rôle essentiel de l'organisme militaire de Défense ont été adoptées. L'avis demandé aux représentants militaires des Cinq Puissances sur la forme que devrait prendre cet organisme vous sera communiqué d'autre part. Une ébauche y est faite de la future organisation, mais devra nécessairement être mise au point à Washington.

Je n'ai pas estimé utile d'insister pour que soit maintenu notre projet primitif de création d'un organisme consultatif politique destiné, dans notre esprit, à coiffer l'organisation militaire. Il est évident qu'un tel organisme politique serait d'un maniement très lent et très lourd. Au surplus, son objectif principal qui était, me semble-t-il, de masquer l'aspect trop apparemment militaire du traité, est bien théorique. Personne ne se trompera sur notre objectif réel.

Je signale enfin à la particulière attention du Département le commentaire de la Commission qui figure sous l'article 11, au sujet de l'éventualité d'incluse dans le traité une disposition stipulant que les engagements qui y sont souscrits ne sont pas contraire aux engagements souscrits au titre des traités de Dunkerque et de Bruxelles.

Les représentants des Cinq Puissances de la Commission permanente se sont engagés à solliciter l'examen urgent du projet de traité par leur gouvernement respectif.

Il y aurait intérêt à ce que je puisse recevoir vos instructions pour la prochaine séance de la Commission permanente.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

ANNEXE N° 1

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE PROJET DE PACTE NORD ATLANTIQUE

R. Metric n° 178[1]. *Londres, 19 novembre 1948.*

Top secret.

I) La Commission permanente a examiné d'abord les questions générales suivantes :

a) Méthode de négociations

La Commission est d'avis que les représentants des Sept Puissances réunis à Washington devraient d'abord arriver à un accord complet sur les dispositions à inclure dans le Traité. Il appartiendrait au gouvernement des États-Unis, puissance invitante, de procéder ensuite sans délai à des sondages auprès des gouvernements dont la participation sous une forme ou sous une autre, aura été estimée souhaitable.

Ceux de ces gouvernements qui se seront montrés prêts à conclure le Pacte, seraient alors invités à participer à sa mise en forme finale. Ils signeraient le Traité en même temps que les Sept Puissances. Les sondages devraient porter sur le principe et les conditions de la participation des États en question.

La Commission a cependant été unanime à estimer qu'en aucun cas la conclusion du traité ne devrait être retardée par le souci d'augmenter le nombre des État signataires.

b) Participation d'autres États au Traité

De l'avis de la Commission permanente, les pays qui devraient être l'objet des sondages envisagés seront le Danemark, l'Irlande, l'Islande, la Norvège, le Portugal, et, si possible, la Suède.

Le cas de l'Italie a été examiné. L'unanimité n'ayant pas pu se faire sur cette question, il a été reconnu que la participation de cet État constitue un problème délicat et complexe, qu'il ne paraît pas possible de résoudre avant l'échange de vues qui devra nécessairement avoir lieu à Washington.

II) Commentaires de la Commission permanente sur le projet de texte ci-joint (voir document Metric n° 179)[2].

Nota :

Le texte ci-joint a été établi en prenant pour base l'ordre suivi dans l'annexe au rapport de Washington.

Préambule :

Le préambule, esquissé dans le rapport de Washington, ne soulève pas d'objections de la part de la Commission permanente.

Celle-ci souhaite toutefois y voir figurer une référence aux procédures constitutionnelles à observer pour l'exécution des mesures d'assistance dans le cas d'une agression armée.

Article 1.

La Commission a estimé qu'il ne convenait pas d'inclure dans le corps du traité une condamnation formelle de la guerre. Comme il s'agirait d'une affirmation de principe, celle-ci devrait de préférence figurer dans le préambule. Si toutefois le gouvernement américain insiste sur son inclusion, dans le texte du traité, la Commission permanente est d'avis

[1] Il est précisé que ce document appartient à la Commission permanente du traité de Bruxelles. Aucune copie ne doit en être prise.

[2] Voir annexe n° 2.

d'en préciser le sens par l'addition des mots « comme instrument de politique nationale » qui figurent également dans le texte du Pacte Briand-Kellogg.

Article 2.

La Commission a été désireuse de ne pas modifier inutilement l'ordre des articles adopté dans le rapport de Washington, mais elle a estimé toutefois que cet article, qui reprend les termes de l'article VIII du traité de Bruxelles, pourrait être, comme dans ce traité, placé vers la fin.

Article 3.

La Commission a été d'avis de supprimer cet article, estimant qu'une référence générale dans le préambule serait suffisante. Elle a craint en effet qu'un tel article n'implique la création de nouveaux organismes faisant double emploi avec l'Organisation européenne de Coopération économique d'une part, et avec l'UNESCO d'autre part. En outre, la Commission a estimé que si l'on insiste dans ce domaine sur le concept de la communauté atlantique, on risque d'affaiblir celui de l'Europe occidentale qui est à la base du traité de Bruxelles.

Article 4.

L'article 4 reprend les principes de la résolution Vandenberg.

Article 5.

La Commission a cherché à fondre, dans le paragraphe (i) les conceptions de l'article 5 C du rapport de Washington, et celles de l'article IV du traité de Bruxelles.

La Commission a décidé de supprimer la référence aux procédures constitutionnelles (voir préambule), estimant qu'il s'agit d'un principe qui va de soi, et dont l'expression n'ajoute rien à la réalité politique. D'une référence à ce principe dans un article du traité, pourraient résulter des retards à la mise en œuvre de l'assistance. D'autre part, la Commission a voulu tenir compte du fait que l'article 51 de la Charte des Nations unies, qui sert de fondement à cet article, ne fait aucune allusion aux procédures constitutionnelles. Toutefois, si le gouvernement américain attache une grande importance à l'inclusion de cette référence, la Commission n'y verrait pas d'objection.

Si le gouvernement américain estime que la formule de l'article IV du traité de Bruxelles : « à porter aide et assistance » est trop précise, la Commission est d'avis que les mots « aider à faire face à l'agression par tous les moyens en son pouvoir » pourraient y être substitués.

En ce qui concerne le paragraphe (ii), il est entendu que la définition de l'aire géographique n'aura pour effet d'exclure aucune parcelle du territoire continental des États-Unis d'Amérique.

La délégation britannique avait envisagé que le gouvernement américain pourrait désirer inclure dans le Traité une disposition prévoyant l'accession de certains États sur une base de responsabilité limitée. La délégation britannique n'a pas toutefois insisté sur l'inclusion d'un tel texte.

Article 6.

La Commission permanente signale la différence qui existe entre la version française : « les mesures que les dites Parties seront amenées à prendre », et la version anglaise : « *measures which may be taken* ». La majorité de la Commission a exprimé une préférence pour la version française, estimant qu'il s'agit en l'occurrence de mesures à prendre non seulement au moment du *casus foederis*, mais immédiatement en prévision d'un conflit éventuel.

Article 7.

Voir article 5 (ii).

Articles 8 et 9.

La Commission a décidé de reprendre l'article V du traité de Bruxelles.

Article 10.

La délégation belge précise qu'elle ne verrait pas d'objection à la rédaction de l'article 10 de Washington.

La Commission a estimé que le paragraphe a) devait être entendu comme s'appliquant aux territoires d'outre-mer des hautes parties contractantes.

De l'avis de la délégation britannique, une disposition sera nécessaire, qui donne une garantie suffisante à l'Italie, à la Grèce et à la Turquie, au cas où aucun de ces États n'accéderait au Traité, ou à la Grèce et à la Turquie, dans le cas de l'accession de l'Italie.

Pour le moment, la délégation britannique n'a pas insisté sur l'élaboration d'un texte, mais le gouvernement britannique donnera pour instructions à son ambassadeur à Washington de poser la question au stade suivant de la discussion.

Article 11.

La Commission n'a pas jugé utile d'inclure l'article VI du traité de Bruxelles. Toutefois, elle croit devoir signaler aux gouvernements l'intérêt qu'il peut y avoir à inclure une clause indiquant qu'aucune disposition du Traité n'est contraire aux engagements souscrits au titre du traité de Dunkerque et à celui du traité de Bruxelles. Elle ne peut que solliciter des instructions à ce sujet.

Article 12.

En ce qui concerne la création d'organismes nécessaires à une application efficace du traité, voir article 6.

La Commission n'a pas jugé utile de retenir la dernière phrase de l'article XII, relative à la création ou au maintien d'organismes destinés à faciliter l'exécution du Traité.

Article 13.

La Commission a été d'avis que les deux paragraphes du présent article devraient faire l'objet de deux articles distincts.

Accession :

La Commission a été d'avis de subordonner l'accession au Traité à une invitation des États signataires, conformément au traité de Bruxelles, et d'autre part, de la limiter aux États qui, par leur situation géographique, seraient en mesure de contribuer à la défense de la région définie dans le Traité.

Ratification :

La Commission a repris le texte de l'article X du traité de Bruxelles.

Elle a été d'avis que le Traité devrait être conclu pour une durée aussi longue que possible, et c'est pourquoi la période de cinquante ans prévue au traité de Bruxelles a paru la plus indiquée.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

ANNEXE N° 2

PROJET DE TEXTE D'UN PACTE NORD ATLANTIQUE PRÉPARÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU TRAITÉ DE BRUXELLES

R. Metric n° 179[1]. *Londres, 19 novembre 1948.*

Top secret.

Article 1.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à ne pas avoir recours, dans leurs relations internationales, à la menace ou à l'usage de la force, si ce n'est en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations unies ou celles du présent Traité.

Article 2.

Fidèles à leur détermination de ne régler leurs différends que par des voies pacifiques, les Hautes Parties Contractantes conviennent d'appliquer entre Elles les dispositions suivantes :

Les Hautes Parties Contractantes régleront pendant la durée de l'application du présent Traité, tous les différends visés par l'article 36, alinéa 2, du Statut de la Cour internationale de Justice, en les portant devant la Cour, sous les seules réserves que chacune d'entre Elles a faites en acceptant la clause de juridiction obligatoire, et pour autant qu'Elle les maintiendrait.

Les Hautes Parties Contractantes soumettront d'autre part à une procédure de conciliation tous différends autres que ceux visés à l'article 36, alinéa 2, statut de la Cour internationale de Justice.

En cas de différends complexes dont certains éléments relèvent de la conciliation et d'autres du règlement judiciaire, chaque Partie au différend aura le droit de demander que le règlement par la voie judiciaire des éléments juridiques du différend précède la procédure de conciliation.

Les stipulations qui précèdent ne portent pas atteinte aux dispositions ou accords applicables instituant toute autre procédure de règlement pacifique.

Article 3.

À supprimer[2].

Article 4.

Les Hautes Parties Contractantes ne négligeront aucun effort, chacune en ce qui la concerne et toutes ensemble, pour renforcer, par le développement continu et efficace[3], tant de leurs moyens propres que de leur contribution à l'aide mutuelle, leur capacité individuelle et collective de résistance à une agression, d'où qu'elle vienne.

Article 5.

(i) Les Hautes Parties Contractantes reconnaissent que tout acte constituant une agression armée contre l'Une quelconque d'entre Elles sera considéré comme une agression contre toutes les autres[4] ; en conséquence, chacune d'Elles s'engage, dans l'exercice du droit de légitime défense individuelle et collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations

[1] Il est précisé que ce document appartient à la Commission permanente du traité de Bruxelles. Aucune copie ne doit en être prise. Note manuscrite : « *Dernier document en date : projet de la Commission permanente de Londres* ».

[2] Note manuscrite : « *(Clauses économique, sociales et culturelles)* ».

[3] Note manuscrite, en face de cette phrase : « *Résolution Vandenberg* ».

[4] Note manuscrite, en face de cette phrase : « *Réduction révisée du projet français* ».

unies, à porter aide et assistance par tous les moyens en son pouvoir[1], militaires et autres, à la Haute Partie Contractante ainsi attaquée.

(ii) Seront considérées comme des agressions armées au sens du paragraphe précédent toutes agressions armées, sur terre, sur mer ou dans les airs, dirigées contre le territoire, la population ou les forces armées de l'une des Hautes Parties Contractantes, en Amérique, en Europe, en Afrique ou dans les zones intermédiaires, au nord du 30e degré de latitude nord[2].

Article 6.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à constituer immédiatement une Organisation de défense conçue de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence.

(i) Afin que, dans le cas d'une agression armée, des dispositions efficaces puissent être prises sans délai pour y faire face par les Hautes Parties Contractantes, cette Organisation

(a) déterminera les mesures que les dites Parties seront amenées à prendre en vue de remplir les obligations assumées par Elles dans le présent Traité ;

(b) préparera les plans de coordination de l'aide et de l'assistance, militaire ou autres, à fournir par les Hautes Parties Contractantes au titre de l'article 5 (1).

(ii) L'Organisation s'acquittera de toute autre tâche que les Hautes Parties Contractantes pourront, d'un commun accord, lui confier[3].

Article 7.

Voir article 5 (ii) ci-dessus.

Articles 8 et 9.

Toutes les mesures prises en application de l'article 5 devront être immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Elles seront levées aussitôt que le Conseil de sécurité aura pris les mesures nécessaires pour maintenir ou rétablir la paix ou la sécurité internationales.

Le présent Traité ne porte pas atteinte aux obligations résultant pour les Hautes Parties Contractantes des dispositions de la Charte des Nations unies. Il ne sera pas interprété comme affectant en rien le pouvoir et le devoir du Conseil de sécurité, en vertu de la Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Article 10.

Les Hautes Parties Contractantes se consulteront à la demande de l'une d'entre Elles chaque fois que, selon l'opinion de cette Haute Partie Contractante :

(a) l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une quelconque des Hautes Parties Contractantes est menacée ; ou qu'

(b) il existe une situation qui constitue une menace pour la paix[4].

Article 11.

Voir article 8.

Article 12.

A. Création d'organismes nécessaires à une application efficace du Traité.

Voir article 6.

[1] Note manuscrite, après ces derniers mots soulignés dans l'original : « *formule de Bruxelles* ».

[2] Note manuscrite : « *Cette définition, qui appelle des réserves de la part de l'état-major, fera l'objet d'instructions particulières* ».

[3] Note manuscrite en face de tout l'article 6 : « *Version révisée du projet français* ».

[4] Note manuscrite : « *Cette rédaction moins forte que celle du projet français donne, dans cette mesure, des apaisements à M. Ramadier* ».

B. Création ou maintien d'organismes destinés à faciliter l'exécution du Traité.

La Commission permanente n'a pas jugé utile de retenir la dernière phrase de l'article 12.

Article 13.

A. Accession :

Les Hautes Parties Contractantes pourront décider, de commun accord, d'inviter tout autre État disposé à souscrire aux principes auxquels le Traité donne expression et situé de façon à pouvoir contribuer à la défense de la région envisagée à l'article 5 (ii), à adhérer au présent Traité aux conditions qui seront convenues enter Elles et l'État invité[1].

Tout État ainsi invité pourra devenir partie au Traité par le dépôt d'un instrument d'accession auprès du gouvernement…

Ce gouvernement informera les autres Hautes Parties Contractantes du dépôt de chaque instrument d'accession.

B. Ratification :

Le présent Traité sera ratifié par les États signataires et les instruments de ratification seront déposés aussitôt que faire se pourra auprès du gouvernement…

Il entrera en vigueur à la date du dépôt du dernier instrument de ratification et restera en vigueur pendant cinquante ans.

À l'expiration des cinquante ans, chaque Haute Partie Contractante aura le droit de mettre fin au Traité, en ce qui la concerne, à condition d'adresser une déclaration à cet effet au gouvernement… avec prévis d'un an.

Le gouvernement… informera les gouvernements des autres Hautes Parties Contractantes du dépôt de chaque instrument de ratification ainsi que des chaque déclaration de dénonciation.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

368

NOTE DU LIEUTENANT-COLONEL HURÉ, ATTACHÉ MILITAIRE ET DU CAPITAINE DE VAISSEAU BIENAYMÉ, ATTACHÉ NAVAL AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE À STOCKHOLM[2]

Position de la Suède au regard de l'Union occidentale

N. nº 109. *Stockholm, 22 novembre 1948.*

Très secret.

Au moment où vient de se tenir à Saltsjöbaden, aux portes de Stockholm, la première réunion plénière des délégués et des experts du « Comité de Défense scandinave »[3]. L'attaché militaire et l'attaché naval – au risque de reprendre certaines des considérations déjà exposées dans leurs notes

[1] Note manuscrite : « *Appeler de notre part des réserves et des instructions particulières* ».

[2] Note adressée à l'EMGDN, l'EMA/2e Bureau, l'EMG/2M, avec copies à l'ambassadeur de France à Stockholm et à l'attaché militaire à l'ambassade de France à Stockholm.

[3] *Note du document* : « Voir composition dans note-annexe au C.R. nº 11 (299 AN/S) du 14/10/48 ».

respectives précédentes – estiment opportun de faire le point de cette question d'actualité.

L'analyse des arguments ci-après est faite en commun, pour informer au mieux en une seule note les grands organes de commandement.

Lors d'une audience privée accordée le 12 novembre à l'attaché militaire par M. Vougt, ministre suédois de la Défense[1] et à l'issue d'un dîner offert par le même Ministre aux attachés britannique et français[2] le 12 au soir – avant-veille de la réunion du Comité de Défense scandinave – M. Vougt a tenu à nous affirmer la position de la Suède à ce grave tournant politique. Ancien journaliste, connaissant les subtilités de notre langue, il l'a fait en donnant volontiers à l'exposé de ses arguments l'allure d'une conférence de presse.

Il est certain que ses déclarations fixent non une opinion personnelle mais bien la position du Cabinet suédois, arrêtée en Conseil après étude et détermination des directives que le gouvernement de Stockholm donnait à ses délégués au Comité de Défense scandinave.

Pour justifier un nouvel isolationnisme du Nord, qui serait en pratique à la remorque de la Suède, M. Vougt nous a déclaré sans ambages :

1) « L'intérêt du monde n'est pas de voir le Nord s'affilier à un bloc extérieur quelconque mais qu'il se constitue en un bloc autonome ».

À la question « S'agirait-il d'un bloc neutre, avec neutralité armée, bienveillante ou indifférente ? », le Ministre répond : « Nous ne pouvons plus dire neutre *a priori*, mais un bloc indépendant ».

2) « Quand je suis revenu d'Oslo le mois dernier en annonçant à mes collègues du Cabinet suédois que nous avions jeté les bases d'un Comité de Défense scandinave et fixé la tâche des délégués, mes collègues du gouvernement m'ont demandé : « Mais jusqu'où donc nous engagez-vous ? ».

« Il ne s'agit en fait que d'un Comité d'études dont les délégués nationaux transmettront à leurs gouvernements respectifs pour étude et décision leurs propositions et leurs conclusions ».

« Il est certain, affirme M. Vougt, que l'opinion publique suédoise répugne à risquer d'être entraînée dans une action pour des territoires éloignés comme le Portugal ou la Corée » (théorie similaire du fameux « On ne se bat pas pour Dantzig »).

« Aucun gouvernement suédois n'amènera son peuple à entrer dans un conflit si celui-ci n'est pas directement attaqué ».

Ceci est grave car alors où commencera et où finira la solidarité scandinave dont on essaye de réviser les bases ?

Mais c'est un fait patent : nous ne voyons guère le Suédois moyen acceptant de partir en guerre pour le Danemark parce que l'URSS s'installerait au Grand Belt ou dans le Sud du Jutland.

[1] Voir document n° 335.

[2] *Note du document* : « Lt. Colonel Barry, A.M. britannique quittant Stockholm, désigné pour l'E.M. du général de Lattre, Lt. Colonel Huré, A.M. français nouvellement arrivé, C.V. Bienaymé, A.N. français dont le départ est prochain ».

3) « D'ailleurs, poursuit M. Vougt, passons au plan stratégique : les territoires scandinaves ne présentent d'importance stratégique ni pour les USA ni pour l'URSS.

M. Vougt affirme ce point péremptoirement. Malgré certains arguments visant l'intérêt initial de protection de la calotte Tromsö-Finmark, celui de bases aéronautiques norvégiennes de Stavanger-Trondheim, la clôture de la Baltique aux Belts et Skagerrak, ou les réactions aéronautiques sur des centres vitaux soviétiques par éléments décollant de porte-avions dans les fjords du Nord norvégien (Lyngen, Alta, Porsanger, Laksen et Tana), le Ministre maintient son postulat :

« L'intérêt stratégique russe est le Rhin vers l'Atlantique, l'Iran vers le Golfe persique, voire l'exploitation en Corée et Mandchourie de succès de bandes communistes locales, mais non dans une occupation de la péninsule scandinave ».

Si cet argument vaut pour le début d'un conflit mondial, il est à notre avis sujet à caution dès qu'une réaction anglo-saxonne menacerait d'emprunter les voies du Nord. Là est le point : il s'agirait bien pour l'Occident d'être en Suède le second agresseur et non le premier comme l'attaché naval l'a déjà exposé à diverses reprises.

4) « Sur le plan de la géographie, la Suède est pratiquement au seuil de l'URSS. Les États-Unis ont l'Atlantique à traverser pour apporter leur secours. Le sol d'un pays scandinave inclus dans un pacte atlantique, serait justiciable, dès la première heure, de réactions soviétiques brutales : bombardements massifs, invasion, etc. ».

Cet argument d'autoprotection a sa valeur. Nous l'avons contrebattu par les exemples historiques de la Belgique et des Pays-Bas qui n'ont pas voulu souscrire à des engagements préalables politiques permettant des accords fructueux d'état-major. L'appel au secours à l'heure de l'invasion est un procédé peu indiqué pour une guerre moderne qui mettra vraisemblablement en œuvre des moyens colossaux à l'échelle mondiale selon des plans stratégiques et des nécessités logistiques soigneusement préétablis.

Le Ministre connaît toutes ces questions mais il n'en reste pas moins que la Suède estime que sa position géographique lui commande de garder son indépendance vis-à-vis de tout bloc occidental ou oriental.

À l'argument « la Péninsule scandinave sur l'échiquier mondial constitue une île avec de sérieuses plateformes aériennes qu'aucun parti ne voudra courir le risque de voir tomber sous la coupe d'un autre », le Ministre, revenant à des considérations stratégiques, oppose :

« Pour les réactions aériennes les USA disposeront aisément d'autres « îles » : la Grande-Bretagne, la péninsule européenne occidentale, l'Espagne ou l'Afrique du Nord par exemple. Les territoires du Nord ne sont pas une voie d'invasion vers l'URSS. Pourquoi ne pas considérer la primauté des voies séculaires d'invasion : les riches plaines de l'Europe centrale, les larges vallées des fleuves, au lieu des forêts du Norrboten et des toundras lapones ? ».

5) « L'URSS hésitera à attaquer une Suède « indépendante », pense M. Vougt : les Soviets devraient mettre en œuvre 20 divisions pour vaincre la résistance des pays du Nord[1]. Un bloc scandinave aurait les moyens de faire respecter son intégrité. En ce qui concerne la Suède, depuis des décades nous avons réalisé jalousement dans le secteur dangereux du Nord des lignes de résistance solides dont un assaillant ne pourrait venir à bout rapidement. Nous avons une belle armée aérienne et des forces navales suffisantes pour la défense du territoire national ».

M. Vougt n'envisage pas d'attaque massive par divisions aéroportées sur le territoire suédois, bouclant des points vitaux comme Stockholm. Or 3 ou 4 grands ponts sautés et Stockholm est coupé de tout ravitaillement. Les voies ferrées passant sur de très nombreux ponts sont éminemment vulnérables.

6) « Enfin, ajoute M. Vougt, reprenant un argument déjà exposé dans des notes antérieures, l'affiliation de la Scandinavie à un bloc de l'Ouest amènerait vraisemblablement l'avance du « rideau de fer » aux frontières et aux eaux suédoises coupant tous les derniers contacts maintenus à grand-peine avec la Finlande ».

Nous avons déjà expliqué que cet argument prend sa valeur dans les réalités suivantes :

– la côte finlandaise d'Ostrobothnie et les îles d'Åland sont terres de peuplement suédois : Stockholm ne peut, de gaieté de cœur, rejeter sous la coupe de l'Est ces populations de Finlande ;

– sur le plan stratégique et même purement tactique, la suppression pratique du glacis finlandais coupe toute possibilité de délai pour la mise en place du dispositif de défense. Cette mise en place – si l'on en juge par les lenteurs des réactions normales suédoises, l'inexpérience des larges mobilisations rapides – nécessitera un certain temps. La Suède voit les Russes à Petsamo, Porkkala, Tallin et Libau : elle ne les souhaite pas, dès le temps de paix, circulant en maîtres le long de ses réseaux-frontières ou à l'archipel d'Åland à 30 miles de la Suède.

7) Sur une question visant la possibilité de tractations d'état-major sur le plan Suède – Puissances de l'Ouest, le Ministre a été formel :

« Notre désir d'une neutralité inattaquable empêche d'ordonner ces conversations préalables. Le respect du contrôle parlementaire et le loyalisme des états-majors sont les sûrs garants du maintien de cette position ».

Tels sont les points successifs affirmés courtoisement mais fermement par le ministre de la Défense pour que nous en fassions notre profit. Ils marquent, nous a-t-il dit, une « position définitive », « arrêtée » du gouvernement suédois. Il ne peut envisager, en conclusion, que la constitution d'un bloc scandinave indépendant avec standardisation des armes[2]. D'ailleurs

[1] *Note du document* : « Il semble que ce nombre déjà évoqué dans le passé, découle d'estimations allemandes ».

[2] *Note du document* : « La Suède est très satisfaite de ses armements et ne tiendrait en aucun cas à s'aligner sur des fabrications américaines ou anglaises sauf en ce qui concerne l'aviation ».

aucune aide formelle ou secours tangible n'a été encore offert à la Suède par les États-Unis en dehors d'un modeste appoint dans le cadre du plan Marshall.

Il nous était difficile d'engager une controverse risquant de verser dans une polémique stérile. Nous nous sommes bornés à avancer poliment les arguments d'ordre historique ou du domaine strictement militaire que tout Attaché de Défense nationale a la liberté et le devoir d'exposer dans un pays – même foncièrement neutre – qui lui accorde son hospitalité.

(Direction d'Europe, Suède, volume 8)

369

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE.

T. circulaire n° 155[1]. *Paris, 23 novembre 1948.*

Ainsi que vous le savez, l'Administration américaine de coopération économique avait depuis longtemps averti l'Organisation européenne de coopération de la nécessité d'être saisie avant la mi-décembre au plus tard de la documentation nécessaire pour préparer le rapport qu'elle doit remettre au Congrès en vue d'obtenir le veto de nouveaux crédits[2].

Au cours de l'été dernier, il avait été convenu que l'Organisation européenne devrait être mise en mesure par les pays participants de remettre à l'Administration américaine un plan à long terme de l'Europe qui indiquerait les conditions dans lesquelles l'ensemble des pays participants entendait coopérer afin de parvenir en 1952 à se passer de l'aide américaine. À cet effet, le Conseil, par son document 122, avait invité les pays participants à remettre à l'Organisation leur programme à long terme.

Ces programmes sont tous aujourd'hui parvenus à l'Organisation qui, depuis un mois, procède à leur examen ; celui-ci paraît devoir être terminé à la fin de la semaine prochaine.

On peut constater dès maintenant que ces programmes font apparaître de profondes divergences. Il est dès lors évident que l'Organisation ne sera pas en mesure de présenter en décembre à l'Organisation américaine un programme commun de relèvement de l'Europe. Les ajustements qui devraient être apportés aux programmes nationaux comme les conditions mêmes de la coopération entre les pays participants devront faire l'objet de

[1] Télégramme adressé à Washington (pour information sous n° 5342), Londres (n° 4299), Vienne (n° 583), Copenhague (n° 438), Rome (n° 1460), Luxembourg (n° 594), Baden-Baden (n° 2049), La Haye (n° 1015), Berne (n° 547), Ankara (n° 363), Oslo (n° 329), Lisbonne (n° 334), Berlin (n° 2049), Stockholm (n° 521), Bruxelles (n° 1178), Athènes (n° 660), Dublin (n° 204), Reykjavik (n° 113). Télégramme envoyé par courrier-avion ou par poste-avion.

[2] Voir documents n°s 330, 343 et 346.

longues et vraisemblablement difficiles négociations au cours des prochains mois.

L'Administration américaine reconnaît d'ailleurs pleinement cette situation et souhaite que l'Organisation européenne poursuive ses travaux de manière à produire un jour, vraisemblablement dans le courant de l'année 1949, un programme de relèvement qui comporterait des solutions aux nombreux problèmes que fait aujourd'hui clairement apparaître la confrontation des programmes nationaux.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu que la documentation que fournirait à l'Administration américaine l'Organisation européenne à la mi-décembre serait conçue sous forme d'un rapport sur l'état des travaux de l'Organisation. Ce rapport mettrait en lumière les principales questions controversées et les problèmes fondamentaux qui devraient être résolus pour que les dix-neuf pays participants arrivent en 1952 à se passer d'une aide étrangère exceptionnelle.

L'Organisation est ainsi engagée dans sa véritable tâche, et s'il est encore trop tôt pour pouvoir formuler une appréciation sur les résultats que l'on peut en attendre, la volonté de coopération manifestée par l'ensemble des délégations lors de l'examen de leur programme national permet cependant tous les espoirs.

La délégation française prend, ainsi que vous le savez, la plus large part à ces travaux d'ensemble en particulier comme membre du Comité exécutif chargé par le Conseil de l'Organisation de l'établissement du programme commun de relèvement.

Aussi, je vous demande de bien vouloir lui faciliter sa tâche en apportant une contribution plus directe aux travaux qui lui incombent. C'est ainsi que vous avez dû avoir connaissance du programme à long terme soumis à l'Organisation par le gouvernement de votre résidence. Je vous ferai parvenir au fur et à mesure de leur établissement les comptes rendus des premières discussions auxquelles a pu donner lieu ce programme au sein de l'Organisation et de ses Comités.

Je vous serais reconnaissant, à la lumière de ces observations et compte tenu des observations et de la documentation dont vous disposez de bien vouloir faire procéder sur place par les services techniques de votre mission à une étude complémentaire de son programme.

J'attacherais le plus grand prix à ce que les observations que vous croirez devoir formuler parviennent au service de Coopération économique du Département avec le 15 décembre.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

370

NOTE DE M. DUCREST

N. *[lieu inconnu], 23 novembre 1948.*

Confidentiel.

Vu l'empereur Bao Daï le 23 novembre entre 11 heures et 12 h. Il a été d'accord pour que je communique aux autorités mes impressions sur cette conversation.

L'empereur paraît décidé à tenir en Indochine le rôle prévu par ses accords avec la France. Mais il ne prendrait la tête du gouvernement vietnamien que lorsque des circonstances suffisamment propices auraient été créées : il faut que, au moment où il s'installera en Annam, tous les Vietnamiens qui lui sont favorables – et il est convaincu qu'ils forment la grande majorité – soient en mesure de se rallier à lui ; ce ralliement effectif lui paraît avant tout indispensable dans l'Annam proprement dit (par opposition au Tonkin et à la Cochinchine), c'est-à-dire dans la partie où se trouvent précisément les occupations Vietminh les plus étendues et les plus homogènes.

En premier lieu, Bao Daï voudrait que les conditions de son accord avec la France soient fixées le plus tôt possible : ce sont les clauses assurant l'indépendance réelle du Vietnam, et accordant à l'État qu'il sera appelé à diriger des avantages au moins égaux à ceux qui avaient été reconnus à Hô Chi Minh qui seront à la base de sa propagande en pays annamite.

En second lieu, et c'est cela qui lui paraît essentiel, il faudrait que l'on commence à réaliser en Indochine les conditions qui assureront dans l'intérêt commun le succès de son retour au pouvoir. À ce point de vue, il estime que le temps du proconsulat Bollaert a été perdu, et qu'il faudrait deux années, si l'on se mettait sérieusement au travail aujourd'hui, en accord avec lui, pour créer ces conditions.

Il s'agit avant tout de débarrasser l'Annam proprement dit des deux occupations Vietminh du Nord (Thankon, Vinh, Hatinh) et du Sud (Quang Ngai, Binh Dinh) et parallèlement de rallier les masses par une propagande bien orchestrée. Les deux opérations, la militaire et la psychologique, doivent être conduites au nom de l'Empereur et avoir un caractère nettement annamite.

L'action militaire la plus urgente est celle du Nord-Annam, foyer traditionnel des mouvements révolutionnaires annamites ; le bastion Vietminh du Sud-Annam tomberait ensuite facilement. Cette action devrait être menée par une armée annamite organisée avec l'aide de l'armée française, mais il vaudrait mieux, en principe que des formations françaises n'y participent pas directement. La constitution d'une armée annamite entraînée sur le modèle de l'ancienne garde indigène du Protectorat (c'est-à-dire capable de participer, concurremment avec les opérations purement militaires, à l'installation du nouvel ordre administratif en partant de la cellule

sociale de base de l'organisation annamite, la commune, et en s'appuyant sur les notables de villages), serait donc, aux yeux de l'Empereur, la première tâche du nouveau Haut-Commissaire. L'armée française créerait au Tonkin, en Cochinchine et dans le centre Annam des écoles de cadres, fournirait des instructeurs, puis des conseillers pendant la période d'opérations ; la nouvelle armée serait concentrée le moment venu aux abords de la zone Vietminh du Nord Annam, puis l'occuperait. À ce moment les conditions du retour de l'empereur seraient près d'être réalisées.

En même temps la propagande par radio, tracts, etc. et surtout par personnes[1] serait faite de Hué en langue annamite seulement et sous direction annamite.

Mon impression est que Bao Daï considère que l'action en Annam ne doit pas être conduite comme elle l'a été au Tonkin et surtout en Cochinchine, pays habitués depuis longtemps à une intervention directe des Français. Il estimerait nécessaire que la pacification de l'Annam soit assurée avec des moyens et des méthodes annamites, l'ordre nouveau accordé par la France au Vietnam serait ainsi publiquement manifesté dans le pays annamite le plus traditionaliste ; l'empereur s'installerait vraiment à Hué comme un souverain indépendant (dans le cadre de l'Union française) ; l'extension de son autorité sur le Tonkin et la Cochinchine serait ensuite relativement facile, avec notre coopération, et mettrait rapidement fin à la guérilla qui sévit sur ces deux pays.

En résumé, statu quo au Tonkin et en Cochinchine (où nous pourrions chercher pour le moment à étendre la pacification sous notre impulsion directe) ; efforts concentrés sur l'Annam proprement dit sous une impulsion nettement annamite.

J'ai cru comprendre que Bao Daï désirerait que l'accord final France-Vietnam soit conclu de façon telle que la pacification de l'Annam puisse se faire en son nom, et qu'il ait voix au chapitre dans sa préparation et sa conduite ; en somme que sa responsabilité personnelle soit mise sans tarder dans la balance.

Bao Daï a confiance dans le nouveau Haut-Commissaire M. Pignon[2], mais il craint que les intrigues politiques de Paris entravent son action. En particulier il est inquiet, pour la France en Indochine, comme pour le Vietnam, d'une éventuelle accession au pouvoir du RPF[3].

Il fonde beaucoup d'espoir sur le dynamisme du chef du gouvernement du Centre Annam, Giao.

Il n'aime pas Hô Chi Minh, qu'il a vu travailler de très près, et n'accepterait sans doute pas de compromission avec lui.

[1] *Note du document* : « Organisation d'un service de sureté vietnamien avec conseillers français ».

[2] Le 17 octobre, Bao Daï avait rompu avec Bollaert, qui avait été remplacé le 21 par Léon Pignon, gouverneur général des Colonies.

[3] R.P.F. : Rassemblement du Peuple Français.

Les vues de l'empereur rejoignent dans une certaine mesure celles que j'ai exprimées dans ma note du 7 novembre, communiquée au Cabinet de M. Devinat.

P.S. La bonne exécution du plan de Bao Daï suppose que nous avons confiance en lui. J'estime personnellement qu'il mérite cette confiance. En tous cas, dans l'état actuel des choses, il nous reste peu à y perdre.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

371

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS SCHUMAN-DE GASPERI

C.R. *Paris, 23 novembre 1948.*

Le Ministre, assisté du Secrétaire général du Département, a reçu ce matin le Président du Conseil italien assisté de l'ambassadeur d'Italie.

L'entretien a porté d'abord sur l'union douanière.

M. de Gasperi a indiqué qu'il s'était entretenu à ce sujet avec M. Queuille qui lui avait affirmé la volonté d'aboutir du gouvernement français.

M. Schuman a confirmé cette volonté. Il a précisé qu'à son sens il convenait de soumettre au Parlement, en janvier, un premier accord devant faire l'objet d'un vote. Par la suite, interviendrait des premiers projets de lois destinés à donner effet aux mesures dont l'ensemble permettrait de réaliser l'union douanière.

Enfin, à une date qui pourrait être fixée au 1er janvier 1950, la ratification des tarifs pourra être réalisée.

Sans doute, divers éléments tant sur le plan politique que sur celui des intérêts particuliers, sont insuffisamment convaincus de l'opportunité de l'union douanière, il y a donc une propagande à faire, le gouvernement français s'y emploiera. Des difficultés existent. Elles ne sont pas insurmontables. Elles deviendraient préoccupantes seulement si, aux objections communistes, venait s'ajouter une opposition de la part de représentants de certaines catégories d'intérêts.

M. de Gasperi s'est déclaré très satisfait des explications qui lui avaient été données et a ajouté que son gouvernement suivrait la même ligne que le gouvernement français.

Les Ministres ont ensuite échangé des vues sur l'immigration. Ils ont, l'un et l'autre, constaté que des éléments communistes s'étaient, à la faveur des circonstances, infiltrés dans les organismes auxquels incombe, aux termes des accords, la responsabilité des opérations d'immigration. De part et d'autre tout un travail de préparation a été fait et il est permis d'espérer qu'à l'avenir les difficultés rencontrées ne se produiront plus.

M. de Gasperi a ensuite évoqué le problème de l'association de l'Italie à l'organisation de l'Europe occidentale.

M. de Gasperi a rappelé que cette association soulevait en Italie des oppositions assez vives, plus spécialement de la part des communistes.

Cette opposition s'explique sans peine dans un pays ayant subi deux guerres en 20 ans et pour qui la seconde a donné lieu à une lutte qui s'est poursuivie en même temps sur le plan international et sur le plan intérieur. Actuellement le courant pacifiste est extrêmement fort en Italie en dehors de toute considération d'allégeance à telle ou telle tendance idéologique, il y a donc une certaine résistance de la part des Italiens à toute initiative susceptible de conduire l'Italie à un conflit armé.

Cependant, le gouvernement italien, pour sa part, souhaite sans trop tarder, être appelé à participer à quelque forme d'organisation occidentale. On lui a beaucoup dit que le gouvernement britannique lui était, en l'espèce, peu favorable. Les Américains, consultés, n'ont pas confirmé cette indication.

M. de Gasperi s'est demandé si le gouvernement britannique n'avait pas tendance à prêter au gouvernement italien l'intention d'exploiter une invitation qui lui serait adressée pour obtenir, en contrepartie de son acceptation, des avantages soit sur le plan colonial, soit sur le plan de la révision du traité de paix. Or il tient à préciser que le gouvernement italien n'a pas cette intention.

L'échange de vues qui se poursuit permet de faire apparaître à M. de Gasperi que la France est favorable à l'accession de l'Italie au Pacte de l'Atlantique ainsi qu'à son association, aussi prochaine que possible, aux travaux tendant à la réalisation de l'union européenne. Sur ce second point, M. Schuman indique que, d'après lui, l'Italie devrait être appelée à entrer dans la combinaison aussitôt que les cinq participants au Pacte de Bruxelles se seraient mis d'accord sur la question de principe et avant qu'aucun accord n'ait été signé entre eux. L'Italie, dans cette hypothèse, ne serait pas appelée à adhérer à un accord déjà conclu, mais participerait à cette conclusion au même titre que les cinq puissances signataires du Pacte de Bruxelles.

En ce qui concerne les colonies italiennes, les propos échangés n'ont fait apparaître aucun élément d'information nouveau. M. Schuman a très nettement précisé qu'à ses yeux deux solutions seulement étaient possibles, à savoir le règlement simultané de toutes les questions relatives à l'attribution de la Libye ou la remise à une date ultérieure du règlement de tous ces problèmes.

Les deux interlocuteurs sont convenus que la position à laquelle s'arrêterait en définitive la délégation américaine serait décisive.

M. Schuman a évoqué les difficultés que soulevait en France la question de la ratification de l'accord portant modification de la frontière.

M. Quaroni a fait état des contacts qu'il avait pris et se proposait de développer avec le marquis de Moustier.

M. Schuman a marqué qu'il ne s'agissait pas de remettre en question l'attribution de la centrale électrique du Mont Cenis, mais que les objections portaient sur l'intérêt militaire que présentait telle crête ou tel versant.

Il a été admis que l'affaire ferait l'objet, dans quelque temps, d'un échange de vues destiné à faire le point. M. Schuman a déclaré que sa principale préoccupation était d'éviter un vote hostile, lequel pourrait avoir un effet moral tout à fait disproportionné avec son objet géographique.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 23)

372

M. DE DAMPIERRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1068. *Stockholm, 23 novembre 1948.*

Secret.

Les extraits de presse que j'ai eu récemment l'occasion d'adresser à Votre Excellence prouvent avec quel soin les déclarations des hommes d'État des autres pays scandinaves ou les commentaires publiés par les journaux d'Oslo et de Copenhague sont soigneusement relevés ici toutes les fois qu'ils abordent le problème de la neutralité.

C'est cette question qui est tout naturellement évoquée à Stockholm par les diplomates des pays occidentaux d'Europe et par ceux des États-Unis quand ils se rencontrent. Aussi l'est-elle fréquemment au cours des visites d'arrivée que je suis en train de faire à mes collègues étrangers.

Si l'ambassadeur du Danemark se montre particulièrement réservé, comme l'est son gouvernement lui-même, tout en ne mettant pas en doute qu'en cas de guerre son pays, serré de près par les Russes, serait immédiatement victime d'une aggravation, ce qui intéresserait directement la sécurité des autres pays scandinaves, l'ambassadeur de Norvège exprime sans réticence le désir du sien de s'orienter davantage vers les puissances occidentales : il souhaite que la Suède finisse par en faire autant, tout en reconnaissant la difficulté pour le cabinet de Stockholm d'aller à l'encontre de l'opinion publique, toujours fermement attachée dans son ensemble au maintien de la neutralité. L'ambassadeur des États-Unis ne cache pas son dédain pour un pays qui, en présence du danger qu'il court, répugne à prendre le seul parti raisonnable et il traite de « prétexte » l'argument que les Suédois tirent si volontiers de la nécessité de ne pas abandonner la Finlande à l'ogre soviétique. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'aborder le

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée aux ambassades de France à Oslo et Copenhague. Note manuscrite : « *C[ommuniqu]er Londres, f[ai]t le 3/12/48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]* ».

problème avec le Chargé d'affaires d'Angleterre mais la correspondance du poste a déjà renseigné le Département sur la position prise par l'ambassade britannique, qui semble pratiquer la règle du « *wait and see* ».

Le fait que le Comité scandinave de défense poursuit ses travaux, qu'il espère avoir achevés avant la fin de février prochain, prouve en tous cas que, comme la Norvège et le Danemark, la Suède considère qu'il doit y avoir solidarité des trois pays dans la défense. De tous côtés, on m'a répété que la compétence de ce Comité était uniquement technique : les trois gouvernements n'attendent de lui qu'un rapport qui leur servira de base pour des estimations ultérieures. Les questions se touchent cependant de trop près pour que les unes n'aient pas une incidence sur les autres, et le fait que les délégués des trois États étudient à fond la manière de parer par tous les moyens dont ils disposent et en unifiant leurs armements, à une attaque contre la Scandinavie prouve qu'aucun d'eux n'est aveugle sur les dangers que court la fameuse neutralité dont ils savent bien, tout en ne tirant pas de cette conviction des considérations identiques, qu'elle peut être mise un jour en péril.

Il y a donc une grande différence entre l'attitude actuellement observée par la Suède et celle qu'avait adoptée la Norvège en 1940, lorsque je la trouvais – un mois avant l'invasion allemande – naïvement persuadée qu'il ne lui arriverait rien. La Suède peut espérer encore que l'attitude de prudence et d'expectative qu'elle entend garder le plus longtemps possible lui portera bonheur, mais elle ne se refuse pas à envisager le cas où cet espoir serait déçu et à se préparer à toute éventualité. D'après certaines indications, elle entend cependant ne pas se laisser entraîner par ses conjoints et elle cherche à freiner toute initiative compromettante : cette tournure d'esprit se traduirait au sein du Comité de défense par des atermoiements qui irriteraient les Norvégiens.

Elle est en somme toujours d'actualité, la déclaration que faisait en 1838 le général Bernadotte, devenu le roi Charles XIV : « Ma politique sera la neutralité aussi longtemps que je pourrai la préserver… Contre la Russie je ne m'engagerai qu'à la dernière extrémité et seulement si la guerre est inévitable ».

Nos attachés naval et militaire ont eu récemment avec le ministre de la Défense nationale une conversation fort intéressante qui a fait de leur part l'objet d'une note d'information conjointe, dont Votre Excellence trouvera ci-joint une copie et sur laquelle je me permets d'attirer Son attention[1]. M. Vougt leur a exposé ce qu'il a déclaré être la position « définitivement arrêtée » par le gouvernement, et qui peut se résumer ainsi :

1) Le Nord doit constituer un bloc « autonome » et « indépendant ».

2) Aucun gouvernement suédois n'amènera son peuple à entrer dans un conflit si la Suède n'est pas directement attaquée.

3) Les territoires scandinaves ne présentent aucun intérêt stratégique pour l'URSS ou pour les États-Unis. L'intérêt stratégique russe est dirigé

[1] Voir document n° 368.

vers le Rhin, clef de l'Atlantique, vers l'Iran pour aller au Golfe Persique, voire vers l'exploitation en Corée et Mandchourie des succès de bandes communistes, il n'est pas dans une occupation de la péninsule scandinave… Quant aux Américains, ils disposent d'autres bases aériennes plus adaptées que la Scandinavie : Grande-Bretagne, péninsule européenne occidentale, Espagne ou Afrique du Nord…

4) L'URSS hésitera à attaquer un bloc scandinave resté « indépendant » qui a le moyen de faire respecter son intégrité. Elle devrait mettre en œuvre 20 divisions pour vaincre la résistance des pays du Nord.

5) L'affiliation de la Scandinavie à un bloc de l'Ouest amènerait très vraisemblablement l'avance du rideau de fer aux frontières et aux eaux suédoises.

6) Aucune conversation d'état-major avec les puissances de l'Ouest ne saurait avoir lieu en raison de la position prise par nous et que nous entendons conserver.

Il semble que les déclarations de M. Vougt fixent bien l'attitude présente du gouvernement suédois. On serait tenté de penser que celui-ci se fait des illusions en ce qui concerne ses chances de rester en dehors d'un conflit éventuel. Et pourtant je me souviens de l'opinion exprimée par M. Bevin à l'issue du dîner donné, il y a deux mois, par M. Mackenzie King à l'Hôtel Crillon, dîner auquel assistait Votre Excellence. Entouré de dames qui l'interrogeaient précisément sur les dangers que courrait la Suède en cas de guerre, le Secrétaire d'État britannique déclara qu'à son avis, ce pays n'est pas compris dans un plan d'agression ruses et qu'il pourrait fort bien ne pas être atteint par les opérations militaires. M. Bevin exprimait-il une opinion sincère ou cherchait-il seulement à rassurer ses interlocutrices ? Cette opinion venait en tous cas confirmer, ce soir-là, celle du ministre de la Défense nationale suédois.

(Direction d'Europe, Suède, volume 8)

373

NOTE D'INFORMATION DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE POUR LA DÉLÉGATION FRANÇAISE[1]

Programme de relèvement européen
Politique financière des pays participants

N. *Paris, 24 novembre 1948.*

Confidentiel.

Lors de son examen par l'OECE[2], le programme à long terme français a provoqué une série de questions relatives aux méthodes de financement auxquelles le gouvernement entendait avoir recours pour l'exécuter. Les délégations étrangères ont manifesté quant à la stabilité de l'économie et des prix français, certaines craintes et ont paru hésiter à compter sur l'exécution intégrale du programme français. Ces craintes et ces hésitations risquent de nuire à la coopération européenne puisque coopérer c'est en somme compter sur des sources d'approvisionnement étrangères et sur des marchés stables. Les craintes éprouvées par les délégations étrangères ne sont pas entièrement injustifiées puisque nos exportations ne se développent pas parallèlement à l'accroissement de la production nationale.

Comme un certain nombre de programmes à long terme d'autres pays qui, pour la plupart contribuent déjà, au titre de l'accord sur les paiements intra-européens, à combler le déficit de la balance des paiements française, exposent avec précision les méthodes de financement actuellement utilisées, il peut être utile de rappeler sommairement quelles sont les grandes lignes de la politique financière des principaux pays participants. Ces politiques ont été précisées et réaffirmées au cours de l'examen des différents programmes nationaux.

En Grande-Bretagne pour que la demande intérieure n'entrave pas l'effort d'exportation et pour éviter une hausse des prix, le budget tend à obtenir un excédent de recettes sur les dépenses courantes de l'ordre de 3 milliards de dollars. Le produit de l'impôt et celui de l'épargne spontanée doivent immobiliser une fraction de pouvoir d'achat correspondant au montant des dépenses publiques et des investissements. L'excédent des recettes publiques sur les dépenses est suffisant non seulement pour payer les dépenses de capital engagées par le gouvernement, mais pour couvrir une fraction appréciable des investissements privés.

Au Danemark, une politique analogue est suivie. Les excédents budgétaires déjà fournis par le système fiscal ordinaire ont été grossis de recettes d'impôts exceptionnels. La demande de biens de consommation se trouve

[1] Note manuscrite : « *Destinataires : Éd[ouard] Herriot, Paul Reynaud, Guy Mollet, F[rançois] de Menthon, Corbin, par porteur le 27-11-48* ».

[2] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

ainsi ramenée à un niveau qui permet le financement sans élévation des prix.

Les méthodes de financement en honneur en Suède consistent à accumuler des excédents budgétaires de plus en plus importants depuis 1945 (350 millions de dollars) notamment par l'établissement de taxes de consommation. Ces excédents sont affectés aux investissements dans les services publics (chemin de fer, centrales hydrauliques) et le recours aux emprunts est strictement limité.

En Suisse, dès 1939, le budget se soldait par un déficit de l'ordre de 402 millions de francs suisses qui devait atteindre 1723 millions de francs suisses en 1945. À cette série de budgets de guerre en déficit, a été substitué dès 1946 un budget en quasi équilibre (déficit de 2 700 000 francs suisses) et en 1947, un excédent appréciable de l'ordre de 320 millions de francs suisses. Ces résultats ont été obtenus par un système fiscal rigoureusement caractérisé par le maintien des contributions exceptionnelles de guerre.

Dans la Bizone, la réforme monétaire récente est une opération d'assainissement des finances extrêmement rigoureuse. Les autorités de la Bizone prévoient désormais des budgets en équilibre, le recours à l'épargne volontaire dans la mesure où celle-ci pourra se former en dépit de la stricte compression des revenues, et des impositions directes ou indirectes, allant jusqu'à l'emprunt forcé pour dégager, aux dépens de la consommation, les sommes nécessaires aux investissements.

Au Portugal, la politique financière suivie par le gouvernement depuis 1928, a permis d'accumuler des excédents budgétaires qui sont aujourd'hui à la disposition des autorités pour les investissements rendus nécessaires par le programme à long terme portugais. Le budget est en excédent.

Le programme commun de Benelux constate que l'équilibre budgétaire est pratiquement atteint par la Belgique et le Luxembourg et que les Pays-Bas s'en rapprochent.

Le programme norvégien prévoit que pour l'année fiscale 1947/48, il y aura un quasi équilibre entre recettes et dépenses y compris les dépenses d'investissements, à l'exclusion toutefois de l'amortissement de la dette contractuelle.

La situation financière est, comme on le sait, différente en Grèce et en Italie où l'inflation n'a pas encore été jugulée. Néanmoins, le programme italien définit par quelles méthodes de taxations accrues le gouvernement entend trouver des recettes nécessaires pour financer les dépenses publiques courantes et la part d'investissements que l'épargne privée ne couvrirait pas spontanément.

(Direction des Affaires politiques,
Y internationale 1944-49, volume 132)

374

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1073. *Varsovie, 24 novembre 1948.*

Depuis le décès du cardinal Hlond, les relations entre l'Église et l'État se détériorent rapidement[2]. La propagande anti-cléricale dans les journaux gouvernementaux a pris un ton plus vif et une ampleur inaccoutumée. Une grande publicité est donnée à des scandales dans lesquels des religieux sont accusés de dépraver la jeunesse.

Par ailleurs, comme l'a signalé ce poste, diverses mesures ont été prises pour laïciser les écoles ; et dans certaines régions, notamment en Silésie, des couvents ont été remis à des ouvriers pour être transformés en logements populaires.

Sérieusement préoccupé de cette situation, l'épiscopat polonais s'est récemment réuni à Cracovie sous la présidence du cardinal Sapieha, pour arrêter sa ligne de conduite.

Les hebdomadaires catholiques, notamment le *Tygodnik Powszechny*, organe du Prince-Archevêque de Cracovie et *Dzis i Jutro* de Varsovie ont, tout de suite après cette réunion, consacré de longs éditoriaux au passage de la lettre épiscopale lue en chaire le 31 octobre, dans lequel les prélats polonais mettent en garde les fidèles contre toute collaboration avec le mouvement clandestin.

Ces articles sont manifestement inspirés par la hiérarchie catholique. Ils ont eu vraisemblablement pour objet de donner des apaisements au gouvernement, inquiet de l'ampleur du mouvement clandestin, qui a été révélée par l'affaire Lechowicz.

La réaction des journaux gouvernementaux a été aussi rapide que défavorable. La condamnation du maquis par l'Église est apparue seulement comme un aveu d'impuissance, comme la preuve de l'inutilité de lutter contre un régime trop solidement établi. Les commentateurs soulignent également que les catholiques se contentent de changer leurs méthodes de lutte contre les forces démocratiques, celles utilisées jusqu'à présent ayant fait faillite. Ils prétendent que le mot d'ordre de la réaction est de travers les temps difficiles et que ce mot d'ordre est une illusion, car rien ne permet de présager que des temps meilleurs pour la réaction succéderont à la période actuelle. *Robotnik* condamne « les attentistes de Londres et de Cracovie »

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Rome St Siège, Baden, Prof[esseur] Le Bras, fait 7-12-48* ».

[2] Le cardinal Hlond était décédé le 22 octobre à Varsovie des suites d'une pneumonie et sa mort constituait un événement pour le pays puisqu'il était primat de Pologne depuis 22 ans. Sa fermeté envers le gouvernement et ses prises de position en faveur des nouvelles frontières polonaises lui avaient acquis une grande popularité puisque 100 000 personnes avaient salué sa dépouille, ce que le gouvernement n'avait pas apprécié. Son décès plaçait l'Église polonaise dans une situation délicate (dépêche nº 989 du 27 octobre 1948 de Varsovie, non reproduite).

et *Glos Ludu* considère que l'attitude des auteurs de la lettre pastorale pourrait être définie comme « une émigration à l'intérieur ».

Cette position prise par la presse laisse supposer que les relations entre l'Église et l'État, en dépit de la modération dont s'inspire actuellement le haut clergé, ne feront que se tendre. Ces considérations auraient amené l'épiscopat polonais, lors de sa dernière réunion, à charger les évêques qui vont faire leur visite *ad limina*, d'insister auprès du Saint Père sur l'inconvénient que présente la vacance du siège primatial.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 54)

375

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1161. *Belgrade, 24 novembre 1948.*

Dans ma dépêche n° 506/EU du 15 septembre[2], j'ai cité un discours de M. Djilas où l'on pouvait voir, pour peu qu'on sollicitât le texte dans ce sens, une affirmation de la volonté des dirigeants yougoslaves de ne plus se soucier désormais, en matière de relations économiques internationales, que des intérêts exclusifs de la Yougoslavie. Celle-ci, renonçant à une « coopération socialiste » qui s'avérait fallacieuse avec l'URSS et les démocraties populaires, semblait résolue à établir un courant d'échanges commerciaux du « type capitaliste » avec les puissances occidentales.

Le maréchal Tito, dans le discours qu'il a prononcé le 16 novembre devant l'académie des Sciences de Slovénie (mon télégramme de presse n° 830)[3], a repris, en les rendant plus précises et en les débarrassant de toutes précautions oratoires, les déclarations de M. Djilas. Pour donner à ces dernières la sanction de son autorité, il a attendu que l'idée d'une orientation du commerce extérieur yougoslave vers l'Occident fût devenue familière à ses militants. Cette gradation nuancée dans la répartition des tâches et des responsabilités est un bon exemple de la prudence et de la maîtrise de soi dont font preuve les communistes yougoslaves dans la difficile « opération de décrochage » par quoi ils essaient de se libérer de la tutelle soviétique.

Depuis la publication de la résolution du *Kominform*, ils ont pris soin de n'informer que peu à peu les masses des raisons réelles du conflit. Tout d'abord, ils n'ont mis en lumière que des points de litige mineurs sur lesquels les discussions byzantines que favorise la dialectique marxiste

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Rome, Moscou, Prague, Budapest, Bucarest, Sofia, Varsovie, fait 16-12-48* ».

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

permettaient de faire régner la confusion. Aujourd'hui ils en sont venus, par étapes successives, à découvrir les motifs profonds de leur rupture avec Moscou. De nombreux textes, notamment le discours, rappelé ci-dessus, du chef du gouvernement, indiquent sans détours les deux points principaux sur lesquels l'affrontement a eu lieu.

D'une part, les dirigeants yougoslaves ne se sont pas rangés aux raisons de l'URSS qui prétendait exiger, au nom de sa conception de la défense des intérêts généraux du « bloc anti-impérialiste », que la Yougoslavie renonçât à mettre en œuvre son programme d'industrialisation. Pour reprendre un mot du maréchal Tito, ils ont refusé de tolérer sans mot dire qu'on « les empêchât de s'arracher à la misère ».

Persuadés qu'ils demeurent fidèles à la doctrine marxiste-léniniste, ils estiment qu'en accroissant la capacité de production de leur pays ils contribuent à renforcer le « bloc socialiste ». Le socialisme n'exige point d'eux qu'ils subordonnent inconditionnellement les intérêts de leur pays à ceux de l'URSS. Ils déclarent : « Pour profondément qu'on aime la partie du socialisme, on ne saurait aimer moins son propre pays » (maréchal Tito). D'ailleurs, Lénine et Staline n'ont pas abordé dans leurs œuvres le problème des rapports et des relations économiques entre pays socialistes. Ils n'avaient en vue que la création du socialisme dans un seul pays : l'URSS. Toutefois, ils n'ont jamais affirmé que le socialisme ne pourrait pas être édifié dans d'autres pays. Sur ce point la doctrine reste à définir et les communistes yougoslaves revendiquent le droit de le faire à la lumière de leurs expériences et de leur action vécue.

D'autre part, les dirigeants yougoslaves ont fait la rude expérience de l'orgueil, de la suffisance et du chauvinisme russes. Ils se sont lassés de recevoir, sans pouvoir les discuter jamais, des directives massives embrassant à la fois la politique extérieure, la politique intérieure, les sciences, les arts et même le sport. Au temps où Jdanov, jouant les législateurs du Parnasse, rendait sur la littérature, la musique et la peinture « progressistes », des verdicts sans appel, on pouvait noter déjà chez les intellectuels du Parti quelques manifestations d'impatience.

M. Ribnikar, par exemple, président du comité pour la culture et les arts, qui se voyait contraint d'inaugurer à Belgrade une exposition de peinture soviétique, ne cachait pas à ses proches qu'aucune interprétation marxiste de l'art ne lui ferait préférer aux œuvres de l'école de Paris, dont il possède quelques tableaux, les toiles d'un réalisme puéril ou grossier dont il avait reçu pour tâche de célébrer les mérites.

Son attitude ne constituait pas l'exception. Elle devenait peu à peu celle des membres les plus conformistes du Parti. Ceux-ci accueillaient avec une ironie de plus en plus marquée les réformes que les « experts » russes prétendaient introduire dans l'Université yougoslave. Leurs critiques s'adressaient surtout à une *Histoire de la Science* traduite du russe, rendue obligatoire dans tous les lycées yougoslaves et où l'on pouvait lire que les principales inventions techniques, de la machine à vapeur à l'ampoule électrique, avaient vu le jour en Russie.

En dépit de leur caractère anecdotique, ces notations sont nécessaires à l'intelligence du passage dans lequel le chef du gouvernement a énuméré les traits distinctifs de ce qu'il a appelé le « national-chauvinisme » :

« L'égoïsme, la haine nationaliste, le mépris des autres peuples, de leur savoir, de leur culture, de leurs activités scientifiques, de leurs découvertes dans le domaine de la science et des arts, la glorification exclusive d'une seule histoire nationale dans ce qu'elle a de positif comme dans ce qu'elle a de négatif, une exploitation économique et le colonialisme ».

Cette définition évoque l'image de l'URSS telle qu'elle apparaît aux fidèles du Maréchal depuis la crise. Bien informé de l'état d'esprit de ses troupes par les services de M. Rankovitch, le secrétaire général du Parti, cherchant à exploiter le ressentiment que les maladresses ou les appétits soviétiques ont éveillé chez de nombreux communistes yougoslaves, a réuni en faisceau quelques accusations dont il sait qu'elles iront rejoindre et secrètement renforcer, en Yougoslavie et même au dehors, les inquiétudes que les plus convaincus des « staliniens » éprouvent parfois à l'égard de la politique soviétique.

Une fois de plus le chef du gouvernement yougoslave semble avoir voulu, de propos délibéré, provoquer l'URSS. Le caractère provocateur de son discours de Ljubljana apparaît encore plus nettement si l'on se souvient que la première friction qui s'est produite entre lui et le parti bolchevik a eu pour origine le discours qu'il prononça en mai 1945, également à Ljubljana, et où il déclarait que la Yougoslavie nouvelle n'accepterait plus de servir de monnaie d'échange entre puissances impérialistes. Les dirigeants soviétiques qui se sentirent visés par cette déclaration au point de faire remettre par leur représentant à Belgrade une note de protestation au gouvernement yougoslave, en se tromperont pas sur les arrière-pensées qui ont inspiré le maréchal Tito lorsqu'il a défini le « national-chauvinisme ».

L'attitude du Maréchal aussi bien que l'orientation générale des discours prononcés aux récents congrès des partis communistes de Slovénie et de Croatie, indique que les relations soviéto-yougoslaves demeurent tendues. Le départ pour Moscou d'une mission commerciale n'avait, semble-t-il, ni la signification ni la portée que certains lui ont données. Si le Maréchal se laisse entraîner à tenir des propos d'une insolence aussi provocante, c'est qu'il estime que les ponts sont coupés.

De son côté, l'URSS continue à mener et à inspirer une violente action de propagande contre les dirigeants yougoslaves. De plus, on peut inférer de nombreux indices qu'elle s'emploie à mettre en place un blocus économique de la Yougoslavie. Elle n'ignore pas toutefois que la suppression massive et spectaculaire de certaines livraisons pourrait être exploitée par le maréchal Tito, qui en tirerait argument pour montrer aux masses que la « partie du socialisme » se soucie peu d'aggraver les souffrances d'ordre matériel qu'elles endurent. Aussi bien Moscou procède-t-il moins ouvertement et plus habilement. Tout en affectant de ne pas tarir le courant des livraisons à la Yougoslavie, il s'abstient de livrer ou de faire livrer par les pays satellites des produits et du matériel peu visibles mais dont la privation

soit susceptible de paralyser dans son ensemble la vie économique et industrielle yougoslave[1]. C'est pour parer à cette éventualité que Belgrade, selon le maréchal Tito lui-même, « a pris ses précautions », autrement dit a conclu des accords commerciaux avec les puissances occidentales.

Contraints dans l'ordre économique de se tourner vers l'Occident, les dirigeants du parti communiste yougoslave, suivant la ligne de conduite qu'ils semblent s'être tracée au moment même de leur rupture avec le *Kominform*, s'efforcent toujours de démontrer qu'ils demeurent associés à la politique de l'URSS sur le plan extérieur et fidèles à la doctrine marxiste sur le plan intérieur. Cette attitude, pour artificielle qu'elle puisse paraître, est la seule qui, pour le moment, leur permette de conserver la cohésion de leurs troupes. Ils s'efforcent de la mettre en lumière chaque fois que l'occasion leur est fournie de le faire à peu de frais, mais ils s'y tiennent de plus en plus difficilement. Sous la pression des attaques dont ils sont l'objet ils sont parfois obligés, pour se défendre, de dévoiler quelques-unes de leurs arrière-pensées. D'autre part, ne tirant plus du soutien de l'URSS le principe de leur force, ils doivent tenir compte, beaucoup plus que par le passé, de certains secteurs de l'opinion publique yougoslave.

Louvoyant ainsi entre de nombreux écueils, ils jouent un jeu difficile dont les multiples contradictions peuvent dérouter au premier abord.

Au moment où, à Paris, la délégation yougoslave défend passionnément les thèses soviétiques, le maréchal Tito lance contre l'URSS des pointes à peine mouchetées. À Ljubljana, M. Kardelj, paraissant obéir aux recommandations du *Kominform*, fait entrevoir la liquidation prochaine des koulaks mais quelques jours plus tard, à Zagreb, M. Djilas rassure l'opinion paysanne en affirmant que le passage au socialisme ne sera réalisé à la campagne que dans la mesure où les paysans eux-mêmes auront acquis une conscience suffisamment « socialiste » pour le désirer spontanément. Ces oppositions sont concertées ; elles participent de la tactique adoptée et ne trahissent pas des divergences de vues réelles.

Il y a dans cette situation un aspect proprement balkanique. Parmi tant de complexité et de confusion seule apparaît certaine, dans l'immédiat, l'efficacité de l'appareil policier qui assure la permanence du régime. Le dispositif mis en place par M. Rankovitch ne paraît pas, pour le moment, voué à une désagrégation brusque qui serait pourtant, elle aussi, bien balkanique. Seule la disparition du maréchal Tito pourrait, semble-t-il, l'amorcer et permettre à l'URSS d'introniser à Belgrade un comité central et un gouvernement à ses ordres.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 38)

[1] *Note du document* : « La Tchécoslovaquie, par exemple, qui continue à livrer les essieux de wagons sans lesquels les chemins de fer yougoslaves seraient rapidement paralysés, s'abstient depuis plusieurs semaines, en invoquant des retards de fabrication, de livrer certaines pièces essentielles sans lesquelles les essieux sont inutilisables. La désorganisation actuelle du réseau ferroviaire yougoslave n'a pas d'autre origine ».

376

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. RAMADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. Metric n° 7. *Paris, 24 novembre 1948.*

Très secret.

J'ai été heureux de constater, par votre lettre du 23 novembre[1] que vous approuviez les instructions adressées à notre ambassadeur à Londres en vue de la discussion qui devait se dérouler devant la Commission permanente au sujet du Pacte de l'Atlantique. Je tiens, d'autre part, à vous remercier des très utiles remarques d'ordre général que vous m'avez adressées à cette occasion, et dont il sera tenu compte dans les directives qui seront ultérieurement envoyées à notre ambassadeur à Washington.

I) La première de vos observations répond à une préoccupation que j'éprouve comme vous.

Il est clair que le pacte de l'Atlantique soulèvera, aux deux extrémités de l'opinion française, des critiques également passionnées. Les uns sont décidés à n'y voir qu'une machine de guerre contre l'URSS, les autres trouveront à la fois qu'il ne nous rapporte pas de garanties suffisantes, et qu'il limite notre liberté d'action ou d'abstention.

Comme vous l'indiquez, il doit être répondu à cette double préoccupation par le texte du traité lui-même. Les rédactions projetées tiennent déjà largement compte de la nécessité de proclamer hautement les intentions pacifiques des signataires. Je me propose d'y insister encore davantage, et, notamment, de suggérer le développement, dans le préambule, des formules rappelant le pacte Briand-Kellog. Il devra, d'autre part, au moment de la signature et de la publication du traité, être porté un grand soin à en présenter et commenter le texte en soulignant devant l'opinion française les intentions à la fois pacifiques et défensives des signataires. Une déclaration du gouvernement pourrait intervenir à ce moment sous une forme solennelle.

II) C'est, je pense, à l'article IX du projet français (et non à l'article IV, mentionné par suite d'une erreur de frappe) que fait allusion le second paragraphe de votre lettre.

Le texte proposé ne faisait que reproduire, en termes légèrement différents, les idées contenues dans le paragraphe 2 de l'article VII du traité de Bruxelles, ainsi conçu :

« À la demande de l'une d'entre Elles, le Conseil consultatif sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur l'attitude et les mesures à adopter en cas de reprise d'une politique d'agression de la part de l'Allemagne ou sur toute situation

[1] Voir annexe ci-après.

pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou sur toute situation mettant en danger la stabilité économique ».

Il faut reconnaître que le libellé de l'article IX de notre projet peut, en effet, prêter le flanc, de la part d'esprits désireux de polémiques, aux critiques que vous souhaiteriez éviter. C'est sans doute ce qu'ont pensé les membres de la Commission permanente de Londres, puisqu'ils ont substitué à notre projet une réaction nouvelle, qui forme l'article X de leur texte et qui est ainsi conçue :

« Les Hautes Parties Contractantes se consulteront à la demande de l'une d'entre Elles chaque fois que, selon l'opinion de cette Haute Partie Contractante :

a) l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une quelconque des Hautes Parties Contractantes est menacée ; ou qu'

b) il existe une situation qui constitue une menace pour la paix ».

Depuis le début des pourparlers, la menace contre l'intégralité territoriale, telle qu'elle est visée plus haut, s'entend, dans l'esprit des négociateurs, d'une menace venant de l'extérieur. Je crois donc, pour ma part, que ce texte où il n'est plus question de la « paix dans un des pays signataires » échappe aux objections que pouvait soulever le précédent.

III) Je suis pleinement d'accord avec vous pour penser que « la préparation en commun de la défense créera une situation militaire qui nous liera, plus que les stipulations du pacte, à une politique commune » ; et c'est bien pour amener le plus rapidement possible cette situation qu'il paraît indispensable de ne pas tarder davantage à engager la négociation à Washington.

Du côté américain, qu'il s'agisse de sources officielles, officieuses ou parlementaires, l'on n'a cessé de nous indiquer, depuis juillet dernier, qu'une application pratique de la résolution Vandenberg – c'est-à-dire, en fait, la conclusion du pacte de l'Atlantique – constituait l'indispensable condition préalable d'une contribution américaine au réarmement de l'Union occidentale. Ce réarmement, ainsi que vous le faites remarquer, ne saurait être effectué uniquement par nos soins, en raison des charges inconcevables qu'il ferait peser sur nos finances ; et de ce fait seul, notre autarcie se trouve mise en cause, et la rationalisation même des armements des puissances occidentales fera perdre à ces dernières, dans ce domaine particulier, certains aspects de leur autonomie. Pendant la guerre, le président Roosevelt n'est parvenu à faire triompher le principe du « prêt-bail » qu'en invoquant devant son opinion publique la solidarité interalliée qu'exigeait la lutte poursuivie en commun. Aujourd'hui, nous ne pouvons espérer un concours américain semblable en matière d'armement, et une collaboration stratégique avec l'état-major de Washington, qu'en créant d'abord une solidarité analogue, dont le pacte de l'Atlantique sera la première expression.

Que des progrès sérieux soient encore nécessaires dans cette voie, c'est ce que suffisent à prouver les prudentes déclarations des chefs militaires

américains, et les propos très réservés que vous tenait récemment M. Forrestal. Pour créer le climat nécessaire à notre réarmement, il n'est pas, à mon sens, de meilleure méthode que d'agir simultanément en Europe et en Amérique, en entamant à Washington les négociations voulues, et en poursuivant sans relâche, comme vous l'indiquiez très justement, l'organisation militaire commune des Cinq, dont l'entente régionale reste la base même de notre sécurité. Au sein même d'un pacte de l'Atlantique, l'Union occidentale conserve sa mission particulière, et doit poursuivre son développement autonome.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 2, dossier 4)

ANNEXE

M. RAMADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 23 novembre 1948.*

Vous avez bien voulu me communiquer les instructions que vous avez adressées à notre ambassadeur à Londres. Je ne saurais faire de réserves sur ces instructions dont j'approuve l'esprit et les termes. Mais je veux appeler votre attention sur trois points essentiels.

1) Le premier est que le pacte atlantique se heurtera dans l'opinion française à une résistance que n'a pas connue le pacte de Bruxelles. La campagne communiste dénonçant ce pacte comme un instrument d'agression porte bien au-delà des milieux communistes et syndicalistes. La tendance profondément pacifique de notre peuple, les souvenirs douloureux de la guerre et de l'occupation, la lassitude de l'inquiétude qui provoquent le scepticisme politique autant que le scepticisme monétaire ont rendu les Français réceptifs à toute propagande pacifiste, même la plus absurde.

Une autre partie de l'opinion reprochera au gouvernement de n'avoir pas suffisamment réservé l'autonomie française, d'avoir placé notre politique sous une direction étrangère échappant à notre contrôle. Et comme le pacte nous permettra, dans quelques secteurs de la Défense nationale, d'abandonner certaines charges trop lourdes pour nos finances, qu'il nous autorisera à réformer la structure même de notre organisation militaire, la campagne pourra dénoncer ces renonciations, qui impliquent une réduction de notre autonomie.

Pour répondre à ces critiques il faut tout d'abord faire éclater que le pacte atlantique ne nous entraîne à aucune agression, même sous la forme d'une contre-attaque préalable à une invasion dont nous serions menacés.

La structure même du pacte offre une réponse valable pour les hommes informés et de bonne foi. La reprise dans le préambule d'une formule rappelant le pacte Briand-Kellog, l'article 1 qui se réfère à une attaque armée apportent une certitude rassurante.

Cependant, le doute ne peut être dissipé que si la proclamation des intentions pacifiques revêt un caractère solennel et reçoit une publicité qui touche profondément l'opinion publique. La forme a peut-être ici plus d'importance que le fond. Il est possible que l'impression produite par cette déclaration se dissipe assez rapidement. Du moins aura-t-elle désarmé les attaques perfides.

2) La mauvaise foi peut également tirer des arguments dangereux de l'article IV, qui vise des hypothèses moins définies et ne comporte d'ailleurs qu'une obligation de consultation. On ne manquera pas de trouver dans la « menace » un prétexte à la guerre préventive et dans « le fait ou situation mettant en péril la paix dans l'un des pays signataires » une faculté d'intervention dans les affaires intérieures. On ne voudra pas retenir que les obligations contractées en pareil cas ne vont pas au-delà de la réunion de l'organe de consultation, ni que l'action de cet organe sera elle-même conditionnée par l'article 51 de la charte des Nations unies.

En fait, la formule du projet est équivoque. Elle semble ressusciter au profit de la coalition atlantique un droit d'intervention analogue à celui qu'a pratiqué la Sainte Alliance et auquel on opposerait une doctrine de Monroe européenne. Sans doute, devons-nous songer à certaines agressions dont les dix dernières années nous ont offert tant d'exemples et qui sont le fait d'éléments internes inspirés et dirigés du dehors. Toute autre est l'hypothèse de troubles intérieurs, même s'ils menacent le gouvernement sans intéresser la paix internationale. Le premier cas est suffisamment désigné par le mot de menace. La proposition qui concerne « tout autre fait ou situation mettant en péril la paix dans l'un des pays signataires » du traité ne peut pas être maintenu sans le plus grave danger. Il serait vraiment trop facile de reprocher au gouvernement de solliciter une investiture étrangère et de placer le pays dans la situation d'un État protégé.

3) D'autre part, la préparation en commun de la défense créera une situation militaire qui nous liera plus que les stipulations du pacte à une politique commune.

Est-il concevable que la politique de nos amis américains se lie à celle de nos pays d'Europe ? Je ne le pense pas. Même sur le plan militaire, les États-Unis sont amenés à prendre dans certaines parties du monde, des engagements ou au moins des positions auxquelles l'état de nos ressources ne nous permet pas de nous lier. Le pacte atlantique différera ainsi substantiellement du pacte de Bruxelles, qui implique une association plus profonde.

L'opinion américaine et le gouvernement fédéral en ont une conscience parfaitement claire et pour cette raison nous invitent à une organisation européenne de plus en plus poussée.

Il en résulte la nécessité de conserver au pacte de Bruxelles toute sa force et de ne point le laisser absorber dans le pacte atlantique. C'est pourquoi le Comité consultatif de Londres, après le Conseil des ministres des Affaires ont-ils très justement recherché et obtenu l'accord entre les Cinq avant la négociation finale.

La suite des négociations, les commentaires auxquels elles donneront lieu doivent faire ressortir que la solidarité européenne ne peut pas être diluée dans une solidarité plus vaste, mais fatalement moins totale et moins précise.

Il sera pour le moins nécessaire que les Cinq affirment de quelque manière le maintien du pacte de Bruxelles avec son allure générale politique et économique, et l'automaticité absolue de l'assistance promise.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 2, dossier 4)

377

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N.[1]

Paris, 25 novembre 1948.

À l'occasion d'un dîner à l'Ambassade du Canada, le ministre des Affaires étrangères du Canada a eu l'occasion d'exprimer au Ministre et au Secrétaire général du Département son sentiment sur un certain nombre de points concernant le Pacte de l'Atlantique.

Le ministre canadien a été heureux d'apprendre que les travaux en cours à Londres touchaient à leur terme et que les discussions entre partenaires européens du futur Pacte n'avaient fait apparaître aucune difficulté. Il a enregistré avec satisfaction le fait qu'aucun texte de pacte n'avait été arrêté entre Européens et que tout projet demeurait à débattre à Washington entre les sept délégations.

[1] Note manuscrite : « *M. Dennery* ».

En ce qui concerne la procédure, le ministre canadien est d'accord sur l'opportunité que les sondages à faire auprès des diverses puissances européennes en vue de leur participation au Pacte soient faits par le gouvernement américain au nom des sept et en fonction des principes sur lesquels un accord aurait déjà été établi à sept.

M. Pearson estime d'ailleurs qu'il est extrêmement douteux que les États pressentis se montrent disposés à participer dès l'abord à la négociation du Pacte. Il pense que certains se montreront franchement réticents, que d'autres préféreront probablement laisser les sept conclure le Pacte et se réserver d'y adhérer une fois cette première opération faite.

M. Chauvel ayant indiqué que, en fonction même des hésitations de certains États secondaires, l'idée avait été évoquée de définir les divers degrés de participation, les engagements de certains États pouvant être purement passifs (mise à la disposition de la communauté, en cas d'agression, du territoire de l'État intéressé avec toutes les installations sises sur ce territoire) ou limités au cas où le territoire de l'État considéré serait directement atteint par une agression, le ministre canadien a indiqué que ces limitations pouvaient soulever quelques objections de la part de son propre gouvernement. L'opinion canadienne, en effet, pourrait marquer quelques hésitations s'il lui était demandé de prendre à l'égard d'autres États des engagements qui ne soient pas sur un pied d'exacte réciprocité.

M. Pearson a indiqué qu'il conviendrait de se mettre d'accord sur le moment où les négociations entreraient dans une phase officielle à intervention directe des gouvernements intéressés. En d'autres termes, convenait-il de laisser aux experts actuellement en contact à Washington le soin de mettre complètement au point un texte de pacte, ou était-il préférable, les principes généraux ayant été dégagés par les experts et approuvés par les gouvernements, de faire appel aux représentants politiques desdits gouvernements au sein d'une conférence officiellement convoquée à cet effet pour ce qui touche la rédaction même du document définitif.

M. Chauvel a fait observer que la décision qui serait prise en ce qui concerne les modalités de sondage à effectuer auprès des divers États pourrait dans une certaine mesure commander le reste de la procédure. Si, en effet, les sept participants aux conversations de Washington décidaient d'inviter les États en fonction des principes définis par les experts et approuvés par les sept gouvernements à participer à une conférence destinée à assurer la rédaction et la conclusion du pacte, il apparaissait clairement que cette rédaction serait le fait de la conférence elle-même et par conséquent des représentants officiels non pas seulement des sept gouvernements participant à la Conférence de Washington mais aussi des gouvernements qui accepteraient l'invitation à eux-mêmes adressée.

M. Pearson enfin a évoqué la question du choix du lieu de la future conférence. Il a marqué qu'à son sens il y avait intérêt à laisser dans la plus large mesure ce choix au gouvernement américain. Ce lieu pourrait être Washington. Ce pourrait, éventuellement, être les Bermudes lesquelles, du fait de leur position géographique, situeraient heureusement le Pacte. Ce

pourrait aussi éventuellement être Québec qui avait été au cours des hostilités le lieu de réunions dont les effets avaient été fort utiles pour la poursuite de la guerre.

(Direction d'Amérique, Canada, volume 35)

378

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 25 novembre 1948.*

Je réponds à votre lettre du 18 novembre[1] me faisant par de votre conversation avec M. Gallarati Scotti au sujet des colonies italiennes et de vos appréhensions quant au déroulement et à l'issue des débats qui vont s'instituer devant l'Assemblée générale des Nations unies[2].

Les informations que le Département a recueillies corroborent en grande partie celles qui vous ont été données et justifient l'inquiétude de l'Ambassadeur d'Italie. M. Gross qui sera vraisemblablement le porte-parole de la délégation américaine devant la première commission nous a donné connaissance des instructions qu'il a reçues en dernier lieu. Celles-ci ont pour effet d'aligner la position des États-Unis sur celle de la Grande-Bretagne. La délégation américaine soutiendra, sauf instructions nouvelles, la formule consistant à placer la Somalie sous la tutelle de l'Italie, la Cyrénaïque sous celle de la Grande-Bretagne et à ajourner d'un an toute décision sur la Tripolitaine et le Fezzan. Quant à l'Érythrée, la délégation américaine recommandera qu'elle soit dévolue en toute souveraineté à l'Éthiopie à l'exception du district de Keren et de la « province occidentale » qui demeureraient pendant un an sous le régime actuel d'administration provisoire.

M. Schuman a fait valoir auprès du général Marshall, avant que celui-ci ne regagne Washington, les graves objections que la position anglo-américaine appelle de notre part. De son côté, M. Gross a été prévenu de notre intention de proposer de placer la Tripolitaine sous la tutelle de l'Italie et le Fezzan sous celle de la France. M. Bonnet est intervenu auprès de M. Lovett. Rien ne permet toutefois de présumer que ces démarches, ou celles que les Italiens ont effectuées dans le même sens à Paris et à Washington, aient eu quelque succès pour le moment. Je vous signale, néanmoins, que M. Foster Dulles qui préside la délégation américaine en l'absence du Secrétaire d'État, a laissé entendre qu'il ne partageait pas

[1] Voir document n° 356.

[2] Note manuscrite : « *Mlle Campana, me faire deux copies pour rendre l'original de M. Le Roy au Président* ».

entièrement, en ce qui le concerne, le point de vue de son gouvernement. Peut-être la délégation américaine hésitera-t-elle en fin de compte à se prononcer contre un amendement conforme aux revendications italiennes et qui aura l'appui non seulement de la France, mais de nombreux États amis de l'Italie.

À la suite de consultations méthodiques avec les délégations sud-américaines, la plupart de ces dernières, dont l'Argentine et le Brésil, désapprouvent la proposition anglaise. Elles se rallieraient au contraire au règlement que nous avons en vue pour la Libye. Cela signifie-t-il que si nos propositions concernant le Fezzan et la Tripolitaine sont cependant repoussées, ces délégations voteraient contre l'attribution de la Cyrénaïque à l'Angleterre ? Je ne l'affirmerai pas, mais on peut penser tout de même, comme vous le faites, que notre désaccord avec les Anglo-Saxons n'aura d'autre effet que d'engager les débats dans une impasse. Un tel résultat ne serait souhaitable ni pour les Anglais, ni pour nous. Je pense donc avec vous qu'il existe dès à présent matière à une nouvelle explication entre Paris et Londres.

C'est dans cet esprit que Couve a entretenu jeudi Mac Neil des préoccupations que nous cause l'évolution probable des débats. Il a surtout insisté sur le fait que le conflit qui risque de se manifester publiquement enter les alliés occidentaux à propos d'une affaire qui met en jeu des intérêts importants, serait déplorable. Un nouvel entretien est prévu avec Mac Neil et Foster Dulles le 26 novembre. Mac Neil qui rejoindra Londres le même jour consultera aussitôt le *Foreign Office*.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du développement de ces pourparlers. Informez-moi de votre côté des réactions du *Foreign Office*. Je crois toutefois que nous devons éviter que ces conversations ne dégénèrent en discussions avec les services. Ceux-ci ont, en effet, jusqu'à présent, comme vous l'avez justement remarqué, fait preuve, en la matière, de plus d'intransigeances que M. Bevin lui-même.

Je vous ai communiqué par ailleurs copie de la correspondance télégraphique que le Département vient d'échanger avec notre Ambassade à Washington sur cette affaire. Vous voudrez bien trouver ci-joint copie des deux télégrammes qui sont parvenus de Washington le 23 novembre 1948[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Documents non reproduits.

379

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Metric nº 63. *Paris, 25 novembre 1948.*

Très secret.

Le gouvernement français a pris connaissance du rapport dans lequel la Commission permanente a consigné les résultats des travaux qui lui avaient été confiés par le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères au sujet du Pacte de l'Atlantique[2].

Il constate que, sur un certain nombre de points essentiels concernant les principes mêmes qui doivent se trouver à la base d'un tel traité, une large mesure d'accord a été réalisée entre les Cinq ; et que, sur la plupart des points restés en suspens, la discussion ne saurait désormais progresser en dehors des États-Unis et du Canada. Sur d'autres points enfin, les rédactions proposées à Londres appellent de sérieuses réserves de notre part.

Toutefois, à la lumière des derniers renseignements parvenus de Washington, et, en particulier, des déclarations faites à la presse, le 12 novembre dernier, par M. Lovett, il apparaît souhaitable de ne pas retarder davantage l'ouverture des pourparlers.

Dans ces conditions, le gouvernement français propose :

1) que les cinq gouvernements signataires du Pacte de Bruxelles considèrent le rapport de la Commission permanente comme l'expression d'ensemble, sous réserve de points particuliers, de leurs vues concernant les dispositions principales du futur traité ;

2) que leurs représentants à Washington en soient avisés par les ministres des Affaires étrangères, et reçoivent en même temps telles directives spéciales que chacun des cinq gouvernements intéressés jugera utile de leur adresser sur des objets particuliers ;

3) que la Commission permanente, au cours de sa séance du jeudi 25 novembre prochain, prenne les mesures nécessaires pour assurer la transmission pure et simple de son rapport en plusieurs exemplaires aux représentants des Cinq à Washington, dans les conditions les plus rapides ;

4) que les ambassadeurs à Washington, aussitôt après avoir reçu ce rapport et les instructions particulières de leurs gouvernements, informant d'un commun accord le Département d'État qu'ils sont maintenant prêts à reprendre la discussion conformément à la décision prise le 26 octobre dernier par le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères, et suivant les convenances du gouvernement des États-Unis.

[1] Dépêche adressée par le Secrétariat général.

[2] Voir document nº 367.

D'autre part, il est revenu au gouvernement français que les milieux officiels américains ne verraient pas d'un bon œil que leur fût soumis un projet complet de traité en bonne et due forme et qu'ils estiment que le travail de rédaction doit être effectué à Washington, en accord avec les délégués des États-Unis et du Canada.

Le gouvernement français croit très nécessaire de tenir compte de cette indication. Il pense donc que le rapport de la Commission permanente et les textes joints ne doivent être considérés par les représentants des Cinq à Washington que comme un instrument de travail destiné à faciliter leur tâche et à préciser la pensée de leurs gouvernements, mais ne doivent pas être communiqués aux délégués américains et canadiens ; et que les projets rédigés pour les divers articles du traité n'auront à être utilisés au cours de la discussion qu'au fur et à mesure de l'examen des différents points auxquels ils se rapportent.

Je vous serais reconnaissant de porter les indications qui précèdent à la connaissance de la Commission permanente au cours de la séance qu'elle doit tenir le vendredi 26 novembre prochain.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

380

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 447. *Rome (Saint-Siège), 26 novembre 1948.*

Le Département a bien voulu me communiquer une intéressante dépêche de notre ambassadeur à Varsovie au sujet de la situation de l'épiscopat en Hongrie et des conséquences de la mort du cardinal Hlond[2].

J'ai eu l'occasion de m'entretenir discrètement de cette question avec Mgr Montini. Celui-ci m'a laissé entendre que la disparition du Primat de Hongrie était d'autant plus désastreuse pour le Saint-Siège qu'à son dernier voyage à Rome, le Souverain Pontife lui avait accordé des pouvoirs exceptionnels pour remplir, en fait, certaines des fonctions qu'exercent les Nonces, notamment le choix des évêques. Toutes les nominations épiscopales avaient été faites, ces temps derniers, sur les indications du cardinal Hlond. Le Saint-Siège s'était fié à lui et ne connaît pas la plupart des bénéficiaires. Le cardinal Sapieha recevra-t-il les mêmes attributions ? C'est probable. Il serait question d'ailleurs de sa prochaine visite à Rome, où il est cependant déjà venu il y a quatre mois.

D'après ce que m'a dit, à ce sujet, l'ancien ambassadeur de Pologne près le Saint-Siège, M. Pappée (qui continue à résider ici et que le Vatican traite

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Varsovie, Budapest, Prof[esseur] Le Bras, fait 6-12-48* ».

[2] Voir document n° 374.

toujours comme s'il était le doyen du corps diplomatique), le cardinal Sapieha, qui a 52 ans, demanderait instamment à être secondé par un évêque coadjuteur. Le Saint-Siège étudierait la question. Elle saurait d'autant plus délicate que ce choix impliquant succession, c'est en réalité, d'un futur cardinal qu'il s'agit. Ainsi le Saint-Siège se trouverait dans la nécessité de désigner dès maintenant un successeur au cardinal Hlond et un futur successeur du cardinal Sapieha.

Ayant amené la conversation sur le nom de Mgr Wyszynski, évêque de Lublin, que notre ambassadeur en Pologne estime être l'un des candidats possibles à la succession du cardinal Hlond, M. Pappée m'a fait un vif éloge de ce prélat, qui est, paraît-il, très jeune, et qu'il considère, en effet, comme susceptible de devenir Primat de Pologne. Toutefois, Mgr Wyszynski n'a pas encore pu se rendre à Rome, les autorités polonaises lui ayant refusé le « visa » et, de ce fait, le Saint-Siège ne le connaît pas.

Selon M. Pappée – en dehors des cardinaux Hlond et Sapieha – les dites autorités auraient systématiquement empêché les évêques polonais à venir à Rome.

D'autre part, j'ai interrogé Mgr Montini sur les très vifs incidents qu'a suscités le conflit qui existe entre le cardinal Mindszenty et les autorités hongroises et j'ai cherché à savoir dans quelle mesure le Saint-Siège approuvait et appuierait le Cardinal.

Tout en me disant combien il admirait la force de caractère, l'énergie morale et le courage de Mgr Mindszenty, Mgr Montini ne m'a pas caché – à titre confidentiel – qu'il était un peu trop « tout d'une pièce » et qu'il eût été peut-être plus avantageux aux intérêts de l'Église qu'il prît une position de combat moins accentuée et fît preuve d'un peu plus d'esprit politique, notamment dans la question de l'école. « Il place les pauvres gens dans une situation terrible » m'a dit textuellement Mgr Montini « et le résultat risque d'être que l'enseignement religieux perdra toute possibilité de conserver encore quelques résidus ». Ayant demandé à Mgr Montini si le reste de l'épiscopat hongrois soutenait le cardinal Mindszenty, mon interlocuteur m'a répondu qu'il se solidarisait évidemment avec lui, mais que tous les évêques n'avaient pas la même tendance d'esprit.

Mgr Montini croit que les autorités hongroises hésiteront à arrêter le Cardinal, pour ne pas en faire un « martyr », ce que semble presque rechercher celui-ci qui verrait sans doute dans cette arrestation l'occasion de provoquer une émotion féconde dans le pays. Mais Mgr Montini semble craindre que le gouvernement de Budapest ne s'arrange pour obliger le Cardinal à quitter la Hongrie.

Je ne pense pas que le Saint-Siège désavoue jamais le cardinal Mindszenty. Ce n'est ni dans ses traditions ni dans ses possibilités actuelles. Tout au plus, si le cardinal hongrois demandait des conseils au Saint-Siège, en recevrait-il sans doute qui l'inclineraient à la prudence.

J'ai appris, d'autre part, que le ministre de Hongrie en Italie, M. Vélicz – qui est un diplomate de carrière, ayant servi l'ancien régime et nullement de tendance communiste – venait de quitter brusquement Rome pour

conférer avec son gouvernement. Or, d'après des renseignements très sûrs que je possède, M. Vélicz, tout en étant accrédité auprès du gouvernement italien, maintenait, dans la coulisse, un certain contact avec le Saint-Siège (auprès duquel le gouvernement de Budapest n'a plus aucune représentation officielle) et s'efforçait, dans la mesure du possible, d'arrondir les angles trop aigus. C'est sans aucun doute en raison de la tournure qu'a pris le conflit entre le gouvernement hongrois et le cardinal Mindszenty que M. Vélicz a été appelé à Budapest. Il a dit, en partant, à quelqu'un que je connais intimement : « Si l'on ne comprend pas la situation à Budapest, je donnerai ma démission »[1].

(Direction d'Europe, Pologne, volume 54)

381

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Impressions d'un missionnaire français sur le communisme en Chine

N.[2] *Paris, 27 novembre 1948.*

Le R.P. Charvet, Supérieur de la Mission de Shien-Hsien (Hopei), qui après un long et pénible procès a été expulsé de Chine par les communistes, a donné les indications suivantes sur son séjour en zone « rouge ».

1) Influence russe.

Le Père ignore les rapports existant entre les dirigeants du communisme chinois et Moscou, mais il a noté l'immense prestige que le régime soviétique russe avait auprès des communistes chinois. Le drapeau des troupes communistes chinoises est le drapeau soviétique. Les décorations consistent dans l'insigne de l'Étoile Rouge. Le portait de Staline voisine dans les salles de réunion avec celui de Mao Tsé Toung. Les slogans, les pamphlets se réfèrent constamment à l'exemple russe. Les journaux tiennent très au courant la population des événements de Russie et présentent les événements internationaux sous l'angle de l'optique soviétique. C'est ainsi qu'il y a deux ans la France était bien vue auprès des dirigeants communistes

[1] À la fin de l'année, on pensait que le Kremlin était résolu à déclencher dans l'Est européen la grande attaque prévue contre l'Église, comme le prouvaient les discours prononcés au congrès de fusion socialiste-communiste. Face à cette situation, l'épiscopat de Pologne avait choisi d'envoyer une lettre au président Bierut qui constituait une sorte de mise en demeure : il fallait trouver un *modus vivendi* acceptable pour les deux parties, sinon les prélats avertiraient les fidèles du conflit qui opposait l'Église au pouvoir temporel (télégramme n[os] 1180-1181 du 31 décembre 1948 de Varsovie, non reproduit).

[2] Note manuscrite : « *Copie pour [direction d'] Europe, C[abinet du] Ministre, Rome St Siège, Londres, Moscou, Washington, Relations culturelles, confidentielle, f[ai]t le 30/11* ». Il semble que cette note ait été diffusée ensuite à plus de 50 destinataires.

chinois parce que les communistes participaient au gouvernement français. Depuis lors, nous sommes considérés comme séïdes du clan impérialiste américain. Le nom de Thorez est parfaitement connu de tous les lecteurs de la presse communiste chinoise. L'intervention directe de Moscou s'est fait sentir dans certaines affaires de missions des pays satellites de l'URSS. Les missionnaires polonais de Shuntefu, qui avaient été très durement persécutés, ont été finalement libérés et renvoyés hors des zones communistes à la suite d'une démarche qu'aurait effectuée l'ambassadeur de Pologne à Washington auprès de son collègue soviétique. A Harbin, des sœurs Ursulines polonaises continuent à résider paisiblement en raison du caractère amical du gouvernement de Varsovie avec celui de Moscou.

2) Régime de la propriété.

La propriété terrienne est pratiquement abolie, tout au moins telle qu'elle existe selon la conception capitaliste. Une répartition des terres est faite à raison de 2 à 3 mous par personne (1 800 m^2). Ainsi une famille de 10 personnes a 30 mous. Tous les ans, au mois de novembre, après la récolte, une révision est opérée. Les familles dont le nombre de membres a diminué voient leurs propriétés proportionnellement réduites. De même ceux qui se sont enrichis sont privés d'une partie de leurs biens. La possibilité d'épargne et la stabilité de la propriété se sont complètement évanouies. À ces révisions périodiques s'ajoutent des réquisitions diverses frappant notamment le bétail dont la possession est considérée comme un signe de richesse. Cette rigueur ne doit pas s'appliquer aux commerçants et industriels des villes dont le concours est considéré, pour le moment, indispensable. Mao Tsé Toung a même déclaré qu'il était favorable à une collaboration du capital étranger.

3) Méthodes de gouvernement.

Le régime communiste repose sur une organisation totalitaire centralisée qui agit à la fois par la persuasion et la terreur.

Tous les membres de l'administration communiste sont des propagandistes. Ils s'efforcent de convaincre leurs administrés de la vérité indiscutable de la cause. On peut sans doute penser qu'une bonne partie sinon la majorité des populations chinoises n'est pas favorable au régime nouveau. Mais – tout au moins dans les régions libérées des Japonais – elle a été véritablement écœurée par la corruption, la vénalité et l'incapacité de l'administration du Kouomintang réinstallée au moment de la libération. La jeunesse, spécialement la jeunesse universitaire, est séduite par la mystique de relèvement prêchée par les communistes.

Quand ils ne peuvent convaincre, les dirigeants communistes brisent toute opposition et toute manifestation de pensée non-conformiste, par les multiples moyens d'action dont ils disposent sur les biens ou les personnes : réquisitions, corvées, et, en fin de compte, traduction devant le tribunal populaire. Pour imposer leur autorité, les chefs communistes s'appliquent à déconsidérer les anciennes classes dirigeantes en provoquant une haine

de classes. À la suite de jugements populaires, ils obligent souvent les paysans à insulter ou à frapper les anciens notables de façon à créer entre eux des haines irréparables.

On peut considérer que les territoires ruraux occupés par les communistes sont très bien tenus en main ; l'ordre y règne beaucoup mieux que dans les régions dépendant de Nankin, mais c'est un ordre terrifié.

4) Attitude vis-à-vis de la religion.

Mao Tsé Toung et les chefs communistes ont proclamé hautement leur respect de la liberté de conscience. Mais ils s'opposent à toute manifestation extérieure de la religion, à l'exercice du culte public et à l'apostolat. La prière à haute voix dans l'intimité du foyer est même dénoncée et poursuivie. Les dirigeants communistes se sont efforcés de déconsidérer les missionnaires, tout comme les autres notables, au cours de jugements populaires où ils ont été condamnés non pour leurs convictions religieuses mais pour des motifs tenant à leur activité humaine. Les missionnaires qui n'ont pas été expulsés ou emprisonnés peuvent continuer à résider dans les zones communistes mais leur action est complètement stérilisée et les chrétiens eux-mêmes les prient souvent de ne plus leur faire visite par crainte d'être compromis. Il va de soi que toutes les propriétés des missions ont été expropriées ou divisées, que les lieux de culte ont été réquisitionnés[1].

5) Avenir des missions catholiques.

Le Père Charvet est extrêmement pessimiste à ce sujet. Avec une humilité toute chrétienne, il note que l'épreuve actuelle, en enlevant aux missions les attributs d'une puissance humaine : propriétés, domestiques, face, les épure et les fait revenir à la situation du christianisme primitif. Le fait que de nombreux chrétiens, effrayés par l'administration, abandonnent les pratiques du culte et les contacts avec les missionnaires, ne l'inquiéterait non plus outre mesure car les meilleurs éléments maintiennent leur fidélité. Mais ce qui l'effraie c'est l'efficacité des méthodes policières employées pour empêcher tout apostolat et rendre le séjour du missionnaire en zone communiste à peu près inutile.

Le Père Charvet signale, d'autre part, que les activités religieuses les plus poursuivies sont celles qui se rattachent à l'enseignement. Les communistes n'admettent qu'une école, la leur. Il paraît à peu près certain que le vaste établissement universitaire des « Hautes Études » de Tientsin, tenu par des Jésuites, qui est actuellement le plus prospère et le plus réputé de cette ville, devra être fermé dès l'arrivée des communistes. Le Père Charvet souhaiterait beaucoup que l'équipement matériel très important rassemblé dans cette Université, qui constitue le résultat d'un effort entrepris il y a de

[1] Les informations reçues par la Congrégation de la Propagande du Vatican sur la situation religieuse en Chine étaient plutôt contradictoires et dépendaient en fait de l'ancienneté de l'occupation communiste. Dans les régions tenues depuis longtemps, la Congrégation ne se cachait pas que cela entrainerait la ruine des Missions et de la vie chrétienne alors que dans les régions récemment conquises, la prudence était encore de mise (dépêche n° 455 du 30 novembre de Rome Saint-Siège, non reproduite).

longues années, auquel le gouvernement français a puissamment contribué par ses subventions et qui représente des dizaines de millions, puisse être sauvé. Il se demande si le Consulat ne pourrait pas intervenir pour protéger ces richesses comme biens français. Aux suggestions qui lui ont été faites d'essayer de maintenir les « Hautes Études » en activité en laïcisant cette institution ou en la sinisant, le Père Charvet a répondu qu'il croyait qu'aucun de ces procédés n'empêcherait les communistes de mettre la main sur l'établissement. Il a cité deux tentatives de collaboration d'institutions d'enseignement missionnaire avec les communistes. Bien que les accords apparussent à l'origine libéraux, ils se sont révélés rapidement une duperie, la présence de quelques communistes dans des postes clés ayant enlevé aux missionnaires toute liberté de direction.

6) Avenir du communisme chinois.

Le Père Charvet pense que les personnes qui envisagent que le communisme chinois se pervertira au contact des villes font preuve de trop d'optimisme. Le communisme chinois est un mouvement fanatique, extrêmement dynamique, les dirigeants paraissent intimement convaincus. Ils sont généralement honnêtes, physiquement sains et d'une grande frugalité. Il est vraisemblable que, tôt ou tard, ils soient absorbés par les mœurs chinoises, mais le Père Charvet pense que ce serait se faire grandement illusion que de croire que l'idéologie et le fanatisme des communistes disparaîtront rapidement et que l'on pourra manœuvrer ceux-ci comme on a autrefois manœuvré le Kouomintang.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 147)

382

M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

L. *Paris, 27 novembre 1948.*

Voici ce que je voulais vous dire :

1) En ce qui concerne les colonies italiennes, nous avons eu confirmation officielle par les délégations anglaise et américaine du fait que les Américains se rallient à la proposition anglaise. En d'autres termes, l'assemblée va être saisie d'une résolution aux termes de laquelle l'Angleterre aurait la Cyrénaïque tandis que le sort de la Tripolitaine et de la Libye demeurerait réservé.

Informé de ce qui précède, le ministre a décidé de présenter un amendement d'après lequel la Tripolitaine serait attribuée à l'Italie et le Fezzan à nous-mêmes. Cela nous permettrait de ne pas voter contre l'attribution de

la Cyrénaïque aux Anglais, mais de poser en même temps les conditions qui nous intéressent. J'ai insisté pour que les Anglais et les Américains soient complètement instruits de nos intentions, de façon à ce que, si nous ne pouvons éviter de faire apparaître publiquement des divergences de vues, nos partenaires ne puissent du moins nous accuser de les prendre en traîtres. Couve a donc vu Mac Neill et Foster Dulles, séparément d'abord, puis ensemble. La conversation tripartite qui a eu lieu avant-hier soir, a été complètement négative. Le ton, me dit Couve, en a cependant été constamment amical. J'ajoute que dans la journée d'hier j'ai vu deux fois Mac Neill et une fois Harvey et ni l'un ni l'autre ne m'ont soufflé mot de l'affaire.

2) Mac Neill est venu hier matin, envoyé par Harvey, confirmer officiellement au Ministre l'accord donné par son gouvernement à notre entrée immédiate dans les contrôles de la Ruhr.

Pendant même qu'il était là, son secrétaire a été appelé au téléphone et est revenu disant que le *Foreign Office* lui demandait de prendre rendez-vous avec M. Schuman pour le jour même ou le lendemain matin en vue d'une communication urgente dont l'objet ne pouvait être mentionné au téléphone. Rendez-vous a été pris aussitôt pour sept heures hier au soir.

Pensant qu'il s'agissait des colonies et ayant, dans ce cas, l'intention d'associer Couve à l'entretien, j'ai fait téléphoner à Harvey pour lui demander de me faire connaître aussitôt qu'il le pourrait, sinon le sujet précis, tout au moins l'objet général de la communication annoncée. Harvey m'a fait dire dans la journée d'hier qu'il s'agissait de la coordination des plans à longs termes français et britannique et que lui-même souhaitait me voir assister à la conversation.

Le soir donc, je suis descendu chez M. Schuman et ai vu Mac Neill arriver avec un flot de phrases où l'amabilité et l'embarras étaient étroitement mêlés. Il a insisté sur le caractère particulièrement amical de la démarche dont il était chargé, sur l'importance qu'attachait le Premier ministre à ce qu'aucun malentendu ne se produise à ce sujet. Il a alors évoqué le plan français, a mentionné le fait que les exportations de produits agricoles y jouaient un rôle important, que l'Angleterre souhaitait elle-même acheter des produits, que cette opération supposait toutefois quelque stabilité monétaire, que le gouvernement britannique avait été très intéressé par ce qui avait été dit dans le plan français des mesures que le gouvernement se proposait de prendre pour établir son équilibre budgétaire et la stabilité de sa monnaie ; que cette stabilisation budgétaire et monétaire était la condition préalable et nécessaire non seulement au rétablissement économique de la France, mais aussi de l'Angleterre et de l'ensemble des puissances participantes au plan Marshall. Enfin que sir Stafford Cripps souhaitait vivement s'entretenir de ce sujet avec son collègue français et avait écrit en ce sens une lettre à M. Queuille en sa qualité de ministre des Finances, laquelle lettre serait confiée à la prochaine valise.

Mac Neill a ajouté que sir Stafford Cripps souhaitait, pour éviter toute interprétation tendancieuse, être invité par son collègue et qu'il s'attendait à l'être presque immédiatement.

M. Schuman a répondu que cet entretien serait en effet fort utile, que lui-même était toujours partisan des échanges de vues pour éviter et les malentendus et les divergences dans les programmes établis de diverses parts. Un conseil de cabinet se réunissait ce matin pour discuter précisément de la question qui intéresse sir Stafford Cripps. Le Ministre profiterait de l'occasion pour saisir ses collègues de la démarche de M. Mac Neill et leur recommander le projet d'invitation du chancelier de l'Échiquier.

Mac Neill s'est alors confondu en remerciements extrêmement chaleureux, disant à M. Schuman toute la gratitude qu'il lui avait pour avoir rendu sa mission si facile.

Cette démarche paraît en elle-même moins surprenante que le ton sur lequel elle a été faite. Toutes ces précautions s'expliqueraient-elles si les intentions de Cripps nous étaient pleinement agréables. Or, Baraduc, que je viens de voir à l'instant, me dit son inquiétude devant les hésitations du gouvernement français et l'absence de plan véritablement étudié pour asseoir la fiscalité et rétablir l'équilibre budgétaire. Bruce, paraît-il, s'est exprimé assez brutalement sur ce sujet en parlant à Petsche hier soir. Peut-être, alerté déjà par le vague de nos papiers, Cripps veut-il essayer de voir où nous en sommes. Comme nous-mêmes, avec nos autres partenaires européens, faisons actuellement pression sur les Anglais pour les amener à orienter leur plan dans un sens qui soit moins totalement impérial, si Cripps rapporte de Paris l'impression que nous ne faisons pas ce qui dépend de nous pour faciliter le redressement continental, il rentrera plus enclin encore à s'appuyer sur l'empire.

À l'inverse, dans la mesure où le gouvernement, obsédé par les préoccupations électorales, hésite à prendre les décisions que la situation devrait normalement lui imposer, les remarques de Cripps, après celles de Bruce, peuvent la conduire à une compréhension plus exacte des choses et faciliter la tâche des administrations qui travaillent en ce sens[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

383

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 2584. *Washington, 27 novembre 1948.*

Dans une conversation avec le Conseiller de l'Ambassade, M. George Kennan a indiqué que la décision prise par les commandants en chef

[1] Note manuscrite : « *Mlle Campana, 1) Copie pour M. Leroy pour le Président ; 2) Copie pour M. Fantoni des pages suivantes* ».

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique et au Secrétariat des Conférences.

britannique et américain concernant la Ruhr avait été étudiée préalablement par son service du « *Planning* » et que celui-ci y avait donné son assentiment. M. Kennan estimait qu'il était indispensable de rendre de l'espoir à la population allemande pour l'empêcher de se laisser aller à un désespoir dont profiteraient les communistes et de fournir un encouragement aux ouvriers de la Ruhr. Ce résultat, à ses yeux, ne pouvait être atteint qu'en restituant aux Allemands la gestion des entreprises et en leur laissant entrevoir que la décision finale touchant le statut de leurs industries serait prise par le futur gouvernement allemand. Comme M. Bérard lui faisait remarquer que sans une solution, acceptable pour les voisins de l'Allemagne, de ces problèmes et sans la concession à ces voisins des garanties qu'ils jugent indispensables, l'intégration de l'Allemagne dans l'unité européenne ne pourrait pas se réaliser de manière satisfaisante. M. Kennan a répondu non sans passion que les États-Unis ne pouvaient pas laisser aller l'Allemagne à la décadence et à la misère et qu'ils devaient se montrer dignes de la « mission de tutelle » dont les alliés s'étaient pratiquement chargés jusqu'au traité de paix. Il a affirmé que les alliés veilleraient, comme c'était l'intention des États-Unis, à ce que l'armée allemande ne pût pas être reconstituée et que les voisins de l'Allemagne n'ont guère besoin d'autres garanties. Il a été d'autre part jusqu'à parler du *Lebensraum* ou des débouchés économiques qu'il faudrait bien trouver au peuple allemand si l'on voulait que celui-ci puisse vivre en paix et il se demandait dans quelle mesure on ne pourrait pas dès maintenant ériger l'Afrique en un *trusteeship* des puissances européennes où chacune d'elles pourrait trouver des débouchés. En même temps il a critiqué la politique française en lui reprochant essentiellement de ne pas progresser, de ne pas se rendre compte que la situation allemande évoluait et qu'on ne pouvait pas faire attendre pendant des mois des solutions urgentes. Il en était, a-t-il dit, arrivé à l'impression que la France ne voulait pas laisser l'Allemagne se relever et que ce qu'elle souhaitait avant tout c'était le maintien du *statu quo* ; or ce *statu quo* ne pouvait pas durer. Il a ajouté que pendant les deux ans à venir le problème soviétique l'emportait sur tous les autres et que la solution devait avoir la priorité sur celle des autres questions.

Ces déclarations illustrent le point où en sont arrivés les experts des affaires russes au Département d'État.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le marquer dans mes télégrammes, la déclaration des commandants en chef a été dictée du côté américain à la fois par le souci de se concilier les faveurs de la population allemande et de combattre ainsi la propagande communiste, par l'inquiétude que l'on affirme ici ressentir que l'Allemagne puisse demeurer pendant plusieurs années encore un « *vacuum* » dont risquerait de profiter la politique soviétique, pour le désir de faire collaborer le peuple allemand à l'œuvre de reconstruction européenne conçue par Washington comme orientée sinon contre Moscou, du moins face à Moscou. J'ai rapporté déjà que les décisions concernant la Ruhr devaient, dans l'esprit des dirigeants américains, permettre à l'Europe en deçà du rideau de fer et aux États-Unis de produire la

quantité d'acier nécessaire pour mener de front le réarmement américain et celui de l'Europe occidentale.

Quand on se reporte à l'année 1945, on est impressionné du chemin parcouru depuis trois ans par la politique américaine envers l'Allemagne. Cette évolution est le résultat direct de la tension avec les Soviets et ces étapes vont de pair avec celle-ci.

J'avais eu toutefois l'occasion en 1945 de relever que l'animosité qui régnait dans l'opinion américaine contre les nazis était due pour une large part à l'impression très vive causée durant les derniers mois de la guerre par les découvertes macabres qui avaient été faites dans les camps de concentration et par la publicité que le général Eisenhower avait su y donner. On pouvait redouter que lorsque cette impression s'estomperait, la politique rigoureuse à l'égard de l'Allemagne qu'elle avait fait approuver par la quasi unanimité du peuple américain trouverait chez celui-ci moins de soutien. Dès 1945 enfin, les adversaires du plan Morgenthau savaient user de la mentalité américaine, quand ils dénonçaient comme anti-économique et inacceptable à leurs yeux l'idée de détruire ou de laisser sans emploi des moyens de production comme ceux qui existaient encore en Allemagne.

Il est remarquable qu'au moment où une politique plus favorable au peuple allemand est menée par le gouvernement des États-Unis, on ne relève pas dans l'opinion une sympathie plus marquée pour l'Allemagne et sa population. En revanche, dans l'état d'esprit d'homme d'affaire qui est celui en général de l'Américain, la conviction tend à s'ancrer qu'on ne saurait, au moment où l'Europe a besoin de se reconstruire, et de se réarmer, ne pas utiliser la puissance industrielle allemande, et en même temps qu'on ne saurait plus perdre de temps pour apporter une solution au problème allemand et pour diminuer la charge que l'entretien de l'Allemagne fait peser sur le contribuable américain.

La critique formulée par M. Kennan contre la politique française se fait entendre actuellement dans de nombreux bureaux de l'Administration. Les fonctionnaires, avec qui mes collaborateurs ont l'occasion de discuter les affaires allemandes, rappellent les avertissements qu'ils leur avaient donnés au moment de la constitution de la bizone en exprimant la crainte qu'il soit contraire à l'intérêt de la France de n'y pas participer. Les services du Département d'État pensaient en effet que c'était en collaborant à une politique commune que nous aurions le plus de chance de l'orienter dans un sens qui ne nous soit pas défavorable. Il est certain qu'en 1945 l'Administration américaine comptait sur l'expérience de la France pour la solution du problème allemand, et qu'elle a été déçue des suggestions que nous avons apportées et surtout du fait que pendant de longs mois nous nous soyons tenus strictement à une position à laquelle le gouvernement américain avait déclaré ne pouvoir s'associer.

Je ne rapporte pas ici les arguments qu'il est aisé d'avancer pour défendre la politique française et que mes collaborateurs et moi-même exposons sans cesse au Département d'État et au Pentagone. Mais si la décision doit être

prise de nous associer aux organismes de contrôle de la Ruhr, il conviendrait que cette action que le Département d'État espérait nous voir exercer sur ces autorités en Allemagne puisse se manifester d'une manière efficace. Il me paraît important de souligner que, pour l'Administration américaine, la solution du problème allemand doit progresser et que les décisions prises doivent préparer de nouveau développements. Il paraît donc souhaitable que, dans cette collaboration qui va s'ouvrir au sein des comités de contrôle et dans celle qui en pareil cas va se resserrer encore entre commandants en chef, nous jouions un rôle actif, que nous fassions des propositions et que nous prenions des initiatives dans le sens d'un règlement des problèmes pendants en Allemagne. Autrement il serait à craindre que nous nous trouvions comme ce fut le cas avant les deux dernières conférences de Londres, placés en face de plans qui auraient été principalement élaborés par les services américains et britanniques.

J'ai signalé déjà les controverses qui se sont poursuivies entre les divers services américains intéressés et dans lesquels le général Clay et ses soutiens au Département d'État et au Pentagone ont fini par l'emporter. Nous devons nous efforcer de ne pas leur rendre la tâche plus facile, tant en présentant des critiques justifiées que des propositions constructives.

Il est possible que certains changements interviennent dans la politique américaine au cours des mois à venir. Il est encore trop tôt pour en donner l'assurance en raison de la lutte d'influence qui va se poursuivre, mais il importe de toute manière que nous sachions nous employer activement à faciliter une évolution dont peut dépendre l'avenir de l'Europe.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 178)

384

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2572. *Washington, 27 novembre 1948.*

Les coupes d'État qui viennent de renverser, à Lima et à Caracas, les gouvernements libéraux de MM. Bustamante et Gallegos au profit de gouvernements militaires à allure dictatoriale, ont provoqué aux États-Unis l'inquiétude de toutes les personnes attentives aux questions sud-américaines et qui estiment que les États-Unis doivent s'y intéresser de façon active.

À leur tête, comme j'ai souvent eu l'occasion de le rappeler au Département, se trouve M. Sumner Welles. Au lendemain du coup d'État de Lima et à la veille de celui de Caracas dont le caractère imminent ne lui

[1] Note manuscrite : [Communiquer à] *Lima, Caracas, B[uenos] Aires, Rio, Santiago, Mexico, Guatémala, Montevideo, Bogota, Londres, Sec[rétariat des] Conf[érences], f[ai]t le 13/12/48.*

avait pas échappé, l'ancien Sous-Secrétaire d'État a soutenu, dans un article reproduit par plusieurs grands journaux et qui a suscité ici une certaine émotion, que le gouvernement des États-Unis récoltait, aujourd'hui, le fruit amer d'une politique qui avait trop négligé, ces deux dernières années, les problèmes de l'Amérique Latine. L'ancien collaborateur de M. Roosevelt a rappelé que son chef avait toujours été l'un des partisans les plus convaincus de la politique dite « de bon voisinage ». Certes, cette formule comportait un aspect négatif : la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays. Mais cet aspect négatif était équilibré par un aspect positif : la collaboration économique et l'aide apportée par les États-Unis à des pays moins évolués parce que moins favorisés par la nature. Durant la guerre, les États-Unis avaient recueilli le bénéfice de cette politique de bon voisinage, puisqu'ils avaient trouvé en Amérique Latine des fournisseurs prêts à contribuer indirectement à leur effort de guerre. Mais, après la mort de M. Roosevelt, la paix une fois rétablie, les successeurs du grand président avaient abandonné l'aspect positif de la politique de bon voisinage pour n'en conserver que l'aspect négatif. La collaboration économique avait pris fin et, après l'intervention quelque peu désordonnée de M. Braden contre le général Perón, le Département d'État en était venu, pratiquement, sous prétexte de non-intervention, à se désintéresser de ce qui se passait en Amérique Latine.

C'est ainsi qu'avec l'excuse facile de ne pas gêner les adversaires du communisme en Amérique du Sud, le gouvernement de Washington avait laissé se développer une tendance militariste et dictatoriale fatale aux gouvernements constitutionnels et aux idées libérales.

M. Sumner Welles a dénoncé la persécution déclenchée par le gouvernement du général Odria contre les amis de l'ancien président Bustamante et contre le parti Apriste, « ami des Indiens, des classes laborieuses et des États-Unis ». Il a, d'autre part, implicitement sinon formellement, déploré que le Département d'État ait cru devoir reconnaître aussi rapidement qu'il l'a fait le nouveau gouvernement militaire péruvien.

Une réaction encore plus vive s'est manifestée, dans tous les secteurs politiques américains, à l'annonce du coup d'État qui vient de renverser le président Romulo Gallegos. C'est qu'il s'agit, en l'espèce, d'une figure internationale de premier plan. On estimait, à Washington, que l'élection de M. Gallegos avait été absolument régulière et l'on pensait que son gouvernement représentait, en Amérique du Sud, ce qu'il pouvait y avoir de plus proche d'un véritable gouvernement démocratique, compatible avec les mœurs politiques de ce continent. Au cours de son voyage de l'été dernier aux États-Unis, le président du Venezuela avait recueilli maints suffrages élogieux. Enfin, les puissants intérêts économiques américains, principalement ceux des grandes compagnies pétrolières, avaient le sentiment qu'un tel gouvernement leur apporterait toutes les garanties désirables.

Tout cet édifice de confiance s'est écroulé d'un coup, causant dans les milieux libéraux américains comme dans les milieux économiques à tendance républicaine, un amer désappointement. Celui-ci tend à se tourner

contre M. Marshall et ses collaborateurs que l'on accuse volontiers d'avoir laissé se développer en Amérique du Sud une contagion dictatoriale funeste. Encore qu'elle n'ait pas été formellement exprimée, cette critique est ressentie au Département d'État où l'on ne cache pas le souci qu'inspirent maintenant les événements du Venezuela. Le Département d'État s'est, néanmoins, attaché à rassurer les milieux d'affaires en soulignant les assurances fournies par le colonel Delgado-Chalbaud quant à la garantie des intérêts étrangers. On s'y refuse, au surplus, à toute déclaration sur l'attitude qu'adoptera le gouvernement américain à l'égard de la junte militaire péruvienne. L'ambassadeur du Venezuela à Washington a donné sa démission. Celui des États-Unis à Caracas n'a nulle raison d'en faire autant et reste naturellement à son poste, mais il y a tout lieu de penser que le gouvernement américain ne se hâtera pas, cette fois-ci, de reconnaître le pouvoir des militaires usurpateurs de l'autorité d'un gouvernement constitutionnel qui, avec M. Gallegos, avait tous leurs suffrages.

Il est vraisemblable, d'autre part, que les récents événements du Pérou et du Venezuela vont favoriser une évolution, sinon une révision complète, de la politique américaine à l'égard de l'Amérique du Sud. M. Sumner Welles, dans son article précité, préconisait un retour à un « bon voisinage actif », c'est-à-dire la reprise d'une collaboration économique inter-hémisphérique. « C'est non pas en laissant se développer une tendance militariste et autoritaire, mais bien en aidant l'Amérique Latine à surmonter ses difficultés économiques – a indiqué l'ancien Sous-Secrétaire d'Etat – que le gouvernement des États-Unis combattra le plus efficacement le communisme qui trouve un terrain d'élection dans la misère populaire… ».

Une telle collaboration économique serait, selon toute apparence, approuvée au Congrès, à la fois par les représentants des milieux d'affaires et par les tenants des idées libérales. Au Sénat, le sénateur Connally, futur président démocrate de la Commission des Affaires étrangères, ainsi que le sénateur Vandenberg, seront deux avocats actifs d'un retour à la politique de bon voisinage telle que l'avait conçue initialement le président Roosevelt.

Enfin, M. Truman lui-même a déclaré il y a quelques jours à Key West : « Les peuples d'Amérique doivent continuer à travailler ensemble à leur mutuel développement économique et social. J'espère sincèrement qu'au cours des années à venir, les liens de l'amitié inter-américaine seront encore renforcés et que des mesures pratiques de coopération accroîtront le bien-être et le bonheur de tous nos peuples ».

Ces paroles du Président ainsi que l'émotion suscitée dans les milieux officiels par les récents événements du Pérou et du Venezuela permettent de penser qu'au cours des mois prochains une certaine évolution se produira au Département d'État, en faveur d'une politique plus active des États-Unis à l'égard de l'Amérique du Sud.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 53)

385

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 888-891. *Nankin, 29 novembre 1948, 14 h. 40*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 29, 19 h.)

D'indications que l'ambassadeur des États-Unis m'a données, à titre personnel et confidentiel, il résulterait que la lettre avion du maréchal Tchang Kaï Tchek au président Truman formulait les 4 demandes suivantes :

1) Que des officiers américains soient autorisés à prendre le commandement des troupes chinoises sur le champ de bataille.

2) Qu'un officier général américain de rang très élevé soit envoyé en Chine pour l'assister dans la résistance contre les communistes.

3) Que les importations d'armes et de munitions à la Chine soient accélérées.

4) Que l'affaire chinoise soit portée devant l'ONU.

La réponse du président Truman, bien que conçue en termes très amicaux constitue une fin de non recevoir sur tous les points sauf un. Sur le premier et le 2e points, le Président fait savoir au Généralissime qu'il n'est pas en mesure de satisfaire à ses demandes, sur le 3e point le Président assure le Généralissime que les expéditions d'armes et de munitions seront accélérées dans la mesure du possible ; sur le 4e point le Président fait observer que c'est au gouvernement chinois lui-même qu'il appartient s'il le juge utile de porter l'affaire devant l'ONU. En remettant la réponse du président Truman au maréchal Tchang Kaï Tchek l'ambassadeur des USA s'est efforcé de faire comprendre à celui-ci qu'il ne devait s'attendre à aucune aide des USA permettant un renversement de la situation actuelle et que le moment était enfin venu pour lui de se retirer afin de permettre à un gouvernement de coalition de rechercher une solution de compromis. Le maréchal Tchang Kaï Tchek se refuse cependant jusqu'ici à admettre qu'une intervention américaine plus efficace soit exclue. C'est pour essayer d'emporter celle-ci que Mme Tchang Kaï Tchek est partie brusquement pour l'Amérique. Ce n'est que si elle échouait dans sa tentative que le Généralissime envisagerait d'abandonner le pouvoir.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 225)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

Note manuscrite : « *M. Cattand, par fil Washington, par courrier Londres, f[ai]t le 30/11/48* ».

386

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

L. *Paris, 29 novembre 1948.*

Je vous communique ci-joint en complément des instructions officielles qui vous arriveront par ailleurs, la copie d'une note d'audience relatant ma conversation avec l'ambassadeur de Turquie[1].

Nous rencontrerons quelque difficulté, au cours des négociations qui vont reprendre à Washington, au sujet de l'inclusion de l'Italie dans le pacte. Il est parfaitement sûr en effet que nos quatre associés de Benelux n'en veulent point, tout au moins pour l'instant, et que le Canada, peu soucieux d'étendre indéfiniment vers l'Est ses engagements, est assez réticent. Par contre, d'après ce que m'a dit Caffery hier, Washington y tient beaucoup[2].

Les préoccupations turques, qui ne s'expriment pas seulement à Paris et à Washington mais aussi à Londres, donnent évidemment un argument aux Anglais et éventuellement aux Canadiens. Il est en effet difficile de savoir où il faut s'arrêter en Méditerranée à partir du moment où l'on aborde cette mer. J'ai fait observer au cours de nos conversations officieuses avec les Anglais, lesquelles ont précédé la reprise des travaux du comité permanent de Londres, que la zone d'occupation alliée s'étendait, à travers les trois zones occidentales d'Autriche, jusqu'à Trieste, et que le commandement du maréchal Montgomery s'étendait de la mer du Nord à l'Adriatique. Cela n'a pas suffi à convaincre les Anglais. Il faut reconnaître d'autre part que les inquiétudes des Turcs ne sont pas sans fondement et que leur exclusion de la région couverte par l'alliance avec les États-Unis pose en effet, pour eux et pour nous des problèmes.

C'est bien pourquoi nous avions, vous vous en souvenez, insisté pour que l'on parle Méditerranée.

J'ajoute que l'on parlera Méditerranée à propos du pacte de l'Atlantique et de l'extension du dit. Comme vous le constaterez, les Anglais nous proposent le 30ᵉ parallèle, lequel couvre Suez. Nul à Londres ne paraît avoir posé la question de savoir ce qui se passait au nord de Suez, c'est-à-dire là où le territoire couvert n'est pas limité par la mer, mais s'étend au nord en direction de l'Arabie.

Mes réflexions sur ces sujets m'ont conduit récemment aux conclusions suivantes. Elles sont provisoires et sujettes à révision. Je vous les soumets cependant.

Il me paraîtrait tout à fait absurde de raccrocher à notre système de sécurité des puissances ayant une position aussi exposée et difficile à

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite en marge : « *!!* ».

défendre que la Grèce et la Turquie, à moins qu'elles ne soient par ailleurs rattachées à un système d'ensemble. Je comprends d'autre part, et je partage, les objections que peuvent avoir divers pays, et notamment la Belgique et les Pays-Bas à voir l'assistance américaine, avec ce qu'elle comporte de livraisons éventuelles, s'étendre à des clients aussi faibles et aussi peu consistants que l'Égypte et les États arabes. Mais, à défaut d'un pacte méditerranéen qui aurait pour participants les habitants de cette cour des miracles qu'est le bassin oriental de la Méditerranée, ne pourrait-on concevoir un plan stratégique comportant définition faite en commun par les Américains, les Anglais et nous-mêmes, des établissements et du dispositif sur lesquels se fondrait la sécurité méditerranéenne ? Ce plan d'ensemble ferait apparaître le rôle que serait appelé à jouer chacun des territoires considérés et permettrait d'élaborer des solutions particulières à chacun, ce qui, dans certains cas, serait l'établissement par la puissance contrôlant ces territoires, d'installations d'un type déterminé[1]. Dans d'autres cas, ce serait des accords à passer soit entre l'une des trois Puissances et l'autorité autochtone, soit entre les trois Puissances et cette autorité, et comportant, soit garantie donnée collectivement au dit État, soit, contre telle ou telle prestation, mise par le dit État à la disposition, ou des trois ou de l'un des trois, des facilités nécessaires à l'ensemble.

Tout cela vous apparaîtra sans doute sommaire et encore un peu confus. Je me demande cependant si, à défaut d'un pacte méditerranéen, ce ne serait pas dans l'établissement d'un tel programme et en des règlements particuliers s'y inscrivant, que nous pourrions trouver la solution du cas de la Turquie et de la Grèce. Peut-être même, si la candidature italienne se heurtait à des objections insurmontables de la part de certains de nos futurs associés, pourrions-nous aussi traiter le problème italien suivant cette méthode[2].

Je serais heureux d'avoir votre sentiment sur cette idée.

J'ajoute que nous avons avantage, pour éviter que les Turcs ne poursuivent directement et en dehors de nous leurs démarches auprès de Washington et de Londres, à marquer de l'intérêt pour leurs préoccupations. Je verrais donc avantage à ce que vous accueilliez ce que votre collègue turc vous dirait à ce sujet et à ce que vous lui donniez, à l'occasion, le sentiment non seulement de la compréhension, mais même d'un certain appui dans le cadre méditerranéen esquissé dans la note ci-contre[3].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

[1] Note manuscrite en marge de tout ce paragraphe : « *Impossible d'installer dans un Pacte général des arrangements particuliers de cet ordre* ».

[2] Note manuscrite en marge : « *Ne pas accepter ces objections* ».

[3] Les notes manuscrites sont de la main d'Henri Bonnet, mais rien ne permet de savoir à quel moment elles ont été rédigées.

387

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 29 novembre 1948.*

Je me suis enquis, à la suite de votre coup de téléphone, de l'histoire de la valise. On me dit qu'elle a été effectivement retenue ici par la brume mais qu'elle part ce soir.

Bien que la brume ce soir soit d'une épaisseur particulièrement suffocante, j'espère que nos papiers passeront cette fois en même temps qu'Alphand qui, lui aussi, part ce soir.

Outre ce que je vous ai déjà envoyé, vous trouverez ci-joint une petite note résumant ma conversation de ce matin avec Harvey[1].

J'ajoute que le Ministre a parlé ce matin à Queuille du projet de visite de Cripps. Ledit Queuille a répondu qu'il faisait traduire la lettre et qu'on allait y répondre, mais qu'il ne lui semblait pas que la visite pût être faite dans des délais aussi brefs que ceux que souhaitait son collègue anglais ; que les services des Finances étudiaient actuellement précisément les questions auxquelles s'intéressait le Chancelier et qu'il paraissait donc normal que ce dernier attendît le moment où ses interlocuteurs seraient en mesure de lui fournir les précisions souhaitées.

Je crains que Cripps ne soit fort déçu car Hall Patch se demandait hier s'il ne valait pas mieux le faire venir tout de suite et sans attendre la réponse. Je viens de proposer au Ministre, qui en est d'accord, de dire à Londres si la position Queuille est bien, après réflexion, celle qu'il indiquait ce matin, que le public français sait que l'étude de mesures fiscales est actuellement en cours rue de Rivoli et qu'il serait politiquement tout à fait inopportun, en faisant coïncider avec cette étude la visite de Cripps, de donner un prétexte aux adversaires des dites mesures pour affirmer qu'elles ont été élaborées sous la pression de la Trésorerie.

J'ajoute que ce n'est pas simple défaite. Il y aurait en effet un risque de cette nature si la visite de Cripps se produisait en ce moment.

Il faudra affirmer en outre que les études en cours ont précisément pour objet de donner substance aux positions que nous avons affirmées en ce qui concerne notre recherche d'une gestion orthodoxe de nos finances et de notre monnaie.

Tout cela vous sera confirmé par télégramme aussitôt que Queuille aura pris définitivement position.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

[1] Document non reproduit.

388

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Perspectives d'une politique française à l'égard de l'Allemagne

N. *Paris, 30 novembre 1948.*

Depuis la ratification des accords de Londres, un chapitre nouveau s'est ouvert à la fois dans l'évolution de l'Allemagne et dans les rapports des Alliés avec celle-ci. Destinés avant tout : 1) à accélérer, dans le cadre du programme de reconstruction européenne, le relèvement de l'Europe, en la faisant bénéficier de l'apport d'une production allemande revigorée, et, 2) à obtenir la coopération du peuple allemand à ce programme de reconstruction, en lui permettant de s'organiser en un État constitutionnel, ils ont, dans l'opinion française, créé un désarroi d'autant plus sensible que celle-ci avait été plus mal préparée à envisager les changements qui s'accomplissaient dans l'équilibre des forces en Europe.

Il est clair cependant que, face à la politique soviétique qui ne cessait de réclamer l'évacuation de l'Allemagne par les Alliés, ainsi que la constitution d'une Allemagne centralisée et unifiée autour de Berlin, et devant la détermination des Américains de faire une Allemagne occidentale avec ou sans nous, les accords de Londres constituaient un compromis qu'il nous était très difficile de refuser, à moins de nous trouver sans alliés sur le continent européen, et de perdre en même temps l'aide que nous apportait le plan Marshall. En outre, et alors que de 1944 à juin 1948 il ne s'était guère agi pour nous d'avoir une politique allemande, mais d'essayer d'éviter, au contraire, que le besoin d'une telle politique se fît un jour sentir les accords de Londres nous ont rappelé qu'il existait à côté de nous une réalité allemande indépendante, autant que la réalité française, de ses victoires ou de ses défaites et dont on connaît suffisamment les données démographiques permanentes.

Cependant, les concessions considérables que nous avions consenties à Londres et l'esprit même dans lequel nous les avons faites se trouvent aujourd'hui dépassées.

Pour s'en convaincre, et aussi pour en déduire une politique nouvelle, il suffira de faire rapidement le point de nos positions en Allemagne telles qu'elles se dessinent actuellement, à la lumière des travaux du Conseil parlementaire de Bonn, et des décisions prises dans la bizone par l'Angleterre et les États-Unis.

Nous verrons ainsi qu'il ne nous est plus possible de régler notre politique allemande sur ces données traditionnelles et que la situation exige de nous un effort à la fois plus hardi et plus général.

<u>Travaux du Conseil parlementaire.</u>

Nous avons voulu, pour l'Allemagne occidentale, une Constitution fédérale et une disposition dans ce sens figure dans les accords de Londres. Les

travaux du Conseil parlementaire, chargé de l'élaboration de la « Loi Fondamentale », se poursuivent à Bonn. Il est à peu près certain que leur résultat sera de nous placer devant une constitution centraliste. Il ne restera, dans la future constitution de l'Allemagne occidentale, rien de ce que nous sommes convenus d'appeler le fédéralisme, et qui est à la base même de l'accord que nous avons donné aux recommandations de Londres. Nous avons voulu une Allemagne fédérée, constituée, en quelque sorte, en dehors des partis nationaux, qui ne pourraient se faire entendre, au point de vue électoral, qu'à l'échelon *Land*. Nos positions successives sur cette question ont été les suivantes : d'abord, pas de Chambre Basse et une Chambre Haute élue par les gouvernements des États. Nous avons accepté ensuite le projet de deux Chambres, une Chambre Basse, élue par les *Landtage*, et une Chambre Haute, élue par les gouvernements. En principe, notre position reste inchangée aujourd'hui. Il est inutile de rappeler ici combien cette thèse est contraire aux idées sur lesquelles reposent nos propres institutions démocratiques. Il nous suffira de constater que nous ne pouvons plus espérer d'imposer nos vues. La Constitution de Bonn, recueillant sur ce point l'accord de nos Alliés anglo-saxons, nous propose une Chambre Haute élue à la proportionnelle, en plus des membres désignés par les gouvernements des *Länder*, et une Chambre Basse, véritable *Reichstag*, élue au suffrage universel. Selon les derniers travaux en cours, la Chambre Haute ne disposera que d'un droit de veto suspensif. D'autre part, en ce qui concerne le *Reichstag*, il est prévu un système électoral combinant le scrutin uninominal et la proportionnelle. Des listes nationales bénéficieraient des restes non représentés à l'échelon de la circonscription territoriale. Nous aurons ainsi des députés ne représentant aucun *Land*, mais des partis à l'échelon fédéral.

En principe, et si nos partenaires anglo-saxons sont d'accord avec nous, nous pourrions opposer notre veto à ce projet. Il apparaît comme certain que nos partenaires ne seront pas d'accord avec nous. Nous devrions aller donc en maintenant nos objections, à la fois contre nos Alliés et contre le vœu de la population allemande clairement exprimé par les voies démocratiques que nous cherchons à encourager.

Dans le domaine financier, le projet de Bonn prévoit que les impôts seront perçus par les autorités fédérales, celles-ci versant aux *Länder*, sous forme de subventions, le surplus de leurs revenus. C'est exactement le système inverse qui nous avait été promis à Londres ; il s'agissait d'éviter la centralisation de moyens financiers à l'échelon fédéral et d'éviter ainsi un affaiblissement des *Länder* et une augmentation rapide et irrésistible du pouvoir central. La Constitution de Bonn ne nous laisse plus aucune illusion sur ce point.

Nous attachions une grande importance à la réforme territoriale, dont les ministres-présidents devaient étudier les modalités. À nos yeux, le fédéralisme ne pouvait résister à la pression des partis politiques centralisateurs que s'il s'appuyait sur des *Länder* viables. Mais en même temps que nous demandions une saine modification des *Länder*, nous opposions notre veto à l'examen des limites du *Land* rhéno-palatin et de son « éclatement »

éventuel. Face aux veto qui leur avaient été opposés, les ministres-présidents ont mis de côté l'étude des bases territoriales solides qu'il convenait de donner à l'Allemagne fédérale et n'ont finalement proposé que l'unification du Bade et du Wurtemberg.

Telle est la direction dans laquelle s'acheminent les travaux de Bonn.

Face à cette volonté allemande clairement exprimée, nous pouvons maintenir nos revendications. Mais il est probable que les mêmes facteurs inéluctables qui nous ont poussés à accepter les accords de Londres, nous pousseront à tenir compte, dans une grande mesure, des positions allemandes ainsi exprimées et auxquelles nos Alliés anglo-saxons, sur les points essentiels, donnent leur accord. Ceci est d'autant plus évident que sur les points mêmes où l'opinion allemande n'a pas été autorisée à s'exprimer, ce sont les Anglo-Américains qui l'interprètent et la soutiennent.

Décisions anglo-américaines dans la bizone.

Nos partenaires viennent de faire connaître aux Allemands qu'il leur appartiendra de régler entre eux la question de la propriété des mines et de l'industrie sidérurgique. Ceci est à l'opposé de la thèse française, de la propriété internationale, qui a été affirmée par le Parlement. Ceci est également contraire à l'esprit des accords de Londres : la question n'y figurait pas et nous avions formellement réservé notre position à cet égard. Lorsque nous avons demandé de participer aux organismes de contrôle du charbon et de la sidérurgie, nos Alliés nous ont répondu que notre entrée dans ces organismes ne pourrait intervenir qu'au moment de la fusion complète des trois zones.

En ce qui concerne les réparations, la position des Américains devient de plus en plus dure. Ils demandent notamment que le sort des usines déjà démontées et prêtes à partir, mais non encore attribuées à l'Agence interalliée des réparations, soit à nouveau examiné. Désirant assainir et développer la vie économique de l'Allemagne occidentale, ils voient une contradiction évidente entre les conditions de cette prospérité allemande et les démontages d'usines à titre de réparations.

D'une façon plus générale, il semble bien que les Anglo-Saxons n'acceptent plus d'appliquer, face à la double menace de l'Armée Rouge et de la pénétration communiste, le principe de la non-priorité du relèvement de l'industrie allemande sur celui de l'industrie des autres pays démocratiques d'Europe.

Enfin, le 12 novembre 1948, le conseiller financier du général Clay a annoncé qu'au printemps prochain, la production industrielle allemande aura atteint le niveau de 1936.

Il ne nous reste plus qu'à tirer les conclusions d'une telle situation.

Nous pouvons essayer d'empêcher la constitution de l'Allemagne occidentale en nous cloisonnant étroitement dans l'occupation de notre zone. Notre situation économique et militaire rend, de toute évidence, impossible une telle solution ; l'équipement de notre armée vient des États-Unis et notre

économie est liée au plan Marshall, plan qui s'appuie sur l'intégration économique de l'Allemagne occidentale, et sur un « partage de prospérité ».

Nous pouvons retirer purement et simplement notre pion de l'échiquier allemand : outre qu'une telle solution serait une véritable abdication aux yeux du monde, elle ne garantirait en aucune façon notre sécurité et l'Allemagne occidentale se ferait sans nous et contre nous.

Il ne reste donc qu'une solution : abandonner complètement et sans arrière-pensée notre politique de malthusianisme à l'égard de l'Allemagne occidentale et nous placer sur un terrain d'association économique et politique avec cette Allemagne à l'intérieur de l'Union occidentale en cours d'élaboration.

L'opinion publique française n'est pas préparée à un tel changement d'optique. C'est pourquoi toute politique cohérente à l'égard de l'Allemagne doit commencer en France par une présentation du problème réaliste à l'opinion publique. Les données de ce problème pourraient être posées de la façon suivante[1].

Sous la pression de l'expansionnisme soviétique, et de la volonté de résistance à cette poussée des États-Unis, nous nous acheminons vers une égalité des droits avec l'Allemagne occidentale à laquelle nous ne sommes pas en mesure de nous opposer. C'est ainsi que l'Allemagne occidentale est déjà rentrée en possession de la Ruhr, elle sera centraliste et les États-Unis sont décidés à s'appuyer sur elle pour réaliser l'unité allemande au profit de l'Occident. D'autre part, nous avons en face de nous une Russie décidée également à refaire une Allemagne unifiée et centraliste, mais à son profit. Nous ne sommes pas en mesure de nous opposer à ce jeu américain et soviétique. Ne pouvant pas empêcher cette évolution, nous devons chercher à la dépasser avant qu'elle ne se cristallise contre nous. Nous devons abandonner une partie de notre souveraineté au profit d'une organisation démocratique européenne qui rendrait un nouveau conflit franco-allemand économiquement et politiquement impossible. Nous pouvons tenir pour acquis que dans l'avenir prévisible le conflit de puissance franco-allemand est largement dépassé par le déplacement de puissance dans le monde. L'Allemagne peut bien se présenter encore à nous comme un péril, mais uniquement comme péril associé à une puissance plus grande que la sienne ou la nôtre. Nous sommes obligés de tenir compte de cette évolution et nous efforcer de résoudre le problème en recherchant des solutions permanentes, positives, indépendantes même dans une certaine mesure de l'issue du conflit en préparation. Car l'association de la France et de l'Allemagne au sein d'une Europe unifiée se conçoit aussi bien dans le cas d'une consolidation de l'idéal occidental de démocratie que dans le cas d'une victoire de l'idéologie communiste.

Il nous faut examiner maintenant les principaux points d'application d'une politique française à l'égard de l'Allemagne dans le cadre de l'Union occidentale.

[1] Cela reprend les idées exposées dans les diverses notes, voir documents n°s 33 et 149.

Berlin.

Il est permis de se demander si l'évacuation de Berlin par les Alliés occidentaux n'aurait pas dû être la condition *sine qua non* de notre acceptation des accords de Londres. Aujourd'hui, l'opinion publique allemande a les yeux tournés vers Berlin, et il nous est difficile de la décevoir. Notre présence à Berlin constitue cependant entre les mains des Soviétiques un gage qui risque de compromettre la constitution de l'Allemagne occidentale. Nous avons laissé Berlin se transformer en une question de « face » pour les Occidentaux, ce qui était le but même de la manœuvre soviétique. Car ce désir allié, et surtout américain de « sauver la face » à Berlin, risque de les pousser vers une solution quadripartite du problème allemand, sur une base difficilement conciliable avec les projets de Londres. Lorsqu'on sait que les Russes offrent à l'Allemagne la fin immédiate de l'occupation, l'unité et la centralisation complètes, on voit ce que nous avons à craindre d'une telle solution. À mesure que se prolonge la crise de Berlin, des voix de plus en plus influentes se font entendre aux États-Unis en faveur de l'évacuation de l'Allemagne par tous les Alliés, considérée comme seul moyen de sortir de l'impasse berlinoise. C'est ainsi que la question de Berlin tend en ce moment à devenir aux yeux de l'opinion publique américaine plus importante que celle de l'Allemagne occidentale. Les solutions du problème européen sont ainsi recherchées en fonction de la présence des Alliés à Berlin, considérée moins comme une nécessité politique que comme une question de prestige. En même temps, Berlin prend tout naturellement, aux yeux des masses allemandes, une importance nouvelle : ville martyre, centre de la résistance allemande à l'oppression, symbole de la permanence et de l'invincibilité allemandes, elle éveille dans l'âme allemande les pires traditions en leur donnant un sens nouveau.

On peut se demander si nous n'avions pas intérêt à détacher les masses allemandes de leur capitale impérialiste, en laissant Berlin devenir communiste. À une époque où, en Allemagne comme ailleurs, les considérations purement idéologiques l'emportent de plus en plus sur les données traditionnelles du nationalisme, un Berlin communiste aurait peu de chances, à nos yeux, de demeurer le symbole de l'unité allemande, si celle-ci doit se refaire au profit des Soviets. Dans l'état de crise actuel, une telle solution n'est plus possible, mais il est certain que nous devons rechercher un compromis plutôt qu'une victoire américaine.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, dans notre esprit, d'un désir d'affaiblir l'Allemagne en la maintenant coupée en deux. Nous ne croyons pas que l'on puisse maintenir longtemps cette coupure : l'unité allemande se fera un jour. Il s'agit de savoir dans quel esprit elle se fera, et au profit de qui. Il est plus facile d'abord d'intégrer l'Allemagne occidentale que l'Allemagne entière : les tentations offertes au nationalisme seront moins fortes et sa volonté de puissance pourra être canalisée plus facilement vers l'union occidentale. Nous ne visons pas à maintenir le morcellement de l'Allemagne, mais à l'assimiler progressivement : de cette façon, le jour où l'Allemagne retrouvera son unité, le retour des provinces orientales constituera

pour l'Union européenne un enrichissement et non une menace et un affaiblissement.

La Ruhr.

Le problème de la Ruhr doit être abordé sous le même angle. Au cours des entretiens de Londres, le représentant des États-Unis avait proposé que l'Agence interalliée de contrôle sur la Ruhr étende sa compétence au bassin de Lorraine. Nous avons refusé de discuter une telle proposition. D'autre part, après la publication du communiqué de la conférence, les ministres-présidents allemands se sont déclarés prêts à accepter l'internationalisation de la Ruhr si les autres bassins miniers occidentaux y étaient soumis. En même temps, le Congrès de Vienne des partis socialistes d'Europe votait une résolution visant à placer les « facteurs-clés de la puissance économique d'Europe sous un contrôle international ».

L'abandon de l'idée de la propriété internationale de la Ruhr constitue un coup sérieux, moins à notre sécurité, qu'à toute idée de l'Union occidentale. Dans un de ses récents manifestes, le *Labour Party* a déclaré que l'Union européenne ne pouvait se réaliser par les seuls moyens politiques, et que l'internationalisation économique pouvait assurer cette réalisation. Il est difficile de comprendre comment le même parti peut, trois mois plus tard, refuser d'entériner sa propre doctrine en renonçant à donner à la communauté européenne un bassin minier qui pouvait devenir l'ossature même de l'Union. Il est difficile de comprendre comment on peut à la fois condamner les « barrières nationales » qui s'opposent à l'Union et rétablir en même temps ces barrières autour de la Ruhr.

Nous devons maintenir nos positions sur la question de l'internationalisation, ou plus exactement d' « occidentalisation » de la Ruhr.

Cependant, ici encore, nous devons chercher à dépasser la question. Nous devons rechercher l'internationalisation de tous les bassins occidentaux. Car enfin, de deux choses l'une, et dans ce domaine, c'est menacer nos intérêts les plus permanents que de ne pas être sincères avec nous-mêmes ; ou bien nous voulons l'Union occidentale, telle qu'elle a été esquissée, dans ses lignes générales, par la réunion d'Interlaken, c'est-à-dire avec une Assemblée européenne et un pouvoir exécutif, ou bien nous ne la voulons pas. Si nous n'y croyons pas, nous devons chercher au problème allemand une solution quadripartite et courir le risque d'une nouvelle alliance germano-russe, de la Ruhr à l'Oural. Si nous craignons que dans un continent artificiellement limité à l'Est, une Allemagne réduite à 45 millions d'habitants risque de jouer un rôle plus considérable et plus nuisible que ne ferait l'Allemagne entière de 70 millions d'habitants dans une Europe géographique comprenant les États balkaniques, la Pologne, et, à plus forte raison l'URSS, nous devons abandonner nos projets d'Union occidentale. Nous sommes opposés à une telle solution. Elle donnerait à l'Allemagne un rôle d'arbitre en Europe, et nous transformerait en une Espagne non protégée par les Pyrénées. L'Europe unifiée sera ce que sera l'Allemagne unifiée, politiquement, économiquement et spirituellement. Dans la mesure où

nous ne voulons pas accepter les solutions proposées par le *Kominform*, et qui sont des solutions à l'échelle européenne, elles aussi, nous devons nous diriger vers l'Union occidentale, franchement et sans arrière-pensée.

Nous devons donc travailler à l'intégration des bassins occidentaux, non seulement parce qu'une telle œuvre résout le problème franco-allemand, mais parce qu'elle donne à la France et à l'Union française des possibilités de développement presque illimitées. Dans l'immédiat, et pendant tout le temps que durera la préparation psychologique et technique d'une entreprise aussi difficile que l'élaboration de l'ensemble Ruhr-Lorraine-Sarre-Bassin belgo-néerlandais et luxembourgeois, nous devons amorcer l'intégration des industries françaises et allemandes sur le plan privé et dans le domaine commercial. Dans le cadre de l'organisme de contrôle allié prévu à Londres nous devons nous efforcer de lier la production allemande à l'économie européenne. Nous devons rechercher le même but au sein de la Commission européenne du plan Marshall. En même temps, nous devons nous appuyer sur les partis allemands, dans des conditions que nous déterminerons plus loin, afin d'obtenir une association directe des industries françaises et allemandes. Une telle entente, dans laquelle l'Union française entrerait avec profit, est essentiellement réalisable. Les experts du plan Monnet sont en train de consacrer à cette question des études approfondies. Nous avons besoin des ressources industrielles allemandes. Nous avons besoin des ressources industrielles allemandes. L'économie française est dans une large mesure complémentaire de sa voisine. Cette situation ne se compare pas à celle, par exemple, de l'Italie par rapport à la France : la Lorraine a besoin du charbon de la Ruhr, et la Ruhr a besoin du minerai lorrain. Nous devons constituer des sociétés mixtes franco-allemandes sous contrôle de la puissance publique. Les sociétés mixtes créées par l'URSS dans sa zone et dans certains pays de l'Europe orientale pourraient être utilement imitées. Le système pourrait s'étendre et se compléter, grâce à une large politique d'investissements privés dans diverses entreprises allemandes, suivant la méthode pratiquée par les Américains dans leur zone. Ces mesures préliminaires, qui pourraient être par la suite placées sous contrôle de l'Union occidentale et devraient s'exercer immédiatement sous contrôle du Comité du plan Marshall, devraient s'accompagner d'une étude rapide des conditions dans lesquelles pourrait être établie une ultérieure union douanière. Les risques des unions douanières, en général, et avec un pays aussi hautement industriel que l'Allemagne, sont connus. Toute union économique aboutit à une spécialisation des activités nationales, et il ne s'agit pas pour la France de renoncer à ses industries-clés. Nous sommes là devant une œuvre de longue haleine qui doit s'étendre par étapes, au fur et à mesure qu'augmente la puissance propre de l'Union occidentale. Pour l'instant, nous devons nous contenter du système des sociétés mixtes franco-allemandes centrées sur les débouchés de l'Union française dont elles pourraient singulièrement enrichir le destin. C'est dans ce sens là, et non point dans le sens de limitation de l'industrie allemand que nous devons nous acheminer. Cette solution est la seule qui soit à la mesure des problèmes économiques de production et de distribution que

nous avons à résoudre et qui sont incompatibles avec le système des économies cloisonnées. Le principe d'intégration a triomphé aussi bien aux États-Unis et en URSS, et il est impossible à l'Europe de se dérober à cette évolution.

Une telle politique économique nous impose cependant un changement préalable d'attitude sur toute la question du contrôle allié de l'Allemagne occidentale. Il est évident, en effet, que nous ne pourrons parler avec cette Allemagne que si nous y sommes partout présents : autrement dit, il nous faut sortir de l'isolement de notre zone.

Contrôle allié.

Lorsque nous avons pris la décision d'opposer notre veto à la discussion, par les ministres-présidents, des limites territoriales de l'État rhéno-palatin, il s'agissait pour nous avant tout d'empêcher l' « éclatement » de cet État. Si le *Land* rhéno-palatin nous échappait, nous craignions de voir l'importance de notre voix diminuer dans les délibérations tripartites et notre influence disparaître pratiquement auprès des Allemands. Cette attitude influençait directement notre position sur la question du contrôle allié. Nous étions partisans d'un contrôle tripartite majoritaire à l'échelon fédéral, avec droit de veto de chaque commandant en chef dans sa zone. Pendant quelque temps, nous avons caressé l'espoir d'un droit de veto à l'échelon fédéral, ce qui aurait permis, par exemple, au commandant en chef français de s'opposer à une mesure décidée par le commandant en chef américain dans sa zone. Toujours dans la crainte de soumettre la zone française au contrôle tripartite, nous avons retardé la fusion administrative des trois zones ce qui a permis à nos alliés de prendre en dehors de nous la décision concernant le retour aux Allemands de la Ruhr.

Nous devons modifier, s'il est encore temps, notre position sur ce point.

Il ne s'agit plus pour nous d'empêcher la reconstruction de l'Allemagne occidentale, mais de participer au contrôle de cette reconstruction, de façon à en faire bénéficier notre économie tout en la canalisant dans le sens de l'intégration.

Nous devons donc réaliser, le plus rapidement et le plus complètement possible, la fusion politique et administrative, basée sur le principe du contrôle tripartite absolu, c'est-à-dire s'exerçant à la majorité des voix des commandants en chef, sans droit de veto, ni à l'échelon fédéral, ni à l'échelon *Land*.

Nous devons remarquer ici que cette fusion existe déjà partiellement et qu'elle est à sens unique et joue contre nous dans la mesure même où nous avons refusé de la rendre complète. Nous avons, en effet, accepté à Londres une fusion à terme qui coïnciderait avec l'établissement d'un contrôle trizonal et à la mise en place d'un gouvernement provisoire allemand. Or, la fusion réalisée entre les zones anglo-saxonnes était essentiellement une fusion économique, caractérisée par la création d'un organisme allemand chargé de diriger l'économie des zones fusionnées et par la conclusion d'un accord de répartition des charges financières. Pratiquement, nous avons

réalisé cette fusion pour notre zone en adhérant à la JEIA[1]. Mais, en séparant nous-mêmes le problème de la fusion en deux domaines, l'un économique, l'autre politique, nous avons permis aux Anglo-Saxons de jouer constamment sur cette équivoque et de se prévaloir de la non-réalisation de la fusion politique et administrative pour rejeter nos observations sur les mines de la Ruhr, et notre demande de participation au *Coal Corps Control Group* d'Essen. Le même prétexte vient d'être récemment utilisé par nos Alliés pour ajourner les discussions au sujet de l'I.G. Farben. On peut même aller plus loin et dire que la fusion politique elle-même est réalisée ; dans une certaine mesure, mais encore à sens unique, sans qu'il y ait égalité enter nous et les Anglo-Saxons. En effet, ce n'est pas seulement la JEIA mais aussi les décisions des organismes de Francfort sur lesquelles nous ne disposons d'aucun moyen de contrôle, qui commandent indirectement l'économie de notre zone. On peut citer comme exemple le récent alignement forcé de notre zone sur les nouveaux tarifs postaux de la bizone.

Cette situation est extrêmement dangereuse et nous l'avons vu : profitant du délai entre cette fusion de fait et la fusion théorique, les autorités anglo-américaines et les autorités allemandes prennent rapidement des décisions qui préjugent tout le statut futur de l'Allemagne occidentale.

Nous ne pouvons donc rester maîtres absolus, au sens militaire du terme, dans notre zone, qu'en renonçant à toute politique française cohérente dans l'ensemble de l'Allemagne occidentale et en laissant à d'autres le soin de guider l'union en cours d'élaboration. Et une attitude d'isolement splendide n'est plus, on l'a vu, dans nos moyens. L'absence d'une trizone sous contrôle tripartite majoritaire a déjà affaibli sérieusement notre position. En dehors même de la question de la Ruhr, qu'il s'agisse de la protection des intérêts alliés en Allemagne, de la détermination des industries interdites ou limitées, les décisions sont prises en dehors de nous, ce qui a notamment pour effet de donner aux Allemands l'impression qu'ils n'ont rien à nous demander.

Jusqu'à présent, nous avons considéré le problème comme une alternative : soit le contrôle sur deux États, soit le contrôle tripartite sur toute l'Allemagne. En réalité, cette alternative n'existe même pas. Nous sommes certes sûrs d'avoir, pour commencer, un État dans notre zone : le rhéno-palatin. Cet État est artificiel et son existence est contraire au vœu des Allemands. Économiquement, il s'agit d'une entité que nous n'arrivons à faire vivre que difficilement. Un régime fédéral ne peut être fondé que sur des États sains économiquement. Nous en sommes tellement convaincus que nous avons demandé aux Anglais de cesser de s'opposer à l'« éclatement » du *Land* rhéno-palatin. Nous sommes donc en contradiction avec nous-mêmes.

Quant au second État, il pourrait être celui de Bade, encore que les Américains se refuseront certainement à nous en donner le contrôle total. En admettant que nous occupions Karlsruhe, nous ne pourrons guère

[1] J.E.I.A. : *Joint Economic Industrial Agency*.

remonter davantage vers le Nord la ligne de démarcation. Et cette solution n'est elle-même possible que si les Allemands décident de ne pas faire la fusion des États de Bade et du Wurtemberg. Cette éventualité est peu probable et si la fusion devait se réaliser, nous n'avons aucune chance d'occuper Stuttgart.

Le droit de veto lui-même, exercé dans notre seule zone serait illusoire. Il est difficile de concevoir qu'une loi votée par un Parlement soit exécutoire dans huit États et ne le soit pas dans deux, et que nous en prenions la responsabilité devant l'Allemagne occidentale.

Nous n'avons donc qu'une solution : contrôle tripartie absolu. Le contrôle allié des autorités allemandes doit être exercé sur cette base, aussi bien à l'échelon fédéral qu'à l'échelon *Land*. Les décisions devront être prises à la majorité.

Les moyens d'action.

Nous avons été amenés, à plusieurs reprises, à faire état des oppositions que nous rencontrions jusqu'à présent du côté de nos alliés anglo-américains. Il est évident qu'une politique d'intégration économique, sans esprit de malthusianisme, ne rencontrerait plus les mêmes oppositions. Il serait vain cependant de se dissimuler que, même en suivant la voie que nous proposons, des oppositions anglo-américaines continueront à se produire. On connaît la réserve certaine avec laquelle paradoxalement l'Angleterre travailliste voit le développement de l'Union occidentale et le refus que M. Bevin a opposé à la constitution d'une Assemblée parlementaire de cette Union. D'autre part, l'expansionnisme économique américain risque d'aboutir à un véritable monopole des États-Unis dans la trizone. Cependant, dans la mesure où la Grande-Bretagne travailliste redoute elle-même un tel monopole, et parce que les États-Unis sont favorables à l'Union occidentale, sous sa forme la plus poussée, il nous sera souvent possible, dans ce domaine, de faire pencher la balance du côté que nous voulons. Mais nous pouvons, dans ce domaine, trouver un appui décisif : celui des Allemands eux-mêmes. Il nous semble que la voix du nationalisme allemand, ou plus exactement la volonté de puissance allemande parleront en notre faveur. Suivant des informations récentes, 77 % des personnes interrogées en Allemagne au cours d'un sondage opéré par le gouvernement militaire, se déclarèrent en faveur des « États-Unis d'Europe ». Citoyens d'un pays mineur, politiquement et moralement, les Allemands sentent plus ou moins confusément le besoin de s'intégrer dans un cadre dont ils soient fiers, et qui peut être de nouveau un Grand Reich ou une Europe. Nous pouvons encore les orienter dans la seconde direction. Nous devons dans ce but nous appuyer résolument sur les partis démocratiques allemands. Seuls, les partis allemands peuvent se charger de répandre l'idée de la fédération démocratique occidentale que nous proposons au peuple allemand.

Il nous faut en tirer les conséquences qui s'imposent.

Il nous est impossible de continuer à être socialistes ou chrétiens-démocrates en France et de nous refuser, en même temps d'être socialistes ou chrétiens-démocrates en Allemagne.

L'intégration de l'Allemagne ne peut se faire sans une coopération étroite des partis démocratiques français et allemands. Sans elle, nous pourrions bien imposer à l'Allemagne une intégration administrative, mais non une intégration idéologique. Il existe d'ailleurs une similitude évidente entre les grands partis français et allemands, les mêmes courants idéologiques parcourent l'opinion publique des deux pays et rendent un tel dialogue possible. Les hommes politiques allemands ne cessent de réclamer une coopération profonde avec la France. Et si les partis français, associés au gouvernement, et donc à sa politique étrangère, refusent leur concours à une telle œuvre, la politique que nous proposons à l'égard de l'Allemagne ne saurait de toute façon être tentée.

Nous devons donc proposer aux partis français et allemands :

1) Qu'une « charte commune » des partis démocratiques français et allemands, et plus particulièrement, du MRP et de la SFIO, d'un côté, de la CDU et de la SPD, de l'autre, soit élaborée au cours d'une réunion commune.

2) Que cette charte porte sur un programme politique, économique, démographique et culturel, pensé en termes de libre association au sein de l'Union occidentale.

Les partis rechercheront notamment :

– Une solution au problème démographique allemand, dans le sens d'une émigration bien répartie dans les territoires de l'Union française et dans la métropole, suivant les lignes générales déjà étudiées par les services compétents du ministère des Affaires étrangères français.

– La création d'un organisme d'études des partis français et allemands ayant pour but d'établir un programme d'enseignement commun.

– La création des centres d'assimilation culturelle pour les jeunesses française et allemande, conçus sur une base très large et disposant de ressources suffisantes et de cadres soigneusement choisis.

3) Étant donné l'impossibilité actuelle d'organiser une fédération européenne étroite, et pour faire face à l'effort gigantesque tenté par les pays de l'Est à l'intérieur du *Kominform*, cette charte commune des partis démocratiques français et allemands, auxquels seraient invités à se joindre les partis des pays signataires du Pacte de Bruxelles, constituerait, en quelque sorte, une « fédération des partis » aidant leurs gouvernements respectifs à la réalisation de l'Union européenne.

Il n'est pas douteux que les partis allemands répondront favorablement à un tel appel. La vie politique allemande gravite autour des mêmes pôles que la vie politique française. L'attrait de l'unité est moins fort, aux yeux des Allemands, que celui de deux pôles politiques qui divisent si profondément le monde. La leçon de Berlin, l'attitude violemment anti-soviétique de la population et de la municipalité, en un mot, ce qu'il est convenu

d'appeler la « résistance de Berlin », s'expliquent bien plus par l'opposition de l'Ouest à l'Est et par l'attraction qu'exerce sur les Allemands de Berlin la « tentation de l'Occident » que par le désir de refaire immédiatement autour de Berlin l'unité allemande. Certes, cette idée joue son rôle dans l'attitude de la population, mais tout nous indique que c'est la crainte, pure et simple, de se trouver définitivement absorbés dans l'Allemagne orientale qui inspire les Berlinois. En effet, pratiquement, à quoi équivaut la « résistance » de Berlin ? À un refus de s'intégrer dans l'Allemagne orientale, à un refus de partager le sort des Allemands de la zone soviétique. On ne tient pas assez compte de cet aspect de la question. Autrement dit, en Allemagne comme ailleurs, le « politique » l'emporte de plus en plus sur le « national ». L'attrait de l'Occident constitue pour les partis démocratiques allemands un facteur idéologique puissant. Nous devons leur offrir notre aide. Cette entente avec les partis allemands, cet effort pour constituer un « noyau » politique autour duquel s'élaborerait l'association franco-allemande au sein de l'Union occidentale demande cependant de notre part un changement d'optique envers les principaux problèmes allemands et notamment le problème constitutionnel. Nous ne pouvons guère essayer de nous appuyer sur les partis démocratiques et en même temps essayer de diminuer, constitutionnellement, leur importance en Allemagne. Nous avons continuellement exercé notre influence afin d'empêcher la vie des partis à l'échelon fédéral et le cloisonnement des partis à l'intérieur des limites territoriales des *Länder*. Une telle attitude ne nous permet guère de chercher le concours des partis allemands. Nous leur avons substitué en quelque sorte nos alliés anglo-américains, sur lesquels nous avons fondé tous nos espoirs. Nous avons déjà examiné le résultat de cette politique : il nous suffira de rappeler que notre thèse de fédéralisme intégral n'a plus aucune chance de l'emporter. Est-il trop tard pour prendre à notre compte ce que nous ne pouvons éviter ? On peut le craindre. Nous devons certes, continuer à soutenir la thèse d'un fédéralisme sain. Mais un fédéralisme ne peut être sain que dans la mesure où il est librement choisi et volontairement exercé. Nous devons donc tenir compte de l'opinion des partis allemands sur cette question essentielle pour eux et ne pas chercher à opposer un veto à leur projet. Il a été dit et répété, notamment dans les États à tendance fédéraliste, comme la Bavière, que notre ardeur à pousser les Allemands au fédéralisme n'a pas facilité la tâche des hommes politiques allemands qui partageaient nos vues. Les efforts que nous avons déployés à essayer d'imposer aux partis et surtout au parti socialiste, un fédéralisme extrême dont ils ne veulent pas, auraient pu être utilement employés à convaincre les Allemands d'introduire dans le projet constitutionnel un paragraphe prévoyant l'intégration des Parlements allemands au sein de la future assemblée européenne, au cas où celle-ci viendrait à se constituer. Une telle formule, qui apparaît pour l'instant comme une simple clause de style, aurait pu nous donner un jour qu'il dépend de nous de rendre proche, une garantie autrement plus sérieuse que les dosages savants des pouvoirs entre la Chambre Basse et la Chambre Haute auxquels nous nous livrons depuis les accords de Londres, sans aucun appui ni du côté allemand, ni du côté anglo-saxon.

Il n'est pas encore trop tard pour nous orienter dans cette direction. On nous répondra que l'Assemblée européenne n'existe pas encore, que le jour où elle sera créée, les puissances membres ne lui accorderont aucun pouvoir réel, qu'elle sera purement formelle et ne disposera d'aucun pouvoir propre de souveraineté. Mais nous estimons que dans ce cas la conception même de l'Allemagne occidentale s'effondre, que toute idée d'« occidentalisation » de l'Europe repose sur un abandon partiel de leur souveraineté par les puissances qui y travaillent et que si nous considérons cette idée comme chimérique, nous devons rechercher une solution quadripartite du problème allemand, c'est-à-dire, dans le cadre de l'unité allemande. Nous estimons, de plus, qu'il ne dépend que de la France de donner l'exemple, que nous sommes sûrs d'avoir dans ce domaine l'appui des partis démocratiques allemands et du Benelux et qu'un abandon partiel de souveraineté par la France, le Benelux et l'Allemagne occidentale et une délégation de pouvoirs à l'Union occidentale créeraient sur le continent un centre d'attraction auquel la Grande-Bretagne pourrait bien se refuser, mais auquel elle ne pourrait pas s'opposer ouvertement. Nous devons donc nous efforcer d'obtenir le concours des partis allemands et d'essayer de faciliter leur tâche et de renforcer leur position à l'égard de l'électorat allemand en modifiant notre attitude sur des questions aussi essentielles aux yeux des masses allemandes que celles des frais d'occupation et des réparations.

Frais d'occupation.

Ici encore, le point de vue auquel nous devons nous placer est celui de l'Union occidentale, de sa défense militaire et de l'intégration de l'économie allemande dans cette Union.

Il apparaît de plus en plus que l'occupation alliée de l'Allemagne tend à se transformer en une défense des avant-postes de l'Union. C'est ainsi, notamment, que toutes les discussions sur une éventuelle évacuation de l'Allemagne ou sur la nécessité de prolonger indéfiniment cette occupation, gravitent autour du thème de la défense militaire de l'Occident. Il s'agit, de moins en moins, de garantir les Alliés contre une renaissance du militarisme allemand, que de défendre l'Allemagne occidentale et les signataires du Pacte de Bruxelles contre une pénétration ou même une invasion venant de l'Est. Les Russes en sont tellement conscients qu'ils ne cessent de proposer l'évacuation de l'Allemagne entière par tous les Alliés. Il faut bien dire que cette idée domine moins dans notre esprit que dans celui de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Mais il est bien évident qu'ayant accepté de défendre en commun l'Ouest européen, ainsi qu'un commandement unique des armées occidentales, nous sommes obligés d'avoir les mêmes conceptions stratégiques que nos Alliés. Nous fixerons plus loin les limites au-delà desquelles nous ne devons pas aller dans ce domaine. Mais il s'agit pour l'instant de tirer, en ce qui concerne les frais d'occupation, les conséquences de ces conceptions stratégiques. Il ne s'agit aucunement, pour nous, de renoncer aux frais d'occupation. L'Allemagne occidentale doit les supporter, puisqu'elle est partie de l'Union qu'il s'agit de défendre. Mais la base de perception des frais d'occupation doit être changée. L'Allemagne

occidentale ne peut avoir d'armée mais elle doit payer pour sa défense et pour la prospérité et la sécurité que nous nous efforcerons de lui donner en échange. Il nous faut donc calculer autrement les frais d'occupation, et les percevoir à un autre titre. Nous proposons le mode de calcul suivant : les frais d'occupation ne doivent pas dépasser, par rapport au budget général allemand, la proportion des budgets militaires des autres pays occidentaux à leur budget global. Cette proportion est aujourd'hui de l'ordre de 30 %.

Réparations.

Notre politique des réparations doit être modifiée dans le même esprit. Il est évident aujourd'hui que la conception des réparations sur la production courante et la politique des démontages sont dépassées. Économiquement, elle est d'un très mauvais rendement. Elle est, d'autre part, vexatoire, et donc désavantageuse au point de vue politique. Enfin, cette politique se retourne contre les pays bénéficiaires : le matériel livré est généralement d'un modèle périmé, remplacé rapidement en Allemagne par du matériel moderne. Nous ne recevons, en quelque sorte, de l'industrie allemande, que ses défroques. Enfin, l'octroi des réparations nécessite de toute façon une élévation du niveau industriel au-dessus des besoins normaux.

C'est encore dans le domaine de l'intégration économique que nous devons rechercher nos solutions.

Nous devons reprendre l'idée qui était à la base des entretiens de Remagen en 1945, entre industriels français et allemands, entretiens qui n'avaient pas été encouragés, à l'époque, par le gouvernement français.

Aujourd'hui, les sociétés anglaises et américaines reprennent cette politique d'entente à leur compte, dans leurs zones. On ne citera comme exemple que les récents accords sur les usines « Opel », entre Allemands et Américains ; et la plus grande partie des accords commerciaux entre Américains, Anglais et Allemands, nous est inconnue. Il n'est pas encore trop tard pour constituer des sociétés mixtes franco-allemandes, dont nous avons parlé plus haut. L'Union française constitue ici un débouché et une source de matières premières tels que notre position pourra certainement supporter la concurrence des Anglo-Saxons. Les profits que nous retirerions d'une telle orientation économique compenseraient largement, de l'avis des experts du Plan Monnet, les profits limités à tous les points de vue et essentiellement éphémères que nous retirons des réparations. Et les avantages politiques que nous vaudrait en Allemagne cet esprit d'association nous permettraient de faire mieux entendre notre voix dans les conseils interalliés.

Le statut d'occupation.

La question du statut est pour nous moins une question de droits réservés que du sens qu'il donne à l'occupation. Il est certain que dans les circonstances actuelles, des pouvoirs étendus doivent être réservés aux occupants dans le sens du projet actuellement élaboré. Le contrôle sur la Ruhr justifierait à lui seul la plupart des droits réservés. Mais la vraie question pour

nous est ailleurs. Dans le statut actuel, les pouvoirs réservés sont exercés par les commandants en chef. Dans l'esprit des solutions que nous proposons, les commandants en chef devraient exercer ces droits sous contrôle de l'Union occidentale. Les autorités allemandes pourraient faire appel devant l'Union des décisions prises par les commandants en chef. Le statut d'occupation devrait comporter une clause prévoyant la possibilité de le modifier au fur et à mesure qu'augmenterait le degré d'intégration de l'Allemagne occidentale dans l'Union. Une telle clause constituerait pour les partis allemands un argument puissant en faveur de l'intégration et donnerait au mot « Union occidentale » un sens et un contenu réels aux yeux de la population. L'absence d'une telle clause dans le statut actuel est regrettable, et nous devons réparer cette erreur. Elle donnerait tout son sens au statut et nous permettrait de le proclamer sans donner aux Allemands le sentiment de la vanité de leurs institutions et du caractère imposé de leur régime. Le statut apparaîtrait alors comme ce qu'il doit être : une voie de transition entre l'Allemagne nationale-socialiste et une Allemagne démocratique membre de l'Union européenne.

En même temps, la possibilité de faire appel devant une instance suprême, dont les décisions s'imposeraient aux puissances occupantes elles-mêmes, donnerait immédiatement à la notion théorique d'Union occidentale un sens pratique. Tout le problème de l'occupation changerait ainsi de plan et donnerait aux rapports des « occupants » et des « occupés » ne dignité nouvelle.

Limites et garanties.

Les accords de Londres prévoient une occupation de l'Allemagne d'une « longue durée ». La délégation des États-Unis avait, en même temps, réitéré l'assurance donnée par son gouvernement et selon laquelle les forces américaines d'occupation demeureraient en Allemagne jusqu'à ce que la paix soit assurée en Europe.

Pour nous, la question de l'occupation est liée à celle de l'intégration de l'Allemagne dans l'Union occidentale. C'est du côté de cette Union que nous cherchons nos garanties : l'occupation doit se poursuivre jusqu'à ce que ces garanties aient pris corps.

Enfin, nous devons clairement indiquer à nos alliés anglo-saxons la limite au-delà de laquelle nous ne sommes pas disposés à les suivre dans leur conception stratégique de la défense de l'Ouest européen.

Nous ne pouvons admettre la reconstruction de l'armée allemande considérée comme un élément essentiel de cette défense : il est vain de croire que l'URSS laisserait se constituer sur le continent une alliance militaire basée sur l'Allemagne.

L'Allemagne occidentale s'élabore dans des conditions de sécurité singulièrement précaires. Les chances mêmes que notre œuvre a de réussir ne font qu'augmenter les périls qui la menacent. En dehors même de l'Allemagne, on est en droit de se demander si l'URSS laisserait s'élaborer progressivement sur le continent une force économique, politique et

militaire capable de lui résister. La notion de « réalisme politique » est trop connue pour qu'il soit utile de nous étendre sur ce point. Encore faut-il dire que les décisions soviétiques dans ce domaine seront prises en fonction de la conjoncture mondiale et non seulement européenne. L'Union occidentale ne peut donc être défendue que par une stratégie à l'échelle mondiale. Tout effort de baser une telle stratégie sur l'Allemagne ne ferait que précipiter le conflit qu'il s'agit d'éviter.

(Direction d'Europe, Allemagne, volume 83)

389

M. Tarbé de Saint-hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef français en Allemagne, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 476. *Berlin, 30 novembre 1948.*

La décision prise par le gouvernement français d'inviter les États occidentaux à une conférence préliminaire, en vue de constituer un parlement européen, a éveillé dans les milieux allemands tournés vers l'Ouest des échos particulièrement favorables.

Ces réactions n'ont rien de surprenant. À l'exception des communistes et des partis de la zone orientale, les divers partis allemands et l'opinion elle-même semblaient, en effet, déjà acquis à l'idée de l'Union européenne. La faveur dont cette idée jouit actuellement auprès des Allemands dépasse même l'engouement qui est habituel dans ce pays pour toutes les conceptions larges et dynamiques. Quelques intellectuels français qui, invités à prendre contact avec les milieux universitaires de l'Allemagne du Sud, viennent de parcourir les zones française et anglaise, m'assurant avoir été frappés de la fréquence avec laquelle ils ont été interrogés à ce sujet.

De l'examen des commentaires dont certains hommes politiques, et la presse en général, ont salué cette initiative française, on peut conclure qu'il serait aussi peu sage de sous-estimer que de surestimer les chances d'intégrer l'Allemagne dans un système européen qui, tout en assurant l'harmonisation de sa politique et de son économie avec celles des démocraties occidentales, nous permettrait, sur le plan de la sécurité, de passer progressivement du cadre du dialogue franco-allemand à celui de la coopération européenne.

Considérer que l'Union européenne est possible équivaut presque pour nous à supposer que le problème franco-allemand est résolu. Nul ne se dissimule en effet que des rapports franco-allemands et de ce qu'ils deviendront demain dépend l'avenir de l'Union. Or, la politique que cette Union implique comporte, pour la France, des contradictions singulières.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au général Noiret, aux ambassadeurs de France à Londres, Washington et Moscou.

Accoutumée traditionnellement à concevoir une Europe stable qu'elle se préoccupait de mobiliser à tout moment contre une Allemagne sans cesse renaissante, conception qui trouvait sa conclusion logique dans une alliance franco-russe, elle se découvre subitement, et sans l'avoir désiré, membre fondateur d'une coalition antisoviétique qu'impose la présence des troupes russes à deux cent cinquante kilomètres de Strasbourg. Mais, d'autre part, au moment même où, par la force des choses, lui naît une vocation européenne et occidentale qui l'inciterait, logiquement, à effectuer un renversement d'alliances, elle constate avec inquiétude que l'ennemi d'hier se pose déjà en allié et qu'il pourrait bien devenir très vite un rival et peut-être un maître.

Le projet d'une confédération allemande, que la France avait préconisée et qui était pour elle la solution idéale puisqu'elle lui permettait d'intégrer « les Allemagnes » dans le système occidental, tout en diversifiant le potentiel allemand, n'a remporté, ni auprès des Alliés, ni auprès des Allemands, le succès qu'au lendemain de cette guerre, due au totalitarisme germanique, nous aurions pu espérer. Les sentiments unitaristes et nationalistes qu'a manifestés le Conseil parlementaire sont, à cet égard, très caractéristiques. D'autre part, la signification conférée par les Allemands à la présence, à Bonn, des délégués berlinois « représentants des territoires de l'Est allemand trahis par les communistes et abandonnés aux Polonais », a laissé entrevoir ce que pourrait devenir une Union occidentale entraînée, bon gré, mal gré, dans une politique de reconquête au service des intérêts allemands.

Quel que soit donc son désir de prendre d'urgence la tête de l'Union européenne, la France n'en est pas moins instinctivement portée à pratiquer, vis-à-vis de l'Allemagne, une politique de contre-assurance qui s'oppose à sa nouvelle vocation et qui – il faut l'avouer – impatiente ses alliés.

Abstraction faite, cependant, des conditions qui commandent actuellement les relations entre l'Union soviétique et le monde occidental, et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de bâtir quelque chose, ne serait-ce que pour ne pas laisser glisser l'Allemagne dans les mains des Soviets, nous pouvons nous demander s'il ne sera pas demain trop tard pour tenter « au moindre prix » l'intégration de ce pays dans un système auquel nous participerions dans des conditions favorables.

Il serait, en effet, vain de se dissimuler que la courte période pendant laquelle l'Allemagne a disparu de la scène mondiale et n'a pu exercer son influence sur le déroulement des événements est sur le point de se terminer, si elle n'est déjà close. Une tension croissante entre les deux mondes qui s'affrontent accentuerait sans doute sa division mais ne pourrait que renforcer l'influence que chacune de ses deux parties se verrait reconnaître au sein de l'un et l'autre groupes. Par contre, si quelque compromis intervenait un jour au sujet de l'Allemagne entre Washington et Moscou, il est permis de penser qu'il ne saurait se faire qu'aux dépens des thèses françaises puisque aussi bien les bases d'un tel compromis sont déjà en puissance dans l'accord de Potsdam et que, dans l'état où en seraient les choses, aucun des

deux partenaires en présence ne pourrait se permettre de sacrifier beaucoup de l'indépendance et de l'unité du nouveau Reich allemand. Dans l'un et l'autre cas, nous serons donc placés en face d'une Allemagne avec laquelle nous devrions négocier les relations que nous pourrions dès maintenant lui imposer à moindre prix, alors que nous pourrions peut-être nous l'attacher aujourd'hui en lui offrant une solution acceptable, un avenir et un espoir.

Comment ignorer, cependant, les difficultés d'une telle aventure !

Certes, il ne manque pas d'intellectuels français (je pense notamment au groupe de la Revue *Esprit* dirigée par M. Mounier), pour s'impatienter « du manque de confiance dont la France fait preuve envers elle-même », et mettre l'accent sur la responsabilité qu'elle encourt actuellement à l'égard de l'Allemagne. Un mouvement semble se dessiner en faveur d'une révision de nos thèses, mouvement qui fait état du souhait formulé par de nombreux Allemands de voir la France découvrir une formule neuve propre à satisfaire les deux peuples et d'en entreprendre hardiment l'exécution.

Il convient de remarquer, à cet égard, que les Allemands n'ont point attendu que la France lançât cette formule. Ils l'ont, eux-mêmes, déjà découverte. Elle se nomme Union européenne.

Aussi paraît-il indispensable, au moment où la France prend l'initiative d'une politique dont la grande inconnue demeure justement le facteur décisif, le facteur allemand, de tenter de préciser ce que signifie, en Allemagne, une expression qui, récemment encore, n'était guère plus qu'un slogan à la mode utilisé par la presse mondiale.

Il est aisé de découvrir les causes de l'attrait qu'exerce actuellement en Allemagne la notion d'unité européenne. Elles vont chercher leur origine à deux sources différentes : l'histoire allemande et la défaite.

Il est devenu classique d'opposer le rationalisme cartésien et le sens de la mesure sur lesquels se fonde l'esprit français à la notion de *Werden* – du devenir – dont se nourrit l'esprit allemand, et de comparer l'aspect défini, je dirais presque finaliste de nos frontières, à cette plaine germano-slave qui couvre le Nord de l'Europe et qui ne connaît d'autres bornes que la Mer du Nord et l'Oural. Il suffit de retenir que le peuple allemand, s'il s'est toujours cherché un espace, ne s'est jamais cherché des limites. Quelque paradoxale que paraisse cette affirmation, Bismarck fût peut-être le seul à lui en assigner, ne fut-ce que par la réconciliation avec l'Autriche et la contre-assurance russe. Mais le chancelier de fer, en faisant appel aux instincts de l'Allemagne, avait déclenché des ambitions que lui-même ne pût plus contenir. Sa politique dût faire place à une politique dynamique dont l'avenir se situait partout, y compris « sur les mers ». L'Europe conçue par l'Allemagne devenait une Europe allemande, première étape vers un monde qui, lui-même, devait, un jour, être allemand.

Cette incapacité de concevoir un autre univers que soi-même, l'Allemagne a tenté de la justifier à nouveau par le national-socialisme. Les notions d'espace vital, de technicité et d'évolution vers un avenir meilleur sont à ce point ancrées dans l'âme d'un peuple qui ne connaît pas de frontières naturelles et qui doit coûte que coûte exporter pour vivre, qu'il n'a

redécouvert l'Europe, et encore pour des motifs de propagande, qu'aux premiers indices de la défaite. La théorie des « fuseaux », lancée, en effet, par les économistes nazis et leurs collègues versés dans la géopolitique, qui trouva son expression dans les propositions faites par Hitler à Molotov lors de leur première entrevue, s'inspire d'idées absolument étrangères à la conception même de l'Europe, et ce n'est qu'après Stalingrad qu'est apparue la formule « Europe, réveille-toi ! », qui posait pour la première fois les bases d'une « communauté occidentale » aussi éloignée du monde anglo-saxon qu'elle l'était du monde soviétique.

Ces premières limites conçues par l'Allemagne n'étaient, en fait, dans le langage de la propagande, que la traduction des deux fronts, le mur de l'Atlantique et le front « élastique ». Mais la défaite allait permettre aux Allemands d'accomplir un nouveau progrès dans la découverte de l'Europe.

Trois facteurs furent, à cet égard, déterminants : l'occupation totale du pays et la disparition de toute autorité centrale allemande, la perte des territoires à l'Est de la ligne Oder-Neisse, la rencontre de deux idéologies adverses au cœur même de l'Allemagne et la coupure qu'elle impliquait de celle-ci.

Tout Allemand responsable devait logiquement s'efforcer de rétablir son pays dans son intégrité et de lui faire, en conséquence, restituer son autorité centrale, ses frontières de 1919 et sa place en tant qu'État dans la communauté des nations.

Il appartient au Dr Schumacher d'avoir, le premier, formulé cette politique avec force et clarté en introduisant, il est vrai, dans le débat, une idée assez nouvelle : celle des fonctions internationales qui attendaient la nouvelle Allemagne. Il convient, à cet égard, de rappeler brièvement l'essentiel du discours qu'il a prononcé en Ruhr le 7 mai 1946.

« Le peuple allemand, affirmait le Dr Schumacher, n'était pas responsable. La Charte de l'Atlantique s'appliquait aux vaincus. En vertu de ses principes, la séparation politique de la Ruhr, de la Rhénanie, de la Sarre et la ligne Oder-Neisse était inadmissible. S'il convenait de faire échec au nom des libertés démocratiques, à l'annexion par la Pologne des territoires orientaux et à la fusion non plébiscitée des deux partis ouvriers allemands, les mêmes principes exigeaient que le peuple allemand fût mis en possession des moyens économiques et techniques qui lui permettraient, en réparant les dommages que le nazisme avait causés à l'Europe, de s'intégrer dans la libre communauté des nations pacifiques ».

Le Dr Schumacher complétait ces déclarations de considérations sociales et techniques : la socialisation des mines et aciéries de la Ruhr remises aux mains de la classe ouvrière allemande, garantirait l'orientation démocratique de l'économie du Reich ; cette socialisation serait d'ailleurs en tous points conforme à l'évolution des démocraties occidentales. Les ruines accumulées en Europe et la crise qui en résultait imposaient la planification et la centralisation de l'économie allemande. Un appel pressant était adressé au bon sens des nations ruinées auprès desquelles on invoquait

l'argument de la rentabilité. La Ruhr, définitivement allemande, pourrait servir un noble but : la reconstruction européenne. Ainsi la notion de réparation tendait à s'effacer au profit d'une idée nouvelle : la collaboration à l'édification d'une société internationale moderne.

Ce discours marque incontestablement une étape importante dans l'évolution de la pensée politique allemande car, abstraction faite du problème posé par la socialisation et la planification de l'économie allemande, il contient en germe les deux bases fondamentales sur lesquelles les Allemands bâtissent désormais l'unité européenne : organisation constitutionnelle d'une communauté occidentale et libre participation d'une Allemagne restaurée dans son intégrité, à égalité de droits (*Gleichberechtigung*) avec les autres nations.

« Nous autres, Allemands, déclarait récemment M. Spiecker, député du Centre au Conseil bizonal, dont les amis occupent une position charnière entre les sociaux-démocrates et les chrétiens-démocrates, sommes prêts à sacrifier notre souveraineté à la compétence superétatique d'une fédération européenne. Encore conviendrait-il que nous puissions consentir librement ces sacrifices et que nous puissions être assurés qu'ils ne seront pas unilatéraux ».

Le dernier stade de cette évolution appelle, semble-t-il, deux remarques. Il apparaît, en premier lieu, que si l'unité européenne jouit d'un tel engouement en Allemagne, c'est qu'elle répond de façon très actuelle, tant sur le plan politique que sur le plan psychologique, aux aspirations de l'Allemagne. En effet, l'Union européenne n'éveille pas seulement dans leur esprit trois notions qui leur sont familières : espace, technicité et devenir. Ils y découvrent également un moyen élégant, démocratique et presque inespéré de restaurer, à l'intérieur des frontières de la nouvelle union, l'intégrité nationale de l'Allemagne. Ils espèrent, en outre, à la faveur d'un bouleversement juridique qui, de sujets condamnés et soumis au droit international, les transformerait en hommes libres, jouissant du nouveau *Jus Romani*, regagner un brevet de citoyenneté mondiale et leur réhabilitation morale.

Une seconde remarque s'impose. Jamais l'Allemagne au cours de son histoire, ni même après sa première défaite, ne s'est déclarée « disposée à sacrifier sa souveraineté à la compétence d'un super État ». Si le terme bien connu de *Gleichberechtigung* revient en 1948 à l'ordre du jour, il convient de souligner qu'il s'agit, cette fois, d'égalité devant le sacrifice et non d'égalité entre souverainetés. La raison, d'ailleurs, en est simple. Sa défaite est trop proche et sa compétence trop restreinte pour que l'Allemagne ne conçoive pas la nécessité dans laquelle elle se trouve de négocier, en payant le prix, les bénéfices qu'elle escompte de l'Union européenne. Si cette induction était exacte, la nécessité de réaliser l'union, afin d'imposer à l'Allemagne, pendant qu'il en est temps encore, les servitudes européennes et de l'emprisonner, pour ainsi dire, dans la coopération occidentale, apparaîtrait singulièrement urgente. Tout porte à craindre, en effet, qu'à la faveur des événements, les Allemands ne soient bientôt amenés à réviser leur point de vue.

Il ne suffit pas, en effet, de chercher à préciser ce que l'on met en Allemagne derrière le terme d'Union européenne et les bénéfices que l'on escompte de sa réalisation. Il importe également d'examiner quels sont les moyens dont disposent les Allemands pour parvenir à leurs fins. Or, des possibilités diverses leur ont été très vite offertes par les occupants eux-mêmes.

C'est lors des incidents de Clermont-Ferrand, il y a quelques mois, qu'un journal sous licence soviétique, la *Berliner Zeitung*, organe extrémiste du parti d'unité socialiste, a, pour la première fois et de façon très nette, évoqué l'unité future d'une Europe communisée. Ce thème a été repris récemment et de façon beaucoup moins timide à l'occasion des grèves des mineurs (mes télégrammes n°s 1814 et 1815)[1]. En outre, l'Union soviétique a, la première parmi les quatre vainqueurs et dès le début de l'occupation, proposé au peuple allemand un programme de coopération auquel l'Union occidentale n'a été, en fait, qu'une réponse.

Sur quelles bases reposait ce programme et quels avantages l'Union soviétique offrait-elle à l'Allemagne ?

En premier lieu, elle autorisait et encourageait l'Allemand, à condition qu'il renonçât, au moins provisoirement aux territoires situés derrière la ligne Oder-Neisse, à se livrer de nouveau à son démon nationaliste. Elle n'hésitait pas à lui dénoncer à nouveau les projets séparatistes de l'ennemie héréditaire, la France et les arrière-pensées impérialistes des Anglo-Saxons.

En second lieu, elle promettait à l'Allemand de défendre ses frontières occidentales et de lui faire obtenir un gouvernement unitaire et fortement centralisé à l'ouvrier, elle offrait la propriété des usines et des mines, au paysan le partage de la terre, au technicien elle donnait l'assurance qu'il retrouverait une place de choix et, non contente de la lui garantir en lançant la formule « Réparations sur production courante », elle lui ouvrait à nouveau tout le territoire soviétique et les marchés de l'Est européen.

En troisième lieu, elle accordait aux coupables l'occasion de se réhabiliter. Pour peu qu'ils acceptassent de participer « à la reconstruction de l'Allemagne démocratique », tour à tour les officiers, les savants, les fonctionnaires, les intellectuels et les « petits nazis » furent reçus à bras ouverts. Il n'est pas jusqu'aux milieux bourgeois et à la droite libérale qu'elle ne se soit efforcée d'attirer. C'est une opinion répandue dans ces milieux « que le traité de Rapallo doit être le symbole et la clé de la politique allemande et qu'Hitler a été bien fou de tenter de s'emparer de la Russie par les armes, alors que les Allemands l'ont toujours conquise pacifiquement grâce à leur génie organisateur et leur technique ». La possibilité d'équiper et peut-être un jour d'organiser politiquement l'immense plaine germano-slave vaut bien, à leurs yeux, une conversion au marxisme « dont le dynamisme et la vigueur sont d'ailleurs typiquement allemands ».

Enfin, en quatrième lieu et tout récemment, l'Union soviétique offrait à l'Allemagne « l'évacuation dans un délai d'un an de toutes les troupes d'occupation ».

[1] Documents non reproduits.

Résumer les propositions soviétiques permet de constater qu'elles se sont, les premières, efforcées de répondre aux aspirations permanentes et toujours actuelles du peuple allemand aussi bien qu'à ses préoccupations présentes : besoins d'espace, de technicité, du sentiment de l'évolution du « devenir » d'une part, restauration nationale, réhabilitation morale et promesse d'un nouveau statut civique de l'autre. Mais les contreparties qu'elles comportaient – exploitation systématique de la zone soviétique, abandon des territoires orientaux – risquaient de les entacher, aux yeux des Allemands, de vices irrémédiables. Peut-être s'y fussent-ils à la longue résignés, certains de défendre au moins à l'Ouest l'intégrité de leurs frontières menacées par les revendications françaises. Deux événements que l'on pourrait considérer comme étant à l'origine de la « politique occidentale de l'Allemagne », allaient leur donner rapidement de nouvelles raisons d'espérer :

D'une part, la lutte pour Berlin engagée dès mai 1946 entre les Occidentaux et les Soviets et le rôle que sut y jouer, dès le début, le parti social-démocrate qui, sous l'impulsion du Dr Schumacher, réussissait à contenir la fusion des partis socialiste et communiste dans les limites de la zone soviétique.

D'autre part, le discours que prononça M. Byrnes à Stuttgart, en septembre 1946, et qui avait pour objet de répondre au discours que M. Molotov avait adressé aux Allemands de la tribune de la conférence des ministres des Affaires étrangères, au mois de juillet précédent, à Paris.

Assurés à la fois que la Ruhr ne serait pas détachée de l'Allemagne et que les Occidentaux n'entendaient pas renoncer à exercer leur influence dans la capitale de l'unité allemande et au cœur même de la zone orientale, les Allemands devaient retenir aussi du discours de Stuttgart que, du côté anglo-saxon, le dernier mot n'était pas dit sur la ligne Oder-Neisse. Bien plus, en invoquant auprès de ces derniers l'argument antisoviétique, et en laissant jouer la solidarité des Alliés occidentaux, ils pouvaient également espérer que les Français à leur tour abandonneraient leur intransigeance concernant la Ruhr, la Rhénanie, voire même les réparations, ce qui s'est en effet produit. En se ralliant à la formule soviétique, l'Allemagne ne pouvait espérer défendre que ses frontières occidentales. La formule anglo-saxonne, qu'elle fût socialiste ou capitaliste, lui permettait de résister sur chacun des fronts menacés.

La politique du général Clay, à partir du début de 1947, répondit en fait aux espoirs dont les Allemands se nourrissaient. Elle fut caractérisée par la création de la bizone et des organismes de Francfort. Elle devient vite ouvertement antisoviétique et sur bien des points paraissait difficilement conciliable avec les intérêts français ; elle posait les bases d'une collaboration directe entre les Anglo-Saxons et les Allemands qui, de technique, évoluait rapidement dans le sens d'une collaboration politique.

En fait, elle tendait à la création d'un État de 45 millions d'habitants « obligés à exporter pour vivre » et à la résurrection d'une puissante industrie allemande « sans laquelle l'Europe ruinée ne pouvait se reconstruire ».

À Londres, la France entra dans le jeu anglo-saxon. Les Allemands en éprouvèrent un mélange de satisfaction et de crainte. Les Anglo-Saxons empêcheraient qu'une France, désormais de nouveau étroitement associée à eux dans sa politique allemande, eût en Allemagne une action et des revendications particulières ; mais de son côté la France ne réussirait-elle pas à freiner la collaboration qui s'esquissait entre l'Allemagne et les Alliés occidentaux ?

C'est au stade de cette évolution de la pensée politique allemande, qu'il convient d'examiner l'angle sous lequel on considère ici le problème proprement franco-allemand et les solutions que l'on propose pour tenter de le résoudre.

Le 23 août 1948, l'agence de presse sous licence britannique DPD diffusait les deux informations suivantes :

« Le Dr Adenauer, président de l'Union chrétienne-démocrate en zone britannique, a déclaré aujourd'hui à Cologne que tout européen désirant le bonheur de l'Europe et souhaitant vraiment la paix, devait se féliciter de la décision prise par le gouvernement français de convoquer la Grande-Bretagne et les États de Benelux à une conférence préliminaire en vue de la constitution d'un parlement européen. Cette initiative française est d'une extrême importance pour l'Allemagne, a souligné le Dr Adenauer. Il se pourrait que le gouvernement français estimât que la sécurité de la France se trouve assurée dans une organisation européenne. Cela modifierait sensiblement son attitude à l'égard du problème allemand. Le Président de l'Union chrétienne-démocrate a rappelé qu'il appartenait à l'Allemagne de favoriser dans toute la mesure du possible cette évolution. La tâche prédominante de la politique extérieure de l'Allemagne devait consister, selon lui, à établir des relations de bon voisinage avec la France et les États de Benelux.

De son côté, M. Blücher, président du parti démocrate de la zone britannique, a déclaré qu'une entente entre l'Allemagne et la France était la première condition d'une Europe économiquement unifiée. Il a ajouté que le peuple allemand devait rechercher l'amitié de la France et être prêt, à cet effet, à faire des concessions ».

À la même époque, la presse contrôlée par les Anglo-Américains saluait, dans l'initiative prise par le gouvernement français, ce qu'elle interprétait comme un changement d'orientation de la politique française à l'égard de l'Allemagne.

Le *Sozialdemokrat* de Berlin du 21 août écrivait que le désir des Allemands de collaborer à l'unité européenne avait été interprété pendant longtemps, en France, comme une tentative de l'Allemagne visant à se soustraire à la responsabilité dont elle s'était chargée en déchaînant la seconde guerre mondiale. Mais, selon le journal, certains milieux français avaient été amenés à réviser fondamentalement cette attitude et à prendre position contre « les démontages insensés » et la politique économique poursuivie en zone française, qui appauvrissent l'Allemagne et lui interdisent d'apporter sa contribution au relèvement de l'Europe.

La véritable satisfaction avec laquelle les Allemands ont enregistré le désir de la France de pousser la réalisation de l'union européenne ne permet donc pas de se tromper sur les motifs qui les poussaient. Ils ont salué cette initiative comme le signe d'un changement prometteur dans l'attitude observée jusqu'ici par la France à l'égard du problème allemand.

Il suffit d'ailleurs de reproduire deux extraits de presse, l'un paru dans un journal sous licence occidentale, l'autre dans un journal sous licence soviétique, pour se faire une idée de la façon dont on interprète généralement, ici, la politique allemande de notre pays.

En avril dernier, *Der Abend*, journal chrétien-démocrate de Berlin, affirmait que la France, en pratiquant après 1918, une politique de stricte sécurité, avait favorisé, dans une Allemagne désarmée et trop faible pour être dangereuse, la reprise du nationalisme, et déclarait :

« Aujourd'hui encore nous voyons avec souci se poursuivre une politique fondée sur la méfiance. Il y a longtemps que la bizone aurait dû devenir la trizone. Mais la France hésite encore. Cette hésitation est dangereuse pour la France, qui risque ainsi de répéter les fautes qui lui ont fait tant de mal. Toutes les belles paroles sur l'éducation démocratique servent bien peu si l'on ne nous accorde pas un certain crédit de confiance. En effet, pendant que les puissances occidentales discutent, la situation de l'Allemagne se modifie ».

Le rédacteur allemand expliquait que, pour les États-Unis, il n'y avait d'autre danger que le danger russe, et concluait qu'il était nécessaire de rééquiper rapidement les pays occidentaux, y compris l'Allemagne. La méfiance de la France freinait cette politique. Or, cette méfiance ne serait fondée qu'à l'égard d'une Allemagne adonnée au communisme.

« Cependant, ajoutait-il, si le peuple allemand peut choisir, il se décidera pour la civilisation occidentale qui signifie la paix et la liberté. Mais la France doit cesser de nous verrouiller les portes. Nous ne voulons pas être des hôtes privilégiés dans la maison occidentale, mais nous ne pouvons non plus remplir la mission que nous impose notre situation au milieu de l'Europe si l'on nous laisse toujours devant la porte ».

Cette impatience manifestée par les Allemands des zones ou des secteurs anglo-saxons à l'égard des réticences françaises et du retard qu'elles apportaient à l'organisation d'une Europe occidentale, se complétait, par ailleurs, d'une vive inquiétude que les journaux sous licence soviétique n'hésitaient pas à exploiter savamment.

C'est ainsi que *Der Morgen*, organe du parti libéral de la zone soviétique, commentait, dans les termes suivants, l'invitation lancée par le gouvernement français en vue de convoquer un parlement européen :

« Il est bien surprenant qu'une telle initiative soit lancée par le gouvernement français. Si l'on en croit la politique qu'il a jusqu'ici poursuivie, cette initiative est particulièrement inquiétante pour nous autres, Allemands. Déjà le projet d'un super-État européen paraît, à bien des égards, utopique. Mais les objections s'accroissent encore quand le protagoniste en devient la France, pays dont personne ne peut dire qu'il ait jamais pensé européen. Il

a mis tout son art, depuis Louis XIV, à agrandir et à garantir son État national sans s'inquiéter de savoir si c'était aux dépens des autres nations.

La victime de cette politique a été l'Allemagne et elle l'est encore aujourd'hui. Les Français tiennent pour un droit personnel le droit d'avoir un État unifié, mais le refusent aux Allemands parce qu'une confédération allemande leur offre le cadre le plus approprié à l'exercice de leur influence et la meilleure garantie contre la création, au cœur de l'Europe, d'un centre d'attraction national et économique.

Cette politique, les Français n'en ont pas changé la ligne. Ils n'ont modifié que ses apparences. Il est bien connu que la diplomatie française s'efforce actuellement de faire prévaloir, en Allemagne, un fédéralisme susceptible de garantir à la France la plus grande sécurité. Et si ce fédéralisme évoluait en séparatisme, si de petites ou de grandes parties de l'Allemagne se plaçaient, comme à l'époque du « Rhein-Bund », directement sous la protection française, cela me serait, aux yeux de ces « paneuropéens » nullement à déplorer.

Une Allemagne conçue selon la paix de Westphalie, avec peut-être en plus un État de la Ruhr internationalisé et certains territoires de l'Allemagne du Sud détachés serait la solution française idéale, que Bidault s'est efforcé d'obtenir et que recherchent encore ses successeurs. Car nous gardons la certitude que les États-Unis d'Europe ne sont, pour la France, qu'une traduction plus habile de sa politique traditionnelle.

Ce qu'elle recherche, c'est une union de l'Allemagne de l'Ouest annexée aux États-Unis d'Europe en tant que réservoir à charbon et comparse économique, dans la mesure où l'industrie française ne risque pas d'en être menacée, mais qui ne doit jouer aucun rôle politique et doit se résigner à renoncer à sa mission européenne comme à la réalisation de ses aspirations nationales.

Nous ne pouvons croire qu'il se trouvera un Allemand pour laisser son pays jouer, dans ces conditions, un rôle de comparse. La condition essentielle et préalable à toute discussion sur le fédéralisme européen est, d'abord, que tous les États de l'Europe fassent partie de la nouvelle union, mais surtout qu'une Allemagne unifiée y soit intégrée dans sa totalité. Non pas une Allemagne de l'Ouest, mais l'Allemagne tout entière. Non pas une fédération lâche de pays allemands, mais un État allemand unifié, en pleine égalité avec les autres membres. Un tel programme impliquerait un changement complet dans l'actuelle attitude française ».

Les griefs formulés par *Der Morgen* à l'encontre de la France sont, à n'en point douter, partagés par de nombreux Allemands de l'Ouest. Mais l'attitude adoptée par ces derniers présente de sensibles différences. Je rappelle à cet égard l'article d'un journal de Hambourg qui se félicitait de voir la France revenir à la politique d'Henri IV et dont j'ai envoyé récemment l'analyse au Département (ma dépêche de Baden nº 800 du 6 novembre 1948)[1]. Alors que le journal sous licence soviétique défend, en dénonçant

[1] Document non reproduit.

les arrière-pensées françaises, les bases d'une collaboration germano-russe qui implique l'unité nationale et centralisée de l'Allemagne, les Allemands tournés vers l'Occident reprochent à la France de faire le jeu des Russes et de retarder la création d'une union à laquelle ils sont d'autant plus disposés à consentir des concessions, qu'ils espèrent, à son abri, préparer leur relèvement et, si les circonstances s'y prêtent, leur retour dans les territoires provisoirement abandonnés.

Il serait cependant injuste de ne retenir de l'attitude adoptée par les Allemands à notre égard que les motifs susceptibles d'éveiller notre inquiétude. Il faut également constater qu'il existe chez l'Allemand l'espoir que les Français, passant l'éponge sur le passé, prendront un jour l'initiative d'une réconciliation dont ils gardent toujours la nostalgie.

Bien des facteurs ont contribué à renforcer, chez l'Allemand moyen, la conviction qu'une entente franco-allemande serait à la source d'un nouvel âge d'or en Europe.

Les souvenirs que l'Allemand a retiré des séjours qu'il a accomplis en France, fût-ce pendant la guerre, et des contacts qu'il a pu avoir, en France ou en Allemagne, avec des Français, l'amènent très communément à déclarer « que les deux peuples sont, plus que tout autre, faits pour s'entendre ».

La coupure du monde en deux camps qui se rencontrent en Allemagne rend l'Allemand sensible au fait qu'il n'appartient au fond ni à l'un ni à l'autre et il pense souvent aussi qu'il en est peut-être un peu de même pour la France. Il se demande alors s'il n'existe pas entre les « deux seuls grands peuples de l'Europe occidentale » une communauté d'intérêts dont il faudra bien qu'ils prennent un jour conscience. De là, l'idée d'une « troisième force internationale » fonde sur une collaboration franco-allemande et qui présenterait le double avantage d'éviter que le territoire allemand ne serve de champ de bataille à deux impérialismes hostiles, l'américain et le soviétique et, grâce à la délimitation d'un large espace neutralisé, de libérer l'Europe et l'Allemagne de l'un et de l'autre. Cette conception intéressante et nouvelle, puisqu'elle repose essentiellement sur la fonction neutralisatrice de l'Allemagne, se complète de considérations économiques qui mettent principalement l'accent sur le caractère complémentaire des minettes de Lorraine et du charbon de la Ruhr.

Il faut encore ajouter à ces divers éléments sur lesquels les Allemands fondent l'image qu'ils se créent d'une coopération franco-allemande dans le cadre de l'Union européenne, l'avidité avec laquelle ils attendent et réclament les « messages » culturels de la France. Partout où nous nous sommes présentés, nous avons joui à cet égard d'une primauté incontestée. Mais, et cela doit particulièrement faire l'objet de nos méditations, ce sont surtout les jeunes qui attendent de nous une nourriture intellectuelle de nature à combler leurs aspirations et à mettre fin à leur désarroi. Il convient à cet égard de remarquer que le projet de l'Union européenne est, plus que l'offre d'une confédération allemande, propre à enthousiasmer cette jeunesse et à mobiliser son dynamisme. Ce n'est qu'en canalisant ses penchants naturels pour l'espace et pour la technique, et en lui ouvrant, sous certaines

conditions, l'espoir d'un avenir européen, que l'on pourra entraîner à des tâches pacifiques cette masse disponible et prête à toutes les aventures.

Il convient d'observer d'ailleurs que si chacun des deux grands partis allemands, le parti social-démocrate et le parti chrétien-démocrate, préconisent l'un et l'autre l'unité européenne, la façon dont ils l'entrevoient est loin d'être la même.

Les chrétiens-démocrates n'envisagent pas l'avenir de l'Allemagne en dehors d'un système qui garantisse, dans une certaine mesure, l'économie capitaliste. Il n'est pas interdit de penser qu'en prônant un fédéralisme modéré ils cherchent à se prémunir contre les dangers d'une économie centralisée, mais socialiste, qui ferait la part trop belle au parti rival. Aussi, sont-ils plus facilement tentés par la formule d'une « Allemagne américaine », formule qui implique la poursuite du dialogue qui s'était engagé entre Washington et Francfort par l'intermédiaire du général Clay.

Le parti socialiste, au contraire, insiste sur la nécessité de planifier l'économie et de remettre aux mains des ouvriers la propriété des mines et des entreprises. S'il a paru consentir à l'internationalisation de la Ruhr, il ne l'envisageait que dans le cadre d'une opération à deux temps, dont la socialisation préalable du bassin serait la première étape, et à la condition que les autres nations membres de l'Union européenne acceptent, dans l'intérêt commun, des sacrifices analogues à ceux que ferait l'Allemagne. Il est, en conséquence, hostile à la politique poursuivie par le gouvernement militaire américain et dénonce « l'alliance capitaliste qui lie ce dernier aux chrétiens-démocrates », ce qui d'ailleurs ne l'a nullement empêché pour des raisons de haute tactique, de participer activement au compromis bizonal.

Entre ces deux positions différentes, la première représentant une Allemagne fédéraliste mais « américaine », la seconde, une Allemagne centralisée mais portée, sous certaines conditions, à l'internationalisme et plus ou moins liée au *Labour Party*, la France pourrait, semble-t-il, tenter avec quelque profit de favoriser une synthèse. Elle a entre ses mains, en effet, des atouts dont ne disposent ni l'Amérique, ni même l'Angleterre : par sa situation géographique, par son histoire, par ses traditions, elle est foncièrement européenne et ce n'est pas par calcul, ni avec des arrière-pensées d'hégémonie ou d'offensive qu'elle conçoit l'Europe mais par simple sentiment d'autodéfense. Les Allemands raisonnables s'en rendent parfaitement compte et sur tous ces points sont d'accord avec la France. Il dépend d'elle de pousser ses initiatives. Il est à croire que l'Allemagne qui l'observe ne demandera dans l'ensemble qu'à la suivre et à la suivre de préférence à tout autre pays, si aucun ne vient entre temps prendre les devants et proposer une Europe où l'Allemagne jouerait le rôle éminent qu'elle-même est prête, pour le moment, à laisser à la France.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 8)

390

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 711. *Prague, 30 novembre 1948.*

L'évolution du parti communiste depuis les événements de février s'est effectuée sous l'emprise de deux mobiles essentiels qui tantôt se conjuguent, tantôt se tempèrent l'un l'autre : un souci d'efficacité et une volonté de conformisme à la doctrine marxiste-léniniste. Tant qu'ils ont dû accepter la lutte sur le terrain parlementaire où le nombre fait la loi, ils ont naturellement cherché à accroître le nombre de leurs adhérents. On en comptait environ 1 200 000 en février 1948 au moment de la prise du pouvoir. On pouvait croire que le Parti, désormais affranchi du souci des luttes électorales, de la nécessité d'obtenir une majorité à la Chambre, modifierait aussitôt sa politique de recrutement pour l'adapter à sa position nouvelle de guide, de conducteur des masses. Or, tout au contraire, dans les mois qui suivirent, on le vit utiliser sa position prédominante à accroître de façon considérable le nombre de ses membres qui passaient à 2 000 000 au mois de juillet, pour atteindre à l'heure actuelle 2 500 000.

Ce gonflement des effectifs paraît avoir répondu à deux préoccupations principales : il s'agissait sans doute, en premier lieu, d'impressionner une opinion habituée depuis des années à voir dans la possession d'une majorité le fondement du droit au pouvoir. Il pouvait sembler habile de lui présenter un parti communiste à très gros effectif justifiant sa toute puissance. En même temps, les dirigeants communistes ont probablement voulu désorganiser complètement les partis d'opposition en aspirant leurs troupes. Les vainqueurs de février attirèrent dans leurs rangs ceux des sociaux-démocrates, socialistes-nationaux, populistes, qui ne voulaient pas se laisser écarter de la vie politique ou de postes importants dans le domaine économique. Leurs anciens partis étaient ainsi privés de leurs éléments les plus actifs, sinon les plus fidèles, et leur organisation sérieusement atteinte par ces défections parfois massives. Le discrédit était jeté sur des formations dont les partisans ralliaient si aisément le camp adverse. C'est dans la ligne de cette politique que se place la fusion intervenue le 1er juillet des sociaux-démocrates avec les communistes.

À côté de ces avantages certains, l'accroissement massif du nombre des inscriptions présentait de sérieux inconvénients. Le parti communiste risquait de devenir le refuge d'opportunistes, de profiteurs ou même d'adversaires politiques qui jugeaient prudent et habile de se cacher dans les rangs des militants. Pour beaucoup de ces nouvelles recrues la révolution était faite : il convenait de s'y installer et d'en tirer profit. Les difficultés économiques, la découverte réelle ou fictive de complots dirigés contre le nouveau

[1] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, Varsovie, fait 13-12-48* ».

régime fournirent bientôt des arguments aux purs doctrinaires qui pensaient, selon Lénine, que la révolution pendant longtemps resterait encore à faire et qu'une partie importante de la population n'était pas suffisamment pénétrée de l'idéal révolutionnaire ou s'y montrait toujours réfractaire. Dans un discours prononcé lors de la réunion du comité central du parti communiste le 17 novembre, le président Gottwald a souligné la survie dans l'économie tchécoslovaque d'un secteur capitaliste toujours suspect et contre lequel la lutte devait être poursuivie[1]. Elle ne pouvait l'être que si le prolétariat était conduit au combat par un parti communiste exerçant sur lui-même un contrôle sévère, se soumettant à une épuration permanente, comme l'exigeait Lénine.

C'est à ce redressement de la ligne de conduite du parti que le comité central vient de procéder, ainsi que l'a annoncé M. Slansky. Une commission de contrôle a été instituée, dépendant directement du comité central et habilitée à prendre des sanctions contre les membres, quelles que soient leurs fonctions dans l'administration de l'État, dans le cadre du Parti ou dans les entreprises. Les dirigeants escomptent d'ailleurs que par sa seule existence, elle fera régner une crainte et suscitera un zèle qui lui éviteront le plus souvent de sévir. Tous les nouveaux membres inscrits depuis février devront subir un sévère examen. Quant à ceux qui veulent entrer dans le Parti, il leur est imposé une période d'attente pendant laquelle ils doivent s'instruire des principes, de la politique et des statuts du Parti. Ils participent aux réunions des membres, mais à titre consultatif et ne peuvent faire partie d'un comité. Ce temps d'observation est d'un an si le postulant est ouvrier, de deux ans, s'il appartient à une autre catégorie de travailleurs ; mais le stage peut être prolongé. Le membre agréé n'est jamais à l'abri d'une rétrogradation qui le fera porter de nouveau sur la liste des candidats. Les comités régionaux du Parti viennent de se réunir pour étudier les modalités d'application de ces résolutions.

Le parti communiste marque désormais avec force son caractère original dans la nation. Ce n'est plus l'organe de rassemblement des travailleurs, qui agissent et s'expriment par l'entremise des syndicats. Ce n'est pas un organe chargé du gouvernement et de l'administration. Cette tâche est dévolue à l'appareil de l'État, depuis l'Assemblée nationale, en passant par les ministères, jusqu'aux comités nationaux, régionaux et de district. Ce n'est enfin pas un organe de gestion économique. Les entreprises nationalisées sont dirigées par une hiérarchie de techniciens. Et cependant c'est le maître absolu de toute la vie tchécoslovaque, parce que ses membres se trouvent à tous les postes importants. Encore est-il indispensable de conjuguer

[1] Ce discours de Gottwald avait été analysé dans une dépêche sur les progrès du communisme en Tchécoslovaquie. La réunion du Comité central du PCT les 17 et 18 novembre avait permis au chef de l'État et du parti communiste tchécoslovaque de procéder à une analyse des événements qui avaient conduit les communistes au pouvoir, de faire le point de la situation actuelle sous ses aspects politiques et économiques et d'esquisser les principales étapes à venir pour assurer le triomphe du socialisme dans le pays. La conclusion de l'ambassadeur de France à Prague était très nette : « *Quelques mois de domination communiste ont suffi pour que s'évanouissent les dernières traces des libertés publiques et pour que la démocratie populaire apparaisse aux yeux de tous comme la dictature d'un seul Parti* » (dépêche n° 746 du 6 décembre 1948 de Prague, non reproduite).

loyalisme politique et compétence technique. Tel sera le but des mesures annoncées par M. Slansky. D'une part, on renoncera à cette superstition du spécialiste qui avait fait maintenir à des places importantes des individus réfractaires à l'esprit marxiste. Mais d'autre part, des cadres loyaux au parti seront recrutés parmi la classe travailleuse. À eux seront ouvertes les universités dont on éliminera impitoyablement tous les étudiants réactionnaires. Ainsi le Parti doit devenir l'aristocratie intellectuelle de l'État. Dans les réunions de section, dans les assemblées générales, les militants viendront chercher les directives à appliquer aux postes importants qu'ils devront dans une certaine mesure à leur compétence, mais surtout à leur foi dans les dogmes de Marx et de Lénine et à l'ardeur de leur prosélytisme.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 43)

391

NOTE DU SERVICE JURIDIQUE POUR LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE (M. DE LA CHEVALERIE)[1]

Établissements français des Indes

N. *Paris, 1er décembre 1948.*

1) Par une note en date du 18 novembre 1948[2], la Direction d'Asie-Océanie a bien voulu demander au Service juridique :

a) Comment, en ce qui concerne les Établissements français de l'Inde, un régime spécial d'autonomie dont seraient garantes la France et l'Union indienne pourrait, le cas échéant, être mis en application dans le cadre des dispositions de la Constitution française ;

b) s'il serait possible, en droit, de mettre sur pied un arrangement de cette sorte par voie de négociation directe avec Delhi sans que les populations des Comptoirs se soient prononcées par référendum à ce sujet.

2) Aux termes de l'article 60 de la Constitution, font partie de l'Union française : d'une part, la République française, qui, elle-même, comprend la France métropolitaine, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer ; d'autre part, les territoires et États associés. Les Établissements français de l'Inde appartiennent à l'heure actuelle à la catégorie des territoires d'outre-mer.

3) En vertu de l'article 74 de la Constitution, les territoires d'outre-mer sont dotés d'un statut particulier tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République. Ce statut et l'organisation

[1] Note manuscrite : « *M. de la Chevalerie, faire 6 exemplaires, f[ai]t le 6/12/48. p.b. M. Chauvel, F[rance d'] O[utre-]M[er], f[ai]t 8/12* ».

[2] Document non reproduit. Voir documents nos 332 et 344.

intérieure de chaque territoire d'outre-mer sont fixés par la loi après avis de l'Assemblée de l'Union française et consultation des Assemblées territoriales. On pourrait concevoir qu'un régime de complète autonomie locale fût conféré à nos Établissements de l'Inde en vertu de ce texte et conformément à la procédure qu'il prévoit. Mais il semble douteux que l'Inde consente à garantir un régime institué par un acte unilatéral des autorités françaises et on voit d'ailleurs difficilement comment celles-ci pourraient demander à un gouvernement étranger de garantir le statut d'un territoire continuant à faire partie intégrante de la République française.

4) L'article 75 de la Constitution dispose que les statuts respectifs des membres de la République et de l'Union française sont susceptibles d'évolution. Les modifications de statut et les passages d'une catégorie à l'autre ne peuvent résulter que d'une loi votée par le Parlement après consultation des Assemblées territoriales et de l'Assemblée de l'Union. On pourrait donc envisager de faire passer nos Comptoirs de l'Inde du statut de territoire d'outre-mer à celui de territoire associé, par exemple, ce qui impliquerait pour eux la possibilité de fixer librement leur régime interne. Mais il serait, là encore, peu concevable que le statut d'un membre de l'Union française fût garanti par un gouvernement étranger et celui-ci n'accepterait sans doute pas de donner cette garantie à un régime établi en dehors de lui.

5) L'instauration d'un régime de complète autonomie locale garantie à la fois par la France et par l'Union indienne semble donc ne pouvoir se réaliser que si nos Établissements de l'Inde cessent de faire partie de la République et de l'Union française pour être transformés en une entité distincte, jouissant d'une existence propre et dont les deux États seraient garants.

Il est à prévoir, comme il a été dit plus haut, que l'Union indienne n'apporterait sa garantie qu'à un régime à l'institution duquel aurait participé. Il est donc évident qu'un traité devrait intervenir entre les deux États pour définir ce régime.

Il est vraisemblable que, par quelques-unes de ses clauses, ce traité tomberait sous le coup de l'article 27 de la Constitution et devrait par conséquent être soumis au Parlement. Même s'il n'entrait strictement dans aucune des catégories énumérées par cet article, il apparaîtrait sans doute opportun, en raison de son importance intrinsèque, d'en saisir le Parlement, ainsi que l'Assemblée de l'Union française.

6) Mais le cas d'un retrait de l'Union française n'est pas prévu par notre Constitution : un tel retrait ne saurait donc en tout état de cause être accepté par la France que s'il est la conséquence de l'expression non équivoque de la volonté des populations en cause. Et ici se pose la seconde question soulevée par la Direction d'Asie-Océanie : les populations des Comptoirs devraient-elles être appelées à se prononcer par voie de référendum ?

Pour soutenir qu'il est possible de répondre à cette question par la négative, on peut faire valoir les arguments suivants :

D'après l'alinéa 2 de l'article 27 de la Constitution, « nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement

des populations intéressées ». Le principe est donc posé, dans les trois cas visés, du consentement obligatoire desdites populations. Mais la forme dans laquelle doit être exprimé ce consentement n'est pas précisée. On pourrait donc en déduire qu'il n'est pas indispensable que celui-ci soit donné par la voie d'un référendum et qu'il peut résulter d'une manifestation de volonté émanant, d'une manière ou d'une autre, d'organes représentatifs de la population.

La note de la Direction d'Asie-Océanie envisage à cet effet des motions des conseils municipaux des Comptoirs. Il n'apparaît pas qu'une telle procédure puisse être retenue, les conseils municipaux n'ayant que des pouvoirs d'ordre administratif local très nettement délimités en exclusifs de toute ingérence dans l'ordre politique. Il en est de même de l'Assemblée représentative, dont la compétence est strictement définie par le décret du 25 octobre 1946, dont l'article 45 est ainsi conçu :

« L'Assemblée peut adresser directement, par l'intermédiaire de son président, au ministre de la France d'outre-mer, les observations qu'elle aurait à présenter dans l'intérêt du territoire à l'exception des problèmes d'ordre politique, ainsi que son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics ».

Ce serait, de la part des autorités françaises, à la fois une illégalité et un dangereux précédent que d'accepter que des organismes de cet ordre sortent de leurs attributions normales, surtout en une aussi grave matière. On ne voit donc pas bien en pratique comment, en cas de cession du territoire, il serait possible en l'espèce de se dispenser d'avoir recours à une consultation de la population elle-même.

On peut toutefois remarquer qu'on ne se trouverait pas, dans l'hypothèse envisagée, en présence d'une cession de territoire à proprement parler, puisque nos Établissements ne passeraient pas sous la souveraineté de l'Inde, mais se verraient seulement appelés à un régime d'autonomie. Ils quitteraient l'Union française, mais ils n'entreraient pas dans l'Union indienne. Dès lors une interprétation littérale de l'article 27 permettrait d'estimer qu'un référendum n'est pas absolument obligatoire au regard de la Constitution française.

7) Mais une telle interprétation serait-elle conforme à l'esprit de ce texte et surtout aux assurances qui semblent avoir été données aux populations des Comptoirs ? Tout récemment encore, M. Baron, Commissaire de la République, déclarait à l'Assemblée représentative réunie à Pondichéry : « Nous désirons que les opérations du référendum soient contrôlées par des observateurs neutres. L'opinion publique mondiale est le plus sûr garant de votre liberté » (voir *Le Monde*, 23 novembre 1948). Le gouvernement français ne se trouverait-il pas dans une situation délicate s'il revenait maintenant sur la position prise par lui en cette matière et publiquement affirmée par ses représentants ?

8) En tout état de cause, et quelle que soit la forme qu'elle revête, la manifestation de volonté des habitants des Comptoirs de l'Inde devrait se produire avant la mise en vigueur du traité à passer entre la France et l'Union

indienne. Ce traité serait signé sous réserve de ratification à intervenir suivant les dispositions d'ordre constitutionnel de chacun des deux États (en ce qui nous concerne en vertu d'une loi), et étant entendu que l'échange des ratifications n'aurait lieu qu'après consultation des populations intéressées.

9) La présente note n'a pour objet que de répondre aux questions posées par celle de la Direction d'Asie-Océanie en date du 18 novembre 1948. Quant au fond du problème, le Service juridique ne peut que maintenir les considérations et les réserves formulées par lui, dans ses deux notes précédentes, sur la valeur intrinsèque et les chances de succès d'un régime soit de condominium, soit d'autonomie locale garantie.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

392

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1423. *Bucarest, 1er décembre 1948.*

Confidentiel.

Le plus grand nombre des chefs de mission de Bucarest et de leurs collaborateurs recevaient pour le 3e anniversaire de la promulgation de la République populaire yougoslave une invitation à se rendre à 20 heures à l'Ambassade de Yougoslavie. Quatre jours plus tard, une seconde invitation leur parvenait. C'était celle du Chargé d'affaire *ad interim* de la République populaire albanaise qui les conviait à la réception qui devait avoir lieu, également le 29 novembre, mais cette fois à 21 heures, à l'occasion du 4e anniversaire de la libération de l'Albanie.

La presse du 28 novembre commentait ces deux anniversaires. En première page, tous les journaux publiaient les télégrammes échangés entre le professeur Parhon, Président de la République, M. Groza, Président du Conseil, Mme Ana Pauker, ministre des Affaires étrangères et, d'autre part, M. Homère Nisani, Président de l'Assemblée populaire albanaise et le général Enver Hoxha. Des articles dithyrambiques soulignaient non sans intention que l'Union soviétique avait non seulement « largement contribué à la libération de l'Albanie », mais l'avait aidée à se relever et à établir les bases du socialisme ; que l'Albanie avait réussi « à démasquer et à empêcher les manœuvres des impérialistes anglo-saxons » et de la clique de Tito qui avait essayé de porter atteinte à son indépendance et à sa liberté. En dessous, des articles discrets sur le 3e anniversaire de la République populaire

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, fait 15-12-48, communiquer original à S[ervice du] P[rotocole]* ».

yougoslave, étaient en fait l'occasion pour les journalistes d'attaquer la politique de Tito. *Scânteia*, après avoir insisté sur le « rôle décisif joué par l'Union soviétique et par l'Armée soviétique dans la libération de la Yougoslavie », proclamait le « danger couru par les conquêtes démocratiques du peuple yougoslave et l'indépendance de la République en raison de la trahison de la clique de Tito et de son orientation nationaliste » ; puis, le journal du parti ouvrier affirmait que la Yougoslavie se trouvait « sur la voie de la dégénérescence » et se transformait en « une république de type bourgeois qui glisse chaque jour davantage vers la pente de son indépendance jusqu'à tomber finalement dans les bras de l'impérialisme anglo-saxon ». Les autres journaux publiaient des articles de la même veine et y ajoutaient un télégramme *Tass* concernant une lettre adressée au Comité central du parti communiste yougoslave par un groupe de communistes yougoslaves ayant pris part le 11 octobre à une réunion secrète au cours de laquelle ils avaient dénoncé la politique de Tito.

La réception yougoslave était sinistre. Le sourire accueillant du secrétaire qui vous recevait à la porte contrastait avec l'air effondré de l'ambassadeur qui, quelques jours plus tôt assurait que les relations entre la Yougoslavie et la Roumanie, contrairement aux calomnies, étaient fort cordiales. Dans les salons presque déserts, l'on rencontrait, avec quelques chefs de mission des pays occidentaux, parmi lesquels ne figuraient d'ailleurs ni celui des États-Unis ni celui de la Grande-Bretagne, les conseillers de certaines missions diplomatiques orientales et, pour représenter la Roumanie trois ou quatre fonctionnaires, parmi lesquels l'un des trois secrétaires généraux du ministère des Affaires étrangères. L'on passait sans cesses des pièces montées préparées avec art et destinées à des hôtes de marque qui ne venaient pas ; personne n'osait les entamer. Les invités étaient silencieux et certains rappelaient avec une pointe d'humour le voyage triomphal en Roumanie du maréchal Tito dont le portrait impassible ornait les murs. Chacun parlait à voix basse et les efforts du Ministre pour retenir ses hôtes avaient l'air de remerciements pour des condoléances.

Toute autre était la fête albanaise. Le Chargé d'affaires falot de la petite Albanie avait loué les immenses salons du Cercle militaire. De très nombreuses voitures, américaines bien entendu, stationnaient dans la rue. Les grilles étaient soigneusement fermées ; après une attente de quelques minutes la porte était ouverte ; des personnages à mine patibulaire, chapeau sur la tête et mains dans les poches se précipitaient en exigeant les invitations. L'atmosphère était celle d'un film américain au moment où le héros entre dans un tripot clandestin. L'un de ces personnages soupçonneux accompagnait l'arrivant jusqu'en haut des marches où tout le service du Protocole roumain recevait, le chef du Protocole lui-même dirigeant les opérations.

Devant un prodigieux buffet (l'Albanie doit être bien riche), une masse d'invités, en veston démocratique, était rangée. À gauche, dans une salle bien éclairée, le gouvernement roumain entier, l'ambassadeur de l'URSS, les chefs de missions des pays « amis », étaient abondamment servis par des valets stylés. Il y avait là le Président de la République, le Président du Conseil, Madame Pauker, M. Gheorghiu-Dej, et tout le gratin du parti

communiste et du gouvernement. Il est évident que le ministre de France, arrivé au milieu de ce dîner, ne fut pas autorisé à entrer dans la salle. Il est évident aussi que, dans ces conditions, il ne s'attarda pas.

Le contraste entre le mépris que le gouvernement roumain a tenu à marquer à l'ambassadeur de Yougoslavie et la réception somptueuse qu'il s'est fait offrir par l'Albanie était cruel et grossier. Les malices de la diplomatie roumaine sont cousues d'un fil rouge bien voyant.

P.S. De bonne source, l'un de mes collègues du groupe des pays de l'Est européen m'a raconté confidentiellement les négociations ardues qui ont précédé les réceptions yougoslave et albanaise. Les chefs des postes « orientaux » discutèrent d'abord entre eux, à la suite de quoi l'ambassadeur de Pologne fut dépêché en mission chez Madame Ana Pauker qui lui indiqua que le gouvernement tout entier se rendrait à 8 heures juste à l'ambassade de Yougoslavie, resterait une heure pour arriver à 9 heures à la légation d'Albanie, où il passerait le reste de la soirée. Mais entretemps, le ministre de Hongrie avait demandé l'avis de l'ambassadeur d'URSS qui avait donné pour instruction que chaque mission ne délègue à l'ambassade de Yougoslavie qu'un seul représentant ; celui-ci ne devrait pas être le chef de mission et viendrait obligatoirement sans sa femme ; il resterait une heure et demie. Devant la divergence des points de vue, chacun interrogea son gouvernement et des télégrammes furent échangés avec Budapest, Prague, Varsovie, etc. Ce fut finalement la thèse soviétique qui l'emporta et aucun chef de poste des pays du groupe oriental ne vint à l'ambassade yougoslave. Mais la consigne ne fut pas observée par tous : les Bulgares étaient deux, les Tchèques étaient représentés par le Conseiller et par l'attaché militaire, accompagné de son épouse ; le Conseiller hongrois était seul et, pour comble, il y avait quatre secrétaires russes dont le Conseiller de la légation.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 21)

393

M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères,

à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

L. *Paris, 2 décembre 1948.*

Je viens de lire votre télégramme n° 4040 du 1er de ce mois[1]. Je vois, par ailleurs, un télégramme d'où il résulte que les Américains pour leur part sont résolus à « n'épargner aucun effort » pour faire passer la proposition anglaise.

Je ne vois donc aucune possibilité de négociation avant le vote. Les Américains savent parfaitement quelle est notre position. Les Anglais en

[1] Document non reproduit.

sont aussi clairement instruits. Ils passent outre les uns et les autres. Pas plus Harvey ou Mac Neill que Sargent n'ont fait la moindre tentative pour accrocher la conversation avec nous. D'autre part, M. Schuman, à qui j'en ai parlé hier et qui se rend parfaitement compte des inconvénients de faire apparaître un sérieux conflit entre nous et les Anglo-Saxons à propos de cette affaire, considère, et je suis pleinement d'accord avec lui, que ni du point de vue français, ni du point de vue franco-italien nous ne pouvons modifier notre position.

De notre côté donc, nous « n'épargnerons aucun effort » pour faire échouer la motion anglaise, nous bornant à faire apparaître clairement que nous sommes entièrement favorables à l'attribution de la Cyrénaïque à l'Angleterre, mais résolument opposés à l'ajournement de la décision à prendre sur le reste de la Libye. Nous avons des raisons sérieuses de penser que la proposition anglaise, dans ces conditions, ne passera pas.

Pour peu qu'on vous ait communiqué les télégrammes de Rome sur les réactions de l'opinion italienne, vous vous rendrez compte de l'impossibilité pour nous d'agir autrement et de courir le risque qu'assument les Anglo-Saxons sur le plan intérieur italien.

J'ajoute que je doute, étant donné le laps de temps qui nous reste avant la fin de l'Assemblée, que nous soyons en mesure de négocier après l'éventuel échec de la motion britannique. Nous allons donc vraisemblablement à un ajournement de fait. Cette solution évidemment n'est point bonne. Elle est moins mauvaise que ne serait l'adoption d'une résolution ne tenant aucun compte de nos propres préoccupations.

Tout ce que nous pouvons faire actuellement sur le plan des relations franco-anglaises est de ne laisser aucun doute dans l'esprit de nos interlocuteurs tant sur nos positions que sur les raisons qui nous amènent à les prendre. Si l'on s'avisait de faire jouer l'argument sentimental nous pourrions aisément répondre que l'opinion française, lorsqu'elle serait instruite de cette affaire, ne pourrait manquer de s'étonner de l'obstination avec laquelle le gouvernement britannique s'est opposé à ce que nous considérons comme la satisfaction d'une revendication d'une extrême importance pour notre propre dispositif de sécurité.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

394

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2394. *Londres, 2 décembre 1948.*

L'offensive victorieuse des armées communistes en Chine et les conséquences qu'elle peut avoir sur la situation politique en Asie causent en Angleterre une profonde anxiété. De toute évidence, le dispositif militaire, économique et administratif de Nankin est en voie de décomposition. Le gouvernement lui-même est chancelant. La prise de la capitale paraît inévitable. On se demande seulement si c'est une question de jours ou de semaines. La perspective d'un pareil événement pose des problèmes très graves dont cette Ambassade n'a pas manqué de s'entretenir avec le *Foreign Office*.

Selon les services compétents deux éventualités principales sont à envisager.

Il est possible que le maréchal Tchang Kaï Chek, comme il en a annoncé la détermination à plusieurs reprises au cours de ces dernières semaines, réussisse à continuer la lutte armée, malgré le discrédit dans lequel lui et son régime sont tombés. Dans ce cas, il est probable que le gouvernement prendra refuge à Canton. Mais, eu égard à la désintégration rapide de l'armée et à la faiblesse des effectifs des troupes stationnées dans le Sud, il est certain que le gouvernement ne pourra soutenir une lutte organisée que pendant un temps assez court, si une aide extérieure massive ne lui est pas apportée d'urgence. De là les efforts désespérés du Généralissime pour obtenir l'assistance des États-Unis.

Le *Foreign Office* espère que Washington n'ira pas au-delà de gestes de solidarité très mesurés.

Il est vrai que la Chine dispose encore de la presque totalité du crédit de 400 millions de dollars voté au titre de l'aide intérimaire par le Congrès au printemps dernier. Mais si le gouvernement américain s'est refusé jusqu'ici à lui livrer les fournitures correspondantes, c'est que la condition attachée à l'octroi effectif de cette aide est la même que celle qui a été imposée aux bénéficiaires de l'ERP[2], à savoir que le pays assisté doit d'abord accomplir un effort propre et efficace pour réorganiser son économie. Cet effort, le gouvernement de Nankin s'est montré absolument incapable de le faire. Le mieux qu'il puisse espérer, semble-t-il, est qu'en raison des circonstances exceptionnelles du moment, le gouvernement américain consente à passer sur l'inexécution de son obligation et à lui envoyer des secours économiques

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *Cattand, vu. C[ommuni]quer à Washington, Nankin, Hong Kong, Saïgon, f[ai]t le 13/12/48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]l et C[abinet du] M[inistre]* ».

[2] E.R.P. : *European Recovery Program*.

d'un montant équivalent au reliquat du crédit voté. On ne voit pas comment un Congrès démocrate – dont l'estime pour le Kouomintang est, au demeurant, fort mince – consentirait à engloutir en pure perte des sommes supplémentaires dans la débâcle.

Encore plus improbable apparaît ici la possibilité qu'il soit donné suite au récent appel de Sun Fo demandant « un conseiller militaire américain éminent » qui recevrait pleins pouvoirs et une aide américaine immédiate « contre des concessions raisonnables ». L'amorce est à vrai dire grossière et cache mal le désir de Tchang Kaï Chek d'allumer, au feu de sa propre maison, l'incendie mondial. Tenant pour acquis que le cas chinois est l'un des plus mauvais qui se puissent trouver pour engager un conflit ouvert contre le communisme, quel intérêt auraient les États-Unis à engager leur prestige militaire dans une opération perdante ? Et surtout, quel prétexte meilleur pourraient-ils offrir à Moscou pour sortir de sa réserve et pour porter, de son côté, assistance ouverte à Mao Tsé Toung ?

On ne doute donc pas, au *Foreign Office*, que M. Marshall ne reste, quant à lui, dans la prudence qu'il doit à son amère expérience des affaires chinoises. Pour le présent, il ne semble pas avoir en vue d'autres dispositions que celles qui sont nécessaires pour protéger la vie et les biens des citoyens américains. Mme Tchang Kaï Chek ne recevra donc aux États-Unis qu'un accueil officiel gardé. On n'est est pas moins inquiet de l'influence que cette femme, suprêmement habile et tenace, qui jouit aux États-Unis d'un prestige encore considérable, peut exercer sur certains secteurs de l'opinion. Sans doute, les Américains sont-ils revenus, depuis la guerre, de beaucoup de leurs illusions sur la Chine. Mais des esprits, même raisonnables, ne risquent-ils pas de se laisser ébranler si l'envoyée chinoise en vient finalement à proposer, afin d'afficher la solidarité existant entre les puissances occidentales et le gouvernement de Nankin, le rétablissement de certains privilèges à Shangaï ou ailleurs ? Le *Foreign Office* verrait, pour sa part, un réel danger à céder à cette tentation. Grand serait en effet notre embarras si, les troupes gouvernementales se retirant vers le Sud, l'armée communiste venait à dépasser la ville de Shangaï sans la prendre. La question de la subsistance des quatre millions de Shangaïens, coupés de l'Hinterland, se poserait. Ce problème, embarrassant en tout état de cause, deviendrait écrasant si nous avions commis l'imprudence d'accepter, entretemps, de reprendre Shangaï des responsabilités administratives territoriales. Il est assez d'une affaire de Berlin.

Il est possible aussi qu'au moment de la chute de Nankin, se forme un nouveau gouvernement d'où serait exclu Tchang Kaï Chek et qui grouperait des communistes, des démocrates et même des éléments modérés du Kouomintang. Du côté gouvernemental, on a peut-être d'ailleurs songé à cette éventualité en portant Sun Fo au pouvoir : fils de Sun Yat Sen, longtemps tenu à l'écart en raison de ses sympathies pour Moscou, de caractère faible et plus rusé qu'intelligent, il apparaît comme un homme qualifié pour réaliser une telle opération. Il en serait d'ailleurs tôt ou tard le dupe. Dans l'état actuel du rapport des forces entre communistes et gouvernementaux,

les premiers se tailleraient certainement la part du lion, en cas de compromis. Il leur serait ensuite loisible, en utilisant des méthodes devenues classiques, de procéder graduellement à une communisation totale du pays.

Ces deux éventualités, celle du prolongement d'une lutte, même désespérée, par les gouvernementaux et celle de la pactisation de ceux-ci avec les communistes, sont actuellement étudiées avec froideur à Whitehall. Si toutes deux apparaissent très lourdes de conséquences du point de vue de la progression du communisme en Asie, la première, selon le *Foreign Office*, présente peut-être des aspects moins irrémédiables que la deuxième.

Si en effet le Kouomintang refuse de capituler ou de compromettre, s'il organise d'abord un réduit de résistance dans le Sud, s'il réussit ensuite à transposer la bataille sur le plan de la guérilla et de l'action clandestine, il est à prévoir que Mao Tsé Toung éprouvera les plus grandes difficultés pour asseoir son autorité. On peut même se demander s'il serait capable de mener à bien la tâche d'élargissement et de réorganisation de son dispositif militaire et administratif qui serait nécessaire pour réduire les îlots de résistance Kouomintang. D'autre part, les communistes, en se substituant au régime actuel, hériteraient en même temps d'une lourde responsabilité : celle du chaos économique. De ce fait, une Chine ainsi à demi ou aux trois quarts communisée se trouverait sans doute privée, pendant longtemps, de rayonnement dans les contrées voisines de l'Asie du Sud. Enfin, une telle éventualité offrirait une large liberté d'action aux puissances occidentales, à la condition qu'elles aient su éviter de faire déborder le conflit intérieur chinois sur le plan international. En effet, tant que durera la lutte, même sous la forme de guérillas, les grandes puissances de l'Occident seront fondées, si elles le jugent utiles, à maintenir leur reconnaissance au présent gouvernement, fût-il réfugié à Formose ou en exil ; elles pourraient aussi ajouter considérablement aux difficultés internes des communistes chinois en effectuant une sorte de blocus économique du pays. Moscou, en revanche, se sentirait peut-être moins à l'aise ; l'URSS est en effet co-signataire de la déclaration du 31 décembre 1945, par laquelle les quatre grandes puissances se sont engagées à respecter l'intégrité de la Chine. Le droit de reconnaître et d'aider ouvertement un régime de fait établi par la force et ne jouissant pas d'une complète autorité territoriale pourrait donc légitimement lui être contesté.

Toute différente serait la situation si un gouvernement de coalition s'établissait par voie d'accord et si, du jour au lendemain, la lutte cessait. Dès après la « restauration de l'ordre », les communistes pourraient se livrer, à leur aide, au travail d'élimination de tous les éléments « non démocratiques » : le sort de la Chine serait bientôt scellé. D'autre part, aucune liberté de manœuvre ne resterait aux puissances occidentales : contraintes de reconnaître sans délai le nouveau régime, elles ne pourraient qu'assister, dans la plus complète passivité, au redressement du pouvoir central chinois sous l'égide de Moscou. Leur échec serait consommé ; toute l'Asie en retentirait.

En développant au Ministre-Conseiller de cette Ambassade les considérations qui précèdent, M. Dening, Sous-Secrétaire d'État adjoint du *Foreign Office* pour les affaires d'Extrême-Orient n'a pas caché qu'il se plaçait plus en spectateur qu'en acteur. L'orientation des événements ne dépend pas de Londres, du moins directement, et seulement dans une certaine mesure de Washington. C'est exactement dans cette mesure que les vues ci-dessus me paraissent intéressantes. Il n'est pas douteux en effet qu'elles seront exposées au Département d'État et que tous efforts seront faits du côté anglais pour que les Américains tiennent la juste mesure entre un refus catégorique de secourir Tchang Kaï Chek, qui pousserait les éléments hésitants du Kouomintang au compromis, et une intervention ouverte que l'on veut ici éviter à tout prix.

À la base des préoccupations anglaises se trouvent évidemment les implications générales qu'auraient, dans la guerre froide, les progrès du communisme en Asie. Ceci est l'aspect général de la question et je compte en faire prochainement le sujet d'une dépêche séparée. Mais sous cette inquiétude générale se trouve aussi un souci particulier : le sort de Hong-Kong. Que deviendrait l'îlot impérial au flanc d'une Chine communisée ? Un effort remarquable a été fait par les Britanniques pour restaurer cette place de sécurité et ce *clearing* du commerce asiatique. Mais la prospérité sans précédent à laquelle Hong-Kong atteint, trois ans seulement après la fin de la guerre, est due principalement – effet de contraste, qui n'est paradoxal qu'en apparence – au désordre de la Chine continentale et à la disparition des anciennes concessions. Cette prospérité ne sera, en réalité, assurée qu'aussi longtemps que durera le chaos en Chine. Bien plus, la condition même de la survivance de Hong-Kong sous l'*Union Jack* est la permanence de la faiblesse politique chinoise. À cet égard, rien ne peut être redouté davantage, à Whitehall, que l'établissement en Chine d'un pouvoir central fort, fût-il d'idéologie pro-occidentale : à plus forte raison, s'il était d'idéologie communiste. Il convient de tenir compte de cette considération pour apprécier à son exacte valeur les vues de M. Dening.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 216)

395

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Ramadier, Ministre de la Défense nationale[1].

D. n° 295. *Paris, 2 décembre 1948.*

Vous avez bien voulu m'adresser, le 16 novembre 1948, sous le numéro 3860 DN/2 une note sur la « situation en Corée »[2].

[1] Dépêche adressée à la 2e section de l'état-major de la Défense nationale.

[2] Document non reproduit.

Je crois utile de vous faire part, ci-après, de certaines réflexions ou observations que la lecture de ce document a suggérées à l'un des membres de la délégation française à la Commission temporaire des Nations unies pour la Corée récemment rentrée en France.

1) Il me paraît, tout d'abord, important de souligner que l'accord conclu à Potsdam entre les chefs d'État-major américain et soviétique prévoyait l'adoption du 38e parallèle comme ligne de démarcation, non pas entre une zone d'occupation soviétique au Nord et une zone d'occupation américaine au Sud, mais entre les troupes américaines et soviétiques, en prévision du désarmement des troupes japonaises. C'est peu à peu que la frontière du 38e parallèle est devenue un « rideau de fer » séparant deux zones d'occupation.

2) Il n'est pas absolument exact d'avancer que les autorités militaires américaines « … s'appuyèrent sur les partis d'extrême droite, qui ont souvent collaboré avec les Japonais ». Les Américains ont fait, au cours des années 1946 et 1947, un réel et loyal effort pour favoriser l'accession au pouvoir du centre et de la gauche modérée. Ils avaient cru trouver dans un libéral, le Dr. Kim Kyu Sik – qui jouissait de toutes leurs sympathies – l'homme susceptible de préparer l'avènement d'un régime démocratique en Corée. En s'abstenant de participer aux élections de mai 1948, le Dr. Kim Kyu Sik (dont le parti ne compte d'ailleurs que peu d'adhérents, et ne dispose pas d'une organisation efficace), a contraint les Américains de s'appuyer à peu près exclusivement sur l'extrême-droite, représentée par le Dr. Syngman Rhee.

3) L'auteur de la note précitée croit pouvoir avancer, dans ses conclusions, que chacune des zones d'occupation est en mesure d'avoir une vie économique autonome.

« La Corée du Sud », écrit-il, « très proche d'un Japon industriel, peut vivre à l'intérieur d'un nouvel ensemble économique ».

Un tel jugement ne tient pas compte des appréhensions des Coréens quant à la renaissance de la puissance nipponne, ni de leur répugnance à rétablir des liens économiques avec un pays dont la domination leur était odieuse. Pour ces motifs, et parce que le Japon n'est à même de fournir à la Corée du Sud ni les engrais, ni le charbon, ni l'énergie électrique, qui lui venaient du Nord, avant la division du pays, il paraît très douteux que la situation économique de la zone sud puisse s'améliorer dans les années à venir. A la fin du premier semestre de 1948, la production industrielle n'y représentait plus que 20 % de celle d'avant la guerre.

Quant à la Corée du Nord, l'isolement voulu dans lequel elle est maintenue ne permet guère de porter un jugement valable à son égard. La situation alimentaire y semble assez défavorable, et il ne paraît pas que la Mandchourie, dans l'état où elle se trouve actuellement, puisse lui apporter le complément dont elle a besoin dans bien des domaines.

4) Il me semble, enfin, utile de vous signaler que les États-Unis, en appuyant le gouvernement du Dr. Syngman Rhee, ont surtout pour objet de « sauver la face » : la Corée ne présente, selon les militaires américains

eux-mêmes, aucun intérêt stratégique véritable. Ils n'ont, depuis plusieurs années déjà, qu'ils n'ont, depuis plusieurs années déjà, qu'un désir : celui de se retirer de ce « guêpier ». S'ils hésitent, néanmoins, à évacuer complètement la zone sud, c'est, de toute évidence, parce qu'ils désirent empêcher des agents de la Russie soviétique d'y prendre le pouvoir, parce qu'ils répugnent à abandonner au sort qui les attend tous ceux qui leur ont apporté une collaboration loyale dans les dernières années[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Corée, volume 16)

396

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 2609. *Washington, 3 décembre 1948.*

S'étant abstenu de s'engager à l'égard de la Chine durant la campagne électorale le gouvernement des États-Unis, dont les réticences s'accroissent à mesure que se développent les événements d'Extrême-Orient, se trouve maintenant à même de faire prévaloir une politique sur laquelle aucune hypothèque républicaine ne pèse plus.

Survenant le jour même où l'aggravation de la crise économique chinoise provoquait la démission de M. Wong Wen-Hao, l'élection de M. Truman n'empêcha toutefois pas le départ pour la Chine de M. Bullitt, dont les exhortations retentissent depuis trois semaines à Nankin, et qui semble avoir incité le Généralissime à s'accrocher à lui en vue d'un dernier effort auprès du gouvernement américain. Sans doute cependant le maréchal Tchang Kaï Chek n'aurait-il pu trouver truchement de moins de poids auprès d'une administration que les volte-face de M. Bullitt n'ont pas surprise, mais que les menaces dont il l'a abreuvée au moment où la victoire de M. Dewey paraissait certaine ont remplie d'une rancune durable à l'égard de l'ancien confident du président Roosevelt. Et si les intérêts contradictoires que les États-Unis cherchent à défendre dans le tournant actuel de la crise chinoise ont provoqué depuis quelques semaines au sein de l'administration et dans la presse certaines réactions impulsives, le fait est que

[1] En effet, le Secrétaire d'État américain signalait que les États-Unis avaient l'intention de commencer à réduire leurs forces militaires mais qu'il fallait attendre le rapport de la commission spéciale des Nations unies pour ce faire (télégramme nos 3829-3830 du 2 septembre 1948 de Washington, non reproduit). Le 10 décembre, un accord était signé entre le gouvernement de Séoul et le représentant du président américain afin de mettre en place une coopération économique entre les deux pays et à soutenir le potentiel économique des territoires contrôlés par le gouvernement de Séoul (dépêche nº 2811 du 14 décembre 1948 de Washington, non reproduite).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Amérique, au Secrétariat des Conférences, aux ambassades de France à Londres, Nankin, Moscou, au Haut-Commissaire de France pour l'Indochine à Saïgon et à FRANCOMEX (délégation française à la Commission d'Extrême-Orient, à Washington).

le Département d'État, presque assuré aujourd'hui d'être écouté, compte maintenant s'appliquer à sortir de l'imbroglio né des nécessités de la guerre, mais aggravé par l'incompréhension du dernier Congrès, et à sauver ce qui peut encore l'être d'une position si brillante voici trois ans, et que l'incohérence de la politique américaine n'a depuis lors cessé d'effriter.

Confrontés au moment de la défaite japonaise par la nécessité d'arrêter l'expansion du communisme en Asie ; n'ayant pas voulu comprendre qu'aucun compromis n'était possible entre le communisme et le nationalisme chinois ; s'obstinant même, en dehors de la Chine, à favoriser les mouvements communistes dont ils ne voulaient voir que la façade nationaliste, et qu'ils se flattaient de détourner à leur profit, les États-Unis se sont acharnés pendant deux ans à la poursuite chimérique d'un gouvernement de coalition mort-né dès l'origine. Cet espoir envolé et le gouvernement de Nankin demeurant leur seul partenaire, au demeurant peu agréable, ils se sont ingéniés depuis le départ du général Marshall à lui donner les moyens de se battre et tout ensemble à l'affaiblir en le poussant obstinément à des réformes inopérantes et impossibles, dans l'espoir chimérique de provoquer un jour l'accession au pouvoir d'un gouvernement de tiers parti. Ayant ainsi involontairement, mais efficacement contribué à la défaite du Kouomintang, submergé aujourd'hui sous les déceptions qu'il s'est values lui-même, Washington entend à tout le moins ne pas s'en préparer de nouvelles.

Si certains milieux chinois ont pu, voici un mois, se leurrer d'illusions telles que le 6 novembre l'*United Press* déclarait tenir d'une source officielle que M. Marshall, virant complètement de bord, s'apprêtait à devenir le plus ferme champion de l'aide inconditionnelle à la Chine, Washington n'était pas au même moment complètement dépourvu de chimères. Le Département d'État et la presse, notamment le *Washington Post,* s'accordaient en effet alors à penser que laissant Nankin à l'écart il devrait être possible aux États-Unis de fortifier directement les commandants locaux, notamment les généraux Fu-Tso-Yi et Pai-Chung-Hsi, de façon à les mettre en mesure de défendre par leurs propres moyens d'importants territoires et de pouvoir sinon en retenir le contrôle indéfiniment, du moins permettre par leur résistance la recherche d'un arrangement entre nationalistes et communistes.

Ces espérances furent balayées dès que le Généralissime annonça sa décision de poursuivre indéfiniment la lutte. Déclarant de son côté le 14 novembre que le Kongchangtang n'entrerait pas en négociations avec les chefs actuels du Kouomintang la radio communiste coupait les ponts avec Nankin, et rendait en quelques minutes inopérante la continuation éventuelle de l'aide militaire américaine au maréchal Tchang Kaï Chek. Enfin l'avertissement donné aux États-Unis par le Comité central exécutif communiste le 20 novembre quant aux conséquences qu'entraînerait la prolongation de l'aide à la Chine était considéré à Washington comme un appel indirect au compromis autant que comme une menace, et depuis lors le Département d'État n'en persiste que davantage dans son animosité à l'égard de Tchang Kaï Chek.

Ainsi que la correspondance de ce poste l'a indiqué au Département, la déclaration inhabituelle faite le 15 novembre par l'ambassadeur de Chine à la presse ne pouvait, dans ces conditions, susciter ici que de l'agacement, sans pouvoir renverser la tendance qui paraît devoir l'emporter. Aussi bien la presse se borne-t-elle maintenant à rendre hommage du bout des lèvres à la ténacité du Généralissime, tout en déclarant sans ambages (*New York Times*, 20 novembre) que ni l'opinion publique ni le budget américain ne permettraient l'envoi de divisions ou de subsides massifs en Chine afin d'arrêter le désastre.

« Seul un aveugle, affirmait dans cet esprit le *Washington Post* le 23 novembre, pourrait ne pas voir que la vieille politique a fait complètement banqueroute – la politique qui consistait à ne penser à la Chine qu'à travers Tchang Kaï Chek et à le soutenir par l'octroi d'aide et d'armements dans sa lutte pour conserver un pouvoir inexistant. Il faut rompre nettement avec le passé. Notre politique a jusqu'à présent été plus utile aux communistes que leurs propres forces car en accumulant à leur profit les armes américaines et les sympathies chinoises, l'attitude négative de l'obstiné Tchang Kaï Chek a provoqué son propre effondrement… Il convient maintenant de reviser notre politique américaine de façon à nous décrocher des basques de Tchang Kaï Chek. La politique nouvelle doit être fondée uniquement sur les intérêts américains en Extrême-Orient, qui comportent d'abord et surtout la protection des vies et des biens américains dans les principaux ports du littoral chinois. Les « Marines » ont rendu des services à cette fin depuis plus d'un siècle dans des endroits où les gouvernements organisés étaient désintégrés. Nous accepterions d'aller plus loin et de créer les centres de sécurité dont il s'agit, et d'autres encore en Extrême-Orient en accord avec les membres de l'embryonnaire Pacte Atlantique, car il se trouve que ces puissances comprennent les États occidentaux ayant des intérêts en Extrême-Orient. Un intérêt commun est maintenant en jeu qui demande à être sauvegardé, mais cet intérêt n'implique pas un enlisement dans la morasse chinoise. Il faudra longtemps aux Chinois pour effectuer leur propre salut, mais ils peuvent seuls y parvenir… La stratégie du conflit russo-occidental oblige les artisans de notre politique à ne pas se laisser embarquer en Chine, et ceci devrait être dit hautement. Toute stratégie passerait par la fenêtre si nous nous laissions entraîner dans une croisade anti-communiste partout où se produit une irruption communiste… ».

Dans de semblables dispositions, Washington n'est évidemment que médiocrement ouvert aux cris de désespoir qui montent aujourd'hui de Nankin, et que M. Bullitt paraît orchestrer. Les propos tenus par le maire de Shanghaï sur l'envoi éventuel de navires de guerre, comme les suggestions faites aujourd'hui par Nankin en matière de commandement, d'encadrement, de direction de l'armée chinoise, de contrôle des fournitures et du ravitaillement reproduisent trop étroitement les propos tenus ces temps derniers par l'ancien ambassadeur en France pour ne pas trahir leur origine. La lettre envoyée au président Truman par le Généralissime, visiblement rédigée par M. Bullitt, ne pouvait aussi bien manquer de provoquer

la réponse que le Département connaît. Maintenant que les forces communistes s'approchent d'une capitale dont les maîtres ne savent encore s'ils doivent l'abandonner ou la défendre, il est douteux que le Département d'État, dont la démission du Généralissime est le plus cher désir, lui prodigue autre chose que les réconfortantes paroles dont il n'est pas avare, accompagnées de suffisamment de restrictions sur les difficultés législatives et techniques du problème pour rendre celui-ci insoluble.

Ayant décliné la suggestion de M. Sol Bloom, tendant à inviter le Généralissime à se rendre à Washington, le président Truman n'a pu empêcher Madame Tchang Kaï Chek d'y venir. Mais le Département d'État a obligé la femme du Généralissime à en prendre l'initiative, et même à demander un avion pour faire le voyage. Il a rendu ces démarches publiques, et il n'a rien négligé pour minimiser l'arrivée d'une visiteuse qu'attendaient seuls à l'aérodrome le chef du Protocole, un aide de camp du Président, quelques amis personnels, dont Madame Marshall, l'Ambassadeur de Chine et M. H.H. Kung. M. Marshall entrait le même jour à l'hôpital, et Madame Tchang ne l'a vu que le lendemain. Si le général Marshall lui a offert l'hospitalité à Leesburg c'est, a-t-il précisé, pour un jour ou deux, et elle poursuivra chez le conseiller de Presse de l'Ambassade de Chine un séjour que le Département d'État souhaite voir couronner d'aussi peu de succès que la tournée de l'impératrice Charlotte dans les capitales européennes avant l'effondrement de l'Empire du Mexique.

Ainsi que l'écrivait le 1er décembre le *Washington Post*, les responsables de la politique américaine seront à partir d'aujourd'hui assiégés par l'une des femmes les plus captivantes du monde des affaires… cette fois, sans aucun doute, une invitation va être faite aux États-Unis d'envoyer des officiers et des soldats américains tirer Tchang Kaï Chek d'affaire. Ce serait… folie qu'écouter ce langage. Si les Chinois ont le sentiment que le mandat de Tchang est expiré, pourquoi les Américains devraient-ils essayer de le prolonger ? Ayons ceci présent à l'esprit en dépit du soin avec lequel Madame Tchang Kaï Chek appuyée par les speakers de la radio de Nankin, qui mordent la main qui jusqu'à présent les a nourris, va essayer d'insuffler dans l'esprit de la sentimentale Amérique un sentiment de faute et de responsabilité pour le sort de Tchang. »

Si le Département d'État souhaite en effet voir Madame Tchang à tous les diables, il est loin de sous-estimer les dommages que peut infliger à sa politique une femme aussi avisée, appuyée sur des partisans qui n'ont pas désarmés. Bien que le sénateur Connally, futur Président démocrate de la Commission des relations extérieures du Sénat, ne se soit ces jours derniers pas fait faute de déclarer que le meilleur moyen offert au Généralissime pour relever le moral de ses armées serait d'aller les commander sur le champ de bataille, de nombreuses voix s'élèvent à son encontre en faveur d'une aide totale à la Chine.

Le 17 novembre M. Eaton, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, déclarait en effet nécessaire l'adoption d'une politique chinoise énergique destinée à empêcher à tout prix le contrôle de la Chine entière par le Kongchangtang. M. Judd ne négligeait pas de son

côté une si belle occasion de renouveler ses appels passionnés au profit du gouvernement de Nankin. Le lendemain M. Max Eastman, représentant la revue *New Leader*, taxait devant le Congrès de l'AFL la politique américaine en Chine de « gâchis » et proclamait la nécessité d'y mettre fin sans tarder. Enfin le sénateur Styles Bridges rendait publiques les conclusions de M. Clark, ancien sénateur démocrate de l'Idaho, qui vient d'accomplir une mission en Chine pour le compte de la Commission du budget du Sénat. Elles s'apparentent aux suggestions de M. Bullitt puisqu'elles recommandent la fourniture massive d'armements, l'envoi de conseillers militaires à compétence stratégique et tactique, l'octroi d'une aide financière pour les opérations militaires, celui d'une aide supplémentaire de deux cent millions de dollars pour la stabilisation de la monnaie chinoise et l'établissement d'un strict contrôle. Le vieux courant d'opinion sinophile, si fort en ce pays, bien qu'affaibli ces derniers temps, risque évidemment de se ranimer durant le séjour de Madame Tchang, surtout au cas où celle-ci réussirait à rallier à sa cause le Comité de surveillance du Congrès, devant lequel elle paraît avoir l'intention de se rendre. Enfin les divergences d'opinions qui semblent persister entre la Marine et l'Air d'une part, l'Armée et le Département d'État de l'autre au sujet de l'attitude à adopter en Chine, et qui se produiraient au sein même du personnel de l'Ambassade des États-Unis à Nankin, ne peuvent d'autre part que compliquer la solution d'un problème qu'obscurcissent des facteurs passionnels contradictoires.

Si l'opinion et la presse ont en effet partiellement renoncé aux mythes d'antan ; si elles ne considèrent plus les communistes chinois comme d'inoffensifs réformistes agraires ; si l'on admet aujourd'hui que leurs buts coïncident avec ceux de l'URSS et que leurs succès total impliquerait l'éviction des puissances occidentales de l'Asie entière ; s'il est couramment admis que les États-Unis doivent aujourd'hui s'appliquer avec énergie à déterminer le palliatif le mieux susceptible de remédier à la débâcle chinoise et aux conséquences qu'elle implique, la politique médiocre suivie depuis cinq ans à Washington à l'égard de la Chine n'en a pas moins poussé des racines si profondes que je doute qu'il en soit fait aujourd'hui table rase au profit d'une formule courageuse.

Plus que la faiblesse du Département d'État, le manque de compréhension de l'opinion publique et l'impact sur celle-ci de l'esprit missionnaire ont contribué dans le passé à détourner le gouvernement américain d'une compréhension nette du problème chinois et d'une juste appréciation de ses intérêts, de ses moyens et de leurs limites. Elles n'ont pas été sans influer sur les avances faites par Washington aux « bons communistes » chinois au temps où l'on se berçait ici de l'espoir de les faire se jeter dans les bras de leurs adversaires en vue d'édifier une communauté idyllique, modérément réformiste et résolument démocratique. Mais aujourd'hui que toute perspective d'entente avec eux est exclue les États-Unis ne peuvent continuer à supporter à bout de bras leurs adversaires en s'engageant dans une nouvelle aventure financière et militaire comportant des risques mille fois supérieurs à ceux qu'ils prennent en Grèce. Le voulussent-ils du reste que les intérêts et les vies des ressortissants américains en Chine du Nord seraient aux

mains des communistes des otages assez précieux pour les détourner d'une entreprise à laquelle le Département d'État est si peu disposé qu'il est prêt à faire évacuer Tsingtao en cas de nécessité et qu'il se refuse à envisager en territoire chinois tout débarquement de « Marines » répondant à d'autres préoccupations que la protection de l'ambassade et l'évacuation des ressortissants américains. Le goût du compromis, une certaine paresse intellectuelle, le sentiment invétéré du caractère relatif de toutes choses en Chine, comme la certitude de ne pouvoir en aucun cas trouver une réponse pleinement satisfaisante aux problèmes qui se posent paraissent dans ces conditions devoir incliner l'administration américaine, dans la manœuvre en retraite qu'elle esquisse, vers des formules intermédiaires tenant compte également et des faits, et des réactions du sentiment public.

Quatre considérations paraissent aujourd'hui se dégager, à l'égard de la Chine, dans l'esprit des dirigeants de ce pays :

1) La certitude que les territoires au Nord du Yangtsé doivent inévitablement tomber aux mains des communistes.

2) L'impression que l'organisation par le Kongchangtang du Nord de la Chine prendra du temps, qu'elle implique la mise en place de moyens administratifs et politiques dont M. Mao Tsé Toung ne dispose pas encore, et qu'elle parait pour le moment exclure de la part de celui-ci une tentative de conquête de la Chine du Sud.

3) Le sentiment que la coupure temporaire de la Chine au nord et au sud du Yangtsé en deux unités politiques distinctes est un des aspects traditionnels des cycles historiques chinois et que, partant, il ne devrait pas être impossible d'organiser en Chine du Sud un gouvernement viable susceptible d'être encouragé et dans la mesure du possible aidé par Washington, à condition que le Généralissime et son entourage soient écartés.

4) Enfin la persuasion qu'un retour à la politique ancienne de non-intervention totale en Chine serait, eu égard aux circonstances, une opération impossible que l'opinion américaine ne tolérerait du reste pas.

Il semble, qu'en ces conditions, que l'on s'apprête ici à adopter à l'égard des communistes vainqueurs, si ceux-ci parviennent au Yangtsé, une attitude d'expectative sinon amicale, du moins compréhensive, et que commande le sentiment de l'impuissance américaine comme l'espoir de voir le Kongchangtang, un jour venant, se détacher de Moscou pour évoluer vers une manière de titoïsme. Le Département d'Etat voudra peut-être essayer par ailleurs de pallier aux conséquences de l'éviction des États-Unis de Chine du Nord en favorisant l'édification au sud du Yangtsé d'un système politique permettant à la politique américaine d'attendre de nouveaux développements dans le reste du monde en couvrant temporairement les approches de l'Asie du Sud-Est. On peut toutefois se demander comment les relations de fait que l'Administration sera amenée à nouer avec les communistes s'accommoderont du maintien d'une aide qui, quelque modérée que ses auteurs le veuillent, rendrait plus difficile au Kongchangtang la réalisation de ses objectifs finaux. L'on peut admettre que la corruption du Kouomintang et les erreurs de Tchang Kaï Chek soient seules

responsables des malheurs actuels de la Chine. Mais le mandat du ciel une fois détourné de la tête de Tchang serait-il au pouvoir du gouvernement américain de le reporter sur la tête d'un *Warlord* provincial parce qu'il le souhaitera honnête, ou d'un politicien libéral, fut-il sans partisans parce qu'il le jugera clairvoyant ? Et, le seul homme d'État fort qu'ait eu depuis vingt ans la Chine une fois précipité moins peut-être sous le poids de ses propres fautes que pour n'avoir pas voulu, en définitive, acclimater la démocratie dans son pays, le peuple chinois voudrait-il recevoir des mains de l'Amérique le remède que celle-ci pourrait offrir à son malheur, et suffirait-il qu'on lui apprenne que le mandat du ciel s'est posé sur un modéré, fut-il aussi distingué que M. Hu Shih, pour lui insuffler l'énergie de défendre la Chine du Sud ?

Les difficultés quasi insurmontables d'une telle entreprise n'échappent du reste pas aux fonctionnaires du Département d'État. Si rien n'intervient, aussi bien, qui les aplanisse, la formation d'un gouvernement de coalition risquera en dernière analyse de paraître au gouvernement américain malgré le danger mortel qu'il implique, sinon comme un moindre mal, du moins comme le seul procédé lui permettant de sortir de l'ornière et de concilier le maintien de ses intérêts en Chine du Nord avec sa tendance actuelle à réduire au maximum tout nouvel investissement en Chine.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 140)

397

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 732. *Prague, 3 décembre 1948.*

Dans une dépêche de Rome en date du 12 novembre que le Département a bien voulu me communiquer, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, relatant le voyage *ad limina* de monseigneur Beran, Archevêque de Prague, s'étonnait des sentiments assez inattendus manifestés par ce prélat sur la situation générale derrière le rideau de fer[2].

À son retour ici, le primat de Bohême a tenu à peu près le même langage et son optimisme a surpris, non seulement le monde catholique, mais aussi les milieux politiques non ralliés au régime.

On attachait d'autant plus de prix à ses propos qu'ils semblaient inspirés par ses récents entretiens avec les représentants les plus éminents de la diplomatie pontificale et refléter ainsi la pensée du Vatican.

On était cependant un peu sceptique sur les perspectives d'avenir développées par Mgr Beran, mais on pouvait penser qu'il s'agissait là d'une

[1] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Rome Saint-Siège, Baden, fait 13-12-48* ».

[2] Document non reproduit. Voir document nº 357.

manœuvre : après s'être courageusement dressé contre le gouvernement, l'ancien déporté de Dachau avait peut-être reçu consigne d'adopter une attitude plus conciliante. Plutôt que d'entretenir un conflit ouvert qui risquait de se terminer par une rupture totale, il avait peut-être semblé préférable d'instaurer dans les rapports entre l'Église et l'État une certaine souplesse qui permettrait de durer et d'éviter les persécutions sanglantes. Le nouveau régime de son côté aurait sans doute agi sagement en se refusant à donner au clergé ces martyrs qui ont fait la force de tant de religions.

On ne manquait pas d'établir des rapprochements entre la situation en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Yougoslavie, en Roumanie, en Pologne. On soulignait aussi que, de part et d'autre, on avait peut-être intérêt à mener une politique telle que le Saint Siège pût maintenir sa nonciature à Prague, la seule derrière le rideau de fer, et continuer ainsi à entretenir des relations avec les pays de démocratie populaire.

Quoi qu'il en soit, la réalité vient d'apporter un sérieux démenti aux espoirs qu'avait pu susciter l'Archevêque de Prague à son retour de Rome.

Jusqu'ici le conflit entre le gouvernement et l'Église avait pris surtout la forme de querelles sur la séparation des pouvoirs, sur l'enseignement, sur la confiscation des biens du clergé ou sur sa participation à la vie publique. Depuis quelques jours une violente campagne est déclenchée qui ne se content plus de stigmatiser l'attitude hostile au régime d'un certain nombre de prêtres. Elle dénonce leurs crimes contre la sécurité de l'État et les nombreuses arrestations et condamnations de membres du clergé. Cette offensive vise d'ailleurs uniquement l'Église catholique. La première attaque apparaît dans un communiqué de « quelques églises tchécoslovaques non catholiques », communiqué largement diffusé par la presse en réponse à la lettre pastorale analysée dans ma dépêche n° 540/EU du 18 septembre[1]. Après s'être élevée contre le terme de « secte » qui leur est appliqué et proclamé l'entière liberté religieuse dont jouissent tous les croyants, les auteurs de la protestation considèrent que, en faisant allusion à la possibilité de prochaines persécutions religieuses qui donneraient au peuple l'occasion de fournir des preuves de sa fidélité, l'Église catholique romaine a pris position politiquement et révélé ainsi son désir de renforcer sa situation à l'aide d'éléments réactionnaires.

Le même jour, le comité de Brno de l'Association des Anciens Combattants de la Liberté a adopté une résolution nettement agressive qu'a publiée intégralement l'agence CTK. Cette motion demande l'épuration de l'Église catholique romaine, l'élimination de tous les membres du clergé et même des hauts dignitaires, convaincus, non seulement de délit d'opinion, mais coupables de crimes pour lesquels ils sont traduits en justice sans être l'objet d'aucune sanction de la part des autorités ecclésiastiques. Il est rappelé dans le même texte que de nombreux prêtres ont été condamnés ces derniers mois pour activité clandestine contre la République et notamment pour avoir organisé des filières d'évasion. On se souvient aussi que

[1] Document non reproduit.

c'est le comité central de cette association qui a expulsé de ses rangs Mgr Beran, ainsi que je l'ai indiqué dans ma dépêche nº 613/EU du 15 octobre[1].

Enfin, en annonçant l'ouverture prochaine du procès du prêtre catholique grec Hucek, accusé d'avoir dirigé le mouvement des benderovistes, de leur avoir procuré de faux documents et de les avoir aidés à franchir la frontière, les journaux condamnent vigoureusement l'Église catholique gréco-romaine « réactionnaire et ennemie farouche des démocraties populaires et de l'URSS ». L'évêque de Presov qui aurait signé en blanc de nombreux faux papiers est mis en cause personnellement dans cette affaire.

Si l'on tient compte des menaces proférées récemment contre l'Église, au cours de la réunion du comité central du Parti (20-21 novembre), on ne peut manquer de voir dans les trois nouvelles qui viennent d'être relatées le début d'une ère de lutte violente entre l'État et le clergé. Grâce à un procédé facile dans un régime de démocratie populaire, le gouvernement ne s'engage pas lui-même dans le conflit ; il en laisse le soin à des organisations qui, à des titres divers, peuvent être considérées comme reflétant les sentiments de masses.

Si le Primat de Bohême avait cru un moment pouvoir éviter la lutte ouverte, les événements se chargeront sans doute de dissiper ses illusions. Mais tout ce que l'on sait de lui permet de penser que, si périlleuse que devienne la situation, il défendra avec calme et courage les droits de l'Église, ainsi que les intérêts du clergé et des fidèles.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 47)

398

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. nº 741. *Prague, 3 décembre 1948.*

La condamnation par le *Kominform* de Tito et de son gouvernement a eu tout d'abord en Tchécoslovaquie des conséquences d'ordre économique dont j'ai fait part au Département par ma communication du 21 juillet[3]. D'autre part, certains étudiants yougoslaves, restés obstinément fidèles au Maréchal, avaient dû quitter ce pays tandis que leurs camarades, se ralliant au mot d'ordre du *Kominform*, avaient tenu à poursuivre ici leurs études sous une direction conforme à l'orthodoxie moscovite. Cependant, les

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Belgrade, Baden, fait 11-12-48* ».

[3] Document non reproduit.

restrictions d'importation décidées à l'époque n'avaient donné lieu à aucune publicité particulière et le départ des étudiants n'avait été accompagné d'aucun commentaire par trop violent.

Depuis lors, les choses ont évolué. Sans doute sur les consignes de Moscou, une véritable campagne d'insultes et de dénigrement a été déclenchée contre le gouvernement de Belgrade.

La première manifestation a consisté dans le changement de nom des établissements métallurgiques Kolben-Dalek, de Prague, qui, après avoir, en mars 1946, à l'occasion de la visite du maréchal yougoslave, reçu le nom « d'usines Tito » ont été solennellement débaptisées le 15 octobre. Au cours de la cérémonie, M. Novy, rédacteur en chef du *Rudé Pravo* et membre de l'Assemblée nationale, a exprimé le point de vue officiel : « Nous sommes réunis, a-t-il dit, pour nous acquitter d'une mission désagréable, mais juste et qui a reçu l'approbation de toute la population laborieuse de notre pays. Nous allons priver de ses fonctions de membre honoraire de l'association des syndicats un homme en qui nous avons eu confiance et que nous avons aimé. Nous avions donné son nom à un établissement qui pouvait se réclamer d'une grande tradition révolutionnaire. Il n'est plus possible de laisser à cette usine ce nom de Tito, car c'est celui d'un homme qui a trahi notre confiance, celle de l'Union soviétique et de tout le mouvement ouvrier international. Il a abandonné le marxisme et le léninisme, s'est déclaré hostile à l'URSS et s'est écarté du socialisme international en faveur du nationalisme petit bourgeois ». L'orateur a ensuite accusé Tito d'avoir établi un régime de terreur qui pèserait en particulier sur son propre parti. Puis, M. Rajkovic, rédacteur du journal dissident yougoslave *Nova Borba* a affirmé aux ouvriers tchécoslovaques que le peuple de son pays saurait faire justice de « Tito et de sa clique ».

Le 22 novembre, une assemblée extraordinaire de la « Société des Amis de Tito » a, à son tour, décidé que l'association s'appellerait désormais « Société de l'Amitié yougoslavo-tchécoslovaque ». Le président, M. Siroky, Vice-Président du Conseil, a déclaré : « Notre association se débarrassera du nom de celui sous la direction de qui le parti communiste yougoslave s'est engagé dans la voie du nationalisme bourgeois, et de l'hostilité envers l'URSS et les pays de démocratie populaire[1] ».

Lors de cette réunion, un rédacteur de *Nova Borba* est venu, comme dans le cas des usines de Kolben-Dalek, approuver l'orateur tchécoslovaque, ajoutant que le nombre des arrestations opérées par le gouvernement de Belgrade était la preuve des dissentiments qui séparaient le peuple yougoslave de son maître actuel.

La presse locale s'est conformée naturellement au mot d'ordre du *Kominform* en publiant des éditoriaux ou entrefilets aussi injurieux pour le maréchal Tito qu'ils ont coutume de l'être à l'égard des puissances non communistes. On lit dans le *Rudé Pravo* de ce matin la reproduction d'un

[1] *Note du document* : « On remarque à ce sujet que l'interprétation des instructions officielles est assez incertaine : selon M. Novy, le parti communiste yougoslave serait opprimé par Tito ; d'après M. Siroky, le groupement semblerait avoir suivi son chef dans ses errements et sa trahison ».

article du *Robotsnické dielo* qui accuse les dirigeants yougoslaves d'avoir trahi l'alliance bulgaro-yougoslave en pratiquant une politique nationaliste-bourgeoise : « car il ne faut pas oublier, continue l'organe du parti ouvrier bulgare que notre alliance avec la Yougoslavie est basée sur nos rapports amicaux avec l'Union soviétique. Or, Tito essaye de cacher l'URSS à ses admirateurs ». Dernièrement *Lidova Demokracie* annonçait qu'une grave crise intérieure sévissait en Yougoslavie où le marché noir exercerait ses ravages, où seuls les propriétaires moyens s'enrichiraient et où le gouvernement se préparerait à rompre avec Moscou. *Rudé Pravo* de son côté, a fait état d'une lettre qu'auraient adressé à la *Pravda* de Moscou 164 communistes yougoslaves qui auraient tenu des réunions secrètes à Belgrade le 11 octobre dernier. Il va sans dire que les journaux tchécoslovaques reproduisent les éditoriaux du *Nova Borba* lançant contre le maréchal Tito et ses collègues les plus graves accusations : falsification par les organes officiels yougoslaves des discours de Molotov, suppression de toutes les déclarations soviétiques condamnant Tito, aggravation du régime de terreur qui régnerait en Yougoslavie. *Nova Borba* fait aussi état de réunions organisées par l'opposition, les mêmes, sans doute, auxquelles ferait allusion la *Pravda.* Le journal yougoslave de Prague donne enfin les noms de certains chefs de la résistance au maréchal Tito : le capitaine Radoslav Pechikan, ancien instructeur politique de la division Nisch, et le député Gueorguiev.

La célébration de la Fête nationale yougoslave a fourni aux dirigeants tchécoslovaques une nouvelle occasion de manifester leurs sentiments à l'égard de Belgrade : aucun membre de gouvernement n'a assisté à la réception donnée par l'ambassade de Yougoslavie. En revanche, le même jour, à la même heure, la plupart des ministres se trouvaient à une cérémonie organisée en l'honneur de la fête nationale de l'Albanie – qui n'a pas ici de représentant diplomatique. L'un des cent cinquante étudiants albanais a parlé de l'histoire de son peuple ; mais il s'est surtout livré à une diatribe contre le gouvernement yougoslave qui aurait tenté de priver l'Albanie de son indépendance. « C'est vers la fin de 1947, a-t-il dit, que les tendances troskystes l'ont emporté au sein du parti communiste yougoslave. Ce dernier aurait alors tenté d'annexer notre pays, gâche aux troskystes albanais Dzodze et Kristu ». L'orateur a aussi accusé Belgrade d'avoir, pur asservir l'économie albanaise empêché la construction d'une deuxième raffinerie de pétrole à Koutchov et d'avoir confisqué les machines envoyées à cette fin par l'URSS.

Quant à la célébration officielle de la fête nationale yougoslave, elle a eu lieu au Théâtre national sous la présidence de M. Siroky et en présence des « journalistes yougoslaves de Prague », c'est-à-dire de la rédaction de *Nova Borba* et des étudiants yougoslaves d'obédience moscovite.

L'attitude de la Tchécoslovaquie à l'égard du gouvernement yougoslave est un nouvel et frappant exemple de la discipline rigoureuse à laquelle sont astreints les dirigeants de Prague : sans remonter au mois de mars 1946 où la capitale tchécoslovaque avait fait au maréchal Tito un accueil enthousiaste, le chef d'État yougoslave était encore, en février dernier, l'objet d'un

culte presque égal à celui qui est voué aux grands hommes du Kremlin et à Dimitrov. L'excommunication fulminée contre lui ne laisse même plus à la nation tchécoslovaque la possibilité de garder envers l'ancien ami une attitude neutre ou réservée : elle ne peut que manifester à son égard les sentiments que l'on professe pour un ennemi ancien et détesté.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 50)

399

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR M. BAEYENS

Entretien de M. Tézenas du Montcel et de M. de la Chevalerie au sujet des Indes françaises

N. *Paris, 4 décembre 1948.*

1) Avenir de Chandernagor. Référendum dans les Établissements.

M. Du Montcel estime que le gouvernement français doit prendre maintenant de toute urgence position en ce qui concerne le problème de Chandernagor.

La question qui se pose et à laquelle les membres du Conseil d'administration de la Ville Libre nous pressent de répondre est la suivante : Désirons-nous éviter le référendum dans cet Établissement (solution Debendra Nath Dash) ou voulons-nous, nous tenant à la lettre des accords du 29 juin, une consultation populaire ?

Nous courons le risque en ajournant notre décision de nous exposer à une résolution brutale de l'Assemblée municipale du Comptoir décidant l'intégration immédiate à l'Union indienne ; cette résolution qui n'aurait sans doute pas de valeur légale nous mettrait cependant dans une situation très embarrassante vis-à-vis de Delhi. Le Pandit Nehru aurait en effet récemment déclaré que l'Inde nationale « serait heureuse d'ouvrir les bras à Chandernagor » le jour où sous une quelque forme que ce soit la ville déciderait de s'intégrer à elle.

M. Du Montcel envisage deux solutions possibles qui présentent l'une et l'autre leurs avantages et leurs inconvénients ; la première a pour effet de dissocier Chandernagor du reste de l'Inde française tandis que la seconde aligne la Ville Libre sur les quatre autres Établissements.

1) Première solution : Pas de référendum à Chandernagor.

En s'assurant le maintien d'une certaine position culturelle à Chandernagor, le gouvernement français « part sur la pointe des pieds ». À la suite d'une motion par exemple du conseil municipal, il laisse la ville glisser en douceur vers l'Union indienne, à l'amiable, peut-être selon les données du projet Dash, dans des conditions cordiales qui feraient de ce départ un

geste sans amertume à notre endroit et ménageant notre prestige sur le plan de l'Union française comme sur le plan international.

Inconvénients : – Difficultés à esquiver pour une cession de territoire, du point de vue constitutionnel français, une consultation des populations intéressées.

– Précédent que pourraient invoquer les autorités indiennes pour les quatre autres Comptoirs. À cela sans doute pourrait-on éventuellement rétorquer que Chandernagor est dans une situation différente de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon, puisqu'elle est une Ville Libre et que son corps représentatif a qualité (?) pour représenter ses ressortissants aux fins de prendre une aussi grave décision.

2) Deuxième solution : Référendum à une date rapprochée dans tous les Comptoirs et ayant lieu le même jour à Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon.

Nous profitons du courant qui nous est favorable actuellement dans les Établissements du Sud à la suite du succès des dernières élections et de la façon dont nous nous sommes sortis des incidents de Mahé. Nous amenons leurs conseils municipaux à décider une date pas trop éloignée (mars ou avril 1949) pour le référendum et nous nous efforçons de persuader l'assemblée municipale de Chandernagor d'aligner sa position sur celle des quatre autres villes.

Le référendum a donc lieu le même jour partout. En vue d'éviter la dispersion des voix, les populations ne seraient appelées à se prononcer que sur deux questions : intégration dans l'Union Indienne – Maintien de l'Inde française en tant que territoire libre au sein de l'Union française.

Cette dernière formule dont il resterait à préciser la portée juridique serait, de l'avis de certains juristes, préférable à celle de « territoire associé ». Elle pourrait, semble-t-il, rallier une très grande proportion de suffrages, au moins à Pondichéry, Karikal et Yanaon.

Avantages : – Nous échappons ainsi à un précédent à Chandernagor dont l'influence pourrait jouer fâcheusement sur les habitants des Établissement du Sud.

– La solution qui consiste à précipiter dans la mesure du possible le référendum dans ces quatre Comptoirs aura pour effet de mettre en échec la tactique qui semble avoir été adoptée par les autorités indiennes et qui tend à fournir progressivement la preuve aux populations de l'Inde française que la vie y serait impossible sans une intégration dans l'Union indienne.

– La diversité des résultats de la consultation populaire qui donnerait, on peut l'espérer, une majorité favorable à notre cause à Pondichéry, Karikal et Yanaon et défavorable à Chandernagor et peut-être à Mahé, prouverait clairement notre bonne foi et notre impartialité.

– Nous restons dans la norme constitutionnelle française.

Inconvénients : Il y a là évidemment un risque à courir et l'on peut penser qu'il serait très inopportun de précipiter soi-même une opération dont l'issue n'est pas en tout état de cause certaine. Il semble par ailleurs que l'idée

de M. Goubert, président du parti socialiste de l'Inde française, victorieux aux dernières élections, qui se trouvera prochainement à Paris pour entretenir M. Coste-Floret de cette question, serait de renvoyer à quinze ans la date du référendum ; cette solution risque de séduire d'emblée le gouvernement ; or elle provoquerait sans doute une très violente réaction de Delhi qui nous accuserait de violer l'esprit des accords du 29 juin et déclencherait sans doute de multiples incidents dans les Établissements qui aboutiraient peut-être en fin de compte à une éviction de force de l'administration française.

Quelle que soit la solution adoptée, le Conseil des ministres devra prendre une décision. Une réunion des services compétents de la France d'outre-mer et du ministère des Affaires étrangères devrait avoir lieu lorsque la rue Oudinot aura été informée des vues de MM. Baron, Goubert, Godard, membre de l'Assemblée de l'Union française, Saravane Lambert et peut-être Dash (s'il consent à venir à Paris) afin de se mettre d'accord sur les suggestions à adresser à ce sujet au président Schuman et à M. Coste-Floret.

2) Question des observateurs neutres. Dans le cas où le référendum serait précipité, il conviendrait de mettre le plus rapidement possible au point la question des observateurs neutres qui devront y assister. En premier lieu il serait utile d'interroger M. Daniel Lévi sur la possibilité d'amener Delhi à consentir à la présence de tels observateurs étant entendu qu'il n'y aurait pas parmi eux de ressortissants indiens.

En vue de nous assurer toutes garanties d'impartialité voulues nous pourrions nous adresser pour désigner ces observateurs à une haute autorité internationale qui pourrait être – ainsi qu'il avait été procédé lors du plébiscite de Tende et de Brigue – le Président de la Cour permanente de Justice internationale.

Cette procédure posera de nombreux problèmes. (Il faudra trouver des personnalités adéquates, si possible pour éviter des frais en résidence aux Indes, etc.). Elle prendra du temps et il importe en conséquence que nous soyons fixés rapidement, si nous voulons la suivre, sur la décision prise par le gouvernement sur l'ensemble du problème.

3) Remplacement de M. Baron à Pondichéry. M. Du Montcel a indiqué confidentiellement par ailleurs qu'il était maintenant absolument certain que M. Baron ne retournerait plus à Pondichéry. Pour des raisons d'ordre politique intérieur, M. Thomas, Secrétaire général, serait désigné pour assumer pendant une courte période les fonctions de Commissaire de la République par intérim. Une telle décision paraîtrait regrettable. En raison de l'hostilité de MM. Goubert et Thomas elle pourrait avoir en effet pour conséquence de retourner le parti socialiste de l'Inde française contre nous et de faire perdre tout intérêt aux conversations qui vont s'engager à Paris entre son représentant et M. Coste-Floret.

Le ministre de la France d'outre-mer a sollicité M. Tezenas du Montcel d'accepter le poste de Commissaire de la République en mission extraordinaire à Pondichéry en remplacement de M. Baron. Pour diverses

considérations M. Tezenas du Montcel a refusé. Il estime notamment qu'il pourra rendre de plus grands services en restant avec son titre actuel à la disposition du gouvernement français pour l'assister en qualité d'expert à Paris, à Pondichéry ou éventuellement même à Delhi auprès de M. Daniel Lévi comme il y a plusieurs mois qu'en tant que Commissaire de la République, fonctions qui pourraient paralyser son action vis-à-vis du gouvernement indien.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

400

NOTE DE M. LAPORTE, PREMIER SECRÉTAIRE À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE

N. *Paris, 4 décembre 1948.*

En recevant M. Baelen, le 17 novembre, le ministre des Affaires étrangères, dans l'exposé qu'il fit des relations actuelles de son pays avec la France, exprime en guise de préambule « la vive inquiétude » que lui inspiraient les récents incidents[1].

De fait, avec l'expulsion de l'attaché militaire adjoint et du secrétaire-archiviste de l'ambassade de France à Varsovie qui entraîne immédiatement le renvoi de deux fonctionnaires de l'ambassade de Pologne à Paris, les choses prennent mauvaise tournure, et tout indique que si un effort n'est pas fait pour clarifier la situation, elles vont encore s'envenimer. De nouvelles expulsions suivront, et la représentation française en Pologne, déjà squelettique, risque d'ici quelques semaines d'être réduite encore.

En raidissant comme il vient de le faire sa position à notre égard, le gouvernement de Varsovie, de toute évidence, ne fait que suivre des consignes. Le processus d'éviction de toute influence française qui se développe actuellement avec rapidité à Sofia ou à Bucarest est à coup sûr voulu par le Kremlin. C'est dire que la Pologne suivra. Mais elle suivra plus ou moins vite selon l'accueil qui sera réservé à son présent espoir de détente.

Il va de soi qu'il ne saurait être question de transiger en aucune manière sur le fond du différend qui oppose actuellement la Pologne à la France. Rangés dans des camps adverses, les deux pays ne peuvent à l'heure présente trouver une base solide de rapprochement. Ils peuvent en revanche, et à Varsovie on semble le désirer sincèrement, trouver un *modus vivendi* apte à préserver ce qu'il est souhaitable et possible de préserver dans les rapports franco-polonais. Les relations culturelles, les échanges commerciaux sont du nombre.

Pour ce faire, il suffirait sans doute d'un geste de notre part, d'un geste qui, semble-t-il, n'aurait pas besoin d'être de grande portée. Pour

[1] Voir document n° 353.

M. Modzelewski, un simple adoucissement du régime actuel de la délivrance des visas, la possibilité pour que les ressortissants polonais expulsés de chez nous de pouvoir être rapatriés en Pologne au lieu d'être purement et simplement conduits dans un camp de DP[1] en Allemagne, contribueraient largement à favoriser la détente qu'il souhaite.

Or, satisfaction pourrait sur ce point lui être accordée à peu de frais. Il suffirait pour cela d'assouplir les instructions très rigides qui règlent l'entrée des Polonais en France, et de différer de quelques heures la mise à exécution des mesures d'expulsion qui frappent ceux des ouvriers polonais dont l'attitude au cours des grèves justifie pareille sanction.

Le prix demandé est donc, *a priori*, modeste. S'il était jugé pourtant trop élevé, de graves conséquences pourraient s'ensuivre. Il faudrait alors envisager comme probable la disparition progressive, à un rythme précipité, de la présence française en Pologne.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 2)

401

M. Bonnet, Ambassadeur de France a washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 2623. *Madrid, 4 décembre 1948.*

Les États-Unis souhaitent vivement le rétablissement de rapports normaux avec l'Espagne, toutefois ils n'ont pas renoncé, jusqu'à présent tout au moins, à l'idée qu'un changement d'orientation de leur politique devrait être précédé, et en quelque sorte justifié, par l'évolution, dans un sens plus libéral, du régime en vigueur à Madrid. C'est ainsi que M. Sulzberger caractérise la position américaine devant le problème espagnol.

Le correspondant du *New York Times* vient d'effectuer, dans la Péninsule ibérique, un séjour de plusieurs semaines. Il s'est entretenu avec le général Franco et avec Don Juan, a interrogé des personnes d'origines très diverses et d'opinions variées (mes dépêches n° 2400 du 8 novembre, n° 2458 du 18 novembre et n° 2561 du 27 novembre)[3]. De retour en France, où il se trouve actuellement, M. Sulzberger récapitule ses impressions de voyage et se livre, dans une série d'articles dont le Département trouvera le texte joint à la présente communication, à une étude d'ensemble du problème espagnol dont il m'a paru intéressant de retracer les grandes lignes. L'impression dominante notée par le journaliste américain pendant son séjour

[1] D.P. : *Displaced Persons*, personnes déplacées par les événements de la guerre et les expulsions de l'après-guerre.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique, au Secrétariat des Conférences et à l'ambassade de France à Madrid.

[3] Documents non reproduits.

en Espagne, est que le général Franco se trouve aujourd'hui assis plus solidement en selle que jamais. Les gestes politique du Caudillo, tels que l'organisation d'élections municipales, la permission donnée au Prince des Asturies de poursuivre ses études à Madrid, le déplacement du pouvoir en faveur d'éléments catholiques au détriment de la Phalange, n'annoncent pas, de l'avis de l'auteur, de transformations fondamentales, et il ne convient pas de leur accorder une signification qu'ils ne revêtent point.

Or, souligne M. Sulzberger, le régime phalangiste demeure une dictature policière. Tenant pour assuré que, par crainte des Soviets, les démocraties occidentales seraient amenées à considérer ses méthodes gouvernementales d'un œil plus favorable, le général Franco n'a pas même esquissé un mouvement vers plus de liberté. L'Espagne, il est vrai, n'a jamais connu la liberté que restreinte et confinée à des domaines accessoires, tant la tendance à l'anarchie y est fortement enracinée. Toutefois, le régime actuel joint à l'autocratie traditionnelle, les usages policiers en honneur dans les dictatures qu'a connues l'Europe entre les deux guerres. Ainsi toute tentative d'opposition rencontre, de la part du gouvernement, des mesures farouches de répression. Celles-ci n'épargnent, dans une certaine mesure, que les monarchistes. Toute manifestation contre le régime qui n'est pas d'origine monarchiste est tenue pour communiste. Toute réunion politique clandestine, si elle vient à la connaissance des autorités, conduit ses participants en prison. Des milliers de personnes finalement relâchées ne sont mises en liberté que sous une surveillance étroite. Elles sont de plus privées de cartes d'alimentation et de cartes de travail. Les déplacements leur sont interdits et elles doivent se présenter à la police à intervalles réguliers. Les arrestations s'opèrent souvent de manière arbitraire sur simple dénonciation et les personnes emprisonnées peuvent être détenues sans jugement pendant des périodes allant de quelques jours à quelques mois.

L'auteur se déclare prêt à reconnaître que les camps de concentration sont moins peuplés, mais il estime à 120 000 le nombre des prisonniers politiques se trouvant encore dans les prisons d'Espagne. De même, si les condamnations à mort se font plus rares, les pelotons d'exécution n'en continuent pas moins à fusiller.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si l'opposition a perdu sa vigueur sans compter que ses diverses éléments n'ont jamais su mettre un terme à leurs querelles. Les dirigeants de l'émigration d'autre part ont perdu toute autorité, leur voix, de l'étranger, ne rencontre plus qu'un écho très assourdi. Les groupements républicains en France auraient été pénétrés par des agents franquistes et la police secrète aurait désorganisé les réseaux de l'intérieur. Seuls les communistes, par leur discipline, par la solidité de leur doctrine, par leur ardeur révolutionnaire, auraient réussi à conserver un certain nombre d'adhérents à leur parti, nombre d'ailleurs qu'ils ne se soucieraient pas d'augmenter pour l'instant.

En ce qui concerne les tensions entre les monarchistes et la Phalange, entre les carlistes et les monarchistes : Franco a su utiliser les uns contre les autres ces différents mouvements. Reste l'Église. Une tendance s'y manifesterait de n'apporter plus au régime qu'un appui prudent. Le loyalisme à

l'égard du général Franco de hauts dignitaires du clergé espagnol tels que le cardinal Segura ou l'évêque Herrara semblerait être douteux. D'autre part, l'Action catholique collabore ouvertement avec le gouvernement. Dans son ensemble l'Église, d'après M. Sulzberger, accueillerait favorablement le retour des Bourbons.

Toutefois, si la position du général Franco apparaît comme assurée dans le domaine politique, l'Espagne ne s'en trouverait pas moins, économiquement, en assez mauvaise posture. Tout d'abord le système des transports fonctionne mal. Peu de lignes de chemin de fer, dotées d'un matériel ancien et à bout de course. M. Sulzberger cite un rapport de fin d'année de la banque Urquijo. Cet établissement estime à 700 millions pour quatre ans les besoins du pays en dollars. Le document fait valoir que les possibilités locales de reconstruction sont limitées en raison des quantités restreintes de ciment et de fer dont l'Espagne dispose. L'auteur constate cependant que la faculté de survie de l'économie espagnole, en dépit de l'action de l'Institut national de l'Industrie, est un facteur dont il convient de tenir compte. Le gouvernement s'efforce de construire. Il bâtit des habitations à bon marché, il édifie aussi des façades comme tous les régimes totalitaires.

À la lumière de ces informations, quels services l'Occident peut-il attendre de l'Espagne ? Telle est la question à laquelle l'auteur s'efforce de répondre. Ce que les militaires américains souhaitent obtenir et ceci avec une certaine impatience, c'est l'utilisation des bases stratégiques de la Péninsule ibérique. La tension des rapports des États-Unis et de la Russie a conféré aux aérodromes et aux ports d'Espagne un intérêt accru. Sans nier le fait, M. Sulzberger estime qu'en cas de conflit l'aviation et la marine américaine disposeront à coup sûr de ces bases. Il est peu probable en effet que Franco puisse, dans une guerre avec la Russie, maintenir une position de neutralité. En d'autres termes, l'auteur pense que l'Espagne a plus besoin des États-Unis, que ceux-ci n'ont besoin de l'Espagne. Il condamne dans ces conditions les visites répétées de militaires ou d'hommes politiques américains à Madrid qui trompent les dirigeants espagnols sur le prix que les États-Unis sont prêts à payer pour obtenir leur coopération. Le général Franco aurait récemment confié à une personne de son entourage qu'il ne pouvait parvenir à comprendre pourquoi les États-Unis lui envoyaient tant de visiteurs de marque manifestant tous des sentiments si amicaux à son égard et n'en continuaient pas moins à suivre une politique hostile envers l'Espagne.

À plusieurs reprises M. Sulzberger revient sur le fait que le dictateur espagnol espère séparer les alliés occidentaux et, jouant sur la peur des Soviets, obtenir, par une entente directe avec les États-Unis, les bénéfices auxquels les nations de l'Europe se refusent à le voir accéder. L'auteur conclut en indiquant que céder à une telle manœuvre serait fatal pour le succès de l'ERP dont les motifs apparaîtraient dès lors comme suspects aux partis socialistes et libéraux en Grande-Bretagne comme en France. Cet avis est partagé par de nombreuses personnalités au Département d'État et au Congrès. C'est ainsi que, parlant récemment à l'Université de l'Ohio, M. Ralph Flanders, sénateur républicain du Vermont et Président de la

Commission économique mixte des deux Chambres, a déclaré : « Plus qu'une stupidité politique, c'est une folie militaire que d'avancer que, en cas de guerre en Europe, les États-Unis devraient baser leurs forces en deçà du versant espagnol des Pyrénées. Une telle décision, a-t-il poursuivi, signifierait que nous envisagerions d'abandonner à la merci des Russes toute l'Europe hormis le paradis fasciste de Franco, et que nous espérerions reconquérir pied à pied des territoires deux fois ravagés par la guerre avant d'être en mesure d'entrevoir la victoire ». « Une guerre engagée dans de telles conditions serait perdu d'avance ». « Il faut le dire une fois pour toutes, a ajouté M. Flanders, ce n'est pas aux militaires de tracer la politique extérieure et économique des États-Unis ».

La position des fonctionnaires du Département d'État qui ont manifesté jusqu'à présent une vive résistance à la politique d'« apaisement » envers le général Franco, se trouvera renforcée par la condamnation aussi nette d'une tendance qui ne rencontre pas l'approbation de la majeure partie de l'opinion américaine.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 186)

402

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[1].

T. n°s 1049-1054. *Paris, 6 décembre 1948, 12 h.*

Réservé. Très secret.

Votre télégramme n°s 2639-42 a retenu toute mon attention[2].

Avant d'envisager la suite qu'il y aurait éventuellement lieu de donner aux suggestions qui vous ont été faites, j'ai besoin d'avoir des précisions sur les intentions et les objectifs de leurs auteurs.

Dois-je comprendre que c'est le gouvernement soviétique lui-même, par l'intermédiaire de M. Zorine, qui a provoqué la démarche faite auprès de vous par le Ministre d'Égypte ?

Que faut-il entendre par une médiation destinée à rapprocher les thèses opposées des puissances occupantes à Berlin ? S'agit-il de reprendre les

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Dans ce télégramme, Chataigneau relatait les approches indirectes effectuées par Moscou par l'intermédiaire du ministre égyptien à Moscou. Celui-ci suggérait que, sans renoncer à ses alliances avec les Anglo-Saxons, la France coopère avec l'Union soviétique et tente un effort de médiation pour rapprocher les thèses opposées des puissances occupantes à Berlin, ce qui aurait l'avantage de retirer à Moscou le prétexte d'attribuer au bloc occidental des intentions agressives. La condition pour que Moscou acceptât cette médiation de la part de la France serait que celle-ci adoucisse les mesures de police prises à l'encontre des étrangers soviétiques. L'ambassadeur remarquait ainsi l'entreprise de « *désagrégation politique de l'Occident* » menée par le Kremlin (télégramme n°s 2639-2642 du 1er décembre de Moscou, non reproduit).

efforts tentés à quatre en juillet et août pour la levée du blocus et l'introduction en contre partie du mark de la zone soviétique comme monnaie unique à Berlin ? Les problèmes posés sont malheureusement beaucoup plus larges maintenant du fait de la division de la ville et de la création récente d'une municipalité d'un type particulier dans le secteur soviétique.

Avez-vous l'impression qu'en parlant de Berlin on désire élargir le débat et entrer dans la voie d'un apaisement général, en Allemagne d'abord, ailleurs ensuite ?

Sur le point particulier des mesures de police prise par le Ministère de l'Intérieur à l'encontre des étrangers soviétiques, je comprends mal ce que vos interlocuteurs ont en vue, toutes réserves étant faites bien entendu sur le fond de la question et sur le principe d'un tel marchandage. Avez-vous l'impression qu'en posant cette condition surprenante on aurait en vue de chercher une détente générale dans les relations franco-soviétiques, lesquelles se sont détériorées depuis les incidents du camp de Beauregard en novembre 1947 ?

Votre sentiment sur tous ces points me permettrait de juger en meilleurs connaissance de cause des avances qui vous ont été faites. Sans doute jugerez-vous nécessaire d'avoir une nouvelle conversation avec le Ministre d'Égypte.

Veuillez m'indiquer aussi si vous avez tenu informé l'Ambassadeur des États-Unis, ou si vous avez des raisons de penser qu'il a été mis au courant par son collègue égyptien[1]. Dans la négative, je vous demande de garder le secret jusqu'à nouvel avis.

(Direction d'Europe, URSS, volume 53)

[1] Il semble bien que oui, puisque l'on trouve dans les archives une note en anglais, provenant sans doute des Américains, et racontant cet épisode et rapportant la volonté soviétique d'exploiter la peur de la guerre des Français (document non reproduit). Chataigneau apportait des réponses aux questions de Schuman le 9 décembre. Le ministre égyptien n'a pas mentionné le nom de Zorine mais il lui avait répété qu'il exprimait une opinion conforme à celles de personnalités soviétiques autorisées. Il a également rappelé que les Soviétiques souhaitaient une levée du blocus simultanée avec l'introduction du mark soviétique comme monnaie unique de la ville. Il notait également le fait que les demandes concernant l'adoucissement des mesures de police prouvaient leur efficacité et l'embarras qu'elles provoquaient dans les activités communistes en France. L'ambassadeur français indiquait qu'il n'avait pas mis au courant son homologue américain des suggestions de rapprochement lancées par le ministre égyptien. En conclusion, il estimait que les Soviétiques étaient moins sûrs de leur force qu'il y a un an et qu'ils adoptaient une attitude défensive dans le domaine politique et militaire tout en poursuivant un travail de sape hors de leurs frontières (télégramme n°s 2708-2720 du 9 décembre de Moscou, non reproduit). Schuman répondit à ce télégramme en confirmant les déclarations faites par le ministre égyptien par des indications en provenance de pays satellites. Voir document n° 427.

403

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Washington, 6 décembre 1948.*

Mon cher ami,

Je vous remercie de vos lettres reçues par valise[1]. Il est encore trop tôt pour que je puisse vous donner un avis autorisé sur vos suggestions relatives au problème méditerranéen. Mes collègues d'Angleterre et du Benelux sont, sur instructions de leur gouvernement, très réservés au sujet de l'Italie. Ils se font quelques illusions sur la position américaine et semblent croire que, devant les difficultés diverses que peuvent soulever les nouveaux partenaires éventuels, Washington se résignera à ce que les sept nations soient les seuls membres à responsabilité entière. J'en doute, pour ma part. Mais nous devons attendre les premiers entretiens, qui auront lieu cette semaine, pour nous faire une idée des positions exactes de nos interlocuteurs. Nous verrons alors s'il sera possible d'introduire dans les textes sous une forme ou sous une autre, une disposition susceptible de calmer jusqu'à un certain point les protestations et inquiétudes dont l'Ambassadeur de Turquie vous a fait part.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 5)

404

M. LOUET, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À L'AMBASSADE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 1107. *Sofia, 6 décembre 1948.*

La date du Congrès du parti communiste bulgare a été de nouveau remise : il doit se réunir à Sofia le 18 décembre. Plusieurs prétextes ont été invoqués pour expliquer ces atermoiements successifs : certains ont mis en avant le mauvais état de santé et même la succession éventuelle du président Dimitrov, d'autres prétendent que cette assemblée « historique » ne doit pas commencer ses travaux avant la fin de la session de l'ONU à Paris.

Le parti communiste a apporté un grand soin à la préparation de l'ordre du jour : j'ai transmis au Département par des courriers précédents le projet

[1] Voir document nº 386.

[2] Dépêche communiquée à la direction générale des Relations culturelles.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres nº 4910, Washington nº 3885, Belgrade nº 538, Rome nº 1584, Bulletin, fait* ».

de statuts du Parti (ma dépêche n° 1010, du 8 novembre)[1] et un projet du plan économique (ma dépêche n° 1036, du 20 novembre 1948)[2] projets qui doivent être étudiés et adoptés par le Congrès. Un troisième document a été publié dernièrement ; il concerne « l'éducation marxiste léniniste et la lutte sur le front idéologique ». Ce texte long et confus contient cependant quelques passages intéressants concernant notamment les directives données à la science et aux arts dans la ligue du marxisme-léninisme.

Le problème, que pose l'éducation des membres du parti, est exposé dans le préambule : les anciens membres, absorbés par la lutte clandestine, ont dû négliger leur éducation marxiste, les nouveaux, de beaucoup les plus nombreux, ont conservé leurs conceptions et préjugés bourgeois et ignorent tout, même à des postes importants, de la doctrine marxiste-léniniste.

Il s'agit donc, par la création d'écoles, de cours, de conférences, d'entreprendre ou de perfectionner, à tous les échelons, l'éducation politique des membres du parti et, d'une façon plus générale, du peuple bulgare et de créer un véritable corps d'instructeurs spécialisés dans l'étude du marxisme-léninisme. Les documents de base sont, plus encore que les écrits de Karl Marx et Engels, ceux de Lénine et de Staline, l'histoire du parti communiste soviétique et l'étude de l'évolution économique, sociale et politique du socialisme en URSS.

Le chapitre concernant la lutte du parti sur le plan idéologique s'attaque résolument aux concepts actuels « individualistes, modernistes et formalistes » dans le domaine de la science et de l'art pour y substituer le « réalisme socialiste » qui procède de disciplines collectives et peut seul contribuer au développement du marxisme-léninisme et à la construction du socialisme.

À ce sujet, je me permets de recommander au Département la lecture des pages 10, 11, 12 et 13 de l'exposé ci-joint[3].

Les sciences devront être marxistes-léninistes.

Les arts, abandonnant les tendances réactionnaires, devront être « un puissant moyen d'éducation des travailleurs dans un esprit socialiste et assurer son progrès sur les bases du réalisme socialiste ». Il s'agit de créer des « œuvres d'une haute valeur artistique, dignes de notre temps, reflétant l'élan des travailleurs, leur tendance au socialisme, leur passé héroïque, les exhortant à la lutte pour le triomphe définitif du socialisme ».

La littérature doit traiter du parti, du Front de la Patrie, de l'Etat ; elle doit éduquer le peuple et surtout les jeunes générations dans un « esprit de dévouement et de fidélité envers la grande cause du socialisme et envers la patrie ; elle doit lui servir de soutien dans son travail, développer chez lui les sentiments d'assurance et de courage, la volonté et la capacité à surmonter tous les obstacles, renforcer sa haine contre les ennemis du peuple, l'armer contre tout ce qui désagrège l'organisme populaire, contre toute

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

terreur, contribuer au raffermissement de sa collaboration avec les combattants pour une paix durable et pour la démocratie, et avant tout, avec les grands peuples soviétiques – « nos libérateurs ».

L'art théâtral doit s'inspirer de l'art théâtral soviétique.

Le cinéma ne doit pas admettre des « films pervers, fruits d'un art occidental capitaliste en décadence ; de donner une priorité aux films soviétiques d'une haute valeur artistique ».

La musique, liée au peuple, doit être « expressive, mélodique et palpitante », elle doit « stimuler le travail et la lutte pour le socialisme »…

En résumé, il s'agit de rénover la science et les arts en luttant contre « toute indulgence pour les arts contemporains de la bourgeoisie occidentale ».

De telles directives contribueront à rendre difficile ou illusoire toute tentative de rapprochement culturel entre l'Occident et la Bulgarie. Ce pays était très friand de tout ce qui rappelait la culture occidentale et plus particulièrement la culture française : aujourd'hui, toute manifestation de culture française sera bien accueillie par la majorité des Bulgares mais sera sans doute officiellement critiquée. L'exposition de peinture contemporaine française, qui doit se tenir à Sofia, au lendemain du Congrès communiste, ne manquera pas de constituer un test intéressant à ce point de vue.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 14)

405

M. Baudet, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 2414. *Londres, 6 décembre 1948.*

Confidentielle.

Par ma dépêche n° 2394 du 2 décembre[2], j'ai fait part au Département des inquiétudes que causait ici l'avance vers le sud des armées communistes de Mao Tsé Toung.

Ces inquiétudes, très vives sur le terrain des intérêts occidentaux en Chine, sont encore aggravées par les implications d'ordre général qu'aurait une victoire de Mao sur le plan de la défense anti-communiste en Asie.

L'opinion britannique s'est beaucoup interrogée récemment sur la nature exacte de l'idéologie des Rouges chinois. Jamais, constate-t-on, il n'a été

[1] Notes manuscrites : « [Communiquer à] *Devinat, M. le Secrétaire à la Présidence du Conseil, F[rance] O[utre-] M[er], M. Pignon, É[tat] M[ajor] G[énéral de la] D[éfense] N[ationale], copie pour la Direction générale Politique, New Delhi, Karachi, Rangoon, Saïgon, Washington, Singapour, avec lettre jointe, [fait le] 15/12/48. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre] avec prière de retour à l'Asie. M. de la Chevalerie, M. Plion, M. Georges-Picot* ».

[2] Voir document n° 394.

possible de déceler de liens précis entre Moscou et Yeh-Nan. L'URSS, bien que ne cachant pas ses sympathies, est toujours restée sur une entière réserve politique vis-à-vis de Mao Tsé Toung. Le seul acte concret d'assistance russe qu'on connaisse – et il ne peut-il s'expliquer comme une contrepartie en quelque sorte normale de la contribution fournie par les communistes chinois dans la guerre contre le Japon ? – est l'abandon entre leurs mains des armes et de l'équipement pris aux Japonais par l'armée soviétique en Mandchourie. On note d'autre part que les communistes chinois ont fait de la réforme agraire l'élément principal et presqu'unique de leur programme, ce qui les laisse bien loin derrière la doctrine marxiste. On rappelle enfin que les Chinois, âpres au gain, individualistes, xénophobes, et dont la gigantesque masse forme l'ensemble politique le plus inerte qui existe au monde, offrent à la soviétisation un terrain aussi peu favorable que possible.

De ces observations, les optimistes concluent que, pour peu qu'ils ne soient pas directement provoqués par les puissances occidentales, les partisans de Mao Tsé Toung, qui ne partagent avec les authentiques communistes que l'étiquette, ne seront jamais une menace réelle en Asie et qu'à l'époque du pouvoir ils s'assagiront jusqu'à coopérer de bonne grâce avec la communauté des pays occidentaux. En d'autres termes, ils ont le sentiment que Mao Tsé Toung, s'il réussit à prendre le pouvoir, sera une sorte de Tito chinois, mais que, pour des raisons tenant à la géopolitique, il jouira, vis-à-vis du Kremlin, d'une position incomparablement plus forte et indépendante que le leader yougoslave.

Mais d'autres refusent de se laisser tromper par des considérations aussi légères. Ils pensent que la réserve dont témoigne Moscou n'est nullement le résultat d'hésitations, mais qu'elle est au contraire la marque d'une complète certitude. Point n'est besoin de choquer les sentiments des Chinois, si chatouilleux sur le sujet de l'ingérence étrangère. Mieux vaut, calculent justement les Soviets, laisser le capital de haine des Chinois contre l'étranger s'accumuler contre les Occidentaux à la faveur de l'intervention des États-Unis dans les affaires chinoises. D'ailleurs, bien que ne faisant pas partie du *Kominform*, le Comité central communiste chinois n'a-t-il pas été l'un des premiers à dénoncer Tito ? En fait, la modération dont use Mao dans l'application des doctrines marxistes n'est pas surprenante. Chacun sait que la tactique communiste est habile à s'adapter aux circonstances et aux milieux. Nous n'en sommes en Chine qu'à la première phase d'un processus inéluctable. Le doute n'est plus permis depuis l'échec complet de la tentative de médiation au général Marshall ; encore moins depuis que, l'été dernier, il a été procédé, suivant les principes moscoutaires les plus orthodoxes, à une immense purge, de haut en bas du parti communiste chinois.

Le *Foreign Office*, que j'ai interrogé, évite de se prononcer sur la nature exacte du communisme chinois. Les considérations doctrinaires lui paraissent secondaires. Ce qui lui semble important, c'est que communisme et nationalisme s'identifient en Chine « comme partout en Asie où le communisme montre sa vilaine tête ». Là est le danger. La perspective d'une

communisation de la Chine rejoint et augmente donc considérablement les préoccupations exprimées par M. Bevin à la Chambre des Communes lorsqu'à l'occasion du dernier débat de politique étrangère, il a évoqué la situation troublée de l'Asie du Sud-Est (mon télégramme nº 3419)[1].

Le problème de la lutte contre le communisme en Birmanie, en Malaisie, en Indochine et aux Indes néerlandaises, qui avait été posé, dès alors, avec une parfaite netteté par le Secrétaire d'État, se trouverait, de toute évidence, considérablement aggravé par une conjonction des communistes chinois avec les mouvements plus ou moins isolés existant déjà dans ces régions.

M. Dening, Sous-Secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient, m'entretenant récemment de ce problème, m'a fait part de quelques-unes des idées vers lesquelles on s'orientait, à Whitehall, pour essayer de le résoudre.

En premier lieu l'on constate qu'aucune des puissances occidentales, dont les intérêts sont menacés en Asie du Sud-Est, n'est pas capable d'arrêter par la force la progression du communisme. Il se peut que, sur des terrains bien délimités, des résultats soient obtenus par une action répressive. Il y a bon espoir qu'il en soit ainsi pour l'insurrection en Malaisie, à condition que le Siam apporte une coopération positive, et pour Java, si l'accord entre Djakarta et La Haye ne tarde pas. Mais des interventions armées de cette nature en Asie ne sont plus à la mesure des moyens dont disposent les pays d'Europe : l'effort militaire et financier exigé par l'entretien du corps expéditionnaire français est hors de proportion avec les possibilités de la France. D'autre part, les résultats obtenus de la sorte ne peuvent être que partiels et momentanés. Du jour où le fanatisme s'emparera des masses asiatiques, les armées européennes les plus puissantes ne pèseront pas lourd. Et la propagande soviétique, qui s'exerce en Asie sur le terrain du nationalisme, de l'anti-colonialisme et de l'égalité raciale est précisément de nature à fanatiser les esprits.

On remarque ensuite que, dans la défense de nos intérêts en Asie, les nations européennes doivent compter sans l'appoint actif des États-Unis. Un résultat, déjà fort important, a été acquis du jour, encore récent, où se sont arrêtées les critiques dirigées par la politique américaine contre l'esprit « colonialiste » des puissances européennes en Asie. Nous ne pouvons guère espérer davantage, du moins dans un proche avenir, et nous ne devons peut-être même pas le souhaiter, pense le *Foreign Office*. L'Amérique ne pouvant prendre en charge le monde entier, si nous détournions son attention de l'Europe vers l'Asie, nous risquerions d'aller à l'encontre de nos intérêts métropolitains immédiats. Les États-Unis ont assez à faire au Japon, aux Philippines et, éventuellement en Chine. M. Dening n'a pas dit, mais il sait certainement aussi, qu'on ne tient pas, en Angleterre, à introduire, à l'Ouest de Shangaï, une trop active concurrence du dollar. En tous cas, la possibilité de contrebattre le communisme par une action

[1] Document non reproduit.

économique vraiment importante, qui serait d'ailleurs d'un effet douteux dans ces régions, se trouve, de ce fait, écartée.

Cela étant, il ne reste guère qu'une arme pour combattre le communisme : c'est l'arme idéologique. La force de la propagande soviétique résidant principalement dans le fait qu'elle a réussi à identifier, dans l'esprit de beaucoup d'Asiatiques, les notions de communisme et de nationalisme, il s'agit tout d'abord de dissocier ces deux notions. Comment y parvenir ?

Le gouvernement britannique, selon M. Dening, a été très frappé par les vues exposées à ce sujet par le Pandit Nehru au cours de la conférence impériale d'octobre dernier. Le chef du gouvernement de l'Inde, assez hésitant jusqu'à l'accession de son pays à l'indépendance, est devenu, depuis lors, un adversaire déterminé du communisme. Le danger en est d'ailleurs d'autant plus vivement ressenti à Delhi que l'URSS est une voisine directe. M. Nehru considère que le seul moyen de gagner à l'idéologie occidentale les pays de l'Asie qui ne sont encore que partiellement contaminés, est d'y faire délibérément une surenchère nationaliste. Cette politique ne peut naturellement être conduite par les nations occidentales, qu'on suspecte systématiquement – et ce que fut une faute des États-Unis de l'avoir fait – ; en particulier on ne peut demander à celles qui y ont encore des responsabilités administratives d'aller au suicide de leurs intérêts. Ce qu'il faut, pour capter la confiance des masses asiatiques, attirées par Moscou, c'est un leader asiatique. Une fois son influence bien établie, il se chargera de faire des pays menacés des amis durables du monde occidental. Le Sous-Secrétaire d'État adjoint n'a pas caché que l'idée d'utiliser à cette fin le prestige dont jouit déjà le Pandit et ses éminentes qualités d'homme d'État, si nouvelle qu'elle parût, n'avait pas été refusée d'emblée.

Comme je faisais remarquer qu'à première vue, une pareille méthode ressemblait beaucoup à un traitement qui consisterait à tuer le malade avant de le guérir, mon interlocuteur a ajouté quelques précisions. M. Mac Donald, a-t-il indiqué, assistait à la conférence au cours de laquelle cette idée fut exposée par M. Nehru. Il posa le cas de la Malaisie et demanda à M. Nehru s'il pensait vraiment que le meilleur moyen de faire des populations variées qui habitaient ce pays des amis inséparables de l'Angleterre était de lui donner l'indépendance. M. Nehru montra, paraît-il, beaucoup de largeur de vues dans sa réponse. Il déclara fort bien comprendre que certaines contrées asiatiques étaient loin d'être mûres pour l'indépendance. C'était par une évolution graduelle qu'il convenait de les y amener. Le cas de la Malaisie était évident puisque, laissé à lui-même, ce pays deviendrait immédiatement un champ de bataille entre autochtones et Chinois (Je n'ai pas manqué de faire observer à M. Dening que le cas de l'Indochine était similaire).

À la lumière de ces indications, il apparaît donc possible qu'une sorte d'entente soit en voie de s'ébaucher entre les membres du *Commonwealth* pour conférer une plus grande responsabilité au Pandit Nehru dans la lutte contre le communisme en Asie. Si conscient qu'il soit du danger qu'il y aurait à faire de lui le champion du nationalisme en Asie, le gouvernement

britannique, qui s'est engagé délibérément dans la voie des abandons spontanés de souveraineté et qui croit plus fermement que jamais que cette politique est la seule capable d'assurer, sinon la cohésion, du moins l'existence du *Commonwealth*, est beaucoup moins heurté que nous par cette idée. Il incline même, semble-t-il, à faire confiance au chef du gouvernement indien.

Cette conversation, qui éclaire et donne peut-être son sens véritable au discours, si fortement teinté de nationalisme asiatique, prononcé par le Pandit Nehru à la tribune de l'Assemblée des Nations unies, le 3 novembre dernier, au Palais de Chaillot, ne s'est pas bornée là.

M. Dening a indiqué qu'il avait vu M. Pignon à Paris, avant le départ pour l'Indochine de notre Haut-Commissaire. Je ne sais s'il lui a parlé aussi ouvertement. Mais il lui a, paraît-il, suggéré, à titre personnel, de rencontrer M. MacDonald et d'étudier avec lui les moyens de réaliser une coordination plus poussée qu'elle ne l'est actuellement entre les politiques française et anglaise dans l'Asie du Sud-Est. Au cours du même entretien, il aurait également évoqué la possibilité d'associer les autorités néerlandaises à cet examen, en vue de permettre éventuellement aux trois puissances européennes encore possessionnées en Asie d'unir leurs efforts contre le communisme[1].

Cette idée, même lancée sous une forme aussi prudente et en dehors de la voie diplomatique – car M. Dening m'a précisé qu'il me parlait à titre purement informatif – m'a paru nouvelle. Jusqu'ici il n'était jamais, à ma connaissance, entré dans l'esprit des Anglais d'instaurer une coopération d'ordre politique entre les trois pays en Asie. Londres, après nous avoir remis, sur le plan militaire, un pied à l'étrier en Indochine, lors de la capitulation japonaise, s'était enfermé dans une prudente réserve à notre égard. Il n'était jamais sorti, depuis lors, des nombreux et intéressants contacts avec les autorités locales qu'avait eus M. Guibaut autre chose que des propositions de collaboration économique ou technique. La réserve était encore plus grande vis-à-vis des Pays-Bas, dont la politique en Indonésie était ouvertement critiquée. Une évolution considérable s'est donc produite ici. Le changement d'orientation est particulièrement net vis-à-vis des Pays-Bas. M. Dening qui, il y a quelques mois encore, ironisait à plaisir sur le stupide entêtement des Hollandais à ne pas compromettre, s'est félicité devant moi la semaine dernière de ce que, grâce à certains conseils donnés à Djokjakarta (voir ma dépêche n° 1878)[2] un accord de nature à être accepté à La Haye semblât enfin tout proche. Il ne me paraît pouvoir faire aucun doute que cette évolution ne se soit opérée sous l'influence de la menace communiste.

Cette conversation, qui a constamment gardé un ton très personnel, ne doit pas être interprétée comme un exposé doctrinal. Certaines des idées développées par M. Dening, celles, en particulier, qui ont trait au rôle que pourrait jouer le Pandit Nehru sont assurément nouvelles et rien ne nous

[1] L'idée était dans l'air depuis le début de l'été. Voir document n° 30.

[2] Document non reproduit.

assure qu'elles doivent rallier l'approbation du gouvernement britannique. Il est, en tout cas, évident quelles appelleraient de notre part plus d'une observation ; il n'en reste pas moins utile de connaître la direction vers laquelle se porte la réflexion des milieux anglais compétents[1].

En ce qui concerne, d'autre part, la seconde partie de la même conversation, je serais heureux de savoir si le Département a reçu du ministère de la France d'outre-mer ou de notre consul général à Singapour des échos qui correspondraient aux indications que m'a données M. Dening.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 35)

406

M. ROUX, MINISTRE DE FRANCE À KABOUL,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 346. *Kaboul, 6 décembre 1948.*

Confidentiel.

Ainsi que je l'ai récemment signalé à Votre Excellence, le choix d'un général à la tête de la mission diplomatique soviétique à Kaboul a causé un certain malaise dans les milieux officiels afghans.

Ce malaise à vrai dire est endémique ici, lorsqu'il s'agit des Russes. Le ministre des Affaires étrangères chaque fois que je l'interroge sur l'état des relations russo-afghanes, me répond que ces relations sont « pour le moment, normales ». Mais il a toujours soin d'ajouter que cela veut dire qu'elles ne sont ni bonnes, ni mauvaises, que personne ne sait, ni ne peut savoir exactement ce qui se passe dans l'URSS et que si le gouvernement afghan n'a aucune raison particulière et immédiate de se montrer préoccupé de l'attitude du Kremlin, il lui est en même temps impossible d'affirmer que les dirigeants soviétiques ne nourrissent aucun dessein ni aucune arrière-pensée inquiétante à son égard. Il semble d'ailleurs que les dirigeants soviétiques ne fassent aucun effort, bien au contraire, pour lever ces incertitudes.

Sans doute, le fait que l'ambassade de l'URSS à Kaboul est demeurée durant un an sans titulaire ne prouve-t-il pas qu'il y ait un refroidissement

[1] Ces réflexions étaient également poursuivies dans la dépêche nº 2450 du 9 décembre de Londres, non reproduite, au sujet d'un article de *The Economist* sur les mêmes questions mais qui aboutissait à des conclusions opposées à celles de M. Dening. En effet, le journal préconisait de contenir le nationalisme asiatique et de mettre l'accent sur le développement social et économique, présentant ainsi une ligne conservatrice que l'ambassadeur de France à Londres opposait à celle du gouvernement travailliste.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : « *[M. de la] Chevalerie. C[ommuni]quer Moscou, Londres, Washington, Résumé, [directions d'] Europe, Amérique, Af[rique-]Levant, S[ecrétariat des] C[onférences], Téhéran, Bucarest, Budapest, Ankara, Direction politique, Sec[rétariat] général, Cabinet, f[ai]t le 22/12/48* ».

des relations entre les deux pays. Le départ brusqué de l'ancien ambassadeur, M. Samylowsky, semble en effet avoir été uniquement provoqué par des motifs de politique intérieure russe. Et si son successeur agréé, M. Ivanow est mort subitement au moment où il allait rejoindre son poste, cette mort ne paraît pas avoir été la conséquence d'obscures machinations anti-afghanes. Il a fallu nécessairement un certain temps pour choisir un nouveau titulaire. Celui-ci, il est vrai, est un officier général, mais sa promotion militaire est de fraîche date et il passe, m'a dit l'ambassadeur de Grande-Bretagne, pour un homme courtois et correct, plus diplomate que militaire.

Il ne semble pas non plus qu'il y ait, entre Moscou et Kaboul, des motifs quelconques de différend. Alors que les pétroles du nord de l'Iran exercent certainement une attraction considérable et constante sur les Russes, on ne voit pas ce qui, en Afghanistan, pourrait en temps normal tenter le riche et tout puissant voisin de ce pays.

Il est bien certain toutefois que dans l'éventualité d'un conflit mondial, voire d'un conflit entre l'URSS et l'Iran, les armées soviétiques seraient sans doute amenées à s'emparer de l'Afghanistan soit pour envahir la péninsule indienne, soit pour étouffer plus facilement l'empire du Shah. Mais si l'on songe à la disproportion des forces armées respectives de l'Union soviétique et du pauvre royaume de Mohammed Zaher Shah, l'occupation de ce dernier pays apparaît d'une singulière facilité et pourrait sans doute être réalisé en quelques jours, en dépit du relief accidenté du pays et de la bravoure de certaines tribus afghanes connues pour leur esprit belliqueux et leur mépris de la mort.

Les dirigeants afghans n'ont, en tous cas, aucune illusion sur la possibilité d'une rapide invasion russe et ne paraissent pas croire à l'efficacité d'une résistance éventuelle. Mais ils paraissent estimer que les Russes ne se livreraient à une telle opération que s'ils y étaient contraints par l'évolution de la situation internationale qu'ils ne sont naturellement pas en mesure d'influencer.

Entretemps, ils s'efforcent, semble-t-il, de ne rien faire qui puisse mécontenter leur puissant voisin nordique. Mais à en juger par le ton de certains articles soviétiques, ces efforts ne sont pas toujours couronnés de succès. Au mois de juillet dernier déjà, la presse moscovite reprochait à la presse afghane la place trop importante qu'elle donnait aux informations d'origine « occidentale » au détriment de celles diffusées par l'agence TASS.

Les journaux de Kaboul ont répondu à ces reproches en soulignant qu'ils tenaient à cœur de maintenir la plus stricte neutralité entre l'Orient et l'Occident et que ce n'était pas leur faute si les nouvelles de Moscou leur parvenaient avec un grand retard. La polémique cependant n'a pas tardé à s'envenimer et l'*Aniss* et l'*Islah* se sont élevées contre les « insultes, les médisances et les paroles déplacées et grotesques » des quotidiens soviétiques qui accusaient les journalistes afghans d'être les agents obéissants de l'étranger.

Ces jours derniers, la radio de Moscou attaque, à son tour, l'Afghanistan, mais ce qui est plus grave cette fois c'est que ce sont les dirigeants afghans

eux-mêmes qui sont mis violemment en cause. Ceux-ci, à en croire la radio soviétique, seraient vendus aux États-Unis. « La réfection de la route de Kandahar confiée aux Américains aurait déjà coûté 450 millions d'afghanis et cette route pourtant serait inutilisable. L'Afghanistan livrerait à l'Amérique la crème de ses produits, son plomb en particulier, en échange de céréales avariées et de camelote américaine ». … « La dispute avec l'Iran au sujet de l'Hilmand serait soigneusement entretenue par les Américains ». … « L'ancien et l'actuel premier ministre ainsi que le ministre de l'économie nationale ne seraient allés aux États-Unis que pour solliciter un emprunt ».

La presse et la radio de Kaboul s'élèvent avec vigueur contre ces affirmations « mensongères ». Elles refusent l'exactitude des faits cités par Moscou : « Les travaux de la route de Kandahar n'ont pas absorbé 2 % des 450 millions mentionnés et elle est à peu près terminée ». … « La farine livrée par les États-Unis était excellente et a servi à ravitailler la population afghane et même l'Ambassade de l'URSS à Kaboul ». … « Pas un gramme de plomb n'a été livré aux Américains, mais si cela avait été fait, c'eut été pour obtenir des devises précieuses, ce que le gouvernement afghan aurait parfaitement eu le droit de faire ». … « L'histoire de l'ingérence américaine au sujet de l'Hilmand est risible et ridicule ». … « Les voyages aux États-Unis des personnalités citées ne sont dus qu'à des raisons de santé et d'ailleurs S.A. Hachem Khan n'est plus au pouvoir depuis deux ans et demi ».

Les journaux afghans protestent des sentiments de neutralité du gouvernement royal qui s'adresse à qui lui plaît et à qui lui consent les meilleures conditions. « Aucun pays, même notre puissant voisin et ami n'a le droit de se mêler de nos affaires intérieures, de même que nous ne nous mêlons pas des siennes ».

Le ton acerbe de la réplique afghane montre assez que le coup de semonce lancé par la radio de Moscou a été entendu et a produit l'effet de peur désiré.

Il est encore trop tôt pour savoir si la polémique va se poursuivre et s'aigrir ou si elle va s'achever aussi rapidement que la précédente mais il est vraisemblable qu'après avoir vivement protesté par la voie de la presse, le gouvernement royal va maintenant s'efforcer de donner tous apaisements au grand voisin irrité.

Et il n'est pas impossible que pour éviter d'accroître le mécontentement du Kremlin, Kaboul ne s'éloigne provisoirement de Washington et que nous puissions bénéficier de cet éloignement en recevant telle et telle commande qui, hier encore, eut peut-être été faite à l'industrie ou au commerce américains.

(Direction d'Asie-Océanie, Afghanistan, volume 13)

407

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N.[1] *Paris, 7 décembre 1948.*

À l'occasion de la visite que lui rendait aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères du Danemark, le Secrétaire général du Département a posé à M. Rasmussen quelques questions sur les conversations en cours entre les gouvernements danois, norvégiens et suédois au sujet de la sécurité des pays scandinaves.

M. Rasmussen a indiqué que les trois gouvernements se préoccupaient en effet d'essayer de se mettre d'accord sur un pacte qui renforcerait les conditions locales de sécurité. Le Ministre n'était pas toutefois convaincu des possibilités que comportait une telle négociation en raison des divergences de vues qui apparaissaient entre la Norvège et le Danemark d'une part, la Suède d'autre part. Au cas où le projet de conclusion d'un pacte ne pourrait être retenu, les trois gouvernements s'efforceraient néanmoins d'aboutir à un accord sur le plan technique des états-majors.

M. Chauvel a demandé à M. Rasmussen dans quelle mesure la négociation en cours était de nature à favoriser ou au contraire à contrarier l'accession éventuelle des Etats scandinaves à une organisation plus générale de sécurité telle que celle qui était désignée communément sous le nom de Pacte de l'Atlantique.

M. Rasmussen a répondu qu'il était possible, en raison des tendances neutralistes de la Suède, qu'un pacte entre pays scandinaves rende plus difficile l'adhésion de ces pays à un pacte de l'Atlantique ; mais que le pacte scandinave était néanmoins considéré comme désirable parce que devant constituer une amélioration sensible des conditions de sécurité des trois États considérés.

M. Rasmussen a ajouté que nul ne contesterait la nécessité en cas de conclusion du pacte, d'arrangements avec les États-Unis seul pays qui pût fournir à l'armée danoise l'armement dont elle était complètement dépourvue depuis que le Danemark avait été occupé par les troupes allemandes ; mais de ces arrangements à la conclusion d'une alliance formelle avec les Etats-Unis, il y avait un pas très sensible. Une telle alliance en effet aurait pour conséquence qu'en cas de conflit entre l'URSS et les États-Unis, le gouvernement danois se trouverait immédiatement partie aux hostilités, sans pour autant disposer d'éléments de défense qui lui seraient propres.

M. Chauvel ayant fait allusion aux possibilités d'assouplissement de la formule d'association, M. Rasmussen a manifesté un assez vif intérêt pour cette éventualité. Il a fait remarquer qu'au demeurant, son gouvernement ne disposait d'aucune indication précise sur le texte du pacte, et qu'à défaut

[1] Note manuscrite : « *Non METRIC* ».

d'une telle indication il lui était difficile de marquer nettement sa position.

M. Chauvel a répondu que le gouvernement français avait prévu cette difficulté et qu'il devait insister auprès de ses partenaires éventuels pour que les sondages entrepris auprès des États appelés à se joindre éventuellement au pacte fussent faits en fonction d'un exposé aussi cohérent et complet que possible des principes destinés à former la substance du pacte.

Par ailleurs, le gouvernement français, s'inspirant de la clause du pacte de Bruxelles aux termes de laquelle l'accession de membres nouveaux se ferait dans des conditions à débattre pour chaque cas particulier, se proposait d'insister pour que les prévisions d'adhésion au futur pacte de l'Atlantique soient d'une grande souplesse, de façon à tenir compte, dans toute la mesure du possible, de la situation, des nécessités et des possibilités spéciales à chaque État.

En fin d'entretien, M. Chauvel a indiqué que M. de Charbonnière serait tenu au courant de l'évolution de la question et autorisé à en faire part au Ministre. Il a ajouté que le gouvernement français, pour sa part, serait heureux de ce que, sans rompre aucune confidence, M. Rasmussen pourrait dire à M. de Charbonnières du tour que prendrait la négociation entre pays scandinaves.

M. Rasmussen a reconnu que cet échange serait d'un grand intérêt.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 18)

408

M. Chauvel, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères,
à M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington.

L. *Paris, 7 décembre 1948.*

Je suis assez inquiet de l'état d'esprit du gouvernement en ce qui concerne les mesures fiscales qui sont attendues de nous tant par les Américains que par les Anglais.

Nos gens sont complètement absorbés par les préoccupations d'ordre électoral à l'échelon du chef-lieu de canton et, peu assurés de leur lendemain, répugnent à prendre pour eux-mêmes et pour leur parti les responsabilités de mesures qu'aucune propagande gouvernementale n'a jusqu'à présent présentés comme nécessaires au Parlement ou au pays.

À cette difficulté s'ajoutent des complications de rapport personnel. Dans le clan des « prudents », se rangent Queuille, Petsche et les inspecteurs des Finances de la rue de Rivoli. Dans le clan des gens convaincus de la nécessité de prendre des mesures d'une grande ampleur figure en première place Monnet. Or Monnet est à couteau tiré avec les Finances et, d'une façon

générale, mal vu du gouvernement. La position enfin du Département est un peu délicate parce que, du fait de l'absence d'Alphand, qui est actuellement retenu à Londres par les négociations relatives à la Ruhr, c'est Baraduc qui est notre porte-parole technique et que Baraduc passe en tous lieux pour l'homme de Monnet.

Je m'efforce, en dehors de toute polémique, de faire comprendre aux quelques personnes que je puis toucher :

1) qu'à défaut d'un effort français dont nous puissions justifier, nous risquons de voir réduire massivement la part française de l'aide Marshall pour l'exercice qui vient ;

2) que les sommes dont on ferait l'économie en ce qui concerne la France seraient reportées sur l'Allemagne qui deviendrait la pierre angulaire de tout le système de reconstruction européenne ;

3) qu'enfin, il nous sera impossible de poursuivre l'effort que nous faisons pour maintenir au niveau convenu le niveau de l'industrie de l'acier en Allemagne et aussi pour décentraliser les pouvoirs allemands, si nous ne nous mettons pas nous-mêmes en mesure de fournir en acier et en énergie de toute nature ce que l'on a tendance à demander à notre voisin[1].

Les difficultés que je rencontre m'ont amené à penser qu'il y aurait grand intérêt à ce que vous-même veniez ici convaincre nos gens de la réalité des préoccupations et des positions américaines face à la France.

Je ne peux prendre l'initiative de vous faire venir. Si vous partagez mon sentiment sur le danger de l'aveuglement dans lequel se complaisent nos ministres, peut-être pourriez-vous vous-même, motif pris des propos qui vous sont tenus par des personnes responsables, proposer de venir apporter au gouvernement les précisions indispensables. Vous seriez certainement, dans l'état actuel des choses, l'autorité qui compte pour répandre de bonnes paroles. Un autre prétexte plausible serait la Ruhr.

Couve est en complet accord avec moi sur ce qui précède et aussi sur la suggestion que je vous fais.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

[1] Note manuscrite en marge de ce dernier paragraphe : « *Espoirs déjà très compromis et même condamnés* ». La note est de la main d'Henri Bonnet, mais rien n'indique à quelle date elle a été rédigée.

409

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1321. *Moscou, 8 décembre 1948.*

J'ai, par diverses communications, informé Votre Excellence de l'attention accordée par la presse soviétique aux événements de France[1].

L'attitude soviétique à l'égard de notre pays peut se résumer de la manière suivante : d'une part, soutien moral et matériel accordé aux grévistes et au parti communiste français d'autre part, attaques violentes contre les milieux gouvernementaux – en particulier « les socialistes de droite », et contre la personne du général de Gaulle.

La grève des mineurs, les élections au Conseil de la République et les récents débats à la Chambre sur les activités du parti communiste ont, bien entendu, donné lieu à de vives critiques contre les membres du gouvernement français, la presse soviétique ayant souvent repris des articles de l'*Humanité* ou des déclarations du parti communiste et ayant parfois dans des éditoriaux pris ces attaques à son propre compte.

Dès le début des grèves, les mesures prises par le gouvernement pour la protection de l'ordre public étaient qualifiées d'opérations punitives de grande envergure contre la classe ouvrière, menées avec l'appui de tanks, de véhicules blindés et d'aéroplanes. Le ministre de la Guerre aurait, au Conseil des ministres du 19 octobre « qui était en réalité un conseil de guerre », exprimé sa satisfaction sur le développement des opérations. Quelques jours plus tard, la presse parlait des préparatifs du gouvernement en vue de la guerre civile, puis elle citait « l'hebdomadaire chrétien *La Terre* » qui aurait publié un article intitulé « Pourquoi le gouvernement prolonge-t-il la grève des mineurs ? ». Enfin, peu de jours avant la fin de la grève un éditorial de *Trud* faisait allusion « à la triste notoriété » qu'aurait valu à M. Jules Moch « la représentation sanglante de la grève des mineurs ».

J'ai indiqué à Votre Excellence le souci de la presse soviétique à ne pas laisser percer que les grèves pourraient avoir un autre mobile que la protection directe des intérêts de la classe ouvrière. Toutefois, certaines déclarations du parti communiste français, qui furent reproduites ici par la presse, avaient laissé entendre que le mécontentement de la classe ouvrière était également dirigé contre la politique du gouvernement dans son ensemble et notamment contre sa politique extérieure « susceptible de compromettre la paix. » Ma communication du 26 novembre 1948[2] a souligné que pour la première fois la presse soviétique venait de reconnaître explicitement le caractère politique des grèves.

[1] Documents non reproduits.

[2] Document non reproduit.

En ce qui concerne les élections au Conseil de la République, elles ont fait l'objet dans toute la presse de la reproduction de la déclaration du parti communiste français du 10 novembre où MM. Jules Moch et Giacobbi étaient rendus responsables de la « loi électorale injuste qui a conduit à l'échec communiste ».

Les récents débats à la Chambre sur la provenance des fonds du parti communiste et sur les mesures que les pouvoirs publics devraient prendre à l'égard de ce parti ont été ici longuement exposés et présentés comme une défaite totale du gouvernement et du ministre de l'Intérieur dont les « infâmes calomnies » auraient été réfutées par les orateurs communistes. Les collectes qui ont été provoquées parmi les mineurs soviétiques en faveur des grévistes français, et sur lesquelles j'ai à plusieurs reprises attiré l'attention du Département, me semblent avoir eu en partie pour motif le désir de répondre aux accusations dont le parti communiste était l'objet : « Quels besoins auraient en effet les grévistes des "prétendus fonds secrets du parti communiste", alors qu'ils sont soutenus publiquement par les ouvriers du monde entier ? »

Il est remarquable de constater que la violence des attaques dont notre gouvernement fait l'objet n'exclut point une campagne contre le général de Gaulle, qui dure depuis longtemps déjà et ne s'atténue pas.

Les services du Département ont sans doute relevé dans la *Gazette Littéraire* du 20 septembre 1948 un article violent contre le général de Gaulle, accompagné d'une caricature où ce dernier était représenté sous les traits de Hitler. Récemment le journal *Trud* publiait, sur deux colonnes, un article intitulé « L'aide de camp de Pétain », où était analysé le livre de M. André Wurmser *De Gaulle et ses complices* qui vient d'être publié ici en traduction russe par les éditions d'État de littérature étrangère. Enfin, un théâtre de Moscou donne en ce moment une opérette intitulée « Châteaux en Espagne » (Littéralement « Châteaux en l'air »), qui a trait à la situation politique en France, et à un conflit entre véritables résistants et réactionnaires, et dont l'un des personnages est un général qui désire devenir dictateur. Le *Journal du soir* de Moscou du 15 novembre 1948 a donné de la pièce une analyse où est soulignée la politique de cette œuvre qui serait plus qu'un simple divertissement et voudrait montrer la « situation politique tragique dans laquelle se trouve une France livrée aux entreprises des réactionnaires ».

Il est à noter cependant que la presse soviétique, quel que soit l'intérêt qu'elle porte au général de Gaulle, n'a pas parlé de la récente conférence de presse de ce dernier et de la critique énergique qu'il a prononcée contre la politique américaine en Allemagne et contre l'exploitation du plan Marshall.

Dans l'ensemble, quoique les événements de France ne soient, comme je l'ai indiqué, qu'une des manifestations d'une vaste campagne qui se développe en ce moment dans de nombreux pays, il est clair que la France, par la place importante qu'elle occupe dans la politique internationale, reste au

centre des préoccupations des dirigeants soviétiques qui comptent sans doute sur elle pour paralyser éventuellement l'exécution de ce que l'on appelle ici le « plan offensif des États-Unis »[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 53)

410

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. nº 2461. *Londres, 8 décembre 1948.*

Confidentiel.

Bien qu'il ne soit jamais agréable pour un État de devoir renoncer à toute suzeraineté, même fictive, sur l'une de ses anciennes dépendances, la décision prise par le Parlement de Dublin d'abroger la loi de 1937 sur les relations extérieures n'a suscité pour ainsi dire aucune émotion en Grande-Bretagne (mon télégramme en clair nº 4024 du 29 novembre)[3]. Rien ne pouvait en effet paraître plus naturel que la rupture définitive des derniers liens forts ténus qui rattachaient encore l'Irlande du Sud au Royaume-Uni. Dans la presse, on a largement souligné le caractère purement théorique de ces liens. Il en a été de même à la Chambre des Communes au cours des très brèves discussions dont ce problème a fait l'objet le 25 et le 26 novembre. Après tout, la tendance républicaine des nationalistes irlandais remonte jusqu'au début du XIXe siècle. Sans aller aussi loin, l'Irlande du Sud s'est donné en 1937 une constitution républicaine et il fallait vraiment toute l'ingéniosité des légistes et tout le traditionalisme des Anglais habitués à respecter certaines façades pour admettre que l'Irlande du Sud fît encore véritablement partie du *Commonwealth* britannique. Étrange dominion que ce pays où le *Union Jack* ne pouvait plus flotter, où il était devenu pratiquement impossible de jouer le *God save the King* et où, sur les pièces de monnaie, l'effigie du roi était remplacée par un cheval ou un saumon ! En réalité, ne n'est pas le mois dernier, mais en septembre 1939 que la rupture s'est produite. Elle a été confirmée – comme M. Churchill ne s'est pas fait faute de le rappeler au Parlement – avec le maintien de la neutralité et la présence de représentants diplomatiques irlandais dans les pays ennemis de la Grande-Bretagne pendant toute la durée de la guerre.

On serait donc tenté de dire qu'il s'agissait simplement de la régularisation d'une situation de fait et que tout se passe le mieux du monde. L'accueil

[1] Voir aussi le doc. nº 315.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *Copie à S[ecrétariat] G[énéra] L et C[abinet du] M[inistre]. Quand les copies seront revenues, [communiquer à] Washington, Dublin, professeur Gros, f[ai]t le 13/1/49* ».

[3] Document non reproduit.

de la presse, si l'on met à part l'article assez acide de l'*Economist* du 27 novembre, a été dans l'ensemble bienveillant. À la Chambre des Communes, la plupart des députés qui ont pris la parole ont tenu un langage modéré. Même M. Churchill s'est exprimé avec beaucoup plus de douceur que les journaux ne l'ont laissé entendre. L'ancien Premier ministre, reprenant une idée qui lui est chère (ma dépêche nº 1125 du 12 mai 1945), a marqué qu'il ne renonçait pas à l'espoir d'un rapprochement entre les deux pays voisins. Seuls, les députés de l'Irlande du Nord ont, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, élevé de vives protestations, mais sans apparemment produire grand effet. Le professeur Savory, représentant l'Université de Belfast, s'est presque fait rabrouer par M. Paget, député travailliste de Northampton. Si l'on ajoute à cela que le public britannique, comme je l'ai signalé à diverses reprises (ma dépêche nº 48/EU du 23 février dernier), éprouve pour l'Irlande et les affaires irlandaises une profonde indifférence, on est amené à première vue à porter un jugement très optimiste sur ce dernier épisode de l'éternel différend anglo-irlandais.

Pourtant, la situation ainsi créée, par son imprécision même, comporte certains inconvénients.

1) L'Irlande du Sud, en ce qui concerne, d'une part, la préférence impériale et, de l'autre, la position de ses ressortissants dans le Royaume-Uni ou dans le reste du *Commonwealth*, continue à bénéficier des mêmes avantages que par le passé. Une distinction, dont l'habileté n'a pas encore pu être mise à l'épreuve, vient donc d'être faite entre les liens symboliques, les seuls qui soient répudiés, et les « liens de fait » (*factual ties*), que M. Attlee a invoqués devant la Chambre des Communes (séance du 25 novembre), pour justifier le maintien du régime accordé jusqu'ici aux ressortissants de l'Eire et aux marchandises irlandaises. Il convient de noter que ce régime comporte aussi quelques obligations : M. Noel-Baker, ministre des relations avec le *Commonwealth*, a précisé (séance du 26 novembre), que la loi sur la conscription s'appliquait aux ressortissants de l'Eire résidant normalement en Grande-Bretagne.

Lorsqu'on songe combien les deux pays, malgré l'hostilité qui les a séparés, se sont pénétrés mutuellement, combien la race irlandaise s'est ramifiée en sol britannique et combien de fidèles sujets du Roi Georges V, se réclamant des deux nationalités, occupent des positions plus ou moins importantes dans la vie publique de la Grande-Bretagne, sans doute était-il impossible pour le cabinet Attlee de se montrer trop strict et de mettre les Irlandais de Grande-Bretagne en demeure de choisir. La position de Dublin vis-à-vis du *Commonwealth* n'en est pas moins paradoxale. Un correspondant occasionnel du *Times* l'a décrite de façon pittoresque : jusqu'à présent, dit-il, les Irlandais du Sud consentaient à être « inclus dehors » ; maintenant ils exigent d'être « exclus dedans ».

À l'occasion de l'interview qu'il a donnée à l'*Observer* (ma dépêche nº 2359/EU du 29 novembre)[1], M. MacBride s'est efforcé de justifier les avantages dont son pays allait continuer à jouir, en déclarant qu'il ne s'agis-

[1] Document non reproduit.

sait pas de procéder à une concession entièrement « nouvelle » de faveurs réciproques. Autrement dit, il était parfaitement légitime que la rupture de tout lien d'ordre constitutionnel n'eût aucune conséquence pratique, puisque les deux pays ne s'accordaient aucun droit nouveau. Cette argumentation fait songer à celle d'une femme divorcée qui, ayant quitté son mari, trouverait normal que le régime de la communauté fût maintenu parce qu'on ne pourrait pas dire que le divorce a créé cette communauté. Quoi qu'il en soit, le raisonnement de M. MacBride me paraît spécieux et j'estime que nous aurions intérêt, comme je l'ai d'ailleurs suggéré dans mon télégramme nº 3989 du 26 novembre *in fine*[1], à soumettre ce cas étrange aux jurisconsultes du Département[2].

En effet, sous prétexte que la loi britannique sur la nationalité range les citoyens irlandais dans une catégorie à part et que l'on a trouvé commode à Londres de ne pas les qualifier d'étrangers, on risque pratiquement d'aboutir à des injustices assez choquantes. C'est ainsi que, dans le domaine du travail, les ressortissants de la France, de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg, qui ont fait la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne et ont signé avec elles le traité de Bruxelles, vont se trouver désavantagés par rapport aux ressortissants de l'Irlande du Sud dont la neutralité, non seulement a été un sujet de scandale, mais encore a causé une réelle gêne aux Alliés. Je ne veux pas dire par là qu'il faille dès maintenant soulever cette question. Il n'est pas de notre intérêt de nous immiscer dans les affaires anglo-irlandaises ni de causer des difficultés au gouvernement britannique à propos de l'Irlande. Il n'en serait pas moins utile de recueillir l'avis de nos jurisconsultes. Il se peut que cette situation nous fournisse une arme dont nous pourrions nous servir ultérieurement au cas où nous aurions à nous plaindre du traitement des travailleurs français dans le Royaume-Uni.

2) Le fait de laisser l'Irlande se séparer du *Commonwealth* sans qu'elle ait à en souffrir le moins du monde n'est pas un très bon exemple pour des dominions comme l'Inde ou l'Afrique du Sud, dont le loyalisme donne des signes de tiédeur. Bien entendu, cet aspect du problème n'est pas passé inaperçu. Autant les journaux étaient disposés à se monter conciliants et à reconnaître qu'il n'y avait peut-être pas d'autre solution dans le présent, autant ils ont manifesté de l'inquiétude pour l'avenir. On ne voit pas bien, a-t-on dit de divers côtés, quel obstacle pourrait se désormais arrêter les dominions, s'ils avaient envie de se détacher, les uns après les autres, de la Couronne et du *Commonwealth*. « On ne peut pas manger son gâteau et l'avoir encore », dit un célèbre proverbe anglais. Pour une fois, ce proverbe est pris en défaut.

Enfin, il est assez illogique de parler d'« Union occidentale » si, d'un autre côté, on ne fait même pas un geste pour retenir un ancien dominion européen qui se détache du *Commonwealth*.

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite en marge : « *Voir avec le prof[esseur] Gros* ».

3) L'arrangement conclu entre Londres et Dublin, loin de faciliter le problème de l'unité irlandaise, le complique encore. La proclamation de la République d'Irlande ne peut que rendre les Irlandais du Nord encore plus intransigeants. Si l'on en juge par certaines informations provenant de Dublin, on paraît être convaincu dans le Sud que le Nord finira par être obligé d'entendre raison. Pour le moment, on imagine assez mal les bases sur lesquelles un compromis pourrait s'établir entre Dublin et Belfast. Enfin, le public britannique a beau se monter aussi indifférent, on ne peut tout de même pas lui demander d'intervenir en faveur de la jeune République et contre le Nord. Il est certain en outre que l'Amirauté et la RAF[1] mettront tous leurs moyens d'influence en œuvre pour conserver les quelques bases qu'elles possèdent encore en Ulster – sans parler des chantiers navals de Belfast (Hartland & Wolf), qui figurent parmi les plus importants du Royaume-Uni[2].

4) Ce qui caractérise la situation nouvelle, c'est son incertitude. On ne peut vraiment pas dire que l'on ait trouvé une « formule » comme M. Bevin me l'avait laissé prévoir (mon télégramme n° 3066 du 20 octobre)[3]. Cet exemple d'empirisme britannique est particulièrement frappant. M. Churchill a d'ailleurs déclaré l'autre jour (25 novembre), que ce qui l'inquiétait, ce n'était pas la question des relations anglo-irlandaises, mais surtout l'« inaction » du gouvernement.

En réalité, ce n'est ni par apathie, ni par désintéressement que le gouvernement britannique s'est montré si conciliant vis-à-vis du gouvernement de Dublin et l'on a l'impression que, d'instinct, bien des hommes politiques et des journalistes sont conscients de certaines arrière-pensées. Alors que l'on redoute une troisième guerre mondiale, on mesure certainement ici tout le prix d'une collaboration irlandaise éventuelle. L'idée maîtresse – et comment en serait-il autrement ? – est certainement d'arriver à faire rentrer l'Irlande dans la communauté occidentale par le détour d'un Pacte de l'Atlantique ou de tout autre accord défensif. Cette hypothèse est rarement mentionnée. Seul le *Daily Worker* du 26 novembre y a fait une allusion très nette. Bref, le gouvernement britannique, sachant parfaitement qu'aucune forme de collaboration ne peut être imposée à l'Irlande par la violence, pratique la méthode de la douceur, méthode qui a d'ailleurs été appliquée en pleine guerre et dont Lord Rugby, représentant du Royaume-Uni à Dublin, est l'un des principaux protagonistes. On ne peut nier qu'une pareille méthode soit la seule ayant quelque chance de succès, mais le succès, pour le moment du moins, reste singulièrement incertain.

Il y a dix ans, lorsque les trois bases navales de Lough Swilly, de Cobh et de Berehaven furent rendues à l'Irlande (accord du 25 avril 1938), le gouvernement britannique considérait – comme aujourd'hui à propos du lien constitutionnel – qu'il n'y avait rien d'autre à faire que de céder.

[1] R.A.F. : *Royal Air Force*.

[2] Les paragraphes 2 et 3 ont servis pour le bulletin, comme indiqué par une note manuscrite en marge de ceux-ci.

[3] Document non reproduit.

M. Chamberlain estimait qu'il fallait faire confiance au partenaire. Même à l'Amirauté, on n'avait pas absolument renoncé à l'espoir d'utiliser, lorsque la guerre éclaterait, ces trois bases extrêmement importantes. Le « son de cloche » donné à notre attaché naval était loin d'être alarmiste. Toutefois M. Churchill, qui était alors le chef d'un petit groupe de « rebelles » conservateurs, avait exprimé en termes vigoureux l'anxiété qu'il éprouvait et il avait reproché au cabinet Chamberlain de suivre « la ligne de moindre résistance » (dépêche de M. Corbin n°s 398 et 439 Europe des 28 avril et 11 mai 1938). Les événements ont donné raison à M. Churchill. En avril 1938, M. de Valera, au cours d'un entretien avec M. Malcolm MacDonald, déclarait qu'il ne fallait rien lui demander, mais avoir confiance en sa parole. Ces propos avaient éveillé ou entretenu certains espoirs. Peu après, le Premier ministre irlandais proclamait devant le Dail que jamais le territoire de l'Eire ne servirait de base d'opération contre l'Angleterre. Sur ce point, M. de Valera a bien tenu sa parole, mais la neutralité irlandaise n'en a pas moins compliqué la bataille de l'Atlantique ; l'Amirauté a été privée des bases.

Or, à peine les Anglais viennent-ils d'enregistrer, en s'efforçant de se montrer beaux joueurs, la rupture du dernier lien constitutionnel rattachant l'Eire à la Couronne, que le gouvernement de Dublin proclame bien haut qu'il n'a pris aucun engagement et n'a payé l'abrogation de la loi de 1937 d'aucune contrepartie secrète. Le triomphe de M. Costello, comme celui de M. de Valera en 1938, est total. En même temps, les nationalistes irlandais donnent clairement à entendre qu'il ne saurait être question d'une coopération de leur pays à un pacte quelconque tant que la question du « partage » ne sera pas réglée. Étant donné que ce problème semble pour le moment insoluble, les perspectives ne sont pas très encourageantes. Point n'est besoin de mettre en doute la bonne foi du cabinet Costello. On peut fort bien admettre qu'il cherche sincèrement à supprimer l'usage du revolver dans la vie politique irlandaise, mais y parviendra-t-il ? Si vraiment le maintien de la fiction royale, fiction imperceptible et par conséquent peu gênante, risquait de provoquer des détonations, le maintien d'une frontière, ô combien visible, entre le Nord et le Sud, n'est-il pas une provocation infiniment plus nette et ne continuera-t-il pas à tenter bien davantage les amateurs de coups de mains et les héros de 1917 qui conservent dans l'âge mûr la nostalgie de l'époque des « troubles » ? M. Costello est-il bien sûr d'avoir dérobé le sac à malices de M. de Valera ? Pourra-t-on jamais détourner les nationalistes irlandais de leurs revendications, et qui peut affirmer que même la fin du « partage », tout en leur donnant satisfaction, les rendrait plus complaisants ?

Il ne m'appartient pas de répondre à ces questions qui sont essentiellement de la compétence de notre Ministre à Dublin. En tout cas, il semble à peu près certain, lorsqu'on voit les choses de Londres, que le problème du « partage » va prendre plus d'acuité que jamais. Le gouvernement britannique sait bien qu'il ne peut pas forcer le gouvernement et le Parlement de Belfast à conclure une union avec l'Irlande du Sud. Compte-t-il sur une action modératrice des États-Unis à Dublin ? Les Irlandais ont montré,

pendant la dernière guerre, qu'ils prenaient les conseils de leurs cousins américains presque aussi mal que les critiques de leurs « anciens oppresseurs » britanniques. Le gouvernement de Washington ne pourrait évidemment intervenir à Dublin sans s'être au préalable assuré de l'appui du plus grand nombre des Irlandais d'Amérique dont les groupements sont à la fois fort nombreux et de tendances assez diverses. Il faudrait donc pouvoir mesurer l'orientation exacte de cet « électorat » irlandais et son influence sur l'administration Truman. C'est là une question qui m'échappe et sur laquelle notre ambassadeur à Washington pourrait certainement nous éclairer. Quoi qu'il en soit, nous verrons peut-être de façon plus précise d'ici quelques mois si le Cabinet Attlee a été joué ou non par les Irlandais. On ne semble d'ailleurs pas se faire beaucoup d'illusions au *Foreign Office* sur la responsabilité d'une adhésion de l'Irlande au Pacte de l'Atlantique. Nos interlocuteurs évitent manifestement de se prononcer sur ce point.

(Direction d'Europe, Irlande, volume 11)

411

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 964. *Helsinki, 10 décembre 1948.*

Les vives critiques provoquées dans la presse et à la radio de Moscou par la libération anticipée des anciens ministres « fauteurs de guerre » Tanner et Linkomies (dépêche de la Légation nº 948 du 3.12.1948)[2] n'étaient pas encore calmées que de nouvelles occasions s'offraient au gouvernement de l'URSS de manifester de l'humeur à l'égard de la Finlande.

Il y a quelques jours, deux spectateurs d'une salle de Helsinki, se trouvant en état d'ébriété, firent du scandale et, ayant perdu leurs billets à l'entracte, prétendirent s'introduire de force dans le théâtre malgré l'intervention de la police. Menés au poste, ils s'y livrèrent à des violences et refusèrent d'abord de décliner leur identité pour ensuite exhiber des papiers au nom de MM. Tarasov, fonctionnaire auxiliaire à la légation soviétique et Dersky, employé de la compagnie aérienne russe Aeroflot. Un agent du ministère des Affaires étrangères finlandais étant intervenu dans l'intervalle, ils furent bientôt relâchés. Ce banal incident fit cependant l'objet d'une note officielle dans laquelle le Chargé d'affaires de l'Union soviétique éleva une vive protestation contre le traitement subi par ses nationaux et demanda des sanctions contre les policiers « coupables ».

Les autres incidents ont une origine littéraire, au moins pour l'un deux. Après six semaines de représentations et de succès, la pièce *Les mains*

[1] Note manuscrite : « *Copie Moscou, Stockholm, f[ai]t le 16/12/48* ».

[2] Document non reproduit.

sales de M. J.P. Sartre, qui, dans sa traduction finnoise était représentée au Théâtre National et à la première de laquelle j'avais assisté, a dû être retirée de l'affiche à la suite d'une démarche effectuée par la légation des Soviets qui l'avait jugée « hostile à l'Union soviétique et de caractère provocateur ». Par la même occasion, une autre protestation était formulée contre les couplets d'une revue, chantés au modeste « Moulin Rouge » de Helsinki et qualifiés de « pièce anti-soviétique qui soulève des idées de revanche ».

Il n'y a pas lieu, à mon sens, d'exagérer l'importance de ces manifestations de mauvaise humeur. Les Finlandais ont donné satisfaction aux demandes formulées et, aussi bien à Moscou qu'à Helsinki et ailleurs, le gouvernement soviétique ou ses représentants ont participé aux fêtes et assisté aux réceptions données le 6 décembre en commémoration de l'indépendance finlandaise. Il n'en demeure pas moins que la vigilance de l'URSS reste en éveil et que ses agents en Finlande sauront faire respecter toute atteinte, ou prétendue telle, portée à son prestige.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 12)

412

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4169-4171. *Londres, 11 décembre 1948, 2 h. 30*

Confidentiel. (*Reçu* : le 11, 9 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme n°s 4150 à 52[1].

Le débat de politique étrangère qui s'est terminé cet après-midi laisse une impression nettement défavorable non seulement pour Monsieur Bevin mais pour tout le gouvernement travailliste.

Pour la première fois peut-être depuis la venue du *Labour Party* au pouvoir cette impression apparaît comme la manifestation des doutes qui se font jour des deux côtés de la Chambre des Communes à l'égard de la conduite générale de la politique étrangère et ne touche pas seulement à certains aspects précis de la diplomatie britannique.

Certes les critiques ont été particulièrement vives et nombreuses sur la politique palestinienne. Dans la question de l'Europe unie la position du gouvernement était assez fausse. Enfin l'opposition a pour la première fois, dans un débat consacré aux affaires internationales, joué proprement son rôle et le Secrétaire d'État était visiblement fatigué. Mais il n'est pas

[1] Document non reproduit. Dans ce télégramme, Massigli insistait sur le fait que la critique de la politique étrangère suivie par le gouvernement travailliste était menée avec vigueur et pertinence par l'opposition conservatrice menée ici par Anthony Eden. L'impression générale était donc que ce débat à la Chambre des Communes s'engageait mal pour Bevin (télégramme n°s 4150-4152 du 9 décembre 1948 de Londres, non reproduit).

douteux que le malaise était dû dans une large mesure au doute persistant laissé sur les bancs travaillistes et conservateurs par la manière dont la question de la propriété des industries de la Ruhr a été traitée en dehors de la France.

Dans le même esprit un passage de l'intervention de ce matin de Monsieur Winston Churchill est noté. Évoquant son discours de Zurich et après avoir rappelé que son appel en faveur de la réconciliation franco-allemande avait été fort mal accueilli en France, le leader de l'opposition a déclaré que depuis cette époque la conscience de la nécessité d'une coopération franco-allemande dans le cadre de l'Europe occidentale avait fait des progrès considérables chez nous ; la gravité qu'il a mise alors à demander au gouvernement de se garder de tout geste qui pourrait compromettre cette évolution, est significative.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 31)

413

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 797. *La Haye, 11 décembre 1948, 17 h. 30*

Urgent. (*Reçu* : le 11, 22 h.)

Dès le retour de Paris de M. Stikker ce matin, un communiqué officiel a été publié. Rappelant que la note néerlandaise est remise à la Commission des Bons Offices, le communiqué indique que ce document fait état de l'impossibilité où s'est trouvée la délégation gouvernementale qui vient de rentrer des Indes de compter sur une coopération efficace de la part de la République dans le problème des violations de la trêve, le gouvernement républicain n'étant pas à même d'imposer sa volonté à des troupes indisciplinées. Puis le communiqué analyse ainsi la suite de la note. Au cours des pourparlers entre la délégation spéciale néerlandaise et le président du Conseil républicain au sujet des relations politiques entre les deux pays, de profondes divergences de principe se sont manifestées lors de son premier contact avec M. Stikker. M. Hatta avait expressément reconnu que le gouvernement durant la période intérimaire maintiendrait ses responsabilités et sa souveraineté. Il en résultait que le haut-représentant de la Couronne serait investi de certaines fonctions au cas où une situation précaire se ferait jour dans l'un ou l'autre territoire de l'Indonésie. En présence des possibilités ainsi offertes, le gouvernement néerlandais avait envoyé sur place une délégation spéciale mais cette délégation, dans ses conversations, est arrivée à la conclusion que la République avait modifié les conceptions exposées par le chef de son gouvernement. En effet les représentants de la République ont fait savoir que la reconnaissance de la souveraineté néer-

landaise pour la période intérimaire ne revêtirait qu'un caractère formel et qu'un *gentlemen's agreement* devrait prévoir que les Pays-Bas ne tireraient pas de cette prérogative des conséquences pratiques. Il s'en suivrait par exemple que la compétence du Haut-Commissaire touchant le commandement suprême des forces armées serait reconnue seulement en théorie, les troupes néerlandaises devraient plus tard évacuer par étapes les territoires qu'elles contrôlent actuellement tandis que les forces armées républicaines seraient provisoirement maintenues, leur fonction devant être déterminée ultérieurement. Il y aurait ainsi pratiquement deux armées sous commandement différent. Aussi bien les Pays-Bas ne seraient-ils pas à cet égard investis de la responsabilité durant la période intérimaire. Ce point de vue de la République est en contradiction avec celui qu'elle avait expressément accepté lors des accords du *Renville*. Il est indiqué à la Commission des Bons Offices que d'après ce qui précède la République n'accepte évidemment plus en fait comme base de négociations les propositions Cochran ; ces propositions avaient en effet prévu que durant la période initiale une compétence étendue serait attribuée au représentant de la couronne même la totalité du pouvoir exécutif.

Le gouvernement néerlandais ne peut donc en arriver qu'à la conclusion suivante : un accord avec la République est exclu : la poursuite des discussions soit officielles, soit officieuses avec la coopération de la Commission des Bons Offices n'aurait pas de sens tant que la République ne modifiera pas radicalement son attitude concernant l'observation de la trêve et de la convention du *Renville*, mais on ne saurait plus compter sur ce revirement.

Or le gouvernement royal s'est engagé vis-à-vis des États généraux représentants du peuple hollandais, et vis-à-vis de la population des territoires non républicains, qui constitue environ deux tiers de celle de toute l'Indonésie, à procéder à l'établissement d'un gouvernement indonésien intérimaire assumant une compétence étendue. Le gouvernement néerlandais fait donc savoir à la Commission des Bons Offices qu'il va être procédé, en consultation avec les représentants des États fédéraux, à la proclamation de l'acte instituant ce gouvernement intérimaire. Maintenant qu'il est clair que la République n'observe pas la trêve et n'accepte pas en fait les principes du *Renville*, le gouvernement néerlandais ne désire plus retarder ou entraver par d'autres négociations l'application du nouveau statut en Indonésie. Le gouvernement néerlandais laisse ouverte aux territoires républicains la possibilité de participer ultérieurement au régime préfédéral. Il introduira dans sa décision une disposition à ce sujet.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

414

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
(Sous-direction du Levant)

N. *Paris, 11 décembre 1948.*

L'évolution de la situation dans le Proche-Orient pose la question de savoir quelle doit être l'attitude de la France en présence des projets d'accords militaires entre pays du Proche-Orient et puissances occidentales.

Depuis de longs mois, en effet, les Anglais poursuivent une action politique constante en vue d'amener les pays arabes à entrer dans un système d'alliance militaire avec la seule Grande-Bretagne dans le but de permettre à cette dernière d'organiser la défense, contre toute menace soviétique, d'une région si importante tant au point de vue des communications que des approvisionnements en pétrole.

L'Égypte se trouve déjà liée à la Grande-Bretagne par le traité de 1936 toujours en vigueur ; l'Irak par celui de 1930 prévu pour 25 ans, la Transjordanie par l'accord du 15 mars 1948.

Si ce dernier paraît assez récent et assez complet pour la satisfaire, la Grande-Bretagne a déployé ces derniers temps de grands efforts pour renouveler et compléter les deux autres, affaiblis par le temps et qui ne répondent plus entièrement à la situation actuelle.

Il n'est pas douteux qu'en dépit des assurances données à la France en décembre 1945 et plusieurs fois renouvelées depuis lors, la Grande-Bretagne aurait également souhaité étendre son emprise militaire à la Syrie, sinon au Liban lui-même.

Aussi les agents anglais du Levant n'ont-ils cessé de chercher tantôt à faire aboutir le projet de Grande-Syrie dont la réalisation aurait pour effet d'étendre aux pays éventuellement rattachés à la Transjordanie les accords militaires passés par le gouvernement d'Amman, tantôt, au contraire, à amener la Syrie à souscrire un accord militaire direct en échange de garanties contre les ambitions de son turbulent voisin.

La part prise par certains agents connus dans l'organisation des désordres qui viennent d'éclater à Damas, à Alep et au Djebel, sont une nouvelle preuve de cette activité.

Jusqu'à présent l'effort britannique n'a recueilli qu'un assez maigre succès. Les pays arabes hésitent tant à s'engager avec un pays occidental qu'ils soupçonnent, par principe, d'arrière-pensées, qu'à prendre parti dans le différend qui sépare les nouveaux empires d'Occident et d'Orient. Car sur les rives du Tigre comme sur celles du Nil, nombreux sont ceux qui estiment imprudent d'irriter, en prenant position à l'avance contre lui, un envahisseur possible. Un tel sentiment ne doit d'ailleurs pas surprendre de la part de populations traditionnellement habituées à la domination étrangère et dont le patriotisme est encore peu affirmé.

Quoi qu'il en soit, cette crainte est assez répandue pour qu'au cours d'un récent discours, Nahas Pacha ait cru devoir déclarer :

« Placée entre deux blocs, l'Égypte doit garder intacte sa liberté d'action afin de déterminer, lorsqu'éclatera le conflit mondial, sa politique en fonction de ses seuls intérêts ».

Il est très vraisemblable qu'un même sentiment de prudence a largement contribué au refus opposé par l'Irak à la ratification des accords de Portsmouth.

En Syrie et au Liban, la menace de troubles intérieurs, comme les visées annexionistes du roi Abdallah, auraient pu faciliter le succès de tout arrangement de nature à consolider le *statu quo*. Cependant le bruit d'accords avec la Grande-Bretagne, lancé dans le public comme un ballon d'essai, a provoqué de très vives réactions en dépit de la sécurité qu'il pouvait apporter au maintien des frontières actuelles. Seule une très faible partie de l'opinion s'est ralliée à l'idée de tels accords. La quasi unanimité s'est partagée en adversaires de tout engagement avec un État non arabe, et partisans d'un accord avec non pas seulement une nation occidentale, mais un groupe de nations occidentales.

Il semble donc que si la répugnance manifeste de ces pays doute qu'un tel engagement serve moins notre influence que celle des Anglo-Saxons. Mais le pire serait encore que nous fussions écartés.

Si, d'ailleurs, ces accords devaient s'étendre à l'ensemble des pays du Proche-Orient, nous pourrions trouver des avantages politiques à devenir les garants de pays qui, jusqu'à présent, étaient seulement liés à la Grande-Bretagne. Sur le plan pratique, nous pourrions espérer régler certaines questions délicates comme celle des escales en Irak, en Égypte et en Transjordanie de nos lignes aériennes militaires vers l'Extrême-Orient pour lesquelles nous dépendons actuellement de la seule bonne volonté des Britanniques. Enfin, nous justifierions aux yeux de nos associés dans l'IPC notre participation à l'exploitation des pétroles d'Irak et que ceux-ci ont été bien près de nous contester à l'issue de la dernière guerre.

Mais quels que soient les avantages politiques, économiques ou pratiques que nous pourrions retirer dans l'immédiat de notre participation à un accord militaire dans le Proche-Orient, il convient aussi d'en mesurer les conséquences en cas de nouveau conflit.

Il est à la fois certain que le Proche-Orient est une des régions les plus menacées du monde et qu'une participation, même symbolique, à la défense de ce secteur, peut sur le plan général, accroître nos risques, sans réciprocité militaire, puisqu'il est évident que les armées arabes, à peine capables d'intervenir localement, ne seraient d'aucun secours pour la défense de l'Occident.

Les inconvénients d'un engagement dans le Proche-Orient seraient graves s'il était possible de penser qu'un conflit éventuel entre Anglo-Saxons et Soviétiques, pourrait épargner l'Europe occidentale. Dans ce cas, les risques encourus pourraient dépasser les avantages escomptés.

Mais dans toute autre hypothèse, il n'est pas douteux que nous aurions intérêt à participer à la défense du Proche-Orient même si dans les années à venir notre concours effectif devait être négligeable.

Il va de soi qu'en tout état de cause les avantages de notre participation dépendraient également de la formule adoptée tant en ce qui concerne le choix des participants que la nature des engagements souscrits.

Il ne saurait naturellement être question d'admettre des États arriérés et fanatiques dans le Pacte de Bruxelles ni même dans celui de l'Atlantique. On imagine mal qu'un délégué irakien ou saoudien puisse un jour faire pencher la balance dans une question où la France, la Grande-Bretagne et les pays du Benelux, en attendant d'autres participants occidentaux, seraient également partagés.

Tout au plus, le groupe occidental pourrait-il passer un accord spécial avec des pays du Proche-Orient avec lesquels il y aurait intérêt à traiter séparément pour ne pas rendre quelque utilité et prestige à la Ligue arabe.

Mais on peut concevoir également qu'un groupement peut-être limité à la Grande-Bretagne, aux États-Unis et à la France, se constitue spécialement pour traiter avec les États arabes. L'inconvénient d'une pareille solution tiendrait à ce que nous serions seuls en face d'un front anglo-saxon, l'inexpérience des Américains pour tout ce qui touche aux affaires orientales les mettant presque inévitablement à la remorque des Britanniques.

Chacune de ces possibilités mériterait une étude plus complète, mais la présente note a seulement pour objet d'appeler l'attention sur un problème qui peut se poser prochainement, non seulement pour les pays arabes, mais aussi pour la Turquie.

Ce qui a été dit pour les premiers est également valable, avec quelques nuances, pour cette dernière. Sans doute la Turquie opposerait-elle à une attaque soviétique une résistance plus courageuse et plus efficace que ses voisins méridionaux dont la valeur militaire a été mise en lumière par la guerre de Palestine.

Mais consciente des risque d'une lutte où elle ne pourrait guère livrer des combats de retardement, son ambition évidente en cas de conflit est de garder si possible une neutralité qui lui a assez bien réussi pendant la dernière guerre.

Aussi ne veut-elle à aucun prix se lier avec des voisins à la fois menacés et faibles comme la Grèce ou l'Iran. Il est même probable qu'un accord avec l'Europe occidentale ne l'intéresse pas par lui-même, mais seulement dans la mesure où il lui assurerait des fournitures américaines plus abondantes. Encore les Turcs ne s'engageraient-ils qu'un se flattant de convaincre le moment venu ces naïfs Européens que leur intérêt est de laisser la Turquie le plus longtemps possible hors du conflit !

Comme pour les pays arabes, un accord avec la Turquie doit donc être envisagé sans espoir d'une aide réciproque. Dans les deux cas, il apparaît que la position de la France en ce qui concerne une éventuelle participation

à des accords militaires orientaux, dépend essentiellement de sa politique générale.

Si le gouvernement français pensait qu'en cas de guerre entre les Soviets et les Anglo-Saxons, l'Europe occidentale pourrait s'isoler du conflit au moins à son début, il serait prudent de mesurer très exactement les risques supplémentaires que comporterait un engagement dans le Proche-Orient.

Si, au contraire, il estimait que l'aide dont nous avons nous-mêmes besoin, nous amène à lier étroitement notre sort à celui des Anglo-Saxons, nous ne trouverions que des avantages politiques, économiques et même militaires, à participer au groupement des garants des pays du Proche-Orient.

Il en serait d'ailleurs de même si l'on croyait que le gouvernement de Moscou, handicapé soit par une infériorité industrielle dont il aurait conscience, soit par le fait que l'armée russe est traditionnellement plus apte à la défensive qu'à l'offensive, ne peut rompre ouvertement un état de paix relatif qui lui offre d'ailleurs d'avantageuses possibilités d'infiltration notamment en Extrême-Orient.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 6)

415

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE AU MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER LE SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1948

Referendum dans les Indes françaises

C.R.

Assistaient à cette réunion : MM. Coste-Floret, Delavignette, Tezenas du Montcel, Camouilly, Herzog, Maurice Schumann, Goubert, Saravane Lambert, Godard, Baeyens.

M. Coste-Floret a indiqué qu'en l'absence du gouverneur général Baron et de M. Daniel Lévi, la réunion ne pouvait avoir qu'un caractère d'information sans qu'aucune décision puisse y être prise. Il a alors exposé qu'il s'agissait de savoir à quelle époque il était souhaitable d'organiser le référendum dans les Comptoirs. Il a demandé aux personnes présentes d'exposer leurs vues à ce sujet. MM. Delavignette, Tezenas du Montcel et Baeyens ont estimé qu'il était opportun de hâter la consultation populaire afin d'une part de bénéficier du résultat favorable des précédentes élections et d'autre part de montrer que la France tenait à remplir les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des Indes. MM. Goubert et Saravane Lambert se sont associés à cette manière de voir bien qu'avec une certaine réticence.

En ce qui concerne la fixation précise de la date, il a été rappelé que l'accord commercial franco-indien venait à expiration à la date du 1er avril, il a donc été jugé préférable par les personnes présentes de fixer le référendum avant cette date et compte tenu des difficultés que présentent les élections préalables à Mahé la convocation du congrès des conseils municipaux et les formalités douanières des observateurs neutres, de proposer le dernier dimanche de mars.

Cependant pour faire face aux pressions économiques que pourrait entreprendre le gouvernement indien et au blocus éventuel des Comptoirs, le ministère de la France d'outre-mer prend dès maintenant, avec l'appui de la marine marchande, les mesures nécessaires devant permettre aux Comptoirs d'être approvisionnés, même en cas d'arrêt des communications avec les Indes. Il est d'ores et déjà prévu d'importer du charbon et du riz d'Indochine, du coton du Pakistan, etc.

En tout état de cause, il est décidé que le référendum de Chandernagor doit avoir lieu le même jour que celui des autres Comptoirs. Comme il est à peu près certain que cet établissement nous échappera, ce résultat défavorable pourrait être une preuve de plus de la parfaite régularité des élections dans les trois Comptoirs qui devraient nous revenir.

M. Coste-Floret espère pouvoir persuader M. Goubert de demeurer à Paris afin d'avoir une nouvelle réunion en présence de M. Daniel Lévi le lundi 13 décembre.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

416

M. LESCUYER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 921. *Ankara, 11 décembre 1948.*

On peut soutenir que la guerre froide a commencé pour la Turquie en 1939, quand le gouvernement soviétique, après le partage de la Pologne, a proposé à M. Saradjoglu en entretien sur les Détroits analogue à ceux qui s'ébauchaient avec les Pays baltes et la Finlande. Depuis ce moment, la politique turque a dû tenir compte de la menace russe comme avant la Révolution d'Octobre. L'effondrement allemand a simplifié le jeu compliqué que la Turquie devait mener entre Moscou, Berlin, Londres et Washington, mais a accru la pression qui s'exerçait à l'Est. L'inquiétude turque a augmenté en proportion de ce danger.

Il est remarquable que, depuis dix-huit mois, on la voit diminuer peu à peu au point de s'effacer apparemment pour être remplacée par une

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

irritation à l'égard de l'URSS qui s'exprime dans la presse par des campagnes dont la vivacité frise la provocation. Le sentiment de sécurité relatif du public se double d'un désir marqué d'en finir une bonne fois avec le trublion soviétique.

Certes, l'assurance de voir la puissance américaine aux côtés de la Turquie en cas de conflit est pour beaucoup dans cet état d'esprit complexe. Mais la certitude d'une victoire finale n'explique pas la sérénité et la sympathie pour les solutions de force dans un pays qui est joint par deux frontières communes à la Russie et à ses satellites.

Il faut chercher plus loin. Les États-Unis ont fourni à la Turquie du matériel de guerre, évalué à cent millions de dollars pour les besoin de la cause, mais dont le prix coûtant réel dépasserait le milliard, suivant les autorités militaires américaines dans ce pays. Les instructeurs d'Outre-Atlantique se sont mis aussitôt au travail avec des résultats satisfaisants, d'après les déclarations turques et américaines. Les fournitures afférant au crédit de cent millions de dollars consenti par le Congrès étant presque toutes transportées en Turquie et pour une grande part distribuée dans les unités, la Turquie dispose maintenant de mille avions dont cinq cents modernes (chasse ou bombardement léger) de première ligne, composant quatre divisions aériennes, et de six brigades blindées. Le matériel de chars est encore un peu disparate, mais ses éléments américains comprennent trois cents chars Sherman modifiés pour tenir compte des enseignements de la guerre et munis de canons de 90 longs. En ce qui concerne les chars, les transports sur le crédit de cent millions de dollars ne sont d'ailleurs pas terminés.

J'ajoute que le gouvernement turc paraît avoir de bonnes raisons de prévoir l'ouverture par le Congrès d'un nouveau crédit important.

Dès maintenant, ces formations aériennes et blindées sont en mesure d'appuyer l'action d'une force solide qui, malgré la démobilisation récente et discrète d'une cinquantaine de milliers d'hommes, ne compte pas moins de 430 000 combattants, dont 230 000 fantassins, 80 000 officiers et sous-officiers de carrière, 15 000 marins, 60 000 gendarmes, des aviateurs et des troupes spécialisées. Ces effectifs proviennent généralement des deux classes et demie qui sont sous les drapeaux. Ils sont à comparer avec les 200 000 hommes que l'armée turque comprenait avant la guerre. En cas de conflit, on pourrait armer 750 000 combattants sur les quinze cent mille hommes que la population turque permet théoriquement de mobiliser. Les 45 divisions de l'armée turque d'ailleurs en voie de réorganisation, seraient alors à effectif complet.

On conçoit que le renforcement, qui s'accroîtra encore, en avions et en chars, de cette armée bien entraînée, aux réservistes régulièrement instruits, dont les officiers subalternes sont peut-être assez frustes mais disciplinés et vivant près de la troupe et dont le haut commandement a une valeur incontestable, ait contribué à développer le sentiment de sécurité en Turquie.

Ce n'est pas suffisant pour tenir tête aux Russes, mais c'est assez pour les faire réfléchir et pour constituer une force d'appoint avec laquelle il faudrait

compter. Quand on ne doit être pour l'adversaire qu'un objectif secondaire, de tels moyens permettent d'éviter bien des périls, si on dispose encore de l'espace turc pour manœuvrer. En fait, avec moins que cela, la Turquie a traversé la dernière guerre sans dommage.

On pourrait penser que dans ces conditions les Turcs, maintenant fortifiés, seraient désireux de voir se prolonger la situation présente, mais ils ont le sentiment que la guerre froide avantagera stratégiquement l'URSS. Ils voient cette puissance étendre son emprise sur la Roumanie et la Bulgarie et la position périlleuse de la Grèce ne leur échappe pas. Malgré le soulagement consécutif au coup de tête du maréchal Tito, ils ont l'impression que la politique prudente menée par les États-Unis est plutôt de nature à favoriser la possibilité d'un encerclement de la Turquie par le Nord qui transformerait dangereusement sa position.

De là provient sans doute le désir qui se manifeste continuellement dans leur opinion d'un coup d'arrêt à l'impérialisme soviétique, suivi d'une série de pressions de nature à immobiliser son essor. Ce sentiment est d'autant plus vif que les Turcs ne croient généralement pas le gouvernement soviétique en état de résister à un ultimatum de Washington.

D'autre part, il convient de considérer que l'entretien de l'armée pèse d'un poids considérable sur le contribuable turc. Environ la moitié d'un budget, qui a dépassé le milliard de livres, est consacré à la Défense nationale. Malgré une légère démobilisation, la mécanisation de l'armée augmentera ces dépenses, car, si les États-Unis fournissent le matériel ils ne l'entretiendront pas. De nouveaux et lourds impôts sont en préparation. Le contribuable envisage leur éventualité avec inquiétude. Entre la perspective de payer des taxes excessives et celle d'un soulagement rapide après une crise internationale qu'il ne conçoit guère aboutissant à un conflit armé et dont il imagine encore moins en effet redoutable sur son pays maintenant renforcé, c'est la crise qu'il choisirait s'il pouvait choisir. Mais le pouvoir de décider n'est pas à Ankara et le gouvernement turc ne l'ignore point.

(Direction d'Europe, Turquie, volume 47)

417

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 798-801. *La Haye, 13 décembre 1948, 12 h.30*

Réservé. Urgent. (*Reçu* : le 13, 13 h 45)

Je me réfère à ma conversation téléphonique du 11 décembre avec M. Chauvel.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

Par suite d'une évidente initiative militaire hollandaise en Indonésie pourrait s'ouvrir devant le Conseil de Contrôle un débat où serait engagée l'attitude de la France. Le soutien que nous entendrions donner à la Hollande répondrait, je le sais, en partie à notre préoccupation en Indochine. Mais il serait également dicté par le souci d'aider une puissance alliée et amie.

J'estimerais à cet égard souhaitable que nous profitions de la circonstance pour faire nettement comprendre au gouvernement hollandais que nous n'avons pas lieu d'être satisfaits de la position négative qu'il adopte malgré notre insistance dans la question de l'Assemblée consultative européenne. D'autre part si nous paraissons avoir réussi à convaincre les autorités hollandaises de la justesse de nos vues concernant le contrôle de la Ruhr, le principe de l'internationalisation, les (....)[1] se trouvent très réticents et toujours enclins à accueillir *a priori* la doctrine anglo-saxonne.

J'ai déjà discrètement évoqué devant le Secrétaire général dans une conversation récente la déception que nous cause pareil comportement devant deux problèmes auxquels la France attache une importance particulière.

Pour le cas où, bien entendu, mon sentiment correspondrait à celui des délégations françaises intéressées, je pourrais être instruit à l'occasion de la crise indonésienne de formuler nettement notre sentiment au ministre des Affaires étrangères.

Votre Excellence jugerait peut-être préférable de l'indiquer elle-même à l'ambassadeur des Pays-Bas à Paris.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 19)

418

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n°s 803-808. *La Haye, 13 décembre 1948, 14 h.*

Urgent. Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 13, 19 h 30)

Je me réfère à mon télégramme n° 798[3].

Je viens de m'entretenir longuement avec le ministre des Affaires extérieures de la question indonésienne. M. Stikker, après avoir développé les explications données par lui de vive voix à Votre Excellence, m'a fourni les indications essentielles suivantes :

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Mlle Donati, Batavia- chiffré par poste-avion, Londres, Washington, f[ai]t le 16/12* ».

[3] Voir document n° 417.

1) Il résulte d'une lettre personnelle qu'il vient de recevoir de M. Hatta que celui-ci se déclare impuissant à faire accepter aux extrémistes l'arrangement souhaité par la Hollande.

2) L'aide-mémoire remis hier par la République à l'ONU qui réclame deux commandements militaires séparées, et qui voudrait priver de sa portée réelle l'institution de ce gouvernement intérimaire, rend encore plus impossible toute entente[1].

3) La réaction des Etats-Unis devant la rupture avec la République est vive. Une note très énergique avait été adressée par eux le 7 décembre au gouvernement néerlandais. Le premier texte a même été jugé si désagréable par celui-ci que le Département d'État a dû en modifier certaines expressions. L'idée américaine est qu'il convient absolument de poursuivre les conversations avec la République (...)[2] contre le communisme. Les États-Unis craignent d'autre part les conséquences d'une politique de « terre brûlée » (...)[3] républicains pourraient avoir sur le marché des matières premières indonésiennes. La décision hollandaise rapportée dans les communications du 11 décembre a encore plus humilié les Américains.

M. Stikker commentant cette attitude m'a dit s'étonner de voir Washington ne pas comprendre que ce n'est pas devant M. Hatta que la Hollande est aussi invitée à céder mais devant les extrémistes.

Cependant M. Cochran et le consul général des Etats-Unis à Batavia ont reçu pour instructions de conseiller fortement la modération au gouvernement républicain.

4) Du côté britannique on se montrerait prêt à demander de façon pressante aux États-Unis et à l'Australie d'exercer une pression sur les Républicains. Mais l'initiative hollandaise d'installer sans plus tarder un gouvernement intérimaire gène M. Bevin.

5) Un conseil des ministres instituera cet après-midi à La Haye le gouvernement intérimaire mais pour que M. Beel soit plus libre dans son action au regard des fédéralistes cette décision n'aura d'application pratique que dans plusieurs semaines ou dans plusieurs mois.

6) En effet, comme le sait Votre Excellence l'activité militaire hollandaise doit se déclencher d'après ce que désire le Ministre dès le 15 ou le 16 décembre[4].

M. Stikker a pleinement confiance de faire approuver aussi bien ce point de vue par le Cabinet, socialistes compris.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 19)

[1] Note manuscrite : « *Tel[égraphier La Haye, Batavia, f[ai]t le 16/12/48* ».

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Note manuscrite : « *Pas du tout certain* ».

419

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 936-942. *Nankin, 13 décembre 1948, 5 h.10*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 22 h.)

La bataille que livrent depuis 40 jours les armées de Tchang Kaï Chek pour défendre la capitale de la Chine nationaliste touche à sa fin[2].

Elle aura été, par sa durée, son ampleur et son acharnement, à la hauteur de l'enjeu qui s'y est joué. Car ce n'est pas seulement le sort de Tchang Kaï Chek que touchera la victoire communiste. Elle scellera aussi pour longtemps, le sort même de la Chine, et c'est 400 000 000 d'hommes qu'elle va jeter dans le camp du communisme international.

Mais elle aura une conséquence plus grave encore : celle de porter le bloc communiste aux portes du Sud asiatique. Et, pour nous, cela signifie, qu'avant peu de temps, nous aurons à faire face à une dure réalité : celle d'avoir contre nous, en Indochine, de l'autre côté de la frontière, un ennemi puissant et déterminé.

Nous ne devons nous faire aucune illusion sur les intentions du communisme chinois. Si l'on peut espérer, comme se plaisent à le penser les Américains, qu'il ne sera pas, du point de vue de ses réalisations sociales, de strict conformisme moscoutaire et qu'il s'adaptera, à cet égard, aux conditions particulières de la vie en Chine ; si l'on peut même admettre que les nécessités économiques l'obligeront, au moins pour quelque temps, à user de quelque ménagement à l'égard de l'étranger en Chine ; il est hors de doute, par contre, que sur le plan de la politique internationale, il sera cependant (...)[3] sans hésitation et sans réserve dans le camp soviétique. Et la politique de soutien des peuples démocratiques, dont les Soviets se sont faits champions, lui agréera d'autant plus qu'il s'agira, ici, d'aider les peuples de l'Asie et de servir ainsi, en même temps, aussi bien l'idéologie communiste, que les antiques aspirations nationales chinoises à l'hégémonie asiatique.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Tokyo et Saïgon.

Note manuscrite : « *Démarquer pour le général Humbert fait 16/XII* ».

[2] En effet, l'annonce que l'administration de l'ECA recommanderait au gouvernement américain de poursuivre son programme d'aide à la Chine si le gouvernement de Tchang Kaï Chek disparaissait et qu'un gouvernement de coalition « respectant les libertés fondamentales » était mis en place avait provoqué l'embarras du Département d'État. Ces propos étaient interprétés comme le signe de l'abandon définitif du gouvernement nationaliste par les Américains et ils avaient été démentis (télégramme nos 3146-3147 du 15 décembre de Washington, non reproduit). Il est vrai que la résistance du gouvernement de Nankin arrivait à son terme et que la prise de la ville n'était plus qu'une question de jours, les communistes ayant publié des listes noires de traîtres, cela obligeait certains Chinois à lier leur sort avec celui du gouvernement nationaliste (télégramme nos 1004-1005 du 29 décembre de Nankin, non reproduit).

[3] Lacune de déchiffrement.

Je considère que le péril qui nous menace en Indochine est d'une extrême gravité. Ce n'est pas seulement un appui moral que les communistes chinois apporteront au Viet Minh. Ayant une frontière commune avec celui-ci, c'est également des armes et des munitions, et une source inépuisable de combattants volontaires qu'ils pourront lui fournir. Iront-ils plus loin et jusqu'à l'assister directement ? Cette éventualité même ne doit pas être exclue de façon absolue.

Je n'ai pas en mains les données d'ensemble du problème – aussi bien en français qu'international – pour conclure. Mais le moment n'est-il pas venu d'aboutir immédiatement, et coûte que coûte, en Indochine, à une solution qui nous permette d'associer le nationalisme annamite à la défense de son pays ; peut-être aussi d'intéresser le gouvernement américain à la sauvegarde de l'(…)[1] qui sera le dernier bastion susceptible d'arrêter l'expansion du bloc communiste vers le Sud ? Quelque chose en tout cas doit être fait et fait très vite pour parer au danger.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 117)

420

Note de la Direction d'Asie-Océanie[2]

Représentation diplomatique au Vietnam

N. *Paris, 13 décembre 1948.*

Le problème de la représentation diplomatique du Vietnam à l'étranger a été examiné au cours de deux réunions des 3 et 9 décembre par les experts français et vietnamiens.

En vue d'explorer toutes possibilités de trouver des points d'entente, la question a été examinée successivement sur le plan de principe, où la délégation vietnamienne l'avait placée d'emblée, et du point de vue des modalités pratiques.

Comme on pouvait s'y attendre, ces échanges de vues ont été infructueux.

Au cours de leur exposé, confirmé par une note écrite, les représentants vietnamiens ont en effet réclamé les privilèges d'une souveraineté externe totale comportant le droit de légation active et passive, l'admission du Vietnam aux organismes internationaux et à l'ONU et la liberté de négociation des traités internationaux. Selon leur thèse, cette indépendance diplomatique devrait être simplement dirigée et limitée par des conférences périodiques entre ministres des Affaires étrangères français et vietnamien

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Note manuscrite : « *M. Georges-Picot* ».

au cours desquelles seraient définies les lignes d'une politique extérieure commune ainsi que par la conclusion d'un traité franco-vietnamien.

Du côté français il a été souligné que cette conception ne correspondait ni aux engagements du protocole confidentiel annexé à la déclaration de la baie d'Along du 5 juin 1946 ni à l'article 62 de la constitution de l'Union française à laquelle le Vietnam a publiquement adhéré. Ces réserves faites la délégation française a exposé la thèse résultant des instructions du Conseil des ministres (élaboration en commun de la politique de l'Union par des organismes appropriés, tels que le Haut-Conseil, unité de représentation diplomatique pour toute l'Union française, possibilité de constitution d'un cadre diplomatique latéral vietnamien dont les membres collaboreraient avec les chefs de poste français, admission de l'ouverture de consulats autonomes vietnamiens dans les pays où le gouvernement de Hué aurait des intérêts particuliers).

Étant donné les divergences entre ces deux points de vue, il a été considéré comme inutile de poursuivre la discussion et les deux délégations adresseront à leur gouvernement à ce sujet des rapports séparés.

Au cours de conversation particulière, S.A. le Prince Buu Lok, chef de la délégation vietnamienne, a rappelé les raisons pour lesquelles ses compatriotes attachaient tant d'importance à cette affaire. Du point de vue de l'opinion publique vietnamienne, seule la reconnaissance d'une activité diplomatique indépendante sera considérée comme apportant la preuve que les rapports franco-annamites ont subi une transformation réelle et que la formule d'association mise en avant ne cache pas la reconduction de l'ancien protectorat. De même, sur le plan extérieur, les milieux vietnamiens estiment que tant que leur gouvernement sera privé d'un des attributs essentiels de la souveraineté, il sera considéré par les États voisins comme un organisme fantoche dont les membres trahissent les devoirs de la solidarité asiatique.

Malgré ces déclarations, il semble bien que les membres de la délégation vietnamienne admettent qu'il soit indispensable d'aboutir à un compromis dont il appartiendra à l'ex-Empereur Bao Daï lui-même d'arrêter les termes dans ses prochaines rencontres avec les représentants du gouvernement français. C'est précisément pour permettre à leur souverain d'aborder cette phase finale des négociations avec tous ses atouts en mains, que ses délégués sont restés jusqu'à présent absolument fermes sur leurs positions.

Mais si le Prince Buu Lok lui-même a nettement laissé entendre que les revendications vietnamiennes en matière diplomatique pourraient comporter d'assez larges atténuations, il semble que ces atténuations devront, dans son esprit comme dans celui de ses compatriotes, s'exprimer beaucoup plus dans le domaine des modalités que dans celui des principes, à l'affirmation desquels ils sont très attachés.

Le représentant du Département a personnellement retiré de ces réunions l'impression que si, dans un traité de caractère public, le droit du Vietnam à l'exercice de la souveraineté externe était solennellement

affirmé, il serait relativement aisé d'obtenir dans des clauses subséquentes que l'exercice de ce droit soit délégué à l'Union française et à ses agents pour une assez longue période de temps et dans de nombreuses matières. C'est, semble-t-il, par la recherche d'une formule de cette nature que l'on a le plus de chance d'arriver à un compromis.

Les représentants de la France d'outre-mer manifestent toutefois la plus grande répugnance à céder sur les principes, estimant que ceux-ci une fois abandonnés, les Vietnamiens gagneront très rapidement à la main et que les garanties d'ordre politique que nous nous seront assurés ne pourront être maintenues.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

Annexe n° 1
Note du Département

Entretien franco-vietnamiens de Paris.

Point de vue français sur la question de la diplomatie des États associés tel qu'il a été exposé le 3 décembre 1948[1]

N. *Paris, 29 novembre 1948*[1].

La délégation vietnamienne a indiqué que le problème de la représentation diplomatique du Vietnam devait être résolu en tenant compte de deux principes : indépendance, adhésion à l'Union française. Ces deux principes résultent en effet de la déclaration commune signée en baie d'Along le 5 juin 1948 et qui comporte notamment la phrase suivante :

« Le Vietnam proclame son adhésion à l'Union française en qualité d'État associé à la France. L'indépendance du Vietnam n'a d'autre limite que celle que lui impose son appartenance à l'Union française ».

Par cette déclaration solennelle, le Vietnam a évidemment admis de se conformer aux stipulations de la Constitution de l'Union française, en tant qu'elle s'applique à ses membres et en particulier aux États associés.

La question de la diplomatie de l'Union française est en particulier visée par l'article 62 de la Constitution dont le texte est le suivant :

« Les membres de l'Union française mettent en commun la totalité de leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union. Le gouvernement de la République assure la coordination de ces moyens et la direction de la politique propre à préparer cette défense ».

La « politique propre à préparer la défense » de l'Union consiste évidemment dans la politique extérieure, elle s'exprime par l'action diplomatique. C'est donc en se basant sur l'article 62 de la Constitution que doit être déterminée l'activité diplomatique des États associés.

La délégation française estime que cet article éclairé par son contexte comporte les applications suivantes :

1) Élaboration de la politique extérieure. La politique extérieure doit être élaborée dans une collaboration étroite du gouvernement de l'Union avec les gouvernements des États associés. Cette collaboration, au cours de laquelle les points de vue de tous les intéressés doivent être librement exprimés et discutés est réalisée sur le plan de l'Union par le jeu d'organismes appropriés dont le plus important est le haut conseil. Il devra également y avoir une collaboration sur le plan local à l'occasion d'échanges de vues et de discussions entre les gouvernements des États associés et les représentants locaux du gouvernement de l'Union

[1] Note manuscrite : « *M. Georges-Picot* ».

française. Il va de soi que cette collaboration devra être particulièrement intime à l'occasion de négociations diplomatiques intéressant spécialement tel ou tel État associé. La délégation de l'Union française en vue de telles négociations comportera nécessairement la participation de représentants dudit État associé à côté des représentants de l'Union elle-même.

2) Unité dans les moyens d'exécution. La politique extérieure étant ainsi définie, par une libre collaboration, il est indispensable d'affirmer à l'occasion des contacts avec les États étrangers comporte une unité d'action et de vues totales dans sa mise à exécution. La multiplication d'agents d'exécution ou d'organismes représentatifs entraînerait la dislocation irrémédiable du faisceau de forces que doit représenter l'Union. C'est ce qu'a exprimé l'article 62 de la Constitution en confiant au gouvernement de la République la « coordination des moyens » et la « direction de la politique ». En application de cet article les États associés confient donc aux organismes externes de l'Union française, qui sont ceux du gouvernement de la République, la réalisation sur le plan diplomatique de l'action commune dont les lignes ont été arrêtées au cours de libres délibérations. Il en résulte que les membres de l'Union se font représenter auprès des États étrangers par des envoyés diplomatiques appartenant au cadre du ministère des Affaires étrangères français et agissant au nom du Président de l'Union française.

Cette « unicité » de la diplomatie ne veut pas dire cependant qu'il n'y a aucune représentation diplomatique des États associés et en particulier de l'État vietnamien.

Le gouvernement français serait prêt, pour assurer au Vietnam une association plus étroite dans l'action diplomatique commune, à reconnaître l'institution d'un cadre diplomatique vietnamien dont les membres servaient comme conseillers et collaborateurs directs des chefs de postes diplomatiques français dans les États où le Vietnam possède des intérêts particuliers. Dans l'esprit du gouvernement français il s'agit plus spécialement des États d'Extrême-Orient. Ces agents diplomatiques vietnamiens constitueraient, à côté des cadres diplomatiques de l'Union française un cadre latéral qui participerait à l'action diplomatique et aurait un rôle particulièrement actif pour tout ce qui concerne les rapports extérieurs du Vietnam.

En vue de la constitution de ce cadre dont les éléments devront posséder toutes les qualifications requises pour l'exercice de leurs hautes fonctions, le gouvernement français est prêt à apporter tout son concours : accès des candidats aux institutions d'enseignement spécialisées, stage dans les emplois diplomatiques.

D'autre part, dans le domaine plus particulier de la protection à l'étranger des personnes et des biens, le gouvernement français dont l'organisation consulaire continuera bien entendu à assurer la protection des ressortissants vietnamiens, est prêt si le Vietnam le désire, à s'entremettre auprès des gouvernements étrangers intéressés pour que ceux-ci admettent l'ouverture de consulats vietnamiens autonomes dans les territoires où les intérêts vietnamiens seraient particulièrement importants. Il s'agit là encore plus spécialement des territoires d'Extrême-Orient géographiquement contigus au Vietnam.

Comme leurs collègues français, les consuls vietnamiens exerceraient leur activité sous la direction et le contrôle supérieur du chef de poste diplomatique de l'Union française du pays de leur résidence.

Les mêmes facilités que pour la formation des cadres diplomatiques seront accordées au gouvernement du Vietnam que pour la formation des cadres consulaires.

Diplomates et consuls vietnamiens jouiront des privilèges attachés à leurs fonctions tout en conservant leur statut personnel de ressortissants vietnamiens.

Le problème de la représentation et de l'activité diplomatique des États associés soulève évidemment un grand nombre d'autres questions qui pourront être abordées au cours des discussions ultérieures. L'exposé ci-dessus s'est borné essentiellement à préciser les idées directrices qui, selon la conception française découlant de la Constitution de l'Union française et doivent présider au règlement de cette délicate question.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

Annexe n° 2

Note du Département

Entretien franco-vietnamiens de Paris.
Représentation diplomatique du Vietnam. Résumé de la conception de la délégation vietnamienne exposée au cours de la séance du 3 décembre 1948.

N. *Paris, 7 décembre 1948.*

I – Importance du problème :

La délégation vietnamienne est consciente de l'importance de la question.

La représentation diplomatique du Vietnam constitue l'une des principales aspirations du peuple vietnamien. L'efficacité du traité entre nos deux pays, en tant qu'instrument de paix, est donc en fonction de la solution donnée à ce problème.

D'autre part l'Union française y trouve l'occasion de prouver qu'elle est une « association libre de peuples égaux ».

II – Données du problème :

1) L'indépendance du Vietnam a été solennellement reconnue par la France.

2) Cette indépendance n'a d'autres limitations que celles résultant de l'adhésion du Vietnam à l'Union française en qualité d'État associé.

Telles sont les deux données du problème.

La délégation vietnamienne estime que pour être acceptable toute solution doit les respecter intégralement.

III – Solution proposée par la délégation vietnamienne :

A – Conséquences de l'indépendance du Vietnam :

La délégation vietnamienne estime que l'indépendance du Vietnam entraîne les conséquences suivantes :

1) Le droit de légation active et passive. Nous sommes prêts à examiner dans un esprit réaliste les aménagements à apporter à l'exercice de ce droit pour tenir compte de la période provisoire actuelle. Mais il est nécessaire que le principe en soit reconnu, sous peine de méconnaître l'indépendance du Vietnam.

2) Compétence pour conclure des traités internationaux nécessaires à la défense des intérêts propres du Vietnam.

3) Accession du Vietnam à l'Organisation des Nations unies et à tous autres organismes internationaux présents et à venir.

Ces droits sont conformes à ceux habituellement reconnus aux États indépendants. Sans eux, l'indépendance du Vietnam ne serait que formelle.

B – Conséquences de l'adhésion du Vietnam à l'Union française :

Du fait de leur appartenance à l'Union, la France et le Vietnam devront avoir une politique étrangère identique.

Il y a lieu de distinguer entre l'élaboration de cette politique et son exécution, chacun de ces deux problèmes devant recevoir sa solution propre.

1) Élaboration :

La délégation vietnamienne estime que sur le plan de l'Union, l'élaboration commune d'une politique étrangère est essentielle.

Elle pense que le Haut Conseil de l'Union sera l'organisme au sein duquel les représentants de la France et du Vietnam pourront se concerter en vue de déterminer les lignes communes

des politiques respectives des deux pays, sous réserve d'un accord sur la composition et les attributions de ce Haut Conseil.

Dans le but de renforcer cette procédure d'élaboration commune, la délégation vietnamienne propose également que les ministres des Affaires étrangères des deux pays se réunissent périodiquement.

La délégation vietnamienne est persuadée que dans les faits, cette élaboration en commun des politiques étrangères des deux pays ne rencontrera aucune difficulté particulière, parce que de part et d'autre, nous avons foi dans les principes démocratiques.

2) Exécution :

Le problème de l'exécution qui n'est qu'une question de « voies et moyens » pour l'Union revêt cependant une importance capitale pour le Vietnam, du fait des aspirations du peuple vietnamien.

La délégation vietnamienne propose en conséquence une exécution de cette politique élaborée en commun, par des organismes diplomatiques distincts et autonomes.

Seule, cette solution pourra traduire l'amélioration du la situation actuelle du Vietnam par rapport à celle issue du traité du 6 juin 1884 (article 1er). Dans le cas contraire, aucune différence réelle ne démarquerait un « État associé » d'un « État protégé ».

3) Garanties :

Quoique le problème de l'élaboration et de l'exécution se réduise à une question de confiance qui se situe au-delà de toute précaution juridique, la délégation vietnamienne conçoit cependant qu'un minimum de garanties écrites soit nécessaire. C'est pourquoi elle propose :

I) Que le Vietnam s'engage à ne conclure aucun traité de nature politique incompatible avec les intérêts de l'Union française.

2) Qu'un acte juridique soit conclu entre la France et le Vietnam pour définir préalablement une politique d'inspiration commune dont les deux pays ne pourraient pas s'écarter. La forme de cet acte est à déterminer. D'autre part, pour lui donner toute son importance, il pourra être convenu que cet acte conditionnera le traité entre la France et le Vietnam.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

ANNEXE N^O^ 3

NOTE DU DÉPARTEMENT

Entretien franco-vietnamiens de Paris.

Exposé de la position française sur la question diplomatique remis à la délégation vietnamienne exposée le 7 décembre 1948[1]

N. *Paris, 7 décembre 1948*[1].

Au cours de la séance plénière du 3 décembre 1948, la délégation vietnamienne a indiqué que le problème de la représentation diplomatique au Vietnam devait être résolu en tenant compte de deux principes : indépendance d'une part et adhésion à l'Union française d'autre part. Ces deux principes résultent en effet de la déclaration commune signée en baie d'Along le 5 juin 1948 et qui comporte notamment les phrases suivantes :

« Le Vietnam proclame son adhésion à l'Union française en qualité d'État associé à la France. L'indépendance du Vietnam n'a d'autre limite que celle que lui impose son appartenance à l'Union française ».

[1] Note manuscrite : « *M. Georges-Picot* ».

Par cette déclaration solennelle, le Vietnam a évidemment admis de se conformer aux stipulations de la Constitution de l'Union française, en tant qu'elle s'applique à ses membres et en particulier aux États associés.

La question de la diplomatie de l'Union française est visée par l'article 62 de la Constitution dont le texte est le suivant :

« Les membres de l'Union française mettent en commun la totalité de leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union. Le gouvernement de la République assure la coordination de ces moyens et la direction de la politique propre à préparer cette défense ».

La politique propre à préparer la défense de l'Union se confond évidemment avec ce qu'il est convenu d'appeler la politique extérieure, laquelle est déterminée dans les faits par l'action diplomatique. C'est donc en définitive aux termes de l'article 62 de la Constitution qu'il convient de se référer en vue de préciser les moyens dont peuvent disposer les États associés et les limites de leur activité en ce domaine.

La délégation française estime que cet article éclairé par son contexte comporte les applications suivantes :

1) Élaboration de la politique extérieure.

La politique extérieure doit être élaborée grâce à une collaboration étroite du gouvernement de l'Union avec les gouvernements des États associés. Cette collaboration, au cours de laquelle les points de vue de tous les intéressés gagneront à être librement exprimés et discutés sera réalisée sur le plan de l'Union par le jeu d'organismes appropriés dont le plus important est le Haut Conseil. Une collaboration confiante sera également souhaitable sur le plan local à l'occasion d'échanges de vues et de discussions entre les gouvernements des États associés et les représentants locaux du gouvernement de l'Union française. Il va de soi que ces échanges de vue devront être particulièrement intimes à l'occasion de négociations diplomatiques intéressant spécialement tel ou tel État associé. La délégation de l'Union française en vue de telles négociations comportera nécessairement la participation de représentants dudit État à côté des représentants de l'Union elle-même.

2) Unité dans les moyens d'exécution.

La politique extérieure étant ainsi définie par une libre collaboration, il est indispensable d'affirmer à l'occasion des contacts avec les États étrangers une unité d'action et de vues totale dans sa mise à exécution. La multiplication d'agents responsables ou d'organismes représentatifs entraînerait la dislocation irrémédiable du faisceau de forces que doit représenter l'Union. C'est ce qu'a exprimé l'article 62 de la Constitution en confiant au gouvernement de la République la « coordination des moyens », et la « direction politique ». En application de cet article les États associés confient donc aux organismes externes de l'Union française qui sont ceux du gouvernement de la République, la réalisation sur le plan diplomatique de l'action commune dont les lignes ont été arrêtées au cours de libres délibérations. Il en résulte que les membres de l'Union se font représenter auprès des États étrangers par des envoyés diplomatiques appartenant au cadre du ministère des Affaires étrangères français et agissant au nom du Président de l'Union française.

Cette « unicité » de la diplomatie ne veut pas dire cependant qu'il n'y a aucune représentation diplomatique des États associés et en particulier de l'État vietnamien.

Le gouvernement français serait prêt, pour assurer au Vietnam une association plus étroite dans l'action commune, à reconnaître l'institution d'un cadre diplomatique vietnamien dont les membres seront destinés à servir comme conseillers et collaborateurs directs des chefs de postes diplomatiques français dans les États où le Vietnam possède des intérêts particuliers, c'est-à-dire dans les pays d'Extrême-Orient. Ces agents vietnamiens constitueraient à côté de leurs collègues français, un cadre latéral qui participerait à l'action diplomatique et aurait un rôle particulièrement actif pour tout ce qui concerne les rapports de leur pays.

D'autre part, dans le domaine plus particulier de la protection à l'étranger des personnes et des biens, le gouvernement français dont l'organisation consulaire continuera bien entendu à assurer la protection de tous les ressortissants de l'Union française, est prêt, si le Vietnam le désire, à s'entremettre auprès des gouvernements étrangers intéressés pour que ceux-ci admettent l'ouverture des Consulats vietnamiens autonomes dans les territoires où les intérêts de ce pays seraient particulièrement importants. Il s'agit là encore plus spécialement des territoires d'Extrême-Orient géographiquement contigus au Vietnam.

Comme leurs collègues français, les consuls vietnamiens exerceraient leur activité sous la direction et le contrôle supérieur du chef de poste diplomatique de l'Union française du pays de leur résidence.

Diplomates et consuls vietnamiens jouiraient des privilèges attachés à leurs fonctions tout en conservant leur statut personnel de ressortissants vietnamiens.

La représentation et l'activité diplomatique des États associés soulèvent évidemment un grand nombre d'autres problèmes qui pourront être abordés au cours de discussions ultérieures. L'exposé ci-dessus s'est essentiellement borné à préciser les idées directrices qui, selon la conception française, découlent de la Constitution de l'Union française et doivent présider au règlement de cette délicate question.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

Annexe n° 4

Note du Département

Rapport sur le développement des entretiens franco-vietnamiens de Paris[1]

N. *Paris, 21 décembre 1948.*

Le rapport du 6 décembre 1948 retraçait les premiers échanges de vues qui ont eu lieu entre les délégations française et vietnamienne :

– sur les méthodes à adopter pour l'élaboration des recommandations,

– sur la question culturelle,

– sur la question diplomatique.

Depuis cette date (et en dehors des travaux de la sous-commission spéciale, chargée de préparer les recommandations relatives aux Statuts de l'Université commune et des instituts scientifiques), la Commission plénière a tenu deux nouvelles séances :

– le 9 décembre = nouvel examen de la question diplomatique,

– le 17 décembre = premier échange de vues sur la question militaire.

I. Divergences de principe en matière diplomatique.

Après un échange de notes destiné à préciser les positions prises au cours de la précédente séance (3 décembre) sur la question diplomatique, les deux délégations ont repris le 9 décembre, la discussion générale de cette importante question.

La délégation vietnamienne tint d'abord à faire entendre son point de vue, sous la forme d'un long exposé juridique ayant pour but de démontrer que la Constitution française n'est pas de plein droit applicable à un État associé – et notamment que le Vietnam ne peut admettre les termes de l'article 62 de cette Constitution. D'après cette thèse, l'Union française étant « d'inspiration et d'essence fédéralistes », il en résulte que les États associés (et en l'espèce le Vietnam) auraient dû participer à l'élaboration même du statut commun ; que, d'autre part, la coordination des moyens, dans l'intérêt de la politique commune, implique qu'il s'agit de moyens distincts.

Ainsi dans le cas particulier en cause, le Vietnam revendique-t-il la disposition d'une diplomatie entièrement distincte et séparée étant entendu qu'il se concertera volontiers avec la France, en vue de réaliser une unité d'action nécessaire.

Après une brève discussion, il apparut clairement aux yeux de tous les délégués, que les positions de principe étaient prises de part et d'autre et qu'afin de ne pas risquer d'enliser la Conférence sur ce terrain ; il serait nécessaire de réserver la suite du chapitre diplomatique,

[1] Suite au premier rapport en date du 6 décembre.

pour aborder d'autres questions, et en premier lieu la question militaire, qui paraissait devoir soulever de moins grandes difficultés.

D'un commun accord, il fut alors décidé de passer à l'examen des questions militaires. Il est officiellement entendu que les questions diplomatiques feront l'objet d'une discussion ultérieure à la fin des négociations. En réalité, il est officieusement admis que le problème diplomatique sera évoqué dans les conversations du Haut-Commissaire et de S.M. Bao Daï. Je répète qu'en l'état actuel des instructions du gouvernement, il apparaît que la conciliation des points de vue français et vietnamien est pratiquement impossible à réaliser. C'est pourquoi il m'est apparu préférable de laisser la question se décanter et de poursuivre les négociations.

II. Accord de principe en matière militaire.

Les délégués vietnamiens nous ont, à plusieurs reprises, laissé entendre que, malgré la faiblesse des moyens que leur pays sera effectivement capable de réunir dans un avenir rapproché (surtout pour l'encadrement), ils sont dans l'obligation de réclamer une armée nationale distincte, pour affirmer la souveraineté du Vietnam et sauver la « face » au regard du Viet-Minh.

Compte tenu de la nécessité de ménager tout particulièrement dans ce domaine l'amour-propre national vietnamien, la délégation française présenta sa position telle qu'elle avait été arrêtée le 15 décembre en présence du Haut-Commissaire et du général Valluy, sur la base, d'une part des instructions que vous m'avez fait tenir, d'autre part d'une note soumise à votre agrément ainsi qu'à celui des ministres de la Défense nationale et des Affaires étrangères.

Les principaux points de cette proposition étaient les suivants :

– reconnaissance d'une armée nationale vietnamienne (qui pourra faire appel à des instructeurs et techniciens français et envoyer des élèves dans les écoles militaires françaises, qui commandera son armement au gouvernement français et qui sera à la charge du budget vietnamien).

– stationnement sur le territoire du Vietnam des forces armées de l'Union française (qui recruteront une partie de leur effectif parmi les nationaux vietnamiens, qui accueilleront certains officiers vietnamiens et qui disposeront de bases ou zones de stationnement sous réserve du maintien de la souveraineté territoriale du Vietnam).

– la coordination de ces deux ensembles militaires sera assurée, en temps de paix, par un état-major combiné comprenant des officiers vietnamiens (qui aura notamment qualité pour décider des mouvements de troupes). En temps de guerre, il sera institué un commandement unique, exercé par un officier général français.

Après avoir exprimé sa reconnaissance à la délégation française, pour la compréhension dont ces propositions font preuve, la délégation vietnamienne accepta presque sans discussion toute la partie relative à l'armée nationale vietnamienne. Conformément à nos conventions, l'accord fut constaté séance tenante, sous la forme suivante :

« Armée nationale : le Vietnam a son armée nationale. Cette armée est chargée :

a) du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure

b) de la défense du territoire du Vietnam (avec éventuellement l'aide des armées de l'Union française suivant les nécessités).

c) de la participation à la défense de l'Union française contre un ennemi extérieur.

Cette armée est composée de nationaux vietnamiens encadrés par des officiers vietnamiens. Sur la demande du gouvernement national, des instructeurs et conseillers techniques français pourront être mis à la disposition du Vietnam, les cadres vietnamiens seront formés dans les écoles militaires vietnamiennes et éventuellement dans les écoles françaises où ils seront admis sans aucune discrimination.

Les deux délégations formulent le vœu que la composition interne de l'armée vietnamienne soit aussi proche que possible de celle de l'armée de l'Union française.

L'entretien de l'armée vietnamienne sera à la charge du budget du gouvernement du Vietnam. Les commandes de matériel seront faites par le gouvernement du Vietnam au gouvernement français ».

Nos propositions relatives à l'armée de l'Union française et à la coordination (nos partenaires groupent ces deux questions sous le titre de : « coopération de l'armée vietnamienne avec l'armée française ») ont été admises sur les points suivants :

– présence sur le territoire du Vietnam de forces armées de l'Union (sous réserve que soit précisée la mission de ces forces, qui ne doit pas être « d'occupation » ni de « souveraineté »).

– mise à la disposition de ces forces de bases et de zones de stationnement, à déterminer par une convention technique (et sous réserve de définir les droits de souveraineté du Vietnam).

– coordination en temps de paix par un organisme commun qui serait, non pas un état-major superposé à ceux des deux forces armées, mais un organisme d'étude et de préparation émanant des deux états-majors. Le titre de cet organisme pourrait être « Comité militaire permanent d'étude et de coordination ».

– commandement unique, en temps de guerre, exercé par un officier général français.

Les points suivants sont, au contraire, restés en suspens et devront être repris à la prochaine séance :

1) Recrutement de nationaux vietnamiens par les forces armées de l'Union. La délégation vietnamienne réagit vivement à l'idée que « deux sortes de soldats vietnamiens » pourraient servir avec des statuts différents sur le territoire du Vietnam : ceux qui demeureraient alors dans l'armée nationale feraient piètre figure (et les autres seraient considérés un peu comme des « traîtres ») – ce serait en somme reconstituer la « Garde indochinoise », de mauvaise mémoire.

Il semble, après discussion, que la contre-proposition vietnamienne consistera à nous offrir la participation aux forces de l'Union française d'unités constituées, prêtées par le gouvernement vietnamien. Cette formule ne paraît pas acceptable, car elle affaiblirait beaucoup de la cohésion morale et technique des forces de l'Union, et elle constituerait sans doute un précédent dangereux, et, en cas de tension, elle nous mettrait dans une position difficile. D'autre part, le recrutement de nationaux par les forces armées de l'Union, dans une proportion égale à l'armée vietnamienne est un moyen indirect de limiter les effectifs.

2) Mouvements de troupes : la thèse vietnamienne considère que le Vietnam peut déplacer librement ses troupes sur son territoire, tandis que l'armée de l'Union française, bénéficiant d'un droit d'exception, ne peut se déplacer sans autorisation (au minimum : sans préavis) et autrement que sur des itinéraires fixés à l'avance. La thèse française, au contraire, renvoie à l'état-major combiné la coordination de ces mouvements et lui confie le soin d'en informer l'autorité civile compétente.

3) Enfin, reprenant la discussion sur la définition des missions qui incombent aux forces armées de l'Union française, la délégation vietnamienne a demandé qu'il soit bien précisé qu'elles n'ont pas à intervenir pour maintenir de l'ordre intérieur si ce n'est sur la demande du gouvernement vietnamien, soulignant alors que l'armée de l'Union ne peut rester inactive, même si elle n'est pas appelée, dans le cas où les vies et les biens dont la France a la charge se trouvent menacés, la délégation française a obtenu un accord de principe sur la formule suivante, qui sera reprise pour confirmation lors de la prochaine séance.

« Les forces de l'Union française n'interviennent en matière de maintien de l'ordre qu'à la demande du gouvernement du Vietnam, dans tous les cas où les troubles intérieurs ne mettent en cause que des Vietnamiens. Si ces troubles concernent des personnes et des biens dont la France a la charge, les forces françaises interviennent accompagnées des autorités vietnamiennes locales ».

4) État-major combiné : Si la délégation vietnamienne a admis le principe de cet organisme, elle entend en faire en temps de paix, un simple organisme d'études alors qu'il nous paraît indispensable qu'il ait des pouvoirs de commandement.

Sur ces quatre points, j'estime que nos positions doivent être tenues et je compte m'y tenir le plus fermement possible, au cours de prochaines réunions.

En conclusion, après un mois d'actives délibérations, les questions culturelles, diplomatique et militaire ayant été examinées dans leur ensemble, il est possible de supputer comme suit les chances de la négociation.

L'accord se fera vraisemblablement – moyennant des transactions sur certains points secondaires – en matière culturelle (la sous-commission est sur le point d'achever ses travaux) et militaire.

Bien que de sérieuses difficultés soient en perspective dans le domaine économique et financier, l'expérience des premiers entretiens et les opinions exprimées à titre privé en dehors de la Conférence permettent de conserver l'espoir d'un aboutissement vers le 15 janvier, d'autant plus que j'ai appris de bonne source, que nos interlocuteurs avaient le désir de terminer avant l'arrivée du général Xuan à Paris.

Mais l'ensemble de la négociation reste soumise à la possibilité d'un accord sur la question diplomatique. Si comme je le pense, la seule divergence importante qui s'élève dans les autres domaines, concerne les services communs du Haut Commissariat, c'est dans une discussion où ces deux ordres de questions seront seuls en cause et pourront servir de monnaie d'échange mutuelle, qu'en définitive, il sera possible d'aboutir à une entente générale sur l'ensemble des problèmes évoqués dans la déclaration commune de la baie d'Along.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

Annexe n° 5

Note du Département

Point de vue français sur la question de l'organisation militaire future en Indochine dans le cadre de l'Union française[1]

N. *Paris, décembre 1948*[1].

Le problème traité ici concerne les questions militaires qui se posent dans le cadre de l'action commune de l'Union française et des États associés pour la défense du territoire vietnamien.

Le plan proposé traitera successivement de la composition, de l'implantation et de l'organisation des forces armées.

I. Armée nationale vietnamienne et armée de l'Union française.

Le gouvernement du Vietnam disposera d'une armée nationale ayant pour missions ; d'une part, d'assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre ; d'autre part, de concourir avec les forces de l'Union française à la défense du territoire du Vietnam et à la défense commune de l'Indochine.

L'armée nationale vietnamienne sera composée et encadrée de nationaux vietnamiens. Toutefois un certain nombre d'instructeurs et de conseillers techniques français seront détachés en permanence dans les écoles et auprès des unités vietnamiennes. D'autre part dans la mesure où le gouvernement du Vietnam le jugera souhaitable, des cadres français pourront servir temporairement dans les rangs de l'armée vietnamienne.

La mise sur pied et l'entretien de cette armée, ainsi que les frais d'entretien des cadres français précités seront à la charge du budget vietnamien.

En vue de faciliter la coordination de la défense en cas de conflit extérieur, les matériels de guerre de l'armée vietnamienne seront les mêmes que ceux en usage dans l'armée de l'Union ; les commandes de ces matériels seront présentées à l'état-major combiné[2] qui après étude technique donnera son agrément.

Le gouvernement du Vietnam déterminera en toute latitude l'organisation interne de son armée ; il est souhaitable toutefois que notamment l'organisation générale des troupes et la hiérarchie des grades soient comparables à celles en vigueur dans les armées d'Occident et en particulier dans l'armée de l'Union française.

[1] Note manuscrite: « *M. Georges-Picot* ».

[2] *Note du document* : « Voir plus loin paragraphe "organisation et commandement" ».

Enfin, le gouvernement du Vietnam réglera comme il l'entend la formation des officiers vietnamiens dans des écoles locales, avec la possibilité d'accès dans les écoles métropolitaines et de stage dans les armées de l'Union française, tant pour la formation de base des intéressés que pour leur perfectionnement.

Le gouvernement français responsable de la défense de l'ensemble de l'Union, devra garantir l'intégrité du territoire du Vietnam contre tout agresseur éventuel, à l'aide des forces armées de l'Union française.

Les forces armées de l'Union normalement stationnées sur le territoire du Vietnam comprendront :

– des unités franco-vietnamiennes,
– et des unités non autochtones.

Le gouvernement du Vietnam s'engage à faciliter le recrutement des autochtones nécessaires pour la mise sur pied des unités franco-vietnamiennes entrent dans la composition de l'armée de l'Union française, dans la limite (de principe) des effectifs de l'armée nationale.

Des officiers vietnamiens pourront, sur la demande du gouvernement de l'Union française et avec l'accord du gouvernement vietnamien, servir dans ces unités.

L'entretien des forces armées de l'Union française sera bien entendu à la charge de l'Union.

II. Zones d'établissement des forces armées de l'Union française.

L'implantation des troupes vietnamiennes sera déterminée par l'état-major combiné, compte tenu d'une part, de l'implantation des troupes de l'Union française et d'autre part des nécessités tactiques et stratégiques qui conditionnent la défense du territoire du Vietnam.

Le choix des zones d'établissement (ou bases), nécessaires aux forces armées de l'Union française, sera déterminé par des accords ultérieurs en fonction de ces mêmes nécessités tactiques et stratégiques.

Le gouvernement vietnamien conserve ses droits de souveraineté sur le territoire de ces zones d'établissement, toutefois, le gouvernement français jouira à l'intérieur de ces zones d'établissement, des droits et pouvoirs qui seront nécessaires en vue de l'installation, de l'usage, du fonctionnement et de la défense des dites zones ou qui seront appropriés à leur contrôle et à leur sécurité.

La police militaire française sera seule habilitée à exercer les droits de contrôle et de sécurité sous l'autorité des commandants de zones. Le gouvernement du Vietnam exercera à l'égard de ses citoyens des droits de police autres que ceux précités.

Il ne sera pas réclamé aucune taxe, aucun droit ou impôt par le gouvernement du Vietnam, en ce qui concerne les personnels militaires ou civils rattachés par leur fonction aux forces armées de l'Union française, les objets ou denrées de toute nature utilisés à la construction à l'entretien au fonctionnement ou à la défense des zones d'établissement.

En ce qui concerne les mouvements de troupes, tout déplacement d'unité constituée importante (qu'elle appartienne à l'armée nationale vietnamienne ou à l'armée de l'Union française), sera porté en temps utile à la connaissance de l'état-major combiné, chargé d'en aviser le gouvernement du Vietnam et le représentant de l'Union française.

III. Organisation du commandement.

Un état-major combiné placé sous l'autorité d'un officier général français coordonnera la préparation et l'action des armées nationales des États associés et des forces de l'Union française en vue de la défense de l'Indochine, en fonction des données tactiques et stratégiques intéressant la sécurité, tant des États associés que de l'ensemble de l'Union française.

Le gouvernement du Vietnam y sera représenté par les officiers qu'il jugera bon d'y déléguer.

En temps de paix, cet état-major ne sera pas un organisme de commandement ; il sera chargé de toutes études se rapportant à la défense de l'État associé du Vietnam et assurera la liaison entre l'armée nationale vietnamienne et l'armée de l'Union française. À la demande du gouvernement du Vietnam il remplira un rôle de conseiller militaire sur le plan technique pour toutes questions concernant l'organisation générale de l'armée vietnamienne.

Mais en cas de conflit extérieur, il est bien entendu que l'armée nationale vietnamienne et l'armée de l'Union française ne formeront plus qu'un même ensemble de forces, actionnées par l'état-major combiné et coopérant à la défense du territoire vietnamien et de l'Union française, dans le cadre des directives relatives à la défense d'ensemble de l'Union française.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

421

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N. *Paris, 14 décembre 1948.*

L'Ambassadeur d'Angleterre est venu ce matin s'acquitter auprès du Secrétaire général du Département, en l'absence du Ministre d'une démarche que M. Bevin l'avait chargé de faire auprès de M. Schuman.

M. Bevin est inquiet des développements de la polémique de presse franco-britannique au sujet de discordance existant entre les plans à long terme français et britannique[1]. M. Bevin s'est vu obligé de s'exprimer lui-même avec netteté sur ce sujet en raison des publications antérieurement parues dans la presse française. Le *Foreign Office* croit savoir que la presse française a reçu à ce sujet des services officiels français des indications propres à nourrir la campagne.

M. Bevin souhaite que, d'un commun accord, les deux gouvernements s'efforcent de calmer cet échange d'observations acerbes. M. Bevin, pour sa part, souhaiterait-il qu'il fût dit de part et d'autre que les plans actuellement préparés sont des projets, destinés à être confrontés, et non pas seulement entre eux, mais également avec les plans des autres participants à l'aide Marshall. Ce sont là travaux d'experts, et ce n'est qu'à l'issue de ces travaux que les plans définitifs pourront être établis. Le fait que des incompatibilités existent entre les projets n'est pas de nature à prêter à des commentaires étendus, la confrontation prévue ayant pour objet de réduire ces incompatibilités et de mettre en harmonie les prévisions de tous les participants à l'aide Marshall.

M. Chauvel a répondu à Sir Oliver Harvey que le gouvernement ne souhaitait certainement pas, pour sa part, voir se prolonger ces controverses. Il avait lui-même été surpris de constater l'importance que lui donnait la presse britannique et les conclusions certainement excessives que tirait en ce qui concerne les relations franco-britanniques un journal tel que le *Daily Mirror.* Sans doute une certaine confusion s'était produite dans les esprits du fait que se trouvaient simultanément évoqués devant le public français les projets fiscaux du gouvernement, les plans à long terme français et britannique et le projet de voyage à Paris de Sir Stafford Cripps

[1] Voir documents nos 346, 352 et 373.

lequel avait été annoncé officiellement à Londres. Sans attendre le retour du Ministre, M. Chauvel donnerait aux services compétents toutes instructions utiles pour obtenir le retour des journalistes à des appréciations plus mesurées.

Sir Oliver Harvey a dit alors à M. Chauvel que, devant quitter Paris pour aller à Londres jeudi prochain par le train du soir, il avait reçu pour instruction de voir M. Schuman avant son départ pour l'entretenir de la question suivante.

La note française du 19 novembre dernier, relative à la question de la Ruhr, conclut à l'opportunité d'un nouvel examen par les trois gouvernements de leur politique allemande[1].

Le gouvernement britannique souhaitait vivement savoir ce que le gouvernement français avait dans l'esprit en formulant cette conclusion. M. Mac Neill était, lors de l'entretien tripartite qui a précédé l'envoi de la note, prêt à aborder avec M. Schuman tous les sujets allemands que ce dernier aurait désiré traiter. En fait, avant de se séparer, M. Mac Neill a demandé s'il y avait des sujets autres que la Ruhr sur lesquels M. Schuman souhaitait échanger quelques vues. M. Schuman n'a pas relevé cet appel et tout l'entretien a porté sur la question de la Ruhr. Recevant par la suite la note du 19 novembre, M. Bevin s'est demandé si M. Schuman avait l'intention et d'évoquer d'autres questions allemandes et de provoquer à cette fin une réunion spéciale des trois ministres des Affaires étrangères.

Le gouvernement britannique, pour sa part, verrait des inconvénients à une telle réunion.

D'autre part, il lui semblait que les études entreprises par les commandants en chef à Francfort et par les ministres allemands à Bonn n'ont pas encore atteint leur terme, et qui, si des difficultés interalliées sont possibles il n'est pas certain qu'elles puissent être surmontées à l'échelon des commandants en chef.

D'autre part, les réunions des quatre ministres des Affaires étrangères ont laissé dans l'opinion des divers pays un souvenir assez fâcheux pour rendre les trois puissances occidentales attentives à ne point donner le sentiment que l'entente entre elles est aussi difficile et exige les mêmes procédures que l'impossible entente entre les quatre.

Enfin, toute réunion des trois ministres des Affaires étrangères, quelque précaution que l'on prenne, serait sans doute interprétée à Moscou comme une nouvelle manifestation de la politique anti-russe des Occidentaux et pourrait éveiller les susceptibilités des pays du Benelux lesquels ont été associés à l'élaboration de l'accord de Londres.

Pour toutes ces raisons, et sous réserve des observations que souhaiterait présenter le gouvernement français, le gouvernement britannique estimait qu'une réunion des trois ministres serait à l'heure actuelle à la fois prématurée et inopportune.

[1] Document non reproduit.

M. Chauvel a répondu à Sir Oliver Harvey qu'il s'efforcerait, bien que le Ministre ne dût rentrer que jeudi matin, de ménager à l'Ambassadeur une audience avant son départ le même soir. Sans vouloir anticiper sur la réponse de M. Schuman, le Secrétaire général du Département a ajouté qu'au moment où la note du 19 novembre avait été adressée aux gouvernements britanniques et américain des difficultés apparaissaient de toutes parts, non seulement en ce qui concerne la Ruhr, où les gouvernements anglais et américain venaient de prendre des dispositions qui soulevaient de vives objections de la part de la France, mais à Francfort où, s'agissant soit de l'application interalliée des accords de Londres soit de l'appréciation des travaux poursuivis à Bonn par les ministres allemands, les divergences de vues étaient apparues telles que le général Koenig avait été amené à donner à ses collègues un avertissement très net et à leur dire que si les choses n'étaient pas modifiées, il apparaîtrait que les puissances anglo-saxonnes s'écartaient assez sensiblement des accords de Londres pour rendre impossible au commandant en chef français la signature des documents qui lui seraient soumis.

C'est en fonction de cet ensemble que le gouvernement français avait considéré qu'il y avait lieu de suggérer un nouvel examen de l'ensemble de la politique allemande des pays occidentaux. M. Chauvel supposait que M. Schuman ne proposerait pas de procéder à un tel examen avant que les travaux de Francfort et de Bonn aient atteint leur terme et que les pourparlers de Londres aient permis de dégager des conclusions dont les gouvernements fussent saisis.

Quant à la procédure, M. Chauvel ne pouvait préciser si M. Schuman avait en vue une reprise directe de contact entre les trois ministres des Affaires étrangères ou l'évocation à Londres entre Sir William Strang, M. Foster Dulles et M. Massigli, des problèmes et des difficultés constatés, ou encore l'une et l'autre de ces procédures, la première pouvant devenir nécessaire si les représentants des gouvernements à Londres n'arrivaient pas eux-mêmes à aplanir les conflits dont les commandants en chef auraient saisi lesdits gouvernements. Sir Oliver Harvey a ajouté que, si M. Bevin faisait des réserves sur l'éventualité d'une réunion des trois Ministres, il serait par contre tout à fait heureux que M. Schuman, qui n'était jamais allé à Londres, voulût bien accepter de s'y rendre. Un tel voyage, qui permettait d'aborder sur le plan franco-anglais tous les problèmes d'actualité paraissait au gouvernement britannique pouvoir être d'un grand bénéfice.

Dans l'esprit de M. Bevin, ce voyage pourrait se fixer au début de janvier prochain.

En fin d'entretien, M. Chauvel a fait allusion à la démarche faite par l'Ambassadeur après de M. Schuman le 11 de ce mois au sujet de l'introduction de la monnaie occidentale à Berlin.

L'Ambassadeur a déclaré qu'il avait constaté un plein accord entre les vues du gouvernement britannique et celles dont le Ministre lui avait fait part. À Londres en effet, on supposait que les Alliés procéderaient sans plus tarder à l'étude des mesures à prendre pour assurer éventuellement cette

réforme monétaire ; mais à la différence de ce que proposait Washington, on était tout à fait hostile à la fixation d'une date pour la réalisation de ladite réforme. Comme le gouvernement français, le gouvernement britannique estimait qu'il serait de mauvaise politique de prendre l'initiative de créer un fait nouveau cependant que les experts neutres poursuivaient leur étude. Quelque peu d'espoir que l'on pût mettre en les chances de succès de l'intervention de neutres, les puissances occidentales ne pouvaient, sans s'exposer à de sérieux reproches, faire quoi que ce soit qui fût de nature à compliquer leur tâche, à moins que ce ne fût en réplique à une action soviétique caractérisée.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

422

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L.[1] *Washington, 15 décembre 1948.*

Je vous remercie de votre lettre du 7 décembre[2]. Elle m'a beaucoup aidé à comprendre la situation en France. Les vues que vous exprimez sur la manière dont se pose notre problème financier pour les Américains sont absolument justes. Un échec de la restauration française aurait tout d'abord pour effet, comme vous le soulignez, de donner partie gagnée à ceux qui veulent voir mettre au premier plan la reconstruction allemande. Le programme à long terme d'aide à l'Europe, tel qu'il est actuellement conçu, serait en outre compromis. Nous serions parmi les victimes des modifications qui devraient y être apportées.

Pareilles conséquences peuvent et doivent être évitées. L'atmosphère, au point de vue politique, est bonne. Nous venons d'en avoir la preuve en arrachant enfin des concessions sur la Ruhr. La répartition des fonds d'aide à l'Europe était déjà à elle seule une indication dans le même sens. Du côté gouvernemental ici on ne se résignerait qu'avec une profonde inquiétude à voir la France se détacher du peloton sur la route du retour vers un début de prospérité européenne. On compte sur elle, au contraire, pour assurer une coopération économique plus systématique des nations participant au plan Marshall, pour ouvrir la voie qui mènerait à des unions douanières[3].

Mais les débats au Congrès s'annoncent difficiles. Je suis heureux qu'ils ne s'engagent pas dès maintenant. Une victoire parlementaire du gouvernement français sur la question budgétaire, qui est vivement souhaitée,

[1] Note manuscrite : « *Budget* [mot illisible] *européanisme et Plan Marshall* ». Les notes manuscrites sont de la main d'Henri Bonnet, mais rien n'indique à quelle date elles ont été rédigées.

[2] Voir document n° 408.

[3] Note manuscrite : « *Union européenne* [mot illisible] ».

redonnera ici quelque confiance. Si les mesures proposées apparaissent, à défaut de mieux, suffisantes pour laisser entrevoir des perspectives d'équilibre et de stabilisation monétaire, nous aurons des chances de ne pas être « sous le feu des sunlights » dans les Commissions de la Chambre et du Congrès. Pour le moment, nous occuperions, il ne faut pas nous le dissimuler, cette place de choix. La discussion se ferait avant tout en fonction de nos propres difficultés. Une démagogie désagréable (et contre laquelle je proteste d'ores et déjà) s'emparerait du sujet ; nous entendrions répéter que nos défaillances ne peuvent pas continuer d'être couvertes par l'argent du contribuable américain. Des doutes s'exprimeraient ouvertement en outre sur la réussite finale du plan Marshall et, comme les Américains ont pour leur compte de lourdes dépenses à caser dans les limites de leur budget, il y aurait un risque sérieux de voir réduire les fonds attribués à l'Europe.

Il va sans dire qu'indépendamment des points d'interrogation qu'on pose à notre égard, inflation monétaire, montée des prix, fuite des capitaux, déséquilibre budgétaire, etc. il serait désastreux qu'une suspicion fût jetée sur notre volonté d'assurer le rééquipement de l'industrie et de l'agriculture française. L'antienne que chante sans arrêt l'administration Hoffman est celle de l'accroissement de la « *productivity* » française. C'est à leurs yeux la pierre de touche, pour la France comme pour l'Europe. La raison d'être du plan Marshall disparaîtrait s'il s'avérait que nos moyens de production ne doivent pas s'accroître pendant les trois ans à venir jusqu'au niveau envisagé. Nous devons donner l'impression que nous consacrerons des ressources propres à cette œuvre, en dehors des fonds américains, et qu'avec le rétablissement de la confiance et de l'équilibre nous atteindrons le but visé parce que nous en avons dès à présent la volonté et en donnons, dans la mesure de nos moyens la preuve.

J'ajoute que notre partie forte dans l'examen que les Commissions compétentes vont faire passer au plan Marshall est, avec notre « européanisme », le progrès déjà réalisé dans la production française. Nous ne devons pas lâcher nos atouts.

Tout cela n'est qu'un résumé succinct de la situation. J'aurais volontiers répondu à votre suggestion en allant sans plus tarder développer ce thème à Paris. Mais, bien que l'heureuse issue de discussions de Londres me donne plus de liberté, il reste le Pacte atlantique. Les réunions les plus importantes entre Ambassadeurs commencent mardi et vont se placer vraisemblablement d'ici le premier de l'an. Il me semble, en outre, autant que j'en puisse juger par les informations reçues de Paris, que le débat s'engage bien devant le Parlement et que les résultats probables, s'ils n'écartent pas complètement les dangers signalés ci-dessus, permettront néanmoins de parer les attaques les plus dangereuses. Est-il possible d'ailleurs d'obtenir encore qu'on coupe davantage pour le moment ? Je ne m'en rends pas bien compte et serais content d'avoir votre avis à ce sujet. Il me sera, de toute manière, précieux, ne fût-ce que pour orienter de la manière la plus utile les informations que j'envoie à Paris sur la situation telle qu'elle se présente ici à notre endroit.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

423

Compte rendu de la réunion tenue au ministère de la France d'outre-mer le mercredi 15 décembre 1948

Référendum dans les Indes françaises

C.R.

À cette réunion présidée par M. Coste-Floret assistaient :

MM. Daniel Lévi, Maurice Schumann, le gouverneur Baron, Delavignette, Tezenas du Montcel, Anziani, Herzog, Camouilly, Baeyens.

M. Coste-Floret a demandé l'avis des intéressés sur la date du référendum. Toutes les personnes présentes ont été d'accord pour juger qu'une date rapprochée était nécessaire, cependant, les avis étaient partagés sur la nécessité d'agir avant ou après le 1er avril (échéance de l'accord commercial dénoncé par les Indes). M. Anziani a toutefois assuré qu'il était possible d'envoyer quelques bateaux avant le 1er avril, les crédits nécessaires et surtout le déblocage des livres sterling seront demandés au Conseil des ministres.

Le gouverneur Baron a affirmé qu'il lui fallait un certain temps pour « assurer » le résultat du référendum. M. Coste-Floret ayant demandé si trois mois lui suffisaient, il a déclaré nettement qu'il se faisait fort d'organiser dans ce laps de temps le parti français qui triompherait lors de la consultation populaire, étant bien entendu que le cas de Chandernagor était en dehors. Cependant, M. Baron considère qu'il est indispensable, avant de procéder au référendum, d'obtenir la libération des ressortissants français arrêtés à Mahé ; si nos compatriotes ne sont pas rendus avant la date choisie pour le référendum, il est certain que les partisans de la France n'oseront pas se manifester ouvertement. M. Daniel Lévi propose que notre Consul à Madras soit envoyé visiter les prisonniers ; de plus sur la suggestion de M. Tezenas du Montcel, le ministre de la France d'outre-mer demandera un crédit de 1 500 000 frs destinés à venir en aide aux familles des détenus. À ce propos, M. Baron estime que si nous pouvons indemniser généreusement ces familles, le retour des prisonniers avant le référendum ne devient plus absolument nécessaire. Les déclarations de M. Baron et le fait qu'il semble absolument certain de pouvoir assurer le vote pour la France dans 4 des Comptoirs ont fortement impressionné M. Coste-Floret. La question du retour à Pondichéry du gouverneur Baron s'est alors posée. M. Coste-Floret a tenu à signaler que M. Thomas n'avait été chargé de l'intérim que pendant l'absence de M. Baron et que cette décision prouvait bien qu'aucune mesure définitive n'avait été prise à l'égard du Haut-Commissaire actuel. M. Baron a nettement indiqué que les engagements qu'il prenait n'étaient valables que dans le cas de départ de M. Thomas et qu'il lui était impossible de collaborer avec lui. Il a marqué avec énergie qu'à titre

personnel, retourner ou ne pas retourner aux Indes lui était complètement indifférent et que parlant en français il estimait ne pouvoir réussir que si M. Thomas était préalablement écarté.

M. Daniel Lévi et M. Tezenas du Montcel ont fortement appuyé la déclaration de M. Baron qui a paru gêner M. Coste-Floret. Le Ministre de la France d'outre-mer a émis l'opinion que le fait de rappeler M. Thomas pouvait nous aliéner M. Saravane Lambert et son groupe, M. Baron a répondu que l'élection pour la France se ferait contre ce groupe, d'ailleurs, a ajouté le Gouverneur, tous les hommes politiques des Indes françaises ont d'ores et déjà joué sur les deux tableaux et ont pris des assurances auprès des partisans du Congrès. M. Coste-Floret a déclaré qu'il présenterait objectivement la situation au Conseil de mercredi prochain et qu'il annoncerait alors les décisions prises tant sur la date du référendum que sur le retour de M. Baron et le départ de M. Thomas. M. Tezenas du Montcel est intervenu vivement auprès de M. Maurice Schumann pour lui demander son avis, le président du MRP a paru ébranlé par les arguments développés par l'Inspecteur général des Colonies. MM. Coste-Floret et Daniel Lévi ont été d'accord pour constater que le référendum favorable à la France ne constituait pas une fin par lui-même. Le Ministre de la France d'outre-mer est convaincu qu'il faudra négocier avec le gouvernement des Indes pour le statut définitif des Comptoirs.

La question de la double allégeance a de nouveau été évoquée et M. Coste-Floret y a paru favorable. Une mise au point sur le plan constitutionnel sera néanmoins nécessaire.

M. Daniel Lévi a fortement insisté sur la nécessité préalable à toute nouvelle négociation avec le gouvernement des Indes de faire, et naturellement de gagner le référendum.

Quant aux questions qui sont posées au référendum, après un échange de vues, il a été décidé qu'elles seraient ainsi formulées :

1) appartenance à l'Union indienne,

2) statut de territoire libre dans l'Union française (cette deuxième formule ne voulant évidemment pas dire grand chose).

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 9)

424

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 830-835. *La Haye, 17 décembre 1948, 18h.*

Réservé. Urgent. (*Reçu* : le 17, 20 h 30)

Je me réfère à mon télégramme no 822[2].

Je viens d'être convoqué par le Secrétaire général des Affaires étrangères avec mes collègues américain, britannique et canadien, l'ambassadeur de Belgique n'ayant pas été touché pour recevoir de lui la communication suivante :

Le représentant de la Commission de conciliation, le Dr Beel, a fait savoir à la République que la réponse à la lettre transmise par M. Cochran, le 17 décembre, devait être reçue demain matin 18 décembre à 3 heures (heure occidentale) dernière limite.

Le Dr Beel a été amené à formuler cette exigence pour les raisons suivantes :

1) Le terrorisme et le sabotage qui visent également les troupes néerlandaises et l'administration javanaise locale se sont beaucoup développés au cours des derniers jours. Il ne s'agit pas tant d'infiltrations nouvelles d'éléments républicains dans les territoires occupés par la Hollande (territoires de Java, centre et occident notamment) que, du regain d'activité de plusieurs milliers d'hommes fort bien armés et équipés qui s'y trouvent déjà clandestinement et qui obéissent à des mots d'ordre de Djogja.

2) Sous prétexte de manœuvre d'envergure, des concentrations importantes de troupes républicaines s'effectuent en ce moment le long des lignes de démarcation.

3) Le 15 au soir, la radio républicaine, fournissant un exposé de la lettre de M. Hatta à M. Cochran, a pris position contre ce document, indiquant qu'il était de caractère privé, et marquant le refus de la République d'accepter intégralement les propositions néerlandaises touchant les pouvoirs du gouvernement intérimaire et le statut de l'armée. Cette émission que le ministère des Affaires étrangères est enclin à considérer comme un véritable communiqué, anticipe donc nettement sur la réponse que pourrait faire M. Hatta à la note hollandaise du 17 décembre.

4) Le gouvernement hollandais a appris par une interception que le président Soekarno partait le 17 décembre en avion accompagné de cinq ministres dans une localité de Sumatra pour se rendre ensuite à Rangoon et de là à New Delhi, où il arriverait le 20 décembre invité par le Pandit

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Millet* ».

[2] Document non reproduit.

Nehru. Tous ces faits donnent l'impression à la population javanaise que les éléments extrémistes peuvent prendre rapidement le dessus et qu'en tout cas l'opinion de M. Hatta ne serait pas soutenue par un gouvernement dont une partie paraît vouloir résider à l'étranger.

On suppose que le crypto-communiste Tan Malaka et la division dont il dispose pourraient prendre prochainement une influence de plus en plus sérieuse. L'agitation et l'alarme se répandraient donc rapidement à Java.

En conclusion, le gouvernement néerlandais, qui siégera cette nuit, attendra jusqu'à 3 heures du matin la réponse demandée. Il n'a arrêté encore aucune décision ; celle-ci dépendra, soit de la non réception du document à l'heure prévue, soit du contenu de la réponse.

Je ne puis que me borner actuellement à rendre compte de la communication qui nous a été faite.

Le déclenchement de l'action militaire me semble extrêmement probable.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 19)

425

NOTE DU DÉPARTEMENT

Conditions à remplir pour arriver à un accord avec Bao Daï

N. *Paris, 17 décembre 1948.*

Les données fondamentales de notre politique en Indochine impliquent la nécessité d'arriver très rapidement à un accord avec un gouvernement vietnamien qui rallie l'opinion publique locale et dont la légitimité soit admise par les puissances étrangères.

Cette politique est rendue indispensable :

1) par la déclaration commune de la baie d'Along et l'affirmation répétée de notre volonté d'aboutir à sa réalisation (vote à l'Assemblée nationale du 19 août, déclaration solennelle du gouvernement, déclaration du 24 novembre que la France ne reconnaît qu'un seul gouvernement en Indochine, celui du général Xuan) ;

2) Il n'existe dans l'état actuel des choses aucune autre solution possible permettant d'associer les populations aux vues de la politique française. Depuis l'échec des tentatives faites auprès d'Hô Chi Minh, celui-ci s'est définitivement retourné vers le communisme révolutionnaire et ne saurait plus en être dégagé.

3) L'action militaire entreprise par la France pèse d'un lourd poids dans son budget et tout doit être mis en œuvre pour essayer de trouver une solution qui permette un jour d'entrevoir un allégement de ces dépenses. Par

ailleurs le problème de la relève des troupes, qui sera résolu très difficilement au début de 1949, nécessite la recherche d'une solution permettant dans l'avenir une réduction de l'effort militaire français.

4) Les succès communistes en Chine vont précipiter une transformation de l'équilibre asiatique et des positions internationales qui joueront de plus en plus à notre détriment. D'une part l'établissement d'un régime communiste dans le pays voisin va apporter un immense secours matériel et moral au Viet Minh. D'autre part, les puissances anglo-saxonnes, qui estiment que le meilleur rempart contre le communisme asiatique est l'établissement de gouvernements nationalistes indépendants, vont exercer sur nous des pressions pour que nous reconnaissions sans plus attendre un régime Bao Daï avec tous les attributs de la souveraineté.

Pour arriver à conclure un accord avec Bao Daï et que celui-ci puisse rentrer en Indochine de manière utile, il est nécessaire non seulement d'aboutir à un accord très rapide avec lui mais encore de ne lui marchander dans cet accord aucun des atouts qui puissent le faire considérer par l'opinion publique vietnamienne comme le véritable restaurateur de l'indépendance de son pays.

La France a déjà remis au gouvernement central provisoire vietnamien la majeure partie des ressources fiscales. Elle doit donc renoncer à maintenir en Indochine le nombreux corps de fonctionnaires administratifs qui y exerçait jusqu'à présent.

L'obstacle essentiel à la conclusion d'un accord reste la divergence de vues sur le principe de la représentation diplomatique indépendante que réclame Bao Daï comme l'ont fait tous les négociateurs vietnamiens officiels depuis 1945.

Étant donné l'importance essentielle qui s'attache à la conclusion rapide d'un accord si nous voulons éviter une véritable catastrophe, il semble peu raisonnable de refuser cette concession.

Si la constitution de missions diplomatiques vietnamiennes dépendantes dans les pays voisins présente des inconvénients, cette solution paraît cependant préférable à l'inclusion dans le cadre des sessions françaises d'agents vietnamiens qui chercheraient inévitablement à s'assurer une position autonome qui ne pourrait que gêner les chefs de mission.

En réclamant pour le Vietnam le droit de légation passive et active, Bao Daï, qui a besoin de s'appuyer auprès de ses sujets et des autres nations asiatiques sur un succès spectaculaire, ne prétend d'ailleurs pas instaurer une politique indépendante. Il semble qu'il soit disposé à souscrire une formule déléguant un exercice de la plupart de ces droits à l'Union française.

On doit du reste remarquer que le gouvernement vietnamien aura besoin encore pendant longtemps d'une aide militaire diplomatique française. Le voisinage de la Chine et l'existence d'importantes communautés chinoises sur le territoire du Vietnam ont toujours constitué un grave problème pour les territoires annamites. Ce problème prendra une allure particulièrement

menaçante dès que la pression démographique chinoise se doublera d'un danger de submersion communiste. L'imminence de ce danger ne peut que rapprocher de nous un gouvernement Bao Daï qui, par sa nature même, sera particulièrement visé par le communisme. La présence de nos troupes et les instructeurs requis pour former une armée nationale devraient, d'autre part, nous permettre de surveiller l'application loyale des directives que la diplomatie française serait appelée à donner à sa collègue vietnamienne.

Les inconvénients les plus graves de l'adoption du point de vue vietnamien risquent de se faire sentir en Afrique du Nord où le Maroc et la Tunisie ne manqueront pas de réclamer des concessions analogues. Il serait en conséquence nécessaire qu'avant de souscrire à un abandon de cet ordre, la direction d'Afrique des Affaires étrangères fasse connaître dans quelle mesure et sous quelle forme elle pourrait accepter que les revendications vietnamiennes soient satisfaites.

D'une manière générale, la France qui doit renoncer à toute idée d'administration en Indochine et en conséquence abandonner tout ce qui a fait l'armature de son action dans ce pays, peut cependant y conserver une influence décisive en changeant entièrement ses méthodes d'action. Il est parfaitement possible de concevoir que la France, représentée désormais en Indochine par des conseillers, retrouve dans ce pays une position et une considération qu'elle est en voie de perdre, si nous savons choisir les personnalités ayant la compétence, l'autorité et le tact nécessaires. L'action de ces conseillers devra s'exercer dans les domaines politique et économique.

Sur le plan politique, la diplomatie française devrait pourvoir tirer avantage de l'inexpérience des nouveaux États en matière diplomatique et des liaisons que le gouvernement français saura nouer avec les autres pays occidentaux possessionnés en Asie (Angleterre, Hollande) et éventuellement les États-Unis, pour diriger l'action politique extérieure du gouvernement Bao Daï.

Sur le plan économique, la position française reste très forte. Il semble en effet que les représentants de Bao Daï estiment que cette question ne devrait pas opposer de façon profonde la France et leur pays. D'autre part, les ruines accumulées en Indochine ne pourront être relevées qu'avec l'apport d'argent frais. Les États-Unis seraient prêts à apporter les capitaux nécessaires et ils ont fait connaître qu'ils ne s'engageraient dans cette voie que si le gouvernement français garantissait lui-même les emprunts qui pourraient être faits. Cette obligation pour l'Indochine de passer par nos soins pour bénéficier d'une aide américaine nous donnerait pratiquement le moyen de diriger ce pays. La constitution d'un corps de techniciens français travaillant en liaison avec les ministères vietnamiens permettrait l'installation en Indochine de nouvelles équipes qui remplaceraient avantageusement le corps des administrateurs actuels appelés à évacuer progressivement le pays.

Devant les attaques que subissent les puissances coloniales, il n'est qu'un moyen pour elles de se défendre, c'est de changer du tout au tout l'aspect de leur présence dans les pays d'Asie. À la phase administrative doit succéder une phase d'influence politique solidement étayée par les équipes d'experts dont les Asiatiques reconnaissent volontiers la nécessité. Mais le changement doit se faire de toute urgence si l'on veut que les premiers fruits puissent être recueillis à temps et que le nationalisme annamite, détourné de Hô Chi Minh, veuille se défendre contre une Chine communiste qui sera demain à la frontière de l'Indochine.

L'expression de ce changement d'orientation serait utilement concrétisée par le détachement des affaires d'Indochine du ministère de la France d'outre-mer.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

426

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2495. *Londres, 17 décembre 1948.*

Dans la bataille électorale qui s'engage déjà, l'idée de fédération européenne est, de part et d'autre, utilisée comme une arme. Également préoccupée par l'établissement de leur prochain programme, le gouvernement et l'opposition rivalisent de zèle pour apparaître chacun comme le champion le plus qualifié d'une cause susceptible de rallier les suffrages de larges couches de l'opinion.

Le récent débat de politique étrangère (mon télégramme en clair du 13 décembre)[2], a rouvert la controverse amorcée cet automne par l'important article de Lippmann : « Pas d'Europe unie tant que la Grande-Bretagne demeurera socialiste ». Dès cette époque, le *Labour Party* avait réagi vivement et le 20 septembre, M. Sydney Silverman affirmait dans le *Daily Herald* que l'acceptation conjointe d'une économie socialiste par les pays de l'Ouest était la « condition préalable essentielle » à la réalisation de leur unité.

L'éditorialiste de *Tribune* vient d'apporter, le 10 décembre, de nouveaux arguments à l'appui de la thèse travailliste cependant que *Time and Tide* de la même semaine attaque avec vigueur l'aspect international de la doctrine des amis de M. Attlee.

L'hebdomadaire du *Labour* prend à parti ceux qui, au Palais Bourbon et à Westminster, ont protesté contre l'envoi de fonds au syndicat Force

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, I[nformation et] P[resse], f[ai]t le 24/12/48* ».

[2] Document non reproduit.

Ouvrière et au journal *Le Populaire*. Ce fut là, écrit-il, un « acte de solidarité internationale entre sociaux démocrates… et absolument aucune condition politique n'y a été attachée ». Mais, poursuit cet organe, l'étrange alliance qui s'est conclue sur cette affaire entre Tories britanniques et communistes français éclaire de la manière la plus révélatrice la scène politique de l'Europe contemporaine. L'éditorialiste est ainsi amené à présenter de nouveaux arguments en faveur de la thèse de la fédération socialiste du vieux continent. Il affirme en effet que seul le socialisme est en mesure de servir la cause de la démocratie européenne, parce que seul en état de faire échec aux visées du *Kominform*.

L'analyse de la situation politique des régions voisines du monde soviétique – Berlin, Finlande, Suède et Norvège, Autriche – permet, d'après *Tribune*, d'affirmer que le seul barrage efficace contre le bolchevisme a été constitué par les sociaux-démocrates. La conquête de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de la Roumanie par le communisme, s'expliquerait, selon cet hebdomadaire, par l'absence d'une tradition socialiste ; et la mainmise russe sur la Pologne par la trahison – à Yalta – des chefs du socialisme polonais.

De même en France, écrit-il, la menace communiste ne sera surmontée que « dans la mesure où les socialistes réussiront à constituer un nouveau mouvement syndical et à faire prévaloir une politique de nature à soulager la misère des ouvriers ». Les Tories, selon lui, sont « si peu informés des conditions réelles prévalant sur le continent qu'ils ignorent que la lutte véritable se livre entre le communisme et Force Ouvrière… Mais le Kremlin, lui, sait bien que le débat capital est celui qui oppose à travers toute l'Europe le socialisme au stalinisme ».

S'inscrivant en faux contre cette thèse, *Time and Tide* reprend à son compte l'argumentation de M. Lippmann et affirme que la mise sur pied d'une libre union des nations européennes est incompatible avec la notion britannique de socialisme d'État. Cette doctrine, écrit la revue conservatrice, signifie essentiellement « politisation et étatisation, contrôle des changes et des échanges (même intellectuelle), « schachtisme » et arbitraire ». Elle aboutit donc à une concentration des pouvoirs économiques destructrice des unités supérieures et inférieures à celle dont elle régit l'organisation.

L'étude de l'histoire économique allemande des dix dernières années démontre amplement, pour l'éditorialiste, que « socialisme et fédéralisme s'excluent mutuellement ». Un socialisme régional – tel que celui que connaît l'Allemagne depuis sa défaite – dissout la communauté nationale, écrit-il, tandis que le socialisme appliqué à l'échelle nationale anéantit les entités subordonnées. Il ne laisse place qu'à un fédéralisme de folklore semblable à celui qui est pratiqué en URSS et en Yougoslavie.

De même en Suisse, le maintien de la structure fédérale postule, à son avis, l'absence d'un gouvernement socialiste central. La mise en œuvre dans ce pays d'une doctrine étatiste aboutirait à détruire le fédéralisme, donc la Suisse même. Comme une union politique de l'Europe de l'Ouest

n'est concevable que sur une base fédérale, laissant toute latitude au libre développement des diverses nations, une telle fédération, écrit *Time and Tide*, ne pourra être réalisée que si l'on renonce à vouloir organiser son économie selon les principes du socialisme. « Autrement, le centre de planification, de commandement et de coercition agirait sur les unités nationales dans des conditions qui seraient inacceptables pour elles. Une union de type socialiste ne saurait donc être imposée que par la force… Elle ne pourrait être qu'une espèce de *Grossraum*. Le socialisme, conclut l'édito-rialiste, rend toute fédération politique impossible, parce qu'il détruit la seule forme d'union qui ait des chances d'être acceptée ».

Il ne faudrait certes pas surestimer l'importance de tels articles. Ceux-ci sont seulement symptomatiques de courants d'idées, de mouvements d'opinion qui se font jour outre-Manche au sujet du problème de l'Europe occidentale.

C'est à ce seul titre qu'ils méritent d'être signalés.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

427

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU[1].

T. nos 1084-1086. *Paris, 18 décembre 1948, 15 h. 30*

Réservé. Très secret.

Je vous remercie des précisions transmises par votre télégramme nos 2708-2720[2]. Les déclarations que vous a faites le ministre d'Égypte peuvent être rapprochées d'indications du même ordre données en maintes occasions par des porte-parole de pays plus ou moins directement liés à Moscou. Elles traduisent les inquiétudes qui existent dans ces pays quant à l'évolution de la situation générale, et peut-être aussi leurs doutes sur la politique soviétique elle-même. Elles peuvent être en outre l'écho des craintes que l'on éprouve à Moscou même sur la solidité de la position soviétique. En l'état actuel je n'aperçois pas quelle suite peut leur être donnée. La situation ne peut changer que si l'on aperçoit des signes d'une orientation nouvelle dans la politique du Kremlin.

(Direction d'Europe, URSS, volume 53)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Document non reproduit. Voir note 3 du doc. n° 402.

428

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 219[1]. *Helsinki, 18 décembre 1948.*

(*Reçu* : le 23, 15 h. 30)

J'ai, depuis mon retour en Finlande, rencontré à plusieurs reprises le ministre des Affaires étrangères et ai pu m'entretenir librement avec lui de la situation politique de la Finlande, particulièrement en ce qui concerne ses rapports avec l'URSS.

M. Carl Enckell, en cette fin d'année, m'a paru fatigué et pessimiste, non qu'il semble redouter une intervention brutale de l'Union soviétique, mais parce que le malaise qui existe dans les relations des deux pays, depuis six mois environ, se prolonge sans présenter aucun signe d'atténuation.

La méfiance du Kremlin à l'égard du Cabinet social-démocrate de Helsinki subsiste : les menus incidents que j'ai signalés au jour le jour donnent un aliment aux attaques de la presse et de la radio soviétiques contre le gouvernement finlandais ou plutôt aux « avertissements amicaux », lourds de vielles rancunes et de sous-entendus, qu'elles lui prodiguent[2]. Les sottes manifestations publiques qui ont salué la libération anticipée du « fauteur de guerre » Tanner, sa réélection triomphale au Comité central des coopératives, qui sait ?, sa prochaine nomination à la Présidence de ce Comité et sa rentrée presque assurée dans la vie politique active, ne sont guère propres à rétablir un climat d'amicale collaboration entre les vainqueurs et les vaincus d'hier et le renouvellement, dans de bonnes conditions, semble-t-il, du traité de commerce russo-finlandais n'y changera rien. Le général Savonenkov, ministre de l'URSS, a quitté depuis plusieurs semaines son poste pour n'avoir pas à accepter les invitations d'un président du Conseil « menchevik », laissant la gérance à un colonel Feodorov qui appartient aux formations de la MVD ; quinze nouveaux prisonniers politiques viennent d'être réclamés par l'URSS et livrés, nouvelle atteinte portée par les Russes à l'honneur finlandais…

« Rien ne s'arrange », concluait avec lassitude le ministre des Affaires étrangères, qui sait bien qu'il en sera ainsi tant que la combinaison gouvernementale actuelle demeurera en place et qui regrette, peut-être, pour des raisons nationales plus que pour des raisons personnelles, d'avoir lié son sort à celui d'un Cabinet à l'égard duquel les Russes n'auront jamais d'indulgence.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 12)

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Voir documents nos 111, 287 et 411.

429

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE.

L. *Paris, 20 décembre 1948.*

Le comité qui s'occupe de l'union européenne s'est ajourné jeudi dernier jusqu'au 6 janvier prochain. J'ai été très occupé par cette affaire, sinon positivement immergé dedans. Depuis deux jours je puis reprendre le cours de certaines réflexions sur les problèmes allemands, qui sont d'ailleurs intimement liés à cette question. Au surplus le temps de Noël incite à des retours sur le passé, encore qu'il soit plutôt le temps de l'espérance et qu'il oriente naturellement nos pensées vers l'avenir.

Vous connaissez sans doute mon sentiment sur ce qui s'est fait en Allemagne depuis les accords dits « de Londres ». Je ne peux pas dire que j'approuve la politique qui a eu pour effet de fausser l'esprit qui avait inspiré cet essai de rapprochement avec nos alliés sur la manière de traiter l'Allemagne. Je puis me tromper et les arguments ne vous manquent évidemment pas pour prouver qu'en fin de compte nous serons les victimes à la fois de nos amis et de nos ennemis vaincus. Je n'en persiste pas moins à penser que nous serons surtout, si nous continuons dans cette voie, des victimes de nous-mêmes ; victimes d'un complexe d'infériorité à l'égard de nos alliés, que nous avons tendu à rapprocher l'un de l'autre par de longs mois d'obstruction systématique (je pense à la trizone) ; victimes d'un manque d'imagination à l'égard des Allemands dont nous ne concevons l'existence qu'étroitement contrôlée par nous ; ces deux faits nous amenant par une pente fatale à faire l'effort maximum pour rester les maîtres exclusifs dans notre zone. Or, je n'hésite pas à dire que cette politique est condamnée d'avance.

Je n'attache pas beaucoup de valeur pour l'avenir à aucune forme de contrôle, encore moins si, convaincus que nous sommes de notre bon droit, nous devons en être les seuls exécutants sans arrière-pensée dans une région limitée de l'Allemagne. Je ne veux pas suggérer qu'il faille nous désintéresser de la question du contrôle ; ce serait tout à fait absurde : tout ce que nous pouvons prendre comme garanties, il faut le prendre. Mais je pense 1) que, hors d'une entente constante avec nos alliés à tous les échelons, c'est-à-dire hors d'un contrôle absolument tripartite, il n'y a pas de contrôle qui vaille, et 2) hors d'une association politique et économique de la France et de l'Angleterre, d'une part, et de l'Allemagne occidentale, d'autre part, dans le cadre d'une union européenne, il est vain de rechercher notre sécurité. Je crois que sur ce second point nous ne sommes pas loin l'un de l'autre, encore que, peut-être, vous ne voyez pas d'un bon œil l'Angleterre se mêler des affaires du continent.

Là-dessus il faut que je m'explique. L'Angleterre est évidemment encore pleine d'hésitations en ce qui concerne les projets d'union européenne. Sa politique allemande prête à critiques, bien sûr, récemment, elle ait donné des signes de l'inquiétude que lui inspire le réveil du nationalisme germanique. Mais s'il est difficile de croire que nous pourrons pour de longues années tenir l'Allemagne en bride, il est encore plus difficile d'imaginer que nous y réussirions à nous seuls. Pour ma part, j'hésite à penser que les Français se soient bien rendus compte des transformations formidables qui se sont produites dans le monde. Il y a quarante millions de Français, aussi ignorants de l'étranger, dont nous avons le devoir impérieux d'assurer la survie, sinon malgré eux, du moins en dépit des idées fausses qu'ils se font d'eux-mêmes ou, ce qui est presque moins grave, de leur manque d'idées sur la place que la France occupe dans le monde. Nous ne sommes pas trop de deux pour réaliser vis-à-vis de notre voisin de l'Est cet équilibre nécessaire dans une fédération qui n'est pas moins nécessaire vis-à-vis de l'URSS. Ces considérations doivent, à mon sens, dicter notre conduite et c'est pour ces raisons que je regrette profondément que les accords de Londres aient été si violemment attaqués et que, dans l'application, leur esprit ait été si largement méconnu.

Je me sens obligé de vous écrire cette longue lettre, où je marque amicalement mon désaccord, parce que pendant la guerre nous avons été les « *fellow travellers* » de la même cause, et qu'il me déplaît d'agir au rebours de vos conceptions sans vous le dire.

Je vous envoie mes meilleurs vœux de Noël et du Jour de l'An, et je vous prie de croire, mon cher général, à mes sentiments les plus dévoués.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 101)

430

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2526. *Londres, 20 décembre 1948.*

Confidentiel.

Mon télégramme nos 4169 à 71[2] a déjà souligné l'impression nettement défavorable, non seulement pour M. Bevin mais pour le gouvernement travailliste, laissée par le récent débat aux Communes sur la situation internationale. Pour la première fois depuis la venue du *Labour Party* au pouvoir, des doutes se font jour de toutes parts quant à la conduite générale de la politique étrangère. Le malaise qui en résulte est particulièrement

[1] Dépêche communiquée à la Direction d'Europe et à la Direction économique.

[2] Voir document nº 412.

sensible dans les milieux politiques ; mais, par les critiques assez vives dont la presse s'est fait l'écho, il commence à gagner des sphères plus larges de l'opinion. Pour en apprécier la gravité, il importe de le placer dans la perspective des événements des trois dernières années.

Certes, dans les 18 mois qui suivirent sa nomination à la tête du *Foreign Office*, le Secrétaire d'État avait été en butte à des attaques beaucoup plus bruyantes que celles dont il est aujourd'hui l'objet. Au sein de la majorité, nombreux étaient ceux qui avaient espéré que l'avènement d'un gouvernement socialiste se traduirait par un resserrement des relations entre la Grande-Bretagne et l'URSS. Ces espoirs devaient bientôt être déçus. À Londres même, une polémique d'une extraordinaire violence se développa entre Anglais et Russes, dès septembre 1945 lors du premier Conseil des ministres des Affaires étrangères et au début de 1946 lors de la première Assemblée générale de l'ONU. De nombreux militants de gauche ne tardèrent pas à rejeter sur le Secrétaire d'État la responsabilité de cet état de choses. Ils lui reprochèrent avant tout de donner le pas au souci de continuité, au lieu d'imprimer à la diplomatie britannique une orientation nouvelle et résolument socialiste, seule capable de calmer les suspicions de l'Union soviétique à l'égard du monde occidental et d'empêcher la formation de deux blocs hostiles, dont le heurt risquait de mener tôt ou tard à la guerre. Au printemps de 1946, alors qu'au cours de la session du Conseil des 4 à Paris, l'antagonisme entre l'URSS et ses anciens alliés prenait l'aspect d'un duel russo-américain, M. Bevin fut principalement accusé de placer l'Angleterre au service de l'Amérique capitaliste dont les desseins éveillaient dans une large section de l'opinion une méfiance tenace. En novembre 1946, à l'occasion du débat sur l'Adresse, l'opposition au Secrétaire d'État éclata enfin au grand jour avec la « rébellion » des *backbenchers* travaillistes.

Pourtant, si elle devait exercer une influence appréciable et durable sur les cerveaux travaillistes, cette rébellion spectaculaire n'en était pas moins une manifestation d'opposition localisée à la gauche et au centre-gauche du mouvement. Dans le *Labour Party* comme dans le TUC[1], la majorité restait solidement groupée derrière M. Bevin ; en outre les conservateurs et les libéraux apportaient à ce dernier un appui sans réserve. Au demeurant, les dispositions conciliantes manifestées à New York en décembre par M. Molotov paraissaient justifier après coup la fermeté du Secrétaire d'État.

D'autre part, dans les premiers mois de l'année 1947, les développements de la situation internationale devaient fournir de nouveaux arguments massifs à M. Bevin – qui s'abstint, au surplus de tout geste susceptible d'aggraver le divorce entre l'Orient et l'Occident. Le 8 mars, le traité de Dunkerque, sur la portée pratique duquel certains demeuraient sceptiques, n'en rassurait pas moins les Anglais sur l'orientation politique de la France, témoignait d'un assainissement des relations entre les deux pays et établissait un premier lien avec le continent. Aussi les divergences de vues en

[1] T.U.C. : *Trade Union Congress*.

matière internationale ne tardèrent-elles pas à s'atténuer au sein de la majorité. Fait capital, le terrain de désaccord à la Conférence de Moscou, en mars et en avril, ne fut plus une Europe orientale qui semblait lointaine à l'opinion, mais le problème allemand qui touchait directement les Anglais dans leur sécurité et dans leur vie quotidienne. En résistant aux demandes excessives des Soviets sur l'Allemagne, M. Bevin était assuré d'un appui aussi sérieux chez la plupart de ses contradicteurs de la veille que chez ses amis de toujours. Le Congrès du *Labour Party* à Margate lui offrit, fin mai 1947, une excellente occasion de relever publiquement le défi qui lui avait été lancé six mois auparavant, et d'obtenir une éclatante consécration de la victoire qu'à force de patience et de souplesse, il avait remporté entre-temps sur ses détracteurs (ma dépêche nº 1522 EU du 4 juin 1947).

Aussi bien le printemps et l'été de 1947 marquèrent-ils l'apogée de la carrière de M. Bevin au *Foreign Office*. Sa stature, en effet, devait encore grandir dans le pays lorsque, répondant le 13 juin à l'offre lancée de Harvard par le général Marshall, il prit, avec M. Bidault, l'initiative des consultations d'où devait sortir, le 12 juillet, la première conférence des 16. Le refus de l'Union soviétique de participer au plan Marshall et l'alignement forcé des satellites sur cette attitude achevèrent d'isoler à l'extrême gauche la minorité de « réfractaires » qui, pour des raisons diverses, s'obstinaient dans une vaine opposition. Au fur et à mesure que la politique du Secrétaire d'Etat à l'égard de l'Europe prenait forme, une unité de vues nouvelle en matière internationale se développait au sein du *Labour Party* grâce à la convergence de courants d'idées opposés. D'un côté, M. Bevin ne pouvait qu'être encouragé dans la voie de la coopération européenne par la grave crise financière que traversait le pays au cours du même été. De l'autre, sous la pression des événements, les principaux instigateurs de la « rébellion », dont l'action avait tendu auparavant à l'établissement d'une « ligue des neutres », en venaient à la conception d'une « troisième force internationale » qui, au moins pour un temps, serait en quelque sorte « adossée » à l'Amérique. Cette unité de vues s'affirma avec force, en novembre et décembre 1947, lors des débats au Parlement, qui révélèrent notamment les remarquables progrès faits par l'idée d'un regroupement de l'Europe de l'Ouest. Entre-temps, la position de M. Bevin avait été encore consolidée par le remaniement ministériel et elle paraissait plus forte que jamais, fin décembre, au lendemain de la rupture de la Conférence de Londres, rupture que le représentant de la Grande-Bretagne avait d'ailleurs soigneusement évité de provoquer (ma dépêche nº 3026 du 31 décembre).

Pourtant le centre de gravité de la nouvelle équipe ministérielle devait bientôt se déplacer sensiblement au détriment du Secrétaire d'État. D'une part, en effet, le redressement remarquable opéré dans le domaine de l'économie assurait à sir Stafford Cripps un prestige grandissant. D'autre part, en raison d'un mauvais état de santé et d'un surmenage prolongé, les facultés de M. Bevin perdaient de leur vigueur et dès la fin d'avril 1948, il était clair que son autorité personnelle en était affectée, même auprès de

ses amis les plus dévoués (ma dépêche n° 1073 EU du 3 mai 1948)[1]. Mais en dépit de ce changement, l'accord sur les questions internationales, qui tendait à se cristalliser désormais autour de l'idée d'une Union occidentale et non plus seulement autour de la résistance aux prétentions soviétiques, était à la même époque encore plus étroit et plus général que dans le passé. La mise au pas de la Tchécoslovaquie, à la fin de février, avait exercé à cet égard une influence dont on ne saurait exagérer la profondeur. Elle avait donné une impulsion décisive à l'organisation de l'Europe occidentale sur la base des cinq et des seize, et incité le gouvernement britannique à s'engager dans la voie des réalisations, beaucoup plus loin que ne le laissait prévoir le discours prononcé par le Secrétaire d'État le 22 janvier, qui avait causé sur le moment de nombreuses déceptions. Sous l'effet du choc psychologique provoqué par le putsch de Prague, l'opinion, de son côté, avait pris une conscience plus aiguë de l'importance vitale et de l'urgence de la tâche à accomplir à l'Ouest.

À partir du mois de juin, le blocus de Berlin devait, dans une large mesure, détourner à nouveau l'attention du pays et les efforts du gouvernement sur le problème des relations avec l'URSS. Personne ne paraissait plus toutefois attendre un dénouement pacifique que d'une politique de fermeté. Aussi, en dépit de certaines réserves tardives sur la manière dont les puissances occidentales s'étaient engagées dans cette affaire, l'entente générale sur la politique étrangère n'en fut-elle pas affectée. Elle n'a même pas été entamée lors de la courte session de septembre, par le malaise que laissa sur les bancs de la majorité l'extraordinaire faiblesse des deux interventions du Secrétaire d'État. Si une nuance de dépit se glissait alors jusque dans les propos des partisans fidèles de ce dernier, l'orientation générale de la politique extérieure n'était aucunement mise en cause et le discours constructif de sir Stafford Cripps apparaissant comme rassurant à cet égard (mes télégrammes n°s 3420, 3131 à 35 et 3469 à 72)[2]. L'incident gardait donc les proportions d'une défaillance personnelle de M. Bevin, qui, plus sérieuse sans doute que celles qui l'avaient précédée, était néanmoins, on le savait depuis plusieurs mois, un des symptômes de sa maladie. Le 22 octobre dernier, je constatais encore dans ma dépêche n° 2151 EU que « l'unité de vues en matière internationale continuait à être plus forte que jamais au sein de la majorité »[3]. Quant à l'opposition, je notais seulement qu'à en croire divers indices, elle ne résisterait peut-être pas indéfiniment à la tentation d'exploiter à ses propres fins le déclin marqué de l'autorité du Secrétaire d'État.

Or le malaise qui s'est développé six semaines plus tard au Parlement dépasse de beaucoup la personne même de M. Bevin ; il n'est pas non plus limité à un aspect particulier de la diplomatie britannique. C'est bien le gouvernement travailliste qui se trouve subitement mis à l'épreuve sur un terrain où il se sentait jusqu'à présent particulièrement solide, et la conduite

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 309.

[2] Documents non reproduits.

[3] Document non reproduit.

générale de sa politique étrangère qui, pour la première fois depuis l'avènement du *Labour Party* au pouvoir, suscite de toutes parts des doutes graves. Pour la première fois également, l'opposition s'est résolue à jouer son rôle constitutionnel, sans qu'on puisse au surplus l'accuser d'être guidée par des considérations partisanes. La valeur des suggestions concrètes de M. Eden est largement reconnue sur les bancs travaillistes, où son discours – le meilleur qu'il ait prononcé depuis longtemps – a produit une profonde impression (mon télégramme n°s 4150 à 52)[1].

Il est vrai que la polémique déjà ancienne sur l'Europe unie a pris une place importante dans les récents débats (mon télégramme n° 4145)[2] et que, d'autre part, les critiques ont été particulièrement vives et nombreuses contre la politique palestinienne du Secrétaire d'État, que depuis longtemps on ne cessait d'ailleurs de censurer des deux côtés de la Chambre. Mais il ne faut pas s'y tromper. Ces attaques ont, en l'occurrence, constitué pour les orateurs un moyen commode d'exprimer leurs inquiétudes sur la direction générale de la diplomatie britannique, sans sortir de la réserve qui est habituellement de mise en pareille circonstance, et le problème allemand est bien resté constamment au centre de la constitution (ma lettre n° 2491 EU du 15 décembre)[3].

En vérité, seuls les doutes persistants laissés dans les milieux politiques par la manière dont a été tranchée en dehors de la France la question de la propriété des industries-clés de la Ruhr peuvent expliquer le malaise actuel. Ils n'ont pas été dissipés par les explications peu satisfaisantes fournies à l'époque par M. Mac Neill et reprises récemment par M. Bevin. Ils ont été au contraire aggravés par la découverte tardive des incidences de l'affaire de Berlin sur la renaissance du nationalisme allemand et par les diverses manifestations des tendances inquiétantes qui se font jour à cet égard de l'autre côté de l'Atlantique (mon télégramme n° 4254 et ma lettre n° 2492 – EU du 17 décembre)[4]. Les milieux politiques commencent à se rendre compte que toute l'œuvre de regroupement de l'Ouest européen qu'ils étaient d'accord, même pendant l'intermède des conversations à 4 sur Berlin, pour considérer comme l'objectif principal de la politique extérieure de la Grande-Bretagne, pourrait bien être remise en question par une mésentente avec la France sur l'Allemagne.

En conclusion, le rappel des événements des trois dernières années met bien en lumière la gravité du malaise actuel, qui, s'il se prolongeait, pourrait se transformer en une crise de confiance. La politique étrangère est subitement apparue, à côté de la Défense, comme un des points faibles du gouvernement travailliste. J'ai des raisons de penser que M. Attlee est parfaitement conscient des dangers de cette situation. Mais il ne lui est pas facile d'y remédier. Certes une détente réelle des relations avec la France contribuerait grandement à dissiper le malaise. Elle ne suffirait pas

[1] Document non reproduit. Voir note du doc. n° 412.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

[4] Documents non reproduits.

toutefois, je pense, à rétablir solidement la position du Secrétaire d'État. De ce fait, le Cabinet risque donc de rester affaibli de façon permanente – d'autant plus de M. Mac Neill, étroitement associé aux événements des derniers mois et fréquemment critiqué pour le ton de ses interventions à l'ONU, est, lui aussi, atteint. On ne peut pas ne pas être frappé en effet par la sévérité des remarques dont M. Bevin a été l'objet au cours des débats et plus récemment de la part de la presse. Or, comme je le rappelais dans mon télégramme n°s 4310 à 13[1], ce dernier continue à s'appuyer sur les éléments les plus puissants du mouvement ouvrier et il reste libre de choisir lui-même l'heure de la retraite, que son tempérament de lutteur le poussera vraisemblablement à reculer jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

En attendant, le Secrétaire d'État cherche visiblement à créer une équivoque qui lui permette d'effectuer un redressement sans désavouer son attitude passée. Nous ne devrons pas hésiter lors des conversations de janvier à prendre une position très franche pour déjouer cette manœuvre. Nous pouvons d'autant mieux le faire que les rapports franco-britanniques sont au centre même des difficultés du gouvernement.

Il se dégage en effet des réactions qui se sont manifestées au cours des dernières semaines dans les milieux politiques que toute tentative dont l'objet plus ou moins avoué serait de rechercher au-delà du Rhin une alternative à l'alliance française se heurterait ici à des résistances très sérieuses. Les développements récents dans l'ancien Reich, ainsi que certains aspects inquiétants de l'action qu'y amènent les Etats-Unis, sont interprétés comme une preuve de l'impossibilité pour la Grande-Bretagne de trouver en Allemagne les éléments d'une politique européenne de rechange. La question des relations avec la France est ainsi passée au premier plan des préoccupations de l'opinion. Dans l'incertitude actuelle, celle-ci sent, mieux qu'elle ne l'a fait depuis longtemps, la nécessité de tenir compte de nos propres vues. Mais cela ne nous dispense pas – bien au contraire – de présenter ces vues sous une forme constructive, et il est bien clair que de nouvelles crises en France auraient tôt fait de compromettre les chances qui s'offrent aujourd'hui à nous.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 31)

[1] Document non reproduit.

431

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

D. nº 4049. *Paris, 20 décembre 1948.*

De différents côtés, m'ont été signalés ces temps derniers, plusieurs indices qui donnent à penser que des contacts ont été pris entre Américains et Yougoslaves, notamment à Brioni, d'où résulterait un changement notable dans la politique yougoslave à l'égard de Trieste en particulier.

Il semble, en effet, que les États-Unis soient disposés à assurer à la Yougoslavie les fournitures qu'elle ne peut plus se procurer par ailleurs. En contrepartie, le maréchal Tito aurait fait certaines concessions d'ordre politique. Selon les informations qui me sont parvenues, les Yougoslaves retireraient leurs troupes de la zone B de Trieste et prépareraient dans ces régions une réforme administrative qui serait de nature à faciliter leur orientation vers l'Ouest.

Il est permis de penser qu'un accord particulier pourrait s'établir au sujet de Trieste entre Washington et Belgrade. Dans ce cas, la position du Département d'État serait susceptible de s'écarter sensiblement de celle qui a été définie dans la déclaration alliée du 20 mars dernier relative au retour du Territoire libre à l'Italie[2].

L'Ambassade d'Italie qui pressent sans doute une évolution de la politique anglo-saxonne à l'égard du problème de Trieste, a fait une démarche auprès de mes services en vue de recueillir des informations à ce sujet.

J'attacherais du prix à recevoir les renseignements que vous pourriez sur cette question obtenir du Département d'État.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 60)

432

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1546[3]. *Prague, 21 décembre 1948.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 24, 12 h.)

1) Partie le 5 décembre, la délégation gouvernementale tchécoslovaque conduite par M. Zapotocky est rentrée à Prague le 17, après avoir passé huit jours à Moscou.

[1] Dépêche signée par ordre J.C. Paris.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, nº 223.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

Le communiqué publié en commun à l'issue des pourparlers correspond, dans l'ensemble, à ce que l'on pouvait attendre. Il confirme que les entretiens ont porté essentiellement sur les questions économiques et financières et sur les moyens de développer dans ces domaines la coopération entre les deux pays. L'accord commercial conclu au mois d'octobre dernier avait prévu un accroissement considérable des échanges[1]. Il vient d'être précisé à Moscou que, pour 1949, cette augmentation serait de 45 %.

On savait qu'à la suite des entretiens de Crimée, des commissions mixtes s'étaient immédiatement réunies et mises à l'œuvre pour orienter la production et les échanges de la façon la plus favorable à la réalisation des plans de cinq ans soviétique et tchèque. On avait également constaté que les dirigeants des principales branches industrielles se succédaient à Moscou pour y prendre contact avec les chefs des secteurs soviétiques correspondants. Le communiqué annonce que la collaboration technique sera approfondie et élargie.

Deux points méritent cependant de retenir particulièrement l'attention :

a) l'engagement pris par l'URSS de fournir des machines pour l'industrie lourde et les industries du bâtiment, forestière et minière,

b) la promesse faite par Moscou d'un prêt en or et en devises libres.

En ce qui concerne la livraison de « machines » pour l'industrie, c'est un fait bien connu que la Tchécoslovaquie a un urgent besoin de certains gros outillages, par exemple de presses à tôle, qu'elle a commandées aux Etats-Unis, mais que l'Amérique lui refuse. Mais il n'est pas moins notoire que l'URSS souffre d'une grave pénurie d'équipements industriels. Il est donc permis de se demander si elle est réellement en mesure de fournir des machines et si ce passage du communiqué n'est pas plutôt dicté par un souci de propagande et par le désir de faire apparaître la vanité des mesures de discrimination prises par Washington et si violemment dénoncées lors de la session de l'ONU par le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères.

Pour ce qui est des crédits accordés ou promis, on entend mentionner des chiffres de 140 à 200 millions de dollars. Mais il ne semble pas que les modalités de ce prêt et de son utilisation soient déjà arrêtées. On considère généralement comme exclu qu'il se traduise par un mouvement d'or de Moscou sur Prague, la Banque nationale tchécoslovaque ayant la faculté d'engager le métal pour obtenir des avances de l'étranger. D'un autre côté, il paraît assez peu probable qu'il s'agisse simplement, comme dans le cas du prêt consenti récemment par Moscou à la Pologne, d'un crédit commercial destiné à permettre à la Tchécoslovaquie de régler ses achats en URSS.

Au moment où s'achève le plan de deux ans et où le plan de cinq ans va entrer en application, la Tchécoslovaquie se trouve dans une situation économique assez précaire. Elle est très à court de matières premières. Ses réserves de devises sont à peu près épuisées, de sorte qu'il lui est devenu impossible de reconstituer ses stocks.

[1] *Note du document* : « De l'ordre de 100 % ».

Ce serait en particulier le cas pour le minerai de fer, dont la Suède a supprimé les envois il y a quelques semaines, en raison du mauvais fonctionnement du clearing[1].

Cette situation est, dans une large mesure, le résultat de la nouvelle orientation donnée au commerce extérieur, en d'autres termes du développement par priorité des échanges avec l'Est et, en particulier, avec l'URSS au détriment du trafic avec les pays à devises fortes.

Or, à l'avenir, cette évolution s'accentuera encore. Pour la Tchécoslovaquie, la principale source de devises résulte de la vente des produits de son industrie de transformation. La majeure partie de ces produits sera désormais absorbée par l'URSS. Tandis qu'en 1948, la Tchécoslovaquie a exporté vers la Russie 45 % de la production de son industrie mécanique et métallurgique et 44 % des produits de son industrie légère, ces chiffres seront respectivement en 1949 de 25 % et de 70 %. Les ressources en devises de la Tchécoslovaquie et ses possibilités de s'approvisionner en matières premières à l'étranger en seront restreintes d'autant.

Pour remédier à cette situation, l'URSS s'est engagée à accroître ses livraisons de matières premières (en particulier de minerai de fer) qui passeront de 32,5 à 57 %, tandis que les produits alimentaires tomberont de 61,7 à 40 % et les produits manufacturés de 5,8 à 3 %.

Mais l'URSS n'est pas en mesure de fournir toutes les matières premières qui manquent à la Tchécoslovaquie, ni surtout de lui procurer les qualités requises. Les forges de Vitkovice sont construites pour traiter le minerai de fer suédois ; elles ne peuvent se contenter d'un mélange ; mais elles ne sauraient être approvisionnées uniquement en minerai ukrainien, d'une tumeur en fer beaucoup moindre. Pareillement, les filatures tchèques ou slovaques étaient outillées pour traiter du coton à fibre longue (égyptien ou américain), tandis que le coton russe est d'une qualité très irrégulière.

L'industrie tchécoslovaque en était donc arrive à une situation telle que si elle devait remplir, dans la planification économique de l'Est européen, le rôle important qui lui est assigné par Moscou, il était nécessaire que, dans leur intérêt même, les dirigeants soviétiques lui vinssent en aide et la missent en situation de se procurer à l'étranger l'indispensable complément de matières premières.

Tel était évidemment le but des arrangements, discutés ou intervenus en principe à Moscou, quelles qu'en puissent être les modalités. Les dirigeants soviétiques étaient donc obligés d'accorder aux Tchèques un minimum de satisfactions. C'est parce qu'elle les a obtenues, au moins dans le principe, que la délégation gouvernementale est rentrée à Prague en chantant des hymnes de louange en l'honneur de Staline et de l'URSS et en proclamant que le succès du plan de cinq ans était désormais assuré. Mais elle n'a rien dit des contreparties.

Le gouvernement soviétique exploitera certainement une situation qu'il a contribué à créer pour accentuer son emprise, pour assujettir plus

[1] *Note du document* : « Des négociations sont en cours en vue d'une prochaine reprise ».

étroitement l'économie tchécoslovaque à l'économie, à la politique et à la stratégie des Soviets.

C'est bien parce qu'ils s'en rendent parfaitement compte que les ministres tchécoslovaques ont tenu à affirmer que l'URSS, par contraste avec les impérialistes américains, respectait l'indépendance des États avec lesquels elle traitait, et qu'à la différence du plan Marshall, l'aide soviétique aux démocraties populaires, brisant le blocus économique organisé contre elles par les pays occidentaux, facilitait leur industrialisation, contribuait à l'élévation de leur niveau d'existence et les mettait à l'abri des crises inévitables dans les pays capitalistes.

Ici, personne n'est dupe de ces affirmations. En revanche, le public a le sentiment très net que, depuis février dernier, la Tchécoslovaquie s'insère de plus en plus dans le système économique et politique de Moscou, que le récent voyage de la délégation gouvernementale a marqué dans cette évolution une nouvelle date et que c'est dans ce sens qu'il a revêtu, comme l'ont proclamé les membres du Cabinet, une haute importance politique.

M. Zapotocky a fidèlement traduit les aspirations de quelques Tchécoslovaques et les appréhensions de la grande majorité du pays lorsqu'au départ de Moscou, il s'est écrié : « Vive la famille des nations de la République tchécoslovaque et de l'Union soviétique. Vive le Camarade Staline, notre grand ami et notre maître ».

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 58)

433

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Conversation franco-britannique sur la situation dans l'Asie du Sud-Est tenue le 21 décembre

N. *Paris, 21 décembre 1948.*

M. Denning, Sous-Secrétaire d'État adjoint au *Foreign Office*, Conseiller pour les affaires d'Extrême-Orient, a fait part à M. Pignon, Haut-Commissaire de France pour l'Indochine et aux représentants de la FOM[2] et du Département réunis chez le Directeur général des Affaires politiques des vues du gouvernement britannique sur le développement des événements de Chine. Ces vues vont d'ailleurs faire l'objet d'un mémorandum qui nous sera prochainement remis par l'Ambassade de Grande-Bretagne

[1] Cette note a reçu une diffusion très large à 26 destinataires dont le cabinet du Ministre, le Secrétariat général, le ministère de la France outre-mer, les ambassades ou postes à Washington, Londres, La Haye, New Delhi, Karachi, Bangkok, Rangoon, Singapour, Hong-Kong, Ceylan, Canberra, Batavia, Saïgon, Nankin, Ottawa, Prétoria, Tokyo, la Présidence de la République et la Présidence du Conseil, la délégation à l'ONU et l'état-major général de la Défense nationale.

[2] F.O.M. : ministère de la France outre-mer.

à Paris. Des communications analogues seront faites à Washington, Rangoon, Bangkok, New Delhi et Canberra. Il est possible également qu'une démarche semblable soit faite à La Haye en dépit des récentes complications indonésiennes. Le gouvernement anglais a voulu en effet agir individuellement auprès de ces différents gouvernements plutôt que de recourir à une consultation d'ensemble concertée.

Le gouvernement de Londres estime que Tchang Kaï Chek a maintenant perdu toute la Chine au nord du fleuve Jaune et que deux hypothèses peuvent être prises en considération :

1) Disparition de Tchang Kaï Chek. Installation d'un gouvernement de coalition entre certains éléments nationalistes et les communistes. Cette solution est sans doute celle qui conviendrait le mieux à Mao Tsé Toung parce qu'elle lui permettra de disposer de l'appareil administratif présentement en place.

2) Départ de Tchang Kaï Chek et de quelques fidèles pour Canton ou un autre point du territoire chinois afin de continuer la lutte. De toute façon, le gouvernement du Généralissime est complètement discrédité et ne pourrait tenir dans le Sud qu'avec l'aide des États-Unis, aide plus que problématique.

La création d'un gouvernement de coalition simplifierait la question de la reconnaissance qui ne deviendrait plus nécessaire. Mais pour l'avenir il n'est pas douteux que le général Mao Tsé Toung qui, en fait, est de philosophie marxiste, oriente son gouvernement vers une coopération étroite avec les Soviets. Aucune illusion ne doit être entretenue à ce sujet.

Les Anglais estiment qu'au début les communistes chinois seront tolérants à l'égard des commerçants occidentaux et américains parce que la Chine a besoin d'importer, et par conséquent d'exporter. Les intérêts économiques profiteront de cet état de choses. Cette situation avantageuse sera sans doute de courte durée.

M. Denning envisage dès maintenant des infiltrations communistes vers le Sud, mais il croit que l'organisation Mao Tsé Toung n'ayant pas le personnel administratif suffisant ne pourra étendre son contrôle sur toute la Chine avant un certain temps. Il rappelle que les représentants diplomatiques et consulaires britanniques ont reçu l'ordre de rester à leurs postes et entretiendront donc des relations *de facto* avec les communistes.

Ces succès communistes ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur toute l'Asie du Sud-Est. Dans tous les territoires de cette région, le communisme va recevoir un nouvel élan :

Birmanie : Le gouvernement se débat dans un pays en pleine anarchie[1].

Siam : les éléments communistes chinois peuvent devenir inquiétants et se joindre à leurs collègues de Malaisie.

[1] Un correctif à cette note a été envoyé le 8 janvier 1949 et précisait pour ce passage qu'il fallait lire à la place de cette dernière phrase sur la Birmanie : « *Le gouvernement qui n'exerce pas son contrôle sur l'ensemble du pays se trouve aux prises avec des éléments insurrectionnels sur de nombreux points du territoire de l'Union birmane* ».

Malaisie : Les guérillas communistes se montent à environ 5 000 hommes. Ils sont éliminés peu à peu mais les opérations peuvent encore durer plusieurs mois.

Hongkong : Il est difficile d'empêcher l'entrée par mer des réfugiés chinois parmi lesquels il y a certainement des communistes. Les Anglais voudraient en finir avec la Malaisie afin d'envoyer des renforts à Hongkong. Ils ne craignent pas une attaque militaire chinoise contre la colonie de la Couronne.

Indonésie : Jusqu'ici les nationalistes étaient divisés. En sera-t-il de même maintenant ?

Indes : Le Pandit Nehru paraît déterminé à s'opposer au communisme. Quand la Grande-Bretagne était impérialiste, nationalistes et communistes étaient d'accord. Avec l'indépendance indienne ces deux éléments se sont séparés. D'après M. Denning, il n'y a pas beaucoup de communistes aux Indes, mais le danger existe et étant donné la situation économique et sociale le ferment peut se développer particulièrement au Bengale.

Pakistan : Même situation.

Ces deux derniers États redoutent des infiltrations communistes venant de Birmanie.

Comment faire face au problème :

Il est difficile, dans l'état actuel du monde, d'organiser un front commun en Extrême-Orient pour supprimer le communisme. C'est pourquoi les gouvernements doivent agir en se concertant individuellement. M. Denning propose l'échange de renseignements et l'organisation de consultations fréquentes sur les mesures à prendre.

Il ajoute que les puissances européennes ne peuvent faire face au communisme en Asie, si elles ne peuvent compter sur la coopération des Asiatiques.

M. Pignon fait un exposé de la situation des colonies chinoises d'Indochine et de l'action menée par les autorités françaises contre le communisme chinois. Il indique qu'il serait personnellement très gêné dans son action dans le cas où un gouvernement communiste serait reconnu en Chine par les puissances.

Le Haut-Commissaire signale que depuis deux mois des éléments communistes chinois ont prêté main-forte au Viet Minh dans l'attaque de postes français. Il rappelle que le gouvernement de la République a toujours tenté de dégager les nationalistes indochinois des communistes. Cependant l'énorme masse communiste chinoise et ses succès impressionnent les populations de l'Indochine qui hésitent à se tourner du côté de la France.

Interrogé sur les répercussions que peuvent avoir en Indochine les événements d'Indonésie, le Haut-Commissaire, tout en reconnaissant une sympathie certaine des Indochinois pour les Indonésiens pense que cette affaire ne peut troubler l'atmosphère au Vietnam, surtout en cas de succès hollandais. À ce propos, il a l'impression que les Hollandais ont exagéré à plaisir l'importance du danger communiste en Indonésie.

Étudiant les mesures à prendre contre le communisme, M. Denning constate qu'il n'y a pas, actuellement, d'arme légale sur les territoires britanniques dont le gouvernement puisse disposer, mais que des mesures vont être prises à Hongkong et à Singapour[1]. De plus, les Anglais développent et augmentent leurs forces de police et leurs services de renseignements afin de libérer leurs forces militaires nécessaires sur d'autres théâtres d'opérations.

L'adoption de mesures communes est alors étudiée et M. Pignon met en avant la répression de la contrebande d'armes. Cette contrebande provient en grande partie des Philippines et la source rapprochée est établie dans l'île de Hainan. M. Pignon espère que les îles de Hainan et de Formose pourront être soustraites à la domination communiste. Il émet également le vœu que cette collaboration franco-anglaise se traduise par des mesures concertées d'amélioration sociale et de coopération économique. Il accepte de se rendre à Singapour à l'invitation de M. MacDonald entre le 18 et le 23 janvier prochain.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 40)

434

M. DE LUZE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 1491. *Bucarest, 22 décembre 1948.*

Le bureau politique du Comité central du Parti ouvrier s'est réuni récemment pour discuter « le problème national ». Il a adopté une résolution (ma communication du 12 décembre)[3] qui a été reproduite *in extenso* dans la presse.

Ce long document, dont je vous adresse ci-joint le texte[4], comprend deux parties. La première est un exposé doctrinal de la question du nationalisme en général ; il fixe en outre l'attitude que doivent adopter les minorités nationales en Roumanie. La seconde partie fait le point de la situation de chacune d'elles.

L'exposé doctrinal n'apporte guère d'élément nouveau (dépêche nº 1081 du 22 septembre)[5]. Il réaffirme les principes directeurs du communisme

[1] Le correctif à cette note daté du 8 janvier 1949 précisait ici qu'il fallait lire : « *M. Denning constate que les autorités britanniques ne disposaient pas d'armes légales suffisantes, au moment où l'insurrection éclata en Malaisie, mais que les mesures nécessaires à ce sujet ont été prises depuis lors. De plus, etc.* ».

[2] Dépêche adressée à la Direction d'Europe.
Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres* ».

[3] Document non reproduit.

[4] Document non reproduit.

[5] Document non reproduit.

dans ce domaine et dont le premier, fondamental, postule la liberté et l'égalité des nationalités au sein de la classe ouvrière. La résolution condamne les « prétendues » unités nationales, unité allemande hongroise, juive, etc., qui, d'après elle, ne sont que des artifices destinés à assurer la domination de la bourgeoisie sur les travailleurs de même nationalité. À cette attitude « chauvine, raciste, réactionnaire », la résolution oppose la solidarité internationale des prolétaires de toute race, libres et égaux en droit. Elle invoque à cet égard l'autorité de la sainte doctrine marxiste-léniniste-staliniste ; les citations de textes sacrés abondent : Lénine a dit, Staline déclare etc. L'exemple du parti bolchevik qui a réussi à « transformer la Russie, véritable prison des peuples du temps des Tsars, en une immense patrie de tous les peuples soviétiques » est cité en modèle. Le nationalisme de la « clique » Tito reçoit son couplet rituel.

Passant ensuite au cas particulier de la Roumanie, la résolution prétend que le parti communiste a mené seul une lutte énergique pour régler le problème des nationalités d'une façon « démocratique », en accordant à chacune d'elles le droit d'utiliser sa langue maternelle à l'école, dans la presse, dans les administrations, en développant les institutions culturelles, en autorisant une représentation nationale à la Grande Assemblée et au sein des organismes directeurs de l'État.

Toutefois, et ceci sert de conclusion à l'exposé général, le parti rappelle qu'il existe encore des manifestations nationalistes, dont on ne peut sous-estimer l'importance. D'une part, la bourgeoisie, encouragée par les agents de l'impérialisme anglo-américain et ceux du Vatican qui chercher à « créer un courant anti-soviétique », ne se résigne pas à perdre son influence ; d'autre part certains éléments communistes, certains fonctionnaires n'ont pas abandonné une attitude chauvine. « Dans certains secteurs », avoue la résolution, « la tâche sera dure… pour remédier aux erreurs ».

Les mesures prises à cet effet à l'égard de chaque minorité font l'objet de la seconde partie de la résolution. C'est là que ce document présente quelque intérêt, en particulier en ce qui concerne la population juive de Roumanie.

Les Hongrois ont l'honneur d'être cités les premiers. La résolution reconnaît que le problème hongrois a été « l'une des plus sérieuses préoccupations du parti ». Déjà, dans sa première partie, elle accusait la réaction roumaine et hongroise d'avoir voulu brouiller la Roumanie et la Hongrie à propos de la Transylvanie ; mais, ajoutait-elle, grâce à « l'attitude ferme » de l'Union soviétique et à la politique roumaine, ce péril avait pu être écarté. « Ces manœuvres, est-il précisé, ont été déjouées récemment et le Congrès général de l'Union populaire magyare a éliminé les éléments néfastes et démasqué les agents du Vatican.

La partie essentielle de la résolution concerne le « problème juif ». Opposant l'antisémitisme des pays impérialistes à la tolérance dont l'URSS et, à son instar, la Roumanie, ont fait preuve envers leur population juive, le parti condamne formellement le sionisme « diversion par laquelle les

bourgeois juifs nationalistes essayent d'atteler les masses laborieuses juives au char de la grande bourgeoisie réactionnaire juive, asservie aux impérialistes anglo-américains ». Il rappelle les réalisations du régime en faveur des Juifs et se plaint de l'action néfaste des sionistes au sein du Comité démocratique juif qu'il sera nécessaire de reconstituer avec des éléments progressistes.

Les Allemands sont également incités à activer la lutte de classe contre leur bourgeoisie jadis hitlérienne aujourd'hui devenue « une agence de l'impérialisme anglo-américain ». Le Comité central du parti affirme qu'une attention particulière doit être accordée à la jeunesse, encore influencée par les associations religieuses, et recommande la création d'un Comité allemand antifasciste.

La résolution énumère ensuite les autres nationalités se trouvant en Roumanie : Russes et Ukrainiens qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne méritent pas que des éloges ; Bulgares, « sincèrement attachés à notre démocratie » ; Serbes du Banat qui ont adopté une « attitude décidée contre la politique antisoviétique de la clique Tito » ; Grecs, dont l'association politique, la fédération de l'Union démocratique hellène, reçoit un blâme pour n'avoir pas suffisamment éclairé la population laborieuse ; Albanais et Turcs enfin qu'il faut encourager et soutenir contre la réaction.

La résolution se termine par une exhortation, adressée aux membres du parti, d'étudier toujours davantage « l'idéologie marxiste-léniniste, l'histoire du Parti communiste (b) d'URSS », de façon à « liquider l'influence nationaliste chauvine et antisémite des classes exploitantes ».

Quelle est la raison d'être de cette réunion du bureau politique du Comité central, consacrée, semble-t-il, exclusivement à la question des minorités nationales en Roumanie ?

Il existe dans ce pays trois groupes importants d'allogènes : les Hongrois de Transylvanie (1 500 000), les Allemands de cette province et du Banat (environ 500 000) et les Juifs dont le noyau le plus important est fixé en Moldavie et à Bucarest (350 000).

À l'heure actuelle, il n'y a pas à proprement parler de problème hongrois en Roumanie. Certes, en dépit de la propagande contraire, le sentiment national demeure vif en Transylvanie au sein de la population magyare ; il trouve un élément de force dans la relation catholique et cette légation a déjà signalé à plusieurs reprises l'action qu'exerce en particulier l'évêque d'Alba Julia, Mgr Marton. Mais les Hongrois transylvains ont obtenu des avantages réels de la part du nouveau régime, parmi lesquels celui de compter plusieurs des leurs parmi les personnalités dirigeantes du parti, du gouvernement et de l'administration (le ministre des Finances Luca, etc.) à tel point qu'on a pu dire que la Transylvanie a annexé la Roumanie. Et l'Union populaire magyare travaille en liaison étroite avec le Parti ouvrier roumain, dont elle suit fidèlement les directives : son IVe congrès général qui vient de se tenir à la suite d'élections qui ont épuré le parti, a modifié son statut dans un sens progressiste.

Il y a un problème allemand en ce sens que l'ancien « groupe ethnique allemand » qu'avait favorisé le régime précédent a été durement persécuté après la défaite de l'Allemagne. Contrairement aux affirmations de la résolution et à des déclarations récentes du ministre des Finances à ce sujet, cette minorité ne possède ni les écoles, ni les périodiques en langue allemande correspondant à son importance numérique. Mais cette population est actuellement impuissante à se faire entendre.

Par contre, le « problème juif » se pose en ce moment avec une acuité particulière. Pourtant, à première vue, les Juifs roumains n'ont pas lieu de se plaindre. Comme pour les Allemands, la défaite a réagi sur leur sort, mais en sens contraire. Plus encore que les Hongrois on peut dire que ce sont eux qui tiennent les principaux leviers de commande. Cependant, la population juive est divisée : les éléments bourgeois favorables au sionisme s'opposent aux « démocrates » plus dociles aux mots d'ordre de Moscou. Il y a une quinzaine de jours des incidents très violents se sont produits à Bucarest. Environ quinze locaux d'organisations sionistes ont été pris d'assaut par des manifestants, de graves bagarres ont éclaté, en particulier quand les sionistes ont voulu récupérer leurs bureaux. Le Parti a cru devoir intervenir. Qu'il soit lui-même ou non à l'origine de ces incidents, il a estimé en tout cas nécessaire de conformer sa doctrine à celle du parti bolchevik et de condamner le sionisme *ex cathedra*. À la suite de cette condamnation, le Comité central des organisations sionistes vient de décréter la cessation de leur activité.

Ces faits viennent de se produire – chose curieuse à la veille de l'arrivée du premier ministre d'Israël, M. Rubin qui, d'ailleurs, est un Juif roumain, installé à Tel Aviv depuis quelques années seulement. Plus paradoxale encore est l'information provenant de différentes sources, selon laquelle les départs d'émigrants vers la Palestine, arrêtés depuis plusieurs mois, vont reprendre dans quelques jours, à la fois par la Bulgarie et directement par mer : un bateau battant pavillon panaméen doit embarquer 2 500 passagers juifs le 23 décembre à Constantza. On dit qu'il s'agit de membres du parti et certains expliquent cet exode par le désir qu'à l'URSS de voir les communistes obtenir un certain pourcentage de voix dans les élections qui doivent avoir lieu en Israël.

Cependant, il ne faut pas exagérer la portée de ces incidents. Si la minorité juive s'est montrée plus turbulente que les autres, si le nationalisme juif se trouve en conflit avec l'internationalisme communiste, il ne faut pas oublier la condition misérable d'une grande partie des Juifs roumains ni les avantages que leur a procurés le régime dont ils passent, aux yeux de l'opinion roumaine, pour les principaux bénéficiaires.

On peut dire en effet, pour conclure, que le parti communiste a résolu à sa façon le problème national. Les milieux de l'opposition, et ce n'est pas entièrement une boutade, disent volontiers que leurs pays est gouverné, à l'heure actuelle, par tout au monde sauf par des Roumains.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 15)

435

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 4352[2]. *Londres, 23 décembre 1948.*

Réservé.

Je me réfère à mon télégramme nos 4310/4313[3].

L'insistance apportée par les Britanniques à la publication immédiate d'un communiqué au sujet de la visite de Votre Excellence à Londres ainsi que la manière spécieuse dont le *Foreign Office*, en annonçant la nouvelle dans l'après-midi d'hier, a indiqué que votre voyage aurait lieu « tôt après le Nouvel An » tendaient déjà a confirmer hier soir le caractère pressant des raisons qui poussent M. Bevin à hâter votre venue.

M. Frank Roberts que j'ai rencontré ce matin au *Foreign Office* m'a d'autre part indiqué que le Secrétaire d'État espérait toujours recevoir la visite de Votre Excellence vers le 6 janvier, comme il avait été tout d'abord envisagé. Il a précisé cet après-midi au Ministre-Conseiller de cette ambassade que M. Bevin attachait beaucoup d'importance à ce que les conversations pussent avoir lieu avant le milieu du mois, vu l'urgence des questions à discuter, parmi lesquelles il a cité celles de l'Union européenne, les négociations en cours à Washington au sujet du Pacte de l'Atlantique, l'affaire allemande et les affaires d'Asie. Il a même proposé de nous remettre un projet d'ordre du jour dès après Noël.

Tout ceci montre clairement que M. Bevin a le plus vif désir de capitaliser avant la rentrée des Chambres, c'est-à-dire avant le 18 janvier, le bénéfice qu'il attend de votre visite.

Cette constatation est importante. Elle confirme l'embarras éprouvé par le gouvernement devant la réaction critique réservée par l'opinion au dernier débat de politique étrangère[4]. La récente évolution des affaires allemandes et les nombreuses incertitudes qu'elle a fait apparaître ont nettement démontré au pays l'importance de relations confiantes et stables avec la France : l'on est inquiet des conséquences que pourraient avoir des désaccords avec nous sur certaines questions fondamentales et l'on considère actuellement que la politique du gouvernement vis-à-vis de notre pays est l'un de ses points faibles (voir ma dépêche nº 2526 EU que je vous adresse par valise de ce jour)[5].

Il nous est donc permis de placer un réel espoir dans les conversations que Votre Excellence aura le mois prochain avec M. Bevin. Le résultat en

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *M. Maillard* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

[4] Voir documents nos 412 et 430.

[5] Document non reproduit.

sera évidemment d'autant meilleur si c'est nous qui choisissons notre heure et si nous arrivons soigneusement préparés. L'occasion est favorable pour parler net. Mais nous ne serons en définitive écoutés que dans la mesure où nous apporterons à Londres des vues constructives.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

436

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 702[2]. *Budapest, 23 décembre 1948.*

Réservé. (*Reçu* : le 28, 12 h. 30)

Le changement survenu récemment dans le gouvernement, dont je rends compte d'autre part, a été provoqué par un incident fortuit : la fuite du ministre des Finances. On a estimé qu'il n'y avait pas lieu de modifier le système ni la composition de l'actuelle coalition considérée comme la forme de gouvernement correspondant au stade actuel de l'évolution hongroise. On s'est donc borné à réparer la brèche, non sans apporter quelques perfectionnements. Le nouveau Président du Conseil, M. Dobi, joint en effet au mérite d'être encore moins capable que ses prédécesseurs de jouer le rôle qui lui a été distribué le privilège de l'authenticité : il est un vrai paysan pauvre. D'autre part, M. Gerö, en prenant les Finances, se trouve à la tête d'un Département qu'il dirige en fait depuis longtemps, mais où il sera en bonne place pour prendre dans cette administration toutes les mesures dont la conduite de son prédécesseur a montré l'urgence.

L'événement prouve donc que les dirigeants hongrois eux-mêmes estiment que la situation n'est pas encore assez mûre pour les grands changements, depuis longtemps envisagés, non seulement dans la composition du gouvernement, mais dans la structure de l'appareil gouvernemental et dans la Constitution. Le régime de la Hongrie appartiendra donc pour un temps encore au type de la démocratie populaire, état de transition avant la formation de l'État socialiste. Mais la maturation est rapide et les étapes transitoires sont maintenant franchies à une vitesse accélérée. À la ville, les petits capitalistes sont en voie de disparition, par nationalisation ou asphyxie, à la campagne – c'est là où le système accroche – les petits fermiers sont voués à une liquidation plus ou moins rapide. Le capital étranger est presque entièrement éliminé, et on en est à l'extrême limite du stade où

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.
Note manuscrite : « *Situation en Hongrie. [Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, Vienne, fait 3-1-49* ».

[2] Télégramme reçu en clair et par courrier.

le principe d'une compensation est encore admis. L'État prolétarien s'organise : les éléments bourgeois, jugés avec raison peu sûrs, sont congédiés, et s'efforcent de fuir (la fuite vers l'Ouest tient avec avantage le rôle de la Sibérie et de la zone arctique dans la Révolution russe). Dans toutes les administrations apparaissent des représentants de la classe laborieuse, c'est-à-dire en fait la classe ouvrière, car le paysan demeure encore peu maniable. Dans le domaine culturel, la croisade contre l'Occident s'organise, c'est à l'Est que la science, l'art, la littérature sont venus chercher leur inspiration et leurs modèles. Longtemps retardataire, la Hongrie met les bouchées doubles. Docile aux directives, elle aspire à devenir une réplique de la « grande protectrice ». Et par un effet qui ne peut être celui du hasard, ses maîtres actuels se montrent volontiers plus russes que les Russes, comme leurs prédécesseurs se sont montrés à l'occasion plus allemands que les Allemands.

Pour tout ce travail, la présence de M. Rakosi à Budapest demeure nécessaire. Ce fait explique aussi qu'il n'ait pas apporté de changement de base à la composition du gouvernement. Il n'est pas douteux que son rôle dans la vie internationale du parti communiste, et en particulier, au *Kominform*, soit considérable. C'est d'ailleurs, M. Gerö, assisté de MM. Revai et Farkas, ministre de la Guerre – qui, dès maintenant, dirige en fait la vie intérieure du pays. Mais il ne saurait prendre la vedette, tant que M. Rakosi est à Budapest. D'ailleurs le rôle que ce dernier joue en Hongrie et celui qu'il peut avoir au *Kominform* ne se contredisent nullement bien au contraire.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 17)

437

M. Payart, Ambassadeur de France en Yougoslavie,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1274. *Belgrade, 23 décembre 1948.*

Pour arrêtée que soit la volonté des dirigeants de Belgrade d'assurer à leur manière l'avènement du communisme en Yougoslavie, le désir en eux demeure de proclamer en toutes occasions leur fidélité à l'URSS et de rendre systématiquement hommage à celui qu'ils considèrent comme l'interprète le plus autorisé de la pensée marxiste, Staline.

Comme il l'avait fait le 7 novembre, lors des fêtes commémoratives de la Révolution d'Octobre, le maréchal Tito a adressé au généralissime Staline, au jour de son 69e anniversaire, un télégramme ainsi libellé :

« Permettez-moi de vous présenter au nom du gouvernement et des peuples de la RPFY, des vœux pour votre anniversaire et de vous souhaiter

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, fait 11-1-49* ».

beaucoup de succès dans votre travail laborieux pour le bien des peuples de l'URSS et de l'humanité progressiste toute entière ».

Je rappelle que le télégramme du 7 novembre n'avait reçu aucune réponse ou du moins qu'aucune n'a été publiée. Le télégramme du 21 décembre ne paraît pas avoir eu plus de succès.

D'autre part, la presse de Belgrade a donné une large place au compte rendu de la séance solennelle que l'association Yougoslavie-URSS a tenue à l'occasion du 69e anniversaire du « Père des Peuples ». M. Radosavliévitch, ministre fédéral des Finances, membre du Comité central du parti communiste yougoslave, avait été chargé de prononcer le panégyrique du « Grand Staline ». Tous les quotidiens ont publié en première page ce long dithyrambe en encadrement d'une photo de grand format du généralissime.

M. Radosavliévitch a fait de l'homme d'État soviétique une éloge qui porte le sceau de la plus pure orthodoxie. À ses yeux l'on ne saurait évoquer l'événement historique qu'est le passage de l'humanité du capitalisme au socialisme, retracer l'histoire du parti bolchevik, de sa création, de son combat et de sa victoire, rappeler la grande figure de Lénine, ouvrir les annales des grandes guerres pour la liberté et l'indépendance des petits peuples et la démocratie, sans qu'à chaque instant la personnalité de Staline, dominant de haut son époque, ne se présente à l'esprit et au cœur. Le louange a cette lourdeur, si choquante dans sa formulation figée, qui marque la tradition phraséologique imposée aux partis satellites par le parti communiste bolchevik.

Cette fidélité obstinée qui veut ignorer la rebuffade méprisante du silence ne peut s'expliquer que par le souci des dirigeants yougoslaves de donner satisfaction aux membres du Parti qui conservent encore de fortes adhérences staliniennes. Mais on peut se demander combien de temps encore cette dévotion qui a perdu la résonance du cœur pour se revêtir de mots, pourra conserver cette apparence de sincérité qui jusqu'ici a servi des desseins politiques, mais qui risque de plus en plus d'être dénoncée par les Russes comme la plus froide des manifestations d'hypocrisie.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 75)

438

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1153. *Sofia, 24 décembre 1948.*

Dans le rapport qu'il a présenté au congrès du parti communiste, le président Dimitrov consacre tout un passage aux relations avec la Yougoslavie, à la fédération des Slaves du Sud et à la question macédonienne. Il procède à un historique de la question qui présente quelque intérêt dans la mesure où il exprime le point de vue actuel du parti communiste sur ces problèmes.

Selon M. Dimitrov, l'attitude du maréchal Tito sur la question macédonienne et la fédération est un test de sa mentalité et de ses aspirations nationalistes. L'idée de la « fédération démocratique balkanique », lancée dès 1912 par Lénine, a été traditionnellement considérée par le parti communiste comme un moyen de résoudre le problème balkanique et en particulier la question macédonienne. En outre, la formation d'une Macédoine indépendante et égale en droit aux autres nations balkaniques, dans le cadre d'une fédération démocratique, était, ajoute M. Dimitrov, conforme aux thèses marxistes-léninistes sur les questions nationales.

Un plan de réalisation pratique avait été conçu lors des accords de Bled. Un programme d'interpénétration des deux Macédoines devait leur donner conscience de leur unité avant la réalisation de la fédération des Slaves du Sud[2]. Puis, ce furent les réticences yougoslaves, dès le mois de mars dernier, la propagande titiste en Macédoine bulgare et l'intention d'abord sournoise puis ouverte de séparer la Macédoine Pirine de la Bulgarie pour la rattacher à la Macédoine yougoslave : il ne s'agissait plus d'une fédération des Slaves du Sud, mais d'une annexion pure et simple dans les meilleures traditions capitalistes et mégalomanes d'avant guerre[3].

M. Dimitrov termine en protestant que le parti communiste bulgare n'a pas varié, qu'il a été et reste partisan d'une Macédoine indépendante, conformément au rêve séculaire du peuple macédonien, première étape avant la réalisation d'une fédération.

L'exposé de M. Dimitrov contient, sans doute, une part de vérité et met en lumière certains aspects du conflit qui opposa Tito au *Kominform*. La question « fédération des Slaves du Sud » s'est bien posée ces années dernières et, à différentes reprises, j'en ai entretenu le Département. Le désaveu infligé à M. Dimitrov par la *Pravda* en janvier dernier concernait l'idée d'une fédération danubienne étendue, idée qui pouvait inquiéter certaines nations danubiennes et notamment la Tchécoslovaquie où se tramait le

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Belgrade, Athènes, Londres, fait 7-1-49, Rome, fait 11-1-49* ».

[2] Voir *DDF*, 1947-II, n°s 111, 348 et 360.

[3] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 13, 77 et 84 et dans le présent volume, le n° 57.

coup de force communiste, mais le désaveu soviétique ne répudiait pas le concept d'une fédération des Slaves du Sud[1]. La Bulgarie était, à ce moment, le champion le plus ardent de la fédération, elle acquiesçait à la séparation de la Macédoine du Pirine et semblait admettre sa propre intégration dans la fédération yougoslave sous forme de fédération des Slaves du Sud. On pouvait, par contre, s'étonner du mutisme de la Yougoslavie, M. Dimitrov en donne une explication : Belgrade entendait réaliser cette fédération à son bénéfice après avoir détaché de la Bulgarie la Macédoine Pirine : il importait de ne pas démasquer ces visées « impérialistes » et de laisser au contraire à la Bulgarie, qui devait faire les frais de l'opération, le soin d'orchestrer la propagande. Malgré son détachement apparent, la Yougoslavie n'a cependant pu refréner un geste de mauvaise humeur quand la Bulgarie a considéré la Macédoine comme une partie intégrante de son territoire lors de la publication de la constitution en octobre 1947.

La thèse de M. Dimitrov a été confirmée, au cours du Congrès, par un exposé de Guergui Madolev, délégué de Razlog (Macédoine), ce dernier « démasque » la propagande yougoslave et prononce son « *mea culpa* ».

« J'ai été, dit-il, en mai 1946 le chef de la délégation de la région de Pirine dans la république populaire de Macédoine. Dans le premier discours que j'ai prononcé à Stroumitza devant une grande foule, je proclamais le slogan de rattachement de la Macédoine de Pirine à la République macédonienne dans la famille de la fédération des Slaves du Sud. Le peuple accueillit ce slogan par de frénétiques approbations. Cependant, je fus sérieusement blâmé par des membres dirigeants du parti et du gouvernement pour avoir parlé de fédération slave et non d'union dans les frontières de la Yougoslavie fédérative.

Camarades, pouvez-vous imaginer quelle était l'importance en ce temps là d'un blâme de la part de communistes yougoslaves qui étaient hautement estimés ? Au cours des assemblées publiques et meetings qui suivirent, je proclamais alors le slogan du rattachement de la région de Pirine à la République populaire de Yougoslavie ; mais l'union dans les frontières de la Yougoslavie devait constituer la dernière étape menant à la fédération des Slaves du Sud ; les dirigeants macédoniens réagirent fortement.

Cela montre une fois de plus qu'en ce temps là encore le corps dirigeant du parti communiste yougoslave donnait des preuves de tendance nationaliste ».

Il est bien possible que l'accord apparent des deux démocraties populaires voisines ait reposé sur un malentendu : projet de fédération des Slaves du Sud approuvé par Moscou du côté bulgare, visées d'annexion macédonienne excluant la Bulgarie du côté yougoslave.

Tito « démasqué » a été condamné ; il n'était plus question de fédération des Slaves du Sud, mais la vieille querelle macédonienne a été ranimée. Sofia attaque violemment « Tito et sa clique » : pour un pays qui, comme la Bulgarie, se dit jaloux de sa souveraineté et se montre toujours prêt à

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 77.

accuser d'autres gouvernements d'ingérence dans ses affaires intérieures, le conflit macédonien est le prétexte rêvé d'une campagne anti-titiste sans que la Bulgarie puisse être accusée d'intervenir dans la politique intérieure yougoslave. Les raisons que donne M. Dimitrov au rebondissement de l'affaire macédonienne, peuvent être valables, mais il ne faut pas croire que l'attitude du parti communiste bulgare sur cette question soit exclusivement dictée par son souci de « réaliser les rêves du peuple macédonien » ; il est possible que la défection yougoslave pose également, pour l'Union soviétique qui orchestre l'ensemble de la politique balkanique, un problème d'ordre stratégique. En effet, elle se trouve actuellement privée du seul accès qu'elle avait réussi à ouvrir sur la Méditerranée ; une Macédoine indépendante constituerait un trait d'union entre la Bulgarie et l'Albanie actuellement isolée, elle permettrait également de poser de nouveau, avec plus de force, la question de la réunion de la Macédoine égéenne qui apporterait le port de Salonique.

Actuellement, M. Popthomov, membre du *Politbureau* de Sofia, poursuit, en Macédoine du Pirine, une campagne de propagande pour contrecarrer ou annuler les effets de la propagande titiste ; or, les communistes macédoniens semblent pencher du côté Tito ; celui-ci, plus que Dimitrov, a été pendant les hostilités le champion actif de la lutte partisane qui fut assez âpre en Macédoine, seul Tito, en créant une République populaire macédonienne, a donné un début de réalisation au « vieux rêve macédonien ». En outre, le procès de Skopje, habilement conduit et exploité par la Yougoslavie, est la meilleure réplique aux attaques bulgares : il oppose l'héroïsme du peuple macédonien à la politique mégalomane bulgare ; il tente de déprécier le gouvernement de Sofia qui couvre des « criminels de guerre » et ne désavoue pas les principaux protagonistes des « atrocités » bulgares en Macédoine.

À Sofia, on tenterait actuellement de créer un comité macédonien. M. Popthomov en serait le président et M. Hadji Panzov, macédonien yougoslave, Conseiller démissionnaire de l'ambassade de Yougoslavie à Sofia, serait utilisé comme vice-président de ce comité au nom des Macédoniens du Vardar et partirait prochainement à Moscou recevoir des instructions. On prêterait également l'intention à M. Hadji Panzov de prendre la tête en Bulgarie d'un mouvement anti-titiste des « émigrés yougoslaves », mouvement qui serait créé simultanément dans les « républiques populaires » voisines de la Yougoslavie.

Pour donner plus de consistance encore au mouvement macédonien en Bulgarie, on se proposerait de faire appel à certaines personnalités de la vieille équipe de l'ORIM[1], tel M. Pero Chandanov, qui gardent en Macédoine un prestige certain ; mais, il sera, sans doute, difficile pour Sofia, même avec l'appui de Moscou, de battre en brèche le prestige de Tito, non seulement en Macédoine du Vardar, mais aussi en Macédoine du Pirine.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 33)

[1] ORIM : Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne.

439

Compte rendu des conversations qui ont eu lieu à Cannes les 20 et 21 décembre 1948 entre le Comte Sforza et M. Schuman en présence de MM. Quaroni, Fouques-Duparc, Chauvel et Zoppi

C.R. *Paris, 24 décembre 1948*[1].

Séance du 20 décembre (18 heures)

M. Schuman souhaite la bienvenue au comte Sforza et se déclare heureux de cette rencontre de Cannes, dont le Ministre italien a pris l'initiative et qu'il a tout de suite acceptée. Les conversations seront d'autant plus libres qu'aucune question grave ne s'élève actuellement entre la France et l'Italie.

Le comte Sforza se félicite de l'œuvre de rapprochement qui a déjà été accomplie et qui est de bon augure pour la paix et pour la défense de la civilisation occidentale et chrétienne au milieu de « l'atmosphère de haine et de suspicion qu'on créée les erreurs des hommes ». Mais il ne faut pas s'arrêter en chemin, ajoute-t-il. « On a trop tendance aujourd'hui à ne voir que le danger russe. Il en est un autre auquel je ne cesse de penser. C'est le danger allemand. Le peuple allemand, dans son romantisme, n'a rien appris et rien oublié ; il ne respecte que la force. Or nous ne sommes pas libres de lui imposer des épreuves de force ; mais nous pouvons dresser devant lui une force de 80 à 90 millions de Latins. Ne nous laissons pas arrêter par des difficultés économiques et faisons l'union de la France et de l'Italie à laquelle viendront tout naturellement s'adjoindre d'autres nations comme l'Autriche et les pays du Benelux. Ce sera pour les Allemands eux-mêmes un exemple. Si nous parvenons à construire l'Europe pièce par pièce, les Allemands à leur tour seront obligés de s'y agréger.

Cela nous attirera en outre la considération des États-Unis. Au cours de son passage à Rome, le général Marshall m'a dit « Faites avec la France quelque chose qui étonne les Américains ; c'est indispensable car, si je suis sûr de moi, je ne suis pas sûr du Congrès ».

L'union douanière

Les deux Ministres tombent d'accord pour estimer que la Commission franco-italienne d'union douanière, au cours de la session qu'elle va tenir à Paris à partir du 5 janvier 1949, doit abouti rapidement à un accord de base en évitant de tomber dans des discussions de détail. Le Quai d'Orsay a préparé à cette fin un avant-projet de protocole que M. Schuman remet à son collègue italien. Le comte Sforza se déclare prêt à venir lui-même le signer à Paris. M. Schuman acquiesce avec plaisir à cette idée[2].

[1] Copie de la dépêche de Rome du 24 décembre 1948, nº 2052.

[2] *Note du document* : « M. Alphand, à la séance du lendemain, précise qu'un accord de cette sorte permettrait aux deux pays, selon les conventions de Genève et de la Havane, de passer entre

Les Ministres examinent ensuite les difficultés qu'ils risquent de rencontrer, tout d'abord sur le plan parlementaire. M. Schuman annonce que le gouvernement français a l'intention de présenter l'accord à l'approbation du Parlement dès la prochaine session. Il ne se dissimule pas que le projet d'union douanière suscite des inquiétudes chez certains parlementaires, inquiétudes qui répondent à des préoccupations électorales plutôt qu'à des doctrines économiques ou politiques. Le comte Sforza fait observer que les communistes, en France comme en Italie, ont comme un mot d'ordre de s'opposer à l'union douanière. M. Schuman remarque que cette attitudes des communistes, en transportant le débat sur le terrain politique, peut faciliter à certains égards la tâche des gouvernements.

En ce qui concerne les milieux économiques, M. Schuman confirme que, du côté français, il y a des craintes ouvertement exprimées, mais qu'il n'y a pas de fins de non recevoir. Le comte Sforza tente d'analyser l'état d'esprit de ses compatriotes : les Italiens pensent qu'ils vont perdre à l'union pendant dix ans, mais que, passé ce délai, ils s'en tireront grâce à leur puissance de travail. Une des difficultés principales auxquelles se heure la réalisation de l'union, de l'avis de M. Schuman, vient de l'instabilité actuelle, tant absolue que relative, des monnaies italienne et française.

M. Quaroni appelle à ce propos l'attention des Ministres sur le déséquilibre de la balance commerciale franco-italienne. « Nous risquons, dit-il, que, deux mois après la signature des accords, les échanges s'arrêtent complètement ». Étant donné que l'Italie vend beaucoup en France et pourrait vendre plus encore, le seul moyen de rétablir l'équilibre, selon M. Quaroni, est de développer les exportations françaises vers l'Italie ; il faudrait que la France vendît à l'Italie par préférence aux autres pays ; mais c'est une chose que le ministère des Affaires étrangères français comprend et que les ministères techniques français ne comprennent pas.

M. Schuman explique à ses interlocuteurs italiens les préoccupations de ces ministères techniques qui, pour réaliser le Plan Monnet, ont besoin d'acheter des matières premières en livres et en dollars, et par conséquent de se procurer ces devises. « Étant plus que nous en contact avec la réalité, ces ministères doivent corriger ce que nos projets peuvent avoir parfois de trop audacieux » ; M. Schuman se déclare toutefois favorable à l'octroi d'une préférence au partenaire de l'union douanière « à égalité de conditions ».

M. Quaroni indique, comme une autre cause de l'arrêt des affaires du côté français, la lenteur avec laquelle les licences sont délivrées ; « le commerce franco-italien est pour une grande part constitué par une masse d'opérations peu importantes : les importateurs intéressés ne peuvent faire le voyage de Paris ou de Rome pour obtenir le déblocage des licences… il y a eu 3 milliards de commandes italiennes en France annulées par suite de retards dans la délivrance des licences ». M. Schuman assure qu'il va se renseigner sur l'ensemble du problème du déséquilibre commercial,

eux des accords préférentiels sans que les États tiers, bénéficiaires de la clause de la nation la plus favorisée, puissent en réclamer l'extension ».

notamment auprès de la Direction des Finances extérieures du ministère des Finances, et faire rechercher des solutions.

M. Fouques-Duparc signale que les transferts d'économies des ouvriers italiens immigrés en France augmentent encore le déficit de notre balance des comptes dans une mesure qui risque de devenir inquiétante si on ne révise pas les accords de main-d'œuvre de 1947. Il cite certains cas de fraude récents, notamment en ce qui concerne les mineurs, auxquels les accords en vigueur accordent un traitement privilégié au point de vue du change et des transferts. M. Quaroni ne conteste pas qu'il y ait eu des fraudes, mais ajoute que M. Bousquet a trouvé une formule qui les empêcherait et assure que les immigrants italiens rentreraient en Italie si les transferts devaient être arrêtés ou restreints. M. Fouques-Duparc lui signale que, d'après les chiffres qui lui ont été communiqués, sur les 90 000 ouvriers italiens immigrés en France depuis 2 ans, 16 000 seulement useraient des facilités de transferts que leur donnent les accords. M. Quaroni, qui connaît ces chiffres, en conteste l'exactitude : il rappelle d'ailleurs qu'une délégation italienne est en train d'étudier la question avec M. Bousquet.

Les deux Ministres se mettent d'accord pour faire rechercher toutes les solutions possibles au problème du déséquilibre. Le comte Sforza lance l'idée d'un organisme mixte « para-étatique », sans préciser ce que serait exactement sa mission.

L'union européenne

M. Schuman annonce qu'il a reçu le procès-verbal de la dernière session du Comité d'études européennes et en remet un exemplaire au comte Sforza. Il ajoute que les ministres des Affaires étrangères des cinq pays membres du Pacte de Bruxelles vont se réunir en fin janvier pour étudier les conclusions de ce procès-verbal. Une de leurs premières tâches sera de déterminer la liste des pays qui seront invités, non pas à adhérer à un accord préétabli, mais à participer à la discussion de cet accord.

Le comte Sforza approuve cette méthode. Il en avait proposé une autre, mais il n'a pas d'amour propre d'auteur. « Peu importe la route que l'on suit, ce qui compte c'est d'arriver à l'auberge ». Tous les hommes d'État italiens sont d'accord pour participer à l'organisation de l'Europe.

M. Schuman expose les grandes lignes du projet d'organisation inclus dans le procès-verbal et précise qu'il résulte d'un compromis entre le projet français, qui donnait la prééminence à l'Assemblée législative, et l'anglais, qui était essentiellement fondé sur le Conseil exécutif. L'Assemblée sera consultative et coiffée par le Conseil, mais elle pourra se saisir elle-même de toute question. Par ailleurs on a trouvé une formule susceptible d'apaiser la crainte qu'avait l'Angleterre de voir des parlementaires communistes siéger à l'Assemblée.

Le comte Sforza confie à M. Schuman qu'il pense être prochainement appelé à rencontrer M. Bevin et qu'il lui parlera de cette question. Il se félicite de ce qu'on ait prévu d'associer l'Italie à la discussion, et non pas de

l'inviter à adhérer à un accord établi en dehors d'elle. « Je commence à bien connaître mon peuple et je le sais susceptible. Il ne faudrait pas qu'en lui donnant l'impression d'un déclassement politique, on le détourne de l'idée d'Europe. Or, il est susceptible de s'enthousiasmer pour cette idée, car, s'il est réaliste, il est aussi, de par son origine romaine et chrétienne, très sensible aux doctrines universalistes. Il ne se battrait plus pour défendre un régime ou pour conquérir un empire, mais il le ferait, je crois, pour sauver et créer l'Europe, s'il a pris conscience de l'idée d'Europe ».

Rectifications de frontière

M. Schuman reconnaît que le Parlement français a été mal préparé aux rectifications de frontière prévues dans l'accord franco-italien du 9 juillet dernier, et constate qu'il existe maintenant une opposition qu'il sera très difficile de surmonter ; il veut éviter un vote défavorable qui réagirait fâcheusement sur l'amitié franco-italienne. L'affaire n'a aucune importance réelle à l'exception d'un seul point : le retour à l'Italie de la centrale de Gran Scala que personne ne remet en cause. Il verra le rapporteur de l'Assemblée nationale à son retour et poursuivra les conversations avec M. Quaroni.

Contacts militaires

M. Chauvel rappelle que M. de Gasperi, lors de son passage à Paris, avait convenu avec M. Ramadier que l'on désignerait, de chaque côté, un officier du rang de général de brigade pour les premiers contacts. Les deux Ministres s'emploieront à faire désigner ces officiers.

Le comte Sforza rappelle les efforts qu'il fait pour mettre le peuple italien en présence des réalités. Mais il ne peut nier l'existence d'un courant neutraliste profond qui s'exprime même au Vatican où l'on craint sans doute le danger oriental mais où l'on pense souvent que « la neutralité de l'Italie est la condition de l'exercice du pouvoir spirituel du Saint-Siège ». Jusqu'au sein de la Démocratie chrétienne, il y a des gens qui disent : « Si la neutralité était possible », mais c'est là une faible minorité, les 9/10 du parti sont pour la politique De Gasperi-Sforza.

Séance du 21 décembre (10 heures)

Colonies italiennes

« Nous ne croyons pas à l'utilité économique des anciennes colonies, déclare dès l'abord le comte Sforza, nous savons que leur retour à l'Italie ne résoudra le problème de l'émigration que dans une très faible proportion. Mais nous savons aussi que le peuple italien est fier de son œuvre coloniale et notamment de l'Érythrée qui est un modèle du genre. On le blesserait en ne rendant pas justice à ce qu'il considère comme un gage honorable de son histoire ».

Le comte Sforza estime que l'Europe, si elle ne trouve pas de formules nouvelles, risque de perdre un jour l'Afrique comme elle est en train de perdre l'Asie. Or, le sort de l'Europe est lié à celui de l'Afrique, la dernière guerre l'a démontré. Le Ministre italien a donc accueilli avec un vif intérêt

les idées que M. Bevin lui a exprimées en septembre 1947 sur un « syndicat colonial européen en Afrique ». Il en a décrit depuis lors à son collègue britannique, mais n'a reçu aucune réponse. Il n'en persiste pas moins à penser que l'Afrique peut être un élément essentiel pour l'union européenne de même que la Tripolitaine peut être un lien supplémentaire entre la France et l'Italie.

Ces principes posés, le comte Sforza aborde la question de l'Érythrée qui paraît, au stade actuel des négociations, la plus délicate. Il rappelle qu'au moment où il a appris que les États-Unis avaient décidé de soutenir le point de vue anglais dans l'affaire des colonies, il a convoqué l'Ambassadeur américain et lui a dit : « On ne fera jamais accepter aux Italiens la perte d'Asmara et de Massaouah. Allez à Washington et dites deux choses au général Marshall. Dites lui d'abord que le peuple italien ne gardera aucune reconnaissance à l'Amérique s'il s'aperçoit que celle-ci se contente de lui jeter de quoi manger et fait litière de son orgueil national. Dites lui ensuite que, si l'Érythrée nous échappe, je démissionnerai ».

M. Schuman remercie le comte Sforza de ses déclarations qui montrent l'importance qu'a l'Érythrée pour l'opinion italienne, mais il sait que des facteurs sentimentaux jouent fortement, au sein des Nations unies, en faveur de l'attribution de ce pays à l'Éthiopie.

Le comte Sforza assure que le peuple italien ne conteste pas le droit du Négus à obtenir une réparation pour l'agression criminelle qu'il a subie en 1936. A cette fin il trouverait normal qu'il obtint Assab et la côte Dankalie, même en toute souveraineté, mais jamais Asmara et Massaouah où des Italiens détiennent le sol et toute la richesse du pays. Cette présence italienne facilite du reste la découverte d'une solution : il suffit aux Italiens (il le dit à titre personnel à ses interlocuteurs français) d'une formule qui maintienne la présence de l'État italien dans le cadre d'une tutelle collective.

« Qui exercera cette tutelle collective ? poursuit le comte Sforza. Pourquoi pas l'Europe. Nous voulons faire entrer l'union européenne dans la réalité vivante, eh bien : donnons lui l'Érythrée comme cadeau de baptême ».

L'idée intéresse M. Schuman qui rappelle qu'une proposition analogue a été faite par les Français pour la Ruhr. Il constate qu'elle serait préférable à celle d'un mandat des Nations unies, qui exclurait l'Italie pour le moment et introduirait l'URSS en Afrique. Il pense que les Nations unies accepteraient volontiers toute solution susceptible de les tirer d'embarras et qu'il en serait de même des États-Unis.

Le comte Sforza aborde ensuite le problème de la Tripolitaine et voudrait savoir l'opinion de M. Schuman sur les raisons qui incitent l'Angleterre, soucieuse sur beaucoup d'autres points de se concilier l'amitié de l'Italie, à lui refuser la tutelle de ce territoire. M. Schuman pense que l'Angleterre a peur de troubles éventuels lors de la réinstallation italienne. Le comte Sforza déclare que l'Italie dispose des moyens militaires nécessaires pour empêcher de tels troubles et ajoute que l'intention de l'Italie est de se poser vis-à-vis des populations arabes en tutrice et non en puissance souveraine.

Il se préoccupe à cet égard de savoir jusqu'à quel point les émissaires italiens pourraient aller dans leurs déclarations aux Arabes sans gêner la France. Les deux Ministres tombent d'accord pour estimer qu'il ne faut pas parler aux Arabes d'indépendance mais leur faire entrevoir la création d'un État tripolitain qui serait lié à l'Italie par un lien contractuel librement accepté, solution analogue dans une certaine mesure à celui qui unit la Tunisie à la France et l'Irak à l'Angleterre. Cette solution « qui satisferait toutes les ambitions et toutes les illusions » aurait aussi l'avantage, aux yeux du comte Sforza, d'éviter le terme de 10 ans que beaucoup de membres des Nations unies, au premier rang desquels les Américains, voudraient imposer à la tutelle.

Il est décidé que le gouvernement italien prendra l'initiative de proposer au gouvernement américain les solutions qui viennent d'être dégagées pour l'Érythrée et pour la Tripolitaine et que le gouvernement français le soutiendra en faisant valoir à Washington des arguments d'ordre plus général, notamment la confiance qu'il convient de faire au gouvernement de Gasperi. Le général Marshall avait exprimé la crainte qu'un changement de gouvernement, intervenant en Italie après l'attribution du mandat tripolitain à cette puissance, ne permette l'entrée du communisme sur le territoire africain. M. Schuman retournera le raisonnement, comme il l'a déjà fait, et démontrera que le meilleur moyen d'assurer vie et durée au gouvernement actuel c'est de lui donner une satisfaction que réclame l'opinion publique. Il ajoutera que l'entrée du communisme en Afrique est bien plus à craindre sous le couvert du nationalisme arabe que sous celui de la tutelle italienne.

Pacte Atlantique

M. Chauvel expose la genèse du pacte atlantique et le point où en sont arrivées les négociations.

Il indique que la question de l'inclusion de l'Italie dans le pacte a été évoquée : on a envisagé en effet de flanquer l'édifice atlantique au Nord, par les pays scandinaves, au Sud, par l'Italie.

Mais les Scandinaves, par le fait de la Suède, ne paraissent aucunement disposés à prendre des engagements. Quant à l'Italie, l'Angleterre, les pays du Benelux et le Canada ne paraissent pas très enclins à l'associer, du moins pour le moment.

La question n'est donc pas actuelle, elle le deviendra quand on envisagera, ce qui n'est pas encore le cas, l'aspect militaire du pacte. À ce moment la question de la Méditerranée se posera fatalement et partant celle de l'inclusion de l'Italie.

Comment se fera cette inclusion ? On ne le sait pas encore. Mais de toute façon il ne s'agira pas pour l'Italie d'adhérer à un texte déjà signé, elle se trouvera sans doute en présence d'un projet déjà dégrossi, mais elle participera aux discussions définitives avant signature. Il se peut du reste que l'on prévoie des degrés dans l'engagement (idée anglaise) ou plutôt des modalités particulières pour chaque pays (idée française).

À la fin de cet exposé, M. Schuman demande au comte Sforza, si l'opinion italienne acceptera l'idée d'une participation au Pacte Atlantique. Le comte Sforza fait état des hésitations de M. Saragat, mais estime que ce dernier et, après lui, toute l'opinion finiront par accepter.

Accords italo-soviétiques

Sur une question posée à M. Alphand, le comte Sforza expose les grandes lignes de l'accord qu'il vient de conclure avec Moscou et précise qu'il a voulu conclure, même à des conditions assez dures, avec l'arrière-pensée de couper court aux protestations que certains « démagogues » ne manqueraient pas d'élever au cas où des compressions devraient intervenir dans certains secteurs de l'économie italienne, notamment en relation avec l'union douanière.

(Direction d'Europe, Italie, volume 87)

440

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

L. *Paris, 25 décembre 1948*[1].

Je viens de consacrer une journée à l'étude du dossier relatif au pacte de l'Atlantique. L'orientation générale de notre politique vous a été exposée à nouveau dans deux télégrammes que vous avez reçus entretemps[2]. Mais, je me rends de plus en plus compte que nous entrons dans la phase des problèmes techniques, stratégiques.

Il importe donc que vous puissiez vous entourer de toute la documentation qui est susceptible d'être mise à votre disposition. Vous avez, certes, le concours de vos attachés militaires, et cela en toute première ligne. La présence du général Billotte qui est en contact permanent avec l'état-major américain à propos des mêmes questions doit être mise à profit.

Je crois donc devoir vous conseiller de le convoquer et de le consulter sur tous les aspects militaires du pacte. Il vous sera certainement très utile.

De mon côté, je mettrai le gouvernement, et notamment le ministre de la Défense nationale, au courant de l'état des pourparlers.

En vous disant mes meilleurs vœux pour l'ensemble de vos tâches si complexes et si variées, je vous assure de mes sentiments les plus dévoués.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

[1] La date indiquée est Noël.

[2] Documents non reproduits.

441

M. MENANT, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 238. *Tirana, 26 décembre 1948.*

L'aide soviétique à l'Albanie dépasse de beaucoup ce que laissaient prévoir les déclarations du Président du Conseil Enver Hoxha à son retour de Moscou au mois de janvier 1947. Il avait alors parlé de « petits moyens » devant être mis à la disposition de l'Albanie par l'URSS, la Yougoslavie étant alors le grand centre d'approvisionnement.

La rupture avec Belgrade ne pouvait qu'augmenter l'inquiétude de la population vivant déjà pauvrement qui n'avait pas oublié les déclarations du Président du Conseil reprises et largement commentées par la presse et la radio. Pendant plusieurs semaines après cette rupture, la situation économique du pays avait été très critique. Le pain manquait, les coopératives n'étaient plus approvisionnées, les paysans gardaient leurs denrées, le retrait des techniciens yougoslaves des postes de direction dans les organisations de production aggravait le désordre causé par la suppression brutale des livraisons yougoslaves.

L'URSS a été mise ainsi dans l'obligation de réviser l'accord conclu avec l'Albanie. Il ne s'agissait plus de « petits moyens » mais d'un approvisionnement massif de tous les secteurs de l'économie albanaise.

Les premiers arrivages en provenance de l'URSS se sont effectués au cours du mois de septembre. Un communiqué en date du 24 courant nous apprend que depuis cette date et jusqu'au 15 courant, 37 776 tonnes de marchandises ont été livrées, représentant 291 millions de leks. De nouvelles livraisons ont été effectuées depuis cette date. Je vous en donne le détail par liste ci-jointe.

Quelle est la nature du nouvel accord ?

Un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères m'a dit qu'il s'agissait simplement d'une ouverture de crédits sans intérêt, ajoutant : « Notre trésorerie insuffisante nous interdit par surcroît d'acheter ailleurs ».

Ceci vient de m'être confirmé par M. Kahreman Yilli, ancien ministre d'Albanie à Paris, bien placé pour savoir ce que la France peut exporter, qui connaît les besoins de son pays et l'impossibilité de livraison par l'URSS de certains produits dont l'Albanie a le plus impérieux besoin. Comme je lui faisais observer que le récent accord commercial italo-russe pouvait laisser penser qu'un accord semblable pouvait être conclu entre l'Albanie et l'Italie ou avec d'autres pays occidentaux, M. Ylli m'a répondu qu'il n'y avait aucune autre impossibilité à de tels accords que celle qui résulte de la pénurie de produits exportables, l'Albanie étant dans l'obligation de satisfaire d'abord les accords déjà conclus.

[1] Dépêche communiquée sous bordereau à la direction des Accords techniques sous le nº 251. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Belgrade, Athènes, Londres, Moscou* ».

C'est vraisemblablement la raison qui a motivé récemment la réponse négative du gouvernement albanais à la demande de bitume formulée par la société française de goudrons *Aged*. Pauvreté en produits exportables, pauvreté financière sont les raisons, en dehors de l'interdiction soviétique possible, qui s'opposent à la recherche de nouveaux centres d'approvisionnement, en particulier en France.

C'est pour cela que j'ai cru devoir attirer votre attention (mon télégramme nº 348)[1] sur l'intérêt politique qui s'attache à donner satisfaction au gouvernement albanais chaque fois qu'il réclame un visa pour un de ses fonctionnaires chargé d'effectuer des achats en France. Il s'agissait dans ce cas d'achats de pièces de rechange automobiles. L'URSS a livré des camions Ziss, mais sur les vingt-cinq récemment arrivés, tous sans exception sont devenus indisponibles après quelques semaines d'usage alors que nos camions Berliet et Renault livrés par la Yougoslavie roulent depuis deux ans sans arrêt, et ceci n'est pas sans avoir une incidence politique que je n'ai pas besoin de développer.

Si les raisons financières dont je viens de parler trouvaient une solution, il ne fait pas de doute que l'exportation française pourrait s'assurer en Albanie des débouchés importants, étant donné les immenses besoins de ce pays et encore une fois l'impossibilité de les satisfaire en URSS ou dans les pays satellites.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 13)

442

M. Bérard, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Washington, à M. Roland de Margerie, en mission au Secrétariat des Conférences[2].

L. *Washington, 28 décembre 1948.*

J'ai reçu par la dernière valise du général Humbert qui fait actuellement fonction de chef d'état-major général, et qui a été pendant un an mon collègue à Wiesbaden, la lettre dont je vous envoie ci-joint copie[3]. Elle est

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite : « *M. de Margerie, m'en parler* ».

[3] Document non reproduit. Dans cette lettre, le général Humbert, chef d'état-major général, exprimait ses préoccupations devant la mentalité américaine et les tendances observées à Paris qui lui faisaient craindre que la portée du pacte Atlantique ne soit limitée. Il partait de l'observation du dispositif soviétique, très important et indiscutablement offensif et le constat que la défense de l'Europe occidentale était, elle, trop lacunaire. Il était donc évident qu'une intervention américaine était plus que souhaitable sous forme d'envoi de matériels et de forces tactiques. Le général Humbert pensait que les États-Unis n'étaient pas encore disposés à faire les sacrifices nécessaires pour entamer un réarmement et leur doctrine stratégique, basée sur l'emploi de l'arme atomique contre les grands centres de l'URSS livrait l'Europe occidentale à l'invasion soviétique. Il faut donc amener les Américains à réviser cette doctrine et permettre avec le pacte de donner à la France une place plus

intéressante, car elle traduit les préoccupations de nos chefs de la Défense nationale. Peut-être jugerez-vous utile d'en donner connaissance à M. Chauvel.

Je vous envoie également la réponse que j'adresse à Humbert[1]. Je l'ai donnée à lire à M. Bonnet. Si, comme je le pense, les termes ne vous en paraissent pas présenter d'inconvénient, je vous serais reconnaissant de la faire tenir au général Humbert. Je vous envoie une copie pour votre dossier et pour que M. Chauvel puisse éventuellement la lire.

L'Ambassadeur me charge de vous remercier, vous et M. Chauvel, de la rapidité avec laquelle vous venez de nous envoyer des instructions sur tous les points où elles étaient nécessaires.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 5)

443

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1358. *Moscou, 28 décembre 1948.*

Malgré la place qu'ils ont consacrée durant ces deux derniers mois aux débats du Palais de Chaillot, les journaux soviétiques n'ont pas cessé d'accorder la plus vive attention aux affaires japonaises dont cette Ambassade a entretenu le Département par ses dépêches n° 850 du 26 juillet et n° 975 du 21 septembre[3].

Le réarmement du Japon, que les États-Unis chercheraient à transformer en une base d'agression contre l'URSS ainsi que « la politique réactionnaire » du gouvernement japonais dont la première préoccupation serait

importante et à égalité avec les Britanniques (lettre du 22 décembre du général Humbert à Bérard, non reproduite).

[1] Document non reproduit. Dans sa réponse, Bérard revenait sur les conceptions stratégiques américaines et notamment sur leur volonté de frapper directement l'Union soviétique en cas d'agression. Il expliquait que les Américains n'avaient pas les moyens de mener la reconstruction et le réarmement de l'Europe occidentale en plus de celui de l'Amérique et ils savaient très bien que la défense que pourraient opposer les Européens à une invasion soviétique ne serait que de façade. Il fallait donc écarter le spectre de la guerre par une politique de fermeté, en sachant que les experts américains estimaient que Moscou ne souhaitait pas la guerre. Le pacte de l'Atlantique avait donc un double but : faire hésiter Moscou devant une agression de l'Europe occidentale en affichant la solidarité avec Washington et permettre le vote de crédits de réarmement de l'Europe de l'Ouest par le Congrès. Il terminait en se montrant d'accord sur la question d'un organisme permanent dans lequel les Français seraient à égalité avec les Britanniques (lettre du 28 décembre de Bérard au général Humbert, non reproduite).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Europe. Notes manuscrites : « *Millet. C[ommuni]quer Tokyo, Washington, Nankin, f[ai]t 8/1. Le rédacteur semble s'être laissé gagner par la propagande soviétique* ».

[3] Documents non reproduits.

de réduire les travailleurs au silence et à la passivité, tels restent les thèmes principaux développés par la presse.

Que les États-Unis visent actuellement à remilitariser le Japon pour en faire la base principale de leur action « impérialiste » en Extrême-Orient, voilà un fait qui, véritable ou non, doit apparaître aujourd'hui comme évident à l'opinion publique de l'URSS. Ce réarmement revêtirait un triple aspect : militaire, économique et moral.

J'ai déjà signalé les protestations formulées par la presse soviétique contre cette politique. Depuis lors les journaux sont revenus à plusieurs reprises sur la réorganisation de la base maritime de Yokosuka, au sujet de laquelle le général MacArthur aurait été incapable de fournir à la Commission interalliée des explications satisfaisantes. Ils prétendent que les États-Unis ne se donnent même plus la peine de dissimuler leurs desseins et citent la presse américaine qui discuterait ouvertement de l'opportunité du réarmement japonais, des formes qu'il devrait revêtir, et de l'ampleur qu'il conviendrait de lui donner. Dans un rapport date du 11 décembre, l'Agence *United Press* aurait indiqué que d'après les observateurs étrangers, la politique des États-Unis tendant à faire du Japon le centre militaire d'un bloc américain en Extrême-Orient deviendrait chaque jour plus évidente. Les États-Unis auraient construit au Japon des bases aériennes susceptibles d'être utilisées par les avions les plus récents de l'armée américaine. Les journaux soviétiques citent également le général Eichelberger qui aurait déclaré indispensable l'organisation d'une force de police d'au moins 150 000 hommes, équipés d'armes modernes. Certains journaux américains, tels que le *New York Post* critiqueraient cette politique « qui conduit à l'utilisation de la richesse nationale du Japon et de ses ressources techniques dans la vue de ressusciter le fascisme ».

Il va de soi que le réarmement du Japon devrait s'accompagner du maintien de ses industries de guerre. Rien n'a été négligé ici pour que l'opinion ait connaissance de la campagne menée par le délégué soviétique, M. Paniouchkine, à la Commission interalliée contre le maintien de telles industries au Japon. Il aurait été difficile pour l'URSS de demander la destruction massive d'usines japonaises sans s'aliéner l'opinion publique nippone. En insistant sur la nécessité de laisser au peuple japonais, la possibilité d'améliorer son niveau de vie, en développant sa production, « étant entendu qu'une telle production ne doit pas pouvoir servir à la guerre », le délégué soviétique a tourné la difficulté et l'URSS s'est sans doute ainsi réservé de bonnes possibilités de propagande. La presse a rapporté avec soin les discussions dont la proposition soviétique a été l'objet pendant deux mois. Elle a insisté sur le fait que des puissances telles que la Chine, l'Australie, l'Angleterre – qui étaient naturellement favorables à cette proposition et qui l'avaient par moments défendue – se sont trouvées contraintes de voter contre elle, trahissant ainsi leurs propres intérêts au profit des États-Unis.

Le réarmement moral du Japon, « un des aspects les plus dangereux de la politique américaine », serait bien entendu confié au gouvernement

réactionnaire imposé au pays par le général MacArthur. M. Yoshida serait favorable à la renaissance de la mystique impériale et à la réorganisation des sociétés secrètes où se groupent les éléments militaristes et fascistes. Le récent procès des criminels de guerre japonais lui-même sur lequel les journaux ont donné d'assez longs commentaires a fourni au gouvernement soviétique un thème de propagande. Après avoir insisté sur la révélation faite durant le procès d'un plan japonais d'agression contre l'URSS et laissé entendre que la politique actuelle pourrait bien être le reprise, pour le compte des États-Unis, de celle du général Tojo, les journaux se sont indignés de ce que le gouvernement japonais et le Haut-Commandement américain aient, durant le procès, permis à l'ancien Premier ministre de se faire le propagandiste des idées les plus réactionnaires et de se poser en véritable patriote japonais conscient en particulier des dangers que représentent pour son pays l'URSS et le bolchevisme.

Cette politique doit logiquement, selon l'opinion soviétique, avoir une incidence fâcheuse sur la situation sociale et, par voie de conséquence, provoquer une résistance des travailleurs. Le gouvernement, pour mener à bien ses dangereux desseins, chercherait appui auprès des trusts et des capitalistes au détriment de la classe ouvrière réduite à de misérables conditions d'existence et constamment menacée par le chômage qui ne ferait que s'étendre.

La lutte des travailleurs se traduit par un mouvement de grève qui n'aurait pas cessé depuis de nombreux mois et dont les journaux entretiennent soigneusement le lecteur soviétique.

Il est à noter que, de même qu'en ce qui concernait les grèves en France, la presse soviétique a laissé parfois percer que les grèves japonaises pouvaient avoir des mobiles politiques et dépasser le cadre des revendications professionnelles.

Cette résistance ouvrière excite la colère du Haut-Commandement américain qui serait à l'origine de la récente législation adoptée par la Diète et qui prive du droit de grève les employés des institutions et des entreprises d'État.

Dernièrement encore, la presse a rapporté comment le chef de la « Section du Travail » au Grand Quartier général aurait convoqué les dirigeants des principales organisations syndicales japonaises et leur aurait tenu un langage menaçant. M. Hepler aurait en particulier fait savoir à ses interlocuteurs que le Quartier général « avait le droit de faire cesser les grèves et que si les syndicats continuaient leur lutte, ils pourraient se voir privés du droit de grève ». Ainsi conclut la presse, l'occupation du pays est utilisée en violation de la déclaration de Potsdam, pour détruire les forces démocratiques et notamment les syndicats.

Le Japon semble donc rester pour l'Union soviétique un terrain favorable à sa propagande en même temps qu'un sujet d'inquiétude. Il est clair que dans les conditions présentes l'URSS a, ici plus peut-être qu'ailleurs, besoin

de l'agitation ouvrière pour faire échec à la politique agressive qu'elle prétend être celle des États-Unis[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 84)

444

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.[2]

D. nº 2963. *Washington, 28 décembre 1948.*

À la sévérité des propos recueillis au Département d'État, à la vivacité des réactions dans certains milieux du Congrès, à l'indignation reflétée par le ton des journaux devant la décision hollandaise de reprendre les hostilités contre la République, il est possible de mesurer la profondeur du sentiment anti-colonialiste qui subsiste aux États-Unis.

Peu de nations européennes cependant jouissent en Amérique de plus de considération que la Hollande. Les manuels d'histoire enseignent aux enfants des classes élémentaires l'expulsion des Flandres des Espagnols catholiques et la naissance de la République protestante des Pays-Bas. Ces mêmes livres apprennent aux petits Américains que New York s'appelait la Nouvelle Amsterdam. Ils soulignent que deux des plus grands Présidents des États-Unis étaient d'origine néerlandaise. L'amitié qui lie les deux peuples s'est manifestée à maintes reprises au cours de l'Histoire, à l'occasion de la guerre des Boers notamment. Pourtant tout ce passé semble brusquement oublié et des journaux, comme le *Star*, écrivent : « Adolph Hitler lui-même n'aurait pas su pervertir plus cyniquement la signification de Noël pour justifier ses desseins agressifs que ne l'a fait le général Spoor, commandant en chef hollandais dans le message qu'il a adressé à ses troupes en Indonésie ».

Pearl Harbour, la conquête de la Pologne sont évoqués par d'autres commentateurs. Significative à cet égard est la lettre adressée le 23 décembre par M. Philip Murray au Département d'État. Parlant au nom de six millions d'ouvriers, le président du CIO[3] écrit : « C'est avec plaisir que nous avons appris que le gouvernement des États-Unis, au Conseil de sécurité et dans d'autres domaines, a pris l'initiative en vue de mettre fin aux hostilités

[1] Le général Pechkoff, depuis Tokyo, expliquait la tactique du communisme japonais, qui tentait de recueillir l'assentiment de la population sur les questions du bien-être et de l'intérêt du pays tout en mettant l'accent sur le caractère inacceptable de la situation faite au Japon. Il soulignait que le parti prenait son temps mais qu'il tentait de créer les conditions les plus favorables pour avoir l'opportunité de parvenir au pouvoir ensuite (dépêche nº 874 du 15 décembre de Tokyo, non reproduite).

[2] Dépêche adressée à la Direction d'Asie-Océanie et communiquée à la Direction d'Amérique, au Secrétariat des Conférences, aux ambassades de France à Londres et à La Haye.

[3] C.I.O. : *Congress of Industrial Organizations.*

entreprises par le gouvernement des Pays-Bas en Indonésie. Le CIO, poursuit-il, a toujours estimé que les populations coloniales devaient recevoir toute l'aide possible pour leur permettre de constituer des gouvernements libres et démocratiques ». Et il ajoute : « L'attaque soudaine des Pays-Bas contre le peuple indonésien n'est conforme ni aux principes moraux de notre civilisation, ni aux buts politiques des pays de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis ».

C'est aussi à ce double point de vue de la morale internationale et de l'intérêt supérieur des nations occidentales que se place la plupart des commentateurs américains. Ceux-ci marquent tout d'abord leur étonnement que le gouvernement des Pays-Bas ait « manqué à sa parole » et « abrogé unilatéralement tous les accords précédemment consentis »[1]. Les journaux font valoir d'autre part que « l'action de police » entreprise par les Hollandais le 18 décembre, porte gravement atteinte au prestige des Nations unies. « La procédure normale aurait exigé que le gouvernement des Pays-Bas présentât ses observations à l'organisme international compétent et demandât que la responsabilité des Nations unies pour l'application des clauses de l'accord du *Renville* fut engagée »[2]. La presse relève en outre que « le recours à la force de la part des autorités hollandaises constitue un défi aux États-Unis qui, depuis des mois s'employaient amicalement à faire comprendre à La Haye la nécessité d'arriver à une entente avec les dirigeants républicains »[3]. Les éditorialistes notent, à ce propos, que les Hollandais n'ont jamais voulu « se rendre à l'évidence et reconnaître l'ampleur et la force du sentiment national indonésien »[4].

Ainsi c'est la sagesse même de la décision de La Haye qui est mise en doute. Les services du Département d'État estiment que la poursuite des négociations aurait apporté aux autorités néerlandaises des avantages substantiels, tandis que la reprise des hostilités provoquera à coup sûr des réactions profondes en l'Asie du Sud-Est, comme dans l'ensemble du monde extrême-oriental. Le Département d'État qui suivait avec intérêt les efforts faits à Londres pour constituer une association groupant Asiatiques et Occidentaux en vue de lutter contre le communisme dans cette partie du monde, fait valoir que les événements du 18 décembre réveilleront partout en Extrême-Orient la haine du blanc. En conséquence, un bloc asiatique, hostile à l'Occident, est susceptible de naître sous l'impulsion d'hommes tels que le Pandit Nehru. Les services américains d'autre part manifestent une vive inquiétude des possibilités offertes à la Russie soviétique d'exploiter la situation. On fait ressortir que si les États-Unis laissaient faire les Hollandais, la propagande communiste aurait beau jeu pour présenter les nations occidentales comme des puissances impérialistes, désireuses de poursuivre l'exploitation des indigènes, tandis que la Russie apparaîtrait comme la seule protectrice des populations soumises à la domination

[1] *Note du document* : « *Washington Post*, 22 décembre ».

[2] *Note du document* : « *New York Times*, 23 décembre ».

[3] *Note du document* : « *New York Times*, 23 décembre ».

[4] *Note du document* : « *Baltimore Sun*, 23 décembre ».

coloniale. Or les succès communistes en Chine incitent les Américains à ne pas s'aliéner la sympathie des populations de l'Asie du Sud-Est. Un différend momentané avec les Hollandais apparaît comme moins grave, d'où la décision de bloquer les 14 millions de dollars reliquat des 68 millions destinés à l'Indonésie par l'administration de Coopération économique.

Toutefois la question, soulevée par certains, de priver la Hollande de l'ensemble des bénéfices du plan Marshall se présente sous un jour très différent. Les services d'Europe du Département d'État soulignent qu'une telle mesure risquerait de compromettre le succès même du Plan et, par voie de conséquence, la sécurité des nations atlantiques. Tel est aussi le point de vue des militaires du Pentagone qui auraient tendance à juger de manière indulgente « l'action de police » des Hollandais en Indonésie. Pour l'état-major américain en effet, les bases insulaires, du Japon à Java, qui entourent le continent asiatique doivent demeurer à la disposition des puissances occidentales, le prix qui s'y attache s'est encore accru depuis les victoires communistes en Chine.

Il convient pour finir de relever les réactions qui se sont manifestées au Sénat depuis le 18 décembre. M. Claude Pepper, sénateur démocrate de la Floride, qui, selon toute vraisemblance, fera partie de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre Haute, a condamné en termes sévère ce qu'il a nommé l'« agression hollandaise ». Il a été jusqu'à recommander la cessation de toute aide du plan Marshall aux Pays-Bas. « Ce n'est pas le rôle de l'Amérique, a déclaré le sénateur, d'affermir la main qui poignarde la liberté ». S'il est vrai que M. Pepper ne représente pas l'opinion de la majorité démocrate du Sénat, il n'en demeure pas moins exact que le sénateur de la Floride, parlementaire averti, exerce une influence indéniable sur l'orientation des débats. Un autre membre de la Commission des Affaires étrangères, le sénateur Thomas de l'Utah, ancien missionnaire en Chine, a toujours été le champion des populations coloniales. De même, le sénateur George Malone a indiqué qu'à son avis, « sans le secours des fonds du plan Marshall, ni la France, ni les Pays-Bas n'auraient les moyens d'entretenir des troupes dans leurs possessions d'Extrême-Orient dans le but d'y étouffer les mouvements qui s'y font jour en faveur de l'indépendance ». Et le sénateur a ajouté : « Si la seule armée à laquelle ces peuples opprimés peuvent se joindre est l'armée communiste, ils s'y joindront ». Or les journaux ne se sont pas fait faute de remarquer que les armes dont se servent les troupes hollandaises à Java sont d'origine américaine.

Les milieux de l'Administration redoutent dans ces conditions que l'adoption du projet de pacte Atlantique soit gênée par l'action des Pays-Bas. Le Congrès, fait-on valoir, manifestera certaines réticences à voter en faveur de la livraison d'armes à des nations qui risquent de s'en servir contre leurs populations coloniales. Les Chambres, d'autre part, hésiteront avant d'étendre la garantie américaine à des pays dont la sagesse politique leur apparaît comme douteuse.

Ce sont ces diverses considérations dont se sont inspirés les États-Unis au Conseil de sécurité. Il est à redouter que les événements d'Indonésie n'appellent l'attention de l'opinion américaine sur la question indochinoise sur

laquelle les journaux faisaient le silence depuis plusieurs mois. C'est ce que note M. Sulzberger dans un câble au *New York Times* dans lequel il écrit : « La situation à Java trouble les diplomates américains au point que certains voudraient voir Washington adopter une attitude plus ferme à l'égard de l'Indochine de manière à clarifier la position des États-Unis devant le bloc soviétique ».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 147)

445

Note de la Direction d'Europe

(Sous-direction d'Europe centrale)

N. *Paris, 29 décembre 1948.*

Le rapport du Comité d'études pour l'union européenne prévoit la participation de l'Allemagne occidentale au sein de l'union, mais à une date assez éloignée, venant en tout cas après celle des pays scandinaves et de l'Italie. Cependant, si nous voulons amener l'Allemagne à s'engager sur le chemin de l'association européenne, nous avons tout intérêt à le faire avant que notre voisine n'ait retrouvé sa souveraineté et avant que ne se fasse sentir à nouveau le poids de ses traditions nationalistes.

Les travaux du Comité d'études prévoient la constitution d'un Conseil et d'une Assemblée. Les pays sont représentés par un délégué au sein du Conseil, et par un nombre de délégués variable au sein de l'Assemblée, choisis parmi les membres des parlements des différents pays participants. La représentation de l'Allemagne au sein du Conseil ne pourra se faire que lorsque le pays aura retrouvé sa pleine souveraineté sur le plan international.

Rien ne paraît s'opposer cependant à la participation des délégués allemands à l'Assemblée consultative. Quelle serait l'autorité chargée de désigner les délégués ? Pouvons-nous obtenir la désignation par les *Landtage*, en évitant une intervention de l'autorité centrale ?

La loi fondamentale de Bonn s'oppose formellement à une telle solution, puisqu'elle retire aux *Länder* toute compétence en matière internationale et ne les autorise à signer les traités avec les États étrangers, qu'avec l'autorisation de l'autorité fédérale. On voit difficilement les *Länder*, sauf peut-être la Bavière, passant outre à une constitution qui n'est sans doute pas encore en vigueur, mais qu'ils ont eux-mêmes élaborés.

Ainsi, les chances que nous avons, à l'heure actuelle, d'obtenir une représentation directe des *Länder* dans l'Assemblée, paraissent extrêmement réduites. En supposant une telle solution possible, comment se répartiraient les sièges disponibles entre les différents *Länder*, et quel nombre de sièges

devrait-on réserver à l'Allemagne occidentale ? Faut-il donner à l'Allemagne occidentale des sièges qui reviendraient à l'ensemble de l'Allemagne, ou faut-il réduire le nombre de sièges de façon à bien marquer que l'Allemagne orientale ne participe pas, même en puissance, à l'Assemblée européenne, et que les délégués de l'Allemagne occidentale ne la représentent pas au sein de l'union ? Il semble que nous devrions nous efforcer d'éviter ici la situation qui s'est produite au Congrès de Bonn, lorsque furent admis à y participer les délégués de Berlin. D'autre part, puisque nous créons un gouvernement d'Allemagne occidentale, il faudrait, semble-t-il, limiter proportionnellement le nombre de sièges de façon à préciser que le partage de l'Allemagne n'est pas, à nos yeux, définitif et que nous accorderons par la suite un nombre de sièges adéquat aux autres *Länder* allemands, lorsque le pays aura retrouvé son unité. Une telle attitude paraît plus modérée et plus raisonnable que celle qui consisterait à déléguer *a priori* la représentation de toute l'Allemagne au sein de l'Union aux seuls *Länder* compris dans notre zone. Elle permettrait d'autre part de bien marquer que nous ne sanctionnons pas la coupure de l'Allemagne en deux.

Ceci dit, combien de sièges faudrait-il donner à l'Allemagne occidentale, et comment répartir ces sièges entre les différents *Länder* ? La réponse à cette question est d'autant plus difficile que le Comité d'études pour l'union européenne ne s'est pas prononcé définitivement sur le nombre de sièges à attribuer aux différents pays membres de l'Union, et qu'il n'a fixé aucune règle suivant laquelle le calcul devrait se faire.

À titre de simple indication, le Comité d'études avait prévu deux échelles, une en partant de 25 sièges aux grands puissances, et l'autre en partant de 30 sièges aux mêmes puissances. Aucun minimum n'a été fixé.

Les deux systèmes envisagés se présentent de la façon suivante :

France	25	30
Angleterre	25	30
Belgique	8	10
Hollande	8	10
Luxembourg	3	3

Ainsi 25 ou 30 sièges doivent être attribués aux grandes puissances peuplées de 40 ou 50 millions d'habitants on peut dire qu'un plafond a été fixé à la délégation de chaque pays de l'ordre de 25 ou 30 délégués. Au cours des discussions, il était apparu notamment qu'on avait voulu éviter ainsi l'augmentation proportionnelle du nombre des sièges suivant les coefficients démographiques des différents pays[1].

La population des 11 *Länder* des zones occidentales se répartit approximativement de la façon suivante :

[1] Une note manuscrite du 30 novembre signalait déjà cette répartition de sièges, posait le problème de la répartition de 25 à 30 sièges entre les *Länder* allemands, sans élaborer, et indiquait que la « *question de la Sarre* » était « *à l'étude* ».

<u>Zone française</u>	
Bade	1 189 703
Rhéno-Palatin	2 738 000
Wurtemberg-Hohenzollern	1 128 698
<u>Zone britannique</u>	
Rhéno-Westphalien	11 798 000
Basse-Saxe	6 900 000
Schlesvig-Holstein	2 650 954
Hambourg	1 405 126
<u>Zone américaine</u>	
Bavière	9 000 000
Brême	800 000
Hesse	4 420 000
Wurtemberg-Bade	3 649 603

Ne disposant d'aucune règle valable qui permettrait de répartir les sièges entres les *Länder*, il nous faut effectuer la répartition en fonction de l'importance démographique des *Länder*. Le plus simple, semble-t-il, serait de partir du point de vue que, du moment qu'une seule partie seulement des 30 à 25 sièges prévus doit être attribuée à l'Allemagne occidentale, on pourrait lui attribuer, à l'heure actuelle, le même nombre de sièges que celui dont dispose le Benelux. Cette opinion sera certainement partagée par la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, qui ne paraissent pas désireux de voir, dès maintenant, à l'Assemblée, une représentation allemande plus puissante que celle du Benelux.

On pourrait se borner également à donner un siège à chaque *Land*. Une telle solution, qui serait normale dans une fédération allemande basée sur le principe de l'égalité approximative des *Länder* entre eux, serait une solution d'attente : suivant les clauses de la constitution future et de leur approbation par les Alliés, suivant aussi la réforme territoriale qui devra bien se faire un jour, le nombre de sièges pourrait être augmenté, par la suite, de façon à atteindre celui réservé au Benelux, c'est-à-dire soit 19, soit 23 sièges. À l'heure actuelle, puisque l'organisation européenne n'en est qu'à ses débuts, que la constitution allemande n'est encore, ni définitivement élaborée, ni approuvée, cette solution paraît la plus logique.

En accordant cependant à l'Allemagne, dès maintenant, autant de sièges qu'au Benelux, c'est-à-dire de préférence 23 sièges, la répartition pourrait se faire de la façon suivante :

Schlesvig-Holstein	2 sièges
Hambourg	1 "
Rhénanie-Westphalie	3 "
Basse-Saxe	3 "
Bade Sud	2 "

Wurtemberg-Hohenzollern	2	″
Rhénanie-Palatinat	2	″
Bavière	3	″
Wurtemberg	2	″
Brême	1	″
Hesse	2	″

Une telle répartition tiendrait compte, plus ou moins, de l'importance démographique de chaque *Land*. Cependant nous nous aliénerions ainsi les *Länder* auxquels nous accorderions une délégation moins importante que celle des autres, et il est vraisemblable que ceux-ci donneraient alors leur préférence à la désignation des délégués par l'État fédéral lui-même.

La première solution – un délégué par *Land* – donnerait au point de vue politique, une majorité CDU à l'Assemblée : dans l'équilibre actuel des partis, 4 sièges au SPD et 7 sièges à la CDU.

La deuxième solution donnerait 9 sièges au SPD et 14 à la CDU, en supposant que chaque *Landtag* choisisse les délégués uniquement au sein de la majorité.

En résumé, nous devrions nous efforcer de faire prévaloir, dans les circonstances actuelles, la thèse d'un délégué par *Land*.

Au cas où ce principe serait écarté, il serait préférable de donner à la Belgique, à la Hollande, et au Luxembourg, 10, 10 et 3 sièges respectivement et à l'Allemagne, le total des 23 sièges accordés ainsi au Benelux, en répartissant ces sièges suivant le tableau indiqué plus haut.

La question de la participation à l'Assemblée européenne se pose également pour la Sarre. En principe indépendante, économiquement rattachée à la France, qui la représente dans ses relations avec l'étranger, la Sarre n'a pas de statut international bien défini. Si nous lui déléguons un certain nombre de sièges en les prélevant sur notre propre représentation nous réduirions encore son statut international éventuel. Il serait donc préférable d'accorder 3 sièges à la Sarre, comme au Luxembourg, ce qui donnerait un peu plus de poids à l'entité sarroise.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

446

M. MANAC'H, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BRATISLAVA,
À M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE.

D. nº 280. *Bratislava, 29 décembre 1948.*

Au moment où en Hongrie la lutte qui oppose les pouvoirs publics aux plus hautes instances du clergé catholique, revêt un caractère implacable, de par la volonté même, semble-t-il, du cardinal Mindszenty en Slovaquie, les communistes continuent à procéder avec prudence, tout en avertissant discrètement les évêques qu'aucune attitude semblable à celle que vient d'adopter le Primat de Hongrie jusqu'à son arrestation[1], ne sera tolérée de leur part.

La question du catholicisme préoccupe manifestement les communistes de ce pays ; point n'est besoin de rappeler pourquoi. Je vous signalais tout récemment (ma lettre nº 272/4 du 15 décembre dernier)[2] la volonté du clergé slovaque de résister à la pénétration des influences matérialistes marxistes. On a pu observer, tous ces temps-ci, notamment à l'occasion de Noël, combien les catholiques slovaques demeuraient fidèles à leurs croyances, et, suivant la formule employée par un ecclésiastique de Bratislava, avec quel empressement la population « cherchait dans les églises une sorte de refuge contre les influences nouvelles ».

S'adressant aux délégués de la jeunesse tchèque et de la jeunesse slovaque réunis à Bratislava pour jeter les bases de la fusion de leurs associations, M. Široky a fait une courte digression dans le domaine des rapports de l'Église et de l'État. Le président du KSS a rappelé que l'exercice du culte et la liberté religieuse étaient absolument garantis en Tchécoslovaquie. Il a condamné les associations catholiques de jeunesse, comme un facteur de division absolument inutile.

Quelques jours plus tard, à Detva, M. Novomesky s'est adressé publiquement aux évêques, à l'occasion de l'inauguration d'une école. « Jamais, a déclaré le Commissaire aux Écoles, nous n'avons fait la moindre querelle à quiconque pour des raisons religieuses. Jamais nous n'avons, si peu que ce soit, retiré notre confiance à tel ou tel parce qu'il s'agissait d'un ecclésiastique. Nous ne voulons pas procéder autrement dans l'avenir, mais nous jugerons les croyants, les non croyants, les protestants, les ecclésiastiques et les personnes laïques suivant leur attitude à l'égard de l'État ».

Et M. Novomesky de conclure : « S'il était vrai que nulle part en Slovaquie on n'a jamais abusé de l'Église, de la chaire ou de la religion pour

[1] *Note du document* : « La mise en état d'arrestation du cardinal Mindszenty a été annoncée en première page dans les journaux de Bratislava, qui dirigeaient depuis longtemps de violentes attaques contre ce prélat, notamment à propos de la question du rapprochement hungaro-tchécoslovaque. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant, dans toute la mesure du possible, de l'effet produit par cette arrestation sur les milieux catholiques et sur le clergé slovaque ».

[2] Document non reproduit.

attaquer notre démocratie populaire, nous jouirions actuellement d'une paix parfaite, et nous progresserions plus rapidement ».

Le jour de Noël, l'éditorial de la *Pravda* était intitulé « La fête de la fraternité et de la paix ». Une importante partie de cet éditorial, dû à M. Baštovansky, était consacré au problème des relations avec l'Église catholique. Le secrétaire général du KSS affectait de considérer l'attitude actuelle des évêques slovaques comme étant essentiellement inspirée par les Conseils des milieux réactionnaires de l'intérieur et de l'étranger. Il ajoutait néanmoins qu'« aucune pratique semblable à celles du cardinal Mindszenty en pourrait être tolérée ».

Aux obsèques de l'archevêque Kmetko, prélat slovaque bien connu pour ses sentiments d'autonomiste et d'adversaire du communisme, le gouvernement tchécoslovaque s'est fait représenter par M. Ševcik, le Conseil des Commissaires par MM. Novomesky, Horak et Lukacovic, et la Présidence du Conseil national slovaque par M. Kubac. On s'est bien gardé, dans la presse, de faire la moindre allusion à la déposition faite par l'archevêque Kmetko en faveur de Mgr Tiso, lors du fameux procès. Le ton des articles était assez bienveillant.

La tournure que prendra en Hongrie la lutte sévère entre le gouvernement et le haut clergé catholique, ne sera pas sans exercer une influence sur celle qui se déroule actuellement au Nord du Danube.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 47)

447

M. Coulet, Ministre de France à Helsinki,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nº 228[2]. *Helsinki, 30 décembre 1948.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 3/01/49, 18 h. 30)

J'ai eu hier un entretien avec le ministre des Affaires étrangères qui m'avait prié de venir le voir à son bureau.

Cette conversation qui se prolongea près d'une heure et demi, permit à M. Enckell de m'exposer ses vues sur un certain nombre de questions qui intéressent la Finlande et la paix, à la fin d'une année au cours de laquelle la Finlande a manqué perdre son indépendance et au début d'une autre où la paix demeure menacée.

Le ministre des Affaires étrangères a évoqué d'abord la neutralité nordique. Il s'est déclaré certain que la politique du Kremlin reconnaissait bon

[1] Télégramme communiqué à Stockholm et Copenhague.
Note manuscrite : « *C[ommuniqu]er Oslo, Londres, Washington, Moscou, f[ai]t le 5/1/49* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

gré mal gré peut-être et l'existence et la solidarité d'intérêts d'un groupement des quatre pays du Nord. Il m'a répété, me citant les paroles que M. Zorine avait prononcées lors de la conclusion du Pacte de Moscou, que la diplomatie soviétique, en affirmant son respect de l'indépendance finlandaise entendait prouver aux États scandinaves que rien ne les menaçait à l'Est. M. Enckell n'est évidemment pas dupe de cet apparent désintéressement, mais, tout en en admettant la valeur de propagande, il estime que, dans l'état actuel des choses, l'URSS a intérêt à ne pas étendre d'emblée le théâtre des opérations futures. « Au point de vue militaire, les Russes n'ont aucune inquiétude en ce qui concerne la Baltique ; ils n'y souhaitent pour le moment que le maintien du *statu quo* ».

Il n'est pas douteux qu'actuellement la diplomatie finlandaise dont M. Enckell se sent, avec le président Paasikivi, personnellement responsable, ne souhaite, elle-même, rien tant que le maintien de ce *statu quo* et que, tout ce qui risque de le modifier l'inquiète. Mon interlocuteur ne m'a pas caché l'irritation que lui causent les tentatives du gouvernement des États-Unis et de ses représentants dans le Nord pour enrôler les Scandinaves dans la coalition occidentale « alors que les Américains ne pourraient rien faire pour les défendre si une crise s'ouvrait ». À cette mauvaise humeur contribuait certainement l'ennui qu'éprouve M. Enckell de l'activité diffuse et parfois un peu vaine de la Légation des États-Unis en Finlande et des rapports trop constants et trop familiers qui lient certains de ses membres avec les ministres bruyamment anti-communistes du Cabinet Fagerholm.

Passant aux relations finno-soviétiques proprement dites, le ministre des Affaires étrangères a repris le thème de ses propos que j'avais rapportés à Votre Excellence dans mon télégramme n° 219[1]. Il reste soucieux : la tension entre les deux pays n'est pas aiguë mais elle ne se relâche pas. Il prit la peine de m'expliquer que, selon lui, la raison en était la nécessité où se trouvait le *Kominform* de ne pas abandonner trop ouvertement un parti communiste finlandais affaibli. « En conséquence la presse et la radio soviétiques sont obligées de faire un sort aux articles fantaisistes de la presse finlandaise d'extrême-gauche quand celle-ci dénonce les tendances fascistes du gouvernement de Helsinki ».

Je lui répondis qu'à mon sens, et tout en reconnaissant la valeur de son explication, il y en avait une autre, à savoir la haine fondamentale que le communisme en tant que doctrine, porte à la sociale-démocratie, en tant que telle, et que ne pouvaient qu'irriter, en Finlande en particulier, des manifestations provocantes comme celles qui ont entouré la libération de M. Tanner. Le ministre resta silencieux.

Depuis cet entretien, je ne puis douter que M. Enckell ne soit très conscient, d'une part de l'impasse dans laquelle la constitution du gouvernement socialiste homogène de M. Fagerholm a mis la politique finlandaise vis-à-vis de l'Union soviétique, d'autre part de la fausseté de sa position personnelle. Homme sans parti et technicien de la diplomatie, il a lié son

[1] Voir document n° 428.

sort à celui d'une combinaison ministérielle qui ne peut subsister qu'aux dépens de l'entente avec l'URSS ; responsable de la politique extérieure de la Finlande, et convaincu de la nécessité vitale d'une amicale coopération avec les Russes, il me voit peu à peu compromis à leurs yeux par les agissements de ses collègues. Enfin il est possible que, comme beaucoup de ses compatriotes, il craigne que la longanimité actuelle du Kremlin à l'égard de son pays n'ait qu'un temps. Peut-être estime-t-il que le gouvernement soviétique attend l'expiration de la période de dix-huit mois prévue à partir de l'entrée en vigueur du traité de paix et après laquelle le gouvernement britannique cosignataire, n'aura plus son mot à dire en matière d'exécution et d'interprétation de cet instrument (traité de Paix, partie VI, article 34 ?), pour adopter à l'égard de la Finlande, une attitude plus sévère.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 8)

448

GÉNÉRAL PECHKOFF, AMBASSADEUR DE FRANCE, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE À TOKYO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 988[2]. *Tokyo, 30 décembre 1948.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 13/01/49, 18 h. 30)

Il est difficile de faire le bilan d'une année qui se solde brusquement par l'exécution de certains criminels de guerre, l'amnistie de certains autres et la proclamation des « 9 points » du général MacArthur, destinés à permettre au Japon de se suffire à lui-même.

L'impression qui domine pour les Japonais, comme pour l'observateur impartial, c'est que la durée de l'occupation devient indéterminée et qu'elle revêt un caractère tout nouveau étant donné les fins que la puissance occupante lui attribue désormais.

Il y a encore 18 mois, le général MacArthur considérait que les buts de l'occupation étaient atteints avec le désarmement matériel et moral d'un Japon réduit à l'impuissance et pourvu d'une constitution démocratique lui interdisant la guerre. On pouvait alors penser que rien ne s'opposait à un traité de paix rapide.

Aujourd'hui, seul le Premier ministre japonais peut encore dire que les buts de l'occupation sont prêts d'être atteints (mon télégramme n° 980)[3]. Les

[1] Notes manuscrites : « *Bilan de l'année 1948 au Japon. Millet, très intéressant. Diffuser S[ecrétariat] G[énéral], Cabinet du Ministre, D[irection] G[énérale] P[olitique], Défense, Washington, Londres, Nankin, S[ecrétariat des] C[onférences], Canberra, Ottawa, La Haye, New Delhi, Saïgon, Moscou, Rangoon, Singapour, Bangkok, Batavia, Manille* ».

[2] Télégramme envoyé en clair par la valise.

[3] Document non reproduit.

développements de la « guerre froide » entre les États-Unis et l'URSS, les victoires communistes en Chine et la menace communiste qui pèse sur une Asie, avide de disposer d'elle-même, ont changé le décor.

Il n'est plus question de traité de paix du fait des rivalités russo-américaines ; l'occupation du Japon paraît entrer dans le cadre des plans stratégiques permanents des États-Unis ; on ne parle plus d'évacuations et l'on croit au contraire que le Commandant en chef a demandé de nouveaux renforts aux États-Unis. Il s'agit maintenant de garder le Japon, non seulement au Nord contre Sakhaline et la province maritime soviétique, mais au Centre contre une Corée qui risque de devenir communiste et au Sud contre une Chine qui l'est déjà en grande partie. Tout paraît indiquer en effet, ainsi qu'on l'a dit déjà, que l'Amérique reporte maintenant sur les îles côtières ses lignes de « défense contre le communisme » en Asie[1].

Quel appui pourront trouver les Américains auprès de ceux que certains de leurs généraux croient déjà des alliés en puissance ?

Des deux choses l'une : ou le Japon prêtera son concours à la politique anti-soviétique américaine et se fera payer de façon, en fin de compte, peut-être inquiétante pour la suprématie que l'Amérique entend garder dans le Pacifique ; ou le Japon demeurera passif ou réticent et dès lors l'Amérique ne trouvera pas dans l'archipel japonais la base solide qu'elle voudrait y avoir. Il semble bien que l'on en soit à cette deuxième hypothèse.

C'est ce que révèlent en particulier les réactions qu'a provoquées la nouvelle relative à la formation éventuelle au Japon d'une « *constabulary* » japonaise de 150 000 hommes. On s'est borné ici à rappeler que la constitution « démocratique » octroyée au Japon lui interdisait la guerre, même défensive, ce qui exclut toute idée que lesdites forces puissent servir à d'autres fins que de police. Cela ne veut pas dire qu'un jour, et suivant la tournure que prendrait un conflit éventuel, elles ne seraient plus utilisées mais peut-être pas dans le sens souhaité par les Américains. Il est permis en effet d'envisager une « intervention » *in extremis* des Japonais, à la manière des Russes en 1945, avec les profits substantiels que peut comporter une telle opération.

De telles hypothèses sont maintenant possibles, alors qu'il y a 18 mois elles auraient paru invraisemblables. À mesure que la puissance occupante consolide son emprise au Japon, pour des considérations inspirées par son propre intérêt, le fossé s'élargit entre les deux pays. Les contrôles économiques supplémentaires prévus par les « 9 points » ne sont pas de nature à le combler. Au contraire, dans la vie courante, la sensation permanente d'une ingérence étrangère, la vue de ses agents d'exécution qui se multiplient et se manifestent dans toutes les branches de l'activité ne fait que

[1] Le général Pechkoff relevait l'impression de malaise grandissant qui touchait les Japonais face au développement de la situation en Chine, où les Américains semblaient de plus en plus réticents à soutenir les nationalistes et semblaient disposé à donner au Japon le rôle de rempart contre le communisme en Asie. Cela risquait de provoquer une reconstruction du pays uniquement dans le sens des intérêts stratégiques américains (télégramme n°s 903-906 du 30 novembre de Tokyo, non reproduit).

confirmer l'impression d'une sujétion d'autant plus pénible que l'on n'en voit pas l'issue.

Enfin, ainsi que je l'indique par ailleurs (ma lettre n° 903)[1] survenant au lendemain de l'exécution des sentences du tribunal d'Extrême-Orient, la mise en liberté inattendue de 19 criminels de guerre de classe « A », tous, soit membres des cabinets, soit personnages occupant les plus hauts postes de l'Empire entre 1939 et 1945, risque de paraître déroutante pour les Japonais. Ils sont en droit de penser que les uns n'étaient pas plus coupables que les autres.

À la lumière de ces développements, la plupart imprévisibles il y a deux ans, certaines affirmations de l'ancien leader militariste qui vient d'être pendu prennent une singulière portée. Il est en voie de passer pour un précurseur.

Pour justifier sa politique chinoise, Tojo prétendait, on s'en souvient, que s'opposer aux entreprises du Japon sur le continent, c'était y assurer la victoire du communisme, dont la propagande mettrait en danger l'Asie entière. Sur le point de quitter le pouvoir et alors qu'il demandait à ses compatriotes un effet de guerre accru, il leur annonçait en cas de défaite une période de domination étrangère qui ferait perdre au pays toute indépendance.

Ce qui se passe en ce moment en Chine et au Japon confère une singulière force à ces vues au lendemain de la condamnation et de la mort de leur auteur. Par un retournement singulier de la situation depuis la défaite, les Japonais en sont amenés insensiblement à considérer qu'ils ne s'étaient pas trompés et qu'ils sont punis non seulement en la personne de leurs anciens dirigeants, auxquels les circonstances présentes paraissent donner raison, mais encore dans les conditions d'existence pénibles qui leur sont faites individuellement. À la lumière de ce qui précède, la conclusion d'un article que je relève dans le *Daichi Shimboun* au sujet de l'exécution des leaders impérialistes prend un relief singulier. Elle est peu rassurante pour l'avenir ; « Nous le jurons au monde : ce jour d'infamie, ce jour de honte sera en définitive, pour le Japon, dans l'histoire future, un jour de gloire ».

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici les termes d'une note maintenant divulguée qu'avait écrite Tojo avant son suicide manqué au moment de son arrestation, il y a deux ans et demi. Le Japon impérial, affirmait-il, avait engagé une « guerre défensive » et avait dû céder devant une force matérielle supérieure. L'emploi de la bombe atomique était le reniement de tout l'idéal traditionnel des puissances occidentales et sèmerait le germe des guerres futures. Les jeunes générations connaîtraient une période pénible après la défaite mais elles devaient garder leur courage et par-dessus tout confiance dans le Japon impérial et ne pas abandonner leur idéal pour les séductions et les fausses doctrines des nations victorieuses.

[1] Document non reproduit.

Ces paroles d'un homme, à qui on peut au moins laisser le mérite d'avoir bien connu ses compatriotes, jettent un jour assez cru sur ce que peuvent être, en dépit des apparences, le véritable comportement et les aspirations profondes des Japonais.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 22)

449

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1].

T. n° 5789[2]. *Paris, 31 décembre 1948.*

Suite à mon télégramme n°s 5782-84 (Washington), 4606-08 (Londres), 166 (autres postes)[3].

Le rapport intérimaire de l'OECE[4] à l'ECA[5] est un volumineux document divisé en huit chapitres.

Le chapitre I définit la portée du document qui analyse la situation de l'Europe en 1952 telle qu'elle résulterait de l'exécution des programmes à long terme des différents pays membres. Il souligne qu'il ne s'agit pas encore du plan commun de relèvement prévu par la convention de Paris du 16 avril 1948. Le chapitre II rappelle les transformations que les deux guerres ont apportées à la position de l'Europe occidentale dans le monde, selon le précédent du rapport de Paris de 1947. Le chapitre III étudie les principaux projets de développement de la production, tant agricole qu'industrielle, et les critique. Le chapitre IV analyse les projets d'importation et d'exportation des pays participants vers le monde extérieur, montre qu'ils sont trop optimistes et se termine par un exposé de la balance des paiements des pays participants à l'égard du monde extérieur. Le chapitre V procède même pour ce qui est du commerce et de la balance des paiements des pays participants entre eux. Le chapitre VI montre quelles sont les conditions qui doivent être réalisées sur le plan national pour que les programmes à long terme soient exécutés. Ces conditions sont la nécessité de donner une priorité aux investissements par rapport à la consommation et celle de mettre un terme à l'inflation. Le chapitre VII décrit les conditions qui doivent être réalisées sur le plan international entre pays participants,

[1] Télégramme adressé à Washington et les autres postes pour information : Oslo (n° 348), Bruxelles (n° 1262), La Haye (n° 1119), Londres (n° 4606), Copenhague (n° 460), Stockholm (n° 561), Dublin (n° 218), Lisbonne (n° 373), Rome (n° 1582), Ankara (n° 409), Athènes (n° 719), Vienne (n° 630), Berlin et Baden (n° 2236), Berne (n° 580).

Note manuscrite : « *Stencil. 25e pour M. Baraduc* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

[4] O.E.C.E. : Organisation européenne de coopération économique.

[5] E.C.A. : *European Cooperation Agency*.

c'est-à-dire les mesures de coopération qui ont été proposées à l'Organisation. Le chapitre VIII résume le rapport en insistant sur l'importance de l'effort qui reste à accomplir.

Ce sont les chapitres IV, V et VII qui ont donné lieu aux difficultés les plus grandes. Aussi ont-ils été profondément modifiés par le Comité de rédaction.

Dans le chapitre IV du rapport, il est montré que si les pays participants ne procèdent à aucune modification des politiques énoncées dans les programmes nationaux à long terme, le déficit de la balance des comptes de l'Europe occidentale vis-à-vis du monde extérieur s'élèvera en 1952 à 3 milliards de dollars environ et que les importations devront en conséquence être réduites d'un tiers. Alors que le projet du Secrétariat général acceptait sans commentaires une solution aussi catastrophique, le document définitif souligne qu'elle aurait pour certains pays et probablement pour l'ensemble des pays membres de l'OECE des conséquences très graves. Il marque l'impossibilité politique, économique et sociale d'envisager une pareille réduction des importations. Le rapport définitif montre également qu'une diminution des importations ne conduirait pas à un équilibre mais au contraire à de nouveaux déséquilibres, car les exportations des pays participants tomberaient verticalement à leur tour par suite de la nécessité de satisfaire au moins partiellement les besoins des marchés nationaux et par suite des hausses des coûts de revient que subiraient les industries des pays participants insuffisamment alimentés en matières premières. Le rapport définitif laisse entendre qu'une pareille réduction des importations serait en fait supportée par certains pays participants seulement et qu'y échapperaient probablement la Bizone et le Royaume-Uni, ce dernier grâce au développement de son agriculture. Enfin, dans le rapport définitif a été introduite une idée importante : à savoir que la réduction massive des importations en 1952 ne serait que la sanction éventuelle de l'inaction des pays participants et de leur incapacité de se mettre d'accord sur des mesures de coopération efficace.

Aussi, le rapport définitif indique-t-il à la différence du projet que le problème qui se posera en 1952 pourrait être néanmoins partiellement résolu dans des conditions acceptables si les pays participants acceptaient de coopérer pour remplacer les importations aujourd'hui payées en dollars et pour développer leurs exportations. Dans cette hypothèse plus optimiste, le déficit qui subsisterait serait de l'ordre d'un milliard et demi de dollars. Il serait possible d'y faire face par des mesures diverses.

Pour arriver à cette conclusion, le rapport définitif analyse en termes beaucoup plus nuancés que le projet primitif les possibilités d'importation et d'exportation qui s'offrent à l'ensemble des pays participants.

Le projet donnait au rapport un caractère statique – dont l'effet ultime était de masquer l'existence d'un problème créé par la rareté du sterling – en analysant en premier lieu les exportations, puis les importations, c'est-à-dire des besoins réels des pays participants. Au lieu de reprendre à son compte les indications fournies à l'OECE par la délégation britannique et

par les États du *Commonwealth* et selon lesquelles les quantités de matières premières disponibles outre mer en 1952 seraient relativement fixes (ce qui revenait à dire que le Royaume-Uni se servirait par préciput sur la production des pays de la zone sterling et peut-être aussi sur celle des pays d'Amérique du Sud) comme le faisait le projet, le rapport définitif montre que les pays d'outre mer peuvent développer certaines de leurs productions pour aider les pays participants. Un tel développement est concevable, puisque ces pays vont connaître dès aujourd'hui les besoins probables de l'Europe occidentale en 1952. Les investissements nécessaires pourront y être faits, notamment si des contrats à long terme sont passés dès maintenant entre les pays participants et les pays producteurs de matières premières d'outremer. Ainsi a été substituée à une conception quasi statique une conception plus dynamique du développement économique d'ici 1952. Ainsi également a été éliminé un des fondements de la thèse britannique concernant la prétendue abondance du sterling et qui consistait à affirmer que les pays participants ne manqueraient pas de moyens de paiements pour solder leurs achats dans la zone sterling puisque leurs achats seraient nécessairement inférieurs à leurs prévisions en raison de la rareté inévitable des marchandises disponibles.

En ce qui concerne les exportations, le rapport définitif analyse les possibilités de développement des ventes par grandes zones économiques. Alors que le projet se contentait d'apprécier les prévisions d'exportations, d'après les programmes nationaux, et de montrer à juste titre d'ailleurs qu'elles étaient en général trop optimistes, le rapport définitif fait état, en les évaluant, des progrès qui découleraient d'une coopération économique plus poussée. Cette analyse a permis non seulement d'arriver à la conclusion que le déficit pourrait être ramené de 3 milliards de dollars à 1,5 milliard comme il est dit plus haut, mais aussi de faire apparaître la mesure dans laquelle les pays de la zone sterling constituent un marché réservé aux exportations britanniques par le jeu de la préférence impériale. En effet, les exportations des pays participants dans la zone sterling, d'après le rapport définitif, n'augmenteraient pas, même si les prix de vente à l'exportation étaient abaissés par suite d'un effort de coopération. La nouvelle rédaction fait ainsi apparaître au lecteur averti qu'au cas où les importations des pays participants en provenance de la zone sterling augmenteraient grâce à la passation de contrats à long terme, il y aurait un problème posé par la rareté du sterling puisque les exportations des pays participants autres que le Royaume-Uni, vers la zone sterling ne varient pas en fonction d'un abaissement des prix de vente.

Cette nouvelle présentation a eu également l'avantage de mettre en lumière ce qu'il faut entendre par coopération : car l'abaissement des prix de revient de l'industrie européenne ne peut se concevoir que comme le résultat d'une spécialisation plus poussée des productions et d'une division internationale du travail plus accentuée. Dans cette hypothèse, des investissements massifs seraient rendus possibles pour l'industrie européenne.

Or, le commerce intra-européen apparaissait dans le chapitre V du projet primitif comme un accessoire du commerce avec le reste du monde. Le

projet de rapport ne déplorait pas la réduction de ce commerce intra-européen qui, en 1952, d'après les prévisions des pays participants, doit atteindre à peine le volume de 1938, alors que la population de l'Europe occidentale aura augmenté de 9 % et que le volume du commerce mondial se sera également accru. Le rapport définitif montre au contraire que le commerce intra-européen est insuffisant et qu'il doit être développé pour économiser des dollars, qu'il s'agisse de produits essentiels comme le blé français ou le charbon britannique ou qu'il s'agisse de produits moins essentiels comme le tabac turc. Le rapport définitif indique également qu'un large commerce intra-européen est nécessaire pour que les prix de revient des industries européennes soient abaissés et permettent d'affronter la concurrence américaine sur les marchés tiers.

Alors que le projet reprenait à son compte, en négligeant entièrement la production et le commerce des produits de luxe et des produits moins essentiels, les doctrines d'austérité en honneur dans le Royaume-Uni, le rapport définitif s'efforce de définir un compromis entre ces doctrines anglaises et les thèses belge, italienne et française qui tendent à montrer que le maintien des industries non essentielles et de luxe peut se concilier, dans une large mesure, avec les réformes de structure et que ces industries doivent pouvoir disposer d'un marché national et intra-européen convenable si l'on veut qu'elles continuent à rapporter des devises fortes, soit par l'exportation directe, soit par l'intermédiaire du tourisme.

Enfin, le projet affirmait que les possibilités de vente à l'étranger dépendaient uniquement du prix des marchandises sans distinguer entre produits et entre les divers marchés. Le rapport définitif, tout en admettant la nécessité d'abaisser les prix de revient européens, montre que pour les marchés où le dollar est rare (Amérique du Sud) et pour les produits hautement spécialisés que l'Europe a fournis de tout temps au reste du monde le prix n'est pas le seul élément qui entre en jeu dans le commerce international. Certains produits, comme le champagne français, le whisky écossais, les montres suisses, s'écoulent à l'étranger, non pas tellement parce qu'ils sont plus ou moins bon marché, mais parce qu'ils sont demandés. Il appartient aux pays participants de créer cette demande là où elle n'existe pas ou de la développer là où elle se manifeste déjà par un effort de publicité.

Telles sont les différences essentielles qui existent entre le projet primitif et le rapport définitif adopté par le Conseil de l'OECE.

Pour faire accepter les modifications énumérées ci-dessus, la délégation française a dû déployer les plus grands efforts. Aussi vous appartiendra-t-il, dans les conversations que vous serez amenés à avoir sur le rapport définitif, de souligner les passages où sont développées explicitement et parfois implicitement les thèses dont il s'agit, car elles n'ont été acceptées qu'à contrecœur par les délégations britannique et scandinave[1].

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 319)

[1] Télégramme signé p.o. Baraduc.

450

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 5276-5278. *Washington, 31 décembre 1948, 16 h. 50*

Réservé. (*Reçu* : le 1er, 3 h. 30)

Les déclarations du maréchal Tito concernant l'orientation nouvelle des relations économiques de la Yougoslavie ont provoqué un très vif intérêt au Département d'État. On relève que c'est la première fois que le Maréchal se prononce en termes aussi catégoriques et on y voit une indication que pour lui toute chance de réconciliation avec Moscou a disparu. On trouve une confirmation de cette interprétation dans les récentes résolutions du congrès communiste bulgare qui souligne comme l'avait déjà fait Mme Pauker, que les États amis de l'URSS ne pourront reprendre de relations normales avec la Yougoslavie que lorsque le maréchal Tito et ses collaborateurs auront été éliminés.

L'heureuse conclusion des négociations commerciales yougoslaves a été d'autre part saluée avec une grande satisfaction par le Département d'État qui a été tenu régulièrement informé de leur développement[2]. Les autorités américaines ne souhaitent pas cependant entreprendre à Belgrade une action parallèle. Elles sont soucieuses en effet de ne pas donner d'armes supplémentaires à la propagande soviétique ; elles n'excluent pas par contre lorsque la situation sera devenue plus claire l'éventualité d'une participation américaine sous le couvert de l'accord récemment conclu aux échanges entre la Yougoslavie et la Grande-Bretagne. Dans la conférence de presse qu'il a tenue le 29 décembre, M. Lovett a marqué que l'attitude du gouvernement américain reste celle d'un spectateur intéressé, mais que les États-Unis ne pouvaient répondre aux déclarations du maréchal Tito qu'en réitérant l'assurance déjà donnée que les États-Unis souhaitent voir s'intensifier les échanges commerciaux entre l'Ouest et l'Est.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 40)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

Note manuscrite : « *M. Gueyraud, à montrer à D[irection] E[conomique] et à répercuter où il faut. À rendre à Mlle Lehé. [Communiquer à] Londres, Belgrade, par courrier, fait 12-1-49* ».

[2] Voir document n° 275.

451

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 909[1]. *Belgrade, 31 décembre 1948.*

(*Reçu* : le 18 janvier, 12 h.)

M. Kardelj, vice-président du gouvernement fédéral, ministre des Affaires étrangères, a fait à la Skoupchtina, le 28 décembre, au cours des débats consacrés au budget de 1949, un long exposé de politique étrangère. Ce vaste tour d'horizon, qui s'inscrit à sa place dans le bilan de fin d'année dressé par le gouvernement yougoslave, ne contient aucun élément réellement nouveau. J'en adresse cependant le texte complet par plis séparé au Département, car il illustre bien la position de la Yougoslavie d'aujourd'hui dans le monde : face à l'Occident dont elle a besoin mais à qui son régime l'oppose, en butte à l'hostilité du groupe des nations que guide l'URSS « patrie du socialisme », dont elle se réclame, entravée par un réseau de contradictions politiques et psychologiques dont elle a peine à se dégager, elle se croit obligée d'attaquer les États qui la ménagent et de ménager les États qui l'attaquent.

Dans une première partie, dans laquelle le ministre aborde le problème de la paix et des relations politiques avec l'ONU et les puissances occidentales, M. Kardelj reprend avec une exemplaire fidélité les thèmes exposés dans ce domaine par les porte-parole soviétiques. Les idées, le vocabulaire, le respect même de certaines contradictions théoriques sont d'un conformisme que Moscou pourrait difficilement ne pas reconnaître comme authentique. La confrontation de la paix démocratique et de la paix impérialiste, le procès des pays capitalistes avides d'hégémonie, la définition de l'attitude adoptée par le gouvernement de Belgrade à l'égard de l'ONU, permettent à M. Kardelj d'exposer comme siennes, inchangées, les thèses soviétiques.

En complément de ces vues d'ensemble, le problème allemand et la question grecque notamment sont l'occasion, pour le ministre des Affaires étrangères, de définir des positions qui s'identifient avec celles de Moscou. En politique extérieure, vis-à-vis de l'Occident, mis à part les problèmes de Trieste et de Carinthie où elle a des ambitions propres, la Yougoslavie se comporte officiellement comme une alliée fidèle et ardente du Kremlin. Sur ce point, le vice-président du conseil est à son aise.

C'est en abordant les problèmes d'intérêt plus spécifiquement yougoslave, c'est-à-dire ceux que posent les relations avec « les pays du socialisme et de démocratie populaire » – périphrase utile pour éviter de mentionner nommément l'URSS – que M. Kardelj, gêné, se voit comme à regret obligé d'abandonner la voie de l'orthodoxie si bien tracée par le Kremlin pour

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

suivre les sentiers moins battus de la politique extérieure du parti communiste yougoslave. Sans doute, dans cette deuxième partie de son discours, le ministre des Affaires étrangères, en évoquant les conséquences du différend Tito – *Kominform* et en s'efforçant de préciser l'attitude de son gouvernement à l'égard des démocraties populaires et de l'URSS demeure-t-il rigoureusement fidèle à la politique tracée par le *Politburo* de Belgrade. Mais dans l'expression de son amertume et de ses espérances on perçoit cependant certaines résonances, peut-être strictement personnelles, qui expriment un déchirement intérieur, une nostalgie de l'URSS.

Dans son plaidoyer en faveur d'une solution marxiste-léniniste du différend – et seulement marxiste-léniniste – perce le regret d'avoir vu les appels adressés à Moscou demeurer sans réponse. M. Kardelj ne semble pas pouvoir se dégager entièrement de son attachement à une autorité dont il sollicitait naguère les conseils et les critiques.

Dans la mesure où il contraste par son accent avec le discours, plus mâle et plus vigoureux, du président du conseil, l'exposé du ministre des Affaires étrangères répond sans doute à un souci de dosage psychologique qui s'inscrit lui-même dans la politique de louvoiement pratiquée actuellement par la Yougoslavie.

Entre le maréchal Tito et M. Kardelj, les rôles se sont répartis, dans le cadre de cette politique, au mieux des intérêts du régime. Mais la tâche de l'un et de l'autre semble avoir été d'autant mieux remplie qu'elle correspondait, autant qu'à un propos délibéré, aux tendances individuelles profondes de chacun d'eux.

Une différence de puissance, de vitalité, de rayonnement, bref de personnalité sépare le maréchal de son ministre. Le premier a un tempérament de chef plus que de disciple, le second, un tempérament de disciple plus que de chef. De là, peut-être, en dehors de toute autre considération objective, une certaine divergence dans la manière d'aborder les problèmes vitaux intéressant la Yougoslavie.

Je rappelle à cette occasion la relation d'un entretien que l'ambassadeur de l'URSS à Belgrade avait eu en juin 1945 avec M. Kardelj :

« En essayant (très prudemment) d'analyser les causes des erreurs commises, Kardelj a déclaré que Tito a eu de grands mérites dans la liquidation de l'ancien « fractionnisme » qui sévissait dans le parti et dans l'organisation de la lutte populaire de libération, mais qu'il a tendance à considérer la Yougoslavie comme quelque chose de spécial qui se place en dehors du développement général de la révolution prolétarienne et du socialisme. De plus, la situation dans le parti est telle, que le Comité central n'a pas d'existence réelle en tant que centre organique et politique. Nous nous réunissons, m'a déclaré Kardelj, par hasard et nous prenons des décisions *ad hoc*. Chacun de nous est abandonné à lui-même. Le style de notre travail est mauvais et il n'y a pas de coopération dans l'action. Nous désirerions, a poursuivi Kardelj, que l'URSS ne nous considérât pas comme les représentants d'un pays étranger capables de résoudre indépendamment leurs problèmes, mais comme représentants d'une des futures républiques soviétiques

et le parti communiste yougoslave comme une section du parti communiste bolchevique. Autrement dit, nous voudrions que nos relations tiennent compte dès maintenant du fait que la Yougoslavie doit être à l'avenir intégrée à l'URSS. Pour toutes ces raisons nous désirons être critiqués ouvertement et en toute simplicité et nous vous demandons de nous conseiller, en dirigeant la politique intérieure et la politique extérieure de la Yougoslavie dans la meilleure voie ».

Il est possible qu'en rendant compte au Kremlin de cette conversation l'ambassadeur de l'URSS ait accentué outre mesure une opposition de tempérament et de politique sur laquelle il avait l'intention de spéculer et qu'il avait dessein d'entretenir à toutes fins de dissociation éventuelles utiles. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque tout au moins M. Kardelj ne suivait qu'avec peine les audaces de son chef.

Certes l'équipe gouvernementale yougoslave est actuellement bien soudée. L'irréductible hostilité de Moscou et des démocraties populaires en a renforcé l'homogénéité. Elle est solidaire. M. Kardelj est « engagé » comme le sont aussi M. Rankovitch et M. Djilas.

Cependant la personnalité du maréchal Tito domine. Elle paraît avoir été déterminante dans la prise de position du régime à l'égard des attaques du *Kominform*. Elle paraît devoir le rester dans l'évolution du conflit. C'est là une considération qu'il convient de ne pas perdre de vue.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 38)

452

GÉNÉRAL BLAIZOT, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN INDOCHINE,
À L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE NATIONALE[1].

T. nº 5008. *Saïgon, 31 décembre 1948, 22 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 1er janvier 1949)

Au cours de la visite que j'ai rendue du 28 au 30 décembre à Singapour au général Ritchie, commandant en chef des forces terrestres britanniques en Extrême-Orient et envoyé du Haut-Commissaire, j'ai indiqué que j'étais autorisé par le gouvernement français à procéder à des échanges de renseignements sur toutes les questions ayant trait à l'activité communiste dans le Sud-Est asiatique.

Cette ouverture a été accueillie avec la plus grande faveur par le gouvernement britannique et il a été convenu que ces échanges se feraient sous 2 formes :

[1] Télégramme diffusé à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et M. Pignon du ministère de la France d'outre-mer. Note manuscrite : « *M. Millet, M. Georges-Picot. C[ommuni]quer EU[rope], Londres, Washington, S[ecrétariat des] C[onférences], f[ai]t le 3/1/49. As visite du général Blaizot à Singapour* ».

1) par des visites fréquentes des chefs des deuxièmes bureaux,

2) par l'envoi des bulletins de renseignements spéciaux à Saïgon et à Singapour par l'intermédiaire des officiers de liaison auprès de nos consulats respectifs. Les deux problèmes sur lesquels ces échanges de renseignements paraissent devoir porter sont :

1) l'identification, la localisation et les activités des chefs et agents du communisme international dans le Sud-Est de l'Asie ;

2) la détection et la (...)[1] de la contrebande de guerre. À ce sujet les autorités navales britanniques ont tout spécialement demandé à ce que nous leur fassions connaître les méthodes que nous employons pour la surveillance des côtes et la recherche des bâtiments suspects qui leur paraissent avoir donné de meilleurs résultats que les leurs.

Les autorités britanniques ont également demandé à ce que la documentation qu'elles possèdent sur les voies de communication des terrains d'aviation et plages d'Indochine soit corrigée et complétée par nos soins en vue d'une guerre éventuelle sur ce terrain d'opérations. J'ai réservé sa réponse sur ce point en attendant que vous me fassiez tenir vos instructions. D'autre part, il ressort de nos entretiens, exposés, visite de camp d'entraînement et d'installation militaire auxquels j'ai été convié que :

1) Le commandement militaire britannique bien que se trouvant dans une situation légale de temps de paix conduit ses opérations avec la vigueur et la détermination du temps de guerre.

2) De ce fait, il admet davantage que les autorités civiles ont affaire à une organisation internationale dont les rebelles de Malaisie font partie au même titre que ceux d'Indochine et se trouvent en conséquence dans un état d'esprit de collaboration beaucoup plus avancé.

3) La situation en Malaisie, tout en s'étant améliorée au cours des deux derniers mois demeure sérieuse du fait de l'insuffisance numérique des troupes britanniques qui les conduit également à transformer en infanterie leurs unités d'artillerie de campagne.

4) Ils comptent y faire face par un important recrutement de policiers auxiliaires malais qui, tenant des postes libéreront les unités régulières chargées des opérations. Ces unités étant constituées en jungle interdisent aux rebelles de s'organiser et de se ravitailler. Les transferts massifs de squatters qui aident à se cacher et à se ravitailler les rebelles sont entrepris sur une large échelle. Des expulsions qualifiées de : « rapatriements volontaires » allant jusqu'à 2 000 par mois sont également effectuées.

5) L'équipement des troupes opérant en jungle est toujours aussi parfaitement étudié et réalisé que pendant la campagne de Birmanie.

6) La part prise par l'aviation de combat et de transport aux opérations est très importante. Les Thunderbolts en particulier ont donné toute satisfaction tant par leur armement que par leur rayon d'action et l'appui continu que ce dernier leur permet d'assurer. De plus, ils effectuent des missions de nuit qui ont un excellent rendement.

[1] Lacune de déchiffrement.

7) Le service des renseignements s'est laissé surprendre par la révolte et ne semble pas avoir réussi à retrouver sa célèbre efficacité. En particulier, il paraît être en retard sur le nôtre en ce qui concerne « connaissance des activités communistes dans le Sud-Est Asiatique et au point de vue opérations ».

8) La coopération anglo-siamoise bien que ne donnant pas encore de résultats très concrets paraît progresser de façon satisfaisante. Des officiers siamois ont été invités à suivre des cours de jungle dans les camps britanniques mais on peut se demander si comme le cas s'est produit pour les élèves parachutistes qui durent venir à Saïgon, une suite favorable sera donnée à ce sujet.

En résumé, il résulte de cette visite que l'atmosphère militaire à l'arrivée à Singapour paraît très favorable à une collaboration franco-britannique plus étroite que par le passé.

Le général Ritchie qui assure en fait la coordination des 3 armées a tenu à me présenter aux commandants en chef de la Marine et de l'Air ainsi qu'à ses 36 commandants de district à Singapour et Kualimpur avec lesquels j'ai eu plusieurs conversations dans une atmosphère de grande confiance.

Je signale, en outre, que le général Ritchie qui doit quitter son poste en mai pour prendre la direction de la section terrestre britannique de l'état-major combiné de Washington m'a laissé entendre qu'il serait particulièrement heureux avant son départ, de pouvoir passer une semaine en Indochine.

(Direction d'Asie-Océanie, Pacifique, volume 38)

453

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L.[1] *Washington, [31] décembre 1948*[2].

Mon cher Président,

Je vous remercie de votre lettre écrite le jour de Noël, que j'ai reçu il y a quelques heures seulement par la valise régulière[3].

Il est tout à fait exact, comme vous vous en êtes rendu compte, que le projet du Pacte de l'Atlantique Nord soulève non seulement de manière directe, ce qui est évident mais indirecte aussi, des problèmes techniques et stratégiques. Je me suis efforcé d'exposer clairement dans un télégramme

[1] Il s'agit d'un projet de lettre.

[2] Note manuscrite sans doute de la main d'Henri Bonnet : « *Fin déc. 1948 ou début janv. 1949* ».

[3] Voir document n° 440.

au Département, dont vous trouverez un exemplaire sous ce pli, comment se posent les problèmes. Vous pouvez être assuré que je ferai tout mon possible pour que le gouvernement français ne s'expose pas, après avoir signé le Pacte, à la critique qu'il n'en a pas mesuré les conséquences. Il y a, par exemple, des rédactions qui peuvent donner satisfaction à Washington, à Londres et même aux autres capitales, mais qui risqueraient plus tard de nous placer en face de difficultés analogues à celles que nous avons rencontrées dans l'application des clauses militaires du Pacte de Bruxelles.

Mais je crois, comme vous le verrez par le télégramme ci-joint, que la seule méthode est de faire connaître nettement à nos partenaires la position française en ces matières et de leur demander les assurances que le gouvernement et l'état-major français estiment indispensables. Il y aura vraisemblablement de leur part beaucoup de résistance et nous devons, pour cette raison, faire connaître sans ambages la pensée gouvernementale. Ce serait une mauvaise tactique de présenter des suggestions fragmentaires au cours des discussions que j'aurai[1]. Il est possible que nous soyons obligés d'en arriver à demander la constitution d'une commission ou d'une sous-commission militaire, plus encore pour aboutir à un accord sur les tâches du Comité de Défense que sur les clauses mêmes du Pacte. Ce sera indispensable, nous pouvons le craindre si le Comité des Ambassadeurs n'estime pas pouvoir nous donner les assurances que nous jugeons nécessaires pour notre défense nationale.

Je serai toujours heureux de consulter le général Billotte comme vous me le suggérez, mais je crois aussi que nous devons, en vue des débats parlementaires, que provoquera le Pacte, prendre tant à Paris qu'à Washington les précautions de procédure que je me permets de proposer.

Je vous remercie très vivement de vos vœux et, en vous renouvelant tous les miens, je vous prie de croire, mon cher Président, à mes sentiments les plus dévoués.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

[1] Les derniers mots sont illisibles.

454

NOTE DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE À TUNIS

Rapport politique

N. *Tunis, [31] décembre 1948.*

Secret.

I. Considérations générales.

Le mois de décembre a vu se terminer dans le calme absolu, une année marquée par l'établissement progressif d'un apaisement politique que la Tunisie ne connaissait plus depuis une longue période de temps.

Par contre, une grande activité a été enregistrée au cours de ce dernier mois de 1948 dans les domaines économique, et financier : institution d'une nouvelle législation en matière de recherche des hydrocarbures en Tunisie, session extraordinaire du Grand Conseil, examen à Paris par la Commission des investissements du plan d'équipement de la Tunisie.

La Commission mixte de législation du Grand Conseil, a examiné et adopté le 4 décembre, les textes qui lui ont été présentés sur les conditions de recherche et d'exploitation des pétroles. Le gouvernement a décidé en effet d'entreprendre ces travaux sur une grande échelle et il était nécessaire pour obtenir le concours des compagnies privées de rajeunir la législation minière applicable dans la Régence et qui datait de 1913. La Commission mixte a également approuvé un projet type de convention sur les autorisations de recherches et les concessions d'exploitation des hydrocarbures.

La recherche des hydrocarbures en Tunisie a soulevé dans les milieux français et tunisien de la Régence de nombreux commentaires qui tout en variant dans leur forme n'en restent pas moins favorables.

Le 14 décembre s'est ouverte la session extraordinaire du Grand Conseil de la Tunisie dont l'ordre du jour comportait le vote des crédits destinés à assurer la soudure budgétaire entre la fin de l'exercice 1948 et l'exercice 1949-1950 dont le début a été comme il a été indiqué dans le précédent rapport mensuel, reporté au 1er avril. D'autre part, la convention d'affermage liant l'État tunisien à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens arrivant à expiration le 31 décembre 1948, il était également indispensable de consulter le Grand Conseil avant cette date sur le futur régime d'exploitation des chemins de fer.

Le vote des crédits nécessaires au titre du budget ordinaire pour les trois premiers mois de 1949 sous la forme en quelque manière, d'un cinquième trimestre de l'exercice 1948 n'a pas soulevé de difficultés devant l'une et l'autre section.

Par contre, le vote des crédits pour le budget extraordinaire (titre II du budget) c'est-à-dire ceux qui doivent faire face aux dépenses de travaux neufs, jusqu'au 1er avril 1949 a fait l'objet de discussions plus difficiles.

Par crainte de voir supprimer certains travaux locaux, les grands conseillers hésitaient à annuler les crédits utilisés en 1948 et à les affecter aux dépenses nouvelles évaluées à 2 milliards.

Après d'interminables discussions la section tunisienne a opté pour l'ouverture de crédits supplémentaires, tandis que la section française finissait par se prononcer pour l'autorisation de procéder aux virements nécessaires.

En ce qui concerne le régime d'exploitation des chemins de fer, les deux sections du Grand Conseil auxquelles avait été communiqué le rapport d'une commission d'enquête, se sont trouvées d'accord pour estimer que les négociations à intervenir sur le nouveau régime nécessitaient un délai supplémentaire.

Toutefois, un point restait à préciser : le régime applicable pendant la période transitoire. Tandis que la section française le concevait comme une prolongation pure et simple du *statu quo*, la section tunisienne envisageait une sorte de mise sous séquestre dans laquelle la responsabilité du réseau serait passée du Conseil d'administration de la CFT au Conseil d'administration de la Caisse de compensation.

Une réunion de la délégation mixte était donc nécessaire pour les questions ainsi laissées en suspens tant au sujet du financement du programme de travaux neufs que du régime d'exploitation des chemins de fer.

Celle-ci s'est réunie le 22 décembre. En ce qui concerne le premier point, les délégués français se sont ralliés à la proposition de leurs collègues tunisiens, c'est-à-dire que la délégation a adopté en définitive le système de la majoration de 2 080 millions du montant total des crédits du titre II de l'exercice 1948, à valoir sur ceux de 1949.

Sur le problème du régime d'exploitation des chemins de fer, après une longue discussion les délégués tunisiens sont à leur tour tombés d'accord avec leurs collègues français, pour proposer la prorogation de la convention actuelle pendant un délai maximum de trois mois afin de permettre l'étude de la nouvelle formule de gestion. Cette étude sera poursuivie par le Directeur des Travaux Publics assisté par une commission de huit membres du Grand Conseil et ses résultats devront être soumis à l'assemblée lors de sa prochaine session ordinaire.

Au terme de cette session extraordinaire, il est intéressant de noter l'évolution des conditions de fonctionnement du Grand Conseil. Au cours de la session ordinaire de novembre 1947, le refus de siéger de la section tunisienne, en paralysant l'activité de l'ensemble de l'assemblée, avait retardé de plusieurs mois le vote du budget de l'exercice 1948. Désormais, le report au 1er avril du début de l'année budgétaire doit permettre aux administrations et aux diverses commissions du Grand Conseil d'étudier plus à loisir, à partir de la fin des vacances, les projets financiers et économiques qui lui sont présentés.

Le report de l'exercice budgétaire 1949 a amené le Grand Conseil à consacrer la plus grande partie de cette session à l'examen des questions

strictement budgétaires. Il ne l'a pas fait sans que des difficultés soient soulevées par les deux sections. Mais cette année la section tunisienne a fonctionné convenablement, malgré les attaques et les pressions annoncées par certains leaders néo-destouriens.

En outre, la délégation mixte du Grand Conseil, dont le rôle est d'assurer la conciliation entre les thèses des deux sections, a rempli cette mission de façon satisfaisante sans que le gouvernement ait été obligé de présenter des propositions transactionnelles.

Avant de répartir les crédits prévus pour le fond de modernisation et d'équipement, la Commission des investissements avait demandé au gouvernement tunisien de lui présenter un plan complet de ses projets sur la base des programmes établis depuis la libération et compte tenu des ressources financières et de la situation économique actuelle.

La Commission a approuvé dans son ensemble le plan présenté par la Régence, mais les difficultés de trésorerie métropolitaine et l'impossibilité tant pour l'État tunisien que pour les sociétés privées d'émettre des emprunts sur le marché de Paris, en ralentiront l'exécution.

Il est intéressant de noter à ce sujet que la Tunisie a fait un effort important pour contribuer à ce financement car l'émission de la seconde tranche des bonds d'équipement a rapporté jusqu'ici plus d'un milliard de francs, alors que la première tranche n'avait donné que 354 millions.

Pour l'ensemble des populations de la Régence, la question prédominante reste celle de l'augmentation du coût de la vie qui inquiète et préoccupe au plus haut point les classes laborieuses. Fonctionnaires et salariés se plaignent amèrement de cette hausse sans cesse croissante et des difficultés qu'ils éprouvent à équilibrer leur budget.

Le pouvoir d'achat s'amenuisant sans cesse, les commerçants ont continué à enregistrer une mévente certaine malgré les fêtes de fin d'année qui élèvent habituellement leur chiffre d'affaires.

Les milieux fonctionnaires ont suivi avec intérêt les travaux de la Commission de la fonction publique attendant impatiemment qu'une solution définitive soit donnée aux problèmes du reclassement. Le Grand Conseil sera d'ailleurs très prochainement saisi du vote des premiers acomptes à valoir sur ce reclassement.

Les taux des salaires minima dans l'agriculture ont été, à leur tour, légèrement relevés à partir du 1er décembre 1948 sans préjudice des avantages en nature qui continuent à être fournis en sus des salaires conformément aux usages locaux. Les salaires minima journaliers dans l'agriculture, passent selon les régions de 130 frs à 140, de 135 frs à 150 et de 140 à 160 frs.

Des pluies abondantes sont tombées dans la dernière semaine de l'année, et ces nouvelles précipitations atmosphériques renforcent les espoirs de bonnes récoltes et les pâturages deviennent abondants. Les perspectives d'amélioration de la situation économique font naître un certain optimisme.

Les agriculteurs du Djérid ont eu une abondante récolte de dattes, mais l'exportation de ces fruits s'est trouvée compromise par suite des grèves maritimes et de la concurrence étrangère et un stock important n'a pas encore été écoulé. Les producteurs sont intervenus auprès du gouvernement pour demander la liberté entière des prix, la diminution des taxes à l'exportation et l'autorisation d'effectuer des exportations sur divers pays.

Le 8 décembre *l'Almirante Salvanha* navire école brésilien, a fait escale dans le port de Bizerte. Des manifestations d'amitié franco-brésilienne se sont déroulées à cette occasion.

Le 20 décembre, M. Jean Mons est parti pour Paris, accompagné du général Duval, commandant supérieur des troupes de Tunisie. Le 22 il a participé à un Conseil interministériel où il a été procédé à la veille de la discussion du budget militaire à un large échange de vues sur les effectifs de la défense en Afrique du Nord.

Le Résident général rentré à Tunis le 23 a rendu visite à S.A. le Bey en son palais d'Hamman-Lif.

M. Jean Mons, Résident général de France à Tunis, est promu Officier de la Légion d'Honneur au titre de la Résistance.

II. La vie politique.

A. Population française.

La population française de la Régence a suivi attentivement le déroulement des événements sur le plan international et notamment le problème de Berlin.

Le pessimisme né de l'évolution peu satisfaisante de ces événements a été légèrement tempéré par l'annonce de faits considérés comme réconfortants : projet du Pacte Atlantique, et élections anti-russes à Berlin.

Le règlement de la question de la Ruhr, en dépit des concessions anglo-saxonnes ne satisfait que moyennement l'opinion publique française dans la Régence.

Sur le plan national, l'attitude énergique du gouvernement français devant l'agitation sociale et les grèves, a été approuvée et la reprise du travail accueillie avec soulagement. Tandis que certains s'attendaient à une répression plus énergique, les communistes se sont montrés indignés des mesures prises par le gouvernement et se sont attaqués violemment à M. Moch, ministre de l'Intérieur.

En ce qui concerne l'élaboration en France du budget 1949 et des projets fiscaux, la population s'est montrée surprise de l'ampleur des charges d'impôts qui pèsent sur le contribuable français.

Le procès en Haute Cour de l'ancien Résident général Peyrouton a été suivi avec intérêt et le jugement de relaxe prononcé en sa faveur a été accueilli avec satisfaction, sauf dans les milieux d'extrême-gauche, où il a été fortement critiqué.

En dehors de leurs prises de position respectives à l'égard des questions soumises au Grand Conseil, les différents partis politiques français de la Régence, n'ont manifesté qu'une faible activité.

Contrastant avec l'attitude de la section tunisienne au cours de la session extraordinaire du Grand Conseil tenue ce mois de décembre, celle de la section française, dont beaucoup de membres ont tendance à accorder trop d'importance aux questions de politique purement locale, a été pour le gouvernement la source de ses principales difficultés au cours de l'examen des problèmes qui étaient présentés à l'assemblée.

B. Populations étrangères.

La satisfaction avec laquelle les milieux de la colonie italienne avaient accueilli la reprise des relations diplomatiques franco-italiennes et l'atmosphère cordiale qui avait marqué la dernière rencontre des ministres des Affaires étrangères des deux pays, est vite tombée à l'annonce de la récente décision de la Commission des Affaires étrangères de non ratification des accords Bidault-de Gasperi.

La question de la liquidation des biens sous séquestres a été suivie avec intérêt par de nombreux Italiens. Beaucoup espèrent en une amélioration de leur condition au point de vue financier et économique et reprennent confiance en l'avenir.

Les colonies italiennes des villes de Bizerte, Sousse, Sfax et Mahdia se sont montrées satisfaites de la visite de leur Consul général M. Rainaldi.

C. Population musulmane.

La masse de la population rurale musulmane essentiellement préoccupée par les travaux agricoles a continué à se désintéresser totalement des différents problèmes politiques. D'autre part, les conditions atmosphériques exceptionnellement favorables, qui laissent entrevoir une récolte abondante de céréales, ont eu une influence très heureuse sur le moral de cette population.

L'élément citadin a suivi sans passion et avec plus d'objectivité les derniers événements de Palestine.

L'échec de la Ligue arabe qui a donné la preuve de son impuissance, l'attitude indépendante et considérée comme par trop désinvolte du roi Abdallah de Transjordanie, la rivalité acharnée des États arabes et les succès répétés des troupes juives contre les forces arabes sont autant de faits qui ont puissamment contribué à calmer les imaginations les plus enflammées.

Plusieurs jeunes musulmans tunisiens qui avaient quitté la Régence pour aller prendre part à la « Guerre sainte » dans les rangs des forces arabes, sont rentrés en Tunisie. La plupart d'entre eux n'ont pas craint de manifester leur déception et de se livrer à des commentaires désabusés sur leurs pérégrinations et les déboires qu'ils ont rencontrés.

Dans leurs relations, les intéressés ont insisté sur les conditions de vie déplorables auxquelles on les a astreints : mal nourris, mal vêtus, parfois dans un complet dénuement, n'ayant reçu à aucun moment une instruction militaire devant les rendre aptes à faire des combattants. Certains ont

raconté avec amertume la façon grossière avec laquelle Bourguiba les a éconduits, alors qu'ils se trouvaient dans une situation difficile et sollicitaient de ce dernier un secours.

Sur le plan local, la session extraordinaire du Grand Conseil n'a en général suscité qu'un très faible intérêt au sein de la population musulmane, seules les questions d'exploitation de la CFT et des hydrocarbures ont fait l'objet de longs commentaires en milieux nationalistes et ont alimenté la propagande destourienne.

En ce qui concerne la première question, la presse nationaliste s'est attaquée à la position prise par la section française du Grand Conseil, la minorité communiste exceptée, contre la régie directe des Chemins de fer tunisiens.

Au sujet du décret relatif à l'exploitation des pétroles tunisiens par les sociétés anglo-américaines, le Néo-Destour faisant chorus avec le parti communiste tunisien a déclenché une violente campagne de presse contre ce projet. Militants et dirigeants néo-destouriens ont été fort surpris en apprenant que S.A. le Bey avait scellé le décret alors qu'ils s'attendaient à une position contraire de la part du Souverain à la suite d'une démarche faite auprès de ce dernier par Salah Ben Youssef. Le Vieux Destour, plus réservé à ce sujet, a toutefois admis le projet d'exploitation des pétroles par des sociétés étrangères sous réserve de nombreuses conditions garantissant la prédominance tunisienne dans cette exploitation.

Les nouvelles peu satisfaisantes qui sont parvenues d'Orient, l'inactivité des membres du Bureau du Maghreb arabe au Caire, les doutes émis sur la destination des fonds collectés par le parti en faveur de la Palestine et les critiques adressées à ces dirigeants, ont continué d'amoindrir la popularité du Néo-Destour au sein de la masse musulmane de Tunisie.

Devant ce climat politique peu favorable et, se trouvant par ailleurs, aux prises avec de sérieuses difficultés financières, les membres du bureau politique ont entrepris une nouvelle série de tournées dans toute la Régence pour réorganiser les cellules de l'intérieur et leur donner une impulsion nouvelle tout en faisant activer les rentrées de fonds.

Salah Ben Youssef a présidé à Kairouan et à Béja deux réunions tenues dans la grande mosquée devant plusieurs centaines d'auditeurs. Il cherche également à exploiter ses meilleures relations avec la cour beylicale et à obtenir une place dans un éventuel remaniement ministériel. Cette politique l'a amené à prendre des contacts avec le Premier ministre et certains néo-destouriens plus intransigeants lui reprochent ces combinaisons.

À la suite d'instructions qu'ils auraient reçues de Djellouli Farés certains membres du bureau politique, ont repris contact au début du mois avec les dirigeants du Comité central du parti communiste tunisien qui, de leur côté reprennent espoir de parvenir à la réalisation d'un « Front National tunisien ». Le leader Allala Belhaouane est, dans ce but, entré en pourparlers avec Mohamed Ennafaa du Comité central du PCT.

Mais jusqu'à ce jour, aucun accord tangible ne semble avoir été réalisé entre les deux partis bien qu'il y ait eu unité de vue sur certains points : la

lutte contre « l'aliénation des pétroles tunisiens au profit du colonialisme étranger », l'opposition à l'organisation actuelle du Grand Conseil et le renversement du ministère Kaak.

Le « Mouvement intellectuel tunisien » né de cette collaboration entre Néo-Destour et PCT ne semble d'ailleurs pas avoir obtenu le succès escompté et la méfiance la plus complète a régné entre les différents éléments de ce groupement.

Le comité exécutif du Vieux Destour s'est montré très ému des incidents survenus en Égypte qui ont abouti à la dissolution de l'association des « Frères Musulmans » et craint que son représentant au Caire Mohieddine Klibi, membre de cette association ne soit expulsé du territoire égyptien.

À côté de ces vieux partis, le nouveau groupement dit « Tiers parti » continue à s'organiser. Ses dirigeants qui n'ont pu obtenir auprès du Vieux Destour qu'un faible crédit, se heurtent à l'hostilité ouverte du Néo-Destour. Intitulé maintenant « Union et Progrès », ce groupement sera dirigé par un bureau dans lequel Me Chemseddine Ladjimi occupe la présidence et qui comprend trois avocats dont deux israélites, un professeur, un médecin et un pharmacien. Les membres musulmans de ce bureau appartiennent soit à la famille Ben Romdane, soit à ses amis, soit au milieu réformiste de Tunis.

Quant au manifeste du mouvement et à son programme ils convient les classes moyennes de la population tunisienne y compris les israélites à « passer de toute urgence aux réalisations, à l'action concrète simultanément dans les domaines politique, économique et social », tout en reprochant aux dirigeants destouriens leur manque d'action, le nouveau parti reprend à peu de choses près les revendications nationalistes du Congrès destourien du 23 août 1946 en y ajoutant de nombreuses questions d'ordre économique et social.

D. Population israélite.

Comme durant les mois précédents, la population israélite de Tunisie a suivi attentivement l'évolution de la question palestinienne ainsi que le déroulement de la guerre en Terre Sainte.

Bien que la non admission de l'État d'Israël à l'ONU ait causé une certaine déception, les Israélites de la Régence se sont vivement réjouis, des désaccords survenus entre les États arabes et, surtout des succès remportés par les forces juives jusqu'à ces derniers jours.

Les victoires des troupes israéliennes et les nouvelles satisfaisantes reçues des émigrés ont stimulé l'ardeur patriotique des juifs de Tunisie, elles les ont rendus particulièrement perméables à la propagande sioniste et ont fait naître une véritable émulation entre certaines familles pour partir en Palestine. La fréquence des départs s'en est trouvée sensiblement augmentée.

D'une manière générale la population israélite de Tunisie évitant toutes discussions ou activité publique d'ordre politique, continue à entretenir de

bonnes relations avec les musulmans de la Régence qui de leur côté ne lui manifestent pas actuellement d'hostilité.

III. La vie syndicale.

L'augmentation sensible du coût de la vie a fourni l'occasion, aux centrales syndicales UGTT et USTT d'une recrudescence d'activité.

À l'appel lancé par l'UGTT en novembre dernier en vue de créer une unité d'action contre la vie chère, la CFTC a fait savoir, qu'elle ne donnait pas son adhésion ; la CGT-FO, répondant avec peu d'enthousiasme, a participé toutefois aux premières réunions avec l'UGTT et l'USTT, mais ayant constaté la tendance politique anti-gouvernementale de l'action envisagée, a cessé de prêter sa collaboration, pour ne pas faire le jeu des partis nationaliste et communiste.

Seuls donc l'UGTT et l'USTT et les groupements qui leur sont apparentés tels que l'UTAC, l'Union des Femmes Musulmanes (d'obédience nationaliste), l'Union des Femmes de Tunisie (de tendance communiste), on pu trouver un terrain d'entente sur la constitution de « Comités de lutte contre la vie chère » dans différents centres de la Régence et sur l'organisation par ces comités de meetings et de réunions à Tunis, Bizerte, Sfax et Béja.

Mais cette coopération n'a pas donné jusqu'ici les résultats escomptés, de sérieuses divergences opposant les dirigeants des comités locaux et régionaux de l'UGTT à ceux de l'USTT.

Cette entente s'est également manifestée au sujet de conflits sociaux notamment le plus important celui de l'Arsenal de Sidi Abdallah où les deux centrales ont constitué un comité de grève, ordonnant de fréquents arrêts de travail durant une période de douze jours. Mais devant la lassitude des ouvriers, les meneurs ont finalement sollicité de l'autorité maritime locale, l'autorisation d'envoyer deux délégués au Ministère à Paris pour défendre leurs revendications.

Les grèves déclenchées par l'USTT et l'UGTT dans les mines de Moularés et de Metlaoui au port de Sfax ainsi que dans diverses entreprises privées de Sfax et de l'Intérieur, correspondaient probablement à la mise en œuvre d'un plan général d'agitation, qui n'a pas rencontré le climat favorable et na pas été poursuivi.

La CFTC a organisé le 5 décembre un Congrès avec la participation de MM. Chollet, vice-Président de cette centrale à Paris et Nickmidler, Secrétaire général adjoint de la Fédération des Cheminots de France.

IV. Conclusion.

Au terme d'une année, caractérisée par une détente politique de plus en plus marquée, mais qui n'a pas épargné à la Tunisie certaines des difficultés économiques traversées depuis la fin de la guerre par la plupart des pays dans le monde et qui rendent particulièrement ardue l'adaptation des salaires et des prix, le bilan de la situation dans la Régence apparaît réconfortant.

Sur le plan français, le différend qui opposait le Rassemblement français et le Rassemblement du Peuple Français a évolué dans le sens de l'apaisement et les élections pour le renouvellement des deux Conseillers de la République se sont déroulées normalement.

La courte grève des fonctionnaires et des cheminots français au cours du mois d'avril motivée par des questions de traitements et salaires, si elle a été largement exploitée par la propagande destourienne, n'a troublé le calme à aucun moment, la police bien que s'étant jointe au mouvement ayant continué à assurer la sécurité publique.

Sur le plan tunisien, la position personnelle de S.A. Sidi Lamine Pacha Bey s'est trouvée nettement renforcée par la mort du Moncef Bey et, le Souverain a su exploiter à l'avantage de sa popularité les avances qui lui ont été aussitôt faites par le Néo-Destour. Les excellents rapports qui existaient enter la Cour et la Maison de France n'en ont cependant pas été modifiés.

La disparition de l'ex-Bey Moncef a privé les nationalistes de leur thème de propagande le plus efficace et loin de rapprocher les deux destours n'a fait qu'accentuer leur opposition.

Le ministère Kaak est toujours discuté, mais aux attaques violentes de presse, couronnées au mois de juillet par l'incident de la Mosquée « Saheb et Tabâa » ont succédé des manœuvres politiques du Néo-Destour et plus particulièrement du Salah Ben Youssef pour participer à un remaniement ministériel.

La crise de la section tunisienne du Grand Conseil qui avait éclaté fin novembre 1947 a évolué favorablement et malgré les attaques dont cette assemblée a été l'objet de la part des nationalistes, les relations de la section tunisienne avec le gouvernement se sont nettement améliorées comme le démontre le déroulement de la session extraordinaire de ce mois de décembre.

L'activité du Comité de Libération de l'Afrique du Nord, créé au Caire au début de l'année, sous la présidence d'Abdelkrim n'a pas duré plus de trois mois et a pris fin à l'issue de la tournée effectuée par Habib Bourguiba dans les capitales des pays arabes. Le leader tunisien accusé d'avoir gardé par devers lui des fonds qu'il avait recueillis au cours de sa tournée et en butte aux intrigues de Mohieddine Klibi du Vieux Destour, a vu sa position fortement ébranlée, tant au Caire qu'en Tunisie même ; déçu et découragé par les attaques dont il a été l'objet par les échecs successifs de la Ligue arabe, Habib Bourguiba, perdant l'espoir de voir la question du Maghreb arabe soumise à l'ONU, songerait à quitter le Caire pour la Syrie ou même à rentrer en Tunisie.

Les incidences, sur le plan tunisien, de l'évolution inattendue de l'affaire palestinienne ont tourné à la confusion des organisateurs des départs de volontaires pour la libération de la Palestine.

Enfin, c'est vraisemblablement la désaffection des Tunisiens à l'égard du Néo-Destour et l'affermissement de l'autorité gouvernementale qui ont créé le climat favorable à la naissance d'un nouveau parti « Union et Progrès »,

appuyé par des notables et des éléments du nationalisme modéré. Signe manifeste de l'affaiblissement du Destour dont les différentes tendances se sont opposées tout au long de l'année – Salah Ben Youssef a été conduit à prendre avec le Premier ministre des contacts en vue de tenter de participer au gouvernement de la Régence.

Si en cette fin d'année, la position des nationalistes tunisiens n'est guère brillante, celle du parti communiste tunisien ne vaut guère mieux. La disparition d'*El Talia* organe de langue arabe du parti, et les maigres résultats de la souscription destinée à maintenir son organe de langue française, *l'avenir de la Tunisie*, sont des signes évidents de la chute verticale des effectifs communistes de la Régence qui a provoqué une crise parallèle dans ceux de l'USTT.

Les dirigeants de l'UGTT, qui ont tiré la leçon des événements d'août 1947 à Sfax, dont l'épilogue judiciaire a été marquée, au mois de janvier 1948 par la condamnation de son secrétaire régional Habib Achour responsable de leur déclenchement, tout en restant en collusion discrète avec le Néo-Destour font preuve d'une extrême prudence dans leurs activités politiques et cantonnent leur action sur le plan strictement syndical et des revendications ouvrières.

La hausse constante du prix de la vie a certes trouvé une contrepartie dans l'amélioration sensible de la situation économique et du ravitaillement, mais les conditions de vie de l'ouvrier et du fonctionnaire restent difficiles et favorisent la propagande syndicale et les demandes de hausse de salaires ou de réajustement de traitements.

L'affermissement très net du prestige de la France et de l'autorité gouvernementale, le vaste effort d'équipement économique entrepris, une conjoncture agricole heureuse permettent d'aborder l'année 1949 sous de bons auspices.

(Direction d'Afrique-Levant, Tunisie, volume 33)

455

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1],
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

D. *Paris, [31] décembre 1948.*

Je me réfère à votre lettre « Metric » n° 72 du 10 décembre 1948[2].

Le gouvernement français ne voit pas des avantages à ce que soit adoptée la suggestion britannique. À ses yeux la structure et le fonctionnement du Comité dont la création a été décidée en principe par le Conseil consultatif pourraient être les suivants :

[1] Note manuscrite : « *Signature chez M. Clappier* ».

[2] Document non reproduit.

1) Une réunion préparatoire du Comité aurait lieu dans les premiers jours de janvier ;

2) À cette réunion préparatoire participeraient un représentant de la Sûreté Nationale française et un représentant de la SDECE[1] ;

3) Les représentants des sûretés intérieures et des services de renseignements examineraient entre eux, au cours de la réunion du Comité préparatoire, les tâches qui devraient être dévolues au Comité définitif. À nos yeux, ces tâches devraient être les suivantes :

a) Recueillir toutes les informations émanant des services de renseignements travaillant à l'extérieur des territoires des « 5 » ainsi que tous les renseignements émanant des services de sûreté intérieure et concernant les territoires des cinq pays.

b) Ces renseignements, une fois recueillis, le Comité aurait pour tâche d'en faire la synthèse. Ses conclusions à cet égard seraient communiquées à la Commission permanente ainsi qu'à tous les organismes qui pourraient être jugés intéressés et plus particulièrement aux services de sûreté intérieure des « 5 » chargés, sur leurs territoires respectifs, de la répression des menées subversives.

4) Si cette suggestion était admise par le Comité préparatoire et par la Commission permanente il y aurait lieu, à nos yeux, de prévoir que le Comité de Londres siégerait à intervalles réguliers, mais ne constituerait pas un organisme permanent. Par contre, il devrait disposer d'un secrétariat permanent dont la tâche serait, sous la direction technique et politique du Comité d'effectuer les traductions des documents qui lui parviendraient et d'en faire une première synthèse.

5) Indépendamment de ce Comité et de son secrétariat, le gouvernement français verrait les plus grands avantages à ce que les contacts qui ont déjà été établis par le Directeur général de la Sûreté Nationale française avec ses collègues des quatre pays, fussent maintenus pour permettre à ces hauts fonctionnaires de coordonner l'exploitation des travaux du comité de Londres sur les territoires des cinq pays.

(Secrétariat général Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

[1] S.D.E.C.E. : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

456

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 2569. *Londres, 31 décembre 1948.*

La publication du rapport Truman d'une part et les récents débats de l'ONU[2] de l'autre ont remis les affaires de Grèce au premier plan de l'actualité internationale et des préoccupations britanniques. C'est avec une réelle anxiété que le *Foreign Office* envisage aujourd'hui l'avenir de cette petite nation balkanique dont le destin est traditionnellement lié à celui de la Grande-Bretagne.

L'extrême gravité de la crise – militaire, politique, économique et sociale – que traverse aujourd'hui la Grèce, après tant d'années d'épreuves, n'échappe à Londres ni aux milieux officiels, ni aux interprètes de l'opinion. On estime ici d'une manière générale que la situation politique à Athènes est aussi peu rassurante que la perspective sur les champs de bataille. Aucun des multiples projets de remaniement d'un gouvernement qui « agonise » ne paraissent de nature à apporter une solution aux difficultés inextricables dans lesquelles se débat le pays. Cependant que le *Foreign Office* déplore la tragique carence des pouvoirs publics et le manque d'esprit civique de la population, la presse dénonce en propres termes « l'incapacité et la malhonnêteté » de l'administration hellénique. Ainsi, l'*Economist* soulignait-il le 11 décembre l'impérieuse nécessité d'une réorganisation intérieure totale. Reprenant à son compte le slogan marxiste, l'hebdomadaire libéral écrivait « qu'il est essentiel de ne plus permettre aux riches marchands d'exploiter leurs compatriotes et de leur faire comprendre sans tarder que ni les relations politiques ni la fortune ne sauraient protéger des rigueurs de la loi ceux qui volent l'État et leurs concitoyens ». Abordant d'autre part la question des unions ouvrières, le même organe affirmait qu'il conviendrait de pourvoir d'urgence au remplacement des hommes qui font du syndicalisme grec un « objet de dérision ». À part la Chine de Tchang Kaï Chek, aucun pays jusqu'ici n'avait été jugé avec une sévérité pareille par les journaux britanniques. L'*Economist* concluait en réclamant la constitution immédiate d'un gouvernement de salut public plus soucieux d'action que d'idéologie.

De leur côté, les fonctionnaires compétents du *Foreign Office* admettent qu'avec ses 22 000 soldats et ses quelque 75 000 auxiliaires, Markos est maître de la montagne et tient sous sa menace pratiquement la moitié du pays, dont il empêche la reconstruction. Ses guérillas paraissent s'être remises plus vite que les troupes gouvernementales de la bataille du

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe.
Note manuscrite : « *Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et à S[ecrétariat des] C[onférences]. [Communiquer à] Athènes, Washington, Belgrade, fait 11-1-49* ».

[2] Voir document nº 319.

Grammos et la balance des succès militaires semble aujourd'hui pencher en sa faveur. Les services intéressés ont cependant noté un symptôme qui leur paraît encourageant. Le 6 octobre dernier, le bureau politique du Comité central du parti communiste grec a décidé de révoquer en bloc le Comité d'Athènes, accusé de s'être avéré incapable d'exploiter « les conditions particulièrement favorables qui prévalent en Grèce pour organiser un soulèvement général de la population contre la clique dirigeante soutenue par les impérialistes américains ». Tous les membres de ce Conseil ont été invités à rejoindre sans délai l'armée de Markos et à céder la place à de nouvelles personnalités qui, espère-t-on, « sauront se montrer à la hauteur des circonstances ». Le *Foreign Office* n'en est pas moins pessimiste sur la capacité de résistance des éléments gouvernementaux et ne peut que constater le désarroi de la plus grande partie de l'opinion publique, lasse d'une lutte qui se prolonge et déçue par l'inefficacité des résultats obtenus.

La Grèce dans ces conditions, apparaît ici comme le point le plus faible du barrage que les puissances occidentales s'efforcent de dresser, depuis la Mer du Nord jusqu'à l'Océan Indien, contre les entreprises soviétiques. Une détérioration complète de cette situation isolerait la Turquie ; elle compromettrait gravement la défense de la Méditerranée et les liaisons avec le Moyen-Orient. Les fonctionnaires anglais comparent volontiers ce pays à un malade auquel il faut constamment administrer des piqûres. Celle qu'a faite l'ONU s'est avérée insuffisante. Il faut aujourd'hui chercher d'autres remèdes. La diplomatie britannique – qui n'a ménagé aucun effort pour faire constater par l'opinion mondiale l'agression dont le gouvernement d'Athènes est victime – a pleinement conscience de l'enjeu de la lutte dont la Grèce est actuellement le théâtre. Mais l'on se demande s'il sera possible de trouver le moyen de redresser la balance. Le *Times*, dont les attaches avec le *Foreign Office* sont bien connues, semble avoir quelques doutes à ce sujet puisqu'il affirme ce matin 30 décembre dans son éditorial que, pour mettre fin à cette « guerre désastreuse », les démocraties ont le choix entre les deux termes de cette alternative : augmenter sensiblement l'aide qu'elles accordent aux forces loyalistes, solution qui ne garantirait même pas la cessation des hostilités, « ou reprendre le projet de médiation, en l'appuyant d'une autorité beaucoup plus grande que celle dont disposerait le Dr Evatt ».

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec le Sous-Secrétaire d'Etat permanent, celui-ci m'a confirmé les appréhensions anglaises sur l'évolution de la situation en Grèce. Il craint en particulier qu'une dictature ne sorte de la crise gouvernementale, en quelque sorte endémique qui s'est installée à Athènes ; les précédents historiques rendent, à ses yeux, cette hypothèse probable. Si un tel événement se produisait, il deviendrait plus difficile au gouvernement britannique, vis-à-vis de la majorité parlementaire, de poursuivre sa politique actuelle[1].

(Direction d'Europe, Grèce, volume 66)

[1] Note manuscrite en marge pour le dernier paragraphe : « *Confidentiel* ».

457

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2573[2]. *Londres, 31 décembre 1948.*

Confidentiel.

Après les secousses graves qui avaient ébranlé le pays en 1947, l'année 1948 a été dominée en Grande-Bretagne par le redressement remarquable opéré dans le domaine économique sous l'impulsion de sir Stafford Cripps. Ainsi que l'a souligné à plusieurs reprises la correspondance de cette Ambassade (voir notamment ma dépêche n° 1762 EU du 27 août 1948)[3], ce redressement a été facilité par la douceur exceptionnelle de l'hiver, par l'évolution de la situation internationale et surtout par l'adoption en temps utile du programme de reconstruction européenne, sans lequel la sauvegarde de l'économie britannique n'aurait pu être assurée que par un miracle. Mais il est juste d'en attribuer le mérite, pour une large part, au gouvernement qui depuis le remaniement de l'automne 1947 a fait preuve d'une autorité, d'une clairvoyance et d'un courage qui se sont affirmés à l'épreuve des événements. Pourtant, par suite de divers facteurs d'ordre politique et plus particulièrement des doutes qui se sont élevés récemment au sujet de l'orientation générale de la politique étrangère, doutes que j'ai analysés dans ma dépêche n° 2526-EU du 20 décembre[4], l'année ne se termine pas dans des conditions très favorables pour le Cabinet travailliste.

Amorcée avec un certain succès dans les derniers mois de 1947, la mise en œuvre des plans d'assainissement de l'économie britannique s'est poursuivie, au cours de cette année, à l'exclusion de toute manifestation spectaculaire, mais avec une régularité faite à la fois de précision, de souplesse et de résolution, qui a été un des secrets de sa réussite. Le programme exposé par sir Stafford Cripps aux Communes le 23 octobre 1947 a été aménagé et complété à la lumière de l'expérience et une place de plus en plus large tend maintenant à être donnée à la solution des problèmes à longue échéance. Le bilan des six premiers mois de l'année dressé par le Chancelier de l'Échiquier pendant la courte session de septembre, a fait beaucoup pour permettre au pays de mesurer l'importance des résultats obtenus et de comprendre qu'étant désormais sur la bonne voie, il se devait de persévérer dans ses efforts et ses sacrifices (ma dépêche n° 1975 du 20 septembre)[5]. Les

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Europe et communiquée à la Direction des Affaires économiques. Note manuscrite : « *Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]* ».

[2] Sont indiquées en référence les dépêches n°s 2131 du 22 octobre (non reproduite), 2274 du 13 novembre (non reproduite) et 2526 du 20 décembre (voir doc. n° 430).

[3] Voir document n° 141.

[4] Voir document n° 430.

[5] Document non reproduit.

progrès révélés depuis cette date et les conclusions du plan de 4 ans n'ont pu que confirmer cette impression encourageante (ma dépêche nº 2507-CE du 10 décembre)[1]. Le fait que pendant le 3e trimestre le déficit de la balance des comptes ait été ramené à 76 millions de livres et presque entièrement couvert par les versements effectués au titre de l'aide Marshall, constitue un indéniable succès. À l'intérieur, la lutte contre la poussée inflationniste continue à être conduite avec méthode et souplesse ; la presse conservatrice et libérale nie parfois l'efficacité de l'action gouvernementale en ce sens, mais ses arguments, trop théoriques, ne tiennent pas compte de la nécessité de certains ménagements indispensables au maintien de la coopération des masses ouvrières.

Pourtant, quelle que soit l'ampleur du redressement effectué depuis un an, l'équilibre actuel reste précaire. D'une part, en effet, même si l'aide Marshall demeure suffisante et si aucune difficulté imprévue ne surgit du côté américain ou du fait des exigences de la Défense nationale, il est permis de douter que la Grande-Bretagne ne parvienne dès 1952 à se libérer entièrement de la dépendance du dollar. Il ne faut pas oublier à cet égard que le surcroît d'effort nécessaire dans les prochaines années pour développer la production et les exportations sera, de l'aveu même du Chancelier de l'Échiquier, fort difficile à accomplir, puisqu'en définitive on approche du plafond des possibilités actuelles de la Grande-Bretagne. C'est pourquoi toute l'attention des organisations patronales et ouvrières est dirigée depuis quelque temps vers l'accroissement de la productivité par le perfectionnement des méthodes de travail et l'amélioration du rendement individuel.

D'autre part, la pression pour la hausse des salaires, qui après avoir été très forte au cours de l'été, s'était considérablement relâchée au lendemain du Congrès du TUC à Margate (ma dépêche nº 1924 EU du 20 septembre)[2], se fait à nouveau sentir avec quelque vigueur, ainsi qu'en témoigne notamment le présent conflit entre la direction des Chemins de Fer nationalisés et le syndicat des Cheminots. Or, la stabilisation des salaires, des prix et des profits, définie dans le Livre Blanc du 4 février, constitue une des pièces maîtresses de la politique économique du gouvernement. La situation est compliquée par le fait que la montée des prix n'a pu être strictement arrêtée dans tous les domaines. La question du coût de la vie n'a d'ailleurs cessé d'être au premier plan des préoccupations des milieux travaillistes. Elle a été fréquemment débattue depuis deux mois, à l'abri de toute publicité, lors des réunions privées du groupe parlementaire. À la veille des vacances de Noël et après une campagne de plusieurs semaines, le président de ce groupe, M. Maurice Webb, a même profité de l'ajournement pour poser le problème devant les Communes. Mais, fait significatif, cette initiative, qui n'engageait que sa responsabilité personnelle, lui a valu de très vives critiques à la gauche même du parti. Les parlementaires travaillistes se rendent compte pour la plupart qu'en relâchant à l'heure actuelle l'effort anti-inflationniste des derniers mois, on risquerait

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

de compromettre l'œuvre accomplie depuis un an et, partant, le succès même de l'expérience socialiste.

Il ne sera cependant pas toujours aisé de convaincre les masses ouvrières de la nécessité de persévérer dans une discipline qui comporte des privations certaines. Le gouvernement dispose, il est vrai, de l'appui loyal de l'ensemble des cadres syndicaux ; le dernier trimestre a vu, en particulier, le renforcement de l'offensive anti-communiste du TUC dont la circulaire du 24 novembre pourrait même être un premier pas vers l'exclusion des communistes de divers postes de commande dans les *Trades Unions*. Mais conscients de l'importance de l'enjeu en cause et de la précarité de la stabilisation présente, les communistes et leurs alliés feront tout pour provoquer et pour exploiter les revendications de salaires. D'ores et déjà ils sont à l'origine de l'agitation qui se manifeste chez les cheminots et dans les transports de surface de la région londonienne. Ainsi que tendait à le prouver en octobre l'attitude de M. Horner, Secrétaire général de la *National Union of Mineworkers*, dans ses démêlés avec la majorité travailliste de ce syndicat (mes télégrammes n°s 3611 à 15 et 3681)[1], ils cherchent par des actions fragmentaires mais qui affectent des secteurs vulnérables de l'économie à rompre, peu à peu et pour des motifs dépourvus en apparence de caractère politique, l'équilibre fragile réalisé au cours de l'année 1948. Dans ces conditions, le combat contre le communisme perd l'aspect d'un conflit purement politique et apparaît de plus en plus comme une nécessité qui découle d'impérieux facteurs d'ordre économique.

En dépit des efforts des communistes et des préoccupations de l'opinion dans son ensemble, le Chancelier de l'Échiquier ne semble pas être tenu en général pour responsable des lacunes qui subsistent dans la politique de stabilisation des prix. Dans le mouvement travailliste on attend de lui à l'occasion du budget d'avril certaines décisions susceptibles de détendre la situation, mais entre-temps on ne lui ménage pas un soutien agissant et sincère. La prudence des critiques de l'opposition contre sa politique économique est également significative ; les attaques de flanc, dont il a été l'objet lors du débat sur la nationalisation de l'acier et à la suite des transferts de fonds en faveur du *Populaire*, (mon télégramme n° 3924 et ma lettre n° 2448 EU du 9 décembre)[2], n'ont pas trouvé un écho durable. Sir Stafford Cripps, dont la situation exceptionnelle dans le Cabinet et au Parlement n'a fait que s'affirmer, jouit en outre auprès de la nation d'un prestige considérable, grâce auquel le pays fait aujourd'hui largement confiance au gouvernement travailliste pour la direction de ses finances et de son économie.

Cette confiance ne s'étend pas toutefois à tous les domaines et le dernier trimestre a été à plusieurs égards nettement défavorable pour le gouvernement. Je me bornerai à rappeler à ce sujet divers facteurs d'ordre politique qui sont intervenus au cours des derniers mois de l'année et qui ont fait l'objet d'études toutes récentes de cette Ambassade.

[1] Documents non reproduits.

[2] Documents non reproduits.

Avant d'apprécier les conséquences durables de l'affaire Stanley, qu'évoquait mon télégramme nº 4373 du 28 décembre[1], il est prudent d'attendre la publication des conclusions du « Tribunal d'enquête ». Dès maintenant, on ne doit nullement exclure que la vigueur même de la réaction du Premier ministre ne soit, avec le temps, mise au crédit du gouvernement. Mais pour le moment, il n'est pas contestable que les révélations auxquelles a donné lieu l'enquête publique et qui ont causé les démissions de M. Belcher, Sous-Secrétaire d'État au *Board of Trade* et de M. Gibson, administrateur de la Banque d'Angleterre, ont répandu dans les esprits des doutes qui priveraient certainement le *Labour Party* d'un nombre appréciable de voix si des élections générales avaient lieu prochainement.

La faiblesse manifeste avec laquelle la politique de la défense nationale a été conduite depuis longtemps déjà, est sans doute moins susceptible de troubler l'électeur travailliste qui se préoccupe avant tout à cet égard de ne pas voir le réarmement affecter le rétablissement de l'économie. Mais elle a été mise trop brutalement à nu lors des débats sur l'extension de 12 à 18 mois de la durée du service militaire pour que l'autorité des leaders travaillistes n'en souffre pas dans le pays. Or, ceux-ci et spécialement M. Attlee, à qui on a souvent reproché de s'être faits jadis jusqu'à une heure tardive les avocats du désarmement, sont certainement sensibles aux critiques qui leur sont adressées sur ce terrain. Aussi dans les milieux parlementaires considère-t-on généralement la retraite de M. Alexander comme certaine, ainsi que le signalait ma lettre nº 2506 du 20 décembre[2]. La nomination au ministère de la Défense d'un homme énergique et capable, et le changement des titulaires de certains portefeuilles militaires suffiraient, semble-t-il, pour redresser un des défauts les plus patents de la présente équipe ministérielle.

Mais le développement le plus malheureux des six dernières semaines est bien le malaise qui a été révélé aux Communes par le débat sur la situation internationale, et dont ma dépêche nº 2526 EU du 20 décembre[3] a souligné la gravité. Ce n'est plus la personne de M. Bevin et le déclin de son autorité personnelle qui sont en cause. C'est bien le gouvernement travailliste qui se trouve subitement mis à l'épreuve sur un terrain où il se sentait particulièrement solide, et la conduite générale de sa politique étrangère, qui pour la première fois depuis son avènement au pouvoir suscite de toutes parts des doutes graves. Un redressement de la diplomatie britannique pourrait contribuer à dissiper ces doutes, mais il ne suffirait pas à rétablir solidement la position du Secrétaire d'État, dont la retraite paraît d'autre part exclue. Le Cabinet est donc menacé de rester affaibli de façon permanente dans un secteur vital et l'opposition a une occasion inespérée de reprendre de l'autorité. Particulièrement sensible dans les milieux politiques, le malaise commence en effet,

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

[3] Voir document nº 430.

par suite des critiques de la presse, à gagner des sphères plus larges de l'opinion.

Dans la même période, la polémique sur la nationalisation de l'acier n'a pas pris l'acuité que l'on avait prévue généralement et ne semble avoir soulevé dans l'opinion qu'un intérêt modéré (mon télégramme nº 3924)[1]. Elle aurait joué un rôle insignifiant dans le recul marqué des suffrages travaillistes lors de l'élection partielle d'Edmonton qui, par suite de l'intervention de divers facteurs d'ordre local, n'avait d'ailleurs pas, comme celle de Gravesend en novembre 1947, le caractère d'une épreuve de force entre les partis (ma lettre nº 2304 EU du 18 novembre 1948)[2]. Après le Congrès de Llandudno, ce recul n'en a pas moins confirmé les progrès appréciables réalisés par le parti conservateur dans le domaine de l'organisation et de la propagande (ma lettre nº 2109 EU du 15 octobre)[3] et la désaffection d'une partie de la masse flottante des électeurs envers le *Labour Party*, dont ma dépêche nº 1558 EU du 22 juillet[4] relevait déjà divers indices, mais dont il reste difficile de mesurer l'ampleur exacte. Aussi M. Morrison poursuit-il activement la préparation du programme électoral de 1950 en collaboration étroite avec les principaux éléments du parti, qu'il a ralliés à sa politique de « consolidation » (ma dépêche nº 2425 EU du 8 décembre)[5]. J'avais déjà signalé dans ma dépêche nº 2151 EU du 22 octobre[6] le renforcement sensible de sa position au cours de l'été. Depuis lors, l'influence relative du Lord Président du Conseil du gouvernement n'a fait que grandir et il apparaît aujourd'hui, après sir Stafford Cripps mais avant M. Bevin, comme le principal collaborateur de M. Attlee.

En conclusion, les développements d'ordre politique des derniers mois, évoqués ci-dessus, ont enlevé au gouvernement une part certaine du bénéfice qu'il espérait tirer à bon droit du redressement opéré depuis un an sous sa direction. Après le succès du remaniement de l'automne 1947, le Premier ministre pourrait être tenté de chercher dans une refonte sérieuse de son gouvernement une solution à ses difficultés présentes. Des changements dans le Ministère sont certains avant la fin des vacances parlementaires (mon télégramme nºs 4314 à 16)[7]. Mais un remaniement comparable à celui de l'an dernier paraît exclu. Si atteint qu'il puisse être, M. Bevin s'appuie toujours sur les groupes les plus puissants du mouvement ouvrier et il choisira lui-même l'heure de son départ. Aucun changement n'est donc à prévoir dans les portefeuilles rattachés au *Foreign Office*. D'autre part, M. Attlee est tenu, sous peine de provoquer de graves mécontentements, de maintenir dans le choix de ses collaborateurs un certain équilibre entre les éléments syndicalistes et les éléments politiques. Or dans la jeune

1 Document non reproduit.
2 Document non reproduit.
3 Document non reproduit.
4 Document non reproduit.
5 Document non reproduit.
6 Document non reproduit.
7 Document non reproduit.

génération, les *Trade Unions* ne sont pas fortement représentés au Parlement. Ce fait ne facilite pas un rajeunissement du gouvernement, qui aurait pourtant le grand avantage de préparer dès maintenant une relève dont la nécessité s'imposera tôt ou tard après les élections générales de 1950.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 19)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

AALTONEN (Aleksis), ministre sans portefeuille finlandais, 620

ABBOT, consul général des États-Unis en Indochine, 7

ABDALLAH (émir), roi de Transjordanie, 55, 56, 57, 464, 944, 1044

ABD-EL-KRIM (Mohamed el Kehttabi, dit), nationaliste marocain, 1048

ABRAMOV (Alexandre), fonctionnaire de l'ambassade de l'URSS à Paris, 211, 413, 597

ACHESON (Dean), ancien sous-secrétaire d'État et futur Secrétaire d'État en janvier 1949, 792

ACHOUR (Habib), secrétaire régional du syndicat tunisien UGTT, 1049

ADENAUER (Konrad), homme politique allemand démocrate-chrétien, 370, 880

AGA KHAN III (Mohammed chah), imam et prince, 261

AGAGIANIAN (Grégoire-Pierre XV), cardinal de l'Église romaine, patriarche arménien de Cilicie au Liban, 206

AGUIRRE Y DE CARCER (Manuel), ambassadeur d'Espagne à Paris, 693

AKHMATOVA (Anna Andréïevna), poétesse russe, 333

ALBERT DE LIGNE, prince de la famille royale belge, 403

ALBORNOZ (Alvaro de), chef du gouvernement républicain espagnol en exil, 249

ALEXANDRE III, avant-dernier tsar de Russie, 800

ALEXANDER (sir Harold), maréchal de l'armée britannique et gouverneur général du Canada, 448, 506, 507, 553, 1056

ALEXANDRE, métropolite d'Émesse, 182

ALEXIS Ier (né Sergei Vladimirovitch Simanski), 13e patriarche de l'Église orthodoxe de Moscou, 74, 178, 179, 180, 181, 182

ALI KHAN (Liaquat), Premier ministre du Pakistan depuis août 1947, 496, 497, 498, 545, 546

ALICE D'ALBANY (comtesse d'Athlone), membre de la famille royale britannique, 403

ALIKHANOF (colonel), militaire soviétique, 800

ALIMIN, chargé de la propagande du parti communiste indonésien, 522

ALPHAND (Hervé), directeur général des Affaires économiques et financières, 230, 266, 347, 350, 374, 390, 391, 500, 506, 555, 556, 657, 857, 931, 1004, 1010

ALSOP (Joseph), journaliste américain, 421, 422, 423, 424, 447, 449, 797

ALSOP (Stewart), journaliste américain, 421, 422, 423, 424, 447, 449, 797

AMANULLAH KHAN, roi d'Afghanistan de 1919 à 1929, 18

AMBEDKAR (docteur Bhimrao Ramji), juriste et homme politique indien, principal rédacteur de la constitution de l'Inde, chef des Intouchables, 568

AMOUR (Norman), chargé d'affaires américain à Madrid, 689

ANDRÉ (Gérard), deuxième secrétaire à l'ambassade de France à Londres, 582

ANENKOFF (général Boris), ataman des cosaques de Sibérie, général major et commandant de l'armée de Semiretchie, 800

ANTONESCU (Ion), chef du gouvernement et chef de l'État roumain de 1940 à 1944, 244

ANZIANI, fonctionnaire du ministère de la France d'outre-mer, 970

ARCE, diplomate argentin à l'ONU, 547

AREVALO (docteur Juan José), président du Guatemala, 131

ARVENGAS (Gilbert), ministre de France au Caire, 54, 397, 398

ASCHWIN (prince), frère du prince Bernhard de Hollande, 403

ATANASIU (général V.), commandant de la première armée roumaine, 221

ATHLONE (Alexander Cambridge, comte d'), ancien gouverneur général du Canada, 403

ATTLEE (Clement), Premier ministre britannique de 1945 à 1951, 40, 300, 303, 379, 434, 538, 589, 692, 935, 976, 985, 1056, 1057

AUGARDE (Jacques), sous-secrétaire d'État MRP aux Affaires musulmanes, 40

AUGÉ (Pierre), ministre de France à Canberra, 278

AURIOL (Vincent), président de la République française, président de l'Union française, 373, 561, 562, 766

AXEL DE DANEMARK (prince), membre de la famille royale danoise, 403

AZZAM (Pacha Abdul Rahman), secrétaire général de la Ligue arabe, 55, 56

B

BAELEN (Jean), ambassadeur de France à Varsovie, 535, 539, 765, 828, 913

BAEYENS (Jacques), directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères, 239, 540, 910, 946, 970

BAJPAI (sir Girja Shankar), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères indien, 11, 212

BALAFREJ (Ahmed), secrétaire général du parti de l'Istiqlal marocain, 191

BALDWIN (Hanson), collaborateur du *New York Times*, 448, 449, 450

BAO DAÏ (Nguyen Vinh Thuy, dit), ex-empereur d'Annam, 8, 83, 424, 425, 426, 475, 540, 541, 819, 820, 821, 954, 961, 973, 974, 975

BARADUC (Pierre), chef de service à la direction des Affaires économiques, 428, 848, 931

BARAIKTAR (Muharem), sujet albanais, 579

BARKLEY (Alben William), sénateur américain du Kentucky et futur vice-président, 482

BARON (Charles), gouverneur des Établissements français de l'Inde, 235, 236, 644, 889, 912, 946, 970, 971

BARRAST (Gilles), secrétaire de l'Union française des fédéralistes, 633

BARRÈS (Maurice), écrivain et homme politique français, 452

BARRINGTON, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères birman, 685

BARRY (colonel), attaché militaire britannique à Stockholm, 814

BARTLETT (Vernon), homme politique libéral britannique, 40, 673

Bastid (Paul), député radical de la Seine, 41

Bastovansky, journaliste soviétique à la *Pravda*, 1024

Baudelaire (Charles), poète français, 452

Baudet (Philippe), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Londres, 433, 493, 503, 537, 562, 921

Baudouin de Belgique (prince), héritier du royaume de Belgique, 419

Bauer (Paul), Français (journaliste ?) installé en Chine, 91

Beaurepaire, directeur de la Coordination industrielle au ministère de l'Industrie et du Commerce, 486

Beausse (Jean de), chargé d'affaires à Varsovie, 8, 790

Bebler (Aleš), délégué yougoslave aux Nations unies, 23, 476

Beel (docteur Louis), Premier ministre hollandais, 51, 442, 594, 951, 972

Behrens (Bedington), financier anglais, 633

Belcher (John), sous-secrétaire d'État au *Board of Trade*, 1056

Belhaouane (Allala), homme politique tunisien, 1045

Belt, chef de la délégation cubaine à l'ONU, 547, 548

Benda (Julien), philosophe et écrivain français, 453

Benediklov (I.A.), ministre de l'Agriculture soviétique, 334

Bénès (Dr Edvard), président de la République tchécoslovaque, 687, 738

Benzon, chargé d'affaires yougoslave à Rome, 775

Beran (monseigneur), archevêque de Prague, 739, 740, 774, 905, 907

Bérard (Armand), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Washington, 219, 421, 447, 476, 482, 849, 1012, 1013

Berge (colonel), attaché militaire français à Rome, 557

Bergson (Henri), philosophe français, 452

Bernadotte (comte Folke), diplomate suédois, 54, 55, 56, 57, 614

Bernard (Henri), juge français au tribunal de Tokyo, 752

Bernard (Tristan), romancier français, 333

Bernhard (prince), prince consort des Pays-Bas, 404

Béthouart (Antoine), général commandant en chef des forces françaises en Autriche, 414

Bettinger, commissaire d'État aux réfugiés du Wurtemberg-Bade, 484, 485

Bevin (Ernest), secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 40, 46, 82, 84, 112, 115, 116, 117, 118, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 153, 156, 157, 168, 169, 215, 226, 268, 276, 318, 330, 342, 375, 385, 400, 416, 469, 470, 471, 472, 485, 505, 506, 507, 508, 514, 517, 529, 530, 531, 532, 533, 538, 555, 562, 563, 564, 565, 570, 586, 589, 590, 601, 613, 621, 639, 666, 667, 669, 691, 693, 719, 825, 839, 867, 923, 937, 940, 951, 965, 966, 967, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 997, 1006, 1008, 1056, 1057

Bichet (Robert), député MRP de Seine-et-Oise, 41

Biclet, conseiller commercial auprès de l'ambassade de France à Stockholm, 408, 409, 410

Bidault (Georges), ministre des Affaires étrangères jusqu'au 26 juillet, 1, 2, 4, 7, 8, 10, 11, 15, 19, 21, 22, 24, 27, 30, 33, 43, 46, 50, 52, 54, 62, 63, 73, 78, 81, 82, 85, 87, 88, 90, 91, 94, 98, 99, 106, 109, 112, 114, 116, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 138, 143, 144, 146, 148, 153, 154, 156, 159, 160, 161, 165, 168, 199, 220, 226, 270, 300, 328, 342, 596, 983

Bienaymé (capitaine de vaisseau), attaché naval français à Stockholm, 732, 813, 814

BIERUT (Boleslav), président du gouvernement d'union nationale polonais, 405, 504, 784, 843

BILLOTTE (Pierre), général, chef de la délégation française au comité des chefs d'état-major des Nations unies, 219, 257, 332, 1010, 1039

BINOCHE (Jean), diplomate de la direction d'Afrique-Levant, 797

BISMARCK (Otto Eduard Leopold Bismarck-Schoenhausen), homme d'État allemand, 620, 875

BLACKWELL, ouvrier d'une usine de Manchester, militant du *Labour Party*, 593

BLAIZOT (Roger), général, commandant en chef des Forces françaises en Indochine, 1036

BLANC (général), chef d'état-major du général de Lattre, 554

BLANCO (Carrero), sous-secrétaire à la Présidence du Conseil espagnol, 238

BLOCH-LAINÉ (François), directeur du Trésor, 556

BLOOM (Sol), homme politique américain, 902

BLÜCHER (Franz), président du parti libéral-démocrate de la zone britannique, 880

BLUM (Léon), ancien président du Conseil et ancien ministre des Affaires étrangères, 633

BLUN (Georges), journaliste français au *Monde*, 76

BOAROV, attaché de presse de la légation de Yougoslavie à Budapest, 441

BOCICARIOV, secrétaire d'ambassade soviétique, 148

BODNARAS (général), ministre de la Défense nationale roumain, 245

BOEGNER (Jean), conseiller à l'ambassade de France à La Haye, 550

BOGDANOV, contre-amiral russe, 801

BOGOMOLOV (Alexandre Efremovitch), ambassadeur de l'URSS à Paris, 596

BOHEMAN (Erik), ambassadeur de Suède à Londres, 47

BOHLEN (Charles), conseiller au Département d'État, 99, 100, 101, 164, 169, 478, 500, 502

BOISSIER (Jacques), administrateur des colonies, chargé de mission au ministère des Affaires étrangères, 49

BOLLAERT (Émile), haut-commissaire de France en Indochine, 7, 50, 239, 240, 424, 425, 474, 475, 560, 819, 820

BONBRIGHT (James C.H.), ministre-conseiller à l'ambassade des États-Unis à Paris, 639

BONNEAU (Gabriel), directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères, 797

BONNEFOUS (Édouard), président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, 40, 41

BONNET (Henri), ambassadeur de France à Washington, 4, 99, 130, 161, 170, 199, 200, 201, 219, 220, 227, 257, 296, 301, 332, 339, 342, 349, 373, 377, 378, 385, 408, 421, 469, 430, 673, 713, 743, 791, 838, 848, 851, 855, 856, 899, 1033, 1038

BORIS (Georges), conseiller technique de la délégation française à la Commission des Réparations, 428, 429

BOSWELL (William O.), deuxième secrétaire de l'ambassade américaine à Paris, 160

BOUDEVILLE, fonctionnaire du Commissariat au Plan, 556

BOUDHAILLES (Jacques), industriel français, 741

BOURBON-BUSSET (Jacques de), sous-directeur aux Relations culturelles puis directeur-adjoint au cabinet du Ministre, 10, 154, 183, 208, 210, 215, 227, 228, 241, 254, 283, 312, 324, 325, 347, 349, 384, 388, 389, 405, 406, 410, 415, 477, 481, 493, 506, 529, 537, 557, 585, 599, 601, 602, 666, 670, 694, 731, 742, 756, 765, 767, 784, 854, 917, 949, 950, 952, 971, 978, 997, 998, 1033, 1036

Bourdan (Pierre), député UDSR de la Seine et ancien ministre, 41
Bourdeillette (Jean), chargé d'affaires à l'ambassade de France près le Saint-Siège, 202, 427, 435
Bourget (Paul), écrivain et essayiste français, 452
Bourguiba (Habib ibn Ali), nationaliste tunisien, 1045, 1048
Bourquia (Abdesselem), secrétaire général du parti communiste marocain, 186, 191
Bousquet (Raymond), directeur des Affaires administratives et sociales, 1006
Boutroux (Émile), philosophe, 452
Braden (Spruille), ancien ambassadeur américain à Buenos Aires, 852
Bradley (général Omar), chef d'état-major de l'armée américaine, 258, 590
Bramuglia (Juan Atilio), ministre des Affaires étrangères argentin, 672, 744
Brasseur (Léon), deuxième secrétaire à la légation de France à Kaboul, 15
Braun (Heinz), ministre de la Justice du gouvernement de la Sarre, 481
Braun (père), ancien curé de Saint-Louis des Français à Moscou, 533
Bréal (Michel), consul de France à Pékin, 280
Bresset, diplomate en poste au Quai d'Orsay, 154
Bret, 41
Bridges (Styles), sénateur républicain du New Hampshire, 903
Brooke (sir Basil), Premier ministre d'Irlande du Nord, 434
Brossolette (Gilberte), vice-présidente du Conseil de la République, 40
Brown (Constantine), journaliste américain à l'*Evening Star*, 237, 238
Bruce (David K.E.), diplomate américain, 266, 848
Brugmans (Hendrik), président des fédéralistes européens, 41
Brunikel, sous-directeur des Affaires politiques au ministère de France d'outre-mer, 235, 237
Bullitt (William), ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou et Paris, 899, 901, 903
Burin des Roziers (Étienne), chef de la délégation française à la commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, 481
Bustamante (José Luis), président du Pérou, 851, 852
Buu Lok (prince), chef de la délégation vietnamienne, 954
Byrnes (James), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères américain, 793, 879

C

Cadogan (sir Alexander), délégué de la Grande-Bretagne aux Nations unies, 240, 586, 673
Caffery (Jefferson), ambassadeur des États-Unis à Paris, 83, 100, 219, 304, 529, 855
Caine (sir Sidney), diplomate britannique et ancien secrétaire aux Finances de Hong Kong, 763, 764
Calender, journaliste américain à Paris, 381
Camouilly, fonctionnaire du ministère de la France d'outre-mer, 946, 970
Campana (Marcelle), fonctionnaire en poste au secrétariat particulier du Secrétaire général, 838, 848
Campbell (sir Ronald), ambassadeur de Grande-Bretagne en Égypte, 790

CANNON (Cavendish W.), ambassadeur des États-Unis à Belgrade, 476

CAPITANT (René), député UDSR de la Seine, 41

CASA REAL (comte de), sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 587

CASSIN (René), professeur, expert français à la Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social, membre de la délégation française à l'ONU, 255, 257, 286, 287, 295

CATROUX (général Georges), précédent ambassadeur de France à Moscou, 412, 424, 475

CATTAND (Georges), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, 91, 671, 854, 894

CERULLI (Enrico), diplomate italien, spécialiste de l'Éthiopie, 772

CHAMBERLAIN (Neville), ancien Premier ministre britannique, 505, 938

CHANDANOV (Pero), révolutionnaire macédonien, 1003

CHAPMAN (Daniel), fonctionnaire à l'ONU, 704

CHARLES XII, roi de Suède de 1697 à 1718, 799

CHARLES XIV (Jean-Baptiste Bernadotte), roi de Suède de 1818 à 1844, 824

CHARLES (sir Noël), diplomate britannique, 329, 330, 331, 346, 385

CHARLES-ROUX (François), ancien secrétaire général, écrivain et président de la Compagnie du Canal de Suez, 794, 797

CHARLOTTE DE BELGIQUE, ancienne impératrice du Mexique, 902

CHARPENTIER (Pierre), ministre de France à Bucarest, 146, 173, 676, 756, 757, 890

CHARVÉRIAT (Émile), membre français de la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans, 213

CHARVET (R.P.), supérieur de la Mission de Shien-Hsien, 843, 845, 846

CHATAIGNEAU (Yves), ambassadeur de France à Moscou, 3, 63, 90, 91, 168, 169, 178, 183, 208, 210, 211, 215, 218, 221, 222, 227, 228, 290, 298, 333, 384, 400, 406, 408, 412, 413, 414, 415, 416, 429, 586, 596, 597, 599, 620, 645, 646, 672, 673, 760, 782, 797, 917, 918, 932, 978, 1013

CHATEAUBRIAND (François-René de), ancien ministre des Affaires étrangères, écrivain et homme politique français, 452, 653

CHAUVEL (Jean), secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, 1, 4, 7, 13, 27, 52, 81, 82, 83, 99, 101, 103, 106, 119, 129, 145, 154, 161, 165, 167, 168, 169, 183, 208, 210, 215, 218, 219, 227, 228, 241, 254, 257, 268, 271, 283, 293, 296, 297, 299, 312, 318, 319, 320, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 346, 347, 349, 365, 376, 384, 385, 386, 388, 389, 401, 405, 406, 410, 415, 465, 477, 481, 493, 506 509, 529, 537, 553, 557, 562, 582, 585, 586, 588, 599, 601, 602, 615, 628, 629, 635, 639, 644, 645, 647, 648, 666, 667, 670, 675, 694, 731, 742, 743, 752, 755, 756, 765, 767, 772, 784, 837, 838, 846, 854, 855, 857, 887, 892, 917, 919, 929, 930, 949, 950, 952, 965, 966, 967, 968, 972, 978, 980, 997, 998, 1004, 1007, 1009, 1013, 1033, 1036

CHAVONIN (colonel), attaché militaire français à Téhéran, 782, 783

CHEVALERIE (Xavier Daufrenes de la), diplomate de la direction d'Asie-Océanie, 15, 27, 94, 237, 254, 495, 545, 567, 887, 910, 921, 926

CHEVALME (François), secrétaire général de la Fédération des métaux (CGTFO), 741

CHOISEUL-PRASLIN (René), administrateur-adjoint en poste au Secrétariat du ministère, 214

CHOLLET, vice-président de la CFTC, 1047

CHOSTAKOVITCH (Dmitri), compositeur russe, 333

CHOUKEIRI (Ahmed), homme politique palestinien, 56

CHRISTOPHORE (Christophore II Danielidis), patriarche d'Alexandrie depuis 1939, 182

CHUNDRIGAR (Ibrahim Ismail), ambassadeur du Pakistan à Kaboul, 28

CHURCHILL (sir Winston), chef de l'opposition parlementaire britannique et ancien Premier ministre, 40, 117, 300, 531, 570, 934, 935, 937, 938, 941

CHVERNIK (Nikolaï), président de l'URSS depuis 1946, 68, 91

CLAPPIER (Bernard), directeur du cabinet du Ministre et inspecteur des Finances, 10, 109, 154, 183, 208, 210, 215, 227, 228, 241, 254, 283, 312, 324, 325, 347, 349, 384, 388, 389, 405, 406, 410, 415, 477, 481, 493, 537, 557, 585, 599, 601, 602, 622, 666, 670, 694, 731, 742, 756, 765, 767, 784, 854, 917, 949, 950, 952, 972, 978, 997, 998, 1033, 1036, 1049

CLARK (David Worth), ancien sénateur démocrate de l'Idaho, 903

CLARK (général), chef du service économique des forces britanniques en Grèce, 251

CLAUDEL (Paul), diplomate et écrivain français, 452

CLAXTON (Brooke), ministre de la Défense canadien, 682

CLAY (général Lucius D.), gouverneur de la zone d'occupation américaine en Allemagne, 25, 118, 164, 266, 269, 351, 380, 381, 415, 479, 517, 617, 744, 748, 749, 790, 851, 860, 879, 884

CLÉMENTIS (Dr Vladimir), ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 174, 405, 767, 768, 787

COCHRAN, membre américain de la Commission des Bons Offices, 473, 474, 551, 595, 607, 951, 972

COIFFARD (Jacques), consul général de France à Barcelone, 371

CONNALLY (Tom), sénateur du Texas, futur président démocrate de la Commission des Affaires étrangères, 853, 902

CORBIN (Charles), ancien ambassadeur à Londres, 749, 826, 938

COSSON, citoyen français arrêté en Espagne, 248

COSTA DU RELS (Adolfo), écrivain et chef de la délégation bolivienne à l'ONU, 513, 547, 691

COSTE-FLORET (Paul), ministre de la France d'outre-mer, 237, 526, 560, 781, 912, 946, 947, 970, 971

COSTELLO (John A.), Premier ministre d'Irlande, chef du parti *Fine Gael*, 434, 654, 655, 938

COUDENHOVE-KALERGI (comte de), secrétaire général de l'Union parlementaire européenne, 41, 633

COULET (François), ministre de France à Helsinki, 88, 246, 939, 979, 1024

COURTIN (René), économiste, professeur à la Faculté de Droit de Paris et co-fondateur du *Monde*, 41, 633

COUVE DE MURVILLE (Maurice), directeur des Affaires politiques, 194, 239, 377, 472, 499, 500, 501, 502, 529, 585, 615, 639, 678, 839, 847

CRIPPS (sir Stafford), chancelier de l'Échiquier britannique, 305, 306, 307, 309, 375, 434, 670, 767, 847, 848, 857, 965, 983, 984, 1053, 1055, 1057

CROSSMAN (Richard), député travailliste britannique, 40

CROUY-CHANEL (Étienne de), conseiller à l'ambassade de France à Bruxelles, 214

CSAPIK (Mgr), évêque d'Eger, 665

CULBERTSON, chargé d'affaires des États-Unis à Madrid, 514

CUNNINGHAM (sir Georges), gouverneur britannique maintenu en poste à Karachi, 298, 299

D

DALADIER (Édouard), ancien Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et de la Défense et député du Vaucluse, 40

DAMACIANU (général G.D.), commandant de la seconde armée roumaine, 221

DAMPIERRE (Robert), ambassadeur de France à Stockholm, 823

DAOUD (Mohammed), ministre d'Afghanistan à Paris, 18

DAPCHEVITCH (général Peko), délégué du maréchal Tito auprès du général Markos, aide de camp du maréchal Tito, 35, 490, 491

DARIDAN (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Washington, 198

DAROESMAN, membre du bureau politique du PC indonésien, 522

DASH (Debendra Nath), membre de l'ancien conseil d'administration de Chandernagor, 236, 910, 912

DAUTRY (Raoul), ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, 41

DAVIS, diplomate américain, 209

DEAN (Patrick), diplomate britannique, 500, 502

DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Prague, 1, 3, 154, 388, 389, 405, 410, 411, 651, 658, 660, 687, 741, 767, 768, 784, 885, 905, 907, 987, 1023

DELAVIGNETTE (Robert), directeur politique au ministère de la France d'outre-mer, gouverneur général des Colonies, 781, 946, 970

DELGADO-CHALBAUD (colonel Carlos), leader de la junte militaire, président du Venezuela à partir du 24 novembre, 853

DENFELD (amiral), chef de l'état-major de la flotte américaine, 584

DENING (sir Ester), sous-secrétaire d'État adjoint britannique pour les Affaires d'Asie, 195, 196, 197, 897, 923, 924, 925, 926, 990, 991, 992, 993

DENNERY (Étienne), directeur d'Amérique, 513, 836

DEPREUX (Édouard), ministre de l'Éducation nationale (de février à juillet 1948), 651

DERSKY, employé de la compagnie aérienne russe *Aeroflot*, 939

DESJARDINS, fonctionnaire au haut-commissariat de la République française en Sarre, 486

DEVINAT (Paul), député de Saône-et-Loire (radical-socialiste), 740, 821, 921

DEWEY (Thomas E.), gouverneur de New York, candidat républicain à l'élection présidentielle, 378, 466, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 753, 754, 761, 899

DILLON, ministre de l'Agriculture irlandais, 655

DIMITROV (Georges), Premier ministre et Secrétaire général du parti communiste bulgare, 2, 22, 38, 45, 138, 141, 504, 784, 910, 919, 1001, 1002, 1003

DJILAS (Milovan), ministre sans portefeuille yougoslave, 36, 37, 829, 832, 1036

DOBI (Istvan), ministre de l'Agriculture puis Président du Conseil hongrois, 998

DOBJANSKI (Théodosius), biologiste et généticien soviétique, 334

DOKUCHAYEV (Vassili), géographe russe, 336

DONATI (Félice), secrétaire à la direction d'Asie-Océanie, 194, 950

DONDENNE (Michel), administrateur en mission au Cabinet du Ministre, 563, 583, 630

DORGET (Guy), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Moscou, 429, 533, 597

DORR (colonel), commandant l'aérodrome de Tempelhof, 166

DOUGLAS (Levis), ambassadeur des États-Unis à Londres, 14, 26, 52, 82, 101, 102, 128, 129, 161, 162, 164, 165, 168, 169, 170, 330, 346, 347, 365, 366, 385, 472, 500, 501, 502, 503, 529, 792

DRAPER (général William), sous-secrétaire d'État à la Défense américain, 25
DRAPIER, chef de cabinet de M. Spaak, 41
DUBININ (Nikolaï), biologiste soviétique, 334, 336
DUCLOS (Jacques), député communiste, membre du bureau politique du PCF, 68, 490
DUCREST, chef de la délégation française des réparations et restitutions à la Mission française au Japon, 819
DUHAMEL (Georges), médecin, écrivain et poète français, 403
DULLES (Allen), ancien chef de poste de l'OSS à Berne, homme d'affaires américain, 479
DULLES (John Foster), sénateur américain, 370, 378, 479, 480, 599, 629, 838, 839, 847, 967
DUPONG (Pierre), président du gouvernement du Luxembourg, 118
DUVAL (général Raymond), commandant supérieur des troupes françaises de Tunisie, 1043
DUVERGER (Maurice), juriste et professeur de droit français, 76
DZODZE, trotskyste albanais, 909

E

EASTMAN (Max), journaliste américain, 903
EATON (Charles A.), président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants, 902
EDEN (Anthony), ancien ministre des Affaires étrangères britannique, chef de l'opposition conservatrice, 40, 940, 985
ÉDOUARD VIII, ancien roi d'Angleterre de janvier à décembre 1936, 653
EHARD (Hans), ministre-président du *land* de Bavière, 558, 559
EICHELBERGER (Robert L.), général américain, commandant la VIIIe armée occupant le Japon, 1014
EISENHOWER (général Dwight), chef d'état-major des forces armées américaines, 850
ELEUTHÈRE, archevêque de Rostov, puis exarque à Prague, 180
ÉLY (Paul), général français, 31, 60, 61, 159, 332, 338, 439, 588
ENCKELL (Carl), ministre des Affaires étrangères finlandais, 247, 979, 1024, 1025
ENGELS (Friedrich), penseur allemand et théoricien du communisme, 233, 491, 920
ENNAFAA (Mohamed), membre du Comité central du PC tunisien, 1045
ÉPINAT (Barthélémy-Georges), conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 33, 73, 489
ERBAN (Evzen), ministre de la Prévoyance sociale tchécoslovaque, 658, 742
ERKIN (Feridun), ambassadeur de Turquie à Washington, 509
EULOGE, exarque de Paris, 179
EVATT (Dr Herbert), ministre des Affaires étrangères australien, 198, 656, 1052

F

FABRE (Robert), consul de France à Munich, 558
FABRÈGUES (Jean de), directeur de *la France Catholique*, 741
FAGERHOLM (Karl-August), Premier ministre finlandais, 246, 620, 800, 1025

FALAIZE (Pierre-Louis), directeur du cabinet du ministre (Bidault), 1, 4, 7, 52, 81, 82, 99, 129, 161, 165

FANTONI, 848

FARÈS (Djellouli), homme politique tunisien, 1045

FARKAS (Mihaly), ministre de la Défense communiste hongrois, 999

FAROUK Ier, roi d'Égypte, 55, 56

FAUQUENOT (Émile), haut fonctionnaire français, 294

FEIX (Jean-Baptiste), émissaire du PCF au Maroc, 193

FEODOROV (colonel), chargé d'affaires soviétique à Helsinki, 979

FERNANDEZ, diplomate sud-américain, 629

FILIPPI (Jean), directeur des Relations économiques extérieures au ministère des Finances, 763

FLANDERS (Ralph), sénateur républicain du Vermont et président de la Commission économique mixte des deux Chambres, 916, 917

FONSCOLOMBE (André Boyer de), attaché à l'ambassade de France à Moscou, 215, 597

FORD (Miss), ressortissante américaine, 634

FORRESTAL (James), secrétaire à la Défense américain, 684, 791, 792, 835

FOSS (Erling), ingénieur et homme politique danois, 277

FOUQUES-DUPARC (Jacques), ambassadeur de France à Rome, 330, 331, 366, 376, 377, 466, 557, 731, 1004, 1006

FRANCE (Anatole), romancier français, 452

FRANCO (général Francisco), chef de l'État espagnol, 201, 237, 238, 244, 373, 514, 529, 564, 565, 583, 584, 630, 631, 689, 690, 692, 914, 915, 916, 917

FRANÇOIS Ier, ancien roi de France, 794

FRANÇOIS-PONCET (André), ancien ambassadeur en Allemagne et participant au congrès de La Haye, 41

FRÉDÉRIC II DE HOHENSTAUFFEN, empereur romain germanique, 806

FRIEDEBSBURG, homme politique démocrate-chrétien de Berlin, 617

FU-TSO-YI, général chinois, 900

G

GAILLARD, moniteur olympique, 463, 464

GAILLIARD (André), consul de France à Varsovie, 455

GALIK (colonel), officier soviétique de la mission de rapatriement en France, 414

GALLARATI-SCOTTI (Tommaso), ambassadeur d'Italie à Londres, 297, 331, 346, 377, 772, 838

GALLEGOS (Romulo), président du Venezuela, 851, 852, 853

GANEVAL (général Jean), gouverneur militaire français à Berlin, 106, 166

GARDENER (James), secrétaire général du Syndicat des travailleurs des fonderies, 592

GARY (Romain Kacew, dit), administrateur à la sous-direction d'Europe centrale, 275

GASPERI (Alcide de), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères italien, 444, 731, 821, 822, 1007

GAULLE (général Charles de), chef de la France Libre, ancien président du gouvernement provisoire de la République française, 521, 793, 932, 933

GAUQUIÉ (Henry), ministre de France à Budapest, 78, 81, 85, 184, 241, 440, 443, 472, 662, 998

Gavrilo, patriarche de Serbie, 180
Gay (Francisque), ambassadeur de France à Ottawa, 680
Gemindr, israélite d'origine allemande, ancien compagnon de M. Dimitrov, 405
Gengis Khan, fondateur de l'empire mongol, 806
Genhauzer (Bett), homme politique allemand, 559
George de Grèce, prince de la famille royale hellène, 403
Georges V, ancien roi d'Angleterre de 1910 à 1936, 935
Georges-Picot (Jean-Baptiste), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, 91, 387, 685, 695, 921, 953, 955, 958, 963, 1036
Gerö (Ernö), ministre des Travaux publics, 185, 186, 242, 441, 998, 999
Ghaffar Khan (Abdul), dirigeant pachtoune, 298
Ghali (Paul), journaliste américain au *Sunday Star*, 449
Gheorghiu-Dej (Gheorghe), secrétaire général du parti communiste roumain, 172, 245, 758, 891
Giacobbi (Paul Joseph), député RPF de Haute-Corse et ancien ministre, 933
Giao (Phan Van), homme politique vietnamien, chef du gouvernement du Centre-Annam, 820
Gibson, administrateur de la Banque d'Angleterre, 1056
Gil Robles (José Maria), homme politique espagnol, 564, 565
Gilbert (Pierre), ministre de France à Bangkok, 141, 142, 776, 780
Girard de Charbonnière (Guy), ambassadeur de France à Copenhague, 46, 275, 363, 930
Giraudoux (Jean), écrivain et diplomate français, 452
Godard, membre de l'Assemblée de l'Union française, 912, 946
Golden, dirigeant du CIO et de l'AFL, 303
Golubev, contre-amiral de la flotte soviétique de la Caspienne, 801
Gomulka (Wladislav), premier secrétaire du parti communiste polonais, 405, 503, 504, 505, 784
Gonthier, Alsacien rapatrié de Libau (Lettonie) vers la France, 598
Goshal (H. N.), politicien et syndicaliste communiste birman, 95
Gottwald (Klement), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, Président de la République, 68, 388, 389, 405, 687, 741, 768, 774, 784, 785, 787, 886
Goubert (Édouard), président du parti socialiste de l'Inde française, 912, 946, 947
Grady (Henry F.), ambassadeur américain à Athènes, 544
Grandval (Gilbert), haut-commissaire de la République française en Sarre, 445, 481, 486, 548, 555, 556
Grandville (Jean La Chevardière de La), chargé d'affaires à la légation de France à Bangkok, 776
Grégoire, métropolite de Leningrad, 179, 180
Gregor (Antonin), ministre du Commerce extérieur tchécoslovaque, 171
Griswold (Dwight), ancien gouverneur du Nebraska et chef de la mission américaine d'aide à la Grèce, 252
Gros (professeur André), conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères, 82, 145, 500, 727, 728, 934
Gross (Ernest A.), diplomate et juriste américain, 838
Grotewohl (Otto), président du KPD, 281
Groza (Petru), Premier ministre roumain, 172, 758, 890

GRÜBER (Karl), ministre des Affaires étrangères autrichien, 508, 530
GUEORGUIEV, député yougoslave, 909
GUEYRAUD (Georges), sous-directeur d'Europe orientale, 1, 4, 81, 316, 739, 767
GUIBAUT (André), consul général de France à Singapour, 925
GUILLAUME II, dernier empereur d'Allemagne et roi de Prusse, 620, 800
GUILLAUME (Augustin), général commandant les forces françaises en Allemagne, 517, 557
GUINDEY (Guillaume), directeur adjoint au Trésor, 763
GUIRINGAUD (Louis de), premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres, 268, 499, 500, 502
GUNDOROV, général soviétique, 803
GURNER (John Chandler), sénateur républicain du Dakota du Sud, 514
GUSTAVE-ADOLPHE de SUÈDE, prince héritier, 403

H

HACHEM KHAN, ancien Premier ministre afghan, 928
HALL PATCH (sir Edmund), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 318, 374, 375, 857
HARCOURT (Emmanuel d'), chargé de mission à la direction d'Europe, 667
HARDION (Bernard), ministre de France, chargé de la délégation du gouvernement de la République française en Espagne, 237, 583, 587, 630
HARDJONO, membre du bureau politique du PC indonésien, 522, 523
HARRIMAN (William Averell), ambassadeur de l'administration américaine auprès de l'Organisation économique européenne, 162, 250, 266, 348, 351, 374, 375, 380, 387, 634, 657, 791, 792
HARVEY (sir Oliver), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 296, 506, 529, 755, 847, 857, 893, 965, 966, 967
HASER (frère), religieux missionnaire en Chine, 642
HASKELL, directeur de la mission spéciale pour le plan Marshall en Suède, 635
HATTA (Mohammed), homme politique indonésien, 51, 388, 442, 444, 522, 523, 524, 607, 941, 951, 972, 973
HAUCK (Henry), conseiller du Travail à l'ambassade de France à Londres, 591
HAUTECLOCQUE (Jean de), ambassadeur de France à Bruxelles, 267, 271, 300, 315, 325, 417, 618
HEBRANG (Andrija), ministre de l'Industrie légère yougoslave, 4
HENDERSON, 636
HENSEL (Struve), représentant de l'ECA à Buenos Aires, 136
HEPLER, chef de la « Section du Travail » au Grand Quartier général des forces américaines d'occupation au Japon, 1015
HERBERT (général), gouverneur militaire britannique à Berlin, 166
HERRARA, évêque espagnol, 916
HERRIOT (Édouard), président de l'Assemblée nationale, 749, 826
HERRMANN (Egon), président des comités de coordination des réfugiés allemands, 558, 559
HERVÉ (Pierre), homme politique communiste français, 96

HERZOG, chef de cabinet de M. Coste-Floret, 946, 970
HESDIN (René de), général français, 403
HEUMAN (Gabriel), consul de France à Ljubljana, 242
HILMI PACHA (Ahmad), homme politique palestinien, 56
HISS (Alger), fonctionnaire du Département d'État américain, 480
HITLER (Adolf), chancelier allemand entre 1933 et 1945, 86, 281, 421, 737, 797, 798, 799, 876, 878, 933, 1016
HLOND (cardinal Auguste), primat de Pologne, 828, 841, 842
HÔ CHI MINH, président de la République du Vietnam, 425, 776, 819, 820, 973, 976
HO HOM, chef du parti travailliste de la Corée du Sud, 431
HODA (Tewfik Aboul), homme politique égyptien, 54
HOFFMAN, administrateur du plan Marshall, 267, 301, 304, 348, 351, 380, 507, 634
HOLLIS (Leslie), général britannique, 19
HOPKINS (Harry), ancien conseiller du président Roosevelt, 162
HOPKINSON, homme politique britannique, 40
HORAK, membre du conseil des commissaires slovaque, 1024
HORE-BELISHA (Isaac-Leslie), homme politique conservateur britannique, 40
HORNER (Arthur), secrétaire général du syndicat national des mineurs, 591, 592, 593, 1055
HORTHY (amiral Miklos), ancien chef d'État hongrois, 86, 214
HOWLEY (colonel), militaire britannique à Berlin, 166
HOXHA (Enver), dirigeant communiste de la République albanaise, 575, 577, 578, 579, 1011
HU SHIH, philosophe, essayiste et diplomate nationaliste chinois, 905
HUCEK, prêtre catholique grec, 907
HUEBNER (Clarence R.), général adjoint du général Clay, 449
HUGHES (Mgr), internonce du Vatican au Caire, 204
HUMBERT (général), chef d'état-major général français, 622, 952, 1012, 1013
HUMM, Français expulsé de Pologne, 766
HUNGESSEN (sir Knatchbull), ambassadeur en retraite, 636
HURÉ (lieutenant-colonel), attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Stockholm, 732, 813, 814

I

IVANOW, ambassadeur soviétique à Karachi, décédé avant de prendre son poste, 927

J

JAENICKE, commissaire aux Réfugiés du *Land* de Bavière, 559
JAKOVA (Tuk), homme politique albanais, ministre de l'Économie et de l'Industrie, 468, 575, 576
JAMIESON, diplomate britannique, 500
JAUJARD (vice-amiral Robert), amiral français, 648

JDANOV (Andrei), secrétaire au comité central du parti communiste soviétique, 242, 410, 411, 453, 676, 677, 738, 830

JEAN DE LUXEMBOURG, grand duc héritier, 403

JEBB (sir Gladwyn), sous-secrétaire d'État adjoint britannique, 19, 20, 31, 296, 318, 342, 494, 566, 666, 716, 717, 718, 729

JEBRAK, académicien soviétique, 334

JEDRY-CHOWSKA, attaché à l'ambassade de Pologne à Paris, 765

JESSUP (Philipp C.), délégué américain au Conseil de sécurité de l'ONU, 240, 500, 502, 673

JEWELL, dirigeant du CIO et de l'AFL, 303

JINNAH (Mohammed Ali), chef de la Ligue musulmane, premier gouverneur général du Pakistan, 28, 259, 262, 264, 265, 298, 495, 496, 497, 499

JOANBLANC, citoyen français, 463, 464

JOHNSTON, président de l'Association des producteurs et des distributeurs de films américains, 599, 600

JOLIOT-CURIE (Frédéric), physicien et chimiste français, 423

JONES (W.E.), homme politique britannique, 593

JOUHAUX (Léon), leader syndicaliste français, 632

JOUKOV (Gueorgui), maréchal soviétique, 803

JOUYOVITCH (Sreten), ministre des Finances yougoslave, 4, 34

JOWETT (lord), homme politique britannique, 434

JUAN (Don), 914

JUDD (Walter), sénateur républicain du Minnesota, 902

JUIN (général Alphonse), commissaire résident général de la République française au Maroc, 96, 516, 517, 518, 519, 553, 554, 622, 649

JULIANA, princesse des Pays-Bas, 402

JUST (Evan), chef de la division des produits d'intérêt stratégique à l'ECA, 303

JUSTINIAN, vicaire épiscopal de l'Église orthodoxe de Roumanie, 181

K

KAAK (Othman), nationaliste tunisien et premier ministre, 1048

KACZYNSKI (monseigneur), rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Tygodnik Warszawsky*, 537

KAFTANOV (S.V.), ministre de l'Éducation nationale soviétique, 334, 194, 278, 279, 280

KALOGEROPOULOS, général grec, 310

KARDELJ (Edvard), vice-président du Conseil yougoslave, ministre des Affaires étrangères, 36, 600, 832, 1034, 1035, 1036

KARPOV, ancien chef du groupement des « Sans Dieu », 178, 182

KATCHATURIAN (Aram), compositeur arménien, 333

KATAYAMA (Tetsu), chef du parti socialiste et ancien Président du Conseil, 754

KATTAN, homme politique palestinien, 56

KEENAN (Joseph), procureur américain au tribunal international de Tokyo, 754

KENNAN (George), directeur du *Policy Planning Staff* au Département d'État américain, 477, 478, 479, 791, 848, 849, 850

KERSTENS (Piet), sénateur catholique hollandais, 41

KESSELRING (Albert), maréchal allemand, 437

KEYSERLING (Herman Graf), philosophe allemand, 452
KHACHEHABA Pacha, ministre des Affaires étrangères d'Égypte, 460, 463, 464, 465
KHALIDI (Hussein El), membre du Comité suprême palestinien, 56
KHAN (Aziz Mohammed), ancien ambassadeur afghan à Berlin, 18
KHAN (Hachem Mohammed), ancien président du Conseil afghan, 17, 18
KHAN (Mahmoud Shah), président du Conseil afghan, demi-frère du précédent, 17
KHAN (Nadjibullah), ministre de l'Instruction publique afghan, 28
KHAN (Wali), maréchal, ambassadeur afghan à Karachi, 17, 28, 30
KIM IR SEN, chef du parti travailliste de Corée du Nord, 431
KIM KYU SIH (docteur), homme politique libéral coréen, 898
KING HALL (Commander Stephen), écrivain et homme politique britannique, ancien ministre, 40, 634
KING (William Lyon Mackenzie), Premier ministre canadien jusqu'au 15 novembre, 563, 680, 682, 684, 825
KIRKPATRICK (sir Ivone), sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign Office*, 564, 565
KITRILAKIS (Stylianos), général grec, 310, 311
KLIBI (Mohieddine), représentant tunisien des Frères musulmans au Caire, 1046, 1048
KMETKO (Karol), archevêque slovaque de Nitra, 1024
KOENIG (général Marie-Pierre), commandant en chef français en Allemagne, 269, 615, 744, 748, 790, 967, 980
KOGON (Dr Eugen), secrétaire général des associations allemandes pour l'Union européenne et directeur de la revue *Frankfurter Hefte*, 368, 369, 370
KOLAROV (Vassil), ministre des Affaires étrangères bulgare, 45, 721, 722
KOLICHEVSKI (Lazar), dirigeant communiste macédonien, 138, 140
KOSCZIUSCKO (Jacques), directeur du cabinet du Président de la République, 109
KOSSA (István), ministre de l'Économie hongrois, 242
KOSTOV (Traitcho), vice-président du Conseil bulgare, 45, 723
KOUTCHEROV (Stepan), amiral de la Caspienne, 801
KOVALTCHIOUK (lieutenant-colonel), officier soviétique de la mission de rapatriement en France, 414
KOWALSKI, fonctionnaire de l'ambassade de Pologne à Paris, 765
KOZIEROWSKI, attaché à l'ambassade de Pologne à Paris, 765
KOZOVSKI (général), Secrétaire général du Front de la Patrie puis ministre de Bulgarie à Budapest, 45
KOZYREV, directeur d'Europe au *Minindiel*, 414, 596, 597, 598, 645
KRISTU, trotskyste albanais, 909
KUBAC (Frantisek), membre du Conseil national slovaque, 1024
KUH, journaliste américain en poste à Londres, 281
KUNG (H.H), banquier et homme politique chinois, 902
KUPI (Abaz), homme politique albanais, partisan d'un retour à la monarchie, 577

L

LA CHAPELLE (colonel de), adjoint du général Humbert, chef d'état-major général, 622

La Tour du Pin Verclause (Geoffroy de), secrétaire d'ambassade à Dublin, 653

La Tournelle (Guy Le Roy de), suppléant du représentant permanent français au Conseil de sécurité, 500, 502,

Laberge (R.P.), vicaire de l'église Saint-Louis des Français, 533, 534

Lacoste (Francis), ministre délégué à la Résidence générale de la République française au Maroc, 186

Lacoste (Robert), ministre de l'Industrie et du Commerce, 486

Ladjimi (Me Chemseddine), avocat et homme politique tunisien, 1046

Lagarde (Jean Vyau de), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Copenhague, 46

Lainebough, diplomate américain, 500

Laloy (Jean), conseiller politique adjoint à Berlin, 368, 369, 516

Lamine (Pacha Bey Sidi), régent de Tunis, 1048

Lamit (Robert), agent consulaire en Espagne, 371, 372, 373

Laniel (Joseph), Secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques du 26 juillet au 5 septembre, 41

Lapie (Pierre-Olivier), homme politique français, ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 41

Laporte (Raymond), premier secrétaire à l'ambassade de France à Varsovie, 913

Lassalle-Sere, premier délégué de la France à la Conférence des Mers du Sud, chef de la délégation française à la Commission du Pacifique-Sud, 278

Lattre de Tassigny (général Jean Marie Gabriel de), inspecteur général des troupes coloniales, 103, 167, 516, 518, 519, 553, 554, 589, 648, 650, 667, 675

Laugenie, 644

Lavrichtchev, ambassadeur d'URSS à Ankara, 364

Lawford, diplomate britannique, 500, 502

Lawther (Will), président du syndicat national des mineurs, 591, 592, 593

Layton (lord Walter), économiste britannique et directeur de l'*Economist* et président du *News Chronicle*, 40

Le Bras (André), secrétaire à la direction des Relations culturelles, 178, 828, 841

Leahy (William), amiral américain et ancien ambassadeur auprès du gouvernement de Vichy, 164, 423

Lebel (Claude), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Athènes, 316, 456, 542

Leblanc, citoyen français arrêté en Espagne, 248

Léchères (général Charles), chef d'état-major général de l'armée de l'Air, 31, 219, 648, 649

Leguèbe (Jacques), consul de France à Szczecin, 176, 231, 355, 451

Lehé (Marguerite), secrétaire à la sous-direction d'Europe orientale, 1033

Leino (Yrjo), ancien ministre de l'Intérieur communiste finlandais, 89

Lemass (Seán), ancien ministre de l'Économie nationale irlandaise, 655

Lemnitzer (Lyman), général américain, 159, 160, 338, 339, 437, 438, 439

Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), premier dirigeant de l'URSS, 34, 66, 67, 69, 290, 333, 337, 491, 576, 736, 737, 804, 830, 886, 887, 920, 994, 1000

Leonzon, capitaine en poste à l'état-major général de la Défense nationale, 7

Léopold III, roi des Belges, 618, 619

Lepisto (Leevi Maati), ministre de l'Agriculture finnois, 620

Leprêtre (Mgr), ancien délégué du Vatican au Liban, 203

Leprette (Jacques), administrateur à la Direction d'Europe, 401
Le Roy (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Londres, 838, 848
Leroy-Beaulieu (Michel), administrateur au Secrétariat des Conférences, 403
Lescuyer (Jean), ambassadeur de France à Ankara, 947
Leszczinski (Stanislaw), ancien roi de Pologne, 451
Leusse (Pierre de), sous-directeur d'Europe centrale, 13, 52, 214, 493, 499, 639, 650, 694
Lévi (Daniel), ambassadeur de France à New Delhi, 11, 50, 212, 235, 236, 237, 525, 526, 527, 567, 573, 644, 725, 781, 912, 913, 946, 947, 970, 971
Li Tsong Jen, général nationaliste, vice-président de la République de Chine, 279, 280, 640
Lie (Trygve), secrétaire général des Nations unies, 457, 501, 744
Linkomies (Edwin), ancien Premier ministre finlandais, 939
Lippe-Biesterfeld (princesse Armgard de), mère du prince Bernhard, 403
Lippmann (Walter), journaliste et écrivain américain, 302, 379, 470, 607, 976, 977
Litvinov (Maxim Meir Walach, dit), ancien vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 504
Llopis (Rodolfo), ancien Premier ministre du gouvernement républicain espagnol en exil en 1947, 249
Loti (Pierre), écrivain français, 45
Louet (Michel), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Sofia, 919
Louis XIV, ancien roi de France, 882
Louise, princesse royale de Suède, 403
Loultchev (Kosta), chef des socialistes d'opposition bulgare, 45
Lovett (Robert A.), sous-secrétaire d'État américain, 107, 162, 163, 164, 198, 258, 325, 338, 349, 421, 437, 470, 479, 793, 838, 840, 1033
Luca (Vasile), ministre des Finances roumain, 759, 995
Lucet (Charles), conseiller à l'ambassade de France au Caire, 207
Lukacovic, commissaire tchécoslovaque, 1024
Luze (Philippe de), conseiller à l'ambassade de France à Bucarest, 171, 244, 993
Lysenko (Trofim), ingénieur agronome et académicien soviétique, 335, 336

M

MacArthur (général Douglas), commandant des forces d'occupation au Japon, 92, 195, 197, 551, 552, 752, 754, 1014, 1015, 1026
MacBride (Seán), homme politique irlandais, ministre, 144, 654, 935, 936
MacCormick (Robert R. « colonel »), homme de presse américain propriétaire du *Chicago Tribune*, 480
MacDonald (Malcolm), gouverneur général de Malaisie, 924, 925, 938, 993
MacMillan (Harold), homme politique conservateur britannique, 40
Mac Neill (Hector), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 47, 466, 529, 628, 755, 839, 847, 848, 893, 966, 985, 986
Macaire (Monseigneur), évêque orthodoxe américain, 180
Mackay (John), homme politique britannique, 40
Madolev (Guergui), délégué de Razlog (Macédoine), 1002

MAHÉ, secrétaire de la section syndicaliste des PTT, 741

MAILLARD (Pierre), administrateur à la direction d'Europe, 81, 82, 109, 129, 153, 161, 165, 166, 221, 997

MALAN (Daniel-François), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères sud-africain, 331, 571

MALIK (Jacob), représentant soviétique au Conseil de sécurité, 241

MALLABY (colonel George), secrétaire général du Comité militaire permanent, 85, 127, 128

MALONE (George W.), sénateur républicain du Nevada, 1018

MANAC'H (Étienne), consul de France à Bratislava, 1023

MANNINGHUM-BULLER (Reginald), homme politique conservateur britannique, 40

MAO TSÉ TOUNG, chef du parti communiste chinois, 843, 844, 845, 895, 896, 904, 921, 922, 991

MARCHAL (Léon), ambassadeur de France à Karachi, 259, 495, 545

MARDAM (Djemil), premier ministre syrien, 54

MARGARET D'ANGLETERRE, princesse royale, 403

MARGERIE (Roland Jacquin de), en mission au Secrétariat des Conférences, 19, 144, 296, 516, 677, 1012

MARGUERITE, princesse royale du Danemark, 403

MARINA (monseigneur), nonce au Liban, 203, 204, 206, 207

MARININE, journaliste soviétique, 672, 673

MARITAIN (Jacques), ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège, 203, 205, 370

MARKOS (général), insurgé grec, 2, 23, 35, 458, 676, 1051, 1052

MARRAS, général français, 557

MARSHALL (général George C.), secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, 119, 125, 131, 158, 162, 194, 332, 338, 339, 340, 378, 470, 471, 472, 478, 480, 507, 508, 515, 516, 519, 520, 521, 529, 530, 531, 532, 533, 554, 565, 592, 634, 635, 650, 651, 667, 691, 693, 733, 755, 791, 792, 793, 838, 853, 895, 902, 922, 983, 1004, 1008, 1009

MARTHA, princesse royale de Norvège, 403

MARTIN-ARTAJO ALVAREZ (Alberto), ministre des Affaires étrangères espagnol, 585, 630, 631, 632, 690

MARTINEAU-DEPLAT (Léon), homme politique français, vice-président de l'Assemblée nationale, 740

MARTON (Mgr Áron), évêque d'Alba Julia, 995

MARX (Karl), penseur allemand, 34, 66, 67, 491, 887, 920

MASARYK (Jan), ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 687

MASSIGLI (René), ambassadeur de France à Londres, 11, 19, 26, 27, 30, 52, 53, 82, 85, 95, 101, 103, 129, 145, 156, 159, 165, 167, 168, 169, 183, 194, 199, 209, 226, 254, 258, 268, 273, 283, 296, 297, 299, 305, 312, 318, 319, 320, 325, 326, 328, 329, 330, 332, 346, 365, 366, 376, 385, 386, 399, 400, 410, 428, 437, 465, 494, 549, 553, 562, 563, 566, 582, 585, 586, 588, 591, 601, 602, 621, 648, 666, 667, 670, 675, 693, 694, 715, 728, 735, 742, 755, 763, 764, 772, 790, 806, 838, 840, 846, 857, 892, 894, 934, 940, 967, 976, 981, 997, 1049, 1051, 1053

MATEEV, scientifique soviétique, 334

MATHEW (Robert), homme politique conservateur britannique, 564

MATTHEWS (Freeman), ambassadeur américain à Stockholm, 635, 636

MAUGRAS (Gaston), ambassadeur de France à Ankara, 21, 62, 364, 509

MAUPASSANT (Guy de), écrivain français, 452

MAURIAC (François), écrivain français, 452

MAXWELL FYFE (sir David), homme politique conservateur britannique, juriste et juge, 40

MAYER (Daniel), ministre du Travail et de la Sécurité sociale, 591, 651

MC DANIEL (Joseph), conseiller spécial de M. Harriman sur les questions du commerce entre l'Est et l'Ouest, 249, 250, 657

MECHNIKOV (Ilya Ilitch), zoologiste, anatomiste et bactériologiste ukrainien, 334, 335, 336

MENANT (Guy), ministre de France à Tirana, 160, 468, 574, 576, 1011

MENDEL (Gregor), botaniste et généticien autrichien, 334, 335

MENDÈS FRANCE (Pierre), représentant de la France au Fonds monétaire international, 256, 429

MENTHON (François de), député de Savoie, ancien ministre de la Justice, 749, 826

MÉRENDITIS, général grec, 459

MESSALI HADJ (Ahmed), nationaliste algérien, 190

MEYER (Cord), président de la *United World Federalists*, 634

MEYRIER (Jacques), ambassadeur de France à Nankin, 279, 640, 641, 672, 854, 952

MICHEL Ier, roi de Roumanie, 244

MICHELET (Edmond), député de la Corrèze, ancien ministre des Armées en 1945-1946, 41

MICHURIN (Ivan Vladimirovitch), pépiniériste et agronome soviétique, 334, 335, 336, 337

MIHAÏLOV (Konstantin), ancien ambassadeur d'URSS en Afghanistan, directeur d'Asie centre-sud au *Minindiel*, 298

MIHAJLO (Vantcha), collaborateur bulgare, 139

MIHALOVICS (Mgr), évêque hongrois, directeur de l'Action catholique, 80

MILLET (Pierre), chef de bureau à la direction d'Asie-Océanie, 175, 685, 752, 972, 1013, 1026, 1036

MILLARD (G.E.), diplomate de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 160

MINDSZENTY (Mgr Josef), cardinal primat de Hongrie, 79, 80, 436, 662, 663, 664, 665, 842, 843, 1023, 1024

MIRANDA, 136

MITTERRAND (François), ministre des Anciens Combattants jusqu'au 19 juillet puis secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, 40

MOBARAK (Mgr Ignace), archevêque maronite de Beyrouth, 203, 204, 206

MOCH (Jules), ministre de l'Intérieur, 293, 768, 932, 933, 1043

MODZELEWSKI (Zygmunt), ministre polonais des Affaires étrangères, 9, 765, 766, 914

MOENS DE FERNIG (Georges), ministre belge du Ravitaillement jusqu'en décembre, 418

MOHAMED (Sidi Mohamed Ben Youssef), sultan du Maroc, 97

MOLLET (Guy), secrétaire général de la SFIO, 749, 826

MOLOTOV (Viatcheslav M.), ministre des Affaires étrangères soviétique et vice-Premier ministre, 8, 9, 68, 90, 91, 113, 147, 162, 169, 183, 184, 210, 211, 215, 216, 217, 227, 228, 229, 230, 324, 406, 407, 412, 413, 416, 417, 471, 504, 507, 519, 520, 598, 673, 738, 761, 762, 876, 879, 909, 982

MONEIM (Abdel Moustapha Bey), prince égyptien, 54

MONMAYOU (Roger), conseiller de la délégation française à la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans, 316

MONNET (Jean), commissaire au Plan, 763, 930, 931
MONOD (Philippe, consul général à Edimbourg et Glasgow, 591
MONS (Jean), résident général de France à Tunis, 1043
MONTAIGNE (Michel de), écrivain et philosophe français, 452
MONTGOMERY (maréchal Bernard Law), chef de l'état-major impérial, 58, 61, 85, 103, 167, 423, 448, 516, 517, 518, 519, 553, 554, 588, 589, 590, 622, 624, 648, 649, 650, 667, 744, 855
MONTINI (monseigneur Giovanni Batista), secrétaire d'État du Saint-Siège, 205, 206, 436, 740, 741, 774, 775, 841, 842
MONTOCCHIO (Henri), administrateur à la direction d'Europe, 402
MORGAN (Thomas Hunt), embryologiste et généticien américain, prix Nobel de médecine en 1933, 334, 335, 336, 337
MORRISSON, auteur anglo-saxon, 333, 506, 1057
MOUNIER (Emmanuel), philosophe français, fondateur de la revue *Esprit*, 875
MOUNTBATTEN (lord Louis), dernier vice-roi des Indes, 259, 568
MOUSSET (Albert), journaliste français à *L'Époque*, 673
MOUSTIER (marquis Roland de), homme politique français, 822
MOWRER (E.H.), membre de la *United World Federalists*, 634
MRAZOVITCH, ministre de Yougoslavie à Budapest, 441
MURRAY (Philip), président du *Congress of Industrial Organizations*, 1016
MUSSO, leader communiste indonésien, secrétaire général du PC indonésien, 387, 444, 521, 522, 523, 524

N

NADIR SHAH, ancien shah d'Iran, fondateur de la dynastie des Afsharides, 18
NAEGELEN (Marcel-Edmond), gouverneur général de l'Algérie, 98
NAHAS PACHA (Moustapha el), ancien Premier ministre égyptien, 944
NAÏM KHAN, prince afghan, frère de Daoud Khan, 18
NAPOLÉON Ier, empereur des Français, 21
NAVILLE (de), 94
NAZIMUDDIN (Khwaja), gouverneur général du Pakistan, 496
NÈGRE (André), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Stockholm, 194, 634, 650
NÉGUS (Hailé Sélassié, dit le), souverain éthiopien depuis 1941, 1008
NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre indien, 11, 12, 498, 525, 526, 528, 567, 569, 573, 574, 644, 727, 781, 782, 910, 924, 925, 973, 992, 1017
NENNI (Pietro), secrétaire général du parti socialiste italien, 307
NICKMIDLER, secrétaire général adjoint de la fédération des Cheminots de France, 1047
NICOLAU (docteur Stefan), membre de l'Académie de Médecine et directeur de l'Institut roumano-soviétique, 148
NICOMÈDE (Nicodème Munteanu, dit), patriarche de l'Église orthodoxe de Roumanie, 181
NIELSEN (M.K.), membre de la *United World Federalists* 634
NISANI (Homère), président de l'Assemblée populaire albanaise, 890
NOBLET D'ANGLURE (Jean), conseiller à la section politique du Grand Berlin, 281

NOËL (André), député MRP du Puy-de-Dôme, 41

NOEL-BAKER (Philip John), secrétaire d'État aux relations avec le *Commonwealth*, 434, 656, 935

NOIRET (général Roger), commandant de la garnison et représentant français au comité de coordination allié de BERLIN, 12, 281, 873

NOKRACHI (Mahmoud Fanih el pacha), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères égyptien, 54

NOOTS (père Hubert), abbé général de Prémontré, 739

NOVOMESKY (Ladislav), commissaire slovaque aux Écoles, 1023, 1024

NOVY (Vilém), rédacteur en chef du *Rudé Pravo* et membre de l'Assemblée nationale tchécoslovaque, 908

O

O'CONNOR (Jacques), administrateur à la direction d'Europe, 739

O'KONSKI (Alvin), représentant républicain de l'État de Wisconsin, 691

ODRIA (Manuel Arturo), général péruvien et président du Pérou à partir du 27 octobre, 852

OFFROY (Raymond), chef du service d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères, 477

OGRODZINSKI (Przemyslaw), conseiller de l'ambassade de Pologne à Paris, 765

OLAF DE NORVÈGE, prince héritier, 403

OLYMPIO (Sylvanus), homme politique togolais, 704

OPARIN (Alexandre L.), académicien soviétique, directeur de l'Institut de biochimie, 334, 336

ORBELLI (L.R.), académicien soviétique, secrétaire de la section des sciences biologiques, 334, 335, 336

ORMESSON (André d'), ancien diplomate français, frère de Wladimir, 41,

ORMESSON (Wladimir d'), ambassadeur de France près le Saint-Siège, 739, 740, 774, 841

ORTUTAY (Gyula), ministre des Cultes hongrois, 78, 79

OSTROROG (Stanislas), ministre de France à Dublin, 143, 653

P

PAASIKIVI, (Juho Kusti), président de la République de Finlande, 247, 1025

PAGET (Reginald), député travailliste de Northampton, 935

PAI-CHUNG-HSI, général nationaliste chinois, 900

PAKENHAM (lord Francis), secrétaire d'État britannique aux Affaires allemandes, 434

PALFFY-OESTERREICHER, général hongrois, inspecteur général de l'armée, 473

PANDIT (Vijaya Lakshmi), sœur de Nehru, ambassadrice des Indes à Moscou, 569

PANIOUCHKINE, délégué soviétique à la Commission interalliée à Tokyo, 1014

PANZOV (Hadji), macédonien yougoslave, conseiller démissionnaire de l'ambassade de Yougoslavie à Sofia, 1003

PAPPÉE, ancien ambassadeur de Pologne près le Saint-Siège, 841, 842

Pardo, chancelier du Consulat d'Espagne à Toulouse, 248

Parhon (docteur Constantin Ion), Président du Présidium de la République populaire roumaine, 148, 150, 245, 758, 890

Paris (Jacques-Camille), directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, 145, 268, 318, 499, 500, 530, 639, 650, 668, 987

Paris (Jacques-Émile), ministre de France à Sofia, 43, 488, 651, 721, 765, 1001

Parodi (Alexandre), représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations unies, 240, 270, 500, 501, 502, 503, 585, 586, 673

Pasquine (Mme), citoyenne française arrêtée en Espagne, 248

Patel (Sardar Vallabhbhai), ministre indien de l'Intérieur, ministre des États et premier Ministre adjoint, 545, 782

Pauker (Ana), ministre des Affaires étrangères et dirigeante du parti communiste roumain, 155, 173, 174, 245, 246, 490, 600, 676, 756, 758, 760, 784, 890, 891, 892, 1033

Pavlov (Ivan), médecin et physiologiste russe, 336

Payart (Jean), ambassadeur de France à Belgrade, 10, 138, 733, 729, 999, 1034

Pazelsky (Mikhail), attaché de l'ambassade soviétique à Paris413, 597

Peake (sir Charles), ambassadeur de Grande-Bretagne à Belgrade 734

Pearson (Lester B.), secrétaire d'État canadien pour les Affaires extérieures, 681, 682, 837

Pechikan, ancien instructeur politique de la division Nisch, 909

Pechkoff (général Zinovi), ambassadeur de France, chef de la mission française à Tokyo, 222, 551, 604, 743, 752, 1016, 1026, 1027

Pekkala (Mauno), premier ministre finlandais jusqu'au 29 juillet, 88

Pepper (Claude), sénateur démocrate de la Floride, 1018

Pereyra (de), conseiller diplomatique auprès du haut-commissaire de la République pour l'Indochine, 7

Perón (général Juan Domingo), président de la République argentine depuis juin 1946, 132, 133, 137, 237, 238, 630, 852

Pertinax (Gérard Jouve, dit), journaliste et essayiste français, 521, 554, 555

Pétain (maréchal Philippe), chef de l'État français de 1940 à 1944, 933

Petrov (Ivan Iefimovitch), général soviétique, 801

Petsche (Maurice), secrétaire d'État français aux Finances du 25 juillet au 5 septembre puis secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques, 848, 930

Peyroles (Germaine), vice-présidente de l'Assemblée nationale, 40, 740

Peyrouton (Marcel), ancien résident général en Tunisie (1933 à 1936) et au Maroc (1933), 1043

Peza (Myslin), député, vice-président du Présidium et général albanais, 579

Pfeiffer, dirigeant en Bavière du parti chrétien-démocrate, 616

Pferdemenges, banquier allemand, 370

Pflimlin (Pierre), ministre de l'Agriculture, 763

Phillips (Morgan), secrétaire général du *Labour Party,* 306

Pibul (maréchal Luang), ancien premier ministre thaïlandais et chef de l'État, 141, 142, 143, 776, 777, 778, 779, 780

Pie XII (Eugenio Pacelli), pape de 1939 à 1958, 740

Pieck (Wihelm), homme politique allemand, président du SED, 281

Pignon (Léon), haut-commissaire de France pour l'Indochine à Saïgon, gouverneur général des Colonies, 474, 475, 776, 820, 921, 925, 990, 992, 993, 1036

PIJADÉ (Mocha), membre du parti communiste yougoslave, 73, 141, 490, 491, 492, 493

PILET-GOLAZ (Marcel), ancien Président de la Confédération helvétique, 41

PILLAI (docteur P.), chargé d'affaires des Indes à Paris, 625, 626, 627

PINEAU (Christian), ministre français des Travaux publics et des Transports, 375

PINERO (sir Arthur Wing), dramaturge et metteur en scène anglais, 333

PIPINELLIS (Panagiotis), sous-secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères, 23, 213, 214, 457

PITT (William, surnommé le Jeune), homme politique anglais et Premier ministre de Grande-Bretagne de 1783 à 1801 et de 1804 à 1806, 506

PLATTS-MILLS (John), député travailliste britannique, 307

PLION-BERNIER (Raymond), conseiller à la direction d'Asie-Océanie, 594, 921

PLOWDEN (sir Edwin), industriel britannique, 763, 764

POINCARÉ (Raymond), ancien président de la République et président du Conseil français, 301

POPOVIC (général Konstantin), ambassadeur yougoslave à Moscou, 66

POPTHOMOV, membre du Politbureau du PC bulgare, 1003

PRIDI PANOMYONG (Luang Pradit), homme politique thaïlandais, ancien Premier ministre, 777, 780

PRIETO (Indalecio), socialiste espagnol, ancien ministre de la Guerre républicain, 249

PROKOFIEV (Serguei), compositeur russe, 333

PROUST (Marcel), romancier français, 452

PROUVOST (R.P.), vicaire d'Alep, 203

PUAUX (Gabriel), ambassadeur de France à Stockholm, 408

PUTRAMENT (Jerzy), ambassadeur de Pologne à Paris, 765

Q

QUARONI (Pietro), ambassadeur d'Italie à Paris, 327, 628, 629, 647, 648, 773, 822, 1004, 1005, 1006, 1007

QUEUILLE (Henri), président du Conseil à partir du 11 septembre et ministre des Affaires économiques, 409, 410, 763, 821, 847, 857, 930

R

RABELAIS (François), médecin et écrivain français, 452

RADIO (Pedro), ambassadeur d'Argentine à Madrid, 237

RADOSAVLIÉVITCH (Dobrivoje), ministre yougoslave des Finances, 1000

RAINALDI, consul général de l'Italie à Tunis, 1044

RAJK (Laszlo), ministre hongrois des Affaires étrangères, 242

RAJKOVIC, rédacteur du journal dissident yougoslave *Nova Borba*, 908

RAKOSI (Matias), vice-président du Conseil et secrétaire général du parti communiste hongrois, 37, 86, 186, 242, 443, 490, 662, 665, 784, 999

RAMADIER (Paul), ministre de la Défense nationale et ancien président du Conseil, 40, 331, 403, 485, 516, 571, 588, 648, 649, 667, 675, 732, 812, 833, 835, 897, 1007

RANKOVITCH (général Alexandre), ministre de l'Intérieur yougoslave, secrétaire général du Parti, 5, 36, 37, 38, 600, 831, 832, 1036

RAOUL-DUVAL (Gérard), chargé d'affaires de France à Rangoon, 94, 239, 254, 685

RAPPARD (William Emmanuel), professeur et diplomate suisse, 41

RASMUSSEN (Gustav), ministre des Affaires étrangères danois, 46, 275, 929, 930

REBATET, secrétaire général du comité international de liaison des mouvements fédéralistes, 633

RENAN (Ernest), écrivain, philosophe et historien français, 261

REUTER (Ernst), maire-gouverneur de Berlin, 208

REVAI (Joseph), directeur de l'organe communiste *Szabad Nep*, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement hongrois, 85, 86, 999

REVENTLOW (comte Eduard), ambassadeur du Danemark à Londres, 47

REVERS (général Georges), chef d'état-major de l'armée de terre, 589, 648

REYNAUD (Paul), député français, ancien président du Conseil, 40, 103, 301, 302, 305, 749, 826

REZA (Khan Mir Panj), ancien Chah d'Iran, 783

RHEE (Syngman), homme politique sud-coréen, 430, 431, 898

RIBNIKAR (Vladislav S.), président yougoslave du comité pour la culture et les arts, 830

RITCHIE (général Neil), commandant en chef des forces terrestres britanniques en Extrême-Orient, 1036, 1038

RIVIÈRE (Jean), ambassadeur de France à La Haye, 50, 109, 326, 402, 442, 444, 473, 594, 607, 941, 949, 950, 972

ROBB (sir James), commandant en chef des forces aériennes britanniques, 554, 572, 589, 648, 649

ROBERT DU GARDIER (Roger), conseiller diplomatique du haut-commissaire de la République pour l'Indochine, 540

ROBERTS (Frank), secrétaire de Bevin, 210, 215, 384, 407, 415, 416, 506, 529, 997

ROBERTSON (sir général Brian), gouverneur militaire de la zone d'occupation britannique en Allemagne, 114, 529, 617, 749

ROCHE (Émile), ancien directeur du journal *La République*, 741

ROCHÉ (Louis), conseiller de l'ambassade de France à Londres, 564, 591

ROMAINS (Jules), écrivain français, 452

ROOSEVELT (Franklin D.), ancien président des États-Unis, 262, 738, 761, 834, 852, 853

ROSETTI (professeur), recteur de l'Université de Bucarest, 148

ROSTOV, fonctionnaire du secrétariat de l'OECE, 428

ROUGEMONT (Denis de), écrivain et philosophe suisse, 41, 103, 167

ROUSSEAU (Jean-Jacques), philosophe et écrivain français, 452

ROUX (Henri-Paul), ministre de France à Kaboul, 15, 27, 926

RUBIN, ministre d'Israël à Bucarest, 996

RUEFF (Jacques), haut fonctionnaire et économiste français, 41

RUGBY (lord John Maffey, premier baron), représentant du Royaume-Uni à Dublin, 654, 655, 656, 937

RUIKAR (R.S.), secrétaire général du bloc progressiste panindien, 568

RUSS, diplomate américain, 500, 502

S

SADAK (Necmeddin), ministre turc des Affaires étrangères, 62, 63, 510

SADOVEANU (Mihail), membre du Présidium roumain, 148

SAFFROY (Pierre), ministre de France à Luxembourg, 326

SAINT-LAURENT (Louis), ministre des Affaires étrangères puis Premier ministre canadien à partir du 15 novembre, 563, 680, 681, 682, 684

SALADE (Pierre), consul général de France à Batavia, 175, 387, 521

SALE, fonctionnaire du Département d'État américain, 349

SALLERON (Louis), professeur de l'Institut catholique, 741

SAMYLOWSKY, ancien ambassadeur d'URSS à Kaboul, 927

SAN LUCAR (duc de), chargé d'affaires espagnol à Londres, 564

SANDYS (Duncan), président du Comité international des mouvements pour l'unité européenne, 40, 41, 603

SANTUREL (Louis), sergent français ayant fait défection en Indochine, 92

SAPIEHA (cardinal Adam), archevêque de Cracovie, 535, 536, 828, 841, 842

SARADJOGLU (Đükrü), ancien Premier ministre turc, 947

SARAVANE (Lambert), député des Établissements français de l'Inde, 912, 946, 971

SARGENT (sir Orme), sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères britannique, 47, 332, 466, 553, 555, 893

SARTRE (Jean-Paul), philosophe et écrivain français, 940

SASSEN (Maan), ministre hollandais des Territoires d'outre-mer, 444, 594

SAVONENKOV (général), ministre de l'URSS à Helsinki, 979

SAVORY (Douglas Lloyd), professeur de français et député britannique de l'Ulster du Nord, 935

SAVULESCU (Traian), biologiste roumain et vice-président du Conseil, 172

SCHACHT (docteur Hjalmar), financier allemand, ancien ministre de l'Économie, 323

SCHAFFAUSER, agent civil français en charge du rapatriement depuis l'URSS, 413, 414, 597

SCHMALGAUZEN (I.I.), directeur de l'Institut de morphologie évolutive à Moscou, 334, 336

SCHNEITER (Pierre), secrétaire d'État aux Affaires allemandes et autrichiennes, 166

SCHRICKE (Jacques), administrateur-adjoint à la direction d'Afrique-Levant, 21

SCHUMACHER (Kurt), chef du SPD pour l'Allemagne occidentale, 876, 879

SCHUMAN (Robert), Président du Conseil, puis ministre des Affaires étrangères, 103, 129, 170, 171, 175, 176, 178, 183, 184, 186, 191, 194, 202, 207, 208, 210, 212, 213, 214, 215, 219, 220, 221, 222, 226, 228, 230, 231, 237, 239, 240, 241, 242, 244, 246, 251, 254, 258, 259, 267, 270, 271, 273, 275, 277, 281, 283, 290, 293, 296, 297, 298, 301, 305, 310, 312, 313, 318, 319, 324, 325, 328, 331, 333, 347, 349, 355, 363, 364, 368, 371, 373, 375, 376, 377, 378, 384, 386, 387, 388, 389, 390, 399, 401, 402, 405, 406, 408, 410, 411, 415, 417, 421, 424, 427, 428, 429, 433, 435, 437, 440, 442, 443, 444, 445, 447, 451, 456, 466, 468, 469, 471, 472, 473, 476, 477, 481, 482, 484, 485, 488, 489, 493, 495, 503, 506, 507, 508, 509, 516, 518, 519, 520, 521, 529, 530, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 542, 545, 548, 549, 550, 557, 559, 563, 566, 567, 573, 574 576, 583, 585 587, 591, 594, 596, 599, 601, 602, 604, 607, 608, 614, 616, 618, 620, 622, 625, 626, 627, 630, 634, 644, 651, 653, 658, 660, 662, 666, 668, 670, 671, 672, 673, 675, 676, 677, 680, 685, 687, 691, 693, 694, 713, 715, 721, 728, 731, 733, 735, 739, 740, 741, 742, 748, 755, 756, 757, 760, 763, 767, 774, 781, 782, 784, 787, 790, 791, 797, 806, 817, 821, 822, 823, 828, 829, 833, 835, 838, 840, 841, 847, 848, 851, 854, 873,

885, 890, 893, 894, 897, 899, 905, 907, 912, 914, 917, 918, 919, 921, 926, 932, 934, 939, 940, 941, 946, 947, 949, 950, 952, 965, 966, 967, 970, 971, 972, 976, 978, 979, 981, 987, 993, 997, 998, 999, 1001, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1013, 1016, 1024, 1026, 1029, 1033, 1034, 1038, 1049, 1051, 1053

SCHWEITZER (Pierre-Paul), secrétaire général du Comité interministériel sur la répartition de l'aide Marshall, 555

SCOBIE (général Ronald), chef de la mission militaire anglaise en Grèce, 251

SECHENOV (Ivan M.), physiologiste et neurologue russe, 335, 336

SEGURA Y SÁENZ (Pedro), cardinal espagnol, archevêque de Séville, 916

SÉOUD (Abdel Aziz ibn), roi d'Arabie Saoudite, 56

SERGE, métropolite de l'Église orthodoxe de Moscou, 178, 179

SERRUYS (Daniel), économiste et homme politique français, 41, 633

SERVO, journaliste soviétique, 65

SETIADJIT, membre du bureau politique du PC indonésien, 522, 523

SEVCIK (Ján), vice-président du Conseil tchécoslovaque, 171, 1024

SEVERTSOV (Nikolaï), explorateur et naturaliste russe, 335

SEYDOUX de Clausonne (François), conseiller politique à Berlin, 24, 207, 218, 500, 502, 615, 617

SFORZA (comte Carlo), ministre des Affaires étrangères italien, 330, 331, 366, 377, 557, 731, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010

SHEHU (Mehmet), chef d'état-major albanais puis ministre de l'Intérieur, 575

SHIVA RAO (Benegal), journaliste et homme politique indien, 570

SI KHADDOUR BEN GHABRIT, délégué permanent du sultan du Maroc à Paris, 542

SIENKIEWICZ (Joseph-Adam), ancien ministre de France à Tokyo, 222

SIGURET (Joseph), consul de France à Tientsin, 641

SIHANOUK (Norodom), roi du Cambodge, 560, 561, 562

SIMIC (Stanoje), ministre des Affaires étrangères yougoslave, 9

SIMON (Pierre-André), secrétaire général des Amitiés européennes, 741

SIROKY (Viliam), vice-président du Conseil et leader du PC slovaque, 908, 909, 1023

SJARIFUDDIN, (Amir), homme politique indonésien et ancien Premier ministre, 51, 387, 522, 523 524

SKVORTSOV (N.A.), ministre soviétique des Sovkhozes, 334

SLANSKY (Rudolf), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, 405, 886, 887

SMIRNOV (Jakov), troisième secrétaire à l'ambassade soviétique à Paris, 406, 413, 597

SMITH (général Bedell), ambassadeur américain à Moscou, 67, 114, 117, 164, 169, 183, 216, 229, 269, 407, 415, 416

SNOY ET D'OPPUERS (baron Jean-Charles), secrétaire général du ministère belge des Affaires économiques, 375

SOEKARNO, président de la République d'Indonésie, 51, 442, 523, 524, 972

SOERIPNO, membre du bureau politique du PC indonésien, 522

SOKOLOVSKI (Vassili D.), maréchal soviétique, délégué au Conseil de contrôle de Berlin, 12, 24, 360, 399, 407, 415, 471, 520

SOONG (T.V.), ancien Premier ministre du gouvernement nationaliste chinois, 754

SOPHIANOPOULOS (Ioannis), ancien ministre grec des Affaires étrangères, 458

SOPHOULIS (Themistoklis), Premier ministre grec depuis novembre 1947, 311

SOUZA (Augustino de), dirigeant du parti de l'unité togolaise, 704

SPAAK (Paul-Henri), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge, 41, 85, 117, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 154, 214, 215, 268, 271, 283, 300, 315, 325, 326, 328, 342, 351, 417, 418, 420, 618

SPAATZ (Carl A.), général américain, premier commandant de l'*US Air Force*, 448

SPENGLER (Oswald), philosophe allemand, 452

SPIECKER (Carl), député du Centre au Conseil bizonal, 877

SPIRU (Nako), ministre albanais de l'Économie et du Plan, 575

SPOOR (Simon Hendrick), général hollandais, commandant en chef des forces hollandaises aux Indes orientales, 175, 1016

SQUIRE (sir Giles), ambassadeur britannique à Kaboul, 17

STALINE (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du parti communiste soviétique et chef du gouvernement, 6, 9, 21, 34, 38, 66, 69, 86, 89, 100, 147, 162, 168, 169, 173, 178, 180, 183, 184, 210, 211, 215, 216, 217, 218, 227, 228, 229, 242, 243, 244, 245, 246, 269, 290, 333, 335, 336, 399, 400, 406, 407, 411, 415, 443, 504, 531, 586, 676, 688, 723, 735, 736, 737, 738, 742, 755, 758, 784, 785, 787, 797, 798, 801, 804, 830, 843, 920, 990, 994, 999, 1000

STEHLIN (colonel Paul), attaché de l'Air à l'ambassade de France à Londres, 386

STÉPHANE Ier (Stojan Popgeorgiev Šokov, dit), exarque de l'Église orthodoxe de Bulgarie, 180

STEPINAC (Mgr Alojzije), archevêque de Zagreb, 775

STIKKER (Dirk), ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis le 7 août, 444, 473, 607, 608, 941, 950, 951

STOÏLOV (Simon), ministre de Roumanie à Paris, 148

STRANG (sir William), sous-secrétaire d'État permanent britannique aux affaires allemandes, 25, 26, 52, 82, 129, 168, 209, 472, 501, 502, 967

SUDIRMAN (Raden), général, commandant en chef de l'armée indonésienne, 388, 524

SULLIVAN (John I.), secrétaire à la Marine américaine, 584

SULZBERGER (Arthur Hays), patron de presse et journaliste du *New York Times*, 914, 915, 916, 1019

SUMARSONO, homme politique indonésien, 523

SUN FO, homme politique chinois, fils de Sun Yat Sen, 895

SUN YAT SEN, homme d'État chinois et premier président de la République de Chine, 895

SURANARONG (général), chef du 2e bureau de l'armée birmane, 776, 779

SURIPNO, homme politique indonésien, 387, 523

SUSTERHENN (Adolf), homme politique démocrate-chrétien allemand, membre du Conseil parlementaire, 559

SYDNEY SILVERMAN (Samuel), député britannique, 976

SZUREK, fonctionnaire de l'ambassade de Pologne à Paris, 765

T

TAKKI (Uuno), ministre finnois du Commerce et de l'Industrie, 89

TANI (vicomte Taketi), homme d'État et général de l'armée impériale japonaise sous l'ère Meiji, 222, 223

TANNER (Väinö), ancien Premier ministre finnois, 939, 979, 1025

TAPPOUNI (Ignace Gabriel Ier), cardinal et patriarche de l'Église catholique syriaque, 206

TARASOV, fonctionnaire auxiliaire à la légation soviétique à Helsinki, 939

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN (Jacques), conseiller politique auprès du commandant en chef en Allemagne, 207, 281, 368, 558, 559, 615, 616, 617, 748, 873

TARDINI (monseigneur), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du Vatican, 203, 205, 206, 427, 740, 741, 775

TAN MALAKA, leader du PC indonésien, 607, 973

TAVADZE (Hya), premier secrétaire à l'ambassade soviétique à Paris, 413, 597

TAYLOR (Henry), journaliste américain, 797, 803

TAYLOR (Myron), représentant spécial du président Truman à Madrid, 238

TCHANG KAÏ CHEK (Mme Soong May-ling), femme du maréchal, 854, 896, 903

TCHANG KAÏ CHEK, maréchal, chef du gouvernement nationaliste chinois, 640, 642, 671, 754, 775, 854, 895, 896, 897, 899, 900, 901, 902, 904, 952, 991, 1051

TCHERVENKOV (Valko), homme politique bulgare, 44, 45

TEDDER (maréchal Arthur), chef de l'état-major de l'Air britannique, 61, 117, 648

TEITGEN (Pierre-Henri), ministre des Forces armées jusqu'au 26 juillet, puis vice-président du Conseil jusqu'au 5 septembre, 103, 167, 338

TEN UN EN, député doyen de l'assemblée nationale suprême de Corée, 430

TERRY (Simone), 559

TESSIER (Gaston), syndicaliste français, secrétaire général de la CFTC, 41

TÉZENAS DU MONTCEL, inspecteur des colonies au ministère de la France d'outre-mer, 11, 12, 49, 50, 235, 236, 910, 912, 913, 946, 970, 971

THAKIN THAN TUN, homme politique birman et leader communiste, 94, 95, 685

THÉOPHILE, évêque de l'Église orthodoxe de New York, 179

THOMAS (R.P.), curé de l'église Saint-Louis des Français à Moscou, 533

THOMAS, secrétaire général du gouverneur de Pondichéry, 644, 912, 970, 971

THOMAS (Elbert D.), sénateur démocrate de l'Utah, 1018

THOMOV, général de l'armée bulgare, 488

THOREZ (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, 67, 801, 844

TIKHONOV (Nikolaï), président de l'Union des écrivains soviétiques, 333

TIMIRIAZEV (Kliment), biologiste et botaniste russe, 335, 336

TIMMONS, fonctionnaire américain de la mission Bruce, 249

TIMOCHENKO (Semion), maréchal de l'Union soviétique, 803

TISO (Mgr Josef), ancien président de la République slovaque pendant la Seconde Guerre mondiale, 1024

TISSERANT (cardinal Eugène), secrétaire de la congrégation pour les Églises orientales à Rome, 203, 205, 206

TITO (Josip Broz, dit), Premier ministre yougoslave, ministre de la Défense et maréchal commandant en chef de l'armée, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 21, 22, 23, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 63, 66, 67, 69, 74, 75, 80, 86, 138, 139, 141, 147, 160, 173, 180, 243, 244, 273, 274, 284, 441, 457, 473, 476, 477, 478, 490, 493, 503, 578, 579, 599, 694, 722, 734, 738, 775, 785, 829, 830, 831, 832, 890, 891, 907, 908, 922, 987, 999, 1001, 1002, 1003, 1033, 1035, 1036

TJAN DJING DJIE, membre du bureau politique du PC indonésien, 522

TOFFIN (Guy), administrateur à la légation de France à Bangkok, 685

TOJO (général Hideki), ancien Premier ministre de l'Empire du Japon, 1015, 1028

TOLBOUKINE (Fédor Ivanovitch), maréchal soviétique, commandant de l'armée transcausienne, 756, 801

TRAIKOV (Georgi), ministre bulgare de l'Agriculture, 45

TRAN VAN LUAN (docteur), représentant d'Hô Chi Minh, 686

TRUMAN (Henry, dit Harry S.), président des États-Unis, 108, 120, 122, 157, 160, 170, 171, 192, 286, 421, 480, 482, 483, 517, 657, 673, 674, 716, 717, 735, 742, 753, 754, 755, 761, 762, 791, 792, 793, 853, 854, 899, 901, 902

TSALDARIS (Constantin), chef de la délégation grecque aux Nations unies et ancien Premier ministre, 22, 24, 87, 252, 310, 542, 543, 544

TULPANOV (Sergei Ivanovitch), colonel directeur de la Propagande dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne, 738

TUSSUZIAN, Français expulsé de Pologne, 766

U

U TIN TUT, ministre des Affaires étrangères birman, 239, 240

ULBRICHT (Walter), secrétaire général du SED, 281, 282

UNDEN (Bo Östen), ministre des Affaires étrangères suédois, 47, 635, 636, 650, 651, 733

V

VALERA (Eamon de), ancien chef du gouvernement irlandais, 144, 653, 654, 655, 938

VALERI (monseigneur Valerio), évêque italien, préfet de la congrégation pour les affaires religieuses, 203

VALÉRY (Paul), écrivain français, 452

VALLUY (général Jean), commandant supérieur des forces françaises en Extrême-Orient, 961

VAMVETSOS, député grec, 252

VAN BOETZELAER (Pim), ministre des Affaires étrangères hollandais, 118, 119, 123, 126, 128

VAN DER GOES VAN NATERS (Marinus), homme politique travailliste néerlandais, 41

VAN FLEET (général James), envoyé en Grèce pour l'application de la doctrine Truman, 311

VAN MOOK (docteur Hubertus), lieutenant gouverneur général en Indonésie, 442, 444, 594

VAN VREDENBURCH (Jonkheer), ancien délégué du gouvernement néerlandais en Indonésie, 51, 175, 594

VAN ZEELAND (Paul), homme politique belge, ancien Premier ministre, 41, 303

VANDENBERG (Arthur), sénateur américain, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, 480, 834, 853

VARGA (Eugen), professeur d'économie et président de l'Institut d'Économie politique de Moscou, 738

VAUX SAINT-CYR (Alyette Carra de), fille de l'ambassadeur de France à Athènes, 316

VAUX SAINT-CYR (Christian Carra de), ambassadeur de France à Athènes, 22, 87, 251, 310, 316, 317

VAVILOV (Sergueï Ivanovitch), physicien russe, président de l'Académie des Sciences, 334, 335

VEDENSKI, chef de la secte dissidente de « l'Église vivante », 179

VÉLICZ (de), ministre de Hongrie en Italie, 665, 842, 843

VERLAINE (Paul), poète français, 452

VICHINSKY (Andreï Ianouarevitch), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 214, 411, 491, 504, 532, 533, 646, 672, 722, 723

VILLIERS (Georges), président du comité national du patronat français, 741

VILYAMS, savant soviétique, 336

VINSON (Carl), représentant démocrate de Géorgie à la Chambre des représentants américaine, 674, 761, 762, 792

VLAHOV (Dimitar), révolutionnaire macédonien, 138

VOISIN (André), secrétaire général de l'Union française des Fédéralistes, 741

VOÏTEC (Stefan), vice-président du Conseil roumain, 172

VOLTAIRE (François-Marie Arouet, dit), écrivain et philosophe français, 452

VON NADOLNY (Rudolf), ancien ambassadeur allemand à Moscou, 322

VOUGT (Allan), ministre suédois de la Défense nationale, 732, 733, 814, 815, 816, 824, 825

VOZNESENSKI (Nikolai), vice-président du Conseil et économiste soviétique, 801

W

WALLACE (Henry), ancien vice-président et candidat du parti progressiste aux élections présidentielles de 1948, 9, 27, 483, 484, 674, 753, 761, 793

WARREN (Earl), gouverneur de Californie et candidat républicain à la vice-présidence des États-Unis, 482

WEBB (Maurice), homme politique travailliste britannique, 1054

WEBB (sir William), Président du tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient, 752, 753

WEISMANN (August), biologiste et médecin allemand, 334, 335, 336, 337

WELLES (Sumner), ancien conseiller du président Roosevelt, 379, 792, 851, 852

WILHELMINE (Wilhelmina Helena Pauline Maria van Oranje-Nassau), reine des Pays-Bas de 1890 à 1948, 402, 403, 404

WILKINSON, conseiller économique du général Clay, 380, 381

WINANT (John), ancien ambassadeur américain à Londres de 1941 à 1946, 790

WONG WEN-HAO, Premier ministre nationaliste chinois, 899

WORMSER (Olivier), directeur adjoint au service de coopération économique, 266, 763

WURMSER (André), journaliste français, 933

WYSZYNSKI (Stefan), évêque de Lublin puis archevêque de Gniezno et de Varsovie à partir de novembre, 842

X

XOXE (Koçi), ministre de l'Intérieur albanais, 160, 575, 577

XUAN (N'Guyen Van), général vietnamien, président du gouvernement provisoire vietnamien, 373, 374, 425, 474, 963, 973

Y

YATA (Ali), secrétaire général du parti communiste marocain, 97, 98, 188
YILLI (Kahreman), ancien ministre d'Albanie à Paris, 1011
YOUGOV (Anton), ministre de l'Intérieur bulgare, 45
YOUSSEF (Salah ben), nationaliste tunisien, 1045, 1048, 1049
YOSHIDA (Shigeru), ancien Président du Conseil japonais, 1015
YOVANOVITCH (Arso), général yougoslave, chef de l'état-major de l'armée populaire de libération yougoslave, 274, 440, 477, 491
YVOIRE (Jacques d'), fédéraliste européen, 741

Z

ZAHER SHAH (Mohammed), dernier roi d'Afghanistan de 1933 à 1973, 28, 927
ZAMBROWSKI (Roman), vice-maréchal du parlement polonais, 233
ZAPOTOCKI (Antonin), Premier ministre tchécoslovaque depuis juin 1948, 172, 388, 389, 405, 768, 987, 990
ZENIGHER, ministre adjoint à la Présidence du Conseil roumain, 171
ZIROMSKI, fonctionnaire du sous-secrétariat d'État aux Affaires économiques, 445
ZOG Ier (Ahmet Zogu, dit), ancien roi d'Albanie de 1928 à 1939, 577, 578
ZOLA (Émile), écrivain français, 452
ZOPPI (Vittorio), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, 1004
ZORINE (Valerian), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 169, 210, 211, 917, 918, 1025
ZOCHTCHENKO (Mikhail), écrivain et satiriste soviétique, 333

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (2e trimestre 2013)

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.d-nb.de.

Imprimé en Belgique